



**HAL**  
open science

# De l'Ordre à la vocation. Les prêtres du Var de la Révolution à la Séparation

Alain Vignal

► **To cite this version:**

Alain Vignal. De l'Ordre à la vocation. Les prêtres du Var de la Révolution à la Séparation. Sciences de l'Homme et Société. Université d'Aix-Marseille I, 2010. Français. NNT: . tel-03104485

**HAL Id: tel-03104485**

**<https://theses.hal.science/tel-03104485>**

Submitted on 8 Jan 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Université de Provence (Aix-Marseille I)  
École doctorale 355 « Espaces, cultures, sociétés »**

**Thèse de Doctorat d'Histoire contemporaine**

présentée par Alain VIGNAL

***Version du 26 juin 2011  
corrigée après soutenance***

**DE L'ORDRE À LA VOCATION.**  
**LES PRÊTRES DU VAR**  
**DE LA RÉVOLUTION À LA SÉPARATION**

**Soutenu le 18 décembre 2010  
Mention Très honorable avec Félicitations du jury**

Directeur de recherches : M. Jean-Marie GUILLON,  
professeur d'Histoire contemporaine à l'Université de Provence

Jury

M. Régis BERTRAND, professeur émérite à l'Université Aix-Marseille I  
M. Jean-Marie GUILLON, professeur à l'Université Aix-Marseille I  
M. Paul d'HOLLANDER, professeur à l'Université de Limoges, rapporteur  
M. Christian SORREL, professeur à l'Université de Lyon-II, rapporteur, président du Jury

## **REMERCIEMENTS**

Une thèse de doctorat est l'aboutissement de plusieurs années de recherches, de travail et d'efforts. Un tel parcours nécessite aide et soutien à long terme : c'est ce que j'ai eu la chance d'obtenir et je dois aujourd'hui acquitter ma dette de remerciements envers tous ceux qui ont une part dans l'élaboration de ce travail.

Je ne puis commencer qu'en citant mon épouse Bernadette qui m'a souvent accompagné et m'a sans cesse donné du courage. C'est à elle, bien sûr, que cette thèse est dédiée. Rien toutefois n'aurait été possible sans l'appui de mon directeur de recherches, M. Jean-Marie Guillon : il avait accepté de superviser pour mon D.E.A. un sujet d'histoire religieuse pourtant assez éloigné de ses affinités principales, il a persévéré au long de ces années de doctorat, me prodiguant régulièrement des conseils éclairants.

Pendant mes recherches, les aides n'ont heureusement pas manqué. Ma gratitude se dirige d'abord vers le clergé varois d'aujourd'hui : Mgr Joseph Madec et Mgr Dominique Rey, ancien et actuel évêques de Fréjus-Toulon, m'ont permis de consulter leurs archives, au sein desquelles le père Louis Porte et M. Paul Kerboeuf m'ont fréquemment et très aimablement guidé. Je dois aussi ma reconnaissance au personnel des autres archives diocésaines de la région, qui a bien voulu faire siennes mes propres recherches : sœur Claudine Pézeron et M. Jean Thaon des Archives diocésaines à Aix-en-Provence, M. Gilles Bouis à Nice. Je remercie également M. Henri Bouvet des Amis du Vieux Toulon qui m'a fourni des pistes précieuses ; M. Lionel Roos-Jourdan pour m'avoir fait profiter de ses recherches ; M. Félix Poussibet de l'Association généalogique du Var et M. Serge Porre, archiviste de la mairie de Cuers, pour m'avoir communiqué leurs découvertes ; Mme Marie-Claude Delannoy et Mme Hélène Barbier pour leurs conseils de relecture, ainsi que mes collègues de l'Académie du Var pour leur soutien constant.

A. V.

## PRÉSENTATION

Le renouveau récent du genre biographique en histoire est remarqué par de nombreux spécialistes. Dans un ouvrage de synthèse stimulant<sup>1</sup>, François Dosse note qu'après une éclipse largement liée à l'école des *Annales* et au structuralisme de Lévi-Strauss et de Bourdieu, la biographie historique connaît depuis quelques années un regain d'intérêt, tout en se présentant sous des formes renouvelées. Sortie de l'ère « héroïque » où elle avait surtout pour fonction de louer les qualités du personnage immortalisé, puis de l'époque « modale » où elle ne subsistait guère que comme occasion d'étudier un milieu social ou culturel, la biographie serait entrée, selon F. Dosse, dans l'ère « herméneutique », libérée de tout soupçon laudatif, enrichie d'outils méthodologiques qui lui permettent de restituer toute la complexité d'un parcours individuel.

Dans l'histoire religieuse où le genre biographique s'est longtemps confondu avec l'hagiographie (vie de saint, récit des vertus d'un évêque ou d'un auguste fondateur...), mais où le reflux du biographique dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle a été moins marqué qu'ailleurs, ce renouveau est particulièrement perceptible. Ainsi, plusieurs ecclésiastiques de l'époque contemporaine, connus pour leur profil original ou pour leur rôle important, ont été l'objet d'études universitaires récentes, parues en particulier aux éditions du Cerf, comme les évêques Mgr Lacroix<sup>2</sup> et Mgr Mignot<sup>3</sup>, proches du mouvement moderniste, le dominicain Marie-Joseph Lagrange<sup>4</sup>, fondateur de l'École biblique de Jérusalem, le théologien Yves de Montcheuil<sup>5</sup>, précurseur du concile Vatican II, le cardinal Saliège<sup>6</sup>, fameux pour sa condamnation de la déportation des Juifs en 1942, ou encore le père jésuite François Varillon<sup>7</sup>, vulgarisateur de la spiritualité catholique contemporaine. Un genre plus récent, la prosopographie, véritable biographie collective d'un groupe social plus ou moins homogène, n'en est qu'une forme

---

<sup>1</sup> François DOSSE, *Le Pari biographique. Écrire une vie*, Paris, La Découverte, 2005, 480 p.

<sup>2</sup> Christian SORREL, *Libéralisme et modernisme. Mgr Lacroix (1855-1922). Enquête sur un suspect*, Paris, Le Cerf, coll. « Histoire religieuse de la France », 2003, 541 p.

<sup>3</sup> Louis-Pierre SARDELLA, *Mgr Eudoxe Irénée Mignot (1842-1918). Un évêque français au temps du modernisme*, Paris, Le Cerf, coll. « Histoire religieuse de la France », 2004, 739 p.

<sup>4</sup> Bernard MONTAGNES, *Marie-Joseph Lagrange. Une biographie critique*, Paris, Le Cerf, coll. « Histoire », 2005, 626 p.

<sup>5</sup> Bernard SESBOÛÉ, *Yves de Montcheuil (1900-1944), précurseur en théologie*, Paris, Le Cerf, coll. « Cogitatio fidei », 2006, 429 p.

<sup>6</sup> *Le cardinal Saliège, archevêque de Toulouse* (Bulletin de littérature ecclésiastique, CVIII-1), Toulouse, Institut catholique, 2007, 256 p.

<sup>7</sup> Étienne FOUILLOUX, *François Varillon. Essai biographique*, Paris, Desclée de Brouwer, 2007, 221 p.

originale<sup>8</sup>, permise par la diffusion et le perfectionnement des techniques informatiques de traitement des données. Nous voudrions montrer que l'utilisation d'un tel procédé, appliqué à l'étude du clergé d'un diocèse provençal, peut permettre de renouveler la vision portée sur l'histoire religieuse d'un long XIX<sup>e</sup> siècle. Une succincte présentation aura pour objet de montrer ce que cette démarche est capable d'apporter dans le cadre du renouvellement des problématiques de l'historiographie actuelle.

### **Un long XIX<sup>e</sup> siècle, reflux juridique du catholicisme**

Un retour en arrière est d'abord nécessaire pour récapituler l'apport des différentes strates de l'historiographie religieuse d'un très long XIX<sup>e</sup> siècle (1789-1914) considéré, grosso modo, du début de la Révolution française à la veille de la Première Guerre mondiale.

Une première lecture, la plus immédiate et la plus évidente, insistait – éventuellement pour s'en réjouir ou pour s'en plaindre – sur le déclin sur le long terme du catholicisme en France, en particulier du point de vue juridique. Effectivement, la religion catholique a perdu en quelques générations la position extrêmement privilégiée qu'elle avait mis des siècles à se faire reconnaître au sein de la société française d'Ancien Régime. Le processus n'a certes pas été linéaire, interrompu par des régimes qui favorisèrent la religion d'un point de vue institutionnel (première et seconde Restaurations, gouvernement d'Ordre moral des années 1870) ou de manière plus informelle (Monarchie de Juillet, Second Empire), mais il aboutit à faire perdre au catholicisme la totalité de ses avantages écrits.

Depuis 1791 – à l'exception de la période comprise entre 1815 et 1830 – la France n'est plus officiellement un pays catholique : il n'existe plus de religion d'État, bénéficiant d'un statut officiel, professée par le souverain et exigible des fonctionnaires publics ; au mieux, le catholicisme est-il reconnu comme « la religion de la grande majorité des Français » et professé à titre privé par les Consuls dans la Constitution de l'an VIII<sup>9</sup>. La confiscation de la tenue des registres d'état civil par le clergé le 22 septembre 1792, désormais confiés à un représentant de l'autorité municipale, enlève au baptême, sacrement d'initiation marquant l'entrée dans la communauté catholique, la faculté de conférer une identité publique à un individu. Dès l'Édit de tolérance du 7 novembre 1787, les protestants avaient eu droit à leur état civil, mais, depuis la

---

<sup>8</sup> Matthieu BREJON DE LAVERGNÉE, *La Société Saint-Vincent-de-Paul au XIX<sup>e</sup> siècle. Un fleuron du catholicisme social*, Paris, Le Cerf, coll. « Histoire religieuse de la France », 2008, 716 p. Il s'agit d'une étude prosopographique portant sur des milliers d'adhérents des conférences Saint-Vincent-de-Paul.

<sup>9</sup> Du décret du 21 février 1795 jusqu'au Concordat, la France expérimente même une première fois le régime de séparation entre les Églises et l'État.

Révolution, il n'est plus nécessaire d'appartenir à une communauté religieuse pour être enregistré à l'état civil, ni pour prétendre à n'importe quel emploi public ou privé<sup>10</sup>. Il faut même passer devant le maire pour obtenir le droit de se marier à l'église<sup>11</sup>. De 1792 à 1816 et après la loi Naquet du 27 juillet 1884 sur le divorce, le mariage devient civilement révocable, bien que l'Église ne cesse de proclamer l'indissolubilité du mariage<sup>12</sup>. Une dernière étape a été franchie le 9 décembre 1905 avec la loi de Séparation des Églises et de l'État, qualifiée par le pape de « profondément injurieuse vis-à-vis de Dieu »<sup>13</sup> et qui scandalise la majorité des pratiquants : la France proclame sa neutralité en matière de religion et ne reconnaît aucun culte, pas même celui qui serait pratiqué par une majorité de ses habitants. Le Concordat, signé par Bonaparte et le pape Pie VII en 1801 afin de restaurer la paix religieuse, qui rendait au catholicisme une part de sa position prépondérante, est unilatéralement abrogé. L'Église n'est plus considérée que comme une association privée qui regroupe des individus dans le cadre des lois de la République.

Beaucoup de spécialistes ont relevé, à juste titre, l'originalité de la mutation de la France par rapport à ses voisins européens<sup>14</sup>. Ainsi, ceux-ci n'ont certes pas connu les tribulations nées de la succession des régimes de la France et la France reste au début du XX<sup>e</sup> siècle la seule république du continent – Suisse exceptée –, mais les divers États ont, d'une manière ou d'une autre, avec un retard plus ou moins prolongé, intégré les héritages de la Révolution, éventuellement réinterprétés par la marque napoléonienne. Chacun s'est doté peu à peu d'une constitution, octroyée ou votée, autoritaire ou libérale ; chacun a organisé un corps de lois cohérent et moderne ; chacun a mis en place des élections, instauré un suffrage de plus en plus étendu à défaut d'être encore universel ; chacun s'est engagé, plus ou moins timidement, dans une politique sociale. Chacun a, d'une façon ou d'une autre, rompu avec l'Ancien Régime, jusqu'à la Russie tsariste qui a désormais supprimé l'archaïque servage et concédé une douma, même fantôme.

Malgré un recul plus ou moins général des pratiques religieuses, la laïcité seule reste véritablement l'apanage de la France et le fait est si flagrant que cette particularité subsiste de nos

---

<sup>10</sup> La loi du 24 décembre 1789 ouvre tous les emplois de l'Administration aux non catholiques.

<sup>11</sup> Par comparaison, on sait que de nos jours encore, en Italie, la cérémonie religieuse du mariage a une valeur juridique légale, reconnue par le Concordat du 18 février 1984.

<sup>12</sup> Au XX<sup>e</sup> siècle, le pape Pie XI le rappelle explicitement dans son encyclique *Casti connubii* (31 décembre 1930).

<sup>13</sup> Pie X, Encyclique *Vehementer nos*, 11 février 1906.

<sup>14</sup> Jean BAUBÉROT oppose par exemple la « logique de laïcisation » historiquement pratiquée par la France, où le gouvernement a, d'autorité, séparé les religions de l'État, et la « logique de sécularisation », plus récente, de l'Espagne où religion et société ont évolué de concert (Jean BAUBÉROT dir., *Religions et laïcité dans l'Europe des Douze*, Paris, Syros, 1994, 300 p.).

jours, à l'heure de l'Union européenne, suscitant de temps à autre quelques débats<sup>15</sup>. L'Angleterre de George V accorde dès 1918 le droit de vote aux femmes<sup>16</sup> tandis que le pays d'Olympe de Gouges rejette le projet plusieurs fois ; et pourtant, outre Manche, l'anglicanisme est toujours religion d'État et le souverain n'a, comme chef de l'Église nationale, guère moins de prérogatives que son illustre prédécesseur Henry VIII. De ce côté-ci du *Channel*, le Président n'a aucun lien avec quelque religion que ce soit, hormis, s'il le souhaite, en son for intérieur et en tant qu'homme privé. En contrepartie, il ne possède aucun pouvoir sur les ministres des divers cultes professés sur son territoire, si ce n'est celui de la loi applicable à n'importe quel citoyen ou groupe de citoyens.

En un mot, la religion se voit à présent soumise à l'appréciation de la conscience personnelle. Le dimanche n'est plus jour de repos obligatoire (jusqu'au 13 juillet 1906) depuis la loi du 12 juillet 1880<sup>17</sup>. On peut même vivre tout en ignorant l'essentiel de la foi catholique puisque le catéchisme n'est plus enseigné dans les écoles publiques, mais laissé au bon vouloir des familles<sup>18</sup>. Il ne faut plus compter sur les salles d'audience ou les hôpitaux pour le faire connaître : ils ne contiennent désormais plus de crucifix. Les communautés regroupant les fidèles qui gardent la croyance ne peuvent jouer aucun rôle politique reconnu. La foi se replie sur le domaine privé : c'est l'affaire de chacun, mais plus de la collectivité ; c'est le territoire de l'individu et non de l'État.

## **Une approche de la déchristianisation**

Pendant longtemps, l'historiographie a eu tendance à assimiler ce recul institutionnel de la confession catholique à une décline parallèle de la foi, plus ou moins linéaire, phénomène qu'on a désigné sous le nom de déchristianisation. Le mot, employé pour la première fois par Mgr Félix Dupanloup, évêque d'Orléans, dans les années 1840, s'applique le plus fréquemment au mouvement de suppression du christianisme dans la vie quotidienne en 1793-1794, au cœur de la

---

<sup>15</sup> On se souvient que le président Jacques Chirac et son Premier ministre Lionel Jospin, pourtant de bords politiques opposés, s'accordèrent, contre l'avis de plusieurs États, pour refuser l'inscription des « racines chrétiennes » de l'Europe dans le Traité constitutionnel européen du 29 octobre 2004. Plus récemment, le discours du président Nicolas Sarkozy au Latran, le 20 décembre 2007, puis sa réception du pape Benoît XVI en France, en septembre 2008, ont suscité des critiques.

<sup>16</sup> Celles-ci pouvaient déjà voter, sous certaines conditions, aux élections municipales depuis 1860.

<sup>17</sup> Marie-Paule CAIRE-JABINET, *Histoire des religions en France (16<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Armand Colin, coll. « Cursus », 2000, p. 109.

<sup>18</sup> Exception est faite des établissements d'enseignement de l'Alsace-Moselle, région retournée à la France après la signature de la loi de 1905 et dans laquelle s'applique toujours le Concordat.

Révolution, abondamment étudié par Michel Vovelle<sup>19</sup>. Pierre-Gaspard Chaumette, membre de la Commune de Paris, ou le représentant en mission Joseph Fouché ferment les églises, souvent transformées en temples de la Raison, interdisent le culte catholique, poussent les prêtres à abdiquer leur ministère et à se marier. M. Vovelle montre que ces mesures emblématiques ne sont que le produit d'un sentiment anticlérical profond amplifié au cours de tout le XVIII<sup>e</sup> siècle.

De fait, la déchristianisation est un phénomène historique beaucoup plus large qui s'inscrit dans la durée et qui touche aux mentalités. La notion est aussi familière aux historiens qu'aux sociologues, qui, étant donné leur champ d'étude privilégié, l'appliquent plutôt au XX<sup>e</sup> siècle. Parmi ceux-ci, Henri Desroche définit cinq processus complémentaires de détachement par rapport à la civilisation chrétienne<sup>20</sup>. L'abandon de la référence religieuse de l'État, dont nous venons de parler, constitue ce qu'il appelle la déconfessionnalisation. Sur le plan de la discipline ecclésiastique, la récession de la pratique religieuse, c'est-à-dire des gestes rituels demandés par le culte catholique, renvoie aux nombreuses enquêtes statistiques des messalisants (qui vont à la messe le dimanche) et des pascalisants (qui vont communier le jour de Pâques) réalisées après 1945 dans le sillage de Gabriel Le Bras et du chanoine Fernand Boulard. Dans le domaine de l'organisation sociale se déroule une décléricalisation, qui, pour Desroches, est « une récession de l'emprise du clergé sur la vie et la pratique des sociétés chrétiennes »<sup>21</sup>, que ce soit dans l'enseignement ou dans la gestion de la pauvreté et de la maladie. Ce phénomène va de pair avec une crise des vocations, qui rend les prêtres non seulement moins visibles, mais aussi moins nombreux. La désacralisation, quant à elle, touche les représentations mentales : elle se définit comme l'effacement du caractère sacré de la vie politique ou de la vie professionnelle, qui sont désormais plus affaires de métiers que de vocation. Enfin, la désaxiologisation relève du système de valeurs d'un individu, lequel choisit par exemple de privilégier la réussite matérielle à l'accomplissement spirituel. La multiplicité de cette définition par extension, tendant à approcher la déchristianisation par la mesure de plusieurs phénomènes plus ou moins quantifiables qui se recoupent naturellement, montre bien combien il est difficile pour l'historien ou le sociologue de passer de l'étude des faits à celle des consciences humaines.

---

<sup>19</sup> Michel VOVELLE, *Religion et Révolution : la déchristianisation de l'an II*, Paris, Hachette, coll. « Le Temps et les hommes », 1976, 316 p.

<sup>20</sup> Henri DESROCHE, *Sociologies religieuses*, Paris, PUF, 1968, 224 p. et « Déchristianisation », *Encyclopaedia Universalis*, Corpus, t. 5, 1985, p. 1023-1026.

<sup>21</sup> Henri DESROCHE, art. cité, p. 1024.



## Seconde lecture : une réalité plus complexe

C'est peut-être l'une des raisons qui ont poussé à réévaluer le diagnostic de l'évolution religieuse de la France entre 1789 et 1914 en termes de déchristianisation. Dans les faits, de nombreuses études ont montré que ce schéma linéaire rencontrait des contradictions sur le terrain, tant chronologiques que géographiques voire sociologiques. Il est certain que la France n'est pas devenue un pays d'athées aux églises désaffectées où la foi aurait disparu et où le prêtre serait une espèce en voie d'extinction rapide. Dans les années 1980, Claude Langlois soulignait que c'est une lecture presque opposée qui dominait désormais l'historiographie<sup>22</sup>.

Certains indices apportent en effet à la thèse précédente de nettes nuances. Le domaine le plus significatif est sans doute celui de la décléricalisation, aisément vérifiable par des chiffres assez sûrs. Contrairement aux apparences, le nombre de prêtres de paroisse est loin d'avoir lourdement chuté sur toute la période : on estime à 60 000 leur effectif à la veille de la Révolution, tandis qu'ils sont exactement 55 096 en 1904<sup>23</sup>, soit une simple baisse de 8 % sur plus d'un siècle. Parallèlement, on compte 30 000 religieux et 130 000 religieuses, bien plus qu'en 1789 où les réguliers subissaient une crise depuis plusieurs décennies. L'effectif du clergé féminin a pratiquement été multiplié par 10 depuis 1808<sup>24</sup>. Les recherches de Claude Langlois ont montré à quel point les congrégations féminines, notamment diocésaines, connaissent une vigueur nouvelle sous la période concordataire<sup>25</sup>. Jamais depuis un siècle le clergé, dans son ensemble, n'avait été aussi nombreux. Notons toutefois que la quasi-stabilité des séculiers doit être contrebalancée par de forts mouvements à l'intérieur du siècle ainsi que par la hausse de la population, qui diminue d'autant le poids démographique relatif des prêtres. Cependant, la preuve du maintien de la force des prêtres est leur capacité d'exportation : il faut relever qu'en 1900, pas moins des deux tiers des 14 000 missionnaires catholiques présents dans le monde entier sont français<sup>26</sup>, auxquels doivent être ajoutées 10 000 religieuses de 47 congrégations<sup>27</sup>.

---

<sup>22</sup> Claude LANGLOIS in François LEBRUN dir., *Histoire des catholiques en France*, Paris, Hachette, coll. « Pluriel », 1985 (1<sup>re</sup> éd. 1980), p. 321.

<sup>23</sup> Gabriel AUDISIO, *Les Français d'hier*, t. II : « Des croyants. XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle », Paris, Armand Colin, 1996, p. 437.

<sup>24</sup> Xavier de MONTCLOS, *Histoire religieuse de la France*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », n°2428, 2<sup>e</sup> éd. 1990, p. 96.

<sup>25</sup> Claude LANGLOIS, *Le Catholicisme au féminin. Les congrégations françaises à supérieure générale au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Le Cerf, 1984, 776 p.

<sup>26</sup> Raymond HUARD, « James Patrick Daughton, *An Empire Divided. Religion, Republicanism, and the Making of French Colonialism, 1880-1914* », *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*, Janvier 2008 (n°36), p. 184, en ligne sur <http://www.cairn.info/revue-d-histoire-du-dix-neuvieme-siecle-2008-1-page-184.htm> (consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2010).

<sup>27</sup> André LATREILLE, René RÉMOND dir., *Histoire du catholicisme en France*, t. III, « La période contemporaine », Paris, Spes, 1962, p. 548.

Par certains aspects, l’empreinte de la religion romaine a même pu s’accroître. Contredisant l’idée d’une désacralisation linéaire, le catholicisme laisse paradoxalement davantage de traces dans l’espace qu’aux époques précédentes. Comme le montre Régis Bertrand dans sa thèse<sup>28</sup>, le XIX<sup>e</sup> siècle marque plus une christianisation qu’une laïcisation de l’espace, en particulier dans les cimetières où apparaissent les concessions perpétuelles et se développe toute une statuaire sacrée. Qu’on pense aux imposantes croix de mission placées sur les routes ou à la sortie des villages, aux églises nouvelles bâties dans les quartiers en plein essor ou aux oratoires ruraux venus compléter un réseau déjà ancien. Au total, une bonne part des témoins de l’implantation cléricale dans notre monde quotidien date du XIX<sup>e</sup> siècle. La rue est également le théâtre de nombreuses manifestations de la foi (processions, missions...) <sup>29</sup> qui expriment parfois, à la vue de tous, de nouvelles dévotions catholiques, telle l’Immaculée Conception reconnue en 1854.

Quant à la population française, elle reste attachée au catholicisme puisque 98 % des Français se déclarent catholiques au recensement de 1872 (le dernier qui pose la question de l’appartenance religieuse) et autant sont encore baptisés au début du XX<sup>e</sup> siècle. De même, mariages et sépultures se font toujours en très forte majorité à l’église. Si les obsèques civiles font tant scandale, c’est peut-être d’abord parce que, justement, elles restent très minoritaires. La piété, la religiosité demeurent vivaces dans le peuple, bien que mêlées à des relents de paganisme. Les Rogations, par exemple, marquent un temps fort dans la vie des campagnes. Il y a des pratiques qui progressent ou renaissent, tels les pèlerinages en direction de terres sacrées (Lourdes sous l’impulsion des Assomptionnistes, Paray-le-Monial où se déplacent beaucoup de parlementaires<sup>30</sup>). Anéantissant le mythe (essentiellement véhiculé par la contre-révolution) d’une christianisation totale de la France avant 1789, on a même montré que certaines régions rurales « continuent à devenir plus chrétiennes »<sup>31</sup>. Et il ne s’agit pas seulement du petit peuple : le XIX<sup>e</sup> siècle – surtout les années 1880 – est scandé par la conversion de nombreuses personnalités comme les banquiers juifs Ratisbonne, Louis Veillot (1838), Léon Bloy (1879), Huysmans (1881), Paul Claudel (1886), François Coppée (1897) ou encore Charles Péguy

---

<sup>28</sup> Régis BERTRAND, *Les Provençaux et leurs morts, Recherches sur les pratiques funéraires, les lieux de sépultures et le culte du souvenir des morts dans le Sud-Est de la France depuis la fin du XVII<sup>e</sup> siècle*, thèse de doctorat d’histoire dirigée par Michel Vovelle, Université Paris-I, 1994, 1707 p.

<sup>29</sup> Paul d’HOLLANDER dir., *L’Église dans la rue. Les cérémonies extérieures du culte en France au XIX<sup>e</sup> siècle*, colloque de Limoges (23-24 mars 2000), Limoges, Presses universitaires de Limoges, 2001, 330 p.

<sup>30</sup> Le 29 juin 1873, une délégation de 50 députés royalistes conduits par Belcastel y consacre la France au Sacré Cœur (Adrien DANSETTE, *Histoire religieuse de la France contemporaine, De la Révolution à la Troisième République*, Paris, Flammarion, coll. « L’Histoire », 1948, p. 454-455).

<sup>31</sup> Yves-Marie HILAIRE, *L’Information historique*, 1970, n°2.

(1908)<sup>32</sup>. Nous sommes loin des préjugés habituels sur la déchristianisation. La preuve semble faite que l'indéniable déconfectionnalisation de la période – d'ailleurs assez discontinue – ne s'accompagne pas automatiquement des autres phénomènes décrits par Henri Desroche.

Certains ajoutent même que le trait est remarquable vu l'évolution de la législation nationale et l'apparition d'un certain conformisme inversé par rapport aux us de l'Ancien Régime. Il faut effectivement bien plus d'efforts et de sincérité pour maintenir une tradition dans une époque ou un milieu plutôt hostiles que pour se plier à une pratique religieuse jadis de toute façon obligatoire. « Tradition », le terme a été employé, suggérant une démarche d'adhésion passive ; pourtant, ladite appartenance à la sphère catholique ne paraît pas (toujours) être de pure façade. On compte, malgré la création de l'école publique, gratuite et obligatoire de Jules Ferry en 1881-1882, une part importante de la population scolaire dans les écoles privées tenues par les congrégations, comme l'ont montré plusieurs travaux réunis par Gérard Cholvy et Nadine-Josette Chaline<sup>33</sup>. Par exemple, en 1893, les établissements secondaires catholiques réunissent 90 000 élèves contre seulement 85 000 dans le secondaire d'État. S'il faut tenir compte du monopole clérical de l'enseignement féminin, c'est toutefois le signe d'un engagement beaucoup plus volontaire que le simple respect d'une tradition ancestrale.

La France reste donc, même à la veille de la Grande Guerre, après avoir rompu toute relation diplomatique avec le Saint-Siège, un pays très majoritairement catholique. Son originalité juridique, résultat du long combat et de la lente et disputée victoire d'un camp politique combatif, d'abord très minoritaire puis devenu majoritaire dans l'électorat, d'ailleurs exclusivement masculin, est loin de se refléter complètement dans la réalité concrète sociale et religieuse. En bref, la spécificité religieuse hexagonale en Europe se trouve nettement à atténuer. Le déclin juridique du catholicisme en France se trouve en décalage avec une permanence d'une assez forte présence de celui-ci dans le domaine social et culturel. Selon les mots du ministre Jules Méline, connu surtout comme héraut du protectionnisme (le tarif douanier de 1891), mais également promoteur d'une tentative d'apaisement entre républicains et catholiques après le Ralliement, entre les deux grandes crises anticléricales (1896-1898)<sup>34</sup>, « la France est religieuse,

---

<sup>32</sup> Voir Richard GRIFFITHS, *Révolution à rebours, le renouveau catholique dans la littérature en France de 1870 à 1914*, Paris, Desclée, 1971, 349 p. ou, plus récemment, Frédéric GUGELOT, *La conversion des intellectuels au catholicisme en France, 1885-1935*, Paris, Editions du CNRS, 1998, 533 p.

<sup>33</sup> Gérard CHOLVY et Nadine-Josette CHALINE dir., *L'Enseignement catholique aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Le Cerf, coll. « Histoire religieuse de la France » n°8, 1995, 296 p.

<sup>34</sup> Michel WINOCK, *La France politique, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Seuil, coll. « Points Histoire » n°H 256, 1999, 576 p.

elle n'est pas cléricale ». Voilà peut-être, finalement, la meilleure formulation des acquis de l'historiographie religieuse dans les années 1980.

### **Dépasser deux lectures trop linéaires**

Cette seconde lecture brosse donc le portrait d'une France catholique restant relativement immobile durant le XIX<sup>e</sup> siècle. Malgré les apparences et les luttes anticléricales, elle ne perdrait finalement que sa reconnaissance officielle par l'État. Les laïcs – au sens politique et polémique du terme – n'auraient réussi qu'à anéantir le rôle de l'Église dans les institutions du pays, alors que sa force numérique, son influence, sa vitalité ne seraient en somme que fort peu atteintes. Toutefois, dans une période plus récente, il a été prouvé que les deux lectures successivement évoquées n'entraient pas forcément en contradiction l'une avec l'autre, mais nécessitaient d'être dépassées.

D'une part, l'histoire politique contemporaine a montré que l'existence – incontestable – d'une France catholique toujours présente et fervente à l'orée du XX<sup>e</sup> siècle, si elle est une évidente réussite pour l'Église, ne correspond pas forcément à un échec de la part du camp laïc. En effet, la Troisième République n'est pas la Terreur et une véritable déchristianisation n'était pas le but de la plupart des responsables de l'évolution législative, hormis pour quelques parlementaires isolés à l'instar d'un Maurice Allard, député « socialiste révolutionnaire » de Draguignan aux convictions antireligieuses très affirmées<sup>35</sup>.

« Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! », s'exclamait Gambetta sous l'Ordre Moral de Mac Mahon<sup>36</sup> : il visait non pas la foi catholique en elle-même – pour lui, nul homme politique n'a pour fonction de la juger, d'ailleurs dans quelque sens que ce soit – mais bien la place de l'Église dans la société française. Il ne s'agit pas d'anéantir l'Église, mais de ramener son domaine d'action à la stricte sphère privée. Ce n'est nulle autre chose que ce qui a été réalisé : en ce sens, on ne peut pas dire que la vitalité persistante du catholicisme marque une semi-défaite des partisans de la laïcité. Au contraire, la victoire des laïcs en 1905 est totale et elle ne nécessitait pas la défaite du catholicisme lui-même au sein de la société française. Les historiens actuels savent que les images d'une France peu à peu laïcisée et d'un pays resté profondément catholique ne sont finalement pas intrinsèquement contradictoires.

---

<sup>35</sup> Dans un discours à l'Assemblée, le 10 avril 1905, il proclame : « Le christianisme est un outrage à la raison, un outrage à la nature » (cité in Jean-Marie MAYEUR, *La Séparation de l'Église et de l'État*, Paris, Julliard-Gallimard, coll. « Archives », 1966).

<sup>36</sup> La phrase est reprise d'un journaliste protestant du Second Empire, Alphonse Peyrat.

D'autre part, l'abondance des études historiques régionales a fait voler en éclats l'idée d'une France catholique homogène, qui n'était qu'une représentation mentale. Au contraire, de nombreuses différences spatiales et chronologiques ont été mises en évidence et il est clair que les spécificités régionales ont tendance à s'enraciner dans la durée. Dès la Révolution apparaissent déjà la plupart des contrastes qui seront visibles un siècle et demi plus tard sur la célèbre carte de la pratique religieuse dressée par le chanoine Boulard dans l'immédiat après-guerre<sup>37</sup>. La carte de la réaction au serment civique de 1790, dressée par Timothy Tackett en 1986<sup>38</sup>, n'est pas sans rappeler celle-ci<sup>39</sup>.

Ainsi, les régions de l'Ouest comme la Bretagne, mais aussi une partie du Nord, restent fidèles à la hiérarchie ecclésiastique, continuent de donner de nombreuses vocations (notamment pour la mission) et, par exemple, s'opposent parfois violemment aux inventaires de 1906-1907<sup>40</sup>. C'est surtout à ce type d'espace que s'applique pleinement la description de notre second point. En revanche, la foi dans le Bassin Parisien est en chute libre depuis des décennies, la loi de Séparation n'y provoque guère de troubles et les indicateurs de référence (vocations sacerdotales, assistance régulière à la messe, délais de baptême, formes de piété collective ou d'appartenance religieuse) sont tous sur le déclin. Entre ces extrêmes, une bonne moitié du territoire français connaît une situation intermédiaire, laquelle peut évoluer à travers le temps, mais aussi selon la position sociale. C'est le cas en particulier de la Provence, qui ressemble par certains aspects au premier type au début du XIX<sup>e</sup> siècle, mais tendrait à se rapprocher du second à son achèvement.

### **Des pistes de recherche de l'historiographie contemporaine**

C'est au carrefour de ces lectures et des interrogations qui en découlent que se situent les pistes de recherche de l'historiographie actuelle. S'il est impossible de résumer en quelques paragraphes la densité et la multiplicité des investigations du début du XXI<sup>e</sup> siècle, quelques tendances majeures peuvent être relevées, au sein desquelles s'inscrira notre projet de recherche.

Une première direction, déjà mentionnée, est le renouveau de l'étude biographique,

---

<sup>37</sup> Chanoine Fernand BOULARD, *Carte religieuse de la France rurale*, Paris, Éditions des Cahiers du clergé rural, 1952.

<sup>38</sup> Timothy TACKETT, *La Révolution, l'Église, la France*, Paris, Le Cerf, 1986, p. 70.

<sup>39</sup> Voir une comparaison significative dans Timothy TACKETT, « Le serment à la Constitution civile du clergé, 1791-1792 », in Claude LANGLOIS, Timothy TACKETT, Michel VOVELLE, Serge BONIN, Madeleine BONIN, *Atlas de la Révolution française*, t. 9 : « Religion », Paris, Éd. de l'ÉHÉSS, 1996, p. 32.

<sup>40</sup> C'est dans le Nord qu'a lieu, le 6 mars 1906, le seul décès dû à la crise des inventaires, celui d'un manifestant à Boeschêpe, le boucher Ghysel (Pierre PIERRARD, *Histoire des curés de campagne de 1789 à nos jours*, Paris, Plon, coll. « Terres de France », 1986, p. 281).

particulièrement sensible en histoire religieuse. Pendant plusieurs décennies, dans une perspective d'histoire sociale et culturelle, la lumière avait été faite sur le comportement de la foule des fidèles. Dans ce cadre, souvent en relation avec d'autres sciences humaines, sont notamment apparues de nombreuses interrogations sur les spécificités d'une religion dite populaire, plus ou moins en décalage avec les croyances présentées comme orthodoxes par les autorités religieuses. Par exemple, les années 1970 virent la redécouverte des travaux de l'ethnologue Arnold van Gennep, mort en 1957, sur les « rites folkloriques »<sup>41</sup>. Depuis les années 1990, comme par un retour de balancier, des études se penchent de nouveau sur le genre biographique. C'est une biographie plus « critique » – le qualificatif figure par exemple dans le sous-titre d'une récente biographie sur le père Lagrange<sup>42</sup> – nécessitant un recul accru et une prise en compte importante du contexte et des interactions réciproques entre le personnage étudié et son environnement social, culturel ou politique. Un des exemples les plus significatifs est la vie de Frédéric Ozanam, fondateur des conférences Saint-Vincent-de-Paul, par Gérard Cholvy, qui relie largement son engagement spirituel et caritatif aux vicissitudes politiques et idéologiques du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>43</sup>. Malgré le cas Ozanam, il faut remarquer que le genre biographique en essor en histoire religieuse bénéficie surtout aux ecclésiastiques. On a déjà cité plusieurs évêques qui ont joué un certain rôle lors de la crise moderniste du début du XX<sup>e</sup> siècle, tels Mgr Mignot et Mgr Lacroix, mais de simples prêtres sont également concernés, comme Mgr Jean-Joseph Gaume, connu pour son combat contre l'enseignement des classiques païens en latin et en grec<sup>44</sup>.

Dépassant éventuellement le cadre du biographique, un intérêt croissant est actuellement porté à l'engagement des croyants dans la société de leur temps, en particulier au moment où ils sont confrontés à des choix cruciaux et des questions sensibles. Moins connu du grand public qu'un Robert Schuman, le président de l'Association catholique de la jeunesse française Rémy Montagne a fait l'objet d'une récente biographie tentant de replacer son itinéraire dans les grandes recompositions politiques et culturelles de la France d'après-guerre<sup>45</sup>. Le centenaire de la loi de 1905 a donné naissance à des interrogations sur l'attitude réelle des catholiques face à la

---

<sup>41</sup> Voir par exemple Nicole BELMONT, *Arnold van Gennep, créateur de l'ethnographie française*, Paris, Payot, coll. « Petite bibliothèque Payot », 1974, 187 p.

<sup>42</sup> Bernard MONTAGNES, *Marie-Joseph Lagrange. Une biographie critique*, op. cit.

<sup>43</sup> Gérard CHOLVY, *Frédéric Ozanam (1813-1853). L'engagement d'un intellectuel catholique au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 2003, 784 p.

<sup>44</sup> Daniel MOULINET, *Les Classiques païens dans les collèges catholiques ? Le combat de Mgr Gaume*, Paris, Le Cerf, coll. « Histoire religieuse de la France », 1995, 496 p. Docteur en théologie, Gaume porte le titre de Monseigneur car il est nommé protonotaire apostolique par le pape Pie IX en 1854.

<sup>45</sup> Marie-Joëlle GUILLAUME, *Rémy Montagne, un démocrate-chrétien dans le siècle*, Paris, Perrin, coll. « Biographies », 2010, 312 p.

Séparation au-delà des prises de position officielles<sup>46</sup>. Enjeu mémoriel majeur dans un contexte de réévaluation du rôle de l'État français dans les crimes de la Seconde Guerre mondiale depuis 1995, l'engagement des catholiques entre 1939 et 1945 a également suscité de nombreuses recherches<sup>47</sup>. Même des religions minoritaires comme le judaïsme n'échappent pas à ce questionnement sur la place des responsables religieux dans les évolutions de la société moderne<sup>48</sup>.

Sur le plan du cadre géographique, enfin, une autre tendance est le regain d'intérêt de la recherche historique pour le cadre diocésain. En 2002, par exemple, le diocèse était l'objet d'un colloque qui reconnaissait son importance dans l'histoire religieuse<sup>49</sup>. De nombreuses thèses d'histoire religieuse continuent d'ailleurs de prendre cette entité pour décor<sup>50</sup>.

### **Un révélateur : l'étude d'un clergé diocésain au XIX<sup>e</sup> siècle**

Les quelques remarques qui précèdent expliquent largement le choix de notre projet de recherche. Nous nous proposons de cerner l'évolution du catholicisme dans la société en un siècle et de transporter les grandes problématiques nationales sur le terrain, à travers l'étude d'un clergé diocésain.

Le choix, courant dans l'historiographie religieuse depuis les années 1960, d'un diocèse s'est vu critiquer à plusieurs reprises. Dans les années 1960, on protestait régulièrement contre la « départementalisation » de l'histoire de France, coupable de se caler sur un échelon administratif et archivistique commode (les archives départementales) mais purement symbolique et d'empêcher toute synthèse historique globale<sup>51</sup>. Plus récemment, au colloque de Rennes de septembre 1999 faisant le point sur cent ans d'histoire religieuse française, Claude Langlois présentait les limites du « phénomène récurrent » que constitue « l'histoire diocésaine

---

<sup>46</sup> Jean-Pierre CHANTIN et Daniel MOULINET dir., *La Séparation de 1905. Les hommes et les lieux*, Paris, Éd. de l'Atelier, coll. « Patrimoine », 2005, 272 p.

<sup>47</sup> Citons par exemple Renée BÉDARIDA, *Les Catholiques dans la guerre (1939-1945)*, Paris, Hachette, coll. « Littérature », 1998, 286 p. ou Limore YAGIL, *Chrétiens et Juifs sous Vichy (1940 - 1944). Sauvetage et désobéissance civile*, Paris, Éd. du Cerf, collection « Histoire », 2005, 765 p.

<sup>48</sup> Jean-Marc CHOURAQUI, « La tradition juive confrontée à la modernité politique : l'exemple des rabbins français au XIX<sup>e</sup> siècle », *Romantisme*, n°125, Mars 2004, p. 9-25.

<sup>49</sup> Gérard CHAIX dir., *Le Diocèse. Espaces, représentations, pouvoirs (XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Le Cerf, coll. « Histoire religieuse de la France » n°20, 2002, 450 p.

<sup>50</sup> Par exemple Esther DELOCHE, *Le Diocèse d'Annecy de la Séparation à Vatican II (1905-1962)*, thèse de doctorat d'histoire sous la direction de Christian SORREL, Université Lumière-Lyon II, 2009, 790 p.

<sup>51</sup> Sur ce débat – dépassé – voir Gérard NOIRIEL, *Qu'est-ce que l'histoire contemporaine ?*, Paris, Hachette Supérieur, 1998, p. 97-98.

cumulative »<sup>52</sup>. Il faut remarquer que, malgré ces critiques, de nombreuses études récentes continuent de respecter ou, au moins, de tenir compte du cadre diocésain. Ainsi, Frédéric Meyer a-t-il travaillé sur l'entourage des évêques dans plusieurs diocèses du Sud-Est à l'époque moderne<sup>53</sup>.

L'enracinement diocésain d'une étude garde plusieurs avantages, qui ne peuvent se résumer à la simplicité géographique et à l'unicité du centre de documentation. Les dimensions d'un diocèse au XIX<sup>e</sup> siècle correspondent bien aux interrogations d'une recherche fine : elles ne sont plus aussi disparates que sous l'Ancien Régime<sup>54</sup> et réunissent une population assez importante (100 000 à 200 000 habitants au minimum, voire plus), au sujet de laquelle les conclusions peuvent avoir une certaine représentativité. Le diocèse se signale également par des caractères d'unité : unité ecclésiale d'abord, avec un clergé issu normalement pour la plus large part des vocations locales, commandé par un évêque assisté d'une administration, encadrant une masse de fidèles par un système paroissial spécifique. « C'est dans le cadre diocésain que les prélats œuvraient », souligne Frédéric Meyer<sup>55</sup>. L'unité est aussi politique : le même cadre géographique (le département, en principe) sert généralement à élire l'assemblée du Conseil général et les municipalités, assises du pouvoir local. Le tout peut laisser supposer une conscience d'appartenance de la part de la population concernée. En même temps, la taille d'un diocèse est suffisante pour faire apparaître des nuances entre types de population, des oppositions entre ensembles géographiques.

Le choix du clergé s'explique également. Au sein d'une religion où il existe un clergé constitué (à la différence de l'islam) et non héréditaire (comme dans le judaïsme), les clercs sont d'abord des laïcs qui se sont engagés, au début de leur vie active, au service de l'Église. Cette entrée dans le clergé est théoriquement libre et répond à des critères d'ordre personnel, mais aussi à des conditions sociales particulières. Les prêtres ne sont pas de purs esprits mus par des motivations exclusivement spirituelles, ils sont également le produit d'une société vivante, d'un contexte culturel et, dans leur action pastorale, dans leur réponse aux manifestations multiformes de la société, ils interfèrent eux-mêmes dans la sphère temporelle. C'est pourquoi notre étude des

---

<sup>52</sup> Claude LANGLOIS, « Les champs délaissés », *Un siècle d'histoire du christianisme en France. Bilan historiographique et perspectives*, in *RHEF*, t. 86, n°217, juillet-décembre 2000, p. 758.

<sup>53</sup> Frédéric MEYER, *La Maison de l'évêque. Familles et curies épiscopales entre Rhône et Alpes (Savoie, Bugey, Lyonnais, Dauphiné, Comtat Venaissin), fin XVI<sup>e</sup>-fin XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Champion, Bibliothèque d'histoire moderne et contemporaine, n°29, 2008, 624 p.

<sup>54</sup> Les diocèses de Vence et Toulon – dont on reparlera – comptaient 20 à 25 paroisses alors qu'Amiens en commandait 800 et Rouen pas moins de 1 388 ! (François BLUCHE, *L'Ancien Régime. Institutions et société*, op. cit., p. 70).

<sup>55</sup> Frédéric MEYER, « Les élites diocésaines en Savoie à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle », *Rives nord-méditerranéennes*, n°32-33, 2009 (p. 173-189), p. 175.



prêtres ne se limitera pas à ce que le XIX<sup>e</sup> siècle aurait appelé une histoire ecclésiastique ; elle permettra au contraire d'avoir une vue indirecte sur le peuple chrétien.

Pour plusieurs raisons, c'est le diocèse de Fréjus, correspondant (presque) exactement au département du Var, qui a été choisi. La proximité géographique, une connaissance de base sur le sujet ou l'intérêt personnel ont bien été des critères, mais ne suffisent pas à justifier une telle étude. Le diocèse n'avait jamais encore donné lieu à une thèse ou à une étude approfondie, contrairement aux diocèses voisins<sup>56</sup>, et nous pensons qu'il y a pourtant matière et surtout intérêt historique suffisants pour ce faire. Le Var fait partie de cette France où le catholicisme n'a pas une position pleinement assurée : on y observera les réactions d'une Église devant faire face à l'adversité. Sur le plan politique, il a élu des figures majeures de l'anticléricalisme, comme le député Maurice Allard ou surtout le député puis sénateur Georges Clemenceau. Il appartient aussi, plus largement, à une France qui bouge, marquée par la mobilité avec l'activité de l'important port toulonnais (d'où s'embarque, par exemple, l'expédition d'Alger en 1830) et avec l'exode rural d'un arrière-pays plus ou moins montagnard. Enfin, composé de terroirs différents à l'individualité propre, de la grande ville et du littoral aux villages perchés du Nord en passant par les bourgs viticoles du centre, il constitue lui-même un résumé de la Provence, terre de contrastes.

Le raisonnement, ordonné en trois temps, laissera d'abord une place importante à une réflexion sur les principaux enjeux de l'étude, en termes de définition du sujet, de caractérisation de l'espace présenté et de présentation des méthodes utilisées. Nous avons choisi de consacrer une partie spécifique sur la décennie révolutionnaire, période de grands bouleversements pour la société entière et pour le clergé en particulier, confronté à des choix cornéliens, pris en tenaille entre autorité de l'état et injonctions pontificales. Pour terminer, le prêtre varois sera considéré dans une approche de type concentrique, partant de son parcours individuel pour évoquer sa place au sein du groupe clérical auquel il appartient et enfin son rapport complexe au monde séculier.

---

<sup>56</sup> Celui de Marseille, par exemple, fit l'objet du premier volume de la collection « Histoire des diocèses de France » des éditions Letouzey et Ané en 1967.

# **PREMIÈRE PARTIE :** **ENJEUX ET CONDITIONS DE L'ÉTUDE**

Une large partie consacrée à tout ce qui constitue l'amont de notre analyse s'avère indispensable tant pour planter le décor que pour justifier les différents aspects de notre démarche. En premier lieu, apparaîtra l'objet de notre étude, le prêtre catholique, dont on s'attachera à brosser les grands traits d'un portrait juridique, littéraire et historiographique. La présentation de l'unité de lieu, perçue à travers les intenses évolutions chronologiques séparant l'épisode du serment civique imposé aux prêtres de la loi de Séparation de décembre 1905, doit faire ressortir la complexité des caractéristiques et des héritages de la région considérée, dont il faudra prouver qu'elle peut servir de résumé à tout l'espace provençal. Enfin, une présentation des méthodes et des différents types de sources utilisées pour cerner l'ensemble des prêtres varois permettra de développer l'originalité de notre démarche.

## **I LA FIGURE DU PRÊTRE**

### **1. LE DROIT : LE PRÊTRE SELON L'ÉGLISE ET SELON L'ÉTAT**

Objet de notre étude, le prêtre est le ministre de base du culte catholique. On ne peut échapper à une définition de la fonction, tant du côté de l'Église dans le droit canonique que du point de vue de l'État au sein du droit civil français.

#### ***a- Les permanences du droit canon***

L'Église catholique, corps très structuré et hiérarchisé, possède depuis longtemps des règles strictes fixant son organisation et son fonctionnement. Sur le plan organique, en effet, il est important de noter que la Révolution n'apparaît pas comme une rupture majeure<sup>57</sup>. Durant tout le XIX<sup>e</sup> siècle, l'ecclésiologie – c'est-à-dire la façon dont l'autorité religieuse conçoit sa propre organisation en tant que corps constitué – reste profondément inspirée par la Réforme tridentine, dite aussi Contre-réforme catholique, qui réagissait au XVI<sup>e</sup> siècle aux innovations de la Réforme protestante. Le prêtre y bénéficie d'un rôle de première importance, fondé sur l'interprétation de

---

<sup>57</sup> Pierre PIERRARD, *Le prêtre français du Concile de Trente à nos jours*, Paris, Desclée, 1986, Conclusion.

nombreuses citations du Nouveau Testament<sup>58</sup>. Une rapide mise au point doctrinale est nécessaire.

## **Le prêtre dans le catéchisme du concile de Trente**

Plus encore que les décrets du concile de Trente et en l'absence de Code de droit canonique organisé jusqu'en 1917, c'est le catéchisme de Trente, dirigé, à la demande de ce concile, par l'évêque de Milan canonisé Charles Borromée et publié par le pape saint Pie V en 1566<sup>59</sup>, qui porte le mieux témoignage de l'importante fonction assignée au prêtre. Ne lui est-il pas directement adressé : « une sorte de plan et de méthode que pourraient suivre en toute sûreté dans leurs églises ceux qui auraient la charge de Docteur et de Pasteur légitime »<sup>60</sup> ? Ne commence-t-il pas par justifier l'existence et « l'autorité » des pasteurs ?<sup>61</sup> En un temps de remise en cause par le protestantisme naissant, il est utile d'insister sur ce point. D'après le chapitre 26 sur le sacrement de l'Ordre, « les Évêques et les Prêtres sont comme les interprètes et les ambassadeurs de Dieu », successeurs des douze apôtres<sup>62</sup>. À ce titre, ils ont droit aux « plus grands honneurs »<sup>63</sup>. Théologiquement, l'accent est mis sur la spécificité accordée au sacerdoce ministériel du prêtre par rapport au sacerdoce universel de tout fidèle baptisé.

Le plus important pour nous est de noter la pluralité des tâches attribuées au prêtre en fonction de cette primauté. Tout d'abord, naturellement, leur mission est liturgique : les ministres ordonnés « offrent » tous les jours, mais plus solennellement le dimanche et les jours de grande fête, « les saints Mystères pour eux-mêmes et pour tout le peuple »<sup>64</sup>. Ils « administrent les Sacraments de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui nous donnent la grâce, la conservent et l'augmentent en nous », selon les règles définies par l'Église universelle<sup>65</sup>. C'est ce que le catéchisme définit comme « le pouvoir d'Ordre » du prêtre. En particulier, dans le chapitre consacré au « sacrement de l'ordre », le catéchisme de Trente signale qu'« on ne peut rien trouver

---

<sup>58</sup> Parmi les plus citées, on trouve : « Ce n'est pas vous qui m'avez choisi, c'est moi qui vous ai choisis et établis pour que vous alliez et portiez du fruit » (Jean XV, 16), « À vous il a été donné de connaître les mystères du Royaume des Cieux, tandis qu'à eux cela n'a pas été donné » (Matthieu XIII, 11), « [Paul et Barnabé] désignèrent des anciens dans chaque Église » (Actes XIV, 23).

<sup>59</sup> *Catéchisme du Concile de Trente*, Bouère, Dominique Martin Morin, 1991, 584 p. Résumé ou adapté, ce catéchisme est resté en vigueur jusqu'à Jean Paul II et au *Catéchisme de l'Église catholique* publié le 11 octobre 1992.

<sup>60</sup> *Ibid.*, « Préface des auteurs du catéchisme », p. 9.

<sup>61</sup> Ce sont les deux premiers paragraphes de la préface, p. 7-8.

<sup>62</sup> *Catéchisme du Concile de Trente, op. cit.*, p. 303. Les majuscules sont d'origine et expriment assez l'importance accordée aux ministres ordonnés.

<sup>63</sup> *Ibid.*, p. 303.

<sup>64</sup> *Ibid.*, p. 305.

<sup>65</sup> *Ibid.*, p. 306.

de comparable sur la terre » au pouvoir du prêtre d'offrir l'eucharistie et de pardonner les péchés dans la confession<sup>66</sup>. Le « Ministre de la Religion » est explicitement comparé au Christ envoyé dans le monde par le Père et aux apôtres envoyés par le Christ.

Parallèlement, le prêtre possède aussi « le pouvoir de Juridiction »<sup>67</sup>, qui intéresse davantage l'historien ; en vertu de celui-ci, il enseigne la loi de Dieu, exhorte les fidèles et assure la direction spirituelle d'une paroisse. De lui dépend donc une bonne part de la vie religieuse de la communauté qu'il a sous sa coupe. Une incursion dans la littérature pieuse de l'époque confirme la place particulière assignée au prêtre. Les manuels de piété du XIX<sup>e</sup> siècle à l'usage des laïcs, telles les *Heures catholiques*<sup>68</sup>, insistent sur la déférence et le respect dus au clergé.

En contrepartie, le prêtre est tenu de respecter certaines obligations. Canoniquement, il doit notamment obéir à son supérieur hiérarchique direct (le curé pour le vicaire, l'évêque pour le prêtre, l'abbé pour les religieux) et exercer la charité vis-à-vis du peuple qui lui a été confié. De façon plus large, les textes insistent sur « la pureté de vie et de mœurs » qu'on est en droit de réclamer du prêtre dès son ordination<sup>69</sup> ; celui-ci est considéré comme le modèle de ses paroissiens et se doit de donner l'exemple.

### **Clergé séculier, clergé régulier**

On notera que le catéchisme du concile de Trente ne fait à aucun moment la distinction classique entre clergé séculier, qui vit dans le siècle, au contact des fidèles, et clergé régulier, soumis à une règle monastique (celle de saint Augustin, de saint Benoît, de saint Colomban...) et vivant dans un espace délimité a priori séparé du reste du monde. Cette différenciation, accentuée depuis l'époque médiévale, se manifeste surtout, du point de vue de l'Église, par l'établissement d'un système ecclésiastique parallèle qui échappe plus ou moins à l'autorité de la hiérarchie épiscopale.

C'est le clergé séculier, présent dans les paroisses (curés et vicaires), sur les bateaux du port de Toulon (les aumôniers militaires) ou autour des cathédrales (l'évêque et son administration), c'est-à-dire à proximité immédiate du peuple chrétien, qui formera le centre de notre étude. Par son fréquent éloignement par rapport aux fidèles, par la diversité des ordres monastiques, par son implantation géographique qui dépasse les logiques d'un espace diocésain,

---

<sup>66</sup> *Ibid.*, p. 303-304.

<sup>67</sup> *Ibid.*, p. 306.

<sup>68</sup> Prince Alexandre de HOLENLOHE, *Heures catholiques. Livre de prières et de méditations à l'usage des fidèles*, 1826, maintes fois réédité, l'un des plus célèbres livres de piété du XIX<sup>e</sup> siècle.

<sup>69</sup> *Catéchisme du Concile de Trente, op. cit.*, chap. 26, § 9, p. 319.

le clergé régulier masculin ou féminin répond à d'autres problématiques que nous ne pourrions traiter dans le cadre de cette étude.

Toutefois, l'expérience de la recherche nous a fait sentir que les frontières entre les deux types de clergé sont parfois ténues. Ainsi, au début de la Révolution, la suppression du clergé régulier non enseignant libère un grand nombre de prêtres et d'ecclésiastiques, dont une proportion notable intègre plus ou moins durablement le clergé séculier. Jusqu'au Concordat, nous avons donc été forcé de tenir compte de l'ensemble des deux clergés. Au XIX<sup>e</sup> siècle ensuite, il n'est pas rare de voir un prêtre diocésain quitter son poste pour entrer dans une congrégation ou, au contraire, de constater l'entrée dans le clergé local de religieux sécularisés, venant parfois de fort loin. Enfin, la baisse du nombre de prêtres fait que certains postes paroissiaux sont confiés à des religieux. En plusieurs endroits, notre étude débordera donc les strictes limites du clergé séculier, mais la logique de notre investigation se calera toujours sur des problématiques diocésaines.

### **b- Les mutations du droit civil**

Le contraste est fort entre les permanences du statut canonique du prêtre avant comme après la Révolution et les considérables évolutions du cadre juridique civil encadrant la prêtrise en France entre 1789 et le début du XX<sup>e</sup> siècle. En point de départ de cette étude, on ne peut faire l'économie de quelques rappels récapitulants, de manière chronologique, les diverses modifications de statut des prêtres qui s'imposent au niveau national. Un des enjeux de l'analyse sera d'évaluer les conséquences concrètes de ces changements sur le clergé varois.

### **Sous l'Ancien Régime : le premier Ordre du royaume**

Pendant la Monarchie absolue, le clergé constitue une composante essentielle de la société française. Dans la classique organisation d'Ancien Régime fondée, depuis le Moyen Âge, sur l'importance attribuée aux tâches de chaque catégorie, il se voit reconnaître la première place devant les deux autres Ordres qui sont la noblesse et le tiers-état<sup>70</sup>. Les *oratores* (ceux qui prient), parce qu'ils s'occupent de la sphère du sacré, ont donc la prééminence sur les *bellatores* (ceux qui combattent) et les *laboratores* (ceux qui travaillent).

Cette primauté se manifeste par un ensemble de privilèges, honorifiques ou matériels, qui concernent tout le clergé – chacun à son niveau – depuis l'archevêque de Paris jusqu'à l'humble

---

<sup>70</sup> C'est l'évêque Adalbéron de Laon, dès le XI<sup>e</sup> siècle, qui fixe la théorie des *ordines* dans son *Poème au roi Robert*, daté de 1020 environ.

prêtre de campagne<sup>71</sup>. Ce dernier, qui constitue numériquement la majorité du premier Ordre<sup>72</sup>, est souvent bien plus proche financièrement du peuple que du haut clergé, mais il s'en éloigne par un certain nombre de caractères. Son mode de vie, marqué par son engagement religieux, se singularise par l'obligation du célibat, par un costume spécifique et par quelque distance vis-à-vis de ses ouailles. Ministre du seul culte officiel du royaume de France, il jouit automatiquement du statut de notable, indépendamment de sa fortune. Doté d'une respectabilité, d'une honorabilité qui dépassent sa simple personne, le prêtre – le curé, plus précisément – est fréquemment choisi pour les missions de confiance, du moins dans les petits bourgs : ainsi, Jean-Baptiste Gardon, curé de Bandol, est nommé député de sa commune aux États de Provence en 1776 afin de défendre un projet d'extension du port<sup>73</sup>. Financièrement, il bénéficie d'un revenu stable assuré par l'Église (en particulier par l'intermédiaire de la dîme perçue sur les récoltes et le bétail), éventuellement réduit à la portion congrue, mais complété par le casuel perçu sur la célébration des sacrements ou des grandes cérémonies<sup>74</sup>. Du point de vue fiscal, le prêtre paie la capitation, impôt par tête créé sous Louis XIV, mais il est exempt de toutes les redevances qui marquent l'appartenance au Tiers-État, comme la taille et la gabelle, ainsi que des taxes et servitudes dues par la noblesse<sup>75</sup>. Enfin, sur le plan judiciaire, le clergé bénéficie de l'exemption, lui conférant le droit de ne pas être jugé par une juridiction civile, mais par un tribunal d'officialité propre à son statut religieux ; il faut cependant signaler que le bas clergé, constitué des curés et des vicaires, ne jouit depuis 1695 que d'une exemption partielle car il doit à la fois répondre de ses actes devant l'officialité et devant la justice royale<sup>76</sup>.

## **La Révolution : bouleversements et remises en cause**

Le statut social du prêtre vole complètement en éclats dès les premières années de la Révolution française. Les réformes qui bouleversent l'organisation sociale du pays touchent en bonne part aux privilèges du clergé.

---

<sup>71</sup> Voir Roland MOUSNIER, *Les Institutions de la France sous la monarchie absolue*, Paris, PUF, 1974-1980, 2 vol. et Thierry BLOT, *Le Curé, pasteur des origines à la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Étude historique et juridique*, Paris, Téqui, 2000, p. 145-149.

<sup>72</sup> En 1789, le clergé comprendrait environ 170 000 hommes (0,6 % de la population française), dont 26 000 réguliers et 90 000 séculiers, parmi lesquels 40 000 curés de campagne et 20 000 prêtres secondaires (Pierre PIERRARD, *Histoire des curés de campagne*, Paris, Christian de Bartillat, 1998, p. 9-10).

<sup>73</sup> A.C. Bandol, BB 5 et FF 10.

<sup>74</sup> Pour le diocèse de Fréjus, on possède l'ordonnance de Mgr Martin du Bellay, datée du 2 juillet 1760, qui établit l'offrande de base pour toute une série d'actes religieux (Abbé Hippolyte ESPITALIER, *Histoire des évêques de Fréjus*, *op. cit.*, t. 3 : « Du XIII<sup>e</sup> siècle à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », p. 407-411). Ce texte sur le casuel, très intéressant à étudier, dénonce à la fois l'avarice des fidèles et la cupidité de certains clercs.

<sup>75</sup> Thierry BLOT, *Le Curé, pasteur...*, *op. cit.*, p. 145.

<sup>76</sup> *Ibid.*, p. 145.

Ce sont les prérogatives honorifiques des prêtres qui sont atteintes les premières. La nuit du 4 août 1789 décide l'abolition de tous les privilèges ecclésiastiques et aristocratiques. L'égalité de tous devant la loi est proclamée et le clergé cesse d'être un ordre. En conséquence, la dîme et le casuel, les deux principales sources de revenu pour les prêtres, doivent être abolis, mais un sursis est cependant accordé car, selon le décret d'application, ils continueront d'être perçus tant qu'un nouveau système ne sera pas mis en place<sup>77</sup>. Il est également interdit de cumuler plusieurs bénéfices ou plusieurs pensions au-delà d'une somme de 3 000 livres<sup>78</sup>.

Tout aussi symboliquement, le clergé échoue à faire reconnaître le catholicisme comme religion officielle du nouveau régime, à la suite de débats très disputés à l'Assemblée constituante, malgré l'intervention de Lefranc de Pompignan. Ce changement important est entériné par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789. Le texte se place « en présence et sous les auspices de l'Être suprême » (Préambule), mais l'article 10 précise que « nul ne peut être inquiété pour ses opinions, même religieuses ». En conséquence, le décret du 24 décembre 1789 admettra les protestants à la totalité des emplois<sup>79</sup>, puis ce sera au tour des juifs le 28 janvier 1790.

Une deuxième étape, plus concrète, débute à l'automne 1789. La puissance financière de l'Église est atteinte par la nationalisation des biens du clergé, le 2 novembre, sur la proposition de l'évêque d'Autun Talleyrand, « à la charge de pourvoir d'une manière convenable aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres et au soulagement des pauvres ». L'État prend désormais en charge le traitement des ministres du culte, mais aussi la mission sociale qui était naguère assurée par l'Église. Pour beaucoup de prêtres réduits à la portion congrue, il s'ensuit paradoxalement une amélioration de la situation matérielle puisque le salaire minimum passe à 1 200 livres par an. Cependant, les changements intervenus nécessitaient une réforme plus profonde de l'Église de France : ce fut le but de la Constitution civile du clergé, votée le 12 juillet 1790. Outre les modalités de traitement et de logement, celle-ci prévoyait la suppression de tous les bénéfices ecclésiastiques, une refonte complète de la carte des circonscriptions religieuses (diocèses, paroisses) et un système d'élection des évêques et des curés par des assemblées électorales

---

<sup>77</sup> Décret des 4, 6, 7, 8 et 11 août 1789, articles 5 et 8. Les annates sur les bénéfices et autres droits secondaires sont également abolis, mais sans compensation (articles 12 et 13).

<sup>78</sup> *Ibid.*, article 14.

<sup>79</sup> Jacques-Olivier BOUDON, Jean-Claude CARON, Jean-Claude YON, *Religion et culture en Europe au 19<sup>e</sup> siècle*, Paris, A. Colin, coll. « U », 2001, p. 13.

populaires<sup>80</sup>. Devenant fonctionnaires publics, les prêtres ayant charge d'âme sont soumis, par décret du 27 novembre 1790, à l'obligation de prêter serment de fidélité à la Constitution. On sait néanmoins que le texte a été préparé sans concertation avec l'autorité pontificale qui – tardivement – appelle tout le clergé à le rejeter<sup>81</sup>. Magistralement étudié par Timothy Tackett<sup>82</sup>, le serment devient alors une ligne de fracture entre le clergé assermenté, composé des jureurs fidèles au gouvernement et considérés comme schismatiques par le pape, et le clergé insermenté ou réfractaire, seul reconnu par l'Église catholique. Deux Églises parallèles et concurrentes s'installent pour une décennie.

Enfin, dans un dernier temps, les assemblées révolutionnaires remettent en cause le statut canonique lui-même du prêtre. Dès le 13 février 1790, à la suite de la confiscation des biens du clergé, la Constituante avait supprimé les vœux religieux et demandé à tous les réguliers de choisir entre le passage à la vie séculière et la poursuite de la vie communautaire dans des établissements comprenant des moines (ou des moniales) issus de plusieurs ordres. La campagne de déchristianisation de l'an II concerne ensuite les séculiers. Le décret du 23 brumaire an II (13 novembre 1793) prévoit la possibilité pour les administrations civiles de recevoir une déclaration d'abdication des prêtres. La loi oblige enfin les anciens ministres du culte à se marier afin d'effacer complètement les traces de leur état antérieur. Ceux qui refusent et qui n'auraient pas émigré sont généralement soumis à des pressions et des vexations, voire des persécutions. En quelques années, tout ce qui faisait l'identité du prêtre a donc tout à fait disparu, interdit par la nouvelle législation. Il faut attendre la première séparation des Églises et de l'État (21 février 1795) pour assister à un apaisement des querelles religieuses, à l'exception des persécutions ponctuelles qui suivirent le coup d'État de fructidor<sup>83</sup>.

Ce trop rapide tour d'horizon montre combien la position du prêtre dans la société française a subi une mutation brutale à partir de 1789. Pasteurs d'âmes très en vue dans le monde d'Ancien Régime, rabaissés par la loi révolutionnaire au rang de simples citoyens, modèles devenus

---

<sup>80</sup> Présentation succincte, mais très suggestive dans Agnès BOUCAUD-MAÎTRE, « Églises et Révolution à Lyon », in Centre d'études et de recherches d'histoire du droit (CERHID), *Religions, églises et droit : actes des journées d'études qui se sont déroulées à Saint-Étienne* (juin-décembre 1989), Saint-Étienne, Université de Saint-Étienne, 1990, p. 43-44.

<sup>81</sup> Bref *Quod aliquantum* du pape Pie VI (10 mars 1791).

<sup>82</sup> Timothy TACKETT, *La Révolution, l'Église, la France : Le serment de 1791*, Paris, Le Cerf, coll. « Histoire », 1986, 485 p.

<sup>83</sup> Le 18 fructidor an VII (4 septembre 1797), trois Directeurs soutenus par l'armée destituent les Directeurs et députés modérés ou royalistes qui venaient de remporter les élections. Il s'en suit une nouvelle persécution contre les royalistes et les prêtres réfractaires (déportations en Guyane).



fréquemment accusés pendant l'an II, les prêtres traversent la période révolutionnaire avec difficultés diverses. Aux dires des historiens, celle-ci fut pour eux un « traumatisme profond »<sup>84</sup> ; il reste à mieux l'appréhender concrètement au niveau de chacun d'entre eux. Comment les prêtres du Var ont-ils vécu la décennie révolutionnaire ? Y a-t-il une originalité dans l'attitude dont ils ont fait preuve ? C'est ce que nous aborderons au sein de notre deuxième grande partie<sup>85</sup>.

### **Le Concordat : la fonctionnarisation du clergé**

La fin de la Révolution devait considérablement bouleverser la donne. Les manifestations de dévotion qui entourèrent le pape Pie VI à la fin de sa vie en France avaient déjà montré au gouvernement qu'il fallait toujours compter avec la sensibilité catholique. Dès 1800, Bonaparte confiait devant le clergé de Milan sa volonté de « s'aboucher avec le nouveau pape »<sup>86</sup>. Les accords entre le Premier consul et le pape Pie VII, négociés pendant huit mois entre le plénipotentiaire français, l'abbé Bernier, et le secrétaire d'État du pape, le cardinal Consalvi, aboutissent au Concordat entre la France et le Saint-Siège, signé le 15 juillet 1801 à Paris<sup>87</sup> et solennellement publié le 18 germinal an X (10 avril 1802). À côté de la reconnaissance implicite des autres cultes que « la religion de la grande majorité des citoyens français » (Préambule), du retour au culte de tous les édifices religieux non aliénés (article XII) et de la non réclamation des anciens biens de l'Église vendus comme biens nationaux (article XIII), plusieurs mesures essentielles concernent directement le clergé. Concrètement, on retrouve un mélange de rappels du système d'Ancien Régime et d'innovations datant de la Révolution.

La carte des diocèses et des paroisses subit un redécoupage complet (articles II et IX) et l'épiscopat est entièrement renouvelé, tous les anciens évêques survivants étant tenus de présenter leur démission au pape par le bref *Tam multa* du 15 août 1801. Le système des nominations est étroitement contrôlé par le gouvernement : comme dans le concordat de Bologne de 1516, les archevêques et évêques sont nommés par le chef de l'État avant de recevoir l'investiture canonique du pape (articles IV et V) et doivent prêter un serment de fidélité aux autorités civiles (article VI). Les « ecclésiastiques de second ordre » (expression de l'article VII) sont nommés par l'évêque de chaque diocèse, parmi les prêtres ayant obtenu l'agrément de l'État.

Contrairement à ce qui se faisait avant 1789, le simple prêtre n'est donc plus titulaire d'un

---

<sup>84</sup> Gabriel AUDISIO, *Les Français d'hier*, t. 2 : Des croyants, p. 413.

<sup>85</sup> Voir *infra*, Partie II, « Les prêtres en Révolution », p. 94.

<sup>86</sup> Jacques-Olivier BOUDON, Jean-Claude CARON, Jean-Claude YON, *Religion et culture...*, p. 32.

<sup>87</sup> Texte intégral repris dans <http://www.roi-president.com/bio/bio-fait-concordat+de+1801.html>, consulté le 20 octobre 2008.

bénéfice (une paroisse, une chapellenie ou un canonicat) conféré par un patron, un évêque ou une autorité laïque, mais il a une fonction assignée par l'ordinaire du diocèse. Ainsi, comme en 1790, le prêtre se retrouve fonctionnaire salarié de l'État, lequel lui doit « un traitement convenable », et relève du décret du 11 prairial an XII (31 mai 1804)<sup>88</sup>.

Dans le détail, il faut établir une distinction entre plusieurs catégories de prêtres<sup>89</sup>. Au sommet, les véritables « préfets violets » du gouvernement que sont archevêques et évêques gagnent respectivement 15 000 et 10 000 francs par an. Le « clergé de second ordre », beaucoup plus nombreux, voit sa répartition relativement calquée sur l'organisation civile. Portent seuls le titre de « curés » – on les appellerait de nos jours curés-doyens – les desservants des paroisses chefs-lieux de doyennés, qui correspondent aux chefs-lieux de cantons. Inamovibles, souvent chanoines honoraires, ils ne peuvent être mis en place par l'évêque qu'avec l'aval du ministre des Cultes, sur l'avis du préfet<sup>90</sup>. Dans le diocèse de Fréjus, ils ont droit au port de la mozette (camaïl de soie violette normalement réservé à l'évêque qui le porte dans les circonstances peu solennelles)<sup>91</sup> depuis 1846, sur décision de Mgr Wicart<sup>92</sup>.

Le groupe est divisé sur un critère démographique entre curés de première classe, officiant dans des paroisses de plus de 5 000 habitants et bénéficiant d'un traitement annuel de 1 500 francs, et curés de seconde classe, qui ne touchent que 1 200 francs. La distinction, établie sur la base des recensements de population, est cependant parfois à l'origine de polémiques, comme à Antibes en 1847 où le curé considère qu'on n'a pas tenu compte de la population flottante de la commune, composée d'un certain nombre d'indigents nomades non recensés<sup>93</sup>.

A l'échelon inférieur, le reste de l'espace français est quadrillé par un réseau de succursales, dépendant administrativement des cures cantonales, dont le culte est assuré par des desservants ou succursalistes. En général, il est établi une succursale par commune. La réalité est en fait plus complexe : les grandes villes bénéficient de plusieurs paroisses tandis que, selon les régions, les villages sans prêtre rattachés à l'église de la commune voisine peuvent être

---

<sup>88</sup> Gabriel LEPOINTE, *L'Eglise et l'Etat en France*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 2<sup>e</sup> éd. 1964, p. 87.

<sup>89</sup> Pierre PIERRARD, *Histoire des curés de campagne de 1789 à nos jours*, Paris, Plon, coll. « Terres de France », 1986, p. 90.

<sup>90</sup> Émilien CONSTANT, *Le département du Var sous le Second Empire et au début de la Troisième République*, op. cit., t. I, p. 488.

<sup>91</sup> *Encyclopédie de la foi. La liturgie*, Etampes, Clovis, 1997, p. 101. On écrit aussi mosette.

<sup>92</sup> Abbé Hippolyte ESPITALIER, *Histoire des évêques de Fréjus*, t. IV : « le XIX<sup>e</sup> siècle », Fréjus, Imprimerie J. Cisson, 1904, p. 77.

<sup>93</sup> Antibes perd le 30 avril 1847 son statut de cure de première classe, ne comptant que 4 917 habitants. Après protestation, une décision du ministre datée du 13 décembre ajoute la population flottante, ce qui donne un total de 5 976 habitants. La paroisse récupère alors son statut de cure de première classe ...et le curé Trochon l'intégralité de son traitement (A.D. Var, 3 V 13 doc 3).

nombreux. Le Var est relativement chanceux puisqu'il comprend 33 cures et 161 succursales pour quelque 200 communes.

Deux caractères essentiels différencient les succursalistes des curés, qui sont chargés de les surveiller et de les noter<sup>94</sup>. Le premier est la faiblesse de leur traitement. Le décret de 1804 en confie la responsabilité aux municipalités, en même temps qu'il oblige chacune à donner un logement et un jardin au desservant. L'application se révélant problématique, l'État reprend les choses en main en 1807 : le Trésor public assignera annuellement 500 francs à chaque desservant, à peine l'équivalent du salaire moyen d'un ouvrier. A cette somme insuffisante s'ajoute un supplément communal, voté par la municipalité en fonction de ses possibilités, 200 à 300 francs en moyenne. Enfin, peut s'ajouter le casuel perçu sur les fidèles lors des mariages ou des enterrements<sup>95</sup>, mais il est souvent mal payé par les populations auxquelles il rappelle trop l'Ancien Régime. Second élément, l'amovibilité des desservants, qui peuvent être nommés et déplacés selon le bon vouloir de l'évêque, ce qui a fait parler Lamennais de « despotisme épiscopal ».

Aux curés et desservants, il ne faut pas omettre d'ajouter les vicaires, diacres ou prêtres généralement jeunes qui suppléent les précédents et peuvent être plusieurs dans une grosse paroisse. La loi du 30 décembre 1809 fait établir les vicariats par l'évêque après un avis seulement consultatif du conseil municipal qu'il peut contredire<sup>96</sup>. Le salaire d'un vicaire, rétribué par la seule fabrique ou par la fabrique et la commune avec des fonds volontairement votés – sauf si la commune est trop pauvre et le vicaire nécessaire (en ce cas, une indemnité annuelle est versée par l'État) – n'est que de 350 francs par an, auquel on ajoute encore normalement une partie du casuel et le prix d'un certain nombre de messes<sup>97</sup>.

On notera une évolution contrastée de ces traitements durant le XIX<sup>e</sup> siècle. C'est surtout sous la Restauration – le contexte politique n'y est bien sûr pas étranger – que le problème occupe le devant de la scène. Après la protestation de Chateaubriand, le 16 janvier 1816 à la Chambre des Pairs, contre « le salariat ecclésiastique » et l'intervention (infructueuse) de Gabriel-Louis de Kergolay devant les députés, réclamant la création de « curés de troisième classe » inamovibles et touchant 1 000 francs par an, la rétribution des desservants est portée à

---

<sup>94</sup> Pierre PIERRARD, *Histoire des curés de campagne...*, op. cit., p. 90-91.

<sup>95</sup> Voir Dominique BARJOT, Jean-Pierre CHALINE, André ENCREVÉ, *La France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, coll. « Premier cycle », 1998, p. 244.

<sup>96</sup> A.D. Var, 3 V 1-34, lettre du Ministère des Cultes, 5 novembre 1884.

<sup>97</sup> Émilien CONSTANT, *Le département du Var sous le Second Empire et au début de la Troisième République*, op. cit., t. I, p. 495.

600 francs en 1816, puis 700 en 1817 et 750 en 1818<sup>98</sup>. La loi du 6 janvier 1830 différencie ensuite les desservants selon leur âge : les moins de 60 ans reçoivent 800 francs, ceux dont l'âge est compris entre 60 et 70 ans ont droit à 900 francs tandis que les plus de 70 ans gagnent 1 000 francs<sup>99</sup>. Cependant, cette progression est fréquemment nuancée par une baisse du supplément alloué par les municipalités. Le traitement, en tout cas, ne subira plus aucune revalorisation jusqu'en 1863, date où Napoléon III tente de se concilier le clergé au moment de la question romaine.

Si le clergé est uni au XIX<sup>e</sup> siècle par son statut de fonctionnaire de l'État, il est donc également marqué par une certaine diversité de situations juridiques (l'amovibilité) et financières, créant des possibilités de promotion sociale, mais aussi des facteurs d'inégalités. On gardera en mémoire ces traits lorsqu'on évoquera plus en détail l'évolution du clergé<sup>100</sup>.

### **La Séparation : des prêtres indépendants de l'État**

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, le régime concordataire est aboli unilatéralement par la France, comme on l'a déjà évoqué. Les rapports entre l'Église et l'État s'étaient peu à peu détériorés depuis l'accession au pouvoir des républicains à partir de 1879, hormis quelques périodes de réconciliation (le ministère Méline, au milieu des années 1890, profitant du Ralliement des catholiques à la République imposé par le pape Léon XIII à partir de 1892<sup>101</sup>). Mais c'est le gouvernement d'Émile Combes, ancien séminariste, qui prend l'initiative de la loi de Séparation de 1905. Partisan d'une application très stricte de la loi de 1901, qui laisse une grande liberté aux associations non religieuses, mais qui soumet les congrégations à une autorisation du gouvernement, Combes refuse en bloc toutes les demandes des congrégations masculines (mars 1903), puis leur interdit la faculté de prêcher, d'enseigner et de faire du commerce le 7 juillet 1904<sup>102</sup>. La visite du président de la République Émile Loubet au roi Victor-Emmanuel III d'Italie, État que le Vatican refuse à l'époque de reconnaître, suscite de vives protestations du pape Pie X et constitue le prétexte à une rupture des relations diplomatiques entre la France et le Saint-Siège. La loi de Séparation des Églises et de l'État<sup>103</sup>, rapportée par le député radical

---

<sup>98</sup> Pierre PIERRARD, *Histoire des curés de campagne...*, op. cit., p. 102.

<sup>99</sup> *Ibid.*, p. 103.

<sup>100</sup> Voir Partie III, « Essor et déclin du clergé au XIX<sup>e</sup> siècle », p. 259.

<sup>101</sup> Xavier de MONTCLOS, « Ralliement », *Encyclopédie Universalis*, Corpus.

<sup>102</sup> Jean-Marie MAYEUR, *La Séparation de l'Église et de l'État*, Paris, rééd. Éd. de l'Atelier, 2005.

<sup>103</sup> Contrairement à une expression courante, c'est bien au pluriel que la loi mentionne le terme « Église » car l'Église catholique n'est pas la seule confession concernée.

Aristide Briand et mettant unilatéralement fin au régime concordataire, est définitivement adoptée le 9 décembre 1905, quelques mois après la chute du ministère Combes. Malgré la condamnation de Pie X<sup>104</sup> et les incidents autour des inventaires des biens du clergé, dont la propriété passe officiellement à l'État et aux communes, l'essentiel de la loi sera appliqué.

La nouvelle législation a des conséquences concrètes sur la vie des prêtres. Sur le plan financier, le budget des cultes disparaît, privant l'ensemble du clergé, de l'évêque au vicaire, de toute rétribution officielle<sup>105</sup>. Le traitement est désormais assuré par les seuls fidèles de l'Église catholique, via le denier du clergé, rapidement renommé « denier du culte »<sup>106</sup>. Dans de nombreux cas, cela se traduit par une baisse de revenus des ecclésiastiques. D'un autre côté, la dépendance vis-à-vis du pouvoir civil cesse et les évêques sont nommés par le pape seul, sans consultation des autorités politiques.

Au final, apparaît un contraste entre la stabilité du droit canonique et les variations de la place du prêtre dans le droit civil français. Parler des prêtres du Var sur une période longue d'environ 120 ans implique donc de tenir compte d'intenses mutations institutionnelles, lesquelles peuvent encore être accentuées par la politique plus favorable ou plus hostile de tel ou tel gouvernement. Par exemple, sous le Concordat, le budget des Cultes, révisé chaque année par le gouvernement, soumis à l'approbation du vote parlementaire et affecté à plus de 95 % à l'usage de l'Église catholique, est un outil précieux d'ajustement de la politique religieuse, ne nécessitant aucun changement législatif. L'évolution de la Monarchie de Juillet et la fin du Second Empire en fournissent des exemples significatifs.

Si la définition religieuse et juridique du prêtre ne change pas, les privilèges et les contraintes attachés à l'exercice de cette profession très particulière peuvent donc rendre celle-ci plus ou moins attractive suivant les moments. Les historiens parlent fréquemment de « vocations sociologiques » pour désigner l'afflux de candidats au sacerdoce à un moment où la carrière ecclésiastique est favorisée par le régime ou par le gouvernement en place. On se demandera notamment quel est leur poids dans le Var et, plus largement, si l'évolution juridique du statut du clergé peut se lire à travers l'histoire des prêtres du département<sup>107</sup>.

---

<sup>104</sup> Encyclique *Vehementer nos* du 11 février 1906.

<sup>105</sup> En 1905, le budget des cultes de l'État atteignait 35 millions de francs, en recul toutefois depuis l'apogée de 1880 (53,5 millions). Voir Nicolas LYON-CAEN, « *Le budget des cultes*, textes rassemblés par Jean-Michel Leniaud », *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*, n°37, 2008 (mis en ligne le 1<sup>er</sup> décembre 2008 sur <http://rh19.revues.org/index3525.html>, consulté le 24 mars 2009).

<sup>106</sup> Depuis 1989, il a été rebaptisé « denier de l'Église » car il ne finance pas seulement les activités du culte.

<sup>107</sup> Voir Partie III, « Essor et déclin du clergé au XIX<sup>e</sup> siècle », p. 277.

## **2. LES PRÊTRES DANS L'HISTORIOGRAPHIE**

### **RELIGIEUSE**

#### **La persistance d'une image littéraire**

L'historien Philippe Boutry n'hésite pas à dire que « l'image du prêtre rural du XIX<sup>e</sup> siècle est tributaire de lectures, du *Curé de village* de Balzac au *Curé de campagne* de Bernanos »<sup>108</sup>. Qui veut étudier le clergé révolutionnaire et concordataire n'échappe donc pas à une série d'images et de poncifs qu'il faudra garder en mémoire au long de l'étude pour les confronter à la réalité<sup>109</sup>.

Remarquons d'abord que c'est surtout le prêtre rural qui retient l'attention. Pierre Pierrard fait l'inventaire de toute la mythologie qui se développe autour des curés de campagne au XIX<sup>e</sup> siècle, en particulier dans le sillage du *Jocelyn* de Lamartine (1836)<sup>110</sup>. Balzac, brillant observateur des mœurs s'il en est, parle de « l'indépendance souveraine que l'Église accorde aux curés dans leur paroisse »<sup>111</sup>. On la retrouve aussi dans la littérature populaire. Celle de Pagnol est la mieux connue, mais elle décrit une réalité datant d'après la Séparation. La figure du curé de Cucugnan de Daudet, pour être légère, n'en est pas moins significative. Sur la base d'un songe pittoresque développé dans un sermon dominical, le vieil abbé Martin parvient seul à renverser l'esprit de toute sa paroisse dont il connaît par cœur les méfaits<sup>112</sup>. L'influence spirituelle des prêtres était-elle si importante en Provence au XIX<sup>e</sup> siècle ? Questionnement auquel nous essaierons de répondre dans notre dernière partie.

La solitude du prêtre est un élément fréquemment mis en avant, car c'est l'un des caractères les plus évidents de sa vie quotidienne. À grand peine, celle-ci est atténuée par la présence d'une servante pourvue de l'âge canonique, la fameuse « bonne du curé ».

D'un autre côté, toute une littérature présente les travers du prêtre ou dénonce les hypocrisies supposées du système clérical. Dans une nouvelle fantastique, *La Morte amoureuse*, Théophile Gautier évoque la naïveté d'un jeune prêtre qui succombe aux appels de la séduction<sup>113</sup>. Émile Zola consacre deux épisodes de sa vaste fresque sur *Les Rougon-Macquart* à

---

<sup>108</sup> Philippe BOUTRY, *Prêtres et paroisses au pays du curé d'Ars*, Paris, Cerf, 1986, Introduction, p. 9.

<sup>109</sup> Cette thématique fut l'objet d'un cycle de conférences des cercles littéraires du Roseau d'Or à Paris pour l'année 2008/2009, « Le prêtre dans la littérature » (Voir [http://roseaudor.free.fr/rubrique.php3?id\\_rubrique=21](http://roseaudor.free.fr/rubrique.php3?id_rubrique=21), consulté le 20 mars 2009).

<sup>110</sup> Pierre PIERRARD, *Histoire des curés de campagne...*, op. cit., p. 114-118.

<sup>111</sup> Honoré de BALZAC, *Le curé de village*, Paris, 1839, rééd. *Œuvres*, Paris, coll. « Pléiade », t. VIII, p. 261.

<sup>112</sup> Alphonse DAUDET, *Les Lettres de mon moulin*, Paris, 1866.

<sup>113</sup> Théophile GAUTHIER, *La Morte amoureuse*, Paris, 1836.

des figures de prêtres<sup>114</sup>. Dans *La Conquête de Plassans* (1874), il décrit l'arrivisme de l'abbé Faujas, curé de Plassans, prêt à manipuler ses ouailles pour faire élire à la Chambre un candidat favorable au pouvoir en place. L'année suivante, dans *La Faute de l'abbé Mouret* (1875), au contraire, le prêtre est plutôt la victime d'un système qui l'empêche de s'épanouir. L'amour impossible de l'abbé Mouret, jeune curé de campagne en proie à un dilemme entre ses devoirs religieux et ses sentiments amoureux, se terminera mal puisque son amante Albine, qui lui a redonné goût à la vie, ne trouve pas d'autre issue que le suicide, abandonnée et enceinte d'un amour interdit.

### **Des problématiques en évolution**

Les prêtres constituent un centre d'intérêt important de la recherche historique portant sur la société française de l'époque contemporaine. Comme Philippe Boutry, les historiens expliquent depuis longtemps que la réalité des prêtres est « plus riche, plus varié(e) »<sup>115</sup> que leur image littéraire. Comment abordent-ils le clergé et quelles questions majeures dominent actuellement l'historiographie ?

La manière d'appréhender les prêtres s'inscrit naturellement dans l'évolution de l'histoire religieuse elle-même. Or, comme le signalait André Vauchez il y a quelques années, celle-ci a connu une « Révolution copernicienne » quant à ses méthodes, ses objets et ses acteurs<sup>116</sup>. Il s'agit d'« un des secteurs de l'historiographie française qui (ont) le plus évolué dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle »<sup>117</sup>.

Depuis longtemps, dans le cadre classique d'une histoire s'intéressant aux grands événements et aux personnages majeurs, la recherche s'est penchée sur certaines figures du haut clergé, tant pour l'abondance de la documentation qui leur est consacrée que pour leur rôle dans les événements du temps. Talleyrand, évêque d'Autun promis au complexe destin politique que l'on connaît, en est l'exemple type : plusieurs études lui sont consacrées, soulignant toutes les facettes de sa personnalité<sup>118</sup>. Anne Louis Henri de La Fare, évêque de Nancy, député aux États généraux puis élément emblématique de la contre-révolution, a fait l'objet d'une biographie

---

<sup>114</sup> Voir les études de Pierre OUVRARD, notamment *Le personnage du prêtre dans l'œuvre romanesque d'Émile Zola*, Paris, Université de Paris-Val-de-Marne, 1982, 380 p. et *Zola et le prêtre*, Paris, Beauchesne, 1986, 218 p.

<sup>115</sup> Philippe BOUTRY, *Prêtres et paroisses...*, *op. cit.*, Introduction, p. 9.

<sup>116</sup> André VAUCHEZ, « Lieux et milieux de production de l'histoire religieuse en France », *RHEF*, t. 86, n°217, juillet-décembre 2000, p. 698-699.

<sup>117</sup> *Ibid.*, p. 703.

<sup>118</sup> Voir par exemple Emmanuel de WARESQUIEL, *Talleyrand : Le Prince immobile*, Paris, Fayard, rééd. 2006, 852 p.

détaillée<sup>119</sup>. De nos jours, comme on l'a vu, le genre biographique persiste, voire reprend de la vigueur, tout en connaissant certaines inflexions : ainsi, le personnage est davantage remis dans son contexte social et culturel, les actions avec son environnement sont largement devenues réciproques. Récemment, Mgr Mignot, évêque de Fréjus-Toulon, puis archevêque d'Albi, connu pour ses positions favorables à la tendance moderniste, a fait l'objet d'une thèse.

Les prêtres ont ensuite relativement souffert du « choc de la sociologie religieuse » – pour citer encore A. Vauchez<sup>120</sup> – qui, s'appuyant sur les aspects statistiques de la vie religieuse (pascalisans, messalisants, délais de baptême), a surtout tourné le regard vers les laïcs jusque là trop ignorés. Ils ont ensuite été réintégrés dans la vaste histoire des mentalités, notamment comme acteurs d'un tamisage voire d'une censure de la religion populaire, mais aussi en tant que groupe social à part entière, comme pour Philippe Boutry dans le diocèse de Belley.

Un objectif assez partagé dans l'historiographie religieuse actuelle viserait à « réconcilier l'histoire de la vie religieuse avec celle des institutions ecclésiastiques »<sup>121</sup>. Entre une histoire institutionnelle qui insistait sur les structures cléricales, laissant de côté le peuple chrétien, et une histoire centrée sur le vécu religieux, qui oublie un peu trop le cadre de référence que fournit l'autorité de l'Église, il y a sans doute la place pour une étude renouvelée du clergé.

Il faut donc évoquer rapidement quelques pistes de réflexion historique sur le clergé et quelques hypothèses à valider.

Le fil rouge de cette analyse pourrait être un questionnement sur les facteurs explicatifs du déclin des vocations sacerdotales et du sentiment religieux : sont-ils avant tout exogènes, liés à l'évolution de la société, ou endogènes, en relation avec les choix de l'institution ecclésiastique elle-même ? Pour résumer, les prêtres sont-ils d'abord victimes ou acteurs de la déchristianisation ? Ainsi, H. Guillemin<sup>122</sup> et P. Pierrard<sup>123</sup> ont affirmé que le catholicisme du XIX<sup>e</sup> siècle ne prenait pas suffisamment en compte le monde ouvrier en pleine expansion lors de la Révolution industrielle. Pour Philippe Boutry, le déclin est à mettre en relation avec un passage des « mentalités religieuses » aux « opinions religieuses », paradoxalement favorisé par l'Église qui fait trop attention aux faits d'opinion, notamment à partir de l'instauration du suffrage

---

<sup>119</sup> Bernard de BRYE. *Un évêque d'Ancien Régime à l'épreuve de la Révolution, le cardinal Anne Louis Henri de La Fare, évêque de Nancy (1752-1829)*, Publications de la Sorbonne, 1985.

<sup>120</sup> André VAUCHEZ, « Lieux et milieux de production... », art. cité, p. 703.

<sup>121</sup> *Ibid.*, p. 703.

<sup>122</sup> Henri GUILLEMIN, *Histoire des catholiques français au XIX<sup>e</sup> siècle, 1815-1905*, Genève, Au milieu du monde, 1947, rééd. Bats, Utovie, 2003, 392 p.

<sup>123</sup> Pierre PIERRARD, *L'Église et les ouvriers en France, 1840-1940*, Paris, Hachette littérature, 1984, 599 p.



universel masculin en 1848<sup>124</sup>. Le colloque de l'an 2000 sur l'histoire religieuse proposait une interrogation sur la démographie des vocations<sup>125</sup> : y a-t-il permanence de prêtres cadets de famille au-delà de la Révolution ? Pour notre part, nous prolongerons l'interrogation en nous demandant si la chute des vocations pourrait avoir un lien avec la chute de la natalité ou avec un passage de choix familiaux à des choix individuels.

Nous posons l'hypothèse que l'étude fine du clergé d'un diocèse peut aider à répondre à une partie de ces questions. Une meilleure connaissance des prêtres peut, par ricochet, participer à cerner davantage l'évolution religieuse des laïques au cours du temps. Il reste à présenter l'espace dans lequel doit s'effectuer cette analyse.

## **II LE DIOCÈSE DE FRÉJUS,** **UN CREUX HISTORIOGRAPHIQUE**

### **1. PRÉSENTATION DU DIOCÈSE**

L'unité de lieu de notre étude n'est qu'apparente. Entre la Révolution française et la Première Guerre mondiale, notre espace de référence a subi plusieurs changements importants de circonscription ecclésiastique, tant du point de vue de l'autorité religieuse dont elle dépend (un ou plusieurs évêques, parfois extérieurs au territoire concerné) que de la délimitation géographique (des limites variables dans le temps) et même de la dénomination (la réapparition du titre « évêque de Toulon » en 1852). Inconnu en tout début de période, il apparaît, de toutes pièces, pour une décennie, avant de s'effacer deux décennies durant, puis de réapparaître enfin durablement. Plus encore que pour les territoires limitrophes, la vie religieuse s'inscrit au sein d'une histoire spatiale fluctuante. Ce qui fait surtout l'homogénéité de l'espace considéré, c'est, à partir de 1790, son appartenance à une même entité civile, le département du Var<sup>126</sup>. Une présentation générale de l'histoire de notre cadre spatial est donc nécessaire.

---

<sup>124</sup> Philippe BOUTRY, *Prêtres et paroisses...*, *op. cit.*, Conclusion, p. 649.

<sup>125</sup> RHEF, t. 86, 2000, p. 762-763.

<sup>126</sup> Plus précisément, les deux réalités ont nettement divergé pendant un quart de siècle, de 1860 à 1886, où l'arrondissement de Grasse passé au département des Alpes-Maritimes est resté temporairement attaché au diocèse de Fréjus.

### **a- Un assemblage composite**

Au point de départ de notre étude, l'espace considéré ne constitue pas un diocèse. Comme beaucoup d'autres dans la moitié sud de la France, le diocèse de Fréjus, dans ses frontières contemporaines, est une pure création de la Révolution, au départ non reconnue par la papauté : lorsque la Constitution civile du clergé du 12 juillet 1790 calque la nouvelle carte des circonscriptions ecclésiastiques, réduites de 139<sup>127</sup> à 83, sur celle – plus ancienne d'à peine quelques mois – des divisions administratives, la Provence passe de 13 à 3 évêchés, Avignon et Comtat Venaissin exclus. Des sièges anciens et respectables tels que Marseille, Arles ou Apt sont purement supprimés<sup>128</sup>. A côté d'Aix, qui reste métropole, et de Digne, naît un diocèse du Var dont la capitale n'est pas le chef-lieu de département, Toulon<sup>129</sup>, mais la ville de Fréjus. La situation, bien qu'insolite, n'est pas unique : les évêchés de la Marne (Reims), de l'Orne (Sées) ou du Calvados (Bayeux) ne sont pas situés au chef-lieu de leur département. Remarquons que l'appellation administrative officielle n'attache pas le diocèse à sa ville siège, comme le voulait la tradition catholique, mais à un espace départemental.

Fort de 7 296,28 km<sup>2</sup> <sup>130</sup> (ce qui le place parmi les plus vastes de France) et de 209 paroisses, peuplé de 275 000 habitants<sup>131</sup> et comprenant plusieurs hauts lieux spirituels dont nous reparlerons, c'est un agrégat assez disparate issu de neuf évêchés différents dépendant de trois provinces ecclésiastiques, comme le montrent les cartes I-12 et I-13 du volume d'annexes.

### **Quatre anciens diocèses**

Le nouveau diocèse contient plus précisément quatre cathédrales avec toute leur ancienne dépendance. La portion sud-ouest, de Saint-Nazaire – aujourd'hui Sanary – au milieu des Maures, était occupée par le petit diocèse de Toulon (25 paroisses), suffragant d'Arles, dont l'évêque officiait en la cathédrale Sainte-Marie-de-la-Seds. Fondé au début du v<sup>e</sup> siècle, illustré peu après par saint Cyprien, biographe de saint Césaire d'Arles, ainsi que par saint Flavien et

---

<sup>127</sup> Pour la carte des 139 évêchés en 1789, voir notamment *Théo. L'Encyclopédie catholique pour tous*, Paris, Droguet et Ardant / Fayard, 1993, p. 432. C'est dans le quart Sud-Est qu'ils étaient les plus nombreux.

<sup>128</sup> On trouve la carte des 83 évêchés de 1790 dans Jean-Marie MAYEUR, Charles et Luce PIETRI, André VAUCHEZ, Marc VENARD dir., *Histoire du Christianisme*, Paris, Desclée, 1997, t. X : « Les défis de la modernité (1750-1840) », p. 327.

<sup>129</sup> Le Var fut constitué par les décrets des 16 et 26 février 1790 de l'Assemblée constituante et divisé en 9 districts par lettres patentes du 4 mars 1790 (Joseph SALVARELLI, *Les administrateurs du département du Var (1790-1897). Notices biographiques*, Draguignan, Imprimerie Olivier-Joulian, 1897, p. 22). Après une hésitation, Toulon est choisi comme chef-lieu accueillant le Directoire du département par décret du 4 septembre 1790 (*Ibid.*, p. 22).

<sup>130</sup> *Annuaire du département du Var 1817*, Draguignan, Chez Fabre, 1817, p. 41.

<sup>131</sup> Le recensement de 1790, le premier officiel, indique exactement 275 545 habitants (Dominique LEGENNE, *Var, terre d'histoire*, Arles, Actes Sud / Conseil Général du Var, 1999, p. 111).

saint Mandrier<sup>132</sup>, ce siège eut à sa tête Mgr de Chalucet puis Mgr de la Tour du Pin-Montauban, restés populaires pour leur rôle exemplaire durant le siège de 1707 et la terrible peste de 1720<sup>133</sup>. Leur contemporain, le célèbre prédicateur Jean-Baptiste Massillon, qui prononce l'oraison funèbre de Louis XIV en 1715, puis devient évêque et académicien, est né à Hyères en 1663<sup>134</sup>.

**Tableau 1 : Les évêchés du futur Var en 1789**

ÉVÊCHE	FREJUS	TOULON	GRASSE	VENCE
Métropole	Aix	Arles	Embrun	Embrun
Nbre paroisses	65	25	29	21
- dont futur Var	65	25	29	21
Revenu	28 000 livres	15 000 livres	10 000 livres	7 000 livres
Titulaire en 1789	Mgr Emmanuel François de Bausset-Roquefort	Mgr Elléon de Castellane	Mgr François d'Estienne de Saint-Jean de Prunières	Mgr Charles François Joseph Pisani de la Gaude

Mais, tourmenté au XVIII<sup>e</sup> siècle par la querelle janséniste avec deux affaires fameuses, le diocèse de Toulon se trouvait sur le déclin. En 1730-1732, le célèbre procès Girard-Cadière, qui voit le jésuite Girard accusé de relations coupables avec une jeune mystique, Marie-Catherine Cadière<sup>135</sup>, prend une résonance nationale. En 1736, la paroisse de Pignans est secouée par des convulsionnaires jansénistes<sup>136</sup>, qui se livrent à des extases extravagantes dans le cimetière, à l'exemple des convulsionnaires de Saint-Médard à Paris<sup>137</sup>. Peuvent témoigner de ce déclin les difficultés de réparation du clocher de la cathédrale, les décennies de lente construction de Saint-Louis à Toulon<sup>138</sup> comme la fermeture du séminaire diocésain en 1785<sup>139</sup>. Les candidats au

<sup>132</sup> Les trois saints ont laissé leur trace dans la toponymie locale : saint Mandrier à travers un quartier de la Seyne devenu commune en 1950, saint Cyprien (différent de celui de Carthage martyrisé en 258) et saint Flavien dans la dénomination de deux églises toulonnaises du XIX<sup>e</sup> siècle.

<sup>133</sup> Le premier a donné son nom à un hôpital et à une rue du centre-ville ; une plaque en l'honneur du second, comparé à Mgr de Belzunce à Marseille, figure toujours dans la nef Est de la cathédrale de Toulon.

<sup>134</sup> Antoine DÉGERT, « Jean-Baptiste Massillon », *The Catholic Encyclopedia*, New York, Robert Appleton Company, 1913, t. X, en ligne sur <http://www.newadvent.org/cathen/10034a.htm> (consulté le 1<sup>er</sup> août 2009).

<sup>135</sup> Voir André-Jacques PARÈS, *Le Procès Girard-Cadière (Toulon, Aix... 1731). Bibliographie Anecdotique*, Marseille, Institut historique de Provence, 1928, 151 p. et Stéphane LAMOTTE, *Du Retentissement aux discours sur l'affaire du P. Girard et de la Cadière : mémoires d'un scandale, scandales de la mémoire (de 1728 à nos jours)*, Master 2, sous la direction de M. Henri Michel, Université Paul Valéry, Montpellier, 2005.

<sup>136</sup> Jean-Jacques LETRAIT, Robert ALLAIN, *Guide des Archives du Var*, Draguignan, Archives Départementales, 1979, p. 130-131. Pour approfondissement, voir Abbé Paul ARDOIN, *La Bulle Unigenitus dans les diocèses d'Aix, Arles, Marseille, Fréjus, Toulon, 1713-1789*, Marseille, Imprimerie Saint-Lazare, 1936, t. II, p. 71-81, qui parle du « ridicule janséniste ».

<sup>137</sup> Albert MOUSSET, *L'étrange histoire des convulsionnaires de Saint-Médard*, Paris, Éditions de Minuit, 1953, 219 p. expose la diffusion de ces convulsions dans toute la France janséniste à partir de Paris.

<sup>138</sup> Michel VOVELLE et Malcolm CROOK, « Du temps de la peste à l'ère des Lumières » in Maurice AGULHON dir., *Histoire de Toulon*, Toulouse, Privat, 1988, p. 128.

sacerdoce poursuivent leurs études dans les diocèses voisins<sup>140</sup>. Concurrent du collège des jésuites (qui disparaît avec la suppression de l'ordre), celui des Oratoriens garde des sympathies pour le jansénisme<sup>141</sup>.

Les lieux de dévotion du diocèse de Toulon ont principalement une audience locale, que ce soit Notre-Dame de la Garde (ou du Mai) ou Saint-Paul à Hyères. Aux confins du diocèse toulonnais, se trouvaient deux sanctuaires plus importants, fondés tous deux à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, la chartreuse de Montrieux près de Belgentier<sup>142</sup> et celle de la Verne dans les Maures. Leur renommée était grande, mais en 1790 la première se relevait à peine de l'invasion savoyarde de 1707<sup>143</sup> alors que la seconde, avec 16 moines, n'était plus au sommet de sa prospérité<sup>144</sup>. Au final, le seul titre de gloire du diocèse fut d'être à l'origine, en 1778, du *Rituel de Toulon*, véritable catéchisme pour les clercs en six volumes, doté d'une certaine célébrité et plusieurs fois réédité au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>145</sup>.

Fréjus, au centre du nouveau diocèse, constituait la plus grosse part avec 65 cures comprises dans un quadrilatère allant de Barjols et du haut Artuby au golfe de Cavalaire et à l'Estérel. Suffragant d'Aix, c'est un siège assez prestigieux dans le sillage de saint Léonce, l'un des promoteurs de l'abbaye de Lérins, dont la cathédrale porte encore le nom<sup>146</sup>. Il fut détenu par quelques personnages célèbres ou marquants, comme Jacques Duèze (1300-1310), le futur pape d'Avignon Jean XXII, l'Italien Joseph Zongo Ondedei (1654-1674), ami personnel de Mazarin, et André-Hercule de Fleury (1698-1715), devenu cardinal et Premier ministre de Louis XV<sup>147</sup>. Au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, le diocèse comptait 70 paroisses, plus de 80 000 habitants et une dizaine

---

<sup>139</sup> Chanoine Émile BOUISSON, *Histoire des évêques de Toulon*, Toulon, Imprimerie G. Rougeolle, 1927, p. 240-241.

<sup>140</sup> Lettre du directoire départemental du Var au Comité ecclésiastique de l'Assemblée nationale, 27 décembre 1790, reprise dans Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, *op. cit.*, p. 140, note 1.

<sup>141</sup> Michel VOVELLE et Malcolm CROOK, « Du temps de la peste... », *op. cit.*, p. 133-134.

<sup>142</sup> Celle-ci dépend cependant juridiquement du diocèse de Marseille.

<sup>143</sup> Marc DUBOIS, *La Chartreuse de Notre-Dame de Montrieux*, t. à p. d'articles de la revue *Mabillon*, Ligugé, 1936, p. 10-12. Cette publication n'est cependant pas exempte d'erreurs.

<sup>144</sup> C. N. NOYON, *Statistique du département du Var*, Paris, 1838, rééd. Res Universis, coll. « Monographie des villes et villages de France », 1993, p. 302.

<sup>145</sup> Mgr Louis-Albert JOLY de CHOIN (évêque de Toulon), *Instructions sur le rituel de Toulon imprimées d'après les manuscrits de l'auteur par ordre de Mgr G.-F. Moreau, évêque de Mâcon*, Lyon, Frères Périsse, 1778, 3 vol., rééd. 1829, 6 vol. Merci au père Laurent SENTIS, directeur des études au séminaire de la Castille à la Crau, à l'origine de l'information. Un exemplaire est conservé à la Bibliothèque diocésaine d'Aix-en-Provence.

<sup>146</sup> Chanoine Joseph-Hyacinthe ALBANÈS, *Gallia christiana novissima. Histoire des archevêchés, évêchés et abbayes de France accompagnée des documents authentiques recueillis dans les registres du Vatican et les archives locales*, Montbéliard, Société anonyme d'impr. Montbéliardaise, t. 1 : « Aix, Apt, Fréjus, Gap et Sisteron », 1899, col. 313-317.

<sup>147</sup> Abbé Hippolyte ESPITALIER, *Histoire des évêques de Fréjus*, Draguignan, Impr. Latil, t. 3 : « Du XIII<sup>e</sup> siècle à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », 1898, respectivement p. 47-54, p. 255-286 et p. 315-372.

d'ordres religieux masculins, sans compter huit couvents de femmes<sup>148</sup> ; financièrement, il valait « plus de 30 000 livres de rente »<sup>149</sup>. Son territoire, divisé en neuf doyennés par Fleury, était quadrillé de quatre collégiales, Barjols, Aups, Draguignan et Lorgues, sans compter celle de Pignans, dont le chapitre de chanoines avait été sécularisé par le pape en 1668<sup>150</sup>. Ce chiffre élevé constitue le record du Sud-Est, à égalité avec Avignon<sup>151</sup>. Le double sanctuaire de Cotignac, né de deux apparitions successives, est un espace renommé : Notre-Dame de Grâces sur le mont Verdaille, qui a reçu le jeune Louis XIV en février 1660<sup>152</sup>, et Saint-Joseph, sur le mont Bessillon, attirent de nombreux pèlerins<sup>153</sup>. Presque en son centre figurent aussi deux lieux illustres, l'abbaye cistercienne du Thoronet, l'une des trois « sœurs provençales » romanes avec Sénanque et Silvacane, et la Celle-Roubaud près des Arcs, où repose la chartreuse sainte Roseline de Villeneuve (1263-1329) dont le couvent a désormais pris le nom. Toutefois, les deux donnaient de larges signes de déclin puisque le Thoronet n'avait plus que sept moines dans un monastère « plus propre à servir d'écurie qu'à y loger »<sup>154</sup> ; le pape supprime son privilège abbatial par bulle du 9 janvier 1786<sup>155</sup> avant de séculariser le monastère le 7 novembre 1787<sup>156</sup>. Sainte-Roseline avait même vu partir ses derniers Observantins en 1780<sup>157</sup>.

L'Est, enfin, est issu de deux petits diocèses dépendant de la montagnarde province ecclésiastique d'Embrun. La cathédrale Notre-Dame de l'Assomption de Grasse (cité épiscopale

<sup>148</sup> Joseph ANTELMY, Jacques Félix GIRARDIN, *Description historique du diocèse de Fréjus*, publiée par l'abbé Jean-Baptiste DISDIER, Draguignan, C. et A. Latil, 1872, p. 5-6 et 8. Rédigé à deux époques différentes (1676 et 1749-1754) par deux prêtres varois, cet ouvrage hétérogène est essentiel pour connaître le diocèse de Fréjus sous l'Ancien Régime.

<sup>149</sup> *Ibid.*, p. 13.

<sup>150</sup> Abbé Hippolyte ESPITALIER, *Histoire des évêques de Fréjus*, *op. cit.*, t. 3 : « Du XIII<sup>e</sup> siècle à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », p. 271-272 et Joseph ANTELMY, Jacques Félix GIRARDIN, *Description historique du diocèse de Fréjus*, *op. cit.*, p. 11.

<sup>151</sup> Voir carte de Philippe LOUPÈS, *Chapitres et chanoines de Guyenne aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Éditions de l'ÉHÉSS, 1985, p. 48-49 et Claude LANGLOIS, Timothy TACKETT, Michel VOVELLE, Serge BONIN, Madeleine BONIN, *Atlas de la Révolution française*, t. 9 : « Religion », Paris, Éd. de l'ÉHÉSS, 1996, p. 51.

<sup>152</sup> Abbé Hippolyte ESPITALIER, *Histoire des évêques de Fréjus*, *op. cit.*, t. 3 : « Du XIII<sup>e</sup> siècle à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », p. 262-264.

<sup>153</sup> Cotignac est le seul lieu de la chrétienté où on signale l'apparition de toute la Sainte Famille (la Vierge à l'Enfant en 1519, saint Joseph en 1660). Voir notamment, parmi une abondante littérature, abbé LAURE, *Histoire de Notre-Dame de Grâces de Cotignac*, Marseille, 1886 et abbé VINCENT, *Notice historique et populaire sur Notre-Dame de Grâces*, 1918.

<sup>154</sup> Raoul BÉRENGUIER, *L'abbaye du Thoronet*, Paris, Caisse Nationale des Monuments historiques et des Sites, 1982, p. 20-21. Voir Maire-Laure CAUWE, *Les Cisterciens de l'abbaye du Thoronet au dernier siècle de l'Ancien Régime*, Mémoire de Maîtrise d'Histoire dirigé par Régis BERTRAND, Université d'Aix-Marseille I, 1995.

<sup>155</sup> Edmond BARBIER, *Le Thoronet. L'abbaye et les habitants de la Renaissance à la Révolution*, Barbentane, Equinoxe, coll. Mémoires du Sud, 2002, p. 158.

<sup>156</sup> A.D. Var, 2 H 24. La mesure est effective au 12 janvier 1788.

<sup>157</sup> Marc DUBOIS, « La chartreuse de la Celle-Roubaud (Var), 1260-1420 », *Provincia*, t. XV, 1935, p. 281 et Gabriel Henri BLANC, *Le Var religieux*, Cotignac, Chez l'auteur, 1986, p. 370.

à la place d'Antibes depuis 1244)<sup>158</sup> commandait 29 paroisses massées entre Siagne et Loup. Son seul titre de gloire était d'avoir eu pour prévôt le futur cardinal Vicedomini, élu pape en 1276, après Adrien V, et mort dès le lendemain<sup>159</sup>. Aucune collégiale, aucun sanctuaire remarquable, si ce n'est l'illustre abbaye de Lérins, fondée par saint Honorat, juridiquement exempte de toute tutelle épiscopale depuis 1102. Toutefois, cet ancien réservoir de saints abbés et évêques au haut Moyen Age (Jean Cassien, Maxime, Hilaire, Fauste de Riez, Césaire d'Arles), rattaché à l'ordre clunisien et lié aux Grimaldi de Monaco, était tombé en déchéance depuis les années 1740 selon un rapport de l'évêque de Grasse en 1768<sup>160</sup>. Le 27 mars 1788, l'abbaye fut même sécularisée par le pape, ne contenant plus que quatre moines<sup>161</sup>. La sévérité de l'évêque s'étend également à d'autres ordres religieux de son diocèse, dont il reproche notamment « le jeu et l'oisiveté », la fainéantise et la mauvaise doctrine, bien que, cependant, les capucins de Grasse soient « admirables de zèle et de ferveur »<sup>162</sup>. En revanche, les communautés de moniales sont restées plus fidèles à leur vocation<sup>163</sup>. En le comparant au diocèse de Nice, le chanoine Tisserand observe que celui de Grasse offre un grand contraste de ferveur à la veille de la Révolution<sup>164</sup>.

A Vence enfin, trône la cathédrale de la Nativité de la Vierge. Elle aussi s'enorgueillit, outre de saint Véran et saint Lambert, du passage d'un pape, bien plus connu que le précité, le réformateur Alexandre Farnese dit Paul III (1534-1549), promoteur du concile de Trente<sup>165</sup>. Plus tard, le siège fut dévolu à l'académicien Antoine Godeau, mort en 1672, qui y répand avec succès la réforme pastorale et une grande dévotion à Marie<sup>166</sup>. Le chanoine Tisserand dit que « peu de diocèses ont autant de chapelles de Notre-Dame »<sup>167</sup>, de petite dimension toutefois. Mais au XVIII<sup>e</sup> siècle, c'est un diocèse très pauvre<sup>168</sup> de 21 cures, avec une petite collégiale depuis 1667

<sup>158</sup> Ernest HILDESHEIMER, *Guide des Archives des Alpes-Maritimes*, Nice, Archives Départementales, 1974, p. 14.

<sup>159</sup> Etienne GARCIN, *Dictionnaire historique et topographique de la Provence ancienne et moderne*, Draguignan, Chez l'auteur, 1835, t. I, p. 554.

<sup>160</sup> Chanoine Eugène TISSERAND, *Histoire civile et religieuse de la cité de Nice et du département des Alpes-Maritimes*, p. 253-254 et Jean-Jacques ANTIER, *Lérins. L'île sainte de la Côte d'Azur*, Paris, S.O.S., coll. « Hauts lieux de spiritualité », 1973, p. 276-279. Il ne restait alors que sept religieux, dont quatre de chœur.

<sup>161</sup> Abbé Louis ALLIEZ, *Histoire du monastère de Lérins*, Paris, Didier et Cie, 1862, t. 2, p. 436-437. Le chanoine Tisserand précise que chacun reçoit 1 500 livres de rente (*Histoire civile et religieuse de la cité de Nice...*, *op.cit.*, p. 261).

<sup>162</sup> Chanoine Eugène TISSERAND, *Histoire civile et religieuse de la cité de Nice...*, *op. cit.*, p. 254.

<sup>163</sup> Maurice BORDES, « Le diocèse de Grasse aux XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles », *Recherches régionales*, 27<sup>e</sup> année, n°97, octobre-décembre 1986, p. 6.

<sup>164</sup> Chanoine Eugène TISSERAND, *Histoire civile et religieuse de la cité de Nice...*, *op. cit.*, p. 254.

<sup>165</sup> Abbé Louis ALLIEZ, *Histoire du monastère de Lérins*, Paris, Didier et Cie, 1862, t. 2, p. 495.

<sup>166</sup> Chanoine Eugène TISSERAND, *Histoire de Vence, cité, évêché, baronnie, de son canton et de l'ancienne viguerie de Saint-Paul-du-Var*, Paris, Eugène Belin, 1860, p. 201-205.

<sup>167</sup> *Ibid.*, p. 287.

<sup>168</sup> Voir Michel DERLANGE, *Les communautés d'habitants...*, *op. cit.*, p. 531-532. TISSERAND parle de la « misère » du clergé en 1789 (*Histoire de Vence...*, *op. cit.*, p. 270).

(Saint-Paul)<sup>169</sup>, étiré en croissant du Loup jusqu'à l'embouchure du Var, frontière avec le Piémont possesseur du comté de Nice. Le 9 septembre 1785, l'évêque, Mgr Pisani de la Gaude, doit se séparer des doctrinaires qui tenaient le grand séminaire, le remplaçant par un séculier, l'abbé Pierre Joseph Varrachan<sup>170</sup>. Quatre ans plus tard, il dote son diocèse d'un nouveau catéchisme, loué par le chanoine Tisserand<sup>171</sup>. Cet espace formera l'extrémité orientale du nouveau diocèse.

## D'autres portions de diocèses

**Tableau 2 : Les évêchés périphériques en 1789**

EVECHE	AIX	MARSEILLE	RIEZ	SENEZ	GLANDEVES
Métropole	Aix	Arles	Aix	Embrun	Embrun
Nbre paroisses	102	40	54	43	57
- dont futur Var	30	9	18	2	10
Revenu	37 400 livres	30 000 livres	19 000 livres	10 700 livres	10 000 livres
Titulaire en 1789	Mgr Jean de Dieu Raymond de Boisgelin de Cucé	Mgr Jean-Baptiste de Belloy	Mgr François de Clugny	Mgr Jean-Baptiste Marie Scipion Roux de Bonneval	Mgr Henri-Hachette Desportes

A ce montage déjà divers, il faut encore ajouter, aux extrémités, quelques reliquats de diocèses voisins. Pour marginaux qu'ils soient, géographiquement comme juridiquement, ils ont parfois une importance spirituelle notable. C'est le cas à l'extrême sud-ouest : seules 9 paroisses de Saint-Zacharie à Bandol dépendaient de Marseille, sans compter Riboux, simple succursale séparée de Cuges<sup>172</sup> ; mais celles-ci comprennent l'espace, éminemment symbolique pour les Provençaux, de la Sainte-Baume. La grotte au milieu d'une forêt-relique exceptionnelle est un lieu de pèlerinage sur les pas légendaires de sainte Marie-Madeleine, visité par François I<sup>er</sup>, Louis XIII ou Louis XIV, mais aussi Pétrarque, une quinzaine de papes et une vingtaine de saints à côté de milliers d'anonymes. Elle abrite en 1790 un couvent de Dominicains encore actif qui devait être dévasté sous la Terreur<sup>173</sup>.

Au nord-ouest, la métropole aixoise a été amputée d'un doyenné entier et d'une bonne moitié de deux autres, soit 30 paroisses de Vinon jusqu'à Besse. Ici, pas de lieu spirituel central,

<sup>169</sup> *Guide religieux de la France*, Paris, Hachette, Librairie des Guides bleus, 1967, p. 631.

<sup>170</sup> Chanoine Eugène TISSERAND, *Histoire de Vence...*, *op. cit.*, p. 269. Il parle à tort de « l'abbé Vernachan ».

<sup>171</sup> Chanoine Eugène TISSERAND, *Histoire civile et religieuse de la cité de Nice...*, *op. cit.*, p. 260.

<sup>172</sup> Jean-Jacques LETRAIT, Robert ALLAIN, *Guide des Archives du Var*, *op. cit.*, p. 31, note 2.

<sup>173</sup> René LAMBERT, *La Sainte-Baume. Le Pèlerinage des Compagnons du Devoir*, Paris, Librairie du Compagnonnage, 1997, p. 46-48.

mais quelques sites d'importance locale. A Saint-Maximin surtout, on notera la basilique Sainte-Marie-Madeleine et le couvent royal de Dominicains, étroitement liés au culte de la Sainte-Baume. Dans les environs se situent l'abbaye royale de la Celle (XI<sup>e</sup> siècle), près de Brignoles – à ne pas confondre avec la Celle-Roubaud déjà évoquée –, jadis florissant couvent de Bénédictines, devenu simple prieuré à la fin de l'Ancien Régime<sup>174</sup> ou le Pardon de Correns où on peut gagner une indulgence tous les sept ans.

Pour terminer, l'extrémité nord du diocèse est, elle aussi, composite. Toute la rive gauche du Verdon a été détachée des anciens diocèses de Riez (de Saint-Julien à Trigance, 18 paroisses), suffragant d'Aix, et de Senez (le Bourguet, Saint-Auban), fidèle à Embrun. A l'extrême nord-est, 10 paroisses jusqu'à l'Esteron relevaient de l'évêque de Glandevès, qui siégeait à Entrevaux et se réclamait lui aussi de la province d'Embrun<sup>175</sup>. Si aucun sanctuaire d'importance n'est à signaler, on y remarque quelques chapelles isolées, fréquemment dédiées à la Vierge (Tavernes, Baudinard, Vérignon), et un nombre important d'oratoires ruraux.

### **b- Une somme d'héritages différents**

#### **Diversité du panorama religieux**

Le résultat de l'assemblage est rien moins qu'homogène. Certes, le diocèse compte une proportion notable de frontières naturelles (la mer depuis les Lecques jusqu'à Saint-Laurent, le Verdon, le cours inférieur du Var), mais il faut surtout noter que, pour la première fois, sont réunis dans un diocèse des espaces qui n'ont jamais eu de contacts privilégiés. La taille, le prestige, la richesse de chacun semblent les opposer. Que peuvent peser les anciens diocèses de Grasse ou de Vence face au siège relativement illustre de Fréjus, qui constitue le centre de gravité géographique, démographique et honorifique de la nouvelle entité ecclésiastique ?

Le dynamisme paraît également différencié : la mauvaise santé de Toulon est patente, l'état de ses voisins est sans doute plus nuancé. La diversité est également financière puisque l'évêque de Vence avait un revenu d'à peine 7 000 livres par an<sup>176</sup> – contre 10 000 à Senez ou Glandèves –

---

<sup>174</sup> Raoul BÉRENGUIER, *Le Monastère Royal de la Celle*, Lille, Crouan et Roques, 1937, 80 p. + 2 pl.

<sup>175</sup> Sources : Jean-Jacques LETRAIT, Robert ALLAIN, *Guide des Archives du Var*, op. cit., p. 30 ; Édouard BARATIER, Georges DUBY, Ernest HILDESHEIMER et alii, *Atlas historique Provence, Comtat Venaissin, principauté d'Orange, Comté de Nice, principauté de Monaco*, Paris, Armand Colin, 1969, planche 117 ; Félix POUSSIBET, *Diocèses, paroisses et succursales de Provence sous l'Ancien Régime*, Toulon, Association Généalogique du Var, 1992, 21 p. ; *Provence Généalogie* n°109, 3<sup>e</sup> trimestre 1998, p. 51-53.

<sup>176</sup> Chiffres de l'*Almanach royal* de 1789, p. 65-66, repris dans Ivan GOBRY, *La Révolution française et l'Église*, Escuroles, Fideliter, 1989, p. 36. Seul Nebbio en Corse rapportait moins avec 4 000 livres (François BLUCHE, *L'Ancien Régime...*, op. cit., p. 70). Pour comparaison, le record était détenu par Strasbourg avec 300 000 à 400 000 livres.



tandis que son homologue de Fréjus, bien plus aisé<sup>177</sup>, jouissait depuis 1784, outre son palais épiscopal, d'une résidence d'été au couvent de la Celle-Roubaud abandonné par les Observantins<sup>178</sup>. Certes, le déclin de presque tous les monastères, du Thoronet aux îles de Lérins, peut être considéré comme un caractère commun, mais il est davantage à mettre en relation avec le contexte général de crise du clergé régulier dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>179</sup>.

La vie religieuse n'est pas seulement plus ou moins intense dans chaque partie du nouveau diocèse, elle est de nature différente. Par exemple, comment comparer les quelques pèlerinages à rayonnement local à l'impact persistant de la Sainte-Baume ? Ici, il existe un hospice et des infrastructures chargés d'accueillir les pénitents<sup>180</sup> et le clergé régulier tient une place prépondérante. Dans les petits diocèses, au contraire, le culte doit s'organiser autour de la ville épiscopale.

Il faut surtout noter que chaque diocèse avait en 1790 ses propres livres religieux. C'est d'abord le cas du catéchisme<sup>181</sup>. À Fréjus, par exemple, il avait été publié par Mgr de Bausset-Roquefort le 2 janvier 1779<sup>182</sup> ; c'est un long exposé historique et doctrinal qui reprend la fameuse méthode des questions/réponses. Même Riez avait le sien depuis 1773<sup>183</sup>. Depuis la vague nationale de regain de gallicanisme au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>184</sup>, les diocèses avaient même un rituel différent. On a déjà signalé la notoriété du *Rituel de Toulon*. En 1782, l'évêque de Fréjus remit en vigueur le rite fréjusien, supprimé un siècle auparavant ; en fait, il s'agissait d'un rite gallican très inspiré de la liturgie parisienne, avec quelques modifications<sup>185</sup>. Depuis 1678, le diocèse de

---

<sup>177</sup> On sait que Mgr Ondedei, mort en 1674, retirait « près de 40 000 livres » de son évêché (Abbé Hippolyte ESPITALIER, *Histoire des évêques de Fréjus*, *op. cit.*, t. 3 : « Du XIII<sup>e</sup> siècle à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », p. 281).

<sup>178</sup> Abbé Hippolyte ESPITALIER, *Ibid.*, p. 450 et *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 20 août 1898, p. 535. La revue publie une lettre de Mgr de Bausset, datée du 12 janvier 1785, qui décrit succinctement l'acquisition.

<sup>179</sup> Voir François BLUCHE, *L'Ancien Régime...*, *op. cit.*, p. 214.

<sup>180</sup> René LAMBERT, *La Sainte-Baume...*, *op. cit.*, p. 42-47.

<sup>181</sup> C'est le mandement des vicaires généraux du diocèse d'Aix, le 1<sup>er</sup> novembre 1814, qui nous le rappelle (p. 3), afin de les remettre en vigueur.

<sup>182</sup> Abbé Hippolyte ESPITALIER, *Les Évêques de Fréjus*, *op. cit.*, t. 3 : « Du XIII<sup>e</sup> siècle à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », p. 438. Le premier catéchisme diocésain de Fréjus avait été publié par Mgr Martin du Bellay le 9 août 1753 (*Ibid.*, p. 402).

<sup>183</sup> Chanoine Joseph-Hyacinthe ALBANÈS, *Gallia christiana novissima...*, *op. cit.*, t. 1 : « Aix, Apt, Fréjus, Gap et Sisteron », 1899, col. 646.

<sup>184</sup> André LATREILLE, René RÉMOND dir., *Histoire du catholicisme en France*, t. III, « La période contemporaine », *op. cit.*, p. 61.

<sup>185</sup> Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel et la persécution du clergé dans le Var*, Draguignan, Impr. Latil, 1897, p. 31 et Abbé Hippolyte ESPITALIER, *Les Évêques de Fréjus*, *op. cit.*, t. 3 : « Du XIII<sup>e</sup> siècle à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », p. 439-440. Le rite romain avait été adopté définitivement par Mgr Antoine de Clermont-Tonnerre (1675-1678), *Ibid.*, p. 292.

Fréjus possède également son *Propre des saints*<sup>186</sup>.

L'important à retenir pour nous est que ces disparités subsisteront jusqu'au-delà de la Révolution : les anciens catéchismes sont officiellement restaurés dans le Var en 1823 par Mgr de Richery ; en face du rite romain, le rite fréjusien – du diocèse le plus important avant la Révolution – est toujours en vigueur en 1835. Cette diversité pose problème : Mgr Michel constate « l'impossibilité [...] d'établir dans le diocèse une uniformité qui serait si désirable »<sup>187</sup>. Il impose aux paroisses de ne pas choisir un rite différent d'avant 1789 et avoue même ignorer quel rite est employé dans toutes les paroisses de l'ancien diocèse de Fréjus<sup>188</sup>. L'imbroglio est tel que l'ordinaire se sent obligé d'y revenir dans une « lettre circulaire de Mgr l'évêque de Fréjus à MM. les curés, recteurs et autres prêtres du diocèse en exécution de l'ordonnance du 5 mars 1835 pour le rite, le bréviaire et le missel à employer dans le diocèse »<sup>189</sup>. Même déploration : on doit « faire attention aux avantages que procure l'uniformité dans un Diocèse » et l'« avoir en vue »<sup>190</sup> ; toutefois, « il n'est pas possible de l'établir entièrement dans le Diocèse actuel de Fréjus » puisqu'une partie est habituée au rite fréjusien établi en 1782 par le dernier évêque, Mgr de Bausset<sup>191</sup>, tandis qu'il n'est pas question d'imposer ce rite à tout le Var. Il faudra attendre 1851 pour que cesse cette dualité de rites<sup>192</sup>.

### Comme une Provence en miniature

Les disparités sont cependant plus larges que le pur critère liturgique. Le profil même du département reflète toute la diversité de l'ancienne Provence, ainsi que l'évoque Maurice Agulhon dans sa présentation de *La Vie sociale en Provence intérieure au lendemain de la Révolution* dont nous reprenons la carte de synthèse<sup>193</sup>. Par exemple, il faut noter que les divers diocèses qui occupent l'espace varois avant 1790 appartiennent aux trois provinces ecclésiastiques de la Provence (Arles, Aix et Embrun), héritières des trois antiques provinces

---

<sup>186</sup> Le *Propre* fut publié le 11 mai 1678 par Mgr de Clermont-Tonnerre, qui le rendit obligatoire dans tout le diocèse (*Ibid.*, p. 295).

<sup>187</sup> *Ordonnance pour le Rit, le Bréviaire et le missel à employer dans le diocèse* de Mgr Louis-Charles MICHEL, 5 mars 1835, publiée in *Mandements*, vol. « 1823-1845 » (p. 376-379), p. 376.

<sup>188</sup> *Ibid.*, p. 377.

<sup>189</sup> *Ibid.*, ... 1836, p. 389-391.

<sup>190</sup> *Ibid.*, p. 390.

<sup>191</sup> R. AUBERT, « Fréjus », *Dictionnaire d'Histoire et de géographie ecclésiastique*, tome XVIII, col. 1235.

<sup>192</sup> *Ibid.*, col. 1235.

<sup>193</sup> Maurice AGULHON, *La Vie sociale en Provence intérieure au lendemain de la Révolution*, Paris, Société des Études Robespierriennes, 1970, p. 1-62 (cartes p. 516-517). Voir la carte 3 de nos annexes. Pour une présentation plus rapide du « cadre géographique et administratif », voir Émilien CONSTANT, *Le Département du Var sous le Second Empire et au début de la Troisième République*, thèse de doctorat, Université d'Aix-en-Provence, 1977, 1<sup>er</sup> vol., p. V-X.

romaines du IV<sup>e</sup> siècle<sup>194</sup>. Il faut donc appréhender rapidement cette diversité dans ce qu'elle peut présenter d'implications sur le plan religieux.

En particulier, une autre étude de Maurice Agulhon nous invite à prendre en compte la structure de l'habitat pour ses conséquences dans le domaine de la *sociabilité* (notamment religieuse), caractère essentiel du Provençal selon les clichés traditionnels. Pour lui, au terme de ses recherches, « le pays 'sociable' est le pays 'urbanisé', le pays sans campagnes, celui où tout village est ville avec ses 'bourgeois', et toute ville village avec sa plèbe agricole »<sup>195</sup>. La comparaison avec la carte I-3 montre que c'est au sein de l'ancien diocèse de Fréjus, plus vaste morceau du puzzle, qu'on retrouve l'essentiel de la Provence intérieure classique (les guides touristiques l'appellent tout simplement la Provence varoise), celle de la trilogie blé/vigne/olivier et des bourgs viticoles dans la dépression permienne et la vallée de l'Argens (le Val, le Luc, Lorgues, Vidauban, les Arcs, le Muy). C'est le pays de « l'habitat rural groupé »<sup>196</sup>, des gros villages agricoles typiquement latins<sup>197</sup> – ici un peu atténués –, où la population de ruraux se concentre effectivement dans un bourg isolé au sein de la véritable campagne, d'un terroir vide d'hommes, hormis quelques mas<sup>198</sup>. Telle organisation qui suppose une vie communautaire intense s'exprime spécialement sous l'Ancien Régime par des confréries professionnelles ou de pénitents.

Dans le sud, les diocèses de Toulon et Marseille englobent une bonne part de la Provence dite maritime (ainsi qu'un morceau de l'arrière-pays) où les gens de mer sont connus pour manifester leur grande piété à travers des confréries très actives et à coloration religieuse encore forte, au moment où d'autres connaissent une laïcisation<sup>199</sup>. Enfin, le nord-ouest du département, correspondant à la Provence des forêts, naguère sous domination épiscopale aixoise, et le nord-est des petits diocèses montagnards, Provence déjà alpine, occupent des zones moins peuplées, où l'habitat est fréquemment plus dispersé. Même s'il ne tente pas une stricte cartographie du phénomène, Agulhon semble y trouver moins de pénitents<sup>200</sup>. D'autre part, là est sans doute l'explication du nombre élevé de chapelles isolées et d'oratoires.

---

<sup>194</sup> Édouard BARATIER et alii, *Atlas historique...*, *op. cit.*, planches 31-34.

<sup>195</sup> Maurice AGULHON, *Pénitents et francs-maçons dans l'ancienne Provence*, Paris, Fayard, 1968, p. 336.

<sup>196</sup> Roger LIVET, « Quelques origines de l'habitat rural dispersé en Provence », *Annales ESC*, 1954, vol. 9, n°1, p. 101.

<sup>197</sup> M. Agulhon emploie, pour les désigner, l'expression hybride d'*agro-towns*, reprise de Julian PITT-RIVERS (*Mediterranean Countrymen. Essays in the social anthropology*, Paris-la Haye, Mouton et Cie, 1963, 236 p.).

<sup>198</sup> Sur les structures du peuplement, voir Maurice AGULHON, *La Vie sociale...*, *op. cit.*, p. 59-60.

<sup>199</sup> Maurice AGULHON, *Pénitents et francs-maçons...*, *op. cit.*, p. 79-80. Nous avons, ailleurs, traité le cas très particulier de Bandol, dont la ferveur semble très forte jusqu'à la Révolution (Alain VIGNAL, *250 ans d'Histoire. La Paroisse de Bandol*, Bandol, Éditions de la Paroisse, 2001, p. 24-28).

<sup>200</sup> Maurice AGULHON, *Pénitents et francs-maçons...*, *op. cit.*, p. 89-91 et carte page de garde.

Limitons pour le moment notre conclusion. On retiendra que le diocèse du Var créé en 1790 ne présente guère, au départ, de caractères d'unité. Il occupe au contraire plusieurs types d'espaces aux histoires ecclésiastiques assez diverses. Il ne faudra donc pas perdre de vue que cette hétérogénéité pourra avoir une influence notable à la Révolution et même jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, comme on l'a vu pour le problème des rites.

### **c- Un diocèse à l'histoire mouvementée**

#### **Péripéties révolutionnaires**

Les vicissitudes de l'histoire, à plusieurs échelles, ont quelque peu modifié ce tableau religieux déjà complexe. Le premier facteur est indirectement politique : la révolte fédéraliste de Toulon à l'été 1793 incite les révolutionnaires à prendre certaines mesures punitives dès la reprise de la ville par Bonaparte en décembre, parfois même avant. La destruction de toutes les maisons n'a pas été appliquée, la dénomination « Port-la-Montagne » pour désigner Toulon n'a duré que quelques mois, mais d'autres mesures ont eu des conséquences durables, comme le départ des administrations politiques et religieuses.

Ainsi, l'administration politique est transférée à Grasse par un arrêté provisoire du 27 juillet 1793, puis définitif le 1<sup>er</sup> octobre<sup>201</sup>. La ville, située à l'extrémité est du département, fut cependant vite jugée trop excentrée et la Convention choisit Brignoles les 19 et 21 vendémiaire an IV (11 et 13 octobre 1795)<sup>202</sup>. Très bien défendu par son rapporteur, Draguignan est finalement intronisé chef-lieu par la loi du 9 floréal an V (28 avril 1797), recevant l'administration départementale le 28 avril 1798<sup>203</sup>, ainsi que la préfecture dès sa création en 1800. Toulon n'est que chef-lieu d'arrondissement.

L'évêché s'éloigne lui aussi de Toulon. Déjà, les évêques de 1789, réfractaires au serment civique, avaient émigré vers l'Italie<sup>204</sup>. C'est dans la cathédrale de Toulon que fut élu le 12 avril 1791<sup>205</sup>, l'évêque constitutionnel Jean Joseph Rigouard, député à l'Assemblée nationale et franc-maçon notoire. Mais après son entrée solennelle dans la ville, il s'installe à Fréjus. En 1793, dès les premiers troubles toulonnais, il se retire dans l'intérieur, à Lorgues<sup>206</sup>, avant de rejoindre sa

---

<sup>201</sup> Joseph SALVARELLI, *Les Administrateurs du département du Var...*, op. cit., p. 23.

<sup>202</sup> *Ibid.*, p. 23.

<sup>203</sup> *Ibid.*, p. 23.

<sup>204</sup> Mgr de Castellane tente un retour à Toulon en septembre 1793, mais reste bloqué à Gênes (Chanoine Émile BOUISSON, *Histoire des évêques de Toulon*, op. cit., p. 261-262).

<sup>205</sup> Compte-rendu reproduit dans Gabriel Henri BLANC, *Le Var religieux*, op. cit., p. 530-537.

<sup>206</sup> A. D. Var, L 1088, cité par Abbé Raymond BOYER, *Notice historique sur l'ancien évêché de Toulon*, 1956, p. 8.

ville natale de Solliès-Pont (mai 1796) où il meurt le 15 mai 1800<sup>207</sup>. Du côté réfractaire comme dans le camp constitutionnel, Toulon a perdu le rôle religieux qui lui avait été assigné. C'en est fini de Toulon ville épiscopale pour de nombreuses décennies, malgré certaines tentatives avortées<sup>208</sup>.

### Mise en place du diocèse concordataire

Deux faits religieux nationaux interviennent ensuite, en sens inverse l'un de l'autre, le concordat de 1801 et celui de 1817. Le concordat du 16 juillet 1801, d'abord, rétablit le calme dans l'Église de France, mais ramène encore à 50 le nombre de sièges épiscopaux français, soit une baisse de 40 % par rapport à 1789<sup>209</sup>. Le pape Pie VII, dans la bulle *Qui Christi domini* de réorganisation de la structure ecclésiastique, le 29 novembre suivant, supprime le diocèse constitutionnel du Var, que Rome n'avait jamais reconnu<sup>210</sup>. Chose d'autant plus aisée que Rigouard n'a pas eu de successeur, malgré les velléités des jureurs d'assurer la relève. Toutefois, le Concordat rattache l'intégralité du département du Var à l'archevêché d'Aix-en-Provence et aucun des anciens prélats du Var ne retrouve son siège. Aucun des anciens évêques réfractaires ne revient dans la région.

On sait cependant que les Bourbons restaurés souhaitèrent amender l'œuvre napoléonienne pour la rapprocher de l'Ancien Régime. Ce ne fut pas si facile. Un concordat en ce sens est signé à Rome le 11 juin 1817<sup>211</sup>. Ratifié par la bulle papale *Ubi primum* du 18 juillet<sup>212</sup>, il s'inspire en partie de Bologne (1516) et prévoit notamment la restauration d'anciens diocèses, officialisée par la bulle *Commissa divinitus* du 27 juillet. Alors qu'Aix reçoit le titre d'« archevêché d'Aix, d'Arles et d'Embrun » pour rappeler les provinces supprimées à la Révolution, le siège de Fréjus (de même que Gap et Marseille) est rétabli<sup>213</sup>. Pourtant, le traité mécontente une partie de la Chambre, acquise au gallicanisme, et est abandonné sans discussion. Seule la réorganisation diocésaine est poursuivie, mais traîne en longueur. Finalement, la bulle pontificale *Paternae*

---

<sup>207</sup> Voir Pierre FRAYSSE, *Jean-Joseph Rigouard. Curé de Solliès-la-Farlède, Député de la sénéchaussée de Toulon, Evêque constitutionnel du Var, Franc-maçon (1735-1800)*, Marseille, Institut Historique de Provence, 1928, 167 p.

<sup>208</sup> En 1817, le curé Vigne de Sainte-Marie tenta de faire résider l'évêque rétabli du Var à Toulon, mais il échoua (Hélène HERMIEU, *La vie religieuse à Toulon de 1830 à 1852*, D.E.S. dactylographié, Faculté d'Aix-en-Provence, 1964, p. 1-2).

<sup>209</sup> Pour la carte des 50 évêchés de 1801, voir notamment *Théo. L'Encyclopédie catholique pour tous*, Paris, Droguet et Ardant / Fayard, 1993, p. 433.

<sup>210</sup> Abbé Raymond BOYER, *Notice historique sur l'ancien évêché de Toulon*, op. cit., p. 9.

<sup>211</sup> André LATREILLE, René RÉMOND dir., *Histoire du catholicisme en France*, t. III, « La période contemporaine », op. cit., p. 237.

<sup>212</sup> *Théo. L'Encyclopédie catholique pour tous*, op. cit., p. 437 et 552.

<sup>213</sup> Édouard BARATIER et alii, *Atlas historique...*, op. cit., p. 75 et planche 213.

*caritatis* du 10 octobre 1822<sup>214</sup> fait passer à 83 le nombre de circonscriptions ecclésiastiques. Le nouvel évêque de Fréjus, Mgr de Richery, nommé dès le 8 août 1817, est enfin consacré le 20 juillet 1823 par son métropolitain aixois, avant de prendre possession des lieux en août. Le Var forme à nouveau un diocèse : on en revient à la situation de 1790, pour le territoire comme pour la résidence épiscopale.

Sur ce dernier point, une évolution s'accomplit. Le 28 septembre 1852, un bref pontifical établit le titre d'« évêque de Fréjus et Toulon »<sup>215</sup>. L'évêque de Fréjus solennise le fait en publiant en 1855 un « Mandement à l'occasion du décret apostolique qui l'autorise à joindre à son titre celui d'évêque de Toulon »<sup>216</sup>. En théorie, l'évêché devient bicéphale, mais en réalité l'adjonction de la mention de l'ancien évêché supprimé est surtout honorifique.

### **La question de l'arrondissement de Grasse**

Les mutations de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle tournent autour du problème de l'arrondissement de Grasse, enjeu politique dont les conséquences dépassent largement le cadre local.

Sous le Second Empire, le comté de Nice est rattaché à la France en vertu du traité de Turin signé le 24 mars 1860 avec le roi de Piémont-Sardaigne en remerciement de l'aide impériale contre l'Autriche<sup>217</sup>. Jugé insuffisamment vaste pour constituer à lui seul un département (bien que ce fût à peu près le cas sous la Révolution<sup>218</sup>), il se voit attribuer par la loi du 24 juin 1860 une portion du Var, l'arrondissement de Grasse – correspondant à peu près aux diocèses de Grasse et de Vence d'avant 1790<sup>219</sup> –, pour former les nouvelles Alpes-Maritimes<sup>220</sup>. Ce fait n'est pas sans incidence sur la carte ecclésiastique de la région. Conformément au principe de la Révolution de 1790 qui calquait les frontières religieuses sur les limites administratives<sup>221</sup>, la partie détachée du Var doit initialement quitter le diocèse de Fréjus pour le siège de Nice. En même temps, l'évêché de Nice passe de la dépendance de l'archevêché de Gênes à celui d'Aix

---

<sup>214</sup> Abbé Raymond BOYER, *Notice historique...*, *op. cit.*, p. 9. Son texte complet est reproduit au sein des *Mandements* (AD. Var, 7 V 1/9, vol. « 1802-1822 », p. 305-315).

<sup>215</sup> Louis ROBION et *alii*, *Fréjus, V<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles. Déclins et renaissances*, Nice, CRDP, 1987, p. 234.

<sup>216</sup> Arch. diocésaines de Toulon, étagère « Mandements des évêques ».

<sup>217</sup> Jean-Jacques LETRAIT, Robert ALLAIN, *Guide des Archives du Var*, *op. cit.*, p. 25.

<sup>218</sup> Voir Édouard BARATIER et *alii*, *Atlas historique...*, *op. cit.*, planche 173.

<sup>219</sup> Il faut y ajouter simplement l'extrémité nord-est de l'ancien évêché de Fréjus, avec les petites paroisses d'Escagnolles, Séranon et Val de Roure.

<sup>220</sup> Jean-Jacques LETRAIT, Robert ALLAIN, *Guide des Archives du Var*, *op. cit.*, p. 25 ; Ernest HILDESHEIMER, *Guide des Archives des Alpes-Maritimes*, *op. cit.*, p. 11 et 20.

<sup>221</sup> La Constitution civile du clergé de 1790 stipule que « chaque département formera un seul diocèse et chaque diocèse aura la même étendue et les mêmes limites que le département » (Titre premier : Des offices ecclésiastiques », article 1<sup>er</sup>).

(comme de 1801 à 1818)<sup>222</sup>. Toutefois, les résistances varoises réussissent à empêcher le transfert, créant une anomalie administrative. L'arrondissement de Grasse reste dans le diocèse de Fréjus pour un quart de siècle.

Finalement, après d'âpres discussions, il faut attendre que l'État profite de la mort de Mgr Terris, le 8 avril 1885, pour passer en force et décider le rattachement. Le décret pontifical de Léon XIII du 1<sup>er</sup> septembre 1886<sup>223</sup> vient sanctionner ce nouvel ordre des choses : l'évêché de Fréjus perd sa partie orientale au profit de Nice, à l'exception d'une des îles de Lérins. L'organisation ecclésiale se calque donc (quasiment) sur les modifications administratives. Seules, pour des raisons domaniales, l'île Saint-Honorat, achetée en 1859 par Mgr Jordany de Fréjus<sup>224</sup>, et son monastère cistercien déjà évoqué restent sous la dépendance de Fréjus, malgré leur enclavement physique au sein du diocèse de Nice.

Pour mémoire, la dernière modification en date, au siècle suivant, fut de type honorifique. Il s'agit du retour du siège épiscopal à Toulon le 12 janvier 1958<sup>225</sup>, par décision du pape Pie XII le 25 novembre 1957<sup>226</sup>. Celui-ci s'inscrivait dans une logique de reconquête par le grand port de guerre méditerranéen, qui aboutit le 4 décembre 1974 à la mutation de la préfecture. Aujourd'hui, l'évêque dit « de Fréjus-Toulon »<sup>227</sup> officie toujours dans la cathédrale secondaire Saint-Léonce de Fréjus, mais il siège ordinairement dans la première ville du Var. Il est à la tête de 196 paroisses (pour 153 communes) réparties en 14 doyennés<sup>228</sup> et couvrant 5 994 km<sup>2</sup><sup>229</sup>, marquées par une forte croissance démographique (880 000 habitants au recensement de 1999, un million en 2008).

## **2. UNE HISTORIOGRAPHIE LACUNAIRE**

En dépit de tous les événements signalés, le département du Var a jusqu'ici échappé à la vague des histoires de diocèses qui a fleuri un peu partout en France depuis les années 1960, et

---

<sup>222</sup> Édouard BARATIER et alii, *Atlas historique...*, op. cit., p. 75.

<sup>223</sup> Louis ROBION et alii, *Fréjus, V<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle. Déclins et renaissances*, op. cit., p. 234. L'autorité civile reconnaît le transfert imminent par les décrets du 15 juillet et du 5 août 1886 (Ernest HILDESHEIMER, *Guide des Archives des Alpes-Maritimes*, op. cit., p. 22).

<sup>224</sup> Jean-Jacques ANTIER, *Lérins. L'île sainte de la Côte d'Azur*, op. cit., p. 282.

<sup>225</sup> Voir *La Quinzaine Religieuse de Fréjus et Toulon. Revue de la vie diocésaine*, 92<sup>e</sup> année, n°2, 25 janvier 1958 pour les détails de la translation du siège épiscopal.

<sup>226</sup> Gabriel Henri BLANC, *Le Var religieux*, op. cit., p. 99.

<sup>227</sup> Il s'agit actuellement de Mgr Dominique Rey, consacré le 17 septembre 2000 à la Castille.

<sup>228</sup> *Annuaire du diocèse de Fréjus-Toulon 2000*, Le Bourget-du-Lac, Editions du Bugey, 2000, p. 26.

<sup>229</sup> CNRS (Gabriel LE BRAS, François de DAINVILLE, Jean GAUDEMET, André LATREILLE dir.), *Répertoire des visites pastorales de la France. Deuxième série : Diocèses concordataires et post-concordataires (à partir de 1801)*, t. 1 : « Agen-Lyon », Paris, Éditions du CNRS, 1980, p. 273.

notamment dans la région sous la direction de Jean-Rémy Palanque<sup>230</sup>. Il en est de même pour les histoires religieuses de provinces, dirigées par Guy Oury<sup>231</sup>, comme pour les grandes thèses. Une étude de synthèse sur une période importante de son histoire s'avérait donc nécessaire. Elle a toutefois besoin de matière et ne peut partir de rien. Comment connaît-on alors, pour l'instant, l'histoire du diocèse de Fréjus sous la période révolutionnaire et concordataire ? La réponse est multiple : plusieurs types d'ouvrages sont à distinguer, dont il faut relever les différents apports.

### **a- Les lacunes de l'historiographie religieuse**

Il existe sur le Var une historiographie proprement religieuse, vers laquelle il est naturel de se tourner d'abord. L'absence de thèse de doctorat ne signifie pas que l'histoire religieuse du département soit complètement *terra incognita*. De fait, cette historiographie, composée d'ouvrages anciens comme d'études récentes, apparaît comme éminemment disparate<sup>232</sup>, travail d'érudits et d'ecclésiastiques plutôt que celui de véritables scientifiques.

### **Pas de grande synthèse**

Il n'existe quasiment aucun ouvrage de synthèse traitant exclusivement de l'histoire du diocèse, du moins englobant la période qui nous intéresse. Aux derniers siècles de l'Ancien Régime ont été réalisés deux travaux majeurs sur le diocèse de Fréjus qui ont longtemps fait autorité. À la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, le chanoine Joseph Antelmy rédigea, en latin, une rapide histoire de la cité épiscopale et de la plupart des paroisses du diocèse<sup>233</sup>. Trois quarts de siècle plus tard, l'abbé Jacques Félix Girardin, curé de Cogolin, reprend le même travail, en français et suivant un plan un peu différent<sup>234</sup>. Ces œuvres complémentaires, toutes deux inachevées, ont été rassemblées au sein d'une *Description historique du diocèse de Fréjus* éditée autour de 1870 par l'abbé Jean-Baptiste Disdier, d'abord dans une revue locale<sup>235</sup>, puis dans une publication autonome<sup>236</sup>, mais l'ensemble n'a jamais été mis à jour.

---

<sup>230</sup> Jean-Rémy PALANQUE dir., *Le diocèse de Marseille*, Paris, Letouzey et Ané, 1967, 337 p. ; *Le diocèse d'Aix-en-Provence*, Paris, Beauchêne, 1975.

<sup>231</sup> Guy OURY, *Histoire religieuse des provinces de France* : Touraine, Maine, Bretagne (Tours, 1975 et suiv.).

<sup>232</sup> Voir notre bibliographie, paragraphe 3) d.

<sup>233</sup> Chanoine Joseph ANTELMY, *De initiis Ecclesiae Forojuliensis dissertatio historica, chronologica, critica, prophana-sacra*, Aix, 1680.

<sup>234</sup> Abbé Jacques Félix GIRARDIN, *Notice ou Description historique du diocèse de Fréjus*, Fréjus, 1748.

<sup>235</sup> Abbé Jean-Baptiste DISDIER, « Description historique du diocèse de Fréjus, manuscrits d'Antelmy et de Girardin », *Bull. Soc. Études de Draguignan*, t. VIII, 1870-1871.

<sup>236</sup> Joseph ANTELMY, Jacques Félix GIRARDIN, *Description historique du diocèse de Fréjus*, publiée par l'abbé Jean-Baptiste DISDIER, Draguignan, C. et A. Latil, 1872, 423 p., en ligne sur <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5791353n.print?premierePageChoisie=1&dernierePageChoisie=>



Il est d'ailleurs significatif de constater que le travail de l'abbé Disdier s'inscrit dans la perspective de la rédaction d'une « grande histoire » du diocèse<sup>237</sup> voulue par Mgr Jordany, « œuvre si importante »<sup>238</sup>, se trouvant « en préparation »<sup>239</sup>, mais qui n'a pourtant jamais vu le jour. Après Antelmy et Girardin, en effet, il n'existe plus rien, mis à part une notice savante dans le tome I de la *Gallia christiana novissima*<sup>240</sup> et, de façon plus anecdotique, une compilation érudite de la fin du XX<sup>e</sup> siècle<sup>241</sup>. Cette absence est assurément révélatrice d'un certain déclin du diocèse.

## Des biographies d'évêques

Abandonnant toute perspective exhaustive, on dispose d'une série d'ouvrages traitant de points plus particuliers. Dans la droite ligne du Moyen Age, l'histoire ecclésiastique a longtemps poursuivi la production de recueils de biographies d'évêques, au départ à but hagiographique assez prononcé. Le Var n'y a pas échappé. Ainsi en 1876, à l'occasion de l'avènement de Mgr Terris, le journal clérical *La Sentinelle du Midi* publie-t-elle une « Notice sur les évêques de Toulon »<sup>242</sup>. Plus érudit et bien plus complet, le chanoine Émile Bouisson fait paraître en 1927 une *Histoire des évêques de Toulon*<sup>243</sup> qui s'arrête à la Révolution et à la disparition de l'évêché.

Dans cette catégorie, mérite un sort spécial l'*Histoire des Évêques de Fréjus* réalisée par l'abbé Hippolyte Espitalier, prêtre érudit du diocèse<sup>244</sup>. Ce dernier évoque la Révolution à la fin de son troisième tome et consacre un volume entier au XIX<sup>e</sup> siècle, qui vient de s'achever puisqu'il écrit en 1904. Son grand avantage est une très bonne connaissance du sujet, provenant à la fois d'une connaissance des archives (l'exposé est émaillé de dates et d'extraits de documents, mais sans référence vérifiable) et de son expérience personnelle. L'auteur, Fréjusien né en 1844, ordonné prêtre en 1867, parle presque autant en historien qu'en témoin. La contrepartie évidente de cette proximité est son engagement, sinon sa partialité ; Espitalier ne peut s'empêcher de

---

[1&formatDownload=PDF&printOrDownload=download&debutSelection=premierePage&finSelection=finOuvrage&modeAffichage=image&f=7&valueLastPage=438&nombrePage=1](#) (consulté le 1<sup>er</sup> juin 2010).

<sup>237</sup> *Ibid.*, « Avant-propos », p. V.

<sup>238</sup> *Ibid.*, « Avant-propos », p. VI.

<sup>239</sup> *Ibid.*, « Avant-propos », p. VIII.

<sup>240</sup> Chanoine Joseph-Hyacinthe ALBANÈS, *Gallia christiana novissima...*, *op. cit.*, t. I, « Évêché de Fréjus », col. 305-432.

<sup>241</sup> Gabriel Henri BLANC, *Le Var religieux*, *op. cit.*, 704 p. Cet imposant volume, entièrement calligraphié, rassemble des récits d'événements et des extraits de documents référencés, mais sans perspective historique. Par ailleurs, il consacre une place réduite à la Révolution et au Concordat.

<sup>242</sup> *La Sentinelle du Midi*, 45<sup>e</sup> année, n°1584, 14 juillet 1876, « Notice sur les évêques de Toulon ».

<sup>243</sup> Chanoine Émile BOUISSON, *Histoire des évêques de Toulon*, *op. cit.*, 1927, 283 p.

<sup>244</sup> Abbé Hippolyte ESPITALIER, *Histoire des évêques de Fréjus*, Draguignan, Impr. Latil puis Fréjus, Imprimerie J. Cisson, 4 vol., 1891, 1894, 1898, 1904.

valoriser l'œuvre de l'Église dans le diocèse où il a passé toute sa carrière ecclésiastique. C'est surtout visible pour la fin car l'homme d'Église écrit en pleine crise anticléricale, juste avant la Séparation. Toutefois, il faut concéder que, chez lui, le parti pris ne prend normalement pas le pas sur l'analyse historique.

Que contient justement le livre ? Son titre, évoquant une simple collection de biographies, est trompeur car, si le plan se décline bien de cette manière, l'abbé insiste également sur l'œuvre dans le Var de chacun de ces prélats, ajoutant quelques anecdotes intéressantes, et souvent tente de la replacer dans un contexte plus général. On peut par exemple reconstituer la liste des fondations d'églises ou des érections de paroisses au sein de tout le Var, difficile à trouver intégralement par ailleurs. Hélas, ces informations primordiales pour l'histoire diocésaine se retrouvent hachées entre les divers évêchés et nullement commentées : à peine Espitalier note-t-il que tel évêque a fait plus que tel autre ; jamais une analyse de la géographie de ces créations n'est même esquissée.

En bref, l'*Histoire des Évêques de Fréjus* donne beaucoup de matériaux, mais à constamment trier et ordonner. C'est donc un ouvrage à caractère de source, mais il ne peut constituer une réelle histoire du diocèse.

Dans le détail, trois prélats du diocèse ont fait l'objet d'études spécifiques, par ailleurs très dissemblables. Il existe d'abord une biographie fort documentée de l'évêque constitutionnel Rigouard<sup>245</sup>. En 1885, à la mort de Mgr Terris, l'abbé H. Raymond écrit une *Esquisse biographique. Monseigneur Terris, évêque de Fréjus et Toulon*<sup>246</sup> pour rendre hommage au disparu, resté dix ans sur le siège fréjusien. Sa perspective n'est évidemment pas historique, mais on peut au moins regretter que l'action épiscopale soit négligée au profit de considérations purement biographiques. Sur le fond, il y a peu à glaner. Ce n'est pas le cas du second travail. Plus récent, bien que déjà ancien (1921), *L'application du Concordat par un prélat d'Ancien Régime, Mgr Champion de Cicé de Lévy-Schneider*<sup>247</sup> évoque un prélat qui n'a pas été *stricto sensu* évêque de Fréjus, mais qui a contrôlé le diocèse depuis son annexion par celui d'Aix-en-Provence au Concordat de 1801 jusqu'à sa mort le 22 août 1810. L'étude est menée cette fois par un historien et peut nous être utile, bien que le Var n'en constitue pas le centre.

---

<sup>245</sup> Pierre FRAYSSE, *Jean-Joseph Rigouard...*, *op. cit.*, 167 p.

<sup>246</sup> Abbé H. RAYMOND, *Esquisse biographique. Monseigneur Terris, évêque de Fréjus et Toulon*, Avignon, Aubanel frères imprimeurs, 1885, 48 p.

<sup>247</sup> Léon LÉVY-SCHNEIDER, *L'application du Concordat par un prélat d'Ancien Régime, Mgr Champion de Cicé*, Paris, Rieder, 1921, XVI+604 p.

On sait enfin que l'historiographie religieuse récente a renouvelé le genre des biographies d'évêques, plus problématisées, désormais centrées sur l'originalité de l'action pastorale ou de la doctrine et pleinement inscrites dans le contexte du temps, comme Jean Leflon sur Mgr de Mazenod à Marseille<sup>248</sup>, puis Jean Vinatier sur le cardinal Suhard<sup>249</sup> ou, plus récemment, Christian Sorrel sur Mgr Lacroix<sup>250</sup> en Savoie. Or, aucun prélat varois n'a encore fait l'objet d'une de ces études. Si l'historiographie connaît Mgr Mignot, en poste à Fréjus de 1890 à 1899, c'est surtout en tant qu'archevêque d'Albi et pour son analyse nuancée de la loi de 1905.

### **La série des chroniques religieuses**

Comme dernière source historiographique typiquement religieuse, on trouve les nombreuses monographies de paroisses ou d'établissements religieux<sup>251</sup>. Nous sommes ici au niveau de la micro-histoire, avec tout ce qu'elle peut présenter de parcellaire.

Nos recherches ont recensé plusieurs dizaines d'ouvrages religieux sur l'ensemble du diocèse, notamment à Toulon, qui connaît l'érection de nouvelles paroisses au XIX<sup>e</sup> siècle. Ils présentent plusieurs caractères communs. Ce sont des publications plus ou moins anciennes, à faible tirage, de format souvent réduit, qui dépassent rarement les 100 pages. Leurs auteurs sont des prêtres (l'abbé Magloire Giraud, l'abbé Sauzède...), normalement curés du lieu, ou des laïcs érudits ou investis dans la vie paroissiale. Leurs conditions de production portent en elles-mêmes leurs limites : destinées à un public populaire, chrétien ou simplement curieux, elles accumulent les détails anecdotiques pour rendre vivant le récit. Les renseignements souvent précieux contrastent – on n'en sera guère surpris – avec la très courante myopie historique.

On peut en prendre un exemple significatif : la brochure de Mgr Victorin Arène sur l'église Saint-Louis de Toulon dont il fut le 28<sup>e</sup> curé du 20 mai 1926 jusqu'à 1947<sup>252</sup>. Sa date de parution, le 25 août 1944, est doublement symbolique puisqu'elle correspond à la fois à la fête du saint patron et surtout à la Libération de Toulon. Le titre (*In Memoriam*) montre que le petit ouvrage (12 pages A5) est de circonstance : il s'agit en premier lieu d'une action de grâce pour l'événement du 11 mars 1944 qui a vu l'église bombardée s'effondrer tout en gardant intact ce qu'elle contenait de plus précieux. La première page, sobrement intitulée « 11 mars 1944 »,

---

<sup>248</sup> Jean LEFLON, *Eugène de Mazenod, évêque de Marseille*, Paris, 1957-1965, 3 vol.

<sup>249</sup> Jean VINATIER, *Le Cardinal Suhard, l'évêque du renouveau missionnaire (1874-1949)*, Paris, Le Centurion, 1983.

<sup>250</sup> Christian SORREL, *Libéralisme et modernisme. Mgr Lacroix (1855-1922). Enquête sur un suspect*, Paris, Le Cerf, coll. « Histoire religieuse de la France », 2003, 541 p.

<sup>251</sup> Voir notre bibliographie, paragraphe 3) f.

<sup>252</sup> Mgr Victorin ARÈNE, *In Memoriam. Eglise Saint-Louis de Toulon, 1707-1944*, Toulon, 1944, 12 p.

rapporte le fait dans les détails. C'est l'occasion pour le curé de raconter en cinq chapitres l'histoire de sa paroisse avant la catastrophe. Le récit chronologique de nombreux événements (la consécration de l'église le 25 janvier 1858) est complété par une description des œuvres d'art de l'édifice, une liste des curés et vicaires et la mention des œuvres de piété et de charité. Le tout est très informé – Mgr Arène est ancien professeur de séminaire<sup>253</sup> – avec dates précises et citations de documents historiques, mais sans aucune mention de leur provenance ou d'une référence d'archives. Aucune fois enfin l'histoire de Saint-Louis n'est vraiment mise en relation avec celle de la commune ou des paroisses alentour. On évoque ainsi l'action de Missions générales dans la paroisse, en 1820 et 1855, sans même en présenter l'origine. Ce n'est pas le but de l'opuscule, qui s'inscrit davantage dans une perspective de commémoration d'un passé parfois idéalisé et de construction d'une identité paroissiale que dans une analyse historique critique.

Plus profondément, on peut diviser cette historiographie religieuse de proximité en plusieurs types. Une bonne part correspond à l'image classique des monographies de paroisses, comme pour le Beausset<sup>254</sup> ou Draguignan<sup>255</sup>. L'ampleur de certaines en fait toutefois des ouvrages précieux, telle celles de Raymond Poulle<sup>256</sup> ou de Mgr Tortel sur la cathédrale de Toulon<sup>257</sup>. Mention spéciale aux paroisses de l'ancien diocèse de Vence qui bénéficient d'une petite étude d'ensemble<sup>258</sup>. D'autres, plus récentes, sont écrites par des laïcs qui tentent de déconfessionnaliser l'histoire religieuse ; c'est le cas du docteur Gérard Delaforge, lequel, après avoir traité de la Révolution au Beausset, a tenté une histoire de l'Église locale au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>259</sup>. Malheureusement pour nous, trop de ces études sont centrées sur l'Ancien Régime, considéré plus ou moins explicitement comme un âge d'or de la paroisse considérée. Âge d'or assez mythique d'ailleurs puisqu'il n'est guère étayé par des éléments historiques concrets. Ainsi, l'abbé Sauzède sur Bargemon<sup>260</sup> ou le dominicain Valatx sur Saint-Maximin<sup>261</sup> sont très avars

---

<sup>253</sup> Pour sa biographie, voir *Quinzaine religieuse du diocèse de Fréjus-Toulon*, 94<sup>e</sup> année, n°24, 5 novembre 1960, p. 284.

<sup>254</sup> Abbé Louis DUPUI, « Monographie de la paroisse du Beausset », *Bulletin de la Société d'études de Draguignan*, tome 11, 1876-77, p. 109-183 ; t. à p. Draguignan, Impr. C. et A. Latil, 1877, 107 p.

<sup>255</sup> Chanoine ALBIN, *Mémoire historique et chronologique sur l'Église de Draguignan*, s.l., s.n., 1890, 69 p.

<sup>256</sup> Raymond POULLE, *Histoire de l'église paroissiale de Notre-Dame et Saint-Michel à Draguignan*, Draguignan, Garcin, 1865, 552 p.

<sup>257</sup> Mgr Alexis-Honoré TORTEL, *Notice historique sur l'église Sainte Marie de Toulon*, Toulon, Imprimerie catholique cité Montéty, 1898, 358 p.

<sup>258</sup> Georges DOUBLET, *Monographie des paroisses (...) de l'ancien diocèse de Vence*, 1900-1905, 4 vol. de 55, 48, 67 et 16 p.

<sup>259</sup> Dr Gérard DELAFORGE, *Histoires du Beausset. L'Église de 1789 à 1914*, Le Beausset, Chez l'auteur, 2000, 127 p.

<sup>260</sup> Abbé Louis SAUZÈDE, *Histoire religieuse de Bargemon dédiée à S.G. Monseigneur Jordany*, Marseille, Alexandre Gueidon, 1868, 229 p.

de détails sur le XIX<sup>e</sup> siècle. Autre handicap, ce sont les étapes architecturales qui retiennent surtout l'attention dans ce genre d'écrits, et particulièrement au siècle qui nous intéresse. L'essentiel de ces mentions se retrouve d'ailleurs dans la vaste étude manuscrite du chanoine Malausse, qui retrace l'histoire monumentale de toutes les églises du Var dans ses frontières actuelles<sup>262</sup>.

Le second type se focalise sur des portions de patrimoine religieux. Il peut porter sur une particularité de l'église (une cloche ici<sup>263</sup>, un orgue là<sup>264</sup>) : de nouveau, on est davantage dans l'histoire architecturale que religieuse. Tout aussi parcellaire, mais plus enrichissant pour nous, un ensemble d'écrits sur les hauts lieux religieux présentés plus haut – en particulier la Sainte-Baume<sup>265</sup> –, quelques pratiques de dévotion ou de folklore comme les bravades<sup>266</sup>. Ce sont là autant de petites touches utiles pour connaître la vie d'un diocèse, mais insuffisantes. Plus aléatoire est la recherche d'opuscules sur des événements ponctuels, telle la mission de 1820 évoquée par Arène<sup>267</sup>.

Plus dispersées enfin, des informations de détail peuvent être tirées de nombreux articles. Plusieurs sont parus dans le quotidien local *Var Matin*. Travaux de seconde main, sans commune mesure avec une monographie, ils peuvent cependant permettre de remplacer sa trame, quand celle-ci n'existe pas comme à Six-Fours, résumant les dates-clés à connaître. Sur Toulon, on dispose des articles du docteur Tony Marmottans, réunis dans un ouvrage<sup>268</sup>. D'autres vides peuvent être comblés par des notes consciencieuses et toujours utiles de Louis Janvier (patient Archiviste de la Ville de Toulon) aux Amis du Vieux Toulon dont il était le Vice-Président dans les années 1970.

Dans le lot bigarré de cette micro-histoire, seuls deux ouvrages de type universitaire se

---

<sup>261</sup> L. VALATX o.p., *La basilique de Saint-Maximin La Sainte-Baume*, Toulon, Imprimerie Sainte Jeanne d'Arc, 1927, 138 p.

<sup>262</sup> Chanoine Louis MALAUSSE, *Eglises et chapelles du Var*, 10 classeurs manuscrits illustrés aux Archives diocésaines de Toulon. Non daté, ce travail fut effectué vers la fin de son ministère, dans les années 1970 (il meurt en 1977).

<sup>263</sup> Un habitant des Arcs, *Histoire de Michelle, la grande cloche des Arcs : souvenirs de 1638 en l'an 1849*, Draguignan, Bernard, [1849 ?], 15 p.

<sup>264</sup> Michel FOUSSARD, Jean-Loup FONTANA, *Barjols : l'orgue de la Collégiale*, Marseille, Conservation Régionale des Monuments historiques de Provence-Alpes-Côte-d'Azur, 1987, 48 p.

<sup>265</sup> Voir les études du Père Philippe DEVOUCOUX DU BUYSSON, o.p., mentionnées dans la bibliographie.

<sup>266</sup> Par exemple Paul-Albert FÉVRIER, *La fête de saint François de Paule à Fréjus en 1858 : la « Bravade »*, Fréjus, Leydet, s.d., 21 p.

<sup>267</sup> *Relation de la Mission de Toulon, suivie de celle de la Mission des Galères*, Toulon, Chez Magdelain, 1820, 67 p. Les Amis du Vieux Toulon en ont fait l'acquisition par un legs.

<sup>268</sup> Dr Tony MARMOTTANS, *Toulon et son histoire, du Moyen Age à la Belle Epoque*, Marseille, Autres Temps, coll. « Temps Mémoire », 2000, 192 p.

distinguent, portant sur l'aire toulonnaise, qui tracent des problématiques et y répondent à l'aide de documents consciencieusement exploités. Quelque peu ancien, le Diplôme d'Etudes Supérieures d'Hélène Hermieu, *La vie religieuse à Toulon de 1830 à 1852*<sup>269</sup> a été utilisé par Maurice Agulhon dans son étude sur Toulon dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Son discours est assez narratif, mais il rassemble des informations précieuses, notamment chiffrées.

Plus récemment, Lionel Roos-Jourdan a réalisé, sous la direction de Régis Bertrand et Jean-Marie Guillon, un mémoire de maîtrise sur les Maristes de la Seyne<sup>270</sup>, prologue à une thèse sur la Congrégation dans toute la France. Son intérêt essentiel est d'estimer la place des réguliers dans l'enseignement varois<sup>271</sup>. On apprend ainsi que les collèges ecclésiastiques regroupent 27,5 % des 1 529 élèves du Var en 1856, ce qui n'est pas énorme ; toutefois, l'établissement des Maristes, créé en 1843, se développe pour atteindre 340 élèves en 1901<sup>272</sup>. Une place importante est donnée à la spiritualité et aux dévotions des Maristes, très nettement inspirées de Rome<sup>273</sup>.

### **b- L'historiographie locale : une vision bien indirecte**

Il n'est pas que dans l'historiographie religieuse qu'on trouve matière à réaliser une histoire religieuse du Var. Il est tout autant possible de puiser dans les écrits concernant l'espace d'étude lui-même. Trois niveaux scientifiques peuvent être pris en compte, des thèses de doctorat aux monographies communales en passant par les histoires du Var et de Toulon.

### **Cinq grandes thèses de référence sur l'espace d'étude**

Au plus haut niveau, cinq grandes thèses évoquent le Var de l'époque considérée. Disons tout de suite qu'aucune ne place le fait religieux au centre de sa problématique. Trois ont une approche plus ou moins spécifiquement politique, une touche davantage au social tandis que la dernière s'affiche plus généraliste. Chronologiquement, l'ensemble embrasse à peu près la totalité du XIX<sup>e</sup> siècle. Une question se pose pour nous : quel traitement est réservé au religieux dans chacune d'elles ?

La plus connue et la plus ancienne est la thèse de Maurice Agulhon, soutenue le 23 juin

---

<sup>269</sup> Hélène HERMIEU, *La vie religieuse à Toulon de 1830 à 1852*, D.E.S. dactylographié, Faculté des Lettres d'Aix-en-Provence, 1964, 96 p. M. Agulhon le nomme par erreur *La vie religieuse à Toulon sous la monarchie constitutionnelle* ; il est vrai qu'elle remonte, au début, jusqu'au Concordat.

<sup>270</sup> Lionel ROOS-JOURDAN, *Les Maristes de la Seyne. Le Collège des RR PP Maristes à la Seyne, 1843-1943*, Mémoire de Maîtrise, Université d'Aix-en-Provence, 1995, 194+60 p.

<sup>271</sup> Voir en particulier la présentation de « L'enseignement secondaire dans le Var », avec des chiffres précieux, p. 41-42.

<sup>272</sup> Lionel ROOS-JOURDAN, *Les Maristes de la Seyne...*, *op. cit.*, p. 68.

<sup>273</sup> *Ibid.*, « L'éducation et la pratique religieuse », p. 147-167.

1969 à la Sorbonne, sur la population varoise autour de 1848<sup>274</sup>. D'abord, un rappel : dans sa première thèse, rencontrée plus haut<sup>275</sup>, Agulhon s'était déjà intéressé au département du Var, en tant qu'observatoire de la mentalité provençale, afin de vérifier le postulat de la sociabilité méridionale<sup>276</sup>. Pour lui, « pas plus spécialiste de l'ancien régime que spécialiste de la religion », cette échappée avant 1789 qui s'arrête « exactement au 18 Brumaire » était simplement un « détour »<sup>277</sup> destiné à voir si, dès cette époque, la Provence avait une vie associative active. Celle-ci pourrait, selon M. Agulhon, lointainement expliquer la poussée républicaine locale de 1848-1851, qui se manifeste par un vote massif pour Cavaignac aux présidentielles de 1848 et pour les démocrates aux législatives de 1849, puis par une vive résistance au coup d'Etat de Louis-Napoléon Bonaparte. Est longuement abordé le problème des confréries religieuses de tous types – et de leur éventuelle laïcisation –, ce qui nous a permis d'utiliser ses conclusions dans notre état des lieux.

La thèse principale de Maurice Agulhon ne fait que reprendre, en l'amplifiant, le questionnement sur les causes de la particularité politique varoise sous la Seconde République. Il s'agit maintenant de comprendre comment toute la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle varois, par ses permanences et ses mutations, pouvait porter en gestation le mouvement rouge de 1848. Cette longue étude est parue intégralement, en 1970, mais scindée en trois. La première partie est entièrement consacrée à une étude de cas, Toulon, *ville ouvrière au temps du socialisme utopique*<sup>278</sup>. Juxtaposé plutôt qu'intégré à l'histoire du département en raison de la spécificité de l'Arsenal, le cas de Toulon constitue une véritable « histoire parallèle » au dire de l'auteur. L'action principale, éditée en second, c'est la geste de toute la Provence intérieure, micro-urbaine, de conflits sociaux en prises de conscience politique, qui aboutit à l'insurrection de Décembre 1851 : *La République au village*<sup>279</sup>. Enfin parut l'« histoire préalable »<sup>280</sup>, qui décrit ce

---

<sup>274</sup> Maurice AGULHON, *Un mouvement populaire au temps de 48 : histoire des populations du Var dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle*, thèse d'Etat, Université Paris-I, 1969, 2094 p. Il arrive qu'on trouve d'autres formulations de ce titre, mais elles sont erronées.

<sup>275</sup> Cf. *supra*, p. 41.

<sup>276</sup> Maurice AGULHON, *La Sociabilité méridionale. Confréries et Associations dans la vie collective en Provence orientale à la fin du 18<sup>e</sup> siècle*, thèse complémentaire, Université d'Aix-Marseille, parue à La Pensée Universitaire (Publications des Annales de la Faculté des Lettres, « Travaux et Mémoires », n°XXXVI), 1966, 2 vol., 878 p. Elle a été rééditée sous le titre *Pénitents et francs-maçons de l'ancienne Provence*, Paris, Fayard, coll. « Histoire sans frontières », 1968, 452 p.

<sup>277</sup> Maurice AGULHON, *Pénitents et francs-maçons...*, *op. cit.*, p. 16-17.

<sup>278</sup> Maurice AGULHON, *Une Ville ouvrière au temps du socialisme utopique, Toulon de 1815 à 1851*, Paris / La Haye, Mouton, 1970, 368 p.

<sup>279</sup> Maurice AGULHON, *La République au village. Les populations du Var de la Révolution à la Seconde République*, Paris, Plon, 1970, 543 p. ; rééd. Seuil, coll. « Univers Historique », 1979, 553 p.

<sup>280</sup> « Histoire parallèle » et « histoire préalable » sont des expressions d'Agulhon, *La République au village...*, *op. cit.*, 2<sup>e</sup> éd., p. 9-10.

monde terrien et la complexité de sa *vie sociale* à l'aube et au sortir de ce vaste creuset qu'est la Révolution française<sup>281</sup>.

Au sein de ce parcours, la religion apparaît peu. Sa présence est surtout indirecte. Dans les sources d'abord : M. Agulhon reconnaît lui-même qu'il n'a pas consulté les archives ecclésiastiques<sup>282</sup> et – ce qui est assez paradoxal – le fait religieux, quand il apparaît, n'est vu qu'à travers des archives laïques (rapports préfectoraux, correspondance de maires), à l'exception des discours de Mgr de Richery, déposés au musée Arbaud d'Aix. C'est notamment le cas dans le chapitre « Les ébranlements de la piété traditionnelle » de *La République au village*<sup>283</sup>. Il faut cependant noter que ces vingt pages abondent d'excellentes informations sur la situation religieuse du Var durant la monarchie censitaire. On n'y trouve pas seulement des faits, mais des mouvements de fond : les dérives de la moralité ou de la piété, le culte populaire envers certains prêtres, l'influence grandissante des esprits forts après 1830, notamment à travers les obsèques civiles par refus du clergé de funérailles religieuses, ou la tentation du protestantisme.

Toutefois l'univocité de la documentation pose des problèmes de représentativité. M. Agulhon aligne maints exemples significatifs pour appuyer ses idées fortes, il ne se soucie pas de tracer un portrait complet et nuancé de la situation religieuse. Cela s'explique aisément par la faible place du religieux dans l'économie de l'œuvre. Placé dans une section consacrée aux « processus de prise de conscience », le développement sur la piété sert à prouver que le comportement populaire provençal était fait d'un enthousiasme spontané et d'une soif collective de suivre des grands hommes, passions que le catholicisme ne parvenait pas (ou plus) à assouvir. C'est le mouvement démocratique de 1848 qui parviendrait à combler les attentes populaires<sup>284</sup>. L'insatisfaction religieuse fut en somme *a contrario* un facteur de propagation de l'idéal libéral.

Trois des quatre autres thèses s'inscrivent plus ou moins dans le sillage d'Agulhon.

D'abord, sautant le Second Empire, Yves Rinaudo travaille sur *les paysans du Var* à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>285</sup>. Étudiant la période 1870-1914, il commence par un constat peu surprenant : le Var comprend « une paysannerie 'rouge', fille des mutations politiques et mentales annoncées

---

<sup>281</sup> Maurice AGULHON, *La Vie sociale en Provence intérieure au lendemain de la Révolution*, Paris, Société des Études Robespierriennes, coll. « Bibliothèque d'Histoire révolutionnaire », 3<sup>e</sup> série, n°12, 1970, 534 p.

<sup>282</sup> Maurice AGULHON, *La République au village...*, *op. cit.*, 2<sup>e</sup> éd., p. 164, note 13.

<sup>283</sup> *Ibid.*, p. 163-187.

<sup>284</sup> *Ibid.*, p. 187.

<sup>285</sup> Yves RINAUDO, *Les Paysans du Var, fin XIX<sup>e</sup>-début XX<sup>e</sup> siècle*, thèse d'Etat, Université d'Aix-Marseille, 1978, éditée sous le titre *Les Vendanges de la République. Une modernité provençale. Les paysans du Var à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1982, 321 p.



dès la II<sup>e</sup> République »<sup>286</sup>. Il tente alors de dresser un parallèle entre ce donné politique et les mutations de l'agriculture, à travers les étapes de la modernisation ou la crise viticole du phylloxera. Il se demande notamment s'il y a un lien entre une constante poussée à gauche, un perpétuel choix de l'extrémisme (du républicanisme vers le radicalisme puis le socialisme)<sup>287</sup> et l'évolution du système de production agricole du pays. Dans cette trame, la religion revêt moins de place que chez M. Agulhon. Elle intervient exclusivement pour contextualiser les luttes politiques, au moment des deux grandes querelles anticléricales<sup>288</sup>. Sans surprise, on y voit surtout le cléricisme comme thème de campagne (la querelle scolaire) et comme soutien des forces de droite. Retenons cependant l'intéressante explication d'Yves Rinaudo de l'échec commun de l'Église et des partis de droite dans les années 1880. Selon lui, il serait dû à la politique « conciliante » de Mgr Terris puis de Mgr Oury et à l'attitude neutraliste de la plus grande part du clergé ainsi qu'à, de toute façon, la faible influence politique de ce dernier<sup>289</sup>. Dessinée simplement à grands traits, grâce à quelques rapports préfectoraux<sup>290</sup>, cette grille de lecture méritera d'être validée et élucidée.

Quelques années plus tard, une autre thèse d'histoire politique, couvrant plus d'un siècle, se penche sur les élus municipaux du Var. Pour *Les Maires dans le département du Var de 1800 à 1940*, Jocelyne George a analysé l'évolution du profil des premiers magistrats de toutes les communes du département à partir de données collectées à intervalles chronologiques réguliers<sup>291</sup>. Elle constate par exemple la chute des édiles issus de la noblesse, nombreux sous le Premier Empire<sup>292</sup>. Ceux-ci sont progressivement remplacés par des « maires villageois » qui contribuent à ancrer les idées républicaines parmi la population rurale.

Passons rapidement sur le travail de Jacques Girault, lui aussi spécialisé dans la sphère politique, qui étudie ce qu'est devenu « le Var rouge » après la Grande Guerre<sup>293</sup>. Sa thèse, plus récente, est une fine analyse de l'évolution électorale, s'appuyant sur une série de cartes matricielles prenant en compte les relations entre vote et classe sociale. Évoquant très peu l'avant

---

<sup>286</sup> *Ibid.*, p. 7.

<sup>287</sup> *Ibid.*, p. 147, 241.

<sup>288</sup> *Ibid.*, chap. XI et XII, p. 157-188.

<sup>289</sup> *Ibid.*, p. 172-173.

<sup>290</sup> Comme chez M. Agulhon, on notera l'analyse du religieux à travers une source politique.

<sup>291</sup> Jocelyne GEORGE, *Les Maires dans le département du Var de 1800 à 1940*, thèse d'État, Université Paris-I, 1987, 2 vol.

<sup>292</sup> Voir Nathalie PETITEAU, « Les ultras dans le Var : une faction sous l'Empire, un parti sous la Restauration », *Rives méditerranéennes*, n°1, 1998, p. 69-82, en ligne sur <http://rives.revues.org/145> (consulté le 27 décembre 2010).

<sup>293</sup> Jacques GIRAULT, *Les Varois et le socialisme 1920-1935*, thèse d'État, Université Paris-I, 1990, publiée en partie sous le titre *Le Var rouge. Les Varois et le socialisme de la fin de la Première Guerre mondiale au milieu des années 1930*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995, 861 p.

1914, elle a pour nous l'inconvénient d'aborder une période bien postérieure et surtout de ne jamais prendre en compte le fait religieux (en positif comme en négatif), ni comme facteur de détermination du vote, ni comme terrain d'affrontement entre les forces politiques – il est vrai que nous sommes après la Séparation.

Enfin, assez différente des précédentes, la thèse d'Émilien Constant traite plus particulièrement du Second Empire<sup>294</sup>. Naguère peu diffusée, elle a récemment fait l'objet d'une publication<sup>295</sup>. Comme il l'explique dans son avant-propos, M. Constant et M. Agulhon se sont réparti l'histoire du Var avant et après la cassure de 1851<sup>296</sup> ; cependant, contrairement à ce dernier, M. Constant a voulu évoquer « tous les aspects » de l'histoire du Var au cours d'une période donnée, sans tomber dans une pure « histoire villageoise »<sup>297</sup>. Son optique, laissant une large place aux faits car la période était mal connue avant lui, est de comprendre les « transformations » du Var de 1851 à 1871<sup>298</sup>. Les vingt-deux chapitres s'ordonnent de manière chronologique et thématique, avec une insistance sur les luttes politiques. Émilien Constant est le seul à avoir dépouillé sérieusement, sur une période donnée, les archives religieuses, dont il établit un inventaire en soulignant leur manque de rangement<sup>299</sup>. Il utilise notamment un précieux registre de pascalisants ou un registre d'examens des prêtres qui, depuis son travail, ont disparu. C'est dire que, par moments, son travail aura pour nous valeur de source.

La religion fait pour lui partie des thèmes importants et est principalement évoquée en trois endroits. Tout d'abord dans l'état des lieux<sup>300</sup> : d'après le témoignage du légitimiste Maquan, qui a côtoyé de près les révoltés<sup>301</sup>, il est établi que l'insurrection de décembre 1851 n'a pas eu de caractère antireligieux, bien que l'Église ait pleinement favorisé la réaction. L'agitation aurait eu toutefois des conséquences déchristianisatrices, surtout là où les curés ont soutenu ce qu'il est convenu d'appeler les blancs, conservateurs ou royalistes (les Mayons, Gonfaron). Leur victoire entraîne d'ailleurs la grande joie du clergé (pèlerinages, actions de grâce), correspondant avec les dernières manifestations du Jubilé de 1851, poursuivies par quelques missions dont le succès est

---

<sup>294</sup> Émilien CONSTANT, *Le département du Var sous le Second Empire et au début de la Troisième République*, op. cit., 5 vol., 1595+XCIX p.

<sup>295</sup> Émilien CONSTANT, *Le département du Var sous le Second Empire et au début de la III<sup>e</sup> République*, Association 1851 pour la mémoire des résistances républicaines, 2009, 2 vol., 574 et 634 p.

<sup>296</sup> *Ibid.*, 1<sup>er</sup> vol., p. I.

<sup>297</sup> *Ibid.*, 1<sup>er</sup> vol., p. II.

<sup>298</sup> *Ibid.*, 5<sup>e</sup> vol., « Conclusion », p. 1581.

<sup>299</sup> *Ibid.*, 5<sup>e</sup> vol., p. XLVII-XLIX.

<sup>300</sup> *Ibid.*, 1<sup>er</sup> vol., p. 36-42.

<sup>301</sup> Hippolyte MAQUAN, *Insurrection de décembre 1851 dans le Var*, Draguignan, Bernard, 1853, p. 217. Il a été prisonnier des insurgés pendant trois jours.

certain<sup>302</sup> : un réveil religieux est notable. Dans le chapitre X consacré aux « aspects de la vie sociale et culturelle », est ensuite évoqué le rôle du clergé dans l'éducation, quelques chiffres à l'appui.

« La vie religieuse » fait enfin l'objet du chapitre XI<sup>303</sup> où elle est souvent comparée avec le diocèse d'Orléans étudié par Christiane Marcilhacy<sup>304</sup>, qui faisait référence à l'époque. Émilien Constant y décrit le personnel ecclésiastique, suffisant mais vieillissant, rural, d'origine artisanale, assez modeste mais correctement instruit, politiquement conservateur mais à l'influence réduite. Le registre de pascalisants déjà évoqué ou la prise en compte du délai de baptême permettent une géographie de la pratique religieuse, bonne dans les arrondissements de Brignoles et Grasse. Il est dommage qu'aucune carte ne vienne ici illustrer un propos chiffré très complet, parfois austère. On regrettera aussi l'absence de mention du clergé régulier. Sur le plan chronologique, notons qu'après un arrêt vers 1850, la déchristianisation s'accélère à la fin de l'Empire, surtout chez les hommes et dans les zones classées à gauche, encore que la relation avec le vote ne soit pas absolue<sup>305</sup>. En résumé, la thèse d'Émilien Constant est un travail fondamental pour nous, notamment pour la richesse de ses informations.

Ces cinq grandes études dressent toutes le portrait d'un département politiquement avancé, à la mentalité particulière marquée par la sociabilité<sup>306</sup>. Dans chacune d'elles, la religion ne constitue jamais un thème central d'investigations, mais intervient parfois indirectement. La preuve en est que seul Émilien Constant a fouillé les archives religieuses, mais sur une période courte. En revanche, la différence avec les monographies apparaît dans l'utilisation scientifique de la documentation disponible comme on l'a vu pour Maurice Agulhon. Au total, sauf pour le Second Empire, la lacune historiographique déjà évoquée apparaît davantage au grand jour.

## **Les histoires du Var et de Toulon**

Au niveau intermédiaire, on trouve les histoires générales du département ou des grandes communes, destinées à un plus large public. Un exemple très récent en est la compilation, peu originale mais assez complète, de Dominique Legenne, journaliste de profession, intitulée *Var*,

---

<sup>302</sup> Draguignan, Toulon, Fayence où l'entraînement par les couches supérieures est flagrant.

<sup>303</sup> Émilien CONSTANT, *Le département du Var...*, op. cit., 2<sup>e</sup> vol., p. 665-728.

<sup>304</sup> Christiane MARCILHACY, *Le Diocèse d'Orléans au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1964.

<sup>305</sup> Émilien CONSTANT, *Le département du Var...*, op. cit., 2<sup>e</sup> vol., p. 708-709.

<sup>306</sup> Nous reviendrons, dans la partie sur « Le contexte politique et social », sur les conclusions de ces thèses.

*terre d'histoire*<sup>307</sup>.

Étant donné la place que garde la religion au XIX<sup>e</sup> siècle, ces synthèses ne peuvent l'évacuer. Pourtant, chaque fois, elle est peu traitée et de manière indirecte, ne faisant jamais l'objet d'un développement particulier. Signe révélateur : la perte en 1886 par le diocèse de l'arrondissement de Grasse, postérieure d'un quart de siècle à celle subie par le département, ne figure dans aucun ouvrage de base sur le Var. Partout, on évoque le cas insolite de ce département portant le nom d'un fleuve qui ne coule plus sur son territoire (« le Var quitte le Var », note Dominique Legenne<sup>308</sup>), mais le changement de circonscription ecclésiastique ne passionne guère, alors qu'il fut exceptionnel<sup>309</sup> et disputé, contrairement à l'amputation administrative. On ne trouve pas non plus – contrairement à l'Ancien Régime – de chapitre consacré à la vie religieuse. Les données structurelles surtout, dans ce domaine, sont complètement occultées.

En revanche, le religieux est évoqué lors des conjonctures sortant de l'ordinaire, toujours en lien avec la situation politique : aux deux extrémités de notre période, c'est lors de la restauration du culte et des crises anticléricales de la Troisième République qu'il réapparaît, comme par exemple dans *Le Var au XIX<sup>e</sup> siècle. 1815-1914*<sup>310</sup>. L'exemple classique est l'interdiction des processions par les municipalités, provoquant des tensions entre curé et maire. D. Legenne le traite simplement par un encart humoristique sur « les cloches d'Ollioules » dans les années 1880<sup>311</sup>.

Une abondante littérature évoque la spécificité de Toulon, mettant fréquemment l'accent sur l'arsenal. Son point de vue est trop militaire ou politique pour nous. Parmi elle, deux mémoires de maîtrise récents sur les ouvriers autour de 1850. Il aurait été intéressant d'y trouver des remarques sur leur niveau de religiosité et l'emprise plus ou moins forte du clergé sur ce milieu. Or l'état religieux des ouvriers est le seul trait qui manque à leur portrait réalisé par Céline d'Esmenard<sup>312</sup>. Christine Rocchi ignore également la dimension religieuse lorsqu'elle

---

<sup>307</sup> Dominique LEGENNE, *Var, terre d'histoire*, Arles, Actes Sud / Conseil Général du Var, 1999, 269 p.

<sup>308</sup> *Ibid.*, p. 155.

<sup>309</sup> C'est l'un des rares cas en France de la Restauration jusqu'à Vatican II.

<sup>310</sup> Michel BELLENFANT, Yves RINAUDO, *Le Var au XIX<sup>e</sup> siècle. 1815-1914*, Nice, C.R.D.P., 1990 (recueil de documents d'archives classés), p. 18-20 et 225-230.

<sup>311</sup> Dominique LEGENNE, *Var, terre d'histoire*, *op. cit.*, p. 139.

<sup>312</sup> Céline d'ESMENARD, *L'Arsenal de Toulon vu par les contemporains dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle*, Mémoire de maîtrise d'Histoire dirigé par M. Ruggiero, Université de Nice Sophia-Antipolis, septembre 1999, 2<sup>e</sup> partie : « Le monde ouvrier », p. 39-77.

considère le profil des ouvriers ou « la mentalité toulonnaise »<sup>313</sup>. On sait pourtant que les ouvriers, après 1850, véhiculent une image d'hommes assez détachés de la religion, comme le prouve une anecdote de l'arrière-boutique de Saint-Antoine<sup>314</sup>.

Terminons toutefois en faisant un sort à part à l'*Histoire de Toulon* dirigée par Maurice Agulhon<sup>315</sup>. L'envergure scientifique de son auteur principal explique que la religion ne se réduise pas aux épisodes précités. Le fait religieux apparaît à l'évocation de chaque période, en particulier par le biais de figures remarquables comme l'abbé Demazures, turbulent prédicateur royaliste sous l'Empire<sup>316</sup>, l'abbé Marin, populaire aumônier du bagne<sup>317</sup>, ou le prédicateur Pierre Vignon au moment de la Séparation<sup>318</sup>. Sur tous ces personnages, des recherches plus approfondies peuvent être nécessaires.

### Une nuée de monographies communales

Changeant à nouveau d'échelle, on peut encore puiser dans les monographies communales. Innombrables, généralement plus accessibles, elles offrent l'avantage de combler parfois les vides géographiques des histoires paroissiales, comme à Brignoles<sup>319</sup> ou à Cannes, et tissent une large toile qui permet de comparer les paroisses entre elles. En sens contraire, lorsqu'elles coexistent avec la monographie paroissiale, c'est la comparaison des deux perspectives qui devient passionnante : y a-t-il accent sur les mêmes épisodes, y a-t-il différence de vue à propos de ceux-ci ?

Toutefois, les inconvénients de ce pan de l'historiographie ne manquent pas. Outre leur énorme dispersion, les monographies locales sont desservies par leur goût courant pour les récits anecdotiques (parfois à la Don Camillo...), mettant l'accent sur ce qui se manifeste au quotidien au détriment de ce qui se passe dans la durée. C'est une des raisons pour lesquelles la partie religieuse, quand elle existe, est souvent peu réussie. On cherche communément appui sur des dates retrouvées dans les archives par l'érudit local, mais sans grande signification historique : il s'agit encore par exemple de modifications architecturales de l'édifice du culte, comme la

---

<sup>313</sup> Christine ROCCHI, *Les ouvriers de l'Arsenal de Toulon au travers du recrutement, 1850-1853*, Mémoire de maîtrise d'Histoire dirigé par M. Ruggiero, Université de Nice Sophia-Antipolis, septembre 1998, p. 22-25.

<sup>314</sup> À sa femme qui ne parvenait pas à enfanter et qui lui proposait l'aide de saint Antoine dans les années 1890, un ouvrier répondit que son emploi à l'arsenal l'exposerait à toutes les moqueries s'il acceptait. Finalement, chacun alla déposer en secret une petite pièce ...et le couple se retrouva avec des jumeaux (rapporté en 2001 par M. Paul LANZA d'après Louis HENSELING).

<sup>315</sup> Maurice AGULHON dir., *Histoire de Toulon*, Toulouse, Privat, coll. « Univers de la France », 2<sup>e</sup> éd. 1988, 400 p.

<sup>316</sup> *Ibid.*, p. 205.

<sup>317</sup> *Ibid.*, p. 230.

<sup>318</sup> *Ibid.*, p. 321.

<sup>319</sup> Marie-José ROSAZ-BRULARD, *Les Brignolais au XIX<sup>e</sup> siècle*, Brignoles, Les Alizés, 1987, 360 p.

restauration d'une façade, la création d'un nouveau presbytère, la réfection d'un autel, ou de l'agrandissement du cimetière. Au mieux, on trouvera des listes de curés qui pourront servir à situer tels événements. L'Église est fréquemment réduite à son acception monumentale : on parle du bâtiment et très peu de mots concernent l'attitude des fidèles.

Dernier handicap, et de taille : la chronologie. En effet, beaucoup de monographies s'achèvent à la fin de la Révolution, comme pour signifier que l'identité du village en question s'est construite avant 1789 et se dilue au cours de la période contemporaine. Ainsi l'abbé Victor Saglietto, évoquant l'histoire de Signes, n'aborde le XIX<sup>e</sup> siècle que par l'abbé Jourdan (mort en 1814 à Nans), curé sous la Révolution et conseiller municipal en 1802 ou par la biographie de deux militaires locaux<sup>320</sup>. Il en est de même pour de nombreux villages de l'arrière-pays.

### **c- Les imprécisions de l'historiographie régionale**

Si l'on remonte à l'échelle de la région, le résultat est décevant. Les ouvrages de facture scientifique portant sur tout ou partie de l'espace provençal sont plus nombreux, mais ils n'évoquent presque jamais la situation religieuse du Var de manière autonome.

## **Les histoires de Provence**

La très classique *Histoire de la Provence* dirigée par Édouard Baratier disperse la question au gré de la chronologie politique dans son chapitre sur « les péripéties du XIX<sup>e</sup> siècle », rédigé par Maurice Agulhon<sup>321</sup>. En début de période, sont rapidement évoquées la nouvelle carte des diocèses et la personnalité des évêques concordataires. Plus loin, l'accent est mis sur quelques événements ponctuels : le rôle des missions des années 1820 dans la « Provence blanche » alors en majorité ultra-royaliste<sup>322</sup>, les conflits de 1830, puis l'éphémère retour à la piété à l'occasion du choléra de 1835. Ensuite, toute mention du religieux disparaît, si ce n'est pour rappeler le soutien du clergé catholique au régime de 1851. Au chapitre suivant, l'esseulé paragraphe sur « la lutte anticléricale » est lui-même très décevant, se résumant à l'interdiction des processions par les mairies marseillaise et toulonnaise. Tout porte la marque d'un historien du politique – par ailleurs remarquable – qui, contrairement à son *Histoire de Toulon* (plus tardive d'une dizaine d'années), dédaigne le fait religieux. Le meilleur exemple se trouve dans cette phrase par trop réductrice placée dans l'orientation bibliographique : « La vie religieuse, encore très liée à

---

<sup>320</sup> Abbé Victor SAGLIETTO, *La commune de Signes*, Cannes, Cruvès et Vincent, 1935, p. 214-236 et p. 240-242.

<sup>321</sup> Édouard BARATIER dir., *Histoire de la Provence*, Toulouse, Privat, 1969, rééd. 1990, 604 p.

<sup>322</sup> On notera l'intéressant exemple de la rechristianisation de Barjols, évoquée en quelques lignes.

l'histoire politique, se retrace aisément grâce à de nombreuses biographies d'évêques ». On reste dans le piège de l'institutionnel.

Autre ouvrage de référence, plus récent, *La Provence contemporaine*<sup>323</sup> est à peine plus disert. Il est symptomatique que les mentions de la religion se trouvent dans le livre II, « Rouge et blanc : la vie politique », écrit par Ralph Schor, spécialiste de la question. Même présentation, un peu plus informée, des nouveaux évêchés du Concordat et de leurs titulaires<sup>324</sup>. C'est en peu de lignes que sont évoqués les missions, le rôle de l'abbé Marin lors de la grève toulonnaise de 1845<sup>325</sup> ou les arbres de la liberté bénis en 1848 par le clergé<sup>326</sup>. En fin de partie, le problème des processions et un intéressant développement sur le statut de la fête publique, enjeu symbolique d'affrontement entre républicains et cléricaux<sup>327</sup>.

Malgré ce certain mutisme, il faut signaler les avantages de ce pan de l'historiographie. Ne mettant en valeur que les faits les plus importants, celui-ci les problématise et les met clairement en contexte. Ainsi, l'intervention réussie de l'abbé Marin auprès des grévistes est vue comme une permanence de la révérence à l'autorité ecclésiastique alors même que se développe le syndicalisme révolutionnaire : nous sommes à un moment charnière de l'histoire ouvrière – et religieuse – de Toulon. Certaines pistes ouvertes invitent à vérification : quelle est l'intensité de l'émotion au passage du pape en 1809 ? Peut-on mesurer l'impact religieux réel du choléra de 1835 ?

Aux histoires de Provence, on peut adjoindre les histoires de grandes villes de la région afin d'évaluer les problématiques religieuses. Toutefois, celles-ci sont en général assez peu disertes sur le sujet. *L'Histoire de Marseille* dirigée par Edouard Baratier, déjà ancienne<sup>328</sup>, ne consacre pas de partie, ni même de section à la vie religieuse de la ville au XIX<sup>e</sup> siècle. Après quelques mots pour relativiser la restauration religieuse des années 1800-1820, puis les conséquences des missions des années 1820<sup>329</sup>, l'œuvre de Mgr de Mazenod apparaît comme un passage obligé. Pour évaluer la pratique religieuse sont utilisés çà et là des chiffres tirés d'une étude de l'abbé Charpin qu'on présentera plus loin<sup>330</sup>.

---

<sup>323</sup> François-Xavier EMMANUELLI, Bernard BARBIER, Roland CATY, Gérard MONNIER, Éliane RICHARD, Ralph SCHOR, *La Provence contemporaine de 1800 à nos jours*, Rennes, Ouest-France Université, 1994, 357 p.

<sup>324</sup> *Ibid.*, p. 87-88.

<sup>325</sup> *Ibid.*, p. 103.

<sup>326</sup> *Ibid.*, p. 106.

<sup>327</sup> *Ibid.*, p. 134-135.

<sup>328</sup> Édouard BARATIER dir., *Histoire de Marseille*, Toulouse, Privat, 1973, 512 p.

<sup>329</sup> *Ibid.*, respectivement p. 305-306 et 314-315.

<sup>330</sup> Voir *infra*, « Les diocèses voisins », p. 63.

Il en est à peu près de même pour Aix-en-Provence où c'est Maurice Gontard qui réalise la partie « Au XIX<sup>e</sup> siècle, une ville endormie »<sup>331</sup>. Il est significatif que le placement de l'archevêché à Aix au Concordat y soit surtout vu comme une des preuves du retour en grâce de la ville sous le Consulat<sup>332</sup>. L'optique générale est dominée par des précieuses considérations politiques et le paragraphe sur « la vitalité religieuse »<sup>333</sup> contient des informations assez vagues.

Un peu partout, lorsque la religion est évoquée en termes structurels, ce sont surtout les caractères d'une piété « méditerranéenne » qu'on met en exergue, depuis les manifestations collectives de la foi jusqu'à un certain enthousiasme. Paul-Albert Février lui-même précise, dans un article sur les fêtes religieuses, qu'« il faudrait mieux connaître le clergé du Var durant le XIX<sup>e</sup> siècle »<sup>334</sup>.

### **Les diocèses voisins**

Si le diocèse du Var est mal connu, les départements voisins ont été davantage étudiés sur le plan religieux et peuvent nous donner matière à comparaison, pour les problématiques comme pour les informations.

Le diocèse de Marseille a été l'un des premiers à faire l'objet d'une synthèse<sup>335</sup>. Il a des liens avec l'archidiocèse d'Aix auquel il a appartenu, comme le Var, du Concordat à 1823. Sa géographie particulière, due au fait qu'il ne contient qu'une dizaine de paroisses en dehors de la ville de Marseille, détermine des problématiques spécifiques centrées sur les rapports de l'Église et du pouvoir municipal et sur les nécessités de l'encadrement d'une population urbaine nouvelle. On relève en outre l'œuvre de Mgr de Cicé, qui favorise les insermentés en 1802 : il y a 16 constitutionnels seulement sur 56 desservants à Marseille<sup>336</sup>. Est-ce le cas dans le Var ? L'accent est mis successivement sur les retraites paroissiales, la prudence du clergé à la fin de l'Empire et les missions de la Restauration<sup>337</sup>. Pierre Guiral et Jean Leflon, qui ont rédigé la partie sur « l'époque contemporaine », insistent sur le rôle d'une famille de grands prélats, les Mazonod, évoquant le rôle des Oblats ou les problèmes de la succession épiscopale après 1861. Le thème semble peu transposable dans le diocèse de Fréjus car il n'y existe pas d'aussi grande figure

---

<sup>331</sup> Marcel BERNOS, Noël COULET, Claire DOLAN-LECLERC, Paul-Albert FÉVRIER, Maurice GONTARD, Georges GRANAI, Béatrice GRISOLANGE, Michel VOVELLE, *Histoire d'Aix-en-Provence*, Aix-en-Provence, Édisud-la Calade, 1977 (392 p.), p. 255-320.

<sup>332</sup> *Ibid.*, p. 259.

<sup>333</sup> *Ibid.*, p. 310-312.

<sup>334</sup> Paul-Albert FÉVRIER, « Les Fêtes religieuses dans l'ancien diocèse de Fréjus », *Provence historique*, t. XI, fasc. 44, Avril-juin 1961, p. 188.

<sup>335</sup> Jean-Rémy PALANQUE dir., *Le diocèse de Marseille*, Paris, Letouzey et Ané, 1967, 337 p.

<sup>336</sup> *Ibid.*, p. 223.

<sup>337</sup> *Ibid.*, p. 224-227.



épiscopale, même si les Oblats ont joué un rôle dans le Var. En revanche, les paragraphes sur le processus de déchristianisation et les rivalités politiques, ainsi que les chiffres de présence du clergé (séculier comme régulier) peuvent nous donner des points de comparaison.

Pour Marseille également, on dispose de l'étude pionnière de l'abbé Fernand Charpin sur la question des délais de baptême<sup>338</sup>, classique révélateur du détachement religieux. Ce dernier perçoit effectivement un déclin : de 80 % de fidélité au délai canonique des trois jours en 1815-1829, on passe à 70 % jusqu'en 1845, avant d'accuser une chute après 1850. Le taux est déjà tombé à 41 % en 1866, généralement au profit d'un délai de huit jours.

Une décennie plus tard paraissait un ouvrage sur le diocèse d'Aix<sup>339</sup>. Pierre Guiral, de nouveau, y traite « l'époque concordataire (1801-1905) » dans le chapitre IX<sup>340</sup>. C'est un document intéressant pour nous puisqu'il réalise un tableau de la situation du diocèse au Concordat, où Toulon passe pour moins religieux qu'Avignon et Aix<sup>341</sup>. Ici aussi, Mgr de Cicé fait la part belle aux insermentés, leur confiant toutes les cures de première classe et cinq sur six à Aix. Même insistance sur les Oblats et les missions. Certains passages permettront des comparaisons, notamment sur les effectifs du clergé<sup>342</sup>, les congrégations ou quelques incidents ayant eu lieu au moment de la Séparation<sup>343</sup>.

L'optique de Dominique Javel, qui a réalisé une thèse sur le diocèse d'Avignon<sup>344</sup>, est plus précise : il s'agit d'analyser la transmission du message évangélique et ses modalités jusqu'à l'époque récente, notamment par l'intermédiaire de la prédication<sup>345</sup> et de la mission. Importantes pour nous sont les sections de présentation sur le diocèse et le clergé<sup>346</sup>. Dominique Javel, à la suite du chanoine Boulard, remarque la correspondance entre des diocèses pré-révolutionnaires dynamiques (Vaison, Carpentras) et une pratique religieuse restée forte un siècle et demi plus

---

<sup>338</sup> Abbé Fernand L. CHARPIN, *Pratique religieuse et formation d'une grande ville. Le geste du baptême et sa signification en sociologie religieuse (Marseille, 1806-1858)*, Paris, Le Centurion, 1964, 332 p.

<sup>339</sup> Jean-Rémy PALANQUE dir., *Le diocèse d'Aix-en-Provence*, Paris, Beauchêne, 1975, 280 p.

<sup>340</sup> *Ibid.*, p. 173-220.

<sup>341</sup> *Ibid.*, p. 174.

<sup>342</sup> *Ibid.*, p. 181. On note par exemple que le Var manque de 9 prêtres en 1821, contre 95 dans les Bouches-du-Rhône.

<sup>343</sup> *Ibid.*, p. 218-219.

<sup>344</sup> Dominique JAVEL, *Transmettre la foi au Diocèse d'Avignon, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, thèse de doctorat, Université de Montpellier III Paul-Valéry, éditée à Avignon, Editions A. Barthélemy, 2000, 435 p.

<sup>345</sup> Il évoque en particulier l'usage du provençal, problématique actuelle dans l'historiographie, voir Régis BERTRAND, « L'emploi de l'occitan dans la pastorale tridentine : un essai de synthèse provisoire », *Langue et religion*, Groupe d'Histoire religieuse, Mont-Roland, 2000, p. 32-41. Son usage semble passer d'une finalité purement pédagogique aux XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles (se faire comprendre) à une fonction identitaire au XIX<sup>e</sup> (garder une trace du passé).

<sup>346</sup> *Ibid.*, « Prêtres et paroisses », p. 38-60 essentiellement.

tard, supposant la permanence d'héritages mentaux antérieurs à 1789<sup>347</sup>. Il précise même que l'action des prêtres semble impuissante à gommer ces contrastes. C'est là un point de comparaison important : dans notre diocèse de référence, qu'on a vu composé d'un assemblage de parties différentes, on se demandera si on assiste à ce type de déterminisme<sup>348</sup>.

#### **d- Un bilan**

##### **Les inconvénients de l'historiographie existante**

Plusieurs conclusions ressortent de cette analyse historiographique sur le diocèse de Fréjus. En premier lieu, on aura relevé l'extrême dispersion de la matière existant sur notre sujet. Aucun ouvrage ne concentre l'essentiel des informations, bien qu'on puisse trouver un cadre digne de valeur dans l'*Histoire des évêques* de l'abbé Espitalier. Ce dernier exprime de toute façon, par sa démarche même, une vision centralisée depuis l'évêché et néglige le vécu paroissial. D'un tout autre type, la thèse d'Émilien Constant met en lumière la seule période 1851-1871. L'histoire diocésaine du XIX<sup>e</sup> siècle se retrouve très éclatée dans des livres de diverse qualité. Tel le chercheur d'or, il nous faut brasser beaucoup de matière pour dénicher çà et là quelques paillettes. De plus, ces études manquent par endroits ou se superposent maladroitement ailleurs. Surtout, elles répondent globalement mal aux critères et aux problématiques de l'histoire religieuse actuelle : pas d'étude de synthèse, pas d'article de fond sur la religiosité locale, pas de biographie critique d'évêque.

Voilà qui est très difficile pour réaliser le précieux lingot recherché... L'histoire religieuse du Var n'a jamais été prise comme objet d'analyse en elle-même : elle est toujours vue à travers un prisme réducteur, parfois déformant. Fréquemment, on en reste au stade des impressions vagues, sinon des préjugés – qui plus est, ce sont ceux de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle –, dès que le fait religieux est traité. Si l'historiographie religieuse locale n'atteint ni spatialement ni thématiquement la totalité du religieux, se cantonnant à l'institutionnel et à l'événementiel, l'historiographie générale parvient mal à combler ses lacunes, notamment par la faiblesse du dépouillement des archives spécifiques, et l'on tombe dans l'imprécision en faisant appel à des ouvrages de délimitation spatiale plus large. Il n'y a pas d'équivalent pour le Var des bonnes études réalisées sur les diocèses voisins et la comparaison avec celles-ci donne des problématiques jamais fouillées sur l'espace varois.

---

<sup>347</sup> *Ibid.*, p. 54-55.

<sup>348</sup> Voir Partie II, « Les prêtres en Révolution ».

## Une série de vides à combler

Visiblement, il reste donc des trous béants. Le premier est bibliographique. De cette masse bigarrée qui constitue à l'heure actuelle l'historiographie bien incomplète de notre sujet, n'existe jusqu'à présent aucune recension d'envergure. Maurice Agulhon s'y est bien essayé dans sa thèse, mais son inventaire ne prétendait nullement à l'exhaustivité (particulièrement pour la religion, marginale dans son propos comme on l'a dit)<sup>349</sup> et date aujourd'hui de plus de trente ans. Émilien Constant, qui a repris le flambeau, n'est guère moins ancien et centre naturellement son relevé sur sa période d'étude<sup>350</sup>. Un premier travail était donc d'actualiser et de compléter ce double recensement, avec l'aide précieuse des fichiers des Archives départementales ou des Amis du Vieux Toulon. Le résultat se trouve à la fin de notre volume d'annexes<sup>351</sup>.

Faire l'inventaire de tout ce qui s'est écrit sur l'histoire religieuse du Var ne signifie nullement que ces productions se valent. Le deuxième trou est donc méthodologique : beaucoup d'études, anciennes ou moins anciennes, pour pointillistes qu'elles soient, ne répondent pas aux exigences d'une histoire universitaire. Si c'est le cas dans les diocèses voisins, voire partout en France, il manque ici l'échelon supérieur de la recherche, celui du scientifique qui rassemble et oriente ces travaux par rapport à un questionnement d'ensemble dont la portée dépasse le cadre local. Ainsi, dans sa thèse sur le diocèse d'Avignon, Dominique Javel n'hésite pas à se servir de vieilles biographies d'ecclésiastiques afin de dresser un portrait du clergé local<sup>352</sup>.

L'histoire du diocèse du Var présente clairement un déficit de questionnement. Ses auteurs sont des érudits locaux ou des prêtres qui manquent de la formation ou du recul nécessaires. On se contente de récits chronologiques, de la compilation de sources plus ou moins exactes et très rarement mentionnées (donc souvent invérifiables), de l'accumulation d'anecdotes qui font sourire ou s'émouvoir. C'est le cas, entre autres exemples, des querelles autour des sonneries de cloches ou des « miracles » de la statue de la Sainte Vierge à Bandol, laquelle aurait par deux fois récompensé les fidèles la protégeant des autorités anticléricales<sup>353</sup>.

Ce n'est d'ailleurs pas forcément la matière même qui est en cause. De tels événements ne sont pas à bannir d'office de notre étude. L'historien actuel, ayant dépassé les schémas d'un strict

---

<sup>349</sup> Maurice AGULHON, *La République au village...*, *op. cit.*

<sup>350</sup> Émilien CONSTANT, *Le département du Var sous le Second Empire et au début de la Troisième République*, *op. cit.*, 5<sup>e</sup> vol., p. LXXVI-LXXX.

<sup>351</sup> Bibliographie, chapitres 2 et 3.

<sup>352</sup> Dominique JAVEL, *Transmettre la foi au Diocèse d'Avignon...*, *op. cit.*, p. 38-76.

<sup>353</sup> Sous la Terreur, puis au moment des inventaires, la Vierge Notre-Dame de Grâces, cachée, aurait laissé une source d'eau pure dans un champ (le puits est toujours observable de nos jours) et l'empreinte de son pied sur la route. On lui attribue même deux autres miracles.

positivisme pour qui seul ce qui est avéré par des sources fiables est digne d'étude<sup>354</sup>, prend en compte de la totalité du champ social, y compris les représentations mentales. Il replace donc ce type d'événements au sein d'un raisonnement scientifique qui cherche à savoir quel est leur contexte, sinon leur véracité ou du moins leur signification profonde, la tendance lourde qu'ils révèlent. Pourquoi, à tel moment, les esprits se sont-ils échauffés dans le village ? Quels sont les lieux et les époques les plus propices à de tels incidents ? Qu'est-ce qui fait qu'ici on a été si prompt à croire à un miracle ?... Telle est la critique qui manque à l'étude du Var religieux.

Toutefois, notre propos ne saurait se réduire à un assemblage d'épisodes spectaculaires, fussent-ils analysés avec un certain recul. Il n'y a de science que du général, dit une formule bien connue<sup>355</sup>. Pour dépasser le particulier et déceler de grands mouvements, l'historien a besoin de discours globalisants, qui n'existent pas sur le sujet. Il aime aussi à s'appuyer sur des chiffres ; or, aucune publication existante – sauf Émilien Constant pour le Second Empire – ne contient la moindre quantification d'un phénomène religieux (le nombre de prêtres, le niveau de pratique dominicale...) sur l'espace considéré, faute d'avoir jamais dépouillé des séries documentaires complètes. Ce travail reste largement un vaste chantier.

La troisième lacune est plutôt géographique. Dans la médiocrité générale, il faut encore dessiner des nuances. D'un côté, Toulon et sa région sont assez bien couverts grâce à une abondante documentation (archives, journaux...), à l'importance de la population et à l'intérêt des érudits. On y rencontre à la fois une historiographie abondante et problématisée (les travaux de Maurice Agulhon) et une littérature plus dispersée et beaucoup plus descriptive (les articles du docteur Marmottans). De l'autre côté, une part de l'arrière-pays reste un peu dans le flou, parfois dans l'ombre, de même – paradoxalement – que la métropole fréjusienne. Aucune étude n'a jamais été réalisée sur le rôle de la ville épiscopale au-delà de la Révolution. Des efforts devront être effectués pour rééquilibrer la vision du Var religieux. Il n'existe d'ailleurs pour le moment aucune véritable carte religieuse du département.

Quatrième et dernier vide, non le moindre, thématique celui-là. On l'a déjà largement aperçu, lumière a été faite sur la personnalité des évêques successifs, à force d'accumulation de détails biographiques, sans avoir donné lieu à des biographies critiques faisant autorité, comme pour Mgr de Mazenod à Marseille. Ne revenons pas sur les divers incidents entre spirituel et

---

<sup>354</sup> L'histoire positiviste étudiait seulement « ce qui s'était réellement passé », selon le mot de Leopold von Ranke.

<sup>355</sup> Sans entrer dans le débat qui consiste à savoir si l'histoire est une science, reconnaissons tout au moins qu'elle utilise, et de plus en plus depuis plusieurs décennies, des modes d'investigation scientifique.

temporel, trop décrits et jamais analysés pour ce qu'ils peuvent nous apprendre sur les mentalités locales. Les érudits ont éclairé la portion émergée de l'histoire religieuse, mais personne ne s'est penché sérieusement sur une histoire plus structurelle et plus culturelle, à la recherche de ce qui fait l'identité du peuple chrétien varois – si tant est qu'il en existe une.

Caché derrière les évêques, le clergé lui-même, dans toutes ses composantes, nous est largement méconnu. L'*Histoire de Toulon* évoquait quelques noms<sup>356</sup>, mais qu'il reste à mieux connaître et surtout à relier à un environnement culturel : en quoi ces figures sont-elles emblématiques (ou non) d'un milieu ? Les cas individuels doivent être rapportés à l'ensemble. A une autre échelle, Yves Rinaudo brosse succinctement, à partir de quelques documents politiques, le portrait d'un clergé varois neutraliste et peu influent politiquement<sup>357</sup> : est-il vérifiable par la documentation religieuse ? Quant au clergé régulier, ignoré par Émilien Constant lui-même, ne mériterait-il pas un sort ? On pourrait donc terminer en concluant que tout ce bilan ne fait que démontrer la nécessité de cette étude...

Une connaissance serrée de l'espace diocésain – et pas seulement sur le plan religieux – est indispensable afin d'appréhender les éléments de son identité, pour une efficace mise en contexte, et peut-être d'y trouver des facteurs explicatifs de son évolution religieuse. Nous n'insisterons cependant pas sur la présentation de cette bibliographie concernant l'espace varois, rassemblée en fin de volume<sup>358</sup>. Celle-ci est abondante et la plupart des ouvrages évoqués ont déjà été rencontrés lors de nos recherches sur l'historiographie locale et régionale du sujet, mais uniquement à travers ce qu'ils pouvaient nous apporter à la connaissance de l'évolution religieuse. Le but de cette rapide partie est de reprendre quelques ouvrages-clés afin de croiser leurs conclusions et de dresser un portrait du département du Var, permettant de contextualiser la situation du catholicisme dans le diocèse. On récapitulera les principaux traits du Var au XIX<sup>e</sup> siècle, avant de souligner un problème bibliographique particulier.

### **3. LE CONTEXTE POLITIQUE ET SOCIAL**

#### **a- Le contexte démographique et économique**

Une bibliographie abondante évoque, de manière plus ou moins précise, l'évolution

---

<sup>356</sup> Maurice AGULHON dir., *Histoire de Toulon*, op. cit., passim ; voir ci-dessus p. 42.

<sup>357</sup> Yves RINAUDO, *Les Vendanges de la République...*, op. cit., p. 172-173 ; voir ci-dessus p. 38.

<sup>358</sup> Voir Bibliographie, chapitre 2.

démographique et économique du Var au XIX<sup>e</sup> siècle. Les chiffres de population, présents partout, dessinent une progression discontinue.

### **1800-1850 : un lent démarrage**

Le tout début du XIX<sup>e</sup> siècle est marqué par une certaine stagnation démographique. Le département, qui avait 275 000 habitants en 1790 n'en compte plus que 271 703 au recensement de 1801<sup>359</sup> en raison des troubles révolutionnaires et les guerres napoléoniennes ralentissent la récupération. A partir de la Restauration, se dessine un essor plus régulier, malgré le choc de la terrible épidémie de choléra en 1835, qui provoque 3 030 morts dont 1 557 pour la seule ville de Toulon<sup>360</sup>. L'événement suscite un traumatisme dont on a dit qu'il a favorisé, au moins temporairement, un renouveau religieux. Le Var se développe ensuite grâce à l'expédition d'Alger de juillet 1830<sup>361</sup>, qui contribue à l'essor de l'arsenal de Toulon. Quelques années plus tard, c'est de Toulon que part le célèbre navigateur Dumont d'Urville pour explorer les mers du Sud ; il devait baptiser la terre qu'il découvrit du nom de sa femme toulonnaise, Adèle Pépin<sup>362</sup>. La première ville du département effectue une remarquable poussée démographique en passant de 28 419 habitants en 1831 à 45 349 en 1841 et 68 927 en 1851<sup>363</sup>. Fin 1852, l'urbanisation dépasse les fortifications dont l'autorisation de destruction est signée par décret de Louis-Napoléon Bonaparte<sup>364</sup>.

Malgré tout, le département reste à forte dominante rurale et l'activité agricole est de loin la plus pratiquée, avec la triade méditerranéenne classique associant blé, olivier et vigne. Selon les observations du haut fonctionnaire Noyon dans les années 1830<sup>365</sup>, le Var reste un département de petits propriétaires. Les rares industries qui apparaissent sont très liées au secteur primaire (« En général, on ne voit de manufactures en Provence que celles auxquelles le sol fournit la matière première », dit Noyon<sup>366</sup>), comme les fabriques de bouchons de liège dans les Maures.

---

<sup>359</sup> Les chiffres des recensements ont été trouvés dans les *Annuaire*s du département, conservés aux Amis du Vieux Toulon.

<sup>360</sup> Michel BELLENFANT, Yves RINAUDO, *Le Var au XIX<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p 30-31.

<sup>361</sup> François-Xavier EMMANUELLI et alii, *La Provence contemporaine*, *op cit.*, p 43.

<sup>362</sup> Dominique LEGENNE, *Var, terre d'histoire*, *op. cit.*, p. 117.

<sup>363</sup> Maurice AGULHON et alii, *Histoire de Toulon*, *op. cit.*, p. 241-244.

<sup>364</sup> *Ibid.*, p. 245-246.

<sup>365</sup> C. N. NOYON, *Statistique du département du Var*, Paris, 1838, 676 p. (reprise en 1840, 1842, 1844, 1846) ; rééd. Res Universis, coll. « Monographie des villes et villages de France », 1993, 539 p.

<sup>366</sup> *Ibid.*, 1838, p. 635.

## Les contrastes de la seconde moitié du siècle

Après 1850 a lieu une série de mutations qui modifient le visage du Var. Sur le plan économique, le Second Empire apporte la modernité du chemin de fer. Dès 1859, Toulon est relié à Marseille grâce au fameux P.L.M. (Paris-Lyon-Méditerranée) ; le train dessert ensuite Fréjus en 1863, les Arcs et Draguignan en 1864, puis Brignoles via Carnoules en 1870<sup>367</sup>. Dans le prolongement du plan Freycinet de 1879 de constitution du réseau secondaire français, la fin du siècle apporte enfin le chemin de fer sur le littoral de Toulon à Saint-Raphaël (le « train des pignes ») ainsi que dans le Haut Var. Autre moyen de communication d'une toute autre ampleur, le percement puis l'ouverture du canal de Suez en 1869 susciteront de grands espoirs dans la région<sup>368</sup>. L'industrie et le commerce s'ouvrent ainsi à l'extérieur. En fin de période, le tourisme apporte une nouvelle manne à l'espace littoral (Hyères avec Stephen Liegard, le Saint-Raphaël d'Alphonse Karr, puis La Croix, future Croix-Valmer)<sup>369</sup>.

Pourtant, la croissance ne touche pas également toutes les parties du Var. En particulier, le secteur important de la viticulture varoise doit subir deux fléaux consécutifs, l'oïdium à partir de 1860<sup>370</sup>, puis surtout le terrible phylloxera après 1870<sup>371</sup>. La vigne passe de 75 000 hectares en 1873 à 28.000 en 1888 et la production de vin chute de 2 200 000 à 300 000 hectolitres en 1885-1889<sup>372</sup>. Malgré l'introduction de plants américains plus résistants, c'est tout un pan de l'économie varoise qui est touché. Preuve en est la stagnation de la population, qui baisse régulièrement de 308 550 habitants en 1866 à 283 689 en 1886<sup>373</sup>. Le vignoble ne sera que partiellement reconstitué, mais la reconversion peut être localement réussie, comme avec la culture des immortelles à Bandol ou l'horticulture dans la région d'Hyères et d'Ollioules. Malgré les difficultés, l'agriculture varoise en déclin parvient à se réorganiser grâce à la multiplication des coopératives, comme le montre Yves Rinaudo dans sa thèse<sup>374</sup>. L'industrie ne prend que rarement le relais. En dehors des chantiers de la Seyne, en relation étroite avec la prospérité du port de Toulon, il faut cependant citer la naissance de l'exploitation de la bauxite dans la région de Brignoles ou la mine de cuivre du Pradet.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, le Var, qui a repris sa croissance démographique (326 384 habitants en 1901), reste un département rural dominé par l'économie traditionnelle, malgré

<sup>367</sup> Dominique LEGENNE, *Var, terre d'histoire*, op. cit., p. 154.

<sup>368</sup> Michel BELLENFANT, Yves RINAUDO, *Le Var au XIX<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 101-107.

<sup>369</sup> Dominique LEGENNE, *Var, terre d'histoire*, op. cit., p. 171-175.

<sup>370</sup> Michel BELLENFANT, Yves RINAUDO, *Le Var au XIX<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 98.

<sup>371</sup> Yves RINAUDO, *Les paysans du Var...*, op. cit., carte p. 274.

<sup>372</sup> *Ibid.*, p. 17-28 et Michel BELLENFANT, Yves RINAUDO, *Le Var au XIX<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 135.

<sup>373</sup> Rappelons qu'en 1860, le département a perdu de surcroît l'arrondissement de Grasse.

<sup>374</sup> Yves RINAUDO, *Les paysans du Var...*, op. cit., p. 55-63.

quelques percées de la modernité.

### **b- Le contexte politique**

La situation politique du département, abordée par trois grandes thèses déjà mentionnées, apparaît comme remarquable. Selon Maurice Agulhon, le Var est un « département radical typique »<sup>375</sup>. Plus précisément, il faut noter une forte évolution au cours du siècle.

### **Un département d'abord conservateur**

Comme l'ensemble de la Provence, le Var a été marqué par la Révolution qui a d'abord produit l'enthousiasme républicain, puis, localement, une révolte fédéraliste (Toulon en 1793). Lutttes entre Bleus et Blancs, troubles religieux ont produit un traumatisme dont la région voudrait se relever. Après le 18 Brumaire, Bonaparte cherche à se concilier la Provence, notamment avec le rétablissement du culte catholique, des processions, des confréries ou des missions<sup>376</sup>. Mais l'Empire déçoit rapidement en raison des guerres qui empêchent le commerce (le Blocus continental<sup>377</sup>) et de la mobilisation forcée<sup>378</sup>. D'où un soulagement à sa chute, puis une bouderie électorale massive – à défaut de protestation violente comme les voisins provençaux – lors des Cent Jours. Après Waterloo, il y a une Terreur blanche, mais moins forte qu'ailleurs, par exemple à Marseille<sup>379</sup>. La Marine toulonnaise abandonne volontiers le Maréchal Brune, replié depuis l'arrière-pays, qui sera finalement abattu et jeté dans le Rhône à Avignon<sup>380</sup>. Malgré quelques nuances, le Var appartient nettement à cette Provence blanche évoquée par l'historiographie<sup>381</sup>. Durant toute Restauration, le Var n'envoie à la Chambre que des députés royalistes, comme l'ensemble de la Provence, mais ce vote revêt peu de signification car le système censitaire (en 1815, il faut payer 300 francs de contribution pour être électeur et 1000 francs pour être éligible) crée localement peu d'électeurs. La monarchie est donc une période calme, à l'exception du complot républicain du capitaine Vallet à Toulon, qui échoue en 1822<sup>382</sup>.

---

<sup>375</sup> Maurice AGULHON, *La République au village...*, *op. cit.*, p. 15.

<sup>376</sup> François-Xavier EMMANUELLI et alii, *La Provence contemporaine*, *op. cit.*, p. 87.

<sup>377</sup> Michel BELLENFANT, Yves RINAUDO, *Le Var au XIX<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 5.

<sup>378</sup> Sur l'ensemble du Var, on compte 15 % de réfractaires au service en novembre 1813 (François-Xavier EMMANUELLI et alii, *La Provence contemporaine*, *op. cit.*, p. 90).

<sup>379</sup> Voir Charles ALLEAUME, « La Terreur blanche dans le Var », *Bull. Soc. Drag.*, t. XLV, mémoire LXXI, p.1-27.

<sup>380</sup> François-Xavier EMMANUELLI et alii, *La Provence contemporaine*, *op. cit.*, p. 93.

<sup>381</sup> Édouard BARATIER dir., *Histoire de la Provence*, Toulouse, Privat, 1969, p. 446.

<sup>382</sup> Michel BELLENFANT, Yves RINAUDO, *Le Var au XIX<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 5.



## Naissance d'un Var républicain

Tous les auteurs datent la rupture de la seconde moitié de la Monarchie de Juillet. La propagande républicaine pénètre à Toulon et atteint les ouvriers de l'arsenal, mécontents de leur sort et divisés depuis la scission en 1832 de l'association des compagnons, avec la création de la Société de l'Union, plus contestataire<sup>383</sup>. Plusieurs temps d'effervescence ont lieu au milieu des années 1840. En juillet 1844, lors d'une étape de son Tour de France, la révolutionnaire et féministe Flora Tristan séduit l'Union et est à l'origine de la création du Cercle des Ouvriers<sup>384</sup>. Du 2 au 9 mars 1845, a lieu la première grève générale de l'Arsenal, bientôt arrêtée par l'abbé Marin, mais une minorité radicale commence à s'organiser. Peu après, le sous-préfet de Toulon s'inquiète de la visite d'Etienne Arago, frère du physicien François et rédacteur du journal d'extrême-gauche *La Réforme*, reçu au cours d'un banquet le 15 octobre 1845<sup>385</sup>.

L'avocat Noël Blache attribue la conversion des « populations méridionales, autrefois éprises de légitimité » par « leur nature ardente, amoureuse de la justice » et par « le travail de prosélytisme des associations patriotiques »<sup>386</sup>. Maurice Agulhon explique que cette rapide progression de l'esprit républicain n'affecte pas seulement Toulon avec l'arsenal, mais aussi tout le centre et l'arrière-pays du département. Pour lui, c'est l'essor de la sociabilité, notamment symbolisée par les chambrées infiltrées par l'esprit nouveau démocratique, qui en est la cause<sup>387</sup>. La *chambrette*, propre aux villages urbanisés de Provence, réunit, au sein d'une société plus ou moins formelle, une bonne part de la population masculine, le soir, essentiellement par classe d'âge<sup>388</sup>, autour d'un verre, pour jouer aux cartes et discuter politique<sup>389</sup>. En même temps, autour de 1840, se produit un étrange chassé-croisé politique dans tout le département entre les bourgeois qui deviennent conservateurs pour défendre l'ordre social et les ouvriers qui passent dans l'autre camp par opposition à ces derniers<sup>390</sup>. C'est ainsi que le Var se retrouve l'un des départements les plus à gauche en 1848 : il n'élit que des députés républicains aux législatives d'avril et, aux présidentielles de décembre, il place en tête le général Cavaignac, républicain

---

<sup>383</sup> Maurice AGULHON, *Une ville ouvrière au temps du socialisme utopique. Toulon de 1815 à 1851*, Paris-La Haye, Mouton, 1970, p. 125-136 ; François-Xavier EMMANUELLI et alii, *La Provence contemporaine, op. cit.*, p. 102.

<sup>384</sup> Maurice AGULHON et alii, *Histoire de Toulon, op. cit.*, p. 229-230.

<sup>385</sup> Michel BELLENFANT, Yves RINAUDO, *Le Var au XIX<sup>e</sup> siècle, op. cit.*, p. 48.

<sup>386</sup> Noël BLACHE, *Histoire de l'insurrection du Var en décembre 1851*, Paris, Armand Le Chevalier, 1869, p. 9-10.

<sup>387</sup> Maurice AGULHON, *La République au village...*, *op. cit.*, p. 230-245.

<sup>388</sup> Maurice AGULHON, *Histoire vagabonde*, Paris, Gallimard, 1988, t. I, p. 18.

<sup>389</sup> Frédéric NÉGREL, « La chambrée : foyer républicain », *Verdon*, n°5 spécial « 1851 », Été 2001, en ligne sur <http://www.1851.fr/themes/chambree.htm> (consulté le 3 avril 2010).

<sup>390</sup> *Ibid.*, p. 134-143.

modéré<sup>391</sup>. Ce dernier, qui obtient surtout des scores très élevés dans la moitié Sud du pays, ne l'emporte que dans trois autres départements (Bouches-du-Rhône, Finistère, Morbihan). Les cantons du Luc ou de Rians plébiscitent même Ledru-Rollin, positionné encore plus à gauche. Louis-Napoléon Bonaparte ne l'emporte que dans le Nord du Var, de Lorgues à Comps en passant par Tavernes. Lorsque le prince-président élu nomme, en 1849, le baron Haussmann à la préfecture de Draguignan, il le prévient de la difficulté de sa tâche : « Le Var est l'un de nos plus mauvais départements. Les démagogues s'y trouvent en force »<sup>392</sup>.

Cette réalité se traduit évidemment dans la résistance au coup d'État du 2 Décembre, point majeur de l'historiographie locale, dont le 150<sup>e</sup> anniversaire a été commémoré en 2001. Noël Blache écrit que le Var était alors « un des (départements) mieux disposés pour un mouvement républicain »<sup>393</sup>. C'est en tout cas l'espace qui se révolte le plus massivement pour défendre la démocratie confisquée<sup>394</sup>. Paysans et artisans, bientôt suivis de tous les démocrates, s'insurgent dans différents cantons, notamment dans le Nord-Ouest et dans les Maures (la Garde-Freinet). Ils forment une force armée qui sillonne le département (Brignoles, Vidauban, Salernes, Aups) et qui tente de prendre la préfecture dracénoise<sup>395</sup>. L'échec final de cette résistance, qui se heurte autour d'Aups à l'armée gouvernementale, est suivi d'une sévère répression<sup>396</sup> : on dénombre 3 147 prévenus (3 118 sont de nationalité française) dont 16 femmes, qui encourent jusqu'à la déportation en Algérie (790 personnes) ou au bagne de Cayenne (5 individus)<sup>397</sup>. La grande majorité provient du tiers Nord-Ouest du département et des petits villages : une large portion du Var rural est définitivement passée à gauche.

## Un Var de plus en plus rouge

Si la modération semble revenir avec l'approbation massive du plébiscite restaurant l'Empire, c'est surtout que les oppositions sont pour un temps muselées<sup>398</sup>. Cependant, Emilien Constant a montré que le parti républicain continue secrètement ses activités durant tout le

---

<sup>391</sup> Michel BELLENFANT, Yves RINAUDO, *Le Var au XIX<sup>e</sup> siècle*, op. cit., cartes p. 62-63.

<sup>392</sup> Dominique LEGENNE, *Var, terre d'histoire*, op. cit., p. 129.

<sup>393</sup> Noël BLACHE, *Histoire de l'insurrection du Var...*, op. cit., p. 9.

<sup>394</sup> Voir notamment Maurice AGULHON, *1848 ou l'apprentissage de la république*, Paris, Seuil, coll. « Points », Nouvelle Histoire de la France contemporaine, t. 8, 1973, p. 178-190.

<sup>395</sup> Carte simplifiée dans Maurice AGULHON, *La République au village*, op. cit., p. 440.

<sup>396</sup> Un des épisodes les plus connus est le cas de Ferdinand Martin dit Martin Bidouré, « fusillé deux fois ». Jeune pieigneur de chanvre de Barjols chargé de transmettre un message à Tourtout, il est intercepté et blessé par des gendarmes qui le laissent pour mort. Il est soigné par les religieuses de l'hospice d'Aups, mais arrêté de nouveau et fusillé le 14 décembre 1851 (<http://www.memoires-du-var.com/francais/1851/index.htm>, consulté le 20 juin 2009).

<sup>397</sup> Maurice AGULHON, *La République au village...*, op. cit., p. 443-444.

<sup>398</sup> Maurice AGULHON, *1848 ou l'apprentissage...*, op. cit., p. 206.

Second Empire<sup>399</sup>. Lorsque ce dernier tombe à Sedan, le département s'engage pleinement dans la république et continue sa route vers la gauche : le radicalisme l'emporte d'abord dans les années 1880 autour de la figure de Clemenceau, élu député en 1885 et réélu en 1889 avec le maire Henri Dutasta à Toulon<sup>400</sup>. Aux législatives de 1893, toutefois, Clemenceau essuie une défaite personnelle face à une fraction de son propre parti et est éclipsé du devant de la scène varoise pour dix ans<sup>401</sup>.

À la fin du siècle, un syndicalisme de combat dans les villes (avec les Bourses du travail à Toulon en 1894-1899, la Seyne en 1903, Hyères en 1906) et de nombreuses grèves encouragent le mouvement socialiste qui s'organise peu à peu. En septembre 1905 naît la Fédération varoise du Parti Socialiste Unifié (P.S.U.). Maurice Allard, socialiste révolutionnaire, est élu député à Draguignan en 1898, de même Prosper Ferrero, maire de Toulon depuis 1892<sup>402</sup>. En 1914, le Var envoie à l'Assemblée nationale quatre députés socialistes sur cinq. J.-M. Guillon parle du département comme une « terre républicaine par excellence », dont « le Midi 'rouge' constitue l'essentiel de l'assise territoriale »<sup>403</sup>.

### **c- Le problème de l'arrondissement de Grasse**

Pour terminer ce point bibliographique, il faut relever une hétérogénéité : la partie ouest des actuelles Alpes-Maritimes entre dans notre investigation jusqu'à son intégration au diocèse de Nice en 1886, mais elle pose problème. Cet espace apparaît dans un certain nombre de monographies communales, notamment pour Grasse<sup>404</sup> ou Cannes<sup>405</sup>, les deux plus grandes villes ; outre le fait que cette bibliographie est souvent peu accessible dans le Var, elle méconnaît souvent la situation du reste de l'ancien département du Var.

Entre l'arrondissement de Grasse et le Var actuel, on a ainsi affaire au problème de deux bibliographies différentes à relier entre elles. Bien plus, cette région constitue une sorte d'interstice bibliographique. En général, elle est peu présente au sein des publications concernant le Var, dont elle a pourtant fait partie pendant près de trois quarts de siècle et elle est

---

<sup>399</sup> Emilien CONSTANT, *Le département du Var sous le Second Empire et au début de la Troisième République*, op. cit.

<sup>400</sup> Michel BELLENFANT, Yves RINAUDO, *Le Var au XIX<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 138.

<sup>401</sup> Voir Charles GALFRÉ, *Le Tigre en Provence. Clemenceau, l'élu du Var*, Aix-en-Provence, Edisud, 1991.

<sup>402</sup> Michel BELLENFANT, Yves RINAUDO, *Le Var au XIX<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 139.

<sup>403</sup> Jean-Marie GUILLON, « Du refoulement à la réinvention, la Révolution dans le Var des années 40 », *Provence historique*, t. XXXVI, fasc. 148, avril-mai-juin 1987, p. 265.

<sup>404</sup> Abbé S. MASSA, *Histoire de Grasse*, Cannes, L. Vincent, 1878, 283 p. ; P. GONNET dir., *Histoire de Grasse et de sa région*, Roanne, 1984.

<sup>405</sup> P. PINATEL, *Quatre siècles de l'histoire de Cannes (1448-1892)*, Cannes, 1892 ; Lt-Col. Henri-Charles THIERRY de VILLE d'AVRAY, *Histoire de Cannes*, Cannes, Robaudy, 1909, 3 vol.

fréquemment délaissée par les ouvrages existant sur les Alpes-Maritimes, tant historiques comme celui de Jean-Jacques Antier<sup>406</sup> que culturels tel celui de Jean Gavot<sup>407</sup>. Ceux-ci se concentrent surtout sur l'ancien comté de Nice, caractérisé par l'importance de ses héritages italiens. On devra donc s'efforcer, grâce aux sources disponibles, de restaurer la cohésion entre les deux parties du Var de la Révolution et du premier XIX<sup>e</sup> siècle.

### **III UNE MÉTHODOLOGIE COMPLEXE ET EXIGEANTE**

Revenir à une étude du clergé, après deux à trois décennies d'histoire religieuse majoritairement centrée sur les laïcs, suppose un certain renouvellement tant de la méthode de travail employée que du regard porté sur les sources disponibles.

Plusieurs écueils étaient à éviter. Le plus évident était celui d'une histoire ecclésiastique guidée par des sources cléricales nombreuses, mais dépourvues de vision objective et de questionnement scientifique. La deuxième était le risque d'une histoire événementielle pointilliste, appuyée sur les multiples monographies des communes du département, incapable de se hisser à la moindre hauteur de vue, impuissante à parvenir à un quelconque degré de synthèse. Il aurait été déjà plus intéressant de dessiner un tableau culturel de la vie diocésaine locale, mais les prêtres ne se seraient sans doute pas assez détachés de cette toile de fond. Nous avons donc choisi de centrer l'étude sur les prêtres eux-mêmes, par le croisement de quantité de sources ponctuelles disponibles, grâce à l'outil méthodologique de la prosopographie, dans une approche d'histoire sociale du fait religieux.

#### **1. LE CHOIX DE LA PROSOPOGRAPHIE**

L'analyse du clergé varois s'appuiera principalement sur une approche résolument prosopographique, permise par les formidables possibilités statistiques de l'outil informatique. Il nous faut donc préciser et justifier cette démarche.

---

<sup>406</sup> Jean-Jacques ANTIER, *Le Comté de Nice*, Paris, France-Empire, 1970, 398 p.

<sup>407</sup> Jean GAVOT, *Le Folklore vivant du comté de Nice et des Alpes-Maritimes*, Nyons, A. Chantemerle, 1971, 143+XXIV p.

## **a- Définition**

Longtemps considérée comme une science auxiliaire de l'histoire, spécialement dans l'étude des civilisations de l'Antiquité, la prosopographie (étymologiquement la « description d'une personne »), est une étude portant sur les biographies de tous les membres d'une catégorie sociale donnée. Son terrain d'action traditionnel est l'épigraphie grecque et romaine : à partir de mentions assez stéréotypées sur des stèles ou des monuments, les historiens antiquisants tentent de déceler, selon les lieux et les temps, une carrière type, un *cursus honorum*, dont certains sujets peuvent parfois s'écarter. La prosopographie actuelle a largement débordé de ses limites originelles, gardant pour trait principal « la mise en parallèle (de) notices individuelles » s'inscrivant sur un « échiquier » commun<sup>408</sup>. Ses deux conditions d'existence sont donc la multiplicité des individus et l'unité relative, sur le plan spatial, temporel et social, du groupe étudié.

## **b- Une approche en plein essor**

La constitution de bases de données de grande ampleur sur une population homogène et nombreuse comme celle des prêtres ou des religieux ne date pas d'hier. Elle a notamment été entreprise par une série d'érudits du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècles, en particulier des ecclésiastiques travaillant dans un cadre diocésain ou départemental. C'est le cas, dans le Var, du fichier de prêtres de l'abbé Barthélemy, dont nous aurons à reparler. Entre autres exemples, les recherches de l'abbé André Gaillemain sur le clergé de la Meuse ont une certaine renommée régionale<sup>409</sup>. Ce genre de travaux a cependant l'inconvénient d'être souvent resté à l'état de manuscrits et de comporter certaines lacunes.

La nouveauté, depuis les années 1990, réside dans le développement des logiciels de bases de données informatiques, permettant une souplesse infiniment plus grande de rédaction et d'exploitation. Décomposant les biographies compilées d'un ensemble de personnes en plusieurs entrées soumises à un tri éventuel, les techniques informatiques permettent une analyse quantitative poussée et ont hissé la prosopographie au rang de méthode historique à part entière.

Toutes les époques historiques sont à présent concernées. Le laboratoire de médiévistique

---

<sup>408</sup> Claude PENNETIER, in <http://histoire-sociale.univ-paris1.fr/Prog/P2Axe1.htm>, consulté le 26 août 2006.

<sup>409</sup> Abbé André GAILLEMIN, *Dictionnaire biographique des prêtres, religieux et religieuses nés en Meuse et des prêtres, religieux et religieuses en Meuse pendant la Révolution et au Concordat, 1789-1803* (A.D. Meuse, 65 J 2-3) et *Le diocèse de Verdun au XIX<sup>e</sup> siècle : dactylogramme, fiches de religieuses et religieux en Meuse au XIX<sup>e</sup> siècle* (A.D. Meuse, 65 J 5), documents mentionnés par [http://www.cg55.fr/culture/fichier\\_archive/fond/archives\\_privees/FR\\_AD055\\_J\\_065J\\_Gaillemain.pdf](http://www.cg55.fr/culture/fichier_archive/fond/archives_privees/FR_AD055_J_065J_Gaillemain.pdf), « Papiers de l'abbé André Gaillemain », consulté le 25 mai 2009.

occidentale de Paris (LAMOP) du professeur Jean-Philippe Genet en a fait une de ses approches privilégiées, notamment dans ses recherches sur les élites. Par exemple, l'« Opération Charles VI »<sup>410</sup> a pour but de recenser toutes les personnes dites « actives » sous le règne de ce roi au sein d'un vaste *corpus* et de dessiner des « profils de carrière » permettant une meilleure connaissance des mécanismes de la société médiévale. Les historiens modernistes se sont en particulier penchés sur la carrière des officiers de marine<sup>411</sup>. Enfin, l'abondance de la documentation établie à l'époque contemporaine ne pouvait que susciter l'intérêt des chercheurs. Jacques-Olivier Boudon signale que les travaux sur le Consulat et l'Empire ont, depuis trente ans, « beaucoup progressé grâce à la multiplication des dictionnaires et des travaux prosopographiques »<sup>412</sup>. On peut aussi citer le travail de Christophe Charle sur les universitaires français de 1870 à 1940<sup>413</sup>, sans oublier l'exploitation en cours des travaux colossaux de Jean Maitron sur les figures du mouvement ouvrier. Plus récemment enfin, la prosopographie s'est également intéressée aux femmes, souvent moins avantagées que les hommes dans la documentation sérielle<sup>414</sup>.

### **c- Justification et apport**

L'approche prosopographique a désormais intégré la totalité des champs de la recherche historique ; il ne semble donc pas incongru de l'utiliser en histoire religieuse. Plusieurs chercheurs l'ont d'ailleurs maniée avant nous depuis bientôt deux décennies. Pour la seule période révolutionnaire, elle a déjà été utilisée pour la ville de Paris<sup>415</sup> et pour l'Alsace<sup>416</sup> ; sur la longue durée du XIX<sup>e</sup> siècle, on trouve également les travaux pionniers de Louis Rousseau sur le clergé québécois<sup>417</sup> ou ceux de Michel Lagrée sur les vicaires bretons<sup>418</sup>. Peu avant l'achèvement

<sup>410</sup> <http://www.vjf.cnrs.fr/charlesVI/accueil.php?section=operation>, consulté le 25 août 2006.

<sup>411</sup> Pour l'époque contemporaine, voir l'étude de Laurent SUTEAU, « Prosopographie d'une élite militaire : le recrutement des officiers de marine issus de l'École navale entre 1945 et 1969 » (intervention à la Commission d'histoire socio-culturelle des Armées, 14 avril 2005, en ligne sur [http://www.cehd.sga.defense.gouv.fr/IMG/pdf/notes\\_suteau.pdf](http://www.cehd.sga.defense.gouv.fr/IMG/pdf/notes_suteau.pdf), consulté le 1<sup>er</sup> mai 2009).

<sup>412</sup> Jacques-Olivier BOUDON, *Les Élites religieuses à l'époque de Napoléon. Dictionnaire des évêques et des vicaires généraux du Premier Empire*, Paris, Nouveau Monde Éditions – Fondation Napoléon, 2002, p. 9.

<sup>413</sup> Christophe CHARLE, *La République des universitaires (1870-1940)*, Paris, Seuil, 1994.

<sup>414</sup> Journée d'études « Femmes, histoire et prosopographie » organisée par l'Université du Havre (28 mai 2008) et annoncée le 4 mai 2008 sur <http://calenda.revues.org/admin/nouvelle10413.html> (consulté le 1er juillet 2009).

<sup>415</sup> Ségolène de DAINVILLE-BARBICHE, *Le Clergé paroissial de Paris de 1789 à janvier 1791. Répertoire biographique*, Paris, Klincksieck, 1992, 160 p. Ouvrage commenté par Philippe BOUTRY dans « Bibliographie », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1995, vol. 53, n<sup>o</sup> 2, p. 536-539.

<sup>416</sup> Dominique VARRY et Claude MULLER, *Hommes de Dieu et Révolution en Alsace*, Paris, Turnhout, 1993. Dans les années 2000, D. VARRY a ensuite travaillé sur la prosopographie des capucins de la province de Franche-Comté.

<sup>417</sup> Louis ROUSSEAU dir., *Le Bas Clergé catholique au dix-neuvième siècle. Approche comparative d'une population pastorale en voie de changement*. Colloque international de Montréal des 11-13 mai 1992, Québec, *Les Cahiers de recherches en sciences de la religion*, 12.

<sup>418</sup> Michel LAGRÉE, « Les vicaires ruraux dans l'Ouest breton au XIX<sup>e</sup> siècle » in Louis ROUSSEAU dir., *Le Bas Clergé catholique au dix-neuvième siècle...*, op. cit.

de nos recherches, nous avons appris que Samuel Gicquel s'était attelé à un travail similaire, portant sur 7 300 prêtres, au sein de deux diocèses bretons, ceux de Vannes et de Saint-Brieuc<sup>419</sup>.

L'intérêt de la technique prosopographique pour notre étude est multiple. Elle nous permettra naturellement une caractérisation des origines sociales et géographiques du clergé varois – ce qu'une analyse serrée de certaines sources pouvait déjà laisser entrevoir. Elle aidera également à dessiner des portraits types de carrière sacerdotale, ainsi que leur variation éventuelle dans le temps.

Plus profondément, un tableau prosopographique servira à réaliser ce que les enseignants appelleraient un « suivi de cohorte », particulièrement utile pour les périodes critiques. Plusieurs questions capitales pourraient obtenir une réponse comptable : combien de prêtres varois ont-ils prêté – puis maintenu – le serment civique exigé en 1791 ? Combien ont fait, au moins pour un temps, le choix de l'émigration ? Quel est exactement le destin du clergé issu de l'Ancien Régime ? Combien de prêtres quitteront le clergé au long du XIX<sup>e</sup> siècle ? Au-delà des chiffres bruts, la méthode permettra de donner une épaisseur chronologique aux choix personnels des prêtres, en reliant ceux-ci à certains critères. Nous nous attacherons à déterminer si ceux-ci peuvent être des facteurs explicatifs de l'attitude du clergé.

#### **d- Les limites de la méthode quantitative**

Toute situation est irréductible à quelques chiffres, fussent-ils les mieux choisis et les plus sûrs. Lucien Febvre avait ce mot très juste : « Statistique est un mot redoutable. Il peut si facilement entraîner les hommes à mécaniser le passé, à conclure grossièrement, à faire du blanc et noir, sans nuances, sans atténuations, sans ce joli souci des beaux gris qui n'est pas seulement souci de bon peintre, mais de bon historien »<sup>420</sup>. Nous devons être d'autant plus vigilants que le sujet, on l'a vu, se prête trop bien aux visions hâtives et aux schémas tranchés. Plusieurs questions méthodologiques, soulevées par certains historiens avant même l'avènement de l'informatique, sont à évoquer rapidement.

En amont se situe fatalement le problème de la collecte des données. Même sur la durée d'un doctorat, l'aspect considérable des recherches, l'importance des lacunes et des imprécisions de la documentation empêchent d'atteindre l'idéal d'exhaustivité. Ainsi, malgré la consultation de milliers d'actes d'état civil, nous n'avons pas réussi à retrouver l'intégralité des lieux de

---

<sup>419</sup> Samuel GICQUEL, *Prêtres de Bretagne au XIX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, 310 p.

<sup>420</sup> Lucien FEBVRE, *La pratique religieuse et l'histoire de France*, in *Mélanges d'Histoire sociale*, t. IV, 1943, p. 34.

naissance des prêtres de l’Ancien Régime. Bien que le taux de réussite de l’investigation soit plutôt élevé, au moins dans le cas du critère évoqué, rien n’indique que l’échantillon soit statistiquement significatif. L’utilisation de répertoires (pour les registres de baptême d’Ancien Régime) ou de tables décennales de décès indiquant la qualité de prêtres (pour l’état civil moderne) ont facilité les recherches dans certaines communes qui, du coup, peuvent se trouver surreprésentées par rapport à celles où ces outils n’existent pas. S’il est permis de penser que l’écart avec la réalité reste minime, il était de notre devoir de le mentionner.

La confection elle-même de la statistique appelle à d’autres réflexions. Dans la masse de renseignements que je possède, qu’est-il vraiment pertinent de quantifier ? René Baehrel soulignait malicieusement que « la maladie du calcul mine la santé de chercheurs qui se voudraient statisticiens »<sup>421</sup> et mettait en garde contre « la fausse recherche précise »<sup>422</sup>. Il a ainsi montré, étude de cas à l’appui, que l’âge moyen au décès n’est pas un indicateur suffisant pour évaluer les progrès sanitaires d’une population<sup>423</sup>. Pour ce qui nous concerne, notons que les données concernant la profession du père des prêtres sont parfois difficilement interprétables lorsque figure une grande quantité de « propriétaires » : s’agit-il de petits paysans qui pratiquent le faire-valoir direct ou de grands propriétaires terriens vivant de la rente foncière ? Seule une analyse sociale plus poussée permettrait de répondre et, sauf exceptions, nous n’avons pas pu la mener à son terme ; nous avons donc parlé de « monde rural » au sens large.

Reste, en aval, la question centrale de l’interprétation des données. Portant sur des petites séries, certaines statistiques n’offrent pas un degré suffisant de signification ; c’est le cas, par exemple, du taux communal de vocations sacerdotales dans les petits villages, où les prêtres ne dépassent guère quelques unités : il suffirait d’une petite variation de la valeur absolue (le nombre total de prêtres natifs de la commune) pour changer complètement la valeur relative (le taux de vocations pour 10 000 habitants). Plus profondément, l’analyse statistique pose indirectement le problème de la causalité historique. Lorsque deux variables se trouvent mathématiquement en corrélation, peut-on affirmer scientifiquement que l’une dépend de l’autre ? La simultanéité suffit-elle à assurer un rapport de cause à effet ? Ce serait oublier qu’en sciences humaines, les règles ne s’appliquent guère de manière déterministe.

Comme le rappelle J.-L. Robert, « la réflexion méthodologique est une des questions

---

<sup>421</sup> René BAEHREL, « Statistique et démographie historique : la mortalité sous l’Ancien Régime. Remarques inquiètes », *Annales ESC*, 1957, vol. 12, n°1, p. 85.

<sup>422</sup> René BAEHREL, « Histoire et démographie », *Annales ESC*, 1957, vol. 12, n°4, p. 629.

<sup>423</sup> René BAEHREL, « Statistique et démographie historique... », art. cité, p. 86-90.



centrales de la quantification en histoire »<sup>424</sup>. L'interprétation des statistiques se fera donc toujours avec prudence. Nous garderons en mémoire que les chiffres sont avant tout des indicateurs plutôt que des révélateurs d'une réalité objective, des moyens plutôt que des fins de la recherche historique. Comme toujours, le quantitatif est donc à compléter, à nuancer, à corriger par du qualitatif : il ne dispense pas de dresser des portraits, de mettre en exergue quelques cas, tantôt représentatifs, tantôt atypiques.

## **2. PANORAMA DES SOURCES**

Si l'historiographie portant sur le diocèse de Fréjus sous la Révolution et au XIX<sup>e</sup> siècle s'avère assez incomplète autant par sa quantité que par son angle d'étude, il existe un certain nombre de sources qui rendent l'analyse envisageable, dont une bonne part reste inédite. Nous avons choisi de les exposer ici selon leur utilité pour notre méthode d'approche plutôt que par catégorie thématique<sup>425</sup>. Les plus importantes sont les sources que nous qualifierons de collectives, présentant chacune un certain nombre d'informations sur toute une série de prêtres, tandis que des sources plus ponctuelles, portant sur une partie du clergé varois ou encore sur un lieu ou un événement serviront à compléter la documentation.

### **a- De précieuses sources collectives**

Relativement nombreux, les documents sériels sur les prêtres constituent la base de notre travail statistique et se caractérisent par une certaine diversité. On en distingue d'abord deux grands types suivant leur logique de rédaction.

#### **Plusieurs documents synchroniques**

Pour les moments historiques charnières, essentiellement au début de notre période d'étude, on a la chance de posséder quelques documents synchroniques, c'est-à-dire constituant des tableaux globaux de la situation du clergé à une époque précise. C'est le cas de la liste des ecclésiastiques jureurs et réfractaires<sup>426</sup>, rédigée au premier trimestre 1791 par l'administration départementale, qui consigne le nom et l'option de (presque) tous les prêtres varois soumis à l'obligation du serment civique. À l'autre extrémité de la tourmente révolutionnaire, on possède

---

<sup>424</sup> Jean-Louis ROBERT, « L'histoire quantitative, réflexions épistémologiques », *Supplément à la Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine, seizième série, n° 10, Bulletin de la Société d'Histoire Moderne*, n°2, 1981, p. 11.

<sup>425</sup> Une présentation plus complète se trouve dans la partie « Sources et bibliographie ».

<sup>426</sup> A. D. Var, 1 L 1089.

un état des prêtres constitué en 1802 par les responsables religieux, divisant les effectifs du clergé entre anciens jureurs et réfractaires<sup>427</sup>. En 1823, à la restauration effective du siège épiscopal de Fréjus, une nouvelle liste, émanant encore de l'administration ecclésiastique, recense les noms des prêtres poste par poste<sup>428</sup>. Enfin, vers 1829, à l'arrivée de Mgr Michel, est rédigé un cahier classant tous les prêtres du diocèse par ordre alphabétique, avec quelques renseignements sur leur état civil<sup>429</sup>.

Chronologiquement, il n'existe ensuite plus d'autre document manuscrit de ce type. Cette absence n'est pas innocente : à cette date, l'autorité épiscopale a définitivement repris en mains le clergé et possède d'autres moyens de se renseigner sur ses prêtres sans besoin de faire d'enquêtes ponctuelles. On peut cependant combler cette lacune synchronique par la consultation de la série des traditionnels *Ordines* annuels diocésains. L'*Ordo* (ordre) est un périodique bien connu des historiens religieux, présent dans chaque diocèse, inspiré de l'*Ordo* général français, qui englobe un calendrier liturgique très précis<sup>430</sup>, afin d'aider les prêtres à célébrer les offices de l'année, ainsi que quelques informations sur la hiérarchie religieuse universelle, nationale et locale et un nécrologe des prêtres disparus avec leur date de décès, destiné à favoriser la prière pour les défunts. Les *Ordines* varois antérieurs à 1840 ont peu été conservés<sup>431</sup> ; en revanche, ils contiennent plus d'informations à partir de 1850 et deviennent des outils très utiles pour la connaissance du diocèse, avec une liste précise des prêtres par poste, classés par archiprêtré et doyenné, puis un index des noms.

Les documents synchroniques servent donc à repérer la présence, le poste, un rapide état civil et éventuellement le choix idéologique de chaque prêtre du diocèse à un instant donné. L'inconvénient évident de ce type de sources est toutefois le manque de perspective chronologique de l'analyse – que l'insertion dans notre base de données est chargée de restituer. Il faut également rectifier des erreurs patronymiques, surtout lorsque c'est l'autorité politique qui consigne les noms des prêtres, comme dans la liste de 1791.

## Les documents diachroniques

La dimension de la durée est introduite grâce à une série de documents diachroniques,

---

<sup>427</sup> A. D. Var, 1 V 1.

<sup>428</sup> Arch. diocésaines de Toulon, *Personnel*, 1823, sans cote.

<sup>429</sup> De manière plus parcellaire, il existe aux Archives départementales de Draguignan des « États des paroisses » ou « États des vicaires » par canton, datant surtout des années 1810 (A.D. Var, 1 V 1/1).

<sup>430</sup> Le premier *Ordo* du diocèse de Fréjus, à visée purement liturgique, a été publié en 1758 sous Mgr Martin du Bellay (Abbé Hippolyte ESPITALIER, *Les Évêques de Fréjus, op. cit.*, t. 3 : « Du XIII<sup>e</sup> siècle à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », p. 403).

<sup>431</sup> C'est le cas aussi d'Aix-en-Provence où le premier *Ordo* conservé date de 1841.

c'est-à-dire rédigés suivant une perspective évolutive, fréquemment rédigés eux-mêmes sur une longue période. La quasi-totalité émane de l'autorité ecclésiastique et se trouve logiquement aux archives diocésaines de Toulon.

La source centrale est constituée par les *Litterae ordinationis* (Lettres d'ordination), gros registre consignait la liste chronologique des ordinations de prêtres, mais aussi de clercs inférieurs, dans le diocèse de 1823 à 1932. Son exploitation requiert certaines connaissances de base en langues anciennes : le registre est souvent rédigé tout en latin, langue officielle de l'Église. Paradoxalement, l'usage du latin progresse plutôt avec le temps : la rédaction est d'abord en français, puis en français et latin après 15 mai 1834 – sauf du 4 avril 1840 au 8 mai 1842 où prénoms et lieux sont en français –, puis tout en latin à partir du 17 décembre 1842 (p. 93). Est même ajouté un paragraphe introductif en latin à partir du 20 décembre 1845, date qui correspond exactement à l'arrivée de Mgr Wicart. Ce processus semble bien traduire une romanisation de l'Église gallicane. Les prénoms en latin, déclinés au nominatif puis à l'accusatif, ne sont pas toujours immédiatement lisibles : ainsi, *Aloysius* se traduit par Louis, *Stephanus* désigne Etienne, *Sanctes* Toussaint, *Dyonisius* Denis, *Hieronimus* Jérôme ou encore *Remigius* Rémi.

Dans le détail, les *Litterae* indiquent toujours au minimum le nom, le prénom et la date d'ordination de chaque prêtre. L'origine est irrégulièrement précisée, de manière très différenciée dans le temps : *e loco vulgo Tourves* (du lieu communément appelé Tourves), puis *diaconum Cotignarensem* (diacre de Cotignac), puis *e civitate Brinoniensi* (de la cité de Brignoles), *e civitate Vinciensi* (de la cité de Vins) ou encore *e pago Roquebrune* (du village de Roquebrune). A partir de 1853, seul le diocèse est mentionné ; lorsque les ordinands ne sont pas *forojulienses* (du diocèse de Fréjus) ou *diocesis nostris* (de notre diocèse), il a fallu retrouver le nom français de diocèses comme *Ruthenensi* (Rodez), *Aniciensi* (Le Puy), *Mimatensi* (Mende), *Andegavensis* (Angers), *Claromontensi* (Clermont), *Briocensi* (Saint-Brieuc), *Metensi* (Metz), *Ganderensi* (Gand) ou *Leodiensem* (Liège)<sup>432</sup>.

Il existe également une série de cinq gros registres reliés, souvent intitulés « Registres personnel », qui consignent, par ordre alphabétique, l'ensemble de la carrière de chaque prêtre du diocèse. Chacun est complété plus ou moins régulièrement, comme l'indiquent les différences d'encre et d'écriture, jusqu'à ce qu'on choisisse d'ouvrir le registre suivant. Le premier d'entre

---

<sup>432</sup> Voir site Internet <http://www.jomave.chez-alice.fr/sources/diocese>, consulté le 3 novembre 2005.

eux, coté D1 aux Archives diocésaines<sup>433</sup>, est visiblement ouvert en 1823, au moment de la réapparition du diocèse de Fréjus, et couvre les carrières des prêtres jusqu'en 1862. Une analyse serrée des données montre qu'il est le moins complet de tous – ce qui est sans doute lié à la longue durée de son utilisation : il n'est pas rempli chaque année pour tous les prêtres puisque certains postes intermédiaires sont oubliés. Ainsi, Barthélemy Marzolini n'est pas mentionné comme recteur à Pourcieux de 1837 à 1839, information que nous avons retrouvée par le biais des dossiers paroissiaux. Le registre n'a donc pas une fonction d'archive, mais une vocation pratique, servant à savoir, au moment où il est rempli, où se trouve tel prêtre.

Les registres suivants, calqués sur le même modèle (une colonne pour l'état civil, l'ordination, les postes successifs, la retraite et le décès), sont plus complets et renouvelés plus fréquemment. Le D2, très bien tenu, couvre la période 1862-1882. Curieusement, le D3 le recopie quasiment à l'identique, mais ajoute quelques renseignements postérieurs puisqu'il va de 1862 à 1892. Avec la baisse du nombre de prêtres, le registre suivant (D4) court jusqu'en 1960. Enfin, quelques prêtres ordonnés au début du XX<sup>e</sup> siècle sont encore présents dans le dernier registre (D5), couvrant la période 1960-1980<sup>434</sup>.

Les Archives diocésaines d'Aix-en-Provence possèdent une série comparable de registres du personnel ecclésiastique. Le premier, composé en 1803 et tenu à jour jusque dans les années 1820<sup>435</sup>, comble les trous pour la période où le Var dépend de l'archidiocèse d'Aix. Très sérieusement rempli, il a l'avantage d'avoir été complété par un prêtre du XX<sup>e</sup> siècle, le père Séty, Oblat de Marie Immaculée<sup>436</sup>, qui a visiblement effectué des recherches complémentaires aux Archives départementales ou dans certaines paroisses des Bouches-du-Rhône.

L'historien a également à sa disposition d'autres instruments de travail, beaucoup plus succincts, élaborés sur la longue durée et permettant de reconstituer le parcours des prêtres. Il existe aux Archives diocésaines de Toulon plusieurs registres consécutifs d'États des mutations, qui ne commencent pas avant 1841<sup>437</sup>, et des listes de curés (voire de vicaires), plus ou moins détaillées, dans de nombreux dossiers paroissiaux.

En revanche, il faut signaler certaines lacunes, spécialement aux Archives diocésaines. L'abbé Maurice Meynier, archiviste diocésain dans les années 1970, signalait que beaucoup de

---

<sup>433</sup> Archives diocésaines de Toulon, D1, 400 p. Dans notre base de données, il apparaît sous le code « 5° », par classification chronologique.

<sup>434</sup> Depuis 1980, la gestion des prêtres par l'évêché se fait essentiellement de manière informatisée.

<sup>435</sup> Archives diocésaines d'Aix-en-Provence, D1.

<sup>436</sup> Renseignement connu grâce à une note manuscrite insérée au début du registre.

<sup>437</sup> Archives diocésaines de Toulon, États des mutations.

documents avaient été « probablement égarés au moment du transfert du siège de l'évêché » de Fréjus à Toulon en 1958<sup>438</sup>. Parlant des visites pastorales classées quelques décennies plus tôt par le chanoine Chapusot, il disait n'avoir retrouvé que « quelques vestiges », dont il dresse la liste<sup>439</sup>. Malheureusement, des disparitions supplémentaires ont eu lieu, comme nous avons eu l'occasion de le constater<sup>440</sup>. Les trous les plus béants concernent essentiellement le début de la période étudiée. Ajoutons que les insinuations, si précieuses pour Gilles Deregnacourt afin de reconstituer les ordinations d'Ancien Régime, sont quasiment absentes aux Archives départementales. Plus largement, aucun document majeur ne consigne les ordinations de prêtres avant 1823. Le clergé d'Ancien Régime ne nous est connu que par une documentation très parcellaire qui ne permet pas toujours une étude d'ensemble. L'archevêché d'Aix-en-Provence n'a pas non plus de registre d'ordinations avant le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

### **Le fichier Barthélemy**

Fort heureusement, il existe une source de seconde main qui comble de nombreuses lacunes autour de la période révolutionnaire, le fichier Barthélemy<sup>441</sup>. L'abbé Eugène Barthélemy (1840-1908), prêtre natif de Cuers, professeur puis économiste du petit séminaire de Grasse pendant quatre décennies, était un passionné d'histoire ecclésiastique. Profitant de son temps disponible (il n'a jamais eu charge d'âme), il a mené une patiente enquête, de 1873 à 1900 environ, pour reconstituer le parcours de plus de 900 prêtres du Var des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. La diversité des types d'encre voire de l'écriture traduit le caractère progressif de la rédaction. Rassemblées dans une série de mini-chemises correspondant chacune à une lettre de l'alphabet, ces fiches, écrites à la plume, sur des petites feuilles doubles jaunies coupées en deux, sont de longueur diverse. Des extraits de ces fiches ont paru sous forme de courtes notices nécrologiques dans la revue diocésaine, la *Semaine religieuse de Fréjus-Toulon*, au cours des années 1880.

Le contenu de ce fichier vaut la peine d'être présenté. Son niveau de complétude est très variable. Sur les prêtres ordonnés avant la Révolution, où il est parfois la seule source, les lacunes sont fréquentes. Parfois ne figurent que quelques renseignements d'état civil ; les trous peuvent être comblés par une petite généalogie familiale comme pour Pierre Charrier (fiche C14) ou par

---

<sup>438</sup> CNRS (Gabriel LE BRAS, François de DAINVILLE, Jean GAUDEMET, André LATREILLE dir.), *Répertoire des visites pastorales de la France. Deuxième série : Diocèses concordataires et post-concordataires (à partir de 1801)*, t. 1 : « Agen-Lyon », *op. cit.*, p. 273-274.

<sup>439</sup> *Ibid.*, p. 274-279.

<sup>440</sup> Le 21 février 2000, nous avons aidé M. Bernard Delpal, professeur à l'Université de Lyon-III et directeur de recherches au CNRS, à tenter de retrouver ces visites pastorales.

<sup>441</sup> Archives diocésaines de Toulon, « Notices biographiques ». Dans notre base de données, il apparaît sous le code « 3° ».

une anecdote datant de l'époque révolutionnaire (une bravade à Saint-Tropez pour Antoine Chautard, C23). Plus d'un quart du clergé révolutionnaire n'a pas de mention de décès ou de destin après le Concordat, ce qui montre l'inachèvement (et la difficulté) de la recherche. Inversement, la fiche D2 ne présente pas Pierre Diouloufet avant 1816, puis lui consacre de longs développements.

Le problème de l'exactitude et de l'objectivité des renseignements se pose. Il n'est sans doute pas innocent que les fiches de Joseph Martin (M72) ou de Vincent Veyan (V3) ne parlent pas du serment civique qu'ils ont prêté ; de même pour Alexandre Villeneuve (V4) qui a vraisemblablement été jureur lui aussi. Une censure semble transparaitre au sujet d'Antoine Vassal (V23) : l'abbé écrit qu'« il était vicaire à Varages quand arriva la prestation de serment », mais omet d'ajouter qu'il l'a lui-même prêté. On note également des silences pudiques sur un passé récent douloureux : Antoine Vidal (V32) quitte St Cyr en 1857 « dans de tristes et bien pénibles circonstances et végéta à Toulon pendant quelques temps, à Toulon (sic), sous l'administration de M. l'abbé Richard, curé de la paroisse Saint-Pierre. De là, par suite de fâcheux événements, il se rendit à Paris, où il mourut bien tristement. » Nous n'en saurons pas plus, mais il est évident que le prêtre a dû quitter la soutane. Fidèle à l'orthodoxie de l'Église, l'abbé Barthélemy n'hésite guère à exprimer sa vision de l'histoire ou son jugement personnel au détour d'une phrase. Ainsi, il évoque « le Corse » sans nommer Napoléon<sup>442</sup> ou présente la jeunesse comme excuse pour Joseph Merle (M74) qui « eut la faiblesse de prêter le serment ».

Pour autant, peut-on remettre en cause la validité de ses informations ? La question est d'autant plus cruciale que, dans de nombreux cas, les fiches Barthélemy ont valeur de source pour nous. La réponse nous semble globalement négative. Son ignorance n'est pas forcément feinte : il n'évoque pas la fin de Germain Demane (fiches D18 et D61), pourtant émigré et mort en exil à Bologne en 1795. À l'inverse, il ne cache pas certains détails qui lui sont désagréables. Sur le jureur Pierre Chautard (C82), il raconte : « Tels furent les faits désolants des premières années de cette malheureuse époque ». Il reconnaît avec honnêteté que Joseph Roch Dille (D23) a quitté la soutane après la Révolution puisqu'il est dit propriétaire à son décès.

Le sérieux de la recherche de l'abbé Barthélemy n'est pas contestable. Malgré la présence de quelques fiches doublons à éliminer<sup>443</sup>, la quasi-totalité des renseignements d'état civil que

---

<sup>442</sup> Fiche de Pierre Turles (T1). Celle-ci contient une lettre de l'abbé Eugène Émery, très âgé, à l'écriture tremblante, datée du 30 avril 1873, qui parle du « despote » Napoléon.

<sup>443</sup> Les erreurs proviennent de la confusion entre plusieurs orthographes possibles d'un patronyme ou de la séparation entre les différents prénoms d'une personne.

nous avons vérifiés se sont avérés exacts ou comportaient une faible marge d'erreur. Il en est de même au sujet des attitudes révolutionnaires, lorsqu'on peut recouper les fiches avec des informations sûres. Plusieurs indices montrent que le fichier est le résultat d'un travail méticuleux. L'abbé recopie parfois des actes qu'il a visiblement consultés lui-même : baptêmes, décès, actes révolutionnaires (comme pour Marc Darluc, D32), certificat de résidence qui lui permet de tirer une description physique précise du prêtre (comme pour Jean François de Tuffet, T6<sup>444</sup>). Certaines fiches peuvent compter plusieurs pages et contenir des copies de documents intéressants. Ça et là sont insérées des lettres de petit format émanant de paroisses, d'évêchés voisins, ou même d'autorités civiles, répondant à des questions de l'abbé (ce qui nous permet de dater ses recherches). Pour Jean Baptiste David (D34), figure une liste de postes occupés dans le diocèse de Digne, réalisée par l'évêché ; pour François Durutte (D36), il y a une petite biographie rédigée en 1902 par l'archevêché de Paris. Il est à remarquer que les réponses des mairies sont toujours très cordiales, comme celle du secrétaire de mairie de Toulon en 1902 : « Très cher Monsieur, ... Je suis entièrement à votre disposition au cas où vous auriez besoin de mes services », « Votre tout dévoué ». Sur certains cas, l'abbé se livre à de véritables enquêtes par correspondance, sur les lieux où ont vécu les prêtres, qui n'aboutissent pas toujours aux résultats espérés, ainsi pour Tapoul à Pourrières et à Trets (fiche T12, comprenant une lettre de 1882 du curé de Trets).

Enfin, Barthélemy aime se servir des témoignages oraux – par définition invérifiables pour nous – et illustrer son propos d'épisodes très vivants, que nous aurons l'occasion d'étudier. Sur l'abbé Vidal (V19), dont le prénom reste inconnu, il précise les soupçons d'apostasie « d'après la tradition orale ». Pour Jean Joseph Chiris (C2), il évoque une vieille dame de 92 ans, interrogée en mai 1873 par le curé de Roquebrune, parlant d'une « pieuse et consolante ovation » à son enterrement en 1804, où les paroissiens « arrivés au cimetière se jetèrent sur lui et se disputaient ses vêtements », « Les habitants conservent encore très religieusement ces débris de vêtements ». On trouve même de très intéressants détails de vécu, dont le lieu de retraite de Joseph Trigance sous la Révolution, une chambre surnommée « le paradis », et le nom de ceux qui l'ont côtoyé (T2), ou la chambre qui porte bonheur de Jean Gabriel Lagrange à Cotignac (L12). Au total, on utilisera donc le fichier Barthélemy comme une source précieuse, mais sans s'interdire de le critiquer au besoin.

---

<sup>444</sup> Certificat de résidence délivré par la mairie de Cuers, 19 février 1794.

## **b- L'abondance des sources secondaires**

L'analyse des sources sérielles sur le clergé aboutit à la constitution d'un corpus cohérent de données, mais laisse de nombreuses lacunes qu'on a tenté de combler partiellement. Quelques sources plus ponctuelles, moins directement prosopographiques, permettent ainsi de compléter le parcours des prêtres du Var. C'est notamment le cas pour des individus qui ont quitté le clergé à l'occasion de la Révolution et qui échappent donc largement aux registres de l'Église.

### **Les ressources de l'état civil**

Aux deux extrémités de la vie, la naissance et le décès (ou le baptême et la sépulture, avant la réforme du 20 septembre 1792 qui transfère cette compétence de l'Église à l'État) sont accessibles par les registres d'état civil. Par chance, depuis le milieu de la décennie, de plus en plus d'Archives départementales françaises ont mis en ligne gratuitement sur Internet l'essentiel de leurs registres numérisés jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>445</sup>. Nos recherches ont ainsi permis de dépouiller plus de 3 170 actes, dont 1 620 de décès ou de sépulture. Les Archives du Var, partiellement accessibles depuis décembre 2006 et remises à jour depuis<sup>446</sup>, ont naturellement été les plus utilisées, mais on regrette fort que les registres des communes dont les noms commencent par les dernières lettres de l'alphabet (S, T et V, hors Toulon) n'aient été mis en ligne qu'à la mi-mai 2009, c'est-à-dire très tardivement pour notre recherche. Les principaux départements limitrophes (Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes)<sup>447</sup> ont également été mis à contribution. Pour quelques prêtres aux origines plus lointaines, d'autres sites ont servi très ponctuellement, au gré de la mise en ligne des archives<sup>448</sup> : celui de la Mayenne<sup>449</sup>, de la Sarthe<sup>450</sup> ou du Puy-de-Dôme<sup>451</sup> nous ont apporté quelques détails, celui du Tarn<sup>452</sup> aucun.

Malgré la grande diversité des actes, l'état civil apporte plusieurs types de renseignements.

---

<sup>445</sup> Pour l'adresse en ligne de toutes les Archives départementales, voir par exemple <http://www.cgsev.org/selection.htm> (consulté le 20 décembre 2008). Les adresses des sites consultés, mentionnées ci-après, sont récapitulées dans la bibliographie.

<sup>446</sup> <http://www.archives.var.fr>.

<sup>447</sup> Adresses respectives des sites utilisés : <http://193.48.79.11/archives/indexEC.php>, [http://www.archives13.fr/dorisuec/jsp/system/win\\_main.jsp](http://www.archives13.fr/dorisuec/jsp/system/win_main.jsp), <http://www.archivesenligne.archives04.fr>, [http://www.archives05.fr/arkotheque/etat\\_civil/index.php](http://www.archives05.fr/arkotheque/etat_civil/index.php) (consultés le 18 juillet 2009).

<sup>448</sup> Cette mise en ligne de l'état civil des départements français est notamment indiquée régulièrement sur le site du Cercle généalogique de Languedoc (CGL), sur [http://pagesperso-orange.fr/cerclegenealogiquedelanguedoc/arc\\_ligne\\_p.htm](http://pagesperso-orange.fr/cerclegenealogiquedelanguedoc/arc_ligne_p.htm).

<sup>449</sup> <http://www.archinoe.fr/cg53v4/etatcivil.php> (consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2009).

<sup>450</sup> <http://www.archives.sarthe.com/RegistreNumerise.asp> (consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2009).

<sup>451</sup> <http://www.archivesdepartementales.puydedome.com/etat-civil-126.html> (consulté le 1<sup>er</sup> août 2009).

<sup>452</sup> <http://archives.tarn.fr/index.php?id=858> (consulté le 25 mai 2009).



Les plus complets sont souvent les décès, qui mentionnent ordinairement l'âge, le lieu de naissance, le nom et parfois la profession des parents, éventuellement le dernier poste du prêtre. Parmi les témoins, on a pu identifier des proches du décédé, dont le lien de parenté est fréquemment précisé. Naissances ou baptêmes font connaître aussi le nom des parents, leur profession et leur signature éventuelle, signe du degré d'alphabétisation. À l'évêché de Toulon, il a été également possible de consulter des actes religieux postérieurs au Concordat, mais les informations contenues sont souvent très lacunaires car ces actes n'ont aucune valeur administrative.

Lorsque les dates précises n'étaient pas connues, les tables décennales communales, elles aussi en ligne, ont été un outil de recherche précieux. Elles sont disponibles à partir de 1802, mais certaines communes de l'arrondissement de Grasse en ont dès 1792. Leur consultation peut être facilitée par la mention de « prêtre » à côté du nom du décédé, notamment à Grasse ou à Lorgues. On a pu retrouver par ce biais une bonne cinquantaine d'actes de décès, comme celui de François La Chapelle à Saint-Maximin en 1809, celui d'André Courrin à Toulon en 1814, celui de Louis Raynouard à Draguignan en 1824 ou celui de Jean Joseph Corriol à Toulon en 1824. Pour les deux tiers des cas, la consultation des deux premières tables décennales (1802/1811 et 1812/1821) a suffi car la mort est survenue avant 1820.

Dans quelques endroits, un dépouillement aléatoire des registres s'est avéré fructueux, surtout pour la période 1790-1825, pour chercher le destin des prêtres de la Révolution : on a pu retrouver par chance le décès de plusieurs dizaines de prêtres dont les sources ignoraient le lieu ou la période approximative<sup>453</sup>. Le hasard a également sa part : c'est en cherchant d'autres prêtres que nous avons trouvé les décès de Jean-Louis Roumieu à Aiglun en 1802 (alors que nous l'attendions autour de Gattières), d'Honoré Auriol à Saint-Maximin en 1804 ou de Jean Joseph Henry à Puyricard (annexe d'Aix-en-Provence) en 1817. Nous avons même eu la surprise de découvrir 13 prêtres dont nos autres sources ignoraient l'existence.

### **Quelques sources mineures**

Il reste à signaler d'autres sources utilisées plus ponctuellement. La carrière du prêtre peut être renseignée par des documents religieux (registres paroissiaux, correspondances, rapports) conservés aux Archives diocésaines. Si plusieurs publications de plus ou moins grande ampleur, souvent composées par des confrères, évoquent la vie de certains prêtres<sup>454</sup>, nous n'avons

---

<sup>453</sup> C'est le cas, par exemple, de Joseph Tanaron à Barjols en 1804.

<sup>454</sup> Voir Bibliographie, 1 d3 : « Les ecclésiastiques ».

malheureusement pas d'autobiographie de prêtre, mais des documents d'archives civiles conservent le récit d'incidents impliquant des ecclésiastiques.

La plupart des décès de prêtres sont signalés dans la nécrologie annuelle du diocèse, située à la fin de chaque *Ordo*, petit livre à portée essentiellement liturgique permettant de connaître la messe à célébrer pour chaque jour de l'année. La nécrologie indique le plus souvent l'âge et le dernier poste. À partir de décembre 1866, la revue diocésaine, la *Semaine religieuse de Fréjus-Toulon*, consacre une notice nécrologique plus ou moins longue aux prêtres décédés, retraçant sa carrière et sa fin : outre les renseignements directs qui sont fournis, nous verrons qu'il s'agit d'une source importante sur le clergé, qui y projette ses représentations mentales. Enfin, plus largement, il faut signaler les rapports quinquennaux adressés par l'évêque à la papauté, entièrement composés en latin, que nous avons pu consulter aux Archives du Vatican, qui donnent des indications sur l'état du diocèse et, à l'occasion, sur les prêtres varois.

### **3. UN BILAN DES DONNÉES**

Résultat d'un long recoupement de données à partir de sources nombreuses, hétérogènes et parcellaires, nos recherches prosopographiques se sont matérialisées par la réalisation d'un lourd fichier informatique de 3 480 noms, qui se trouve inséré dans le DVD ci-joint. Pour chaque prêtre, on a essayé de remplir une vingtaine de critères, du plus important au plus accessoire, afin de mieux appréhender concrètement la vie du clergé. Certaines données ont été scindées en plusieurs entrées, comme la date de naissance, la date de décès ou la situation géographique au moment de la prestation du serment civique, pour faciliter leur exploitation quantitative.

**Tableau 3 : Bilan des principales sources sérielles**

N°	Titre ou Nature	Auteur	Lieu de conservation	Type	Période couverte	Contenu	Nombre de prêtres*	Complétude	Fiabilité
SC°	Serment	Département	AD Var	S	1791	Nom, poste, jureur ou non	500	+	+
1	Notices biographiques	Abbé E. Barthélemy 1880-1900	Archives diocésaines	D	XVIII <sup>e</sup> -XIX <sup>e</sup> s.	État civil, postes, récits	904	++	+
2	État des prêtres	Évêché	AD Var	S	1802	Nom, âge, jureur ou non	220	+	+
3	État des prêtres	Évêché	Archives diocésaines	S	1823	Nom, fonction	309	+	+
4	<i>Litterae Ordinationis</i>	Évêché	Archives diocésaines	D	1823-1932	Nom, origine	1 215	++	++
4B	État du diocèse	Évêché	Archives diocésaines	S	1829-1830	Nom, fonction	403	++	+
5	Registre personnel	Évêché	Archives diocésaines	D	1823-1862	État civil, postes	764	+	+
6	Registre personnel	Évêché	Archives diocésaines	D	1862-1882	État civil, postes	699	++	+
7	Registre personnel	Évêché	Archives diocésaines	D	1862-1892	État civil, postes	781	++	+
8	Registre personnel	Évêché	Archives diocésaines	D	1892-1960	État civil, postes	459	++	++
9	Registre personnel	Évêché	Archives diocésaines	D	1960-1980	État civil, postes	10	++	+
A1	Registre personnel	Évêché d'Aix	Archives diocésaines d'Aix	D	1802-1823	État civil, postes	400	++	++

D : diachronique. S : synchronique.

\* : nombre de prêtres ayant exercé dans le Var entre 1789 et 1910.

++ : très bonne fiabilité. + : bonne fiabilité.

Total : 3 480 prêtres, dont 1 779 fiches complètes.

### **a- Aperçu d'ensemble**

Les résultats obtenus sont très variables, comme le résume le tableau 4 ci-dessous. De la Révolution à la veille de la Première Guerre mondiale, nous avons donc pu identifier 3 480 prêtres, religieux et autres ecclésiastiques ayant passé tout ou partie de leur carrière dans le Var. Parmi eux ont été extraits quelques cas plus ou moins représentatifs, présentés dans la partie II de nos annexes<sup>455</sup>. Bien que le sujet central de notre investigation concerne les prêtres, les fiches de quelques religieux non prêtres, de tonsurés non ordonnés ou de séminaristes précocement décédés ont été conservées dans notre fichier parce que les mêmes questionnements peuvent parfois s'appliquer à celles-ci ; c'est par exemple le cas de la répartition des lieux de naissance. En revanche, les religieuses ont été systématiquement écartées car elles relèvent de problématiques différentes, mais elles mériteraient sans doute une étude similaire.

**Tableau 4 : Complétude des fiches**

<b>Thèmes</b>	<b>Critères majeurs</b>	<b>Fiches concernées</b>	<b>Fiches incomplètes</b>	<b>Fiches complètes</b>	<b>%</b>
<b>État civil</b>	<b>Nom</b>	3 480	2	3 478	100
	<b>Prénoms</b>	3 480	245	3 235	93
	<b>Lieu de naissance</b>	3 480	720	2 760	79
	<b>Date de naissance</b>	3 480	715	2 765	79
	<b>Profession du père</b>	3 480	1 706	1 774	51
	<b>Signature du père</b>	3 480	1 829	1 651	47
<b>Carrière</b>	<b>Serment civique</b>	596	2	594	100
	<b>Destin après 1802</b>	596	206	390	65
	<b>Date d'ordination</b>	3 480	1 822	1 658	48
	<b>Postes successifs</b>	3 480	240	3 240	93
<b>Fin de carrière</b>	<b>Retraite</b>	3 480	1 583	1 897	55
	<b>Date de décès</b>	3 480	1 129	2 351	68
	<b>Lieu de décès</b>	3 480	980	2 500	72
	<b>Cause de décès</b>	3 480	3 250	230	7
<b>TOTAL</b>		3 480	1 701	1 779	51

Un recoupement très attentif des données a été nécessaire pour bannir les erreurs. Au fil du temps, il nous est apparu que certaines sources n'étaient pas toujours fiables et, en particulier, que les fréquentes homonymies produisaient des confusions. Par exemple, la *Semaine religieuse* de 1880 inverse les destins de Joseph Savornin (retiré après la Révolution) et de François Savornin (devenu curé de Vence) et se trompe de date de décès pour le premier. Une dizaine de fiches

<sup>455</sup> Le choix des biographies présentées ne prétend nullement être indiscutable ; il a en partie été dicté par les disponibilités de l'iconographie.

doublons a dû être éliminée par recoupement des données, mais il reste quelques présomptions d'erreur sur plusieurs fiches. Au total, une double analyse des résultats peut être rapidement esquissée, en considérant tour à tour les diverses entrées du tableau et les personnes recensées.

Le caractère composite et aléatoire de tout un pan de notre documentation fait que les cases restées blanches de notre immense tableau sont nombreuses. Il est plus facile de se renseigner sur certaines informations que sur d'autres. Ainsi, outre le nom et le prénom, ce sont les postes, le lieu et la date de naissance qui apparaissent le plus souvent, malgré certaines approximations, car ils sont consignés par l'administration civile ou religieuse afin de repérer les prêtres. Il faut cependant noter que les carrières sacerdotales sont loin d'être connues dans leur ensemble, en raison des aléas de la Révolution, des changements de diocèse ou des lacunes de nos sources. C'est le même cas de figure pour le décès, particulièrement pour les prêtres dont on perd la trace après la Révolution. L'attitude face au serment civique de 1790, abondamment contrôlée par le pouvoir civil pour des raisons politiques, est bien connue, mais des incertitudes demeurent sur d'éventuelles rétractations plus ou moins tardives. En raison de leur absence fréquente dans les sources communes et de la complexité de la recherche dans les registres d'état civil, les données familiales (profession du père, position sociale de la famille, nombre de frères et de sœurs du prêtre) sont peu développées, mais des échantillons peuvent suffire à forger quelques tendances.

### **b- Un clergé inégalement connu**

En lisant désormais le tableau dans l'autre sens, on s'apercevra qu'un peu plus de la moitié des fiches (1 770) sont considérées comme complètes, c'est-à-dire comprenant au moins l'état civil (date et lieu de naissance et de décès) et la carrière entière des prêtres<sup>456</sup>. Étant donné l'étendue de la recherche, il était illusoire de viser quelque exhaustivité ; la proportion obtenue se situe un peu au-delà de nos espérances et nous semble suffire pour établir des estimations significatives.

Ce chiffre global masque cependant de gros contrastes entre plusieurs catégories. Le clergé de la période concordataire, particulièrement l'ensemble des ordonnés après 1823, date de restauration du diocèse, est connu à plus de 80 %, et même davantage pour les dernières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle, grâce à l'abondance de la documentation. Dans l'ensemble, il a demandé peu d'efforts de recherche. Les creux ne concernent guère que des individus atypiques n'ayant fait qu'un court séjour dans le diocèse ou, plus rarement, qui quittent le sacerdoce sans

---

<sup>456</sup> Les fiches dites complètes sont repérées, dans le tableau, par deux croix dans la première colonne et par un patronyme en gras.

qu'on sache ce qu'ils deviennent. En revanche, le clergé de la période révolutionnaire, malgré tous nos efforts de recouplement des données disponibles, est moins bien connu. Les lacunes des sources disponibles font que le destin de plus d'un quart des individus nous échappe totalement, bien qu'il semble évident que les absents ont quitté le clergé ou sont morts prématurément.

## **CONCLUSION**

Cette partie introductive nous a permis de faire le point sur la thématique d'étude, le contexte historique et spatial de l'analyse et la méthode employée pour cerner le profil et l'attitude des prêtres du Var entre le serment civique et la loi de Séparation. L'accumulation de données sérielles concernant l'état civil, les origines sociales et géographiques, le parcours sacerdotal ou les choix des prêtres au moment des crises religieuses de la Révolution permettra une étude poussée appuyée sur des chiffres. Cependant, comme on l'a déjà suggéré, notre étude ne saurait se résumer à une analyse quantitative ; derrière l'aridité des statistiques, il faut tenter de restituer la richesse de la réalité historique par l'attention aux cas particuliers tirés de sources plus qualitatives.

Exerçant leur sacerdoce dans un diocèse assez représentatif de l'espace provençal, notamment marqué par le groupement de l'habitat et l'importance de la sociabilité, les prêtres du Var ont d'abord eu à affronter le choc de l'expérience révolutionnaire, qui, en leur demandant de se situer par rapport à un pouvoir révolutionnaire contesté par l'autorité romaine, a pu les diviser en profondeur et durablement. Il faut donc à présent appréhender comment le clergé a réagi, de manière individuelle ou collective, entre la Constitution civile du clergé et le Concordat et ce que la période révolutionnaire a pu changer de l'état des prêtres varois.

## DEUXIÈME PARTIE : LES PRÊTRES EN RÉVOLUTION

Aux prémices d'un raisonnement avant tout thématique sur la longue durée, nous avons choisi de consacrer une partie au moment pivot de l'épisode révolutionnaire, point de départ de notre investigation. On a montré plus haut combien cette période a marqué un tournant pour les prêtres, contraints d'effectuer un choix clair en faveur ou en contradiction avec le nouveau régime. On examinera maintenant comment les prêtres du Var ont traversé cette décennie et quels choix personnels ou collectifs ils ont effectués pendant la période.

Tantôt considéré comme un objet d'étude en soi<sup>457</sup>, comme le point d'aboutissement d'un long raisonnement<sup>458</sup> ou, au contraire, comme une étape dans l'analyse régressive des causes de la déprise religieuse<sup>459</sup>, l'épisode révolutionnaire est ici examiné comme le point de départ d'une recherche qui s'étend sur plus d'un siècle. Un tel raisonnement appelle une question fondamentale : face à l'apparent renouveau religieux de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la Révolution n'est-elle qu'« une simple parenthèse sans lendemains »<sup>460</sup> ou le germe de profondes évolutions futures ?<sup>461</sup>

Les pages qui suivent n'ont pas pour but de traiter, en tant que telle, de l'histoire religieuse de la Révolution, mais uniquement de l'attitude du clergé par rapport à celle-ci – attitude aussi bien collective qu'individuelle. Par exemple, le mouvement de déchristianisation de l'an II, dont la perspective est à replacer dans le contexte plus large d'un essai de refondation de la société française en dehors de ses racines chrétiennes, ne sera guère évoqué pour lui-même, mais rencontré au sein du parcours de certains prêtres. On essaiera régulièrement de situer les données de notre espace d'investigation aux résultats des grandes études portant sur le sujet, récapitulés en particulier dans le tome 9 de l'*Atlas de la Révolution française*<sup>462</sup>. Le but est avant tout de comprendre en quoi la Révolution a influé sur le groupe des prêtres varois.

---

<sup>457</sup> Bernard COUSIN, Monique CUBELLS, René MOULINAS, *La Pique et la Croix. Histoire religieuse de la Révolution française*, Paris, Centurion, 1989, 317 p.

<sup>458</sup> Gilles DEREGNAUCOURT, *De Fénelon à la Révolution...*, *op. cit.*, chapitre XII : « Le serment de 1791 », p. 395-409. L'auteur prend les réactions du clergé à cet épisode comme le révélateur de l'efficacité de la réforme du clergé effectuée depuis 1686 par l'évêque Fénelon et ses successeurs.

<sup>459</sup> Michel VOVELLE, « La faute de la Révolution ? », *Histoire de la France religieuse*, t. 3, 1991 (558 p.).

<sup>460</sup> La question est posée par Philippe JOUTARD, in *Histoire de la France religieuse*, *op. cit.*, t. 3, p. 527.

<sup>461</sup> Voir Louis PEROUAS, Paul d'HOLLANDER, *La Révolution française, une rupture dans le Christianisme ? Le cas du Limousin (1775-1822)*, Treignac, Les Monédières, 1988, 429 p.

<sup>462</sup> Claude LANGLOIS, Timothy TACKETT, Michel VOVELLE, Serge BONIN, Madeleine BONIN, *Atlas de la Révolution française*, t. 9 : « Religion », Paris, Éd. de l'ÉHÉSS, 1996, 103 p.

Le phénomène révolutionnaire sera essentiellement analysé selon deux angles d'approche : le premier à l'échelle du temps court, centré sur la question de la réaction face à la Constitution civile du clergé, part importante de notre étude, le second à l'échelle d'un temps plus long, destiné à suivre le destin des prêtres jusqu'au rétablissement officiel du culte au Concordat de 1801. Ce double éclairage aura pour but d'équilibrer l'intérêt éminent qu'on accorde à l'événement du serment par une vision de la suite de l'histoire. Les deux temps se trouvent-ils en cohérence ou le déroulement de la décennie révolutionnaire introduit-il des logiques plus subtiles que la simple opposition jureurs/réfractaires ?

## **I FACE AU TOURNANT DE 1791 :** **JUREURS ET RÉFRACTAIRES**

Tous les spécialistes ont insisté sur l'aspect fondateur de la Constitution civile du clergé dans l'histoire religieuse de la Révolution française. André Latreille et d'autres historiens ont parlé de l'affaire du rejet de la motion Gerle, visant à reconnaître le catholicisme comme « religion de la nation » et « seul culte public autorisé », en avril 1790, comme d'une première fracture<sup>463</sup>, mais son retentissement est moindre que celui du serment de fidélité à la Constitution civile du clergé. Quelques références peuvent suffire à nous en convaincre. Dans sa préface à l'étude pionnière de Timothy Tackett, Michel Vovelle parle d'un « sondage d'opinions collectives » de l'ensemble du clergé français<sup>464</sup>. T. Tackett lui-même évoque un « tournant essentiel »<sup>465</sup>, un « événement structurant »<sup>466</sup> déterminant une série de comportements cléricaux au long de la Révolution. Pour G. Deregnaucourt, le serment de 1791 constitue « une rupture dans le clergé séculier paroissial » plus importante que la date symbolique de 1789<sup>467</sup>. S'inscrivant dans une perspective plus large, Bernard Plongeron évoque le « nœud gordien » qui met le pays au bord de la guerre civile<sup>468</sup> et Gérard Cholvy note la création d'une « fracture durable » entre « deux France » très individualisées, celle de l'acceptation et celle du refus de la

---

<sup>463</sup> Voir Bernard PLONGERON, « Affirmations et contestations du chrétien-citoyen (1789-1792) », in Jean-Marie MAYEUR, Charles et Luce PIETRI, André VAUCHEZ, Marc VENARD dir., *Histoire du christianisme*, t. 10 : « Les défis de la modernité (1750-1840) », p. 316-317.

<sup>464</sup> Michel VOVELLE, « Préface », in Timothy TACKETT, *La Révolution, l'Église, la France*, op. cit., p. II.

<sup>465</sup> Timothy TACKETT, *La Révolution, l'Église, la France*, op. cit., p. 9.

<sup>466</sup> *Ibid.*, p. 317. L'expression est soulignée dans le texte.

<sup>467</sup> Gilles DEREGNAUCOURT, *De Fénelon à la Révolution...*, op. cit., p. 13.

<sup>468</sup> Bernard PLONGERON, « Affirmations et contestations du chrétien-citoyen (1789-1792) », op. cit., p. 344. Voir aussi, du même auteur, « Le fait religieux dans la Révolution française », *Annales historiques de la Révolution française*, n°47, 1975, p. 113.



Constitution civile<sup>469</sup>.

Or, on sait déjà qu'à cette occasion, le département du Var se singularise en abritant la proportion de jureurs la plus forte de France. Dans ces conditions, la fracture évoquée ne revêt pas du tout la même signification qu'au niveau national, elle pourrait se situer davantage par rapport à d'autres régions de France qu'entre plusieurs sous-ensembles internes. Le résultat mérite d'abord d'être affiné, éventuellement nuancé, par l'utilisation statistique des diverses sources varoises en notre possession. Nous rappellerons rapidement les conditions et les enjeux de cet événement, connu grâce à plusieurs ensembles documentaires, avant de nous lancer dans une étude détaillée des résultats varois, puis dans une tentative d'interprétation. Nous n'oublierons pas de tenter de dépasser l'aridité des conclusions mathématiques en illustrant notre propos par une série de cas concrets, témoignant de la complexité de la réalité historique.

## **1. Le point sur la Constitution civile**

### **a- La Constitution civile du clergé et le serment**

Rappeler succinctement les faits s'avère indispensable pour comprendre la toile de fond de l'événement. Dans le cadre de la réorganisation administrative du Royaume déjà évoquée précédemment<sup>470</sup>, qui supprime toutes les entités d'Ancien Régime et qui crée notamment les communes et les départements, les députés de l'Assemblée constituante votent le 12 juillet 1790 un projet de Constitution civile du clergé préparé depuis plusieurs mois par un Comité ecclésiastique comprenant plusieurs de leurs pairs, dont l'abbé Expilly et l'abbé Grégoire<sup>471</sup>.

### **Les innovations du nouveau régime**

Suivant le principe révolutionnaire de la table rase, le texte législatif abat le système hiérarchique progressivement mis en place par des siècles d'Ancien Régime. Poursuivant son œuvre de « régénération », mot dont Michel Vovelle a montré l'importance symbolique dans la pensée jacobine<sup>472</sup>, l'Assemblée bâtit un édifice ecclésiastique entièrement neuf, simplifié et expurgé de tout ce qui semble inutile à la mentalité des Lumières, profondément marquée par

---

<sup>469</sup> Gérard CHOLVY, *Christianisme et société en France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Le Seuil, coll. Points Histoire, rééd. 2001, p. 9.

<sup>470</sup> Voir *supra*, « La Révolution : bouleversements et remises en causes », p. 21-24.

<sup>471</sup> Un premier projet, notamment présenté par Durand de Maillane, échoue en novembre 1789 ; voir Voir Bernard PLONGERON, « Affirmations et contestations du chrétien-citoyen (1789-1792) », *op. cit.*, p. 320-322.

<sup>472</sup> Michel VOVELLE, *Les Jacobins. De Robespierre à Chevènement*, Paris, La Découverte, 1999, 189 p.

l'utilitarisme. Le rapport Martineau du 21 avril 1790, prélu­de à la Constitution civile, disait déjà : « Nul ne doit subsister aux dépens du public que celui qui sert le public ». Ainsi, le clergé régulier contemplatif, perçu comme superflu<sup>473</sup>, est officiellement supprimé, en cohérence avec l'interdiction des vœux monastiques prononcée le 13 février précédent. Les chapitres cathédraux, constitués de chanoines nommés par l'évêque, les collégiales et les bénéfices sans charge d'âme, qui avaient également mauvaise presse comme le montre Philippe Bourdin<sup>474</sup>, sont abolis de même<sup>475</sup>. La carte des diocèses est profondément remaniée – et l'on a déjà mentionné ses conséquences pour le Var<sup>476</sup>. Plusieurs articles évoquent la possibilité d'une suppression de certaines paroisses<sup>477</sup>, matérialisée quelques mois plus tard par le rapport de Charles Antoine Chasset qui souhaite supprimer 18 000 cures dans le pays<sup>478</sup>. Procédé vraiment révolutionnaire<sup>479</sup>, les évêques et les prêtres, salariés de l'État, sont désormais élus au suffrage direct, les uns par une assemblée électorale de département, les autres au niveau de chaque district, parmi des prêtres bénéficiant d'une certaine expérience pastorale<sup>480</sup>.

Dans les faits, la Constitution civile ne change guère la situation concrète du clergé paroissial varois. Le Var, essentiellement composé de gros villages (excepté à proximité du Verdon et dans l'arrière-pays grassois), ne connaît aucune réorganisation d'envergure de la carte des paroisses. L'immense majorité des communautés urbaines ou rurales s'étaient déjà transformées en communes au moment de la loi municipale de décembre 1789<sup>481</sup>. De rares communes minuscules, créées pour satisfaire la population de quelques hameaux isolés, ont une durée de vie très courte : c'est le cas de Sainte-Marguerite, à l'Est de Toulon, bien vite réunie à la Garde. Pour le reste, chaque commune reste dotée d'une paroisse, à l'exception d'entités de

<sup>473</sup> « Il y a certainement dans les cloîtres beaucoup de talents ensevelis qui sont perdus pour l'État. Il faut, pour faire fleurir un royaume, le moins de prêtres possible, et le plus d'artisans possible. », écrit Voltaire dans *L'Homme aux quarante écus* (1768), § VIII.

<sup>474</sup> Philippe BOURDIN, « Collégiales et chapitres cathédraux au crible de l'opinion et de la Révolution », *Annales historiques de la Révolution française*, 2003, 1, p. 29-54, en ligne sur <http://ahrf.revues.org/docannexe.html?id=4383> (consulté le 20 août 2009).

<sup>475</sup> *Constitution civile du clergé*, Titre I : « Des offices ecclésiastiques », article XX.

<sup>476</sup> Voir « Présentation du diocèse », p. 32-44 surtout, pour l'exemple varois.

<sup>477</sup> *Constitution civile du clergé*, Titre I : « Des offices ecclésiastiques », articles XVI à XIX.

<sup>478</sup> Bernard PLONGERON, « Affirmations et contestations du chrétien-citoyen (1789-1792) », *op. cit.*, p. 343.

<sup>479</sup> Timothy TACKETT signale que seuls 2 % des cahiers de doléances du Tiers-État envisageaient un tel changement (*La Révolution, l'Église, la France, op. cit.*, p. 32).

<sup>480</sup> Pour être élu évêque, il faut avoir été curé, desservant, vicaire, vicaire-supérieur ou vicaire-directeur de séminaire du diocèse pendant au moins 15 ans (*Constitution civile du clergé*, Titre II : « Nomination aux bénéfices ecclésiastiques », article VII) ou bien missionnaire, desservant d'hôpital, vicaire général, enseignant, chanoine ou bénéficiaire depuis autant de temps (*Ibid.*, articles X et XIII) ; pour devenir curé, il faut avoir été vicaire dans une paroisse, dans un hôpital ou dans une maison de charité pendant plus de cinq ans (*Ibid.*, article XXXII). Signalons que B. PLONGERON commet une légère erreur sur ces conditions d'accès aux deux ministères (« Affirmations et contestations du chrétien-citoyen (1789-1792) », *op. cit.*, p. 331).

<sup>481</sup> Voir Édouard BARATIER, Georges DUBY, Ernest HILDESHEIMER et alii, *Atlas historique Provence...*, *op. cit.*, planche 161 et notre annexe I-4.

petites dimensions, qui n'avaient jamais eu l'autonomie religieuse<sup>482</sup> et qui perdront leur statut de communes dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle (Fabrègues, Auriac, la Roquette de Montmeyan, Candumy...)<sup>483</sup>.

À l'inverse, quelques communes gardent plusieurs paroisses. Toulon, la plus grande ville du département (25 000 habitants), en comporte deux depuis le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle : la cathédrale Sainte-Marie à l'Est et l'église Saint-Louis pour les quartiers ouest<sup>484</sup>. Grasse comprend trois hameaux périphériques, Magagnosc, le Plan et Plascassier, chacun desservi par un curé, en raison de leur distance par rapport au centre. Certaines communes maritimes présentent des succursales insulaires (Hyères avec Porquerolles, Cannes avec Sainte-Marguerite). En bref, la totalité du clergé paroissial doit rester en fonction, comme l'atteste un regard sur les registres paroissiaux désormais consultables en ligne sur le site des Archives départementales<sup>485</sup>, l'élection ne concernant que les fonctionnaires ecclésiastiques nouvellement en place à la suite d'une démission ou d'un décès.

Le plus souvent, la mutation majeure que connaissent les prêtres de paroisses varois est positive : il s'agit d'une hausse de leur traitement annuel. Beaucoup, en effet, se trouvaient réduits à la portion congrue, tel Jean-Baptiste Gardon, curé de Bandol, qui n'avait pas plus de 750 livres par an<sup>486</sup>. Du jour au lendemain, celui-ci passe à un salaire fixe assez élevé, plus ou moins proportionnel à la taille de la paroisse.

*« Le traitement des cures sera, savoir : à Paris, de 6 000 livres. Dans les villes dont la population est de 50 000 âmes et au-dessus, de 4 000 livres. Dans celles dont la population est de moins de 50 000 âmes et plus de 10 000 âmes, de 3 000 livres. Dans les villes et bourgs dont la population est au-dessous de 10 000 âmes, et au-dessus de 3 000 âmes, de 2 400 livres. Dans toutes les autres villes et bourgs, et dans les villages, lorsque la paroisse offrira une population de 3 000 âmes et au-dessous, jusqu'à 2 500, de 2 000 livres ; lorsqu'elle en offrira une de 2 500 âmes jusqu'à 2 000, de 1 800 livres ; lorsqu'elle en offrira une de moins de 2 000 et de plus de 1 000, de 1 500 livres, et lorsqu'elle en offrira une de 1 000 âmes et au-dessous, de 1 200 livres. »*<sup>487</sup>

Dans le Var, le traitement des curés varie donc entre 1 200 et 3 000 livres<sup>488</sup> ; pour les

---

<sup>482</sup> Voir notre annexe I-14, « Les paroisses du Var en 1790 », à comparer avec l'annexe I-4.

<sup>483</sup> Voir notre annexe I-9 « Modifications administratives relatives aux communes de l'espace d'étude ».

<sup>484</sup> Alain VIGNAL, « Histoire des paroisses de Toulon », *Bulletin de la Société des Amis du Vieux Toulon*, n°126, 2004, p. 301-304 et « Petite géographie historique de Toulon », in Université du Sud Toulon-Var, *Mémoire, Identité toulonnaise*, Toulon, Hemisud, 2006, p. 101-110.

<sup>485</sup> Voir [http://www.archives.var.fr/arkotheque/etat\\_civil/index.php](http://www.archives.var.fr/arkotheque/etat_civil/index.php) pour le département du Var et <http://193.48.79.11/archives/indexEC.php> pour les paroisses de l'arrondissement de Grasse, comprises dans l'actuel département des Alpes-Maritimes. Les deux sites ont été consultés le 17 juillet 2009.

<sup>486</sup> Alain VIGNAL, *Bandol et la Cadière en Révolution. Politique et société dans deux communautés varoises sous la Révolution française*, Toulon, Chez l'auteur, 2003, p. 36.

<sup>487</sup> *Constitution civile du clergé*, Titre III : « Du traitement des ministres de la religion », article V.

<sup>488</sup> Toulon, qui compte quelque 25 000 habitants, comprend deux paroisses.

vicaire, il est de 700 à 800 livres<sup>489</sup>. Malgré la suppression du casuel, les prêtres gagnent largement au change.

### **Le serment civique et ses enjeux**

La Constitution civile du clergé, sanctionnée à contrecœur par Louis XVI le 22 juillet 1790, prenait force de loi. Le 27 novembre, un décret d'application prévoyait pour tous les archevêques, évêques et prêtres ayant charge d'âmes l'obligation de prêter le serment suivant :

*« Je jure de veiller avec soin sur les fidèles du diocèse (ou de la paroisse) qui m'est confié, d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le Roi »*<sup>490</sup>

Il ne s'agit pas du premier serment de l'histoire de la Révolution, mais il n'avait jamais été imposé au clergé auparavant. Depuis le célèbre épisode du Jeu de Paume (20 juin 1789), où les députés révolutionnaires des États généraux promettent solennellement de donner au royaume une Constitution, le serment est utilisé pour souder un groupe et susciter une adhésion unanime, comme lors de la fête de la Fédération le 14 juillet 1790. Le serment est exigé des fonctionnaires ; lorsque la Constitution civile du clergé fait des prêtres séculiers un corps de fonctionnaires ecclésiastiques, il devient normal pour l'Assemblée de soumettre ce groupe au serment<sup>491</sup>.

Après hésitation, le roi signe le décret le 26 décembre. Il est prévu que tous les prêtres concernés doivent prêter serment dans un délai de huit jours, à l'issue de la messe dominicale, en présence des autorités municipales. Le refus d'obtempérer est considéré comme une démission et prive tout ecclésiastique des droits liés à sa fonction, mais un réfractaire ne peut être remplacé qu'après l'élection de son successeur ; chaque élection doit d'ailleurs avoir lieu séparément. Le 11 février puis le 15 avril 1791, l'Assemblée élargit le nombre de prêtres soumis à l'obligation de prêter serment, en englobant tous les fonctionnaires publics rétribués par l'État, dont les prédicateurs et les aumôniers<sup>492</sup>, comme le résume le tableau 5. Cependant, devant les tergiversations de nombreux prêtres qui jurent avec réserve sur les choses spirituelles,

---

<sup>489</sup> *Constitution civile du clergé*, Titre III : « Du traitement des ministres de la religion », article VI.

<sup>490</sup> Loi du 27 novembre 1790, article 1<sup>er</sup>, cité par Gilles DEREGNAUCOURT, *De Fénelon à la Révolution...*, op. cit., p. 396. Le terme « Constitution » désigne évidemment la Constitution civile du clergé et non la Constitution du royaume, qui ne sera votée que le 3 septembre 1791.

<sup>491</sup> On sait que l'obligation légale du serment, plus tardive que la Constitution civile du clergé, a été décidée à la suite des difficultés de remplacement de l'évêque de Quimper, décédé, par l'abbé Expilly, élu par l'assemblée des électeurs du Finistère.

<sup>492</sup> Ludovic SCIOU, *Histoire de la Constitution civile du clergé (1790-1801)*, Paris, Libr. Firmin Didot, 1872, t. I, p. 398-400.

conformément à la proposition de Mgr de Bonal, évêque de Clermont<sup>493</sup>, les députés refusent toute modification du serment. Le Christ ne disait-il pas : « Que votre oui soit oui, que votre non soit non car ce qui est en plus vient du Malin » (*Évangile de Matthieu V, 37*) ? Il faut donc se prononcer pour ou contre la Révolution. Toutefois, un délai supplémentaire est laissé aux hésitants pour les inciter à affiner leur réflexion.

**Tableau 5 : Les prêtres soumis au serment civique au 15 avril 1791**

	<b>Prêtres soumis au serment</b>	<b>Prêtres non soumis au serment</b>
<b>Clergé séculier</b>	Archevêques, évêques Vicaires généraux Directeurs, supérieurs et professeurs de séminaire Professeurs de collège et d'université Curés, procurés Desservants, vicaires Aumôniers des hôpitaux, des collèges et des établissements publics (prisons, armée) Prédicateurs	Chanoines, archidiacres Bénéficiers Chapelains Prêtres habitués Prêtres retirés ou démissionnaires Sacristains Organistes Clercs de chœur
<b>Clergé régulier</b>	Religieux enseignants (Oratoriens, Frères des Écoles chrétiennes...)	Chanoines réguliers Religieux contemplatifs (Cisterciens, Carmes, Capucins...)

Le décret sur le serment civique place donc les prêtres devant une alternative sèche : soutenir la réorganisation ecclésiastique opérée par le gouvernement révolutionnaire ou refuser de s'insérer dans le dispositif prévu, au risque de s'exposer à une marginalisation politique et juridique (voire judiciaire). Il faut soit tout accepter, soit rejeter en bloc puisque les réserves exprimées par certains ne sont pas admises.

Or, on sait que la Constitution civile n'est pas exempte de détails discutables pour le clergé, malgré les dénégations du député janséniste Armand Camus (« Nous n'avons pas touché au dogme. Nous n'avons fait que changer la géographie »)<sup>494</sup>. Le texte, qui abroge unilatéralement le concordat de Bologne (18 août 1516), a été préparé sans l'accord ni la consultation de l'autorité

<sup>493</sup> Voir Bernard PLONGERON, « Affirmations et contestations du chrétien-citoyen (1789-1792) », *op. cit.*, p. 331 et Timothy TACKETT, *La Révolution, l'Église, la France, op. cit.*, p. 36. La formule de Mgr de Bonal est la suivante : « Ici, en me rappelant ce que je dois à César, je ne puis oublier ce que je dois à Dieu... j'excepterai de mon serment tout ce qui regarde les choses spirituelles ». Il fait allusion à la célèbre parole du Christ : « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu » (*Évangile de Luc XX, 25*).

<sup>494</sup> Michel BIARD, Pascal DUPUY, *La Révolution française. Dynamiques et ruptures, 1787-1804*, Paris, Armand Colin, coll. « U », 2<sup>e</sup> éd. 2008, p. 181.

romaine compétente. Il empiète nettement sur les prérogatives pontificales : nouvelle circonscription des diocèses français, suppression des annates prélevées par le pape à chaque vacance de bénéfice ecclésiastique, remplacement de l'investiture canonique romaine par celle du métropolitain et prise de possession d'un évêché par un simple courrier envoyé au pape... Il prévoit, en outre, un mode de nomination aux fonctions ecclésiastiques inédit depuis plusieurs siècles, si bien que le texte est vivement attaqué par les canonistes, quoiqu'il n'atteigne pas le dogme. Le pape Pie VI exprime un avis négatif sur le texte dès le 22 juillet 1790, mais il attend le printemps 1791 pour exprimer sa position officielle – une vigoureuse condamnation – par les brefs *Quod aliquantum* (10 mars 1791) et *Caritas* (13 avril 1791), dont les historiens discutent encore les causes fondamentales<sup>495</sup>. La quasi-totalité des évêques français, sauf quatre (Talleyrand et Loménie de Brienne en tête), refusent de jurer ; tous les évêques du Var sont réfractaires eux aussi. Notre question fondamentale est donc de cerner l'attitude de l'ensemble des prêtres varois face au choix binaire qui leur est proposé.

### **Le cas du clergé non paroissial**

Précisons que la situation n'est pas la même pour les prêtres, religieux et ecclésiastiques sans charge d'âme, qui se voient définitivement privés de leur raison d'être et de leurs moyens de subsistance par la Constitution civile.

Dès la suppression des vœux monastiques<sup>496</sup>, qui leur rend leur liberté, les religieux contemplatifs ont reçu le choix entre reprendre la « vie privée » dans le siècle et continuer la « vie commune » avec ceux qui le désirent. Pour ces derniers sont prévus quelques monastères où pourront se rassembler, sans distinction d'ordres religieux, ceux qui le souhaitent, au nombre d'au moins vingt par établissement<sup>497</sup> ; la chartreuse de la Verne fait partie de ces lieux<sup>498</sup>. Nous avons vu que plusieurs monastères varois se trouvaient en déclin ou étaient déjà fermés avant la Révolution<sup>499</sup>, mais il faut signaler que, d'après nos recherches, plusieurs dizaines de religieux

---

<sup>495</sup> Voir la synthèse récente de Ségolène de BAINVILLE-BARBICHE, « Rome et la Révolution française », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 95 (n°235), juillet-décembre 2009, p. 319-330 (compte-rendu de plusieurs ouvrages sur le sujet). En particulier, Gérard PELLETIER, *Rome et la Révolution française. La théologie et la politique du Saint-Siège devant la Révolution française (1789-1799)*, Rome, Collection de l'École française de Rome, n° 319, 2004, 769 p., s'attache à montrer que les raisons du refus pontifical tiennent moins à une opposition politique qu'à la dimension théologique des choix ecclésiaux de Rome.

<sup>496</sup> Cette suppression est de nouveau rappelée, un peu plus tard, dans le préambule de la Constitution du 14 septembre 1791 : « La loi ne reconnaît plus ni vœux religieux, ni aucun autre engagement qui serait contraire aux droits naturels ou à la constitution ».

<sup>497</sup> Bernard COUSIN, Monique CUBELLS, René MOULINAS, *La Pique et la croix. Histoire religieuse de la Révolution française*, Paris, Centurion, 1989, p. 97.

<sup>498</sup> Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, *op. cit.*, p. 16.

<sup>499</sup> Voir *supra*, « Présentation du diocèse », p. 32-44 surtout.

nés dans le Var se trouvaient en 1790 dans des établissements situés au sein des départements voisins, essentiellement dans les Bouches-du-Rhône. Par exemple, Nicolas Arnaud, de Toulon, est capucin à Marseille tandis que Charles Martin Barthélemy, de Saint-Zacharie, est dominicain à Aix. Parallèlement, les chapitres des quatre cathédrales (Toulon, Fréjus, Grasse, Vence) et des neuf collégiales (Barjols, Aups, Lorgues, Draguignan, Six-Fours, Cuers, Hyères, Pignans, Saint-Paul-du-Var) du département sont supprimés, ce qui représente plus de 80 personnes d'après notre fichier. Au total, le Var, à l'image de la Provence entière, appartient à cette large France de l'Est, individualisée dans l'étude des pensionnaires ecclésiastiques de 1817, où la proportion de réguliers est forte au sein du clergé<sup>500</sup>.

En tout cas, la suppression des monastères, des chapitres et des collégiales ne paraît pas avoir causé de grands mouvements de réprobation : l'abbé Laugier, prompt à dénoncer les travers de la Révolution, n'en parle que sur un ton de regret<sup>501</sup> et nous n'avons retrouvé aucun document civil évoquant un conflit quelconque à ce sujet. Dans un premier temps, une très faible part des prêtres devenus sans emploi, provenant surtout du clergé régulier, trouvent leur place au sein du clergé paroissial ; c'est peut-être parce que les postes à pourvoir sont rares. En effet, 80 % des paroisses comprennent au moins deux prêtres. Parmi les exceptions, on peut noter le capucin Joseph Alexandre Bouis qui, ayant quitté son couvent d'Aix, se trouve vicaire au Puget de Cuers (aujourd'hui Puget-Ville) dès 1790 ; à ce titre, il prêtera le serment quelques mois plus tard. Il faudra vérifier plus loin si tous ces ecclésiastiques disponibles finissent par grossir les rangs du clergé paroissial ou s'ils se retirent simplement chez eux.

## **Les conditions du serment civique dans le Var**

Comment se déroulent les prestations de serment dans le Var ? Sans préjuger, pour le moment, des résultats chiffrés, signalons qu'elles s'échelonnent sur plusieurs semaines, du 5 décembre 1790 au 27 février 1791<sup>502</sup>.

L'analyse d'un document départemental, coté 1 L 1089, qui rassemble la majorité des prestations de serment varoises, montre que l'événement se déroule de manière relativement similaire dans les communes. Malgré quelques variantes, le cérémonial apparaît plutôt

---

<sup>500</sup> Claude LANGLOIS, « Un clergé d'Ancien Régime, d'après les pensionnés de 1817 », in Claude LANGLOIS, Timothy TACKETT, Michel VOVELLE, Serge BONIN, Madeleine BONIN, *Atlas de la Révolution française*, op. cit., t. 9, p. 52-53.

<sup>501</sup> Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, op. cit., p. 15-16.

<sup>502</sup> D'après le dossier 1 L 1089 des Archives départementales du Var, le serment le plus précoce est prêté au Revest (aujourd'hui le Revest-les-Eaux), près de Toulon, tandis que les plus tardifs se situent dans plusieurs municipalités de campagne comme Pontevès, les Salles, Bauduen et Saint-Julien.

standardisé ; beaucoup de phrases et de mots employés se ressemblent d'une commune à l'autre. La prestation, toujours publique, a lieu dans l'église, lors de la « grand-messe paroissiale »<sup>503</sup>, devant les autorités municipales, mais aussi en présence de l'ensemble des fidèles. Le procès-verbal insiste fréquemment sur les habits des acteurs principaux : le curé est « revêtu des habits sacerdotaux »<sup>504</sup> ou au moins « en surplis et en étole »<sup>505</sup>, les vicaires sont « revêtus de leur surplis au devant du maître autel »<sup>506</sup>. Maire, officiers municipaux et notables semblent en habit d'apparat (à Taradeau, les officiers municipaux sont « tous revêtus de l'écharpe »<sup>507</sup> ; à Tourtour, « sous la décoration de (leurs) écharpes »<sup>508</sup>), tandis que la Garde nationale de la commune, souvent citée, est « sous armes »<sup>509</sup>. Dans tel village, le serment se passe même « sous le drapeau de la Garde nationale »<sup>510</sup>. Le mouvement effectué par la municipalité vers l'église, souligné par des verbes d'action, prend parfois des allures de procession. À Taradeau, « nous nous sommes tous rendus dans l'église paroissiale de ce lieu, écrivent les officiers municipaux, pour recevoir le serment »<sup>511</sup>. Tourtour insiste : « Nous nous sommes rendus ce jourd'huy [...] dans l'église paroissiale »<sup>512</sup>.

Le moment précis du serment constitutionnel connaît quelques variations, en dépit du texte officiel, appliqué ici et là<sup>513</sup>, qui parlait de la fin de la messe. À Fayence, au Luc<sup>514</sup> ou à Châteaudouble, c'est « avant que la messe commença »<sup>515</sup> ; à Brenon, c'est « au commencement de la grand-messe »<sup>516</sup> ; à Ollioules ou à Montmeyan, la prestation se déroule « après l'Évangile »<sup>517</sup>. Le point commun de ces moments est en tout cas de se situer en dehors de la célébration religieuse elle-même, ou dans un instant de pause<sup>518</sup>, loin du canon eucharistique.

<sup>503</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Aiguines, 26 décembre 1790.

<sup>504</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Ginasservis, 9 janvier 1791.

<sup>505</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Châteaudouble, 2 janvier 1791. Le surplis est un habit de clerc, non réservé au prêtre, l'étole est une écharpe sacrée qui symbolise le ministère du prêtre. Pendant la célébration de la messe, le prêtre ajoute par-dessus l'étole une chasuble, large vêtement sans manche.

<sup>506</sup> A.D. Var, 1 L 1089, La Cadière, 23 janvier 1791.

<sup>507</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Taradel (Taradeau), 2 janvier 1791.

<sup>508</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Tourtour, 2 janvier 1791.

<sup>509</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Aiguines, 26 décembre 1790.

<sup>510</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Le Revest, 5 décembre 1790.

<sup>511</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Taradel (Taradeau), 2 janvier 1791.

<sup>512</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Tourtour, 2 janvier 1791.

<sup>513</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Ampus, 26 décembre 1790 ; Saint-Julien, 27 février 1791.

<sup>514</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Fayence, 19 décembre 1790. Le Luc, 26 décembre 1790.

<sup>515</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Châteaudouble, 2 janvier 1791.

<sup>516</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Brenon, 2 janvier 1791.

<sup>517</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Ollioules, 26 décembre 1790 ; Montmeyan, 9 janvier 1791.

<sup>518</sup> Jusqu'à la réforme liturgique consécutive au concile Vatican II (1962-1965), le moment où les fidèles s'assoient après avoir entendu la lecture de l'Évangile correspondait à une pause dans la célébration. Avant de prononcer son sermon en chaire, le curé lisait quelques annonces paroissiales ou pouvait donner connaissance aux fidèles de documents ou d'événements d'intérêt général. Depuis 1969, les annonces ont été transférées à la fin de la messe, juste avant la bénédiction finale.



Une partie des comptes-rendus insiste sur l'origine de la démarche. Tous les cas de figure existent. Une moitié des prestations de serment provient d'une initiative civile, exprimée en des termes très juridiques. À la Garde, dès le 8 décembre, « ledit décret a été notifié (au curé) avec injonction d'y satisfaire »<sup>519</sup>. La mairie de Ginasservis « mande » au curé « un imprimé de l'arrêté de l'Assemblée administrative du département du Var » du 22 novembre « avec interpellation de se conformer à l'article 6 du dit arrêté »<sup>520</sup>. Celle de Flassans précise avoir « communiqué à Mr Tourtou vicaire la loi qui ordonne à tout ecclésiastique fonctionnaire public de prêter leur serment [sic] dans l'église paroissiale »<sup>521</sup> (le curé n'est pas mentionné). Au Beausset, on emploie le style direct : après communication de la loi au curé, « nous avons requis » celui-ci de prêter le serment<sup>522</sup>. À Fox-Amphoux, « notification » de l'obligation a été faite au vicaire<sup>523</sup> ; dans les communes de Châteauvert<sup>524</sup> et de Cotignac<sup>525</sup>, « communication et notification » au clergé. On aimerait savoir ce qui se cache derrière ces mots assez abrupts, de l'amicale invitation ou de la brutale sommation.

Le délai de réponse, lorsqu'on en fait mention, est assez rapide. Quand la mairie de la Cadière demande aux prêtres de jurer « dans la quinzaine du jour de la publication » (soit une tolérance supérieure à ce que prévoyait la loi), ils n'attendent que le dimanche suivant pour obtempérer<sup>526</sup>. La municipalité d'Évenos a « en conséquence fait savoir » aux prêtres desservants « la teneur dudit décret »<sup>527</sup> et demandé le jour choisi pour l'exécution et ils ont opté pour « ce jour'hui jour de dimanche ». Celle de la Garde est plus précise : les prêtres « feront par écrit au moins deux jours d'avance [...] leur intention de prêter le serment »<sup>528</sup>. Les prêtres de Cotignac répondent à la demande municipale par une déclaration, très formelle, conservée dans le dossier : ceux-ci « ont déclaré que dimanche prochain 26 du courant, ils prêteraient leur serment prescrit par les décrets »<sup>529</sup>. Le clergé de Pontevès, informé de même par la mairie, déclare « être dans l'intention bien sincère de prêter le serment »<sup>530</sup>.

Parfois, la demande municipale réclame une exécution immédiate. Écoutons les officiers

<sup>519</sup> A.D. Var, 1 L 1089, La Garde, 8 décembre 1790.

<sup>520</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Ginasservis, 9 janvier 1791.

<sup>521</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Flassans, 27 février 1791.

<sup>522</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Le Beausset, 12 décembre 1790. Voir Dr Gérard DELAFORGE, *Le Beausset et la Révolution française, 1789-1799*, Le Beausset, Municipalité du Beausset, 1992, p. 110.

<sup>523</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Fox-Amphoux, 2 janv 1791.

<sup>524</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Châteauvert, 30 janvier 1791.

<sup>525</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Cotignac, 26 décembre 1790.

<sup>526</sup> A.D. Var, 1 L 1089, La Cadière, 23 janvier 1791.

<sup>527</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Évenos, 16 janvier 1791.

<sup>528</sup> A.D. Var, 1 L 1089, La Garde, 16 janvier 1791.

<sup>529</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Cotignac, 26 décembre 1790.

<sup>530</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Cotignac, extrait du registre des délibérations municipales, 23 décembre 1790.

municipaux d'Évenos, qui se sont « transportés » à l'église paroissiale un dimanche :

*« [...] Étant arrivés nous aurions trouvé le peuple assemblé pour entendre la messe paroissiale qui allait se dire et avant qu'elle commençât nous aurions fait part à messire Baudoin curé [...] dudit arrêté du département et l'aurions requis de prêter le serment. Ayant tout de suite adhéré, il se serait porté au devant du maître autel, [...] se tournant vers le peuple assemblé, il a levé la main et prononcé à haute et intelligible voix. »<sup>531</sup>*

Les élus gardéens effectuent le même geste envers le second vicaire de la paroisse : « à l'issue de la messe paroissiale, nous nous serions avancés au sanctuaire », le prêtre se tourne alors vers le peuple, on fait lecture de « la loi qui somme tous les prêtres fonctionnaires publics de prêter le serment », puis le prêtre jure immédiatement<sup>532</sup>. Le scénario était identique à Saint-Nazaire où la municipalité précise avoir assisté à la messe avant la « réquisition », « sur les onze heures et demie »<sup>533</sup>, ce que la plupart des rapports omettent de signaler, soit que cela aille de soi, soit qu'on ne veuille pas parler des convictions religieuses des officiers municipaux. Dans certains cas, les phrases sont tellement ambiguës qu'on ne sait si les élus sont entrés dans l'église après la messe ou s'ils étaient déjà dans l'assistance<sup>534</sup>.

Dans l'autre moitié des cas, les clercs sont allés eux-mêmes signifier leur « intention de prêter le serment » à la mairie, afin de fixer une date. Le curé de la Bastidonne a même fait « déclaration » de son intention pour qu'on « arrête le jour » avec le maire<sup>535</sup>. Pour le « clergé » de Bauduen, on relate une « déclaration faite par écrit au greffe de cette municipalité »<sup>536</sup> ; il en est de même pour celui d'Entrecasteaux<sup>537</sup>, ce qui traduit une démarche collective de la part des prêtres. Aux Salles, la date est fixée « après s'être concertés »<sup>538</sup> avec la municipalité, idem à Sillans<sup>539</sup>. Au Puget de Fréjus, c'est entre le curé et le vicaire que la date a été fixée « de concert »<sup>540</sup>. L'avertissement du clergé à la municipalité peut être tardif : à Régusse, « Mr le curé nous avait averti hier à Vêpres qu'il prêterait » le serment<sup>541</sup>. À la Seyne, avant la messe, « à mesure que nous avons eu pris nos places, M. le curé s'étant avancé au devant du presbytère et à

---

<sup>531</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Évenos, 12 décembre 1790. L'emploi du conditionnel pour transcrire le récit d'événements qui se sont réellement déroulés est courant dans les délibérations municipales de cette époque.

<sup>532</sup> A.D. Var, 1 L 1089, La Garde, 6 février 1791.

<sup>533</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Saint-Nazaire, 23 janvier 1791.

<sup>534</sup> Au contraire, c'est à Varages qu'on est le plus explicite : le conseil général de la commune « a assisté à la seconde messe qui est la messe de paroisse », autrement dit la grand-messe du dimanche (23 janvier 1791).

<sup>535</sup> A.D. Var, 1 L 1089, La Bastidonne, 23 janvier 1791.

<sup>536</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Bauduen, 30 janvier 1791.

<sup>537</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Entrecasteaux, 30 janvier 1791.

<sup>538</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Les Salles, 30 janvier 1791.

<sup>539</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Sillans, 26 décembre 1790.

<sup>540</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Le Puget de Fréjus (Puget-sur-Argens), 23 janvier 1791.

<sup>541</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Régusse, 26 décembre 1790.

sa place s'étant levé, nous a déclaré qu'il allait prêter le serment »<sup>542</sup>.

L'essentiel du procès-verbal est ensuite consacré à la description détaillée du serment. Sans doute pour qu'il ait plus de solennité, il se déroule presque toujours « au devant du maître autel »<sup>543</sup> sur lequel est célébré le culte. Le texte de Ginasservis est moins précis puisque le curé s'avance « dans le sanctuaire »<sup>544</sup>. Le curé de Montmeyan est, semble-t-il, le seul à jurer depuis la chaire<sup>545</sup>, endroit qui symbolise l'autorité de l'enseignement. Plus original, les prêtres de Saint-Nazaire se sont « présentés à la table de communion », c'est-à-dire à la rencontre symbolique entre le monde sacré (le chœur) et le monde profane (la nef), et, plus prosaïquement, à proximité des fidèles<sup>546</sup>.

Le plus souvent, un dialogue s'installe entre la municipalité qui rappelle la loi (« lecture faite de la loi »<sup>547</sup>) et le ou les prêtres qui s'exécutent. À la Garde, le maire lit la forme du serment au second vicaire « qui a été par lui répété et dit ensuite Je le jure »<sup>548</sup>. Les noms, prénoms et fonctions des prêtres sont fréquemment insérés à cette occasion, mais la précision peut varier : à la Cadière, il est précisé l'origine et les diplômes des prêtres (Jacques François Melchior Portalis, « curé bachelier docteur en théologie »)<sup>549</sup>, tandis qu'à Régusse le curé André Desmars n'est même pas nommé<sup>550</sup>. À Bandol, la situation est assez originale puisque c'est le curé maire, Jean-Baptiste Gardon, élu en février 1790, qui fait jurer son vicaire François Chautard<sup>551</sup>. Quelques détails montrant le caractère solennel du geste se retrouvent un peu partout : le curé prononce son serment « à haute et intelligible voix » (Aiguines<sup>552</sup>, Baudinard<sup>553</sup>), « à haute voix » (Châteauvert<sup>554</sup>, Taradeau<sup>555</sup>), « la main levée » (Baudinard<sup>556</sup>), « la main droite levée au ciel » (Varages<sup>557</sup>), « ayant élevé la main » (Six-Fours<sup>558</sup>).

---

<sup>542</sup> A.D. Var, 1 L 1089, La Seyne, 12 décembre 1790.

<sup>543</sup> A.D. Var, 1 L 1089, La Cadière, 23 janvier 1791.

<sup>544</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Ginasservis, 9 janvier 1791.

<sup>545</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Montmeyan, 9 janvier 1791.

<sup>546</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Saint-Nazaire (Sanary-sur-Mer), 23 janvier 1791.

<sup>547</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Saint-Julien, 27 février 1791.

<sup>548</sup> A.D. Var, 1 L 1089, La Garde, 6 février 1791.

<sup>549</sup> A.D. Var, 1 L 1089, La Cadière, 23 janvier 1791. Il s'agit d'un cousin du célèbre juriste Jean Étienne Marie Portalis (1746-1807), surtout connu pour son rôle dans la rédaction du Concordat (voir par exemple Jean-Luc CHARTIER, *Portalis, père du Code civil*, Paris, Fayard, 2004, 441 p.).

<sup>550</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Régusse, 26 décembre 1790.

<sup>551</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Bandol, 23 janvier 1791.

<sup>552</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Aiguines, 26 décembre 1790.

<sup>553</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Baudinard, 27 février 1791.

<sup>554</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Châteauvert, 30 janvier 1791.

<sup>555</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Taradel (Taradeau), 2 janvier 1791.

<sup>556</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Baudinard, 27 février 1791.

<sup>557</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Varages, 30 janvier 1791.

Le serment est souvent transcrit mot pour mot, voire mis en exergue par le soulignement. Lorsque ce n'est pas le cas, on s'empresse de préciser que le prêtre « a prêté le serment pur et simple »<sup>559</sup>, quitte à se répéter un peu plus loin (« prêté sans restriction »), ou qu'il a respecté « le serment qu'il a été décrété, sans la moindre altération ni restriction »<sup>560</sup>. Seul le curé d'Ollioules, Joseph Lardier, prononce une formule un peu plus personnelle, faisant allusion au jugement *post-mortem*, apparemment justifiée par l'âge avancé du prêtre<sup>561</sup>. Le procès-verbal se contente de la transcrire sans commentaire :

*« Je jure devant les saints autels, en présence de la municipalité et des fidèles assemblés, de veiller avec soin sur le troupeau qui m'est confié et dont je rendrai compte dans peu devant le juge redoutable. Je jure en outre une fidélité inviolable à la nation, à la loi, au roi et à la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et sanctionnée par sa Majesté, et de la maintenir de tout mon pouvoir. »*<sup>562</sup>

Le plus souvent, la prestation de serment est collective, d'autant plus que la plupart des paroisses ont plusieurs prêtres, comme on l'a dit. C'est notamment le cas de gros bourgs agricoles de l'intérieur des terres, comme les Arcs (4 prêtres)<sup>563</sup>, Flayosc (5 prêtres)<sup>564</sup>, la Verdière (4 prêtres)<sup>565</sup>, Tavernes (3 prêtres)<sup>566</sup>... Il n'est cependant pas rare que le serment du curé soit détaché de celui des autres. En présence de deux vicaires et d'un acolyte à Villecroze<sup>567</sup>, devant 5 ecclésiastiques au Muy<sup>568</sup>, le curé jure le premier, souvent dès le mois de décembre (le Beausset<sup>569</sup>, la Cadière<sup>570</sup>, Bandol<sup>571</sup>). Les vicaires suivent alors ensemble, comme à la Cadière où 7 prêtres jurent le même jour<sup>572</sup>. À Gonfaron, les deux vicaires jurent en même temps<sup>573</sup>, mais pas le curé, dont on ignore la date du serment. Plus rarement, les prêtres peuvent jurer en ordre dispersé : au Castellet, village à habitat dispersé en plusieurs hameaux, le curé et deux vicaires prêtent serment le 12 décembre 1790, un chapelain s'exécute le 16 janvier, puis un autre vicaire

<sup>558</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Six-Fours, 12 décembre 1790.

<sup>559</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Saint-Julien, 27 février 1791.

<sup>560</sup> A.D. Var, 1 L 1089, La Garde, 8 décembre 1790.

<sup>561</sup> Joseph Lardier, né en 1707, curé d'Ollioules depuis plus de cinquante ans, a près de 84 ans. Il meurt effectivement deux ans plus tard, le 15 avril 1793.

<sup>562</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Ollioules, 26 décembre 1790.

<sup>563</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Les Arcs, 19 décembre 1790.

<sup>564</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Flayosc, 19 décembre 1790.

<sup>565</sup> A.D. Var, 1 L 1089, La Verdière, 30 décembre 1790.

<sup>566</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Tavernes, 6 février 1791.

<sup>567</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Villecroze, 26 décembre 1790.

<sup>568</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Le Muy, 19 décembre 1790.

<sup>569</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Le Beausset, 12 décembre 1790.

<sup>570</sup> A.D. Var, 1 L 1089, La Cadière, 12 décembre 1790.

<sup>571</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Bandol, 19 décembre 1790.

<sup>572</sup> A.D. Var, 1 L 1089, La Cadière, 23 janvier 1791.

<sup>573</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Gonfaron, 30 janvier 1791.

le 23 janvier<sup>574</sup>.

Parfois, le compte-rendu indique une participation plus large que celle des prêtres. Au Cannet du Luc (aujourd'hui le Cannet-des-Maures), « le peuple et le clergé en levant la main ont juré de veiller avec soin sur les fidèles de la paroisse qu'il [sic] leur est confiée »<sup>575</sup>. La formule a de quoi surprendre ! Il est probable qu'elle soit un raccourci et que la proposition évoquée ne s'applique qu'au clergé... Si le cas est extrême, la plupart des procès-verbaux veulent traduire une atmosphère de communion et d'unanimité. Sans qu'on sache quelle est la part du langage administratif et celle de la réalité, on note quelques expressions significatives : à la Roquebrussanne, le vicaire Jean François Gautier « a volontairement prêté le serment pur et simple »<sup>576</sup> ; à Châteaudouble, les vicaires jurent avec leur curé « sans doute pour témoigner leur attachement à la nouvelle Constitution »<sup>577</sup>. Le procureur du district de Toulon, qui a réalisé un travail très minutieux, est fier d'écrire aux autorités départementales : « ils ont tous rempli le vœu de la loi, j'ai la douce satisfaction de n'avoir à vous dénoncer aucun d'eux pour cause de refus »<sup>578</sup>. Lorsque survient un problème, on s'empresse de le justifier : « Je dois vous observer que le curé de Baudinard est encore en retard », écrit Fauquette, secrétaire greffier du district de Barjols, mais « point pour mauvaise volonté »<sup>579</sup>. « Quelques insultes ou menaces qu'il a essuyées de la part de quelques personnes de son peuple l'ont mis dans le cas de s'absenter quelques jours de sa paroisse ». Il ajoute : « Les sentiments que je lui connais pour notre heureuse révolution ne me laissent aucun doute sur la diligence qu'il apportera dans l'exécution de la loi ». Cette formule assez stéréotypée traduit-elle la réalité du serment dans le Var ?

En conclusion de cette analyse, qui a fait ressortir, derrière les avatars propres à chaque situation communale, la permanence d'un scénario bien huilé, on doit signaler que ce type de cérémonie n'est pourtant pas le premier du genre dans le Var. Grâce à un document recopié par un érudit ecclésiastique local, on sait que le moule de cette célébration unanimiste est déjà présent lors du premier serment civique prêté quelques mois plus tôt, à l'occasion de la fête de la

---

<sup>574</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Le Castellet.

<sup>575</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Le Cannet du Luc, 26 décembre 1790.

<sup>576</sup> A.D. Var, 1 L 1089, La Roquebrussanne, 23 janvier 1791.

<sup>577</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Châteaudouble, 2 janvier 1791.

<sup>578</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Lettre du procureur du district de Toulon au procureur du département, 16 février 1791.

<sup>579</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Lettre de Fauquette, secrétaire greffier du district de Barjols, à Gazan, 18 janvier 1791.

Fédération, le 14 juillet 1790<sup>580</sup>. Le récit, reproduit dans notre annexe III-7, se déroule à la Molle (aujourd'hui la Môle), petite paroisse du massif des Maures desservie par les religieux chartreux de la Verne. Rédigé par la municipalité, qui exalte en des termes lyriques l'unité nationale et le changement politique, il rapporte une prestation de serment enthousiaste prêtée par « tous les assistants de l'un et de l'autre sexe, jeunes et vieux, sans exception quelconque » à l'issue de la messe. L'abbé Marès fait cependant remarquer un accroc à cette unanimité : le rapport visiblement rédigé à l'avance mentionne la prestation de serment par « le Révérend Père Dom Marbaud », qu'il n'a finalement pas faite puisque son nom a ensuite été barré d'un trait de plume. De même, est-il possible de penser que certains des procès-verbaux sur la prestation de serment ne transmettent qu'une vision idéalisée de la réalité ? Certains extraits ressemblent nettement à de la langue de bois qui masque le degré de sincérité ou de conscience des jureurs. Nous avons heureusement à notre disposition une documentation chiffrée qui permet d'avoir une approche statistique de la réalité du serment.

### **b- Une statistique varoise renouvelée**

Cela fait plus d'un siècle que l'historiographie tente de comptabiliser au plus près le résultat national de cette vaste consultation cléricale des années 1790-1791 que constitue le serment. En réalité, cette statistique est, depuis le début, au cœur d'un âpre débat entre deux systèmes de pensée, entre deux historiographies. En 1791, l'Assemblée nationale était convaincue que les prêtres constitutionnels formaient « la très grande majorité » tandis que le pape et le cardinal de Bernis imaginaient le contraire<sup>581</sup>. La polémique a régulièrement rebondi, attisée par un contexte de lutte politico-religieuse, notamment lors de la Séparation de 1905<sup>582</sup>, ou par l'approche du bicentenaire de la Révolution<sup>583</sup>.

À mesure que les statistiques s'affinent, le résultat ressemble de plus en plus à un score d'élection présidentielle type, coupant la France en deux blocs presque équivalents. En 1906, en pleine Séparation, Philippe Sagnac avançait le chiffre de 57,6 % de jureurs sur 43 départements

---

<sup>580</sup> Archives diocésaines de Toulon, Fonds Marès, *La Môle à l'époque révolutionnaire* (étude dactylographiée non datée), p. 9-10. Nous pensons qu'une étude détaillée de ce texte nous éloignerait trop du cœur de notre propos.

<sup>581</sup> Timothy TACKETT, *La Révolution, l'Église, la France*, op. cit., p. 51.

<sup>582</sup> Voir notamment Christian SORREL, « 1905-2005. La Séparation des Églises et de l'État en France entre mémoire et histoire », *Schweizerische Zeitschrift für Geschichte* (*Revue suisse d'histoire*), n°100, 2006 (p. 261-277), p. 265, en ligne sur [www.unifr.ch/szrkg/pdf/leseprob/2006\\_07/sorrel.pdf](http://www.unifr.ch/szrkg/pdf/leseprob/2006_07/sorrel.pdf) (consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2009). Il montre combien les enjeux politico-religieux du moment rejaillissent facilement sur les analyses historiques.

<sup>583</sup> Voir Dominique JULIA, « La Révolution, l'Église, la France (Note critique) », *Annales ESC*, mai-juin 1988, vol. 43, n°3, p. 762.

seulement<sup>584</sup>. Dans les années 1970, Michel Vovelle tentait une nouvelle synthèse statistique, voisine de 55 %<sup>585</sup>. Enfin, en 1986, après une compilation exhaustive des principales sources départementales françaises, Timothy Tackett aboutissait « avec une grande part de certitude » au résultat d'environ 53 %<sup>586</sup>.

## Le Var et l' historiographie nationale

Au niveau local cependant, il n'y eut jamais l'ombre d'un doute. Le Var est toujours apparu, ainsi qu'on l'a souligné, comme un département extrême. L'abbé Laugier, embarrassé, ne cite pas de chiffres, mais reconnaît que « de scandaleuses défections se produisirent »<sup>587</sup>. S'il révèle avoir renoncé à établir un dénombrement complet du nombre d'assermentés et de réfractaires, c'est sans doute qu'il a « reculé devant cette tâche »<sup>588</sup>, mais surtout qu'il répugnait à trouver une statistique déplaisante. Dans sa préface, l'évêque de l'époque, Mgr Mignot, avoue par euphémisme que « la Constitution civile du clergé n'a pas trouvé auprès des prêtres des divers diocèses qui composent aujourd'hui le diocèse de Fréjus [...] toute la résistance que cette entreprise schismatique aurait dû soulever »<sup>589</sup>.

Plusieurs historiens ont, par la suite, proposé des chiffres, tous écrasants. En 1895, Jules Viguier parlait de 525 jureurs sur 543 prêtres assujettis, soit 96,7 %<sup>590</sup>. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, Philippe Sagnac estimait les assermentés varois à 96 %<sup>591</sup>. Se fondant sur le seul nombre des jureurs du clergé paroissial varois au printemps 1791, Timothy Tackett corrigeait légèrement à la baisse en établissant le nombre de 453 sur 484, soit près de 94 %<sup>592</sup>, le taux départemental le plus élevé de France, à comparer aux 91 % des Alpes-de-Haute-Provence ou aux 70 % des Bouches-du-Rhône<sup>593</sup>. De ces estimations très proches, il ressort qu'au sein d'un Sud-Est très fortement jureur, le Var est donc un extrême.

<sup>584</sup> Philippe SAGNAC, « Étude statistique sur le clergé constitutionnel et le clergé réfractaire en 1791 », RHMC, 8, 1906, p. 97-115.

<sup>585</sup> Michel VOVELLE, *Religion et Révolution : la déchristianisation de l'an II*, Paris, Hachette, coll. « Le temps et les hommes », 1976, p. 61-71.

<sup>586</sup> Timothy TACKETT, *La Révolution, l'Église, la France*, op. cit., tableau 2 p. 56 et p. 59. Il évoque plus précisément une fourchette comprise entre 52 et 55 %, mais « probablement plus près de 55 que de 52 % » (p. 59).

<sup>587</sup> Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, op. cit., p. 47.

<sup>588</sup> *Ibid.*, p. 46.

<sup>589</sup> *Ibid.*, p. XVI-XVII.

<sup>590</sup> Jules VIGUIER, *Les Débuts de la Révolution en Provence (24 janvier 1789-30 septembre 1791)*, Paris, L. Lenoir, 1895, p. 293-294. Le chiffre est repris par Bernard DUREUIL, *Le Castellet, Mémoires d'un village perché*, Marseille, Jeanne Laffitte, 2004, p. 141.

<sup>591</sup> Philippe SAGNAC, « L'Église de France et le serment à la Constitution », RHMC, 1907/7, p. 300. Le chiffre est notamment repris par Albert MATHIEZ, *Rome et le clergé français sous la Constituante : la Constitution civile du clergé, l'affaire d'Avignon*, Paris, Armand Colin, 1911, p. 468.

<sup>592</sup> Timothy TACKETT, *La Révolution, l'Église, la France*, op. cit., p. 421.

<sup>593</sup> *Ibid.*, p. 347 et 355.

Entreprenant la rédaction d'un ouvrage d'ampleur nationale, T. Tackett était dans l'obligation de s'arrêter au dépouillement de sources récapitulatives globales pour chaque département. Pour le Var, comme pour d'autres entités, il a utilisé le résumé transmis en avril 1791 par les autorités civiles varoises à l'administration parisienne, aujourd'hui conservé aux Archives nationales<sup>594</sup>. De ce document, il reste un exemplaire, daté du même jour, détenu par les Archives départementales du Var<sup>595</sup>. L'historien américain a complété ses renseignements, pour les quelques prêtres absents du document, par la lecture du livre de l'abbé Laugier, qu'il mentionne en note<sup>596</sup>. Pour lui, la fiabilité du résultat obtenu était considérée comme bonne, mais T. Tackett appelait à « de futures recherches dans les archives locales » pour approfondir sa propre investigation<sup>597</sup>. Répondant à son vœu, nous avons cherché à confirmer, éventuellement à affiner et surtout à spatialiser ces statistiques.

### **Le document 1 L 1090 et ses limites**

De notre côté, nous avons eu tout le loisir d'étudier ces deux documents incontournables et de les étayer par une série de sources disponibles. Il faut d'abord noter les imperfections de la source varoise. Le 1 L 1090 des archives du Var est visiblement un document de seconde main compilant les résultats des procès-verbaux de chaque paroisse, dont la grande majorité a été conservée dans le 1 L 1089 largement utilisé dans notre partie précédente<sup>598</sup>. Pour près de 200 communes du Var, classées par ordre alphabétique à l'intérieur de chacun des neuf districts, circonscription administrative créée par la Révolution<sup>599</sup>, ce résumé mentionne un simple patronyme dans la colonne « jureur » ou la colonne « réfractaire » en face de sa fonction (curé, vicaire, aumônier, religieux).

Parsemé de ratures<sup>600</sup>, le document de 29 pages n'a apparemment pas été réalisé dans les meilleures conditions de sérieux. Le 1 L 1090 commet près de dix fautes dans les noms des prêtres, qui sont vérifiables dans d'autres sources. Par endroits, il semble que le rédacteur ait mal

---

<sup>594</sup> Archives nationales, D XIX 22, 6 avril 1791, cité in Timothy TACKETT, *La Révolution, l'Église, la France*, op. cit., p. 421.

<sup>595</sup> A. D. Var, 1 L 1090, Etat nominatif des ecclésiastiques qui ont prêté ou refusé le serment civique (6 avril 1791).

<sup>596</sup> Timothy TACKETT, *La Révolution, l'Église, la France*, op. cit., p. 421. Il s'appuie en particulier sur le chapitre XIV, « Les paroisses », p. 224-303. Notons qu'il prénomme Laugier « François » par erreur.

<sup>597</sup> *Ibid.*, p. 58.

<sup>598</sup> A.D. Var, 1 L 1089, « Procès-verbaux des prestations de serment ». Voir *supra*, « Les conditions du serment civique dans le Var », p. 102-109.

<sup>599</sup> Les neuf districts du Var en 1791 sont Toulon, Hyères, Draguignan, Brignoles, Saint-Maximin, Barjols, Fréjus, Grasse et Saint-Paul (aujourd'hui Saint-Paul-de-Vence).

<sup>600</sup> Après avoir terminé de renseigner une commune, le rédacteur se trompe plusieurs fois en marquant le nom de la commune suivante dans la colonne des prêtres jureurs.



recopié la prestation de serment correspondante. Ainsi, Marie Bruno Émilien Baumier (vicaire au Beausset) est dit « Baunnier », Joseph Étienne Tartanson (religieux oratorien à Toulon) apparaît sous le nom de « Tarteusot ». D'autres fautes semblent plus orales, faisant croire que l'auteur du document aurait mal compris les noms qu'on lui a dictés. Par exemple, Louis Mazard (curé de Châteauvert) devient « Bazard », Jean-Baptiste Martelot (religieux oratorien à Toulon) se transforme en « Bartelot », Joseph Boixo (oratorien de Toulon lui aussi) en « Boyau », tandis que Thadée Cartier (religieux récollet, vicaire à Évenos) est orthographié « Quartier ». Il existe encore d'autres erreurs d'inattention : Jean Magne (vicaire à Cotignac) devient « Maille », Félix Fabré (vicaire à Sillans) est mentionné par son prénom, Gimbert (vicaire à Biot) perd son « m » et un certain « Brun », considéré comme vicaire au Beausset, a visiblement été inventé à partir d'une lecture trop rapide de Marie Bruno Émilien Baumier. Enfin, signalons un doublon qui a échappé aux rédacteurs des deux documents : Maurice Goirand Labaume, à la fois vicaire au Revest et desservant de la chapelle des Moulins, quartier périphérique de Toulon, est mentionné deux fois, sous ses deux patronymes différents, dans le 1 L 1089 comme dans le 1 L 1090.

Il faut noter un autre défaut : cinq petites communes manquent à l'appel<sup>601</sup>. Est-ce un oubli ou les prestations de serment n'ont-elles pas été reçues à temps ?<sup>602</sup> La première solution semble plausible puisque le texte ne prévoit nulle place pour les lignes manquantes à rajouter. Pour la commune de la Môle, dans les Maures, le vide s'explique par l'absence de prêtre desservant : les registres paroissiaux manquent jusqu'au Concordat. Nous savons quelle en est l'explication :

*« Avant la Révolution, les Chartreux de la Verne venaient dire la Sainte Messe tous les dimanches compris entre le 3 mai et le 14 septembre. Pour les autres fonctions du service religieux, Monsieur le curé de Cogolin en était chargé. »*<sup>603</sup>

En tout cas, ces quelques remarques touchant à la forme de ce document important pourraient donc laisser planer des doutes sur la fiabilité absolue de son contenu. Il est nécessaire de le compléter par le recoupement d'autres sources diverses.

---

<sup>601</sup> Il s'agit de Trans (aujourd'hui Trans-en-Provence), Sainte-Anastasia, la Bastide, la Môle et Caussols. Ces communes appartiennent à quatre districts différents.

<sup>602</sup> Il a été possible de combler trois des cinq lacunes grâce à la lecture des registres paroissiaux. Dans l'une de ces trois communes, figure visiblement un réfractaire. Dans le cas de Caussols, les registres paroissiaux de 1790-1791 n'ont pas été retrouvés, ce qui laisse supposer que, comme la Môle, le village n'avait pas de prêtre desservant à cette époque.

<sup>603</sup> Archives diocésaines de Toulon, Dossier paroissial La Môle, « Liste des recteurs de la Môle » rédigée par l'abbé Martel, 1881. C'est Mgr de Bausset-Roquefort qui a fait desservir la Môle par les religieux de la Verne par ordonnance du 29 septembre 1768 (Abbé Hippolyte ESPITALIER, *Les Évêques de Fréjus, op. cit.*, t. 3 : « Du XIII<sup>e</sup> siècle à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », p. 422).

## Une prospection des sources élargie

Le corpus documentaire traitant du serment civique varois est assez divers. Nous utiliserons de préférence des sources primaires, rédigées par l'administration révolutionnaire. Pour de nombreuses paroisses, il reste le compte-rendu de la prestation de serment<sup>604</sup>, qui a servi à la construction du document précédent et qui donne de précieux renseignements sur le déroulement et la date du serment, comme on le sait déjà. Diverses correspondances révolutionnaires permettent de suivre quelques cas critiques, ceux des réfractaires comme ceux des rétractés que nous étudierons plus loin<sup>605</sup>. La plupart de ces documents sont cités précisément par l'abbé Laugier, favorable aux réfractaires mais honnête dans la détermination des faits, que T. Tackett a pris comme référence complémentaire. Deux publications érudites permettent de combler quelques lacunes, celle de l'abbé Chailan<sup>606</sup> et celle d'Edmond Poupé<sup>607</sup>. Michel Vovelle parle, à juste titre, de « l'immense trésor, trop injustement déprécié ou ignoré, des publications érudites locales »<sup>608</sup>, même s'il faut parfois les utiliser avec prudence. De manière plus indirecte, les registres paroissiaux, mis en ligne (hormis de rares lacunes) par les Archives départementales, ont permis de vérifier la présence de certains prêtres dans leur paroisse, d'identifier le départ plus ou moins rapide des réfractaires. Ils ont parfois servi à suivre le parcours de certains jureurs, comme des vicaires promus curés, reconnaissables à leur signature<sup>609</sup>.

En dernier recours – et l'information vaut pour toute la période révolutionnaire – on s'est aidé de deux sources de seconde main qui peuvent combler certaines lacunes : les fiches de l'abbé Barthélemy et les commentaires de l'abbé Séty sur le registre des prêtres concordataires d'Aix-en-Provence<sup>610</sup>. Dans certains cas, il est évident qu'ils s'inspirent des travaux précédemment cités. Ils ont néanmoins permis de clarifier quelques situations controversées, sur lesquelles nous reviendrons.

## 2. Un clergé massivement jureur

Un examen serré de toutes les sources disponibles permet d'avoir une vision assez précise du serment de 1791, bien que subsistent quelques zones d'ombre. Nous commencerons par

---

<sup>604</sup> A.D. Var, 1 L 1089, 108 pièces, à l'exclusion de l'arrondissement de Grasse.

<sup>605</sup> Voir *infra*, « Les dessous d'une quasi-unanimité », p. 172.

<sup>606</sup> Abbé M. CHAILAN, « Prêtres assermentés varois », *Mémoires de l'Institut historique de Provence*, 1932-1933.

<sup>607</sup> Edmond POUPÉ, *Documents relatifs au clergé réfractaire varois*, Draguignan, Latil, 1917, 140 p.

<sup>608</sup> Michel VOVELLE, « Préface », in Timothy TACKETT, *La Révolution, l'Église, la France*, Paris, Le Cerf, 1986, p. II.

<sup>609</sup> Par exemple, nous avons suivi Jean Martin Daumas, vicaire à Fox-Amphoux, devenu curé constitutionnel de Sillans fin 1791, après le départ de Joseph Emmanuel Gaston, curé rétracté.

<sup>610</sup> Archives diocésaines d'Aix-en-Provence, A1.

laisser parler les chiffres, présentables sous le biais de diverses approches, avant de tenter une analyse explicative de l'attitude des prêtres varois devant le serment. Ce type de démarche a déjà été entrepris par Timothy Tackett et, par endroits, nous retomberons fatalement sur les mêmes types de raisonnement. À d'autres moments, nous ne pourrions éviter de nous situer par rapport à ses résultats, quitte à constater quelques écarts à son modèle. Il existera cependant certaines différences entre son travail et le nôtre. D'une part, le cadre chronologique de notre thèse est bien plus large que celui de T. Tackett ; celui-ci commente en profondeur un accident du temps court tandis que nous consacrons qu'une partie de notre parcours à la question du serment. D'autre part, notre étude s'effectue à une échelle fort différente et dans un contexte varois d'adhésion massive au serment, ce qui déplacera notre problématique.

### **a- Une nouvelle image globale du serment varois**

Les données de la prosopographie pointent exactement 1 080 prêtres et ecclésiastiques présents sur le territoire du département du Var au 1<sup>er</sup> janvier 1791<sup>611</sup>. La situation géographique et juridique précise de chacun d'eux est connue dans l'immense majorité des cas<sup>612</sup>. Malgré les risques de doubles comptes, le clergé dépasse assurément les 1 100 individus car il manque des informations sur certains prêtres, notamment des religieux qui ont laissé peu de traces. Au sein de cet ensemble numériquement important, nous avons repéré 596 prêtres assujettis au serment constitutionnel, soit à peine plus de la moitié (environ 55 %), mais quelques dizaines de plus que les recherches de T. Tackett<sup>613</sup>. Quelle est la teneur de leur décision ?

### **Des résultats bruts à relativiser**

Signalons tout de suite que, malgré nos efforts, la précision des résultats chiffrés du tableau 6 ci-après ne doit pas faire illusion. Quelques problèmes méthodologiques subsistent, tant sur le nombre de prêtres soumis au serment que dans la détermination exacte des options individuelles.

En premier lieu, il existe une légère incertitude quant au chiffre exact des assujettis. Bien que les autorités politiques locales exercent un contrôle étroit sur les ecclésiastiques soumis au serment, il n'est pas sûr que nous ayons pu tous les identifier. Les quelques lacunes du 1 L 1090,

---

<sup>611</sup> Dans notre fichier informatique, ce sont ceux dont la colonne AE (département de résidence au 1<sup>er</sup> janvier 1791) est remplie par la mention « Var ».

<sup>612</sup> Les colonnes AE à AK du tableau (département, district, diocèse, commune actuelle, commune en 1791, paroisse, fonction) sont diversement remplies.

<sup>613</sup> Nous avons préféré écarter quelques fiches au contenu douteux, quitte à oublier certains prêtres, plutôt que de faire baisser le taux de fiabilité de notre étude. Des recherches plus poussées encore dans les archives communales ou paroissiales pourraient peut-être permettre de combler ces lacunes.

qui oubliait notamment le curé (réfractaire) de Saint-Louis de Toulon et une partie de l'administration épiscopale, ont été comblées et aucun curé ou desservant ne semble manquer à l'appel. Cependant, on n'a pas pu retrouver la situation exacte de certains prêtres. Ainsi, l'abbé Maunier, curé de Meinarguettes (petite communauté près de Mazaugues), que Laugier dit « âgé » en 1790<sup>614</sup>, ne figure-t-il sur aucune source officielle. Il n'existe d'ailleurs, aux Archives départementales, aucun registre paroissial ou d'état civil pour Meinarguettes avant 1794<sup>615</sup>. On a donc cru bon de ne pas compter Maunier parmi les assujettis et de réunir Meinarguettes à Mazaugues. Il en est de même pour Pierre Declère, jeune prêtre ordonné en 1790 à Vence, qui émigre avec son évêque réfractaire<sup>616</sup>, et pour Jacques Augustin Margaillan, ordonné en décembre 1790, qui quitte rapidement la France pour l'Italie<sup>617</sup>. Comme tous deux ne figurent sur aucune source civile ni religieuse au moment du serment, nous avons considéré qu'ils n'avaient pas encore de poste paroissial.

Un problème épineux concerne quelques bénéficiers, chanoines ou chapelains, qui théoriquement ne jurent pas puisque n'ayant aucune charge d'âmes. Il n'est pas rare que certains occupent à l'occasion quelques fonctions vicariales à la paroisse dont ils dépendent. C'est le cas par exemple de Louis Mossy, bénéficiaire de la collégiale d'Aups, de Jean Joseph Lombard, bénéficiaire aux Arcs, ou d'Étienne Vidal, bénéficiaire desservant la chapelle des Pomets à Toulon ; à ce titre, ils sont inscrits dans le 1 L 1090 et prêtent le serment : on les a donc considérés comme jureurs. Mais on retrouve certains bénéficiers non vicaires dans les prestations de serment municipales du 1 L 1089, tels Jean Joseph Bonnet, de la collégiale de Barjols, Joseph Testoris, chapelain à Flayosc, ou Henry Gilet, chanoine trinitaire à la Cadière, en contradiction avec les termes de la loi. Il est significatif que leur nom n'ait pas été repris dans le 1 L 1090 départemental, on les a donc considérés comme non assujettis.

En sens inverse, le 1 L 1090 réserve des petites surprises. Notons d'abord que, comme cela s'est fait dans d'autres départements, le Var anticipe la décision de l'Assemblée de faire jurer les aumôniers, qui ne sera prise que le 15 avril suivant. Nous n'avons d'ailleurs pas trouvé la décision de l'aumônier de l'hôpital du Saint-Esprit à Toulon, Joseph Venel, dont la trace est perdue jusqu'au Concordat. Sont également comptés parmi les jureurs varois Robert, cleric de Grasse, et Roch, organiste à Brignoles, qu'on ne connaît que par cette source et que leur fonction

---

<sup>614</sup> Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, *op. cit.*, p. 45.

<sup>615</sup> D'après les données de l'EHESS, la commune de Meinarguettes a 50 habitants en 1793 ([http://cassini.ehess.fr/cassini/fr/html/fiche.php?select\\_resultat=21862](http://cassini.ehess.fr/cassini/fr/html/fiche.php?select_resultat=21862), consulté le 1<sup>er</sup> mars 2010).

<sup>616</sup> Fichier Barthélemy, D 30.

<sup>617</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 7 août 1880, p. 474.

destinait plutôt à être non assujettis. A-t-on voulu gonfler les statistiques<sup>618</sup> ou ces deux hommes, dont on ne sait pas s'ils ont été ordonnés prêtres, exercent-ils vraiment des fonctions vicariales ? Dans le doute, nous avons suivi le 1 L 1090. Enfin, remarquons que les noms de quatre religieux récollets toulonnais, d'abord inscrits comme jureurs, ont été soigneusement barrés. Sans doute ont-ils été enlevés parce qu'on s'est aperçu qu'ils n'enseignaient pas, à l'inverse de leurs voisins Oratoriens et Frères des Écoles chrétiennes.

Notre tâche est également compliquée par certaines erreurs techniques d'érudits locaux, dont l'abbé Barthélemy. Quelques publications effectuent des confusions entre les divers serments prescrits pendant la Révolution, qui diffèrent pourtant par leur sens, par la population assujettie comme par leur degré de condamnation de la part de l'autorité pontificale. On trouve parfois une confusion entre le serment de 1791 (le seul explicitement condamné par Rome), imposé aux prêtres ayant charge d'âmes, et celui de la fête de la Fédération, prêté de manière symbolique par de nombreux Français le 14 juillet 1790, comme on l'a vu pour la Môle. Plus fréquemment, on l'assimile aussi au serment de « Liberté-Égalité », prescrit le 14 août 1792<sup>619</sup>, pendant l'agonie de la monarchie constitutionnelle, aux fonctionnaires et à tous les ecclésiastiques ayant un traitement ou une pension. Or, certains prêtres non assujettis au premier serment ont cru pouvoir prêter sans scrupules religieux celui de 1792, voire celui de 1795, devenant ce qu'on a appelé des « soumissionnaires »<sup>620</sup>. Lorsque l'abbé Barthélemy parle de prêtres qui jurent en 1792, il existe donc une ambiguïté. De même, il assimile trop vite un prêtre pensionnaire de l'État à un assermenté ; en fait, selon la Constitution civile, un bénéficiaire ou un prêtre retiré peut jouir d'une pension sans avoir prêté le serment de 1791<sup>621</sup>. L'*Atlas de la Révolution française* signale que les serments postérieurs à 1792 ont été peu étudiés en raison du manque de documentation globale sur le sujet<sup>622</sup> ; nous confirmons en ce qui concerne le Var et nous ne les évoquerons guère. Nous avons, en tout cas, tenté de ne pas commettre de confusion, en revenant aux sources autant qu'il était possible.

---

<sup>618</sup> L'accusation est proférée par certains historiens du XIX<sup>e</sup> siècle, comme Ludovic SCIOUT, *Histoire de la Constitution civile du clergé (1790-1801)*, Paris, Libr. Firmin Didot, 1872, t. I, p. 406.

<sup>619</sup> Le texte du serment est le suivant : « Au nom de la Nation, je jure de maintenir de tout mon pouvoir la liberté et l'égalité ou de mourir à mon poste ».

<sup>620</sup> Georges LEFEBVRE, *La Révolution française*, Paris, PUF, coll. « Peuples et civilisations », rééd. 1963, p. 472.

<sup>621</sup> Une loi d'apaisement de janvier 1791 prévoit même une petite pension pour les prêtres réfractaires qui ont abandonné leur paroisse (Timothy TACKETT, *La Révolution, l'Église, la France, op. cit.*, p. 43).

<sup>622</sup> Claude LANGLOIS, Timothy TACKETT, Michel VOVELLE, Serge BONIN, Madeleine BONIN, *Atlas de la Révolution française*, t. 9 : « Religion », *op. cit.*, p. 35. L'ouvrage résume l'étude stimulante de Jean-Claude MEYER sur les serments après 1792 en Haute-Garonne (*La Vie religieuse en Haute-Garonne sous la Révolution française, 1789-1801*, Toulouse, Publications de l'Université Toulouse-le Mirail, 1982, 621 p.).

En second lieu, de manière plus exceptionnelle, peut se poser la question de la décision prise par le prêtre. Ainsi, Pierre Ardisson, vicaire du Cannet de Cannes, meurt le 17 juillet 1791. Son nom n'apparaît sur aucune prestation de serment et les registres de catholicité de l'année sont en lacune aux Archives départementales ; il a donc paru sage de laisser un blanc. Il faut également interpréter l'absence de l'abbé Veran, curé de Mazaugues, et d'Antoine Avril, vicaire de Sainte-Anastasie, au moment du serment. Le premier a été arrêté par la municipalité le 24 août 1790 et amené à Toulon pour avoir « tenu des propos contre la Constitution » et « annoncé pour bientôt un événement extraordinaire dont la paroisse aurait à se repentir »<sup>623</sup>. Libéré par le directoire du département, il ne revient plus dans sa paroisse et s'installe à Toulon puis à Orange, étant rapidement remplacé à sa cure ; il n'est donc pas incongru de le considérer comme réfractaire. L'abbé Avril n'apparaît pas non plus dans le 1 L 1090 ; le fichier Barthélemy mentionne son départ de la commune le 19 décembre 1790, peu avant l'application de la loi sur le serment<sup>624</sup> (on le retrouvera à Marseille au Concordat) : nous avons donc cru devoir le classer parmi les réfractaires.

Consacrons aussi quelques instants au problème des serments prêtés avec restrictions. On sait qu'ils ont été interdits par l'Assemblée nationale, qui a considéré les prêtres concernés comme des réfractaires. T. Tackett signale d'ailleurs que, fréquemment confondus avec ceux qui manifestent un refus pur et simple, les jureurs non validés constituent, dans les endroits étudiés, jusqu'à un tiers des prêtres tenus pour insermentés<sup>625</sup>. Dans le Var, nous savons que le secrétaire greffier du district de Barjols refuse d'insérer dans les procès-verbaux « ceux des vicaires de Moissac et de Régusse qui prétendent être en droit de prêter leur serment avec des explications et des restrictions contraires à la loi »<sup>626</sup> ; ils sont ainsi comptés comme réfractaires dans le récapitulatif départemental. En revanche, Pierre Honoré Audibert, curé de la Gaude, Claude Gal, curé de Cotignac, et Joseph Meyran, vicaire à Pourrières, sont connus pour avoir juré avec réserves<sup>627</sup> ; ils n'en sont pas moins approuvés par les autorités locales, visiblement moins regardantes – mais tous trois rétracteront leur serment au bout de quelques mois. Dans notre statistique du printemps 1791, nous avons donc suivi, de nouveau, la décision de l'administration départementale.

Ont également été considérés comme jureurs plusieurs prêtres dont nous n'avons pas le

---

<sup>623</sup> Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, *op. cit.*, p. 44. L'événement en question pourrait bien être la prestation de serment des prêtres de la paroisse.

<sup>624</sup> Fichier Barthélemy, A 37.

<sup>625</sup> Timothy TACKETT, *La Révolution, l'Église, la France*, *op. cit.*, p. 61.

<sup>626</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Lettre de Fauquette, secrétaire greffier du district de Barjols, à Gazan, 14 mars 1791.

<sup>627</sup> L'abbé Laugier et le fichier Barthélemy sont très clairs sur ce point.

serment, mais qui poursuivent leurs fonctions d'après les registres paroissiaux et sur lesquels on n'a aucun renseignement particulier. Il se pourrait toutefois qu'une municipalité complaisante couvre un réfractaire pour continuer à bénéficier de sa présence. C'est peut-être le cas de Jean Joseph Bonnetty, curé d'Amirat, à l'extrémité nord-est du département. Officiellement jureur dans le 1 L 1090, il remplit ses fonctions curiales jusqu'en 1792, mais l'abbé Barthélemy laisse entendre que c'est un réfractaire resté en place<sup>628</sup>. Soit l'érudit fait erreur<sup>629</sup>, soit les autorités locales ont fait preuve de complaisance et ont fermé les yeux. Nous n'avons que rarement pu descendre à l'échelon des archives communales pour vérifier ce genre d'anomalies. On sait en outre que certains réfractaires n'étaient pas remplacés tout de suite par manque de prêtres jureurs<sup>630</sup>, mais cela ne semble pas être le cas dans le Var. De même, nous avons classé parmi les jureurs l'abbé Mouret, curé de Pignans, et l'abbé Laugier, vicaire à Fréjus, dont le 1 L 1090 signale en marge que chacun « vient de rétracter son serment ».

Au final, bien que nous pensions avoir quasiment atteint l'exhaustivité, nous avons voulu montrer, en reproduisant le cheminement de nos hésitations, la valeur relative des statistiques obtenues. Malgré « l'effet de réel », évoqué par Claude Langlois, qui résulte fatalement d'une mise en série statistique<sup>631</sup>, les chiffres obtenus sont avant tout le fruit d'un travail de reconstitution historique des données, potentiellement soumis à des critiques et à des réinterprétations. Il est, par exemple, absolument illusoire de s'arrêter à comparer quelques décimales. C'est notamment le cas dans les districts à faible effectif clérical où une prise de décision plus ou moins contestable serait capable de modifier le pourcentage de plusieurs points. Pour nous, le résultat chiffré ne peut être un leurre derrière lequel se masquerait le chercheur, il ne compte pas plus que l'évocation, certes plus ardue, des conditions de son obtention et des pérégrinations du chercheur : c'est justement là, croyons-nous, que réside le cœur du travail critique de l'historien.

### **Confirmation globale des chiffres de T. Tackett**

Ces avertissements étant posés, il est possible de réaliser un commentaire raisonné des résultats, consignés dans le tableau 6 ci-dessous et dans la carte de l'annexe I-21. Sans grande

---

<sup>628</sup> Fichier Barthélemy, B 37.

<sup>629</sup> Ce n'est pas impossible car l'abbé commet une légère erreur sur la date de naissance du prêtre. Cependant, le reste de la fiche paraît très informé.

<sup>630</sup> Timothy TACKETT cite, études à l'appui, de nombreux cas, notamment en Vendée, en Aveyron ou dans les Pyrénées-Orientales (*La Révolution, l'Église, la France, op. cit.*, p. 20).

<sup>631</sup> Claude LANGLOIS, « Révolution et religion, 1789-1792 », in Claude LANGLOIS, Timothy TACKETT, Michel VOVELLE, Serge BONIN, Madeleine BONIN, *Atlas de la Révolution française*, t. 9 : « Religion », *op. cit.*, p. 26.

surprise, nos recherches confirment clairement l'ordre de grandeur des travaux de T. Tackett, avec un taux de jureurs (92 %) inférieur de moins de deux points à celui qu'il propose. Il est clair que plus de neuf prêtres varois sur dix ont prêté le serment au début 1791, ce qui certifie le caractère exceptionnel de la situation départementale. Aucun district ne présente une proportion de jureurs nettement inférieure aux trois quarts. Les légères modifications constatées sont dues à la prise en compte d'un nombre de prêtres supérieur, et notamment de l'administration épiscopale largement oubliée par le 1 L 1090.

On remarque cependant quelques différences dans le détail de chaque district. Si les scores écrasants de Draguignan, de Brignoles, de Saint-Maximin et de Barjols sont confirmés, il n'en est pas de même pour Grasse et pour Hyères. Les écarts s'expliquent notamment par une méthodologie un peu différente de celle de T. Tackett : nous avons pris en compte le clergé non paroissial (religieux enseignants, aumôniers) dans les chiffres de chaque district car celui-ci vit au contact des mêmes paroisses et se situe dans le même environnement que les autres prêtres. De ce fait, on voit grimper le chiffre hyérois et baisser celui de Grasse. En revanche, nous n'avons pas pu retrouver les quatre réfractaires d'Hyères que comptait l'historien américain<sup>632</sup>.

**Tableau 6 : Le serment de 1791 en chiffres<sup>633</sup>**

District	Chiffres de T. Tackett <sup>634</sup>				Bilan de nos recherches				
	Jureurs	Non j.	Prêtres	%	Jureurs	Réfr.	Inc.	Prêtres	%
Toulon	51	2	53	96 %	85	4	1	90	94 %
Grasse	68	13	81	84 %	74	27	1	102	73 %
Hyères	34	4	38	89 %	42	1	0	43	98 %
Draguignan	86	1	87	99 %	112	0	0	112	100 %
Brignoles	49	0	49	100 %	55	1	0	56	98 %
Saint-Maximin	42	0	42	100 %	41	1	0	42	98 %
Fréjus	39	4	43	91 %	47	7	0	54	87 %
Saint-Paul-de-Vence	28	5	33	85 %	31	5	0	36	86 %
Barjols	56	2	58	97 %	59	2	0	61	97 %
<b>Total clergé paroissial</b>	<b>453</b>	<b>31</b>	<b>484</b>	<b>94 %</b>	<b>485</b>	<b>26</b>	<b>1</b>	<b>512</b>	<b>95 %</b>
Professeurs	40	0	40	100 %	39	1	0	40	97 %
Aumôniers	18	3	21	86 %	20	3	1	24	83 %
<b>TOTAL</b>	<b>511</b>	<b>34</b>	<b>545</b>	<b>94 %</b>	<b>546</b>	<b>48</b>	<b>2</b>	<b>596</b>	<b>92 %</b>

<sup>632</sup> Ils ne figurent ni dans le 1 L 1090, ni dans l'ouvrage de l'abbé Firmin LAUGIER.

<sup>633</sup> Légende : non j. : non jureur, réfr. : réfractaire, inc. : décision inconnue.

Pour ce tableau comparatif, nous avons opté pour reproduire l'ordre des districts proposé par T. Tackett, qui se fonde sur l'ordre présenté dans le 1 L 1090. Par mesure de commodité, les tableaux suivants seront présentés par ordre alphabétique des entités territoriales.

<sup>634</sup> Timothy TACKETT, *La Révolution, l'Église, la France*, op. cit., p. 421.



Tableau 7 : Le serment civique par district

	Barjols					Brignoles				
	Jureurs	Réfr.	Inc.	Prêtres	%	Jureurs	Réfr.	Inc.	Prêtres	%
<b>Total</b>	<b>59</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>61</b>	<b>97</b>	<b>55</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>56</b>	<b>98</b>
<b>Évêque, administration</b>	0	0	0	0	-	0	0	0	0	-
<b>Curés</b>	25	0	0	25	100	21	0	0	21	100
<b>Vicaires</b>	33	2	0	35	94	31	1	0	32	97
<b>Aumôniers</b>	0	0	0	0	-	3	0	0	3	100
<b>Religieux</b>	1	0	0	1	100	0	0	0	0	-
	Draguignan					Fréjus				
	Jureurs	Réfr.	Inc.	Prêtres	%	Jureurs	Réfr.	Inc.	Prêtres	%
<b>Total</b>	<b>112</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>112</b>	<b>100</b>	<b>47</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>54</b>	<b>87</b>
<b>Évêque, administration</b>	0	0	0	0	-	0	1	0	1	0
						2	4	0	6	33
<b>Curés</b>	38	0	0	38	100	17	1	0	18	94
<b>Vicaires</b>	59	0	0	59	100	28	1	0	29	97
<b>Aumôniers</b>	2	0	0	2	100	0	0	0	0	-
<b>Religieux</b>	13	0	0	13	100	0	0	0	0	-
	Grasse					Hyères				
	Jureurs	Réfr.	Inc.	Prêtres	%	Jureurs	Réfr.	Inc.	Prêtres	%
<b>Total</b>	<b>74</b>	<b>27</b>	<b>1</b>	<b>102</b>	<b>73</b>	<b>42</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>43</b>	<b>98</b>
<b>Évêque, administration</b>	0	2	0	2	0	0	0	0	0	-
	0	9	0	9	0					
<b>Curés</b>	34	7	0	41	90	14	0	0	14	100
<b>Vicaires</b>	36	6	1	43	84	23	1	0	24	96
<b>Aumôniers</b>	0	3	0	3	0	1	0	0	1	100
<b>Religieux</b>	4	0	0	4	100	4	0	0	4	100
	Saint-Maximin					Saint-Paul				
	Jureurs	Réfr.	Inc.	Prêtres	%	Jureurs	Réfr.	Inc.	Prêtres	%
<b>Total</b>	<b>41</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>42</b>	<b>98</b>	<b>31</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>36</b>	<b>86</b>
<b>Évêque, administration</b>	0	0	0	0	-	0	0	0	0	-
<b>Curés</b>	17	1	0	18	94	16	1	0	17	94
<b>Vicaires</b>	24	0	0	24	100	15	4	0	19	79
<b>Aumôniers</b>	0	0	0	0	-	0	0	0	0	-
<b>Religieux</b>	0	0	0	0	-	0	0	0	0	-

	Toulon				
	Jureurs	Réfr.	Inc.	Prêtres	%
<b>Total</b>	<b>85</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>90</b>	<b>94</b>
<b>Évêque, administration</b>	0	1	0	1	0
	0	1	0	1	0
<b>Curés</b>	15	1	0	16	94
<b>Vicaires</b>	39	0	0	39	100
<b>Aumôniers</b>	14	0	1	15	93
<b>Religieux</b>	17	1	0	18	94

## **b- Différents angles d'approche sur le serment**

Après un coup d'œil global, une analyse approfondie, fondée sur le croisement de plusieurs critères, doit désormais nous permettre d'affiner notre jugement sur le serment des prêtres varois.

### **Analyse spatiale : une adhésion différenciée au serment**

L'étude géographique du serment de 1791 peut être effectuée à deux échelles, celle des neuf districts et celle des communes. Les récapitulatifs par district, exprimés dans le tableau 7 ci-dessus, introduisent d'abord une certaine nuance dans la perception des résultats.

Rappelons d'abord la valeur toute relative à accorder à des pourcentages réalisés sur de si petits effectifs. Néanmoins, ces ordres de grandeur, manipulés avec la prudence nécessaire, apportent quelques enseignements. Une grande partie du département, composée des six districts les plus occidentaux (Toulon, Hyères, Saint-Maximin, Barjols, Brignoles, Draguignan) se trouve homogène dans l'acceptation du serment (entre 94 et 100 % de jureurs). Les refus ne sont le fait que de quelques individualités très diverses, ici un évêque et son vicaire général (Toulon), là un curé isolé ou deux vicaires.

La situation est assez différente dans l'Est : l'adhésion reste très largement majoritaire, mais n'atteint plus que les six septièmes à Fréjus et à Saint-Paul et les trois quarts à Grasse. Pour simplifier, les géographes parleraient d'un certain gradient ouest/est d'acceptation du serment constitutionnel, visible sur l'annexe I-21. Il semble que la proportion d'insérentés progresse à mesure qu'on se rapproche de la frontière italienne, qui constitue à l'époque la limite orientale du Var. Dans les trois derniers districts évoqués, les réfractaires ne se limitent plus à des individus isolés, mais semblent constituer des petits groupes (sept curés dans le district de Grasse, quatre vicaires dans celui de Saint-Paul). Il faut aussi noter le poids de trois évêchés (Fréjus, Grasse, Vence) qui pourraient être des centres de refus. Une analyse spatiale plus fine s'avère donc nécessaire.

L'annexe I-22 effectue donc le classement des données à une échelle inférieure, celle des paroisses. Par souci de lisibilité, on n'a cependant pas découpé les communes qui comptent plusieurs paroisses (Toulon, Grasse, Cannes). Cette carte vient confirmer, nous semble-t-il, l'impression qui se dégageait du tableau 6. Le Var apparaît assez nettement divisé en deux parties spatialement inégales. Le noir qui court sur les trois quarts de l'espace varois, en continu de Saint-Maximin à Cannes (d'ouest en est) ou de la Cadière à Valderoure (du sud-ouest au nord-est), matérialise l'adhésion d'ensemble des prêtres varois. Dans les six districts les plus jureurs,

l'éparpillement des hachures symbolise bien l'isolement physique des réfractaires. La seule exception notable vient du Nord où les vicaires réfractaires de Régusse et de Moissac apparaissent voisins. Dans l'Est, en revanche, le schéma est complètement différent. On note une nette continuité territoriale entre trois ensembles du refus (relatif) : un petit noyau autour de Fréjus, un espace longiligne centré sur Grasse et une surprenante diagonale qui prend le Var oriental en écharpe de Saint-Auban à la mer, en passant par Vence. On aura remarqué la place centrale prise par les trois évêchés, dont on reparlera dans les possibles facteurs explicatifs.

### Typologie du clergé devant le serment

Un angle d'approche complémentaire à la démarche géographique consiste à comparer la réaction des prêtres selon leur fonction, en particulier pour repérer une éventuelle fracture entre haut et bas clergé. Le tableau 8 montre que les inégalités paraissent encore plus criantes par le biais de ce critère.

**Tableau 8 : Le serment civique varois par type de clergé**

	Résultats varois					Moyenne France <sup>635</sup>
	Jureurs	Réfr.	Inc.	Prêtres	%	
<b>Total</b>	<b>546</b>	<b>48</b>	<b>2</b>	<b>596</b>	<b>92</b>	<b>53 %</b>
<b>Évêque,</b>	0	4	0	4	0	4 %
<b>administration</b>	2	14	0	16	12	< 10 %
<b>Curés</b>	197	11	0	208	95	57,3 %
<b>Vicaires</b>	288	15	1	304	95	47,8 %
<b>Aumôniers</b>	20	3	1	24	83	41,9 %
<b>Religieux enseignants</b>	39	1	0	40	97	73,1 %

L'opposition fondamentale réside effectivement dans l'écart entre la curie épiscopale, qui refuse presque en bloc le serment, derrière les quatre évêques, et tous les autres prêtres. On constate même une forte accentuation du contraste entre les catégories de prêtres déjà observé au niveau national. Le rapport entre le taux de jureurs de la tête du diocèse et celui des curés est de plus de 1 à 9, contre 1 à 6 pour la France entière. Avec les vicaires et les aumôniers, l'écart par rapport aux données nationales est encore plus important.

D'un côté, l'unanimité de l'entourage des évêques est presque totale : vicaires généraux, directeurs et supérieurs de séminaire. Il eût même été supérieur si quelques chanoines et archidiacons des cathédrales (notamment à Grasse et à Vence) n'avaient pas été comptés, comme il se doit, comme non assujettis, bien que les historiens ecclésiastiques les considèrent souvent

<sup>635</sup> Timothy TACKETT, *La Révolution, l'Église, la France*, op. cit., tableau 2 p. 56 et passim.

comme réfractaires. Presque tous semblent faire bloc autour de l'évêque ; au total, assujettis ou non, une vingtaine de prêtres, faisant partie de ce qu'on peut nommer, pour simplifier, l'administration diocésaine, refuse tout net le serment. Il n'a d'ailleurs été observé aucun jureur avec restrictions dans cette catégorie, ce qui montre le caractère assez radical de la réaction. C'est à Fréjus, siège de l'évêché constitutionnel, qu'on compte les deux seuls exceptions : Pierre Maurine, curé de Fréjus et vicaire général du diocèse, et Jean Joseph Audibert, supérieur du grand séminaire et autre vicaire général, acceptent de jurer au grand désespoir de leur évêque<sup>636</sup>. Au total, les évêques et leurs proches ne représentent pas plus de 3,5 % des prêtres assujettis, mais constituent plus d'un tiers des réfractaires varois.

De l'autre côté, tous les autres types de prêtres se retrouvent dans une adhésion très massive. Les chiffres de chaque sous-ensemble se tiennent assez. Le clergé paroissial (curés et vicaires), qui rassemble 86 % des prêtres varois, a très massivement juré à 95 %. La grande surprise, déjà repérée par T. Tackett, est que, contrairement à ce qui se passe au niveau national, où les vicaires sont plus réfractaires que les curés de 10 points<sup>637</sup>, ces deux groupes se retrouvent ici à égalité parfaite. Il faudra tenter de rendre compte de cet écart au modèle.

Précisons que nous avons renoncé à isoler dans nos calculs la catégorie des desservants, responsables d'annexes de paroisse ou remplaçants de curés malades, que T. Tackett considère comme intermédiaires entre les curés et les vicaires, mais plus proches des premiers que des seconds<sup>638</sup>. En effet, le terme n'apparaît qu'irrégulièrement dans les documents (cinq desservants figurent dans le 1 L 1090), et de manière souvent contradictoire. Trois desservants sont signalés à Rians, sans mention d'un lieu de culte particulier, mais ce sont plutôt des vicaires chargés de la population rurale. À la paroisse Saint-Louis de Toulon, Vidal est noté desservant de la modeste chapelle des Pomets, Maurice Goirand Labaume desservant de celle de Saint-Pierre des Moulins, mais l'observation méticuleuse des registres paroissiaux identifie le premier comme vicaire à Saint-Louis et le second vicaire au Revest. Au contraire, Stanislas Giraud, qui dessert l'importante chapelle de Saint-Cyr (à l'époque succursale de la Cadière), ou Antoine Porre, qui accomplit les cérémonies du culte à Saint-Paul de Fayence, sont nommés vicaires dans toutes les sources disponibles. Nous croyons donc que, dans le Var, la dénomination de desservants n'a guère de signification précise : on a classé ces derniers parmi les vicaires.

---

<sup>636</sup> « Je pleure sur leur aveuglement et sur leur ignorance », écrit Mgr de Bausset en parlant de ses prêtres jureurs et notamment des premiers d'entre eux (Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, *op. cit.*, p. 51).

<sup>637</sup> Timothy TACKETT, *La Révolution, l'Église, la France*, *op. cit.*, tableau 2 p. 56 et p. 62-63. Il parle de vicaires varois plus jureurs que les curés, mais nous rectifions légèrement ses statistiques.

<sup>638</sup> *Ibid.*, p. 63.

Comme pour la France entière, le taux de prestation de serment des aumôniers s'avère un peu inférieur, mais retenons surtout que le Var présente un résultat proche du double du taux national. Si une certaine différence apparaît au regard des autres catégories de prêtres, c'est essentiellement par le refus de trois aumôniers grassois ; rappelons aussi que l'option d'un aumônier toulonnais, qui représente à lui seul 5 % de ce faible effectif, est inconnue.

Reste à évoquer le sort des professeurs. En l'absence d'université dans le département, ce sont exclusivement des enseignants de collège (les rares professeurs de séminaire ont été comptés dans la curie épiscopale), tous religieux. Les historiens ont souligné combien le domaine de l'enseignement avait une importance pour la perpétuation de l'Église constitutionnelle. Très localisés dans l'espace, les religieux enseignants sont presque par moitié domiciliés dans la plus grande ville du Var : les Oratoriens sont installés sur la paroisse cathédrale de Toulon tandis que les Frères des Écoles chrétiennes sont dans le quartier de Saint-Louis. Il faut ajouter les Doctrinaires de Draguignan et les Oratoriens d'Hyères, sans compter quelques isolés. T. Tackett signalait déjà que les professeurs religieux étaient la catégorie qui comptait le plus de jureurs – et notamment les Oratoriens et Doctrinaires largement présents ici<sup>639</sup> – la situation se confirme ici puisque l'unanimité est quasiment parfaite. Le seul cas discordant que nous ayons trouvé est celui de Jean Louis Chantrier, récollet à Toulon.

Enfin, terminons cette typologie en évoquant le cas des députés ecclésiastiques à l'Assemblée nationale. Sans surprise, on note que les quatre Varois (des curés qu'on présentera plus loin) sont tous jureurs et font partie des 30 % d'assermentés de la Constituante, un taux nettement plus faible que la moyenne des prêtres du Royaume<sup>640</sup>. Ici encore, le Var se singularise par l'acceptation homogène de sa délégation ; rares, même parmi les départements qui donnent un taux de jureurs élevé, sont ceux qui l'imitent dans cette unanimité<sup>641</sup>.

### **Clergé des villes, clergé des champs**

La taille de la paroisse dans laquelle les prêtres assujettis exercent leur ministère est un dernier critère à prendre en considération dans cette présentation. T. Tackett constate une nette corrélation entre la population des villes et la proportion de prêtres réfractaires. Le clergé urbain

---

<sup>639</sup> *Ibid.*, p. 64-65. Selon les estimations de T. Tackett, 87 % des oratoriens et 89 % des doctrinaires ont prêté serment.

<sup>640</sup> *Ibid.*, p. 65-66. T. Tackett explique surtout cet écart par les considérations politiques auxquelles sont soumis les députés du clergé, qui ont majoritairement basculé dans le camp conservateur à partir de 1790 (voir Claude LANGLOIS, Timothy TACKETT, Michel VOVELLE, Serge BONIN, Madeleine BONIN, *Atlas de la Révolution française*, t. 9 : « Religion », *op. cit.*, « Clergé conservateur, clergé patriote », p. 31).

<sup>641</sup> Claude LANGLOIS, Timothy TACKETT, Michel VOVELLE, Serge BONIN, Madeleine BONIN, *Atlas de la Révolution française*, t. 9 : « Religion », *op. cit.*, carte p. 33.

refuse plus facilement le serment que celui des campagnes ; dans le détail, plus la ville est peuplée, plus le taux de réfractaires augmente (avec quelques nuances pour Paris)<sup>642</sup>. Plus proches de notre espace d'étude, les villes d'Aix (49 % de jureurs) et surtout de Marseille (35 à 38 %)<sup>643</sup> illustrent la règle générale. Qu'en est-il dans le Var, déjà présenté comme une terre de gros bourgs agricoles à habitat (et clergé) assez groupé, à la ruralité moins marquée qu'au sein d'autres départements ?

Comme pour le serment des vicaires, le Var se trouve être un écart au modèle. D'après T. Tackett, il fait partie des 12 départements (sur 83) où les prêtres des villes sont, au contraire, plus jureurs que ceux de l'espace rural<sup>644</sup>. Le taux de réfractaires du Var est cependant si faible que nous avons renoncé à établir une statistique par tranches de population, les chiffres risquant de n'être guère significatifs. Il est certain que des villes comme Draguignan, Brignoles, Barjols, Saint-Maximin, Hyères ou Cannes, où le clergé est pourtant assez nombreux, ne présentent aucun insermenté alors que plusieurs refus de serment sont constatés dans des petits bourgs tels que Sainte-Anastasia, Collobrières, Régusse, Châteauneuf-Grasse et Andon. Nous pensons toutefois qu'il ne faut pas grossir le trait : plus de deux cinquièmes des réfractaires habitent les villes, surtout Grasse, Vence, Fréjus et, dans une moindre mesure, Toulon, les quatre anciennes cités épiscopales. Parmi eux figurent les évêques et leurs proches, dont certains ont été omis par T. Tackett. L'écart d'adhésion à la Constitution civile entre clergé urbain et clergé rural dans le Var ne paraît donc pas très élevé ; le clivage principal se manifesterait plutôt entre les villes épiscopales, relatif foyer de refus de serment, et les autres centres urbains, visiblement moins influencés par l'autorité des évêques<sup>645</sup>.

À l'échelle des cantons, il est également malaisé d'établir une corrélation entre le nombre de prêtres et le refus de serment. Le tableau 9 ci-après, réalisé selon les données consignées dans notre fichier prosopographique destiné à l'établissement des statistiques de serment civique, récapitule, malgré quelques incertitudes de lieux, la position du millier de prêtres varois par canton autour du 1<sup>er</sup> janvier 1791. On remarquera d'abord la diversité de l'encadrement clérical, variant de 169 prêtres ou ecclésiastiques pour 100 000 habitants au Luc à près de 700 pour la ville épiscopale de Fréjus. Comme le montre le graphique 1, les sièges d'évêché (sauf Toulon, en raison de sa population élevée), mais aussi de collégiales (Hyères, Barjols, Aups) sont

---

<sup>642</sup> Timothy TACKETT, *La Révolution, l'Église, la France, op. cit.*, tableau 4 p. 68 et p. 66-69.

<sup>643</sup> Michel VOVELLE, « La crise révolutionnaire », in Jean-Rémy PALANQUE dir., *Le Diocèse d'Aix-en-Provence*, Paris, Beauchesne, 1975, p. 159-160.

<sup>644</sup> *Ibid.*, p. 67, note 47.

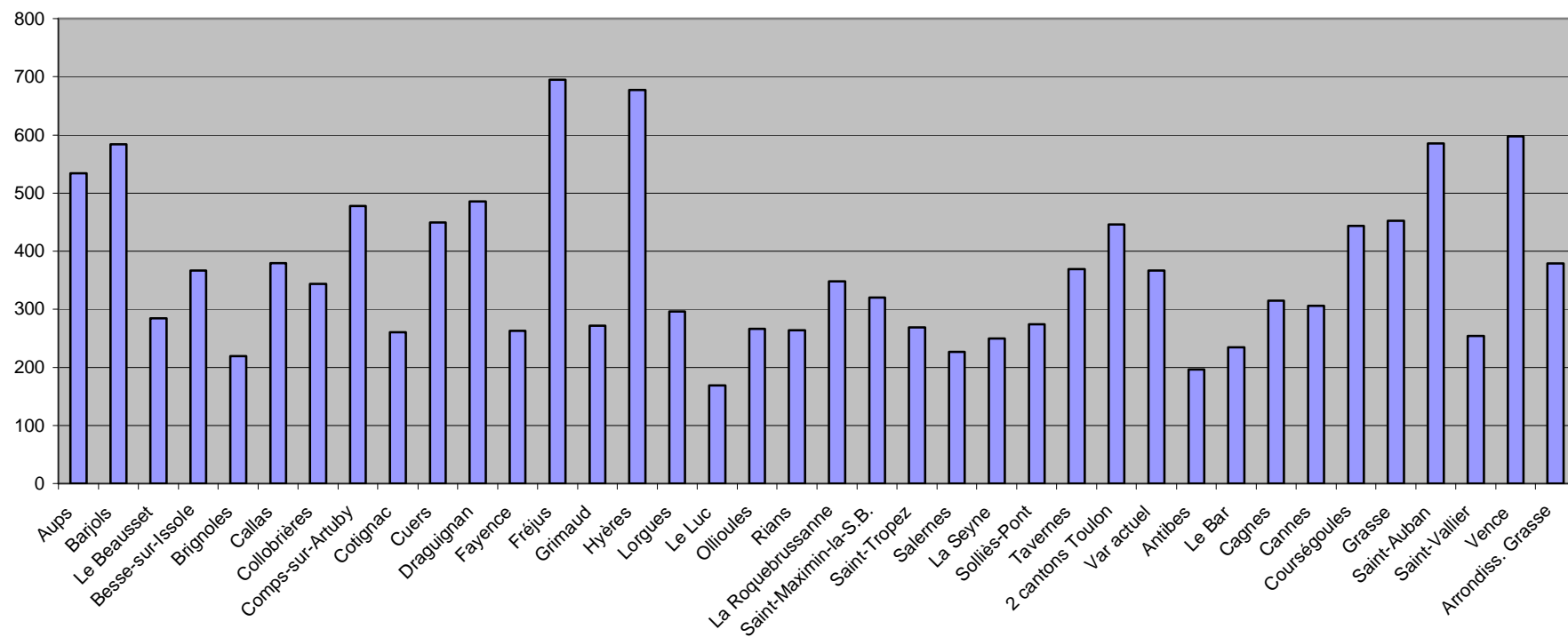
<sup>645</sup> D'après les statistiques de T. Tackett, le taux de jureurs d'un échantillon de 74 villes épiscopales françaises n'est que 37 % contre 41 % pour la moyenne des villes de taille équivalente (*Ibid.*, p. 132, note 60).

naturellement surreprésentés par rapport aux cantons plus ordinaires. Le plus important à retenir, dans l'optique de notre recherche, est que la carte de la densité ecclésiastique est loin de coïncider avec les vides de la carte du serment vue précédemment : s'il y a correspondance pour Grasse, Vence ou Fréjus, on constate au contraire que les cantons d'Hyères, d'Aups, de Comps ou de Draguignan, fort pourvus en clercs, présentent un taux écrasant de jureurs.

**Tableau 9 : L'encadrement clérical de la population en 1791 (pour 100 000 habitants)**

N°	CANTONS	Prêtres	Pop. 1793	Taux	% / total
1	Aups	28	5 243	534,0	2,6
2	Barjols	46	7 881	583,7	4,3
3	Le Beausset	33	11 603	284,4	3,1
4	Besse-sur-Issole	27	7 355	367,1	2,5
5	Brignoles	26	11 869	219,1	2,4
6	Callas	30	7 907	379,4	2,8
7	Collobrières	11	3 200	343,8	1,0
8	Comps-sur-Artuby	16	3 348	477,9	1,5
9	Cotignac	25	9 605	260,3	2,3
10	Cuers	33	7 350	449,0	3,1
11	Draguignan	58	11 939	485,8	5,4
12	Fayence	26	9 880	263,2	2,4
13	Fréjus	55	7 915	694,9	5,1
14	Grimaud	16	5 897	271,3	1,5
15	Hyères	44	6 500	676,9	4,1
16	Lorgues	26	8 770	296,5	2,4
17	Le Luc °1825	9	5 325	169,0	0,8
18	Ollioules	15	5 630	266,4	1,4
19	Rians	22	8 331	264,1	2,0
20	La Roquebrussanne	18	5 173	348,0	1,7
21	Saint-Maximin-la-S.B.	30	9 378	319,9	2,8
22	Saint-Tropez	13	4 838	268,7	1,2
23	Salernes	10	4 411	226,7	0,9
24	La Seyne °1869	16	6 403	249,9	1,5
25	Solliès-Pont °1823	19	6 923	274,4	1,8
26	Tavernes	17	4 607	369,0	1,6
27-28	2 cantons Toulon	102	22 864	446,1	9,4
-	<i>Var actuel</i>	771	210 145	366,9	71,4
29	Antibes	13	6 614	196,6	1,2
30	Le Bar	14	5 972	234,4	1,3
31	Cagnes °1881	14	4 454	314,3	1,3
32	Cannes °1820	18	5 891	305,6	1,7
33	Courségoules	15	3 380	443,8	1,4
34	Grasse	57	12 611	452,0	5,3
35	Saint-Auban	22	3 756	585,7	2,0
36	Saint-Vallier	10	3 934	254,2	0,9
37	Vence	37	6 196	597,2	3,4
-	<i>Arrondiss. Grasse</i>	200	52 808	378,7	18,5
-	<i>Var (lieu indéterminé)</i>	109	-	-	10,1
-	<b>TOTAL VAR</b>	<b>1 080</b>	<b>262 953</b>	410,7	100

GRAPHIQUE 1 : L'ENCADREMENT CLERICAL PAR CANTON EN 1791 (POUR 100 000 HABITANTS)





Cette étude par approches successives nous a ainsi permis d'obtenir une image complexe de l'accueil du serment constitutionnel dans le Var au début de 1791. Malgré les difficultés méthodologiques et documentaires de la recherche, les résultats de T. Tackett, historien abondamment cité dans notre analyse, trouvent clairement confirmation, mais ce n'est pas seulement par son taux écrasant de prêtres jureurs que le département se singularise. Dans cet espace au comportement extrême, c'est notamment le retrait du nombre de réfractaires chez les vicaires, dans les paroisses urbaines ou dans certains cantons comprenant un grand nombre de prêtres par rapport aux moyennes nationales, phénomène globalement contraire aux hypothèses explicatives de l'historien américain, qui peuvent le plus surprendre. Il nous reste donc à tenter de comprendre les origines de cette situation.

### **3. Essai d'interprétation des résultats**

L'adhésion très majoritaire des prêtres varois à la Constitution civile de 1790, en dépit des nuances constatées plus haut, est à expliquer. « Les historiens n'aiment point qu'on leur demande 'pourquoi' », glissait jadis M. Vovelle, pourtant rompu aux analyses régressives, dans un article sur le changement de perception de la mort dans l'histoire<sup>646</sup>. S'agissant d'un événement aussi structurant pour notre étude, l'exercice s'avère cependant indispensable, bien que nous n'ayons pas la prétention d'apporter des réponses indiscutables et définitives. Que signifie un tel comportement et que peut-il nous apprendre sur l'identité du clergé varois ?

Il faut d'abord rappeler l'importance d'un acte tel que le serment, perçu comme de nature essentiellement religieuse, dans une population telle que celle des prêtres. Dans la Bible, la notion de serment apparaît à près de 135 reprises, essentiellement dans l'Ancien Testament<sup>647</sup>. C'est par serment que Dieu lui-même s'engage à protéger son peuple et ses élus, d'Abraham à David, c'est par serment que le croyant promet de suivre son Dieu et de respecter les commandements. La loi juive enseigne : « Tu ne jureras pas en vain au nom du Seigneur ton Dieu » (*Exode XX, 7*) et le Christ rappelle la valeur primordiale du serment (*Évangile de Matthieu XXIII, 16-22*). Le prêtre prête serment de fidélité à son évêque au moment de son ordination et il a appris que faire un faux serment ou le briser équivalait à prononcer un blasphème<sup>648</sup>.

---

<sup>646</sup> Michel VOVELLE, « Les attitudes devant la mort, front actuel des l'histoire des mentalités », *Archives des sciences sociales des religions*, 1975, vol. 39, n°39, p. 27.

<sup>647</sup> Georges PASSELECQ, Ferdinand POSWICK, *Table pastorale de la Bible. Index analytique et analogique*, Paris, P. Lethielleux, 1994, p. 1060-1061.

<sup>648</sup> Timothy TACKETT, *La Révolution, l'Église, la France, op. cit.*, p. 33 évoque des références dans le droit canon de l'époque.

Le serment est donc un acte grave et il est clair que peu de prêtres ont dû le prêter à la légère. Sa valeur pour l'historien en est donc renforcée d'autant ; le résultat de cette consultation cléricale ne devrait pas être le reflet d'un sondage d'opinions politiques instantanées, mais engage, en théorie, l'intégralité de la personne. Ainsi, c'est, logiquement, sur les tentatives d'explication de ce vote du clergé que portera désormais notre questionnement. Vu la complexité des enjeux de l'événement, on ne privilégiera pas un unique schéma explicatif, mais plusieurs origines, internes comme externes au clergé. Comme la massivité de la réaction varoise ne peut guère s'expliquer par l'addition des tempéraments individuels, il serait vain de chercher l'influence de l'âge, de l'ancienneté dans le poste, de l'origine sociale ou géographique sur le taux de jureurs, critères dont T. Tackett a montré qu'ils ont relativement peu d'importance au niveau national<sup>649</sup>. On a donc choisi d'insister ici sur les comportements collectifs, quitte à revenir plus tard sur les justifications alléguées par chaque prêtre, avant de tenter de dresser un portrait type du réfractaire varois.

### **a- Le rôle des anciens cadres : évêques et diocèses d'Ancien Régime**

La décision des prêtres peut d'abord être mise en relation avec le contexte hiérarchique immédiat dans lequel ils baignaient, et qui se trouve justement détruit par les mesures de la Révolution, celui des diocèses et des évêques d'Ancien Régime.

### **La géographie des anciens diocèses : un révélateur ?**

Une des analyses du serment les plus classiques consiste à rapporter les chiffres du serment à la carte des diocèses supprimés à la Révolution, dont les limites ne recourent évidemment pas celles des districts déjà analysés. Plusieurs historiens ont utilisé ce prisme pour expliquer la répartition géographique des jureurs et des réfractaires et pour montrer les permanences de certaines structures spirituelles bien au-delà de la Révolution<sup>650</sup>. Ainsi, Dominique Javel, étudiant les missions dans le diocèse d'Avignon à l'époque contemporaine, trouve une nette correspondance entre le niveau de pratique religieuse aux XIX<sup>e</sup> et même XX<sup>e</sup> siècles et les anciens

---

<sup>649</sup> *Ibid.*, Chapitre IV : « Portraits collectifs », p. 93-117.

<sup>650</sup> Voir en particulier Fernand BRIDOUX, *Histoire religieuse du département de Seine-et-Marne pendant la Révolution*, Melun, Libr. Archambault, 1953 (2 vol.), t. I, p. 37-59 ; Jean CASTEX, « La Révolution », in Jean-Baptiste LAFFON dir., *Le Diocèse de Tarbes et de Lourdes*, Paris, Letouzey et Ané, 1971, p. 1-12 ; Gérard CHOLVY, *Religion et société au XIXe siècle. Le diocèse de Montpellier*, Lille, Presses universitaires de Lille, 1973 (2 vol.), t. I, p. 73-78.

diocèses<sup>651</sup>. La problématique semble intéressante pour le Var, assemblage disparate, comme on le sait, issu de quatre diocèses et de cinq morceaux de diocèses voisins.

Plus encore que précédemment, la valeur des statistiques obtenues des tableaux 10 et 11 se trouve à relativiser. Ainsi, les chiffres fort différents de Senez et de Glandevès, aux très faibles effectifs (le Var ne contient que la marge méridionale de ces diocèses bas-alpins), ne sont guère significatifs. Pour les quatre diocèses principaux, dont la comparaison avec les chiffres de T. Tackett revêt une signification, on notera le fréquent écart de quelques points, dans un sens ou dans l'autre, entre nos statistiques. Le décalage s'explique par l'ajout de certains prêtres omis par l'Américain, mais aussi par la méthode de calcul de celui-ci. Par manque d'informations précises, il avoue avoir additionné les chiffres par district et non par paroisse, ce qui fausse un peu les résultats lorsque les limites de districts et de diocèses ne coïncident pas<sup>652</sup>.

**Tableau 10 : Le serment civique varois par diocèse prérévolutionnaire**

Diocèses	Chiffres de T. Tackett <sup>653</sup>	Bilan de nos recherches		
	% jureurs	Jureurs	Réfr.	% jureurs
<b>Diocèses entièrement compris dans le Var</b>				
<b>Fréjus</b>	92 %	205	7	97 %
<b>Grasse</b>	83 %	49	18	72 %
<b>Toulon</b>	89 %	111	6	94 %
<b>Vence</b>	83 %	35	12	74 %
<b>TOTAL</b>	-	400	43	90 %
<b>Diocèses partiellement compris dans le Var</b>				
<b>Aix</b>	64 %	68	1	99 %
<b>Glandevès</b>	?	12	0	100 %
<b>Marseille</b>	31 %	36	0	100 %
<b>Riez</b>	?	28	2	93 %
<b>Senez</b>	88 %	2	2	50 %
<b>TOTAL</b>	-	146	5	97 %
<b>VAR</b>	<b>94 %</b>	<b>546</b>	<b>48</b>	<b>92 %</b>

<sup>651</sup> Dominique JAVEL, *Transmettre la foi au diocèse d'Avignon, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Avignon, Éd. A. Barthélemy, 2000, p. 46-47.

<sup>652</sup> On renvoie ici aux cartes de nos annexes I-13 et I-18.

<sup>653</sup> Timothy TACKETT, *La Révolution, l'Église, la France, op. cit.*, Appendice IV : « Estimations du pourcentage d'assermentés dans les diocèses de l'Ancien Régime », p. 431-432.

**Tableau 11 : Le serment civique varois par diocèse prérévolutionnaire (détail)**

	Aix					Fréjus				
	Jureurs	Réfr.	Inc.	Prêtres	%	Jureurs	Réfr.	Inc.	Prêtres	%
<b>Total</b>	<b>68</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>69</b>	<b>99</b>	<b>205</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>212</b>	<b>97</b>
<b>Évêque, administration</b>	0	0	0	0	-	0	1	0	1	0
<b>Curés</b>	26	1	0	27	96	71	1	0	72	99
<b>Vicaires</b>	40	0	0	40	100	115	1	0	116	99
<b>Aumôniers</b>	2	0	0	2	100	3	0	0	3	100
<b>Religieux</b>	0	0	0	0	-	14	0	0	14	100
	Glandevès					Grasse				
	Jureurs	Réfr.	Inc.	Prêtres	%	Jureurs	Réfr.	Inc.	Prêtres	%
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>12</b>	<b>100</b>	<b>49</b>	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>68</b>	<b>72</b>
<b>Évêque, administration</b>	0	0	0	0	-	0	1	0	1	0
<b>Curés</b>	9	0	0	9	100	20	4	0	24	83
<b>Vicaires</b>	3	0	0	3	100	26	5	1	32	81
<b>Aumôniers</b>	0	0	0	0	-	0	3	0	3	0
<b>Religieux</b>	0	0	0	0	-	3	0	0	3	100
	Marseille					Riez				
	Jureurs	Réfr.	Inc.	Prêtres	%	Jureurs	Réfr.	Inc.	Prêtres	%
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>36</b>	<b>100</b>	<b>28</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>30</b>	<b>93</b>
<b>Évêque, administration</b>	0	0	0	0	-	0	0	0	0	-
<b>Curés</b>	10	0	0	10	100	14	0	0	14	100
<b>Vicaires</b>	26	0	0	26	100	14	2	0	16	87
<b>Aumôniers</b>	0	0	0	0	-	0	0	0	0	-
<b>Religieux</b>	0	0	0	0	-	0	0	0	0	-
	Senez					Toulon				
	Jureurs	Réfr.	Inc.	Prêtres	%	Jureurs	Réfr.	Inc.	Prêtres	%
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>50</b>	<b>111</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>118</b>	<b>94</b>
<b>Évêque, administration</b>	0	0	0	0	-	0	1	0	1	0
<b>Curés</b>	1	1	0	2	50	29	1	0	30	97
<b>Vicaires</b>	1	1	0	2	50	46	2	0	48	96
<b>Aumôniers</b>	0	0	0	0	-	15	0	1	16	94
<b>Religieux</b>	0	0	0	0	-	21	1	0	22	95

	Vence				
	Jureurs	Réfr.	Inc.	Prêtres	%
<b>Total</b>	<b>37</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>49</b>	<b>75</b>
<b>Évêque, administration</b>	0	1	0	1	0
<b>Curés</b>	17	3	0	20	85
<b>Vicaires</b>	19	4	0	23	83
<b>Aumôniers</b>	0	0	0	0	-
<b>Religieux</b>	1	0	0	1	100

Du point de vue des résultats, plusieurs éléments sont à noter. L'enseignement fondamental nous semble être que Fréjus (97 %), fort de plus de 200 prêtres assujettis (un gros tiers du clergé varois) rejoint les chiffres des diocèses qui sont à la quasi-unanimité jureurs, Marseille, Aix, Toulon et Riez (93 à 100 % d'assermentés). C'est dire que le poids de l'évêque et de sa curie se noie, tant géographiquement que moralement, dans l'étendue de son diocèse. Le noyau Fréjus/Le Puget remarqué plus haut est le seul refuge de réfractaires dans un aussi vaste espace – vaste, du moins, à l'échelle des diocèses provençaux. Le mot du Fréjusien Jean Joseph Audibert à son évêque, « Tous vos prêtres ont prêté serment »<sup>654</sup>, n'est donc pas loin de la vérité. La situation est à peu près identique à Toulon, bien que Laugier ait tort de signaler que « tout le clergé paroissial du diocèse [...], sauf M. Lardier, curé de Saint-Louis, fut du nombre des jureurs »<sup>655</sup> ; les exceptions sont légèrement plus nombreuses.

Inversement, les deux petits diocèses de Grasse et de Vence sont unis par un taux de réfractaires tout à fait comparable, estimé à un bon quart. Dans le détail, les deux profils sont absolument identiques, avec une proportion de curés et de vicaires insermentés comprise entre 15 et 20 %. Ce succès (très relatif) est-il lié à la réforme pastorale développée, notamment à Vence, au long du XVIII<sup>e</sup> siècle et peut-être facilitée par la faible taille des diocèses ? À travers l'indice des visites pastorales, on a en effet montré le succès de cette réforme au sein de cet espace<sup>656</sup>. Tendait à encourager la fidélité aux positions officielles de l'Église, celle-ci favoriserait nettement les réfractaires. Toutefois, nous ne devons pas oublier que, même ici, c'est l'adhésion globale qui prédomine statistiquement.

Pour le reste, un quart des prêtres varois n'est pas sous la juridiction d'évêques résidant dans le département ; ils sont essentiellement dépendants d'Aix et de Marseille. Or, il faut retenir que la proportion de jureurs dépasse largement, de plusieurs dizaines de points (sauf dans l'exemple nullement significatif de Senez), le taux approximatif d'assermentés des diocèses concernés. Elle dépasse même de 7 % la moyenne du reste du Var (97 % contre 90 % selon notre tableau 9). Pourquoi ? La question, digne d'intérêt, n'est pas envisagée par T. Tackett. Nous proposons deux explications principales, qui nous paraissent non pas s'exclure, mais se renforcer.

D'une part, cela peut vouloir dire que ces espaces marginaux sont plus imperméables aux

---

<sup>654</sup> Lettre de Jean Joseph Audibert, ancien supérieur du séminaire de Fréjus, à Mgr de Bausset, 22 janvier 1791, citée in Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, op. cit., p. 51.

<sup>655</sup> Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, op. cit., p. 47.

<sup>656</sup> Marie-Hélène et Michel FROESCHLÉ-CHOPARD, *Atlas de la Réforme pastorale en France de 1550 à 1790. Les évêques en visite dans les diocèses*, Paris, Ed. du C.N.R.S., 1986, 253 p.

injonctions de leurs évêques. Est-ce à cause de la distance, parce que les communications avec le siège épiscopal, situé dans un autre département, sont moins faciles ? Il y a ainsi plus de 60 km entre l'extrémité méridionale du diocèse d'Aix et sa métropole. L'argument ne paraît pas décisif : il existe en France des diocèses d'une certaine taille, s'étalant parfois sur plusieurs départements, qui se signalent par un taux de jureurs plus ou moins faible (Le Mans 39 %, Mende 16 %, Rodez 29 %, Strasbourg 9 %, Vannes 8 %) <sup>657</sup>. On ne constate pas, par exemple, de diminution régulière du taux de jureurs lorsqu'on se rapproche d'Aix ou de Marseille. En revanche, la distance psychologique prise par rapport au prélat est peut-être plus importante : désormais séparé de son évêque par une frontière administrative, on se sentirait moins dépendre de lui et on oserait davantage désobéir à ses recommandations. Il est dommage que nous n'ayons aucune documentation sur ce type de raisonnement. Enfin, l'absence de vicaires généraux ou de directeur de séminaire diminue d'autant le nombre potentiel de réfractaires.

D'autre part, les prêtres de ces espaces marginaux, coupés administrativement de leur évêque, ont pu subir l'influence du climat varois, partout très favorable à la Constitution civile comme on ne cesse de le constater. Les chiffres montrent que le mouvement d'acceptation est même accentué par rapport au reste du département. Conclusion intéressante : dans ce cas, ce serait le critère de l'appartenance à une entité administrative qui l'emporterait sur celui de l'appartenance à un espace diocésain ; les explications seraient donc plus liées au contexte social voire politique qu'à l'ancien découpage ecclésiastique. Nous reviendrons sur ce type d'hypothèse.

### **Le faible rôle des séminaires diocésains**

Liée aux anciens diocèses, l'influence de la formation des prêtres dans les séminaires a été mise en avant par de nombreux spécialistes <sup>658</sup>. Ainsi, au sein d'un Sud-Ouest majoritairement réfractaire, l'exception des Hautes-Pyrénées (77 % de prêtres jureurs) a pu être expliquée – lit-on dans un résumé à usage scolaire – « par l'influence des Doctrinaires du collège et du séminaire de Tarbes » <sup>659</sup>. En sens inverse, Gilles Deregnaucourt lie clairement le rejet massif de la Constitution civile dans le diocèse de Cambrai au travail de formation du séminaire local effectué

---

<sup>657</sup> Chiffres tirés de Timothy TACKETT, *La Révolution, l'Église, la France, op. cit.*, Appendice IV : « Estimations du pourcentage d'assermentés dans les diocèses de l'Ancien Régime », p. 431-432.

<sup>658</sup> T. TACKETT cite (*Ibid.*, p. 120) par exemple Mgr Charles AIMOND, *Histoire religieuse de la Révolution dans le département de la Meuse et le diocèse de Verdun, 1789-1802*, Paris, J. de Gigord, 1949, p. 15-16.

<sup>659</sup> Jean-Christophe SANCHEZ, « La Constitution civile du clergé dans les Hautes-Pyrénées : un département massivement jureur », en ligne sur <http://pedagogie.ac-toulouse.fr/histgeo/monog/picmidi/clerge.htm>, consulté le 15 juillet 2009.

depuis l'époque de l'évêque Fénelon<sup>660</sup>. T. Tackett, sceptique, insiste sur les limites de cette théorie, en un temps où les études au séminaire étaient moins longues et moins réglées qu'au XIX<sup>e</sup> siècle.

L'exemple varois semble lui donner raison. Observons le diocèse de Toulon, qui n'a plus de séminaire diocésain depuis 1785<sup>661</sup>. De leur installation en 1686<sup>662</sup> à leur suppression en France en 1762, les jésuites assuraient la formation conjointe des aumôniers de la marine et des prêtres diocésains au sein de leur collège royal, installé dans un bâtiment de l'Arsenal, dont la porte monumentale subsiste de nos jours en bordure de la place d'Armes<sup>663</sup>. Mgr de Lascaris Vintimille confia alors les séminaristes aux pères récollets, en bas de l'actuel cours Lafayette<sup>664</sup> ; on leur confia également la tâche d'aumôniers de marine<sup>665</sup>. Parallèlement, l'évêque tente de reprendre le collège jésuite pour en faire un séminaire. L'échec de ces deux entreprises amène, en 1785, à supprimer toute formation à Toulon : les séminaristes sont désormais envoyés à Aix<sup>666</sup> et sont entretenus par des rentes du diocèse spécialement affectées à cet objet<sup>667</sup>. La formation ne semble donc pas être le fort du diocèse de Toulon, qui fait par ailleurs largement appel à des prêtres étrangers. Michel Vergé-Franceschi conclut à raison que « Toulon n'a jamais été un pôle intellectuel de haut niveau »<sup>668</sup>.

Au contraire, Fréjus possède un séminaire actif inauguré le 25 avril 1677 par Mgr Antoine de Clermont-Tonnerre, successeur de l'Italien Ondedei qui fut l'initiateur de la construction dès 1664<sup>669</sup>. Tenu depuis l'origine par des prêtres diocésains, il a été l'objet des soins de plusieurs évêques successifs, agrandi vers 1691<sup>670</sup>, doté de revenus supplémentaires en 1701 par Fleury, qui lui ajoute un petit séminaire<sup>671</sup>, puis en 1721<sup>672</sup>. Devenu trop petit et mal entretenu, il est

---

<sup>660</sup> Gilles DEREGNAUCOURT, *De Fénelon à la Révolution...*, *op. cit.*, « Conclusion », p. 413-414.

<sup>661</sup> Cf. *supra*, p. 34.

<sup>662</sup> Docteur Claude-François ACHARD, *Description historique, géographique et topographique des villes, bourgs, villages et hameaux de la Provence...*, *op. cit.*, t. II, p. 502.

<sup>663</sup> Chanoine Émile BOUISSON, *Histoire des évêques de Toulon*, *op. cit.*, p. 239.

<sup>664</sup> La chapelle des récollets, bâtie en 1744, est aujourd'hui l'église baroque Saint-François-de-Paule.

<sup>665</sup> Docteur Claude-François ACHARD, *Description historique, géographique et topographique des villes, bourgs, villages et hameaux de la Provence...*, *op. cit.*, t. II, p. 502.

<sup>666</sup> Chanoine Émile BOUISSON, *Histoire des évêques de Toulon*, *op. cit.*, p. 240.

<sup>667</sup> Lettre du Directoire du département du Var au Comité ecclésiastique de l'Assemblée nationale, 27 décembre 1790, citée dans Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, *op. cit.*, p. 140, note 1.

<sup>668</sup> Michel VERGÉ-FRANCESCHI, *Toulon, port royal. 1481-1789*, *op. cit.*, p. 234.

<sup>669</sup> Abbé Hippolyte ESPITALIER, *Histoire des évêques de Fréjus*, Draguignan, Impr. Latil, t. 3 : « Du XIII<sup>e</sup> siècle à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », 1898, p. 282 et 292-294. Les projets précédents, dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, avaient échoué (*Ibid.*, p. 224).

<sup>670</sup> *Ibid.*, p. 308-309.

<sup>671</sup> *Ibid.*, p. 321-322. Une pension de 500 livres est garantie au supérieur de l'établissement. On perd la trace du petit séminaire après le ministère de Fleury.

<sup>672</sup> *Ibid.*, p. 378.

rebâti par Mgr de Bausset, près de l'hôpital de Fréjus, en 1776<sup>673</sup>. Jean Alexis Rey, son directeur au début de la Révolution, se montre réfractaire en 1791. Et pourtant le taux d'insertés du diocèse de Fréjus est légèrement inférieur à celui du diocèse de Toulon. De même, toute l'administration des petits séminaires de Grasse et de Vence refuse le serment, mais elle n'est suivie, comme on le sait, que par un quart des prêtres de ces diocèses. Au total, à la suite de T. Tackett, nous concluons à l'importance toute relative des diocèses d'Ancien Régime dans la détermination des réactions au serment de 1791. Ils existent certes, mais ne semblent jouer que dans des proportions assez minimes : ils ne constituent nullement des facteurs discriminants. Les écarts à l'intérieur même de ces diocèses sont d'ailleurs fréquemment plus importants qu'entre diocèses voisins<sup>674</sup>.

### Une réaction contre les évêques ?

L'unanimité des prêtres, particulièrement dans les diocèses de Toulon et de Fréjus, pourrait éventuellement s'expliquer par un sentiment commun contre les évêques. Cette hypothèse mérite d'être approfondie.

Parlons d'abord de l'ordinaire de Fréjus. Se penchant sur le cas du canton du Fayence, qu'elle prend comme « un microcosme » du clergé local, une érudite locale évoque une forte animosité contre le haut clergé dans le Var. Selon elle, l'abbé Gardiol, curé de Callian, « beau parleur et intelligent », en voulait à l'évêque de Fréjus de lui avoir enlevé son bénéfice au prieuré de Lérins<sup>675</sup>. Est-ce un hasard si, élu député du clergé aux États généraux, il participe à la suppression de tous les bénéfices ecclésiastiques ? Une revue royaliste de la Restauration, *L'Ami de la religion et du roi*, affirme en 1816 que Mgr de Bausset-Roquefort a œuvré « avec une sagesse et une douceur qui lui concilièrent l'attachement de tout son troupeau »<sup>676</sup>, mais de nombreux éléments semblent lui donner tort. D'après M. Chiché-Aubrun, Mgr de Bausset « riche, dépensier, mondain », était peu aimé de ses prêtres<sup>677</sup>. Le trait semble confirmé par l'abbé Espitalier, qui livre certains détails sans toutefois oser donner aucun jugement de valeur négatif. Il rapporte que l'évêque fit, en 1769, une commande de douze tables de jeu pour son palais de Draguignan et qu'il était connu pour les bals qu'il donnait dans la cité épiscopale. Il

---

<sup>673</sup> *Ibid.*, p. 422-430.

<sup>674</sup> Timothy TACKETT, *La Révolution, l'Église, la France, op. cit.*, p. 134.

<sup>675</sup> Marijo CHICHÉ-AUBRUN, « L'étrange destin du maire bonapartiste de Fayence : Joseph-François de Villeneuve, noble, prêtre, révolutionnaire », *Bull. Soc. Études de Draguignan*, t. XXVII, 1983, p. 23.

<sup>676</sup> *L'Ami de la religion et du roi*, vol. 3, 1816, p. 254 (en ligne sur [http://books.google.fr/books?id=I4MPAAAAIAAJ&pg=PA254&dq=rigouard+var&as\\_brr=3&cd=7#v=onepage&q=rigouard%20var&f=false](http://books.google.fr/books?id=I4MPAAAAIAAJ&pg=PA254&dq=rigouard+var&as_brr=3&cd=7#v=onepage&q=rigouard%20var&f=false), consulté le 20 mai 2010).

<sup>677</sup> Marijo CHICHÉ-AUBRUN, « L'étrange destin du maire bonapartiste de Fayence... », art. cité, p. 24.



ajoute une anecdote significative :

« On raconte à ce sujet que le mercredi des Cendres au matin, de certaine année, le curé François Maurine se rendit à l'évêché avec les enfants de chœur et aspergea d'eau bénite la salle de bal où l'on avait dansé la veille jusqu'à minuit. »<sup>678</sup>

Est-on étonné d'apprendre que Maurine, vicaire général depuis 1774, choisit le camp des jureurs et deviendra un des vicaires épiscopaux de l'évêque constitutionnel ? Dans le récit d'Espitalier, on voit également que Mgr de Bausset ne réside pas à plein temps dans son diocèse, contrairement aux préceptes du concile de Trente : il se rend six fois à Paris, pendant quelques mois, par exemple, en 1775-1776, « un an » en 1777, plusieurs mois en 1780, deux ans en 1785-1787<sup>679</sup>... Il fait visiblement partie des évêques qui interprétaient largement le « cher édit » de 1695, autorisant des absences légitimes de deux à trois mois par an<sup>680</sup>. À la vérité, ces séjours sont notamment justifiés par des démarches à la Cour pour favoriser les intérêts de la ville de Fréjus, comme on le verra plus loin, mais tant de voyages peuvent ne pas avoir plu au clergé.

Des dissensions éclatent effectivement lors de la réunion préparatoire au vote des députés aux États généraux pour les sénéchaussées de Draguignan, Grasse et Castellane. Celle-ci se tient à Draguignan le 7 avril 1789<sup>681</sup>. Mgr de Bausset n'y est pas présent, contrairement à la première assemblée, réunissant le clergé de la seule sénéchaussée de Draguignan le 28 mars, où il fut acclamé. Une vive querelle éclate au sujet du mode de scrutin. Le chanoine Antoine Cavalier, prévôt de la cathédrale de Fréjus, soutenu par le chanoine Lombard et le vicaire général de Montgrand, s'élève contre la méthode démocratique, contraire aux traditions, qui permet aux curés congruistes de jouir d'une voix comme tous les autres. Son discours déclenche alors un tollé parmi l'assistance qui dénonce « comme une insurrection contraire aux volontés du souverain et formant une vraie scission avec le corps national » ; un manifeste est signé sur le champ pour défendre les idées « de la justice et de l'équité »<sup>682</sup>. Or, c'est le prévôt Cavalier qui avait lu, en ouverture de séance, le message d'encouragement de Mgr de Bausset<sup>683</sup> : l'assistance a donc facilement pu identifier les idées des deux personnages. Au détour d'une phrase, l'abbé Laugier attribue une autre cause à l'animosité contre l'évêque : selon lui, le nord de la

---

<sup>678</sup> Abbé Hippolyte ESPITALIER, *Histoire des évêques de Fréjus*, op. cit., t. 3 : « Du XIII<sup>e</sup> siècle à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », p. 424, note 2.

<sup>679</sup> *Ibid.*, notamment p. 428, p. 432-433, p. 435, p. 436, p. 451.

<sup>680</sup> Bernard PLONGERON, *La Vie quotidienne du clergé français au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, rééd. 1989, p. 101.

<sup>681</sup> Voir Frédéric MIREUR, *La préparation des États généraux*, Draguignan, Olivier et Rouvier, 1891, repris en bonne partie dans Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, op. cit., p. 3-11.

<sup>682</sup> Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, op. cit., p. 6-7 et Abbé Hippolyte ESPITALIER, *Histoire des évêques de Fréjus*, op. cit., t. 3 : « Du XIII<sup>e</sup> siècle à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », p. 453-454. Le second s'inspire très largement du premier, qu'il cite régulièrement.

<sup>683</sup> Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, op. cit., p. 5.

sénéchaussée de Draguignan lui en voulait de privilégier les intérêts matériels du port de Fréjus<sup>684</sup>. On peut cependant douter que ce soit une raison suffisante.

### **L'émigration des évêques varois**

Un autre élément ayant pu jouer en défaveur des évêques de Toulon et de Fréjus est leur émigration précoce. Cette fois, c'est surtout de Toulon qu'il nous faut parler. Mgr de Castellane a quitté la France dès la fin de 1789, troublé par la révolte toulonnaise du 23 mars, restée célèbre sous le nom d'émeute du piquet<sup>685</sup>. Ce jour-là, la foule, après avoir manifesté son mécontentement à l'Hôtel de ville et incendié une maison, s'est dirigée vers le palais épiscopal et a voulu voir l'évêque, qui était absent. Dépités et visiblement envieux devant la richesse de son carrosse, garé dans la cour, des hommes s'emparent du véhicule et le jettent à la mer, à quelques centaines de mètres de là. Quelques mots du prélat auraient peut-être calmé les émeutiers, mais il est clair que l'évêque est désormais perçu comme un symbole détesté de l'Ancien Régime. Malcolm Crook met en avant son « rôle réactionnaire » aux États de Provence comme élément déclencheur de l'émeute<sup>686</sup>. Dans un autre registre, il faut signaler que la résidence épiscopale, sise à proximité de la cathédrale de Toulon, avait été refaite à neuf par l'architecte Millon en 1787, peu après l'arrivée de l'évêque<sup>687</sup> : l'état des lieux, sans doute remarquable, a probablement attisé la jalousie de la foule. En tout cas, comme le note Michel Vovelle, c'est « toute une structure sociale » qui est contestée<sup>688</sup>. L'événement, contemporain des élections pour les États généraux, est le point de départ de l'agitation révolutionnaire toulonnaise<sup>689</sup>. Le chanoine Bouisson tient à préciser que l'évêque n'en garde « aucun ressentiment » et que l'union communale se rebâtit immédiatement autour de lui (succès d'une procession générale le 31

---

<sup>684</sup> *Ibid.*, p. 90, note 2.

<sup>685</sup> Le premier récit de l'émeute, en termes très négatifs, vient d'Hubert LAUVERGNE, *Histoire de la Révolution française dans le Var*, Toulon, Monde et Villamus, 1839, p. 10-12. Voir aussi Chanoine Émile BOUISSON, *Histoire des évêques de Toulon*, *op. cit.*, p. 244-245.

<sup>686</sup> Malcolm CROOK, *Journées révolutionnaires à Toulon*, Nîmes, Jacqueline Chambon, 1989, « Le 23 mars 1789 : la Révolution éclate », p. 16.

<sup>687</sup> Chanoine Émile BOUISSON, *Histoire des évêques de Toulon*, *op. cit.*, p. 243-244. Voir aussi Mireille FORGET, *Illustrations du Vieux Toulon*, Avignon, Aubanel, 1983, non paginé, n°76. Le palais épiscopal, qui a longtemps été une école au XIX<sup>e</sup> siècle, est classé monument historique et accueille aujourd'hui les locaux de la Société des Amis du Vieux Toulon.

<sup>688</sup> Michel VOVELLE, « Un champ de bataille de la Révolution (1789-1815) », in Maurice AGULHON dir., *Histoire de Toulon*, Toulouse, Privat, 1980, p. 168.

<sup>689</sup> Voir les études de Malcolm CROOK, notamment *Journées révolutionnaires à Toulon*, *op. cit.*, 1989, 120 p. et *Toulon in War and Revolution : From the Ancien Regime to the Restoration, 1750-1820 (War, Armed, Forces and Society)*, Manchester, Manchester United Press, 1991. Pour lui, « cette journée toulonnaise annonce la lutte entre bourgeoisie et classes populaires qui va dominer le cours violent de la Révolution dans le port de guerre » (*Journées révolutionnaires...*, *op. cit.*, p. 17).

mars)<sup>690</sup> ; toutefois, c'est bien à compter de ce jour que Mgr de Castellane s'éloigne peu à peu de son diocèse. Premier prélat provençal à émigrer, il envoie de Vintimille, le 1<sup>er</sup> février 1790, son *Mandement de Carême* à ses diocésains<sup>691</sup>. En 1791, il reçoit une lettre de soutien de Pie VI<sup>692</sup>.

Mais l'évêque de Toulon ne reste pas longtemps seul hors des frontières. À cette émigration qu'on pourrait dire de sûreté, s'adjoint ce qu'on appelle de manière classique une « émigration d'honneur », davantage dictée par la volonté de défendre les valeurs traditionnelles et aristocratiques de l'Ancien Régime<sup>693</sup>. Mgr de Bausset, qui refuse de devenir évêque constitutionnel du Var malgré les pressions des autorités départementales, est à Nice le 29 octobre 1790<sup>694</sup>. Les deux derniers évêques du département, Mgr Pisani (Vence)<sup>695</sup> et Mgr de Prunières (Grasse), pourtant les plus proches de l'Italie, ne partent qu'après l'élection du constitutionnel Rigouard, respectivement le 21 mai et le 21 juin 1791<sup>696</sup>. Or, c'est dans ces deux diocèses que le taux de réfractaires est le plus élevé. La date de départ des évêques pour l'émigration serait-elle donc un facteur explicatif de l'attitude de leurs prêtres, plus influençables car demeurés sans pasteur ? Une fois de plus, T. Tackett, qui cite quelques cas particuliers contradictoires, n'y croit guère : pour lui, l'action ou le départ des évêques n'ont eu que « peu d'effets sur la décision de la grande majorité des ecclésiastiques »<sup>697</sup>. Par comparaison, dans le diocèse du Puy où Mgr de Galard-Terraube, évêque depuis 1774, part tôt à l'étranger lui aussi, il n'y a que 44,8 % de jureurs au printemps 1791<sup>698</sup>.

Il faut signaler en effet que tous les évêques varois ont cherché à maintenir le contact avec leurs fidèles. En théorie, la communication n'est pas coupée. Le chanoine Ghiraldi écrit que tous ont publié des mandements contre la Constitution civile du clergé<sup>699</sup>. Les pieux érudits Laugier,

---

<sup>690</sup> Chanoine Émile BOUISSON, *Histoire des évêques de Toulon*, op. cit., p. 245.

<sup>691</sup> *Ibid.*, p. 247 et Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, op. cit., p. 137-138.

<sup>692</sup> Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, op. cit., p. 138.

<sup>693</sup> Bernard EUDE, « L'émigration varoise à Nice (1789-1792) », *Bulletin du Bicentenaire. La Révolution française et le Var*, Académie du Var, 1990, p. 94.

<sup>694</sup> Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, op. cit., p. 32-33.

<sup>695</sup> Mgr Pisani est connu pour un procès intenté par le procureur-syndic de Toulon, lui reprochant de se faire encore appeler « Monseigneur ». Il remporte le rire et l'indulgence du juge en rapportant comment son valet de chambre répond sans arrêt « Oui, Monseigneur » lorsque l'évêque lui dit de ne plus l'appeler « Monseigneur » (Bernard EUDE, « L'émigration varoise à Nice (1789-1792) », art. cité, p. 104-105).

<sup>696</sup> Chanoine Denis GHIRALDI, « Les victimes de la Révolution dans l'arrondissement de Grasse », *Recherches régionales*, 43 (2002), n° 164, p. 6. D'après l'abbé Eugène TISSERAND, Mgr Pisani est à Nice le 2 août 1791 (*Histoire de Vence, Cité, évêché, baronnie et de son canton et de l'ancienne viguerie de Saint-Paul-du-Var*, Paris, Libr. Eugène Belin, 1860, p. 299), peu avant Mgr Casoni, vice-légat d'Avignon (*Histoire civile et religieuse de la cité de Nice...*, op. cit., p. 264).

<sup>697</sup> Timothy TACKETT, *La Révolution, l'Église, la France*, op. cit., p. 132.

<sup>698</sup> *Haute-Loire*, Encyclopédie Bonneton, Paris, 2001, p. 56.

<sup>699</sup> Chanoine Denis GHIRALDI, « Les victimes de la Révolution dans l'arrondissement de Grasse », art. cité, p.6.

Espitalier et Bouisson nous précisent la liste des publications rédigées par les évêques des deux principaux diocèses. Dans la seule année 1790, Mgr de Castellane envoie pas moins de six textes au diocèse de Toulon, trois destinés aux fidèles (*Mandement de Carême* le 1<sup>er</sup> février, *Lettre pastorale sur la confiscation des biens ecclésiastiques* le 1<sup>er</sup> juillet et *Avertissement aux fidèles de son diocèse* le 12 octobre), deux à l'attention des religieux (*Lettre aux religieux sur leurs vœux* le 30 mars, *Lettre pastorale et ordonnance au clergé régulier sur ses devoirs après la sécularisation* le 20 avril) et même une à la municipalité de Toulon (14 mai)<sup>700</sup>. Bien qu'absent, il réagit très rapidement à la situation présente et anticipe même les événements à venir, parlant du serment constitutionnel dès le 14 mai. Dès la fin 1790, il est imité par les évêques de Grasse et de Vence qui adressent des lettres circulaires à leurs curés et vicaires<sup>701</sup>. Mgr de Bausset rédige de même une lettre pastorale en octobre<sup>702</sup>, puis adopte une méthode assez différente. Après s'être occupé de répondre aux courriers pressants de l'administration départementale, il envoie, dans les premières semaines de 1791, deux lettres à son clergé et à ses ouailles qui se présentent moins comme un exposé dogmatique que comme une réponse à des lettres-manifestes favorables au serment écrites par les députés ecclésiastiques Gardiol et Montjallard<sup>703</sup>. De manière très pédagogique, il reprend quelques phrases écrites par ses adversaires et y répond point par point, alternant petits exposés doctrinaux, appel aux sentiments et prière ardente pour la défense de l'Église. Il n'en a pas été plus écouté que les autres.

La question se pose évidemment de la diffusion réelle et de la réception de tous ces documents au sein du clergé varois. D'après l'abbé Laugier, l'évêque de Fréjus a « profité de la générosité de ses amis pour faire imprimer et répandre [ses lettres] dans le diocèse »<sup>704</sup>. Ses confrères et lui semblent avoir en partie réussi puisque leurs mandements ont été conservés dans certaines archives locales, dont Laugier et Bouisson citent les cotes. En outre, ils sont abondamment cités et commentés par les autorités locales, qui les critiquent et les condamnent expressément. Lisant la lettre pastorale de Mgr de Castellane du 1<sup>er</sup> juillet 1790, la municipalité de Toulon répond dédaigneusement que l'évêque mérite d'être confié à un médecin et à sa famille pour être surveillé<sup>705</sup>. Découvrant celles des évêques de Grasse et de Vence, l'assemblée

<sup>700</sup> Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, op. cit., p. 40, note 2 et surtout Chanoine Émile BOUISSON, *Histoire des évêques de Toulon*, op. cit., p. 247-248.

<sup>701</sup> Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, op. cit., p. 40 et 42.

<sup>702</sup> *Ibid.*, p. 30.

<sup>703</sup> *Ibid.*, p. 50-53. De larges extraits sont cités ; ces passages, comme d'autres, sont souvent repris *in extenso* par l'abbé Hippolyte ESPITALIER, *Histoire des évêques de Fréjus*, op. cit., t. 3 : « Du XIII<sup>e</sup> siècle à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », p. 459-463.

<sup>704</sup> *Ibid.*, p. 49.

<sup>705</sup> Chanoine Émile BOUISSON, *Histoire des évêques de Toulon*, op. cit., p. 247.

administrative départementale leur « défend [...] de continuer à exercer leurs fonctions » et « décide de les dénoncer à l'Assemblée nationale »<sup>706</sup>. On ne peut savoir combien de prêtres en ont eu connaissance avant que les dites lettres ne soient confisquées.

Nous croyons en tout cas qu'on ne peut résumer le serment à des ressentiments individuels ou collectifs contre les évêques d'Ancien Régime ou aux conséquences de leur absence hors de leur diocèse, bien que ces éléments aient pu avoir leur place dans les motivations des clercs. Il faut donc élargir notre analyse pour plutôt chercher dans le profil du clergé lui-même.

### **b- Le profil du clergé varois**

L'accumulation des renseignements prosopographiques permet, malgré les lacunes de la documentation, de se faire quelque idée du clergé varois en 1791. Nous tenterons de dessiner un rapide aperçu de la diversité de ce groupe social, avant d'évoquer l'image qui ressort des cahiers de doléances qu'il a composés et des élections de 1789 auxquelles il a participé, afin d'en tirer des éléments susceptibles d'éclairer les prises de position varoises lors du serment de 1791.

### **Un clergé divers et divisé**

Ce qui frappe en premier est la diversité de cet ensemble. Issu de neuf diocèses différents par leur taille et leur histoire, dépendant, jusqu'à la Constitution civile, de trois provinces ecclésiastiques<sup>707</sup>, le clergé varois n'a d'unité que sa position au sein d'une même entité administrative neuve créée par la Révolution. Il ne s'est d'ailleurs jamais réuni au complet. En mars-avril 1789, lors de la préparation des États généraux, les rassemblements ont eu lieu dans le cadre purement civil de la sénéchaussée et selon un scrutin à deux degrés, conformément au règlement royal du 24 janvier. L'enchevêtrement déjà évoqué des circonscriptions d'Ancien Régime a fait que les clergés diocésains se sont vus divisés en six sénéchaussées différentes (Toulon, Brignoles, Hyères, Draguignan, Grasse, Castellane). Seuls une trentaine de délégués élus se sont retrouvés, huit jours plus tard, dans les sénéchaussées majeures de Toulon et de Draguignan, qui ont élu chacune deux députés aux États généraux. Les prêtres ne se rencontreront pas davantage, deux ans plus tard, au moment de l'élection de l'évêque jureur : seuls 14 d'entre eux (sur 415 électeurs présents) font le déplacement dans la cathédrale de Toulon le 3 avril 1791<sup>708</sup>.

---

<sup>706</sup> Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, *op. cit.*, p. 41-42.

<sup>707</sup> Cf. *supra*, « Une somme d'héritages différents », p. 39-41.

<sup>708</sup> Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, *op. cit.*, p. 57.

Plus concrètement, les contrastes sont de plusieurs types. Nous n'ignorons pas que la question du recrutement sacerdotal au XVIII<sup>e</sup> siècle a fait l'objet de nombreuses études de type sociologique et démographique, en particulier dans le Gapençais<sup>709</sup> et dans les Pyrénées centrales<sup>710</sup>. Plusieurs analyses s'appuient sur les insinuations ecclésiastiques d'Ancien Régime, registres regroupant titres cléricaux, ordinations, lettres dimissoires<sup>711</sup> et nomination aux bénéfices, normalement conservés dans la série G (Clergé séculier) des Archives départementales. Or, les insinuations conservées aux Archives du Var sont assez lacunaires, ce qui rend la connaissance du clergé varois moins sûre, plus complexe et plus aléatoire. L'ampleur chronologique de notre investigation explique également que l'analyse sera beaucoup moins fouillée que ce que nous aurions voulu présenter.

**Tableau 12 : Le profil du clergé dans le Var<sup>712</sup> et en Isère**

Type de clergé	Var		Isère	
	Ecclés.	%	Ecclés.	%
<b>Séculiers paroissiaux</b>	513	47,5	707	37,3
<b>Séculiers non paroissiaux</b>	211	19,5	582	30,7
<b>Chanoines</b>	86	8,0	230	12,1
<b>Réguliers</b>	241	22,3	378	19,9
<b>Divers</b>	29	2,7	0	0,0
<b>Total</b>	1 080	100	1 897	100

Notre fichier regroupe près de 1 100 prêtres et de clercs (assujettis ou non au serment) exerçant dans le Var autour de 1791. Il est intéressant de comparer sa répartition avec celle du clergé de l'Isère, connu par une étude de Jean Godel<sup>713</sup>. Quelques différences flagrantes

<sup>709</sup> Timothy TACKETT, *Priest and Parish Eighteenth-Century France. A Social and Political Study of the Curés in a Diocese of Dauphiné (1750-1791)*, Princeton, Princeton University Press, 1977, 350 p. Voir notamment sa présentation très stimulante par Émile GOICHOT in *Archives de sciences sociales des religions*, 1979, vol. 47, n°47-2, p. 303-304.

<sup>710</sup> Serge BRUNET, *Les prêtres des montagnes. Val d'Aran et diocèse de Comminges (vers 1550 - vers 1750)*, thèse de doctorat d'histoire sous la direction de Joseph GOY, 1996, publiée : *Les prêtres des montagnes. La vie, la mort, la foi dans les Pyrénées centrales sous l'Ancien Régime*, Aspet, PyréGraph, 2001, 864 p. Voir présentation très complète : Serge BRUNET, « Le prêtre et sa famille : historiographie du recrutement, le cas des Pyrénées centrales aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Annales de démographie historique*, 2004/1, n°107, p. 163-195 (en ligne sur [http://www.cairn.info/article.php?ID\\_ARTICLE=ADH\\_107\\_0163](http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=ADH_107_0163), consulté le 20 août 2009).

<sup>711</sup> Une lettre dimissoire est une permission consentie par un évêque à un autre évêque pour que celui-ci ordonne un de ses diocésains à sa place, soit dans le cas d'un empêchement du premier (maladie, déplacement impromptu...), soit en prévision de la future entrée de l'individu ordonné dans le diocèse du second.

<sup>712</sup> Source des données varoises : la colonne AL (« Type ») de notre tableau prosopographique.

<sup>713</sup> Claude LANGLOIS, « Les séculiers à l'épreuve, 1790-1804 », in Claude LANGLOIS, Timothy TACKETT, Michel VOVELLE, Serge BONIN, Madeleine BONIN, *Atlas de la Révolution française, op. cit.* t. 9, p. 58, d'après Jean GODEL, *La Reconstruction concordataire dans le diocèse de Grenoble après la Révolution, 1802-1809, Histoire religieuse du département de l'Isère. La Reconstruction concordataire dans le diocèse de Grenoble après la Révolution (1802-1809)*, La Tronche, Chez l'auteur, 1968, p. 242-244.

apparaissent : le clergé paroissial (curés et vicaires), qui se monte à 513 prêtres<sup>714</sup>, représente plus de 47 % du total des ecclésiastiques, soit 10 points de plus que dans le diocèse révolutionnaire de Grenoble. Malgré l'abondance des évêchés et des bénéfices dans notre espace d'étude, les séculiers non paroissiaux (administration épiscopale, enseignants, aumôniers, bénéficiaires, prêtres retraités ou sans fonction, clercs non ordonnés) sont bien moins nombreux qu'en Isère (19,5 % contre 30,7 %) ; on sait que la grande majorité d'entre eux n'est pas assujettie au serment. On relève en revanche un nombre élevé de clercs réguliers (plus de 22 %), qui pourraient fournir, comme on l'a suggéré, un réservoir important au clergé constitutionnel.

Pour la population dont on connaît la date de naissance, au moins approximative (plus des deux tiers des individus), les contrastes d'âge sont flagrants<sup>715</sup>. Environ 180 d'entre eux ont moins de 35 ans, c'est-à-dire, en gros, une dizaine d'années de prêtrise puisque l'âge moyen à l'ordination est de 23 à 25 ans, ce qui correspond parfaitement aux normes constatées en France à cette époque<sup>716</sup>. Cette proportion assez faible de jeunes semble traduire la diminution des vocations enregistrée partout en France dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>717</sup>. Ce jeune clergé occupe des postes plutôt subalternes ; beaucoup sont vicaires de gros bourgs, quelques autres sont chanoines ou clercs réguliers, peu dirigent une cure. 20 sont des clercs non encore ordonnés ; plusieurs ne le seront d'ailleurs jamais, leur vocation ou leur parcours ayant été perturbé par les troubles de la Révolution.

La structure du clergé varois fait apparaître une majorité de prêtres d'origine urbaine ; ils sont souvent issus de catégories sociales privilégiées (bourgeois, officiers et professions libérales, marchands), notamment dans les villes comptant des évêchés ou des collégiales, fortement pourvues en prêtres, comme on l'a vu précédemment. Par exemple, Barjols compte au moins 28 ecclésiastiques pour 2 900 habitants (près de 1 %), dont deux pas encore ordonnés, pour moitié natifs de la communauté. D'autres études ont montré que le clergé d'origine rurale était effectivement peu nombreux dans le Sud-Est, au contraire du grand Ouest<sup>718</sup>. Il faut noter également la forte proportion de vicaires dans le clergé : le Var fait partie des 12 départements, cette fois avec le grand Ouest ou les Bouches-du-Rhône, où le nombre de vicaires dépasse celui

---

<sup>714</sup> Les tableaux relatifs au serment civique n'en comptent que 512 car Joseph Lotaire Milet, vicaire de Seillans, meurt le 3 janvier 1791 avant d'avoir prêté (ou refusé) le serment.

<sup>715</sup> Une analyse plus précise de la structure du clergé par âge et par origine, sur la longue durée, sera menée dans la partie III.

<sup>716</sup> Bernard PLONGERON, *La Vie quotidienne du clergé français...*, *op. cit.*, p. 56-57.

<sup>717</sup> Claude LANGLOIS, Timothy TACKETT, Michel VOVELLE, Serge BONIN, Madeleine BONIN, *Atlas de la Révolution française*, t. 9 : « Religion », *op. cit.*, p. 20.

<sup>718</sup> Timothy TACKETT, « L'histoire sociale du clergé diocésain... », art. cité, p. 198-234 et Claude LANGLOIS, Timothy TACKETT, Michel VOVELLE, Serge BONIN, Madeleine BONIN, *Atlas de la Révolution française*, t. 9 : « Religion », *op. cit.*, p. 20 et p. 52-53.

des curés<sup>719</sup>. Il y a même près de 3 vicaires pour 2 curés, en raison du caractère groupé de la population déjà constaté plusieurs fois, tandis que, par exemple, les vicaires ne forment que 16,3 % du clergé paroissial en Charente<sup>720</sup>.

Un fait plus important encore est le contraste de revenus. On sait que le Var, à l'image de l'ensemble provençal, est un espace qui rassemble beaucoup de curés réduits à la portion congrue. L'*Atlas de la Révolution française* montre clairement cette spécificité géographique<sup>721</sup>, à relier au fort taux de jureurs de toute la Provence. Le fait n'est pas nouveau : au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, Girardin disait déjà que « la plupart des curés du diocèse de Fréjus sont à la congrue, c'est-à-dire n'ont pour rétribution que 300 livres par an »<sup>722</sup>. Il se plaint de même, chiffres précis à l'appui, que, depuis François I<sup>er</sup>, « les bénéfices du diocèse de Fréjus sont injustement surchargés de décimes »<sup>723</sup>, l'impôt royal sur le clergé. Le docteur Achard, parlant de la Provence entière, parle des « modiques salaires attribués aux Curés et aux Vicaires des paroisses qui, dans le cours d'une vie pénible, portent véritablement le poids du jour et de la chaleur » et sont « fidèles à résider dans leurs Bergeries »<sup>724</sup>, avant de s'en prendre, en termes imagés mais fermes, aux décimateurs, possédant le droit de percevoir les dîmes, qui ne remplissent pas tous leurs devoirs<sup>725</sup>.

### **Le poids inégal du gallicanisme et du jansénisme**

Le gallicanisme et le jansénisme sont habituellement perçus comme des sensibilités ayant largement contribué à favoriser l'adhésion à la Constitution civile du clergé<sup>726</sup> ; il faut donc évoquer leur poids dans les diocèses qui nous préoccupent. Trop d'auteurs traditionnels assimilent les deux mouvements de pensée, au prétexte qu'ils sont opposés à l'orthodoxie romaine, sans même présenter précisément leur contenu doctrinal. Nous essaierons ici de les

---

<sup>719</sup> Timothy TACKETT, *La Révolution, l'Église, la France, op.cit.*, carte p. 143.

<sup>720</sup> Claude LANGLOIS, « Les séculiers à l'épreuve, 1790-1804 », in Claude LANGLOIS, Timothy TACKETT, Michel VOVELLE, Serge BONIN, Madeleine BONIN, *Atlas de la Révolution française, op. cit.* t. 9, p. 58, d'après Pierre BUREAU, *Le Clergé charentais et la Révolution. Chronique de temps difficiles, 1789-1803*, Confolens, Chez l'auteur, 1989, p. 230-232

<sup>721</sup> *Ibid.*, « Disparités de revenus des curés, 1790 », carte p. 51.

<sup>722</sup> Joseph ANTELMY, Jacques Félix GIRARDIN, *Description historique du diocèse de Fréjus, op. cit.*, p. 7. D'après l'abbé Disdier qui a publié cet écrit, la rédaction de ces lignes date de 1749-1754.

<sup>723</sup> *Ibid.*, p. 11-13.

<sup>724</sup> Docteur Claude-François ACHARD, *Description historique, géographique et topographique des villes, bourgs, villages et hameaux de la Provence ancienne et moderne, du Comtat venaissin, de la Principauté d'Orange, du Comté de Nice, etc. pour servir de suite au Dictionnaire de la Provence*, Aix-en-Provence, Impr. Pierre-Joseph Calmen, 1787, t. I, p. 146.

<sup>725</sup> *Ibid.*, p. 147-149.

<sup>726</sup> Voir par exemple Dale VAN KLEY, *Les Causes religieuses de la Révolution française*, Paris, Le Seuil, coll. « Points histoire », 2002, 572 p.



distinguer.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le gallicanisme, qui a connu son âge d'or sous Louis XIV, perdure essentiellement, selon Pierre Pierrard, sous sa forme parlementaire et au sein du bas clergé<sup>727</sup>. Le sentiment visant à donner une autonomie au moins juridique, voire culturelle, à l'Église de France par rapport au pape subsiste et aurait même tendance à s'accroître. Le terrain sur lequel il s'exprime le plus en Provence est la liturgie. On a vu comment plusieurs diocèses, comme Fréjus, avaient mis en place leur propre liturgie, inspirée de celle de Paris, renonçant aux normes romaines. Seule la métropole aixoise semble avoir gardé le rite romain<sup>728</sup>, les autres diocèses présentant un mélange entre traditions locales et rite romain. Le gallicanisme paraît être une toile de fond assez présente, qu'on retrouvera dans les cahiers de doléances, mais il ne nous semble guère être un facteur discriminant. En effet, les évêques de la région, comme Mgr de Bausset-Roquefort à Fréjus, sont eux-mêmes de tendance gallicane – ce qui vaut à celui-ci d'âpres critiques de la part de l'abbé Espitalier, prêtre ultramontain du XIX<sup>e</sup> siècle, habituellement fort discret dans son œuvre<sup>729</sup>... Ils n'en condamnent pas moins la Constitution civile. Restaurant en 1782 le rite fréjusien, l'évêque se justifiait de la sorte :

« *Que personne ne se montre étonné de ce changement, nous ne faisons qu'user d'un droit qui nous a été conféré par l'institution divine et que le concile de Trente reconnaît aux évêques en leur recommandant de corriger les missels et les bréviaires de leurs églises. Si jadis, dans des circonstances difficiles, la province d'Aix a adopté provisoirement le bréviaire romain, aujourd'hui que les temps sont devenus meilleurs, nous avons cru devoir lui substituer un bréviaire particulier dans lequel nous remettons en pratique nos anciens rites et nous suivons l'ordre liturgique suivi autrefois par nos pères.* »<sup>730</sup>

Espitalier ne manque pas de critiquer les fondements théologiques et historiques de ces phrases. En tout cas, pour l'évêque de Fréjus, la liberté de l'Église de France est donc large et on n'imité le pape que « dans des circonstances difficiles ». L'expression était sans doute prophétique puisque Mgr de Bausset s'en réfère au pape lors de la crise du serment.

Le jansénisme est avant tout, comme le soulignent Jean Delumeau et Monique Cottret, « un débat théologique »<sup>731</sup>, bien qu'on ne retienne trop souvent que ses implications politiques. Hérité de l'hérésie du Néerlandais Jansenius qui donnait, selon la hiérarchie catholique, un primat trop

---

<sup>727</sup> Pierre PIERRARD, *Histoire de l'Église catholique*, Paris, Desclée, 1991, p. 217.

<sup>728</sup> Abbé Hippolyte ESPITALIER, *Les Évêques de Fréjus*, op. cit., t. 3 : « Du XIII<sup>e</sup> siècle à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », p. 440.

<sup>729</sup> *Ibid.*, p. 439-440.

<sup>730</sup> *Breviarium Foro-Julienne [Bréviaire de Fréjus]* de 1782, cité par *Ibid.*, p. 439.

<sup>731</sup> Jean DELUMEAU, Monique COTTRET, *Le Catholicisme entre Luther et Voltaire*, Paris, PUF, coll. « Nouvelle Clio – L'histoire et ses problèmes », 6<sup>e</sup> éd. 1996, p. 206.

grand à la grâce au détriment de la liberté humaine, il s'est enraciné dans la France moderne<sup>732</sup>, notamment structuré par la construction de la mémoire de l'abbaye Port-Royal<sup>733</sup>, malgré certaines nuances de courants découvertes plus récemment<sup>734</sup>. On sait de quelle manière il a pu jouer dans l'adhésion en faveur de la Constitution civile<sup>735</sup>, protestant contre le « despotisme épiscopal » des prélats et contre l'autorité romaine et appelant de leurs vœux une réforme profonde de l'Église<sup>736</sup>. Dès les années 1950, Jean Leflon montrait par exemple son impact dans les zones assermentées du département des Ardennes<sup>737</sup>. Bernard Plongeron signale aussi combien la tradition janséniste est familière des serments prêtés à mi-voix, dans le but de ne pas mettre en péril sa position, comme à l'égard du formulaire imposé par la bulle *Unigenitus* antijanséniste de 1713<sup>738</sup>.

Or, on sait que le jansénisme a une importance forte, quoiqu'inégale, dans le quart Sud-Est. Celle-ci apparaît dans une étude importante, quoique bien ancienne, de P. Ardoïn sur l'impact de la bulle *Unigenitus*<sup>739</sup>. Dans les cartes établies par Dominique et Marie-Claude Dinet<sup>740</sup>, puis, plus récemment, par T. Tackett apparaissent quatre diocèses « refuges » situés au sein de notre espace<sup>741</sup>. Senez, diocèse de l'évêque Soanen destitué en 1727 pour sympathie janséniste, est accompagné par Riez, Aix<sup>742</sup> et Marseille, qui caressent les contours du futur Var. Nous pourrions facilement ajouter Toulon, comme nous l'avons mentionné dans notre présentation. Tous ces diocèses sont très majoritairement jureurs, à l'exception de Marseille ; à l'inverse, Grasse et Vence, où le phénomène est absent, ont un taux de réfractaires supérieur. La corrélation entre jansénisme et serment est donc forte, mais elle bute sur le cas de Fréjus, quasiment pas

---

<sup>732</sup> Françoise HILDESHEIMER, *Le Jansénisme en France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Publisud, coll. « Courants universels », 1991, 221 p.

<sup>733</sup> Bernard GROETHUYSEN, *Origines de l'esprit bourgeois en France*, I, *L'Église et la bourgeoisie*, Paris, Gallimard, « Bibliothèque des idées » 1927, XIII-299 p., commenté par Catherine MAIRE, « Le 'jansénisme' selon Groethuysen », *Les Cahiers du Centre de Recherches historiques*, n°32, 2003, mis en ligne le 05 septembre 2008. URL : <http://ccrh.revues.org/index273.html> (consulté le 27 août 2009).

<sup>734</sup> Monique COTTRET, *Jansénismes et Lumières : pour un autre XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Albin Michel, 1998, 418 p.

<sup>735</sup> Edmond PRÉCLIN, *Les Jansénistes du XVIII<sup>e</sup> siècle et la Constitution civile du clergé*, Paris, Libr. universitaire J. Gamber, 1929, 578 p.

<sup>736</sup> Timothy TACKETT, *La Révolution, l'Église, la France*, *op. cit.*, p. 148-153.

<sup>737</sup> Jean LEFLON, *Nicolas Philbert, évêque constitutionnel des Ardennes*, Mézières, Archives départementales des Ardennes, 1954, 196 p.

<sup>738</sup> Bernard PLONGERON, « Affirmations et contestations du chrétien-citoyen (1789-1792) », in Jean-Marie MAYEUR, Charles et Luce PIETRI, André VAUCHEZ, Marc VENARD dir., *Histoire du christianisme*, *op. cit.*, p. 340.

<sup>739</sup> Abbé Paul ARDOÏN, *La Bulle Unigenitus dans les diocèses d'Aix, Arles, Marseille, Fréjus, Toulon (1713-1789)*, Marseille, Impr. Saint-Lazare, 1936, t. I, 276 p. et t. II, 399 p.

<sup>740</sup> Dominique DINET, Marie-Claude DINET-LECOMTE, « Les appelants contre la bulle *Unigenitus* d'après Gabriel-Nicolas Nivelles », *Histoire, économie et société*, 9<sup>e</sup> année, 1990, n°3, p. 386-388.

<sup>741</sup> Timothy TACKETT, *La Révolution, l'Église, la France*, *op. cit.*, cartes E et F, p. 150.

<sup>742</sup> Voir Michel VOVELLE, « Le jansénisme en Provence », in Jean-Rémy PALANQUE dir., *Le Diocèse d'Aix-en-Provence*, *op. cit.*, p. 136-140.

touché par le phénomène. Ainsi, une circulaire du 2 janvier 1756 rédigée par Martin du Bellay, évêque de Fréjus, nous apprend qu'il se réjouit de voir le diocèse dans une paix profonde, alors même que les troubles déchirent plusieurs diocèses voisins<sup>743</sup>. L'abbé Ardoïn lui donne raison dans son étude<sup>744</sup>. Encore une fois, si le jansénisme semble être un facteur plus discriminant que le gallicanisme dans la détermination des options prises lors du serment civique, la correspondance n'apparaît nullement comme absolue.

## Les cahiers de doléances du clergé

Les clivages à l'intérieur du clergé, constatés précédemment, apparaissent au grand jour au printemps 1789, à l'occasion de la rédaction des cahiers de doléances et des élections des députés du clergé. En théorie, chaque sénéchaussée a produit un cahier. Celui du clergé de Toulon a été perdu, les autres ont été publiés à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle dans un volume des *Archives parlementaires*<sup>745</sup>.

Le premier point à remarquer, très significatif, est que le clergé a échoué à présenter un cahier unique par sénéchaussée. Cette scission, signalée par T. Tackett, est typique des désaccords entre haut et bas clergé dans le Sud-Est<sup>746</sup>. La moitié orientale du futur département, sur lequel nous allons nous attarder, ne produit pas moins de 13 cahiers différents ! Le plus long est le « cahier des doléances des sieurs curés congruistes, non possédant bénéfices, du diocèse de Fréjus »<sup>747</sup>. On notera au passage la référence (originale parmi les cahiers de doléances) au découpage ecclésiastique plutôt qu'à la division administrative<sup>748</sup>, bien que les deux entités ne se recoupent pas tout à fait<sup>749</sup>. Ce cahier revendique clairement la défense d'intérêts particuliers puisqu'il doit « être joint aux autres cahiers contenant les doléances générales du clergé de Fréjus »<sup>750</sup>. Quels sont-ils donc ? Curieusement, on ne trouve aucun document émanant de ce que

---

<sup>743</sup> Abbé Hippolyte ESPITALIER, *Les Évêques de Fréjus, op. cit.*, t. 3 : « Du XIII<sup>e</sup> siècle à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », p. 412, note 1.

<sup>744</sup> Abbé Paul ARDOÏN, *La Bulle Unigenitus... op. cit.*, t. II, p. 178.

<sup>745</sup> *Archives parlementaires de 1787 à 1860*, Première série : « 1787 à 1799 », t. 3 : « États généraux – cahiers des sénéchaussées et bailliages », Paris, Libr. administrative Paul Dupont, 1879, 799 p. Nous ne parlons pas des cahiers de doléances de Marseille, d'Aix et de Riez, espaces où les prêtres qu'on n'appelle pas encore varois se trouvent en minorité.

<sup>746</sup> Timothy TACKETT, *La Révolution, l'Église, la France, op. cit.*, p. 166.

<sup>747</sup> *Ibid.*, p. 264-267, 41 articles.

<sup>748</sup> Cette originalité trompe d'ailleurs l'éditeur des *Archives parlementaires* qui écrit par erreur que le cahier du clergé de la sénéchaussée de Draguignan manque (*Archives parlementaires...*, Première série : « 1787 à 1799 », t. 3 : « États généraux – cahiers des sénéchaussées et bailliages », *op. cit.*, p.255).

<sup>749</sup> Comparer les annexes I-13 et I-18 : le diocèse de Fréjus est un peu plus étendu que la sénéchaussée de Draguignan au Nord et dans l'Ouest.

<sup>750</sup> *Archives parlementaires...*, Première série : « 1787 à 1799 », t. 3 : « États généraux – cahiers des sénéchaussées et bailliages », *op. cit.*, p. 264.

Philippe Loupès appelle le « moyen clergé »<sup>751</sup>, celui des chanoines et des bénéficiers, nombreux à Fréjus. On ne sait s'il a été incapable de parler d'une seule voix ou s'il n'a aucune revendication spécifique. Le seul autre cahier du diocèse, plus court et circonstancié, est celui d'un ordre religieux, intitulé « des pétitions et doléances de la communauté des frères mineurs conventuels du lieu de Carcès, fondée par les illustres ancêtres de S.A.S. monseigneur le prince de Condé »<sup>752</sup>.

Dans l'extrémité Est de la Provence, la division est encore plus forte. On trouve d'abord un « cahier des doléances et remontrances générales des diocèses de Grasse et de Vence et des autres prêtres réunis à la sénéchaussée de Grasse »<sup>753</sup>, qui a été publié par B. Cousin, M. Cubells et R. Moulinas<sup>754</sup>. L'unité géographique paraît large : les prêtres des deux diocèses, mais aussi ceux de Senez et de Glandevès compris dans la sénéchaussée, se sont exprimés dans le même texte. Toutefois, cette union n'est que de façade et doit être relativisée par la présence des textes suivants. D'abord, un petit cahier regroupe des « demandes et doléances du clergé de Grasse et de Vence auxquels les curés des deux diocèses n'ont pas souscrit »<sup>755</sup>, signé seulement par quatre clercs. Un long texte présente aussi les « doléances particulières des curés de la sénéchaussée de Grasse »<sup>756</sup>. « MM. les secondaires et autres prêtres non bénéficiers des diocèses de Grasse et de Vence » présentent également des « doléances particulières »<sup>757</sup>. Le clergé non paroissial donne aussi de la voix, de manière dispersée : les religieux<sup>758</sup>, le chapitre de Grasse<sup>759</sup> et celui de Vence<sup>760</sup> rédigent chacun un cahier. Enfin, la tête des Églises locales s'exprime par la voix de l'évêque de Vence<sup>761</sup>, des « bénéficiers de l'église cathédrale de Grasse »<sup>762</sup>, de ceux de la cathédrale de Vence<sup>763</sup> et même de « M. le théologal du chapitre de Grasse »<sup>764</sup>. On ne peut qu'être frappé par l'expression de tant d'intérêts particuliers, contraires à l'esprit de la préparation des États généraux, qui prévoyaient un cahier par ordre et par sénéchaussée. Au total, 4 textes émanent du bas clergé, 2 proviennent des réguliers et 5 représentent les options du

---

<sup>751</sup> Voir Philippe LOUPÈS, *Chanoines et chapitres en Guyenne aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, *op. cit.*, 590 p.

<sup>752</sup> *Archives parlementaires...*, Première série : « 1787 à 1799 », t. 3 : « États généraux – cahiers des sénéchaussées et bailliages », *op. cit.*, p. 273-274, 8 articles.

<sup>753</sup> *Ibid.*, p. 267-268, 20 articles.

<sup>754</sup> Bernard COUSIN, Monique CUBELLS, René MOULINAS, *La Pique et la Croix. Histoire religieuse de la Révolution française*, Paris, Centurion, 1989, p. 57-59.

<sup>755</sup> *Archives parlementaires...*, Première série : « 1787 à 1799 », t. 3 : « États généraux – cahiers des sénéchaussées et bailliages », *op. cit.*, p. 268, 2 articles.

<sup>756</sup> *Ibid.*, p. 269-271, 8 articles.

<sup>757</sup> *Ibid.*, p. 272, 7 articles.

<sup>758</sup> « Doléances des religieux [de la sénéchaussée de Grasse] », *Ibid.*, p. 272.

<sup>759</sup> « Doléances particulières du chapitre de Grasse », *Ibid.*, p. 268-269, 4 articles.

<sup>760</sup> « Doléances particulières du chapitre de Vence », *Ibid.*, p. 269, 4 articles.

<sup>761</sup> « Doléances particulières de M. l'évêque de Vence », *Ibid.*, p. 268, 3 articles.

<sup>762</sup> « Doléances particulières des bénéficiers de l'église cathédrale de Grasse », *Ibid.*, p. 271, 4 articles.

<sup>763</sup> « Doléances particulières des bénéficiers de l'église cathédrale de Vence », *Ibid.*, p. 272.

<sup>764</sup> « Doléances particulières de M. le théologal du chapitre de Grasse », *Ibid.*, p. 272.

moyen et du haut clergé. Deux viennent de la sénéchaussée de Draguignan tandis que 11 ont été écrits dans celle de Grasse.

Il s'ensuit logiquement une question : la multiplicité des textes vaut-elle multiplicité (voire affrontement) des points de vue ? Sans entrer dans une analyse approfondie, on peut souligner des différences très nettes et quelques points majeurs.

Sans surprise, on observe d'abord un contraste entre haut et bas clergé. Les doléances du bas clergé expriment quelques revendications qu'on qualifie habituellement de progressistes. Les curés congruistes du diocèse de Fréjus réclament, le 28 mars, le « vote par tête » pour le clergé dans l'article 2 et « l'égalité des suffrages » entre les membres de tous les ordres aux États provinciaux dans l'article 35. À lire cette réclamation expresse, on comprend mieux la résistance à l'appel du prévôt Cavalier quelques jours plus tard<sup>765</sup>. Il est également question de l'« estime » et de l'« attachement » à « monseigneur Necker » (conclusion) et de l'abolition du casuel (article 25), mais le domaine politique est absent de tout le reste du cahier. Les curés de la sénéchaussée de Grasse (article 2), ainsi que les secondaires et non bénéficiers de Grasse et de Vence (article 2) sont également pour la suppression du casuel. Les frères mineurs de Carcès proposent « d'être confondus avec toute la nation pour l'acquittement des subsides » (article 1), c'est-à-dire de renoncer à leurs privilèges fiscaux : le principe doit être celui de « l'égalité avec tous les sujets qui, sans distinction aucune, doivent être soumis à tous les genres d'impôts quelconques ». Ils sont imités par quatre cahiers de la sénéchaussée de Grasse : les prêtres de la sénéchaussée de Grasse « offrent de contribuer dans le pays de Provence à tous les impôts royaux et locaux quelconques librement consentis par les trois ordres, et notamment par le tiers-état dans une parfaite égalité à leurs biens et fortunes » (« Temporel du clergé », article 1), les réguliers de Grasse qui consentent « toutes les impositions royales et locales », même discours chez les bénéficiers de Grasse et de Vence. Les curés de la sénéchaussée de Grasse vont plus loin sur le plan social, en imaginant la redistribution d'une « portion de la dîme » pour les pauvres des paroisses, « attendu le droit que les pauvres ont de l'aveu de tous sur les biens de l'Église » (article 1). Les curés du diocèse de Fréjus inventent un dispositif où « les curés de campagne » distribuent eux-mêmes les subsides aux pauvres de leurs paroisses (article 31).

Du côté du moyen et du haut clergé, on ne trouve aucune revendication de ce type. Les cahiers de l'évêque de Vence et des chapitres, beaucoup plus courts, expriment surtout une volonté de prolonger le *statu quo* et d'obtenir des subsides. Un attachement aux vieilles structures

---

<sup>765</sup> Cf. *supra*, p. 136.

provinciales apparaît nettement. Ainsi, Mgr Pisani de la Gaude, tout en proclamant « sa soumission aux ordres du Roi » et « son dévouement au bien public », « proteste contre la forme de convocation aux États généraux qui vient d'être employée, laquelle est contraire aux prérogatives et anciens usages de la province » (article 1) ; il souhaite donc un retour à « l'ancienne forme ». Il ne précise pas davantage, mais on devine que le doublement du Tiers-État et le vote par tête aux assemblées préliminaires ne lui conviennent guère. On apprend en lisant les vœux des congruistes de Fréjus que, dans les États de Provence, « la 2<sup>e</sup> classe [du] clergé n'est nullement représentée » (article 35), ce qui ne sera pas le cas aux États généraux. Le chapitre cathédral de Vence emboîte le pas à son évêque, réclamant « les formes anciennes » de convocation aux États (article 2) et demandant que « dans les élections aux États généraux, les seigneurs évêques y soient en nombre suffisant pour y représenter véritablement le corps épiscopal » (article 4). Le chapitre de Grasse déclare s'associer aux démarches des autres chapitres de Provence, « ainsi qu'à toutes oppositions et protestations qui seront utiles et nécessaires pour la conservation de leurs droits » (article 4).

Plus concrètement, le chapitre grassois ne souhaite guère une nouvelle augmentation de la portion congrue des curés « mettant le chapitre hors d'état de supporter les charges annuelles » – ce qui laisse supposer qu'il contient une part importante de décimateurs – demandant au roi « un secours » pour lui permettre de régler tous ses frais (article 1). De même, celui de Vence, aux « revenus modiques », se plaint d'avoir « beaucoup souffert par l'augmentation des portions congrues » (article 1) et quémande un « secours annuel de 6 000 livres » pour la restauration de la cathédrale.

Dans le domaine des points communs, il faut justement mettre les plaintes et demandes de secours, qui se retrouvent dans plusieurs autres doléances. Le théologal de la cathédrale de Grasse soutient que « le canonicat attaché à la théologale [...] n'est rien moins que suffisant pour l'honnête subsistance d'un ecclésiastique » ; les bénéficiers de Grasse se plaignent que leur revenu « produit tout au plus 400 livres » alors que « le moindre canonicat produit plus du triple », tandis que, pour ceux de Vence, il n'est que « d'environ 300 livres tournois par an, ce qui démontre l'impossibilité où ils sont pour subsister décemment », ce qui leur vaut une « triste situation ». L'évêque de Vence lui-même ajoute qu'il compte sur l'aide du roi pour subvenir « aux besoins du diocèse de Vence » (article 2), citant le chapitre, les curés, le séminaire et un collège qu'il souhaiterait fonder. Bien que la nature même des cahiers de doléances pousse à ce genre de discours, ces textes nous semblent confirmer la situation financière peu enviable des

petits diocèses de l'Est. Le théologal de Grasse parle à ce propos des « pauvres cathédrales de Provence ».

Le bas clergé exprime des soucis assez similaires, mais dans une perspective évidemment différente. Il est ici moins question de secours ponctuels que d'une hausse permanente du traitement habituel. Les secondaires de Grasse et de Vence sont assez directs, réclamant une hausse de leur congrue « proportionnellement à celle de MM. les curés » (article 1). De manière intéressante, les curés de Fréjus sont plus subtils en présentant divers moyens techniques visant à aboutir à un résultat semblable. Ainsi, les congruistes devraient être exonérés du paiement des décimes royales (article 6), ils devraient percevoir un droit, appelé « cleric et matière »<sup>766</sup>, servant à assurer le service divin, de la part des décimateurs (article 7) ; enfin, il est demandé que ces derniers restituent aux curés les novales, dîmes perçues sur les nouvelles terres défrichées récemment mises en culture (article 8). Il serait également possible de compléter « l'honoraire des prêtres » en réunissant, dans certains lieux, des bénéfices simples et « des abbayes même » à la paroisse (article 9). Un système élaboré de pensions de retraites, provenant des revenus des bénéfices supprimés ou à supprimer, doit permettre à tous les prêtres âgés de vivre décemment (articles 11 à 14).

Un autre point intéressant est l'omniprésence de revendications qu'on pourrait qualifier aujourd'hui de corporatistes<sup>767</sup>. Plusieurs cahiers – et c'est sans doute là une cause de la multiplicité des comptes-rendus – mentionnent expressément la nécessité de prendre en compte leur voix dans les instances représentatives. Par exemple, les chanoines de la cathédrale de Grasse, parlant des futures réunions des États, souhaitent que « les chapitres soient représentés dans ces assemblées d'une manière suffisante et proportionnelle à l'intérêt qu'ils y ont » (article 3). Remarquons que la députation proposée n'est pas proportionnelle à la population, mais à un critère beaucoup plus subjectif et plus délicat à mesurer... Les bénéficiaires de Grasse souhaiteraient « avoir un représentant » dans une éventuelle assemblée qui déciderait d'une nouvelle répartition des décimes du clergé (article 4), idem pour les religieux de la même ville. Enfin, les franciscains de Carcès réclament « des représentants » dans le bureau des décimes.

Les catégories inférieures du clergé suivent le même genre de logique. Les secondaires de Grasse et de Vence demandent « qu'il sera permis à MM. les vicaires de se syndiquer » (article 3). Mais ce sont les curés congruistes du diocèse de Fréjus qui insistent le plus sur ce thème. Eux

---

<sup>766</sup> Il faut noter qu'un petit mémoire sur le droit de cleric et matière se situe dans le dossier des A.D. Var, 1 L 1131, « Pensions et traitements ecclésiastiques ».

<sup>767</sup> Le terme, à prendre ici dans un sens figuré, est évidemment impropre puisque l'Ancien Régime ne reconnaît que les corporations de métiers.

aussi voudraient « s'assembler tous les ans à l'effet de procéder à l'élection de deux syndics chargés de veiller à la conservation de leurs droits » (article 36). Lors d'une vacance épiscopale, le chapitre devrait nommer un des deux grands vicaires « dans la classe des curés » (article 20). Les curés devraient être « admis et représentés » dans les assemblées générales du clergé de France (article 34) et obtenir, aux États provinciaux, « une représentation suffisante des députés de leur classe proportionnée à leur nombre et à l'importance de leurs fonctions » (article 35). On voit ici la référence à un critère numérique, bien qu'un argument qualitatif soit encore invoqué. Les curés veulent également obliger l'évêque à donner « une approbation indéfinie », c'est-à-dire sans limitation de durée, à des jeunes ecclésiastiques qui auront passé avec succès les examens de contrôle (article 21). Ils souhaitent enfin voter, tous les dix ans, avec l'ensemble du clergé du diocèse, pour élire douze gradués membres d'un « tribunal ecclésiastique » du diocèse, présidé par l'évêque (articles 16 à 19). Parmi les autres avantages demandés, certains bénéfices pourraient servir à doter une maison de formation des jeunes prêtres « que leurs talents appellent à la prédication de la parole de Dieu » (article 29). Le cumul de bénéfices dépassant le montant d'une congrue se verrait d'ailleurs interdit (article 5). Enfin, la suppression de la distinction entre chapitres nobles et chapitres roturiers, contraire « aux premiers siècles de l'Église », pourrait permettre de promouvoir « les curés qui, après longues années [sic] de service, ont rempli leurs devoirs avec distinction » (article 24).

Revalorisation des traitements, liberté d'association et de réunion, accent mis sur l'importance du rôle des curés et sur leur participation aux affaires de l'Église, rupture avec les traditions de l'Église : on a là tous les indices de la présence du richérisme, courant de revendications attaché aux prérogatives des curés, dans le sillage du théologien du XVII<sup>e</sup> siècle Edmond Richer. T. Tackett a montré que le richérisme s'est fortement diffusé chez les curés congruistes du Sud-Est, derrière les actions d'Henri Reymond, curé de Saint-Georges de Vienne dans le Dauphiné<sup>768</sup> ; pour lui, il s'agit d'un facteur essentiel de l'adhésion régionale à la Constitution civile<sup>769</sup>. C'est donc à raison que le Var se trouve classé parmi la quinzaine de départements où les cahiers du clergé insistent le plus sur les droits des curés<sup>770</sup>.

Géographiquement, la différence est très nette entre le cahier des curés du diocèse de Fréjus et celui des curés de la sénéchaussée de Grasse. Ce dernier paraît nettement plus conservateur, le champ lexical de la perpétuation l'emportant largement sur celui de l'innovation. C'est

<sup>768</sup> Timothy TACKETT, *Priest and Parish in Eighteenth-Century France...*, *op. cit.*

<sup>769</sup> Timothy TACKETT, *La Révolution, l'Église, la France*, *op. cit.*, p. 157-160.

<sup>770</sup> *Ibid.*, carte H p. 170.



notamment le cas des trois premiers articles, qui ont trait au fonctionnement général du royaume. Ceux-ci anticipent la motion Gerle du 13 avril 1790 (« Religion catholique déclarée la seule religion du royaume », article 1), demandent la « restriction » de l'édit de tolérance de 1787 vis-à-vis des non catholiques (article 2) et réclament des « restrictions à la liberté de la presse » « pour tout ce qui concerne la religion, les bonnes mœurs et le respect dû au souverain » (chapitre 1, article 3). Les principes de l'Ancien Régime sont donc à maintenir. Sur le plan régional, « le maintien de la constitution provençale » est ardemment réclamé (« Temporel du clergé », article 2). Il en est de même pour l'organisation du clergé : on est partisan de « la continuation » des assemblées générales et périodiques du clergé (« Temporel du clergé », article 6) et on défend bec et ongles l'état religieux, qui « a rendu trop de services à la nation et à la religion pour qu'il ne mérite pas toute la protection du gouvernement » (chapitre 1, article 12) : il faut donc « conserver toutes les maisons religieuses partout où elles existent » et même « remettre les vœux monastiques à seize ans pour les personnes de l'un et de l'autre sexe ». On sait que le relèvement de l'âge des vœux à 21 ans en 1768 par la Commission des réguliers, qui avait voulu mettre fin à certains abus, avait contribué à diminuer les effectifs du clergé régulier<sup>771</sup>, c'est donc un retour en arrière qui est proposé ici, à contrecourant des idées des Lumières. Les frères mineurs de Carcès expriment un vœu identique, parlant explicitement des effets négatifs des mesures de 1768 et craignant « la ruine prochaine du corps régulier en France » (article 6).

Au vu d'un tel décalage de discours, on est même étonné que l'écart du taux de jureurs entre Grasse et Vence et le reste du département ne soit pas plus important qu'il ne le fut en 1791. Ce serait pourtant oublier que le cahier de Fréjus, à côté de revendications très réformistes, contient lui aussi des éléments évoquant une vision assez conservatrice de la société française. Passons sur « les sentiments de respect et de reconnaissance » dirigés à l'égard de « Sa Majesté », « si digne de [l']amour » de tous (conclusion du cahier), expression d'un très fréquent « royalisme populaire », selon le mot de Jacques de Cock<sup>772</sup>, combat révolutionnaire dirigé non pas contre le souverain, mais contre les privilégiés qui empêcheraient ce dernier d'être au contact direct de ses loyaux sujets. Parlons plutôt de l'article 33 sur « l'exécution des lois qui prohibent la fréquentation des jeux et des cabarets les saints jours des dimanches et fêtes » et de l'article 40 visant à « anéantir la mendicité, école des voleurs et des malfaiteurs ». Le réformisme n'est donc pas complet et nous pensons qu'il n'est pas toujours opérationnel de classer les cahiers de

---

<sup>771</sup> Claude LANGLOIS, Timothy TACKETT, Michel VOVELLE, Serge BONIN, Madeleine BONIN, *Atlas de la Révolution française*, t. 9 : « Religion », *op. cit.*, p. 20-21.

<sup>772</sup> Jacques de COCK, Conférence « Les papiers de Mirabeau. Théorie et pratique politiques du député d'Aix-en-Provence, conseiller du Roi », Université d'Aix-Marseille I, 29 novembre 1995.

doléances de manière trop binaire.

## Les élus du printemps 1789

Un aperçu sur les élus des assemblées préparatoires aux États généraux peut nous aider à évaluer la représentation des différentes catégories du clergé varois.

**Tableau 13 : Répartition des délégués et députés du clergé en 1789<sup>773</sup>**

	Évêques	Chanoines	Bénéficiers	Curés	Vicaires	Religieux	TOTAL
<b>Sénéchaussées rassemblées à Draguignan</b>							
<b>Draguignan</b>	1	3	1	6	0	1	12
<b>Grasse</b>	0	0	2	5	0	1	8
<b>Castellane</b>	0	0	0	6	0	0	6 <sup>774</sup>
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>17</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>26</b>
<i>Députés</i>	0	0	0	2	0	0	2
<b>Sénéchaussée rassemblées à Toulon</b>							
<b>Toulon</b>	0	2	0	10	1	2	15
<b>Hyères</b>	0	1	0	1	0	1	3
<b>Brignoles</b>	0	0	0	7	1	1	9
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>18</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>27</b>
<i>Députés</i>	0	0	0	2	0	0	2
<b>Total général</b>							
<b>Délégués</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>35</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>53</b>
%	2	11	6	66	4	11	100
<b>Députés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>
%	0	0	0	100	0	0	100

On a déjà signalé que le scrutin se déroulait à deux niveaux. Dans un premier temps, le vote a lieu par sénéchaussée, fin mars. À Draguignan, la circonscription la plus étendue, qui comprend la ville épiscopale de Fréjus, la délégation des douze « électeurs » est partagée, à égalité parfaite, entre clergé non paroissial et clergé paroissial<sup>775</sup>. Mgr de Bausset, élu par acclamation, est accompagné du prévôt Cavalier, du prévôt d'Aups de Montgrand (les deux premiers ont le titre de vicaire général), de Joseph Ferréol Lombard, chanoine de la collégiale de Draguignan, de Pierre Maurel, chapelain à Flayosc, et du père Abram, dominicain de Draguignan. Côté paroissial, on trouve six curés de gros bourgs, Honoré Reynaud (Ampus), Jean-Étienne Mitre (Comps), Alexandre Gardiol (Callian), Honoré Régis (Bargemon), Pierre Dominique Gras (la

<sup>773</sup> Source : Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, op. cit., p. 4-9. Nous rectifions deux petites erreurs de sa part : il compte deux fois l'abbé Pons, délégué de Toulon, et il qualifie à tort Lardier de vicaire alors qu'il est curé d'Ollioules.

<sup>774</sup> Sur les six élus de cette sénéchaussée alpine, un seul appartiendra au département du Var, le curé Dedoue des Mujouls.

<sup>775</sup> Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, op. cit., p. 4.

Roque-Esclapon) et Jacques Revel (Lorgues). Dans les autres sénéchaussées, la répartition est très différente, comme le résume le tableau 12 ci-après. À Hyères, la faible délégation se compose, pour un tiers chacun, de représentants des chanoines, des curés et des religieux. À Grasse, ville épiscopale, les bénéficiers envoient deux représentants sur huit à Draguignan, mais le haut clergé est absent. Toulon compte deux chanoines sur 15. Ailleurs, la domination des curés est écrasante (7 sur 9 à Brignoles, 6 sur 6 à Castellane) ; on a même la surprise de rencontrer deux vicaires de grandes villes.

Au total, plus des deux tiers des délégués proviennent de la classe des curés et vicaires. Lors du vote, la logique du nombre semble avoir prévalu sur celle de la hiérarchie ou des honneurs. Cela correspond assez à la demande démocratique formulée par les curés dans les cahiers de doléances évoqués plus haut. Au sein des curés, ce ne sont d'ailleurs pas toujours les sièges les plus prestigieux qui ont été choisis : les curés de Grasse, de Vence et de la cathédrale de Toulon ont certes été élus, mais pas ceux de Fréjus, de Draguignan ou de Brignoles. On ne sait si c'est parce qu'ils n'avaient guère le temps de s'occuper de politique, vu la charge de leur ministère. Une réelle diversité existe entre eux : certains sont d'âge mûr et expérimentés, tels Joseph Lardier (82 ans), curé d'Ollioules depuis 49 ans, Pierre Dominique Gras (57 ans), curé de la Roque-Esclapon depuis 32 ans, Antoine Mougins-Roquefort (57 ans), curé de Grasse depuis 24 ans ou Pierre Joseph Julien (54 ans), curé de Saint-Nazaire depuis 25 ans. D'autres sont en place depuis moins longtemps dans leur paroisse, comme Honoré Régis (61 ans), curé de Bargemon depuis 4 ans, ou Joseph Marie Bernard (40 ans), curé de Solliès-Pont depuis quelques mois à peine. Enfin, on remarque des prêtres de moins de 40 ans comme Honoré Cresp (39 ans), curé de Saint-Cézaire depuis 7 ans, ou Jean Joseph Jourdan (37 ans), ministre à Signes depuis 1784. Sans grosse surprise, on note que 31 des 48 élus varois seront jureurs en 1791, à comparer avec 4 réfractaires et 12 non assujettis (un délégué est mort en 1790, avant le serment). Sur un échantillon faible, le taux de jureurs, voisin de 89 % (31 sur 35), n'est que de quelques points inférieur à la moyenne générale des prêtres varois. La différence ne nous paraît guère significative, d'autant qu'un évêque et deux vicaires généraux (réfractaires) figurent parmi les élus.

À l'échelon électoral supérieur, dans les sénéchaussées dites majeures, début avril, la place du bas clergé sort renforcée puisque les quatre députés aux États généraux sont des curés. C'est beaucoup plus que la moyenne nationale puisque les 291 députés du clergé (sur 1 139 élus au

total) comprennent 208 curés (71 %), 47 évêques (16 %) et 36 abbés (12 %)<sup>776</sup>. Ce chiffre est déjà beaucoup plus élevé que pour les États généraux précédents de 1614, où siégeaient seulement 5 curés sur les 150 députés du clergé à Paris.

Qui sont les élus ? La moitié appartient au diocèse de Fréjus, un vient du diocèse de Grasse, le dernier de celui de Toulon, ce qui semble assez représentatif sur le plan géographique. Alexandre Gardiol (62 ans) est le plus âgé. Fils d'un notaire de Fayence, il a été privé de son bénéfice au monastère de Lérins, comme on l'a dit, et dirige la modeste paroisse rurale de Callian, dans le diocèse de Fréjus. À peine plus jeune, Antoine Mougins-Roquefort (57 ans), est sans doute le plus notable des quatre. Fils d'un bourgeois possédant des terres seigneuriales et frère d'un député du Tiers-État de la même sénéchaussée de Grasse, il codirige, depuis près d'un quart de siècle, la paroisse cathédrale de Grasse, qui a traditionnellement deux curés (le second, Gasq, apparemment plus effacé, n'est arrivé qu'en 1771). Il a été directeur du séminaire de Grasse et semble jouer un rôle local important. Jean Joseph Rigouard (53 ans) a effectué toute sa carrière dans le diocèse de Toulon. Né à Solliès-Pont, il est docteur en droit et en théologie de la faculté d'Aix et, après avoir été vicaire à Solliès-Ville, il dirige la paroisse voisine de Solliès-Farlède (aujourd'hui la Farlède) depuis 1779. Futur évêque constitutionnel, il est surtout connu pour son engagement dans la franc-maçonnerie locale, dirigeant la loge « la Réunion » fondée en 1782<sup>777</sup>. Enfin, Jean Joseph André Montjallard (49 ans), natif de Simiane, entre Marseille et Aix, curé depuis 1776 de Barjols, communauté alors réputée pour sa collégiale, a la particularité de n'avoir pas d'abord été élu au premier niveau. D'abord prêtre du diocèse d'Apt, il a été incorporé dans celui de Fréjus dans les années 1770. Il s'est fait connaître, dans les années 1780, par un conflit avec le chapitre collégial, dont il reste une trace publiée<sup>778</sup>.

Il faudrait ajouter un célèbre ecclésiastique, natif de Fréjus et défenseur du troisième ordre dans un fameux livret<sup>779</sup>, qui choisit d'être élu du Tiers-État de Paris, l'abbé Emmanuel-Joseph Sieyès (1748-1836). Le personnage aurait-il une influence sur le taux élevé de jureurs du diocèse

---

<sup>776</sup> Revue *Historia*, n°104, 1<sup>er</sup> novembre 2006, en ligne sur <http://www.historia.fr/content/recherche/article?id=16364> (consulté le 1<sup>er</sup> janvier 2011).

<sup>777</sup> Voir Pierre FRAYSSE, *Jean-Joseph Rigouard. Curé de Solliès-la Farlède, Député de la sénéchaussée de Toulon, Evêque constitutionnel du Var, Franc-maçon (1735-1800)*, Marseille, Institut Historique de Provence, 1928, 167 p. et Chanoine Denis GHIRALDI, « Jean-Joseph Rigouard, franc-maçon, curé de la Farlède, évêque constitutionnel du Var », *Recherches régionales*, n°4, octobre-décembre 1990, p. 221-257.

<sup>778</sup> *Mémoire en réponse pour Mre Montjallard, curé perpétuel de l'église collégiale et paroissiale de Barjols contre l'économiste du chapitre de ladite église*, Aix, 1782, 47 p. cité par *Catalogue d'une importante collection de livres rares et de manuscrits précieux provenant en grande partie de feu M. le comte d'U... dont la vente aura lieu le 30 novembre 1868 et jours suivants, à 7 heures du soir*, Paris, Libr. Schlesinger frères, 1868, p. 391, n°2905 (mis en ligne sur <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k56002501.r=montjallard.f413.langFR.hl>, consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2010).

<sup>779</sup> Abbé Emmanuel-Joseph SIEYÈS, *Qu'est-ce que le Tiers-État ?*, Paris, s.n., 1789, 127 p. (mis en ligne sur <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k47521t.r=langFR>, consulté le 28 août 2009).

de Fréjus ? L'hypothèse reste ouverte, mais nous n'avons trouvé aucun document permettant de la soutenir, Sieyès ayant quitté la région dès les années 1770 (il est ordonné prêtre à Paris en 1774).

Les quatre députés varois, tous jureurs, prêtent serment dès la fin 1790<sup>780</sup>. Rigouard fut un des premiers députés ecclésiastiques à jurer, le 27 décembre, suivi de près par Gardiol et Mougins-Roquefort, puis par Montjallard le lendemain<sup>781</sup>. Tous se caractérisent par des positions politiques avancées. Ayant rejoint leurs confrères du Tiers-État dès juin 1789, ils rejettent tous la motion de Dom Gerle sur la religion d'État et sont nettement classés parmi les patriotes<sup>782</sup>. À l'exception de Montjallard, ils ne semblent guère affectés du basculement progressif du clergé vers la droite constaté par les historiens<sup>783</sup>. L'abbé Laugier n'hésite pas à attribuer implicitement la réussite du serment dans le Var à leurs abondantes manœuvres et à leurs « lettres pernicieuses pour le salut des âmes »<sup>784</sup>. Le plus actif semble être l'abbé Gardiol, qui échange une correspondance disputée avec Mgr de Bausset, son supérieur ; il y développe notamment une analogie avec saint Augustin qui favorise la paix dans l'Église<sup>785</sup>. Il est clair que ses œuvres ont dû avoir une large diffusion dans le Var puisque l'évêque de Fréjus en exil prend la peine d'y répondre, comme on l'a vu.

## Recherche d'un profil du réfractaire

Une analyse assez fouillée de la diversité du clergé varois a permis de dessiner plusieurs types de réactions causales explicatives du taux de serment. Nous choisissons à présent de déplacer notre objectif du côté des réfractaires pour chercher à mieux les cerner. Moins d'une cinquantaine de prêtres ont choisi de refuser, quitte à perdre une situation sociale et financière stable, sinon enviable. Quels sont ces hommes, sont-ils unis par des traits communs ? Qu'est-ce qui a pu les pousser à briser l'unanimité enthousiaste des débuts de la Révolution, ce que François Furet a appelé, en un raccourci sans doute simpliste, la « Révolution heureuse »<sup>786</sup> ?

---

<sup>780</sup> Le certificat de prestation de serment de Rigouard, le 27 décembre 1790 à l'Assemblée, est reproduit en ligne sur <http://lorgues.free.fr/rigouard2.html> (consulté le 10 mars 2010).

<sup>781</sup> Chanoine Denis GHIRALDI, « Jean-Joseph Rigouard, franc-maçon, curé de la Farlède, évêque constitutionnel du Var », art.cité, p. 228-229.

<sup>782</sup> Claude LANGLOIS, Timothy TACKETT, Michel VOVELLE, Serge BONIN, Madeleine BONIN, *Atlas de la Révolution française*, t. 9 : « Religion », *op. cit.*, « Le clergé à la Constituante, 1789-1791 », cartes p. 30.

<sup>783</sup> Timothy TACKETT, « Les députés du premier ordre : le clergé aux États généraux et à l'Assemblée constituante », in Michel CASSAN, Jean BOUTIER, Nicole LEMAÎTRE éd., *Croyances, pouvoirs et société : des Limousins aux Français. Études offertes à Louis Pérouas*, Treignac, Les Monédières, 1988, p. 85-99.

<sup>784</sup> Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, *op. cit.*, p. 49-51.

<sup>785</sup> *Ibid.*, p.50.

<sup>786</sup> François FURET, *La Révolution*, t. I : « 1770-1814 », Paris, rééd. Hachette Littérature, coll. « Pluriel », 1997, p. 125.

Certains caractères sont déjà apparus au fil de notre étude. Le réfractaire varois appartient plutôt au haut clergé local, qu'il soit évêque, vicaire général ou directeur de grand séminaire. Il exerce surtout dans l'Est du département, en particulier dans les diocèses de Grasse et de Vence. La prosopographie nous apprend d'autres détails. Son origine sociale est plutôt élevée : neuf d'entre eux (plus d'un cinquième) sont de naissance noble, caractère peu fréquent par ailleurs dans le clergé varois. Une analyse à consonance marxiste dirait donc que les intérêts familiaux de classe ont pu jouer un rôle majeur et que le refus de serment exprime plus largement une distance par rapport à une Révolution qui combat les privilèges. On trouve cependant des prêtres d'extraction bien plus modeste : Sébastien Ventrin, directeur du grand séminaire de Grasse, est fils d'aubergiste ; Honorat Chabaud, vicaire du Puget de Fréjus, a un père chapelier. Jean Honoré Beuf, vicaire de Saint-Auban, vient d'une famille pauvre et le père de Jean Joseph Charrier, futur curé d'Andon, ne sait pas signer sur l'acte de baptême de son fils. La diversité d'âge et de durée de ministère est complète : on trouve aussi bien Joseph Guillabert (29 ans), vicaire de Collobrières depuis 3 ans, que Raphaël Cheri (49 ans), curé de Magagnosc depuis 14 ans ou que Joseph Olivier (64 ans), curé d'Opio depuis 20 ans. Quelques prêtres ont sensiblement le même âge et ont pu suivre leur formation ensemble et garder des liens, mais la documentation en notre possession nous interdit de l'affirmer ; c'est le cas de Gaspard Feraud et de Pierre Augustin Garrel, tous deux 41 ans en 1790, du diocèse de Vence, ou de Louis Muret et de Sébastien Ventrin, tous deux nés en 1748, dans le diocèse de Grasse.

Nous avons malheureusement peu de documents de première main sur les motivations de refus des prêtres. L'évêque de Fréjus, s'exprimant dans une lettre pastorale, avance des motifs théologiques : pour lui, l'autorité civile n'est pas dans la possibilité de modifier les lois ecclésiastiques sur évêchés, les cures ou les chapitres<sup>787</sup>. L'abbé Barthélemy souligne la délicatesse de conscience de l'abbé Honoré Baussy, prieur à Cagnes<sup>788</sup>. Pour le reste, nous en sommes réduits à des supputations.

En revanche, un élément essentiel à remarquer est la communication qui s'est certainement établie entre les prêtres réfractaires. Si l'on superpose la carte du refus avec le réseau des routes royales de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle visible sur la carte de Cassini<sup>789</sup> ou sur l'*Atlas historique de*

---

<sup>787</sup> Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, op. cit., p. 29. Il est dommage que l'écrivain ne cite aucun passage doctrinal de la lettre pastorale en question.

<sup>788</sup> Fichier Barthélemy, B 36.

<sup>789</sup> Carte notamment disponible en ligne sur <http://cassini.ehess.fr> ou, morceau par morceau, sur <http://gallica.bnf.fr/Search?ArianeWireIndex=index&q=carte+cassini&p=1&lang=fr> (consulté le 1<sup>er</sup> août 2009).

*Provence*<sup>790</sup>, on constate, au moins dans l'Est du département, des coïncidences flagrantes. Ainsi, le Puget, siège de deux réfractaires, est l'étape la plus proche de la cité épiscopale fréjusienne sur la grande route reliant Aix à Nice. Moissac et Régusse, paroisses voisines qui se singularisent par un vicaire réfractaire chacun, se trouvent reliées par un chemin rural. Le résultat est encore plus flagrant dans l'extrémité orientale du département : l'auréole autour de Grasse correspond à une aire d'influence de la cité épiscopale le long de la route Draguignan/Antibes et la diagonale reliant Saint-Auban à Cagnes suit exactement le tracé de la route de Castellane à Nice, de chaque côté de l'évêché varois. C'est un signe certain que, dans la plupart des cas, le refus n'a pas été décidé tout seul ; les contacts entre prêtres qui se connaissent et se consultent semblent primordiaux. Nous savons également que Joseph Guillabert (29 ans), jeune vicaire réfractaire de Collobrières, a d'abord été en place, quelques années auparavant, à Sainte-Anastasie, où le vicaire Antoine Avril qui lui a succédé, de dix ans plus âgé, refuse lui aussi le serment ; il n'est pas interdit de supposer quelque lien entre les deux hommes...

Cependant, la proximité avec la frontière italienne, utile pour une fuite éventuelle, ne semble pas avoir joué : aucune paroisse limitrophe du comté de Nice n'a de réfractaire au printemps 1791. Sans doute la problématique de l'exil n'est-elle pas présente dans les esprits au début 1791, bien qu'un évêque varois soit déjà parti, pour des raisons plus politiques que religieuses, comme nous l'avons entrevu. En dernier ressort, le caractère, le tempérament d'hommes qui n'ont pas peur de sacrifier leur carrière à une cause qui leur paraît juste semblent des facteurs très crédibles.

L'échantillon est sans doute trop faible pour tirer des conclusions absolues, mais certains traits apparaissent. L'origine noble et la responsabilité dans le diocèse poussent à coup sûr à refuser le serment. Plus que le nombre de prêtres par paroisse, c'est ici la communication entre les hommes qui paraît avoir été déterminante, sans qu'on puisse cerner précisément son fonctionnement et ses limites.

Comment interpréter toutes ces données accumulées sur la diversité du clergé varois ? Il est certain que l'adhésion massive des prêtres varois n'a pas qu'une seule cause. À ce stade de la réflexion, elle nous paraît en partie à mettre en relation avec le nombre de prêtres congruistes, les héritages du jansénisme et, sans doute, quelques oppositions contre l'autorité épiscopale. Il reste cependant possible de dépasser les problématiques liées au seul clergé.

---

<sup>790</sup> Édouard BARATIER, Georges DUBY, Ernest HILDESHEIMER et alii, *Atlas historique Provence...*, op.cit., planches 125 et 126.

### **c- Le serment, image du sentiment des Varois ?**

La grande intuition de Timothy Tackett consistait à élargir le spectre des causalités du serment pour mettre en relation le taux de jureurs et l'état de l'opinion publique au début de la Révolution. Pour lui, les prêtres ne sont pas des élites détachées du peuple, ils ne se sont pas seulement décidés en fonction de leurs convictions ou de leurs intérêts, mais ils ont pris en compte la sensibilité de leur paroisse<sup>791</sup>. À l'opposé de l'image classique du prêtre influent sur les âmes, en particulier au confessionnal<sup>792</sup>, qui pousse ses fidèles à refuser ou à se soumettre au nouvel ordre des choses, il existe des cas où ce sont ces derniers qui influencent la décision ultime du ministre du culte. Peut-on donc développer des raisons qui auraient poussé les prêtres varois à prêter massivement le serment ?

Chez l'abbé Laugier, la place des laïcs au moment de l'épisode du serment civique se résume à l'insistance de l'Administration pour favoriser les jureurs et à quelques chansons qui ont circulé pour défendre les prélats réfractaires contre l'évêque constitutionnel. Nous pensons que ces extrêmes ne suffisent pas à exprimer l'état de l'opinion publique à l'époque ; il faut remonter un peu pour appréhender les sentiments religieux des Varois, à travers des testeurs comme les testaments ou les confréries, et leurs aspirations réformatrices exprimées au sein des cahiers de doléances.

### **Des Varois assez détachés de l'Église ?**

Parmi la liste de facteurs explicatifs possibles, présentés par T. Tackett, qui ont trait à la société laïque, plusieurs ne s'appliquent guère à la situation varoise. Par exemple, il n'y a pas de différence claire entre villes et campagnes ; on ne peut guère assimiler les îlots de réfractaires à des campagnes plus indépendantes de l'influence urbaine comme le fait Paul Bois dans le département de la Sarthe<sup>793</sup>. Le Var, et plus largement la Provence, ne fait pas non plus partie de ces pays d'États périphériques, réunis plus tardivement à la couronne, qui manifestent leur indépendance d'esprit et leur volonté de sauvegarder leur langue régionale en refusant le serment<sup>794</sup>. Michel Vovelle établit une relation entre la propriété paysanne dominante de la haute

---

<sup>791</sup> Timothy TACKETT, *La Révolution, l'Église, la France, op. cit.*, p.183 et p.189-195 notamment.

<sup>792</sup> T. Tackett rappelle fort à propos que l'organisation du nouveau système ecclésiastique consécutif au serment (remplacement des réfractaires, élection des évêques constitutionnels) eut surtout lieu pendant le Carême 1791, période où la confession est obligatoire – et l'absolution indispensable – avant la communion pascale annuelle (*Ibid.*, p. 185-186).

<sup>793</sup> Paul BOIS, *Paysans de l'Ouest*, Paris, Éd. de l'EHESS, coll. « Sociétés, mouvements sociaux et idéologies. Études », 1984, XX-718 p., repris dans Timothy TACKETT, *Ibid.*, p. 217-218.

<sup>794</sup> *Ibid.*, p. 223-224.



Provence et l'acceptation unanime de la Révolution par la population et, de là, à l'intérieur du clergé<sup>795</sup>. En basse Provence, en revanche, la forte présence d'une élite de propriétaires terriens crée certes des tensions sociales qu'on retrouve durant toute la Révolution, mais n'empêche guère l'adhésion unanime à la Constitution civile du clergé.

C'est plutôt dans un tableau religieux de l'espace provençal à la fin de l'Ancien Régime, si possible diachronique et spatialisé, qu'il faut puiser des corrélations plus fortes. Celui-ci a déjà été brossé à travers plusieurs études devenues classiques, notamment celles de Maurice Agulhon et de Michel Vovelle, que nous nous attacherons à croiser rapidement. Rappelons au préalable que la « menace protestante », qui a pu conduire les catholiques des espaces contacts à un réflexe de défense tourné contre l'Assemblée nationale<sup>796</sup>, n'existe guère ici ; Achard témoigne que « Toulon a toujours été regardé comme une des villes les plus attachées à la religion catholique »<sup>797</sup> et on a signalé plus haut que la présence protestante est insignifiante dans le département jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

On sait depuis longtemps que la célèbre remarque de Gabriel Le Bras pour lequel la pratique religieuse en France « ne fut jamais plus générale que de 1650 à 1789 » est plus qu'à nuancer<sup>798</sup>, et notamment dans l'espace provençal. De nombreux indices convergent pour montrer un déclin marqué du catholicisme tridentin dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Celui-ci est d'abord visible dans les attitudes collectives face à la mort, étudiées par Michel Vovelle dans les années 1970 dans le cadre d'un essor de l'histoire de mentalités<sup>799</sup>. Les vastes églises à chapelles latérales des gros bourgs agricoles provençaux, véritables « villages urbanisés »<sup>800</sup> dont on déjà parlé, forment un observatoire important de l'évolution des dévotions paroissiales et ont permis à M. Vovelle d'étudier les autels dédiés aux âmes du Purgatoire<sup>801</sup>. Entre 1730 et 1790, en plein siècle des Lumières, ceux-ci ne connaissent aucun repli spectaculaire et restent nettement présents dans les églises de Provence et au sein des testaments, mais on note qu'ils sont de moins

---

<sup>795</sup> Michel VOVELLE, « Formes de politisation de la société rurale en Provence sous la Révolution française ; entre jacobinisme et contre-révolution au village », *Annales de Bretagne*, n°89, 2, 1982, p. 185-204.

<sup>796</sup> TACKETT, *La Révolution, l'Église, la France*, op. cit., Chap. IX, « La menace protestante », p. 229-249.

<sup>797</sup> Docteur Claude-François ACHARD, *Description historique, géographique et topographique des villes, bourgs, villages et hameaux de la Provence...*, op. cit., t. II, p. 501.

<sup>798</sup> Pierre PIERRARD, *Histoire de l'Église catholique*, op. cit., p. 209.

<sup>799</sup> Voir Michel VOVELLE, « Les attitudes devant la mort, front actuel des l'histoire des mentalités », *Archives des sciences sociales des religions*, 1975, vol. 39, n°39, p. 17-29, en ligne sur [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/assr\\_0335-5985\\_1975\\_num\\_39\\_1\\_2764](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/assr_0335-5985_1975_num_39_1_2764) (consulté le 1er septembre 2009). Dans cet article très stimulant épistémologiquement, il évoquait alors les « nouveaux territoires » du « registre des études de l'inconscient collectif » (p. 18).

<sup>800</sup> Voir Maurice AGULHON, « La notion de village en Provence », *Actes du colloque de Nice*, 1963.

<sup>801</sup> Michel et Gaby VOVELLE, *Vision de la mort et de l'au-delà en Provence du XV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle d'après les autels des âmes du purgatoire*, Paris, Armand Colin, 1970.

en moins l'œuvre de peintres de notoriété régionale<sup>802</sup>. Cette précision pourrait-elle témoigner indirectement d'un recul de cette dévotion dans les plus hautes classes de la société par la baisse des commandes les plus onéreuses ? Beaucoup plus flagrante est la conclusion de l'étude de M. Vovelle sur les demandes de messes formulées dans les testaments des Provençaux<sup>803</sup>. Par le dépouillement de plusieurs milliers d'actes, il est parvenu à dessiner des courbes évolutives et à construire un « modèle provençal », résumé dans l'*Atlas de la Révolution française*<sup>804</sup>. Pratique typique de la sensibilité baroque née dans le sillage de la Contre-Réforme, le testament dévot, qui regroupe pieuses invocations à la Trinité et aux saints intercesseurs, recours aux confréries de pénitents et demandes de célébration de nombreuses messes après le décès, se trouve en net recul après 1750. La rupture touche d'abord les classes dirigeantes, qui abandonnent rapidement les pompes ostentatoires, puis, de manière progressive et différenciée, le reste de la société. Par exemple, le nombre moyen de messes réclamé par les testateurs provençaux passe de plus de 80 en 1755 à moins de 60 trente ans plus tard<sup>805</sup>. Pour M. Vovelle, c'est au moins le signe d'un retournement des conventions sociales, sinon de l'affadissement des convictions religieuses sous l'effet de la sécularisation. La mort en Provence se déconfessionnalise et semble échapper progressivement aux habitudes catholiques.

Les conclusions de cette étude ont cependant été contestées. Se fondant sur plusieurs mémoires réalisés sur des archives notariales, bien que géographiquement éloignées de la Provence, Bernard Hours note que, dans bien des cas, la déconfessionnalisation des testaments n'est guère linéaire, comme l'atteste par exemple la permanence de l'évocation des signes de croix<sup>806</sup>. On relèverait même des contradictions flagrantes entre plusieurs testaments réalisés par la même personne ou à l'intérieur même de certains testaments. Plus fondamentalement, on a pu rétorquer que la diminution de la demande de messes pouvait être l'effet d'une intériorisation de la religion ou d'une plus grande confiance en sa destinée éternelle au lieu d'un essor de l'indifférentisme. M. Vovelle reconnaît lui-même que « chaque critère pris isolément pouvait ne rien signifier, ou tout vouloir dire »<sup>807</sup>. Or, d'autres critères confirment le recul de la référence à l'au-delà chez les Provençaux du XVIII<sup>e</sup> siècle. C'est le cas des ex-voto, objets de dévotion offerts

---

<sup>802</sup> Michel et Gaby VOVELLE, « La mort et l'au-delà en Provence d'après les autels des âmes du Purgatoire (XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle) », *Annales ESC*, 1969, vol. 24, n°6, p. 1620-1622.

<sup>803</sup> Michel VOVELLE, *Piété baroque et déchristianisation en Provence au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les attitudes devant la mort d'après les clauses de testaments*, Paris, Le Seuil, coll. « Points Histoire », 1978, 346 p.

<sup>804</sup> Michel VOVELLE, « Le modèle provençal », in Claude LANGLOIS, Timothy TACKETT, Michel VOVELLE, Serge BONIN, Madeleine BONIN, *Atlas de la Révolution française*, t. 9 : « Religion », p. 18.

<sup>805</sup> *Ibid.*, graphique p. 18.

<sup>806</sup> Bernard HOURS, « Les testaments n'ont peut-être pas tout dit », *Chrétiens et sociétés* [En ligne], n°14, 2007, mis en ligne le 08 juillet 2008, Consulté le 3 septembre 2009. URL : <http://chretiensocietes.revues.org/index369.html>.

<sup>807</sup> Michel VOVELLE, « Les attitudes devant la mort, front actuel des l'histoire des mentalités », art. cité, p. 22.

en remerciement d'une grâce souvent matérielle, étudiés par Bernard Cousin dans sa thèse<sup>808</sup>. On relève une diminution de la place réservée à l'espace céleste au sein des ex-voto à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, certes moins impressionnante que celle qui surviendra au siècle suivant, mais suffisante pour attirer l'attention<sup>809</sup>.

L'évolution paraît plus évidente encore si on considère les confréries, associations pieuses de laïques réunies autour d'une dévotion paroissiale à un saint patron (les confréries « institutions ») ou autour d'un métier commun (les confréries « associations »). M. Agulhon a montré qu'elles échappent de plus en plus, au XVIII<sup>e</sup> siècle, à l'emprise cléricale<sup>810</sup>. La plupart des confréries connaissent une « municipalisation » et une « laïcisation », en particulier par un transfert des œuvres pieuses qu'elles assuraient (charité envers les pauvres) aux instances civiles, mais aussi un net recul de leur recrutement parmi les classes supérieures de la société au profit d'associations plus profanes comme la franc-maçonnerie en plein essor<sup>811</sup>. Les visites pastorales des évêques de Fréjus, évoquées par Paul-Albert Février dans un article sur les fêtes religieuses<sup>812</sup>, traduisent un sentiment analogue. Plusieurs évêques de la fin de l'Ancien Régime dénoncent la multiplication et les abus des confréries, qui, selon l'historien, ont « tendance à s'occuper plus souvent de repas et de bonne chère que de vie spirituelle »<sup>813</sup>. Celui-ci note de nombreuses suppressions de confréries et de processions qui ne respectaient plus la dignité due au culte. L'ordonnance de Mgr du Bellay en 1756, commentant diverses oppositions à sa réforme pastorale, regrette que certains « n'ont d'autre acte de religion que d'être présents les saints jours de fête à la messe », ce qui montre le caractère saisonnier de la pratique religieuse<sup>814</sup>. À Toulon, trois des quatre confréries de pénitents de la ville sont supprimées à la veille de la Révolution<sup>815</sup>. Enfin, Mgr Pisani de la Gaude, évêque de Vence, déplore en 1789, selon le chanoine Tisserand, « l'affaiblissement de la foi, le mépris du culte, le dépérissement de la morale, le débordement

---

<sup>808</sup> Bernard COUSIN, *Le Miracle et le quotidien. Les ex-voto provençaux, image d'une société*, thèse pour le doctorat d'État, Université de Provence, 1981, 1294 p.

<sup>809</sup> Claude LANGLOIS, « France méridionale, 1790-A850 », in Claude LANGLOIS, Timothy TACKETT, Michel VOVELLE, Serge BONIN, Madeleine BONIN, *Atlas de la Révolution française*, t. 9 : « Religion », p. 77.

<sup>810</sup> Maurice AGULHON, *La Sociabilité méridionale. Confréries et Associations dans la vie collective en Provence orientale à la fin du 18<sup>ème</sup> siècle*, thèse complémentaire, Université d'Aix-Marseille, parue à La Pensée Universitaire (Publications des Annales de la Faculté des Lettres, « Travaux et Mémoires », n°XXXVI), 1966, 2 vol., 878 p. (B.U. Aix, TLD 62), rééd. sous le titre *Pénitents et francs-maçons de l'ancienne Provence*, Paris, Fayard, coll. « Histoire sans frontières », 1968, 452 p.

<sup>811</sup> Pour un bon résumé : Michel VOVELLE, Compte-rendu de Maurice AGULHON, *Pénitents et francs-maçons dans l'ancienne Provence*, in *Annales ESC*, 1971, vol. 26, n°2, p. 419-424.

<sup>812</sup> Paul-Albert FÉVRIER, « Les Fêtes religieuses dans l'ancien diocèse de Fréjus », *Provence historique*, t. XI, fasc. 44, Avril-juin 1961, p. 163-189.

<sup>813</sup> *Ibid.*, p. 186.

<sup>814</sup> *Ibid.*, p. 187.

<sup>815</sup> A.M. Toulon, GG 13, « Lettres patentes du Roi concernant les confréries des pénitents de la ville de Toulon », janvier 1789. Il s'agit des blancs, des noirs et des bleus. Les gris sont les seuls à subsister.

des mauvais écrits, qui portent jusque dans les plus petites villes le libertinage, l'indépendance et l'incrédulité »<sup>816</sup>.

Cet ensemble de données relativement cohérent dessine une Provence en détachement par rapport au catholicisme tridentin. La Révolution n'est donc pas responsable de ce mouvement de détachement. On pourrait facilement parler d'un espace rebelle à la cléricisation de la religion telle qu'elle s'est vue dans d'autres régions de France ; là encore, la situation locale confirme le modèle de T. Tackett qui associe globalement religion cléricale et refus de serment<sup>817</sup>. Mais, au sein de cette vérité désormais bien connue, il est surtout intéressant de noter des nuances géographiques. Selon M. Vovelle, « l'opposition entre haute et basse Provence d'une part, Provence orientale et occidentale de l'autre suggère une géographie » voire « l'existence d'une frontière de sensibilité »<sup>818</sup>. La plupart des indices analysés dressent effectivement une différenciation certaine entre plusieurs espaces provençaux, et en particulier, pour l'étude qui nous intéresse, une dichotomie entre la partie occidentale et l'extrémité orientale de la basse Provence orientale. Dans ce qui deviendra l'arrondissement de Grasse, nettement individualisable sur de nombreuses cartes, les demandes de messes dans les testaments se maintiennent à un haut niveau (plus de 60 pour 100 testaments) entre 1730 et 1770 ; si elles reculent pendant la dernière période pré-révolutionnaire découpée par M. Vovelle (1770-1790), leur niveau (entre 40 et 60 pour 100 actes) reste supérieur au reste de la basse Provence<sup>819</sup>. De même, les confréries des anciens diocèses de Grasse et de Vence, étudiées par Marie-Hélène Froeschlé-Chopard, témoignent d'une vitalité et d'une ingérence cléricale plus grande que leurs voisines des territoires du Var actuel, celui d'après 1860<sup>820</sup>. Sans surprise, on retrouve dans la religion des laïques le gradient Ouest/Est constaté dans la prestation de serment, ce qui confirme leur corrélation.

L'espace grassois peut donc être considéré comme une marge du département du Var, caractérisée par une plus forte cléricisation, un taux de réfractaires plus important et – si on

---

<sup>816</sup> Chanoine Eugène TISSERAND, *Histoire de Vence...*, *op. cit.*, p. 270. On ne sait pas exactement si cette phrase est une citation en style indirect libre ou si elle utilise les mots du chanoine Tisserand.

<sup>817</sup> Timothy TACKETT, *La Révolution, l'Église, la France*, *op. cit.*, Chapitre X : « Le cléricisme et le serment », p. 251-272.

<sup>818</sup> Michel et Gaby VOVELLE, « La mort et l'au-delà en Provence d'après les autels des âmes du Purgatoire (XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle) », *Annales ESC*, 1969, vol. 24, n°6, p. 1604.

<sup>819</sup> Michel VOVELLE, « Le modèle provençal », in Claude LANGLOIS, Timothy TACKETT, Michel VOVELLE, Serge BONIN, Madeleine BONIN, *Atlas de la Révolution française*, t. 9 : « Religion », Cartes p. 18.

<sup>820</sup> Voir Marie-Hélène FROESCHLÉ-CHOPARD, *La religion populaire en Provence orientale au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Beauchêne, 1980, 418 p. et *Les Confréries, l'Église et la Cité, actes du colloque de Marseille-E.H.E.S.S. 22-23 mai 1985*, textes réunis par Marie-Hélène FROESCHLÉ-CHOPARD avec la collaboration de Roger DEVOS, Grenoble, 1988, 267 p.

prolonge quelques instants notre analyse jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle – un taux de pratique religieuse et un vote à droite supérieurs. L'ironie de l'histoire est que l'image de cet espace se trouve exactement inversée dans l'esprit des spécialistes actuels des Alpes-Maritimes, comme nous avons pu nous en rendre compte à la journée d'études de janvier 2008 sur l'histoire religieuse de Grasse<sup>821</sup> : plusieurs intervenants ont souligné, comme une évidence entendue et séculaire, le décalage entre l'arrondissement de Grasse, moins pratiquant, votant volontiers plus à gauche (ou moins à droite), et celui de Nice, héritier de l'ancien comté aux influences italiennes et cléricales certaines. Des deux côtés, varois comme niçois, l'espace grassois est donc perçu comme une marge alors qu'il serait plutôt une terre de rencontre, de transition au sein d'un gradient beaucoup plus étendu entre le comté de Nice très conservateur et la basse Provence occidentale. Nous pensons que cette double originalité – celle de l'espace grassois en même temps que celle de sa représentation historiographique – mériterait d'être davantage étudiée ; elle matérialise en tout cas le hiatus déjà évoqué entre l'historiographie varoise et les publications azuréennes.

### **Les cahiers de doléances des communautés**

De manière classique, il est possible d'avoir une vue plus immédiate de l'état de l'opinion publique varoise à l'aube de la Révolution, par l'analyse des cahiers de doléances du Tiers-État<sup>822</sup>. Deux échelons sont à distinguer : les cahiers de base sont rédigés dans les paroisses, où c'est souvent l'élite des villages et des municipalités qui s'exprime, ou dans les corporations de métiers ; dans les cahiers de sénéchaussée, beaucoup moins nombreux, qui sont transmis au pouvoir parisien, les revendications locales ont été élaguées au profit des demandes de la portion la plus influente du Tiers-État<sup>823</sup>. Comme pour le clergé, les cahiers de doléances du Tiers-État sont parus dans des publications érudites. Frédéric Mireur a publié les 61 cahiers de communautés de la sénéchaussée de Draguignan<sup>824</sup>, le cahier global ayant été édité par les *Archives parlementaires*<sup>825</sup>. Cette même collection a édité les cahiers généraux des sénéchaussées d'Aix<sup>826</sup>, de Marseille<sup>827</sup> et de Toulon<sup>828</sup>. Les autres cahiers de communautés ont été édités de

---

<sup>821</sup> Journée d'études *Aspects de l'Église de Grasse aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles* présidée par le professeur Ralph SCHOR, sise au Palais des Congrès de Grasse le 19 janvier 2008.

<sup>822</sup> Dans le cadre de cette étude, nous avons renoncé à intégrer les cahiers de la noblesse, plus réduite numériquement.

<sup>823</sup> Voir par exemple Pierre GOUBERT, Michel DENIS, 1789, *les Français ont la parole : les cahiers de doléances des États Généraux*, Paris, Gallimard, coll. « Archives », 1989, 255 p.

<sup>824</sup> Frédéric MIREUR, *Cahiers de doléances des communautés de la sénéchaussée de Draguignan*, Draguignan, Olivier et Rouvier, 1889, 537 p.

<sup>825</sup> *Archives parlementaires...*, Première série : « 1787 à 1799 », t. 3 : « États généraux – cahiers des sénéchaussées et bailliages », *op. cit.*, p. 255-264.

<sup>826</sup> *Ibid.*, t. 1, p. 695-696.

manière plus ponctuelle dans des revues locales ou, plus rarement, dans les *Archives parlementaires*<sup>829</sup>.

À défaut d'organiser une étude complète, nous allons surtout nous focaliser sur la sénéchaussée de Draguignan, l'une des plus vastes, en utilisant notamment une synthèse réalisée par le père Porte<sup>830</sup>. Très divers, les cahiers de communautés montrent tous un profond intérêt pour la religion catholique, qui apparaît complètement intégrée à la vie des communautés. Les plaintes concernent d'abord le domaine financier (dîme et casuel), mais aussi l'organisation de l'Église.

Le thème qui revient le plus souvent dans les cahiers communaux est celui des contributions versées au clergé. 34 cahiers sur 61 (56 %) réclament la suppression totale de la dîme, 9 autres (15 %) se contentant d'un aménagement plus ou moins important. La communauté de Cotignac affirme que la dîme est une « charge publique qui doit plutôt le jour à l'ambition d'un ordre puissant et à l'ignorance superstitieuse de nos pères »<sup>831</sup> ; le Luc souligne qu'elle « ne fut d'abord qu'une offrande libre et volontaire, employée à la subsistance et entretien des ministres de l'Église »<sup>832</sup> ; Moissac résume ainsi : « le royaume entier réclame » et « demande la suppression » de la dîme<sup>833</sup>. Les gens de Montauroux, plus modérés, proposent « l'abonnement de la dîme en argent » par des commissaires<sup>834</sup>, alors que le hameau d'Esclans, près de la Motte, désire seulement qu'elle soit « rachetable à prix d'argent »<sup>835</sup>.

Ce qui choque le plus, cependant, n'est pas que le paiement du personnel ecclésiastique repose sur le peuple, mais surtout que le clergé paroissial n'en bénéficie pas directement. « Pourquoi payons-nous la dîme ?, demande Flayosc, C'est pour nous procurer les secours spirituels »<sup>836</sup>. Il est normal, lit-on partout, que les prêtres desservants aient un bon traitement : Aups propose même 1 000 livres par an pour un curé et 500 pour un vicaire<sup>837</sup>, Grimaud est plus généreux avec 1 200 et 600<sup>838</sup>, Lorgues imagine même que « la plus modique portion soit de

---

<sup>827</sup> *Ibid.*, t. 3, p. 701-711.

<sup>828</sup> *Ibid.*, t. 5, p. 788-791 et t. 6, « Supplément », p. 701.

<sup>829</sup> C'est le cas des cahiers de 20 communautés varoises de l'ouest du département, publiés parmi ceux de la sénéchaussée d'Aix, dans le t. 6, « Supplément », p. 239-449.

<sup>830</sup> Nous remercions ici le père Louis PORTE qui a bien voulu nous confier son travail manuscrit de synthèse sur les cahiers des communautés de la sénéchaussée de Draguignan.

<sup>831</sup> Cahier de doléances de la communauté de Cotignac.

<sup>832</sup> Cahier de doléances de la communauté du Luc, article 14.

<sup>833</sup> Cahier de doléances de la communauté de Moissac, article 6.

<sup>834</sup> Cahier de doléances de la communauté de Montauroux, article 16.

<sup>835</sup> Cahier de doléances de la communauté d'Esclans, article 7.

<sup>836</sup> Cahier de doléances de la communauté de Flayosc, article 4.

<sup>837</sup> Cahier de doléances de la communauté d'Aups, article 19.

<sup>838</sup> Cahier de doléances de la communauté de Grimaud, article 16.

1 000 livres »<sup>839</sup>. Notons que la Môle se plaint d'être grevée de la dîme « inutilement » alors qu'elle n'a pas de curé<sup>840</sup>, étant desservie, comme on le sait, par les moines de la Verne ; l'idée paraît très moderne : une taxe ne serait donc légitime que si elle correspond à un service en retour. À Bargemon, l'augmentation de la congrue des curés et des vicaires devrait également servir à assurer un secours aux pauvres, étant donné que les prêtres, « par l'exercice journalier des pénibles et précieuses fonctions de leur ministère », sont « à portée de connaître les besoins des pauvres »<sup>841</sup>. Les décimateurs, en revanche, sont beaucoup moins appréciés. À Flayosc, on compare avec humour « les subsides » payés « de si bon cœur à notre roi » avec ceux qui ont été donnés aux décimateurs qui « ne sont employés qu'à leur faire traîner carrosse »<sup>842</sup>. Cependant, beaucoup imaginent une transition en douceur vers un nouveau système : Brovès, Favas ou Taradeau attendent la mort des bénéficiaires pour supprimer la dîme<sup>843</sup>, Fayence leur accorderait plutôt « une pension viagère »<sup>844</sup>.

Le casuel est également contesté. Plus d'un quart des communautés demandent sa suppression pure et simple. Les Arcs souhaitent qu'il sera « expressément prohibé » pour tout ecclésiastique de recevoir « aucunes rétributions ou obligations pour l'administration des sacrements »<sup>845</sup>. Brovès signale que le casuel « occasionne le mépris des ministres et du ministère »<sup>846</sup> ; Tourtour regrette ces droits « onéreux au public et humiliants pour les pasteurs »<sup>847</sup> tandis que Monferrat explicite l'argument :

*« L'Assemblée a chargé les sieurs députés de proposer la suppression et abolition générale de tout casuel aux curés, vicaires et desservant paroisse, d'abord pour faire cesser contre ces ministres des plaintes dures et le mépris, causés par ces rétributions, et pour conserver ainsi les égards et la considération qui leur est due. »*<sup>848</sup>

On remarque de nouveau une sympathie envers le clergé paroissial, contrairement aux redevances incriminées. Celui-ci échappe globalement aux critiques adressées à l'ordre clérical à travers quelques exposés historiques ou certaines formules très directes. Ainsi, on trouve le cinglant portrait à charge de Saint-Tropez, qui néglige de parler des dépenses du clergé :

*« Les prêtres, abusant des fonctions de leurs ministères, outre la spoliation des familles, exigeaient encore des peuples, sous peine de l'enfer, une taxe sur tous leurs revenus ; il en*

<sup>839</sup> Cahier de doléances de la communauté de Lorgues.

<sup>840</sup> Cahier de doléances de la communauté de la Molle (aujourd'hui la Môle).

<sup>841</sup> Cahier de doléances de la communauté de Bargemon, article 6.

<sup>842</sup> Cahier de doléances de la communauté de Flayosc, article 3.

<sup>843</sup> Cahiers de doléances des communautés de Brovès, de Favas et de Taradeau.

<sup>844</sup> Cahier de doléances de la communauté de Fayence.

<sup>845</sup> Cahier de doléances de la communauté des Arcs.

<sup>846</sup> Cahier de doléances de la communauté de Brovès.

<sup>847</sup> Cahier de doléances de la communauté de Tourtour, présentation générale.

<sup>848</sup> Cahier de doléances de la communauté de Monferrat, article 3.

*résulte de ces diverses spoliations et des dîmes que le Clergé, ayant la cinquième partie des terres en France, jouit du tiers des revenus de l'État.*

*La tribu de Lévi avait sur les Israélites le dixième des productions ; mais outre que cette tribu ne possédait aucune terre, c'est qu'elle formait la douzième partie de toute la Nation, et il s'en faut de bien qu'une pareille proportion et qu'une telle condition existent en France. »<sup>849</sup>*

Il faut noter la culture religieuse des auteurs, qui font usage de l'Ancien Testament pour critiquer les pratiques du clergé de la nouvelle Alliance. Tourtour résume la situation actuelle en une phrase : « Le clergé et la noblesse augmentent journallement leurs droits par l'autorité qu'ils ont usurpée sur le Tiers-État »<sup>850</sup>.

La propriété ecclésiastique, évoquée plus haut par Saint-Tropez, fait, elle aussi, l'objet de certaines critiques. Tourrettes, près de Fayence, souhaiterait qu'on puisse vendre les biens d'Église, les chapelles et les petits bénéfices « érigés par la piété des fondateurs et dont la bonne intention n'est plus suivie depuis longtemps » car « l'avidité des bénéficiers et recteurs » a remplacé « l'œuvre pie », « souvent au grand scandale de la religion »<sup>851</sup>. Là encore, dans une vision plutôt pessimiste du développement historique, on distingue soigneusement le respect envers la religion, qui a cependant perdu sa pureté originelle, et les abus qui ont découlé de la convoitise de certains. Comps anticipe la nationalisation du 2 novembre 1789, souhaitant « que les biens de l'Église [soient] mis dans le commerce, de la manière la plus avantageuse au bien de l'État »<sup>852</sup>.

Enfin, sans surprise, quelques communautés réclament « la suppression d'un grand nombre de membres inutiles de l'ordre du clergé »<sup>853</sup>. Plus précis, les Arcs rejettent « tous les autres chapitres, collégiales, abbayes, commanderies, corps et communautés religieuses, réguliers et séculiers des deux sexes, et tous bénéfices », à l'exception des chapitres des cathédrales<sup>854</sup> ; il est cependant question d'attendre la mort de tous les bénéficiaires. Donnant dans la métaphore, le Cannet résume ainsi la situation : « Le frelon doit être chassé de la ruche et le miel partagé aux abeilles agissantes »<sup>855</sup>. L'image n'est peut-être pas prise au hasard, le miel étant le symbole de la richesse de la terre promise dans l'Ancien Testament<sup>856</sup>.

---

<sup>849</sup> Cahier de doléances de la communauté de Saint-Tropez, article 14.

<sup>850</sup> Cahier de doléances de la communauté de Tourtour, présentation générale.

<sup>851</sup> Cahier de doléances de la communauté de Tourrettes.

<sup>852</sup> Cahier de doléances de la communauté de Comps, article 14.

<sup>853</sup> Cahier de doléances de la communauté d'Ampus, article 4.

<sup>854</sup> Cahier de doléances de la communauté des Arcs.

<sup>855</sup> Cahier de doléances de la communauté du Cannet, article 7.

<sup>856</sup> Il est question plusieurs fois d'un « pays ruisselant de lait et de miel » (Exode XXXIII, 3 ; Lévitique XX, 24 ; Nombres XIII, 28 ; Deutéronome VI, 3...).



Dans de nombreux cahiers de communautés transparaît le désir d'une religion catholique renouvelée, ayant renoué avec la vertu des origines et, paradoxalement, plus liée à l'État et aux autorités locales. La nécessité du culte n'est nulle part niée. Certaines petites communautés souhaiteraient être desservies par un prêtre à demeure, comme Meaux, près de Claviers : en effet, atteste-t-on, « on nous a forcés à faire une maison curiale qui nous est revenue à 5 000 livres » ; mais surtout, « la résidence d'un prêtre est d'autant plus nécessaire qu'il y a plus de 40 habitants dans l'étendue de la paroisse qui peuvent très souvent manquer des secours spirituels dans leurs maladies »<sup>857</sup>. De nombreuses paroisses encouragent même le « clergé de second ordre », en soutenant son entrée dans les États provinciaux, comme Ampus<sup>858</sup>, Bagnols<sup>859</sup> ou Bargème<sup>860</sup>. La remarque des Arcs, qui souhaiteraient transférer les « fêtes chômées » au dimanche suivant, à l'exception de Noël, de la Fête-Dieu, de l'Assomption et de la fête du saint patron, « pour le grand intérêt de l'agriculture et du commerce », à l'instar de ce que T. Tackett repère dans certains cahiers urbains<sup>861</sup>, paraît très isolée<sup>862</sup>. Visiblement plus conservatrice, la ville de Draguignan demande que l'imprimerie, « écho de la pensée », dont on réclame une liberté accrue, ne puisse « servir pour corrompre les mœurs, renverser la religion et noircir l'honneur des citoyens »<sup>863</sup>.

Les règles d'admission à certaines fonctions doivent être revues et fondées sur l'origine locale, mais aussi sur l'ancienneté ou sur le mérite, sans qu'on arrive parfois à trancher. Pour Callas, il faut que les bénéfices « soient accordés de préférence aux prêtres et ecclésiastiques du diocèse qui ont bien mérité », les « extra-diocésains » ne pouvant être nommés qu'à défaut<sup>864</sup>. Un des programmes les plus complets se situe à Brovès :

*« Qu'il ne soit élevé à l'épiscopat que des sujets qui aient travaillé dans les diocèses comme curés ou vicaires, depuis au moins vingt ans ;  
Que toutes les cures soient données à celui des vicaires travaillant dans le diocèse depuis au moins dix ans, qui sera choisi par le synode diocésain, ou accordées au mérite par le moyen du concours, avec attribution des fonctions curiales, pendant la vacance, au plus ancien vicaire de la paroisse. »*<sup>865</sup>

Parmi les mesures les plus demandées, figure aussi la résidence effective des clercs. Draguignan « supplie » le roi de faire respecter « la loi civile et canonique qui oblige les évêques

<sup>857</sup> Cahier de doléances de la communauté de Meaux, article 1<sup>er</sup>.

<sup>858</sup> Cahier de doléances de la communauté d'Ampus, article 23.

<sup>859</sup> Cahier de doléances de la communauté de Bagnols.

<sup>860</sup> Cahier de doléances de la communauté de Bargème, article 7.

<sup>861</sup> Timothy TACKETT, *La Révolution, l'Église, la France, op. cit.*, p. 279.

<sup>862</sup> Cahier de doléances de la communauté des Arcs.

<sup>863</sup> Cahier de doléances de la communauté de Draguignan, article 14.

<sup>864</sup> Cahier de doléances de la communauté de Callas.

<sup>865</sup> Cahier de doléances de la communauté de Brovès.

à la résidence, n'accordant de dispense que pour de bonnes causes »<sup>866</sup>. On est ici dans la droite ligne de la pastorale catholique, puisque cette injonction a notamment été développée par le concile de Trente<sup>867</sup>. Callas<sup>868</sup> et Montauroux<sup>869</sup> reprennent le même souhait. Cependant, certaines communautés vont plus loin en réclamant la même obligation pour « les ministres de l'Église de tous les rangs et de toutes les dignités » ; en effet, « nourris de la substance du troupeau, vêtus de sa plus belle toison, ils doivent être sans cesse au milieu de lui »<sup>870</sup>. Aups voudrait « que tous les évêques, riches bénéficiers et gros décimateurs soient obligés de résider dans les pays qui les enrichissent ou le chef-lieu le plus proche », non seulement pour des raisons morales, mais aussi pour les retombées financières attendues : leur présence permettrait « de faire retourner à leur source une partie des biens qu'ils en reçoivent »<sup>871</sup>. La ville, qui comprend une riche collégiale, a dû expérimenter l'effet de l'absence de ses chanoines. Le Cannet et Châteaudouble interdiraient même tout déplacement important sans « une permission expresse de sa Majesté »<sup>872</sup>. Aups, un peu plus large, tolère au maximum « trois mois d'absence » dans l'année afin de « vaquer à [ses] affaires particulières »<sup>873</sup>. Pour Montauroux, le non respect de la règle de résidence pourrait entraîner des « privations de revenus », lesquels seraient reversés aux pauvres.

Un dernier point à noter est que cette Église ainsi régénérée dénouerait sensiblement ses liens avec le pape. D'après la communauté des Arcs, le Souverain pontife est seulement « le chef de la hiérarchie ecclésiastique pour le dogme »<sup>874</sup>. Cela justifie sans doute la suppression des « annates et autres droits et redevances attribuées à la Cour de Rome » souhaitée par Salernes<sup>875</sup>. Le même cahier souligne que le roi est « chef de l'Église gallicane »<sup>876</sup> et doit lui-même nommer à tous les évêchés. Par conséquent, disent encore les gens des Arcs, « nous devons désirer ne reconnaître pour le culte extérieur de la discipline et de la juridiction temporelle de l'Église d'autres lois que celles de l'Église gallicane »<sup>877</sup>. Des quelques cahiers qui évoquent le sujet, seul

---

<sup>866</sup> Cahier de doléances de la communauté de Draguignan, article 43.

<sup>867</sup> Concile de Trente, 6<sup>e</sup> session, « Décret de réformation », Chap. I : « De la résidence des Prélats dans leurs Églises, sous les peines du droit ancien, et autres ordonnées de nouveau », en ligne sur <http://lesbonstextes.ifastnet.com/trentesixiemesession.htm#refchap1>, consulté le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

<sup>868</sup> Cahier de doléances de la communauté de Callas.

<sup>869</sup> Cahier de doléances de la communauté de Montauroux, article 15.

<sup>870</sup> Cahier de doléances de la communauté du Cannet, article 7.

<sup>871</sup> Cahier de doléances de la communauté d'Aups, article 18.

<sup>872</sup> Cahier de doléances de la communauté du Cannet, article 7.

<sup>873</sup> Cahier de doléances de la communauté d'Aups, article 18.

<sup>874</sup> Cahier de doléances de la communauté des Arcs.

<sup>875</sup> Cahier de doléances de la communauté de Salernes.

<sup>876</sup> Le cahier des Arcs précise « chef temporel de l'Église gallicane ».

<sup>877</sup> Cahier de doléances de la communauté des Arcs.

Châteaudouble fait appel au pape, pour demander, par l'intermédiaire de « la sollicitation » du « meilleur des rois » la tenue d'un concile<sup>878</sup>. Au niveau local, pour beaucoup, les communautés d'habitants auraient un rôle important à jouer dans la réorganisation de l'Église. Avec la suppression des ressources du clergé, ce sont elles qui devraient assurer le paiement des desservants, selon Bargemon<sup>879</sup> ou Callian<sup>880</sup> par exemple, et s'occuper éventuellement des besoins des pauvres.

Malgré leur diversité, le sentiment principal qui ressort de ces cahiers de communautés est leur attachement à la religion, qu'on souhaite nettement réformer, mais de manière parfois moins radicale qu'ailleurs. Pour reprendre la typologie de T. Tackett<sup>881</sup>, on ne trouve que rarement des souhaits quant à la sécularisation totale des institutions d'Église ou à sa démocratisation, et encore moins des mentions de la tolérance religieuse. Par contre, le gallicanisme est une sensibilité largement partagée, qui peut expliquer qu'aucun mouvement populaire n'ait eu lieu dans le Var pour s'opposer au serment civique.

### **Les cahiers de doléances du Tiers-État**

À l'échelon supérieur, il est possible d'analyser rapidement quelques cahiers de sénéchaussées. Le plus long est celui de Draguignan ; la rubrique, significativement intitulée « Clergé » plutôt que « Religion », se trouve forte de 17 revendications, mais placée vers la fin du document<sup>882</sup>. On y retrouve globalement le ton critique et réformateur par rapport à l'Église, avec l'inflexion indulgente envers le clergé qu'on a mise en valeur dans les cahiers de communautés. Il est intéressant de noter que le paragraphe introductif entend ne pas se mêler du « régime spirituel » de la religion, donnant confiance au « premier ordre » pour réclamer contre « les abus » et donner l'exemple d'une « réformation utile ».

Pour le reste, la synthèse semble avoir été bien effectuée car les mesures demandées résument l'essentiel des revendications précédemment exposées. Sans surprise, cinq alinéas sur 17 concernent les questions financières (prélèvements et rétribution du clergé) : la suppression de la dîme (article 1), ou au moins son abonnement (consenti dans la proposition 2), et l'abolition

---

<sup>878</sup> Cahier de doléances de la communauté de Châteaudouble, article 5.

<sup>879</sup> Cahier de doléances de la communauté de Bargemon, article 4.

<sup>880</sup> Cahier de doléances de la communauté de Callian, présentation générale.

<sup>881</sup> Timothy TACKETT, *La Révolution, l'Église, la France, op. cit.*, p. 281.

<sup>882</sup> « Cahier général des doléances du tiers-état de la sénéchaussée de Draguignan », *Archives parlementaires...*, Première série : « 1787 à 1799 », t. 3 : « États généraux – cahiers des sénéchaussées et bailliages », *op. cit.*, p. 259-260.

« absolue » du casuel (article 11) doivent aboutir au paiement des clercs par les communautés, au minimum 1 000 livres pour un curé et 500 livres pour un vicaire (article 4). De manière plus révolutionnaire, l'alinéa 3 demande la nationalisation des biens d'Église pour le « paiement des dettes du clergé ».

L'organisation de l'Église fait aussi l'objet de plusieurs développements. L'obligation de résidence pour « les évêques, prieurs, décimateurs et autres bénéficiers quelconques » est nettement affirmée, sous la menace de sanctions financières immédiates « sans autre procédure préalable » en cas de manquement (article 5). Les évêques ne pourront pas refuser de donner les ordres sacrés aux candidats engagés dans la cléricature, à moins d'une motivation écrite (article 14). Les bénéfices ne doivent être distribués qu'aux prêtres (article 8), issus du diocèse (article 9), mais ne pas excéder un total de 1 000 livres par personne (article 7). En revanche, on demande la suppression du concordat de 1516, « contraire à la religion et à l'intérêt du royaume » (article 6) et des droits perçus par Rome (article 16). En bref, c'est une Église proprement gallicane qu'on voudrait voir s'installer en France. Ce n'est pas son affaiblissement, mais son renouvellement qui est recherché, comme le prouve l'introduction réclamant « qu'elle jouisse seule dans le royaume de l'honneur du culte public ».

Cependant, un dernier argument vient relativiser la place dévolue au culte. Si importante soit-elle, la religion ne doit pas nuire au commerce : du cahier des Arcs, évoqué plus haut, est reprise la proposition de réduire le nombre des fêtes, « trop multipliées », afin de les employer plus « utilement » « au travail et à l'agriculture » (article 17). Notons simplement qu'on se protège derrière un argument religieusement recevable, en arguant que « ces jours sont si peu consacrés à l'objet de leur institution ». En somme, le recul de la pratique religieuse sert à justifier une adaptation du calendrier liturgique. Avec M.-H. Froeschlé-Chopard, nous concluons donc que la sénéchaussée de Draguignan ne fait pas encore partie du fameux « Midi rouge », mais qu'elle tient déjà un discours résolument réformateur<sup>883</sup>.

Pour conclure provisoirement, on ne peut guère être très surpris par les statistiques présentées plus haut sur le serment civique. L'adhésion massive des prêtres varois se trouve mise en relation avec une série de critères assez concordants, dressant le profil d'un département largement catholique, mais à la pratique religieuse déclinante. Le discours des laïques reste nettement attaché à la religion, surtout dans sa forme nationale, que ce soit à l'échelon des

---

<sup>883</sup> Marie-Hélène FROESCHLÉ-CHOPARD, « L'Église et le peuple dans les cahiers de doléances : la sénéchaussée de Draguignan fait-elle partie du Midi rouge ? », *Provence historique*, fasc. 148, t. XXXVI, juin 1987, p. 121-133.

communautés ou à celui d'une sénéchaussée, mais la population marque une certaine défiance par rapport au catholicisme tridentin. L'attitude générale des prêtres semblerait traduire le climat d'un Var plutôt allergique à la cléricisation de la religion.

#### **4. Les dessous d'une quasi-unanimité**

L'aridité des chiffres, suscitée par l'aspect binaire de la question posée par l'Assemblée, nous a donné l'idée d'un comportement unanime. Nous ne nous contentons cependant pas de cette approche. Il est possible d'approfondir encore l'analyse, en réalisant un double décalage. Décalage thématique d'abord, en utilisant une documentation plus qualitative sur l'attitude des prêtres, notamment par un nouveau regard sur les prestations de serment déjà évoquées précédemment. Léger décalage chronologique ensuite, en tenant compte de l'évolution possible des prêtres pendant les 15 ou 18 mois qui ont suivi l'application de la loi sur le serment et des éventuelles rétractations.

Grâce à ces outils, on verra que des nuances peuvent être apportées quant à l'unanimité de l'adhésion des ecclésiastiques varois au serment de 1791, en évoquant des profils en différenciation croissante, des révolutionnaires zélés jusqu'aux jureurs rétractés, en passant par de nombreuses hésitations.

##### **a- Les zélés**

Il existe d'abord une fraction du clergé qui semble prendre très à cœur les idéaux révolutionnaires. Les textes montrent qu'ils adhèrent pleinement à la Constitution civile du clergé et paraissent même aller plus loin que ce qui est demandé.

##### **Des prêtres très motivés**

Cela pourrait être le cas du curé de Fox-Amphoux, François Cavalier. Jureur dès la première semaine de 1791, il renouvelle son serment lorsque son vicaire jure à son tour, en février<sup>884</sup>. Le seul autre cas de double serment que nous connaissions est celui de Policarpe Aiguier, curé de Forcalqueiret ; le procès-verbal signale que, dès le 10 décembre 1790, avant la messe du dimanche, il « a réitéré le serment qu'il avait déjà prêté le 14 juillet dernier »<sup>885</sup>. Reste à savoir s'il s'agit bien du même serment ; le 14 juillet, la Constitution civile n'était pas encore

---

<sup>884</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Fox-Amphoux, 2 janvier et 6 février 1791.

<sup>885</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Forcalqueiret, 10 décembre 1790.

votée, bien que l'essentiel de son contenu fût déjà connu. Il s'agit plus sûrement du serment de la fête de la Fédération, plus anodin, dont nous avons parlé plus haut<sup>886</sup>, mais il est impossible de trancher tout à fait.

D'autres rapports insistent sur la motivation du prêtre jureur par des formules assez stéréotypées. À Baudinard, le vicaire Antoine Lombard « s'empressait » de prêter le serment ; à Draguignan, le curé Gérard « venait avec empressement prêter le serment »<sup>887</sup> ; à Lorgues, le curé Revel dit qu'« il est bien aise de prêter le serment »<sup>888</sup>. Le ministre du culte peut recevoir, à l'occasion, un *satisfecit* des autorités politiques locales. C'est le cas à Ginasservis où la municipalité déclare « en faveur de la vérité que ledit sieur curé [Jean-Pierre Hermitte] a toujours fait à la messe du pronne [sic] la publication de tous les décrets de l'Assemblée nationale », « et notamment celui qui fixe la Constitution civile du clergé »<sup>889</sup>. À la Bastide, le greffier note que le curé Denis Roux « dans toutes les occasions a donné des preuves non équivoques du patriotisme dont il est animé, soit en publiant les décrets de l'Assemblée nationale et en ne cessant d'exhorter ses paroissiens à la tranquillité et à la paix et à la soumission qu'ils doivent aux deux puissances législatrice et exécutive »<sup>890</sup>. La Roque-Esclapon félicite le curé Pierre Dominique Gras « qui depuis 33 ans s'est toujours comporté comme un bon et zélé pasteur et un bon citoyen et qui n'a cessé de donner des marques d'un vrai et sincère patriotisme »<sup>891</sup>.

On ajoute parfois que le curé a prononcé des discours enthousiastes pour défendre les mesures de l'Assemblée nationale. À Lorgues, on sait seulement que le curé Jacques Revel « est monté en chaire où, après avoir prononcé un discours relatif à la cérémonie, il a levé la main et juré en notre présence »<sup>892</sup>. Le rapport de Baudinard est plus précis : le curé Julien Megy a tenu des propos « dans le(s)quel(s) il a exprimé, à la grande satisfaction des assistants, un sincère dévouement à la Constitution »<sup>893</sup>. On peut cependant exprimer quelques réserves quand on connaît la date tardive du serment. Plus sincère, en revanche, paraît Jacques Vaquier, curé de Taradeau, qui, dès début janvier, jure « après avoir prononcé un discours aussi patriotique qu'évangélique sur la circonstance »<sup>894</sup>. Le même jour, à Tourtour, avait lieu, selon les officiers municipaux, une « instruction faite de la part dudit Sr curé [Joseph Tassy] avec les sentiments de

---

<sup>886</sup> Cf. *supra*, « Les conditions du serment civique dans le Var », p. 102-109.

<sup>887</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Draguignan, 19 décembre 1790.

<sup>888</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Lorgues, 1<sup>er</sup> janvier 1791.

<sup>889</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Ginasservis, 9 janvier 1791.

<sup>890</sup> A.D. Var, 1 L 1089, La Bastide, 19 décembre 1790.

<sup>891</sup> A.D. Var, 1 L 1089, La Roque-Esclapon, 19 décembre 1790.

<sup>892</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Lorgues, 1<sup>er</sup> janvier 1791.

<sup>893</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Baudinard, 27 février 1791.

<sup>894</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Taradeau, 2 janvier 1791.

religion et de patriotisme que nous avons de tout temps reconnus en lui »<sup>895</sup>. Au village de Mons, le curé Étienne Pelacy a « donné un discours très patriotique et aurait requis tous les assistants de prêter le susdit serment »<sup>896</sup>. Il a visiblement déclenché l'enthousiasme, puisque des « grands cris de vive la nation vive la loy vive le roy » ont fusé « dans la plus grande joiye et avec la plus grande tranquillité ».

### **Un discours révolutionnaire**

Il est bien rare que le contenu précis du discours nous soit parvenu. Le plus intéressant est l'œuvre de Jacques Gérard, curé de Draguignan, dont le texte entier (6 grandes pages) est consigné dans le procès-verbal<sup>897</sup>. Non seulement il veut « remplir les devoirs de bon et fidèle citoyen », mais il entend justifier ses actes, qu'il assume pleinement :

*« Un pasteur, un ministre public a d'autres devoirs à remplir ; comme sa destinée est essentiellement liée à celle de son peuple, il ne doit pas lui suffire de donner l'exemple d'une soumission parfaite, il doit encore expliquer les motifs de sa conduite, il doit rendre compte de ses actions, il dit éclairer ceux que la prévention aveugle, il doit arrêter ceux qu'un zèle peu réfléchi pourrait égarer ».*

D'où vient cette adhésion sans faille ? « Après avoir lu avec la plus grande attention le décret sur la Constitution civile du clergé, je n'y ai rien trouvé que de conforme à la foi de nos pères et à la doctrine qui nous a été transmise par eux ». Suit un long discours philosophique qui fait de nombreuses références au passé de l'Église de France et aux premiers temps du christianisme. « Les siècles de sa gloire [de l'Église] furent les siècles où ses ministres n'étaient que la balayure du monde, elle a commencé de déchoir depuis que les puissants du siècle se sont assis sur le trône sacerdotal et que la pompe séculière est entrée avec eux dans le temple ». À ce temps de déchéance s'oppose un présent porteur de nombreux espoirs : « à l'aurore de notre liberté ». Insensiblement, le propos glisse dans le domaine politique, le prêtre pourfendant les postes réservés à la noblesse (« dont les parents se sont distingués dans les combats ou dans les postes éclatants ») et défendant l'élection par « choix populaire ». Il loue « les vrais patriotes » élus de la municipalité et se déclare plein de confiance en le suffrage universel.

Est-il possible de repérer une influence maçonnique dans ce propos ? Outre la teneur du discours, deux indices pourraient le laisser supposer. On notera la position originale des trois points au sein de l'abréviation t.c.f. (« très chers frères ») et un lapsus intéressant sur le pape, désigné comme « pierre triangulaire » au lieu de pierre angulaire.

<sup>895</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Tourtour, 2 janvier 1791.

<sup>896</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Mons, 14 juillet 1790.

<sup>897</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Draguignan, 19 décembre 1790.

Enfin, le prêtre peut intervenir lui-même dans le rapport, ce qui paraît déjà plus suspect. Le curé Pierre Fouque, à Montmeyan, ajoute un mot de sa main : « Pour ne laisser aucun doute sur la validité de mon serment et sur la sincérité de mon patriotisme, je le répète, je jure [...], je confirme par mon seing »<sup>898</sup>.

### **b- Réticences et hésitations**

Tous les jureurs sont loin de partager l'enthousiasme – réel ou supposé – des prêtres que nous venons d'évoquer. Comment interpréter, par exemple, cette remarque sur le serment des quatre vicaires du Beausset (tous futurs rétractés), le 21 janvier 1791, qu'ils prêtent « afin de ne pas être considérés comme perturbateurs »<sup>899</sup> ? En fait, on peut repérer de nombreux signes d'hésitation, voire de réticence, au sein des jureurs varois.

### **Des prestations parfois tardives**

L'amplitude temporelle des prestations de serment, qui s'étendent sur trois mois, pourrait être un premier indice. T. Tackett relie essentiellement l'étalement de l'application des décrets nationaux en province aux difficultés de communication (hivernales, de surcroît) et aux soucis liés à la complexité de la législation, qui a connu plusieurs évolutions de décembre 1790 à mars 1791, comme on l'a évoqué. Il cite plusieurs départements où le serment n'a pas lieu avant le 30 janvier, dont l'Ain, les Landes et une partie de l'Alsace<sup>900</sup>.

Dans le Var, cependant, l'argument nous semble excessif. Malgré la distance avec la capitale, les conditions météorologiques sont a priori plus favorables que dans l'Est. Pour avoir dépouillé en détail les registres de délibérations municipales de la Cadière (commune de 4 600 habitants à l'extrémité sud-ouest du département) qui consignent, jour après jour, tous les textes législatifs nationaux reçus par le conseil municipal, nous savons que le décret sur le serment, promulgué le 26 décembre, est enregistré à la mi-janvier 1791<sup>901</sup>. Le 23 janvier, les 8 prêtres vicaires ou religieux de la paroisse avaient déjà prêté le serment, le curé s'étant exécuté dès le 12 décembre – ce qui prouve que l'information lui était évidemment parvenue par d'autres canaux. Si les prestations varoises s'étaient jusqu'à fin février, ce n'est donc peut-être pas seulement en

---

<sup>898</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Montmeyan, 9 janvier 1791.

<sup>899</sup> Dr Gérard DELAFORGE, *Le Beausset et la Révolution française, 1789-1799*, op. cit., p. 111-112.

<sup>900</sup> Timothy TACKETT, *La Révolution, l'Église, la France*, op. cit., p. 44-45.

<sup>901</sup> Archives communales de la Cadière, registre D 1, f° 6-7. Pour toute l'année 1791, la municipalité de la Cadière enregistre 668 lois et décrets, contre 29 en 1789 et 16 en 1790 (Alain VIGNAL, *Bandol-la Cadière, 1789-1795 : deux Révolutions ? La vie politique de deux communautés varoises sous la Révolution*, Mémoire de Maîtrise d'histoire moderne dirigé par Martine LAPIED, Université de Provence, 1996, Annexes, p. 34).



raison des lenteurs administratives.

Il existe d'ailleurs des retards plutôt suspects. Les rapports de prestation indiquent plusieurs décalages entre prêtres d'une même commune<sup>902</sup>. Ainsi, le curé Honoré Bourrel de Saint-Julien jure dès le 9 janvier 1791<sup>903</sup>, tandis que son vicaire Alban Augier ne s'exécute que le 27 février<sup>904</sup> ; il n'est pas indifférent de constater que ce dernier rétractera son serment un peu plus tard. À la Garde, trois prêtres jurent à trois dates successives, le curé Jean Huillet le 8 décembre 1790<sup>905</sup>, le vicaire Joseph Curet le 16 janvier suivant<sup>906</sup> et le vicaire Jean-François Bouchet seulement le 6 février<sup>907</sup>. Le curé d'Ollioules, Joseph Lardier, jure le 26 décembre<sup>908</sup>, deux semaines après la majorité des curés de la région ; l'abbé Barthélemy précise qu'il avait obtenu un délai de réflexion et que, lors du serment qu'il a finalement prêté, « la bouche parlait, mais le cœur pensait autrement »<sup>909</sup>. Le vicaire de Fox-Amphoux, Jean Martin Daumas, jure plus d'un mois après son curé, en février 1791<sup>910</sup>.

Inversement, à Baudinard, le curé Megy attend la fin février pour prêter le serment, trois semaines après son vicaire, « n'ayant pas pu le prêter plus tôt attendu son absence pour des motifs légitimes »<sup>911</sup>. On pourrait penser qu'il est allé prendre avis auprès de quelqu'un d'autre. Le prêtre a bien laissé quelques papiers qui se trouvent actuellement conservés aux Archives du Var, mais on n'y relève nulle allusion au serment civique<sup>912</sup>. Comme on l'a vu, le prêtre se rattrape en tout cas avec un discours révolutionnaire : « il a exprimé à la grande satisfaction des habitants un sincère dévouement à la nouvelle Constitution ».

Le dossier d'Esclans, toute petite paroisse proche de Draguignan, est un peu plus fourni<sup>913</sup>. Il surprend d'abord par sa date très anormale, située à l'automne 1792, soit plus d'un an et demi après le serment du curé de Baudinard. L'erreur de lecture est impossible, mais peut-être s'agit-il d'une inattention du copiste, qui a pu vouloir marquer 1791. Le procès-verbal mentionnant le

---

<sup>902</sup> Certains décalages paraissent tout à fait normaux : au Castellet, le curé Barthélemy et ses deux vicaires prêtent serment le 12 novembre 1790, puis les vicaires des deux succursales rurales le dimanche suivant.

<sup>903</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Saint-Julien, 9 janvier 1791.

<sup>904</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Saint-Julien, 27 février 1791.

<sup>905</sup> A.D. Var, 1 L 1089, La Garde, 8 décembre 1790.

<sup>906</sup> A.D. Var, 1 L 1089, La Garde, 16 janvier 1791.

<sup>907</sup> A.D. Var, 1 L 1089, La Garde, 6 février 1791.

<sup>908</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Ollioules, 26 décembre 1790.

<sup>909</sup> Fichier Barthélemy, L 15.

<sup>910</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Fox-Amphoux, 1 L 1089, 2 janvier 1791 et 6 février 1791.

<sup>911</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Baudinard, 27 février 1791.

<sup>912</sup> A.D. Var, 9 J 23, Papiers de Julien Megy, curé de Baudinard. Il s'agit d'un livre de raison, qui en fait comporte surtout des comptes, et de documents familiaux relatifs à un procès sans rapport avec la Révolution.

<sup>913</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Esclans, 8 octobre 1792.

contenu du serment ne laisse, en tout cas, aucun doute : il s'agit bien du serment imposé par la loi de 1790. Y avait-il donc tolérance de fait envers un prêtre âgé (il est né en 1724), en place depuis 1780, qui a tardé à se mettre en règle ? Certains auteurs catholiques signalent que les municipalités font parfois preuve de complaisance afin de conserver leur curé<sup>914</sup>. Au contraire, le hameau, ne constituant pas une commune, avait-il été oublié par l'Administration municipale ? Il est possible que les autorités aient considéré – à tort – que le curé n'était pas soumis à l'obligation de jurer.

Nous avons en notre possession deux éléments de réponse. Le dossier comporte une lettre du curé Joseph Cavalier pour expliquer le caractère tardif de sa prestation. « Je m'étais décidé à jurer », écrit-il ; il est donc allé à la Motte pour avertir la municipalité, mais « on les trouve bien difficilement car ils sont tous gens de campagne ». Survient alors, poursuit le prêtre, « un grand malaise dont je me sentis près » et une « fièvre » qui le mettent dans « l'impossibilité » de jurer. Il n'a pas moins de « huit accès » de fièvre. On ne sait s'ils ont duré quelques jours ou plusieurs mois. La psychanalyse moderne aurait tendance à prendre l'événement comme le révélateur d'une maladie psychosomatique traduisant ses réticences à jurer. Il précise cependant : « j'ai été frustré de mon attente », et il demande finalement à la municipalité de « se rendre dans (son) appartement » pour « recevoir (son) serment ». La fin de sa lettre, au ton très défensif, laisse supposer qu'il s'attend à des critiques de la part des révolutionnaires. Il proclame : « Bien entendu que je reconnais Mgr l'Évêque », alors qu'il n'a pas publié les mandements de l'évêque constitutionnel, et il espère qu'« aucune plainte » ne sera portée « sur (son) compte ». Par hasard, nous avons aussi retrouvé la mention et la signature de « Cavalier, prêtre curé d'Esclans » dans un mariage célébré par le curé Chiris du Puget de Fréjus (Puget-sur-Argens), le village natal de Cavalier, le 2 mai 1791<sup>915</sup>. À cette date, Chiris et son vicaire Chabaud étaient déjà identifiés par l'Administration comme des réfractaires, mais n'avaient pas encore quitté leur poste. On pourrait donc supposer que l'abbé Cavalier penche du côté des réfractaires, mais qu'il a soigneusement évité de prendre officiellement parti, jusqu'à ce qu'il y ait été contraint, choisissant finalement, après de nombreuses hésitations, de se rallier aux jureurs.

### **Absences inopinées et incidents**

À côté des retards, il existe certaines absences assez révélatrices. Le cas le plus significatif

---

<sup>914</sup> Ludovic SCIOUT, *Histoire de la Constitution civile du clergé (1790-1801)*, op. cit., t. I, p. 408.

<sup>915</sup> Puget-sur-Argens, BMS 1776-1791, p. 260. Il assiste aussi à des sépultures le 21 août (*Ibid.*, p. 263) et le 29 août (*Ibid.*, p. 264).

est celui de la Seyne, où les trois premiers vicaires prêtent serment le 16 janvier 1791. Le rapport indique : « A l'égard du Sr Meyriès, 4<sup>ème</sup> vicaire, il nous a notifié par une lettre missive du 13 du courant qu'il allait fixer son domicile à Cuers, lieu de son origine ». L'essentiel de la lettre est ensuite reproduit :

*« A la Seyne, le 13 janvier 1791, Messieurs, Mrs les curés de la paroisse de Cuers ayant bien voulu fixer leur choix en ma faveur pour être un de leurs vicaires et l'intérêt de ma santé affaiblie exigeant que j'aie respirer l'air natal, j'ai l'honneur de vous prévenir que je suis dans l'intention de me rendre à Cuers le plus tôt possible. J'ai l'honneur d'être avec respect Messieurs votre très humble et très obéissant serviteur. »*<sup>916</sup>

On se demande bien pourquoi « l'air natal » de Cuers serait meilleur que celui de la Seyne... Le serment n'est pas mentionné dans la lettre, mais il pourrait bien être à l'origine du déplacement de l'abbé Meyriès, dit aussi Meyrier, qui d'ailleurs n'occupe ensuite aucune fonction vicariale à Cuers d'après les registres. La suite des événements montrera qu'il choisit le parti des réfractaires<sup>917</sup>. La municipalité seynoise se contente de prendre acte de la décision, sans un mot de reproche : « Attendu l'abandon que ledit Sr Meyriès a fait de sa place et le refus par conséquent de prêter le serment dans cette paroisse, nous prions Messieurs les Administrateurs du département et du district de vouloir bien pourvoir ou faire pourvoir au remplacement dudit Sr Meyriès ».

L'absentéisme ne concerne pas seulement les prêtres. Parmi les laïques eux-mêmes, le serment civique ne semble pas faire l'unanimité. La prestation de Saint-Julien se déroule « en absence de Sr Pierre Philibert, sixième officier municipal »<sup>918</sup>, mais rien ne prouve qu'elle ait un rapport avec le serment. On a déjà plus de doutes dans le rapport de Bauduen, qui évoque « le tout fait en l'absence du procureur de la commune, quoique dûment appelé »<sup>919</sup>. À la Cadière, les officiers municipaux présents à la prestation de serment signent « en l'absence des autres quoique bien et dûment convoqués »<sup>920</sup>. À Villecroze, le prêtre jureur est accueilli « dans la maison commune », « sous la présidence du Sr Louis Joseph Suon premier officier municipal proclamé à défaut du Sr maire qui a donné sa démission » ; dans le même temps, « Jacques Roux notable remplace suivant l'ordre du tableau et le nombre des suffrages le Sr Pierre Escolle qui a donné sa démission le 12 du courant »<sup>921</sup>. Les deux élus démissionnaires pourraient être des opposants au serment ; un rapide coup d'œil aux monographies locales n'a pas permis de retrouver mention de

<sup>916</sup> A.D. Var, 1 L 1089, La Seyne, 16 janvier 1791.

<sup>917</sup> Joseph Meyriès est nommé curé de Belgentier par l'évêque réfractaire de Toulon en 1792, mais ne peut occuper ses fonctions et émigre en Italie (fichier Barthélemy, M21).

<sup>918</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Saint-Julien, 9 janvier 1791.

<sup>919</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Bauduen, 30 janvier 1791.

<sup>920</sup> A.D. Var, 1 L 1089, La Cadière, 23 janvier 1791.

<sup>921</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Villecroze, 26 décembre 1790.

leurs convictions politiques ou religieuses. Cela n'empêche toutefois pas le curé d'annoncer au conseil municipal qu'il va prêter serment et qu'il invite tout le monde à la messe.

Ici et là, le serment donne lieu à quelques incidents, d'autant plus remarquables qu'ils sont peu nombreux. L'intéressant dossier concernant Bagnols en fournit un bon exemple. En tête y figure une plainte du curé et de ses vicaires contre la municipalité qui, placée dans le chœur, a parlé en premier au moment du serment, ce qui a provoqué des remous. Sans doute le clergé reproche-t-il au conseil municipal d'avoir ignoré ses prérogatives à l'intérieur de l'enceinte sacrée. Un rapport semble clore la polémique au détriment du curé, celui-ci « réfléchissant qu'il n'y avait ni mal ni indécence que MM. les officiers municipaux parlent les premiers avant la cérémonie, que la place d'où ils pouvaient porter la parole au peuple dans le sanctuaire était indifférente, que si le curé eut parlé le premier, il n'y avait ni mal ni indécence »<sup>922</sup>. Mécontent de cet accroc qui lui est remonté, le directoire du district réagit contre la municipalité, en soulignant : « Partout ailleurs la cérémonie s'est faite avec tranquillité et même avec joie »<sup>923</sup>.

Une autre querelle sur la forme de la cérémonie a lieu à la Valette. Lors de la prestation de serment, le curé Jérôme Martre a lu la loi et « a porté la main à sa poitrine sans proférer une seule parole ». Visiblement insatisfait, le procureur de la commune intervient alors et veut faire jurer l'ecclésiastique à voix haute, ce que celui-ci accepte. Le rapport conclut sur l'obéissance du curé : il « nous auroit demandé s'il n'y avait plus rien à faire et qu'il ferait tout ce que nous lui prescrivions »<sup>924</sup>. Il ne faut sûrement pas donner trop de valeur à ces deux anecdotes, mais elles montrent que, même dans le cas de prêtres jureurs, il peut exister un rapport de forces entre le curé et la municipalité chargée de faire respecter la loi.

Ce rapport de forces peut parfois s'exprimer sous la forme de restrictions au serment. Ainsi, au Puget de Fréjus, Henry Chiris proclame : « Je fais le serment civique, n'y renfermant pas les objets spirituels »<sup>925</sup>, phrase que la mairie se contente de transcrire telle quelle, mais les autorités départementales s'empressent de refuser un tel serment.

### **Le cas de Jean-Baptiste Gardon, curé de Bandol**

Il nous est impossible de terminer sans évoquer un cas localement très connu, celui de l'abbé Gardon. L'abbé Laugier confère au cas une valeur assez symbolique, affirmant (à tort)

---

<sup>922</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Bagnols, 2 janvier 1791.

<sup>923</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Bagnols, Rapport du directoire du département, 5 janvier 1791.

<sup>924</sup> A.D. Var, 1 L 1089, La Valette, 12 décembre 1790.

<sup>925</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Le Puget de Fréjus, 26 décembre 1790.

qu'il a, « dans moins de deux ans, trois fois juré et trois fois rétracté son serment »<sup>926</sup> et concluant qu'il représente le « type de la versatilité engendrée par la peur »<sup>927</sup> ; la situation, connue par de nombreux documents communaux et départementaux que nous avons eu l'occasion d'étudier, est cependant bien plus complexe et vaut la peine d'être détaillée.

Le parcours de l'abbé Gardon ne commence pas à la Révolution française. Né en 1742 dans une famille notable de la communauté voisine de la Cadière, Jean-Baptiste Gardon est prêtre du diocèse de Marseille sous l'Ancien Régime. La cure de Bandol, acquise dès le printemps 1767<sup>928</sup>, pourrait être son premier poste. La jeune communauté de Bandol, créée à l'été 1715 et devenue paroisse en juin 1751 au détriment de la Cadière, qui était alors le bourg le plus peuplé de la région à l'ouest de Toulon, avait obtenu d'être exclusivement desservie soit par un prêtre de Bandol, soit par un Cadiéren<sup>929</sup>. Son frère Joseph, notaire et père de famille nombreuse, est lui aussi installé à Bandol depuis le milieu des années 1760<sup>930</sup>. Les deux hommes, qui partagent la maison curiale, ont un rôle éminent dans la petite communauté portuaire et viticole en plein essor : Joseph est second consul en 1776 et fait partie de plusieurs municipalités<sup>931</sup> ; Jean-Baptiste a été député aux États de Provence, en 1776, pour demander la création d'un vrai port à Bandol<sup>932</sup>. Nous avons tenté de montrer ailleurs que l'abbé Gardon, sans doute doté d'un certain charisme, semblait bénéficier du climat religieux qui régnait visiblement à Bandol, commune rassemblant pas moins de sept confréries (dont les Pénitents noirs) nées en moins d'un demi-siècle<sup>933</sup>.

Au début de la Révolution, Jean-Baptiste Gardon, curé depuis 22 ans, est à l'apogée de sa carrière. Visiblement populaire, il est élu maire de la commune en février 1790 avec 88 % des voix<sup>934</sup>. Sans être unique, le cas est exceptionnel en Provence<sup>935</sup>. Son premier discours, une semaine plus tard, et ses interventions successives, consignées dans les délibérations municipales,

---

<sup>926</sup> Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, *op. cit.*, p. 19, note 2. Cela n'est pas sans rappeler le triple reniement de l'apôtre Pierre dans le Nouveau Testament.

<sup>927</sup> *Idem.*, expression reprise dans Arch. Diocésaines d'Aix-en-Provence, A1, Jean-Baptiste Gardon.

<sup>928</sup> A.C. Bandol, GG 3, Registre des baptêmes, mariages et sépultures.

<sup>929</sup> Acte d'érection de la paroisse de Bandol par l'évêque de Marseille (5 juin 1751), recopié dans Arch. Paroissiales de Bandol, *Annales paroissiales*, p. 3-4.

<sup>930</sup> Maurice JEAN, « Bandol sous la Révolution », *Bulletin de la Société des Amis du Vieux Toulon*, n°93, 1971, p. 54.

<sup>931</sup> Marius CAYOL, *Histoire de Bandol*, ..., p. 266.

<sup>932</sup> A.C. Bandol, FF 10.

<sup>933</sup> Alain VIGNAL, *250 ans d'Histoire...*, *op. cit.*, « Les confréries », p. 24-27.

<sup>934</sup> A.C. Bandol, BB 7, f° 331, 14 février 1790.

<sup>935</sup> Raymond BERNARDI précise que l'abbé Antoine Reboul fut, un temps, maire du village du Revest-les-Maures (dit aussi le Vieux-Revest), avant de démissionner le 1<sup>er</sup> février 1791, ce qui entraîna la réunion de la commune à celle de Sainte-Maxime (*Les villages du golfe de Saint-Tropez*, Barbentane, Équinoxe, coll. « Le temps retrouvé », 1998, p. 317).

dressent un portrait significatif de ses idées. Sans surprise, il manifeste un net attachement au roi : le discours de Louis XVI prononcé le 4 février précédent, dit Gardon, « lui assurerait à jamais les sentiments de nos cœurs si nos cœurs ne lui étaient déjà tout dévoués et si l’amour des Français pour leur Roy était susceptible d’augmentation »<sup>936</sup>. Le maire loue en des termes souvent lyriques « ce prince citoyen ne consultant que l’intérêt et le bonheur de ses sujets », « le monarque tendre et ami de son peuple ». En parallèle, cependant, il applaudit à la mise en place des réformes et ne semble jamais regretter l’Ancien Régime. Il s’empresse de prêter le serment civique demandé aux municipalités élues<sup>937</sup> et il approuve la régénération du régime dans un discours que nous qualifierions de politique générale.

*« Nous voicy enfin arrivés au terme heureux que nous attendions depuis si longtemps. L’Assemblée nationale nous a enfin délivrés du joug oppressif du régime féodal. Ce colosse antique et effrayant n’existe plus. Il est tombé et la nation a applaudi avec acclamation à sa chute. »*<sup>938</sup>

C’est assez naturellement que le curé-maire prête serment de fidélité à la Constitution civile, le 19 décembre 1790<sup>939</sup>. Le discours qu’il prononce à cette occasion nous est inconnu, mais l’abbé Gardon semble, à ce moment, refléter l’opinion de la grande majorité de ses confrères, aussi attachés au roi qu’à la rénovation du pays.

Tout change brusquement au printemps 1791, après la condamnation pontificale de la Constitution civile du clergé. Sans renier d’abord son serment civique, Gardon refuse d’accepter les Saintes huiles consacrées lors de la messe chrismale, pendant la semaine sainte, par le nouvel évêque constitutionnel d’Aix, celui de Toulon n’étant pas encore installé. Il écrit, le 21 avril 1791, à l’abbé Charles, chargé de les distribuer aux paroisses des environs, qu’il n’en a pas besoin car il en possède déjà<sup>940</sup>. Est-ce donc un évêque réfractaire qui lui en a fait parvenir ? Un mois plus tard, le 21 mai, le curé démissionne de son poste de maire, les réfractaires au serment n’ayant plus l’autorisation d’exercer des responsabilités publiques<sup>941</sup>. C’était un aveu indirect de sa rétractation.

Coup de théâtre, trois semaines plus tard : Gardon, qui se dit convaincu par le livre de l’abbé gallican Camus, jure de nouveau le 14 juin<sup>942</sup>. Armand Gaston Camus, l’un des auteurs de la Constitution civile, avait publié un réquisitoire défendant son œuvre, au nom de la supériorité

---

<sup>936</sup> *Ibid.*, f° 334, 21 février 1790.

<sup>937</sup> *Ibid.*, f° 335, 21 février 1790.

<sup>938</sup> *Ibid.*, f° 344, 23 mars 1790.

<sup>939</sup> A.D. Var, 1 L 1089, Bandol, 19 décembre 1790.

<sup>940</sup> Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, *op. cit.*, p. 79-80.

<sup>941</sup> Maurice JEAN, « Bandol sous la Révolution », art. cité, p. 62.

<sup>942</sup> *Ibid.*, p. 62.

de l'autorité politique, qui a « le pouvoir de changer la religion », selon son propre mot à l'Assemblée. Quelques allusions dans les rapports des administrateurs du département nous font supposer que l'ouvrage a été largement répandu par les autorités politiques pour convaincre les réfractaires. C'est avec peu de surprise qu'on relève l'influence des arguments d'un gallican sur un prêtre varois. L'abbé Gardon, qui n'avait pas quitté sa cure de Bandol, mais avait perdu son vicaire François Chautard<sup>943</sup>, retourne en grâce et reçoit le soutien du directoire du département du Var, heureux de l'évolution favorable du prêtre.

La situation n'en reste cependant pas là. Il est à noter que Gardon ne retrouve pas son poste à la mairie, malgré la démission du nouveau maire, Pierre Michel, quelques jours après le second serment de Gardon<sup>944</sup>. La documentation nous interdit de savoir s'il a même été candidat. Cependant, les rapports avec la nouvelle municipalité se détériorent rapidement, marqués par de nombreux incidents et lettres de plaintes des élus bandolais à l'Administration varoise<sup>945</sup>. On reproche à Gardon sa mauvaise volonté et son attitude autoritaire. Ces contrariétés ne sont peut-être pas étrangères à l'ultime décision du curé, quelques mois plus tard. Le 7 mai 1792, il fait ses adieux en chaire aux paroissiens avant de rétracter pour la seconde fois son serment le 22 mai et de quitter la commune, échappant de peu à des sanctions judiciaires<sup>946</sup>.

L'affaire Jean-Baptiste Gardon – deux serments, deux rétractations – résume à elle seule la complexité de l'attitude du clergé varois, plus complexe qu'on ne l'a laissé entendre au début de l'analyse, voire ses contradictions. L'enthousiasme des premiers temps laisse la place à certaines tergiversations. Le cas de Pierre Dominique Manfrin, sur lequel la documentation est beaucoup moins abondante, est assez similaire. Natif de Cuers, il émigre dès le début de la Révolution, puis revient, prête le serment constitutionnel avant de se rétracter bientôt<sup>947</sup>. Le temps est donc venu d'évoquer le problème des rétractations.

### ***c- Les rétractations***

Les rétractations, démarche des prêtres qui dénoncent leur serment civique après avoir juré fidélité à la Constitution civile, ont longtemps été au centre d'un débat historiographique. Moins

---

<sup>943</sup> François Chautard devient curé de Saint-Marc-les-Plaines (aujourd'hui Saint-Marc-Jaumegarde) près d'Aix-en-Provence en juin 1791. On ne sait pas si la mutation provient de sa demande ou d'une décision des autorités religieuses ou politiques qui souhaiteraient l'éloigner de l'influence de Gardon.

<sup>944</sup> A.C. Bandol, D, lettre du 5 juillet 1791.

<sup>945</sup> Alain VIGNAL, *Bandol et la Cadière en Révolution...*, *op.cit.*, p. 88-89.

<sup>946</sup> Maurice JEAN, « Bandol sous la Révolution », art. cité, p. 63.

<sup>947</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 21 août 1880, p. 508.

bien documentées que les prestations de serment, notamment parce qu'elles s'étalent sur un laps de temps beaucoup plus long, elles ont pu être numériquement majorées ou minorées selon l'option idéologique de tel ou tel auteur<sup>948</sup>. Dans son étude sur le serment, Timothy Tackett a établi, de manière quasi-définitive, que le taux de rétractation ne dépassait pas les 10 % et qu'il concernait surtout les départements où le taux de réfractaires était déjà fort<sup>949</sup>.

La question se pose donc pour le département du Var, département identifié comme fortement jureur. Dans quelle mesure le serment a-t-il été corrigé par les rétractations ? L'abbé Laugier, sans citer de chiffres, parle de « nombreuses et promptes rétractations » et affirme que « bien des ecclésiastiques » annulèrent leur serment quasi-immédiatement<sup>950</sup>, que « bien des curés et des vicaires se rétractèrent avant d'avoir eu contact avec les schismatiques »<sup>951</sup>. Dans le même sens, une lettre acerbe du ministre de la Police générale de la République, le 7 floréal an IV (26 avril 1796), se plaint du nombre élevé de rétractations dans le Var :

*« L'on m'informe, Citoyen, que non seulement la loi contre les émigrés, mais encore celle contre les prêtres réfractaires ne sont point exécutées dans votre Département ; l'on m'assure même que presque tous les ecclésiastiques qui avaient prêté leur serment l'ont rétracté et que le fanatisme est à son dernier période dans la plupart des communes »*<sup>952</sup>

Considérant l'évolution du serment jusqu'en septembre 1792, T. Tackett ne compte cependant que 11 % de rétractés dans le Var, taux à peine supérieur à la moyenne nationale. À sa suite, nous nous sommes lancés dans l'étude comptable du phénomène. Par un parti-pris méthodologique de comparaison avec les chiffres de T. Tackett, nous choisissons de déborder sensiblement du cadre chronologique que nous avons imparti à cette première partie en prolongeant nos investigations jusqu'à l'automne 1792, date qui correspond au transfert des registres d'état civil des prêtres aux municipalités ; nous perdons alors un précieux instrument de vérification de localisation des prêtres. Il s'agira d'abord de confirmer la statistique des rétractations, puis de tenter d'expliquer les chiffres obtenus.

## **Des sources diverses et complémentaires**

La statistique du serment constitutionnel varois de 1791 se trouve corrigée par une série de rétractations. Nous considérerons celles qui s'étalent sur un peu plus d'une année et demie, grâce

---

<sup>948</sup> Bernard Plongeron signale que les auteurs du XIX<sup>e</sup> siècle ont « exagéré » leur ampleur (« Affirmations et contestations du chrétien-citoyen (1789-1792) », in Jean-Marie MAYEUR, Charles et Luce PIETRI, André VAUCHEZ, Marc VENARD dir., *Histoire du christianisme*, op. cit., p. 338).

<sup>949</sup> Timothy TACKETT, *La Révolution, l'Église, la France*, op. cit., carte C p. 71 et p. 72-73.

<sup>950</sup> Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, op. cit., p. 46.

<sup>951</sup> *Ibid.*, p. 138.

<sup>952</sup> 1 L 1092, Rapport des Administrateurs du département.

<sup>952</sup> AD Var, 1 L 1092, Lettre du Ministre de la Police générale au Commissaire exécutif du Var, 7 floréal an IV.



au recoupement de plusieurs sources. Nous connaissons déjà le fichier de l'abbé Barthélemy, celui de l'archevêché d'Aix-en-Provence et l'ouvrage de l'abbé Laugier, précieuses sources de seconde main, mais il existe aussi une documentation directe, celle des registres paroissiaux et de l'Administration civile.

En premier lieu, l'observation des registres paroissiaux permet de suivre la présence de nombreux prêtres, en particulier les curés, mais aussi la plupart des vicaires qui signent de temps à autre des actes de baptême, de mariage ou de sépulture. Ces registres, désormais accessibles en ligne, comme on le sait, ne mentionnent jamais directement une rétractation, mais permettent indirectement de la confirmer, notamment lorsque les autres sources apparaissent assez confuses. Par exemple, le curé d'Ollioules, Joseph Lardier, oncle du curé réfractaire de Saint-Louis de Toulon, n'apparaît plus sur aucun acte d'état civil après le 23 octobre 1791, laissant la place à ses vicaires<sup>953</sup> ; s'il n'est pas remplacé à son poste, c'est peut-être que la municipalité n'ose pas le dénoncer après plus de 50 années de ministère qu'il a passées dans la commune. Il ne semble donc pas incongru de le compter comme rétracté. On n'a pas osé faire de même pour Joseph Blanc, curé de Nans, qui quitte la paroisse après le 21 juillet 1791<sup>954</sup> et se fait remplacer quelques semaines plus tard par Cairety, car aucune source en notre possession n'évoque sa rétractation ; il réapparaît à Nans en l'an VII<sup>955</sup> et y meurt à la fin de la Révolution. La situation est identique pour Joseph Perrache, curé de Saint-Martin, qui disparaît au mois de mai 1792<sup>956</sup>, Pourtant, son vicaire Pierre Roussenq, qui apparaissait jusque là sur très peu d'actes, signe désormais « nous prêtre en l'absence du curé » ; à partir du 2 juillet, Aubert « procuré » prend la suite<sup>957</sup>. L'abbé Perrache retrouvera la cure de Saint-Martin à la restauration du culte.

Plus fréquemment, les registres autorisent une datation précise de la rétractation. C'est le cas à Rougiers : l'abbé Laugier estime que le curé Antoine Jourdan et le vicaire Joseph Villecroze, d'abord jureurs, « durent pourtant rétracter bientôt leur serment », évoquant leur émigration<sup>958</sup>. Le registre atteste que les deux prêtres signent en effet leurs derniers actes, de baptême en l'occurrence, le 8 juin et le 10 juillet 1791<sup>959</sup>, remplacés dès le 17 juillet par Jean-Baptiste Valence, qui signe « curé constitutionnel » et que la signature permet d'identifier comme l'ancien vicaire de Riboux. De la même façon, François Xavier Lallain, vicaire de Saint-Louis à

---

<sup>953</sup> Ollioules, BMS 1783-1792, p. 330.

<sup>954</sup> Nans-les-Pins, BMS 1760-1792, p. 226.

<sup>955</sup> A.D. Var, L 1135, an VII.

<sup>956</sup> Saint-Martin, BMS 1790-1802, p. 17.

<sup>957</sup> *Ibid.*, p.18.

<sup>958</sup> Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, *op. cit.*, p. 297.

<sup>959</sup> Rougiers BMS 1740-1791, 1791, p. 368-369.

Toulon, est dit avoir « rétracté son serment presque aussitôt, sans avoir participé au schisme »<sup>960</sup> ; effectivement, son nom n'apparaît plus sur les actes après juin 1791<sup>961</sup>.

En revanche, il nous manque les registres de Bagnols entre 1790 et 1792 pour vérifier la date des rétractations du curé Estienne Paschalis et du vicaire Joseph Gagnard, mentionnées par l'abbé Laugier<sup>962</sup>. On remarque parfois que certains vicaires restent seuls à gérer leur paroisse pendant quelques semaines ou quelques mois avant l'arrivée d'un nouveau curé, comme Félix Fabre à Sillans de juillet à novembre 1791 ou Jean Martin Daumas à Fox-Amphoux à partir d'août 1791. Cet état de fait semble traduire une difficulté à remplacer les prêtres ayant rétracté leur serment. Nous n'avons pas pu passer au peigne fin plus de 200 registres révolutionnaires varois, mais tout le possible a été fait pour compiler les plus importants.

En second lieu, il existe un dossier présent aux Archives départementales qui rassemble une documentation importante sur les rétractations<sup>963</sup>. 42 pièces, s'étalant entre 1791 et l'an II, émanant principalement des autorités municipales, traitent des rétractations des prêtres séculiers. La nature des sources, visiblement compilées par l'Administration révolutionnaire, est hétéroclite. Il existe plusieurs extraits de délibérations municipales qui consignent la rétractation d'un ou de plusieurs ecclésiastiques d'une commune. Plus rarement, le document émane du prêtre lui-même qui fait part de sa décision de quitter l'Église constitutionnelle. Enfin, on trouve parfois plusieurs documents successifs ayant trait au même cas, par exemple à travers un extrait de correspondance, comme à Toulon. L'ensemble de la documentation du dossier n'évoque cependant pas tous les cas connus de rétractation dans le Var. Certains tableaux de position du clergé permettent parfois de clarifier certaines situations<sup>964</sup>.

Au final, la discontinuité du corpus documentaire nous interdit une vision complète et homogène du phénomène dans les années 1791-1792, mais il est possible de cerner géographiquement et chronologiquement la plus grande partie des rétractations. L'incertitude peut demeurer, dans un faible nombre de cas, sur la réalité de la rétractation, comme à Flassans où le vicaire Tourtou qui disparaît le 14 octobre 1791<sup>965</sup>, quelques jours avant la renonciation au serment civique de son curé, Jean-Baptiste Gassier. Dans le doute, on a toujours préféré

---

<sup>960</sup> Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, *op. cit.*, p. 140.

<sup>961</sup> Toulon Saint-Louis, BMS 1791, p. 26.

<sup>962</sup> Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, *op. cit.*, p. 227.

<sup>963</sup> A.D. Var, 1 L 1091, Rétractations.

<sup>964</sup> A.D. Var, 1 L 1133, « Tableau des variations pour le clergé séculier pour le dernier quartier de 1791 », recensant les mouvements des prêtres. Il est dommage que nous ne possédions pas la série complète des tableaux sur plusieurs années.

<sup>965</sup> Flassans, BMS 1692-1791, p. 661.

s'abstenir. Un peu plus fréquemment, c'est la date exacte de rétractation qui suscite des interrogations, notamment lorsqu'elle survient en 1791, année où manquent certains registres paroissiaux aux Archives départementales : c'est le cas pour Joseph Paulet, vicaire à la Colle, et Pierre Blacas, vicaire à la Gaude<sup>966</sup>.

## Une approche statistique

Malgré quelques lacunes et certains doutes dans la documentation, il est cependant possible de dresser un bilan comptable des rétractations dans le Var, résumé dans les tableaux 14 et 15 ci-après, avec une fiabilité que nous qualifierions de bonne.

Les travaux fondateurs de T. Tackett constituent de nouveau le point de départ de notre étude. Nous avons, comme lui, présenté le dépouillement de nos recherches en trois étapes chronologiques. Le découpage choisi est en effet judicieux : mars 1791 représente d'abord la fin de toutes les cérémonies de prestation de serment et permet d'établir le bilan déjà évoqué dans notre partie précédente. À la fin du printemps, le mois de juin 1791 tient compte d'une première vague de rétractations consécutives à la publication de la condamnation pontificale de la Constitution civile. Enfin, un peu plus d'un an plus tard, septembre 1792 correspond au retrait de l'état civil au clergé et permet d'effectuer un nouveau bilan.

Le cadre de l'exploitation des données étant posé, il ne faut pas omettre d'en signaler certaines limites. En plus des incertitudes mentionnées plus haut, on doit remarquer que les statistiques de T. Tackett et les nôtres ne portent que sur la population soumise au serment au 1<sup>er</sup> janvier 1791. Cet ensemble de définition figé ne correspond plus à la réalité au bout d'un an et demi : six ou sept prêtres jureurs sont décédés avant septembre 1792 (soit environ 1 %), tandis que le clergé constitutionnel s'est enrichi de plusieurs dizaines de prêtres issus du clergé régulier ou nouvellement ordonnés, que nous présenterons un peu plus loin<sup>967</sup>.

---

<sup>966</sup> Dans nos statistiques, on a comptabilisé ces cas, par convention, dans les rétractations survenues entre juin 1791 et septembre 1792.

<sup>967</sup> Voir *infra*, « Comportements durant la décennie révolutionnaire », p. 199.

**Tableau 14 : Les rétractations selon T. Tackett**

Rétr. : rétractations ; Nbre : nombre.

District	Mars 1791		Juin 1791			Septembre 1792			Nbre
	Jureurs	%	Jureurs	Rétr.	%	Jureurs	Rétr.	%	
Toulon	51	96 %	48	3	91 %	44	7	83 %	53
Grasse	68	84 %	67	1	83 %	65	3	80 %	81
Hyères	34	89 %	33	1	87 %	32	2	84 %	38
Draguignan	86	99 %	84	2	97 %	81	5	93 %	87
Brignoles	49	100 %	49	0	100 %	40	9	82 %	49
Saint-Maximin	42	100 %	40	2	95 %	37	5	88 %	42
Fréjus	39	91 %	36	3	84 %	32	7	74 %	43
Saint-Paul-de-Vence	28	85 %	28	0	85 %	24	4	73 %	33
Barjols	56	97 %	53	3	91 %	48	8	83 %	58
<b>Total clergé paroissial</b>	<b>453</b>	<b>94 %</b>	<b>438</b>	<b>15</b>	<b>90 %</b>	<b>403</b>	<b>50</b>	<b>83 %</b>	<b>484</b>
Curés	188	91 %	180	8	87 %	153	35	74 %	206
Vicaires	259	95 %	252	7	93 %	244	15	90 %	272
Desservants	6	100 %	6	0	100 %	6	0	100 %	6
Professeurs	40	100 %	?			?			40
Aumôniers	18	86 %	?			?			21
<b>TOTAL</b>	<b>511</b>	<b>94 %</b>							<b>545</b>

**Tableau 15 : Les rétractations selon nos estimations**

District	Mars 1791		Juin 1791			Septembre 1792			Nbre
	Jureurs	%	Jureurs	Rétr.	%	Jureurs	Rétr.	%	
Toulon	85	94 %	74	11	82 %	70	15	78 %	90
Grasse	74	73 %	73	1	72 %	71	3	70 %	102
Hyères	42	98 %	40	2	93 %	38	4	88 %	43
Draguignan	112	100 %	110	2	98 %	105	7	94 %	112
Brignoles	55	98 %	54	1	96 %	45	10	80 %	56
Saint-Maximin	41	98 %	39	2	93 %	34	7	81 %	42
Fréjus	47	87 %	42	5	78 %	38	9	70 %	54
Saint-Paul-de-Vence	31	86 %	31	0	86 %	22	9	61 %	36
Barjols	59	97 %	57	2	93 %	48	11	79 %	61
<b>Total clergé paroissial</b>	<b>485</b>	<b>95 %</b>	<b>459</b>	<b>26</b>	<b>90 %</b>	<b>411</b>	<b>74</b>	<b>80 %</b>	<b>512</b>
Évêques, administr.	0	0 %	0	0	0 %	0	0	0 %	4
Curés	2	12 %	2	0	12 %	2	0	12 %	16
Curés	197	95 %	187	10	90 %	159	38	76 %	208
Vicaires	288	95 %	272	16	89 %	252	36	83 %	304
Aumôniers	20	83 %	20	0	83 %	19	1	79 %	24
Religieux enseignants	39	97 %	39	0	97 %	39	0	97 %	40
<b>TOTAL</b>	<b>546</b>	<b>92 %</b>	<b>520</b>	<b>26</b>	<b>87 %</b>	<b>471</b>	<b>75</b>	<b>79 %</b>	<b>596</b>

D'un point de vue global, les données issues de nos recherches sont sensiblement différentes de celles de T. Tackett, mais ne modifient pas en profondeur ses conclusions. La plus grande abondance de documents consultés a permis de trouver plus de prêtres concernés par le phénomène : quand T. Tackett compte 50 rétractations en un peu plus d'un an et demi, nous en voyons 75 suffisamment documentées, soit 13,7 % du nombre des jureurs, chiffre supérieur à celui des réfractaires. Une nouvelle fois, l'écart avec les données de l'historien américain ne porte que sur 2 points. On peut donc estimer, avec une faible marge d'erreur, qu'au 1<sup>er</sup> septembre 1792, 86 % des prêtres qui avaient prêté serment persévèrent dans leur choix ; en tenant compte des réfractaires, 79 % des prêtres assujettis sont fidèles à la Constitution civile du clergé. Si le temps a sensiblement joué en faveur du non-conformisme, au total pas plus d'un prêtre assujetti sur cinq (un peu plus de 120 individus) ne se trouve en désaccord avec la politique religieuse du régime révolutionnaire, soit par choix initial pour deux cinquièmes de ces ecclésiastiques, soit par révision de sa position originelle pour les trois cinquièmes restants. Fin 1792, le Var reste donc indubitablement un département massivement jureur. On est loin du raz-de-marée évoqué par la lettre du 7 floréal an IV ou suggéré à demi-mots par l'abbé Laugier<sup>968</sup>.

À un niveau plus fin d'analyse, il faut cependant s'attarder un peu sur ces dizaines de rétractations. On présentera d'abord leur position géographique, apparaissant sur l'annexe I-24, avant d'aborder leur étalement dans le temps. D'un point de vue spatial, il apparaît tout de suite que le phénomène ne touche pas également toutes les parties du diocèse. Il est surprenant de constater qu'on n'en trouve que trois dans le district le plus perméable au refus de la Constitution civile, celui de Grasse, faisant à peine tomber le taux de jureurs de 73 % à 70 %. En revanche, des districts très fortement jureurs comme celui de Barjols (97 % en mars 1791) et de Toulon (94 %) ont chacun une dizaine de rétractants, ce qui fait diminuer respectivement leur pourcentage de 18 et de 16 points. Avec 9 rétractations, le district de Fréjus rejoint exactement le score de Grasse, avec 70 % de jureurs (- 17 points). Enfin, le record revient à la petite circonscription civile de Saint-Paul de Vence qui, avec 9 rétractations elle aussi, perd 25 points et ne garde que 61 % de jureurs. Le schéma est donc nettement différent de ce qu'il est au niveau national, où les rétractations sont plus fortes dans les régions réfractaires et creusent nettement l'écart entre bastions constitutionnels et terroirs qui résistent à la Constitution civile<sup>969</sup>. Ici, à l'exception notable du district de Draguignan (94 % de jureurs persistent à la fin de l'année 1792), les taux ont tous tendance à se rapprocher des 80 %. La différence entre les extrêmes augmente (61 % à

---

<sup>968</sup> Voir *supra*, p. 183.

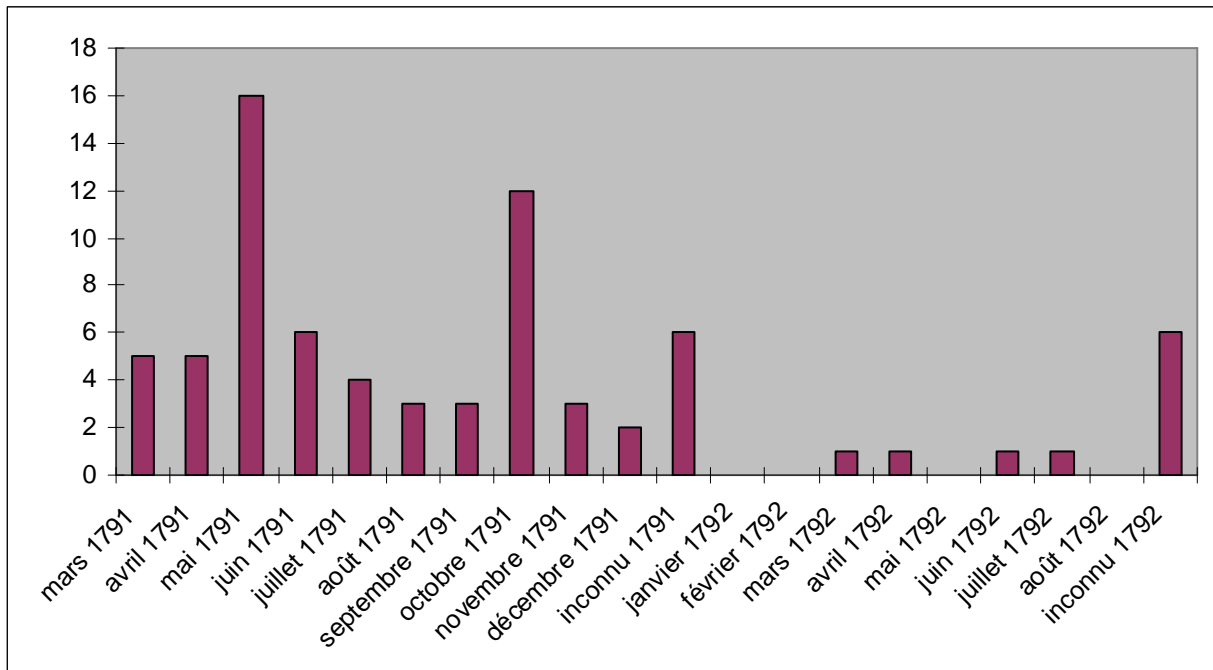
<sup>969</sup> Timothy TACKETT, *La Révolution, l'Église, la France*, *op. cit.*, carte C p. 71 et p. 72-73.

Saint-Paul contre 94 % à Draguignan, soit 33 points d'écart), mais, si on met à part le cas de Draguignan, l'écart type des données diminue sensiblement de 9,9 % à 8,4 %.

À l'échelle départementale, la répartition géographique des rétractations semble donc moins suivre une logique géographique que celle des refus de serment. Si, avec les districts de Grasse et de Saint-Paul, les taux de jureurs les plus faibles (70 % et moins) se trouvent toujours à proximité de la frontière italienne, il n'existe plus de gradient en direction de l'extrémité ouest du département. Au contraire, les trois districts les plus occidentaux connaissent une chute importante, que ce soit celui de Barjols (- 18 points), celui de Brignoles (- 18 points) ou celui de Toulon (- 16 points). C'est plutôt au centre Var (districts de Draguignan, Saint-Maximin, Barjols et Hyères) que l'adhésion à la politique révolutionnaire reste la plus massive, tandis que les extrémités maritimes ou terrestres du département se caractérisent par des taux de serment civique plus faibles. Une analyse plus approfondie se trouve nécessaire.

L'analyse chronologique des rétractations apporte elle aussi quelques enseignements. Le graphique 1bis ci-dessous montre que la répartition n'est pas homogène, mais qu'il existe plusieurs pics successifs.

**Graphique 1bis : Les rétractations mois par mois, 1791-1792**



Il apparaît immédiatement que l'année 1791 connaît beaucoup plus de rétractations que 1792 (65 contre 10). Autrement dit, au moins jusqu'à la proclamation de la République, les

prêtres ont tendance soit à exprimer leur opposition d'emblée, soit, pour une plus large majorité, à persévérer dans leur option. À la fin 1791, tout semble donc joué et les deux camps en présence, au rapport de force très inégal, sont installés durablement. L'évolution de la politique révolutionnaire ne semble donc pas avoir eu de répercussions importantes sur l'attitude des prêtres, à moins que le durcissement des mesures prises contre les réfractaires soit justement à l'origine d'une intimidation sur les prêtres désireux d'abandonner leur position.

Dans le détail, on perçoit deux moments clés favorables aux rétractations de serments. Le mois de mai 1791, quelques semaines après la condamnation pontificale, concentre pas moins de 16 événements. En effet, le second bref de Pie VI, *Caritas* (13 avril 1791), donnait quarante jours aux prêtres pour se rétracter<sup>970</sup> ; à voir le nombre élevé de rétractations autour du 22 mai, on a l'impression que certains ont eu besoin de tout le délai imparti pour prendre leur décision. Il semble donc évident que l'attitude du pape trouve un écho dans le clergé varois, mais sur un effectif faible et parfois tardivement. On pourrait dire que moins de 3 % des prêtres acceptent de changer d'avis après l'intervention de Pie VI, ce qui est globalement peu. Un second pic d'occurrences survient en octobre (12 rétractations), un peu moins d'un an après l'application de la loi sur le serment, au moment du passage de relais entre la Constituante et l'Assemblée législative. Il faut cependant relativiser ces chiffres car, pour 6 rétractations de 1791, on ignore la date exacte de la décision des prêtres. En 1792, le rythme des rétractations poursuit sa décrue commencée dans la seconde moitié de l'année précédente et se fixe à un niveau très bas. L'ignorance sur la date précise des événements empêche également d'approfondir l'analyse, mais il ne semble pas exister de moment privilégié pour les rétractations.

### **Analyse explicative des rétractations**

Il serait intéressant de reprendre, pour les rétractations, les différentes grilles d'explication appliquées précédemment pour le serment civique de 1791. Nous nous attarderons essentiellement sur la carte des rétractés, à l'échelle des diocèses d'Ancien Régime puis à celle des paroisses.

À l'instar des districts, la répartition géographique des rétractations par ancien diocèse, résumée dans le tableau 16 et l'annexe I-25, apparaît comme très contrastée. Le nombre d'annulations de serment varie de 0 à 26 par diocèse et peut atteindre 29 points, ce qui fait qu'il

---

<sup>970</sup> Bernard PLONGERON, « Affirmations et contestations du chrétien-citoyen (1789-1792) », in Jean-Marie MAYEUR, Charles et Luce PIETRI, André VAUCHEZ, Marc VENARD dir., *Histoire du christianisme, op. cit.*, p. 338.

persiste des écarts pouvant presque aller du simple au double. On notera d'abord que les moyennes des quatre diocèses entièrement varois et des cinq diocèses adjacents se rapprochent nettement (80 et 79 % de jureurs). C'est peut-être parce qu'en 1792 la grande majorité des évêques sont désormais émigrés : la proximité géographique avec un ancien évêché n'a donc plus grand rôle. Cela ne signifie cependant pas que les mouvements soient les mêmes dans tous les diocèses.

Dans la moitié des anciens diocèses, le taux de jureurs n'a guère été affecté par les rétractations. À Toulon, ainsi que dans les petits diocèses de Glandevès et de Riez, où les taux de jureurs étaient très forts, ils le restent nettement malgré une légère baisse (entre 92 et 83 %). Une surprise a été de constater que le diocèse de Grasse, qui comprenait un quart de réfractaires, a peu bougé : à moins que les hasards de la documentation nous fassent sous-estimer le phénomène, on ne trouve que deux rétractations, ce qui laisse le taux de jureurs à 70 %. Enfin, ne parlons que pour mémoire de la portion du diocèse de Senez, où deux prêtres sur quatre avaient déjà refusé le serment et où les positions ne varient pas (50 %).

**Tableau 16 : Le serment civique varois par diocèse prérévolutionnaire, 1791-1792**

Diocèses	Au 1 <sup>er</sup> mars 1791		Au 1 <sup>er</sup> septembre 1792				
	% jureurs selon T. Tackett <sup>971</sup>	Nos chiffres	selon nos estimations				
		Jureurs	%	Rétr.	Jureurs	%	Prêtres
<b>Diocèses entièrement compris dans le Var</b>							
<b>Fréjus</b>	92 %	205	97 %	26	179	84 %	212
<b>Grasse</b>	83 %	49	72 %	2	47	69 %	68
<b>Toulon</b>	89 %	111	94 %	9	102	86 %	118
<b>Vence</b>	83 %	35	74 %	9	26	55 %	47
<b>TOTAL</b>	-	400	90 %	46	354	80 %	445
<b>Diocèses partiellement compris dans le Var</b>							
<b>Aix</b>	64 %	68	99 %	15	53	77 %	69
<b>Glandevès</b>	?	12	100 %	1	11	92 %	12
<b>Marseille</b>	31 %	36	100 %	10	26	72 %	36
<b>Riez</b>	?	28	93 %	3	25	83 %	30
<b>Senez</b>	88 %	2	50 %	0	2	50 %	4
<b>TOTAL</b>	-	146	97 %	29	117	77 %	151
<b>VAR</b>	<b>94 %</b>	<b>546</b>	<b>92 %</b>	<b>75</b>	<b>471</b>	<b>79 %</b>	<b>596</b>

En revanche, le taux de jureurs chute de nombreux points dans d'autres diocèses. C'est surtout le cas de Marseille (- 28 points), d'Aix (- 22), de Vence (- 19) et de Fréjus (- 13). Pour les deux premiers, dont l'essentiel n'est pas compris dans le département, il est à remarquer que les

<sup>971</sup> Timothy TACKETT, *La Révolution, l'Église, la France, op. cit.*, Appendice IV : « Estimations du pourcentage d'assermentés dans les diocèses de l'Ancien Régime », p. 431-432.



chiffres tendent à se rapprocher de la moyenne constatée dans ces diocèses par T. Tackett. Visiblement, au-delà des frontières administratives, subsiste un effet d'entraînement par la réalité diocésaine, qui se manifesterait plus tardivement dans les marges des diocèses. La nette baisse de Vence qui ne garde plus que 55 % de jureurs – soit le chiffre le plus faible du département, à l'exception de la statistique non significative de Senez – contraste grandement avec la stabilité du diocèse de Grasse, déjà mise en avant. Les deux entités, qui semblaient présenter le même profil face au serment, se mettent à diverger. Il faut sans doute mettre ce fait en lien avec l'action des évêques. Mgr Pisani de la Gaude est connu pour avoir gardé des contacts forts avec son diocèse, voisin de l'Italie ; il a notamment publié une lettre pastorale à l'occasion de l'installation du constitutionnel Rigouard, au printemps 1791<sup>972</sup>. Enfin, l'abbé Laugier s'ingénie à montrer combien les évêques de Fréjus et de Toulon tentèrent, de l'étranger, de motiver leur clergé par toute une correspondance soutenue<sup>973</sup>. Il est malheureusement difficile de mener une étude systématique sur les rapports entre les anciens évêques et leur clergé suffragant, car la documentation disponible dépend beaucoup des hasards de la conservation.

Si on descend au niveau des paroisses, comme le fait l'annexe I-26, il est possible d'affiner les conclusions. Au premier abord, refus et rétractations de serment semblent concerner tout l'espace varois, du Beausset à Carros et de Saint-Julien à Saint-Tropez. Dans le détail, plusieurs éléments paraissent indiquer que, plus encore que pour les refus de serments, les rétractations sont le résultat de contacts entre prêtres voisins. Il faut d'abord noter que les 123 prêtres concernés résident dans seulement 70 paroisses différentes, ce qui dénote une certaine concentration, et pas seulement dans les villes épiscopales : le Beausset a 5 prêtres rétractés, le Castellet 4, Saint-Tropez 3 et plusieurs autres 2.

Quant à la disposition des paroisses elles-mêmes, elle traduit souvent un développement en tache d'huile de l'opposition à la Constitution civile du clergé. Si les refus de serment de l'hiver 1791 se concentraient dans l'Est, le mouvement de rétractation du printemps vient plutôt de l'Ouest. En avril 1791, Antoine Chautard, curé de Saint-Tropez, suit ses deux vicaires dans l'annulation de son serment ; le curé de la paroisse voisine de Grimaud suivra un mois plus tard. En un seul jour, le 22 mai 1791, on enregistre les rétractations de dix prêtres dans trois paroisses de l'ancien diocèse de Marseille, à l'extrémité occidentale du Var. Au Beausset, le curé Toussaint Beuf est suivi par quatre de ses vicaires<sup>974</sup> ; au Castellet, le curé Antoine Barthélemy est imité par

---

<sup>972</sup> Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, *op. cit.*, p. 93. Son texte n'a pas été retrouvé.

<sup>973</sup> *Ibid.*, p. 96-101 par exemple.

<sup>974</sup> Dr Gérard DELAFORGE, *Le Beausset et la Révolution française, 1789-1799*, *op. cit.*, p. 120-122 (avec copie intégrale de l'acte de rétractation).

trois vicaires et, à Bandol, on connaît déjà l'attitude du curé Jean-Baptiste Gardon, qui n'est pas copié par son vicaire. Il est intéressant de remettre ainsi dans son contexte local l'acte du curé-maire Gardon, qui n'est pas seulement le produit d'une réflexion personnelle.

Dans un second temps, l'opposition tend à se répandre par zones autour de points de refus : c'est le cas dans toutes les paroisses de l'aire brignolaise, au contact de Mazaugues et de Sainte-Anastasie, à l'ouest de la ville épiscopale de Fréjus ou dans le canton d'Aups, non loin de Moissac et de Régusse. Dans l'Est du Var, la diffusion est plus tardive, mais elle réalise la jonction entre les zones de refus de Grasse et de Vence, et a tendance à s'étendre davantage dans l'extrémité orientale de l'ancien diocèse de Vence, sans doute en raison des facilités permises par la frontière. Cette dernière n'est cependant pas une condition suffisante puisque, plus au Nord, l'ancien diocèse de Glandevès reste relativement imperméable aux rétractations de serment. De larges régions du département restent également étrangères au mouvement, comme le littoral (de la Garde à Ramatuelle et autour de Cannes), le pays dracénois et la vallée du Verdon.

Un tel phénomène peut être illustré par le cas de Gattières, petit village riverain du Var dont les deux prêtres rétractent leur serment. On sait que Charles Antoine Cuges, curé, et Jean-Louis Romieu (ou Roumieu), 61 ans, vicaire, tous deux présents depuis 20 ans, sont dénoncés au directoire du département comme réfractaires en octobre 1791<sup>975</sup>. Le vicaire disparaît des registres paroissiaux dès octobre, puis le curé le mois suivant, remplacé par l'abbé Chabert<sup>976</sup>. Il n'est d'ailleurs pas rare que le curé suive son vicaire dans l'abandon de serment, comme à Saint-Tropez, à Lorgues ou à la Gaude. En janvier 1792, une dénonciation, dont le texte est reproduit dans l'annexe III-8, atteint « les sieurs Féraud et Roumieu prêtres demeurant au lieu de Gattières, le premier natif du dit lieu, et le second du lieu d'Aiglun, [qui] répandent des troubles au dit lieu de Gattières en calomniant la révolution »<sup>977</sup>. Quant au curé Cuges, il a quitté la région et ne reparaît pas après la Révolution. Effectivement, Gaspard Féraud (42 ans), vicaire réfractaire de la paroisse voisine de Courségoules, s'est retiré dans son village natal de Gattières<sup>978</sup>. Il est fort possible qu'il ait convaincu Romieu, qui l'a rejoint dans la clandestinité, ainsi que son curé. Les deux premiers prêtres échapperont en tout cas à la répression et on les retrouve dans le diocèse au Concordat.

Une concertation des prêtres, dont il n'existe hélas aucune trace, est donc indubitable. Elle peut contribuer à expliquer à la fois la géographie et la chronologie différenciée des rétractations.

---

<sup>975</sup> Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, *op. cit.*, p. 259.

<sup>976</sup> Gattières, BMS 1760-1792, p. 122.

<sup>977</sup> A.D. Alpes-Maritimes, L 1468, texte reproduit dans notre annexe III-8.

<sup>978</sup> Fichier Barthélemy, F 9.

C'est un peu plus tardivement que se manifeste la contestation dans l'ancien diocèse de Fréjus, tandis que plus aucune rétractation n'est attestée dans celui de Marseille après juin 1791.

### **Les motivations des rétractations**

Reste à comprendre les motivations des prêtres qui rétractent leur serment de fidélité. Les prestations de serment, très stéréotypées, de l'hiver 1790/1791, ont eu du mal, sauf exceptions, à traduire les véritables motivations des prêtres jureurs. En revanche, en sens inverse, les rétractations des prêtres, moins nombreuses et plus étalées dans le temps, nous fournissent de multiples mobiles de rupture avec la Constitution civile du clergé.

L'abbé Laugier, lorsqu'il évoque le sujet, développe la thématique du retour à la raison du prêtre, « égaré d'un instant »<sup>979</sup> et rappelé à ses devoirs par la condamnation pontificale de mars 1791. C'est le cas par exemple pour Honoré Vian, vicaire à Lorgues, qui « prêta le serment avant que le Souverain Pontife eût condamné la Constitution civile » – ce qui est évidemment le cas de tous les prêtres en fonction – puis « fut un des premiers qui se rétractèrent »<sup>980</sup>. Le fichier des prêtres d'Aix-en-Provence précise que c'est un prêtre « courageux et fidèle »<sup>981</sup>. La réalité est cependant plus complexe.

Plusieurs documents, notamment ceux transmis par les prêtres eux-mêmes à l'Administration civile, présentent les motifs invoqués par les prêtres eux-mêmes. Il est intéressant de relever quelle thématique ou quels raisonnements ils mettent en avant : s'agit-il seulement d'une soumission à l'autorité pontificale ou de considérations moins liées à la théologie ?

On remarque d'abord la présence d'arguments effectivement attachés à la condamnation pontificale. Marc Antoine Gérard, vicaire à Aups qui fait part à la municipalité de sa décision de rétractation, déclare être « soumis à l'Église et à sa décision, inviolablement à la religion catholique romaine ». Il revient a posteriori sur sa prestation du serment civique qui « n'a pu être prêté qu'avec la condition très expresse que l'Église approuverait la Constitution civile du clergé ». Défendant l'indépendance de l'Église, il précise qu'il aurait refusé de jurer sans cette condition. Pourtant, aucune restriction n'apparaissait pas dans le procès-verbal de prestation et l'on ne saurait dire si elle a été négligée par les rédacteurs du texte officiel ou si elle a seulement

---

<sup>979</sup> Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, op. cit., p. 46.

<sup>980</sup> *Ibid.*, p. 248.

<sup>981</sup> Arch. Diocésaines d'Aix-en-Provence, fichier A1, Honoré Vian.

été exprimée mentalement par son auteur. En tout cas, l'abbé Gérard « rétracte expressément pour tout ce qui touche le spirituel », citant « le chef visible de l'Église uni au corps des évêques »<sup>982</sup>. Le curé du Beausset, Toussaint Beuf, qui adopte une attitude similaire, semble quant à lui étonné de cette condamnation : « j'étais alors dans la persuasion que N. S. Père le Pape sanctionnerait » la Constitution civile<sup>983</sup>.

Un raisonnement comparable à celui de Gérard se retrouve aussi dans un précieux document rédigé par Joseph Emmanuel Gaston, curé de Sillans<sup>984</sup>. Celui-ci écrit une longue lettre de trois pages, signée de Nice le 3 juillet 1791, à la mairie de sa paroisse, où il expose les motifs de sa rétractation et de son émigration qui lui est consécutive. L'abbé Gaston justifie son geste par la primauté de l'autorité pontificale sur les aspects spirituels de son ministère : « Vous savez, Messieurs, et je n'ai cessé de le dire à tous mes paroissiens, que je ne pouvais obéir à l'autorité temporelle et légitime pour toutes les lois qu'elle peut faire relativement à la discipline de l'Église ». Comme Gérard, il revendique un serment prêté avec restriction : « dans le serment que je prêtais, je séparai le spirituel du temporel, et je jurai toute soumission à l'Église seule pour le spirituel », précisant : « j'eusse été parjure si je n'eusse fait cette distinction ». Il invoque alors les promesses de son baptême et de son ordination, qui le poussent à l'obéissance. Les velléités du gouvernement à réformer l'Église de France ne sont donc pas remises en cause, mais uniquement sa prétention à régir également le domaine spirituel.

La profession de foi ne s'arrête pas là. Il est intéressant de noter que le prêtre ne se contente pas de se justifier, mais appelle tous ses paroissiens à la même défiance envers la Constitution civile. Son absence physique semble l'autoriser à employer un langage très direct qui aurait pu lui coûter cher s'il avait parlé ainsi devant les autorités. S'adressant à tous ceux qui, par leur baptême, ont juré « la même soumission à l'Église », il lance cette question rhétorique : « pourriez-vous ne pas imiter ma conduite ? ». De l'observation, il passe à la mise en garde : « Vous ne seriez plus au nombre de ses enfants, vous ne pourriez pas plus prétendre au salut », puis à l'accusation de schisme : « Je vous écris ceci sous les yeux de votre légitime évêque et le mien, Mgr de Beausset – et si malheureusement vous en reconnaissiez un autre, vous tomberiez dans le schisme » car ce dernier enseignerait « une doctrine différente de celle que [l'Église] enseigne ». Il dépeint alors les conséquences d'une adhésion à l'évêque constitutionnel (« Vous seriez schismatiques, si pour votre curé, vous en reconnaissiez un autre que moy »), évoquant

---

<sup>982</sup> A.D. Var, 1 L 1091, Aups, 31 mai 1791.

<sup>983</sup> Lettre du curé Beuf au directoire du département du Var, 21 mai 1791, citée dans Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, *op. cit.*, p. 81.

<sup>984</sup> A.D. Var, 1 L 1091, Sillans, lettre signée de Nice le 3 juillet 1791.

avec des mots sévères « l'intrus », « sa perte » ou « l'évêque intrus ». Si les paroissiens se confessaient à lui, ce serait « inutilement » : « vos péchés ne vous seraient point remis, vous pécheriez même si vous receviez d'eux les sacrements, et si vous communiquiez avec eux ». Un brin culpabilisateur (« Quelle douleur serait la mienne si vous vous en écartiez ! Vous aviez toujours avoué que ce que je vous enseignais était la religion de vos pères et la vôtre »), le curé termine en justifiant sa conduite par les dangers du temps : « Si au lieu de vous les prêcher au milieu de vous, je vous les écris de loin, c'est que nous sommes devenus dans ces temps malheureux, où on est persécutés, proscrits pour prêcher l'évangile ». Il prie pour que tous puissent « rester fermes dans la foy » et envoie « les sentiments de [sa] vraie affection ». Au-dessous de la signature, ses derniers mots s'adressent visiblement à la municipalité : « Je vous prie de faire part de ma lettre à tous mes paroissiens ». D'un ton assez paternel, il conseille : « N'égarez pas ma lettre », « Prenez garde de vous mal conduire, c'est l'avis d'un ami ».

On ne sait pas précisément quelle a été la réaction de la municipalité, mais le fait que cette lettre soit tombée dans les mains des autorités départementales laisse peu de doute sur la désapprobation que la missive a dû susciter. C'est plutôt l'origine de son appel à la résistance civile qui nous interpelle ; Joseph Gaston imaginait-il vraiment que toute une population, autorités locales comprises, pouvait entrer en révolte contre l'autorité religieuse installée par les révolutionnaires ou écrivait-il seulement cela pour soulager les tourments de sa conscience ? On peut d'ailleurs se demander comment cette résistance aurait été concrètement possible, dans un bourg assez éloigné de la frontière et ne comportant visiblement aucun prêtre réfractaire.

D'autres prêtres ne font pas allusion à la condamnation pontificale – bien que celle-ci soit peut-être présente dans leur esprit. Ainsi, André Fabre, vicaire à Varages, se dit « toujours pénétré de respects et de soumissions pour les lois de l'Assemblée nationale pour ce qui concerne le temporel », respect dont il a donné « des preuves », mais il « rétracte le serment seulement quant à la partie dudit serment qui a rapport à l'organisation civile du clergé en tout ce qui regarde le spirituel »<sup>985</sup>. Plusieurs invoquent plus ou moins clairement les impératifs de leur conscience. Le meilleur exemple se trouve dans la déclaration collective des prêtres du Castellet, le curé Barthélemy et ses vicaires Bernard, Espanet et Saurin, le 24 mai 1791, qui agissent « pour obéir à la voix impérieuse de leur conscience »<sup>986</sup>. L'analyse rétrospective de leur erreur ne manque pas d'intérêt pour la compréhension du serment : « Notre goût naturel pour la révolution, une ardeur trop vive pour tout ce qui émanait de l'Assemblée, l'écorce séduisante de ce serment,

<sup>985</sup> A.D. Var, 1 L 1091, Varages, 5 juillet 1791.

<sup>986</sup> A.D. Var, 1 L 1091, Le Castellet, 24 mai 1791, repris en bonne part dans Bernard DUREUIL, *Le Castellet, Mémoires d'un village perché*, op. cit., p. 142.

nous ont empêchés d'en prévoir tout le développement et toutes les funestes conséquences ». Ces dires, venant de prêtres ayant renié leur serment, ne peuvent que confirmer l'atmosphère générale du clergé varois, très favorable à la Révolution. L'abbé Beuf, dont on a vu l'allusion à la condamnation pontificale, invoque lui aussi sa liberté de choix : « Je n'ai pas cru en sûreté de conscience garder un serment qui me séparait de l'Église dans laquelle je suis né et je veux mourir »<sup>987</sup>. Un peu plus tard, une femme, dont la déclaration se trouve dans le même dossier que celle des prêtres rétractés, justifie de la même manière son pas en arrière. Angèle Roubaud, qui se proclame « toujours religieuse », déclare renoncer au « serment que [sa] conscience ne me permet pas de garder »<sup>988</sup>.

Dans les cas cités, les prêtres précisent souvent qu'ils font une distinction entre la partie temporelle du serment, qu'ils acceptent, et ses aspects spirituels, qu'ils refusent, sans qu'on sache vraiment si c'est par conviction ou par compromis avec le pouvoir politique. Une rétractation ne signifie donc pas a priori un refus pur et simple de serment proclamé de façon tardive ; c'est un acte spécifique qui ne peut pas être forcément comparé avec l'attitude des prêtres réfractaires.

## **Un bilan : le serment, une réalité complexe**

« Le serment révolutionnaire reste une énigme », écrivait Claude Langlois il y a plus de 15 ans<sup>989</sup>. S'agissant du serment varois, nous avons tenté de lever un pan du voile. Après une étude détaillée – qu'on pourrait encore peaufiner par la consultation systématique des archives communales – et malgré quelques points d'ombre subsistants, apparaissent plusieurs conclusions sur l'attitude des prêtres du Var à l'égard du serment civique jusqu'à l'instauration de la République.

### **Un clergé jureur, gallican et légaliste**

La confirmation globale des statistiques de Timothy Tackett ne constitue pas la conclusion la plus originale. Malgré l'abondance de notre propre documentation, nous ne faisons que conforter ses ordres de grandeur, à deux ou trois points de pourcentage près, ce qui confirme le

---

<sup>987</sup> Lettre du curé Beuf au directoire du département du Var, 21 mai 1791, citée dans Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, *op. cit.*, p. 81.

<sup>988</sup> A.D. Var, 1 L 1091, Lorgues, 24 juin 1793.

<sup>989</sup> Claude LANGLOIS, « Le serment révolutionnaire, archaïsme et modernité », in Jean-Clément MARTIN dir., *Religion et Révolution*, Paris, Anthropos, 1994, p. 25.

sérieux des recherches de l'historien américain. Sans doute très proches de la réalité, nos estimations font état d'un clergé masculin fort d'un millier de prêtres, clercs et religieux, soit près de 4 pour 1000 Varois. Parmi eux, un peu moins de 600 occupent des fonctions épiscopales et paroissiales et, pour cela, sont assujettis à la loi du serment de 1790. Dans un premier temps, 92 % d'entre eux font le choix d'adhérer à la Constitution civile du clergé votée par l'Assemblée nationale, tandis que moins de 50 individus, surtout situés dans l'Est du département, se présentent comme réfractaires. En un peu plus d'un an et demi, ils sont rejoints par près de 75 prêtres qui rétractent leur serment civique, ce qui ramène à près de 80 % le taux de jureurs varois en septembre 1792.

Au-delà des chiffres, on a vu que l'unanimité du résultat ne correspond sans doute pas à une totale unanimité des sentiments. L'application de la loi s'est faite ici et là avec zèle, mais parfois aussi avec quelques réticences et hésitations. L'analyse a montré qu'il n'y avait aucun déterminisme net qui puisse expliquer les options du clergé. Il est cependant clair que le gallicanisme et le jansénisme, les idées réformistes et, de manière plus indirecte, le départ des évêques d'Ancien Régime ont un rôle important dans le choix majoritaire des prêtres. On doit ajouter que la stabilité du cadre paroissial varois, qui maintient l'immense majorité des prêtres dans leur ministère, a favorisé la propension des ecclésiastiques de se soumettre aux injonctions du pouvoir afin de rester à leur poste. A contrario, F. Panhaleux fait d'ailleurs remarquer, dans le Morbihan, les correspondances entre le remaniement de la carte des paroisses et le refus de jurer<sup>990</sup>, ce qui fait évoquer par B. Plongeron l'hypothèse d'une « corrélation nette entre cette révolution territoriale et la bataille du serment »<sup>991</sup>. Le Var est peut-être une preuve, par la négative, de la validité d'une telle théorie – bien qu'elle ne suffise nullement à expliquer l'adhésion au serment.

### **Les rétractations : un écart au modèle**

Les rétractations qui surviennent en 1791 et 1792 corrigent partiellement le schéma initial. D'un côté, l'approche de ce phénomène, jamais étudié jusque là de manière systématique dans le Var, relativise l'adhésion massive des prêtres varois. Près de 14 % des jureurs ont renoncé à leur serment en moins de vingt mois, chiffre qui se situe au-dessus de la moyenne nationale établie

---

<sup>990</sup> Frédéric PANHALEUX, « La circonscription des paroisses dans le Morbihan de 1790 au 10 août 1792 », in Bernard PLONGERON dir., *Pratiques religieuses dans l'Europe révolutionnaire, 1770-1820*, Turnhout, Brepols, 1988, p. 225-229.

<sup>991</sup> Bernard PLONGERON, « Affirmations et contestations du chrétien-citoyen (1789-1792) », in Jean-Marie MAYEUR, Charles et Luce PIETRI, André VAUCHEZ, Marc VENARD dir., *Histoire du christianisme, op. cit.*, p. 343.

par T. Tackett.

Fait original, la statistique varoise contredit le cas général, établi par l'historien américain, selon lequel les rétractations se produisent surtout dans les régions les plus réfractaires, selon un certain conformisme calqué sur l'opinion dominante. Dans le Var et, de manière encore plus flagrante, au sein des différents espaces du département, les abandons de serment ne se produisent pas forcément là où le serment lui-même était déjà en partie rejeté. Les écarts entre pôles assermentés et pôles réfractaires, qui ailleurs auraient tendance à se creuser, peuvent localement se resserrer.

Il faut cependant noter que refus de serment et rétractations, qui concernent ensemble un prêtre sur cinq, ne procèdent pas toujours pas de la même géographie – surtout dans l'actuel département du Var – ni de la même logique. Les premières rétractations ne démarrent guère des centres de refus de l'hiver 1791, mais semblent plutôt se développer d'ouest en est, c'est-à-dire presque en sens inverse. On remarquera surtout que les justifications de ces rétractations tiennent plus du rapport à la conscience personnelle des prêtres qu'à la soumission aux autorités pontificale ou épiscopale, ce qui tendrait à confirmer, même chez les prêtres qui se rétractent, la prégnance d'un certain gallicanisme. Dans notre espace d'étude, il faut donc se garder d'assimiler trop vite les phénomènes du refus de prestation de serment et de la rétractation du même serment. Il n'y a que dans les anciens diocèses de Grasse et surtout de Vence que les deux logiques semblent réellement voisines. La question est, à présent, de savoir comment vont évoluer ces comportements de prêtres dans la durée, au sein des péripéties politico-religieuses de la Révolution.

## **II COMPORTEMENTS DURANT LA DÉCENNIE** **RÉVOLUTIONNAIRE**

Après une étude événementielle assez poussée, il est nécessaire de réintroduire la perspective du temps moyen. Ainsi que l'évoque Claude Langlois, on ne peut pas faire l'économie de « replacer l'épisode du serment dans l'épaisseur complexe des attitudes du clergé français au fil de la Révolution »<sup>992</sup>. Plus qualitative que la précédente, à la fois par ses sources et par sa perspective, cette section a l'ambition de suivre les comportements individuels et collectifs des prêtres au cœur de la décennie révolutionnaire. Comme le note T. Tackett, « l'histoire du

---

<sup>992</sup> Claude LANGLOIS, « Préface », in Timothy TACKETT, *La Révolution, l'Église, la France, op. cit.*, p. II.



serment ne s'est pas arrêtée avec le début de la République »<sup>993</sup> puisque l'Église constitutionnelle subsiste, malgré la perte du soutien gouvernemental et quelques aléas nationaux ou locaux (comme la mort de l'évêque Rigouard), jusqu'à la signature du concordat de 1801. Pour elle, le serment civique ne constitue que l'acte de naissance et elle démarre une existence autonome, que l'autorité pontificale assimile à un schisme. En face, l'Église catholique fidèle à Rome se maintient plus ou moins clandestinement sur une partie du territoire, grâce aux prêtres réfractaires qui n'ont pas émigré.

Dans l'impossibilité d'appréhender en détail, dans le cadre de cette étude, l'histoire religieuse du Var sous la Révolution, nous porterons notre regard sur les trajectoires des groupes et des hommes. Au-delà des vicissitudes de la période, notre objectif sera surtout de repérer la continuité – ou le degré de rupture – des engagements pris par les prêtres d'un côté comme de l'autre. Par le suivi de la vie de plusieurs centaines d'individus, il s'agit notamment d'évaluer si ce sont les jureurs ou les réfractaires qui restent le plus ancrés dans leur décision de départ. Dans quel sens se fait le dynamisme des évolutions : le temps favorise-t-il le ralliement à une Église fortement majoritaire numériquement et bénéficiant, au moins un temps, des faveurs de l'État, ou au contraire la révolte contre l'autorité politique et religieuse révolutionnaire ?

Ce défi devra surmonter certaines lacunes dans la documentation. Après 1792, les registres paroissiaux disparaissent et il devient impossible de suivre, par ce biais, le trajet de la plupart des prêtres. Certains continuent pourtant à tenir des registres, que les circonstances nous font parfois retrouver dans des endroits inattendus. C'est ainsi que les actes du curé constitutionnel de Bandol, Louis Jonquier, pour l'année 1793 figurent dans le dossier de son procès par le tribunal révolutionnaire de Grasse, comme pièce à conviction contre lui<sup>994</sup>. L'évêché de Toulon conserve aussi quelques registres tenus par les prêtres réfractaires avant le Concordat, à partir de 1797. Pour les autres sources, il faut compter avec le silence de l'Administration civile pendant la première séparation des Églises et de l'État, consécutive à la loi de février 1795. L'Église constitutionnelle n'a pas laissé de fonds d'archives cohérent, pas plus que l'Église romaine, qui pâtit de sa situation longtemps clandestine. Il ne faudra donc pas négliger la documentation de seconde main, consignée au XIX<sup>e</sup> siècle par l'abbé Laugier et l'abbé Barthélemy, sans perdre de vue sa visée parfois apologétique. Dans une démarche essentiellement chronologique, nous nous intéresserons tour à tour à l'installation de deux Églises parallèles, en tentant d'expliquer le sens de leur développement, avant de constater un éclatement progressif des positions pendant la suite

---

<sup>993</sup> Timothy TACKETT, *Ibid.*, p. 58.

<sup>994</sup> A.D. Var, 2 L 163, procès Jonquier.

de la Révolution.

## **1. La mise en place des deux Églises parallèles**

### **a- L'installation de l'Église constitutionnelle**

Après la période des serments civiques, l'Église assermentée soutenue par le pouvoir politique s'agence progressivement durant l'année 1791. Comportant près de 550 prêtres au début du printemps, elle est indiscutablement la plus forte. Son installation peut se subdiviser en trois étapes symboliques quasiment concomitantes.

### **Stabilité du réseau paroissial**

L'Église née du serment civique hérite du tissu des paroisses mis en place sous l'Ancien Régime. Comme on l'a mentionné plus haut, les changements de la carte paroissiale sont minimes<sup>995</sup>. Bénéficiant d'un réseau de paroisses assez peuplées, de taille raisonnable, calquées sur les gros villages provençaux, d'un faible taux de réfractaires, limitant ainsi les trous à combler, et d'un clergé assez nombreux renforcé par des prêtres non assujettis au serment désireux d'être employés par le diocèse, l'Église constitutionnelle réalise donc l'économie d'une réorganisation d'envergure qui aurait pu être impopulaire et difficile. La nouvelle circonscription est présentée dans une série de dossiers conservés aux Archives départementales<sup>996</sup>.

Le seul changement notable est la suppression progressive de quelques petites succursales rattachées à la paroisse voisine. On a déjà parlé de Meinarguettes, petite localité proche de Mazaugues, qui disparaît de la carte ecclésiastique. C'est aussi le cas de Bezaudun, petit hameau à proximité de Varages, à ne pas confondre avec le village du même nom dans l'arrière-pays grassois. De manière générale, la carte des paroisses se débarrasse de ses quelques anomalies et se met à coïncider avec la démographie réelle du Var, ce qui peut contribuer à expliquer l'absence de réaction négative de grande ampleur à propos de la Constitution civile. En sens inverse, le hameau de Sainte-Anne du Castellet (550 habitants) réclame, en septembre 1792, l'établissement d'une succursale « pour le bien de la religion, la piété chrétienne qui fleurit parmi [les villageois] et l'attachement à la religion de [leurs] pères »<sup>997</sup>. C'est cependant un échec et les

---

<sup>995</sup> Voir *supra*, « Les innovations du nouveau régime », p. 96-99.

<sup>996</sup> A.D. Var, 1 L 1097, Circonscription des paroisses : tableau des cures et succursales du département, 1 cahier et 12 pièces et 1 L 1098 à 1104 (circonscription des paroisses par district).

<sup>997</sup> Bernard DUREUIL, *Le Castellet, Mémoires d'un village perché*, op. cit., p. 145 et 202.

habitants du lieu n'obtiendront satisfaction que sous Charles X<sup>998</sup>.

Il est également question de réformer la répartition des paroisses de Toulon. La dispersion des ordres religieux, jusque là très présents dans la ville, supprime plusieurs chapelles de quartier qui servaient de lieux de culte pour les populations mitoyennes. Toulon ne possédait officiellement que deux paroisses : la cathédrale Sainte-Marie de la Seds, siège historique de l'évêché, dans la partie orientale de la vieille ville, et la paroisse Saint-Louis, installée après de multiples péripéties dans l'édifice actuel<sup>999</sup>. Au début de la Révolution, cette église de style néoclassique n'avait quasiment pas encore servi au culte. Dès le 12 janvier 1791, les habitants du quartier Saint-Jean, à proximité immédiate du port, rédigent une pétition à la municipalité pour la transformation de l'église des récollets en paroisse<sup>1000</sup>. Quelques jours plus tard, une seconde lettre des habitants demande la continuation du culte catholique dans cette église. Les discussions aboutissent, le 18 mars suivant, à un projet présenté par deux commissaires mandatés par la mairie, l'officier municipal Richaud et le notable Trabaud<sup>1001</sup>. Toulon se retrouve divisée en deux paroisses et deux succursales, Saint-Jean des récollets côté Est et Saint-Pierre côté Ouest. Les lenteurs administratives et la poursuite de la Révolution semblent perturber ce projet qui ne verra le jour qu'au Concordat. En tout cas, est apparu, émanant des paroissiens eux-mêmes, un souci de rééquilibrer la population des paroisses de la ville.

### **Relative stabilité du personnel des desservants**

L'Église constitutionnelle a-t-elle suffisamment de personnel pour desservir un réseau de paroisses presque identique ? La question est indirectement soulevée par l'abbé Laugier d'après une correspondance administrative qui interdit un congé à un vicaire épiscopal en août 1791 en soulignant : « Les prêtres assermentés nous manquent »<sup>1002</sup>.

En vérité, la remarque, relative au district de Fréjus, ne vaut nullement pour le département entier. La plupart des paroisses connaissent une stabilité de leur personnel desservant. Tous les jureurs sont automatiquement reconduits dans leurs fonctions. Les défections semblent assez facilement remplacées, au moyen des élections prévues par la Constitution civile, par deux populations spécifiques de prêtres. Une réponse à une enquête du ministre de l'Intérieur précise,

---

<sup>998</sup> Le roi signe le décret d'érection le 21 mai 1826 (*Ibid.*, p. 203).

<sup>999</sup> Voir notamment Mgr Victorin ARÈNE, *In Memoriam. Eglise Saint-Louis de Toulon, 1707-1944*, Toulon, 1944, 12 p.

<sup>1000</sup> VÉRAN, membre de la Fabrique, *Historique de l'église Saint-François-de-Paule*, Toulon, Impr. et lithographie E. Aurel, 1860, p. 7.

<sup>1001</sup> A.D. Var, 5 V 6 Saint-François, chapitre II.

<sup>1002</sup> A.D. Var, 1 L 1085, cité dans Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, *op. cit.*, p. 46-47.

le 22 novembre 1791, que le Var comporte 193 paroisses et 196 curés « dont 45 ont été élus constitutionnellement, en remplacement d'un égal nombre qui avaient refusé le serment »<sup>1003</sup>, ce qui représente 23 % de renouvellement. Ce processus est assuré par trois séries différentes de prêtres.

On trouve d'abord des vicaires de paroisses au clergé pléthorique promus dans des petites cures. Citons Joseph Audibert, vicaire à Cotignac, qui devient curé de la Roquebrussanne en novembre 1791, à 31 ans, ou Étienne de Riouffe de Thorenc (36 ans), vicaire de Cannes déjà cité, qui acquiert la petite cure de Châteauneuf-Grasse le 16 juillet 1791. Le vicaire est fréquemment promu dans une paroisse géographiquement proche de la sienne, comme Pierre Augustin Julien (32 ans), de Solliès-Pont, proposé comme curé de la Farlède après l'élection épiscopale de Rigouard, le 9 octobre 1791<sup>1004</sup>. Parfois, le vicaire peut même remplacer son propre curé, comme Pierre Joseph Chautard (34 ans) à Montauroux le 22 juillet 1792<sup>1005</sup>. Le remplacement des curés réfractaires crée souvent, en tout cas, un rajeunissement du personnel dirigeant des paroisses.

En second lieu, il est également fait appel à des prêtres jusque là écartés du service paroissial<sup>1006</sup>. En dépit de quelques incertitudes, nos statistiques en comptent au moins 40, quelques autres ayant été employés par le diocèse des Bouches-du-Rhône, spécialement à Marseille qui manque d'assermentés<sup>1007</sup>. Certains sont d'anciens bénéficiaires et chanoines privés de revenus, mais une bonne moitié est composée de prêtres issus des rangs des réguliers, qui ont subi la suppression de leur ordre. Par exemple, Jean-François Basset (58 ans), ancien religieux capucin du couvent de Lorgues, est nommé vicaire de Bagnols en 1791 et Claude Marsan (59 ans), chanoine de la collégiale de Pignans, devient vicaire de ce même village en 1792. Antoine Ardisson, ancien chanoine à la collégiale des Draguignan, est vicaire à la Motte le 1<sup>er</sup> juin 1793, à l'âge de 40 ans<sup>1008</sup>. Dans la grande majorité des cas, l'affectation se trouve proche du domicile. Le recours à ce réservoir de prêtres, parfois âgés, s'accroît au fil des années, au rythme des rétractations et des décès. On leur réserve fréquemment des postes plutôt subalternes, par exemple le remplacement des vicaires promus curés constitutionnels. Par une sorte de glissement,

---

<sup>1003</sup> A.D. Var, 1 L 1092, Rapport des Administrateurs du département, 22 novembre 1791. Le chiffre semble un peu excessif par rapport aux données présentées plus haut.

<sup>1004</sup> Paul MAUREL, *Histoire de Solliès...*, *op. cit.*, p. 209-210. L'érudit cite un acte notarié qui enregistre le vœu de nombreux paroissiens de la Farlède pour le choix du nouveau curé.

<sup>1005</sup> Montauroux, BMS 1770-1792, p. 252.

<sup>1006</sup> Dans notre fichier des prêtres, ils sont reconnaissables à la mention « non assujéti puis jureur », puisqu'ils ont dû prêter le serment civique afin de prendre possession des sièges qui leur ont été assignés.

<sup>1007</sup> Par exemple, Jean Baptiste Antoine Boutin, natif de Brignoles, ancien supérieur du couvent des capucins de Toulon, est élu curé constitutionnel de Saint-Louis de Marseille (fichier Barthélemy, B 89).

<sup>1008</sup> A.D. Var, 1 L 1133, Tableau des variations pour les fonctionnaires publics et les pensionnaires du district de Draguignan pour le trimestre de juillet 1793.

ces prêtres sans expérience paroissiale constituent un nouveau clergé de second ordre.

Enfin, une dizaine de nouveaux prêtres sont ordonnés, comme on l'évoquera un peu plus loin. Au total, malgré le départ des réfractaires et des rétractés et les inévitables décès, le clergé assermenté se retrouve quasiment aussi nombreux que le clergé paroissial d'avant 1790, c'est-à-dire autour de 600 personnes. Sauf exception, l'appel à des prêtres étrangers au diocèse ne s'avère donc pas nécessaire et le diocèse constitutionnel peut globalement fonctionner en autosuffisance.

### **L'élection de l'évêque constitutionnel**

À l'inverse des paroisses, c'est le bouleversement qui domine la tête du nouveau diocèse. En effet, à la suite du refus des serments de tous les évêques varois, il faut procéder à l'élection d'un nouvel ordinaire du diocèse. Pendant longtemps, l'Administration du département avait espéré convaincre Mgr de Bausset-Roquefort de devenir l'évêque constitutionnel du Var<sup>1009</sup>. Dès le 8 octobre 1790, avant même la prestation de serment des prêtres, le directoire départemental lui demandait s'il consentait à exercer sa juridiction sur tout le Var., ce à quoi l'évêque répond que « Dieu lui (a) confié l'Église de Fréjus » seule<sup>1010</sup>. Cependant, peut-être pour gagner du temps, le vicaire général Gassier fait entendre à l'Administration que son supérieur pourrait se rétracter si on lui laisse quelque délai de réflexion, ce à quoi le directoire répond qu'il veut bien lui conférer « le moyen de reconnaître ses erreurs et lui épargner des fautes et des regrets »<sup>1011</sup>. C'était sans compter sur la ténacité de l'évêque, qui refuse obstinément de changer de camp. Sans s'opposer directement aux autorités politiques, au nom du précepte « Rendez à César ce qui appartient à César »<sup>1012</sup>, ses lettres réaffirment son impossibilité à se conformer à leurs désirs. Le prélat n'est sans doute pas assez clair puisque les responsables politiques insistent, jusqu'à se voir répondre par l'abbé Gassier : « Messieurs, votre porteur n'a plus trouvé M. l'Évêque de Fréjus ici. Il est parti depuis quelques jours. »<sup>1013</sup> Le 10 novembre, le directoire du district de Fréjus accuse Mgr de Bausset de s'être enfui dans « le foyer des ennemis de la patrie » et demande l'élection d'un nouvel évêque<sup>1014</sup>.

Le directoire du département souhaitait convoquer les électeurs dès le 28 novembre

---

<sup>1009</sup> De nombreux documents sont cités par Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, *op. cit.*, p. 25-37.

<sup>1010</sup> Lettre de Mgr de Bausset-Roquefort au directoire départemental du Var, 19 octobre 1790, cité dans *Ibid.*, p. 28.

<sup>1011</sup> *Ibid.*, p. 28-29.

<sup>1012</sup> Cette parole du Christ (Évangile de Matthieu XX, 21) est citée dans la lettre de Mgr de Bausset du 19 octobre 1790 (*Ibid.*, p. 28).

<sup>1013</sup> Lettre de l'abbé Gassier au directoire départemental, 29 octobre 1790 (*Ibid.*, p. 33).

<sup>1014</sup> Lettre du directoire du district de Fréjus au directoire départemental du Var, 10 novembre 1790 (*Ibid.*, p. 36-37).

1790<sup>1015</sup>, mais l'affaire tarde plusieurs mois puisque ce n'est qu'à partir du 3 avril 1791, dans la cathédrale de l'ancien diocèse de Toulon, à l'issue de la messe paroissiale, que se tient l'élection. La date de l'élection est plutôt tardive par rapport à la moyenne française, survenant plusieurs mois après la première de France, celle de l'abbé Louis Alexandre Expilly au poste d'évêque du Finistère, le 30 novembre 1790, suite au décès de l'évêque de Cornouaille<sup>1016</sup>. La plupart des élections ont lieu peu après le 2 février 1791, date à laquelle l'abbé Grégoire accède au poste d'évêque du Loir-et-Cher, par exemple dans l'Ain où est élu le député Jean-Baptiste Royer<sup>1017</sup>. Le 20 février, Jean-Baptiste Pierre Saurine prenait possession du siège des Landes<sup>1018</sup>. Le 15 mars, Jean-Baptiste Gobel, également député aux États généraux, élu évêque dans plusieurs départements, choisissait le siège prestigieux de la Seine<sup>1019</sup>. Le 3 avril, jour du début du scrutin à Toulon, Étienne Delcher, évêque constitutionnel de Haute-Loire, était déjà sacré à Notre-Dame de Paris<sup>1020</sup>. Continuait-on d'espérer, contre toute logique, que l'évêque, encouragé par le très grand nombre de jureurs de son diocèse, reviendrait finalement sur sa décision ? Nul document ne permet de l'affirmer.

Nous ne reprendrons pas le déroulement complet de la cérémonie, décrit en détail par un compte-rendu publié à l'époque<sup>1021</sup> et repris en bonne part par l'abbé Laugier<sup>1022</sup>. Quelques points importants sont cependant à retenir. D'abord, 415 électeurs se sont déplacés. Sur un département entier, le chiffre paraît faible, mais il faut rappeler que le suffrage n'est pas universel, mais censitaire et indirect. La Constitution civile prévoit le même mode de scrutin que pour l'Assemblée départementale<sup>1023</sup> : les citoyens actifs, hommes âgés de plus de 25 ans, résidant dans leur canton depuis plus d'un an et payant une contribution fiscale supérieure ou

---

<sup>1015</sup> Rapport du directoire départemental du Var au Comité ecclésiastique de l'Assemblée nationale, 2 novembre 1790 (*Ibid.*, p. 36).

<sup>1016</sup> A. D. POIRIER, « J.-M. Pilven. Le premier évêque constitutionnel. Expilly, évêque du Finistère (1790-1794) » (Compte-rendu), *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1913, vol. 4, n°22, p. 466.

<sup>1017</sup> Adolphe ROBERT, Gaston COUGNY, *Dictionnaire des parlementaires français de 1789 à 1889*, Paris, Doulotron, 1891, t. V, p. 220, en ligne sur [ftp://ftp.bnf.fr/008/N0083709\\_PDF\\_1\\_-1DM.pdf](ftp://ftp.bnf.fr/008/N0083709_PDF_1_-1DM.pdf) (consulté le 2 avril 2010).

<sup>1018</sup> *Ibid.*, 1891, t. V, p. 272.

<sup>1019</sup> *Ibid.*, 1891, t. IV, p. 196, en ligne sur [ftp://ftp.bnf.fr/007/N0075998\\_PDF\\_1\\_-1DM.pdf](ftp://ftp.bnf.fr/007/N0075998_PDF_1_-1DM.pdf) (consulté le 1<sup>er</sup> mai 2010).

<sup>1020</sup> Ulysse ROUCHON, « Abbé F. Barry. Étienne Delcher, évêque constitutionnel de la Haute-Loire. Étude religieuse » (Compte-rendu), *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1926, vol. 12, n°55, p. 210.

<sup>1021</sup> *Procès-verbal de l'assemblée électorale du département du Var tenue à Toulon au mois d'avril 1791*, Toulon, Impr. Surre fils, 1791.

<sup>1022</sup> Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, *op. cit.*, p. 56-66.

<sup>1023</sup> *Constitution civile du clergé*, Titre II : « Nomination aux offices ecclésiastiques », article III.

égale à trois jours de travail<sup>1024</sup>, désignent des électeurs qui doivent choisir l'évêque. Dans le cas présent, nous ne savons pas précisément combien de personnes étaient convoquées au vote. Parmi les présents, on compte quatorze ecclésiastiques, soit 3,3 % des présents et 2,5 % des jureurs varois, ce qui semble peu.

On peut s'arrêter un instant sur la personnalité de ces prêtres<sup>1025</sup>. Le critère de la proximité géographique n'explique guère leurs rangs clairsemés puisque seuls deux Toulonnais figurent parmi les électeurs, un vicaire de Saint-Louis, Jean-Baptiste Roux, et un aumônier de la Marine, François Millet Destouf. Inversement, on compte deux prêtres de l'ancien diocèse de Marseille et un de la banlieue toulonnaise, habitant à moins de 50 km, deux de celui d'Aix et un, encore plus lointain, qui s'est déplacé du diocèse de Grasse. Le plus fort contingent (cinq prêtres) est issu de l'ancien diocèse de Fréjus. Cinq diocèses d'Ancien Régime sont donc représentés. On peut supposer que ces prêtres sont des électeurs conscients et motivés, et non des hommes venus ici par devoir ou conformisme : la majorité a effectué plusieurs heures de route et doit trouver un logement pour rester sur place, car les débats s'étalent sur plusieurs jours<sup>1026</sup>. Le fait qu'ils soient tous assermentés ne surprendra personne, bien que deux d'entre eux n'aient pas (ou pas encore) de fonctions paroissiales.

La diversité des profils au sein du groupe est large, tant du point de vue des fonctions exercées (quatre curés de petites ou moyennes paroisses, six vicaires, un religieux ancien supérieur du couvent des Oratoriens de Fréjus) que de l'âge (quatre ont moins de 35 ans, quatre autres moins de 50 ans, trois autres ont entre 50 et 63 ans tandis que les âges des trois derniers sont inconnus). Pour ce qui est des origines sociales, on repère un noble, Étienne de Riouffe de Thorenc, vicaire à Cannes, un fils de maréchal ferrant et un enfant de boulanger, mais une majorité issue de classes plutôt aisées (deux marchands, deux négociants, un propriétaire sachant signer sur l'acte de baptême de son fils prêtre). Il ne faut cependant pas tirer trop de conséquences de cette composition sociale car ce portrait rappelle beaucoup celui de l'ensemble du clergé, comme on l'évoquera plus loin<sup>1027</sup>. S'il fallait toutefois trouver des points communs, on parlerait d'un clergé plutôt de second plan, sans être non plus le plus obscur, du type de celui

---

<sup>1024</sup> Au niveau national, on estime la proportion de citoyens actifs à 15,7 % de la population (Georges FOURNIER, *Démocratie et vie municipale en Languedoc du milieu du XVIII<sup>ème</sup> au début du XIX<sup>ème</sup> siècle*, thèse de doctorat, Toulouse, Les Amis des Archives de la Haute-Garonne, 1994, t. I, p. 411).

<sup>1025</sup> Dans notre fichier informatique, tous sont reconnaissables à la mention « ELECTEUR DE L EVEQUE CONSTIT 1791 » dans la colonne « Postes successifs ».

<sup>1026</sup> La durée du scrutin pourrait être une des raisons qui ont écarté certains prêtres, trop occupés dans leur paroisse, mais il faut préciser que l'assemblée vote le remboursement des frais de déplacement des électeurs, à payer par les communes concernées (Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, *op. cit.*, p. 60).

<sup>1027</sup> Voir *infra*, « Les origines sociales », p. 315.

qu'on entend rarement dans les réunions de l'ordre clérical.

Sur les autres électeurs présents, Mgr Ghiraldi souligne, comme pour discréditer l'assemblée, qu'elle comprend « plus de 25 francs-maçons bien connus, sans compter ceux qu'il ne fut pas possible d'identifier comme tels »<sup>1028</sup>, citant en note une liste complète par loge<sup>1029</sup>, ainsi qu'un « un certain nombre de protestants et de juifs et des membres des clubs faisant profession d'athéisme ». Autrement dit, la frange non catholique des Varois serait paradoxalement plus représentée que le clergé lui-même. Nous n'avons pas d'autres d'informations pour confirmer ce propos.

La question se pose, en tout cas, du rôle, dans la tenue des débats, du groupe d'ecclésiastiques numériquement très minoritaire, mais sans doute venu pour peser sur les décisions finales. Le compte-rendu ne le fait nullement apparaître. Il précise au contraire que de nombreux laïques interviennent pour prononcer des discours thématiquement proches, louant le renouvellement de la religion chrétienne. Ainsi, en ouverture des débats, le procureur général syndic Gazan, de Grasse, ambitionne-t-il « de faire recouvrer au christianisme sa grandeur première et son utile influence »<sup>1030</sup>. Il flétrit par ailleurs l'attitude de Mgr de Bausset, à classer parmi les hommes qui, « ne pouvant soutenir le spectacle de leur patrie libre enfin de leurs fers et de tout ce qu'ils leur dérobaient », « se livrent contre elle, dans une terre étrangère, à des projets toujours coupables, mais toujours impuissants ». Murair, président du tribunal de district de Draguignan, élu président de séance, développe une même vision binaire, opposant d'une part « cette Révolution, que l'Europe admire », qui « n'a attaqué que les abus qui s'étoient introduits dans le Sanctuaire et qui le prophanoient (sic) », et d'autre part « les efforts des ennemis de la Constitution, efforts d'autant plus dangereux qu'ils tendent à troubler les consciences et à attiser le fanatisme »<sup>1031</sup>. Dans un langage hybride, mêlant au fil des phrases références religieuses (la profanation, « l'esprit de l'Évangile », le « fanatisme ») et politiques (« la Révolution », « le Patriotisme », « les ennemis »), se construit une identification, voire une confusion entre la cause de la révolution politique et celle de la réforme religieuse. Murair invoque lui aussi le retour de « la Religion à sa simplicité primitive » et à la « vraie institution » du clergé, comme à un âge d'or idéalisé.

Une telle rhétorique est significative de la théologie politique constitutionnelle, centrée sur

---

<sup>1028</sup> Chanoine Denis GHIRALDI, « Jean-Joseph Rigouard, franc-maçon, curé de la Farlède, évêque constitutionnel du Var », art. cité, p. 230.

<sup>1029</sup> *Ibid.*, note 37, p. 248. On note par exemple la présence du père de l'abbé Sieyès, issu des « Amis devenus Frères » de Fréjus.

<sup>1030</sup> Cité par Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, op. cit., p. 57.

<sup>1031</sup> Cité par *Ibid.*, p. 58-59.



le thème de la régénération, mise en évidence par Bernard Plongeron à travers les discours de l'abbé Grégoire<sup>1032</sup>. Dans l'esprit de celui-ci, il s'agit d'accéder à un nouveau stade de pureté en se débarrassant de tout ce que les siècles ont pu accumuler de dégénérescence<sup>1033</sup>. On peut également rapprocher cette logique du discours de l'abbé Jacques-Michel Coupé à l'assemblée d'élection des curés du district de Noyon (Oise), exhumé par Jacques Bernet<sup>1034</sup>. Chez ce prêtre picard, le vocabulaire pousse à l'extrême la gravité de l'affrontement, mais la logique reste la même. D'un côté, se trouvent « l'Église primitive si respectable et si florissante », « l'assemblée des fidèles », « l'assemblée d'un Peuple libre » (on notera le glissement de la formule religieuse à la politique), « une Nation libre et éclairée » et « les Droits de l'Homme » ; de l'autre, se dressent les « honteux Ministres », un « empire monstrueux », un « Pontife scandaleux », « la tourbe impure et hypocrite des Tyrans de l'Église ». Il n'entre pas dans notre cadre d'étudier chacun de ces champs lexicaux, mais cette dichotomie et ce besoin de retour aux origines correspondent à l'esprit des fondateurs de la Constitution civile du clergé<sup>1035</sup>. Prononcées dans des conditions assez comparables – la préparation d'une élection, ici d'un évêque constitutionnel, là d'une série de curés remplaçant des réfractaires – les allocutions des électeurs de l'évêque constitutionnel du Var et de l'abbé Coupé à Noyon s'appuient sur une vision analogue de l'histoire de l'Église, opposant de manière systématique le déclin moral de l'institution moderne au nécessaire retour vers la pureté des premiers siècles. Nous sommes dans le prolongement direct des dénonciations opérées dans les cahiers de doléances, étudiés précédemment, tant par les curés congruistes du diocèse de Fréjus<sup>1036</sup> que par certaines communautés varoises<sup>1037</sup>. Quand bien même les prêtres jureurs présents à l'assemblée électorale ne seraient guère intervenus dans les discussions, ils se situent en accord idéologique complet avec tous les laïques présents.

Reste à évoquer les candidats et les résultats de l'élection. Le discours d'ouverture de

---

<sup>1032</sup> Voir notamment Bernard PLONGERON, *L'abbé Grégoire ou l'Arche de la Fraternité*, Paris, Letouzey et Ané, 1989.

<sup>1033</sup> Voir en particulier Alyssa GOLDSTEIN SEPINWALL, « Les paradoxes de la régénération révolutionnaire. Le cas de l'abbé Grégoire », *AHRF*, n°321, juillet-septembre 2000, p. 69-90 (résumé de sa thèse de doctorat *Regenerating France, Regenerating the World : the abbé Grégoire and the french Revolution, 1750-1831*, Stanford University, Department of History, 1998).

<sup>1034</sup> Jacques BERNET, « Un morceau choisi de la théologie politique « constitutionnelle » : le discours de l'abbé Jacques-Michel Coupé à l'assemblée d'élection des curés du district de Noyon, 15 mai 1791 », *Annales historiques de la Révolution française*, n°312, 1998, p. 327-330.

<sup>1035</sup> Entre autres références, on en trouve une analyse concise dans Claude LANGLOIS, « Religion, culte ou opinion religieuse : la politique des révolutionnaires », *Revue française de sociologie*, 1989, 30-3-4, « Sociologie de la révolution. Études réunies et introduites par François GRESLE et François CHAZEL », p. 471-496, en particulier p. 487-488.

<sup>1036</sup> Voir *supra*, « Les cahiers de doléances du clergé », p. 146-153.

<sup>1037</sup> Voir *supra*, « Les cahiers de doléances des communautés », p. 164-170.

l'assemblée électorale laisse d'abord entrevoir un regret, présenté comme l'expression de l'unanimité des personnes présentes. Le procureur général syndic Gazan fait allusion, sans le nommer, au célèbre abbé Sieyès, natif de Fréjus, auteur de la brochure fameuse *Qu'est-ce que le Tiers-État ?*, pour signaler son refus de candidature en ces termes laudatifs :

« Ah ! Pourquoi faut-il que celui qui, né parmi nous, honorera à jamais notre Département pour avoir conçu, dans la profondeur de son génie, cette étonnante Révolution devenue l'effroi de tous les despotes et l'espérance de tous les opprimés, pourquoi faut-il que, fait pour toutes les places, il se soit refusé à celle que vous allez donner ? Votre choix eût été bientôt fixé. C'est lui, cet homme célèbre, que tous les peuples libres voudraient avoir pour ami et tous les peuples esclaves pour concitoyen, que vous auriez nommé pour votre premier pasteur. »<sup>1038</sup>

En effet, lorsque, quelques semaines plus tôt, le département de la Seine s'appêtait à élire son évêque constitutionnel, l'abbé Sieyès écrivait son désintérêt pour le poste que certains voyaient fait pour lui : « Mon goût personnel me porte impérieusement à préférer les fonctions législatives et administratives aux fonctions épiscopales »<sup>1039</sup>. C'était avouer à demi-mot son départ du corps ecclésiastique, qui se confirmera sous la Terreur par son abdication.

L'absence de Sieyès pèse peut-être effectivement sur le scrutin, enfin commencé le 8 avril après de nombreux discours, car, en dépit de l'unanimité des allocutions, aucune majorité ne se dégage tout de suite. Deux candidats arrivent cependant nettement en tête à l'issue du deuxième tour de scrutin<sup>1040</sup>. À mi-chemin entre la logique de représentation d'une communauté par un prestigieux personnage et la logique démocratique de délégation de pouvoir à un membre capable de la communauté, le choix majoritaire se porte sur deux prêtres extérieurs à l'assemblée. Le fait que les élus ne soient pas présents au vote était un fait courant dans les élections de type Ancien Régime comme celle des représentants aux États généraux<sup>1041</sup>. Ici, le religieux dominicain Jean Joseph Raymond Aycardi, ancien prieur du couvent de Saint-Maximin, devance Antoine Boniface Mougins-Roquefort, curé de Grasse. Les hommes sont très différents à plusieurs titres. Le second nous est déjà connu pour son élection comme député aux États généraux en 1789<sup>1042</sup>. Curé de Grasse depuis un quart de siècle, connu pour ses idées plutôt avancées, il pourrait être le personnage idéal pour cette responsabilité. Le troisième tour, chargé de départager les deux

---

<sup>1038</sup> Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, op. cit., p. 68.

<sup>1039</sup> *Moniteur*, 1791, VII, p. 609, cité par Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, op. cit., p. 69. L'abbé Laugier insiste sur ses critiques contre Sieyès car, ainsi qu'on l'apprend p. 72, certains Fréjusiens prévoyaient de dresser une statue du personnage en face du palais épiscopal.

<sup>1040</sup> Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, op. cit., p. 60.

<sup>1041</sup> Ce fut par exemple le cas pour l'élection des députés des communautés de Bandol et de la Cadière : voir Alain VIGNAL, *Bandol et la Cadière...*, op. cit., p. 56-57.

<sup>1042</sup> Voir *supra*, « Les élus du printemps 1789 », p. 153-156.

candidats, est pourtant favorable au premier, qui l'emporte avec 258 voix sur 411 votants, soit plus de 62 % des suffrages. Mougins-Roquefort, avec plus de 100 voix de moins, n'atteint pas les 40 %.

Le père Aycardi, né dans une famille aisée d'Ampus, dans le haut Var, qui a donné au moins deux autres prêtres au diocèse, a 54 ans. Docteur en théologie, il a l'originalité d'avoir effectué une partie sa carrière outre-mer comme vicaire général et préfet apostolique des îles d'Amérique, dans les Antilles françaises<sup>1043</sup>. De retour en France, il réintègre le couvent de Saint-Maximin et devient prieur en 1783, avant de choisir de persévérer dans la vie commune à la suppression des couvents en février 1790. Il semble n'être jamais intervenu dans les débats de la Révolution naissante. C'est peut-être cette discrétion et le prestige de sa carrière passée qui lui valent l'estime de ses concitoyens et l'élection au poste diocésain suprême. Le résultat ne laisse pas de surprendre, dans un département qu'on sait massivement révolutionnaire et jureur. Le choix de la prudence a visiblement prévalu chez une majorité silencieuse d'électeurs, peut-être rebutés par l'engagement politique de Mougins-Roquefort.

Leur contentement devait cependant être de courte durée. Aycardi, immédiatement informé par courrier du résultat du vote, décline l'offre par une lettre du 10 avril<sup>1044</sup>. Le religieux exprime d'abord son « juste étonnement » – signe qu'il n'avait apparemment mené aucune campagne électorale par personnes interposées – et sa « reconnaissance », soulignant qu'« une élection aussi honorable et aussi satisfaisante » pouvait lui offrir « l'occasion de contribuer par (ses) faibles services au vrai bonheur d'un Peuple qui doit (lui) être cher à plus d'un titre ». Outre la déférence envers l'assemblée qui vient de l'élire, ces paroles semblent constituer une approbation de l'élection elle-même, et donc de la Constitution civile du clergé, de la part d'un prêtre non soumis à l'obligation de prêter serment. Cependant, le père Aycardi justifie son refus par deux motifs personnels, « le sentiment profond et sincère de (son) indignité » et la maladie. Le premier est un *topos* très fréquent dans l'histoire de l'Église, en particulier dans l'hagiographie médiévale qui montre de nombreux saints refuser un poste épiscopal, ou même le trône pontifical, par une vénérable humilité inspirée de la conscience de leur faiblesse<sup>1045</sup>. Le dominicain y adjoint la mention de « toute la faiblesse de (sa) santé », car il est « sujet depuis bien des années à des maladies graves et fréquentes » le mettant « dans un état d'infirmité habituelle », ce qui le rend même inapte à « un ministère subalterne ». Terminant une missive empreinte de simplicité et de

---

<sup>1043</sup> Fichier Barthélemy, A 14 et A 50 et Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, *op. cit.*, p. 66.

<sup>1044</sup> Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, *op. cit.*, p. 60-62.

<sup>1045</sup> Parmi tant d'autres exemples, on peut citer le pape Grégoire le Grand, l'évêque Eucher d'Orléans ou André Corsini, évêque de Fiesole.

modestie, Aycardi insiste sur « toute la franchise » dont il fait preuve et « les justes raisons » qui l'empêchent de répondre aux vœux du « respectable Corps Électoral », auquel il adresse ses vœux les plus respectueux.

Au-delà du langage diplomatique, on peut s'intéresser sur les vraies raisons qui ont poussé le prêtre à refuser le poste d'évêque constitutionnel. Certains auteurs partisans des réfractaires, tel l'abbé Barthélemy, soulignent sa volonté de ne pas entrer dans le schisme. L'idée semble contradictoire avec le discours même d'Aycardi, qui, loin de critiquer la légitimité de l'assemblée, qualifie son travail de « respectable ». Nous connaissons aussi la suite de l'histoire. Prêtant le serment de liberté et d'égalité le 22 octobre 1792, Aycardi livrera ses lettres de prêtrise et les brûlera lui-même sous la Terreur<sup>1046</sup>, bien qu'il se rétracte ensuite, le 18 mars 1796<sup>1047</sup>. L'abbé Laugier n'est d'ailleurs pas dupe, jugeant que « (son) énergie avait bien faibli » et soulignant son « inconséquence », et il met son approbation de la Constitution civile sur le compte des convictions jansénistes d'Aycardi<sup>1048</sup>. Sans nous prononcer sur l'« indignité » d'un homme qui a été vicaire général et préfet apostolique, c'est-à-dire rompu à de grandes responsabilités en territoires coloniaux, nous signalerons que les soucis de santé du père Aycardi ne l'ont pas empêché de vivre jusqu'en 1814, époque où il meurt à Barjols<sup>1049</sup>. Aux motifs qu'il invoque, et dont nous ne contestons pas forcément la sincérité, gageons seulement que s'ajoute une certaine prudence au sein d'un contexte troublé.

Dès le 11 avril, a lieu une seconde élection pour remplacer l'ecclésiastique. De nouveau, plusieurs tours sont nécessaires, ce qui montre que l'assemblée électorale, demeurée en séance selon les mots de la lettre envoyée à Aycardi<sup>1050</sup>, n'est toujours pas unanime. Comme trois jours plus tôt, deux noms dominent le deuxième tour, l'inévitable Mougins-Roquefort, cette fois-ci en tête, et le curé de Solliès-Farlède, Jean Joseph Rigouard. Nous sommes ainsi en présence de deux députés du clergé aux États généraux, largement favorables à la politique révolutionnaire. Tandis qu'arrive à Toulon la nouvelle du décès de Mirabeau le 2 avril précédent<sup>1051</sup>, Rigouard est élu au troisième tour par 204 voix sur 385, malgré 34 bulletins nuls. Mougins-Roquefort, fort de 147 voix (41,9 % des exprimés, 38,2 % des votants), a conservé le même nombre d'électeurs que la première fois, à quelques unités près, et échoue de nouveau. En revanche, plusieurs éléments ont

---

<sup>1046</sup> Fichier Barthélemy, A 14 et A 50 et Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, *op. cit.*, p. 67.

<sup>1047</sup> Archevêché d'Aix-en-Provence, fichier A1, Jean Joseph Aycardi.

<sup>1048</sup> Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, *op. cit.*, p. 67.

<sup>1049</sup> Voir fiche 333 dans notre fichier informatique.

<sup>1050</sup> Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, *op. cit.*, p. 60.

<sup>1051</sup> *Ibid.*, p. 61.

changé. L'assemblée a perdu 26 votants, peut-être découragés par la longueur des opérations électorales, qui s'éternisent depuis une semaine, mais il faut aussi noter 34 électeurs qui n'ont trouvé de préférence ni dans un candidat, ni dans l'autre. Au total, c'est près de 15 % des présents du premier jour qui renoncent à élire l'évêque. Il pourrait bien se trouver parmi eux de nombreux partisans du père Aycardi, qui regrettent sans doute la faible différence de sensibilité entre les deux candidats restés en lice. Ce fait introduit de nouveau une nuance au sein de l'unanimité de l'Église constitutionnelle.

Le vainqueur, l'abbé Rigouard, réalise d'ailleurs un score moins important que son prédécesseur, avec 58 % des suffrages exprimés, mais seulement 53 % des votants (et même moins de la moitié du nombre d'électeurs au départ). Il n'en devient pas moins évêque constitutionnel. Dans sa solennelle proclamation des résultats, Muraire, le président de l'assemblée électorale, commente dans une langue très lyrique :

*« Le choix du nouvel Évêque en justifiant la restitution faite au Peuple du droit qu'il avait jadis d'élire ses Pasteurs ; ce choix dans lequel n'ont pesé ni le hasard de la naissance, ni la vanité des titres ; ce choix que le mérite seul a déterminé, doit raffermir votre attachement à une Constitution, qui en brisant le joug des préjugés, qui en affranchissant l'homme de tous les genres de tyrannie, le rappelle à sa dignité primitive, rend à la nature ses droits, à la raison son énergie, rétablit la Religion sur ses vraies bases et ramène le Culte à cette simplicité qui seule peut le rendre digne de l'Être immense qui en est l'objet. »*<sup>1052</sup>

De Paris, Rigouard annonce, le 21 avril, l'acceptation de sa nomination<sup>1053</sup>. Une publication proche des réfractaires affirme qu'il a d'abord « tremblé [...] d'une frayeur véritable, à la vue du fardeau qu'il allait s'imposer » et que « des agitations extérieures, une anxiété cruelle annonçaient visiblement en lui le combat de la foi contre l'ambition »<sup>1054</sup>. Ce serait Jean-Baptiste Gobel, son collègue à l'Assemblée élu évêque de la Seine, qui l'aurait convaincu d'accepter, en l'assurant de son soutien indéfectible. Quoi qu'il en soit, Rigouard fait partie des 20 députés du clergé qui deviennent évêques constitutionnels après l'adoption de la Constitution civile, avec notamment Gobel, Expilly (Finistère) et Grégoire (Loir-et-Cher)<sup>1055</sup>. Il représente bien le clergé de second ordre qui a émergé lors des scrutins de 1789 et qui prend définitivement sa revanche à l'occasion du serment civique. Contrairement à Mougins-Roquefort, il n'a jamais occupé de

---

<sup>1052</sup> *Ibid.*, p. 64.

<sup>1053</sup> A.D. Var, 1 L 1086.

<sup>1054</sup> *Annales de la religion et du sentiment*, vol. 1, 1791, p. 480 (en ligne sur [http://books.google.fr/books?id=f50AAAAcAAJ&pg=RA1-PA480-IA1&dq=rigouard+var&as\\_brr=3&cd=10#v=onepage&q=rigouard%20var&f=false](http://books.google.fr/books?id=f50AAAAcAAJ&pg=RA1-PA480-IA1&dq=rigouard+var&as_brr=3&cd=10#v=onepage&q=rigouard%20var&f=false), consulté le 20 mai 2010).

<sup>1055</sup> Edna HINDIE LEMAY, « Les révélations d'un dictionnaire : du nouveau sur la composition de l'Assemblée Nationale Constituante (1789-1791) », *Annales historiques de la Révolution française*, n°284, 1991, p. 181.

poste d'importance, malgré son double doctorat en droit et en théologie. Homme d'Église, il est également homme de plume. L'abbé Laugier signale avec dédain qu'il fut « poète à ses heures »<sup>1056</sup>, ayant notamment composé deux chants inédits ajoutés à la *Henriade*, épopée consacrée par Voltaire au roi Henri IV. Dans cette longue œuvre poétique, publiée en secret à Rouen en 1723 puis à Londres en 1728, le philosophe loue l'esprit de tolérance du roi de France. Le succès, qui a grandement contribué à la légende du « bon roi Henri », fut tel qu'une tradition littéraire au XVIII<sup>e</sup> siècle fut d'ajouter des chants à la *Henriade*<sup>1057</sup>. En s'inscrivant dans ce mouvement, Rigouard s'affirme pleinement comme un homme du siècle des Lumières.

### **Une administration constitutionnelle renouvelée**

Le 22 mai 1791, Jean-Joseph Rigouard était sacré évêque à Notre-Dame de Paris par trois évêques constitutionnels, Gobel (élu dans la Seine), Lindet (Eure) et Aubry (Meuse)<sup>1058</sup>. Peu après, à la municipalité de Toulon impatiente de voir se terminer son absence, préjudiciable au bon ordre du diocèse<sup>1059</sup>, il écrit : « Soyez assuré que je partirai au premier moment de liberté, il me tarde de me voir à Toulon où j'espère convaincre tout le monde de mon zèle pour la religion et la paix »<sup>1060</sup>. Aux officiers municipaux de Fréjus, son siège épiscopal, il justifie son retard par son état de santé (« Si ma santé me l'avait permis, il y aurait longtemps que j'aurais la satisfaction de me voir au milieu de vous »<sup>1061</sup>). Le 11 juin, enfin, il prend son congé de l'Assemblée nationale et abandonne la vie politique<sup>1062</sup>. Dès son retour dans le Var, deux semaines plus tard, il imprime sa marque par la nomination d'une administration et par son activité dans le diocèse. Si aucun corpus d'archives n'a été conservé comme témoignage de l'action de l'Église constitutionnelle, on peut cependant en résumer les grandes lignes.

---

<sup>1056</sup> Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, *op. cit.*, p. 62.

<sup>1057</sup> Voir Yves-Michel ERGAL, « La *Henriade* de Voltaire », in Pierre TUCOO-CHALA et Paul MIRONEAU dir., *La Légende d'Henri IV* (Actes du colloque du 25 novembre 1994 au Palais du Luxembourg), Pau, Association Henri IV, J & D Éditions, 1995, p. 45-59. Jean-Pierre BABELON appelle la *Henriade* « le nouvel Évangile des nostalgiques du bon roi » (« Livres offerts », in *Comptes-rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1996, vol. 140, n°1, p. 423).

<sup>1058</sup> Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, *op. cit.*, p. 81.

<sup>1059</sup> « Daignez, Monsieur, vous rendre aux vœux de vos concitoyens, et venir occuper le plus tôt possible le siège épiscopal d'un diocèse aussi recommandable par la piété des fidèles qui l'habitent, que par le civisme des citoyens innombrables qu'on y compte » (Lettre des administrateurs municipaux de Toulon à l'évêque Rigouard, 1791, A.C. Toulon, D 33, f° 316, cité dans Chanoine Denis GHIRALDI, « Jean-Joseph Rigouard, franc-maçon, curé de la Farlède, évêque constitutionnel du Var », art. cité, p. 251, note 45).

<sup>1060</sup> Lettre de Jean-Joseph Rigouard, 4 juin 1791, citée dans Chanoine Denis GHIRALDI, « Jean-Joseph Rigouard, franc-maçon, curé de la Farlède, évêque constitutionnel du Var », art. cité, p. 233.

<sup>1061</sup> A.C. Fréjus, 5 P 1, Lettre de Rigouard à la municipalité de Fréjus, 15 juin 1791, citée dans Chanoine Denis GHIRALDI, « Jean-Joseph Rigouard, franc-maçon, curé de la Farlède, évêque constitutionnel du Var », art. cité, p. 252, note 52.

<sup>1062</sup> Adolphe ROBERT, Gaston COUGNY, *Dictionnaire des parlementaires français de 1789 à 1889*, *op. cit.*, t. V, p. 148, en ligne sur [ftp://ftp.bnf.fr/008/N0083709\\_PDF\\_1\\_-1DM.pdf](ftp://ftp.bnf.fr/008/N0083709_PDF_1_-1DM.pdf) (consulté le 5 avril 2010).

Rigouard choisit d'abord une administration entièrement renouvelée. Le choix était inévitable puisque quasiment tous les proches des anciens évêques avaient choisi la fidélité à Rome. Seul Maurine, curé de Fréjus et vicaire général jureur, est reconduit dans ses fonctions désormais dénommées de vicaire épiscopal. C'est lui qui est chargé d'accueillir le nouvel évêque à son entrée officielle dans la cathédrale de Fréjus le 25 juin 1791<sup>1063</sup>.

Au total, dix prêtres sont nommés vicaires de l'évêque constitutionnel. Le hasard des sources fait que leurs personnalités sont assez peu connues. Une majorité semble jeune, notamment Jean Vachier (27 ans en 1791), André François Moriès (31 ans) et Antoine Guichard (33 ans). D'après ce que nous savons, seul un prêtre n'est pas originaire du diocèse, Maurice Goirand Labaume, né à Uzès (Gard), dans le diocèse de Nîmes, mais présent dans le Var depuis plusieurs années. Mis à part Maurine et Marius Laurent Thollon, curé de Hyères et électeur de la sénéchaussée en 1789, les prêtres choisis n'avaient guère de responsabilités importantes. Ainsi, François Hilaire Négrin était curé du Puget de Cuers (aujourd'hui Puget-Ville, à l'extrémité nord-est de l'ancien diocèse de Toulon), Antoine Guichard était vicaire à Lorgues et Maurice Goirand Labaume est vicaire au petit village du Revest, desservant la chapelle rurale de Notre-Dame des Moulins, au Nord de Toulon, mais aussi prédicateur apprécié<sup>1064</sup>. Plusieurs étaient bénéficiaires, comme Charles Reverdit, qui vient de Saint-Tropez, tandis que Jacques Alexandre Simon est un ancien religieux cordelier. Mgr Ghiraldi ajoute que Reverdit, franc-maçon, est membre de la loge « Les Amis devenus Frères » de Fréjus<sup>1065</sup>. En bref, l'évêque constitutionnel prend dans son entourage une majorité de clercs de second ordre, plutôt que des curés de grandes paroisses. On pourrait imaginer que Rigouard ne souhaite pas bouleverser la carte des responsabilités paroissiales, déjà modifiée par les conséquences du serment. Plus sûrement, le nouvel évêque souhaite s'entourer de personnes de confiance, au profil d'origine souvent assez similaire au sien, qui lui restent fidèles à travers toutes ses activités.

### **Le travail de l'évêque constitutionnel**

L'évêque Rigouard – qui, dans les textes, n'utilise jamais le titre classique « Monseigneur » attribué aux évêques – souhaite montrer son action dans le diocèse. Il faut réfléchir à la spécificité de son activité : s'inscrit-elle en rupture ou dans le prolongement de l'action des évêques

---

<sup>1063</sup> A.D. Var, 1 L 1084, repris dans Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, *op. cit.*, p. 91.

<sup>1064</sup> Chanoine Denis GHIRALDI, « Jean-Joseph Rigouard, franc-maçon, curé de la Farlède, évêque constitutionnel du Var », art. cité, p. 253, note 61. L'abbé LAUGIER rappelle qu'il a prêché l'Avent 1790 à Sainte-Marie de Toulon (*Le Schisme constitutionnel et la persécution du clergé dans le Var...*, *op. cit.*, p. 45, note 2).

<sup>1065</sup> Chanoine Denis GHIRALDI, « Jean-Joseph Rigouard, franc-maçon, curé de la Farlède, évêque constitutionnel du Var », art. cité, p. 234. Il cite (note 60) une référence issue des papiers de la loge.

d'Ancien Régime ? Il existe à la fois des éléments de continuité, réelle ou affichée, et des marques de rupture.

L'analyse peut débiter dès la prise de possession du siège épiscopal par Rigouard. Proclamé « évêque du département du Var » par le président de séance dès son élection<sup>1066</sup>, le nouvel élu se présente, dans sa lettre pastorale de prise de possession, de la manière suivante :

« Jean Joseph Rigouard, par la miséricorde divine, l'élection constitutionnelle, l'ordination apostolique et dans la communion du Saint Siège, Évêque du département du Var, à nos très chers coopérateurs, MM. les curés et vicaires et à tous les fidèles du diocèse, salut et bénédiction en Notre Seigneur Jésus-Christ »<sup>1067</sup>

Cette titulature, qu'on retrouvera dans d'autres documents<sup>1068</sup>, ressemble à s'y méprendre à celle d'un évêque d'Ancien Régime, à l'exception de la mention « par l'élection constitutionnelle », étrangement mise sur le même plan et mêlée aux autres légitimations de l'autorité épiscopale de l'auteur. Toute contradiction entre les termes est niée au profit d'une vision privilégiant la continuité avec le passé, développée dans toute la lettre pastorale. On est loin de l'idéologie révolutionnaire de la table rase. La référence à « la communion du Saint Siège » ne laisse pas de surprendre, alors que le pape vient de condamner le texte qui a organisé l'élection de Rigouard. Dans sa lettre, il insiste d'ailleurs sur son respect pour la primauté du pape. En fait, Rigouard s'est contenté d'envoyer au pape une simple lettre de communion, comme le stipule la Constitution civile, sans recevoir de lui quelque pouvoir que ce soit, mais il donne visiblement le change pour rassurer ses diocésains. Pour lui, la mission conférée par une élection populaire et par l'ordination par ses confrères évêques revêt la même légitimité que les nominations précédentes. On sait d'ailleurs que, comme nombre d'évêques constitutionnels, Rigouard prescrira à son clergé de réciter l'oraison *pro papa* (pour le pape) à la messe<sup>1069</sup>.

Pour légitimer son adhésion à la Constitution civile, Rigouard prend appui, pendant plusieurs pages de sa lettre pastorale, sur quelques « exemples célèbres » savamment pris dans l'histoire de l'Église, montrant l'intervention du pouvoir politique dans la vie religieuse<sup>1070</sup>. Selon lui, « à moins de prétendre que le royaume de Jésus-Christ est de ce monde, il faut convenir que

---

<sup>1066</sup> Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, op. cit., p. 65.

<sup>1067</sup> A.D. Var, 1 L 1085, Lettre pastorale de M. l'évêque du département du Var, Paris, Impr. Valleyre, 23 mai 1791, p.3, reprise dans <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k45814w.image.r=rigouard+eveque.f5.langFR> (consulté le 1<sup>er</sup> avril 2010) et dans Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, op. cit., p. 86.

<sup>1068</sup> Lettre de Jean-Joseph Rigouard, évêque du Var, 6 février 1792, citée in Louis BOURRILLY, « L'instruction publique dans la région de Toulon de 1789 à 1815 », *Bulletin de l'Académie du Var*, Nouvelle série, t. XVII, 1894, p. 249-250.

<sup>1069</sup> *Bulletin critique du livre français*, 1899, p. 215.

<sup>1070</sup> A.D. Var, 1 L 1085, Lettre pastorale de M. l'évêque du département du Var, Paris, Impr. Valleyre, 23 mai 1791, p. 5-8.



la police extérieure de l'Église rentre dans celle de l'Empire »<sup>1071</sup>. Puisque les mesures de l'Assemblée nationale n'ont pas touché à l'essentiel de la foi, mais n'avaient pour seul but que de « remédier à des abus dont gémissent en secret nos adversaires eux-mêmes »<sup>1072</sup>, elles peuvent se ranger dans la même catégorie d'actes légitimes. Au contraire, ses opposants réfractaires font l'erreur, insiste-t-il, de « confondre le temporel avec le spirituel »<sup>1073</sup>. La continuité juridique revendiquée par Rigouard se manifeste concrètement par le choix d'armoiries épiscopales, vieille tradition qu'il perpétue malgré la législation révolutionnaire défavorable à ce signe vu (à tort) comme un attribut aristocratique<sup>1074</sup>.

Toutefois, en même temps, Rigouard s'inscrit nettement dans la rupture avec ses prédécesseurs immédiats, justifiée selon lui par leur refus d'adhérer à des changements nécessaires décidés par l'Assemblée nationale. Autrement dit, il choisit de se soumettre à l'autorité politique française plutôt qu'à l'autorité spirituelle du pape. C'est le principe même du gallicanisme, dont il se réclame nommément dans la même proclamation. L'évêque constitutionnel loue en effet « la presque totalité des patriotes et de ses coopérateurs qui ont adhéré à la sainte réorganisation des règles apostoliques, lesquelles vont faire reflourir l'Église Gallicane »<sup>1075</sup>. Plus largement, Jean Joseph Rigouard affirme sa fidélité aux principes révolutionnaires en faisant figurer sur ses armoiries un bonnet phrygien, symbole de la liberté universellement utilisé depuis l'été 1790<sup>1076</sup>. L'abbé Laugier cite une lettre de Rigouard aux membres du club révolutionnaire de Fréjus, à l'occasion de sa réception solennelle dans la ville, le 25 juin 1791, dans laquelle il proclame qu'il est « clubiste et jacobin [et] qu'il sera leur frère par son amour pour la Révolution »<sup>1077</sup>.

Du point de vue de la liturgie, sont à noter deux mouvements contradictoires. Résolument gallican, Rigouard s'inscrit paradoxalement dans la lignée de son prédécesseur. Il confirme en effet le missel fréjusien, calqué sur le rite parisien, mis en place par Mgr de Bausset-Roquefort. Par son *Breve Varense* (Bref du Var), il étend le calendrier fréjusien des saints à tout le nouveau diocèse à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1792<sup>1078</sup>, mais, se rendant compte de la difficulté technique de

---

<sup>1071</sup> *Ibid.*, p. 7.

<sup>1072</sup> *Ibid.*, p. 5.

<sup>1073</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>1074</sup> L'interdiction de l'exposition des blasons sur les maisons et sur les véhicules date du 16 octobre 1791.

<sup>1075</sup> A.D. Var, 1 L 1085, Lettre pastorale de M. l'évêque du département du Var, Paris, Impr. Valleyre, 23 mai 1791, p. 4. La double majuscule est d'origine.

<sup>1076</sup> Voir Michel VOVELLE dir., *Les Images de la Révolution française*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1988.

<sup>1077</sup> Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, op. cit., p. 92.

<sup>1078</sup> *Ibid.*, p. 107.

répandre, en pleine Révolution, tous les livres liturgiques dans le Var, il permet aux portions des anciens diocèses de garder leur propre missel et leur bréviaire, plus largement inspirés du rite romain<sup>1079</sup>.

Cependant, le calendrier liturgique subira quelques mois plus tard de profondes modifications. Comme le souhaitaient certains cahiers de doléances, un mandement de Rigouard supprime en 1792 de nombreuses fêtes, renvoyant leur solennisation au dimanche suivant, à l'exception de huit fêtes importantes (l'Épiphanie, le lundi et le mardi de Pâques, l'Ascension, la Fête-Dieu, l'Assomption, la Toussaint et Noël)<sup>1080</sup>. L'évêque, considérant d'abord qu'on emploie trop souvent les fêtes chômées à « de cruelles dissipations », justifie la réforme par la nécessité de favoriser « les travaux de la campagne », augmentés par la vente des biens nationaux et par le départ des citoyens à la guerre. Il invoque également « le vœu du comité central de tous (ses) clubs » et « les instructions du directoire départemental ». Cette prise en compte des contingences matérielles tranche en tout cas avec la politique habituelle des évêques, qu'on a coutume de voir raisonner en fonction de logiques proprement religieuses.

Rigouard manifeste également une grande mobilité en se rendant dans de nombreuses paroisses du diocèse. Diverses traces de son passage se retrouvent dans les registres paroissiaux, où il effectue chaque fois deux ou trois baptêmes. Revenu de Paris où il a poursuivi son activité parlementaire et où il a reçu la consécration épiscopale le 22 mai, Rigouard est accueilli à Toulon le 22 juin, jour de la Fête-Dieu. Son arrivée dans la ville est l'occasion de grandes réjouissances rapportées par l'historien Henry au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>1081</sup>, auxquelles participent les autorités municipales et judiciaires, la garde nationale, la marine une délégation du clergé diocésain et la population locale, au son de trois « tirs de dix-neuf boîtes » (feux d'artifices) consécutifs. Les archives racontent également combien la réception de Rigouard dans sa ville épiscopale de Fréjus, samedi 25 juin, fut somptueuse<sup>1082</sup>. Privilégiant en premier lieu les grandes villes, il passe ensuite à Grasse le 5 juillet<sup>1083</sup>, à Draguignan le 8 juillet et de nouveau à Toulon le 18<sup>1084</sup>, mais ne

---

<sup>1079</sup> Voir *supra*, « Le poids inégal du gallicanisme et du jansénisme », p. 143-146.

<sup>1080</sup> Mandement du 28 septembre 1792, cité dans Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, *op. cit.*, p. 116-118 et Chanoine Denis GHIRALDI, « Jean-Joseph Rigouard, franc-maçon, curé de la Farlède, évêque constitutionnel du Var », art. cité, p. 238.

<sup>1081</sup> A.D. Var, 1 L 1085 et D.M.J. HENRY, *Histoire de Toulon depuis 1789 jusqu'au Consulat d'après les documents de ses archives*, Toulon, Impr. Eugène Aurel, 1855, I, p. 109.

<sup>1082</sup> A.D. Var, 1 L 1084, Actes de Rigouard, repris dans Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, *op. cit.*, p. 90-93.

<sup>1083</sup> Chanoine Eugène TISSERAND, *Histoire de la Révolution dans les Alpes-Maritimes*, Nice, S. Cauvin-Empereur, 1878, réimpr. Marseille, Laffitte reprints, 1974, p. 76, repris dans Chanoine Denis GHIRALDI, « Jean-Joseph Rigouard, franc-maçon, curé de la Farlède, évêque constitutionnel du Var », art. cité, p. 234.

reparaît guère avant la séparation de l'Assemblée constituante, le 30 septembre 1791. À partir de cette date, il habite à temps plein dans le diocèse et accumule les voyages, entrant à Solliès-Pont dès le 27 septembre<sup>1085</sup>, puis dans les districts orientaux au printemps 1792 (Vence et Saint-Paul en avril<sup>1086</sup>) et dans celui de Draguignan en juin (Seillans le 11, Bargemon le 12, Draguignan le 13)<sup>1087</sup>. « Rigouard évêque » signe également quelques actes dans la paroisse de Brignoles le 23 avril 1792<sup>1088</sup>. Le 19 avril 1793 encore, il se trouve au Castellet pour effectuer quelques confirmations<sup>1089</sup>. Rigouard paraît reprendre le principe des visites pastorales encouragées par la réforme catholique, mais ces déplacements semblent aussi être le moyen pour lui d'asseoir sa légitimité de prélat élu et de prendre possession de son diocèse. Il se heurte d'ailleurs à l'attitude négative de certains prêtres jureurs, comme on le verra plus loin.

Le travail de Rigouard ne concerne pas que les visites de paroisses. Malgré les quelques doutes qu'émet, un moment, l'abbé Laugier sur la question<sup>1090</sup>, il est certain que l'évêque effectue plusieurs ordinations sacerdotales. Malgré l'absence de documents émanant de l'administration épiscopale constitutionnelle, nos recherches prosopographiques ont identifié, en particulier grâce aux mentions du fichier aixois des prêtres, un peu moins de 20 prêtres ordonnés en 1791 et 1792. Plus précisément, 17 sont devenus prêtres et le dernier, Jean André Marie Poulle, qui devient tardivement sous-diacre, n'est sans doute pas allé jusqu'au sacerdoce. Leur apport est non négligeable car ils représentent l'équivalent d'environ 3 % des jureurs, soit 13 à 14 % des prêtres non assermentés fin 1791, mais il reste nettement insuffisant, d'où l'appel au clergé non paroissial déjà constaté plus haut<sup>1091</sup>. La quasi-totalité est originaire du diocèse, mis à part Antoine Martel qui vient d'Aveyron et dont on ignore la date d'arrivée dans le Var<sup>1092</sup>.

La date de ces ordinations n'est pas connue, à l'exception de celle de Jean Joseph Chavignot en mai 1792<sup>1093</sup>, mais celles-ci semblent s'étaler sur les années 1791 et 1792. Ces 18

---

<sup>1084</sup> Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, *op. cit.*, p. 94 et Chanoine Denis GHIRALDI, « Jean-Joseph Rigouard, franc-maçon, curé de la Farlède, évêque constitutionnel du Var », art. cité, p. 235.

<sup>1085</sup> Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, *op. cit.*, p. 95.

<sup>1086</sup> Chanoine Denis GHIRALDI, « Jean-Joseph Rigouard, franc-maçon, curé de la Farlède, évêque constitutionnel du Var », art. cité, p. 238 et Chanoine Eugène TISSERAND, *Histoire de Vence, Cité, évêché, baronnie et de son canton...*, *op. cit.*, p. 299.

<sup>1087</sup> Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, *op. cit.*, p. 108.

<sup>1088</sup> Brignoles, BMS 1792, p. 13.

<sup>1089</sup> Bernard DUREUIL, *Le Castellet, Mémoires d'un village perché*, *op. cit.*, p. 146.

<sup>1090</sup> Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, *op. cit.*, p. 104.

<sup>1091</sup> Voir *supra*, « Relative stabilité du personnel des desservants », p. 202-204.

<sup>1092</sup> On ignore le lieu de naissance de deux autres individus, mais ils semblent originaires eux aussi de la région.

<sup>1093</sup> Fichier Barthélemy, C 26. L'abbé s'empresse de préciser que « La bonne foi excuse messire Chavignot aux yeux de l'autorité compétente qui légitima son ordination ».

ecclésiastiques sont presque tous très jeunes. La date de naissance de l'un d'entre eux (sans doute jeune) est inconnue et un autre, Claude Marsan, ancien chanoine, a un peu moins de 60 ans. Jean Baptiste Charles Pierre Bérenger est né en 1764, mais les 15 autres, nés entre 1766 et 1770, ont entre 20 et 25 ans à la consécration de Rigouard, soit un peu moins que l'âge moyen constaté pour l'ordination sacerdotale, lequel est d'environ 24 ans. Quatre dates d'ordinations mineures sont identifiées, notamment grâce à un registre d'insinuations d'Ancien Régime : l'un a été tonsuré en 1786, un autre en 1788 et les deux derniers en 1789<sup>1094</sup>. Les origines familiales des jeunes ordonnés, connues dans une bonne moitié des cas, ne diffèrent guère du profil moyen du clergé d'Ancien Régime, plutôt issu des classes aisées<sup>1095</sup>. On peut donc en conclure que l'ensemble se compose de deux catégories de jeunes gens : quatre ou cinq semblent être arrivés au terme de leur formation et être ordonnés à l'âge habituel, tandis qu'une majorité, ordonnée avant 23 ans, a pu voir son parcours dans les ordres accéléré par les circonstances. L'évêque était visiblement pressé de remplir les rangs du clergé pour remplacer les réfractaires et les rétractés.

Au final, Jean Joseph Rigouard affiche une continuité certaine dans l'application de la tâche épiscopale, mais il se singularise par certaines pratiques originales, marquées par son engagement révolutionnaire. L'évêque fait tout pour maintenir stables les formes de son action, afin de mieux affirmer la légitimité de sa continuité avec les pasteurs précédents, même quand elles sont purement factices comme dans le cas de l'affirmation de sa communion avec le Siège apostolique. Cependant, dans les faits, son action est sous-tendue par ses convictions révolutionnaires. La question est désormais de savoir comment se déroule la situation dans l'autre camp, du côté des réfractaires restés fidèles à Rome.

### **b- Les réfractaires en résistance**

La situation en face de l'Église constitutionnelle s'inscrit dans un mouvement naturellement très différent. Refusant le serment imposé par le gouvernement parce qu'il le considère comme schismatique, le clergé réfractaire ne bénéficie plus de la reconnaissance officielle des autorités françaises. Au début, contrairement à ce que laisse parfois supposer l'historiographie catholique du XIX<sup>e</sup> siècle, les prêtres insermentés qui abandonnent leurs activités paroissiales ne sont pas inquiétés et reçoivent même une pension. Le choix est donc triple : soit le

---

<sup>1094</sup> L'information concernant Philippe Marie Cairety, tonsuré à Aix en 1786, provient du fichier de l'archevêché d'Aix-en-Provence, les trois autres informations se trouvent dans A.D. Var, 1 G 62.

<sup>1095</sup> On distingue notamment un médecin, un maître chirurgien et trois bourgeois parmi les pères des prêtres, ainsi que trois propriétaires. Pour l'analyse de l'évolution du profil du clergé, voir la partie III.

clergé réfractaire accepte de se démettre et d'abandonner tout rôle religieux, soit il refuse cet abandon et s'installe dans la clandestinité, soit enfin il choisit le chemin de l'exil pour ne plus dépendre du pouvoir civil français. La question est donc de savoir quelle est l'importance relative de ces trois options à la fin de la monarchie constitutionnelle et, au-delà des chiffres, parfois difficiles à établir, quel est le degré d'unité de ces prêtres qui refusent la Constitution civile du clergé.

Il faut cependant signaler que cette étude est très difficile à mener car cette portion du clergé est souvent absente des archives. Disparaissant des registres paroissiaux bientôt rebaptisés d'état civil, les prêtres insermentés ne se font ordinairement guère rédiger des certificats de résidence ou de civisme, réservés aux prêtres dits patriotes. Ne recevant plus de pension à partir de 1792, ils quittent aussi les registres financiers, lorsqu'ils existent. Il faut donc compter largement sur les informations de l'abbé Laugier ou sur le fichier Barthélemy, qui rapportent des faits pas toujours clairement datés (le départ pour l'émigration, par exemple), le plus souvent d'après des traditions orales<sup>1096</sup>. En revanche, le parcours des évêques réfractaires ou des émigrés en Italie nous est connu par divers documents. Pour le reste, des circonstances exceptionnelles permettent de retrouver leur trace de certains prêtres, comme l'arrestation, le décès ou l'exécution de quelques individus.

### **Des réfractaires souvent discrets**

En 1791-1792, la grande majorité des prêtres réfractaires ou ayant rétracté leur serment semble demeurer sur le territoire français. Les abbés Laugier et Barthélemy restent souvent très discrets sur ceux-ci, par manque de renseignements, mais aussi sans doute par défaut de faits glorieux à rapporter. On sait cependant que Honorat Chabaud, jeune vicaire du Puget de Fréjus (aujourd'hui Puget-sur-Argens), se retire dans son village natal de Soleilhas dans les Basses-Alpes (Alpes-de-Haute-Provence) peu après son départ de la paroisse, de même pour Pierre Augustin Garrel, curé de Gréolières, à Besse ou pour François Savornin, vicaire général de Vence, dans l'ancienne ville épiscopale. Jean Baptiste Barrême, vicaire de Saint-Cézaire (Saint-Cézaire-sur-Siagne), s'installe à Valbonne chez son frère. À Valbonne également, on retrouve Georges de Lassus, ancien religieux de l'abbaye de Lérins, non assujetti mais opposé au serment,

---

<sup>1096</sup> Par exemple, sur l'abbé Pierre Louis Turles, l'abbé LAUGIER rapporte une anecdote et précise en note : « Renseignements recueillis par M. Barthélemy et par M. Calteaux, curé de Sainte-Maxime » (*Le Schisme constitutionnel et la persécution du clergé dans le Var...*, op. cit., p. 160, note 1). De son côté, l'abbé Barthélemy rapporte les détails de la rocambolesque évasion de l'abbé Joseph Salles de la prison de Grasse sous la Terreur, s'appuyant visiblement sur un récit transmis par les protagonistes (fiche S 4).

bien qu'il soit originaire du Pas-de-Calais. Joseph Olivier, curé d'Opio, se rend à Grasse où il sera arrêté pendant la Terreur. Visiblement, le remplacement des réfractaires par des jureurs ne suscite guère d'incidents – ou alors les archives n'en conservent que peu de traces. Par attente de jours meilleurs ou par simple résignation, la plupart des prêtres remplacés semblent en tout cas rester discrets, même s'ils choisissent peut-être de continuer le culte dans l'illégalité.

Dans une minorité de cas, au contraire, des problèmes surviennent. L'exemple le plus significatif est celui du Castellet, étudié par l'érudit local Bernard Dureuil<sup>1097</sup>. Nous savons déjà que le curé Barthélemy et trois de ses quatre vicaires ont rétracté ensemble leur serment en mai 1791. Dureuil affirme que les Castellans sont « restés nombreux de leur côté »<sup>1098</sup>, notamment les gens du Plan et Jean Juès, commandant de la Garde nationale<sup>1099</sup>, qui réclament la fête patronale d'abord supprimée. On fait donc appel à deux prêtres jureurs envoyés par le directoire du district : Joseph Curet, ancien chanoine de la collégiale de Six-Fours, au Castellet et François Jouvenal, né au Castellet et jusque là vicaire dans la paroisse voisine de la Cadière, pour le quartier rural de Sainte-Anne. La transition est censée se faire en douceur puisque l'ancien curé Barthélemy est d'abord toléré sur le territoire de la commune, à condition qu'il n'officie que le dimanche et les jours de fête<sup>1100</sup>, tandis que les vicaires sont interdits de séjour. La situation s'envenime cependant dès novembre, lorsque l'abbé Curet s'installe définitivement. Celui-ci constate, un jour, que les bancs de son église ont été cassés et les rideaux du confessionnal déchirés<sup>1101</sup>. Il fait donc apposer des scellés sur les portes de l'église et quitte les lieux sur le champ, en laissant le ciboire plein d'hosties. Le comble est que la municipalité doit appeler l'ex-vicaire réfractaire Louis Grégoire Bernard pour transporter le ciboire dans la sacristie, chose que seul un clerc était habilité à faire, selon les usages catholiques. Quelques jours plus tard, c'est lui qui vient « consommer ces hosties par le saint sacrifice de la messe » avant que ne soit aménagé un bureau de vote dans l'église pour les élections municipales de décembre 1791<sup>1102</sup>. Il est donc clair qu'au Castellet, les réfractaires ont pignon sur rue, grâce au soutien de la population, d'autant plus que la mairie a à se plaindre du clergé assermenté. En effet, le 13 novembre, elle a recherché en vain le vicaire Jouvenal pour procurer les derniers secours de la religion, puis inhumer un habitant. B. Dureuil précise que « la municipalité indignée s'adressa au district pour rappeler le nouveau clergé à ses devoirs et qu'il lui soit ordonné de *ne pas abandonner le*

---

<sup>1097</sup> Bernard DUREUIL, *Le Castellet, Mémoires d'un village perché*, op. cit., p. 142-177.

<sup>1098</sup> *Ibid.*, p. 142.

<sup>1099</sup> *Ibid.*, p. 143.

<sup>1100</sup> *Ibid.*, p. 144.

<sup>1101</sup> *Ibid.*, p. 143.

<sup>1102</sup> *Ibid.*, p. 143.

*troupeau qui lui est confié par la loi* »<sup>1103</sup>. Les incidents ne feront que se multiplier à partir de 1792, comme on l'évoquera plus loin<sup>1104</sup>.

En bref, les prêtres insermentés (réfractaires ou rétractés), minoritaires comme on le sait, ne font guère parler d'eux en 1791. L'étude de cas du Castellet montre que l'incident survient surtout lorsque les prêtres sont nombreux, bien intégrés localement et soutenus par la population. La structure de l'habitat, dispersé en quatre hameaux différents sur un vaste terroir rural, peut également favoriser l'impunité des réfractaires. Ailleurs, leur petit nombre et leur dispersion constituent des facteurs de faiblesse.

### **Les émigrés : leur identité et leur rôle**

Dès 1791, toutefois, le cœur du clergé réfractaire se trouve déplacé à l'étranger. On sait que les quatre évêques du département ont émigré assez précocement<sup>1105</sup> : celui de Toulon et celui de Fréjus sont en Italie en 1790, tandis que les supérieurs des diocèses de Vence et de Grasse quittent la France au printemps 1791. On se demandera succinctement quel poids ont ces pontifes, éloignés géographiquement de l'immense majorité de leurs diocésains. Parviennent-ils à s'allier contre la Révolution et à peser par quelque moyen que ce soit sur les destinées du département du Var ?

Numériquement, cette portion du clergé se trouve très minoritaire. En 1791, elle ne regroupe qu'une quinzaine d'individus, rassemblés autour des évêques à Nice, la première grande ville après le passage de la frontière, jusqu'à l'arrivée des troupes françaises, le 29 septembre 1792. Il s'agit principalement de leur entourage immédiat, qui a naturellement suivi son supérieur, et très peu du clergé paroissial. Ainsi, Eugène Tisserand nous apprend par exemple que Mgr de Prunières, évêque de Grasse, partit avec sept prêtres, dont son secrétaire (Antoine Comte), un vicaire général (Joseph Jauvy), un chanoine (François Albanelli), deux bénéficiers (Joseph Cavalier et François Imbert) et deux curés de hameaux proches de Grasse ayant quitté leur poste (Raphaël Chery, curé de Magagnosc, et Joseph Pilar, curé de Plascassier)<sup>1106</sup>. On ajoute également la présence de Paul de Carpillet, l'autre vicaire général du diocèse, sur les dires de l'abbé Barthélemy<sup>1107</sup>, de Joseph Bruéry, bénéficiers à la cathédrale de Grasse<sup>1108</sup>, ou de Joseph

---

<sup>1103</sup> *Ibid.*, p. 143.

<sup>1104</sup> Voir *infra*, « Une majorité silencieuse ? », p. 248-249.

<sup>1105</sup> Voir *supra*, « L'émigration des évêques varois », p. 137-140.

<sup>1106</sup> Chanoine Eugène TISSERAND, *Histoire de la Révolution française dans les Alpes-Maritimes*, *op. cit.*, repris dans Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, *op. cit.*, p. 146-147.

<sup>1107</sup> Fichier Barthélemy, C 19 et *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 10 janvier 1880, p. 25.

<sup>1108</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 20 novembre 1880, p. 712.

Savornin, archidiacre de la cathédrale de Vence<sup>1109</sup>. L'évêque de Toulon était notamment entouré des chanoines Jean-Baptiste Dalmas et François Chieusse de Combaud<sup>1110</sup> et d'Étienne Bourges, promoteur de l'officialité diocésaine toulonnaise<sup>1111</sup>. Bernard Eude note que le prélat toulonnais a retrouvé une bonne partie de sa famille à Nice<sup>1112</sup>. L'abbé Laugier souligne que la plupart des ecclésiastiques considèrent cet exil comme éphémère et imaginent un retour rapide<sup>1113</sup>. La dispersion est rare : on sait seulement que Jean-Baptiste de Latil, vicaire général de Vence, part en Belgique. Inversement, la totalité de l'entourage des évêques n'a pas franchi la frontière puisque François Savornin, l'autre vicaire général de Vence, est resté sur place.

La datation de l'émigration du clergé paroissial pose largement problème. Si la rétractation laisse des traces administratives, les éléments touchant le départ hors de France sont beaucoup plus aléatoires. Un dépouillement systématique dans les différentes archives municipales s'est révélé impossible et la documentation disponible est essentiellement tributaire de l'historiographie catholique du XIX<sup>e</sup> siècle, qui manque fréquemment de précision dans la date de départ. Ainsi, sur le jeune Jacques Audibert, né en 1766, la revue diocésaine indique qu'« il était à peine dans les ordres quand la Révolution éclata ; il émigra et fut ordonné prêtre dans l'exil »<sup>1114</sup>. Comment peut-on estimer le laps de temps entre ces événements ? De même, la fiche de Sébastien Ventrin précise qu'« à l'époque de l'émigration, il endossa l'habit militaire et fut assez habile pour suivre l'armée française et faire la rencontre de son ami et compatriote Aubernon, ordonnateur général des l'armée d'Italie »<sup>1115</sup>. Il est donc impossible de savoir quand a eu lieu cette émigration.

Par recoupement des éléments, il semble cependant évident que peu d'émigrations ont lieu avant la fin de la monarchie constitutionnelle. Il faut surtout citer quelques prêtres rétractés qui font le voyage jusqu'en Italie pour demander pardon à leur évêque. C'est le cas des frères Gaston, originaires de Roquebrune. Joseph Emmanuel Gaston, curé de Sillans, annule son serment le 3 juillet 1791 à Nice dans les mains de son évêque Mgr de Bausset-Roquefort<sup>1116</sup>, tandis que Jean Gilbert, curé de Sainte-Maxime, fait de même en novembre<sup>1117</sup>. Le premier revient toutefois en France alors que le second reste auprès de son supérieur ecclésiastique. Jusqu'en 1793, on peut

---

<sup>1109</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 28 août 1880, p. 524.

<sup>1110</sup> Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, *op. cit.*, « Les émigrés sur la terre d'exil », p. 139.

<sup>1111</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 4 décembre 1880, p. 747.

<sup>1112</sup> Bernard EUDE, « L'émigration varoise à Nice (1789-1792) », art. cité, p. 97.

<sup>1113</sup> Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, *op. cit.*, p. 137.

<sup>1114</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 4 décembre 1880, p. 747.

<sup>1115</sup> Fichier Barthélemy, V 16.

<sup>1116</sup> A.D. Var, 1 L 1091, Lettre de M. Gaston à la municipalité de Sillans, reprise dans Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, *op. cit.*, p. 47.

<sup>1117</sup> Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, *op. cit.*, p. 97-98.



dire que refus du serment ne rime pas forcément avec départ hors de France.

À Nice, les ecclésiastiques varois ne se retrouvent pas isolés. Le chanoine Tisserand signale que se sont réfugiés dans la ville non seulement les quatre évêques varois, mais aussi ceux de Senez, de Saint-Claude et de Nevers, sans oublier quatre chanoines de Saint-Victor, 300 prêtres et de nombreux moines<sup>1118</sup>. Pascal Diana, professeur d'histoire-géographie à Nice, parle d'un exode de 1 200 ecclésiastiques et de 1 500 laïques dans tout le comté entre 1789 et 1792 et évoque le surnom de « petit Coblenz » pour la ville de Nice<sup>1119</sup>. Il est indubitable qu'un tel rassemblement a dû procurer aux réfractaires un sentiment de force, qui peut expliquer la forte implication des évêques dans les affaires du clergé français.

### Le discours des évêques émigrés

On sait en effet que les prélats d'Ancien Régime cherchent à maintenir le lien avec leurs diocèses confisqués par l'envoi de nombreux mandements et autres missives poussant à la résistance contre la Constitution civile<sup>1120</sup>. Parmi ces textes, certains sont largement cités par l'abbé Laugier, mais d'autres furent consignés, dès l'époque de la Révolution, dans une série de publications italiennes bilingues, les *Testimonianze delle Chiese di Francia sopra la così detta Costituzione civile del clero* (« Témoignages des Églises de France sur la soi-disant Constitution civile du clergé »)<sup>1121</sup>, dont plusieurs volumes sont disponibles sur Internet<sup>1122</sup>. Publié à l'initiative du pape Pie VI lui-même<sup>1123</sup>, il s'agit d'un recueil fort intéressant de 16 volumes, récapitulant, au rythme de leur rédaction, les prises de position successives des évêques réfractaires sur la Constitution civile – et, au-delà, sur la politique religieuse de la Révolution – dans leur texte original en français avec une traduction italienne en regard, ce qui prouve la double utilité de ce travail. Il faut noter au passage la présence d'un savant appareil critique : les fréquentes notes de page de bas comprennent les références latines de citations insérées par

---

<sup>1118</sup> Chanoine Eugène TISSERAND, *Histoire civile et religieuse de la cité de Nice...*, *op. cit.*, p. 264-265 et Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, *op. cit.*, p. 143.

<sup>1119</sup> Pascal DIANA, « La Conquête du comté de Nice », *Pays Vésubien*, 2002, n°3, p. 12, en ligne sur [http://amontcev.free.fr/La%20conquete%20du%20comte\\_.htm#\\_ftn2](http://amontcev.free.fr/La%20conquete%20du%20comte_.htm#_ftn2) (consulté le 1<sup>er</sup> mars 2010).

<sup>1120</sup> Voir *supra*, « L'émigration des évêques varois », p. 137-140.

<sup>1121</sup> Abbé Giovanni MARCHETTI et Abbé Serafino VIVIANI ROMANO, *Testimonianze delle Chiese di Francia sopra la così detta Costituzione civile del clero decretata dall'Assemblea nazionale nel loro originale francese*, Rome, Giovanni Zampel, 1791-1794, 16 vol.

<sup>1122</sup> Au 10 février 2011, le site Google livres permet de télécharger les volumes I, II, III, IV, VI, VII, IX, X, XII et XVI ([http://books.google.fr/books?lr=&as\\_brr=1&q=testimonianze+chiese](http://books.google.fr/books?lr=&as_brr=1&q=testimonianze+chiese)). Plusieurs de ces volumes ont été mis en ligne au cours des derniers mois.

<sup>1123</sup> Pierre d'HESMIVY d'AURIBEAU, *Mémoire pour servir à l'histoire de la persécution française*, Rome, Salvioni, 1794, vol. 2, p. 669, en ligne sur [http://books.google.fr/books?id=fdJBAAAACAAJ&pg=PA671&dq=rigouard+var&as\\_brr=3&cd=9#v=onepage&q=rigouard%20var&f=false](http://books.google.fr/books?id=fdJBAAAACAAJ&pg=PA671&dq=rigouard+var&as_brr=3&cd=9#v=onepage&q=rigouard%20var&f=false) (consulté le 2 avril 2010).

l'auteur et des remarques en italien ajoutées par le traducteur. À la fin du tome II figure même un compendium de 50 arguments (en italien) condamnant la Constitution civile, réalisé à partir d'extraits des discours des évêques déjà publiés<sup>1124</sup>. On sent bien que la collection a été conçue comme un outil de travail plus qu'une recension destinée à la postérité.

Pour le Var, on y trouve plusieurs textes de première importance émanant de la plume des réfractaires, dont il faut réaliser rapidement l'inventaire<sup>1125</sup>. Figure d'abord un texte antérieur à la Constitution civile, la *Lettre pastorale de Monseigneur l'Évêque de Toulon aux fidèles de son diocèse*, datée du 1<sup>er</sup> juillet 1790<sup>1126</sup>. Le tome VI comprend un *Avertissement de Monseigneur l'Évêque de Toulon aux fidèles de son diocèse* (12 octobre 1790)<sup>1127</sup>, mais aussi une *Instruction pastorale de Monseigneur l'Évêque de Grasse à tous les fidèles de son diocèse* (22 octobre 1790)<sup>1128</sup> et une *Lettre* du même auteur, datée du 4 novembre 1790<sup>1129</sup>. Une longue *Réponse d'un catholique à la prétendue lettre catholique du sr Jean Joseph Rigouard Soidisant Évêque du Département du Var*, non datée mais certainement écrite au printemps 1791, occupe les 100 premières pages du tome VII<sup>1130</sup>. Revendiquée par un « simple fidèle » qui ne signe pas son œuvre, le texte est attribué, dans une parenthèse, à un prélat par la table des matières (*Che noi sappiamo essere un Vescovo zelante*, « que nous savons être un évêque zélé »)<sup>1131</sup>. La *Lettre pastorale sur l'obéissance au souverain pontife* de l'évêque de Vence, datée du 25 août 1791, occupe la totalité des 425 pages du tome X, paru l'année suivante<sup>1132</sup>. La *Lettre au clergé séculier et régulier et à tous les fidèles de son diocèse* de l'évêque de Senez trouve sa place dans le tome XII<sup>1133</sup>, tandis qu'un texte plus tardif (et lui aussi très long) de l'évêque de Vence, l'*Instruction morale et polémique de Monseigneur l'Évêque de Vence sur le serment des citoyens* (1<sup>er</sup> février 1793) est inséré dans le dernier tome<sup>1134</sup>.

---

<sup>1124</sup> Abbé Giovanni MARCHETTI, *Testimonianze delle Chiese di Francia...*, op. cit., 1792, t. II, p. 280-287. Un index similaire est réalisé à la fin du tome VI.

<sup>1125</sup> La liste de tous les textes publiés dans les 16 volumes se trouve dans Pierre d'HESMIVY d'AURIBEAU, *Mémoire pour servir à l'histoire...*, op. cit., p. 670-673.

<sup>1126</sup> Abbé Giovanni MARCHETTI, *Testimonianze delle Chiese di Francia...*, op. cit., 1792, t. II, p. 166-219.

<sup>1127</sup> Abbé Serafino VIVIANI ROMANO, t. VI, p. 1-39.

<sup>1128</sup> *Ibid.*, t. VI, p. 54-193.

<sup>1129</sup> *Ibid.*, t. VI, p. 194-201.

<sup>1130</sup> *Ibid.*, t. VII, p. 3-108.

<sup>1131</sup> *Ibid.*, 1792, t. VII, p. 232.

<sup>1132</sup> *Ibid.*, 1792, t. X, 425 p. Le chanoine Daniel MEYNEN signale que cette lettre a eu au moins trois éditions, dont deux sont conservées à la bibliothèque du grand séminaire de Namur (Belgique), siège épiscopal de Mgr Pisani au Concordat (« Monseigneur Pisani de la Gaude : une nomination forcée, par quoi ou par qui ? », en ligne sur <http://www.historic.be/articles/pisani-050806/pisani-050806.html#sdfnote171anc>, consulté le 23 mai 2010).

<sup>1133</sup> *Ibid.*, 1792, t. XIII, p. 164-173.

<sup>1134</sup> *Ibid.*, 1794, t. XVI, p. 1-297.

On comprendra aisément qu'une étude détaillée de ces documents sortirait de notre propos. La quantité et la longueur parfois extrême des textes varois, relativement à d'autres diocèses, est déjà un élément d'appréciation significatif : si les évêques ont tant besoin de répéter la doctrine, c'est qu'elle est largement battue en brèche. Sur le fond, on se contentera de dessiner à gros traits la stratégie et les types d'arguments qu'utilisent les chefs du parti réfractaire pour tenter de convaincre leurs ouailles.

Le premier point commun entre tous ces textes est que, malgré leur origine aristocratique, les évêques réfractaires ne mettent pas en avant le combat politique et s'en tiennent strictement à un argumentaire religieux. Mgr de Bausset utilise par exemple une référence scripturaire pour évoquer l'attitude, décevante pour lui, de Fréjus : « La ville infidèle qui avait reçu [le Christ] en triomphe le méconnut »<sup>1135</sup>. Parlant à ses diocésains, l'évêque de Toulon affirme être « uniquement occupé de (leurs) besoins spirituels »<sup>1136</sup>. Dans sa longue lettre pastorale d'août 1791, l'évêque de Vence évite de parler du gouvernement français et commence son raisonnement par une allusion : « Vous n'ignorez pas, N.T.C.F. [nos très chers frères], les malheureuses circonstances qui ont nécessité notre éloignement d'un diocèse qui était l'objet continuel de nos soins »<sup>1137</sup>. Il préfère se concentrer sur « la cause de l'Église »<sup>1138</sup> et évoquer une causalité surnaturelle, à savoir « la colère du Très-Haut si visiblement irritée contre la France »<sup>1139</sup>. C'est pour cela que sa réponse est avant tout spirituelle : il s'agit pour lui de résister par « (ses) prières » afin de faire « fléchir » le Seigneur<sup>1140</sup>. Mgr Pisani se place d'emblée sur le plan d'un combat spirituel dans lequel le principal interlocuteur n'est pas le pouvoir politique, mais la divinité. Il insiste plutôt sur les implications théologiques des décisions prises par l'Assemblée nationale. La différence est flagrante avec le camp d'en face où, au contraire, la confusion entre politique et religieux est de mise puisque Rigouard, dans une lettre aux membres du club révolutionnaire de Fréjus, proclame que, lui aussi « clubiste et jacobin, il sera leur frère par son amour pour la Révolution »<sup>1141</sup>.

Un deuxième caractère semblable est l'emploi de la référence pontificale. Ce n'est pas le

---

<sup>1135</sup> Lettre de Mgr de Bausset-Roquefort au directoire du district de Fréjus, fin 1791, citée par Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, op. cit., p. 35.

<sup>1136</sup> Abbé Giovanni MARCHETTI, *Testimonianze delle Chiese di Francia...*, op. cit., 1791, t. II, p. 166.

<sup>1137</sup> Abbé Serafino VIVIANI ROMANO, *Testimonianze delle Chiese di Francia...*, op. cit., 1792, t. X, p. 2.

<sup>1138</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>1139</sup> *Ibid.*, p. 4.

<sup>1140</sup> *Ibid.*, p. 4.

<sup>1141</sup> Lettre de M. Rigouard à MM. du Club de Fréjus, 1791, citée dans Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, op. cit., p. 92.

moindre des paradoxes chez des prélats dont on a vu le gallicanisme plus ou moins prononcé<sup>1142</sup>. L'évêque de Vence dit qu'il a envoyé et « donné toute la publicité que permettaient les circonstances » au bref de Pie VI du 13 avril 1791. Parlant de ses prêtres jureurs, il se lamente : « Ils sont sourds depuis longtemps à la voix de leur Évêque, le seront-ils obstinément à celle du Souverain Pontife le Successeur de saint Pierre *et dans son siège et dans sa foi* ? »<sup>1143</sup>. Plus loin, il rappelle le « respect » dû à « tous (les) légitimes Pasteurs et principalement [au] Souverain Pontife »<sup>1144</sup>. L'argument d'autorité, traditionnel dans l'enseignement ecclésiastique, est le plus communément avancé, appuyé par des citations des Pères de l'Église. La référence au pape n'est d'ailleurs pas seulement nominale ; elle s'exprime aussi par des gestes concrets à l'égard du Souverain pontife lui-même. L'abbé Laugier cite une lettre « vraiment paternelle » que Pie VI a adressée à l'évêque de Toulon, début 1791, pour tenter de lui redonner courage : « Nous avons mêlé et confondu nos larmes avec celles qui ont mouillé votre dernière lettre du 17 janvier »<sup>1145</sup>. Lorsque, après des siècles d'entente, les relations avec le pouvoir civil français deviennent conflictuelles, c'est la consolation du chef de l'Église que recherchent les prélats. On comprend mieux le basculement, maintes fois décrit, du gallicanisme à l'ultramontanisme au sein du haut clergé français à l'aube du XIX<sup>e</sup> siècle.

On retrouve aussi dans plusieurs textes une justification de l'exil des évêques. « L'éloignement même auquel vous nous avez forcé pour notre sûreté et pour éviter des nouveaux torts » était nécessaire, proclame ainsi l'évêque de Toulon, qui affirme qu'il en a « gémi »<sup>1146</sup>. Son confrère de Fréjus assure qu'il reste « à côté de son troupeau » et souligne les désagréments que lui procure son départ :

« Croyez-vous, mes chers enfants, qu'aimant par goût et par caractère la vie tranquille, attaché par les liens les plus chers et les plus sacrés à tous mes diocésains, je m'expose à tout perdre sans y être porté par des motifs d'un ordre surnaturel et par la loi impérieuse de mes devoirs ? »<sup>1147</sup>

À aucun moment, le bien-fondé de la décision du départ n'est remis en cause. De nouveau, c'est l'évêque de Vence le plus prolixe sur le sujet. Il cite l'exemple historique de saint Cyprien, évêque de Carthage en Afrique au III<sup>e</sup> siècle, parti de son diocèse au moment de la persécution de Dèce, en 249. Citant longuement le père de l'Église, il fait siens ses propos :

<sup>1142</sup> Il ne faut cependant pas forcer le trait : leur gallicanisme n'était pas forcément anti-papal.

<sup>1143</sup> Abbé Serafino VIVIANI ROMANO, *Testimonianze delle Chiese di Francia...*, op. cit., 1792, t. X, p. 6-8. Les majuscules et les italiques sont de l'évêque.

<sup>1144</sup> *Ibid.*, p. 24.

<sup>1145</sup> Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, op. cit., p. 138.

<sup>1146</sup> Abbé Giovanni MARCHETTI, *Testimonianze delle Chiese di Francia...*, op. cit., 1791, t. II, p. 166.

<sup>1147</sup> Lettre de Mgr de Bausset-Roquefort au directoire du district de Fréjus, fin 1791, citée par Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, op. cit., p. 35.

« Nous craindrions de fournir par notre présence une nouvelle matière à la sédition et d'aigrir encore davantage la persécution suscitée contre les vrais Catholiques »<sup>1148</sup>. Enchaînant sur un passage d'une épître paulinienne, il établit une distinction entre la présence physique et la communion spirituelle : « Quoi qu'absent de corps, nous n'en sommes pas moins en esprit et par le cœur au milieu de vous »<sup>1149</sup>.

L'état d'esprit des évêques oscille en permanence entre optimisme et résignation. Déjà, quittant précipitamment Vence soumise, selon Tisserand, aux tourments révolutionnaires, Mgr Pisani de la Gaude faisait inscrire dans l'écusson de la grande salle de son palais épiscopal les mots latins suivants : « *Aequus Dominus dedit 1783, Dominus abstulit 1790. Sit nomen Domini benedictum* »<sup>1150</sup>, qu'on pourrait traduire par : « Le Seigneur en sa bonté l'a donné en 1783, le Seigneur l'a repris en 1790. Béni soit le nom du Seigneur », allusion transparente aux malheurs de Job dans l'Ancien Testament (Job I, 21). Il se place donc sous le signe de la résignation chrétienne. Mgr Pisani se dit « affligé surtout de la défection de plusieurs de (ses) coopérateurs qu'(il) n'a pas cessé de rappeler à leur devoir »<sup>1151</sup>. L'évêque de Fréjus se lamente également : « La France sera-t-elle pour les ministres de votre Dieu le théâtre d'une nouvelle passion ? »<sup>1152</sup>. En même temps, pourtant, est laissée ouverte la possibilité d'un changement de situation. Pour l'évêque de Vence, celui-ci pourrait venir d'un retournement de l'attitude des prêtres ; se référant de nouveau avec l'histoire de l'Église, Mgr Pisani rappelle que certains partisans de Novatien, tombés dans le schisme au III<sup>e</sup> siècle, sont ensuite retournés dans le giron de l'Église : « L'humiliation de leur chute devait rendre la rétractation de leur serment plus glorieuse »<sup>1153</sup>. Il n'en attend pas moins de la part de ses prêtres et se donne pour mission d'« arrêter, autant qu'il est en (lui) les ravages de l'infidélité opiniâtre »<sup>1154</sup>. De même que Cyprien était revenu en 251, à la mort de l'empereur romain persécuteur Dèce, un retour comparable est implicitement envisagé. La situation apparaît cependant comme devant se prolonger un certain temps.

Il faut enfin noter la diversité des pédagogies utilisées. On a aperçu un évêque de Vence très intellectuel, appliqué à démontrer avec tout l'appui des Écritures saintes, en de longs développements, le défaut de fondement des thèses constitutionnelles. S'adressant, dans ses préambules, à « tous les fidèles » de son diocèse, il est cependant plus sûrement destiné, par la

<sup>1148</sup> Abbé Serafino VIVIANI ROMANO, *Testimonianze delle Chiese di Francia...*, op. cit., 1792, t. X, p. 4-6.

<sup>1149</sup> *Ibid.*, p. 6, tiré de 1 Corinthiens V, 3.

<sup>1150</sup> Chanoine Eugène TISSERAND, *Histoire de Vence, Cité, évêché, baronnie et de son canton...*, op. cit., p. 270.

<sup>1151</sup> Abbé Serafino VIVIANI ROMANO, *Testimonianze delle Chiese di Francia...*, op. cit., 1792, t. X, p. 6.

<sup>1152</sup> Lettre de Mgr de Bausset-Roquefort au directoire du district de Fréjus, fin 1791, cité par Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, op. cit., p. 35.

<sup>1153</sup> Abbé Serafino VIVIANI ROMANO, *Testimonianze delle Chiese di Francia...*, op. cit., 1792, t. X, p. 8-10.

<sup>1154</sup> *Ibid.*, p. 6.

longueur et la complexité de son discours, aux membres du clergé. L'ordinaire de Fréjus, quant à lui, se veut plus proche de chacun ; apparemment peu rompu aux grands exposés théologiques (aucun texte de Mgr de Bausset ne figure dans les volumes des *Testimonianze*), il envoie de nombreux courriers personnels, comme cela a déjà été évoqué<sup>1155</sup>.

Pour faire appliquer leur politique dans les diocèses, les évêques manquent cruellement de relais. Lorsqu'ils transmettent des lettres aux municipalités ou aux prêtres jureurs, celles-ci sont fréquemment livrées aux autorités civiles<sup>1156</sup>. Elles ont cependant pu franchir les limites du département : le chanoine Meynen rapporte la longue attente de l'abbé Gayte, vicaire général de son oncle à Saint-Paul-Trois-Châteaux (« C'est avec grand empressement que j'attends la nouvelle lettre que Votre Grandeur m'annonce, pour le plaisir que je me promets de goûter à cette lecture », 16 décembre 1791), qui s'exclame finalement : « J'ai enfin reçu la Lettre Pastorale par la voye du porteur de Bollène » (8 janvier 1792) avant de manifester sa satisfaction devant son contenu<sup>1157</sup>.

Il faut des hommes de confiance qui répandent la parole des évêques dans le département, mais ils sont peu nombreux. On notera le rôle de Jacques Mero, bénéficiaire à Grasse resté sur place, qui obtient les pouvoirs de vicaire général par son évêque<sup>1158</sup>. Pierre Louis Turles, ancien bénéficiaire à la cathédrale de Fréjus, est établi administrateur du diocèse de Fréjus par Mgr de Bausset et rayonne dans la campagne autour de Vidauban<sup>1159</sup>, sans doute choisi pour sa position centrale dans l'ancien diocèse. Certains obtiennent même les pouvoirs de curé, bien qu'ils ne puissent pas les exercer en raison de la situation politico-religieuse.

Au final, quel est le succès obtenu ? Pour l'année 1791, il est faible. On connaît le fort pourcentage de jureurs et la proportion notable de rétractations. Lorsque celles-ci surviennent, elles semblent plus à mettre au crédit de la condamnation pontificale et de la « conscience » des prêtres que de l'action des évêques d'Ancien Régime, sauf exceptions (on a vu que les frères Gaston allaient jusqu'à Nice pour prononcer leur rétractation dans les mains de l'évêque de Fréjus). Il semble donc impossible de parler en 1791 d'une véritable Église réfractaire varoise. Celle-ci n'est que l'agrégat hétéroclite de quelques dizaines de prêtres qui, d'un premier jet ou

---

<sup>1155</sup> Voir *supra*, « L'émigration des évêques varois », p. 137-140.

<sup>1156</sup> Ainsi, l'abbé Bruno Broquier, curé constitutionnel de Saint-Tropez, livre au département un dossier de documents émanant de l'évêque traditionnel (A.D. Var, 1 L 1085, repris dans Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, *op. cit.*, p. 96).

<sup>1157</sup> Chanoine Daniel MEYNEN, « Monseigneur Pisani de la Gaude : une nomination forcée, par quoi ou par qui ? », art. cité.

<sup>1158</sup> Fichier Barthélemy, M 8.

<sup>1159</sup> Fichier Barthélemy, T 1.

après un revirement, refusent de souscrire au serment mis en place par le gouvernement français. Divisé entre clergé resté sur place, disséminé dans certaines régions du département, et émigrés réfugiés dans le Piémont, plus ou moins coupés de tout rapport efficace avec Var, cet ensemble est rien moins qu'homogène.

Les deux Églises qui se font face et s'organisent, indépendamment l'une de l'autre, en 1791 se développent dans l'ignorance et le mépris réciproques. Prétendant chacune détenir la seule vérité et même être en communion avec le Souverain pontife, elles se présentent sous des aspects très différents. L'une bénéficie d'une reconnaissance administrative officielle et du soutien de l'immense majorité des prêtres et des fidèles, l'autre, beaucoup plus parcellaire, a éclaté géographiquement entre une tête qui a choisi l'exil et un corps dispersé à travers le département. Pour l'instant, dans cet affrontement très inégal, le rapport de forces est nettement du côté des assermentés. La suite des événements pouvait-elle modifier en profondeur cette situation ?

## **2. L'évolution divergente des deux Églises**

Dès 1792, mais encore plus nettement avec la politique antireligieuse de la Convention, le parcours des deux Églises parallèles tend à se complexifier. L'amplitude chronologique de l'étude nous empêche d'effectuer une analyse approfondie de cette période – qui pourrait prendre place au sein d'une publication ultérieure –, mais, nous plaçant par définition du point de vue des prêtres, nous nous attacherons à distinguer plusieurs profils d'ecclésiastiques et leur évolution générale, en la situant par rapport à l'étude coordonnée par Bernard Cousin<sup>1160</sup>, et à évaluer les changements qui pourraient affecter l'équilibre entre les assermentés et les réfractaires.

La densité des événements révolutionnaires fait que la situation évolue très vite. Sur le moyen terme, par delà les nombreux aléas de la politique, le bloc constitutionnel a tendance à se fracturer et à éclater en plusieurs catégories de prêtres. Cette évolution peut-elle profiter à l'Église réfractaire, qui pâtit dans le même temps des persécutions en France et de l'avancée des troupes françaises en Italie où un certain nombre de prêtres s'étaient réfugiés ?

### **a- L'éclatement de l'Église constitutionnelle**

La puissance de l'Église constitutionnelle, dont on verra qu'elle était menacée dès 1791, s'avère rapidement être purement statistique. Son unité devait éclater dans le contexte des

---

<sup>1160</sup> Bernard COUSIN dir., *Hommes de Dieu et Révolution en Provence*, Tours, CNRS, coll. « Hommes de Dieu et Révolution », 1995.

turbulences révolutionnaires, mais aussi en raison de la diversité de ses membres. Nous verrons comment se manifeste cette division à travers la mise en évidence de plusieurs grands profils d'ecclésiastiques.

### **Des contestataires divers et de plus en plus nombreux**

Une série d'événements montre, au fil de la Révolution, que l'unité des prêtres jureurs n'est que de façade. Si tous ont en commun, en 1791, d'avoir prêté le serment demandé par la Constitution civile du clergé, ils devaient cependant se séparer progressivement sous l'influence de plusieurs éléments. Si on peut repérer des failles précoces, l'épisode toulonnais de 1793 n'est pas sans introduire une rupture, qu'il faudra tenter d'expliquer.

La puissante Église constitutionnelle est, de fait, traversée dès le printemps 1791 de divisions notables. Nous avons vu que peu d'ecclésiastiques participaient à l'élection de l'évêque. Cette abstention apparemment importante – pour parler en termes électoraux modernes – pose question<sup>1161</sup>. L'absence en particulier de prêtres de l'agglomération toulonnaise ne nous semble guère justifiée par des impératifs pastoraux. Il est fort dommage que nous n'ayons aucun témoignage présentant, même a posteriori, les sentiments de cette majorité silencieuse. Il nous semble, en tout cas, que de nombreux prêtres ayant accepté le serment ne se sentaient pas prêts à franchir le pas, révolutionnaire, consistant à élire leur propre évêque. Peut-être qu'une partie d'entre eux souhaitaient – comme l'Administration civile – voir l'évêque de Fréjus être renouvelé dans ses fonctions, pour préserver une apparence de continuité, mais on sait qu'il n'en fut rien. On ne peut cependant pas, à ce stade, parler de contestation.

Le premier incident sérieux qui brise l'unité des assermentés est l'épisode des huiles consacrées au mois d'avril. La liturgie catholique veut que, chaque année pendant la semaine sainte, ordinairement le jeudi saint<sup>1162</sup>, l'évêque consacre les trois sortes d'huiles saintes servant à la célébration de certains sacrements : l'huile des malades pour l'extrême-onction, le saint Chrême pour le baptême, la confirmation et le sacre des évêques et l'huile des catéchumènes également utilisée pour les nouveaux baptisés, mais aussi pour l'ordination des prêtres<sup>1163</sup>. Après la messe solennelle du saint Chrême, que l'Église appelle aujourd'hui messe chrimale, les huiles sont envoyées à toutes les paroisses du diocèse afin de servir aux sacrements de l'année qui suit.

---

<sup>1161</sup> Il faut toutefois rappeler que la proportion exacte d'ecclésiastiques dans les électeurs potentiels est inconnue.

<sup>1162</sup> En 1791, le jeudi saint tombait le 21 avril (Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, op. cit., p. 77).

<sup>1163</sup> *Encyclopédie de la foi. La liturgie*, Étampes, Clovis, 1997, p. 161 et Dom Gaspar LEFEBVRE et Chanoine Émile OSTY, *Missel quotidien et vespéral*, Paris, Société liturgique de Paris, 1961, p. 569.



Avant la réforme de la semaine sainte par Pie XII le 16 novembre 1955, qui encourage l'ensemble du clergé du diocèse à se joindre désormais à l'évêque<sup>1164</sup>, cette messe n'était célébrée que par l'évêque, 12 prêtres, 7 diacres et 7 sous-diacres<sup>1165</sup>. Il aurait été intéressant, dans le cas d'un rassemblement de tous les prêtres diocésains, de relever si certains avaient manqué à l'appel.

En l'occurrence, c'est la réception des huiles dans certaines paroisses qui cause certaines tensions. Une fois de plus, l'abbé Laugier, notre référence de base pour la période révolutionnaire, s'étend notablement sur la question, en interprétant le refus de quelques prêtres comme une montée en puissance de l'esprit réfractaire. Nous tenterons de valider ou d'infirmier cette hypothèse. L'incident se scinde en deux parties : l'une au niveau de la hiérarchie, l'autre à l'échelon curial.

Dès le départ, la distribution des huiles, acte pourtant lié à la liturgie, revêt une importance politique. En effet, les autorités départementales comprennent l'enjeu de la bonne réception de ce symbole de la communion des prêtres avec leur évêque. Peu avant la semaine sainte de 1791, elles s'inquiètent en ces termes :

*« Si dans la quinzaine de Pâques nous ne pouvions pas pourvoir au renouvellement des huiles saintes dans nos diverses paroisses, les ennemis du bien public profiteraient de cette circonstance pour jeter le trouble dans les consciences. Nous voulons leur enlever cette dernière ressource. »*<sup>1166</sup>

Le problème est qu'à cette date, l'évêque Rigouard, qui réside toujours à Paris, n'a pas encore reçu la consécration épiscopale. C'est pour cela que le département voit un souci arriver : si Rigouard ne peut consacrer lui-même les huiles pour le Var, qui le fera ? Si c'est un des évêques réfractaires, c'est la négation de la Constitution civile ; si personne ne le fait, c'est la révolte assurée chez les curés de paroisse et peut-être même chez les fidèles privés de sacrements. C'est pour éviter ce double échec que l'administration départementale décide de prendre les devants, dès le 14 avril, en choisissant simultanément, pour plus de sécurité, deux solutions décrites dans la correspondance officielle<sup>1167</sup>. Il s'agit d'une part de faire appel au clergé étranger – donc neutre dans la querelle de la Constitution civile – par l'envoi de l'abbé Pierre Carpenel, prêtre semi-prébendé à la cathédrale de Fréjus qui a fait le choix des jureurs, chargé de grandes

---

<sup>1164</sup> Décret général sur la réforme de la Semaine Sainte, 16 novembre 1955, en ligne sur <http://www.introibo.fr/Decret-general-sur-la-reforme-de> (consulté le 15 mars 2010).

<sup>1165</sup> *Encyclopédie de la foi. La liturgie, op. cit.*, p. 161, note 3.

<sup>1166</sup> Lettre du directoire départemental du Var au directoire du district de Fréjus, 14 avril 1791, citée dans Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, op. cit., p. 75.

<sup>1167</sup> A.D. Var, 1 L 1084, largement repris par Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, op. cit., p. 75-78.

« chrêmières de voyage », auprès de l'évêque de Nice. D'autre part, on écrit à Mgr Charles Lafont de Savines, évêque de Viviers, l'un des quatre évêques français assermentés, qui a d'ailleurs démissionné pour se faire élire évêque constitutionnel de l'Ardèche. La stratégie est habile car, dans les deux cas, il s'agit de prélats consacrés pendant l'Ancien Régime, auxquels les réfractaires ne peuvent reprocher le manque de légitimité ; en même temps, aucun n'eux n'a condamné la Constitution civile, l'un parce qu'il n'est pas concerné, l'autre puisqu'il l'a approuvée.

Les deux essais se soldent néanmoins par des issues plus ou moins défavorables. À Nice, l'abbé Carpenel est reçu le 19 avril par Mgr Charles Eugène Valperga de Maglione, qui, après s'être engagé à consacrer les huiles pour les paroisses, le renvoie à l'évêque de Fréjus exilé dans la ville. On se doute bien de l'accueil réservé à son ancien chanoine par Mgr de Bausset, le lendemain... Lorsque Carpenel évoque la possibilité d'aller voir l'évêque de Vintimille, l'évêque de Fréjus lui répond : « C'est inutile, Mgr de Vintimille ne vous en donnerait pas et d'ailleurs, ne devant pas lui-même procéder à la consécration, il en a demandé à l'évêque de Nice »<sup>1168</sup>. Les autorités du département n'avaient visiblement pas compris la solidarité entre les évêques italiens et ceux d'Ancien Régime exilés chez eux. De l'autre côté, l'évêque de l'Ardèche répond positivement, mais de manière un peu tardive. Le 20 avril, le directoire du district de Fréjus, inquiet de l'échec de Carpenel, a en effet profité de l'installation de l'évêque constitutionnel des Bouches-du-Rhône, Charles Benoît Roux, qui se dit « évêque métropolitain des côtes de la Méditerranée » et se trouve beaucoup plus proche du Var que Mgr La Font de Savines, pour lui demander d'urgence des huiles consacrées, ce dont il s'acquitte immédiatement<sup>1169</sup>. C'est l'abbé Jean-Baptiste Roux, vicaire de Saint-Louis de Toulon, qui est mandaté pour aller les chercher<sup>1170</sup>. Le directoire départemental intervient donc auprès de l'évêque d'Ardèche en le remerciant par une indemnité.

La réception des huiles crée encore d'autres problèmes. Les administrateurs de Fréjus précisent aux curés qu'ils ne doivent les recevoir que « de la voie du département » et le département donne des instructions précises pour dénoncer les curés qui les refusent<sup>1171</sup>. Celles-ci sont distribuées par l'abbé Carpenel dans les quatre districts de l'Est et par l'abbé Honoré Charles dans les cinq districts de l'Ouest. Au moins cinq paroisses refusent, au moins dans un premier

---

<sup>1168</sup> Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, op. cit., p. 77.

<sup>1169</sup> *Ibid.*, p. 77-78.

<sup>1170</sup> *Ibid.*, p. 79.

<sup>1171</sup> *Ibid.*, p. 79.

temps, de recevoir les huiles consacrées<sup>1172</sup>. Jacques François Portalis, curé de la Cadière, dit d'abord qu'il ne connaît pas le porteur des huiles ; il se ravise quelques jours plus tard en affirmant qu'« il avait dû se tenir sur ses gardes », « ignorant la sage prévoyance des administrateurs ». L'expression est-elle ironique ? Elle traduit en tout cas l'étonnement du clergé devant la prise en main des affaires religieuses par l'Administration. L'abbé Antoine Chautard, curé de Saint-Tropez, a la même réaction (« J'ignorais que le directoire du département s'en occupait ») mais va au bout de son refus car il a « déjà reçu [des huiles] de l'évêque de Nice ». L'abbé Louis Minuty, curé de Carnoules, adopte un comportement similaire. À Bandol, le curé Gardon répond également qu'il a déjà les huiles, sans préciser leur provenance. Enfin, l'abbé Toussaint Beuf, curé du Beausset, répond au département le 21 mai par une lettre où il lie son refus à un changement de perception de la Constitution civile : « Je ne devais pas donner cette marque d'adhésion à la Constitution civile du clergé puisque je me disposais à donner la rétractation de mon serment, à ne pas le suivre »<sup>1173</sup>. Il se justifie par une double référence à la condamnation pontificale et à sa conscience, comme on l'a vu précédemment<sup>1174</sup>.

Il est à remarquer que les quatre derniers prêtres évoqués rétractent tous leur serment civique quelques jours après leur refus des huiles consacrées. L'abbé Laugier n'a donc pas tort, mais l'analyse mérite d'être affinée. Si la rétractation du serment, plus ou moins nettement liée à la condamnation pontificale (le cas du curé Beuf), a pu être accélérée par la querelle des huiles, cela semble surtout être dû à une réaction contre l'intrusion du pouvoir politique dans les affaires religieuses. Les nombreuses précautions du pouvoir politique pour assurer la bonne diffusion des huiles et encadrer le clergé ont donc pu avoir l'effet inverse de ce qui était recherché.

Plusieurs événements postérieurs vont introduire d'autres fractures dans l'Église constitutionnelle. Passons rapidement sur le refus, le 24 juin, du curé et du vicaire de Carnoules de recevoir Rigouard, de passage dans la paroisse pour rejoindre son siège épiscopal à Fréjus<sup>1175</sup>. Louis Minuty, qu'on vient de voir refuser les huiles, et le jeune Joseph Pascal ont déjà rétracté leur serment et, encore en place pour quelque temps, ne peuvent plus guère être comptés dans l'Église constitutionnelle. Écoutons néanmoins l'argument de Minuty : « Si M. Rigouard se présente comme curé de la Farlède, je recevrai volontiers un confrère ; mais je ne puis recevoir comme évêque que Mgr de Castellane ». De nouveau, c'est le principe de l'élection de l'évêque

---

<sup>1172</sup> *Ibid.*, p. 79-81.

<sup>1173</sup> *Ibid.*, p. 81.

<sup>1174</sup> Voir *supra*, « Les motivations des rétractations », p. 194-197.

<sup>1175</sup> Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, *op. cit.*, p. 89.

au suffrage universel qui est remis en cause.

Les divisions du parti constitutionnel ne se manifestent cependant pas toutes par des rétractations. Ainsi François Flory, curé de Carros, est dénoncé le 26 février 1792 pour ne pas avoir lu le mandement de l'évêque constitutionnel<sup>1176</sup>. Il est finalement remplacé le 28 septembre suivant<sup>1177</sup>. Au printemps de la même année, le curé constitutionnel de Montauroux, Joseph Rey, qui s'était déjà fait remarquer par des critiques à l'égard de Mirabeau alors qu'il célébrait une messe à sa mémoire, refuse de reconnaître et d'accueillir Rigouard à l'occasion d'une visite pastorale, ce qui déclenche les violences d'une partie de la population (jets de pierres brisant les vitres du presbytère, blasphèmes)<sup>1178</sup>. Le Directoire du département, alerté de ces désordres, décide de convoquer le prêtre, qui s'enfuit à Fayence<sup>1179</sup>. Il y est finalement arrêté le 14 octobre 1793, puis mené à Paris où il n'échappe à la guillotine que par la chute de Robespierre<sup>1180</sup>. Notons que, si l'historiographie ecclésiastique du XIX<sup>e</sup> siècle a tendance à assimiler ces prêtres à des réfractaires, ce sont bien – juridiquement parlant, du moins – des constitutionnels.

### **Le cas Montjallard**

Parmi tant d'événements, il en est un plus tragique, survenu en 1791. Il s'agit du suicide à Paris d'un des députés varois, élu en 1789 pour le clergé, Jean Joseph Montjallard, curé de Barjols. Le *Dictionnaire des parlementaires français* rédigé à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle reprend un récit anonyme publié en 1791 qui en rapporte les circonstances<sup>1181</sup>. Le jeudi 18 août, après avoir reçu chez lui, à l'Hôtel royal, sis rue Saint-Marc, son barbier qui lui demandait des nouvelles de l'Assemblée (il répondit de manière énigmatique : « J'espère que tout sera bientôt fini »), il se jeta de la fenêtre du troisième étage, aux pieds de son barbier qui sortait, et agonisa trois quarts d'heure. L'auteur semble bien connaître l'ecclésiastique (il parle de son visage qui n'avait donné « aucun signe de désespoir ni même de tristesse »), mais il faut noter qu'il écrit surtout pour

---

<sup>1176</sup> Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, *op. cit.*, p. 259.

<sup>1177</sup> Carros, BMS 1760-1792, p. 190.

<sup>1178</sup> *Annales paroissiales de Montauroux (projet commencé en 1846)*, transcrites par Matthieu CECCHINATO en août 2008, en ligne sur <http://aserp-montauroux.fr/content/view/166/> (consulté le 1<sup>er</sup> août 2010). L'abbé Firmin LAUGIER a certainement eu ce document en main puisqu'il en fait un résumé (*Le Schisme constitutionnel...*, *op. cit.*, p. 246-247).

<sup>1179</sup> D'après les registres paroissiaux, Rey quitte Montauroux entre le 16 et le 22 mai 1792 (BMS 1770-1792, p. 251).

<sup>1180</sup> Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, *op. cit.*, p. 247. Les *Annales* soulignent que le 9 Thermidor « sauva la tête du martyr et épargna à la France un crime de plus ».

<sup>1181</sup> *Détail de la mort tragique d'un député à l'Assemblée nationale, qui s'est tué lui-même rue Saint-Marc, avec la déclaration qu'il a laissée par écrit*, Paris, Imprimerie de Laurent, rue Traversière, 1791, repris dans Adolphe ROBERT, Gaston COUGNY, *Dictionnaire des parlementaires français de 1789 à 1889*, Paris, Doulotron, 1889, t. IV, p. 418-419, en ligne sur [http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/biographies/1789-1889/Tome\\_4/MONTCALM\\_MONTMORENCY.PDF](http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/biographies/1789-1889/Tome_4/MONTCALM_MONTMORENCY.PDF) (consulté le 1<sup>er</sup> avril 2010).

regretter ardemment ce type de geste, « propagé depuis quelques temps en France, avec les modes d'Angleterre, d'une manière effrayante »<sup>1182</sup>. Selon lui, le mourant, donnant « de véritables signes de repentir », a eu le temps de recevoir le secours d'un prêtre qui lui a « conféré l'absolution et l'extrême-onction ». On aurait bien voulu savoir s'il s'agissait bien d'un prêtre constitutionnel. Hélas, le responsable de la brochure semble ne pas être très au fait (ni très intéressé) des questions religieuses ; il ne cite même pas la réprobation de l'Église comme argument dans son long prologue moralisateur destiné à condamner le suicide.

Toutes les interprétations proposées lient ce suicide à la situation religieuse de l'époque. L'auteur du fascicule de 1791 souligne que les proches du député « avaient remarqué que depuis trois mois il était extraordinairement affecté et que sa tête s'altérait insensiblement » et que lui-même avait déposé sur sa table le billet suivant : « Je déclare que personne que moi n'a attenté à mes jours... Il m'est impossible de supporter plus longtemps le fardeau d'une si douloureuse vie... Que le Ciel me pardonne comme je pardonne aux hommes ! »<sup>1183</sup> L'écrit signale – d'une expression bien maladroite pour qualifier un député du clergé – qu'il était « de cette minorité protestante, c'est-à-dire du côté droit » de l'Assemblée qui se voyait dominé dans les débats. Robert et Cougny commentent en précisant que Montjallard, d'abord très favorable à la Révolution, « revint bientôt aux opinions de la droite »<sup>1184</sup> et l'abbé Laugier, qui reproduit l'anecdote, le compare à Judas en supposant qu'il a fini par regretter son serment civique. La période des trois mois évoquée pourrait renvoyer à l'époque du sacre de Rigouard, le 22 mai ; elle est en tout cas antérieure à des événements politiques délicats comme la fuite et la reprise du roi Louis XVI à Varennes le 21 juin. Mgr Ghiraldi va jusqu'à penser que sa date de prestation de serment postérieure (d'une journée) à celle de ses collègues députés attestait déjà « de sa tiédeur et de sa méfiance »<sup>1185</sup>. S'il est impossible de percer les secrets de la conscience du député, on imagine bien que le contexte religieux (mais peut-être aussi politique) a été un élément décisif de sa décision. Le problème est de savoir s'il avait vraiment pu aller jusqu'à se désolidariser de la Constitution civile qu'il avait votée...

Au final, l'Église constitutionnelle semble sur ses gardes. La lettre du vicaire épiscopal Goirand Labaume aux officiers municipaux du Beausset, après l'élection du curé constitutionnel, peut en fournir une preuve concrète. Il écrit en effet : « C'est votre devoir de soutenir les

---

<sup>1182</sup> *Ibid.*, p. 418.

<sup>1183</sup> *Ibid.*, p. 419, repris dans Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, *op. cit.*, p. 95.

<sup>1184</sup> *Ibid.*, p. 418.

<sup>1185</sup> Chanoine Denis GHIRALDI, « Jean-Joseph Rigouard, franc-maçon, curé de la Farlède, évêque constitutionnel du Var », art. cité, p. 229.

ministres constitutionnels et à seconder le zèle épiscopal pour faire renaitre la paix que vos réfractaires éloignent et bannissent de votre commune » et « Il est de votre zèle de le [le curé constitutionnel] protéger dans ses fonctions et de rendre nuls tous les obstacles que pourrait y apporter le curé réfractaire »<sup>1186</sup>. Que les récalcitrants prennent ou non la voie d'une rétractation de leur serment, l'Église constitutionnelle semble s'étioler de mois en mois.

### Les événements toulonnais de 1793

L'épisode le plus marquant est cependant la révolte toulonnaise contre la Convention montagnarde à l'été 1793. Survenant quelques semaines après la prise de pouvoir par les montagnards, la mise en place des sections fédéralistes a été abondamment traitée par l'historiographie tant locale que nationale. Toulon, alors chef-lieu du département, n'est pas la première ville à se soulever (Draguignan s'avère pionnière dans le Var devant Barjols, Fréjus et Rians<sup>1187</sup>), mais c'est la commune qui ira le plus loin dans la rébellion. Le 12 juillet, les huit sections électorales toulonnaises, rassemblées en un Comité général, renversent la municipalité révolutionnaire<sup>1188</sup> et débute une répression sévère contre les jacobins, marquée par la création d'un tribunal populaire dès le 22 juillet. Le 27, la révolte ne reconnaît plus l'administration départementale pro-montagnarde. On connaît le processus qui fait d'une sécession à dominante girondine un mouvement de plus en plus contre-révolutionnaire qui ouvre les portes de la ville à l'ennemi anglais (24 août), proclame Louis XVII roi de France et arbore la fleur de lys (27 août)<sup>1189</sup>.

Les spécialistes, tel Malcolm Crook, soulignent que « le sentiment religieux ne semble pas avoir joué un grand rôle dans la révolte fédéraliste » varoise<sup>1190</sup>. Le rapport de Jean-Bon Saint-André à la Convention, rédigé peu après les faits, dénonçait plutôt « l'armée et la marine », « encore infectées des vices de l'ancien régime »<sup>1191</sup>. Contrairement à l'insurrection vendéenne qui débute dès le printemps 1793<sup>1192</sup>, Toulon se situe au cœur d'une région massivement

---

<sup>1186</sup> Lettre du 17 août 1791, citée dans Dr Gérard DELAFORGE, *Le Beausset et la Révolution française, 1789-1799*, op. cit., p. 122.

<sup>1187</sup> Jean-Jacques LETRAIT, « Historique du département du Var », *Bull. Soc. Amis du Vieux Toulon*, 1965, p. 17-19 et Académie du Var, *La Révolution et le Var*, Bull. spécial 1990, p. 17.

<sup>1188</sup> Malcolm CROOK, *Journées révolutionnaires à Toulon*, Nîmes, Jacqueline Chambon, 1989, p. 57-70.

<sup>1189</sup> Détails chronologiques présentés dans Fulgence GIRARD, « Toulon livré aux Anglais », *La France maritime*, vol. 3, 1837, p. 302, synthétisés par Malcolm CROOK, *Journées révolutionnaires à Toulon*, op. cit., p. 71-82.

<sup>1190</sup> Malcolm CROOK, « Une absence ? Religion et Contre-Révolution à Toulon en 1793 », in colloque *Religion, Révolution, Contre-Révolution dans le Midi, 1789-1799*, Nîmes, Ed. Jacqueline Chambon, 1990, p. 95.

<sup>1191</sup> Jean-Bon SAINT-ANDRÉ, *Rapport sur la trahison de Toulon*, Paris, Convention nationale, 1793, p. 2 (en ligne sur <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k44439w/f4.image.pagination>, consulté le 10 janvier 2011).

<sup>1192</sup> Voir Louis DELHOMMEAU, *Le clergé vendéen face à la Révolution française*, Paris, Siloé, 1992, 196 p.

assermentée et aucun prêtre ne figure parmi les meneurs de la contestation. Les sections clament n'avoir « pas d'intelligence avec les Anglais et les fanatiques de Vendée »<sup>1193</sup>. Nous avons tenté ailleurs d'introduire une nuance pour le cas de Bandol, qui choisit rapidement de suivre les sectionnaires toulonnais<sup>1194</sup>. La commune, qui semble avoir été très marquée par le long ministère du curé Gardon (celui qui a effectué deux serments suivis de deux rétractations), ouvre, le 19 juillet, une section significativement baptisée Saint-Vincent, réunie dans la chapelle du même nom attenante à l'église paroissiale, et organiquement reliée à celles de Toulon<sup>1195</sup>. Elle prend la succession de la Société patriotique qui s'est dissoute et a brûlé ses archives le 14<sup>1196</sup>.

Cependant, si la religion n'est pas la motivation dominante des révoltés, elle n'en est pas moins une composante de son fonctionnement. Dès le 18 juillet, une procession au son du *Te Deum*, traditionnel chant d'action de grâce, a lieu pour célébrer le changement de parti au pouvoir<sup>1197</sup>. Les nouvelles autorités fédéralistes toulonnaises, qui dénoncent les malheurs engendrés par l'athéisme, organisent surtout, à l'été 1793, deux fêtes destinées à remettre en avant le catholicisme, le couronnement (28 juillet) et l'Assomption de la Vierge Marie (15 août). Dans les deux cas, les municipalités voisines sont invitées, par une intense correspondance entièrement conservée<sup>1198</sup>, à venir participer aux festivités. Or, la plupart des communes environnantes marquent globalement leur approbation. C'est le pouvoir civil qui répond, mais l'acquiescement du clergé constitutionnel lui semble naturellement acquis. Contre toute attente de la part des révolutionnaires, la majorité des prêtres assermentés va donc choisir le camp fédéraliste, alors que l'évêque Rigouard, réfugié à Lorgues, condamne clairement les sections. La seule exception est celle du Castellet où c'est le curé rétracté Barthélemy qui mène la révolte fédéraliste avec deux vicaires<sup>1199</sup>. Signalons que c'est à tort que certains récits catholiques assimilent les prêtres toulonnais à des réfractaires ou à des rétractés<sup>1200</sup>. Or, l'abbé Laugier dit bien que ce n'est pas le cas : les deux curés de la cathédrale Sainte-Marie, Daumas et Roubert,

---

<sup>1193</sup> Adresse des Sections toulonnaises à l'Armée d'Italie, 1<sup>er</sup> août 1793, citée par Malcolm CROOK, « Une absence ? Religion et Contre-Révolution à Toulon en 1793 », art. cité, p. 97.

<sup>1194</sup> Alain VIGNAL, *Bandol et la Cadière en Révolution, 1789-1795. Politique et société dans deux communautés varoises sous la Révolution française*, Toulon, Chez l'auteur, 2003, p. 106-113.

<sup>1195</sup> A.D. Var, 2 L 163, Cahier des délibérations de la section, séance du 19 juillet 1793, repris dans Edmond POUPÉ, « Le Mouvement Fédéraliste à Bandol », *Revue de Provence*, 8<sup>e</sup> année, 1906, p. 6.

<sup>1196</sup> Maurice JEAN, « Bandol sous la Révolution », art. cité, p. 70.

<sup>1197</sup> Jean-Bon SAINT-ANDRÉ, *Rapport...*, *op. cit.*, p. 13, repris par Michel VOVELLE, « La Révolution », in Maurice AGULHON dir., *Histoire de Toulon*, Toulouse, Privat, 1980, p. 181.

<sup>1198</sup> A.M. Toulon, L<sup>2</sup> XVI<sup>2</sup>.

<sup>1199</sup> Joseph COMBET, « Le Castellet, 1789-1799 », *Bull. Acad. Var.*, 1908, p. 112-114.

<sup>1200</sup> Récit manuscrit trouvé dans les papiers d'Étienne André Courdouan, curé de la cathédrale de Toulon (Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, *op. cit.*, p. 62, note 1).

sont toujours jureurs et rien n'indique qu'ils aient changé de camp<sup>1201</sup>. S'il y a quelques réfractaires dans la région ou, surtout, si le mouvement toulonnais attire la sympathie et les espoirs des insermentés, comme on le verra plus loin, ce sont bien les constitutionnels qui dominent à Toulon. Un correspondant de Mgr Caleppi, cardinal chargé par Pie VI d'accueillir les prêtres émigrés dans les États pontificaux, lui écrivait le 30 octobre 1793 : « Le peuple toulonnais, témoignant peu d'empressement pour la vraie religion, se montre assez attaché aux prêtres jureurs et intrus »<sup>1202</sup>. Retenons pour l'instant qu'une telle situation aboutit implicitement à une remise en cause de l'autorité de l'évêque constitutionnel.

Dans le détail, le couronnement de Marie a lieu peu de temps après l'installation du pouvoir sectionnaire. Cinquième et dernier des « mystères glorieux » du Rosaire, inspiré d'un passage de l'Apocalypse (XII, 1) décrivant une femme avec « une couronne de douze étoiles sur la tête », il ne constitue pas, à l'époque, une fête liturgique officielle<sup>1203</sup>. L'événement forme clairement une revanche sur le pouvoir précédent : la date du 28 juillet est choisie pour commémorer le premier anniversaire du début des troubles jacobins à Toulon, pendant lesquels un ouvrier poulie de l'Arsenal, Jean-Pierre Pellegrin, enleva les couronnes de toutes les Vierges des églises de la ville, peu avant la chute de la monarchie<sup>1204</sup>. Pellegrin fut reconnu coupable de sacrilège et condamné à un an de prison et 50 livres d'amende<sup>1205</sup>. La signification de la fête est avant tout politique, comme le montre M. Crook qui cite le procès-verbal de la cérémonie<sup>1206</sup>. Reste à savoir si, un mois avant la proclamation du roi Louis XVII, le geste cultuel lui-même revêt une symbolique monarchique. L'ambiguïté subsiste puisque les jeunes participantes à la procession doivent être « habillées de blanc [couleur du roi, mais aussi de la pureté] et décorées de rubans tricolores [symbole de la république naissante] »<sup>1207</sup>.

Les autorités municipales en correspondance avec Toulon sont toutes d'accord pour reconnaître l'utilité de cette cérémonie. Ainsi, à Bandol, le maire François Espanet, tonnelier de profession, développe deux discours fort intéressants. À la section de sa commune, il propose d'offrir des « vœux solennels [...] au tout puissant pour les outrages faits à la religion par les

---

<sup>1201</sup> *Ibid.*, p. 265, note 1.

<sup>1202</sup> René PICHELOUP, *Les Ecclésiastiques français émigrés ou déportés dans l'État pontifical (1792-1800)*, Toulouse, Publications de l'Université de Toulouse-Le Mirail, 1972, p. 138-140.

<sup>1203</sup> Il faut attendre l'introduction de la fête de Marie Reine, le 11 octobre 1954 par l'encyclique *Ad Coeli Reginam* (« À la Reine du ciel ») du pape Pie XII, pour voir célébrer officiellement la royauté de la Vierge dans la religion catholique. Elle est fixée au 22 août, une semaine après l'Assomption.

<sup>1204</sup> Malcolm CROOK, « Une absence ? Religion et Contre-Révolution... », art. cité, p. 95-96.

<sup>1205</sup> A.M. Toulon, L<sup>2</sup> X, cité par *Ibid.*, p. 96.

<sup>1206</sup> On veut « nous délivrer des horreurs et des meurtres qui avaient fait la désolation et qui menaçaient encore les bons citoyens de la ville », A.M. Toulon, L<sup>2</sup> XVI<sup>2</sup>, Procès-verbal imprimé, cité par *Ibid.*, p. 96.

<sup>1207</sup> Extrait de la lettre du Comité général des sections du 27 juillet 1793, cité par *Ibid.*, p. 95.



profanations commises contre la Vierge »<sup>1208</sup>. Son but est de « cimenter et propager les principes et les sentiments de religion sans lesquels les humains ne peuvent trouver aucun bonheur sur la terre comme nulle récompense dans le ciel ». Il ajoute même que l'union de la cité « sera d'autant plus stable puisqu'elle sera cimentée par les vrais principes de religion dans lesquels nos pères nous ont élevés et dans lesquels, à l'instar des premiers martyrs de l'Église, nous devons mourir pour sa défense ». Cette profession de foi surprenante ressemble fort à un sermon d'ecclésiastique. À la municipalité toulonnaise qui a lancé l'invitation, Espanet glisse que « ces profanations faites à la religion outragée suscitent une réparation des plus authentiques »<sup>1209</sup>. Réparation des péchés, restauration des coutumes ancestrales, proclamation du caractère central de la religion au sein de l'existence sont autant d'éléments qui contrastent avec la problématique révolutionnaire de la table rase. Le curé ne laisse aucun discours dans les archives, mais la célébration de la même fête à Bandol laisse entendre qu'il partage des sentiments identiques à ceux du maire – à moins que ce ne soit l'inverse. Dans les papiers personnels du prêtre a été retrouvé un « sonnet à l'honneur de la Sainte Vierge sur l'établissement des sections à Toulon »<sup>1210</sup>, très défavorable aux « lâches factieux » montagnards. Publié par l'abbé Laugier<sup>1211</sup>, il fut l'une des pièces à conviction utilisées au cours de son procès. Au final, la section bandolaise prévoit d'envoyer deux délégués à la cérémonie toulonnaise, mais ceux-ci sont finalement empêchés par la pluie – du moins officiellement<sup>1212</sup>.

Le mois suivant, c'est l'Assomption de Marie (15 août 1793) qui est célébrée. Point commun avec la fête précédente, c'est une dévotion populaire, très répandue en France (le vœu de Louis XIII en 1638<sup>1213</sup>), mais qui n'est pas encore reconnue comme dogme par l'Église universelle<sup>1214</sup>. Les sections, qui ont déjà pris des contacts avec les Anglais le 1<sup>er</sup> août et s'apprêtent à leur ouvrir le port le 24<sup>1215</sup>, développent un raisonnement centré sur le retour aux équilibres traditionnels : « Il est juste de rétablir à la divine Marie protectrice des Toulonnais tout le culte qui lui est dû », « Ce n'est que par le renouvellement des anciennes cérémonies religieuses que ce culte peut être établi dans toute sa splendeur », « Les effets de sa divine

<sup>1208</sup> A.D. Var, 2 L 163, Adresse de la municipalité de Bandol à la section Saint-Vincent, datant des alentours du 25 juillet 1793.

<sup>1209</sup> A.M. Toulon, L<sup>2</sup> XVI<sup>2</sup>, Lettre de la municipalité de Bandol à celle de Toulon, 25 juillet 1793.

<sup>1210</sup> A.D. Var, 2 L 163.

<sup>1211</sup> Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, op. cit., p. 264.

<sup>1212</sup> A.M. Toulon, L<sup>2</sup> XVI<sup>2</sup>, Lettre de la municipalité de Bandol à celle de Toulon, 28 juillet 1793.

<sup>1213</sup> Le 10 février 1638, le roi Louis XIII place la France sous la protection de Marie à l'occasion de la grossesse de son épouse Anne d'Autriche, qui accouchera du futur Louis XIV le 5 septembre.

<sup>1214</sup> Le pape Pie XII proclame solennellement ce dogme par l'encyclique *Munificentissimus Deus* (« Dieu plein de magnificence ») du 1<sup>er</sup> novembre 1950.

<sup>1215</sup> Eugène COULET, *Le Comité général des Sections de Toulon*, Toulon, Gallinari, 1964, p. 22 et 25.

protection ont de tout temps été ressentis par ceux qui ont imploré son assistance »<sup>1216</sup>. À l'instar de Bandol, plusieurs municipalités répondent en approuvant l'initiative toulonnaise, par exemple la Seyne et Saint-Nazaire (aujourd'hui Sanary-sur-Mer), mais il est à remarquer qu'aucune n'envoie un représentant à Toulon sous prétexte que la fête est déjà célébrée le même jour dans la commune. On se demande si le vrai motif de l'absence de délégation n'est pas une méfiance grandissante envers la tournure que prend l'insurrection toulonnaise.

Collaborateurs des cérémonies religieuses organisées par les sectionnaires de Toulon, les prêtres constitutionnels font également largement les frais de la répression républicaine après la reprise de la ville par les troupes conventionnelles de Dugommier (et de Bonaparte), le 19 décembre 1793<sup>1217</sup>. Le clergé toulonnais se retrouve fatalement en première ligne : les curés de Sainte-Marie<sup>1218</sup>, mais aussi le père minime Honoraty, les oratoriens François Garnier (supérieur de la congrégation) et Alexandre Eustache sont fusillés en janvier 1794<sup>1219</sup>.

Quelques semaines plus tard, deux autres curés sont convoqués par le tribunal révolutionnaire de Grasse. Louis Jonquier, ancien religieux capucin élu curé constitutionnel de Bandol en remplacement de l'abbé Gardon rétracté, fut jugé le 8 germinal an II (28 mars 1794) avec le tonnelier Jean Barthélemy, l'un et l'autre en tant que secrétaire et président de la section fédéraliste de la commune<sup>1220</sup>. Notons que personne n'ose témoigner contre lui, alors que cinq Bandolais accablent Barthélemy pour accointances avec les « brigands » de Toulon<sup>1221</sup>. Le procès se résume donc à un dialogue de sourds entre le procureur et le prêtre. Ce dernier est accusé trahison pour avoir dirigé la section fédéraliste et de « fanatisme » pour avoir couronné la Vierge le 28 juillet, cérémonie au cours de laquelle il aurait « félicité ses ouailles de ce qu'elles avaient enfin secoué le joug des brigands »<sup>1222</sup>. Attaqué sur le double plan politique et religieux, sans avocat, l'abbé reste sur la défensive. D'un côté, il souligne avoir été poussé par les invitations des Bandolais, qui lui ont proposé le secrétariat de la Société patriotique, puis de la section, et avoir ignoré « le vice des sections ». De l'autre, il détache la cérémonie de l'enjeu toulonnais, proclamant qu'il n'a cherché qu'à rendre hommage à Marie et à défendre la religion catholique. Cela ne convainc nullement l'accusateur public Vachier qui se lance dans un long réquisitoire, à

---

<sup>1216</sup> A.M. Toulon, L<sup>2</sup> XVI<sup>3</sup>, Lettre de la section n°3 pour la célébration de l'Assomption, 10 août 1793.

<sup>1217</sup> Voir par exemple Philip DWIER, « Siège de Toulon, 7 septembre – 19 décembre 1793 », mis en ligne sur <http://www.napoleonicociety.com/french/toulonf.htm> (consulté le 1<sup>er</sup> mai 2010).

<sup>1218</sup> Malcolm CROOK, *Journées révolutionnaires à Toulon*, op. cit., p. 92.

<sup>1219</sup> Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, op. cit., p. 201.

<sup>1220</sup> A.D. Var, 2 L 163, repris dans *Ibid.*, p. 205-206.

<sup>1221</sup> A.D. Var, 2 L 163, témoignage de François Rouden, tonnelier, 32 ans.

<sup>1222</sup> A.D. Var, 2 L 163, Acte d'accusation contre Barthélemy et Jonquier, 8 germinal II.

forte teneur antichrétienne, contre « le fanatisme » et « la caste sacerdotale romaine » qui « produit la guerre civile et un vaste désert dans plusieurs départements de la république ». Jonquier, « abusant de son ministère, a tenté de fanatiser le peuple par ses discours et (a) affecté une pompe ridicule lors d'une procession ». Il est intéressant de noter que le prêtre est vu – sans doute de manière exagérée puisqu'il n'est à Bandol que depuis un an – comme l'inspirateur du mouvement tandis que Barthélemy est avant tout considéré comme un exécutant. Les deux hommes sont toutefois reconnus coupables et guillotins<sup>1223</sup> le jour même<sup>1224</sup>. L'abbé Laugier conclut qu'il fut « l'une des victimes les plus arbitrairement sacrifiées »<sup>1225</sup>.

À la même époque, Charles Buisson, jeune prêtre de Roquebrune ordonné par Rigouard, qui en fit son sacristain à Fréjus puis le nomma à la cure de Néoules (petit village entre Brignoles et Toulon), est incarcéré à Grasse à la suite d'une enquête du comité de surveillance de sa commune de résidence<sup>1226</sup>. Son profil est différent de celui de Jonquier : fils d'un maître verrier qualifié de « noble » dans l'acte de baptême<sup>1227</sup> et filleul d'un procureur du roi, il se manifeste pourtant par son engagement révolutionnaire précoce, du moins selon ce qui apparaît dans son interrogatoire au tribunal révolutionnaire de Grasse : ainsi, « sa politique a toujours été celle d'un bon patriote »<sup>1228</sup>. Il est naturellement possible qu'il ait forcé le trait pour tenter de sauver sa vie, mais aucun contradicteur ne vient lui apporter la réplique. En tout cas, jeune ecclésiastique, tonsuré le 17 mai 1788<sup>1229</sup>, il choisit d'emblée le camp des jureurs et fait partie de la Société populaire de Fréjus avant sa nomination à Néoules. Si son exécution n'était pas venue interrompre son parcours, nous l'aurions peut-être classé parmi les révolutionnaires zélés évoqués un peu plus loin. L'abbé Laugier montre d'ailleurs moins de sympathie pour sa « lâcheté » et sa « persévérance dans le schisme »<sup>1230</sup> qu'à l'égard du « malheureux Jonquier »<sup>1231</sup>. Mais l'Administration lui reproche d'avoir organisé lui aussi une procession. Dans son cas, c'est la cérémonie du 15 août qui pose problème : il est accusé d'y avoir chanté l'*Exaudiat* et le *Domine salvum fac* (chant final implorant la protection divine pour les autorités politiques) « malgré le mandement de l'évêque constitutionnel qui interdisait cette prière ». Suivent des accusations

---

<sup>1223</sup> Le décret du 13 juin 1793 prévoyait la mise en place d'une guillotine par département, sise sur une place publique du chef-lieu (voir Michel et Danielle DEMOREST, *Dictionnaire historique et anecdotique des bourreaux*, Maisons-Alfort, Gens de France, 2001, 400 p.)

<sup>1224</sup> A.D. Var, 2 L 163, Procès-verbal de l'exécution à Grasse, 8 germinal II (28 mars 1794).

<sup>1225</sup> Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, op. cit., p. 206.

<sup>1226</sup> *Ibid.*, p. 206-207.

<sup>1227</sup> Roquebrune, BMS 1750-1771, p. 386.

<sup>1228</sup> A.D. Var, 2 L 163, 24 ventôse II (13 mars 1794), repris dans Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, op. cit., p. 206-207.

<sup>1229</sup> A.D. Var, 1 G 62.

<sup>1230</sup> Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, op. cit., p. 206.

<sup>1231</sup> *Ibid.*, p. 273.

politiques plus précises : l'abbé Buisson aurait tenu un discours clairement antipatriotique à l'église de Garéoult et aurait même participé en personne, en armes, à la garde du fort de Malbousquet, à proximité de Toulon, dans les rangs des royalistes. De tels faits marqueraient donc un étonnant revirement politique du jeune prêtre. Malgré ses dénégations absolues, il n'échappe pas à la guillotine le 25 ventôse an II (14 mars 1794).

Les incidents toulonnais de 1793 marquent donc une rupture. Si la religion n'a guère d'importance dans les raisons de la révolte, elle a été un moyen d'expression des fédéralistes, qui n'ont pas hésité à convoquer les prêtres assermentés. Autrement dit, dans le Var, l'appartenance à l'Église constitutionnelle n'est plus le gage d'un engagement politique fidèle à la ligne révolutionnaire dominante. Le parti montagnard s'en rend compte très vite. Jean-Marie Collot d'Herbois et Jacques Léonard Laplanche, représentants en mission chargés de réprimer les révoltes fédéralistes, déclarent dès le 24 août 1793 : « Les prêtres dits constitutionnels sont aujourd'hui tout aussi inquiétants que les autres »<sup>1232</sup>. Benoît Gouly dit le 21 décembre à l'Assemblée : « Peuple ! Ne crois pas au patriotisme de ces prêtres constitutionnels, il ne peut y en avoir de bon »<sup>1233</sup>. C'est sans doute ce qui explique la sévérité des sanctions envers ces prêtres assermentés, ainsi que le mouvement de déchristianisation.

### **Les révolutionnaires zélés**

De l'autre côté de l'échiquier, la radicalisation du phénomène révolutionnaire après 1792 suscite certaines réactions de la part de prêtres qui s'engagent du côté de la Révolution au point d'en oublier leur identité sacerdotale. Ils font partie de ceux que Serge Bianchi appelle « les curés rouges »<sup>1234</sup>. On peut identifier la présence de plusieurs phénomènes inédits jusque là, comme les abdications et les mariages de prêtres, ainsi que, plus largement, certains engagements révolutionnaires extrêmes. La mise en évidence de ces phénomènes dans le Var précédera un rapide essai d'interprétation.

Les abdications, actes d'abandon officiel du sacerdoce, généralement accompagnées de la remise des lettres de prêtrise, sont une première forme de déchristianisation. Le phénomène, dont il n'est pas toujours facile de savoir s'il est volontaire ou subi, a été étudié par Michel

---

<sup>1232</sup> Cité dans Jean-Luc CHARTIER, *Portalis, père du code civil*, Paris, Fayard, 2004, p. 218.

<sup>1233</sup> *Ibid.*, p. 218.

<sup>1234</sup> Serge BIANCHI, « Les Curés rouges dans la Révolution française », *Annales historiques de la Révolution française*, 1982, p. 364-392 ; 1985, p. 447-479.

Vovelle<sup>1235</sup>. D'après les lettres d'abdication conservées aux Archives nationales, celui-ci compte plus de 50 abdicataires sur l'ensemble du Var – nettement moins que dans les départements voisins<sup>1236</sup> – soit un peu moins de 20 % du clergé assujetti au serment<sup>1237</sup>. Par rapport à un total national estimé à 20 000 abdications<sup>1238</sup>, le département est donc situé nettement au-dessous de la moyenne. M. Vovelle les situe principalement dans le district de Toulon (plus de 20) et dans celui de Fréjus (entre 10 et 20) tandis que, là encore, l'Est se distingue par ses faibles taux<sup>1239</sup>. Dans le détail, ce sont Toulon, passablement Hyères et un arc de cercle de Saint-Tropez à Fréjus en passant par Grimaud qui sont concernés<sup>1240</sup>.

Les données de notre base, quantitativement incomplètes sur ce point, concordent cependant avec cette répartition. Elles montrent également que ces prêtres, malgré une certaine diversité sociale, sont, dans une proportion notable, issus des rangs des religieux et fils de professions plutôt modestes. Étienne Funel, ancien vicaire à Caille, est fils d'un petit propriétaire rural du même village qui ne sait pas signer sur l'acte de baptême de celui-ci ; Jean-Baptiste Boutin, qui fut religieux dans la paroisse cathédrale de Toulon, a pour père un garçon tanneur illettré de Brignoles. Il ne faut cependant pas forcer le trait puisque Charles Léonce Antelmi, natif de Comps près du Verdon, qui fait partie d'une famille aisée, est le neveu d'un ancien évêque de Grasse<sup>1241</sup>.

Les mariages, que certains historiens ont pu qualifier de « phénomène le plus radical de la déchristianisation »<sup>1242</sup>, sont légèrement moins nombreux que les abdications. Les données de la prosopographie fournissent 44 fiches<sup>1243</sup>, auxquelles on pourrait ajouter Louis Aubert, natif de Trigance donc originaire du diocèse, mais prêtre habitué à Marseille en 1789 et qui passe toute la Révolution dans les Bouches-du-Rhône. Mis à part le mariage de Jean Joseph Roubaud à Solliès-Pont en janvier 1794, dont la date est donnée par un érudit local<sup>1244</sup>, il n'a pas été possible de

---

<sup>1235</sup> Michel VOVELLE, *Religion et Révolution : la déchristianisation de l'an II*, Paris, Hachette, coll. « Le temps et les hommes », 1976, 316 p., repris dans *La Révolution contre l'Église. De la Raison à l'Être suprême*, Paris, Complexe, 1988, cartes p. 280-287.

<sup>1236</sup> *Ibid.*, planche I, p. 26.

<sup>1237</sup> *Ibid.*, planche IVb, p. 33.

<sup>1238</sup> Michel VOVELLE, *La Révolution française, 1789-1799*, Paris, Armand Colin, coll. « U », 1998, p. 153.

<sup>1239</sup> Michel VOVELLE, *La Révolution contre l'Église. De la Raison à l'Être suprême*, op. cit., planche II, p. 28.

<sup>1240</sup> *Ibid.*, planche III p. 31.

<sup>1241</sup> Fichier Barthélemy, A 70.

<sup>1242</sup> Claude LANGLOIS et T.-J.-A. LE GOFF, « Les Vaincus de la Révolution. Jalons pour une sociologie des prêtres mariés », *Voies nouvelles pour l'histoire de la Révolution française*, Paris, CTHS, coll. « Mémoires et documents d'histoire de la Révolution française », 1978, p. 285.

<sup>1243</sup> Dans notre fichier informatique, les individus se repèrent par la mention « MARIE » dans la colonne AU.

<sup>1244</sup> Paul MAUREL, *Histoire de Solliès. La Vie tourmentée d'une commune à travers les âges*, Paris, Le Livre d'histoire, coll. « Monographies des villes et villages de France », 2005, p. 207.

retrouver des actes de mariage par manque de précision sur les dates et les lieux, mais plusieurs indications sont données par les actes de décès, qui mentionnent le nom de l'épouse. P. Maurel dit que le second vicaire de Solliès-Pont, Joseph Marquis, « se maria loin d'ici »<sup>1245</sup>.

Sans surprise, les prêtres mariés se recrutent tous dans l'Église constitutionnelle. Un bon tiers faisait partie du clergé paroissial en 1790, mais la plus grande proportion provient des religieux et des bénéficiers. Bien que les données que nous possédions soient incomplètes, on repère une plus grande occurrence dans l'Ouest que dans l'Est du département, mais aussi des origines sociales très diverses. Sur 18 actes de baptême des prêtres concernés, on remarque les signatures de 15 pères, dont deux notaires royaux, deux bourgeois et un docteur en médecine, mais aussi deux boulangers et un maréchal-ferrant. Deux prêtres mariés seulement seront réintégrés dans le clergé après 1802 (soit moins de 5 %), Jean-Michel Guisolphé, ancien vicaire d'Antibes, et Joseph Marseille, qui fut ecclésiastique à Toulon.

La question se pose des motivations de tels gestes, perçus comme très graves par l'Église. L'historiographie catholique du XIX<sup>e</sup> siècle les apprécie fort diversement : pour certains prêtres, notamment les plus jeunes, elle met en avant les pressions révolutionnaires. On indique que François Brieu, curé de Montferrat, « livre ses lettres de prêtrise par faiblesse et par crainte de la persécution »<sup>1246</sup>. L'abbé Barthélemy signale même avec indulgence que François d'Almaric, franc-maçon et marié, « embrassa loyalement les principes de la Révolution en les dégageant des excès auxquels leur application avait pu donner lieu »<sup>1247</sup>. Pour d'autres, au contraire, sa sévérité est sans mesure. De Claude Brianson, ancien religieux oratorien à Cotignac, il dit par exemple : « conduite pas des plus édifiantes », « la prudence et la charité nous font un devoir d'abandonner cet apostat qui se jeta dans le parti révolutionnaire » et « il alla mourir misérablement à Marseille » sans avoir jamais rétracté « ses erreurs »<sup>1248</sup>. En fait, il semble que l'historien ecclésiastique jauge les cas en bonne part d'après leur destin postérieur à la Révolution. Or, il n'est pas assuré que certains prêtres n'aient pas changé sincèrement d'avis, dans un sens ou dans un autre.

Les données prosopographiques montrent surtout que les prêtres dont il s'agit constituent en majorité des révolutionnaires militants. Si on ne possède guère de discours accompagnant la

---

<sup>1245</sup> *Ibid.*, p. 207.

<sup>1246</sup> Archives diocésaines d'Aix-en-Provence, A 1, François Brieu.

<sup>1247</sup> Fichier Barthélemy, A 6.

<sup>1248</sup> Fichier Barthélemy, B 33.

déprêtrisation<sup>1249</sup>, la connaissance de la carrière de chacun indique que ce geste est souvent la traduction d'idées révolutionnaires avancées. Ainsi, Étienne Funel, ancien vicaire de Caille, dans le district de Grasse, s'engage dans la vie politique et devient maire de sa commune<sup>1250</sup>, tandis que l'abbé Laugier, vicaire constitutionnel du Beausset, abdicataire le 31 mars 1794, intègre l'administration du district<sup>1251</sup>. Quant à Claude Brianson, dont il est question plus haut, il devient instituteur public après son abdication le 19 juillet 1794<sup>1252</sup>. La grande majorité de ces hommes ne seront effectivement pas réintégrés dans le clergé après le Concordat.

D'autres prêtres, dont on ne peut confirmer l'abdication, se singularisent aussi par leur engagement révolutionnaire. Par exemple, Pierre Raynier, ancien religieux devenu curé constitutionnel de Fox-Amphoux, fait partie des 27 citoyens dont le maire et le notaire qui dénoncent trois « contre-révolutionnaires » accusés d'avoir dissous la société populaire, créé une section et chanté contre Barras (la gloire locale, né à Fox en 1755) et Marat. Deux sont exécutés le 5 pluviôse II (24 janvier 1794), le troisième sera acquitté<sup>1253</sup>. À Solliès-Pont, un ancien capucin, le père Victor, redevenu Jean Antoine Dauvergne, est connu pour être « un des plus ardents partisans de la Révolution »<sup>1254</sup>.

Au total, on ne peut que donner raison à M. Vovelle lorsqu'il affirme que le processus de déchristianisation de l'an II est plutôt faible dans le Var. Les indices classiques du mouvement sont naturellement présents, mais ils ne touchent qu'une frange finalement marginale du clergé. Il semble donc que cette vague ne traduise pas une pression populaire de déchristianisation, mais au contraire un mouvement volontaire de la part des prêtres concernés.

### **Une majorité silencieuse ?**

Si les situations présentées plus haut ne concernent pas une proportion importante de prêtres varois, la plupart des assermentés continuent à desservir leur paroisse et à célébrer le culte pendant une bonne partie de la Révolution, malgré les difficultés politiques. Il faut essayer de cerner cette majorité qu'on pourrait qualifier de silencieuse.

Ce qui lui donne la plus grande visibilité, tant aux yeux des contemporains que, deux

---

<sup>1249</sup> Voir Serge BIANCHI, « Les Curés rouges dans la Révolution française », *Annales historiques de la Révolution française*, 1985, n°262, en particulier p. 447-458. Il s'appuie sur des dossiers présents aux Archives nationales.

<sup>1250</sup> Fichier Barthélemy, F 29.

<sup>1251</sup> Dr Gérard DELAFORGE, *Le Beausset et la Révolution française, 1789-1799*, *op. cit.*, p. 83-84. Ce prêtre ne paraît pas avoir de parenté avec l'abbé Firmin Laugier, historien ecclésiastique que nous citons fréquemment dans cet ouvrage.

<sup>1252</sup> Fichier Barthélemy, B 33.

<sup>1253</sup> Jacques SEILLÉ, *Histoire de Fox-Amphoux*, *op.cit.*, p. 119.

<sup>1254</sup> Paul MAUREL, *Histoire de Solliès...*, *op. cit.*, p. 207.

siècles plus tard, par la masse des archives qu'elle a laissée, est le monopole de l'état civil. Jusqu'à septembre 1792 (en fait, novembre, parfois même jusqu'à la fin de l'année civile), le clergé constitutionnel continue d'assurer l'état civil en tenant les registres de baptêmes, mariages et sépultures. La loi du 20 septembre 1792 met cependant fin à cet état de fait : les curés doivent passer le relais aux officiers municipaux d'état civil. La transition semble partout bien se passer. Il paraît même difficile de changer des habitudes profondément ancrées dans les mentalités : plusieurs mairies écrivent « baptêmes », comme celle de Grimaud en décembre 1792<sup>1255</sup>, ou notent un « B » dans la marge des déclarations de naissance, comme au Luc<sup>1256</sup> ou à la Garde<sup>1257</sup>. Le contenu de l'acte est cependant, naturellement, celui de l'enregistrement civil d'une naissance. À Gattières, le registre de 1793 est d'abord intitulé « Registre des baptêmes pour la commune de Gattières », avant qu'une rature maladroite ne vienne rectifier en « Registre des naissances »<sup>1258</sup>. Enfin, l'exemple le plus surprenant se produit à Saint-Laurent, où la municipalité prend possession du registre le 22 novembre 1792. Ce n'est plus le curé Rostan qui signe, mais l'officier municipal Pendillon continue de rédiger des actes de baptême et de sépulture, dont la formulation ne laisse aucun doute :

*« Jeanne Amadieu veuve de Jean-Baptiste Garach est morte le vint huit novembre mil sept sent quatre vint douze l'an premier de la république française âgée d'anviron cinquante cinq ans et été ensevelie dans le simetierre de cette paroisse dont les témoins ont été Pierre Barbery et Boniface Passeron. »*

*« Angelique Viergne fille de François ici présent et de Marie François Capon mariés est née le dix décembre mil sept sent quatre vint douze et le onze a était baptisée, le parrain a était Joseph Clerge et la marraine Angélique Capon. »*<sup>1259</sup>

Tout se passe comme si la plume était passée à l'Administration communale tandis que les habitudes n'auraient pas fondamentalement changé. Il faut attendre le 2 février 1793 pour que les actes se mettent enfin à enregistrer des cérémonies civiles<sup>1260</sup>. Le cas de Saint-Nazaire (Sanary-sur-Mer) est même extrême puisque tous les en-têtes d'enregistrement de naissances portent « baptêmes » de l'an II jusqu'à la fin de l'an IV<sup>1261</sup>. Cela montre bien à quel point la mentalité traditionnelle, pour laquelle il n'y a pas d'identité en dehors des sacrements initiatiques de l'Église, était profondément ancrée.

<sup>1255</sup> Grimaud, BMS 1774-1792, p. 330.

<sup>1256</sup> Le Luc, BMS 1775-1792, p. 416.

<sup>1257</sup> La Garde, NMD, 1792-1805, p. 286.

<sup>1258</sup> Gattières, BMS 1760-1803, p. 157.

<sup>1259</sup> Saint-Laurent, BMS 1718-1792, p. 462.

<sup>1260</sup> Saint-Laurent, NMD 1793-1795, p. 1.

<sup>1261</sup> Saint-Nazaire, NMD 1793-1803, p. 45 sq. Dans un autre ordre d'idées, le registre de la Colle-sur-Loup (actuelles Alpes-Maritimes) utilise longtemps le calendrier traditionnel plutôt que celui qui est promu par la Révolution.



La plupart des prêtres constitutionnels sont visiblement bien acceptés par la population et par les autorités locales. La normalité laisse évidemment peu de traces dans les archives, mais on peut signaler la présence de nombreux certificats de résidence ou de civisme accordés aux prêtres par les municipalités, gages de leur bonne intégration à la régénération révolutionnaire. Dans une étude, illustrée de tableaux très stimulants, sur la typologie juridique des citoyens instaurée par la Convention sous la Terreur<sup>1262</sup>, Anne Simonin rappelle que les certificats s'insèrent dans une politique qu'elle qualifie d'éthocratique (le gouvernement des mœurs, en référence à une expression du baron d'Holbach), destinée à classer les citoyens selon leur adhésion à l'idéal révolutionnaire. « Le *bon citoyen* n'est plus celui qui respecte les lois, mais celui qui ne les enfreint pas et qui affiche ostensiblement ses bonnes mœurs »<sup>1263</sup>. En tant que fonctionnaires publics, les prêtres ayant des fonctions paroissiales sont soumis à l'obligation d'avoir un certificat de résidence par les décrets des 15, 26 et 28 mars 1793. Les pensionnaires de l'État, y compris ecclésiastiques, doivent se faire établir un certificat de civisme après les décrets des 19, 30 juin et 30 juillet 1793, puis l'obligation est élargie aux fonctionnaires publics le 5 août suivant<sup>1264</sup>. Son attribution est, en théorie au moins, plus sévère que celle du certificat de résidence : le Tableau de Chaumette entend le refuser non seulement à « ceux qui ont signé des pétitions contre-révolutionnaires », mais aussi à « ceux qui n'ayant rien fait contre la liberté, n'ont aussi rien fait pour elle » ou à « ceux qui n'ont pris aucune part active dans tout ce qui intéresse la révolution »<sup>1265</sup>. L'appréciation est cependant laissée au bon vouloir de chaque municipalité. Dans la pratique, les assermentés ne rencontrent guère de problèmes pour recevoir ce type de documents. Par exemple, les douze prêtres ou religieux résidant à la Cadière reçoivent sans souci des certificats de résidence à la fin de l'hiver 1793<sup>1266</sup>, puis, pour la plupart, des certificats de civisme l'année suivante<sup>1267</sup>.

Dans certaines communes, au contraire, les prêtres assermentés sont remis en cause par une portion notable de la population. Ici et là, on trouve mention de quelques incidents, spécialement lorsque les opposants se trouvent en position de force. Au Castellet, le curé constitutionnel est victime de fréquentes vexations rapportées par B. Dureuil. Ainsi, la fête locale de la Saint-Clair,

---

<sup>1262</sup> Étude disponible en ligne sur <http://www.crhq.cnrs.fr/archives/images-tableaux/tableaux/> (consulté le 30 mars 2010).

<sup>1263</sup> Anne SIMONIN, « Essai de cartographie politique, le droit de la citoyenneté sous la Révolution française (1793-1795) », en ligne sur <http://www.crhq.cnrs.fr/archives/images-tableaux/tableaux/axe5%20legende%20tableau.pdf>, p. 9 (consulté le 30 mars 2010).

<sup>1264</sup> Dates extraites du « Tableau de la citoyenneté sous l'éthocratie », en ligne sur <http://www.crhq.cnrs.fr/archives/images-tableaux/tableaux/axe5%20etho1.pdf> (consulté le 30 mars 2010).

<sup>1265</sup> Tableau de Chaumette, 10 octobre 1793, cité in *Ibid*.

<sup>1266</sup> A.C. la Cadière, D 1, 19, 21, 26 février, 3 et 4 mars 1793.

<sup>1267</sup> A.C. la Cadière, D 1, par exemple 5 floréal II (24 avril 1794) et 21 messidor (9 juillet 1794).

le 2 janvier 1792, est l'occasion de manifestations hostiles au curé Joseph Curet, traité avec son vicaire de « camelet, chautard et brigand » et autres qualificatifs injurieux<sup>1268</sup>. Pour y mettre fin, le Conseil municipal doit se former en tribunal de police et condamne les prévenus à 8 jours de prison et à une amende de 30 livres<sup>1269</sup>. Le désordre continue par des « mots injurieux » et des « chansons », malgré les vains appels au calme de la municipalité. « Le prêtre ne pouvait sortir de chez lui sans être grossièrement apostrophé. Les esprits s'échauffaient »<sup>1270</sup>, affirme B. Dureuil ; il faudra la présence de la troupe pour faire cesser provisoirement ces troubles. Le dimanche 5 février 1792, lorsque le curé termine sa messe dans la Chapelle des Pénitents et se retourne pour l'« *lte, missa est* » final, surviennent les partisans des réfractaires qui lui déclarent : « Nous voulons dire l'office et nous ne craignons pas les armes », exigeant une messe de l'ex-vicaire Bernard, « non conformiste », c'est-à-dire réfractaire<sup>1271</sup>. Le Club des Amis de la Liberté du Castellet dénoncera immédiatement le « perturbateur du repos public » aux autorités du département, mais l'affaire sera classée sans suite.

Signalons aussi la ville de Cotignac. Commune à forte présence ecclésiastique (les sanctuaires de Notre-Dame de Grâce et de Saint-Joseph), dirigée par un curé rétracté dès la fin 1791, Cotignac semble assez remontée contre son nouveau curé constitutionnel, Benoît Garnier, que l'abbé Laugier présente comme « une nullité [...] très mal accueilli(e) par la partie bien pensante de la population »<sup>1272</sup>. L'historien ecclésiastique rapporte que son installation, le 12 février 1792, fut impossible, malgré le renfort de deux brigades de gendarmerie. Il fallut l'arrivée d'un détachement de chasseurs des Ardennes pour que, le dimanche suivant, « l'usurpateur » pût prendre possession de son poste, en dépit des cris répétés de « Nous ne voulons pas ce curé »<sup>1273</sup>. Comme au Castellet, c'est l'intervention des autorités politiques et de la force armée qui a pu venir à bout des oppositions réfractaires – ce qui n'a sans doute manqué de renforcer leur animosité envers l'Administration civile. Sur d'autres événements, nous sommes parfois moins bien renseignés. Par exemple, le journal des constitutionnels, les *Annales de la religion*, annonce en 1796 que le curé de la Cadière a reçu un coup de feu le jour de Pâques sans qu'on ne sache sa provenance<sup>1274</sup>.

Partout, en tout cas, le clergé constitutionnel pâtit, à partir de 1794, des nouvelles lois qui le

---

<sup>1268</sup> Bernard DUREUIL, *Le Castellet, Mémoires d'un village perché*, op. cit., p. 143.

<sup>1269</sup> *Ibid.*, p. 143-144.

<sup>1270</sup> *Ibid.*, p. 144.

<sup>1271</sup> *Ibid.*, p. 144.

<sup>1272</sup> Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, op. cit., p. 114.

<sup>1273</sup> A.D. Var, 1 L 1106, repris dans *Ibid.*, p. 114.

<sup>1274</sup> *Les Annales de la religion*, n°7, 13 juin 1796, p. 167.

privent de traitement financier. C'est à l'initiative du député Cambon que la Convention décide de suspendre le paiement des pensions données aux prêtres assermentés en 1790, par la loi du 2<sup>e</sup> Sans-Culottide an II (18 septembre 1794) supprimant le budget des Cultes, avant de proclamer la séparation de l'Église et de l'État le 3 ventôse an III (21 février 1795)<sup>1275</sup>. Privé de moyens de subsistance, le clergé jureur survit plus difficilement, mais il bénéficie de la réouverture des églises pour assurer de nouveau le service du culte. Certains registres de baptêmes datant du Directoire, conservés aux Archives diocésaines de Toulon, témoignent de cette volonté d'assurer une présence chrétienne dans les paroisses varoises.

### **L'isolement progressif de Rigouard**

La persistance d'un grand nombre de prêtres assermentés ne présume pas du sort de l'évêque constitutionnel, dont la figure est évoquée par B. Cousin<sup>1276</sup>. Jean Joseph Rigouard se trouve de plus en plus isolé. Dès la fin 1791, des documents font état de tensions entre la cité de Fréjus et lui. Le 25 novembre, la municipalité, qui avait accueilli triomphalement Rigouard en juin, proteste contre la « calomnie » selon laquelle l'évêque serait mal vu dans la ville<sup>1277</sup>. Le mois suivant, Rigouard se plaint de « couplets injurieux » qui circuleraient à son encontre dans la ville, tout en réclamant au conseil municipal le pardon contre les coupables (« Ma meilleure apologie, c'est de faire le bien »)<sup>1278</sup>. En 1792, Rigouard, qui réside souvent à Solliès-Pont, cherche de plus en plus nettement à quitter Fréjus, surtout après le pillage du palais épiscopal le 21 septembre<sup>1279</sup>. Ailleurs dans le diocèse, les difficultés s'accroissent en 1792. Citant un rapport non référencé, le chanoine Ghiraldi rapporte : « il visitait tour à tour les églises et les clubs, souvent mieux reçu dans ceux-ci que dans celles-là. Son autorité était sapée de tous côtés ; les évêques légitimes lançaient contre lui des censures, les prêtres insermentés des pamphlets, les laïques des chansons satiriques »<sup>1280</sup>.

Le 22 novembre 1792, Jean-Joseph Rigouard rédige une demande sur le « transfert du siège épiscopal » et du séminaire diocésain, qu'il justifie par l'insalubrité de l'air de Fréjus, qui éloigne les séminaristes et les membres du conseil, par le manque de centralité de la ville dans le

---

<sup>1275</sup> Paul CHRISTOPHE, 1789. *Les Prêtres dans la Révolution*, Paris, Les Éditions ouvrières, 1986, p. 171-172.

<sup>1276</sup> Bernard COUSIN dir., *Hommes de Dieu et Révolution en Provence*, op. cit., p. 125.

<sup>1277</sup> A.C. Fréjus, cité dans Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, op. cit., p. 123.

<sup>1278</sup> Chanoine Denis GHIRALDI, « Jean-Joseph Rigouard, franc-maçon, curé de la Farlède, évêque constitutionnel du Var », art. cité, p. 235 et p. 253-254, note 67.

<sup>1279</sup> *Ibid.*, p. 235.

<sup>1280</sup> *Ibid.*, p. 238.

diocèse et par la crainte des débordements issus de la population<sup>1281</sup>. Officiellement – sans doute pour sauvegarder les formes – le transfert doit être provisoire<sup>1282</sup>. Significative d'une hostilité croissante contre l'évêque, cette pétition de Rigouard suscite de nombreuses divisions. En effet, les divers interlocuteurs de l'évêque réagissent tous de manière différente. C'est d'abord le cas des autorités civiles. Si le directoire du département du Var donne satisfaction au « citoyen Rigouard », trouvant sa demande justifiée par « la négligence de la municipalité et du district [de Fréjus] à la suite du pillage et de la dévastation de la maison épiscopale » et du climat de la ville, il remarque que le transfert du séminaire ne peut avoir lieu sans décret de la Convention<sup>1283</sup>. Naturellement, la mairie de Fréjus et le directoire du district réagissent très mal à une requête qui les met directement en cause. Les Fréjusiens défendent surtout leur honneur en protestant contre les accusations de Rigouard<sup>1284</sup>, le district est plus virulent encore en critiquant le premier argument de la demande de l'évêque, celui de l'air de Fréjus :

*« Loin d'être fondé, il ne doit être apprécié que comme un vain prétexte mis en avant contre cette ville par ses détracteurs qui ne l'habitent pas et, ce motif eût-il quelque fondement, il serait toujours peu décent que des ministres de la Religion faits pour suivre et encourager leurs paroissiens, lorsqu'ils sont affligés par des maladies, et leur donner des secours spirituels, soient les premiers à exciper du danger, à l'effet se procurer tous les agréments d'une ville tranquille et oiseuse. »*<sup>1285</sup>

La curie épiscopale elle-même, qui n'a pas été associée à la demande de mutation du siège de l'évêché, se divise. Six des 10 vicaires réclament, le 16 mai, leur transfert auprès de l'évêque, tandis que les quatre autres (Maurine, Héraud, Chautard et Reverdit) s'opposent à leur départ de Fréjus<sup>1286</sup>. Il faut se souvenir que, d'après une disposition de la Constitution civile du clergé qui souhaitait simplifier l'administration des diocèses, l'évêque est également le pasteur de la paroisse cathédrale et ses vicaires sont de fait les vicaires desservants<sup>1287</sup> : autrement dit, la mesure aboutirait à priver Fréjus de son clergé. Les données biographiques laissent supposer que ce sont logiquement ceux qui étaient déjà en place à Fréjus et ceux qui doivent le moins leur carrière à l'évêque constitutionnel qui résistent à sa décision. Sans attendre la fin de ces discussions, Rigouard se retire à Lorgues dès les premières semaines de 1793<sup>1288</sup>. Pourquoi cette

---

<sup>1281</sup> *Ibid.*, p. 235.

<sup>1282</sup> Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, *op. cit.*, p. 126.

<sup>1283</sup> Lettre du Directoire du département du Var au citoyen Rigouard, 11 janvier 1793, citée dans *Ibid.*, p.126-127.

<sup>1284</sup> Lettre des officiers municipaux de Fréjus, 7 mai 1793, citée dans *Ibid.*, p. 127.

<sup>1285</sup> Lettre du Directoire du district de Fréjus, 21 mai 1793, citée dans *Ibid.*, p. 127-128.

<sup>1286</sup> *Ibid.*, p. 127.

<sup>1287</sup> *Constitution civile du clergé*, titre I : « Des offices ecclésiastiques », articles 7 à 9.

<sup>1288</sup> La date de son installation est antérieure à une lettre du curé Gardiol datée du 24 mars 1793 (A.D. Var, 1 L 1088, citée dans Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, *op. cit.*, p. 127, note 1).

ville, qui possède alors moins de 5 000 âmes<sup>1289</sup> ? C'est une cité au clergé nombreux et massivement assermenté où il possède certainement des soutiens, mais lui-même assure que ce sont les administrateurs du département qui l'ont choisie pour lui parce qu'elle est « plus centrale », comme l'évêque s'en confie à la municipalité de Brignoles qu'il aurait préférée : « Vous devez sentir que la beauté de votre ville et de la campagne, votre population, les agréments de votre société, la vue de mes amis particuliers et de mes parents étaient des motifs plus que suffisants pour m'attirer chez vous »<sup>1290</sup>. Selon lui, l'Administration lui avait dit « de ne pas faire de demande particulière » quant à son lieu de repli. Cela montre une fois de plus le contrôle du politique sur le clergé constitutionnel. L'évêque est rapidement rejoint par une partie de ses vicaires, alors que les autres restent à Fréjus pour desservir la paroisse. Il logea apparemment dans l'ancien couvent des Bernardines, sur la façade duquel il aurait fait inscrire ces mots de la prière mariale du Magnificat, *Deposuit potentes de sede* (« Il a renversé les puissants de leur trône »)<sup>1291</sup>. Il n'en sortira guère jusqu'à la fin de la Terreur, comme l'atteste sa signature sur de nombreux actes paroissiaux lorguais.

La rupture est donc consommée au sein même de l'Église constitutionnelle. L'évêque élu moins de deux ans auparavant ne fait plus l'unanimité chez les assermentés. Ce qui peut expliquer cet isolement est l'engagement révolutionnaire très clair de Rigouard, susceptible de lui apporter des inimitiés de la part de ceux qui souhaitent rester prudents politiquement.

Il faut rapporter, à ce sujet, une anecdote reproduite dans une publication que seules les facilités d'Internet ont pu nous mettre sous la main. Le *Journal du Département de la Vienne* recopie une lettre de « l'excellent patriote Laurens » selon laquelle a été découverte dans les ruines antiques de Fréjus une agathe ovale décorée, montrant une fille « vêtue à la romaine », ailée et coiffée d'un bonnet, rompant deux chaînes, l'une attachée à son cou, l'autre à ses pieds<sup>1292</sup>. L'objet stupéfait d'autant plus les révolutionnaires qu'il est de trois couleurs, reproduisant avec exactitude le drapeau tricolore ; on a tâté fait d'y voir la lutte contre « l'*union* tyrannique des prêtres et des rois *inconstitutionnels* »<sup>1293</sup> et les « emblèmes de la liberté qui doit

---

<sup>1289</sup> Louis NARDIN, *Lorgues, cité franche de Provence*, Draguignan, Riccobono, 1972, p. 270.

<sup>1290</sup> A.D. Var, 1 L 1763, Lettre de Rigouard aux citoyens maire et officiers municipaux de Brignoles, 22 janvier 1793, citée dans Chanoine Denis GHIRALDI, « Jean-Joseph Rigouard, franc-maçon, curé de la Farlède, évêque constitutionnel du Var », art. cité, p. 254, note 69.

<sup>1291</sup> Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, op. cit., p. 128.

<sup>1292</sup> *Journal du Département de la Vienne*, 17 mai 1792, « L'agate révolutionnaire », t. I, p. 317-318, en ligne sur [http://books.google.fr/books?id=L0UwAAAAYAAJ&pg=RA1-PT24&dq=rigouard&lr=&as\\_brr=4&cd=2#v=onepage&q=rigouard&f=false](http://books.google.fr/books?id=L0UwAAAAYAAJ&pg=RA1-PT24&dq=rigouard&lr=&as_brr=4&cd=2#v=onepage&q=rigouard&f=false) (consulté le 30 avril 2010).

<sup>1293</sup> C'est le texte original qui souligne.

dominer la terre ». La pierre est offerte, le 9 avril 1792, à l'évêque Rigouard, admiré par le narrateur pour qui il est « bien digne de posséder ce précieux talisman de la liberté universelle ». Toujours d'après Laurens, celui-ci « a religieusement décoré sa bague » de cette agathe et le porte lors de toutes les cérémonies religieuses, semblant « promulguer le sens de ces paroles non moins apostoliques : *Ad libertatem vocati estis, fratres* [C'est à la liberté que vous avez été appelés, mes frères] »<sup>1294</sup>. Pour le rédacteur comme pour Rigouard, la cause de la Révolution paraît donc s'identifier avec celle du christianisme. Inversement, l'utilisation de cette pierre a pu en choquer plus d'un attaché aux formes traditionnelles de la religion. L'année suivante, dans une lettre au curé constitutionnel de Lorgues, Honoré Raynaud, il parle même de « notre sainte Révolution »<sup>1295</sup>.

L'épisode fédéraliste de 1793 ne fait qu'accentuer son isolement. Alors que Rigouard condamne la révolte anti-montagnarde, on a vu que certains prêtres de son diocèse choisissaient le camp de la réaction. À Lorgues même, l'évêque est menacé, si bien que les représentants en mission Barras et Fréron projettent, le 26 août, de transférer l'évêché à Draguignan, à titre provisoire, où il serait plus en sécurité, « considérant que dans la ville de Lorgues, les émissaires de cette faction [les fédéralistes], après avoir fermé la Société populaire et ouvert les sections, ont livré une guerre à outrance aux meilleurs citoyens et notamment à l'évêque du département du Var, dont le crime irrémissible à leurs yeux est d'avoir prêché la fidélité à la Convention nationale »<sup>1296</sup>. Le recul des fédéralistes, puis leur défaite à l'automne suspendront l'application de cette mesure. La permanence de l'évêché à Lorgues attire cependant la réprobation publique du célèbre évêque Grégoire, évêque du Loir-et-Cher et député du même département à la Convention, qui s'arrête à Fréjus au retour d'une mission chargée d'installer l'Église constitutionnelle dans le nouveau département des Alpes-Maritimes : celui-ci dénonce l'abandon d'une ville épiscopale consacrée par la tradition et par le prestige de son siège<sup>1297</sup>.

Rigouard se fait oublier pendant la Terreur. L'abbé Laugier, qui cherche ostensiblement à le discréditer, reprend telle anecdote sur son comportement révolutionnaire, rapportée par des

---

<sup>1294</sup> *Journal du Département de la Vienne*, 17 mai 1792, « L'agate révolutionnaire », t. I, p. 318. La citation vient de l'épître de saint Paul aux Galates (V, 13).

<sup>1295</sup> Lettre de Rigouard au citoyen Raynaud, curé de Lorgues, actuellement à Marseille, 18 septembre 1793, citée dans Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, *op. cit.*, p. 130.

<sup>1296</sup> A.D. Var, 1 L 1475, Décret des représentants du peuple auprès de l'armée d'Italie, 26 août 1793, cité dans Chanoine Denis GHIRALDI, « Jean-Joseph Rigouard, franc-maçon, curé de la Farlède, évêque constitutionnel du Var », art. cité, p. 236 et p. 255, note 71.

<sup>1297</sup> Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, *op. cit.*, p. 131 et Chanoine Denis GHIRALDI, « Jean-Joseph Rigouard, franc-maçon, curé de la Farlède, évêque constitutionnel du Var », art. cité, p. 236.

témoins oculaires, selon lesquels il chantait le *ça ira !* en bénissant les fidèles à la fin de la messe et il participait aux farandoles patriotiques organisées pendant les fêtes civiques de Lorgues<sup>1298</sup>. Il faut cependant noter que, comme Grégoire, il ne pousse pas ses convictions républicaines jusqu'à abandonner ses fonctions sacerdotales. S'il fut un temps membre du Comité des subsistances<sup>1299</sup>, il continue apparemment de porter la soutane<sup>1300</sup> et refuse de se départir de son rôle d'évêque, même après le décret de libéralisation des cultes voté le 3 ventôse an III (21 février 1795). Son traitement est alors remplacé par une pension de 800 livres par mois<sup>1301</sup>. Le 15 mars suivant, il fait partie des évêques qui signent l'encyclique dite des Réunis, proposée par Grégoire et par quatre évêques assermentés pour réorganiser l'Église constitutionnelle hors du contrôle de l'État, conformément à la nouvelle législation en vigueur<sup>1302</sup>. Ainsi que le souligne notamment Michel Eude, cette Église se trouve « en porte à faux » car elle ne peut se concevoir en dehors du soutien étatique<sup>1303</sup>. Il s'agit notamment de régler le vide juridique concernant l'élection des évêques créé par la neutralité de l'État et par la non abrogation de la Constitution civile, qui reste le fondement de l'Église constitutionnelle.

Comme on y reviendra plus loin, Lorgues devient, dès la proclamation de la liberté des cultes, un foyer important de l'action des prêtres réfractaires avec la réouverture de la chapelle des Trinitaires en février 1795. Rigouard décide donc de rapatrier son domicile dans sa ville de Solliès-Pont, où, d'après un certificat de résidence, il s'installe le 1<sup>er</sup> prairial an IV (20 mai 1796)<sup>1304</sup>. P. Maurel précise qu'il loge chez sa mère<sup>1305</sup>. Le contraste est alors flagrant entre la place que continue d'occuper Rigouard dans l'Église constitutionnelle au plan national et la portion congrue qui lui revient à l'échelon départemental. L'évêque du Var – qui garde ce titre au contraire de nombreux autres prélats constitutionnels qui reprennent l'habitude catholique de s'intituler d'après la ville du siège épiscopal – reste en lien direct avec ses confrères. Il n'est pas présent au concile de 1797, mais il envoie un représentant (l'abbé Charles, curé de Varages, qui

---

<sup>1298</sup> Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, *op. cit.*, p. 130-131.

<sup>1299</sup> Louis NARDIN, *Lorgues, cité franche de Provence*, *op. cit.*, p. 269, repris dans <http://lorgues.free.fr/rigouard1a.html> (consulté le 3 avril 2010).

<sup>1300</sup> Témoignage de l'abbé Jean-Baptiste Davin, mort curé de Solliès-Pont en 1868, rapporté dans Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, *op. cit.*, p. 132.

<sup>1301</sup> *Ibid.*, p. 132.

<sup>1302</sup> Chanoine Denis GHIRALDI, « Jean-Joseph Rigouard, franc-maçon, curé de la Farlède, évêque constitutionnel du Var », art. cité, p. 236.

<sup>1303</sup> Michel EUDE, « Directoire », in *Encyclopaedia Universalis*, Paris, 2002, Corpus, t. 7, p. 452.

<sup>1304</sup> Certificat de résidence de Jean-Joseph Rigouard à Solliès-Pont, 23 brumaire an V (13 novembre 1796), cité par Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, *op. cit.*, p. 132.

<sup>1305</sup> Paul MAUREL, *Histoire de Solliès...*, *op. cit.*, p. 208.

ne prendra pas part aux débats, en raison de problèmes de procédure)<sup>1306</sup> ; il signe la lettre synodique rédigée par les évêques. Il participe ensuite à trois sacres destinés à remplacer des évêques constitutionnels décédés dans la région<sup>1307</sup> : le 29 avril 1798, il est le célébrant principal du sacre de François Étienne, nouvel évêque d'Avignon, avec Jean-Baptiste de Villeneuve, évêque des Basses-Alpes, et du curé d'Entraigues ; le 5 juin suivant, il est assistant au sacre de Jean-Baptiste Aubert, promu évêque d'Aix, aux côtés du même évêque des Basses-Alpes, et, le 5 mai 1799, il participe avec François Étienne au sacre du nouvel évêque des Basses-Alpes après le décès de Jean-Baptiste de Villeneuve. Rigouard apparaît donc comme un pilier de l'Église constitutionnelle dans le Sud-Est.

En revanche, les documents prouvent que son influence à l'intérieur du Var ne fait que décliner. Au début du Directoire, il rédige une lettre pastorale destinée à son clergé (« Mes très-chers coopérateurs »), mais il ne peut la faire imprimer « en raison de la perte de sa fortune »<sup>1308</sup>, ce dont il « gémit »<sup>1309</sup> ; c'est donc le journal des constitutionnels, les *Annales de la religion*, qui la publie intégralement<sup>1310</sup>. Signalons que la lettre est centrée sur le problème de la communion avec le siège apostolique : « Surtout mes chers coopérateurs, ne cessez pas de démontrer à vos ouailles abusées que nous sommes aussi catholiques et romains »<sup>1311</sup>. La ligne de défense de l'évêque est beaucoup plus assurée et plus subtile qu'en 1791. Rigouard établit clairement une opposition entre la primauté spirituelle du pape et son intrusion dans les affaires intérieures françaises. D'un côté, est, plus que jamais, affirmée la soumission au pontife romain :

« À Dieu ne plaise que je veuille vous enhardir contre le Saint Siège. Je reconnais sincèrement que l'Église romaine est sainte, catholique, apostolique, la Mère de toutes les Églises ; et je jure obéissance au successeur du prince des apôtres, chargé spécialement de confirmer ses frères dans la foi. »<sup>1312</sup>

Mais, de l'autre côté, l'évêque varois dénie au pape la possibilité de se prononcer sur la Constitution civile du clergé, au motif qu'« il est partie intéressée » : « il est permis de ne pas

---

<sup>1306</sup> Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU, *Le concile national en 1797 et en 1801 à Paros : l'abbé Grégoire et l'utopie d'une Église républicaine*, thèse de doctorat en droit canonique, Bern/Berlin/Bruxelles, P. Lang, 2007, p. 268 et Chanoine Denis GHIRALDI, « Jean-Joseph Rigouard, franc-maçon, curé de la Farlède, évêque constitutionnel du Var », art. cité, p. 237.

<sup>1307</sup> *Ibid.*, p. 237.

<sup>1308</sup> *Annales de la religion*, n°21, 6 germinal an IV (26 mars 1796), p. 496 (en ligne sur [http://books.google.fr/books?id=zrCBj-JvG-AC&pg=PA496&dq=rigouard+var&lr=&as\\_brr=3&cd=11#v=onepage&q=rigouard%20var&f=false](http://books.google.fr/books?id=zrCBj-JvG-AC&pg=PA496&dq=rigouard+var&lr=&as_brr=3&cd=11#v=onepage&q=rigouard%20var&f=false), consulté le 25 mai 2010).

<sup>1309</sup> *Ibid.*, p. 500.

<sup>1310</sup> *Ibid.*, p. 496-501.

<sup>1311</sup> *Ibid.*, p. 497.

<sup>1312</sup> *Ibid.*, p. 500.



croire le pape infallible, surtout dans des objets de discipline »<sup>1313</sup>. Il tient donc pour nulle la condamnation pontificale : pour lui, le pape s'est prononcé, mais pas l'Église entière (« c'est un crime d'anticiper le jugement de l'Église »<sup>1314</sup>), en laquelle il met sa confiance. La référence à plusieurs cas précis de l'histoire ecclésiastique (notamment le Grand Schisme d'Occident au Moyen-Âge) fait penser qu'il serait partisan de la doctrine conciliaire, selon laquelle l'autorité d'un concile a une valeur supérieure à celle du pape. Il réaffirme ses convictions gallicanes, en dénonçant par exemple les règles « sacrilègement suspendues par Léon X et François premier » au concordat de Bologne (1516)<sup>1315</sup>, et met en relief la contradiction des réfractaires qui défendaient jadis les quatre articles de l'Église gallicane de 1682, condamnés par le pape Innocent XI. Pour lui, en somme, selon la phrase du théologien médiéval Jean Gerson, « il peut se faire que des hommes, qui soutiennent le vrai parti, deviennent schismatiques, tandis que d'autres, qui se trouvent dans le faux, ne le sont pas »<sup>1316</sup>. Il paraît cependant peu réaliste lorsqu'il espère au final, « avec confiance », un changement d'attitude du Saint père<sup>1317</sup>.

Après avoir prêté serment de fidélité à la municipalité de Solliès-Pont le 8 novembre 1797, Rigouard n'exerce plus que les fonctions curiales dans sa commune, du 11 nivôse an VI (31 décembre 1797) au 6 frimaire an VIII (27 novembre 1799)<sup>1318</sup>. Son nom figure au bas de tous les actes de baptême, mariage et sépulture de la paroisse. Il célèbre notamment la fête de la « punition du dernier roi de France » le 21 janvier 1798, anniversaire de l'exécution de Louis XVI<sup>1319</sup>. Il n'effectue quasiment plus de visites pastorales et ne possède plus de pouvoir de nomination. Si l'Église constitutionnelle continue d'assurer le service de la grande majorité des paroisses, elle échappe de plus en plus à son contrôle. Ainsi, lorsque Rigouard souhaite se rendre dans le village voisin de la Farlède, dont il était le curé jusqu'à son élection épiscopale, pour y célébrer une messe pontificale, il en est empêché par une manifestation de jeunes gens contre-révolutionnaires<sup>1320</sup>.

L'abbé Laugier précise que tant de problèmes finirent par « attaquer sa santé »<sup>1321</sup>. En tout cas, on sait qu'en 1796 déjà, il se remet d'« une cruelle maladie et (d')une convalescence qui

---

<sup>1313</sup> *Ibid.*, p. 500. L'infaillibilité pontificale, limitée au magistère *ex cathedra* du pape, ne sera officiellement proclamée que par la Constitution dogmatique *Pastor Æternus* du concile Vatican I, le 18 juillet 1870.

<sup>1314</sup> *Ibid.*, p. 500.

<sup>1315</sup> *Ibid.*, p. 498.

<sup>1316</sup> *Ibid.*, p. 500.

<sup>1317</sup> *Ibid.*, p. 501.

<sup>1318</sup> Chanoine Denis GHIRALDI, « Jean-Joseph Rigouard, franc-maçon, curé de la Farlède, évêque constitutionnel du Var », art. cité, p. 237.

<sup>1319</sup> Paul MAUREL, *Histoire de Solliès...*, *op. cit.*, p. 208.

<sup>1320</sup> Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, *op. cit.*, p. 133.

<sup>1321</sup> *Ibid.*, p. 133.

(l')ont privé de l'usage de (ses) facultés »<sup>1322</sup>. Quelques années plus tard, c'est une farandole patriotique, à laquelle le maire de Solliès-Pont, Toucas, l'obligea d'assister, qui lui donna la jaunisse<sup>1323</sup>, et, malgré les soins de ses deux cousines germaines, il meurt « dans son domicile situé à la place » le 25 floréal an VIII (15 mai 1800)<sup>1324</sup>, quelques mois avant le Concordat. Il fait partie des 33 évêques constitutionnels disparus avant la fin de cette Église<sup>1325</sup>. L'officier d'état civil Joseph Laugier qualifie très significativement Rigouard d'« ex-évêque du Var ». Les historiens catholiques se perdent en conjectures au sujet d'une éventuelle rétractation de dernière minute ; c'est pourtant par des prêtres jureurs qu'il est enterré dans le sanctuaire de l'église paroissiale quelques jours plus tard. On ne sera pas surpris d'apprendre qu'il n'est pas remplacé par les constitutionnels. L'évêque de Rodez, Claude Debertier, signale dans un rapport sur l'état du clergé constitutionnel, au Concile national de 1801 : « La mort du Révérend Rigouard a fait vaquer le siège de Fréjus. On ne trouve aucun sujet qui veuille l'accepter »<sup>1326</sup>. La remarque traduit assez l'isolement maximal dans lequel a terminé l'évêque constitutionnel du Var. Ne bénéficiant d'aucune oraison funèbre, il n'est guère cité que dans le discours de clôture du même concile, le 17 août 1801, avant de tomber dans l'oubli.

### **b- Le renforcement de l'Église réfractaire**

Si l'échec de l'Église constitutionnelle dans le Var – ou en tout cas de sa hiérarchie – ne fait guère de doute, au moins sous le Directoire, il faut se demander si le phénomène profite au camp opposé, qui n'est pas sans connaître lui-même des difficultés. L'historiographie catholique a tendance à parler d'un phénomène de vases communicants entre les deux Églises, la documentation le confirme-t-il ? Dans la diversité des anticonstitutionnels, dont on a dit qu'on avait du mal, en 1791, à les identifier comme une véritable Église, apparaissent plusieurs types de figures sacerdotales.

---

<sup>1322</sup> *Annales de la religion*, n°21, art. cité, p. 496.

<sup>1323</sup> Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, *op. cit.*, p. 133.

<sup>1324</sup> Solliès-Pont, NMD 1800, p. 437, cité dans Chanoine Denis GHIRALDI, « Jean-Joseph Rigouard, franc-maçon, curé de la Farlède, évêque constitutionnel du Var », art. cité, p. 255, note 73.

<sup>1325</sup> *Revue des questions historiques*, vol. 44, 1888, p. 516. La publication contient la liste de tous les évêques décédés, avec une erreur de date (1799 au lieu de 1800) qu'on retrouve dans de nombreux autres ouvrages (par exemple Charles-Louis RICHARD, *Bibliothèque sacrée, ou Dictionnaire historique, dogmatique, canonique, géographique et chronologique des sciences ecclésiastiques*, Paris, Boiste fils aîné, 1827, p. 356). Simon DELACROIX précise que 26 sont décédés de mort naturelle et 7 furent guillotins ou fusillés (*La réorganisation de l'Église de France après la Révolution, 1801-1809*, Paris, Éditions du Vitrail, 1962, vol. 1 : « Les nominations d'évêques et la liquidation du passé », p. 100).

<sup>1326</sup> Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, *op. cit.*, p. 134-135.

## Des émigrés de plus en plus nombreux et dispersés

D'abord marginale, la figure de l'inscrémenté émigré devient de plus en plus significative. L'année 1792 apparaît comme un pivot pour l'émigration. Elle voit en même temps une accentuation du flot des départs, suite au durcissement de la législation révolutionnaire contre les prêtres qui refusent le serment, mais aussi un déplacement de nombreux émigrés après l'avancée des troupes françaises en Italie.

On estime à environ 5 000 le nombre de prêtres français réfugiés en Italie pendant les événements révolutionnaires. Parmi eux, on peut identifier avec certitude près de 100 Varois, soit 10 % des ecclésiastiques présents dans le département en 1790 ou un sixième des prêtres assujettis au serment civique<sup>1327</sup>. Si on ajoute un certain nombre d'individus non référencés, en particulier des prêtres de l'Est varois qui habitent près de la frontière et qui peuvent aisément passer de l'autre côté, le phénomène est loin d'être marginal. Dans son étude de référence datée de 1923<sup>1328</sup>, Louis Honoré comptait 335 ecclésiastiques émigrés (sur 5 331 Varois)<sup>1329</sup>, mais il englobe des individus déclarés juridiquement émigrés, bien que n'ayant pas toujours quitté le territoire national. Dans nos statistiques, 23 ont été identifiés comme réfractaires, 20 autres comme des jureurs rétractés, les autres étant souvent non assujettis au premier serment.

Parmi les départs fameux figure celui du curé de la Celle (près de Brignoles), Jean Paul, natif de Correns. L'abbé Laugier raconte qu'il partit un jour pour le Piémont en annonçant à ses paroissiens, par un mot énigmatique : « Je ne vous laisse point orphelins ; non, je vous laisse avec le Bon Dieu »<sup>1330</sup>. La remarque ne fut comprise qu'en 1863, lorsque le recteur Chaix, voulant remplacer le tabernacle, retrouva, cachée dans un double fond, une vieille hostie apparemment consacrée placée sur un corporal, le linge blanc qui sert à la messe. Il interrogea alors un vieillard qui lui rapporta les propos de l'abbé Paul. L'hostie, reconnue comme très vieille mais non corrompue, fut placée dans un ciboire de vermeil<sup>1331</sup>, au sein d'un nouveau tabernacle, et offerte à la vénération des fidèles, après permission des autorités diocésaines. Elle fut finalement

---

<sup>1327</sup> Voir notamment R.P. J. LE ROHELLEC, *Actes des martyrs et des confesseurs de la foi pendant la Révolution. Ecclésiastiques, religieux et religieuses exilés pour la foi dans les États pontificaux*, Tours, Alfred Mame et Fils, 1918, 239 p. Il se fonde sur les registres de l'Hospitalité pontificale romaine. Il est notamment résumé dans Marie-Madeleine VIRÉ, « Ecclésiastiques, religieuses, religieux des Alpes-de-Haute-Provence émigrés dans les États pontificaux au temps de la Révolution », *Chroniques de Haute Provence. Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Alpes-de-Haute-Provence*, 124<sup>e</sup> année, n°351, 2004, p. 67-83.

<sup>1328</sup> Louis HONORÉ, *L'Émigration dans le Var de 1789 à 1815*, Draguignan, Impr. du Var, 1923, 781 p.

<sup>1329</sup> Voir Bernard EUDE, « L'émigration varoise à Nice (1789-1792) », art. cité, p. 95.

<sup>1330</sup> Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, op. cit., p. 281-282.

<sup>1331</sup> Abbé J. S., « La Celle et son hostie miraculeuse », *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 7 janvier 1893, p. 13. Voir aussi Abbé ROUX, « L'hostie de la Celle », *L'Eucharistie*, 16 août 1913.

consommée, en « un regrettable accident »<sup>1332</sup> dont parla même la presse locale<sup>1333</sup>, par un vicaire nouvellement arrivé qui voulait faire un peu d'ordre pour le mercredi saint 1943<sup>1334</sup>...

Au-delà d'une telle anecdote, l'idéal serait de posséder, sur le modèle des rétractations, des éléments de chronologie sur le mouvement des départs. En l'absence de documentation complète, on en est réduit à des conjectures. Plusieurs sorties du territoire français ont lieu au début de 1792, comme celles de Jacques d'Arnaud, de Toulon, et d'Onufre Augias, de Grasse<sup>1335</sup>. Désormais, ce n'est plus l'entourage des évêques d'Ancien Régime qui s'en va, mais d'anciens curés, vicaires ou religieux – aucune catégorie ne semble l'emporter nettement sur les autres. Ils perdent sans doute tout espoir d'un retour à la normale qui leur permettrait de récupérer leur cure. Certains insermentés viennent de régions où ils étaient plutôt isolés, tel Louis German, curé de Besse, qui a rétracté son serment à l'extrême fin de 1791<sup>1336</sup>; la recherche d'une communauté partageant les mêmes idées paraît être plus importante, sauf exceptions, que la fuite d'un danger immédiat.

Fin 1793 survient une nouvelle vague, essentiellement consécutive à la reprise de la place de Toulon. En effet, si on a vu que le mouvement fédéraliste toulonnais était largement dominé par le clergé assermenté<sup>1337</sup>, il n'en a pas moins attiré les espérances des réfractaires, surtout après la proclamation du roi Louis XVII, le 28 août 1793<sup>1338</sup>. Joseph Taillefer, qui quitte Toulon dès le 13 août, témoigne à Agde qu'avant son départ, les prêtres insermentés « disaient la messe, faisaient les processions et les offices comme avant la Révolution »<sup>1339</sup>. De nombreux prêtres français, désireux de revenir au pays, se sont lancés dans l'aventure et ont atteint le port de Toulon où ils ont été bien tolérés. Les Espagnols, « n'ayant pas voulu entendre la messe des schismatiques constitutionnels », ont en effet rouvert au culte catholique l'ancienne chapelle des

---

<sup>1332</sup> Abbé Pierre CHAIX, « L'Hostie miraculeuse de la Celle », *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 18 décembre 1943, p. 320.

<sup>1333</sup> Louis HENSELING, « Un drame mystique en Provence », *Le Petit Var* du 12 octobre 1943. L'abbé Chaix souligne que « à peu près tous les détails, hélas ! sont inexacts » dans cet article (*Ibid.*, p. 320).

<sup>1334</sup> Abbé Pierre CHAIX, « L'Hostie miraculeuse de la Celle », art. cité, p. 320-324. L'auteur reprend la chronologie de toute l'affaire.

<sup>1335</sup> René PICHELOUP, *Les Ecclésiastiques français émigrés ou déportés dans l'État pontifical (1792-1800)*, *op. cit.*, p. 216 et 217.

<sup>1336</sup> Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, *op. cit.*, p. 286.

<sup>1337</sup> Voir *supra*, « Les événements toulonnais de 1793 », p. 237-243.

<sup>1338</sup> Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, *op. cit.*, p. 148.

<sup>1339</sup> Jean-Bon SAINT-ANDRÉ, *Rapport...*, *op. cit.*, Rapport du 21 août 1793, p. 71. Il évoque également une cérémonie pendant laquelle plusieurs victimes de la Révolution, déterrées et couvertes de lauriers, ont fait l'objet de prières pour le repos de leurs âmes à la cathédrale de Toulon.

récollets, l'église Saint-Jean, qu'on réserve aux réfractaires<sup>1340</sup>, ce qui a d'ailleurs déclenché la colère des jureurs toulonnais auprès de l'amiral espagnol Gravina<sup>1341</sup>. L'évêque de Fréjus, Mgr de Bausset, est également tenté par le voyage, comme l'annoncent très officiellement les Espagnols<sup>1342</sup>, mais il renoncera au dernier moment devant la détérioration de la position toulonnaise face aux républicains.

Au moment où l'armée conventionnelle reprend Toulon, en décembre 1793, les réfractaires quittent la place. Les études contemporaines ont cependant montré qu'il ne faut pas assimiler émigrés et réfractaires et que certains constitutionnels avaient eux aussi émigré en Italie<sup>1343</sup>. Paul Chopelin développe ainsi l'exemple de « l'affaire des constitutionnels de Porto-Ferraio » débarqués de Toulon sur l'île d'Elbe au tout début 1794<sup>1344</sup>. Parmi les plus de 2 000 réfugiés rapatriés par les vaisseaux anglais, figurent plusieurs assermentés qui fuient les événements. Joseph Étienne Lardier, que P. Chopelin ne connaît pas mais que nous pouvons identifier comme le curé de Saint-Louis de Toulon – un des rares réfractaires du diocèse – a réalisé un rapport sur eux à la demande du cardinal Caleppi. Il les divise en deux catégories : ceux qui profitent de leur exil pour se réconcilier avec les autorités romaines qui les accueillent, mais aussi neuf constitutionnels « persévérants » qui continuent à professer leurs idées et entendent même les répandre.

Pour finir, signalons que l'émigration est parfois tardive. Ainsi, d'après l'abbé Barthélemy, Joseph Charles Astier, ancien chanoine prébendé à la cathédrale de Fréjus, n'émigre qu'en 1798 à Rome, où il meurt au bout de quelques mois<sup>1345</sup>. La puissance numérique des émigrés, qui atteint certainement son apogée sous la Terreur, est cependant contrariée par l'avancée des troupes françaises en Italie à partir de septembre 1792. Celle-ci provoque la dispersion des prêtres émigrés, d'abord rassemblés à Nice comme on le sait. Une scission nette s'opère : les évêques et leurs proches passent le col de Tende et s'installent en Piémont, État voisin de la France, sans doute pour conserver l'espoir d'un prompt retour au pays. Mgr de Prunières, évêque de Grasse,

---

<sup>1340</sup> VERNES, « Siègne de Toulon 1793 », *Nouvelle revue rétrospective*, janvier-juin 1899, p. 323, en ligne sur <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k203806z.image.f335.pagination.langFR> (consulté le 1<sup>er</sup> juin 2010). Saint-Jean est aujourd'hui l'église paroissiale Saint-François-de-Paule.

<sup>1341</sup> Sylvette BORREANI, *Les Espagnols à Toulon lors du siège de 1793*, thèse de doctorat, Université Paris-IV, 1992, t. I, p. 205.

<sup>1342</sup> *Ibid.*, p. 206.

<sup>1343</sup> Paul CHOPELIN, « 'Des loups déguisés en agneaux' ? L'accueil des prêtres constitutionnels émigrés dans l'État pontifical (1792-1799) », *Annales historiques de la Révolution française*, n°341, juillet-septembre 2005, p. 85-109, mis en ligne le 15 septembre 2008 sur <http://ahrf.revues.org/1626> (consulté le 10 juin 2010).

<sup>1344</sup> *Ibid.*, p. 92-94.

<sup>1345</sup> Fichier Barthélemy, A 64.

est à Carignano (Carignan), à proximité de Turin<sup>1346</sup>, tandis que Mgr de Castellane, ancien ordinaire de Toulon, se rend directement dans la capitale piémontaise<sup>1347</sup>. En revanche, le bas clergé, refoulé par le gouvernement piémontais qui ne souhaitait pas accueillir trop de prêtres pour éviter d'envenimer les relations avec la France républicaine, se rue en masse dans les États pontificaux, où ils sont protégés par le pape. Certains s'arrêtent en chemin, tel l'abbé Pascal à Ferrare<sup>1348</sup>. Autrement dit, la fracture entre haut et bas clergé se reproduit dans l'émigration, empêchant sans doute les insermentés de parler d'une seule voix.

### **Les réfractaires restés dans le Var : un objet de mémoire**

Il ne faut cependant pas croire que tous les prêtres insermentés aient choisi le chemin de l'émigration. Il en reste au moins plusieurs dizaines sur le territoire varois. Dans certains endroits, les réfractaires (ou les rétractés) conservent les faveurs de la population. Le directoire du département reconnaît, fin 1791, que « dans quelques paroisses, (les) amis [du clergé insermenté] sont les plus nombreux, les églises des sermentés sont presque désertes »<sup>1349</sup>. Un des cas les plus significatifs est le village du Castellet, étudié par B. Dureuil. On y a déjà vu les vexations subies par les constitutionnels. Soutenus par de nombreux paroissiens, ils entendent faire perdurer le culte soumis à Rome. On sait que les réfractaires « vinrent souvent dire la messe » à la chapelle des Pénitents blancs, sise sur la propriété du château des Costes<sup>1350</sup>. Pour soutenir tous ces prêtres et coordonner leur action, il existe quelques prêtres comme Jacques Méro qui « reçut de Mgr de Prunières, évêque de Grasse, partant pour l'exil, le titre et les pouvoirs de vicaire général »<sup>1351</sup>.

Dans certains endroits, le soutien aux réfractaires s'effectue même au péril de la vie des gens. Le chanoine Tisserand rapporte l'histoire de quatre prêtres insermentés, embarqués à Hyères sur une tartane afin de rejoindre l'Italie. Le 5 septembre 1792, ils s'échouent, poussés par le mauvais temps, sur la plage de Cannes. Arrêtés par les soldats, ils sont sauvés par la foule et l'administration municipale ; un officier municipal prend les prêtres sous la protection et déclare à l'armée : « Voyez tous ceux qu'il vous faudra tuer pour arriver jusqu'aux prêtres ; tous, nous mourrons pour les défendre »<sup>1352</sup>. Les soldats doivent alors céder et laisser escorter les prêtres

---

<sup>1346</sup> Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, op. cit., p. 147.

<sup>1347</sup> *Ibid.*, p. 147.

<sup>1348</sup> *Ibid.*, p. 147.

<sup>1349</sup> A.D. Var, 1 L 1092, Rapport du directoire départemental du Var au ministre de l'intérieur Delessart, 22 novembre 1791, cité dans Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, op. cit., p. 93.

<sup>1350</sup> Bernard DUREUIL, *Le Castellet, Mémoires d'un village perché*, op. cit., p. 142.

<sup>1351</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 14 août 1880, p. 491. Voir fichier Barthélemy, M 8.

<sup>1352</sup> Chanoine Eugène TISSERAND, *Histoire de la Révolution dans les Alpes-Maritimes*, Nice, S. Cauvin-Empereur, 1878, p. 110.

jusqu'à la frontière italienne, au bord du Var.

Mais la présence des réfractaires sur le sol varois constitue avant tout une intéressante question méthodologique. Il est flagrant que les documents catholiques, ainsi que certaines sources locales sur lesquelles ils s'appuient souvent, parlent très fréquemment de ce thème sur le ton de la mémoire plus que de l'histoire. Écartant souvent toute marque chronologique<sup>1353</sup>, soit que la précision temporelle fasse défaut, soit – serions-nous tenté de dire – qu'elle soit inutile à l'argument rapporté, ils placent volontiers les événements rapportés dans un passé indéfini, fréquemment qualifié des « mauvais jours de la Terreur »<sup>1354</sup>. Les documents insistent surtout sur des lieux identifiés, des anecdotes originales, des actions précises, comme autant de témoignages de l'héroïsme des prêtres insermentés.

On présente ainsi avec fierté des lieux de mémoire où les prêtres ont célébré le culte. Voici Jean Modeste Saura qui « fréquentait [...] la campagne de la famille Saint-Pierre de Nieubourg, au quartier de Pampelonne, près de Saint-Tropez. Là, caché dans cet asile, il avait dressé un autel et disait la sainte messe »<sup>1355</sup>. À Bargemon, « Emmanuel Baude hébergea pendant quelques mois à sa campagne du Plan les prêtres Jordany, Isnard et Blanc (de Claviers), qui rendirent bien des services dans les travaux de la saison »<sup>1356</sup>. À Vence, Pierre Blacas disait la sainte messe dans sa chambre et durant le jour, il allait se cacher dans les campagnes et parcourait aussi les lieux solitaires et discrets »<sup>1357</sup>. Barthélemy Eugène Bremond « se tint caché dans une maison de campagne autour de Grimaud »<sup>1358</sup>. Niel, curé de Collonges, est « caché dans la maison du sieur Augier, maire de la commune »<sup>1359</sup>. À Montauroux, le prieur Ricard « disait la messe ordinairement le jour et quelquefois la nuit dans sa maison située Rue Neuve. Il y baptisait aussi et bénissait les mariages dans les cas assez rares où les parties ne voulaient pas recourir au ministère de M. Chautard [curé constitutionnel en 1792] »<sup>1360</sup>. Dans la vieille ville de Lorgues, on signale que des prêtres non assermentés « continuent à exercer clandestinement leur

---

<sup>1353</sup> Le trait est assez net dans certains passages des fiches Barthélemy, contrastant avec le reste qui met toujours l'accent sur les dates au jour près.

<sup>1354</sup> Fichier Barthélemy, S 9, Jean Modeste Saura.

<sup>1355</sup> Fichier Barthélemy, S 9.

<sup>1356</sup> Abbé Louis SAUZÈDE, *Histoire religieuse de Bargemon dédiée à S.G. Monseigneur Jordany*, Marseille, Alexandre Gueidon, 1868, p. 155, note 1.

<sup>1357</sup> Fichier Barthélemy, B 1.

<sup>1358</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 29 mai 1880, p. 314.

<sup>1359</sup> Fichier Barthélemy, N 3.

<sup>1360</sup> *Annales paroissiales de Montauroux (projet commencé en 1846)*, en ligne sur <http://aserp-montauroux.fr/content/view/166/> (consulté le 1<sup>er</sup> août 2010).

sacerdoce »<sup>1361</sup>. Idem à Château-Rima à la Martre<sup>1362</sup> et la liste des exemples pourrait encore s'allonger. À côté de tant de lieux privés, il faut noter la présence d'endroits au statut plus public : M. Agulhon signale que les prêtres réfractaires de Grasse se réunissaient dans la chapelle des pénitents noirs<sup>1363</sup>. La couleur des pénitents n'est sans doute pas innocente ; M. Agulhon montre par ailleurs une opposition fréquente entre pénitents noirs, de tendance conservatrice, souvent dominés par les notables d'Ancien Régime, et pénitents blancs, plus acquis à la régénération de la société<sup>1364</sup>.

L'anecdote raconte aussi quelques traits originaux, voire amusants. Ainsi, Jean-Baptiste Barrême, ancien vicaire à Saint-Césaire, « se (cacha) cinq jours dans un tas de fumier » pour échapper à ses persécuteurs<sup>1365</sup>. Plusieurs prêtres sont contraints de se déguiser ; l'habit du berger, profession très mobile dans la campagne, mais aussi personnage symbolique qui rappelle la fonction même du prêtre<sup>1366</sup>, a la faveur de la plupart d'entre eux. Autour de Caille, Pierre Charrier, non assujéti mais proche des réfractaires, « déguisé et sans abandonner son titre de prêtre, baptisait et confessait secrètement »<sup>1367</sup>. Joseph Emmanuel Gaston, « ayant refusé le serment schismatique, il se déguisa en berger et passa les mauvais jours de la Terreur dans une ferme, au milieu des forêts de la Molle »<sup>1368</sup>. François Roux, réfractaire de Gémenos (Bouches-du-Rhône), « se réfugie à Signes, déguisé en berger. M. d'Espinassy lui avait ouvert son château et donné la plus généreuse hospitalité. Ce saint prêtre offrait dans ce château le saint sacrifice en cachette »<sup>1369</sup>. Un tel habit lui permet parfois d'échapper de peu à la mort : l'abbé Pierre Louis Turles, « un jour qu'il sortait d'une maison où il venait de dire la sainte messe, rencontre sur le seuil des agents de police qui lui demandèrent s'il n'avait pas vu le citoyen Turles. Il lui (sic) répondit avec tant de sang-froid que les révolutionnaires ne s'aperçurent pas qu'ils s'adressaient à celui-là même qu'ils cherchaient. »<sup>1370</sup>

De tous ces faits, il n'est pas question de rejeter en bloc la vérité ; mais il faut se rendre compte de leur utilisation au XIX<sup>e</sup> siècle, notamment dans la revue diocésaine plusieurs fois citée

---

<sup>1361</sup> Louis NARDIN, *Lorgues, cité franche de Provence*, Lorgues, L. Nardin, 1972, p. 281.

<sup>1362</sup> Anecdote rapportée par Raymonde CARLETTI, maire de la Martre et conseillère générale du canton de Comps, in *Église Fréjus-Toulon*, n°119, Juin 2008, p. 14. Depuis 2008, le lieu est devenu la maison de la communauté catholique Eucharistein.

<sup>1363</sup> Maurice AGULHON, *Pénitents et francs-maçons de l'ancienne Provence...*, *op. cit.*, p. 274.

<sup>1364</sup> *Ibid.*, p. 281-283 par exemple.

<sup>1365</sup> Fichier Barthélemy, B 16.

<sup>1366</sup> Le Christ proclame : « Je suis le bon berger » (*Évangile de Jean*, X, 11) et demande à l'apôtre Pierre : « Sois le berger de mes brebis » (*Évangile de Jean*, XXI, 16).

<sup>1367</sup> Fichier Barthélemy, C 14.

<sup>1368</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus*, 11 octobre 1873, p. 645.

<sup>1369</sup> Fichier Barthélemy, R 2.

<sup>1370</sup> Fichier Barthélemy, T 1.



dans nos notes, destinée à valoriser le mythe du « petit reste d'Israël »<sup>1371</sup> dans l'Église catholique varoise de la Révolution, qui résiste à la persécution et à la dispersion.

### **Des « martyrs » valorisés par l'historiographie**

Parmi les prêtres réfractaires qui restent en France, certains paient leur engagement au prix fort. Le paradoxe est que les victimes de la répression révolutionnaire sont moins nombreuses que chez les assermentés, comme on l'a vu avec l'exemple toulonnais<sup>1372</sup>, ce qui semble mettre mal à l'aise l'abbé Laugier. Il est intéressant de constater que l'historiographie catholique locale et la hiérarchie ont mis en valeur plusieurs prêtres exécutés qui n'ont pas un rapport étroit avec le Var. Ainsi, les deux béatifiés varois n'étaient pas dans le département sous la Révolution. François Joseph Pey (1759-1792), fils d'un docteur en médecine de Solliès-Pont, a fait son séminaire à Aix et est incardiné dans le diocèse de Paris dès 1775<sup>1373</sup>. Refusant l'honneur du canonicat<sup>1374</sup>, il est vicaire à Saint-Landry au début de la Révolution et, réfractaire, emprisonné aux Carmes. Avec d'autres prêtres, il est tué le 2 septembre 1792 lors des massacres de Septembre. Les autorités et la revue diocésaine insistent plusieurs fois sur l'héroïsme de cette figure<sup>1375</sup>. Julien Honoré Cyprien Pazery de Thorame (1763-1792) a un parcours un peu différent. Aixois, fils de Pierre Symphorien de Pazery, chevalier de Thorame et conseiller au Parlement de Provence, il n'est pas originaire du Var. Il effectue de brillantes études théologiques à Paris (séminaire à Saint-Sulpice, maîtrise en 1784 puis licence et doctorat en théologie en 1788)<sup>1376</sup>, puis revient dans le Sud comme vicaire général du diocèse de Toulon. Réfractaire et titulaire d'un poste supprimé, il choisit de quitter la région dès la Constitution civile et s'installe à Paris. À partir du 1<sup>er</sup> avril 1792, il réside dans la rue du Petit-Bourbon. Arrêté le 11 août suivant à son domicile, il est lui aussi conduit à la prison des Carmes et massacré, à moins de 30 ans, avec son oncle Pierre François et son frère Joseph Thomas, le même jour que l'abbé Pey, ce qui leur vaut une béatification commune en 1926.

---

<sup>1371</sup> Thème biblique se retrouvant dans les écrits prophétiques de l'Ancien Testament (par exemple *Isaïe*, IV, 3 ; *Jérémie*, VI, 9).

<sup>1372</sup> Voir *supra*, « Les événements toulonnais de 1793 », p. 237-243.

<sup>1373</sup> Fichier Barthélemy, P 56.

<sup>1374</sup> Mgr Victor SAXER, *François Pey, martyr de la Révolution française, 1759-1792*, La Crau, 1959, repris dans « François-Joseph Pey », *Église Fréjus-Toulon*, n°119, Juillet 2008, p. 7.

<sup>1375</sup> Voir notamment Mgr ARNAUD, « Lettre circulaire de Monseigneur l'Évêque de Fréjus et Toulon au clergé de son diocèse à l'occasion d'un Pèlerinage diocésain à Sainte Roseline et ordonnant des prières pour les nécessités des temps présents » (in *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 8 juin 1901, p. 361-362) et Félix DOLLIEULE, « François-Joseph Pey, martyr de la foi », *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 25 décembre 1926, p. 674-676.

<sup>1376</sup> Fiche sur Julien Pazery de Thorame sur un site présentant les martyrs béatifiés des massacres de septembre 1792, [http://www.bxmartyrsde1792.com/Liste\\_des\\_martyrs/pazerydethoramejuleshonore.html](http://www.bxmartyrsde1792.com/Liste_des_martyrs/pazerydethoramejuleshonore.html) (consulté le 1<sup>er</sup> mai 2010).

Quelques autres prêtres fidèles à Rome ont également péri sous la Révolution, mais ils n'ont pas connu les honneurs de la mise sur l'autel. Le cas le plus connu est celui de Joseph Blaise Guillabert, « l'une de nos pures gloires » selon l'abbé Laugier qui consacre plusieurs pages à son cas<sup>1377</sup>. Fils d'un fermier général, né à Forcalqueiret, au sud-est de Brignoles, il est ordonné prêtre à Marseille en 1785, puis est vicaire à Collobrières, dans les Maures, en 1787<sup>1378</sup>. On se souvient que c'est l'un des rares prêtres du diocèse de Toulon à refuser le serment dès le début. Mgr Ghiraldi rapporte également, s'appuyant sur des documents judiciaires, l'exécution de Jacques Mars, ancien chanoine théologal de Vence, condamné à mort pour émigration par le tribunal révolutionnaire de Grasse le 26 frimaire an II (16 décembre 1793)<sup>1379</sup>. Il aurait lancé en montant à la guillotine : « Peuple de Grasse, priez pour moi ! »<sup>1380</sup>.

Il faut également citer Joseph Rastin (1736-1797). Né à Solliès-Pont comme le jeune Pey, a près de 30 ans de sacerdoce derrière lui lorsqu'éclatent les événements de 1789. Prêtre du diocèse de Toulon, il est curé de Solliès-Toucas, la paroisse voisine de celle de l'abbé Rigouard, dès 1771. Il choisit le camp des assermentés, puis se rétracte tardivement de son serment, en 1794. On possède de lui deux lettres qu'il écrit à l'évêque d'Ancien Régime, dans lesquelles transparait le regret d'avoir participé au schisme. Arrêté pour son action dans le diocèse, il est fusillé à Toulon, sur le champ de Mars, le 17 janvier 1797. Son exemple est cité par la revue diocésaine en 1880 et en 1923<sup>1381</sup>.

## Après l'orage

La fin de la terreur, puis l'introduction de la liberté religieuse par la première loi de séparation des Églises et de l'État, le 21 février 1795, changent la situation. Selon Philippe Goujard, « l'illusion d'un retour rapide de la France au catholicisme traditionnel » est partagée par la plupart des évêques<sup>1382</sup>. Elle suscite un retour progressif d'émigration, comme celui de Jean Pierre Barthélemy Flayol, prêtre du diocèse d'Aix, émigré précoce resté plus de trois ans en Italie, qui revient évangéliser autour de Pourcieux<sup>1383</sup>. Pierre Blacas, vicaire rétracté de la Gaude,

<sup>1377</sup> Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, op. cit., p. 209-214.

<sup>1378</sup> Voir notamment « Histoire religieuse locale : Nos martyrs varois. Joseph-Martin-Blaise Guillabert (+ 1794) », *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 21 juillet 1934, p. 411-412.

<sup>1379</sup> Mgr Denis GHIRALDI, « Les victimes de la Révolution dans l'arrondissement de Grasse », *Recherches régionales*, 2002, n°164, p. 86-87.

<sup>1380</sup> *Ibid.*, p. 87.

<sup>1381</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 10 janvier 1880 p. 26 et 17 novembre 1923 p. 549.

<sup>1382</sup> Philippe GOUJARD, « Consciences épiscopales en exil (1789-1814). À travers la correspondance de Mgr de la Fare, évêque de Nancy », in *Annales historiques de la Révolution française*, n°347, [En ligne], mis en ligne le 21 juillet 2008 sur <http://ahrf.revues.org/document8823.html> (consulté le 20 mars 2009).

<sup>1383</sup> Fichier Barthélemy, F 12.

qui était parti en Italie, rentre à Vence en 1795 avec le titre de vicaire général du diocèse<sup>1384</sup>. Certains retours apparaissent même comme des victoires : en l'an III, le curé d'Opio, revenu dans sa paroisse, impose à ses paroissiens d'effectuer leur confession depuis le début de la Révolution, montrant ainsi concrètement qu'il ne reconnaît pas le pouvoir de son prédécesseur assermenté<sup>1385</sup>. Au total, selon Bernard Cousin, c'est plus d'une centaine de prêtres qui reprennent le ministère entre 1796 et 1801 dans les diocèses de Fréjus et de Toulon en se réconciliant avec l'Église romaine<sup>1386</sup>. Le registre A1 des Archives diocésaines d'Aix signale d'ailleurs les dates de nombreuses rétractations survenues entre 1796 et 1802.

Malgré les soubresauts politiques, tel le coup d'État de fructidor an VII (1797) qui renverse les députés royalistes nouvellement élus et rétablit pour un temps des mesures répressives, la dynamique est nettement favorable aux réfractaires. L'abbé Laugier parle des « progrès du retour à la foi »<sup>1387</sup> ; dans le département voisin, les églises de Marseille rouvrent les unes après les autres en avril 1795<sup>1388</sup>. En prenant l'exemple de l'abbé Gabriel Reimonet, ancien vicaire à Marseille, qui a « réévangélisé les Bouches-du-Rhône et le Var », Pierre Guiral montre que c'est à eux qu'on doit le « réveil de la foi » qui se manifeste en Basse-Provence à la charnière entre XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles<sup>1389</sup>.

### **3. La situation au Concordat : la revanche des réfractaires**

La veille du Concordat est l'occasion, pour les contemporains comme pour nous, de dresser un bilan d'une décennie entière de bouleversements religieux. Tandis que, par les négociations entre Bonaparte et le pape Pie VII, le catholicisme est en train de retrouver une partie de la situation privilégiée qu'il avait connue pendant des siècles (notamment le soutien de l'État, bien qu'il ne soit plus exclusif), l'Église de France tente de panser ses plaies et d'effacer ses profondes divisions récentes. Dans un département marqué par une domination écrasante des constitutionnels en 1791, dans quelle situation la religion romaine peut-elle aborder le XIX<sup>e</sup> siècle ?

Pour la première fois depuis le serment constitutionnel, on dispose de sources sérielles

---

<sup>1384</sup> Fichier Barthélemy B 1 et Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, op. cit., p. 165.

<sup>1385</sup> Citoyen FRÉRON, *Mémoire historique sur la réaction royale et sur les massacres du Midi*, Paris, 1824, p. 262.

<sup>1386</sup> Bernard COUSIN, « Religion et Révolution dans le département du Var », in Jean-Clément MARTIN, *Religion et Révolution*, Paris, Anthropos, 1994, p. 145.

<sup>1387</sup> Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, op. cit., p. 155.

<sup>1388</sup> Jean-Rémy PALANQUE dir., *Le Diocèse de Marseille*, Paris, Letouzey et Ané, 1967, p. 209.

<sup>1389</sup> Pierre GUIRAL, « Au lendemain du Concordat », in Jean-Rémy PALANQUE dir., *Le Diocèse d'Aix-en-Provence*, op. cit., p. 174.

officielles et statistiques assez sûres qui peuvent nous aider à répondre à la question. Nous verrons d'abord le cas de l'ancien diocèse de Fréjus, sur lequel nous sommes le plus renseignés, avant d'élargir au département du Var entier.

### **a- Deux études de cas : les anciens diocèses de Fréjus et de Toulon**

En l'absence d'un document récapitulatif qui résumerait la situation de tout le clergé du Var à l'aube du XIX<sup>e</sup> siècle, il est possible d'utiliser les informations d'époque pour étudier deux espaces d'importance, les anciens diocèses de Fréjus et de Toulon.

#### **Le diocèse de Fréjus : un clergé diminué dominé par les réfractaires**

Nous possédons un document précieux pour nous rendre compte de la situation du principal diocèse autour de 1802. Déposé aux Archives départementales de Draguignan, mais non daté ni référencé, il a visiblement été réalisé par l'autorité épiscopale au moment du Concordat, comme on le prouvera bientôt. Intitulée « Diocèse de Fréjus. État des prêtres catholiques »<sup>1390</sup>, cette grande feuille pliée recense tous les prêtres de l'ancien diocèse de Fréjus en les classant en deux catégories, les « prêtres catholiques » et les « prêtres assermentés », expressions qui traduisent bien que le rédacteur est du côté des réfractaires. Le cadre même de ce classement est significatif : il montre qu'en dépit de la suppression de tous les évêchés varois d'Ancien Régime (on se souvient qu'Aix devient en 1802 le seul évêché des Bouches-du-Rhône et du Var), la référence reste le découpage ecclésiastique d'avant 1789, que les catholiques fidèles conçoivent comme le seul qui ait une légitimité. L'enseignement du document est double : il ne montre pas seulement l'importance numérique de l'effectif du clergé vers 1802, mais également sa composition en comparant les deux partis rivaux pendant la Révolution.

Ce n'est guère une surprise de constater la chute des effectifs du clergé entre 1791 et 1802. Le relevé de 1802, qui comprend 220 prêtres, fait apparaître une légère hausse apparente par rapport aux 210 prêtres soumis au serment (évêque et administration épiscopale compris) en 1791. Cependant, il faut plutôt comparer avec l'ensemble du clergé fréjusien d'avant 1791 car la distinction entre prêtres séculiers et réguliers n'a plus cours en 1802, le clergé régulier n'étant pas encore rétabli. Or, la baisse est très nette (- 37 %) par rapport aux quelque 350 ecclésiastiques comptés dans le diocèse en 1790. La mortalité intervenue entre temps (on compte au moins 35 décès en dix ans) ne suffit pas à l'expliquer.

---

<sup>1390</sup> A.D. Var, 1 V 1/1.

La plus grande surprise est de constater que, sur le document des archives du Var, figurent 132 prêtres catholiques et 88 assermentés, soit respectivement 60 % et 40 %. Il y a donc eu un basculement de grande ampleur depuis 1791, où l'on comptait 92 % de jureurs. L'évolution qu'on pressentait à partir de 1792 s'est donc confirmée et amplifiée. Le phénomène n'est pas propre au Var. On sait par exemple que, dans le diocèse d'Arles, qui comptait plus de 80 % de jureurs en 1791, ces derniers ne forment plus que 40 % des prêtres en activités en 1800<sup>1391</sup>. Si on remonte un peu plus loin, lors de la réouverture du culte à Marseille dès Messidor an III, région moins assermentée que le Var, 118 prêtres sur 144 qui se présentent au district se classent dans l'Église catholique romaine (82 %), dont 7 assermentés et 37 assermentés abdicataires !<sup>1392</sup> De tels chiffres semblent traduire le dynamisme de l'Église malgré une décennie de difficultés.

### **Le diocèse de Toulon : peu de prêtres, mais une majorité de « bons »**

Un document de l'archevêché de Marseille, dont la photocopie figure dans les Archives diocésaines de Toulon, conserve 54 noms de prêtres issus du « diocèse de Toulon »<sup>1393</sup>. Là aussi, c'est l'entité ecclésiastique d'Ancien Régime qui a servi de base au recensement des prêtres de l'espace considéré. Moins riche d'informations que le précédent (l'âge des prêtres n'y figure pas), le document contient cependant deux éléments dignes d'intérêt.

Le premier concerne l'évolution des effectifs. Notre base de données compte 246 prêtres ou ecclésiastiques masculins présents dans le diocèse de Toulon au début 1791, dont 118 soumis au serment civique, soit à peine 48 %. Si les 54 prêtres nommés représentent la totalité du clergé disponible<sup>1394</sup>, la chute atteint ici le chiffre impressionnant de 78 %. Cette lourde perte s'explique sans doute par un faisceau de facteurs. Il semble que, parmi le nombre important d'assermentés constaté autour de Toulon, beaucoup aient abandonné l'exercice du culte. Par exemple, Jean Joseph Corriol (ancien vicaire à Hyères), Joseph Marquis (ancien vicaire à Solliès-Pont), Marc Jean Vidal (ancien bénéficiaire à la cathédrale de Toulon) ou Jean Baptiste Antoine Boutin (qui fut supérieur du couvent des capucins de Toulon) se sont mariés et n'ont pas demandé leur réintégration au Concordat. Parmi les nombreux religieux qui étaient installés à Toulon avant la

---

<sup>1391</sup> Bernard COUSIN et alii, *La Pique et la Croix...*, op. cit., p. 262. Voir Françoise HILDESHEIMER, « Le clergé catholique du diocèse d'Arles à la veille du concordat de 1801 », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, juill.-déc. 1981, p. 253-259 et J.-P. NICOLI, *Le clergé et la vie religieuse à Arles sous la Révolution*, Mémoire de Maîtrise, Université d'Aix-Marseille, 1982.

<sup>1392</sup> Michel VOVELLE, *Religion et Révolution...*, op. cit., p. 137.

<sup>1393</sup> « Diocèse de Toulon », Arch. diocésaines de Toulon, sans cote. Dans notre fichier prosopographique, il est noté M° dans les colonnes AW et BX.

<sup>1394</sup> Le fichier prosopographique recense effectivement le nombre, très proche, de 58 prêtres réintégrés au Concordat sur 246.

Révolution – nous en comptons plus de 90 –, peu ont intégré le service paroissial, préférant souvent se retirer dans leur famille, comme Louis Toussaint Toucas, ancien récollet natif de Brignoles, ou Jean Baptiste Gabriel Alphéran, capucin de Toulon, voire dans leur ville d'adoption, tel François Villevieille, natif d'Arles, récollet à Cuers.

Enfin, il faut invoquer les conséquences des événements de 1793. La radicalisation du mouvement sectionnaire toulonnais et la répression révolutionnaire qui a suivi ont provoqué le départ ou l'exécution de nombreux prêtres, comme on l'a souligné. Certains prêtres émigrés ne sont pas revenus dans le Var : Jean Pierre Chastan, ancien récollet à Cuers lui aussi, regagne le diocèse de Gap d'où il était originaire ; Mgr de Castellane, l'évêque réfractaire de Toulon, refuse de démissionner au Concordat, tout en cessant son activité épiscopale, et termine son existence à Udine en 1806<sup>1395</sup>. Parfois, l'émigré a même trouvé une situation plus intéressante que celle qu'il avait dans le diocèse de Toulon : Jean Joseph Gay, ancien vicaire d'Ollioules, rétracté fin 1792, trouve position à Livourne où il meurt en 1833<sup>1396</sup> ; Jean Bruno Monteinard, ancien minime à la Valette, devient supérieur de sa congrégation à Rome en 1823 ; Jules François de Simony devient vicaire général de Mgr de Latil à Chartres en 1817, puis à Reims en 1824, avant d'être sacré évêque de Soissons la même année.

Mais l'élément le plus intéressant est que ce rapport classe les prêtres en plusieurs catégories selon leurs compétences : 9 (soit 17 %) sont jugés *insignes* (remarquables), la grande majorité (32, soit 59 %) est classée parmi les *bonos* (bons) et, en fin de peloton, 8 (15 %) sont désignés comme *mediocres* (médiocres) et deux (4 %) comme *dubios* (douteux). Autrement dit, les trois quarts des prêtres sont bien notés. La forte diminution de l'effectif se traduit donc par la présence d'un noyau de prêtres motivés, prêts à reprendre le service paroissial. On ne sera pas surpris d'apprendre que les réfractaires, tel Joseph Lardier (le curé de Saint-Louis à Toulon, classé dans les *insignes*), et les rétractés se retrouvent parmi eux. Enfin, il faut noter qu'il n'y a aucune appréciation devant cinq noms (9 %), soit que les informations disponibles aient fait défaut, soit que le rédacteur du document ne soit pas parvenu à trancher. Tous, chanoines, bénéficiers ou religieux, étaient exempts du serment de 1790, ce qui peut contribuer à expliquer l'absence de jugement<sup>1397</sup>.

---

<sup>1395</sup> Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, op. cit., p. 183-185.

<sup>1396</sup> Fichier Barthélemy, G 39.

<sup>1397</sup> En sens inverse cependant, de nombreux prêtres non assujettis au premier serment figurent dans les diverses catégories.

## **b- Élargissement à l'échelle varoise**

Les données de la prosopographie peuvent permettre d'élargir les conclusions de l'enquête précédente au Var entier. Les questions de l'effectif et de la composition du clergé varois se posent de manière similaire.

### **Les effectifs : une baisse sensible, mais non catastrophique**

Il est difficile de connaître le nombre exact de prêtres employés dans le département autour de 1802. Si les diocèses de Fréjus et de Toulon réunissent respectivement 220 et 54 prêtres, les chiffres des autres anciens diocèses restent plus flous. Sur les 1 080 noms identifiés dans notre base pour 1791, l'autorité épiscopale d'Aix-en-Provence en retient 454 dans son registre<sup>1398</sup>, mais elle compte des individus qui ont quitté toute fonction religieuse. D'après la reconstitution des carrières, notre base identifie 370 prêtres réintégrés dans le diocèse concordataire, dont plusieurs servent dans les Bouches-du-Rhône et quelques-uns dans d'autres régions de France. Ainsi, l'évêque de Vence Pisani de la Gaude, qui a accepté de suivre l'incitation à la démission du pape Pie VII, est nommé évêque de Namur (Belgique actuelle), où il meurt le 23 mai 1826<sup>1399</sup>. Hyacinthe Brunias, ancien curé jureur du Bourguet<sup>1400</sup>, Jean Honoré Beuf, ancien vicaire réfractaire de Saint-Auban<sup>1401</sup>, paroisses qui faisaient toutes deux partie du diocèse bas-alpin de Senez, et Joseph Paulet, ancien vicaire assermenté de la Colle<sup>1402</sup>, choisissent d'être incorporés au diocèse de Digne dont ils sont originaires. Ils sont rejoints en 1806 par Esprit Clary, ancien curé jureur de Sallagriffon, lui aussi natif des actuelles Alpes-de-Haute-Provence. En sens contraire, le diocèse s'enrichit d'une vingtaine de prêtres ordonnés sous la Révolution, par Rigouard comme par les prélats réfractaires, et de quelques prêtres natifs des Bouches-du-Rhône.

Au total, le clergé actif du département du Var pourrait être estimé à un peu moins de 400 personnes en 1802. Il a nettement diminué en effectif (- 60 %), mais le chiffre doit être sensiblement corrigé par le fait que de nombreux religieux présents en 1790 n'étaient pas prêtres : la diminution du nombre de prêtres s'en trouve d'autant moins élevée. La chute est un peu moins impressionnante que pour le seul diocèse de Toulon ou que dans d'autres diocèses français. Par comparaison, on sait que le clergé du diocèse de Poitiers a perdu deux tiers de ses prêtres entre

---

<sup>1398</sup> Arch. diocésaines d'Aix-en-Provence, registre A1.

<sup>1399</sup> Chanoine Daniel MEYNEN, « Monseigneur Pisani de la Gaude : une nomination forcée, par quoi ou par qui ? », en ligne sur <http://www.historic.be/articles/pisani-050806/pisani-050806.html#sdfootnote171anc> (consulté le 23 mai 2010).

<sup>1400</sup> Fichier Barthélemy, B 87.

<sup>1401</sup> Fichier Barthélemy, B 44.

<sup>1402</sup> Fichier Barthélemy, P 32.

1790 et 1801<sup>1403</sup>. D'après les recherches de Jean Godel, celui de Grenoble est passé de 1 897 prêtres en 1790 à 567 en activité en 1804 (- 70 %), auxquels il faut ajouter 24 prêtres employés hors du diocèse<sup>1404</sup>. En revanche, le diocèse d'Angoulême, qui se reconstruit en 1802 autour de l'ancien archevêque constitutionnel de Bordeaux, n'a perdu, si l'on peut dire, que 55 % de ses effectifs (248 prêtres séculiers contre 545), notamment grâce à l'apport de prêtres étrangers à la Charente<sup>1405</sup>.

Cette position relativement médiane du département du Var peut sans doute s'expliquer par la proximité de la frontière qui a favorisé l'abri des insermentés et la certaine faiblesse du mouvement abdicataire. Malgré l'épisode toulonnais de 1793, la répression contre les prêtres, en large majorité assermentés comme l'on sait, a été moins forte que dans d'autres espaces.

### La composition du clergé

Reste à évoquer la composition précise du clergé qui subsiste en 1802 et, plus largement, le devenir de tous les ecclésiastiques qui étaient présents dans le diocèse en 1790. Les tableaux et graphiques ci-dessus en réalisent le résumé statistique, en dépit des limites de la documentation, sous plusieurs angles d'analyse.

**Tableau 17 : Le destin du clergé au Concordat dans le Var, en Isère et en Charente**

Destin des ecclésiastiques	Var		Isère		Charente	
	Total	%	Total	%	Total	%
	<b>1 080</b>	<b>100</b>	<b>1 897</b>	<b>100</b>	<b>545</b>	<b>100</b>
<b>Réconciliés</b>	<b>535</b>	<b>49,5</b>	<b>884</b>	<b>46,6</b>	<b>165</b>	<b>30,3</b>
Réintégrés	369	34,2	591	31,2		
Retirés	166	15,4	293	15,4		
<b>Hors Église</b>	<b>412</b>	<b>38,1</b>	<b>673</b>	<b>35,5</b>	<b>258</b>	<b>47,3</b>
Quittent le clergé	41	3,8	178	9,4		
Destin inconnu	371	34,4	495	26,1		
<b>Décédés</b>	<b>133</b>	<b>12,3</b>	<b>340</b>	<b>17,9</b>	<b>122</b>	<b>22,4</b>

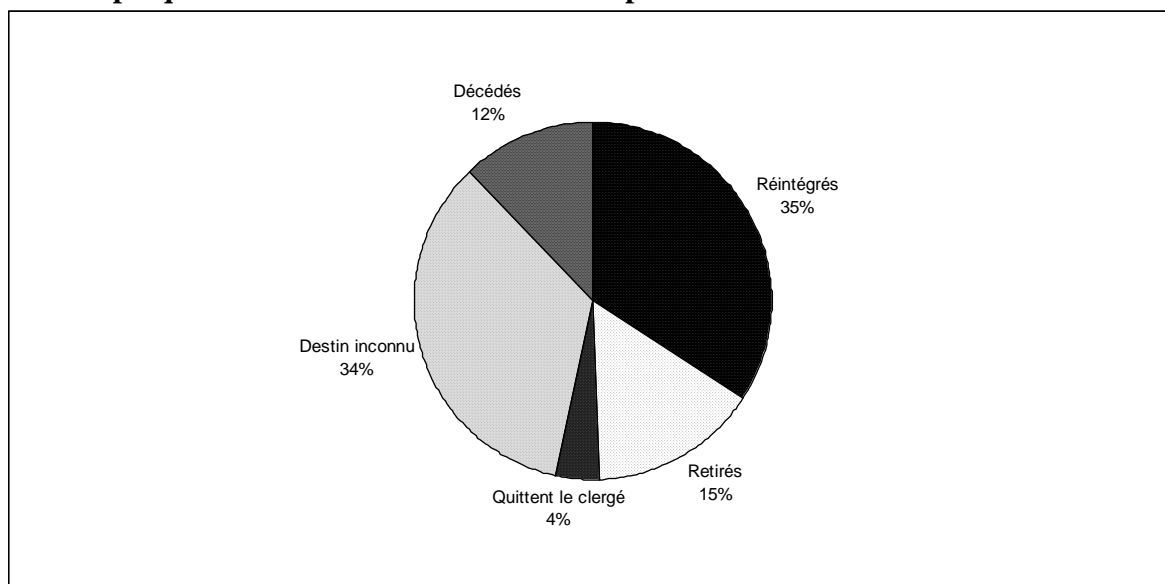
<sup>1403</sup> A. VALETTE, « Le clergé du diocèse de Poitiers en 1802 », *Annales historiques de la Révolution française*, 1983, n°55, 137-155.

<sup>1404</sup> Claude LANGLOIS, « Les séculiers à l'épreuve, 1790-1804 », in Claude LANGLOIS, Timothy TACKETT, Michel VOVELLE, Serge BONIN, Madeleine BONIN, *Atlas de la Révolution française, op. cit.* t. 9, p. 58, d'après Jean GODEL, *La Reconstruction concordataire dans le diocèse de Grenoble après la Révolution...*, *op. cit.* p. 242-244, 272 et 282.

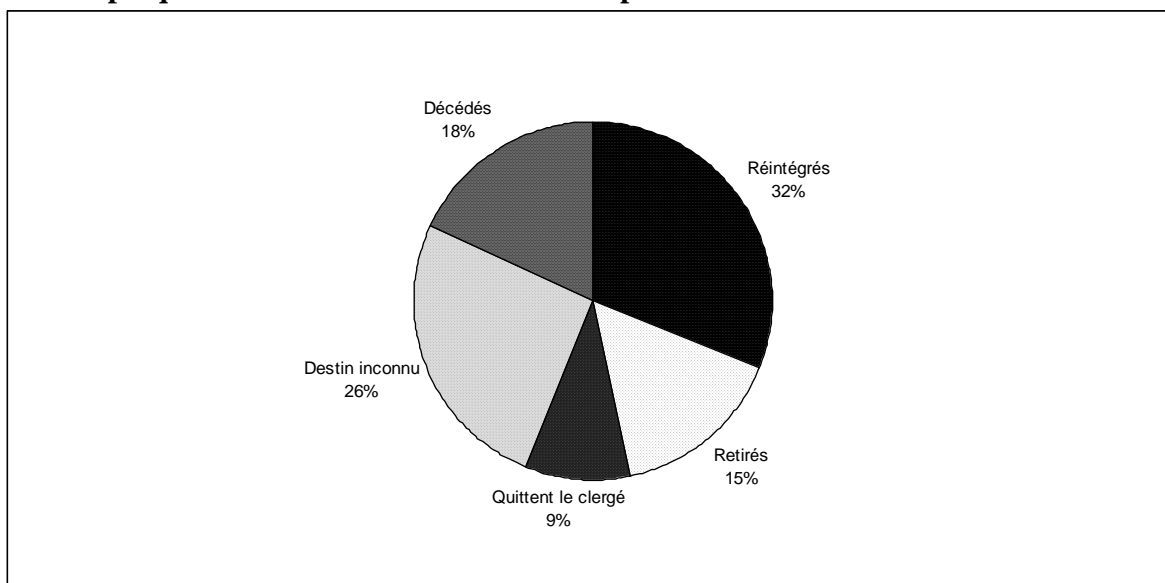
<sup>1405</sup> *Ibid.*, p. 58, d'après Pierre BUREAU, *Le Clergé charentais et la Révolution. Chronique de temps difficiles, 1789-1803, op. cit.*, p. 230-232 et 249-250.



**Graphique 2 : Le destin au Concordat des prêtres varois**



**Graphique 3 : Le destin au Concordat des prêtres isérois**



**Tableau 18 : Le destin au Concordat des prêtres varois par catégorie**

Destin	S.P.	%	S.N.P.	%	Ch.	%	Rég.	%	Div.	%	Total	%
	513	47,5	211	19,5	86	8,0	241	22,3	29	2,7	1080	100
<b>Réconciliés</b>	<b>283</b>	<b>55,2</b>	<b>101</b>	<b>47,9</b>	<b>43</b>	<b>50,0</b>	<b>92</b>	<b>38,2</b>	<b>17</b>	<b>58,6</b>	<b>536</b>	<b>49,6</b>
Réintégrés	229	44,6	65	30,8	24	27,9	39	16,2	12	41,4	369	34,2
Retirés	54	10,5	36	17,1	19	22,1	53	22,0	5	17,2	167	15,5
<b>Hors Église</b>	<b>168</b>	<b>32,7</b>	<b>83</b>	<b>39,3</b>	<b>26</b>	<b>30,2</b>	<b>125</b>	<b>51,9</b>	<b>9</b>	<b>31,0</b>	<b>411</b>	<b>38,1</b>
Quittent le clergé	15	2,9	8	3,8	6	7,0	9	3,7	2	6,9	40	3,7
Destin inconnu	153	29,8	75	35,5	20	23,3	116	48,1	7	24,1	371	34,4
<b>Décédés</b>	<b>62</b>	<b>12,1</b>	<b>27</b>	<b>12,8</b>	<b>17</b>	<b>19,8</b>	<b>24</b>	<b>10,0</b>	<b>3</b>	<b>10,3</b>	<b>133</b>	<b>12,3</b>

**Tableau 19 : Le destin au Concordat des prêtres varois assujettis au serment de 1791**

Destin	Jureurs	%	Rétractés	%	Réfractaires	%	Total	%
	439	73,7	107	19,6	48	8,1	596	100
<b>Réconciliés</b>	<b>192</b>	<b>43,7</b>	<b>85</b>	<b>79,4</b>	<b>29</b>	<b>60,4</b>	<b>307</b>	<b>51,5</b>
Réintégrés	151	34,4	71	66,4	26	54,2	249	41,8
Retirés	41	9,3	14	13,1	3	6,3	58	9,7
<b>Hors Église</b>	<b>197</b>	<b>44,9</b>	<b>13</b>	<b>12,1</b>	<b>7</b>	<b>14,6</b>	<b>217</b>	<b>36,4</b>
Quittent le clergé	16	3,6	0	0,0	0	0,0	16	2,7
Destin inconnu	181	41,2	13	12,1	7	14,6	201	33,7
<b>Décédés</b>	<b>50</b>	<b>11,4</b>	<b>9</b>	<b>8,4</b>	<b>12</b>	<b>25,0</b>	<b>72</b>	<b>12,1</b>

**Tableau 20 : Le destin au Concordat des prêtres varois ayant rétracté leur serment**

Destin	Total rétractés	%	Période 1	%	Période 2	%	Période 3	%
	107	19,6	24	4,4	51	9,3	32	5,9
<b>Réconciliés</b>	<b>85</b>	<b>79,4</b>	<b>23</b>	<b>95,8</b>	<b>31</b>	<b>60,8</b>	<b>31</b>	<b>96,9</b>
Réintégrés	71	66,4	20	83,3	24	47,1	27	84,4
Retirés	14	13,1	3	12,5	7	13,7	4	12,5
<b>Hors Église</b>	<b>13</b>	<b>12,1</b>	<b>1</b>	<b>4,2</b>	<b>12</b>	<b>23,5</b>	<b>0</b>	<b>0,0</b>
Quittent le clergé	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Destin inconnu	13	12,1	1	4,2	12	23,5	0	0,0
<b>Décédés</b>	<b>9</b>	<b>8,4</b>	<b>0</b>	<b>0,0</b>	<b>8</b>	<b>15,7</b>	<b>1</b>	<b>3,1</b>

La première remarque est évidemment une déploration sur le pourcentage élevé d'incertitude des données collectées. Malgré de longues recherches dans les archives civiles et religieuses comme au sein de l'état civil disponible<sup>1406</sup>, il a été impossible de retrouver le sort au Concordat d'un tiers des ecclésiastiques présents dans le Var en 1790, proportion supérieure de

<sup>1406</sup> Parmi de multiples exemples, Louis Chautard, chanoine à Draguignan, domicilié à Callian en l'an VII selon le document 1 L 1135 des A.D. du Var, n'apparaît pas dans les tables décennales de décès des deux communes.

plusieurs points à celle obtenue par J. Godel<sup>1407</sup>. Il semble certain que les individus concernés n'ont pas été réconciliés, bien qu'un changement de diocèse soit envisageable pour quelques-uns, et J. Godel a raison de classer « hors Église ». La grande majorité a sans doute quitté le clergé ou est décédée avant le Concordat.

Si l'on excepte les incertitudes, le profil du clergé varois est absolument comparable à celui du clergé de l'Isère, autre département du Sud-Est massivement jureur (85 %). Dans les deux cas, une petite moitié des ecclésiastiques de 1790 s'est réconciliée avec l'autorité épiscopale légitime (ou, plus rarement, n'a jamais perdu la communion avec elle). Parmi eux, un tiers se retire du service paroissial, notamment en raison d'un âge avancé ou d'un état de santé défaillant, tandis que les deux autres tiers prennent ou reprennent un poste dans le diocèse. Entre un et deux dixièmes sont décédés, tandis que moins de 10 % sont identifiés comme ayant quitté le clergé, en particulier des clercs s'étant mariés en 1793-1794. C'est le cas du chanoine César Timothée Trucy, de Barjols, qui a plusieurs enfants et qui devient membre du conseil municipal<sup>1408</sup>, ou de François Chautard, l'ancien vicaire du curé Gardon à Bandol, qui est présenté comme appariteur de police dans son acte de décès à Toulon en 1811<sup>1409</sup>, trouvé au hasard de nos recherches. Quant à la Charente, autre département très fortement jureur (77 %), pour lequel la statistique présentée ne porte que sur le clergé paroissial et se trouve plus imprécise<sup>1410</sup>, elle se différencie par une rétraction très marquée du nombre de prêtres réintégrés.

Dans le détail, il est possible d'évaluer les contrastes de choix de vie des ecclésiastiques varois par catégorie. Deux conclusions s'imposent facilement. D'abord, au sein des 596 prêtres assujettis au serment constitutionnel, le pourcentage de retour au service paroissial est relativement proportionnel au refus du serment (tableaux 19 et 20). Sans surprise, les anciens réfractaires (54,2 %, certes sur un petit nombre de sujets), mais aussi les jureurs rétractés (avec le taux record de 66,4 %) sont beaucoup plus facilement réintégrés que la majorité de prêtres non officiellement non rétractés présente dans le diocèse (à peine un tiers). Nuancions cependant en signalant que c'est aussi de ces jureurs impénitents qu'on perd le plus facilement la trace, sans doute parce qu'ils intéressent peu l'autorité épiscopale. Parmi la centaine de prêtres rétractés pendant la Révolution (tableau 20), en revanche, la probabilité d'être réemployé dans le diocèse

---

<sup>1407</sup> *Ibid.*, p. 58.

<sup>1408</sup> Fichier Barthélemy, T 17.

<sup>1409</sup> Toulon, Décès 1811, registre 1, p. 485.

<sup>1410</sup> Claude LANGLOIS, « Les séculiers à l'épreuve, 1790-1804 », in Claude LANGLOIS, Timothy TACKETT, Michel VOVELLE, Serge BONIN, Madeleine BONIN, *Atlas de la Révolution française, op. cit.* t. 9, p. 58, d'après Pierre BUREAU, *Le Clergé charentais et la Révolution. Chronique de temps difficiles, 1789-1803, op. cit.*, p. 230-232 et 249-250.

n'évolue pas linéairement en fonction de la date du rejet du serment. Ce fait rejoint ce qu'observe P. Bureau dans le cas de la Charente (60 % de rétractés réintégrés contre 28 % des réfractaires et seulement 26 % des jureurs)<sup>1411</sup>. Trois périodes de rétractation ont ici été considérées : la première (mars à mai 1791) et la dernière (de septembre 1792 à 1800) se manifestent par une propension très élevée à l'exercice du culte diocésain (plus de 80 %), peut-être parce que ces prêtres inspirent confiance à l'évêque que les jureurs, tandis que les rétractés de la deuxième période (entre juin 1791 et août 1792), plus nombreux, ne sont réintégrés qu'à hauteur d'une petite moitié, chiffre voisin de la moyenne varoise. Il est difficile d'expliquer ce décalage, bien qu'on puisse évoquer parmi eux la présence de plusieurs prêtres émigrés en Italie autour de 1793 et non revenus dans le diocèse (Jean Paul, curé de la Celle, André Fabre, vicaire de Varages).

Il faut cependant remarquer, comme pour le cas de l'Isère, que la fonction en 1790 est encore plus discriminante que la position par rapport au serment (tableau 18). Les prêtres séculiers qui exerçaient un service paroissial (noté S.P. dans le tableau) et les quelques divers inclassables, jureurs et réfractaires mêlés, sont réintégrés à plus de 40 % et quittent peu le clergé, alors que les séculiers non paroissiaux (S.N.P. : aumôniers, enseignants, bénéficiers, administration épiscopale), les chanoines (Ch.) et les réguliers (Rég.) sont d'autant moins sollicités qu'ils étaient sans contact direct avec le culte paroissial. Comme le souligne Claude Langlois, « on ne s'improvise pas curé »<sup>1412</sup>.

\*

\* \*

L'ère concordataire s'ouvre donc sur une victoire catholique : les partisans du refus de serment, qu'ils soient de la veille ou du lendemain, sont en position de force dans le clergé reconstitué au Concordat, jusqu'à constituer une large moitié de l'effectif de l'ancien diocèse de Fréjus. En face, les jureurs paraissent plus que divisés et affaiblis. Pour expliquer l'échec de l'Église constitutionnelle, P. Pierrard met en avant « la hâte des ordinations » et l'inadaptation

---

<sup>1411</sup> *Ibid.*, p.58.

<sup>1412</sup> Claude LANGLOIS, « Les séculiers à l'épreuve, 1790-1804 », in Claude LANGLOIS, Timothy TACKETT, Michel VOVELLE, Serge BONIN, Madeleine BONIN, *Atlas de la Révolution française, op. cit.* t. 9, p. 58, d'après Jean GODEL, *La Reconstruction concordataire dans le diocèse de Grenoble après la Révolution...*, *op. cit.* p. 242-244, 272 et 282.

des anciens religieux à la vie paroissiale<sup>1413</sup>. Il semble aussi que le légalisme qui avait poussé certains prêtres à choisir l'allégeance à l'Église constitutionnelle ait, cette fois, joué en faveur du catholicisme romain. Il pourrait enfin y avoir des liens entre l'origine sociale des prêtres et l'abandon de sacerdoce ; un prêtre plus pauvre a moins de protection de sa famille et davantage besoin d'effectuer un métier pour survivre, bien qu'il puisse parfois compter sur l'aide des paroissiens. Les lacunes de la documentation disponible nous empêchent malheureusement de vérifier plus sérieusement cette assertion.

Il faut cependant souligner les ambiguïtés de la victoire des catholiques romains. Sur un plan comptable, le renfort de l'ancien clergé régulier vient masquer les énormes pertes par défection et par décès et le vieillissement du clergé. De manière plus profonde, on peut mesurer l'écart entre les arguments fondés sur l'autorité et les prêtres qui s'appuyaient sur la conscience. Dans le Var plus qu'ailleurs, c'est sans doute plus une défaite de l'Église constitutionnelle qu'une victoire du catholicisme romain. Il faut désormais déterminer si le XIX<sup>e</sup> siècle a réussi à lever cette ambiguïté.

## **LES PRÊTRES EN RÉVOLUTION : UN BILAN**

Le bilan de la décennie révolutionnaire pour le clergé varois apparaît finalement très contrasté. La quasi-unanimité dans l'acceptation du serment constitutionnel au cours des premiers mois de 1791 confirme l'ancrage réformiste d'un département provençal marqué par l'importance du jansénisme et du gallicanisme. Il est en cohérence avec l'élection, dès le printemps 1789, de quatre députés du clergé aux États généraux clairement engagés dans la voie progressiste. Bien qu'à nuancer par l'attitude prudente de certains prêtres qui semblent ne pas partager l'enthousiasme général, le caractère massif de cette adhésion à la politique religieuse de la Révolution reste statistiquement remarquable. Les évêques d'Ancien Régime, guère écoutés dans leur refus de la Constitution civile, sont d'emblée marginalisés et n'ont d'autre choix que de se réfugier dans l'émigration, où ils sont suivis de quelques proches collaborateurs. Nous sommes en face d'un exemple extrême du modèle provençal de large adhésion à la Révolution.

Chronologiquement, « l'histoire du serment épouse étroitement la radicalisation de la

---

<sup>1413</sup> Pierre PIERRARD, *Histoire de l'Église catholique*, op. cit., p. 229.

Révolution », comme le souligne Serge Bianchi<sup>1414</sup>. L'unanimité des prêtres varois fond dès l'année 1791, par le biais d'un nombre notable de rétractations. Si aucun réfractaire ne revient durablement sur sa position, plusieurs dizaines de prêtres regrettent leur serment et grossissent les rangs du refus, malgré des nuances de sensibilité importantes. L'évêque constitutionnel Rigouard a du mal à être accepté et son clergé se divise durablement, notamment à l'occasion de la révolte fédéraliste toulonnaise de 1793. Pendant ce temps, les troupes de l'Église réfractaire se renforcent peu à peu, ce qui aboutit au retournement constaté au Concordat. De massivement jureur, le clergé, fortement diminué quantitativement, est devenu majoritairement fidèle à Rome.

Ainsi résumée, la décennie révolutionnaire ne pouvait qu'avoir un impact fort et durable sur le clergé varois. Plusieurs attitudes en témoignent. On sait qu'à la restauration du culte, l'abbé Michel Brun Boissière, premier curé de Saint-Louis de Toulon, célébrait toujours la messe avec deux pistolets cachés sur l'autel, dans les linges sacrés<sup>1415</sup>. Il faut dire que Brun était un ancien militaire... L'abbé Barthélemy signale que Pierre Diouloufet ne pouvait s'empêcher de pleurer en lisant en chaire, chaque année, le testament de Louis XVI, si bien qu'il ne parvenait jamais à terminer<sup>1416</sup>. Pour plusieurs prêtres qui avaient prêté le serment, le souvenir de la Révolution est synonyme de pénitence : Pierre Abou, ancien chanoine capiscol de la cathédrale de Vence, proclamant qu'il n'avait juré que « pour conserver les ornements de la paroisse », « répara honorablement sa conduite » en faisant, tous les jours, un pèlerinage jusqu'au calvaire local, qu'il releva de ses ruines<sup>1417</sup>. Jean Chabert, ardent patriote pendant la Révolution, « revenu de ses erreurs » et nommé recteur de la petite paroisse de Dosfraires en 1803, n'a pas supporté d'avoir failli et s'est suicidé en se jetant dans le Var le 9 avril 1805<sup>1418</sup>. La pénitence ne suffit d'ailleurs pas toujours : Mgr de Richery refusera d'afficher le portrait de Jean Joseph Audibert, supérieur du grand séminaire de Fréjus en 1790, jureur, bien qu'il se soit rétracté et qu'il ait, dit-on, dormi des années durant sur des sarments de vigne afin de se racheter<sup>1419</sup>. Le simple fait que la mémoire de tous ces faits ait été conservée montre bien l'importance qu'on leur attribue.

---

<sup>1414</sup> Serge BIANCHI, s.v. « Serments », in Albert SOBOUL, *Dictionnaire historique de la Révolution française*, Paris, PUF, 1989, p. 979.

<sup>1415</sup> Cahiers de Pierre LETUAIRE, *Notes et souvenirs sur l'Histoire et les Mœurs Toulonnaises*, t. I, Toulon, Impr. spéciale du « Petit Var », 1910, p. 15. Letuaire l'appelle simplement Brun.

<sup>1416</sup> Fichier Barthélemy, D 2.

<sup>1417</sup> Fichier Barthélemy, A 19.

<sup>1418</sup> Fichier Barthélemy, C 50 et C 89 ; Mgr Denis GHIRALDI, « La curieuse destinée de l'abbé Chabert, curé de Gattières », *Recherches régionales*, avril-juin 1994, vol. 35, n°2, p. 67-84. Le suicide est confirmé par l'acte de décès.

<sup>1419</sup> Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel et la persécution du clergé dans le Var...*, op. cit., p. 47, note 4. Il tient l'anecdote d'un ancien directeur du séminaire, l'abbé Giraudi, mort en 1856.

En effet, au-delà des événements eux-mêmes, c'est donc leur interprétation et l'enseignement qu'on en retire qui comptent. Il semble clair que la hiérarchie catholique devait partager l'avis exprimé à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle par l'abbé Laugier, selon lequel le succès du serment dans le Var était essentiellement la manifestation d'un égarement passager, bien vite corrigé par un retour à la normale d'ecclésiastiques redevenus des « prêtres fidèles »<sup>1420</sup>. En vérité, cette actualisation de la parabole du retour du fils prodigue<sup>1421</sup> ne suffit pas à épuiser la complexité de l'attitude des prêtres au cours des années 1790. Elle passe sous silence le fait que bon nombre d'entre eux ont définitivement quitté les rangs du clergé et n'ont fourni aucune rétractation de leurs actions. Sous-estimant l'importance du nombre initial des assermentés, cette interprétation paraît donc excessivement optimiste ; elle omet en particulier les conséquences de l'échec de Rigouard, qui a laissé orphelins une bonne part des prêtres constitutionnels, se tournant désormais de nouveau vers Rome. Plutôt qu'un retour franc au catholicisme romain, on pourrait parler, au long de la Révolution, d'une inversion progressive du conformisme, de l'Église constitutionnelle vers l'Église romaine, en fonction des circonstances.

---

<sup>1420</sup> *Ibid.*, p. 46 et p. 51, note 1 (« Il faut bien reconnaître que la grande majorité [des prêtres] céda au courant, pour se ressaisir ensuite »).

<sup>1421</sup> *Évangile de Luc XV*, 11-32.

## **TROISIÈME PARTIE :**

### **ESSOR ET DÉCLIN DU CLERGÉ AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE**

Après avoir étudié l'attitude du clergé varois pendant la période révolutionnaire, nous centrons à présent notre recherche sur la longue durée afin d'établir l'évolution du clergé diocésain de la fin du XVIII<sup>e</sup> au début du XX<sup>e</sup> siècle, cette humble « piétaille ecclésiastique », souvent mal connue, dont parle T. Tackett par opposition à « l'état major » épiscopal<sup>1422</sup>. Une analyse résolument diachronique devra déterminer, à partir de la mise en relation de plusieurs critères les plus larges et les plus complets possibles, dans quelle mesure le prêtre varois a changé au fil du temps, tant dans son profil et son identité personnelle que du point de vue de son rapport avec le monde des laïques. Dans un raisonnement exprimé en termes de ruptures et de continuité, les acquis de la partie précédente auront naturellement une grande utilité. Il s'agit notamment d'établir si la décennie révolutionnaire, lourde de nombreuses pertes et de divisions profondes jusqu'au Consulat, n'a été qu'une parenthèse définitivement refermée par la restauration concordataire ou si elle instille les germes de certaines modifications durables, qu'il faudra tenter de caractériser. Centrée sur le siècle concordataire, cette partie ne s'interdira donc pas quelques retours en arrière sur la fin de l'Ancien Régime. Il faudra également déterminer si les évolutions sociales d'un long XIX<sup>e</sup> siècle ont eu des répercussions sur l'identité des prêtres varois. Qu'est-ce qui fait l'unité de ce groupe social, en plus de la vocation sacerdotale ?

Nous avons fait le choix de scinder cette étude en deux parties logiques. Le recoupement de données prosopographiques et de nombreux éléments factuels doit permettre de dessiner un profil type du prêtre diocésain sur la période étudiée, avant de considérer, dans un second temps, le clergé comme une entité collective plus ou moins homogène, à la fois dans ses rapports internes et dans sa relation avec la société civile.

## **I LE PARCOURS INDIVIDUEL DU PRÊTRE**

Avant de travailler sur le clergé en tant que collectivité, nous entreprenons d'analyser les permanences et les évolutions de la figure individuelle du prêtre varois. Cette distinction méthodologique induit évidemment quelques séparations artificielles, puisque l'Église diocésaine

---

<sup>1422</sup> Timothy TACKETT, L'histoire sociale du clergé diocésain dans la France du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 26, Avril 1979, p. 198.



constitue un corps hiérarchisé qui obéit à l'autorité épiscopale. Elle nous conduira parfois à passer sous silence certains points qui seront repris dans la partie ultérieure, comme la formation dans le cadre du séminaire diocésain. Le raisonnement nous semble cependant garder une cohérence car les trajectoires individuelles, aisément repérables dans les sources à notre disposition, contribuent à dessiner le portrait de la diversité du clergé, qui sera abordée plus loin.

Cette étude comporte plusieurs enjeux. Dans cette période riche en contrastes, le cadre juridique d'exercice de l'action du prêtre a changé, bien que les canons de l'Église concernant ce dernier soient restés quasiment invariants, comme on l'a rappelé précédemment<sup>1423</sup>. Cette évolution a-t-elle des conséquences sur le parcours individuel du prêtre ? Plus largement, la société varoise elle-même est en plein changement, tant sur le plan démographique et social que politique<sup>1424</sup> : le profil des prêtres, dans leur recrutement comme dans leur carrière, reflète-t-il de quelque manière cette évolution ou reste-t-il indépendant des contingences temporelles ?

Plusieurs parties tenteront de cerner, de manière chronologique, les principales étapes du parcours sacerdotal. Prenant pour point de départ l'ordination, nous jetterons d'abord un regard en arrière pour déterminer les origines des prêtres, avant de nous projeter en aval vers les étapes de la carrière sacerdotale, interrompue par la retraite ou par la mort<sup>1425</sup>. Pour chaque point étudié, l'interrogation portera sur les caractères de rupture ou de continuité au long de la période d'analyse.

## **1. Le recrutement du clergé varois**

La sociologie du clergé varois est sans doute le domaine où l'apport de la méthode prosopographique est le plus grand. En particulier, le dépouillement de plus de 3 310 actes d'état civil (Ancien Régime et époque contemporaine)<sup>1426</sup> donne des renseignements précieux sur les origines familiales et géographiques des prêtres. Trop longtemps considéré comme un corps coupé du monde, en décalage avec le reste de la société, le clergé a fait l'objet d'études sociologiques depuis plusieurs décennies, initiées notamment par Timothy Tackett<sup>1427</sup> sur la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle et reprises, par exemple, par Christian Estève au sujet du diocèse

---

<sup>1423</sup> Voir *supra*, Partie I, « Les permanences du droit canon », p. 17-20.

<sup>1424</sup> Voir *supra*, Partie I, « Le contexte politique et social », p. 68-74.

<sup>1425</sup> Le cas du départ de l'état ecclésiastique sera étudié dans la seconde sous-partie (voir *infra*, « La hausse des départs du sacerdoce », p. 420-422).

<sup>1426</sup> Entre janvier 2007 et l'été 2010, nous avons collecté en ligne 1 640 actes de baptême (652) ou de naissance (988) et 1 674 actes de sépulture (39), de décès (1 631) ou de transcription de décès (4). Certains actes étant sur deux pages, notre dossier comprend 3 540 images.

<sup>1427</sup> Timothy TACKETT, *Priest and parish in eighteenth century France...*, *op. cit.*

de Saint-Flour<sup>1428</sup>. Plus récemment encore, Samuel Gicquel a réalisé l'étude prosopographique des 7 300 prêtres des diocèses de Vannes et de Saint-Brieuc pendant la période concordataire<sup>1429</sup>. Par un questionnement comparable, utilisant la spécificité des sources varoises, notre objectif est donc de connaître, le plus précisément possible, les prêtres du diocèse de Fréjus de la Révolution à la Séparation au jour de leur ordination.

### **a- Les ordinations**

Il est classique de commencer par ce thème une étude sur le clergé<sup>1430</sup>. L'ordination sacerdotale, un des sept sacrements de l'Église catholique, est le ferment de l'identité des prêtres puisqu'il est la porte d'entrée dans l'ordre presbytéral. Le catéchisme du concile de Trente clame en effet « quelle est l'excellence et la dignité de ce Sacrement, considéré dans son degré le plus élevé, c'est-à-dire dans le Sacerdoce »<sup>1431</sup>. Par lui, évêques et prêtres sont « comme les interprètes et les ambassadeurs de Dieu »<sup>1432</sup>. Pour l'Église catholique, l'ordination confère au prêtre le pouvoir de donner la plupart des autres sacrements, en particulier l'eucharistie par la célébration quotidienne de la messe, la confession et le baptême<sup>1433</sup>. Elle marque à la fois le commencement d'une vie sacerdotale et l'aboutissement d'un processus de formation long de plusieurs années. Le philosophe contre-révolutionnaire Joseph de Maistre proclamait au début du XIX<sup>e</sup> siècle : « Si j'avais sous les yeux le tableau des ordinations sacerdotales, je pourrais prédire de grands événements »<sup>1434</sup>. C'est ce tableau que nous allons tenter de broser.

### **Reconstitution d'une série statistique**

Le mouvement des ordinations est connu de façon très contrastée sur la période qui nous intéresse. Par nos recherches, nous connaissons le jour ou au moins l'année précise de 1 540 ordinations sacerdotales (soit 44 % des ecclésiastiques présents dans notre base de données)<sup>1435</sup>.

Pour le XVIII<sup>e</sup> siècle, d'abord, nos données sont très incomplètes. Il était chronologiquement

---

<sup>1428</sup> Christian ESTÈVE, « Le recrutement sacerdotal dans le diocèse de Saint-Flour au XIX<sup>e</sup> siècle », *Histoire, économie et société*, 1994, vol. 13, n°13-4, p. 609-648.

<sup>1429</sup> Samuel GICQUEL, *Prêtres de Bretagne au XIX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, 310 p.

<sup>1430</sup> Voir par exemple Christian ESTÈVE, « Le recrutement sacerdotal dans le diocèse de Saint-Flour au XIX<sup>e</sup> siècle », art. cité, p. 611-618.

<sup>1431</sup> *Catéchisme du concile de Trente, op. cit.*, Chap. XXVI : « Du sacrement de l'ordre », p. 303. Dans la doctrine catholique tridentine, il existe plusieurs degrés d'ordination (ordres mineurs : portier, lecteur, exorciste, acolyte, puis majeurs : sous-diacre, diacre, prêtre ; *Ibid.*, p. 309).

<sup>1432</sup> *Ibid.*, p. 303.

<sup>1433</sup> *Ibid.*, p. 320.

<sup>1434</sup> Joseph de MAISTRE, *Du Pape*, Paris, 2<sup>e</sup> éd. Librairie ecclésiastique, 1821, Préface, p. XXXV.

<sup>1435</sup> Il faut ajouter, au sein de notre fichier, 110 individus dont on sait, avec une certitude plus ou moins absolue, qu'ils n'ont pas été ordonnés prêtres : clercs tonsurés, séminaristes décédés, diacres, réguliers...

hors de propos de reconstituer les courbes des dernières années de vie des différents diocèses supprimés en 1790. Toutes les études montrent qu'au niveau national, elles suivent un mouvement de déclin plus ou moins accentué dans les dernières décennies de l'Ancien Régime<sup>1436</sup>. Le milieu des années 1740 apparaît comme l'apogée de la courbe des ordinations, « sommet peut-être inégalé par rapport aux deux siècles précédents », selon T. Tackett<sup>1437</sup>. François Lebrun estime à 25 % la chute des ordinations françaises entre 1750 et 1789, tout en signalant des écarts sensibles entre le Bassin Parisien en forte crise et le Sud-Ouest moins touché<sup>1438</sup>. On sait effectivement que cette baisse s'exerce de façon différenciée au sein de l'espace français : elle est observable, par exemple, dès 1740 dans le petit diocèse de Boulogne<sup>1439</sup>, vers 1745 dans le diocèse d'Auxerre<sup>1440</sup>, à partir de 1760 dans celui de Dol, en Bretagne<sup>1441</sup>, voire plus tard encore dans le diocèse de Cambrai<sup>1442</sup>.

En Provence, le mouvement semble décrire une baisse assez précoce. L'attribuant à l'importance du nombre des décimateurs en Provence, privant curés et vicaires, ayant « ruiné leur santé dans l'administration du pain sacré de l'Évangile », d'une juste rémunération, le docteur Achard lance aux « premiers pasteurs de l'Église » de son temps : « Vous vous plaignez que les paroisses manquent de ministres ! »<sup>1443</sup>. Le registre du secrétariat de l'évêché de Fréjus nous apprend que le plus vaste diocèse de notre espace d'étude n'a que 2 ou 3 ordinations sacerdotales par an en 1788 et en 1789<sup>1444</sup>. On sait également que Toulon n'a plus de séminaire et envoie ses candidats au sacerdoce dans les diocèses voisins. Sous le régime de la Constitution civile du clergé, il faut distinguer les ordinations réalisées par l'évêque constitutionnel Rigouard jusqu'en 1793 et celles qui ont été célébrées clandestinement ou en exil par les réfractaires. On a vu qu'elles furent peu nombreuses, notre fichier les estime à 41 entre 1791 et 1801<sup>1445</sup>.

<sup>1436</sup> Timothy TACKETT, « L'histoire sociale du clergé diocésain... », art. cité, p. 203-206.

<sup>1437</sup> Timothy TACKETT, « Mutations du recrutement clérical », in Claude LANGLOIS, Timothy TACKETT, Michel VOVELLE, Serge BONIN, Madeleine BONIN, *Atlas de la Révolution française*, op. cit., t. 9, p. 20.

<sup>1438</sup> François LEBRUN, *Être chrétien sous l'Ancien Régime, 1516-1790*, Paris, Seuil, 1996, p. 178-179.

<sup>1439</sup> Arlette PLAYOUST-CHAUSSIS. *La vie religieuse dans le diocèse de Boulogne au XVIII<sup>e</sup> siècle (1725-1790)*. Arras, Publication de l'Université de Lille III / Commission Départementale des Monuments Historiques du Pas-de-Calais, 1976, Chap. 2.

<sup>1440</sup> Dominique DINET, « Une déchristianisation provinciale au XVIII<sup>e</sup> siècle : le diocèse d'Auxerre », *Histoire, économie et société*, 1991, 10<sup>e</sup> année, n°4, p. 473.

<sup>1441</sup> Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les Prêtres séculiers en Haute-Bretagne au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes II, 1984, 660 p.

<sup>1442</sup> Gilles DEREGNAUCOURT, *De Fénelon à la Révolution...*, op. cit., p. 67.

<sup>1443</sup> Claude-François ACHARD, *Description historique, géographique et topographique...*, op. cit., t. I, p. 149.

<sup>1444</sup> A.D. Var, 1 G 62, 10<sup>e</sup> registre, 1788 et 1789.

<sup>1445</sup> Ils sont classés dans la catégorie « 2 » dans la colonne AX de notre tableau, la catégorie « 1 » rassemblant les prêtres ordonnés sous l'Ancien Régime.

Au Concordat ensuite, on sait que le diocèse de Fréjus n'est pas rétabli : les séminaristes varois poursuivent leurs études ecclésiastiques à Aix-en-Provence avant d'être envoyés dans tout le vaste diocèse. L'absence de registres d'ordinations antérieurs à 1841 à Aix<sup>1446</sup> nous empêche d'être plus précis, mais le recoupement des données permet d'identifier au moins 121 prêtres nés dans le Var ou exerçant dans le département, visiblement ordonnés entre 1802 et 1822<sup>1447</sup>. Nous connaissons quelques individus nés dans le Var qui poursuivent une bonne partie de leur carrière dans les Bouches-du-Rhône, comme César Joseph Besson, natif des environs de Vence, ordonné en 1814, qui est d'abord nommé vicaire en Arles, avant de rejoindre le Var en 1822.

Ce n'est qu'à partir de la restauration effective du diocèse de Fréjus, en 1823, qu'on peut reconstituer des séries statistiques complètes. L'une des premières décisions du nouvel évêque de Fréjus, Charles Alexandre de Richery, sacré à Paris le 10 juillet 1823, est de rouvrir un grand séminaire diocésain dans sa ville épiscopale<sup>1448</sup>. Il inaugure ce dernier le 30 novembre 1823 et l'*Almanach* varois de l'année suivante relate avec emphase que « plus de cent aspirants au sacerdoce se sont rendus avec un saint empressement » dans ce lieu<sup>1449</sup>. Le chiffre est hélas invérifiable : d'après nos recherches, il semble que toutes les archives du séminaire aient été détruites lorsque la Castille a fermé sous Mgr Barthe – avant sa réouverture par Mgr Madec en 1983. Au contraire, à partir de 1823, les statistiques des ordinations sacerdotales peuvent être extraites, de manière continue, des *Litterae ordinationis* conservées à l'évêché de Toulon<sup>1450</sup>. Les résultats bruts sont présentés dans la série de tableaux et de graphiques ci-dessous. Pour le Second Empire, ils recourent parfaitement les recherches d'Émilien Constant, qui s'inspire de la même source<sup>1451</sup>. Il nous a paru utile de les mettre en regard des statistiques nationales présentées par les ouvrages de référence.

---

<sup>1446</sup> Source : sœur Claudine PÉZERON aux Archives diocésaines d'Aix-en-Provence.

<sup>1447</sup> Ils appartiennent à la catégorie « 3 » dans la colonne AX de notre tableau.

<sup>1448</sup> 160 ans après, un autre évêque de Fréjus-Toulon fera de même, Mgr Joseph Madec, qui rouvre le séminaire de la Castille en 1983. En 2010, il compte environ 65 séminaristes (dont beaucoup sont originaires d'autres régions ou d'autres pays), ce qui en fait le premier séminaire de France. La même année, 18 jeunes hommes sont ordonnés prêtres entre juin et décembre, ce qui représente plus d'un cinquième des ordinations françaises.

<sup>1449</sup> *Almanach du Var*, Draguignan, Fabre, 1824, p. 104.

<sup>1450</sup> Ce gros registre, couvrant la période 1823-1932, a été présenté dans notre partie méthodologique (voir *supra*, p. 82). Tous les prêtres y figurant sont classés dans la catégorie « 4 » de la colonne AX de notre tableau, par opposition au « 4E » réunissant les prêtres ordonnés en dehors du Var après 1823.

<sup>1451</sup> Émilien CONSTANT, *Le Département du Var sous le Second Empire et au début de la III<sup>e</sup> République*, op. cit., t. I, p. 490 et t. II, p. 623.

**Tableau 21 : Les ordinations de prêtres dans le Var, 1821-1910<sup>1452</sup>**

Périodes	Prêtres	Dont séculiers	%	Réguliers	%	Pop. Var	%o prêtres / population
1821-1825	45	45	100	0	0	305 096	0,15
1826-1830	83	82	99	1	1	311 095	0,27
1831-1835	112	112	100	0	0	321 686	0,35
1836-1840	56	56	100	0	0	323 404	0,17
1841-1845	40	40	100	0	0	328 010	0,12
1846-1850	63	63	100	0	0	349 859	0,18
1851-1855	76	70	92	6	8	357 967	0,21
1856-1860	68	54	79	14	21	371 820	0,18
1861-1865	100	68	68	32	32	315 526	0,32
1866-1870	65	59	91	6	9	308 550	0,21
1871-1875	76	46	61	30	39	293 757	0,26
1876-1880	92	69	75	23	25	295 763	0,31
1881-1885	45	42	93	3	7	288 577	0,16
1886-1890	37	34	92	3	8	283 689	0,13
1891-1895	88	38	43	50	57	288 336	0,31
1896-1900	72	40	55	32	45	309 179	0,23
1901-1905	67	43	64	24	36	326 384	0,21
1906-1910	30	28	93	2	7	324 638	0,09
<b>TOTAL</b>	<b>1 215</b>	<b>989</b>	<b>81</b>	<b>226</b>	<b>19</b>	-	-

**Tableau 22 : Les ordinations de prêtres dans le Var, moyenne et indice**

Périodes	Prêtres	Moyenne annuelle	Indice (base 100 en 1826-1830)	Prêtres séculiers	Indice (base 100 en 1826-1830)
1821-1825	45	9	54,2	45	54,2
1826-1830	83	16,6	100,0	82	98,8
1831-1835	112	22,4	134,9	112	134,9
1836-1840	56	11,2	67,5	56	67,5
1841-1845	40	8	48,2	40	48,2
1846-1850	63	12,6	75,9	63	75,9
1851-1855	76	15,2	91,6	70	84,3
1856-1860	68	13,6	81,9	54	65,1
1861-1865	100	20	120,5	68	81,9
1866-1870	65	13	78,3	59	71,1
1871-1875	76	15,2	91,6	46	55,4
1876-1880	92	18,4	110,8	69	83,1
1881-1885	45	9	54,2	42	50,6
1886-1890	37	7,4	44,6	34	41,0
1891-1895	88	17,6	106,0	38	45,8
1896-1900	72	14,4	86,7	40	48,2
1901-1905	67	13,4	80,7	43	51,8
1906-1910	30	6	36,1	28	33,7
<b>TOTAL</b>	<b>1 215</b>	<b>13,5</b>	<b>-</b>	<b>989</b>	<b>-</b>

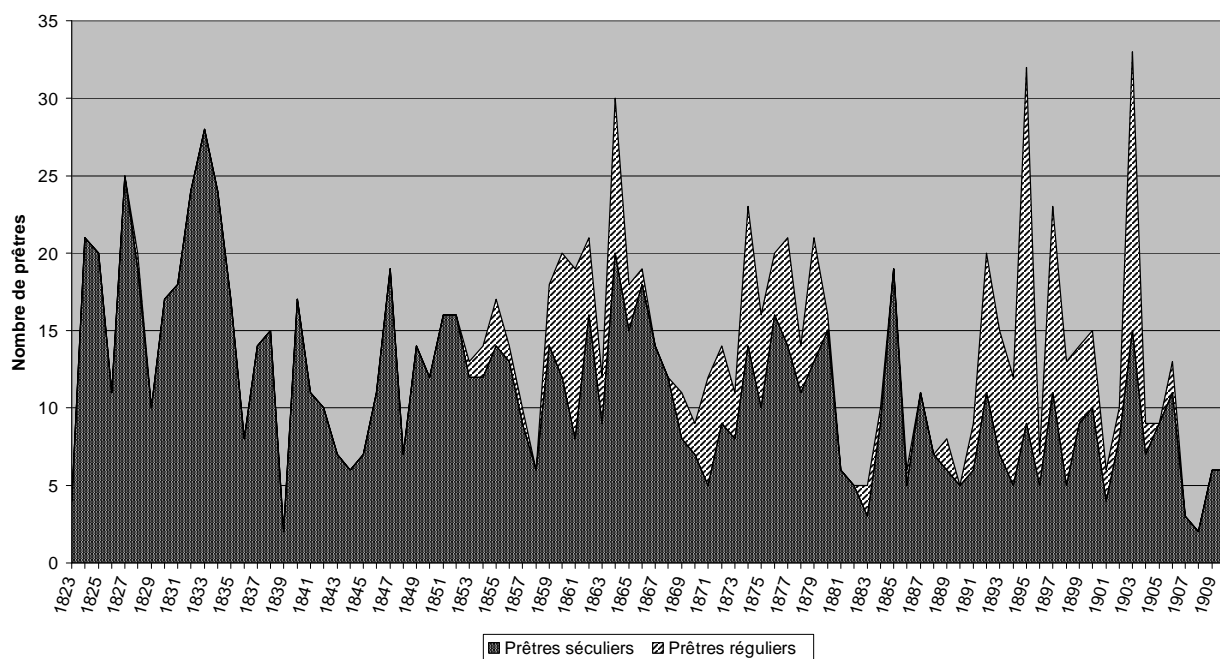
<sup>1452</sup> Les statistiques de population correspondent aux résultats du recensement de l'année de début de l'intervalle (sauf pour 1871-1875 : le recensement a eu lieu en 1872), pris dans les différentes éditions de l'*Annuaire du Var*.

**Tableau 23 : Les ordinations de prêtres en France, moyenne et indice**<sup>1453</sup>

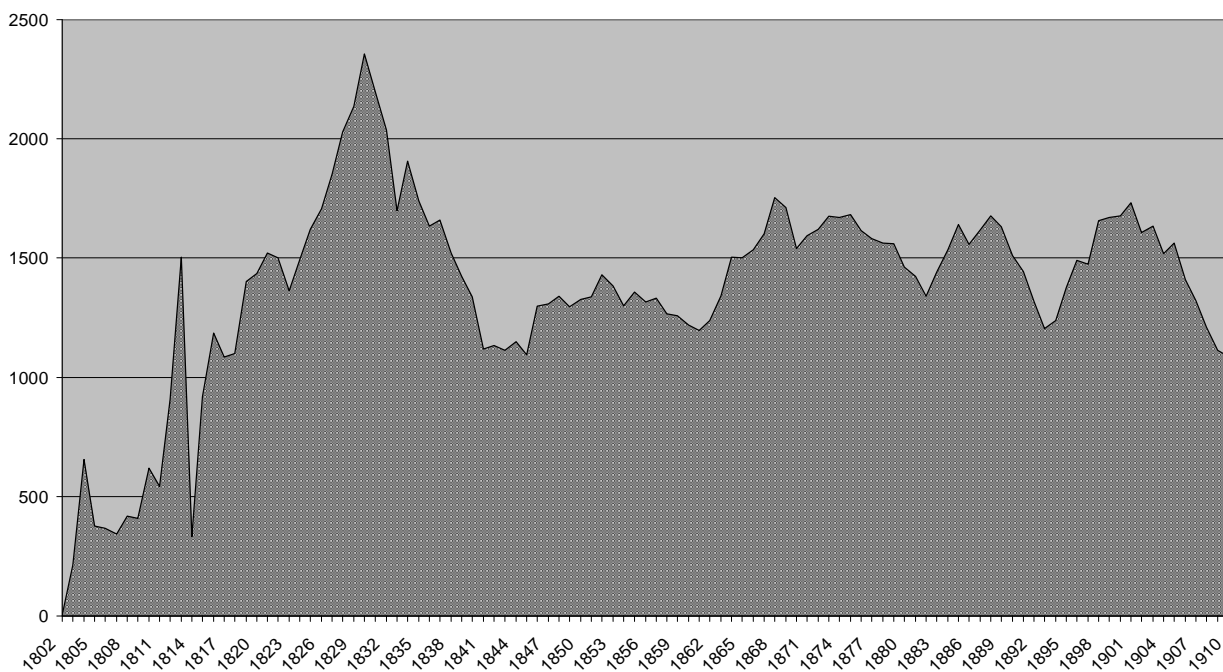
Périodes	Prêtres	Moyenne annuelle	Indice (base 100 en 1826-1830)
1801-1805	1 249	250	12,4
1806-1810	2 155	431	21,4
1811-1815	4 207	841	41,7
1816-1820	6 207	1 241	61,6
1821-1825	7 497	1 499	74,4
1826-1830	10 081	2 016	100,0
1831-1835	9 580	1 916	95,0
1836-1840	7 575	1 515	75,1
1841-1845	5 610	1 122	55,6
1846-1850	6 568	1 314	65,2
1851-1855	6 809	1 362	67,5
1856-1860	6 393	1 279	63,4
1861-1865	6 782	1 356	67,3
1866-1870	8 143	1 629	80,8
1871-1875	8 245	1 649	81,8
1876-1880	7 784	1 557	77,2
1881-1885	7 380	1 476	73,2
1886-1890	8 000	1 600	79,4
1891-1895	6 580	1 316	65,3
1896-1900	7 972	1 594	79,1
1901-1905	8 058	1 612	79,9
1906-1910	6 143	1 229	60,9
<b>TOTAL</b>	<b>149 018</b>	1 656	-

<sup>1453</sup> Chanoine Fernand BOULARD, *Essor ou déclin du clergé français ?*, Paris, Le Cerf, p. 465, tableau XIV.

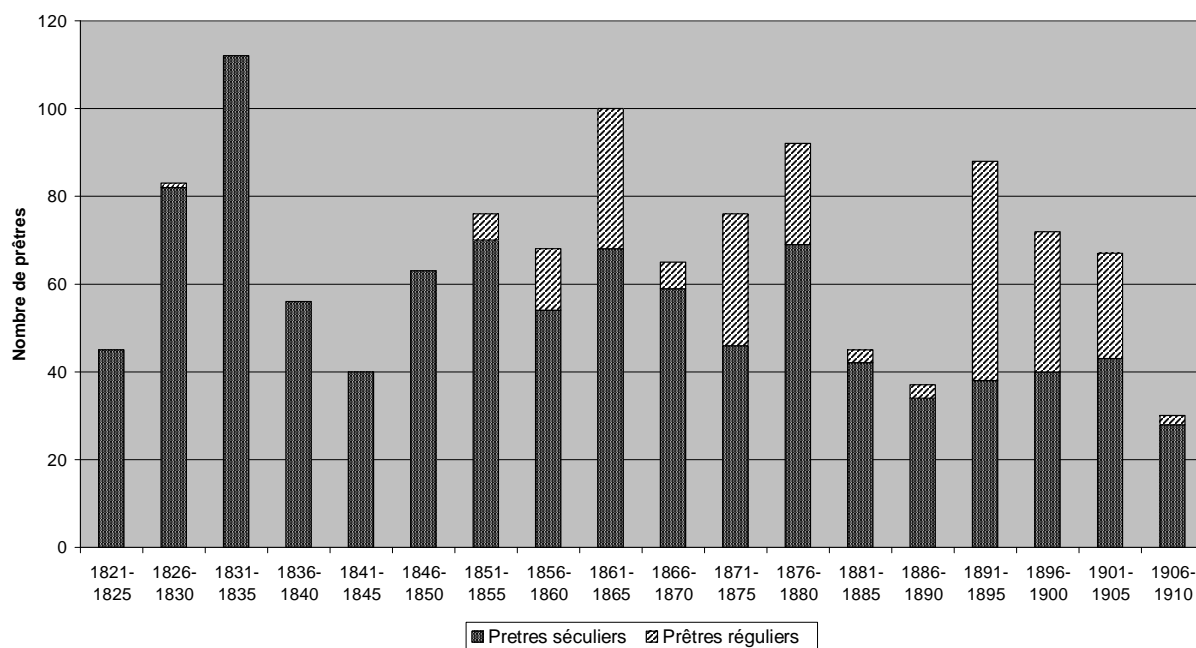
**GRAPHIQUE 4 : LES ORDINATIONS SACERDOTALES DANS LE VAR AU XIXe SIECLE  
(CHIFFRES ANNUELS)**



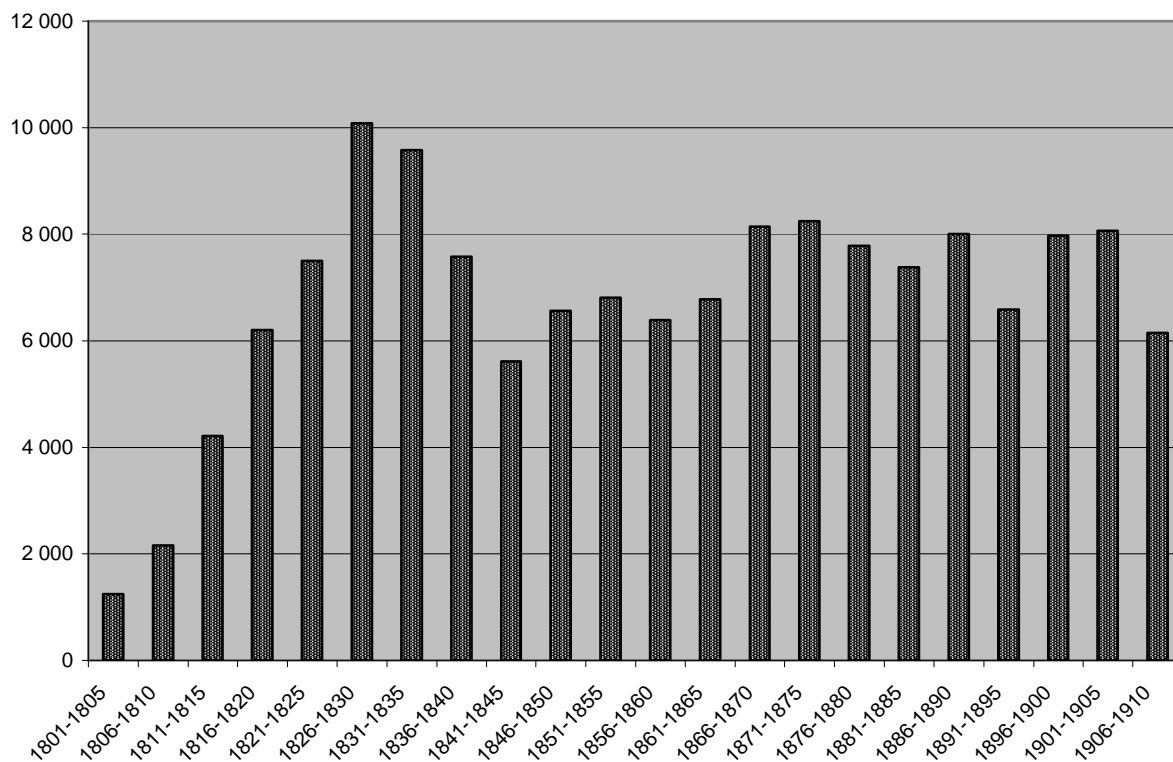
**GRAPHIQUE 5 : LES ORDINATIONS SACERDOTALES EN FRANCE AU XIXe SIECLE**



**GRAPHIQUE 6 : LES ORDINATIONS SACERDOTALES DANS LE VAR AU XIXe SIECLE  
(PAR PERIODES QUINQUENNALES)**

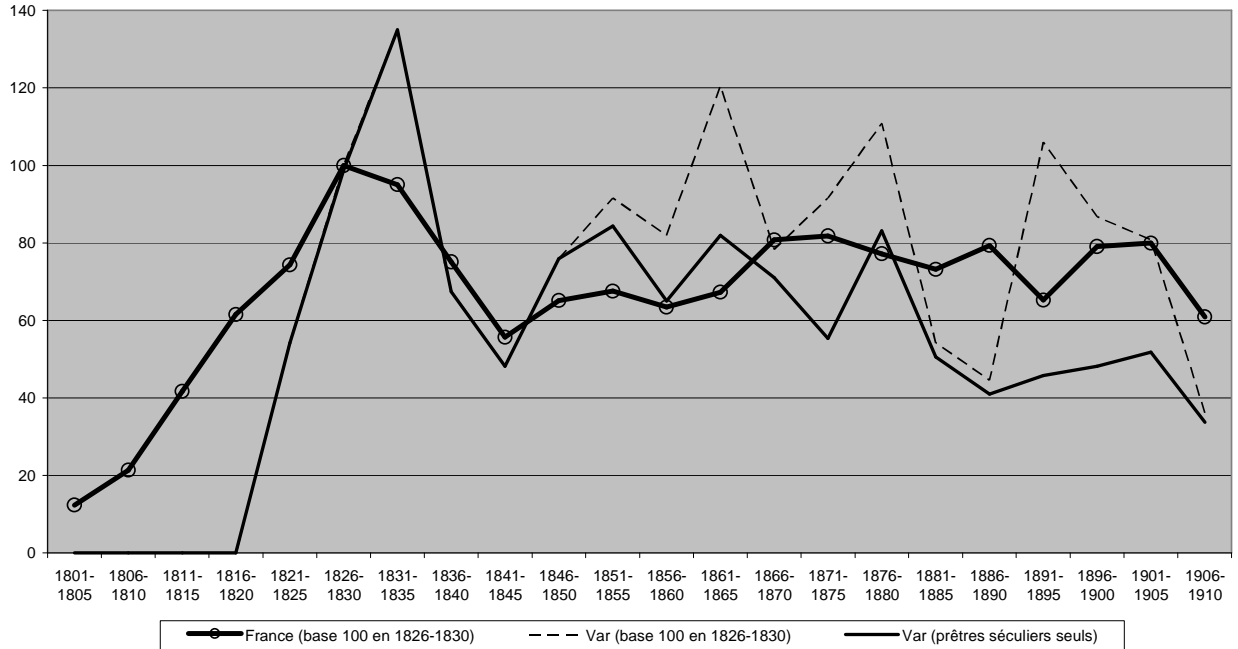


**GRAPHIQUE 7 : LES ORDINATIONS SACERDOTALES EN FRANCE AU XIXe SIECLE  
(PAR PERIODES QUINQUENNALES)**

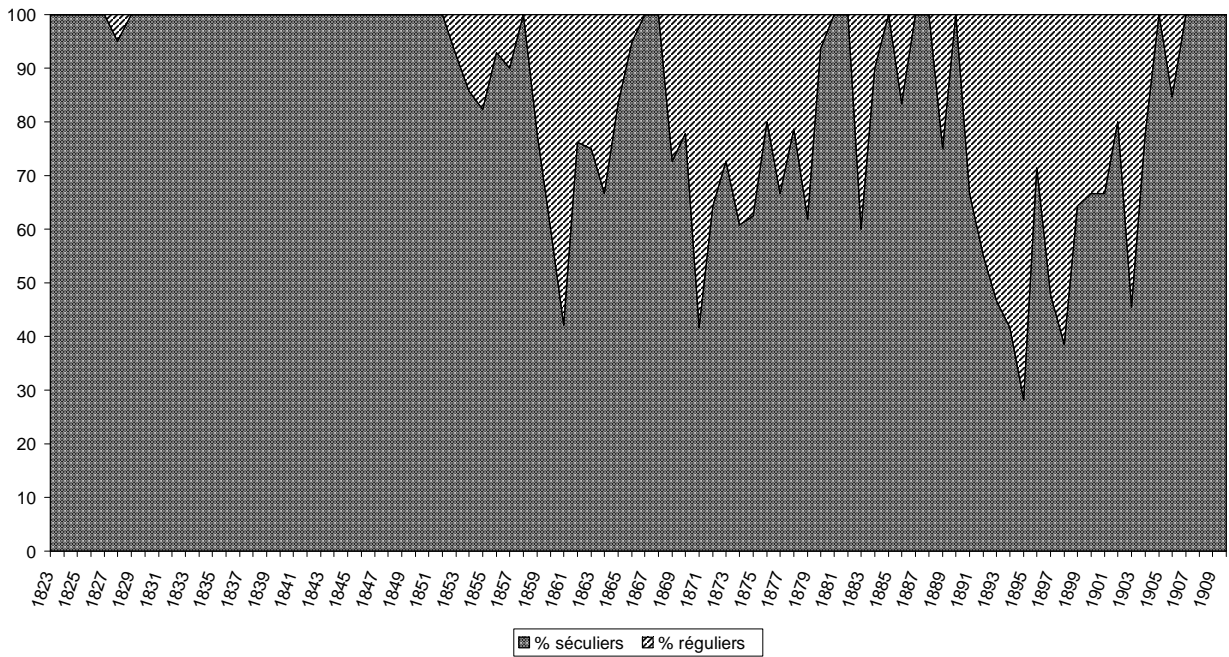




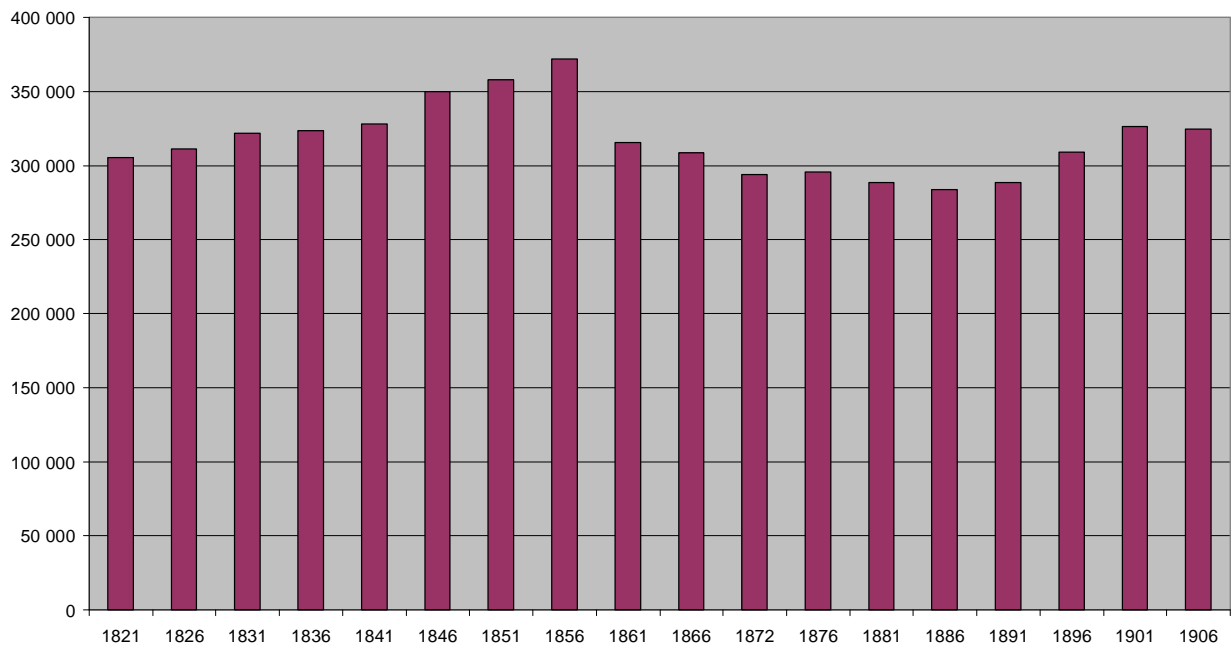
**GRAPHIQUE 8 : LES ORDINATIONS SACERDOTALES EN FRANCE ET DANS LE VAR EN INDICE (PERIODES QUINQUENNALES, BASE 100 EN 1826-1830)**



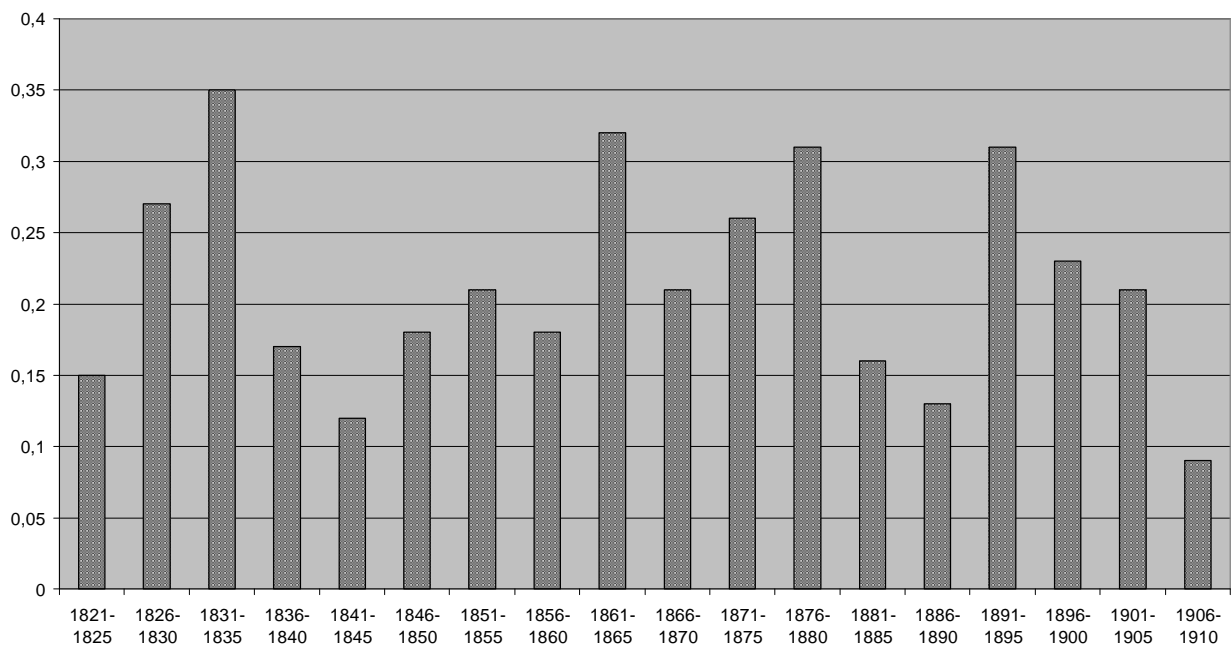
**GRAPHIQUE 9 : PROPORTION DE SECULIERS ET DE REGULIERS DANS LES ORDINATIONS SACERDOTALES VAROISES (EN %)**



**GRAPHIQUE 10 : EVOLUTION DE LA POPULATION VAROISE AU XIXe SIECLE  
(NOMBRE D'HABITANTS, CHIFFRES DES RECENSEMENTS QUINQUENNAUX)**



**GRAPHIQUE 11 : LES ORDINATIONS SACERDOTALES  
RAPPORTEES A LA POPULATION VAROISE (EN ‰)**



## Un mouvement contrasté : un large essor, puis un déclin précoce

Les documents obtenus à partir de nos calculs appellent à de nombreuses remarques. De façon globale, il faut noter que de 1823 à 1910, en près de neuf décennies de la Restauration au début du XX<sup>e</sup> siècle, ce sont donc 1 215 jeunes gens qui deviennent prêtres dans le diocèse de Fréjus<sup>1454</sup>, soit environ 0,8 % du total français. Chacun d'eux possède une fiche plus ou moins complète dans notre base de données. Bien que ce chiffre soit inférieur au niveau atteint dans d'autres diocèses<sup>1455</sup>, il n'est absolument pas négligeable : c'est un peu plus du double des prêtres varois soumis au serment en 1790<sup>1456</sup>. Le flux est cependant loin d'être homogène au cours du temps. Le total quinquennal des ordinations peut varier du simple à près du quadruple, entre 30 prêtres pour la dernière période et 112 entre 1831 et 1835. Les variations annuelles sont encore plus fortes, enregistrant un maximum de 33 en 1903 contre un minimum de 2 en 1839 et en 1908 ; elles peuvent même évoluer fortement d'une année sur l'autre : à la moisson conséquente de 1895 (32 prêtres) succède le chiffre médiocre de 1896 (7 ordinations).

Une rapide déclinaison chronologique amène à distinguer plusieurs périodes différentes, qu'il est intéressant de comparer avec les chiffres nationaux calculés par le chanoine Boulard. En dépit de la différence entre les points de départ (il n'y a pas d'ordination dans le Var avant 1823), les graphiques 4 et 5, qui mettent en regard les statistiques varoises et françaises, révèlent des mouvements relativement parallèles d'ascension et de déclin. En particulier, l'irrésistible montée du premier tiers du siècle (réduite à une quinzaine d'années pour le diocèse de Fréjus nouvellement créé) et les basses eaux de la fin de période apparaissent immédiatement. Dans le détail, la conversion des valeurs absolues en indices, mise en images dans le graphique 9, permet d'apercevoir de sérieuses divergences. Nous avons pris le parti de choisir pour base 100 le chiffre maximal des ordinations françaises au XIX<sup>e</sup> siècle, daté de la période 1826-1831, bien qu'il ne corresponde pas à l'apogée des ordinations dans le Var.

Le début de la courbe n'est nullement significatif puisque Fréjus n'a pas de grand séminaire avant 1823. Le mouvement ascendant, par définition plus court que pour la France entière, se trouve plus accentué, sans qu'on sache pour l'instant s'il s'agit d'un plus fort dynamisme diocésain ou d'un simple phénomène de rattrapage. L'originalité de Fréjus est que l'ascension se poursuit plus tardivement, jusqu'à un apogée en 1833 (28 ordinations). La chute est en revanche

---

<sup>1454</sup> Dans notre fichier, ils présentent tous la mention « 83 » dans la colonne BB réservée au département d'ordination.

<sup>1455</sup> D'après les chiffres de C. Sorrel, 1 240 prêtres sont ordonnés dans les diocèses savoyards rien qu'entre 1823 et 1856.

<sup>1456</sup> Pour donner un point de repère, c'est la population de la communauté de Bandol, en plein essor démographique, au début de la Révolution.

plus lourde au milieu de la Monarchie de Juillet, puisque l'indice repasse au-dessous des valeurs nationales : en une décennie, de 1835 à 1845, le nombre de prêtres ordonnés a ainsi diminué de moitié, descendant même sous le niveau des années 1820. Inversement, la reprise dans les deux décennies suivantes est bien plus ample que dans la France entière : tandis que l'indice national peine à gagner un point par an en un quart de siècle, celui de Fréjus double en vingt ans, jusqu'à atteindre un nouveau point haut au début des années 1860. La seconde moitié de la période marque ensuite un contraste flagrant entre la relative stabilité nationale, qui reste pendant 35 ans proche de l'indice 80, malgré un léger décrochage à la fin des années 1890 puis au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, et l'extrême variabilité de la courbe varoise. Cette dernière alterne les hauts, dans les années 1870 et le début des années 1890, et des bas très profonds, dans les années 1880 et surtout à la fin du siècle. L'ultime période quinquennale considérée (1906-1910) accuse un retard de plus de 20 points sur la moyenne nationale. On pourrait même ajouter qu'à plusieurs reprises, le mouvement suit un trajet inverse à la tendance nationale, surtout entre 1881 et 1900.

Au total, les deux courbes qui semblaient assez parallèles présentent un contraste saisissant. Le mouvement varois des ordinations se manifeste principalement par deux phénomènes, qu'il faudra tenter d'expliquer plus loin. Le moins surprenant est l'accentuation des mouvements nationaux : les extrêmes, tant dans le dynamisme que dans la faiblesse des ordinations, sont atteints beaucoup plus facilement qu'à l'échelon national, ce qu'on pourrait attribuer à l'effet de lissage des courbes françaises, qui prennent en compte plusieurs milliers de personnes sur le territoire national. Il semble normal que la versatilité des attitudes devant l'accès au sacerdoce soit plus importante dans un espace départemental soumis aux approches divergentes des générations successives, mais le phénomène semble prendre ici une ampleur remarquable. Le second phénomène est le décalage chronologique fréquemment aperçu entre les chiffres varois et les tendances nationales. Si l'ascension des ordinations dans le premier tiers du siècle perdure davantage qu'en France et si la reprise est plus précoce à partir de la fin de la Monarchie de Juillet, il apparaît surtout que le déclin des ordinations survient beaucoup plus tôt qu'au niveau national. La rupture peut être datée de la fin du Second Empire : alors que la France connaît une stabilisation à un niveau moyen (1 300 ordinations par an), puis une remontée suivie d'une consolidation au début de la III<sup>e</sup> République, le Var ne connaîtra plus jamais le niveau des ordinations de 1860. Ce qui est remarquable dans le département est donc la précocité de la chute des vocations. Ailleurs, on ne la constate guère avant la III<sup>e</sup> République ; l'archevêque de Reims écrivait ainsi en 1878 : « Depuis la guerre de 1870 surtout, nous avons vu diminuer le nombre des

vocations d'une manière déplorable »<sup>1457</sup>. Le seul élément de comparaison valable pourrait être le diocèse d'Avignon, où les ordinations commencent à décliner au cours de la période 1860-1864<sup>1458</sup>. Le Var semble être subitement devenu un diocèse où les vocations se raréfient alors que le reste du pays connaît l'abondance pour quelques années encore.

Il est cependant trop tôt pour en tirer des conclusions sur une supposée déchristianisation du département. Les chiffres du diocèse de Saint-Flour dévoilent eux aussi un fléchissement dans la dernière partie du siècle, que Christian Estève attribue moins à la baisse de la foi qu'aux effets de l'émigration définitive de jeunes hommes, privant le séminaire du renouvellement nécessaire<sup>1459</sup>.

### Ordinations de séculiers et de réguliers

L'analyse peut encore être affinée si on tient compte de la composition des ordinations fréjusiennes. Le constat précédent n'en prend que plus de poids encore. En effet, le document de l'évêché permet de distinguer les séculiers ordonnés prêtres, des réguliers, reconnaissables à la mention *rite praesentatum*<sup>1460</sup> (ou parfois *rite dimissum*<sup>1461</sup>) à proximité immédiate du nom de l'ordinand. Ces derniers sont logiquement absents dans toute la première moitié du siècle, le concordat n'ayant pas officiellement rétabli la vie religieuse, interdite dès 1790 par les révolutionnaires. À partir de 1850, cependant, la France est marquée par un renouveau du clergé régulier dans le sillage de la restauration de l'ordre bénédictin par Dom Prosper Guéranger et des dominicains par Lacordaire. Le Var, qui contient d'antiques implantations monastiques dont certaines sont relevées de leurs cendres au cours de cette période (la grotte de la Sainte-Baume, le monastère de Saint-Honorat aux îles de Lérins)<sup>1462</sup>, n'échappe pas à ce phénomène. Ainsi, 226 prêtres ordonnés dans le Var (18,6 %, soit près d'un sur cinq) sont des religieux et n'accomplissent pas, sauf exception, le service des paroisses – c'est pour cela que nous ne les évoquerons guère dans cette étude. Beaucoup ont d'ailleurs quitté plus ou moins vite le diocèse,

---

<sup>1457</sup> Cité dans Abbé BOUGAUD, *Le Grand péril de l'Église de France au XIX<sup>e</sup> siècle*, 3<sup>e</sup> éd. 1878, Chapitre I, § II.

<sup>1458</sup> Dominique JAVEL, *Transmettre la foi au diocèse d'Avignon, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, op. cit., Annexe 3 : « Ordinations sacerdotales », p. 423.

<sup>1459</sup> Christian ESTÈVE, « Le recrutement sacerdotal dans le diocèse de Saint-Flour au XIX<sup>e</sup> siècle », art. cité, p. 616-617.

<sup>1460</sup> L'expression signifie que l'ordinand est présenté à l'évêque par une communauté religieuse qu'il est destiné à continuer de servir.

<sup>1461</sup> Ce qui signifie que l'individu est ordonné de façon dérogatoire par l'évêque d'un diocèse dont il ne dépend pas juridiquement. Le cas est très fréquent pour les communautés religieuses qui recrutent dans toute la France.

<sup>1462</sup> Les relations quinquennales de l'évêque à l'autorité romaine, conservées aux Archives du Vatican, contiennent la liste précise des congrégations installées dans le diocèse, parfois avec leur date d'arrivée (342 Fréjus, *Évêché de Fréjus et Toulon. Relatio status Ecclesiae et Dioecesis 1879* : 15 congrégations d'hommes, 11 de femmes).

comme en témoignent certains renseignements retrouvés à propos de leur décès (nécrologie sur le site des dominicains, par exemple<sup>1463</sup>). Leur répartition est résumée dans le tableau 24.

**Tableau 24 : Les ordinations de réguliers dans le Var, 1823-1910**

<b>Congrégations</b>	<b>Nombre de prêtres</b>	<b>Année maximale</b>
Maristes	86	1895 : 21
Dominicains	81	1864 : 8
Cisterciens	13	1877 : 3
Salésiens	9	1889 et 1900 : 2
O. M. I.	9	1900 et 1904 : 2
Autres	7	1898 : 5
Inconnu	21	1897 : 10 <sup>1464</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>226</b>	<b>1895 : 23</b>

On remarque que près des trois quarts des réguliers proviennent de deux ordres présents dans le diocèse, les maristes (86 prêtres ordonnés) installés à la Seyne à partir de 1849 et les dominicains (81 ordonnés), qui reviennent à la Sainte-Baume. Suivent les cisterciens de Lérins (13), les salésiens de la Navarre, près d'Hyères (9), à égalité avec l'Ordre de Marie immaculée (9 prêtres). L'origine spirituelle d'un dixième de ces prêtres nous reste inconnue. Le graphique 6 montre bien que ces ordinations s'effectuent en plusieurs vagues collectives : la première moitié du Second Empire correspond à l'installation de jeunes communautés, maristes puis dominicains et cisterciens. Au contraire, la fin de la période correspond à la sécularisation de communautés privées d'enseignement ou soumises à autorisation du gouvernement par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901. Ces ordinations permettent aux religieux d'entrer dans les rangs du clergé diocésain et de parer à l'éventuelle suppression de leur ordre. Si l'on enlève tous ces religieux du solde des ordinations, on constate de sérieuses modifications dans la courbe des ordinations (graphique 8). Leur présence explique l'afflux soudain de prêtres certaines années et cache mal la chute quasi-continue des vocations varoises à partir de 1860. La courbe varoise se détache d'autant plus de la moyenne nationale : après 1880, les prêtres diocésains ordonnés dépassent rarement les 10 par an.

Laissant de côté, pour le moment, la tâche d'expliquer cette évolution contrastée des ordinations, nous nous intéresserons plutôt aux individus qui se situent derrière ces chiffres et à leur personnalité, en les étudiant à l'aide de plusieurs paramètres. Plusieurs angles de vue sont à prendre en compte pour mieux les connaître, grâce aux nombreux documents qui sont en notre

<sup>1463</sup> <http://www.dominicains.com>, nécrologie de la province de Toulouse, classée par jour de décès.

<sup>1464</sup> La *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 3 juillet 1897, p. 432, indique que ces prêtres sont « étrangers », sans parler de congrégation quelconque. Le registre d'ordination met pourtant la mention *Fratres* (frères) devant leurs noms.

possession. Qui sont donc ces hommes qui ont choisi la voie du sacerdoce dans le diocèse de Fréjus ?

### **b- Les vocations : un portait spirituel et intellectuel**

Comme Maurice Morand, ancien prêtre devenu professeur d'université dans le film *Le Défroqué*, nous nous posons la question : « Qu'est-ce qui pousse des jeunes à se lancer dans la prêtrise ? »<sup>1465</sup>. Après un instant de suspense, il répond lui-même : « la générosité ». Notre réponse sera moins univoque. Le document idéal serait sans doute une page du journal d'un vieux curé qui, parvenu au soir de sa vie, se remémore le processus qui l'a fait embrasser la carrière ecclésiastique. Pour le Var, un tel document n'existe guère ; toutefois, nous avons suffisamment d'informations biographiques pour dessiner quelques traits saillants. Le chercheur doit cependant garder à l'esprit le biais introduit par une de nos sources principales, les notices nécrologiques, écrites par des prêtres sur leurs confrères en sacerdoce, qui cherchent avant tout à transmettre une image plutôt qu'à peindre l'intégralité d'une vie<sup>1466</sup>.

### **Le modèle de la vocation précoce**

Le modèle mis en avant par de nombreuses notices est l'apparition précoce de la vocation du prêtre, appelé par le Seigneur et mis à part dès son enfance, à l'exemple du prophète Samuel de l'Ancien Testament<sup>1467</sup>. Ainsi, Jean-Baptiste Vigne, né au Lauzet en 1754 « d'une famille bourgeoise considérée dans le pays », « se sentit de bonne heure appelé à l'état ecclésiastique »<sup>1468</sup> ; il entre à 19 ans dans le bas-chœur de la cathédrale de Marseille et devient chanoine grâce à un indult, malgré l'opposition du chapitre entièrement noble, suite à un appel au Conseil du Roi qui lui donne raison. De François Trastour, né à Saint-Jeannet en 1794, l'abbé Barthélemy dit que « c'était une nature ouverte et appliquée et, jeune encore, il faisait entrevoir qu'il aurait du talent et deviendrait un bon sujet et un digne prêtre »<sup>1469</sup>. Quant à Alexandre Gaze, né à Tavernes en 1834, « dès sa plus tendre enfance, il donna des signes manifestes de vocation sacerdotale »<sup>1470</sup> : il refuse en effet d'aller au collège de Draguignan, jugé trop souple, et ne réussit à entrer dans une école jésuite malgré l'opposition de sa famille – qui comprend pourtant

---

<sup>1465</sup> Film *Le Défroqué* de Léo JOANNON, 1953, avec Pierre FRESNAY.

<sup>1466</sup> Nous reviendrons plus loin sur le problème des notices nécrologiques comme outil révélant la vision du clergé sur lui-même (voir *infra*, « Le miroir des notices nécrologiques », p. 366-369).

<sup>1467</sup> Le premier livre de Samuel raconte comment le jeune Samuel répond : « Parle, Seigneur, ton serviteur écoute » à la voix du Seigneur qu'il entend dans la nuit (1 Samuel III, 1-14).

<sup>1468</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 16 juillet 1898, p. 453.

<sup>1469</sup> Fichier Barthélemy, T 25.

<sup>1470</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 28 février 1903, p. 141.

des prêtres diocésains – que grâce à l'intervention du vicaire général Vincens, son lointain parent<sup>1471</sup>. Un langage similaire est employé à propos d'Émile Jauffret, Brignolais né en 1883 et mort après seulement trois ans de prêtrise : « dès sa plus tendre enfance, il brûla du désir de monter au Saint Autel »<sup>1472</sup>. Il est même précisé qu'il joue à la messe et qu'il est repéré par le chanoine Roudier, lequel « avait dirigé son âme vers le sacerdoce » et l'a fortifié durant sa douloureuse agonie<sup>1473</sup>. Idem au sujet du Bandolais François Arnaud (1855-1916) : « dès l'année de sa première communion, le clergé de sa ville natale n'avait pas eu de peine à discerner en lui les germes de la vocation sacerdotale. Aussi accepta-t-il avec joie et reconnaissance la première ouverture qui lui fut faite vers le sacerdoce »<sup>1474</sup>. Très pieux également dès son plus jeune âge, Alix Meifredy transforme sa chambre d'enfant en véritable chapelle<sup>1475</sup> tandis qu'Henri Mouttet, dont « (l')enfance annonça la vie », jouait souvent au martyr<sup>1476</sup>.

Plusieurs expressions sont employées pour faire comprendre ce caractère inné de la vocation. L'abbé Joseph Dom a eu lui aussi la vocation « dès la plus tendre enfance »<sup>1477</sup>. Pour Marius Davin, né en 1856, « la vocation sacerdotale vint comme spontanée et du berceau »<sup>1478</sup>. « Né d'une famille assez généreuse dans sa foi pour donner deux prêtres à l'Église, Antoine Bremond suçà la piété avec le lait de sa mère, et sentit de bonne heure se former en lui le désir de se donner au service des autels »<sup>1479</sup>. Pour résumer les choses, Joseph François Michel, né à Toulon en 1820, était « prêtre avant de recevoir l'ordination sacerdotale »<sup>1480</sup> et même « l'abbé Bérard [natif à Marseille en 1844] était né prêtre »<sup>1481</sup>.

Derrière ces images pieuses, quelle réalité ? À part les jeux d'enfant de certains, peu de détails concrets nous sont donnés. Par exemple, les futurs prêtres ont-ils été servants de messe ? Le fait est probable pour une certaine proportion d'entre eux, mais n'est jamais indiqué, exception faite pour Fortuné Martel, qui n'est pas varois<sup>1482</sup>. Combien d'entre eux sont-ils passés par le petit séminaire ? La réponse nous est également inconnue. On connaît 15 prêtres du XIX<sup>e</sup> siècle (et deux séminaristes décédés avant leur ordination) qui ont étudié au petit séminaire de

---

<sup>1471</sup> *Ibid.*, p. 142.

<sup>1472</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 2 octobre 1909, p. 636.

<sup>1473</sup> *Ibid.*, p. 637.

<sup>1474</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 4 mars 1916, p. 113.

<sup>1475</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 27 mai 1905, p. 331.

<sup>1476</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 28 août 1909, p. 555. Sa longue biographie est rédigée par un confrère non nommé.

<sup>1477</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 27 octobre 1934, p. 610.

<sup>1478</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 22 mai 1943, p. 139.

<sup>1479</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 26 décembre 1891, p. 835.

<sup>1480</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 17 mars 1900, p. 163.

<sup>1481</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 10 février 1900, p. 88.

<sup>1482</sup> Arch. diocésaines d'Aix-en-Provence, A1, Fortuné Martel.



Brignoles, originaires du grand Ouest du département (de Montmeyan et de Draguignan jusqu'à la Seyne), mais l'absence de relevés systématiques empêche d'avancer toute conclusion exhaustive. Pour Grasse, les données biographiques sont encore plus parcellaires puisque nous n'avons que trois noms.

Le seul élément repérable récurrent est l'aide apportée par les prêtres à l'éclosion de la vocation. Ainsi, Joseph Antoine Dubuy (1796-1835) « fut élevé dans la paroisse Sainte-Marie à Toulon par les soins de Mgr Michel, alors curé... C'est lui qui l'avait initié aux vertus sacerdotales. L'abbé Michel chérissait l'abbé Dubuy et ce dernier était d'un dévouement sans bornes pour son jeune ecclésiastique »<sup>1483</sup>. La relation devait d'ailleurs durer puisque Louis Charles Jean-Baptiste Michel, devenu évêque de Fréjus en 1829, le demanda comme vicaire, puis comme vicaire général avant que Dubuy ne meure du choléra en 1835<sup>1484</sup>. Jacques Vallagnosc, Dracénois né en 1823, « doit sa vocation ecclésiastique à un ancien vicaire de Draguignan, véritable ascète, mort en odeur de Sainteté et dont on parle encore avec vénération : M. l'abbé Blancard, qui fut le directeur spirituel du jeune lévite pendant de longues années »<sup>1485</sup>.

### **D'autres types de vocation**

Certains événements exceptionnels jouent parfois un rôle dans le désir du sacerdoce. Ainsi, on rapporte que le docteur Joseph-François Pey, père de François Joseph Pey, né à Solliès-Pont en 1759, a hébergé quelque temps le célèbre pèlerin saint Benoît Joseph Labre<sup>1486</sup>, qui a traversé la France dans les années 1780 avant de rejoindre Rome. Élevé dans une atmosphère de pieux souvenir et de charité, François « eut de bonne heure la pensée de se donner, comme son oncle, au service de Dieu et au salut des âmes »<sup>1487</sup>. La Révolution est paradoxalement tenue pour responsable de la décision de deux prêtres, qui ont eu contact plus ou moins direct avec des prêtres persécutés. La revue diocésaine précise de la sorte le cas d'Augustin Vallier :

*« Il dut sans doute le premier épanouissement de ses aspirations au sacerdoce à la fréquentation d'un colocataire de la maison paternelle, le vénérable abbé Preire. Ce vétéran du clergé, vicaire de Draguignan jusqu'à l'âge de 86 ans, confesseur de la Foi pendant la Révolution, avait été traîné dans la fatale charrette qui devait le déposer aux pieds du tribunal révolutionnaire de Paris ou d'Orange, au moment où la mort de*

---

<sup>1483</sup> Fichier Barthélemy, D 10.

<sup>1484</sup> L'abbé Barthélemy précise d'ailleurs que la mort de l'abbé Dubuy a affecté Mgr Michel.

<sup>1485</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 23 novembre 1901, p. 749.

<sup>1486</sup> Fichier Barthélemy, P 56. Félix DOLLIEULE dit même que le docteur a gardé comme relique un gobelet dont le saint s'était servi (« François-Joseph Pey, martyr de la foi », *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 25 décembre 1926, p. 674).

<sup>1487</sup> Félix DOLLIEULE, « François-Joseph Pey, martyr de la foi », *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 25 décembre 1926, p. 675.

*Robespierre délivra une masse de prisonniers voués à la guillotine.* »<sup>1488</sup>

D'après des « renseignements fournis par la famille Granon »<sup>1489</sup>, le chanoine Louis Granon, né à Villecroze en 1825, a été marqué par son grand-père qui a secouru un prêtre rétracté dans sa paroisse plus de trente ans auparavant et l'a transporté dans un tonneau jusque dans la région lyonnaise<sup>1490</sup>. Dans tous les cas, le contact avec un prêtre remarquable par son charisme ou par son courage dans une situation exceptionnelle est perçu comme le déclic stimulant une imitation chez un jeune homme. On remarquera au passage combien la mémoire de ces faits fut soigneusement entretenue par les proches du prêtre concerné ; il est même possible qu'on ait donné à l'événement une importance exagérée. Même l'abbé Davin, né un demi-siècle après les événements révolutionnaires, « grandit parmi les souvenirs héroïques de M. Gairoird, survivant de la Révolution »<sup>1491</sup>. Inversement, les événements de 1789 ont pu perturber ou retarder certaines vocations : Charles Antoine Hondet « passa toute la tourmente révolutionnaire dans l'état de jeune homme, ce ne fut qu'au rétablissement du culte qu'initié à l'étude du latin, il se destina à l'état ecclésiastique »<sup>1492</sup>.

Il existe cependant quelques écarts au modèle, qui percent dans de rares documents. Sans surprise, c'est plutôt du côté de l'Ancien Régime qu'on trouve trace de vocations moins solides. Pierre Jean Aumerat, religieux du Thoronet en 1789, fut « plutôt poussé par ses parents que par vocation » et « sa conduite laissait parfois à désirer, mais point de scandales »<sup>1493</sup>. Il n'est guère étonnant de constater qu'au Concordat, il abandonne le ministère public et se retire dans sa campagne natale de Cuers, où il meurt en 1834, âgé de 76 ans. L'histoire de Mgr Pisani de la Gaude, né à Aix en 1743, est plus surprenante : le chanoine Tisserand nous apprend qu'il fut d'abord avocat au parlement d'Aix comme son père, puis entra dans les ordres après la mort de sa fiancée, « la belle et spirituelle mademoiselle d'Entrecasteaux »<sup>1494</sup>. Il ajoute qu'il « renonça au monde », terme qui pourrait prendre une connotation négative. Nous l'avons déjà croisé comme évêque de Vence, poste qu'il acquiert en 1783.

## **L'âge des ordonnés : une certaine stabilité**

L'âge à l'ordination sacerdotale constitue un élément important pour caractériser les

---

<sup>1488</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 23 novembre 1901, p. 748.

<sup>1489</sup> Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, *op. cit.*, p. 250, note 2.

<sup>1490</sup> *Ibid.*, p. 249.

<sup>1491</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 22 mai 1943, p. 139.

<sup>1492</sup> Fichier Barthélemy, H 2.

<sup>1493</sup> Fichier Barthélemy, A 12.

<sup>1494</sup> Chanoine Eugène TISSERAND, *Histoire de Vence...*, *op. cit.*, p. 269.

vocations. Information objective déduite des dates de naissance normalement indiquées sur les registres du personnel (ou, plus rarement, trouvées par nos soins dans les registres paroissiaux ou d'état civil), l'âge peut confirmer ou non l'existence de vocations précoces. Cette donnée est disponible pour 1 300 prêtres de notre fichier, dont plus de 1 000 ordonnés dans le Var, ce qui constitue un échantillon très significatif. Précisons cependant qu'un certain nombre de dates de naissance consignées par l'administration épiscopale sont fautives, parfois d'un an ou deux, comme l'a prouvé un long travail de vérification effectué sur la majorité des données. Les erreurs aboutissent presque toujours à rajeunir le prêtre par rapport à la réalité ; nous avons donc dû refaire notre statistique pour tenir compte de ces rectifications.

Il faut d'abord constater une grande variabilité dans les valeurs obtenues. L'âge des nouveaux prêtres varie entre 17 et 63 ans<sup>1495</sup>. Bien que l'information soit peut-être erronée, François Thomas Laura, ordonné prêtre pour le diocèse le 13 mars 1828, est réputé être né en 1811<sup>1496</sup>. De façon plus sûre, le seul individu ordonné avant 20 ans est un Italien, Grégoire Maria, né à Malaussène (comté de Nice) en novembre 1809 et ordonné en septembre 1829, sans doute à Nice, avant d'intégrer le diocèse de Fréjus en 1841<sup>1497</sup>. À l'autre extrémité, on ne trouve que deux hommes ayant dépassé 50 ans, tous deux sexagénaires : Joseph Léon Hippolyte Castueil, né en 1812, longtemps précepteur à Hyères, est ordonné à 60 ans à Fréjus<sup>1498</sup>, tandis que Pierre Vigouroux, Altiligérien né en 1821 au Puy, pasteur protestant converti au catholicisme, devient prêtre à 63 ans en 1874 à Fréjus<sup>1499</sup>. Ces âges extrêmes, très rares, sont donc dus à des vocations tardives, qu'on peut retrouver dans d'autres diocèses : P. Pierrard cite le cas de Frédéric Terlaing, ancien commerçant de Besançon, ordonné prêtre à Paris à près de 50 ans en 1843 et mort vicaire à Saint-Antoine, en odeur de sainteté, neuf ans plus tard<sup>1500</sup>.

Le Concordat prévoyait un âge minimal de 25 ans (qui correspond à la majorité civile d'alors) pour l'ordination sacerdotale. En raison de la pénurie des prêtres consécutive à la Révolution, Napoléon I<sup>er</sup> abaisse la barrière à 22 ans par le décret du 28 février 1810<sup>1501</sup>. Les âges réels d'ordination respectent-ils ou se trouvent-ils en décalage avec ces chiffres théoriques ?

---

<sup>1495</sup> Pour des raisons de facilité statistique, l'âge évoqué est celui atteint par le prêtre l'année de son ordination, que celle-ci ait lieu avant ou après son anniversaire.

<sup>1496</sup> Source : Registre personnel n°5, lettre L. En l'absence de la mention d'un lieu exact, il nous a été impossible de retrouver sa véritable date de naissance.

<sup>1497</sup> Sources : Registre personnel n°5 et acte de naissance.

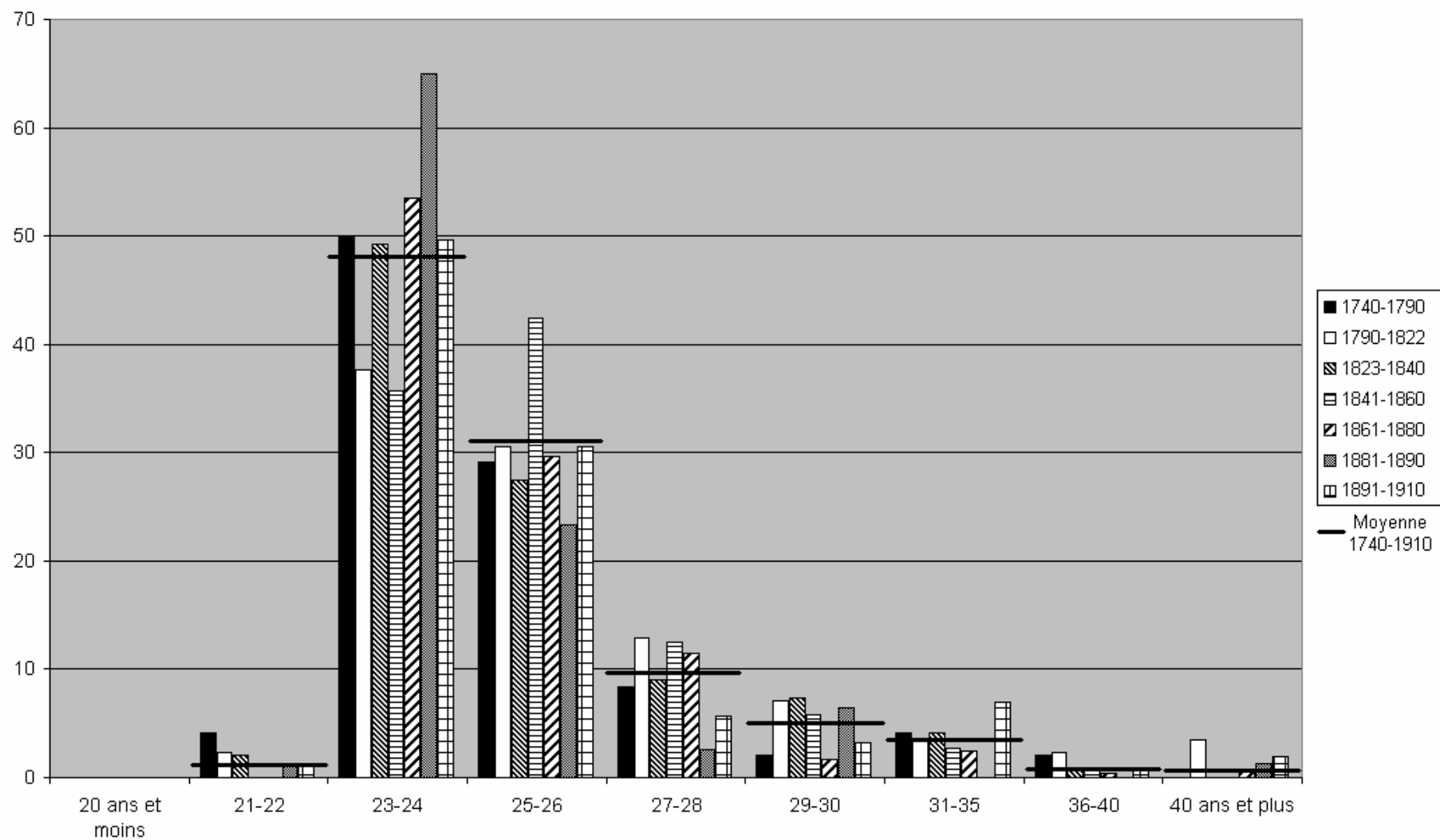
<sup>1498</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus*, 29 décembre 1894, p. 829 et 12 janvier 1895, p. 23-26.

<sup>1499</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus*, 23 janvier 1886, p. 58.

<sup>1500</sup> Pierre PIERRARD, *La Vie quotidienne du prêtre français...*, op. cit., p. 111.

<sup>1501</sup> *Ibid.*, p. 110.

**Graphique 12 : Les âges des prêtres à l'ordination de 1740 à 1910**



**Tableau 25 : L'âge des prêtres à l'ordination de 1740 à 1860**

Âge	1740-1790	%	1790-1822	%	1823-1840	%	1841-1860	%
20 ans et moins	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
21-22 ans	4	4,2	2	2,4	6	2,1	0	0,0
23-24 ans	48	50,0	32	37,6	142	49,3	80	35,7
25-26 ans	28	29,2	26	30,6	79	27,4	95	42,4
27-28 ans	8	8,3	11	12,9	26	9,0	28	12,5
29-30 ans	2	2,1	6	7,1	21	7,3	13	5,8
31-35 ans	4	4,2	3	3,5	12	4,2	6	2,7
36-40 ans	2	2,1	2	2,4	2	0,7	2	0,9
40 ans et plus	0	0,0	3	3,5	0	0,0	0	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>96</b>	<b>100</b>	<b>85</b>	<b>100</b>	<b>288</b>	<b>100</b>	<b>224</b>	<b>100</b>
Moyenne	25,2	-	26,5	-	25,3	-	25,6	-
Médiane	24	-	25	-	24	-	25	-
Âge inconnu	900 ?	90 ?	76	47	8	3	23	9
<b>Total ordonnés</b>	<b>1000 ?</b>	<b>100</b>	<b>161</b>	<b>100</b>	<b>296</b>	<b>100</b>	<b>247</b>	<b>100</b>

**Tableau 26 : L'âge des prêtres à l'ordination de 1861 à 1910**

Âge	1861-1880	%	1881-1890	%	1891-1910	%	TOTAL	%
20 ans et moins	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
21-22 ans	0	0,0	1	1,3	2	1,3	15	1,3
23-24 ans	130	53,5	50	64,9	78	49,7	560	47,9
25-26 ans	72	29,6	18	23,4	48	30,6	366	31,3
27-28 ans	28	11,5	2	2,6	9	5,7	112	9,6
29-30 ans	4	1,6	5	6,5	5	3,2	56	4,8
31-35 ans	6	2,5	0	0,0	11	7,0	42	3,6
36-40 ans	1	0,4	0	0,0	1	0,6	10	0,9
40 ans et plus	2	0,8	1	1,3	3	1,9	9	0,8
<b>TOTAL</b>	<b>243</b>	<b>100</b>	<b>77</b>	<b>100</b>	<b>157</b>	<b>100</b>	<b>1170</b>	<b>100</b>
Moyenne	25,2	-	25	-	25,6	-	25,4	-
Médiane	24	-	24	-	24	-	25	-
Âge inconnu	90	27	5	6	100	39	1201 ?	51
<b>Total ordonnés</b>	<b>333</b>	<b>100</b>	<b>82</b>	<b>100</b>	<b>257</b>	<b>100</b>	<b>2376 ?</b>	<b>100</b>

Si on s'en tient aux quelque 2 376 prêtres présents dans le département au seuil de la Révolution ou ordonnés pour le Var entre la Révolution et le début du XX<sup>e</sup> siècle, il est possible d'établir une statistique valable (on connaît environ un âge à l'ordination sur deux), malgré de nets contrastes. Ainsi que le montrent les tableaux 25 et 26 ci-dessus, les données pré-révolutionnaires sont très mal connues en raison des lacunes des registres d'ordination. Celles portant sur le XIX<sup>e</sup> siècle sont beaucoup plus fiables ; les lacunes qu'elles comportent, surtout pour les périodes 1861-1880 et 1891-1910, concernent essentiellement les religieux ordonnés, sur lesquels on ne sait pas grand-chose. Si l'âge à l'ordination (apparemment un peu plus tardif,

comme le montrent les rares cas où la date de naissance est connue<sup>1502</sup>) est inconnu pour plus de 90 % des réguliers<sup>1503</sup>, celui du millier de prêtres diocésains ordonnés est connu en quasi-totalité, ce qui donne à la statistique une valeur très intéressante.

Comme on le voit sur le graphique 12, les Varois sont en très grande majorité ordonnés prêtres à un âge très proche : 79,2 % entre 23 et 26 ans et même 88,8 % entre 23 et 28 ans, c'est-à-dire juste au-dessus de l'âge légal minimal. Le phénomène est identique à Belley où Ph. Boutry parle de classes d'âge très homogènes<sup>1504</sup>. Une courbe de Gauss plus précise des différents âges à l'ordination<sup>1505</sup> montrerait une concentration autour de 24 et 25 ans et une chute très dissymétrique en direction des extrêmes, très rapide vers l'amont (très peu d'ordonnés ont moins de 23 ans), plus lente vers l'aval (5,3 % ont plus de 30 ans). La moyenne a été établie à 25,4 ans et l'âge médian, très proche, à 25 ans. Étant donné la durée des études sacerdotales (3 à 4 ans)<sup>1506</sup>, on en déduit que la moyenne des prêtres est entrée au séminaire peu après 20 ans. Si une vocation née pendant l'enfance est impossible à vérifier, il n'en est pas moins vrai que presque aucun prêtre ne paraît avoir eu d'expérience professionnelle avant son arrivée dans les ordres.

Dans le détail, il est possible d'observer quelques petites évolutions, à nuancer par l'inégal degré d'exactitude des données présentées. Si l'âge moyen d'ordination, compris entre 25 et 26,5 ans, connaît une remarquable stabilité tout au long de la période, il faut noter une légère montée entre 1790 et 1823 (la période révolutionnaire et antérieure à la restauration du diocèse de Fréjus), certainement à mettre en relation avec un contexte qui ralentit ou décourage les vocations. Le mouvement se trouve d'ailleurs moins accentué que dans d'autres diocèses : au Puy, en 1825 encore, 10 des 14 nouveaux prêtres ont plus de 25 ans et 14 sur les 18 ordinands en 1828<sup>1507</sup>.

À partir de 1823, la variation ne dépasse pas quelques dixièmes d'année, ce qui ne la rend pas significative. Cette stabilité cache cependant quelques mouvements sensibles de certaines classes d'âge. Ainsi, les 25-26 ans font un bond impressionnant entre 1841 et 1860, sans que la moyenne d'âge ne s'en ressente sérieusement. À partir de 1860, les 23-24 ans montent encore en puissance et représentent à eux seuls plus de moitié de l'effectif des nouveaux ordonnés, mais,

---

<sup>1502</sup> L'âge moyen de 15 réguliers ordonnés entre 1891 et 1910 est de 25,9 ans. Par ailleurs, Hyacinthe Dumas, dominicain originaire de Sète, ordonné en 1871 à Fréjus, devient prêtre à 42 ans.

<sup>1503</sup> On ne connaît que 19 âges sur 225 prêtres réguliers, dont 15 pour des prêtres ordonnés entre 1891 et 1910.

<sup>1504</sup> Philippe BOUTRY, *Prêtres et paroisses...*, *op. cit.*, p. 200.

<sup>1505</sup> Nous ne l'avons pas réalisée en raison de l'imprécision relative de certaines de nos données : elle aurait présenté une fausse exactitude là où nous n'avons parfois que des estimations.

<sup>1506</sup> Voir *infra*, « Formation et sociabilité : des lacunes », p. 406.

<sup>1507</sup> Martin de FRAMOND et Auguste RIVET, « Histoire et art », *Haute-Loire. Encyclopédie Bonneton*, *op. cit.*, p. 58.

dans le même temps, réapparaissent quelques vocations tardives. Parmi celles-ci, plusieurs individus étaient précepteurs (par exemple Joseph Castueil déjà cité), peut-être appelés au sacerdoce par la hiérarchie afin de combler le déclin du nombre de prêtres. Si le modèle traditionnel, qui amène les jeunes au séminaire dès leur entrée dans l'âge adulte, reste très largement majoritaire, les écarts au modèle, marginaux mais en croissance, tendent à s'affirmer. Les analyses postérieures sur la formation des prêtres seront chargées de le confirmer.

### **c- Les origines familiales**

Au-delà des motivations individuelles, Philippe Boutry rappelle que « toute vocation est au XIX<sup>e</sup> siècle une vocation en quelque sorte collective : le séminariste est soutenu, financièrement et psychologiquement, par l'approbation d'une famille, d'une parentèle »<sup>1508</sup>. Il est donc nécessaire de cerner la place du prêtre au sein de sa famille à l'aide d'indicateurs facilement identifiables. On choisit en particulier de travailler sur la fréquence des prêtres dans une même famille et sur le rang du prêtre dans la fratrie.

### **La prêtrise, une affaire de famille**

Les familles varoises sont-elles un terreau favorable aux vocations sacerdotales ? Les rédacteurs des notices nécrologiques dans la rue diocésaine insistent sur l'importance de la transmission et du mûrissement de la vocation au sein de familles chrétiennes très pratiquantes, développant le concept des « familles patriarcales ». L'expression n'est jamais définie dans les textes<sup>1509</sup>, ce qui prouve qu'elle faisait partie des schémas universellement partagés par le clergé. Ainsi, le père jésuite Alexandre Gaze est né « d'une famille patriarcale, où les sentiments de foi et d'honneur étaient en haute estime »<sup>1510</sup>. Émilien Blanc est issu « d'une famille patriarcale » et sa mère avait une vive foi<sup>1511</sup>, le chanoine Hyppolite Arnaud « appartenait à une famille éminemment sacerdotale »<sup>1512</sup>. Cet élément complète en fait l'image de la vocation sacerdotale précoce : si le futur prêtre reçoit très rapidement l'appel, c'est qu'il grandit dans un environnement favorable.

L'insistance est souvent portée sur le rôle des femmes de la famille, en particulier la mère.

---

<sup>1508</sup> Philippe BOUTRY, *Prêtres et paroisses au pays du Curé d'Ars*, op. cit., p. 197.

<sup>1509</sup> On peut cependant la rapprocher de la définition proposée pour les parents chrétiens, qui ne sont pas mariés « un coffre-fort avec une bourse, mais une âme avec une âme » (*Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 27 juin 1903, p. 414).

<sup>1510</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 28 février 1903, p. 141.

<sup>1511</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 23 juin 1923, p. 293.

<sup>1512</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 31 mai 1902, p. 348.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, Joseph Bouis, de Flassans, a grandi avec « les regards et la tendresse d'une mère foncièrement chrétienne »<sup>1513</sup>. Jean Joseph Guigou, d'Auriol « était le portrait de sa mère, Rose Guigou, née Plumier, renommée pour sa beauté et ses qualités morales »<sup>1514</sup>. Ainsi parle-t-on du Bandolais François Arnaud, né en 1855 : « Il y avait alors parmi ses nombreux membres, une tante veuve, aussi dévouée que pieuse, qui était comme l'universelle veilleuse des malades de Bandol. L'appel du neveu à soigner et sauver les âmes dans le ministère sacerdotal ne fut-il pas la réponse de Dieu au dévouement si charitable de la tante ? »<sup>1515</sup>. « Grâce aux prières de sa sainte mère et de sa pieuse tante, grâce surtout aux beaux exemples qu'il en reçut, le jeune Meifredy ne tarda pas à donner, dès sa plus tendre enfance, des signes non équivoques de vocation ecclésiastique »<sup>1516</sup>. De façon plus explicite encore, Joseph Pastoret a été consacré par sa mère au Seigneur et à la Vierge<sup>1517</sup>. Au père revient parfois le rôle de tester la vocation du fils : celui du jeune Meifredy l'envoya au collège de Draguignan pour « éprouver » ses véritables sentiments, mais celui-ci persévéra « dans la bonne voie » et son père accepta sans sourciller son entrée au séminaire<sup>1518</sup>.

Par référence aux patriarches de l'Ancien Testament de Noé à Moïse<sup>1519</sup>, les familles patriarcales, profondément pieuses, enracinées dans la foi, comportent de nombreux enfants parmi lesquels un ou plusieurs reprennent le flambeau du sacerdoce déjà porté par un oncle ou un grand-oncle. Les historiens signalent effectivement l'existence de « familles dévotes » qui donnent des enfants à l'Église sur plusieurs générations<sup>1520</sup>, mais la question est de savoir si une telle représentation correspond à la réalité du recrutement sacerdotal dans le Var et, si oui, dans quelle part : les vocations de prêtres se concentrent-elles dans un petit nombre de familles ou proviennent-elles de milieux très différents ? La dimension diachronique de l'analyse doit également montrer si ce modèle ne subit pas des modifications au cours du temps.

## Homonymie ou parenté ?

L'abondance de certains patronymes dans notre fichier prosopographique, notamment dans

<sup>1513</sup> Fichier Barthélemy, B 24.

<sup>1514</sup> Chanoine Antoine RICARD, *Quelques souvenirs du clergé marseillais au XIX<sup>e</sup> siècle*, Marseille, Joseph Chauffard, 1881, p. 214.

<sup>1515</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 4 mars 1916, p. 113.

<sup>1516</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 27 mai 1905, p. 330.

<sup>1517</sup> Norbert de MARLES, *Une Vie d'apôtre. Récits et souvenirs. L'abbé J. Pastoret, curé de Saint-Flavien*, Toulon, Impr. de la Jeune Provence, 1911, p. 24-25.

<sup>1518</sup> *Ibid.*, p. 331.

<sup>1519</sup> Voir le livre de la *Genèse*.

<sup>1520</sup> Laurent BOURQUIN dir., *Dictionnaire historique de la France moderne*, Paris, Belin, 2006, s. v. « Prêtre », p. 358.



quelques communes de moyenne ou petite taille, laisse effectivement penser que les vocations se développent de préférence dans des familles ciblées. Notre tableau des ecclésiastiques compte ainsi 36 prêtres nommés Blanc, 25 Arnaud, 17 Audibert, 17 Brun ou encore 10 Funel, souvent originaires d'un petit nombre de communes différentes. Les 7 clercs d'Ancien Régime originaires du village de Mons ne portent que trois patronymes différents : Porre, Pelassy et Raynaud. Une liste des ecclésiastiques pensionnés, hommes et femmes mêlés, classés par commune, datée du Concordat, rassemble Joseph Ferréol Lombard, Magdelaine Lombard et Hélène Honorée Lombard à Draguignan ou encore Marie Magdelaine Paris, Marie Anne Rose Paris, Joseph Emmanuel Paris et Joseph Baptiste Paris dans le village de la Garde-Freinet<sup>1521</sup>. Certaines circonstances interrogent : Augustin Christine, fils d'un boulanger, est né à Grimaud en 1768, tandis que Pierre Christine, fils de maître tanneur, a vu le jour en 1766 à Bargemon, mais on sait qu'Augustin passe une partie de la Révolution à Bargemon<sup>1522</sup>, il n'est donc pas incongru de se poser la question d'une parenté plus ou moins lointaine. Pourtant, peu de parentés entre les prêtres sont indiquées dans les registres du personnel. La récurrence de certains noms provient-elle donc de l'existence de familles riches en vocations ou de simples homonymies, les noms concernés figurant fréquemment parmi les plus courants de la région<sup>1523</sup> ?

Fort heureusement, l'utilisation systématique de plusieurs types de sources permet d'obtenir des réponses. Les notices biographiques (le fichier Barthélemy) ou nécrologiques (dans la *Semaine religieuse*) mentionnent volontiers, pour les mettre en valeur, la parenté entre plusieurs prêtres. On apprend par exemple que Victorin Vian est « issu d'une famille qui, depuis plus d'un siècle, donne à l'Église d'excellents prêtres »<sup>1524</sup>. Figurent également dans la revue diocésaine des faire-part de décès de prêtres, rédigés par tel parent lui aussi entré dans les ordres. Enfin, le dépouillement des données de l'état civil en ligne a permis de vérifier ou de découvrir de nombreux liens de fratrie entre certains clercs, non mentionnés par ailleurs. On a ainsi pu confirmer, par exemple, que Jean Baptiste et Honoré Louis Gastinel, nés à Draguignan en 1747 et en 1752, avaient les mêmes parents<sup>1525</sup>. De même pour François Charles Pierre, séminariste de

<sup>1521</sup> A.D. Var, 1 V 1/1, *État des liquidations provisoires de Pensions ecclésiastiques, faites par le Préfet du Département du Var, en exécution de l'Arrêté du 3 Prairial an X.*

<sup>1522</sup> Abbé Louis SAUZÈDE, *Histoire religieuse de Bargemon...*, op. cit., p. 154.

<sup>1523</sup> On peut utiliser certains outils d'onomastique comme le *Dictionnaire étymologique des noms de famille* de Marie-Thérèse MORLET, Paris, Perrin, 2<sup>e</sup> éd. 1997, 1 032 p. sur le plan national, ou Marie-Odile MERGNAC dir., *Les noms de famille en Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Histoire et anecdotes*, Paris, Archives et Culture, 2001, 317 p. et *Les noms de famille du Var*, Paris, Archives et Culture, 2007, 304 p. sur le plan régional.

<sup>1524</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 1<sup>er</sup> juin 1901, p. 345.

<sup>1525</sup> Draguignan, BMS 1746-1751 et 1752-1757.

Camps mort à 23 ans en 1866, et Charles Henri Pierre, prêtre ordonné en 1885<sup>1526</sup>, malgré l'important écart d'âge entre les deux hommes. Les registres de naissance prouvent pareillement que Louis et Joseph Giraud, nés en 1854 et 1858, les deux seules vocations du village de Vins sur toute notre période d'étude, sont frères<sup>1527</sup>. Ponctuellement, d'autres sources ont pu servir : nous connaissions deux Chabaud de Soleilhas (dans les actuelles Alpes-de-Haute-Provence), Honorat né en 1767 et Ambroise né en 1808, mais le registre de l'archevêché d'Aix fait remonter d'une génération avec Joseph né en 1735 et Jean Joseph né en 1744, natifs de la même paroisse et prêtres dans le diocèse d'Aix<sup>1528</sup>. La revue diocésaine révèle, au détour d'une phrase, que le père Reynaud, Oblat de Marie immaculée, est le cousin du chanoine Émile Bouisson<sup>1529</sup>. Enfin, en 1901, le curé de Châteaudouble (non nommé<sup>1530</sup>) annonce la douleur de la perte de « la personne de son frère, âgé de 65 ans, curé de Braffais, en Normandie, décédé le 12 novembre en disant la sainte messe »<sup>1531</sup>.

Nous pourrions même aller plus loin car, à la lecture des actes de baptême ou de naissance, nous observons parfois que le nom de la mère du prêtre renvoie lui-même à une autre famille connue. Dans le village d'Ampus, il n'y a qu'un prêtre Marsan, Claude, né en 1733, mais Antoine et Louis Aycardi, nés en 1749 et 1752, ont pour mère Françoise Véronique Marsan<sup>1532</sup> et Jean Jacques Rouvier, né en 1763, est le fils de Marguerite Marsan<sup>1533</sup>. À Nans, Frédéric Léopold Jourdan naît en 1825, mais un autre prêtre, Marie Joseph Victorin Laugier, né en 1865, est le fils de Félicité Florence Jourdan<sup>1534</sup>. Dans de tels cas, seule une investigation généalogique approfondie pourrait établir des liens entre ces familles.

Concrètement, sur les 3 480 clercs recensés dans notre fichier, au moins 260 ont un lien de parenté entre eux (ou avec un autre prêtre dont l'existence sort du cadre de notre étude), soit plus de 7 %<sup>1535</sup>. Si on met de côté les ecclésiastiques dont on ne sait pas grand-chose, en particulier les prêtres non diocésains ordonnés à Fréjus au XIX<sup>e</sup> siècle, la proportion doit être encore plus forte. Nous fondant sur un ensemble de définition comparable à celui de l'étude précédente, c'est-à-dire

---

<sup>1526</sup> Camps-la-Source, NMD 1843-1847 et 1858-1862.

<sup>1527</sup> Vins-sur-Caramy, NMD 1853-1862.

<sup>1528</sup> Archives diocésaines d'Aix-en-Provence, A 1, fiches Chabaud. À vrai dire, le fichier Barthélemy signalait déjà qu'Honoré Chabaud provenait d'une « famille de prêtres » (C 33).

<sup>1529</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 20 juillet 1901, p. 461.

<sup>1530</sup> Grâce aux registres de personnel, on sait qu'il s'agit de l'abbé Hervé Bougis, né en 1839 dans le diocèse de Coutances (Manche) et recteur de Châteaudouble de 1900 à 1908.

<sup>1531</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 23 novembre 1901, p. 751.

<sup>1532</sup> Ampus, BMS 1722-1749 et 1750-1759.

<sup>1533</sup> Ampus, BMS 1760-1772.

<sup>1534</sup> Nans, NMD 1862-1867.

<sup>1535</sup> Dans notre fichier, le lien est indiqué dans la colonne AB notée « PARENTÉ PRÊTRES ».

celui des prêtres présents dans le département en 1789 ou ordonnés pour le Var entre la Révolution et 1910<sup>1536</sup>, nous avons voulu tenter de calculer le pourcentage de clercs ayant un ou plusieurs parents dans les ordres, par période chronologique, ce que nous pourrions appeler le taux de parentèle cléricale. S'il faut prendre les chiffres des tableaux 27 et 28 avec beaucoup de circonspection, étant donné les incertitudes, quelques enseignements apparaissent cependant.

**Tableau 27 : Nombre de parents prêtres des ecclésiastiques varois ordonnés de 1740 à 1860<sup>1537</sup>**

Parenté	1740-1790	%	1791-1822	%	1823-1840	%	1841-1860	%
Frères	110	54,7	4	36,4	19	63,3	6	75,0
Neveux	25	12,4	2	18,2	4	13,3	1	12,5
Parents	32	15,9	3	27,3	6	20,0	1	12,5
Douteux	34	16,9	2	18,2	1	3,3	0	0,0
<b>Total</b>	<b>201</b>	<b>15</b>	<b>11</b>	<b>6,8</b>	<b>30</b>	<b>10,1</b>	<b>8</b>	<b>3,2</b>
Ordonnés	1300 ?	100	161	100	296	100	247	100

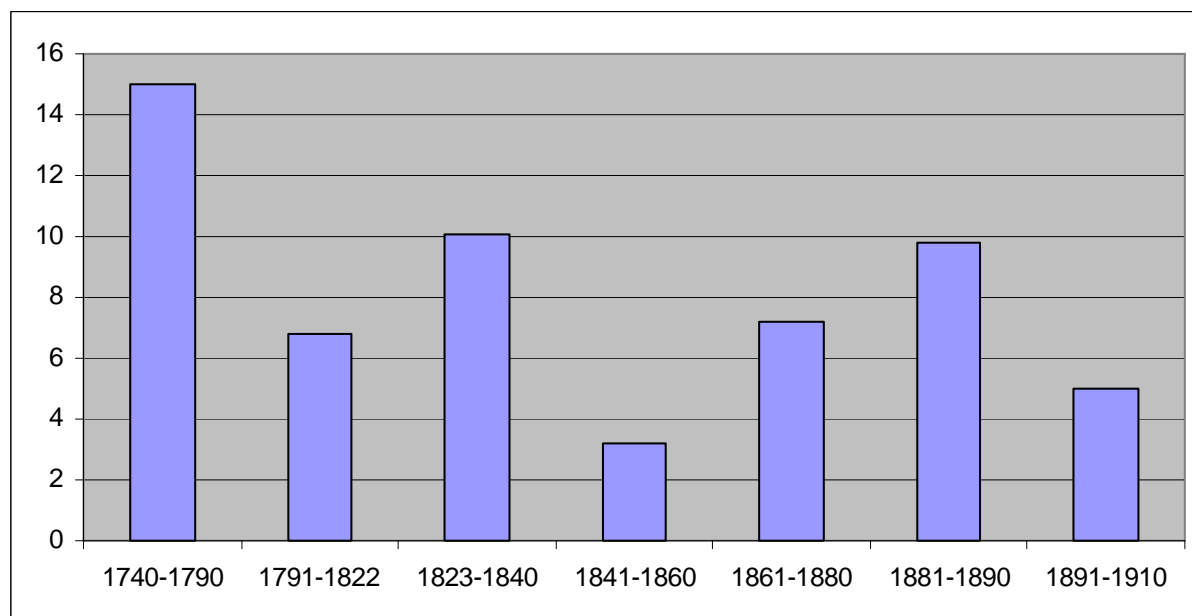
**Tableau 28 : Nombre de parents prêtres des ecclésiastiques varois ordonnés de 1861 à 1910**

Parenté	1861-1880	%	1881-1890	%	1891-1910	%	TOTAL	%
Frères	15	62,5	7	87,5	11	84,6	172	58,3
Neveux	8	33,3	0	0,0	1	7,7	41	13,9
Parents	1	4,2	0	0,0	1	7,7	44	14,9
Douteux	0	0,0	1	12,5	0	0,0	38	12,9
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>7,2</b>	<b>8</b>	<b>9,8</b>	<b>13</b>	<b>5</b>	<b>295</b>	<b>11,0 ?</b>
Ordonnés	333	100	82	100	257	100	2676 ?	100

<sup>1536</sup> Nous avons cependant ajouté les ecclésiastiques non ordonnés prêtres, qui ne figuraient pas – et pour cause – dans la base de données ayant trait à l'âge d'ordination, mais qui peuvent eux aussi avoir des parents prêtres.

<sup>1537</sup> Pour mieux évaluer la parentèle des prêtres, nous avons compté chacun des parents prêtres des ecclésiastiques concernés : lorsqu'un prêtre ayant un oncle et un frère ordonnés, on a compté deux unités. Nous aurions pu affiner encore le calcul en différenciant les parents ordonnés avant et après le prêtre concerné.

**Graphique 13 : La proportion de parentèle cléricale des ecclésiastiques varois (en %)**



### **Splendeur et misère des « familles patriarcales »**

Notre double tableau compte 295 prêtres parents d'ecclésiastiques ordonnés dans le Var sur toute la période considérée (environ 11 %), ce qui paraît très significatif. Nous avons comptabilisé les parentés non avérées, qui se montent à un bon huitième du total car, dans tous les cas, les présomptions sont assez fortes ; il s'agit notamment de prêtres ayant été baptisés par un prêtre de même patronyme. Ainsi, Louis Balthazar et Jean Baptiste Bagarris, frères nés en 1747 et en 1754 au village des Salles, près du Verdon, sont tous deux baptisés par un curé du même nom<sup>1538</sup>. Sans être frères (peut-être sont-ils cousins ?), Joseph et Jean Joseph Raymond Aycardi sont baptisés à Ampus, respectivement en 1720 et en 1736, par le même vicaire Aycardi<sup>1539</sup>. Il est peu fréquent que la parenté soit explicite sur le registre ; c'est le cas de Louis Honoré Jean Baptiste Gaétan Barbaroux, né au Val en 1733, dont le parrain est un prêtre Barbaroux, identifié comme son grand-oncle<sup>1540</sup>. La parenté se devine aisément lorsque François Genis, baptisé à Fayence en 1739, reçoit pour parrain « François Giraud, prêtre prieur de Saint-André, par permission de M. le grand vicaire de Fréjus »<sup>1541</sup>, qui porte le même patronyme que sa mère, ou lorsque François Léonce Bech, né à Entrecasteaux en 1756, a pour parrain son oncle François Bech, « prêtre secondaire, en suite de la permission qu'il a obtenue de M. l'abbé de

<sup>1538</sup> BMS Les Salles, 1689-1788.

<sup>1539</sup> BMS Ampus, 1713-1722 et 1722-1749.

<sup>1540</sup> Le Val, BMS 1721-1759.

<sup>1541</sup> Fayence, BMS 1735-1747.

Brovès, vicaire général »<sup>1542</sup>. À Grasse en 1753, Joseph Michel Pilar est porté sur les fonts baptismaux par « Messire Joseph Michel Pilar, sous-diacre bénéficiaire en cette église, son oncle germain »<sup>1543</sup>.

En tenant compte du fait que certains prêtres ont plusieurs parents dans le clergé, on pourrait dire approximativement qu'un clerc sur 9 ou 10 n'est pas le seul de sa famille à entrer dans les ordres. Il existe donc bien des familles dans lequel l'accès au sacerdoce est plus fréquent que la moyenne, même si elles ne forment jamais la majorité du recrutement. Certains cas sont localement connus. Les Charrier de Caille, dans l'arrière-pays grassois, donnent, à trois quarts de siècle de distance, deux fois deux frères prêtres<sup>1544</sup>. Les Chiris de Fayence ont eu 5 prêtres au XVIII<sup>e</sup> siècle, dont 4 frères nés entre 1734 et 1753, qui exercent tous dans le Var au début de la Révolution<sup>1545</sup>. Estienne Engelfred de Blieux, né en 1742 à Beauvezer dans le diocèse de Digne, fait partie d'une fratrie de 6 prêtres sur 7, mais lui seul est incardiné dans le département du Var<sup>1546</sup>. Natif lui aussi d'un diocèse voisin, Jean Joseph Barlet, qui voit le jour à Sigale (comté de Nice) en 1752, est issu d'une famille de 7 prêtres<sup>1547</sup>. Il ne semble guère étonnant de constater que plusieurs de ces « familles patriarcales » (dont les Chabaud de Soleilhas, évoqués plus haut) sont originaires des diocèses des alentours, dans les montagnes alpines traditionnellement fertiles<sup>1548</sup> ; elles déversent ainsi leur éventuel surplus dans un espace moins pourvu de vocations comme la Basse-Provence.

Ces familles de prêtres se manifestent naturellement par un fort engagement religieux, qui se transmet sous différentes formes au fil des générations. Par exemple, la famille Berge de Signes a « produit non seulement de saints prêtres, mais encore de pieux laïcs »<sup>1549</sup>. On sait que le père de Louis Eugène Goby, né à Grasse en 1853, était président du Conseil de fabrique de la paroisse. Le frère cadet de l'abbé François Laugier, Maître Dominique Laugier, notaire et organiste bénévole de la paroisse de Draguignan pendant 32 ans, était lui aussi président du Conseil de fabrique<sup>1550</sup>. Quelques détails sont parfois glanés dans les notices nécrologiques ou les avis de décès : en 1901, l'abbé Dominique Peraldi, curé de Montmeyan, annonce « à ses

---

<sup>1542</sup> Entrecasteaux, BMS 1740-1759.

<sup>1543</sup> Grasse, BMS 1753-1755.

<sup>1544</sup> Fichier Barthélemy, C 13 et C 14 et NMD Caille, 1793-1809..

<sup>1545</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 10 avril 1909, p. 239-240 (notes posthumes de l'abbé Espitalier). Les faits sont confirmés par les actes de baptême, que nous avons tous retrouvés.

<sup>1546</sup> Fichier Barthélemy, E 2.

<sup>1547</sup> Fichier Barthélemy, B 10.

<sup>1548</sup> Voir Serge BRUNET, « Le prêtre et sa famille : historiographie du recrutement, le cas des Pyrénées centrales aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Annales de démographie historique* 1/2004 (n° 107), p. 163-195.

<sup>1549</sup> Fichier Barthélemy, B 29 (Joseph Berge).

<sup>1550</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 5 octobre 1907, p. 643.

confrères et amis » la perte de son père, « Monsieur Martin Peraldi, trésorier de la Fabrique de Bonifacio, qui s'est endormi dans la paix du Seigneur »<sup>1551</sup>. La notion de familles patriarcales s'intègre donc parfaitement au modèle des vocations précoces. Nous en voulons pour preuve le trajet d'Alix Meifredy, né à Saint-Tropez en 1845 : « Grâce aux prières de sa sainte mère et de sa pieuse tante, grâce surtout aux beaux exemples qu'il en reçut, le jeune Meifredy ne tarda pas à donner, dès sa plus tendre enfance, des signes non équivoques de vocation ecclésiastique »<sup>1552</sup>. Dans ce sens, il est pratiquement impossible de distinguer ce qu'on qualifierait de vocation familiale, partagée par plusieurs membres d'une parentèle, et ce qui relève d'une véritable stratégie familiale, élaborée au-delà de la volonté propre de l'individu concerné. Certaines phrases soulignent d'ailleurs l'ambiguïté, comme celle-ci appliquée à l'abbé Alexandre Eugène Gaze, natif de Tavernes en 1834 : « (ses parents furent) si heureux de voir Alexandre continuer les bonnes traditions de la famille en se consacrant à Dieu »<sup>1553</sup>. Le plus souvent, le choix du jeune homme est présenté comme une dialectique fine entre les deux logiques, la stratégie familiale et le choix personnel : Eugène Auguste Édouard Lieutard, qui perd sa mère précocement, est « placé par son père au [petit] séminaire de Brignoles, où il acheva ses études classiques. Il voulut ensuite entrer au grand séminaire de Fréjus et fut ordonné prêtre. »<sup>1554</sup>

Cependant, la lecture des résultats par période chronologique réserve quelques surprises. Nous nous attendions à une baisse continue du taux de parentèle de l'Ancien Régime jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle ; en fait, le mouvement se révèle plus complexe. C'est, sans étonnement, avant 1789 qu'on trouve le plus grand nombre de dynasties familiales cléricales, comme le prouvent les trois exemples précédents. Les deux tiers des parentèles avérées dans notre fichier concernent le XVIII<sup>e</sup> siècle, période à laquelle le taux doit avoisiner les 15 %. La diversité des parentés relevées (frères, neveux, petits-neveux, cousins) montre bien que le sacerdoce se développe sur plus d'une génération : il n'est pas le fruit du hasard. Cette observation corrobore les dires de Gabriel Audisio, qui confirme l'existence de familles de prêtres dans la France d'Ancien Régime en citant cinq prêtres de la famille Angouliau accumulant plusieurs cures dans la région de Wissous (Essonne) et en évoquant la paroisse de la Verrie (Vendée) où tous les curés des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles appartiennent à seulement deux familles<sup>1555</sup>.

<sup>1551</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 28 septembre 1901, p. 621.

<sup>1552</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 27 mai 1905, p. 331.

<sup>1553</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 28 février 1903, p. 142.

<sup>1554</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 26 février 1887, p. 149.

<sup>1555</sup> Gabriel AUDISIO, *Les Français d'hier*, t. 2, *Des croyants, XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Armand Colin, coll. « U », 1996, p. 127.

En revanche, un long creux s'étale sur les années révolutionnaires et les débuts du XIX<sup>e</sup> siècle. Tant de 1791 à 1801 que de 1802 à 1822, le taux de parentèle cléricale ne dépasse pas les 7 %. Cette chute ne semble pas due à un sous-enregistrement des liens de parenté ou à des recherches plus incomplètes que sur la période précédente. Elle marque plutôt une rupture avec les schémas vocationnels d'Ancien Régime. Des familles qui avaient donné des prêtres pendant des décennies cessent brutalement de le faire, non seulement sous la Révolution – ce qu'on pourrait interpréter comme un simple refus d'adhésion à l'Église constitutionnelle – mais également à la restauration concordataire, lorsque le Var est réuni au diocèse d'Aix. Est-ce un phénomène lié au hasard ou une modification profonde des stratégies familiales ? L'éloignement du grand séminaire, désormais situé à Aix, a-t-il joué comme facteur répulsif ? Ces hypothèses mériteront un approfondissement ultérieur. En compensation, la diversité patronymique grandit au XIX<sup>e</sup> siècle, avec l'arrivée de noms inconnus jusqu'ici. Il s'effectue comme une passation de relais entre deux types de familles pourvoyeuses de vocations, qu'il est pour le moment difficile de caractériser plus précisément.

Entre 1823 et 1840, le taux de parentèle cléricale retrouve une valeur nettement plus élevée (10,1 %), bien que les chiffres d'Ancien Régime ne soient plus jamais atteints. On pourrait penser qu'un retour à la normale s'est effectué avec le retour d'un évêché (et d'un séminaire) à Fréjus, mais ce ne sont plus guère les mêmes familles qu'avant 1789. Hormis une étonnante décreue entre 1841 et 1860, ce taux se maintient entre 7 et 10 % jusqu'en 1890, avec un apogée (certes sur un nombre moins significatif d'ordinations) dans les années 1880. Enfin, dans la période considérée, il chute de nouveau pour revenir en-deçà du minimum historique de la Révolution, c'est-à-dire autour de 5 %. Non seulement les prêtres ordonnés sont moins nombreux, mais ils proviennent, comme au début du XIX<sup>e</sup> siècle, de familles plus diverses qu'à l'époque précédente. Dans le diocèse d'Orléans, un tel phénomène a été mis en lumière dès 1878 : dans un livre cité et loué par la revue diocésaine varoise<sup>1556</sup>, l'abbé Bougaud, vicaire général, se plaint ainsi : « Certaines familles, que j'appellerais volontiers des familles sacerdotales, tant elles donnaient de prêtres à Dieu, paraissent épuisées »<sup>1557</sup>.

Le moule de la transmission familiale du sacerdoce semble donc s'être cassé dans le Var, sans doute au profit d'une vocation d'origine beaucoup plus individuelle. Pour l'instant, cette évolution n'a cependant pas modifié l'âge à l'ordination sacerdotale, comme on l'a évoqué plus

---

<sup>1556</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 7 septembre 1878, p. 585-586 (« Ce remarquable travail »).

<sup>1557</sup> Abbé BOUGAUD, *Le Grand péril de l'Église de France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Poussielgue frères, 3<sup>e</sup> éd. 1878, préface.

haut, contrairement à ce qui s'est passé au long au XX<sup>e</sup> siècle<sup>1558</sup>.

### Des écarts au modèle plus ou moins importants

Comme pour l'origine des vocations, il faut cependant noter que le modèle des familles patriarcales n'est pas un absolu. Si nombreuses soient-elles, les familles dites sacerdotales ne constituent jamais, même sous l'Ancien Régime, la majorité des prêtres ordonnés. Beaucoup d'ordonnés semblent être l'unique prêtre de leur famille, comme le montre apparemment l'unicité de certains patronymes (Angelin à Tourves, Armand à Draguignan, Arnaldi à Hyères, Bain à Grasse, Bruissan à Brignoles, Figanière à Cotignac...).

Ce que ces familles partagent toutefois avec les précédentes est la stabilité du noyau parental. En effet, sur les plus de 1 600 prêtres et clercs dont on a reconstitué l'état civil, il faut noter que seuls quatre enfants naturels ont été repérés<sup>1559</sup>. La moitié a été ordonnée au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'autre au siècle suivant. Deux sont nés de père inconnu (Honoré Honoré, né à Pignans en 1730<sup>1560</sup>, et Joseph Roux, né à Aiglun, dans le diocèse de Digne, en 1869<sup>1561</sup>), deux autres ont été reconnus par leur père à leur naissance (Joseph Isnard, né à Gréolières en 1762, fils d'un ménager illettré<sup>1562</sup>, et Joseph Antoine Borme, né à Pignans en 1815, fils d'un charretier qui sait signer<sup>1563</sup>). Tous paraissent natifs de familles modestes habitant la campagne. Cette proportion (voisine de 0,25 %) est pourtant beaucoup plus faible que celle qui a été constatée dans les registres, au fil des consultations<sup>1564</sup>. Les données de l'enquête démographique de l'INED confirment, pour la France entière, des chiffres bien plus importants, compris entre 1 et 2 % (voire 2,6 % si on englobe les enfants trouvés)<sup>1565</sup>. L'écart est suffisamment remarquable pour qu'on se demande pourquoi.

Pour l'Ancien Régime, il s'agit sans doute des conséquences des obligations du concile de Trente, qui conseille aux évêques d'accepter seulement des enfants de parents mariés<sup>1566</sup>. On remarque d'ailleurs que les deux ecclésiastiques natifs du XVIII<sup>e</sup> siècle n'étaient pas prêtres :

---

<sup>1558</sup> Sur les 31 prêtres ordonnés dans le diocèse de Fréjus-Toulon en 2009 (13) et 2010 (18), la moyenne d'âge s'établit au-dessus de 30 ans.

<sup>1559</sup> Au sein de notre tableau, la mention figure dans la colonne Z intitulée « FAMILLE ».

<sup>1560</sup> Pignans, BMS 1688-1744.

<sup>1561</sup> Aiglun, NMD 1793-1902.

<sup>1562</sup> Gréolières, BMS 1750-1790.

<sup>1563</sup> Pignans, NMD 1810-1815.

<sup>1564</sup> Pour s'en convaincre, pour l'Ancien Régime, il suffit de voir l'étendue du développement consacré aux « Bâtards ou enfants trouvés » par le docteur Claude-François ACHARD (*Description géographique, historique et topographique...*, *op. cit.*, t. I, p. 99-122).

<sup>1565</sup> Yves BLAYO, « La proportion de naissances illégitimes en France de 1740 à 1829 », *Population*, numéro spécial : « Démographie historique », Novembre 1975, p. 65-69.

<sup>1566</sup> *Catéchisme du Concile de Trente*, *op. cit.*, Chapitre 26, § 9, p. 320.



Honoré Honoré est organiste à Pignans tandis que Joseph Isnard était acolyte à Gréolières. Ce dernier a cependant été ordonné prêtre par l'évêque Rigouard et fit ensuite partie du clergé concordataire. Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'interdiction semble disparaître des textes officiels, comme le prouve le parcours des deux autres individus cités : ainsi, Joseph Antoine Borme termine même chanoine archiprêtre de Fréjus en 1871 et doyen du chapitre cathédral en 1900. Est-il d'ailleurs significatif que son éloge funèbre prononcé par l'évêque mentionne la date de sa naissance et quelques éléments sur sa jeunesse, mais nullement la particularité de son origine familiale ?<sup>1567</sup> Sous la période concordataire, les enfants naturels devenus clercs ne sont cependant pas plus nombreux, alors que la proportion d'enfants nés hors mariage reste notable, voire supérieure<sup>1568</sup>. Plusieurs hypothèses peuvent expliquer cette lacune. Par le péché lié à leur naissance, les enfants naturels restent sans doute l'objet d'une critique exercée par la communauté. Mais leur quasi-absence dans les rangs du clergé provient-elle d'un découragement exercé par l'Église, d'un refoulement inconscient de la part de candidats potentiels au sacerdoce ou encore, en sens inverse, d'un désintérêt religieux dans les familles à enfants naturels ? Nous avons hélas trop peu d'éléments pour trancher.

### **Les prêtres, des cadets aux aînés ?**

Une autre question sur l'origine familiale des prêtres, qui taraude les historiens ecclésiastiques depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, est le lien supposé entre la baisse de la fécondité et la diminution des vocations sacerdotales. Pourrait-on donc expliquer la décroissance du taux de parentèle cléricale, constatée ci-dessus, par celle du nombre d'enfants par famille ?

Dans les années 1950, un père jésuite ayant réalisé un questionnaire anonyme sur 2 000 adolescents belges élèves de rhétorique issus d'écoles catholiques du pays à propos de « la possibilité de devenir un jour prêtre ou religieux », montra que l'idée de se donner à Dieu était inversement proportionnelle au nombre d'enfants présents dans la fratrie<sup>1569</sup>. Il établit ainsi que les enfants définitivement décidés pour la prêtrise se trouvent en moyenne dans une famille de 4,47 enfants, contre 3,55 enfants pour l'échantillon global<sup>1570</sup>. Plus interrogatif, Claude Langlois,

---

<sup>1567</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 13 avril 1901, « Lettre Circulaire de Monseigneur l'Évêque de Fréjus et Toulon au clergé à l'occasion de la mort de Monsieur l'Archiprêtre de la Cathédrale, doyen du Chapitre », p. 226-231.

<sup>1568</sup> Voir C. N. NOYON, *Statistique du département du Var*, op. cit., p. 170-175. Le record est de 8,4 % en 1815.

<sup>1569</sup> Pierre DELOOZ, s. j., « Pourquoi ne seront-ils pas prêtres ? », *Nouvelle revue théologique*, 76-4 (avril 1954), p. 392-412. Il relève que 52,1 % des élèves issus de familles à enfant unique ont pensé un jour à devenir prêtres, contre 67,5 % dans les familles de 2 enfants, 66,9 % pour 3 enfants, 74,6 % pour 4 enfants, 62,2 % pour 5 enfants, 66,6 % pour 6 enfants, 68,9 % pour 7 enfants et 82,2 % pour 8 enfants et plus (p. 398).

<sup>1570</sup> *Ibid.*, p. 398.

parlant des « champs délaissés » de l'historiographie religieuse, se posait la question du « soubassement démographique » de la vocation sacerdotale<sup>1571</sup>. La documentation en notre possession peut-elle nous permettre de prendre position ?

Cette question nécessite un travail ardu de reconstitution des familles de prêtres, qui se sert de plusieurs sources différentes. Aux témoignages glanés au hasard dans le dépouillement des *Semaines religieuses* et à certains actes d'état civil, il faut surtout ajouter quelques données puisées dans les travaux des généalogistes, qui ont réalisé des relevés systématiques de registres paroissiaux<sup>1572</sup> voire des reconstitutions familiales complètes. Par exemple, le relevé de baptêmes d'Ampus signale qu'Henri François Aycardi et François Véronique Marsan ont eu 12 enfants, parmi lesquels Antoine (né en 1749) et son frère Louis (né en 1752)<sup>1573</sup>, qui figurent dans les derniers, entreront dans le clergé. De précieuses informations ont notamment été trouvées au sein des relevés de Toulon, de la Seyne ou de Comps.

Au total, nous avons des renseignements, plus ou moins complets, sur la fratrie d'environ 275 prêtres<sup>1574</sup>. L'étude démographique, à peine esquissée ici, mériterait d'être poursuivie, mais ses prémices apportent quelques idées fortes. La première est qu'effectivement, les prêtres sont souvent issus de familles nombreuses. L'exemple record est celui d'Édouard Auguste Lieutard (né en 1812 à Cotignac), issu « d'une honorable et chrétienne famille, qui ne comptait pas moins de vingt-trois enfants »<sup>1575</sup>. Louis Charles Jean-Baptiste Michel, évêque de Fréjus de 1829 à 1845, naît à Aix en 1761, « dix-septième enfant d'une honorable famille de commerçants »<sup>1576</sup>. André César de Montgrand, né à Cannes en 1732, est le cinquième de 13 enfants<sup>1577</sup>. Antoine Toussaint Liautard, qui vit le jour à Saint-Maximin en 1813, était « l'avant-dernier de douze enfants »<sup>1578</sup>. La famille de Louis Joseph de Beaumont (né en 1703), de Cabasse, comprend 11 enfants<sup>1579</sup> tandis que celles de Louis Jonquier (né à Toulon en 1744)<sup>1580</sup>, de François Joseph de

---

<sup>1571</sup> Claude LANGLOIS, « Les Champs délaissés », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 86 (n°217), juillet-décembre 2000, p. 762.

<sup>1572</sup> Les relevés systématiques ont cependant tendance à privilégier les mariages, de grande importance pour les généalogistes pour remonter les générations, aux baptêmes ou aux sépultures. Pour le Var, il n'existe aucun relevé systématique portant sur le XIX<sup>e</sup> siècle.

<sup>1573</sup> Chantal JAVELLE, *Ampus. Baptêmes 1637-1661. Baptêmes 1662-1792*, s.l., 2001, 15+132 p. (A.D. Var, GEN 198), p. II 2.

<sup>1574</sup> Les résultats en sont résumés dans la colonne 2 de notre tableau prosopographique.

<sup>1575</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 26 février 1887, p. 149.

<sup>1576</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 22 février 1879, p. 119.

<sup>1577</sup> Fichier Barthélemy, M 28.

<sup>1578</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 25 janvier 1873, p. 51.

<sup>1579</sup> Fichier Barthélemy, B 102.

<sup>1580</sup> Fichier Barthélemy, J 12.

Villeneuve-Esclapon (né à Grasse en 1757)<sup>1581</sup> et d'Augustin Joseph Massel (né à Draguignan en 1885)<sup>1582</sup>, comprennent 10 fils et filles chacune. Ces chiffres impressionnants sont mis en avant par le clergé lui-même, qui loue plus ou moins implicitement la fécondité de telles familles. L'état civil montre également qu'Honoré Verrion, né à Callas en 1735<sup>1583</sup>, et Joseph Curet, né à la Seyne en 1761<sup>1584</sup>, ont grandi dans des fratries de 10. D'autres prêtres sont nés dans des familles d'au moins 5 enfants ; au moins 9 prêtres ont des frères jumeaux d'après leur acte de baptême ou de naissance, dont Jean François Louis Gautier (né à Tourves en 1720)<sup>1585</sup>, André Barthélemy Sauteron (né à Trans en 1824)<sup>1586</sup> ou Bruno Jean-Baptiste Toya (né à Brignoles en 1843)<sup>1587</sup>. En sens inverse, nous ne connaissons quasiment pas de prêtre qui soit fils unique, hormis Joseph Étienne Imbert, né au Beausset, dans une famille riche, en 1774<sup>1588</sup>.

Il faut cependant signaler que la plupart des statistiques citées concernent l'Ancien Régime, période où la fécondité, élevée, est estimée à 5 ou 6 enfants par femme au niveau national<sup>1589</sup>. Au-delà des exemples exceptionnels, il est donc impossible de savoir si les familles qui donnent des prêtres comprennent réellement plus d'enfants que la moyenne. Les données pour le XIX<sup>e</sup> siècle sont très parcellaires, mais on ne retrouve plus de familles aussi nombreuses, excepté chez des prêtres issus de régions restées très religieuses, qui exportent les clercs vers des diocèses moins riches : Marius Jean Laurent Favier, né à Saint-Étienne-du-Valdonnez (Lozère) en 1868, est ainsi l'aîné de 13 enfants « dont 3 se donnèrent au service de Dieu »<sup>1590</sup>, tandis qu'Éloi Mourgues, natif d'Auroux (également en Lozère) en 1880, est le 14<sup>e</sup> d'une « bien chrétienne famille de 14 enfants »<sup>1591</sup>. Sans approfondir, nous dirons donc que la baisse du nombre d'ordinations dans le Var semble accompagner celle de la fécondité, mais sans qu'on puisse établir un lien de cause à effet. Les évolutions de la démographie et, plus largement, de la société entière sont trop complexes pour qu'on puisse établir des relations évidentes entre la fécondité et les vocations.

---

<sup>1581</sup> Fichier Barthélemy, V 11.

<sup>1582</sup> *Église de Fréjus-Toulon*, n°1976/16, 26 septembre 1976, p. 20.

<sup>1583</sup> Dossier DGuigues en ligne sur <http://www.geneanet.org>, consulté le 10 mars 2010.

<sup>1584</sup> Voir le site de Jean-Louis Curet, <http://membres.multimania.fr/jlouiscuret/BMS/sicie/83126/83126.html> (consulté le 25 août 2009).

<sup>1585</sup> Tourves, BMS 1692-1729.

<sup>1586</sup> Trans, Naissances 1807-1829.

<sup>1587</sup> Brignoles, NMD 1843-1844.

<sup>1588</sup> Fichier Barthélemy, I 8.

<sup>1589</sup> Alain BIDEAU, Jean-Pierre BARDET, Jacques HOUDAILLE, « La Fécondité », in Jacques DUPÂQUIER dir., *Histoire de la population française*, t. 2 : *De la Renaissance à 1789*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », rééd. 1995, p. 364-370.

<sup>1590</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 25 octobre 1947, p. 276.

<sup>1591</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 25 mars 1944, p. 81.

Le second élément, un peu mieux informé, est la place du prêtre dans la fratrie. De nouveau, la dimension chronologique de l'analyse doit être prise en compte. Sous l'Ancien Régime, période pour laquelle les renseignements sont les plus nombreux, il n'est guère étonnant de trouver une forte majorité de cadets de famille. Louis Jonquier (8<sup>e</sup> sur 10), Louis Joseph de Beaumont (9<sup>e</sup> sur 11), Antoine Toussaint Liautard (11<sup>e</sup> sur 12) font partie des derniers. Jérôme Martre, né à Cuers en 1728, est 6<sup>e</sup> sur 9 enfants (6 garçons et 2 filles)<sup>1592</sup>. Louis Lazare Denans, né à la Seyne en 1723, se trouve être le 6<sup>e</sup> garçon de la famille<sup>1593</sup>. Dans une terre féconde en vocations, celle du Gévaudan, Patrick Cabanel a étudié, sur le long terme, la place de ces cadets de famille, véritable « part de Dieu » donnée à l'Église de génération en génération<sup>1594</sup>. Il en conclut que « le déterminant familial reste prépondérant »<sup>1595</sup>.

Cette règle souffre cependant des exceptions. François-Joseph Pey était l'aîné de plusieurs frères et sœurs et fut même le parrain de l'un de ses frères<sup>1596</sup>. Au XIX<sup>e</sup> siècle, les informations se font beaucoup plus rares là aussi, mais on trouve la mention de quelques aînés, tel l'abbé Massot, nommé vicaire à Sainte-Anne de la Maison blanche (Paris) en 1907<sup>1597</sup>. Plusieurs prêtres possèdent des frères cadets, qui sont présents comme témoins dans leur acte de décès, comme Alexandre César Audibert, né à Vence en 1803<sup>1598</sup>, ou Marius Charles Romain, né à Pierrefeu en 1828<sup>1599</sup>. Si la place dans la fratrie ou le nombre d'enfants de la famille semblent jouer un rôle moindre, il faut noter que le prêtre n'est plus systématiquement le cadet de la famille. Ce fait pourrait conforter l'idée de l'apparition d'une vocation plus individuelle au sacerdoce, dictée par les convictions personnelles plus que par des considérations de transmission familiale.

#### **d- Les origines sociales**

Il est beaucoup plus facile et traditionnel de classer les prêtres suivant l'origine sociale de leurs parents. Le basculement du recrutement sacerdotal autour du pivot de la Révolution française est un fait bien connu. Il convient de vérifier si le phénomène se déroule de manière

---

<sup>1592</sup> Fichier Barthélemy, M 1.

<sup>1593</sup> Site de Jean-Louis Curet, <http://membres.multimania.fr/jlouiscuret/BMS/sicie/83126/83126.html> (consulté le 25 août 2009).

<sup>1594</sup> Patrick CABANEL, *Cadets de Dieu. Vocations et migrations religieuses en Gévaudan (XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1997, 389 p.

<sup>1595</sup> Bruno DUMONS, « Patrick CABANEL, *Cadets de Dieu. Vocations et migrations religieuses en Gévaudan (XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1997, 389 p. », *Cahiers d'histoire* n°42-2, 1997, mis en ligne le 14 mai 2009, en ligne sur <http://ch.revues.org/index158.html>, consulté le 12 août 2010.

<sup>1596</sup> Félix DOLLIEULE, « François-Joseph Pey, martyr de la foi », *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 25 décembre 1926, p. 674-675.

<sup>1597</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 9 novembre 1907, p. 722.

<sup>1598</sup> Draguignan, Décès 1886-1889.

<sup>1599</sup> Cuers, NMD 1903-1907.

comparable dans le Var et selon quelles proportions.

### **Un lourd travail de reconstitution sociologique**

La source principale des informations est constituée par l'état civil, qui indique normalement la profession des parents ou, dans la plus grande majorité des cas, au moins celle du père<sup>1600</sup>. Les informations contenues dans les notices nécrologiques font, de temps en temps, allusion aux origines des prêtres, mais de façon assez indirecte. De l'abbé Augustin Joseph Vallier, né en 1822 à Draguignan, on dit par exemple qu'il est issu de « parents honorables et solidement chrétiens, qui ont donné aussi un membre distingué à l'Institut de Saint-Jean-Baptiste de la Salle »<sup>1601</sup>. D'après l'acte de naissance, le père est imprimeur d'indiennes<sup>1602</sup>. Édouard Auguste Lieutard, déjà évoqué, vient « d'une honorable et chrétienne famille, qui ne comptait pas moins de vingt-trois enfants »<sup>1603</sup>. Le père est qualifié de propriétaire à la naissance de son fils aîné Augustin Jean-Baptiste Paul (1805) puis de tanneur à celle d'Édouard (1812)<sup>1604</sup>. L'adjectif « honorable » vient plus sûrement qualifier un jugement moral sur la famille considérée que le niveau social d'une profession.

Il existe forcément d'importantes lacunes. D'une part, il a été impossible de consulter tous les actes d'état civil, en particulier lorsque la date ou le lieu ne sont pas connus de façon certaine. Malgré la lourdeur de la tâche, on s'est astreint à relever la plus grande partie des actes disponibles concernant le Var (dans ses limites de l'époque) ainsi que les deux ou trois départements voisins, grâce à la mise en ligne des registres des Archives départementales survenue dans la seconde moitié des années 2000. D'autre part, certaines incertitudes sont liées aux sources elles-mêmes. Ainsi, les actes de baptêmes des registres de la région de Grasse, plutôt courts et stéréotypés, indiquent très rarement le métier du père. Lorsque la profession manque, il reste toutefois la possibilité d'observer si le père signe ou non l'acte, ce qui permet d'établir une statistique facile sur le niveau d'instruction des familles de prêtres. On constate parfois des contradictions entre les mentions sur l'acte de baptême et sur celui du décès, qu'elles proviennent d'une évolution du métier, d'un changement d'appréciation du rédacteur ou d'une simple erreur de transcription. Plusieurs pères simplement désignés comme « propriétaires » dans l'acte de décès de leur fils prêtre se révèlent être, dans l'acte de baptême ou de naissance, des membres de

---

<sup>1600</sup> La profession du père est indiquée dans la colonne Q de notre tableau prosopographique, celle de la mère, beaucoup moins fréquemment connue, dans la colonne V.

<sup>1601</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 23 novembre 1901, p. 748.

<sup>1602</sup> Draguignan, Naissances 1819-1823.

<sup>1603</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 26 février 1887, p. 149.

<sup>1604</sup> Cotignac, NMD 1808-1812.

la bourgeoisie<sup>1605</sup>. Dans tous les cas, on s'en est tenu à la mention sur l'acte de baptême ou de naissance, qui exprime théoriquement le mieux l'état de la famille du prêtre lors de sa jeunesse et de sa formation. Une dizaine de pères dénommés « sieurs » dans les actes de baptême d'Ancien Régime ont été assimilés, en l'absence d'autre renseignement, à la bourgeoisie<sup>1606</sup>. Au total, cependant, on est arrivé à reconstituer les origines sociales de 1 790 ecclésiastiques sur 3 480 (ou plus de 1 540 sur les quelque 2 680 de notre ensemble de référence), ce qui nous semble être un échantillon très significatif.

Les dizaines de professions obtenues ont ensuite été classées en sept catégories, qu'on a tenté de construire comme cohérentes et plutôt homogènes. Une des difficultés était de bâtir un cadre qui puisse rassembler et comparer la société d'Ancien Régime avec celle du XIX<sup>e</sup> siècle. Celui que nous choisissons peut être contestable (nous n'entendons pas faire ici une étude d'histoire sociale), mais il a le mérite d'être simple et de coller souvent aux mentions trouvées dans l'état civil lui-même. Il s'inspire en bonne part du cadre proposé par T. Tackett pour le XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>1607</sup>, complété par les travaux de M. Agulhon sur la société provençale<sup>1608</sup>. Les trois premières catégories, très classiques, regroupent les classes sociales supérieures, la noblesse (A), la bourgeoisie (B), à laquelle on peut assimiler les docteurs en médecine, et les officiers civils d'Ancien Régime (C), auxquels on peut ajouter les fonctionnaires du siècle suivant. Dans un département marqué par l'armée et la marine, il était impensable de ne pas réserver une catégorie aux militaires et aux gens de mer, qu'ils soient pêcheurs ou hommes d'armes (D). Nous avons également classé à part le monde du commerce (E) et les nombreux métiers de l'artisanat (F). Enfin, notre déception est d'avoir dû réunir en une seule entité les professions du monde agricole (G). Les informations de l'état civil ne permettaient guère de distinguer les laboureurs ou ménagers, propriétaires de leur terre, des simples brassiers, journaliers ou manouvriers, employés par les premiers. Si beaucoup de pères sont qualifiés de « propriétaires », d'autres sont simplement appelés « cultivateurs » ou « agriculteurs ».

En définitive, les imperfections de la méthode ne devraient pas hypothéquer la validité des résultats. Il faut seulement signaler quelques nuances d'appréciation. Le clergé le mieux connu

---

<sup>1605</sup> On peut citer les cas d'Étienne Ferri, né à Draguignan en 1718, ou de Jean Joseph Gilli, né à Callas en 1767.

<sup>1606</sup> C'est le cas pour les pères de François Nicolas La Chapelle (né à Saint-Maximin en 1728), de Charles Emmanuel Chaix (né à Fréjus en 1738) ou de Jean Antoine Pelissier (né à la Martre en 1748). Les prêtres concernés ne sont cependant pas tous nés en ville.

<sup>1607</sup> Timothy TACKETT, « Le clergé diocésain... », art. cité, Annexe 4, p. 227.

<sup>1608</sup> Maurice AGULHON, « Les classes sociales en Provence », *Provence historique*, fasc. 80, t. XX, avril/juin 1970, p. 101-108. Il s'agit d'un résumé de son étude sur *La vie sociale en Provence intérieure au lendemain de la Révolution*, Paris, Société des Études Robespierristes, coll. « Bibliothèque d'Histoire révolutionnaire », 3<sup>e</sup> série, n°12, 1970, 534 p.

est celui du début de l'époque concordataire : l'origine sociale des prêtres ordonnés entre 1802 et 1860 est connue dans plus de trois cas sur quatre. Si le pourcentage baisse à partir du Second Empire, c'est essentiellement en raison des ordinations massives de réguliers, à propos desquels on a déjà présenté le manque de renseignements ; les séculiers continuent à être très bien cernés par nos statistiques.

**Tableau 29 : Origine sociale des ecclésiastiques varois ordonnés de 1740 à 1822**

Origine	1740-1790	%	1791-1801	%	1802-1822	%
A : Noblesse	31	5,2	2	7,7	1	1,1
B : Bourgeoisie	185	31,1	8	30,8	6	6,6
C : Officiers	35	5,9	1	3,8	6	6,6
D : Militaires, mer	14	2,4	1	3,8	3	3,3
E : Marchands	106	17,8	2	7,7	10	11,0
F : Artisans	122	20,5	5	19,2	40	44,0
G : Monde agricole	101	17,0	7	26,9	25	27,5
<b>Total</b>	<b>594</b>	<b>45</b>	<b>26</b>	<b>63,4</b>	<b>91</b>	<b>74,2</b>
Inconnu	700 ?	55	15	36,6	30	25,8
Ordonnés	1300 ?	100	41	100	121	100

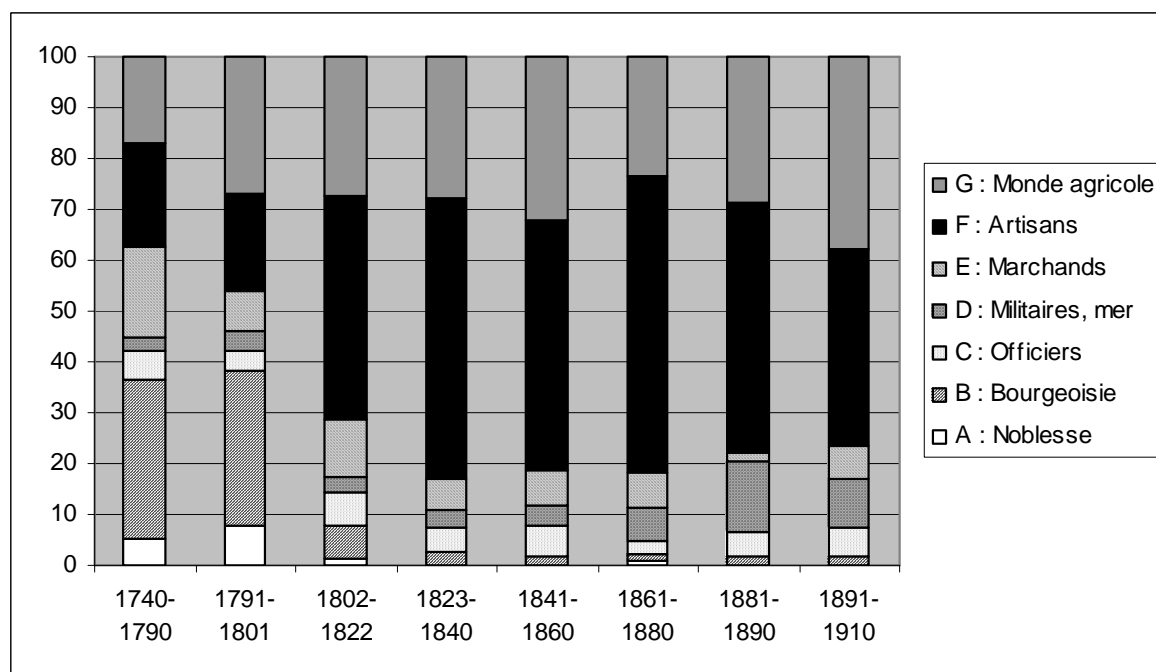
**Tableau 30 : Origine sociale des ecclésiastiques varois ordonnés de 1823 à 1880**

Origine	1823-1840	%	1841-1860	%	1861-1880	%
A : Noblesse	0	0,0	0	0,0	2	0,9
B : Bourgeoisie	7	2,7	3	1,5	3	1,4
C : Officiers	12	4,7	12	6,1	5	2,4
D : Militaires, mer	9	3,5	8	4,1	14	6,6
E : Marchands	16	6,2	14	7,1	15	7,1
F : Artisans	142	55,0	96	49,0	123	58,0
G : Monde agricole	72	27,9	63	32,1	50	23,6
<b>Total</b>	<b>258</b>	<b>87,2</b>	<b>196</b>	<b>79,4</b>	<b>212</b>	<b>63,7</b>
Inconnu	38	17,6	51	20,6	121	36,3
Ordonnés	296	100	247	100	333	100

**Tableau 31 : Origine sociale des ecclésiastiques varois ordonnés de 1881 à 1910**

Origine	1881-1890	%	1891-1910	%	TOTAL	%
A : Noblesse	0	0,0	0	0,0	36	2,4
B : Bourgeoisie	1	1,6	2	1,9	215	14,5
C : Officiers	3	4,8	6	5,7	80	5,4
D : Militaires, mer	9	14,3	10	9,4	68	4,6
E : Marchands	1	1,6	7	6,6	171	11,5
F : Artisans	31	49,2	41	38,7	600	40,4
G : Monde agricole	18	28,6	40	37,7	376	25,3
<b>Total</b>	<b>63</b>	<b>76,8</b>	<b>106</b>	<b>41,2</b>	<b>1546</b>	<b>57,8</b>
Inconnu	19	23,2	151	58,8	1131	42,2
Ordonnés	82	100	257	100	2677	100

**Graphique 14 : Évolution des origines sociales du clergé varois (en %) <sup>1609</sup>**



### L'Ancien Régime : un clergé dual

On connaît l'origine sociale de plus de 590 prêtres présents dans le Var au début de la Révolution. Cela fait désormais plusieurs décennies qu'au niveau national, « le mythe tenace d'un clergé d'Ancien Régime sortant des couches populaires a largement éclaté »<sup>1610</sup>. Dès 1974, B. Plongeron contribuait à détruire « la légende » anachronique du paysan en sabots venu se faire « dégrossir » au séminaire pour intégrer la classe des notables ruraux, popularisée au XIX<sup>e</sup> siècle par *Le Rouge et le Noir* de Stendhal<sup>1611</sup>. Le Var illustre bien cet état de fait : une nette majorité des ecclésiastiques est issue de classes sociales supérieures, dont 5,2 % de nobles et plus de 31 % de bourgeois, surreprésentées par rapport à la population réelle, bien qu'on n'atteigne pas les chiffres encore plus élevés du diocèse d'Aix<sup>1612</sup>. À noter la classe importante des marchands et commerçants, dont est issue une centaine de prêtres (17,8 %). Enfin, les artisans et la paysannerie – les premiers dominant légèrement la seconde – forment moins de 40 % des parents d'ecclésiastiques.

Cette répartition cache mal une dichotomie assez nette entre les différents clergés. Comme on l'a déjà suggéré, la tête des diocèses est dominée par des membres de l'élite sociale. Si tous

<sup>1609</sup> Le pourcentage porte uniquement sur les prêtres dont on connaît les origines.

<sup>1610</sup> Timothy TACKETT, « L'histoire sociale du clergé diocésain.. », art. cité, p. 209.

<sup>1611</sup> Bernard PLONGERON, *La Vie quotidienne du clergé français...*, op. cit., p. 58.

<sup>1612</sup> Timothy TACKETT, « L'histoire sociale du clergé diocésain.. », art. cité, Annexe IV, p. 227.



les évêques de la fin de l'Ancien Régime sont nobles, c'est également le cas de nombreux de leurs proches, notamment la plupart des vicaires généraux (Julien Pazery de Thorame à Toulon, André César de Montgrand à Fréjus, Jean Geoffroi du Rouret et Paul de Carpillat à Grasse) et certains chanoines (François Maxime Chieusse de Combaud à Toulon, Pierre Antoine de Barbaroux de Gévaudan à Grasse, César Honoré Geoffroy du Rouret à Draguignan...). Parmi les curés de 1789, il ne se trouve aucun aristocrate, mais c'est le sommet du Tiers-État qui domine outrageusement. La bourgeoisie (fils de « bourgeois », de notaires royaux, de chirurgiens et de médecins), les officiers (procureur, greffier, avocats) et le monde du commerce (négociants et marchands) forment plus de 80 % des origines connues. Cette distinction pourrait être une clé d'interprétation supplémentaire de l'opposition entre clergé épiscopal et clergé paroissial constatée au début de la Révolution. Au sein des curés, les origines modestes constituent des exceptions. Honoré Brunias, né à Blieux (actuelles Alpes-de-Haute-Provence) en 1761, curé de Gourdon, est dit issu de famille pauvre<sup>1613</sup>. Trois autres curés sont fils de ménagers d'après leur acte de baptême : Jean Baptiste Giraud, en place à Artigues, Joseph Jean Pons Martin, responsable de Claviers, et Joseph Étienne Lardier, curé de Saint-Louis de Toulon. Mis à part le dernier, les prêtres issus des classes plus modestes semblent cantonnés à des postes assez subalternes (paroisses de petite taille, dans le rural), mais on pourrait rétorquer que la plupart sont jeunes et ont encore une perspective de carrière.

L'origine du bas clergé est beaucoup plus diversifiée. Un niveau minimum est nécessaire puisqu'est exigée, pour l'accession aux ordres de la cléricature, la possession d'un bénéfice dégageant au moins 100 à 120 livres de revenu annuel ou, à défaut, une rente annuelle de 80 à 100 livres signée devant notaire, assurée par des parents ou des proches amis<sup>1614</sup>. Mais aucune classe sociale n'a l'apanage du recrutement. Sur la centaine de vicaires dont on connaît la famille, les artisans (tailleurs d'habits, tanneurs, cordonniers, boulangers) dominent en chiffres relatifs, devant trois catégories assez comparables, la bourgeoisie, le monde du commerce et le monde rural (ménagers, propriétaires). Les religieux, plus mal connus, semblent se recruter indifféremment dans la bourgeoisie, dans le négoce et dans l'artisanat.

### **Après 1790 : un clergé dominé par les fils d'artisans**

Si le basculement du recrutement en direction des classes populaires à partir de la Révolution est un acquis de l'historiographie, la question est de savoir si, dans le Var, il se

---

<sup>1613</sup> Fichier Barthélemy, B 4.

<sup>1614</sup> Bernard PLONGERON, *La vie quotidienne du clergé français au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 1974, p. 57.

produit en douceur ou s'il relève d'une véritable rupture. Pour tenter de le savoir, on a, cette fois, scindé en deux la période 1791-1822 dans les statistiques et distingué les prêtres ordonnés pendant la décennie révolutionnaire de ceux entrés dans le sacerdoce après le Concordat. Malgré le faible effectif de chaque catégorie, les chiffres obtenus, corrigés par des observations qualitatives, semblent avoir un sens.

La statistique paraît accréditer l'idée d'un glissement progressif du recrutement du clergé après 1790. Sous la Révolution, le total des classes supérieures diminue légèrement, mais de manière très différenciée. Il reste de nombreux représentants de la noblesse (dont la proportion augmente et atteint paradoxalement son apogée) et de la bourgeoisie (30,8 %). En fait, tous étaient déjà présents dans le clergé avant le schisme constitutionnel ; il s'agit de chanoines, parfois âgés (Claude Marsan est né en 1733), sans doute ordonnés par l'évêque Rigouard pour pallier le manque de prêtres causé par la situation religieuse, ou de séminaristes qui continuent leur parcours soit du côté assermenté (Charles Ignace Victor Buisson, fils d'un noble verrier), soit chez les réfractaires (Paul Thérèse David d'Astros, ordonné secrètement en 1797, à Marseille, par Mgr de Prunières). On note que – par sympathie politique avec les idéaux de la Révolution ? – les fils de bourgeois choisissent plus volontiers de suivre l'évêque constitutionnel, tel Jean-Baptiste Charles Pierre Bérenger, né en 1764 à la Gaude, devenu prêtre vers 1792 et nommé curé constitutionnel de Villeneuve-Loubet. La grande majorité est cependant réintégrée au Concordat. En revanche, les officiers, souvent liés au pouvoir en place, et le monde du commerce donnent moins de prêtres.

Les classes populaires décrivent une certaine ascension. La part de l'artisanat reste stable. Augustin Donat Christine (de Grimaud), Alexandre Villeneuve (de Fayence), Jean Henri Marie Pagan (de Grasse), Hilaire François Reynaud (de la Verdière) ou Christophe Laty (d'Aix), tous nés à la fin des années 1760, sont fils de boulanger, de cordonnier ou de maçon, en dépit de leurs positions divergentes face au serment civique. Le monde rural est en essor (26,9 % des nouveaux prêtres) : c'est la seule fois, pour toute notre période d'étude, où il dépasse la catégorie des artisans. Il se répartit à part égale chez les jureurs (Alexandre Paul Poulle, fils d'un ménager de Montauroux, est ordonné par Rigouard) et chez les réfractaires (Jacques Audibert, dont le père est travailleur à Solliès-Toucas, est ordonné dans l'émigration).

Le réel changement s'effectue à partir du Concordat. Le renouvellement des origines sociales est très net. « Les vocations à l'état ecclésiastique ne sont pas fort communes dans les

familles aisées », note Mgr Michel en 1835<sup>1615</sup>. Dès le tout début du XIX<sup>e</sup> siècle, l'artisanat connaît une soudaine montée en puissance jusqu'à représenter, entre 1823 et 1880, entre 49 et 60 % des prêtres ordonnés dans le diocèse. Le maximum est atteint entre 1861 et 1880, avec 58,0 %, avant une nette chute à la fin de l'ère concordataire (38,7 % seulement entre 1891 et 1910). Parmi les 835 prêtres ordonnés dans le Var entre 1823 et 1910 dont on connaît l'origine, 433 ont un père artisan (51,9 %). Pendant l'essentiel de la période concordataire, les professions de la boutique constituent donc l'assise principale du recrutement varois ; nous ne faisons là qu'affiner les conclusions d'Émilien Constant qui, à partir d'un travail sur 150 actes de naissance de prêtres ordonnés entre 1850 et 1870, parle de 54 % de fils de « professions artisanales et commerciales »<sup>1616</sup>. Il s'agit d'un monde essentiellement rural mais non agricole, installé dans les bourgs, largement indépendant juridiquement (à l'exception de quelques salariés), à la fois producteur et vendeur de produits de nécessité courante à l'usage des agriculteurs et autres gens des campagnes. É. Constant remarque avec justesse que ce milieu est le même que celui qui composait l'essentiel des confréries de pénitents de Grasse au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>1617</sup>.

**Tableau 32 : Professions artisanales les plus fréquentes parmi les pères de prêtres ordonnés dans le diocèse, 1823-1910**

Cordonniers	39	9,0 %
Boulangers	31	7,2 %
Menuisiers	29	6,7 %
Maçons	20	4,6 %
Tailleurs d'habits	20	4,6 %
Tisserands	20	4,6 %
Chapeliers	19	4,4 %
Maréchaux-ferrants	18	4,2 %
Tanneurs	16	3,7 %
Charpentiers	14	3,2 %
Serruriers	12	2,8 %
Bouchers	11	2,5 %
Perruquiers	11	2,5 %
Total métiers cités	160	60 %
<b>Total des artisans</b>	<b>433</b>	<b>100 %</b>

Dans le détail, les professions rencontrées sont nombreuses, mais aucune ne domine outrageusement sur les autres ; nul métier ne rassemble plus de 10 % des fils d'artisans, comme le montre le tableau 32. Treize métiers présentent plus de 10 individus, rassemblant 60 % des

<sup>1615</sup> Abbé Hippolyte ESPITALIER, *Les Évêques de Fréjus au XIX<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 55.

<sup>1616</sup> Émilien CONSTANT, *Le Département du Var sous le Second Empire...*, op. cit., t. I, p. 494.

<sup>1617</sup> *Ibid.*, p. 494, citant Maurice AGULHON, *Pénitents et francs-maçons...*, op. cit., p. 150.

prêtres ordonnés entre 1823 et 1910 dont on connaît l'origine.

Les emplois mentionnés concernent tous les domaines de l'artisanat, de l'alimentation (boulangers, bouchers) à l'outillage (maréchaux-ferrants, ferblantiers) en passant par l'habillement (chapeliers, tanneurs). Les plus courants constituent naturellement les occupations traditionnelles présentes dans tous les gros bourgs (39 cordonniers, 31 boulangers, 29 menuisiers, 20 maçons). Plus rarement y figurent des métiers liés à la proto-industrialisation rurale, comme les tanneurs d'Aups, les papetiers de Varages ou les bouchonniers de la Garde-Freinet<sup>1618</sup>. Il existe, de façon plus marginale, des professions nécessitant une formation plus intellectuelle, liée au monde des livres, comme le typographe, le relieur ou l'imprimeur. Faut-il dire que, dans toutes ces professions plus que dans d'autres, la transmission de la boutique à un des fils à l'exclusion des autres est souvent une nécessité économique en contradiction avec l'abolition du droit d'aînesse confirmée par le Code civil napoléonien ? L'envoi d'un autre fils au séminaire pourrait donc être une solution à la concurrence entre les enfants, mais il ne faut pas oublier que les études ecclésiastiques ont un prix que tous ne peuvent supporter. Là encore, il faudrait des études généalogiques plus poussées pour comprendre le fonctionnement des familles d'artisans.

Les autres catégories sociales ont une place plus ou moins minoritaire. En particulier disparaît l'effacement très net des classes supérieures. Si la noblesse disparaît quasiment dès 1802, la bourgeoisie subsiste à une place très marginale (6,6 % de 1802 à 1822, mais 2 à 3 % maximum ensuite) : est-ce le signe qu'elle est devenue voltairienne<sup>1619</sup> ? Ces catégories ne sont guère relayées par les officiers ou fonctionnaires, titulaires d'une charge d'État (6,6 % entre 1802 et 1822, puis moins de 6 %), ou par le monde du négoce (en recul à partir de 1823). Il faut attendre les années 1880 pour voir l'arrivée d'une classe émergente, le monde de la Marine, tout autant liée à l'essor du port de Toulon qu'à l'arrivée de familles bretonnes issues de régions plus pourvoyeuses de vocations (Marcel Orsini, né à Brest en 1871, fils d'un capitaine de gendarmerie maritime muté à Toulon, est ordonné prêtre à Fréjus en 1894<sup>1620</sup>). Quant au monde agricole, qui assure tout de même sans discontinuer plus d'un quart des vocations depuis la Révolution, il est en croissance nette après 1880, jusqu'à atteindre le niveau record de 37,7 % en 1891-1910, sans doute pour combler la chute de l'artisanat.

Reflétant cette classification sociale, le niveau de fortune du clergé varois est relativement

---

<sup>1618</sup> Voir Raymond BERNARDI, *Les cartes postales racontent... Les métiers d'autrefois dans le département du Var*, Breil-sur-Roya, Les Éditions du Cabri, 2004, 255 p.

<sup>1619</sup> L'expression de « bourgeoisie voltairienne », désignant les professions libérales détachées de la religion, apparaît dans l'historiographie dès le XIX<sup>e</sup> siècle.

<sup>1620</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 24 novembre 1894, p. 746.

moyen. Les seules données en notre possession sont celles collectées par É. Constant dans une source que nous n'avons pas pu retrouver aux Archives diocésaines, le registre de *Notes sur le personnel* annoté par Mgr Jordany<sup>1621</sup>. Selon lui, 22 % des prêtres sont d'extraction très aisée, 20 % assez aisée ou de fortune « ordinaire », 36 % de fortune « médiocre », 3 % de fortune presque nulle et 19 % sans aucun capital. Les 56 % cumulés par les deux catégories médianes de ce classement qualitatif plus que quantitatif pourraient parfaitement correspondre à la domination des classes artisanales dans le recrutement. La diversité est cependant présente entre l'abbé Jean-Baptiste Plauchu, nommé curé de Bormes en 1884, dont le préfet du Var signale qu'il possède 100 à 150 000 francs de biens meubles et immeubles<sup>1622</sup>, et Justinien Louis Carmagnolle, fils d'un charcutier de Cotignac, dont l'évêché redoute « à cause de sa famille indigente, des procédés peu honorables en matière d'intérêt »<sup>1623</sup>.

### **Une paradoxale décrue du niveau d'instruction**

L'évolution sensible du recrutement sacerdotal varois est confirmée par l'étude des signatures des pères sur l'acte de baptême (pour l'Ancien Régime) ou de naissance (à partir de 1792) des prêtres. Sur près de 1 450 actes dépouillés apparaissent quelques tendances intéressantes, résumées dans le tableau 33 et les graphiques 15 et 16. Pour chaque période d'ordination, on connaît au moins 40 % du total des ecclésiastiques concernés, ce qui rend la statistique assez valable. Sur un acte sur 20, cependant, on n'a pas pu connaître le niveau d'instruction du père<sup>1624</sup> : ce dernier est parfois absent (c'est le cas de plusieurs marins ou commerçants) ou décédé (on a identifié 6 fils posthumes ; les points de repère nous manquent pour parler d'une prédisposition particulière) ; d'autres fois, le registre visible sur les sites des diverses Archives départementales est une copie du registre paroissial qui ne présente pas les signatures des témoins présents ou la déclaration de naissance est faite par une autre personne que le père (qui est donc sans doute absent). Précisons aussi qu'on a renoncé à classer les signatures en plusieurs catégories, selon que l'écriture soit ou non totalement maîtrisée, procédé commode, mais parfois assez subjectif, proposé par les pionniers de la démographie historique<sup>1625</sup>.

---

<sup>1621</sup> Émilien CONSTANT, *Le Département du Var sous le Second Empire...*, op. cit., t. I, p. 494

<sup>1622</sup> A.N., F 19/2940, repris par Émilien CONSTANT, *Le Département du Var sous le Second Empire...*, op. cit., t. I, p. 495.

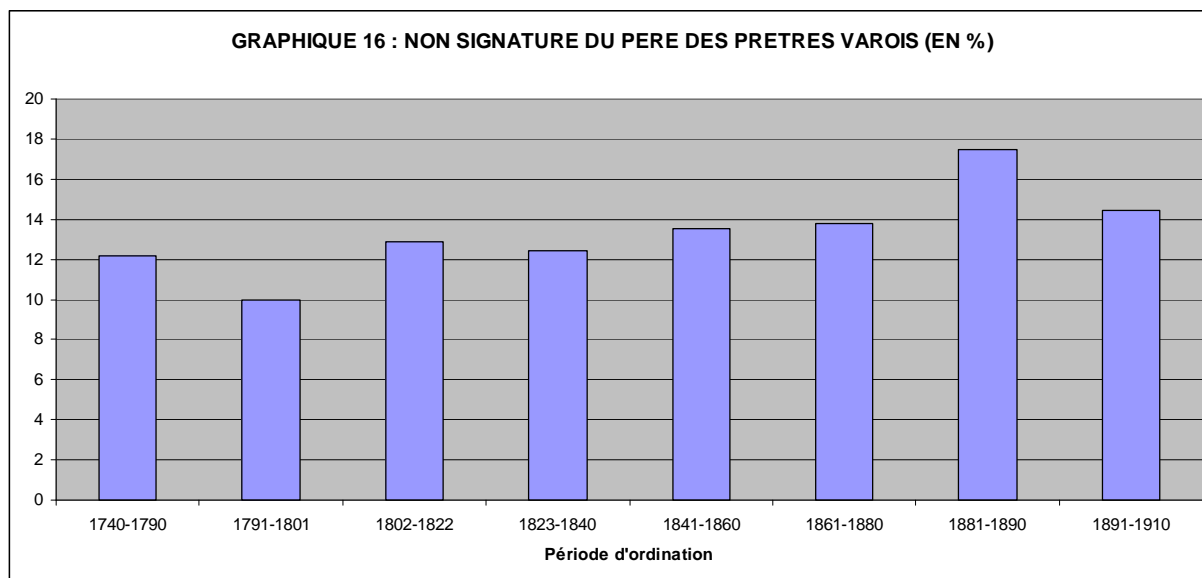
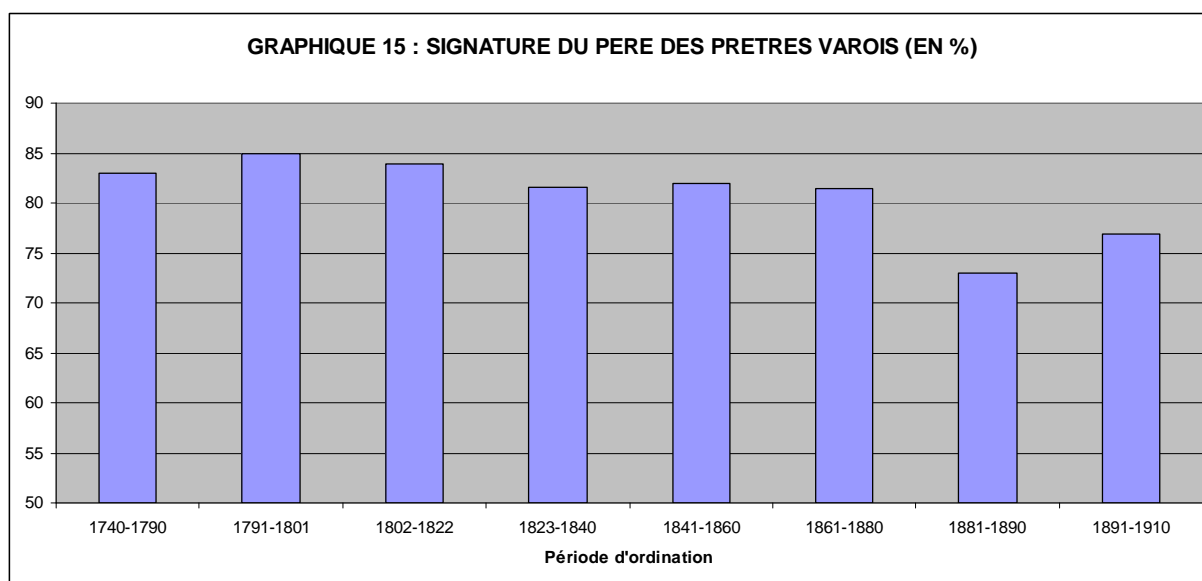
<sup>1623</sup> Registre *Notes sur le personnel*, cité par *Ibid.*, p. 495. Il pratiquera effectivement des tarifs funéraires élevés.

<sup>1624</sup> C'est ce que le tableau 31 signale comme « cas particulier ».

<sup>1625</sup> Michel FLEURY et Louis HENRY, *Des anciens registres d'état civil à l'histoire de la population. Manuel de dépouillement et d'exploitation de l'état civil ancien*, Paris, PUF, 1956, p. 29. Voir aussi Pierre GOUBERT, *Des registres paroissiaux à l'Histoire. Indications pratiques et orientations de recherches*, Paris, Impr. Nationale, 1956, 19 p.

**Tableau 33 : Signature du père sur l'acte de baptême ou de naissance des prêtres**

	OUI	%	NON	%	Cas part.	%	TOTAL	%	Inc.	Ordonnés
<b>1740-1790</b>	449	83,0	66	12,2	26	4,8	<b>541</b>	41,6	759	1300
<b>1791-1801</b>	17	85,0	2	10,0	1	5,0	<b>20</b>	48,8	21	41
<b>1802-1822</b>	52	83,9	8	12,9	2	3,2	<b>62</b>	51,2	59	121
<b>1823-1840</b>	203	81,5	31	12,4	15	6,0	<b>249</b>	84,1	47	296
<b>1841-1860</b>	164	82,0	27	13,5	9	4,5	<b>200</b>	81,0	47	247
<b>1861-1880</b>	171	81,4	29	13,8	10	4,8	<b>210</b>	63,1	123	333
<b>1881-1890</b>	46	73,0	11	17,5	6	9,5	<b>63</b>	76,8	19	82
<b>1891-1910</b>	80	76,9	15	14,4	9	8,7	<b>104</b>	40,5	153	257



Au total, le taux de signature décrit une courbe inverse à celle que laisseraient supposer les progrès de l'instruction entre le XVIII<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle. Tandis que la célèbre enquête du recteur

Louis Maggiolo, réalisée en 1877, range le Var (et le reste du pourtour méditerranéen) parmi les départements où les conjoints savent le moins souvent signer leur acte de mariage en 1786-1790, avec moins de 30 % pour les hommes contre 47 % de moyenne nationale<sup>1626</sup>, 83 % des pères des futurs prêtres apposent leur signature sur l'acte de baptême de leurs fils, contre seulement 12,2 % qui en sont incapables. Ce résultat ne peut qu'attester l'origine aisée de la plupart des prêtres, au-delà de ce que faisaient présager les statistiques de professions. Il est même fort vraisemblable que les chefs de famille assimilés au monde de la terre soient plus des ménagers instruits que de simples journaliers. L'augmentation du taux de signature enregistré à propos des prêtres ordonnés pendant la Révolution traduit bien que la tendance du recrutement se prolonge après la fin de l'Ancien Régime.

C'est bien la période concordataire qui marque une rupture dans l'origine des prêtres. Le taux de signature recule légèrement à partir de 1802 pour se stabiliser autour de 82 % pendant plusieurs décennies. Ce chiffre toujours élevé reste très supérieur à la moyenne régionale, qui décrit toutefois une nette ascension au début du XIX<sup>e</sup> siècle : selon une enquête de l'INED, la région Provence-Languedoc passe de 16 à 25 % d'instruction (hommes et femmes mêlés) entre les années 1740-1789 et la période 1810-1829<sup>1627</sup>. En revanche, le nombre d'incertitudes étant orienté à la baisse, surtout grâce aux progrès de l'enregistrement, la proportion de pères ne sachant signer connaît un net essor et a même tendance à augmenter au long du XIX<sup>e</sup> siècle, frôlant les 14 % entre 1861 et 1880. Les prêtres sont donc issus de familles plus instruites que la moyenne, mais moins lettrées que sous l'Ancien Régime. Si les artisans pères d'ecclésiastiques savent presque tous lire et écrire, au moins le minimum exigé par leur métier, ils ne sont pas pour autant des intellectuels.

Enfin, dans un troisième temps, tandis que les progrès de l'école permettent au Var de rejoindre enfin la moyenne nationale (78 % des hommes mariés signent leur acte de mariage) dans la période 1871-1875<sup>1628</sup>, c'est le mouvement inverse qui se produit dans les familles où se recrutent les prêtres du diocèse. Les pères des jeunes ordonnés entre 1881 et 1910 – dont il ne faut pas oublier qu'ils ont en âge scolaire un demi-siècle plus tôt – ne signent plus qu'entre 73 à 77 %. Au contraire, la part des individus qui ne peuvent signer fait un bond inouï jusque là,

---

<sup>1626</sup> Michel FLEURY, Pierre VALMARY, « Les progrès de l'instruction élémentaire de Louis XIV à Napoléon III, d'après l'enquête de Louis Maggiolo (1877-1879) », *Population*, 12<sup>e</sup> année, n°1, 1957, Carte p. 86, en ligne sur [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/pop\\_0032-4663\\_1957\\_num\\_12\\_1\\_5553](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/pop_0032-4663_1957_num_12_1_5553) (consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2010).

<sup>1627</sup> Jacques HOUDAILLE, « Les signatures au mariage de 1740 à 1829 », *Population*, 32<sup>e</sup> année, n°1, 1977, p. 70, en ligne sur [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/pop\\_0032-4663\\_1977\\_num\\_32\\_1\\_16491](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/pop_0032-4663_1977_num_32_1_16491) (consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2010).

<sup>1628</sup> Michel FLEURY, Pierre VALMARY, « Les progrès de l'instruction élémentaire... », art. cité, Carte p. 87.

atteignant 17,5 % (certes sur un chiffre assez peu significatif) dans les années 1880. Le phénomène correspond au retrait des fils d'artisans dans le recrutement sacerdotal varois : ce sont, de nouveau, des populations moins cultivées, qui prennent le relais. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le prêtre varois n'est donc guère issu de familles plus cultivées que la moyenne de ses paroissiens ; c'est tout le contraire de ce qu'a connu son prédécesseur un bon siècle plus tôt.

Avant même la restauration du diocèse de Fréjus en 1823, le Var est donc une nouvelle fois une exception au modèle national. D'un clergé urbain et aisé, majoritairement issu de la bourgeoisie et du monde marchand, sous l'Ancien Régime, on est passé, en plusieurs étapes, à un clergé plus populaire, issu des différentes couches de l'artisanat, puis d'un monde rural en plein déclin. Si le glissement du recrutement sacerdotal vers les classes populaires au XIX<sup>e</sup> siècle est un phénomène général en France, le renouvellement des vocations se fait essentiellement, dès le Concordat, par un recrutement paysan à plus de 70 %<sup>1629</sup>. Or, comme l'ensemble du diocèse d'Aix auquel il appartient encore ou comme une partie du Bassin parisien, le département appartient, d'après une étude sur les origines sociales des séminaristes en 1808-1809, aux diocèses où les prêtres sont majoritairement des fils d'artisans<sup>1630</sup>. Cette spécificité perdure tout au long du siècle, s'accroissant même autour du Second Empire, avant un essoufflement en fin de période.

Par cette typologie sociale, il nous semble mieux comprendre l'évolution du recrutement sacerdotal dans le diocèse dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. La chute précoce des ordinations de séculiers, à partir des années 1860, correspond grossièrement aux débuts de l'exode rural varois. Les artisans des campagnes, présents jadis dans chaque gros bourg, sont les premiers à faire les frais du départ des populations rurales. Le déclin de cette classe sociale, qui formait le socle des vocations du diocèse, pourrait se répercuter sur les effectifs du grand séminaire. Une autre hypothèse est que les artisans, une des cibles de l'idéologie républicaine anticléricale qui triomphe politiquement à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, pourrait avoir éloigné cette classe sociale du clergé. L'Église varoise peine, en tout cas, à trouver des successeurs, bien qu'elle semble se tourner peu à peu vers la Marine et le monde agricole. La permanence d'un modèle de recrutement qui a fait ses preuves pendant des décennies, la confiance renouvelée en les fils de l'artisanat varois ont sans doute été ébranlés par les changements démographiques et sociaux

---

<sup>1629</sup> Claude LANGLOIS, « Catholicisme concordataire, 1800-1820 », in Claude LANGLOIS, Timothy TACKETT, Michel VOVELLE, Serge BONIN, Madeleine BONIN, *Atlas de la Révolution française*, t. 9 : « Religion », *op. cit.*, p. 71.

<sup>1630</sup> *Ibid.*, graphique et carte p. 71.



connus par le département à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Il est à noter, cependant, qu'une telle vision n'apparaît dans aucun texte ecclésiastique traitant des vocations, l'Église préférant raisonner en termes d'individus que de classes sociales.

### **e- Les origines géographiques**

Le glissement social du recrutement des prêtres, constaté plus haut, s'accompagne-t-il d'un déplacement des terreaux de vocations dans le diocèse ? Le thème de la géographie du clergé varois, qui s'appuie avant tout sur les informations contenues dans les registres de personnel du diocèse, est l'un des plus informés de notre étude puisqu'il a été possible de reconstituer les origines géographiques de plus de 2 800 prêtres. Une fois de plus, une bonne partie des individus pour lesquels l'information est inconnue sont des prêtres réguliers.

### **Une valorisation complexe des données**

Il faut d'abord consacrer quelques mots à la méthodologie employée dans l'exploitation des données. La plupart des lieux de naissance ont été obtenus par l'intermédiaire des sources sérielles et des fiches biographiques, mais de longues et nombreuses recherches de vérification ou de rectification dans l'état civil ont été nécessaires<sup>1631</sup>. Par exemple, Julien Joseph Voland, né en 1812, est réputé être né à Besse, mais il a été impossible de retrouver son acte de naissance dans cette commune. Son acte de décès (à Draguignan en 1848<sup>1632</sup>) révèle qu'il est, en réalité, né à Pignans de parents originaires de Besse ; il a ensuite été facile de trouver l'acte de naissance. De telles approximations de lieux ou de dates ne sont pas rares. Dans quelques cas, il n'a pas encore été possible de trancher et de découvrir la bonne information ; notre tableau comprend donc assurément quelques erreurs, qui ne doivent cependant pas remettre en cause les ordres de grandeur présentés ci-après.

Outre les prêtres réguliers ordonnés au XIX<sup>e</sup> siècle, dont beaucoup n'ont aucun rapport avec le diocèse, l'incertitude la plus grande concerne certains prêtres d'Ancien Régime ayant occupé des postes secondaires et dont on perd la trace à la restauration du culte ; leur fiche reste désespérément lacunaire. Plusieurs documents révolutionnaires mentionnent la date précise de naissance<sup>1633</sup>, mais n'indiquent pas le lieu. On s'est donc livré, par endroits, à des enquêtes qui ont, çà et là, donné quelque résultat. Ainsi, Louis Jean Rostan, curé de Saint-Laurent au début de

---

<sup>1631</sup> Les diverses erreurs ou incertitudes de certaines sources sont consignées dans la colonne AC de notre tableau, intitulée « VARIANTES ».

<sup>1632</sup> Draguignan, Décès 1846-1849.

<sup>1633</sup> Par exemple A.D. Var, 1 L 1135 sur les pensionnaires ecclésiastiques.

la Révolution, est domicilié à Antibes en l'an VII ; c'est dans cette dernière commune qu'on a découvert son acte de baptême<sup>1634</sup>. À l'inverse, Jean Joseph Gibre, ancien religieux capucin, se trouve à Saint-Maximin en l'an VII<sup>1635</sup>, mais son acte de baptême ne se figure pas dans les registres de la paroisse. L'énergie dépensée était donc trop forte et le résultat trop aléatoire pour rendre le procédé systématique.

Les techniques informatiques ont permis de classer facilement les lieux obtenus par commune, par canton et par département, voire par pays étranger. Par souci de lisibilité, on a regroupé les chiffres communaux et on a essentiellement raisonné au niveau cantonal, ainsi que le font habituellement les *Matériaux pour l'histoire religieuse du peuple français*<sup>1636</sup> et l'*Atlas de la pratique religieuse*<sup>1637</sup>. Le cadre de référence classique est celui des cantons de 1962, époque à laquelle travaillait le chanoine Boulard, présenté sur la carte de l'annexe I-11<sup>1638</sup>. Les chiffres de vocations ont été regroupés par date d'ordination sacerdotale, normalement sur des périodes de 20 ans. Le professeur Bernard Delpal, de l'Université Jean-Moulin (Lyon-III), nous ayant demandé, en vue d'une parution dans le tome IV des *Matériaux Boulard*, de travailler sur 1821-1840, 1861-1880 et 1891-1910, un intervalle de 10 ans subsiste au milieu, entre 1881 et 1890, années charnières qu'il est intéressant d'analyser à part. Le segment 1801-1820, globalement compris entre le Concordat et la restauration du diocèse, s'ajoutait naturellement, de même que l'ensemble des prêtres ordonnés avant 1790 qui se trouvent encore vivants au début de la Révolution. Un autre intervalle de 10 ans s'individualisait donc entre 1791 et 1800, en pleine période révolutionnaire. Nous ne cachons pas qu'un tel classement peut être contesté, surtout parce qu'il recouvre des périodes de différente durée (40 ou 50 ans pour la première, antérieure à la Révolution<sup>1639</sup>, 20 ans pour la plupart, 10 ans pour l'intervalle révolutionnaire et pour les années 1880). Il a cependant le mérite d'une certaine clarté chronologique, calquée sur les différents moments de l'histoire religieuse du diocèse.

Une réflexion a également été menée sur l'ensemble de définition de cette étude géographique. Pour l'Ancien Régime comme pour le siècle concordataire, fallait-il compter seulement les prêtres ordonnés ou englober tous les ecclésiastiques, frères des congrégations,

---

<sup>1634</sup> Antibes, BMS 1731-1736.

<sup>1635</sup> A.D. Var, 1 L 1135.

<sup>1636</sup> Chanoine Fernand BOULARD, Yves-Marie HILAIRE dir., *Matériaux pour l'histoire religieuse du peuple français, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions du C.N.R.S., 1982, 1987 et 1995.

<sup>1637</sup> François-André ISAMBERT, Jean-Pierre TERRENOIRE, *Atlas de la pratique religieuse des catholiques en France*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences politiques / Éditions du C.N.R.S., 1980, 187 p.

<sup>1638</sup> Dans le Var actuel, il n'y a aucun changement dans la carte des cantons entre 1901 et 1962. Plusieurs cantons urbains ont été ajoutés à partir des années 1970, notamment dans l'agglomération toulonnaise.

<sup>1639</sup> Il a été impossible de scinder cette période en deux par ignorance des dates précises d'ordinations de la plupart des prêtres de cette époque.

tonsurés morts avant l'ordination, séminaristes partis avant la prêtrise ? Convient-il de limiter la statistique aux clercs ordonnés dans le Var ou de tenir compte des quelques Varois exilés dans les diocèses voisins ? Chacun des raisonnements se défend, mais, contrairement aux approches précédentes, nous avons choisi de compter large, en considérant que toute forme de vocation traduisait le dynamisme religieux d'une communauté paroissiale, critère que nous nous proposons justement d'analyser. On a donc élargi la population sondée un peu au-delà des ordinations varoises, en comptant une centaine des Varois ordonnés en dehors de leur département. Pour les religieux, ils ont été comptés jusqu'à la Révolution, car ils sont souvent originaires du département, contrairement à la grande majorité des réguliers ordonnés sous la période concordataire. Finalement, les totaux d'ordinations se trouvent donc un peu différents de ceux des tableaux précédents.

Quant au but, il était d'évaluer non seulement le nombre absolu de vocations par canton, mais aussi sa valeur relative par rapport à la population de chaque espace. Que signifie un résultat de 140 prêtres à Toulon alors que le canton de Lorgues n'en donne que 100 ? Un travail de démographie historique a donc tenté de restituer l'évolution de toutes les entités communales et cantonales du département entre la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et le début du XX<sup>e</sup> siècle. Pour chaque intervalle, on a, en principe, fondé les calculs sur la population comptabilisée en milieu de période. Heureusement, la démographie provençale est un domaine documenté sur lequel existent de nombreux écrits. Dans le détail, les statistiques prises en compte pour la période 1740-1790 correspondent aux populations communales recensées par l'abbé Expilly en 1765<sup>1640</sup>. Elles sont assez proches des estimations que donne le docteur Achard dans les années 1780<sup>1641</sup>. Pour 1791-1800 et 1801-1820, on a respectivement tenu compte des recensements communaux de 1793 et de 1806 (celui de 1811 étant considéré comme de mauvaise qualité) publiés sur le site de l'École des hautes études en sciences sociales (ÉHÉSS) dans le cadre du projet Cassini<sup>1642</sup>. Enfin, les chiffres des recensements de 1831 (pour 1821-1840), de 1851 (pour 1841-1860), de 1872 (pour 1861-1880), de 1886 (pour 1881-1890) et de 1901 (pour 1891-1910) ont été compulsés dans la collection des *Annuaire départementaux* possédée par la Société des Amis du Vieux Toulon et

---

<sup>1640</sup> Abbé EXPILLY, *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France*, Amsterdam, 1768, t. V, s. v. « Provence », p. 915-968, en ligne sur [http://books.google.fr/books?id=rzATQwAACAAJ&dq=expilly%20dictionnaire%20geographique%20volume%205&source=gbs\\_book\\_other\\_versions](http://books.google.fr/books?id=rzATQwAACAAJ&dq=expilly%20dictionnaire%20geographique%20volume%205&source=gbs_book_other_versions) (consulté le 1<sup>er</sup> juin 2010).

<sup>1641</sup> Docteur Claude-François ACHARD, *Description historique de la Provence...*, *op. cit.*, tome V.

<sup>1642</sup> <http://cassini.ehess.fr/cassini/fr/html/moteur.php#>, consulté le 1<sup>er</sup> mars 2010.

de sa Région<sup>1643</sup>. Par quelques calculs mathématiques, tous les taux ont ensuite été ramenés, de manière classique, à un nombre de prêtres ordonnés pour 20 ans sur 100 000 habitants, norme utilisée par les matériaux Boulard<sup>1644</sup>.

Au total, entre libertés de méthode et lacunes de documentation, il nous faut encore préciser que les chiffres livrés ci-dessous ne sauraient exprimer une vérité absolue et ne sont là que pour fournir une base, la moins inexacte possible, à la réflexion. Par exemple, les chiffres calculés sur les deux périodes décennales, portant sur des valeurs absolues nettement plus faibles, ne peuvent revêtir autant de signification que ceux de l'Ancien Régime, qui concernent plusieurs centaines de prêtres. Cela étant dit, on peut à la fois observer la diversité des origines des jeunes ordonnés, natifs de 65 départements différents, répartis sur tout le territoire national, et de 5 pays étrangers (sans compter l'Algérie, française à partir de 1830), et dessiner une nette évolution dans la cartographie du recrutement sacerdotal varois.

### **Une évolution significative**

Les résultats de cette vaste enquête, consignés dans le long tableau 34 et les annexes I-27 à I-35, appellent à un bilan rapide, de nouveau présenté de manière chronologique, suivi de quelques tentatives d'explication. S'il est impossible ici de réaliser un commentaire complet de tous ces chiffres, quelques tendances majeures sont à souligner.

Il faut d'abord évoquer la grande variabilité dans le temps des données cantonales, en particulier pour les entités peu peuplées. La présence ou l'absence d'un petit nombre de vocations peut suffire à faire augmenter ou chuter le taux d'ordinations d'un canton rural de manière assez artificielle. C'est notamment les cas des cantons de Saint-Auban et de Comps, qui épousent facilement les taux extrêmes. Si 13 prêtres sont nés autour de Comps avant la Révolution, il faut attendre la restauration du diocèse de Fréjus pour leur trouver quelques successeurs. Pour tenter d'éviter ce type d'écueil, on s'attachera avant tout à dégager de grands mouvements.

---

<sup>1643</sup> Ces chiffres, parfois très légèrement modifiés, figurent également sur le site de l'ÉHÉSS, mais la recherche avait été réalisée avant la mise en ligne du projet Cassini.

<sup>1644</sup> Notons que, pour l'Ancien Régime, Timothy TACKETT rapporte ses statistiques à des taux d'ordination sur 25 ans (« L'histoire sociale du clergé diocésain... », art. cité, Annexe I, p. 221).

**Tableau 34 : Origine géographique des ecclésiastiques varois ordonnés de 1740 à 1910**

LIEUX		AVANT 1790				PÉRIODE 1791-1800			
N°	CANTONS	Ordin.	Pop. 1765	Taux	%	Ordin.	Pop. 1793	Taux	%
1	Aups	40	5 108	313,2	3,1	1	5 243	38,1	2,4
2	Barjols	36	7 251	198,6	2,8	0	7 881	0,0	0,0
3	Le Beausset	32	10 933	117,1	2,5	0	11 603	0,0	0,0
4	Besse-sur-Issole	20	5 791	138,1	1,3	0	7 355	0,0	0,0
5	Brignoles	50	10 597	188,7	3,3	1	11 869	16,9	2,4
6	Callas	48	7 427	258,5	3,1	1	7 907	25,3	2,4
7	Collobrières	8	2 300	139,1	0,5	0	3 200	0,0	0,0
8	Comps-sur-Artuby	13	3 246	160,2	0,8	0	3 348	0,0	0,0
9	Cotignac	24	8 327	115,3	1,6	1	9 605	20,8	2,4
10	Cuers	26	6 631	156,8	1,7	0	7 350	0,0	0,0
11	Draguignan	61	10 100	241,6	4,0	1	11 939	16,8	2,4
12	Fayence	50	8 306	240,8	3,3	2	9 880	40,5	4,9
13	Fréjus	26	6 514	159,7	1,7	3	7 915	75,8	7,3
14	Grimaud	11	5 040	87,3	0,7	2	5 897	67,8	4,9
15	Hyères	8	5 350	59,8	0,5	0	6 500	0,0	0,0
16	Lorgues	35	6 240	224,4	2,3	1	8 770	22,8	2,4
17	Le Luc °1825	8	3 892	82,2	0,5	1	5 325	37,6	2,4
18	Ollioules	8	4 896	65,4	0,5	0	5 630	0,0	0,0
19	Rians	21	7 537	111,5	1,4	1	8 331	24,0	2,4
20	La Roquebrussanne	10	4 350	92,0	0,7	1	5 173	38,7	2,4
21	Saint-Maximin-la-S.B.	29	7 898	146,9	1,9	1	9 378	21,3	2,4
22	Saint-Tropez	9	3 626	99,3	0,6	0	4 838	0,0	0,0
23	Salernes	4	3 441	46,5	0,3	0	4 411	0,0	0,0
24	La Seyne °1869	9	6 153	58,5	0,6	0	6 403	0,0	0,0
25	Solliès-Pont °1823	15	6 000	100,0	1,0	1	6 923	28,9	2,4
26	Tavernes	8	4 109	77,9	0,5	1	4 607	43,4	2,4
27-28	2 cantons Toulon	40	29 636	54,0	2,6	1	22 864	8,7	2,4
-	<i>Var actuel</i>	<i>649</i>	<i>190 699</i>	<i>136,1</i>	<i>42,3</i>	<i>20</i>	<i>210 145</i>	<i>19,0</i>	<i>48,8</i>
29	Antibes	17	5 550	122,5	1,1	0	6 614	0,0	0,0
30	Le Bar	11	4 781	92,0	0,7	1	5 972	33,5	2,4
31	Cagnes °1881	5	4 197	47,7	0,3	0	4 454	0,0	0,0
32	Cannes °1820	15	5 304	113,1	1,0	0	5 891	0,0	0,0
33	Courségoules	10	3 522	113,6	0,7	0	3 380	0,0	0,0
34	Grasse	55	10 378	212,0	3,6	3	12 611	47,6	7,3
35	Saint-Auban	20	3 448	232,0	1,3	0	3 756	0,0	0,0
36	Saint-Vallier	12	3 489	137,6	0,8	1	3 934	50,8	2,4
37	Vence	29	5 228	221,9	1,9	2	6 196	64,6	4,9
-	<i>Arrondiss. Grasse</i>	<i>174</i>	<i>45 897</i>	<i>151,6</i>	<i>11,3</i>	<i>7</i>	<i>52 808</i>	<i>26,5</i>	<i>17,1</i>
-	Diocèse Var (indéterm)	7	-	-	0,5	1	-	-	2,4
-	<b>TOTAL VAR</b>	<b>830</b>	<b>236 596</b>	<b>140,3</b>	<b>54,0</b>	<b>28</b>	<b>262 953</b>	<b>21,3</b>	<b>68,3</b>
-	Comté de Nice	25	-	-	1,6	2	-	-	4,9
-	Provence	187	-	-	12,2	5	-	-	12,2
-	Reste de la France	36	-	-	2,3	1	-	-	2,4
-	Étranger	4	-	-	0,3	1	-	-	2,4
-	Origine inconnue	454	-	-	29,6	4	-	-	9,8
-	<b>TOTAL</b>	<b>1 536</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>100</b>	<b>41</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>100</b>

LIEUX		PÉRIODE 1802-1822				PÉRIODE 1823-1840			
N°	CANTONS	Ordin.	Pop. 1806	Taux	%	Ordin.	Pop. 1831	Taux	%
1	Aups	2	5 676	35,2	1,3	5	5 962	83,9	1,6
2	Barjols	3	8 367	35,9	2,0	13	9 306	139,7	4,1
3	Le Beausset	5	12 140	41,2	3,4	5	11 899	42,0	1,6
4	Besse-sur-Issole	0	7 353	0,0	0,0	11	8 525	129,0	3,5
5	Brignoles	11	11 909	92,4	7,4	20	12 691	157,6	6,3
6	Callas	1	8 045	12,4	0,7	8	8 742	91,5	2,5
7	Collobrières	0	2 867	0,0	0,0	0	3 279	0,0	0,0
8	Comps-sur-Artuby	0	3 338	0,0	0,0	4	3 683	108,6	1,3
9	Cotignac	5	9 913	50,4	3,4	19	10 669	178,1	6,0
10	Cuers	1	8 573	11,7	0,7	4	9 048	44,2	1,3
11	Draguignan	1	13 858	7,2	0,7	17	15 916	106,8	5,3
12	Fayence	2	9 434	21,2	1,3	8	10 701	74,8	2,5
13	Fréjus	1	7 622	13,1	0,7	7	9 498	73,7	2,2
14	Grimaud	1	5 886	17,0	0,7	4	6 694	59,8	1,3
15	Hyères	2	6 982	28,6	1,3	8	10 142	78,9	2,5
16	Lorgues	8	8 493	94,2	5,4	15	9 077	165,3	4,7
17	Le Luc °1825	0	5 178	0,0	0,0	4	6 590	60,7	1,3
18	Ollioules	1	7 059	14,2	0,7	6	8 069	74,4	1,9
19	Rians	4	8 456	47,3	2,7	7	8 405	83,3	2,2
20	La Roquebrussanne	1	5 451	18,3	0,7	3	6 234	48,1	0,9
21	Saint-Maximin-la-S.B.	2	9 247	21,6	1,3	10	10 383	96,3	3,1
22	Saint-Tropez	2	4 495	44,5	1,3	2	5 377	37,2	0,6
23	Salernes	0	4 338	0,0	0,0	0	4 469	0,0	0,0
24	La Seyne °1869	2	7 700	26,0	1,3	3	9 813	30,6	0,9
25	Solliès-Pont °1823	2	6 952	28,8	1,3	5	8 107	61,7	1,6
26	Tavernes	1	4 575	21,9	0,7	2	4 849	41,2	0,6
27-28	2 cantons Toulon	8	33 314	24,0	5,4	27	33 892	79,7	8,5
-	Var actuel	66	227 221	29,0	44,3	217	252 020	86,1	68,2
29	Antibes	0	7 397	0,0	0,0	3	8 892	33,7	0,9
30	Le Bar	2	6 118	32,7	1,3	5	6 823	73,3	1,6
31	Cagnes °1881	0	4 940	0,0	0,0	9	6 212	144,9	2,8
32	Cannes °1820	1	6 425	15,6	0,7	5	8 688	57,6	1,6
33	Courségoules	1	3 550	28,2	0,7	6	3 830	156,7	1,9
34	Grasse	11	13 182	83,4	7,4	21	13 950	150,5	6,6
35	Saint-Auban	2	3 857	51,9	1,3	7	4 464	156,8	2,2
36	Saint-Vallier	0	3 826	0,0	0,0	3	4 282	70,1	0,9
37	Vence	2	6 786	29,5	1,3	21	8 247	254,6	6,6
-	Arrondiss. Grasse	19	56 081	33,9	12,8	80	65 388	122,3	25,2
-	Diocèse Var (indéterm.)	0	-	-	0,0	0	-	-	0,0
-	<b>TOTAL VAR</b>	<b>85</b>	<b>283 302</b>	<b>30,0</b>	<b>57,0</b>	<b>297</b>	<b>317 408</b>	<b>93,6</b>	<b>93,4</b>
-	Comté de Nice	19	-	-	12,8	6	-	-	1,9
-	Provence	26	-	-	17,4	8	-	-	2,5
-	Reste de la France	8	-	-	5,4	6	-	-	1,9
-	Étranger	9	-	-	6,0	1	-	-	0,3
-	Origine inconnue	2	-	-	1,3	0	-	-	0,0
-	<b>TOTAL</b>	<b>149</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>100</b>	<b>318</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>100</b>

LIEUX		PÉRIODE 1841-1860				PÉRIODE 1861-1880			
N°	CANTONS	Ordin.	Pop. 1851	Taux	%	Ordin.	Pop. 1872	Taux	%
1	Aups	6	5 644	106,3	2,5	5	5 024	99,5	1,9
2	Barjols	12	8 857	135,5	5,0	9	8 263	108,9	3,4
3	Le Beausset	3	10 956	27,4	1,2	9	10 042	89,6	3,4
4	Besse-sur-Issole	7	9 044	77,4	2,9	6	10 029	59,8	2,3
5	Brignoles	10	12 270	81,5	4,1	26	11 469	226,7	9,8
6	Callas	7	8 054	86,9	2,9	10	6 945	144,0	3,8
7	Collobrières	0	3 997	0,0	0,0	1	4 334	23,1	0,4
8	Comps-sur-Artuby	0	3 441	0,0	0,0	2	2 959	67,6	0,8
9	Cotignac	3	10 181	29,5	1,2	9	9 591	93,8	3,4
10	Cuers	11	8 990	122,4	4,5	4	9 396	42,6	1,5
11	Draguignan	14	15 357	91,2	5,8	12	15 836	75,8	4,5
12	Fayence	7	10 621	65,9	2,9	2	9 393	21,3	0,8
13	Fréjus	13	9 581	135,7	5,4	5	11 291	44,3	1,9
14	Grimaud	3	8 091	37,1	1,2	1	8 264	12,1	0,4
15	Hyères	6	9 999	60,0	2,5	14	13 942	100,4	5,3
16	Lorgues	19	8 689	218,7	7,9	7	8 721	80,3	2,7
17	Le Luc °1825	2	6 847	29,2	0,8	2	7 756	25,8	0,8
18	Ollioules	5	8 613	58,1	2,1	4	8 861	45,1	1,5
19	Rians	6	7 812	76,8	2,5	6	7 279	82,4	2,3
20	La Roquebrussanne	7	5 908	118,5	2,9	4	5 964	67,1	1,5
21	Saint-Maximin-la-S.B.	11	10 129	108,6	4,5	7	9 827	71,2	2,7
22	Saint-Tropez	4	5 393	74,2	1,7	6	5 369	111,8	2,3
23	Salernes	6	4 361	137,6	2,5	4	4 573	87,5	1,5
24	La Seyne °1869	6	10 325	58,1	2,5	10	12 963	77,1	3,8
25	Solliès-Pont °1823	4	7 205	55,5	1,7	5	6 789	73,6	1,9
26	Tavernes	1	4 473	22,4	0,4	4	4 077	98,1	1,5
27-28	2 cantons Toulon	14	74 839	18,7	5,8	21	74 800	28,1	8,0
-	<i>Var actuel</i>	<i>187</i>	<i>289 677</i>	<i>64,6</i>	<i>77,3</i>	<i>195</i>	<i>293 757</i>	<i>66,4</i>	<i>73,9</i>
29	Antibes	3	10 008	30,0	1,2	4	10 571	37,8	1,5
30	Le Bar	4	7 081	56,5	1,7	4	6 492	61,6	1,5
31	Cagnes °1881	2	6 460	31,0	0,8	4	6 065	66,0	1,5
32	Cannes °1820	0	10 665	0,0	0,0	10	15 252	65,6	3,8
33	Courségoules	5	3 716	134,6	2,1	5	2 856	175,1	1,9
34	Grasse	11	13 023	84,5	4,5	12	13 710	87,5	4,5
35	Saint-Auban	4	4 415	90,6	1,7	2	3 741	53,5	0,8
36	Saint-Vallier	0	4 584	0,0	0,0	0	4 147	0,0	0,0
37	Vence	8	7 801	102,6	3,3	4	6 353	63,0	1,5
-	<i>Arrondiss. Grasse</i>	<i>37</i>	<i>67 753</i>	<i>54,6</i>	<i>15,3</i>	<i>45</i>	<i>69 187</i>	<i>65,0</i>	<i>17,0</i>
-	Diocèse Var (indéterm.)	1	-	-	0,4	0	-	-	0,0
-	<b>TOTAL VAR</b>	<b>225</b>	<b>357 430</b>	<b>62,9</b>	<b>93,0</b>	<b>240</b>	<b>362 944</b>	<b>66,1</b>	<b>90,9</b>
-	Comté de Nice	5	-	-	2,1	0	-	-	0,0
-	Provence	8	-	-	3,3	10	-	-	3,8
-	Reste de la France	3	-	-	1,2	9	-	-	3,4
-	Étranger	1	-	-	0,4	4	-	-	1,5
-	Origine inconnue	0	-	-	0,0	1	-	-	0,4
-	<b>TOTAL</b>	<b>242</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>100</b>	<b>264</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>100</b>

LIEUX		PÉRIODE 1881-1890				PÉRIODE 1891-1910			
N°	CANTONS	Ordin.	Pop. 1886	Taux	%	Ordin.	Pop. 1901	Taux	%
1	Aups	1	4 498	44,5	1,2	2	3 748	53,4	1,3
2	Barjols	3	7 167	83,7	3,6	6	6 182	97,1	4,0
3	Le Beausset	1	7 893	25,3	1,2	1	8 360	12,0	0,7
4	Besse-sur-Issole	2	7 777	51,4	2,4	4	7 716	51,8	2,7
5	Brignoles	6	9 765	122,9	7,1	5	9 044	55,3	3,4
6	Callas	0	6 188	0,0	0,0	1	5 454	18,3	0,7
7	Collobrières	1	4 464	44,8	1,2	1	4 321	23,1	0,7
8	Comps-sur-Artuby	0	2 883	0,0	0,0	1	2 238	44,7	0,7
9	Cotignac	1	7 725	25,9	1,2	4	6 709	59,6	2,7
10	Cuers	3	8 467	70,9	3,6	5	8 701	57,5	3,4
11	Draguignan	10	15 585	128,3	11,9	11	14 573	75,5	7,4
12	Fayence	0	9 026	0,0	0,0	0	6 946	0,0	0,0
13	Fréjus	2	13 762	29,1	2,4	4	16 333	24,5	2,7
14	Grimaud	1	7 978	25,1	1,2	0	7 112	0,0	0,0
15	Hyères	1	16 532	12,1	1,2	6	25 822	23,2	4,0
16	Lorgues	3	7 745	77,5	3,6	6	7 281	82,4	4,0
17	Le Luc °1825	0	7 571	0,0	0,0	9	6 909	130,3	6,0
18	Ollioules	3	8 635	69,5	3,6	0	9 419	0,0	0,0
19	Rians	2	6 527	61,3	2,4	1	5 502	18,2	0,7
20	La Roquebrussanne	0	3 933	0,0	0,0	2	3 907	51,2	1,3
21	Saint-Maximin-la-S.B.	4	8 183	97,8	4,8	6	7 691	78,0	4,0
22	Saint-Tropez	2	5 838	68,5	2,4	2	6 178	32,4	1,3
23	Salernes	0	4 195	0,0	0,0	0	3 891	0,0	0,0
24	La Seyne °1869	1	15 812	12,6	1,2	2	24 510	8,2	1,3
25	Solliès-Pont °1823	2	6 041	66,2	2,4	3	5 797	51,8	2,0
26	Tavernes	2	3 510	114,0	2,4	6	2 837	211,5	4,0
27-28	2 cantons Toulon	9	75 989	23,7	10,7	19	109 311	17,4	12,8
-	<i>Var actuel</i>	<i>60</i>	<i>283 689</i>	<i>42,3</i>	<i>71,4</i>	<i>107</i>	<i>326 492</i>	<i>32,8</i>	<i>71,8</i>
29	Antibes	1	11 110	18,0	1,2	-	-	-	-
30	Le Bar	5	6 118	163,5	6,0	-	-	-	-
31	Cagnes °1881	1	6 804	29,4	1,2	-	-	-	-
32	Cannes °1820	0	25 611	0,0	0,0	-	-	-	-
33	Courségoules	1	2 493	80,2	1,2	-	-	-	-
34	Grasse	2	13 176	30,4	2,4	-	-	-	-
35	Saint-Auban	3	3 527	170,1	3,6	-	-	-	-
36	Saint-Vallier	1	3 684	54,3	1,2	-	-	-	-
37	Vence	0	6 120	0,0	0,0	-	-	-	-
-	Arrondiss. Grasse	14	78 643	35,6	16,7	-	-	-	-
-	<i>Diocèse Var (indéterm.)</i>	<i>0</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0,0</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
-	<b>TOTAL VAR</b>	<b>74</b>	<b>362 332</b>	<b>40,8</b>	<b>88,1</b>	<b>107</b>	<b>326 492</b>	<b>32,8</b>	<b>71,8</b>
-	Comté de Nice	0	-	-	0,0	2	-	-	1,3
-	Provence	5	-	-	6,0	8	-	-	5,4
-	Reste de la France	4	-	-	4,8	28	-	-	18,8
-	Étranger	1	-	-	1,2	3	-	-	2,0
-	Origine inconnue	0	-	-	0,0	1	-	-	0,7
-	<b>TOTAL</b>	<b>84</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>100</b>	<b>149</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>100</b>



LIEUX		TOTAL 1740-1910			
N°	CANTONS	Ordin.	Pop. moy.	Taux	%
1	Aups	62	5 070	244,6	2,2
2	Barjols	82	7 756	211,4	2,9
3	Le Beausset	56	10 411	107,6	2,0
4	Besse-sur-Issole	50	7 601	131,6	1,8
5	Brignoles	129	11 056	233,4	4,6
6	Callas	76	7 304	208,1	2,7
7	Collobrières	11	3 467	63,4	0,4
8	Comps-sur-Artuby	20	3 151	126,9	0,7
9	Cotignac	66	8 917	148,0	2,4
10	Cuers	54	8 080	133,7	1,9
11	Draguignan	127	13 551	187,4	4,6
12	Fayence	71	9 189	154,5	2,6
13	Fréjus	61	9 910	123,1	2,2
14	Grimaud	23	6 643	69,2	0,8
15	Hyères	45	10 985	81,9	1,6
16	Lorgues	94	7 904	237,9	3,4
17	Le Luc °1825	26	5 983	86,9	0,9
18	Ollioules	27	7 199	75,0	1,0
19	Rians	48	7 479	128,4	1,7
20	La Roquebrussanne	28	4 917	113,9	1,0
21	Saint-Maximin-la-S.B.	70	8 882	157,6	2,5
22	Saint-Tropez	27	4 976	108,5	1,0
23	Salernes	14	4 126	67,9	0,5
24	La Seyne °1869	33	10 880	60,7	1,2
25	Solliès-Pont °1823	37	6 589	112,3	1,3
26	Tavernes	25	4 115	121,5	0,9
27-28	2 cantons Toulon	139	51 996	53,5	5,0
-	<i>Var actuel</i>	<i>1 501</i>	<i>248 138</i>	<i>121,0</i>	<i>53,9</i>
29	Antibes	28	8 209	68,2	1,0
30	Le Bar	32	5 966	107,3	1,1
31	Cagnes °1881	21	5 399	77,8	0,8
32	Cannes °1820	31	11 171	55,5	1,1
33	Courségoules	28	3 286	170,4	1,0
34	Grasse	115	12 513	183,8	4,1
35	Saint-Auban	38	3 777	201,2	1,4
36	Saint-Vallier	17	3 885	87,5	0,6
37	Vence	66	6 370	207,2	2,4
-	<i>Arrondiss. Grasse</i>	<i>376</i>	<i>60 577</i>	<i>124,1</i>	<i>13,5</i>
-	Diocèse Var (indéterm.)	9	-	-	0,3
-	<b>TOTAL VAR</b>	<b>1 886</b>	<b>303 447</b>	<b>124,3</b>	<b>67,8</b>
-	Clergé régulier	0	-	-	0,0
-	Comté de Nice	59	-	-	2,1
-	Provence	257	-	-	9,2
-	Reste de la France	95	-	-	3,4
-	Étranger	24	-	-	0,9
-	Origine inconnue	462	-	-	16,6
-	<b>TOTAL</b>	<b>2 783</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>100</b>

Sous l’Ancien Régime, apparaît d’abord la multitude des vocations. 830 natifs du Var, qui exercent leur ministère au début de la Révolution, ont pu être identifiés, en dépit de la forte proportion d’incertitude (le lieu de naissance de près de 30 % des ecclésiastiques reste inconnu). Les trois quarts des ecclésiastiques dont on connaît le lieu de naissance sont donc originaires du Var ; cela confirme la place moyenne de la Basse Provence dans le recrutement au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>1645</sup>, période d’ailleurs marquée, selon lui, par une hausse de la proportion de clergé autochtone<sup>1646</sup>. M. Vovelle estime à 10 ou 20 % la part d’étrangers dans le diocèse de Fréjus en 1789<sup>1647</sup>, mais celle-ci pourrait être un peu plus grande dans les régions alentour, qui appartiennent souvent à des diocèses ne s’étendant pas seulement sur le futur Var.

Si aucun canton ne reste à l’écart du mouvement (même Cagnes et Salernes ont 4 ou 5 vocations chacun et sont proches de la barre symbolique des 50 prêtres pour 100 000 habitants), on repère aisément une dichotomie entre le Nord-Est du département, au-delà d’une ligne Baudinard/Roquebrune, très fertile en vocations, et le Sud-Ouest plus contrasté. Le canton d’Aups, originaire de 40 ecclésiastiques en 50 ans malgré ses modestes 5 000 habitants, se trouve largement en tête des statistiques avec plus de 300 pour 100 000, un score comparable à ceux des diocèses d’Avranches, de Coutances et de Rodez dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>1648</sup>. Physiquement, l’espace correspond assez exactement au Var des collines identifié sur l’annexe I-3, rebord alpin compris, à l’exception notable du canton du Bar ; on a déjà rappelé la plus grande propension des montagnards à donner leurs enfants à l’Église. Ce n’est cependant pas la seule explication possible : cet espace, à cheval sur les diocèses de Fréjus, de Grasse et de Vence, rassemble trois évêchés et quatre collégiales (Aups, Lorgues, Draguignan, Saint-Paul près de Vence), centres religieux locaux pourvoyeurs de bénéfices au recrutement souvent très local. Plus à l’ouest, les collégiales de Barjols et de Cuers correspondent elles aussi à un pic de vocations, tandis que le taux d’ordinations diminue sensiblement vers le sud, atteignant son minimum dans la région toulonnaise. Reste à savoir, comme s’interroge T. Tackett, si, sur la longue durée, les « fleuves de vocations » des châteaux d’eau sacerdotaux ont suivi ou précédé l’établissement d’une pléthore de bénéfices<sup>1649</sup>. Dans le détail, à l’image du diocèse d’Aix, le recrutement vient

---

<sup>1645</sup> Timothy TACKETT, « L’histoire sociale du clergé diocésain... », art. cité, p. 199.

<sup>1646</sup> *Ibid.*, p. 200.

<sup>1647</sup> Michel VOVELLE, « Analyse spectrale d’un diocèse méridional au XVIII<sup>e</sup> siècle : Aix-en-Provence. Institutions, pratique et vie religieuse », *Provence historique*, t. XXII, 1972, p. 412.

<sup>1648</sup> Timothy TACKETT, « L’histoire sociale du clergé diocésain... », art. cité, Annexe I, p. 221.

<sup>1649</sup> Timothy TACKETT, « L’histoire sociale du clergé diocésain... », art. cité, p. 202.

davantage des villes, même de petite taille, que des campagnes<sup>1650</sup>. On est peu surpris de constater que cette carte du recrutement sacerdotal et religieux se superpose relativement bien à celle du serment : à l'exception notable du diocèse de Fréjus, les foyers de vocation (districts de Grasse et de Saint-Paul) correspondent fréquemment à des espaces réfractaires au serment civique.

Les ecclésiastiques du diocèse ne sont cependant pas tous varois. Il est surtout fait appel à un clergé de proximité, puisé en Provence<sup>1651</sup>, essentiellement alpine, et dans le comté de Nice, fort riche en prêtres. On peut citer l'exemple de Sospel, qui avait 24 chapelles de montagne au XVII<sup>e</sup> siècle et qui comptait en 1776 pas moins de 37 prêtres, 2 diacres, 11 sous-diacres et 12 séminaristes pour 3 000 habitants<sup>1652</sup>. Cependant, la présence des étrangers est rarement durable, y compris après la Révolution : Jean Thomas Airente, natif de San Remo, est recteur de Sainte-Anne d'Évenos en 1824, puis de Ramatuelle en 1825, mais il rentre dans son diocèse dès 1833<sup>1653</sup>.

Après une chute temporaire durant la décennie révolutionnaire, qui voit un certain recentrage des vocations autour de la cité épiscopale de Fréjus, promue capitale de l'évêque constitutionnel, se singularisent, dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle, deux grandes zones foyers de vocations nombreuses, rurales et plus ou moins élevées, le centre Var et le Nord de l'arrondissement de Grasse. Ils forment ce qu'on serait tenté d'appeler la diagonale fertile des vocations, de la Sainte-Baume jusqu'aux Préalpes de l'arrière-pays grassois.

Plus important quantitativement, le foyer du centre Var largement viticole contient les cantons de Lorgues, Cotignac, Brignoles ou Barjols et se déplace légèrement vers l'Est ou vers le Sud suivant les périodes considérées. On trouve à la fois un morceau de l'ancien diocèse de Fréjus et de celui d'Aix : il n'y a donc pas réel déterminisme des cadres religieux d'Ancien Régime. Pour Lorgues, une explication, résidant dans un portrait assez idyllique de l'atmosphère religieuse de la ville, est donnée par la revue diocésaine au début du XX<sup>e</sup> siècle :

*« Qui ne sait que Lorgues fut autrefois une véritable pépinière de vocations ecclésiastiques. Si intense était la vie paroissiale que les enfants y respiraient la piété comme dans un air ambiant. À cela il faut ajouter, avec les enseignements et les exemples chrétiens de la*

---

<sup>1650</sup> Michel VOVELLE, « Analyse spectrale d'un diocèse méridional... », art. cité, p. 363 et Timothy TACKETT, « L'histoire sociale du clergé diocésain... », art. cité, Annexe III, p.224.

<sup>1651</sup> Nous réunissons dans les statistiques de la Provence les départements des Bouches-du-Rhône, des Alpes-de-Haute-Provence et du Vaucluse.

<sup>1652</sup> Edmond ROSSI, *Les Histoires et légendes du pays d'Azur*, en ligne sur <http://pays-d-azur.hautetfort.com/> (consulté le 21 juin 2010).

<sup>1653</sup> Arch. diocésaines de Toulon, Registre personnel 1829.

*généralité des familles, un collège secondaire d'une direction toujours religieuse qui rendait plus facile l'accès du grand séminaire »*<sup>1654</sup>.

De façon plus matérielle, L. Nardin relève que Lorgues, ville qui n'a jamais eu de seigneur, a toujours été fidèle au pouvoir légitime, de la Fronde jusqu'au coup d'État de 1851<sup>1655</sup>. Il y a peut-être également un lien physique entre le centre Var et Fréjus : le bassin hydrographique de l'Argens, bénéficiant d'un réseau de transport notable dans le sens Ouest/Est (l'antique *via Aurelia*), se déverse naturellement sur le littoral. Au sein de cet espace, le canton de Salernes, notamment connu pour l'importance de la résistance au coup d'État du 2 décembre 1851<sup>1656</sup>, apparaît toutefois comme plus imperméable aux appels de l'Église.

Autre tache sombre, une bonne partie de l'arrondissement de Grasse, avec les taux élevés de Vence, ancien évêché, les bons scores de la ville de Grasse, relayés par la campagne environnante (cantons de Saint-Auban, de Courségoules). On retrouve ici nettement l'ancien diocèse de Vence, assez réfractaire au serment civique, dont la Contre-Réforme aux XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles, apparemment réussie, semble donc prolonger ses effets jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle. On comprend donc le manque que subit le diocèse de Fréjus lorsqu'il perd cette région en 1886, même si la baisse des vocations a également affecté cet espace. Hors du Var, on constate aussi une déprise dans les foyers de vocation : « Certaines paroisses, d'où l'on voyait de génération en génération se lever des prêtres, n'en donnent plus »<sup>1657</sup>, se plaint l'abbé Bougaud, vicaire général du diocèse d'Orléans, en 1878.

Ailleurs, il faut noter le fort mouvement général de recul des vocations. Il touche notamment les régions industrielles. Toulon, d'abord située dans la moyenne départementale, s'effrite après 1840, bientôt suivie par la Seyne ouvrière, un temps en meilleure santé sans doute en raison de la présence du collège tenu par les Maristes à partir de 1845. D'après notre base de données, seul Edmond Henri Blanc, né en 1878 et ordonné en 1902, est fils d'un ouvrier de l'arsenal ; il faut cependant préciser que son père était natif des Alpes-de-Haute-Provence et que ce dernier mourut avant la naissance de son fils. Les ecclésiastiques toulonnais sont en majorité issus de familles d'artisans urbains (boulangers, cordonniers, maçons). Le repli est surtout notable dans toute la bande littorale et le Haut-Var à l'habitat plus dispersé reste en retrait.

À la fin du siècle, toutes les régions ont chuté, même les foyers du centre Var, alors que le canton de Tavernes continue une progression à contre-courant, jusqu'à se retrouver en tête pour

---

<sup>1654</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 25 février 1905, p. 124.

<sup>1655</sup> Louis NARDIN, « Présentation de Lorgues », *Bull. Soc. Drag.*, t. XVII, 1972, p. 189.

<sup>1656</sup> Par exemple Émilien CONSTANT, *Le Département du Var...*, t. I, p. 19.

<sup>1657</sup> Abbé BOUGAUD, *Le Grand péril de l'Église de France au XIX<sup>e</sup> siècle*, 3<sup>e</sup> éd. 1878, Préface.

les ordinations de la période 1891-1910. Cette exception semble s'expliquer par le rôle prépondérant de Jean André Tripe, curé de Tavernes pendant 42 ans de 1845 à 1887. Souvent qualifié de jansénisant, il était très attentif à l'éclosion des vocations sacerdotales dans son doyenné et passe pour avoir joué une influence notable dans le canton. On sait par exemple que la vocation d'Alexandre Gaze a été encouragée « par son vénérable curé, M. l'abbé Tripe, un de ces prêtres de la vieille roche à tendances jansénistes, dont la rigidité de principes ne séduisaient pas toujours les fidèles, mais dont la dignité de vie, le désintéressement absolu, la bonhomie et la charité commandaient à tous le respect »<sup>1658</sup>. Le rédacteur de la notice paraît d'ailleurs sensible au profil du curé, louant « ce digne ministre de Jésus-Christ » et « des enseignements profondément chrétiens, qui lui furent donnés par ce vrai serviteur de Dieu, le pieux enfant garda toujours, comme bien d'autres, une impression inoubliable ».

### **Un bilan : le déclin d'un modèle**

La succession d'analyses ponctuelles sur les principaux éléments de l'identité des prêtres varois appelle à une synthèse récapitulative. En dépit de certaines ombres persistantes, nous connaissons mieux, à présent, les hommes qui, venus du Var ou d'ailleurs, ont été ecclésiastiques et prêtres dans le département entre la Révolution et la Séparation.

Tous les indices concordent pour signifier une mutation du portrait-robot du prêtre varois au long de la période considérée. Au dernier siècle de l'Ancien Régime, le Var possède un clergé assez dense, instruit, plutôt issu des classes supérieures de la société varoise (bourgeoisie rentière, négoce, médecins et chirurgiens), dont la vocation globalement précoce est souvent liée à une tradition familiale de service de l'Église. Prêtres et religieux sont surtout recrutés à proximité des cités épiscopales et des collégiales, pourvoyeuses de bénéfices, et, plus largement, au sein de la montagne alpine qui occupe le tiers nord-est du futur département.

Deux changements majeurs se dessinent au XIX<sup>e</sup> siècle. Le premier, qui se retrouve largement au niveau national, est l'abandon massif de la carrière ecclésiastique par les catégories supérieures de la société varoise. Bourgeois et négociants sont remplacés dès le Concordat par des centaines de jeunes issus du monde de l'artisanat rural (fils de cordonniers, de boulangers, de menuisiers...), spécialement présent dans les gros villages de la Provence intérieure. Dans le Var, comme le souligne É. Constant, le clergé n'a jamais été à dominante paysanne<sup>1659</sup>. Cette sorte de passation de relais est visible dans de nombreuses communes. À Mons, par exemple, les trois

---

<sup>1658</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 28 février 1903, p. 141.

<sup>1659</sup> Émilien CONSTANT, *Le Département du Var sous le Second Empire...*, op. cit., t. I, p. 493.

familles (dont deux plutôt bourgeoises) qui donnaient des vocations avant 1789 s'arrêtent subitement d'en fournir. Deux autres familles issues du monde agricole, Magail et Olivier, prennent le relais avec un prêtre chacune.

La seconde mutation prend naissance dans les années 1860. La diminution progressive du recrutement d'origine artisanale, accentuée autour de la fin du siècle, contribue à désorganiser le diocèse, qui se voit obligé de faire de plus en appel à des prêtres extérieurs au diocèse. L'incardination de séminaristes natifs des départements voisins, notamment de ce véritable château d'eau sacerdotal que constitue le diocèse de Digne, n'est pas une pratique inédite. Le phénomène s'amplifie cependant à partir de 1880 : d'après le tableau 33, le Var, qui assurait 93 % des ordinations de prêtres entre 1841 et 1860, n'en donne plus que 88 % entre 1881 et 1890 et moins de 72 % entre 1891 et 1910. Non seulement l'appel se fait plus important quantitativement, mais les prêtres ordonnés viennent de plus en plus loin : 1,2 % des ordonnés de 1841 à 1860 étaient nés dans le reste de la France, contre 3,4 % de 1861 à 1880, 4,8 % de 1881 à 1890 et 18,8 % dans notre dernière période d'étude. Encore faut-il préciser que ne sont comptés dans ce total ni les réguliers, membres des diverses congrégations présentes dans le diocèse, ordonnés en même temps que les prêtres diocésains, ni les prêtres étrangers au diocèse employés plus ou moins durablement au service des paroisses.

Cette chute semble liée à deux phénomènes. La principale est sans doute constituée par les bouleversements sociaux qui affectent le Var à partir de 1860. On sait que l'exode rural, en plein essor, affecte particulièrement les arrondissements de Brignoles, de Draguignan et de Grasse<sup>1660</sup>, qui fournissaient l'essentiel des vocations sacerdotales. É. Constant évoque le recul démographique spectaculaire de certaines communes qui perdent entre 10 et 25 % en deux décennies, comme Ampus, Tourtour, Montauroux ou Rians. Artisans et boutiquiers, très présents dans les bourgs<sup>1661</sup>, souffrent eux aussi de cet affaiblissement et disparaissent ou se reportent dans les villes. C'est toute la base du système de recrutement sacerdotal qui se trouve menacée. Notre conclusion rejoint parfaitement ce que Dominique Julia pensait des vocations autour du concile Vatican II : pour lui, les origines sociologiques et géographiques des séminaristes « témoignent plus d'une société en voie de disparition que de la société de demain [...] ». L'histoire du recrutement sacerdotal montre que l'Église a plus vécu de la prudence de l'Institution que de l'audace de l'Esprit Saint »<sup>1662</sup>.

---

<sup>1660</sup> *Ibid.*, p. 311-318.

<sup>1661</sup> Émilien CONSTANT compte par exemple 27 maçons, 23 boulangers, 20 cordonniers et 18 menuisiers à Cuers en 1859 (*Ibid.*, p. 351).

<sup>1662</sup> Dominique JULIA, « La Crise des vocations. Essai d'analyse historique », *Études*, mars 1967, p. 395-396.

La deuxième explication tient au contexte politique du Var. Le comté de Nice, cédé en 1860 par le Piémont-Sardaigne à la France, constitue le département des Alpes-Maritimes par l'adjonction de l'arrondissement de Grasse, au détriment du Var. Comme on le sait, l'évêque de Fréjus s'oppose à ce que le changement ait des répercussions religieuses et l'archiprêtré de Grasse continue d'appartenir au diocèse. Toutefois, la baisse du nombre de vocations issues de cet espace fait deviner que certains jeunes gens se tournent désormais vers le séminaire de Nice, ce que confirme un coup d'œil sur l'origine des prêtres dans les différents *Ordines* du diocèse de Nice. En 1886, l'acquisition de l'archiprêtré de Grasse par le diocèse de Nice prive définitivement le diocèse de Fréjus du renfort des vocations issues de cet espace traditionnellement producteur de prêtres.

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le profil des (moins nombreux) nouveaux prêtres du Var se trouve donc bouleversé. Le clergé varois est beaucoup plus divers tant socialement (par l'essor du monde de la marine et la remontée du monde agricole) que géographiquement (par l'appel à des jeunes natifs de régions de plus en plus éloignées).

## **2. La carrière ecclésiastique**

Le moment de l'ordination est un pivot. Si cet événement symbolique nous a permis de dessiner un portrait du clergé varois en fonction de ses héritages familiaux, sociaux, géographiques, le prêtre commence alors, dans le clergé, une nouvelle vie qu'il ne faudrait pas négliger. Il faut désormais nous pencher en aval pour étudier les logiques de la carrière ecclésiastique.

### **a- Les types de carrière**

Le parcours du prêtre au sein du clergé ne s'effectue jamais au hasard. Il répond à l'interaction de conditions complexes, dépendant en bonne part du bien vouloir de l'autorité épiscopale. Il importe de savoir si, de l'Ancien Régime à la fin du système concordataire, la carrière du prêtre a subi des inflexions notables.

Avant 1789, comme on l'a suggéré, le parcours ecclésiastique est en relation assez étroite avec le niveau social des individus. Les meilleurs postes sont détenus par les descendants des membres de l'aristocratie et de la bourgeoisie. Les premiers exercent un certain monopole sur les fonctions situées autour de l'autorité épiscopale. Les seconds dominent à la tête des cures les plus importantes, même si le trait n'est pas systématique comme on l'a vu avec le curé Laugier de

Saint-Louis à Toulon.

Sous la Révolution, l'avancement est essentiellement conditionné par la libération des postes délaissés par les réfractaires. Les tourments de la fermeture des églises et du déclin de l'Église constitutionnelle empêchent d'ailleurs de parler d'un véritable parcours. En revanche, la question se pose, sous le Concordat, du déroulement de carrière au sein d'une profession désormais assimilée aux fonctionnaires de l'État. Ouvrant son chapitre sur « la carrière cléricale », Ph. Boutry rappelle les savants calculs des séminaristes de Besançon, destinés à s'offrir « de bonnes cures », vus par Stendhal dans *Le Rouge et le Noir*<sup>1663</sup>. Il remarque que de telles ambitions entrent en totale contradiction avec l'esprit que tentaient de faire intégrer à leurs élèves ecclésiastiques les professeurs du grand séminaire de Brou, dans l'Ain. Il n'empêche qu'il peut exister un *cursus honorum*, une course aux honneurs typique par laquelle les prêtres accèdent aux plus hautes responsabilités diocésaines. Ce cadre, dont il faudrait cerner plus précisément les contours, concerne-t-il la totalité des prêtres ou supporte-t-il des exceptions ? D'après les données collectées à partir de l'ensemble des fiches individuelles, il est possible de distinguer plusieurs périodes différentes.

### **Le vicariat, porte d'entrée du ministère paroissial**

En dépit des pertes d'effectif dues aux conséquences de la Révolution, le nombre relativement élevé de prêtres qui subsistent au Concordat ainsi que le groupement de l'habitat dont on a déjà abondamment parlé font que l'immense majorité des paroisses se trouve rapidement pourvue sans trous excessifs. Dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle, ainsi que le décrit Ph. Boutry pour le diocèse de Belley, être vicaire auprès d'un curé âgé, apprentissage du ministère pastoral avec l'aide d'un confrère, mais aussi expérience de dépendance à l'égard d'un supérieur parfois autoritaire, constitue le premier poste de la plupart des jeunes prêtres ordonnés<sup>1664</sup>. Plusieurs vicariats de quelques années peuvent se succéder et l'autorité épiscopale semble privilégier la proximité par rapport au domicile du jeune homme. Ainsi, Louis Arnaud, originaire de la Cadière, sans doute ordonné à Aix en 1808, est vicaire de sa paroisse de 1808 à 1811. Jean-Baptiste Tochon, né à Tourves, devient vicaire à Saint-Maximin après son ordination en 1817, avant de rejoindre la ville voisine de Brignoles. Antoine Guion, de Saint-Martin, ordonné en 1819, est nommé vicaire au village voisin de Bras. Paul Victor Cheilan, de Brignoles, ordonné en

---

<sup>1663</sup> Philippe BOUTRY, *Prêtres et paroisses au pays du curé d'Ars*, op. cit., Chap. II, p. 245-246.

<sup>1664</sup> *Ibid.*, p. 246-247. Le futur curé d'Ars, Jean-Marie Vianney, en a lui-même fait l'expérience à Écully auprès de l'abbé Balley.



1822, est vicaire à Correns quelques mois avant de rejoindre Saint-Maximin.

La disparition rapide du clergé d'Ancien Régime, comme la création de nouvelles paroisses, crée cependant de nombreux postes à pourvoir. Il n'est donc pas rare que l'ascension soit rapide. Jean François Sébastien Deblieu, d'abord vicaire à Aix en 1813, puis recteur de la Plaine-Reynier (aujourd'hui le centre de Six-Fours-les-Plages, par opposition au village perché, détruit à l'occasion de la construction d'un fort à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle) en 1815, acquiert la cure du Luc, village nouvellement promu chef-lieu de canton (et donc automatiquement siège d'une cure), moins de dix ans plus tard, à 35 ans. André François Nard, de Saint-Julien, ordonné en 1817, occupe un vicariat dans les Bouches-du-Rhône pendant 5 ans avant de devenir curé de Besse en 1822. Son confrère Louis Mercurin, ordonné l'année suivante, est vicaire de Barjols et de Pontevès, puis recteur de Tourves en 1828, avant d'être nommé curé de Salernes en 1834. En moyenne, la génération montante de l'Empire et de la Restauration n'attend guère plus d'une dizaine d'années avant de se retrouver à la tête d'un poste plus intéressant, comme une grosse paroisse rurale ou une cure de seconde classe. Du point de vue des carrières ecclésiastiques, la reconstitution du diocèse de Fréjus en 1823 ne paraît pas être une rupture ; il n'y a d'ailleurs aucun mouvement d'envergure de mutations de prêtres.

Quelques écarts au modèle existent naturellement, mais ils sont rares. Il s'agit surtout de prêtres appartenant à l'administration épiscopale, qui n'ont souvent aucune charge d'âmes pendant leur carrière. Voici l'exemple de Jean-Baptiste Armieu, natif de Lambesc (Bouches-du-Rhône) en 1795. Ordonné à Aix vers 1820, il est d'abord secrétaire de l'archevêque d'Aix, puis maître des cérémonies du diocèse. Lors du rétablissement du siège de Fréjus, il est incorporé par Mgr de Richery qui en fait, à son tour, son secrétaire particulier. Nommé chanoine honoraire dès 1826, il accumule ensuite les fonctions les plus honorifiques, sans doute pour services rendus, devenant chanoine titulaire de la cathédrale de Fréjus en novembre 1828, doyen du chapitre cathédral en 1852 et vicaire général honoraire en 1855. Démissionnaire en 1861, il se retire à Marseille où il meurt en 1863, à 68 ans<sup>1665</sup>. Ses origines sociales ne le prédisposaient pourtant pas à une telle carrière puisqu'il est fils de charron. L'abbé Espitalier signale toutefois que c'était un légitimiste ardent (il a assisté au sacre de Charles X à Reims en 1825), dont les convictions correspondaient sans doute aux sentiments des premiers évêques concordataires de Fréjus. En revanche, la nomination à certains postes particuliers (aumônerie, enseignement) ne perturbe guère le schéma classique des carrières : Boniface Reynaud, de Fayence, obtient comme premier poste l'aumônerie à l'hôpital de Draguignan pendant 13 ans, avant de rejoindre le circuit

---

<sup>1665</sup> Abbé Hippolyte ESPITALIER, *Les Évêques de Fréjus au XIX<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 44, 49 et 73.

paroissial classique (recteur de Châteaudouble, puis recteur de Montferrat), avant de terminer prêtre habitué à Draguignan. Étienne André Courdouan, natif de Lorgues, d'abord directeur du petit séminaire d'Aix, est nommé recteur de Pignans en 1819, puis accède à la cure de Solliès-Pont en 1828. Après un passage à la cure de Saint-Louis de Toulon (1834), il termine curé archiprêtre de la cathédrale de Toulon à partir de 1836.

La situation évolue cependant à partir des années 1840. Après l'achèvement du remplacement du clergé âgé d'Ancien Régime, les postes disponibles s'amenuisent alors que le nombre de vocations ne tarit pas encore ; le temps de vicariat a donc tendance à s'allonger. André Auguste Martin, prêtre en 1841, est trois fois vicaire (à Cotignac 3 ans, à Cannes 5 ans, puis à la Seyne 6 ans) avant d'obtenir une rectorerie à Six-Fours en 1855. Joseph Marie Brémond, ordonné l'année suivante, passe par cinq paroisses différentes, dont deux urbaines (Saint-Pierre et Saint-Louis de Toulon) avant d'avoir son premier poste indépendant, celui de recteur de Tourves au bout de 21 ans d'ordination. Un peu plus tard, Jean-Baptiste Paulin Beylet, ordonné en 1847, occupe six postes de vicaire (dont 8 ans à Aups), entrecoupés de trois ans de repos chez lui pour raisons de santé, avant de devenir recteur de Saint-Laurent en 1869. Malade, il y meurt quatre ans plus tard, âgé de 50 ans. Ph. Boutry dit que cet allongement du temps de vicariat, qu'il constate également dans le diocèse de Belley, est un des facteurs d'une certaine contestation à l'égard de l'autorité épiscopale à partir des années 1840<sup>1666</sup>. Le phénomène est moins connu dans le Var, mais pourrait bien avoir suscité quelques rancœurs.

### **Une mutation des carrières au milieu du siècle**

Le plan général de carrière semble nettement évoluer au cours des années 1850, époque de l'arrivée dans le diocèse de Mgr Joseph Antoine Henri Jordany (sacré à Paris le 23 février 1856), qui démissionnera de son poste en 1876.

Le vicariat semble perdre peu à peu son statut de premier poste obligé du prêtre diocésain varois. Si quelques-uns continuent d'en passer par là (Louis Marie Reibaud, ordonné en 1858, est vicaire de Bargemon pendant deux ans avant d'assurer le poste de recteur de la Moure), la plupart sont d'abord employés comme enseignants au petit séminaire de Grasse ou de Brignoles ou au grand séminaire de Fréjus, plus rarement au collège de Lorgues ou de Fréjus. C'est le cas de quatre prêtres ordonnés en 1857 et de quatre autres en 1858. Entre 1856 et 1862, 34 prêtres commencent leur carrière par un poste d'enseignant, occupé pendant deux à cinq ans, souvent dès le temps du diaconat, avant même la prêtrise. Cette nouvelle stratégie a, pour l'autorité

---

<sup>1666</sup> Philippe BOUTRY, *Prêtres et paroisses du pays du curé d'Ars*, op. cit., p. 247.

épiscopale, le double avantage d'avoir à sa disposition un personnel enseignant et de garder les jeunes prêtres sous son contrôle direct, afin de mieux les encadrer et les préparer à leur carrière pastorale. Aucun de ces jeunes ne reste professeur toute sa vie, bien que certains y passent plus d'années que d'autres. Adrien Zacharie Giraud, ordonné en 1864, est professeur au petit séminaire de Brignoles jusqu'en 1872, date à laquelle il devient vicaire à Lorgues ; mais il revient à l'enseignement en 1876 comme directeur du collège de Lorgues en 1876, puis de Saint-Raphaël en 1883, avant d'occuper à partir de 1892 des postes d'aumônier et de recteur.

À partir de 1865, le trajet des carrières entre dans une nouvelle phase. Si les places d'enseignants au sortir du séminaire redeviennent beaucoup plus ponctuelles, un schéma s'élabore de plus en plus nettement pour les jeunes prêtres, comme on le voit, dans l'annexe II-5, avec la vie du chanoine Victor Durand. Dès l'ordination, le nouvel ordonné est envoyé diriger une petite cure dans le rural pendant un an ou deux. Parlant du chanoine Bouisson, recteur de Saint-Martin de Pallières en 1900, l'auteur d'un article commente : « l'évêché avait alors la coutume de nommer les prêtres à la sortie du séminaire quelques temps dans les petites communes du Haut Var »<sup>1667</sup>. Les paroisses concernées, de petite taille, sont en nombre réduit ; il s'agit en particulier de villages de la montagne alpine, appartenant au canton de Comps ou à l'arrondissement de Grasse. Il est fréquent que plusieurs paroisses de ce type se succèdent : Pierre Calixte Rebufat, ordonné en 1872, est recteur de Jabron, hameau isolé de la commune de Comps, puis du village voisin de Brovès en 1874, avant de devenir vicaire à Entrecasteaux en 1877. Marius Alphonse Rouvier, issu de la même promotion, est recteur de Caille pendant un an, puis en poste à Séranon pendant deux ans, aux Rouvières pendant deux ans, et enfin aux Adrets pour deux ans, avant d'obtenir un vicariat à Tavernes en 1879. Certaines paroisses acquièrent rapidement une tradition d'accueil des jeunes ordonnés, comme le Bourguet, Escragnolles, Sallagriffon ou Valderoure. En ces petites communes d'altitude, l'indépendance du jeune prêtre a pour revers une certaine solitude. Plusieurs prêtres en ont dû être bien perturbés, tel Désiré Marius Minault, qui, après son ordination à Rome en 1895, terminant un cycle d'études théologiques, se retrouve muté recteur à Baudinard, à proximité du Verdon, pendant trois ans.

Après cet apprentissage, le prêtre devient fréquemment vicaire dans un gros bourg. Ce n'est qu'après de nombreuses années dans la campagne que certains obtiennent un poste en ville et finissent éventuellement curés. Ceux qui gardent la fonction de vicaires sont surtout des prêtres à la santé fragile qu'on souhaite visiblement ménager. C'est le cas de Joseph Vian, vicaire à Bandol à son ordination en 1872, qui est envoyé, malade, chez lui en octobre 1874, puis devient, un an

---

<sup>1667</sup> Emmanuel DAVIN, « In memoriam. Le chanoine Émile Bouisson », *Bull. Soc. A.V.T.* n°83, 1961, p. 12.

plus tard, vicaire de Saint-Nazaire, dans le même doyenné que Bandol, fonction dans laquelle il meurt en 1877, seulement âgé de 28 ans.

### **Des ministères parfois très longs**

Au renouvellement fréquent des premières années de sacerdoce, s'oppose souvent la longueur des dernières affectations. Dans le diocèse, sont connus plusieurs exemples de recteurs ou de curés étant restés en place durant des décennies. On a déjà rencontré le curé Tripe de Tavernes, en poste pendant 42 ans. Ajoutons quelques noms, tel Paulin Théodore Rostan, recteur de Saint-Jeannet le 6 mars 1850, qui y meurt le 20 mars 1891 après 41 ans de fonctions. Jean-Baptiste Vadon est recteur de Carcès pendant 44 ans à partir de 1854 ; une grande cérémonie est organisée à la paroisse pour ses 50 ans de sacerdoce en 1891<sup>1668</sup>. C'est sans doute à cette occasion qu'il reçoit le titre honorifique de chanoine honoraire.

On sait en outre que « la paroisse de Draguignan en 57 ans n'avait connu que deux curés »<sup>1669</sup>. Parmi eux figure Pierre Louis Infernet, curé pendant 32 ans à partir de 1851. Une grande fête à l'occasion de ses 50 ans de sacerdoce est organisée fin décembre 1879 et, comme son premier poste fut déjà un vicariat dans la ville préfecture, la célébration s'oriente surtout vers l'histoire de la paroisse<sup>1670</sup> : on rappelle par exemple le souvenir de la mission de 1830 « restée célèbre dans les annales de la cité, dont elle détermina, pour ainsi dire, le retour aux pratiques de la foi ». Avec le curé et ses deux confrères vicaires Paul et Blancard, « tous originaires de Draguignan », Infernet « jeta, de concert avec eux, les assises de la piété et des habitudes chrétiennes, qui ont résisté jusqu'ici à tant d'attaques et à tant de bouleversements ». Ainsi, « la famille paroissiale était fondée » ; si le prêtre quitta la ville quatre ans plus tard « sans cesser de lui appartenir par le cœur », il revint en 1851 et « retrouvait à Draguignan les bonnes traditions qu'il avait contribué à implanter »<sup>1671</sup>.

Les longues carrières ne correspondent pas toujours à la direction d'une paroisse. Ainsi, Honoré Vian, natif de Lorgues, est nommé vicaire de sa ville peu après son ordination, au début 1829 ; il y restera en place 43 ans avant de prendre sa retraite en 1872. Voilà un prêtre qui n'aura connu qu'un seul poste et qui meurt dans sa ville de naissance en 1883. Pierre Isnard, natif de Cagnes, est vicaire à Grasse pendant 30 ans à partir de 1853 avant de devenir chanoine titulaire à

---

<sup>1668</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 12 décembre 1891, p. 801-803.

<sup>1669</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 23 mars 1912, p. 187.

<sup>1670</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 3 janvier 1880, p. 7-10.

<sup>1671</sup> *Ibid.*, p. 7.

Fréjus en 1883<sup>1672</sup>. Après avoir été vicaire dans sa ville de Draguignan dès son ordination en 1842, Joseph Louis Duval reste 44 ans aumônier des sœurs de Sainte-Marthe à Draguignan à partir de 1846, « confiné dans une humble chapelle »<sup>1673</sup>. Pendant près d'un demi-siècle, Joseph Simon Casteuil est aumônier à Cuers, d'abord des sœurs de Sainte-Marthe, puis de l'orphelinat dont il est directeur, et enfin de l'hospice. Lui aussi reçoit les honneurs d'une célébration pour le cinquantième anniversaire de son ordination<sup>1674</sup>. Plus encore, Laurent Ollivier, ordonné en 1841, tient pendant 52 ans le titre d'aumônier militaire de l'île de Porquerolles, au large d'Hyères<sup>1675</sup>. Attentive à ce genre de chiffres impressionnants, la revue diocésaine signale que les Varois n'atteignent cependant pas les records nationaux, puisqu'en 1901, l'abbé Pierre Martial Duval, né en 1806 et curé depuis son ordination en 1830 de Saint-Benoît-sur-Seine dans le diocèse de Troyes, comptait « 71 ans de ministère dans la même paroisse »<sup>1676</sup>.

### **Accélération et interruptions dans la carrière**

Le schéma de carrière décrit précédemment souffre cependant des exceptions, dans un sens ou dans l'autre. La progression normale se trouve éventuellement accélérée par une nomination de l'évêque. C'est le cas, au Concordat, de la promotion de certains réfractaires, récompensés de leur fidélité à Rome : Jean Joseph Archier, jeune curé de Vence en 1789, qui émigre à Rome sous la Révolution, est nommé curé de Grasse, chef de correspondance (véritable intermédiaire entre l'évêque et les prêtres du doyenné) et bientôt chanoine honoraire, titres qu'il conserve jusqu'à sa mort en 1830<sup>1677</sup>. D'autres se font remarquer par leurs qualités et leurs mérites, tel Louis Charles Jean-Baptiste Michel, doté d'une grande connaissance du diocèse. Vicaire dans le diocèse d'Aix à la fin de l'Ancien Régime, lui aussi réfractaire et émigré, il gravit un à un les échelons de la hiérarchie ecclésiastique : il est vicaire à la cathédrale Sainte-Marie de Toulon en 1802, recteur de la nouvelle paroisse de Saint-Pierre en 1809, curé de Saint-Louis de Toulon en 1813, puis curé de Sainte-Marie en 1821<sup>1678</sup>. Le 16 février 1829, le premier évêque du diocèse restauré de Fréjus, Mgr de Richery, le demande comme successeur au ministre des Cultes : « Cet ecclésiastique a été, dès ses plus jeunes années, un modèle parfait de vertu et de piété : il jouit dans tout le diocèse de l'affection, de l'estime et de la considération générale. Le choix de Sa Majesté en sa faveur

---

<sup>1672</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 20 août 1898, p. 534.

<sup>1673</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 25 janvier 1890, p. 57.

<sup>1674</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 5 septembre 1896, p. 577.

<sup>1675</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 12 septembre 1896, p. 591.

<sup>1676</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 6 avril 1901, p. 214.

<sup>1677</sup> Fichier Barthélemy, A 13.

<sup>1678</sup> Fichier Barthélemy, M 20.

serait un bienfait pour tout le département du Var »<sup>1679</sup>. L'abbé Michel devient donc évêque de Fréjus quelques mois plus tard, place qu'il occupe jusqu'à sa mort en 1845.

La promotion dans l'orbite de l'évêque est parfois liée à une parenté ou à une préférence plus contestable. En 1835, Mgr Michel nomme Nicolas Léonard Riccardi, professeur d'histoire et d'Écriture sainte au séminaire de Fréjus, au poste de vicaire général et, dans sa vieillesse, il fait reposer « presque en entier sur sa tête » l'administration du diocèse, ce qui déclenche la réprobation du clergé diocésain<sup>1680</sup> et une dénonciation anonyme dans la presse en 1842<sup>1681</sup>. Une des multiples raisons de « l'hostilité » manifestée contre Mgr Casimir Wicart, évêque de 1845 à 1855, que reconnaît même un écrivain ecclésiastique aussi prudent que l'abbé Espitalier<sup>1682</sup>, tient sans doute en la nomination de son jeune frère César comme vicaire général du diocèse en 1853<sup>1683</sup>. Mgr Wicart, unanimement détesté, finit par être déplacé au siège nouvellement créé de Laval (Mayenne) en 1855<sup>1684</sup>.

En sens inverse, c'est plus souvent qu'on constate une interruption ou une stagnation dans la carrière des prêtres. Voici par exemple Pierre Reverdit, ordonné à Rome en 1839, des mains d'un cardinal, qui devient vicaire aux Arcs, puis reste toute sa vie recteur du petit hameau de Favas. La revue diocésaine nous en apprend la raison : « Son état de santé l'ayant obligé bientôt à prendre du repos, il se retira chez lui, à Bargemon, mais, ne voulant pas rester tout à fait inactif, il accepta la cure de Favas, la plus petite cure du diocèse »<sup>1685</sup>. François Antoine Audibert, né en 1809 à Figanières, n'aura jamais eu, lui non plus, la charge d'une grosse paroisse. Après avoir été vicaire à Callas, il est cloué chez lui par la maladie, puis devient recteur de deux villages (Châteaudouble, puis le Puget de Fréjus), avant d'être aumônier du couvent des sœurs de Sainte-Marthe à Cuers en 1859 et enfin aumônier des sœurs de l'hospice de Cuers en 1866, chez lesquelles il meurt en 1869, âgé de 60 ans. D'après les données puisées dans les registres de personnel, le parcours d'environ 90 prêtres varois est ainsi interrompu par la maladie, en particulier entre les années 1840 et 1880. L'abbé Joseph Gariel subit ainsi deux interruptions, en 1842 et en 1846 ; Joseph Jaume se retrouve « chez lui » quatre mois et demi en 1868, un an et demi en 1870-1871, puis deux mois en 1874, occupant entre temps plusieurs postes différents

---

<sup>1679</sup> Abbé Hippolyte ESPITALIER, *Les Évêques de Fréjus au XIX<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 47.

<sup>1680</sup> *Ibid.*, p. 72-73.

<sup>1681</sup> *Ibid.*, p. 68-69.

<sup>1682</sup> *Ibid.*, p. 87.

<sup>1683</sup> *Ibid.*, p. 93.

<sup>1684</sup> Voir Gaston CHEREL, *Le Fondateur du diocèse de Laval. Monseigneur Wicart*, Laval, 2005, 27 p. Merci à mon collègue Mathieu OLIVIER, Mayennais d'origine, de m'avoir indiqué cette référence.

<sup>1685</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 13 janvier 1894, p. 23.

dans des villages souvent voisins<sup>1686</sup>.

La durée de l'arrêt peut varier de quelques mois (neuf mois pour Jean-Jacques Paul en 1870<sup>1687</sup>) à plusieurs années. Certains effectuent un véritable va-et-vient entre le domicile familial et le service d'une petite paroisse, souvent située à distance raisonnable du premier (l'abbé Paul, de la Seyne, est nommé recteur de la Plaine-Reynier en 1870). Louis Raibaud n'occupe pas moins de 17 postes mineurs différents, entrecoupés de quatre temps de repos ; François Menut en a 10 et se trouve 4 fois « chez lui » ou « sans fonctions ». Lorsque c'est possible, on essaie de confier au malade l'aumônerie d'une communauté religieuse ou d'un hospice, qui suppose moins d'implication pour le prêtre, sans les contraintes d'une vie paroissiale (sacrements, catéchisme...). Exceptionnellement, la maladie a même pu couper nette toute avancée vers le sacerdoce : en 1873, meurt Pierre Dupuy, 72 ans, qui n'a jamais été plus que clerc minoré parce que « de graves infirmités l'avaient empêché de s'engager irrévocablement dans les saints ordres »<sup>1688</sup>.

À la fin du siècle, les interruptions pour maladie semblent devenir moins fréquentes : est-ce parce que l'état de santé des prêtres a globalement progressé, avec les améliorations de la médecine par exemple, ou parce que la diminution du nombre de prêtres rend plus difficile une mise à l'écart temporaire du service paroissial ? En revanche, on observe, à la même époque, avec l'essor du tourisme sanitaire, l'arrivée dans le Var de prêtres étrangers au diocèse venus se reposer sous le climat provençal, et qui assurent à l'occasion un petit service cultuel. Par exemple, l'abbé Eugène Jacquelin, ancien secrétaire de l'évêque de Meaux et chanoine de la cathédrale, tomba gravement malade. « Il fut envoyé dans le midi pour soigner sa gorge et sa poitrine. Les médecins lui interdirent tout retour chez lui et tout ministère laborieux »<sup>1689</sup>. Il arrive donc à Hyères autour de 1900 et assure l'aumônerie de la maison de santé du Mont des Oiseaux à Hyères à partir de 1908, avant d'y décéder fin 1937. L'abbé Léon Lemmens, originaire des Ardennes, meurt lui aussi dans la cité des Palmiers en 1901<sup>1690</sup>.

Enfin, les stagnations dans la carrière proviennent parfois d'un refus du prêtre d'accepter un poste plus élevé, essentiellement attribué à l'humilité et à l'attachement à ses paroissiens. Nos statistiques en dénombrent une quarantaine, datés surtout des débuts du XIX<sup>e</sup> siècle. Par exemple, le curé de la Cadière Jacques François Portalis décline la proposition de son célèbre cousin de

---

<sup>1686</sup> Registre de personnel 1882.

<sup>1687</sup> Registre de personnel 1882.

<sup>1688</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 29 mars 1873, p. 198.

<sup>1689</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 22 janvier 1938, p. 54.

<sup>1690</sup> Fichier Barthélemy, L 25.

faire partie des évêques concordataires, afin de rester auprès de ses ouailles<sup>1691</sup>. À Antoine Amic qui refuse deux postes, Mgr de Richery dit : « Mon bien cher ami, puisque vous voulez demeurer curé de la Valette, vous y vivrez et vous y mourrez, mais soyez toujours un saint »<sup>1692</sup>. François Artaud refuse d'être supérieur du petit séminaire de Grasse<sup>1693</sup> tandis que Pierre Blacas laisse à son confrère Antoine Blanc la charge de curé de Vence à la mort du titulaire en 1818<sup>1694</sup>. On sait aussi l'abbé Paul Supriès, de Cotignac, vicaire à Draguignan en 1828, puis prêtre des Missions étrangères de Paris en Inde durant 8 ans, refuse l'épiscopat et préfère entrer chez les chartreux dans l'Hérault<sup>1695</sup>. Honoré Jean Paul Authier de Sisgau refuse l'évêché de Séez en 1803<sup>1696</sup> et préfère se retirer. Plus modestement, l'abbé Joseph Pascal, recteur de Carnoules à partir de 1807, refuse la cure de Saint-Maximin dans les années 1820<sup>1697</sup>. En effet, ayant pris la peine de refaire l'église du village, il « ne voulait pas abandonner sa chère paroisse »<sup>1698</sup>. Joseph Charles Girieux, qui a passé toute sa carrière comme vicaire à Rians, décline la cure de Cuers autour de 1810<sup>1699</sup>. D'autres refuseront plutôt les honneurs civils, tel l'abbé Jean-Joseph Daniel, supérieur du petit séminaire de Brignoles de 1832 à 1837, qui déclina la légion d'honneur qu'on lui réservait à la suite de son implication dans les soins aux victimes du choléra et « obtint par ses vives instances qu'on ne donnât pas suite à ce projet »<sup>1700</sup>.

### **b- Les occupations du prêtre**

L'essentiel du travail du prêtre réside dans le service des sacrements et la formation spirituelle. Le prêtre dit la messe tous les jours, notamment le dimanche, où il y a fréquemment plusieurs cérémonies dans la matinée, il célèbre baptêmes, mariages et enterrements et assure le catéchisme des enfants. Il est également tenu de réciter les offices de la journée et d'entretenir sa connaissance de la doctrine chrétienne. Toutefois, dans les paroisses de petite dimension, et surtout lorsque l'indifférence religieuse domine, de telles activités ne suffisent pas à remplir un emploi du temps complet. C'est là que la solitude commence à peser. Dans le diocèse d'Orléans, l'abbé Bougaud s'en plaint amèrement : « Mais là, dans cette petite paroisse ravagée par

<sup>1691</sup> Chanoine Antoine RICARD, *Quelques souvenirs du clergé marseillais au XIX<sup>e</sup> siècle*, Marseille, Joseph Chauffard, 1881, p. 189.

<sup>1692</sup> Fichier Barthélemy, A 20.

<sup>1693</sup> Fichier Barthélemy, A 72.

<sup>1694</sup> Fichier Barthélemy, B 2.

<sup>1695</sup> *Église Fréjus-Toulon*, 7 juillet 1968, p. 17.

<sup>1696</sup> Fichier Barthélemy, A 7.

<sup>1697</sup> Fichier Barthélemy, P 4.

<sup>1698</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 9 octobre 1880, p. 614.

<sup>1699</sup> Archives diocésaines d'Aix-en-Provence, A1.

<sup>1700</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 21 juillet 1877, p. 456.



l'indifférence, il [le prêtre] ne trouve rien. Il a tout quitté pour les âmes ; il les appelle et il ne les trouve pas. Le matin, quand il a dit la sainte messe, il a devant lui une immense journée, et rien à faire ! Et les jours se suivent et se ressemblent, et les semaines, et les mois ! »<sup>1701</sup> Telle carte postale de Gassin où on aperçoit le curé (reconnaissable à sa soutane noire et à sa barrette) nonchalamment assis sur un escalier de la rue de l'église, vers 1910<sup>1702</sup>, pourrait être significative d'une telle situation. Il est alors fréquent que le prêtre s'occupe d'autres affaires que celles de sa paroisse. Plusieurs catégories d'occupations, souvent connues par l'intermédiaire de la revue diocésaine, peuvent être recensées.

### Les prêtres écrivains

L'occupation la plus courante du prêtre en dehors du ministère est l'exercice de l'écriture. P. Pierrard souligne que tant « le vide des journées dans les petits villages » que la formation intellectuelle poussent les prêtres à cultiver l'érudition et à faire part de leurs travaux<sup>1703</sup>. Le XIX<sup>e</sup> est en effet le siècle des curés érudits et, pour le Var, l'abbé Saglietto nous en donne le témoignage par un précieux recueil recensant tous les écrits des prêtres du diocèse<sup>1704</sup>. Après des considérations générales sur « l'universalité des sciences à l'heure actuelle » (il écrit dans les années 1930, après la fin de notre étude) et sur « la nécessité de réagir » contre la tendance répandue de se servir des progrès de ces sciences contre « la vérité religieuse », l'abbé Saglietto livre un panorama méthodique sur les ouvrages de chaque prêtre, accompagné d'une présentation de tous les écrivains. Il commence par citer quelques gloires du diocèse, dont le chanoine Antoine Auguste Arnaud (1827-1920), curé d'Ollioules puis supérieur du grand séminaire de Fréjus, auteur de nombreux volumes de théologie, parmi lesquels une concordance des quatre évangiles, loués par le pape Léon XIII lui-même<sup>1705</sup>, et l'abbé Émile Gaze (1857-1908), professeur au petit séminaire de Brignoles, auteur d'une thèse de doctorat sur le droit concordataire<sup>1706</sup>, avant de citer une longue liste d'ecclésiastiques varois, mais la moisson s'avère fort inégale. L'essentiel des écrivains d'un certain renom, peu nombreux, appartient surtout aux sphères de l'administration épiscopale. Saglietto déplore que, sur 44 docteurs en théologie de la faculté

---

<sup>1701</sup> Abbé BOUGAUD, *Le Grand péril de l'Église de France au XIX<sup>e</sup> siècle*, op. cit., Chapitre II, § II.

<sup>1702</sup> Raymond BERNARDI, *Les villages du golfe de Saint-Tropez*, op. cit., p. 85.

<sup>1703</sup> Pierre PIERRARD, *La Vie quotidienne du prêtre français...*, op. cit., p. 420-421.

<sup>1704</sup> Abbé Victor SAGLIETTO, *Revue des ouvrages et opuscules composés par les Membres du Clergé du diocèse de Fréjus et Toulon depuis les débuts du siècle dernier*, Cannes, Impr. Cruvès et Vincent, 1934, 113 p.

<sup>1705</sup> *Ibid.*, p. 17.

<sup>1706</sup> *Ibid.*, p. 20 ; voir aussi *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 8 août 1891, p. 513.

d'Aix, seuls 4 sont originaires du diocèse<sup>1707</sup>.

De fait, beaucoup d'ouvrages ont une portée surtout locale. L'abbé Albert Alexandre Boyer, curé de Flassans, écrit sur le culte de saint Quinis<sup>1708</sup>. L'abbé Joseph Peyron, vicaire à Ollioules, rédige en 1898 un panégyrique de sainte Delphine de Signes, sa paroisse natale<sup>1709</sup>, qui est publié deux ans plus tard<sup>1710</sup>. C'est même à travers les réussites que transparaissent certains échecs. Ainsi, lorsque le jeune abbé Louis Jules Sauzède publie une *Histoire religieuse de Bargemon* écrite pendant qu'il était vicaire dans la paroisse, lors de son premier poste, une remarque significative paraît dans la revue diocésaine :

« Ce jeune prêtre, voulant répondre aux vœux de Monseigneur l'Évêque, qui, dans une circulaire, recommandait, il y a plusieurs années, aux membres de son clergé, de recueillir, dans les paroisses, tous les faits qui pourraient servir plus tard à une histoire générale du diocèse, compulsa avec zèle et intelligence, alors qu'il exerçait le saint ministère à Bargemon, les archives de cette commune, consulta les traditions locales, et se mit ainsi à même d'apporter sa pierre à l'édifice futur. »<sup>1711</sup>

Ce texte épiscopal, datant de 1845, visant à établir les sources d'une grande histoire du diocèse, est largement resté lettre morte. Mgr Jordany revient cependant à la charge par sa lettre circulaire du 10 avril 1863, demandant aux curés de rédiger des notices historiques sur les paroisses dont ils ont la charge<sup>1712</sup>. Ces requêtes ont de nouveau peu d'écho ; le 15 septembre 1871, le même évêque déplore, dans une deuxième circulaire, le manque de motivation de ses prêtres : « Plusieurs curés ont entendu mon appel et ont envoyé leur travail, mais la grande majorité n'y a pas répondu : ce qui a été la cause que ma pensée est restée à l'état de projet et n'a pas encore pu recevoir un commencement d'exécution. » Trente ans plus tard, l'abbé Espitalier, historien des évêques de Toulon, se plaint lui aussi, en des termes peu déguisés : « À l'exception de quelques-unes de ces notices historiques qui ont été insérées dans la *Semaine religieuse*, les autres qui sont encore ou qui du moins étaient aux archives de l'Évêché, sont d'une nullité sans pareille. »<sup>1713</sup>

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'abbé Laugier se réfère pourtant toujours au dessein épiscopal d'écrire une vaste histoire diocésaine lorsqu'il rédige son histoire du schisme constitutionnel, longuement utilisée dans la deuxième partie de cette étude, mais il semble bien que ce projet n'avait nullement progressé ; il n'a d'ailleurs jamais vu le jour. Même les intellectuels laïcs le

---

<sup>1707</sup> *Ibid.*, p. 20.

<sup>1708</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 24 avril 1880, p. 237.

<sup>1709</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 26 novembre 1898, p. 700.

<sup>1710</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 8 septembre 1900, p. 567.

<sup>1711</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 22 février 1868, p. 188.

<sup>1712</sup> Abbé Hippolyte ESPITALIER, *Les Évêques de Fréjus au XIX<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 109.

<sup>1713</sup> *Semaine religieuse de Fréjus et Toulon*, 30 juillet 1904, p. 492.

déplorent. Lorsque Frédéric Mireur, « le distingué archiviste départemental » de Draguignan, visite et félicite la mairie de Saint-Martin des Pallières pour la conservation et le classement de ses archives, il regrette qu'il n'en soit pas de même à la paroisse, au contraire de Pontevès ou de Signes, notant : « Il serait à désirer que beaucoup de curés de villages s'adonnent, dans leurs moments de loisirs, à de si utiles et importantes occupations. »<sup>1714</sup>

À côté de l'histoire, la poésie occupe plusieurs prêtres. Quelques œuvres inédites occupent parfois les pages de la revue, telle « La Vierge au berceau », de facture très classique, composée par l'abbé Marius Auguste Jacomin<sup>1715</sup>. La chronique diocésaine apprend par exemple que, « dans un concours de poésies qui a eu lieu à Apt à l'occasion du couronnement de sainte Anne, un prêtre du diocèse, M. l'abbé Maliver, curé d'Espéracède, a obtenu une mention honorable. »<sup>1716</sup> Plus originale est la publication annoncée du panégyrique de sainte Marie Madeleine, rédigée en provençal par l'abbé Léon Spariat, recteur de Pourcieux et majoral du Félibrige en 1898<sup>1717</sup>, personnage typique présenté dans l'annexe II-7.

### **Des activités plus marginales**

Au-delà de l'écriture, la revue diocésaine évoque régulièrement l'apostolat ou le travail de tel ou tel confrère. Ainsi, l'abbé Louis Lambert, qui a passé 25 ans chez les sourds-muets, reçoit en 1880 un prix de 1 000 francs destiné à récompenser son travail sur la langue des signes<sup>1718</sup>. D'autres ont des occupations profanes moins liées au sacerdoce : l'oratorien Pons Joseph Bernard, membre des Académies de Marseille et de Lyon, mort en 1816 à Trans, « se distingua par ses connaissances astronomiques »<sup>1719</sup>, tandis que l'abbé Laurent Ollivier, aumônier militaire à Porquerolles, a réalisé de nombreuses observations sur la faune et la flore, confectionnant un précieux herbier de la région<sup>1720</sup>. Autre passionné de plantes, il faut citer le chanoine Auguste Béguin, plus connu pour ses talents de peintre dont ont profité de nombreuses églises du diocèse<sup>1721</sup>. Dans un tout autre ordre d'idées, certains peuvent aussi s'occuper d'un vieux parent : dans le recensement de Claviers de 1872, on trouve Pierre Condroyer, 47 ans, curé, qui vit avec Françoise Bonhomme veuve Dauphin, 82 ans, sa tante aveugle, originaire comme lui de Saint-

---

<sup>1714</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 19 juillet 1902, p. 461.

<sup>1715</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 8 février 1868, p. 156-157.

<sup>1716</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 29 septembre 1877, p. 617.

<sup>1717</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 8 septembre 1900, p. 573.

<sup>1718</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 14 août 1880, p. 492-493.

<sup>1719</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 24 juillet 1880, p. 440.

<sup>1720</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 12 septembre 1896, p. 591.

<sup>1721</sup> Voir annexe II-6.

Tropez ; Victorine Bœuf, domestique célibataire de 46 ans, de Grimaud, complète la maisonnée<sup>1722</sup>.

Dans cette diversité d'occupations, dont il est impossible de réaliser une liste exhaustive, il faut cependant remarquer que les œuvres sociales trouvent peu d'écho dans les pages de la revue diocésaine, soit qu'elles soient peu pratiquées et confiées aux associations catholiques de charité, soit qu'elles soient passées sous silence par une pieuse modestie. Ce n'est que dans les circonstances exceptionnelles ou au décès qu'on relève la charité dont a fait preuve tel prêtre, comme l'abbé François Flory, recteur de Saint-Paul du Var au Concordat, très officiellement qualifié de « père des pauvres de cette ville » dans son acte de décès en 1820<sup>1723</sup>. On connaît aussi le rôle de plusieurs prêtres durant les épidémies du choléra, dont celle de 1835, qui a coûté la vie à cinq ecclésiastiques, tel Jean-Philippe Alberge, aumônier de l'hôpital du Saint Esprit à Toulon, mort en portant secours à ses malades<sup>1724</sup>. Une lithographie célèbre de Pierre Letuaire montre également l'abbé Laurent Chabaud, curé de Sainte-Marie de Toulon, porter lui-même le cercueil d'une victime, parmi tant d'autres, du choléra de 1835<sup>1725</sup>.

### **c- La retraite**

L'abbé Bougaud déplorait dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle : « Le sacerdoce est la seule fonction publique où il n'y a pas de retraite. L'instituteur en a une ; le facteur en a une ; mais pas le prêtre »<sup>1726</sup>. P. Pierrard parle même d'un « métier sans retraite »<sup>1727</sup>. C'est qu'à l'époque concordataire, l'État ne prend pas en charge les indemnités de subsistance du prêtre après sa cessation d'activité, bien que plusieurs palliatifs soient pratiqués, comme le prélèvement d'une partie du produit des bancs et des chaises des paroisses ou la formation d'une véritable Caisse de retraite à partir de Napoléon III<sup>1728</sup>. Cependant, un certain nombre de prêtres arrêtent le ministère paroissial et bénéficient du repos pour la fin de leurs jours.

### **Une retraite peu demandée**

Il est à noter que cette retraite est souvent perçue négativement, comme un renoncement. Ainsi, de l'abbé Noël Escartefigue, vicaire à Lorgues, on dit que « ses infirmités l'avaient obligé

---

<sup>1722</sup> A.D. Var, Recensement Claviers 1872, p. 3, îlot 12.

<sup>1723</sup> Saint-Paul-de-Vence, NMD 1819-1826, p. 59.

<sup>1724</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 10 juillet 1880, p. 408.

<sup>1725</sup> Mireille FORGET, *Illustrations du Vieux Toulon*, op. cit., non pag., n°113.

<sup>1726</sup> Abbé BOUGAUD, *Le Grand péril de l'Église de France au XIX<sup>e</sup> siècle*, op. cit., Chapitre II, § I.

<sup>1727</sup> Pierre PIERRARD, *La Vie quotidienne du prêtre français...*, op. cit., p. 464.

<sup>1728</sup> *Ibid.*, p. 464-465.

de renoncer au service paroissial »<sup>1729</sup>. Parlant du chanoine Pierre François Menu, curé de Salernes, la revue diocésaine signale que « ce curé si aimé fut obligé de prendre sa retraite en 1897 »<sup>1730</sup>. L'abbé Louis Fortuné Raibaud, recteur de Saint-Martin, est admis à la retraite « à raison de son âge et sur sa demande »<sup>1731</sup>, en 1883, alors qu'il a déjà atteint 83 ans. Malgré un âge parfois très avancé, la retraite n'est donc pas perçue comme la dernière phase obligée de la carrière du prêtre, qui ne réclame son retrait du ministère que pour des raisons nécessaires de santé. L'âge de la retraite varie donc considérablement selon les cas particuliers. André Anselme Baude, vicaire à Barjols, l'obtient dès 1889, à 36 ans, en raison de sa santé fragile ; il ne meurt cependant que 29 ans plus tard<sup>1732</sup>. Jean Carles, recteur à Auribeau en 1857, est également admis à la retraite à 36 ans, en 1861, mais ne décède qu'en 1900<sup>1733</sup>. Beaucoup d'autres prêtres, bien que l'ayant obtenue plus tardivement, en profitent moins longtemps : l'abbé François Massiliès quitte la rectorerie de Néoules le 5 février 1876, à 53 ans, avant de succomber à la maladie le 21 juin à Solliès-Pont<sup>1734</sup>.

La retraite est d'ailleurs parfois mal acceptée par les paroissiens : dans les années 1840, les habitants de Saint-Vallier « ne voulaient jamais laisser partir » Jean Joseph David, pourtant « cassé de vieillesse et ne pouvant servir », car il était « un trésor et un bonheur pour eux »<sup>1735</sup>. La scène se répète à trois reprises, avant que l'autorité civile ne permît à la famille de reprendre le vieux prêtre, âgé de 82 ans en 1846. À ses obsèques, deux ans plus tard, une délégation de Saint-Vallier réclamera d'ailleurs son cœur pour renouer un lien avec lui, mais en vain.

### **Un temps de repos ou d'activité ?**

La retraite ne signifie cependant pas l'arrêt de toute activité. Lorsque la santé le permet, beaucoup de prêtres tentent de se montrer utiles auprès de leur paroisse de résidence. Ainsi, Jean Louis Gueit, « ce digne prêtre, depuis qu'il avait quitté le service paroissial, n'avait rien perdu de son zèle pour le salut des âmes. Toujours, mais surtout pendant le Carême, il se rendait utile dans les diverses paroisses du diocèse par le ministère de la prédication »<sup>1736</sup>. Certains prêtres occupent d'ailleurs quelques fonctions officielles dans le diocèse, tel Louis Bellissime, ancien recteur de la Gaude, qui reçoit, au moment de son départ, le 1<sup>er</sup> juillet 1871, le titre de vicaire de Vence, la

---

<sup>1729</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 13 octobre 1883, p. 649.

<sup>1730</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 29 juin 1901, p. 414.

<sup>1731</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 24 novembre 1883, p. 742.

<sup>1732</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 16 novembre 1918, p. 544.

<sup>1733</sup> Registre personnel de 1882.

<sup>1734</sup> Registre personnel de 1882.

<sup>1735</sup> Fichier Barthélemy, D 4.

<sup>1736</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 7 mars 1868, p. 222.

paroisse dont il est originaire<sup>1737</sup>. Le chanoine Nicolas Riccardi, ancien vicaire général du diocèse, puis aumônier d'escadre, admis à la retraite à 66 ans, en 1869, assure gratuitement le service d'aumônier du couvent des Carmélites à Toulon pendant 20 ans<sup>1738</sup>. Il apparaît enfin que certains prêtres, relevant de leur maladie, reprennent le culte paroissial après quelques années de retraite, comme César Rebuffat, vicaire de Saint-Maximin pendant 22 ans, mis à la retraite en 1855, à 52 ans, qui devient recteur de Bandol pour 9 ans l'année suivante, avant de se retirer à Rians pour « des raisons de santé »<sup>1739</sup>.

La plupart du temps, le lien est cependant coupé entre le retraité et son ancienne paroisse car il part s'établir dans sa commune natale, comme on le constatera dans l'étude des décès. Plus rarement, il arrive qu'il reste dans le lieu de son ancienne fonction, témoignant de sa parenté spirituelle avec ses paroissiens. Dans certains cas, le prêtre s'établit dans une maison pour prêtres malades créée en 1880 par Mgr Terris afin de « créer une famille au prêtre souffrant »<sup>1740</sup>. Il existe des structures spécialisées en dehors du diocèse, comme l'hôpital Saint-Jean de Dieu à Lyon, qui accueille, à partir de 1898, Alexandre Funel, atteint dans « ses facultés mentales »<sup>1741</sup>, ou son homonyme à Marseille, qui héberge plusieurs prêtres varois au début du XX<sup>e</sup> siècle, dont Adrien Zacharie Giraud, ancien aumônier des Petites Sœurs des Pauvres de Toulon<sup>1742</sup>.

### **d- La mort du prêtre, entre réalité et hagiographie**

Ultime étape de notre parcours, le décès du prêtre est un moment douloureux qui laisse de nombreuses traces dans les archives. Grâce aux actes d'état civil, qui transcrivent dans leur froideur administrative un certain nombre de circonstances entourant le départ du défunt, il est possible de connaître les conditions matérielles de la grande majorité des décès des ecclésiastiques, pour réaliser éventuellement des statistiques. Toutefois, pour les ministres d'une religion qui professe l'immortalité de l'âme et l'existence d'une vie après la mort, faite de béatitude ou de châtement éternel, et qui fait du grand passage un des thèmes de prédilection de sa prédication, l'heure du retour dans la maison du Père constitue un événement symbolique très fort, largement commenté dans la revue diocésaine. Après une évocation de la matérialité brute du décès des ecclésiastiques varois, il faut donc se pencher sur le regard porté sur la mort par la communauté des confrères du défunt : est-elle l'occasion d'un hommage circonstancié rendu au

---

<sup>1737</sup> Registre personnel de 1882, p. 17.

<sup>1738</sup> Abbé Hippolyte ESPITALIER, *Les Évêques de Fréjus*, op. cit., p. 72-73.

<sup>1739</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 6 novembre 1880, p. 686.

<sup>1740</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 17 avril 1880, p. 219-224.

<sup>1741</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 16 mars 1912, p. 169.

<sup>1742</sup> Registre personnel de 1892.

disparu ou plutôt d'un discours de type théologique centré sur la mort elle-même et la victoire sur la mort que le christianisme est supposé apporter ?<sup>1743</sup>

### **Les conditions matérielles de la mort**

La documentation nous permet de dresser un récapitulatif des circonstances de la mort de la majorité des prêtres. Grâce aux registres de personnel, aux nécrologies situées à la fin des *Ordines* diocésains annuels et aux 1 674 actes de sépulture ou de décès rassemblés à partir des sites Internet des diverses Archives départementales (en sachant que les actes de moins de 100 ans, qui concernent 450 prêtres ordonnés à la fin de notre période, ne sont pas consultables), on connaît la date de décès – ou parfois uniquement l'année – de 2 370 ecclésiastiques de notre base, soit deux bons tiers du total<sup>1744</sup>. Parmi ces décès, 184 ont lieu avant 1801, 1 578 se déroulent au XIX<sup>e</sup> siècle et 589 se sont passés après 1900. Les lacunes touchent surtout les prêtres dont on perd la trace après la Révolution, les religieux ordonnés à Fréjus au XIX<sup>e</sup> siècle et, moins nombreux, les ecclésiastiques ayant quitté le diocèse ou abandonné le sacerdoce. Il est possible de dessiner de grands mouvements ayant trait à ces décès.

La répartition chronologique de ces décès n'est évidemment pas homogène. Le nombre de morts de notre base est le plus élevé entre 1802 et 1840 : en moins de 40 ans disparaissent 800 prêtres et clercs ayant quelque rapport avec le diocèse. Ce phénomène correspond principalement à la disparition progressive du nombreux clergé d'Ancien Régime, dont la majorité semble avoir survécu au Concordat. Un second pic des décès se retrouve à l'extrême fin de période, à partir de 1891, lorsque les générations ordonnées dans les hautes eaux du deuxième tiers du XIX<sup>e</sup> siècle disparaissent progressivement par l'effet de la vieillesse. Nous verrons que ces mouvements peuvent avoir des conséquences sur le nombre de prêtres dans le diocèse.

Une autre des statistiques les plus faciles à établir sur le sujet concerne l'âge moyen au décès. Nonobstant quelques incertitudes ou hésitations (il existe des suspicions de doublons sur certaines fiches très incomplètes), on connaît exactement 97 % des âges au décès, comme le résumant les tableaux 35 à 37 ci-après. L'ensemble de définition de l'étude a été élargi à tous les ecclésiastiques présents dans la base de travail. Comme pour d'autres données, ce sont les valeurs antérieures au Concordat qui sont les plus mal connues.

---

<sup>1743</sup> « Ô mort, où est ta victoire ? Mort, où est ton aiguillon ? », dit l'apôtre Paul dans sa première épître aux Corinthiens (1 Corinthiens XV, 55).

<sup>1744</sup> La date de décès, décomposée en jour, mois, année, se situe dans les colonnes BL à BO de notre tableau prosopographique.

**Tableau 35 : Les décès des ecclésiastiques varois de 1789 à 1840**

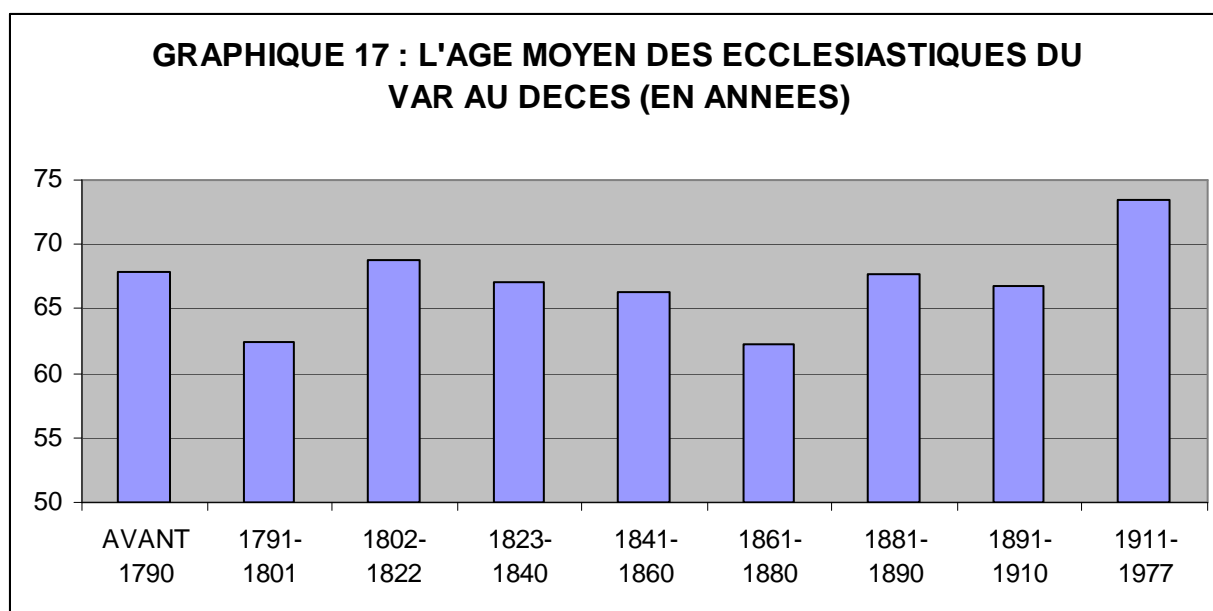
PERIODE	Avant 1790	%	1791-1801	%	1802-1822	%	1823-1840	%
Nombre de décès	26	1,1	166	7,1	478	20,3	332	14,1
Décès avec âge connu	21	80,8	150	90,4	472	98,7	330	99,4
Âge moyen au décès	67,8	-	62,5	-	68,8	-	67,1	-

**Tableau 36 : Les décès des ecclésiastiques varois de 1841 à 1890**

PERIODE	1841-1860	%	1861-1880	%	1881-1890	%
Nombre de décès	207	8,8	251	10,7	161	6,8
Décès avec âge connu	207	100	247	98,4	156	96,9
Âge moyen au décès	66,3	-	62,3	-	67,7	-

**Tableau 37 : Les décès des ecclésiastiques varois de 1891 à 1977**

PERIODE	1891-1910	%	1911-1977	%	TOTAL	%
Nombre de décès	310	13,2	420	17,9	2 351	100
Décès avec âge connu	302	97,4	396	94,3	2 281	97,0
Âge moyen au décès	66,7	-	73,5	-	67,6	-



Sans surprise, il apparaît que les prêtres meurent à un âge largement supérieur à celui de la moyenne de la population. Selon les estimations publiées par l'INSEE à partir des enquêtes de démographie historique de Louis Henry<sup>1745</sup> et des tables de mortalité calculées par Jacques Vallin et France Meslé<sup>1746</sup>, l'espérance de vie des Français à la naissance ne dépassait pas 30 ans avant 1800, avant de tourner autour de 40 ans au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, puis de dépasser les 50 ans à la

<sup>1745</sup> Louis HENRY, « La population de la France de 1740 à 1829 », *Population*, numéro spécial, Novembre 1975, p. 71-122.

<sup>1746</sup> Jacques VALLIN et France MESLÉ, *Tables de mortalité françaises pour les XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles et projections pour le XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Données statistiques INED, n°4-2001, Novembre 2001, 101 p.



veille de la Première Guerre mondiale<sup>1747</sup>, tandis que l'âge moyen des décès d'ecclésiastiques ne descend jamais au-dessous de 60 ans. La vocation ecclésiastique préserverait-elle la santé des hommes par son mode de vie équilibré ou par son niveau élevé d'existence ? Il faut cependant s'arrêter sur une nuance méthodologique importante : jusqu'en 1900, l'espérance de vie est tirée vers le bas par le poids de la mortalité infantile, longtemps supérieure à 150 pour mille<sup>1748</sup>. La comparaison avec un ensemble d'hommes (les prêtres) ayant tous passé le cap de l'âge adulte ne revêt donc aucun caractère significatif. Il faut plutôt comparer l'âge moyen au décès avec l'espérance de vie à 60 ans, qui stagne entre 12 et 14 ans pour les hommes, de 1800 jusqu'à 1940<sup>1749</sup>. À cet aune-là, on peut considérer, sans passer par de savants calculs, que l'espérance de vie des prêtres est globalement située dans la bonne moyenne.

Dans le détail, apparaissent quelques variations dignes d'intérêt, à la fois dans la chronologie et entre les individus. Le net recul de l'âge moyen au décès pendant la décennie révolutionnaire peut être attribué aux morts violentes liées au contexte politique : une vingtaine d'exécutions, dont on a déjà présenté les principales victimes, prêtres constitutionnels ou réfractaires, se déroule surtout entre 1792 et 1794. Parmi elles, plus de la moitié de ceux dont on connaît l'âge ont moins de 40 ans. Charles Buisson, jureur ordonné par l'évêque Rigouard, est arrêté et guillotiné à Grasse pour activités contre-révolutionnaires à 23 ans<sup>1750</sup>. François Joseph Pey, massacré en 1792 à Paris<sup>1751</sup>, Lazare François Jaubert, prêtre marseillais arrêté à Antibes, dans sa fuite vers l'Italie, puis tué par des soldats en 1792<sup>1752</sup>, et Joseph Guillabert, vicaire réfractaire de Forcalqueiret, arrêté et guillotiné à Grenoble en 1794<sup>1753</sup>, ont tous trois 33 ans. Le plus âgé, Louis Bertrandi, longtemps religieux récollet près de Lyon, est guillotiné dans la capitale des Gaules en 1794, à 72 ans<sup>1754</sup>.

Plus élevé au début du XIX<sup>e</sup> siècle, l'âge moyen des prêtres décédés a tendance à baisser sensiblement au long des décennies suivantes, en particulier entre 1861 et 1880 où il dépasse à peine 62 ans. La moyenne est en effet tirée vers le bas par le décès de nombreux prêtres ou séminaristes très jeunes. Citons Édouard Henri Paul Maille, fils d'un ouvrier chapelier de Camps, ordonné prêtre le 19 septembre 1874 à 24 ans. Il est immédiatement nommé vicaire de Saint-

---

<sup>1747</sup> Gilles PISON, « France 2004 : l'espérance de vie franchit le seuil de 80 ans », *Population et sociétés*, n°410, Mars 2005, p. 1, Figure 1 : « Évolution de l'espérance de vie à la naissance en France de 1740 à 2004 ».

<sup>1748</sup> *Ibid.*, p. 2, Figure 2 : « Évolution de la mortalité infantile en France de 1740 à 2004 ».

<sup>1749</sup> *Ibid.*, p. 4, Figure 3 : « Évolution de l'espérance de vie à 60 ans en France de 1806 à 2004 ».

<sup>1750</sup> Edmond POUPÉ, *Documents relatifs au clergé réfractaire varois*, *op. cit.*, p. 165.

<sup>1751</sup> Fichier Barthélemy, P 56.

<sup>1752</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 4 septembre 1880, p. 540.

<sup>1753</sup> Ivan GOBRY, *La Révolution française et l'Église*, Escuroles, Fideliter, 1989, p. 195.

<sup>1754</sup> Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, *op. cit.*, p. 204.

Zacharie, dans le massif de la Sainte-Baume, mais sa santé fragile l'oblige vite à s'aliter et il meurt le 10 novembre 1875, à 25 ans<sup>1755</sup>. Le Brestois Marcel Orsini, fils d'un capitaine de gendarmerie maritime muté à Toulon, ordonné prêtre le 29 juin 1894 à 23 ans, retourne tout de suite chez lui, malade, et meurt le 19 novembre suivant<sup>1756</sup>. Entre 1823 et 1910, une petite trentaine de séminaristes meurt même avant l'ordination, comme Pierre Jean-Baptiste Blanc (25 ans), diacre mort à Barjols en 1834, Henri Marius Eynaud (22 ans), mort au Beausset en 1863, ou Calixte Amic Guigues (22 ans aussi), mort à Callas en 1866. Comme on le voit, la grande majorité termine ses jours dans la maison familiale, après avoir dû quitter le séminaire.

Une telle hécatombe interroge : les conditions sanitaires étaient-elles mauvaises au séminaire de Fréjus ou les ecclésiastiques s'imposent-ils trop d'austérités ? Rien ne vient confirmer ces hypothèses et il est même mentionné que plusieurs étaient malades avant leur entrée au séminaire : de l'abbé Maille, « poitrinaire », on rapporte que « depuis longtemps, le mal qui devait emporter ce jeune prêtre, le rongait sourdement » ; « ainsi s'écoulèrent, sous le coup des menaces périodiques de la maladie, les années qu'il passa au petit et au grand séminaire »<sup>1757</sup>. Jean Peytral, mort sous-diacre à 22 ans en 1890, avait une « cruelle maladie qui le ruinait lentement et le tenait éloigné des études ecclésiastiques »<sup>1758</sup>. Pour d'autres, l'allusion est plus difficile à percer : lorsqu'on dit de Marcel Orsini que « longues avaient été ses souffrances »<sup>1759</sup>, veut-on parler des « derniers mois de cette courte existence » ou remonte-t-on plus loin en arrière ? Rappelons-nous aussi le nombre d'interruptions de carrière sacerdotale constatées pour maladie, surtout entre 1840 et 1880<sup>1760</sup>. Il faut donc plutôt se demander si certaines familles n'auraient pas envoyé au séminaire leurs enfants les plus faibles physiquement, éventuellement parce qu'ils sont incapables de suivre le métier de leurs parents. Naturellement, aucune nécrologie que nous avons consultée ne le laisse directement supposer, mais la question mérite d'être posée. Quoi qu'il en soit, le phénomène se raréfie sensiblement à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle – fait qui confirmerait l'idée déjà énoncée d'une vocation devenue plus personnelle –, et, plus largement, l'espérance de vie se met à augmenter, mouvement qui se poursuit au siècle suivant.

Pour les circonstances de la mort, domine une grande diversité de situations. Le profil le plus courant est celui du prêtre, plutôt âgé, qui meurt en fonctions, « les armes à la main »,

---

<sup>1755</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 20 novembre 1875, p. 745 et 27 novembre 1875, p. 758-762.

<sup>1756</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 24 novembre 1894, p. 744-747.

<sup>1757</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 27 novembre 1875, p. 759.

<sup>1758</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 10 mai 1890, p. 300.

<sup>1759</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 24 novembre 1894, p. 744.

<sup>1760</sup> Voir *supra*, « Accélération et interruptions dans la carrière », p. 348-351.

comme aiment à dire les notices nécrologiques. Nous en avons identifié plus d'un millier<sup>1761</sup>. Certains, ainsi qu'on l'a constaté, étaient présents depuis très longtemps dans leur paroisse. L'abbé Magloire Giraud (80 ans), érudit ayant longtemps travaillé sur l'histoire de sa paroisse, meurt en 1878 après 50 ans passés comme recteur de Saint-Cyr<sup>1762</sup>. Son confrère Pierre Reverdit était recteur de Favas, ancienne commune à proximité de Bargemon, « plus petite paroisse du diocèse », pendant plus de 52 ans lorsqu'il décède à 81 ans en 1894<sup>1763</sup>.

Quelques-uns sont morts victimes de leur devoir sacerdotal : en 1811, le curé de Draguignan indique dans un rapport qu'il a « perdu 3 vicaires, par suite des maladies qu'ils avaient contractées, dans les prisons où ils allaient porter les secours de la religion »<sup>1764</sup>. Le curé Archier de Grasse succombe d'une attaque pendant une confession, dans sa cathédrale, en 1830<sup>1765</sup>. L'abbé Léon Gros meurt à Lorgues en 1878 « à la suite d'un refroidissement qu'il avait contracté en faisant chaque dimanche, malgré son grand âge et sous la seule inspiration de son zèle, le service de Salgues »<sup>1766</sup>. Deux ans plus tard, l'abbé Marius Suzanne meurt « à la suite d'une fluxion de poitrine, qu'il avait contractée en allant administrer un malade à la campagne peu de jours auparavant »<sup>1767</sup>. En 1909, la *Semaine religieuse* annonce que « M. l'abbé Saorgin vient de succomber, à l'âge de 43 ans, des suites d'un mal contracté cet hiver, dans l'accomplissement de son ministère sacerdotal »<sup>1768</sup>. Plus étonnante est la mort de Romain Mossy, curé de Salernes, le 13 juin 1824, qui décède « subitement sur le seuil de son église, en complimentant Mgr de Richery, qui visitait sa paroisse pour la première fois »<sup>1769</sup>. Un récit précise : « Messire Mossy va avec ses paroissiens au devant de sa grandeur. Le saint vieillard, heureux de voir son évêque, le complimentait lorsque, gagné par les douces émotions, il s'affaisse sur lui-même et mourut subitement »<sup>1770</sup>.

Lorsque – c'est le cas le plus fréquent – le prêtre meurt de maladie, celle-ci a pu être plus ou moins longue. En toute logique, la première hypothèse concerne plutôt les retraités. Le chanoine Blacas succomba à « une longue et douloureuse maladie qui l'avait forcé à se démettre

---

<sup>1761</sup> Pour chacun d'eux, un signe « - » figure dans la colonne BK (« Retraite ») de notre tableau prosopographique.

<sup>1762</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 14 septembre 1878, p. 597-598.

<sup>1763</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 13 janvier 1894, p. 22-23.

<sup>1764</sup> Raymond POULLE, *Histoire de l'église paroissiale de Notre-Dame et Saint-Michel à Draguignan*, Draguignan, Garcin, 1865, p. 491, note.

<sup>1765</sup> Fichier Barthélemy, A 13.

<sup>1766</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 16 novembre 1878, p. 741.

<sup>1767</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 14 février 1880, p. 107.

<sup>1768</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 8 mai 1909, p. 299.

<sup>1769</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 8 mai 1880, p. 263.

<sup>1770</sup> Fichier Barthélemy, M 17.

de ses importantes fonctions »<sup>1771</sup>. François Léonard, décédé en 1871, était « infirme depuis longtemps et résidant à Toulon »<sup>1772</sup>. Bien qu'encore actif pastoralement, l'abbé Pierre Marin disparut « après une maladie longue et douloureuse »<sup>1773</sup>. Au contraire, l'abbé Charles Aude, recteur de Gonfaron, fut « enlevé en quelques jours à l'affection de ses paroissiens par une fluxion de poitrine »<sup>1774</sup>, l'abbé Ferdinand Bonnet « a succombé aux suites d'une congestion dont il avait été atteint huit jours auparavant »<sup>1775</sup>, le prêtre seynoïse Mathieu Leydier est mort « après une courte mais violente maladie », malgré les soins et « toutes les ressources de l'art médical »<sup>1776</sup>, tandis que le recteur du Thoronet Henri Rondon a connu une « mort presque subite »<sup>1777</sup>. L'abbé Joseph Guillermin, aumônier des Ursulines de Saint-Tropez pendant 29 ans, « après trois jours seulement de maladie, a quitté cette terre pour un monde meilleur »<sup>1778</sup>.

De façon plus originale, le Toulonnais Louis André Pascal, professeur au collège catholique du Sacré-Cœur à Aix, disparaît en 1928 près d'Aiguines en explorant un gouffre de la vallée du Verdon<sup>1779</sup>. En revanche, Jean-François Hugony, recteur de Châteaudouble, est assassiné par son domestique le 14 décembre 1818, pour des raisons tout autres que religieuses<sup>1780</sup>. Le valet devait aller acheter des cochons à la foire de Draguignan, mais il a joué l'argent qui lui a été confié et a tout perdu ; prenant peur des réprimandes de son maître, il le tue au presbytère. Quelques prêtres rentrent mourir chez eux, bien qu'ils soient encore en fonction : Pierre Féraud (32 ans), curé de la Gaude, décède à Gattières en 1839 ; Jean-Baptiste Brunel, de Fréjus, vicaire à la Cadière (et domicilié selon son acte de décès) meurt à Fréjus en 1852.

### **Entre hommage et solitude**

Dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, on rencontre plusieurs prêtres qui, à leur mort, font l'objet d'une véritable vénération de la part de leurs fidèles. Cet hommage unanime peut prendre des formes extrêmes. Par endroits, surgissent des pratiques populaires spontanées centrées sur le culte des reliques. En 1804, les paroissiens du Puget de Fréjus se déchirent les ornements liturgiques du curé jadis réfractaire Henri Chiris avant son ensevelissement<sup>1781</sup>. Idem pour un

<sup>1771</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 16 mai 1868, p. 382.

<sup>1772</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 9 septembre 1871, p. 663.

<sup>1773</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 2 novembre 1867, p. 584.

<sup>1774</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 13 novembre 1880, p. 700.

<sup>1775</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 28 mai 1898, p. 344.

<sup>1776</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 17 mai 1890, p. 308.

<sup>1777</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 6 janvier 1883, p. 10.

<sup>1778</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 2 août 1902, p. 494.

<sup>1779</sup> Registre personnel de 1892.

<sup>1780</sup> Fichier Barthélemy, H 5 et *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 11 décembre 1880, p. 760.

<sup>1781</sup> Fichier Barthélemy, C 3 et *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 28 février 1880, p. 133.

autre ancien réfractaire revenu dans sa paroisse, le curé Joseph Pascal à Carnoules, mort en 1845<sup>1782</sup>. Quatre ans plus tard, à Rians, c'est au tour des vêtements du curé Joseph Tranquille Gourin au cimetière communal. Ajoutons que la douleur semble avoir été durable puisque, selon l'abbé Barthélemy, « après sa mort, les boulangers se ressentirent de cette mort car ils pétrissaient moins. Il paraît qu'il fournissait du pain, d'autres ont cru voir que les habitants attristés par cette mort mangèrent moins de pain »<sup>1783</sup>. Il arrive cependant que l'autorité ecclésiastique intervienne pour faire cesser ce genre de dévotion : lorsque le père dominicain Jean Joseph Aycardi, qui avait refusé d'être élu évêque constitutionnel du Var en 1791, meurt à Barjols en 1814, « le peuple mit sa robe en lambeaux pour avoir de ses reliques », lors de ses funérailles en raison de sa grande réputation de sainteté<sup>1784</sup>. Il était cependant interdit pour ses liens avec la Petite Église qui a repoussé le Concordat ; en 1818, une mission dirigée par le futur Mgr Eugène de Mazenod fera brûler ses reliques en public<sup>1785</sup>. Ce genre de pratique disparaît, en tout cas, au milieu du siècle.

Par la suite, l'affection pour le prêtre défunt se manifeste parfois par une trace au cimetière ou dans un monument. L'exemple le plus connu est celui de l'abbé Alexandre Dorgère, recteur de Sainte-Anne d'Évenos, mort en 1900 en soignant un marginal malade dont personne ne voulait. La population et le maire de la commune se cotisent pour dresser un mausolée pour le prêtre<sup>1786</sup> ; le monument sera inauguré un an plus tard au cimetière<sup>1787</sup>. Aujourd'hui encore, une plaque sur la « place R.P.Dorgère » signale que :

*« Sur cette place, le RP Alexandre Dorgère né à Nantes le 6 décembre 1855 des Missions Africaines de Lyon / ambassadeur de France au Dahomey / chevalier de la Légion d'honneur / curé de Sainte-Anne d'Évenos a payé de sa vie son dévouement à son prochain en soignant un nomade atteint de la variole noire / 6 décembre 1855 - 23 février 1900 »*

Au cimetière, la tombe du prêtre porte les mêmes inscriptions, accompagnées de précisions supplémentaires sur son parcours : « missionnaire au Bénin et Dahomey 1881-97, captif à Abomey février-mai 1890, ambassadeur de France près Behanzin août 1890... Ses paroissiens et ses admirateurs ont érigé ce monument »<sup>1788</sup>. Dans d'autres cimetières, des tombes surmontées de croix de fer rendent également hommage à d'anciens curés : « Ici repose Messire Jean COUGIT chanoine honoraire, curé doyen de Callas, mort dans le baiser du Seigneur, à 85 ans, après 61 ans de sacerdoce et 40 ans de ministère dans cette paroisse, 1807-1892 » à Callas, « A Marie Joseph

<sup>1782</sup> Fichier Barthélemy, P 4 et *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 9 octobre 1880, p. 615-616.

<sup>1783</sup> Fichier Barthélemy, G 7.

<sup>1784</sup> Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel...*, op. cit., p. 67.

<sup>1785</sup> *Ibid.*, p. 67-68. Laugier dit « la grande majorité des fidèles se soumit à cette prescription », ce qui laisse supposer que certains ont délibérément enfreint la consigne.

<sup>1786</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 24 mars 1900, p. 190.

<sup>1787</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 2 novembre 1901, p. 690-693.

<sup>1788</sup> Merci à M. Jean-Marie GUILLON de m'avoir fait part de ces deux relevés, ainsi que les suivants.

Decugis, curé de Pierrefeu 1860-1888, Ses paroissiens reconnaissants » à Pierrefeu. Parfois figure une citation issue de l'Écriture, qui marque l'identité sacerdotale : « Seigneur j'ai aimé la beauté de votre maison / Requiescat in pace » pour l'abbé Célestin Ravel à Puget-Ville, mort en 1892.

La ferveur de l'hommage contraste cependant avec un élément qui transparaît de la plupart des actes de décès de prêtres morts en fonction, la solitude du ministre du culte. Les deux témoins réclamés par la loi pour signer l'acte de décès ont souvent peu de relations avec le prêtre décédé. On y trouve rarement un parent ou un confrère, sauf dans les grandes paroisses où cohabitent plusieurs clercs ; parfois l'un des témoins est identifié comme « ami du défunt », mais plus souvent comme « voisin » ou comme individu « ayant été instruit du décès »<sup>1789</sup>. Dans certaines paroisses comme à Solliès-Pont (huit fois) ou à Saint-Tropez (six fois), la tradition semble être que le sacristain de la paroisse déclare le décès du prêtre. Au cimetière aussi, on le trouve de plus en plus rarement enterré avec sa famille (l'abbé Joseph Gebelin au cimetière de Bargemon), étant très souvent enseveli dans une tombe particulière au lieu de son dernier domicile (le curé Diouloufet à Vins) ; il faut attendre le début du XX<sup>e</sup> siècle pour trouver des caveaux de prêtres<sup>1790</sup>. Le prêtre est avant tout, par essence, un homme seul, jusque dans la mort.

Il n'en va pas de même lorsqu'un prêtre meurt dans son lieu de retraite. Le décès peut alors être plus souvent déclaré par un membre de la famille, surtout quand il s'agit de sa commune de naissance. Le lien du déclarant avec le défunt est normalement indiqué avec précision : il s'agit habituellement d'un neveu, comme pour Jean-Baptiste Berne, mort en 1865 à Rians (le neveu est d'ailleurs mentionné comme « l'hôte » du vieil homme) ou pour Louis Bellissime, mort à Vence en 1883, parfois dénommé « neveu germain » (décès de François Sigalon à Montauroux en 1892), par opposition à un « neveu par alliance » qu'on rencontre parfois (décès d'Augustin Donat Christine à Cogolin en 1843) ou à un « petit neveu » (décès d'Auguste Porteret à Cuers en 1888). Dans certains cas, le texte parle seulement d'un « parent », qu'il porte (décès de Ferdinand Bonnet à Montfort en 1898) ou non (décès de Pierre Joseph Chautard à Montauroux en 1829, de Jean-Baptiste Lions aux Arcs en 1844) le même patronyme que le prêtre, voire d'un « parent par alliance » (décès de Césaire Ripert à Cuers en 1895). Encore plus éloigné, un « parent au cinquième degré » est cité au décès de Jean Albert Honorat à Saint-Maximin en 1888.

---

<sup>1789</sup> La mention de témoins remarquables inscrits sur l'acte de sépulture ou de décès figure dans la colonne BU (« TÉMOINS DÉCÈS ») de notre tableau prosopographique.

<sup>1790</sup> Ceux-ci sont notamment liés à la sécularisation des cimetières, qui ne comprennent plus obligatoirement la croix à l'ombre de laquelle les prêtres aimaient se faire enterrer.

## Le miroir des notices nécrologiques

Au-delà des renseignements parfois précieux sur la vie et le décès des prêtres diocésains, les notices nécrologiques parues dans la revue diocésaine ont un intérêt plus indirect. Dans la lignée des fiches de l'abbé Eugène Barthélemy, qui écrit dans la revue diocésaine jusqu'au tout début du XX<sup>e</sup> siècle, les notices commémoratives élaborées dans la *Semaine religieuse* à partir de 1866 nous présentent ce qu'on retient de la vie du défunt, mais on relève aussi la manière dont on évoque la mort du prêtre. La grande majorité est écrite par l'abbé Barthélemy lui-même, qui signe ordinairement « E.B. » ; certaines sont des lettres, dont l'auteur reste souvent inconnu, envoyées par un proche du défunt, que le ton fait identifier à coup sûr comme un autre prêtre<sup>1791</sup>. Dans cette abondante documentation (nous avons lu ou survolé plusieurs centaines de notices, longs de quelques lignes à plusieurs pages), deux phases successives peuvent être distinguées.

Des débuts de la revue jusqu'à l'extrême fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'accent est mis sur les aspects spirituels de la vie du disparu et sur une vision surnaturelle de la mort. Il serait trop long de décrire toutes les qualités sacerdotales de « ce digne et respectable prêtre » qu'est le chanoine Jean-Baptiste Davin<sup>1792</sup>, de ce « bon et vénérable prêtre » qu'était l'abbé Antoine Granet<sup>1793</sup>, de « ce digne prêtre » qu'est l'abbé Bonnet<sup>1794</sup> ou de « l'excellent » abbé Casimir Laurent<sup>1795</sup>. Malgré leurs nuances et leurs détails parfois plus personnels, les notices regorgent de nombreux *topoi* ecclésiastiques : c'est souvent moins tel prêtre défunt qui est évoqué que l'idéal du prêtre.

Jusque dans l'agonie, le disparu est prêtre avant tout. Au sujet de l'abbé Jean-Baptiste Beylet, on apprend par exemple que, « malade depuis longtemps, ce bon prêtre a vu venir la mort avec la résignation la plus parfaite. Il a édifié jusqu'à son dernier soupir, par son grand esprit de foi et de piété, toutes les personnes qui l'entouraient »<sup>1796</sup>. À son tour, Joseph Granoux meurt à 56 ans « à la suite d'une longue et douloureuse maladie, pendant laquelle il a constamment édifié son entourage par un grand esprit de foi et une pleine résignation à la volonté de Dieu »<sup>1797</sup>. L'abbé Victor Nolfi meurt à Nice en 1880 « dans les sentiments de piété et de résignation que la foi inspire à tout bon prêtre à l'approche du trépas »<sup>1798</sup>. On retient les dernières paroles de l'abbé Gabriel Barbarroux, qui seront inscrites sur sa tombe à Toulon à côté des vers de « Richard, son

---

<sup>1791</sup> Par exemple, la notice nécrologique de l'abbé Jean-Louis Martel est rédigée par « un ami », vicaire à Pierrefeu en 1845 (*Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 27 juin 1868, p. 478-480).

<sup>1792</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 25 janvier 1868, p. 128.

<sup>1793</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 26 mars 1887 p. 208.

<sup>1794</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 28 mai 1898, p. 344.

<sup>1795</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 25 août 1900, p. 534.

<sup>1796</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 29 mars 1873, p. 198.

<sup>1797</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 16 septembre 1893, p. 592.

<sup>1798</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 27 novembre 1880, p. 731-732.

curé et ami » : « Ce dont je remercie surtout le Seigneur, c'est de me faire mourir le jour de l'octave de l'Immaculée Conception de la Très Sainte Vierge »<sup>1799</sup>. La mention des derniers sacrements est encore plus importante que celle de la maladie : ainsi, la mort d'Hippolyte Arbaud « a été si prompte qu'on a eu à peine le temps d'administrer à ce bon prêtre le sacrement de l'extrême onction »<sup>1800</sup>. Quant à l'Italien Joseph Capatti, vicaire à Fréjus mort « presque subitement », « saisi d'une douleur violente dans la région du cœur, il a expiré bientôt après. On a eu à peine le temps de lui administrer le sacrement de l'extrême-onction »<sup>1801</sup>. Pierre Maliver prophétise lorsqu'il dit à son confesseur, trois jours avant de trépasser : « J'ai besoin de bien me confesser, car je sens qu'on n'aura pas le temps d'appeler un prêtre lorsque viendra ma dernière heure »<sup>1802</sup>. Ce double phénomène culmine dans le récit de la vie de quelques séminaristes décédés, qui remplit souvent de longues notices édifiantes comme les abbés Peytral et Orsini : « Le séminaire de Fréjus a perdu un élève sur la terre, mais il a donné un élu de plus au ciel », « L'abbé Orsini a été rejoint, au ciel, deux de ses condisciples au séminaire » (annexes II-9 et II-10).

De telles célébrations n'empêchent cependant pas de regretter l'irréversible travail de la mort. On retrouve fréquemment, en ouverture d'article, le même type de phrases : « La mort vient encore de faire un vide dans le clergé du diocèse » (décès de l'abbé Jean-Louis Martel en 1868)<sup>1803</sup> ; « Le diocèse vient de perdre encore un bien digne prêtre, M. l'abbé Lombard, curé de Bandol »<sup>1804</sup> ; « Un autre vide bien regrettable vient de se faire dans les rangs du clergé du diocèse » (mort d'Arsène Revest, 1882)<sup>1805</sup> ou encore « La mort vient d'enlever au diocèse deux vétérans du sacerdoce »<sup>1806</sup> et « Notre diocèse vient de faire encore une perte bien fâcheuse »<sup>1807</sup>. En général, ces stéréotypes n'induisent cependant pas un tour pessimiste pour les notices.

En revanche, le ton change progressivement à partir des dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle. Cette période charnière correspond à la fois à la chute des ordinations dans le diocèse, aux crises anticléricales de la III<sup>e</sup> République et au retrait puis à la mort de l'abbé Barthélemy.

Le ton devient nettement plus pessimiste. Les décès sont martelés plus nettement : « La

<sup>1799</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 15 décembre 1877, p. 792.

<sup>1800</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 12 juin 1880, p. 350.

<sup>1801</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 30 août 1884, p. 559.

<sup>1802</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 9 avril 1887, p. 240.

<sup>1803</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 2 mai 1868, p. 348.

<sup>1804</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 28 février 1874, p. 135.

<sup>1805</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 18 mars 1882, p. 167.

<sup>1806</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 16 janvier 1886, p. 41.

<sup>1807</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 26 juin 1886, p. 408.



mort vient d'atteindre encore une fois la famille sacerdotale du diocèse »<sup>1808</sup>, « La mort ne cesse de frapper dans les rangs de notre clergé »<sup>1809</sup>, jusqu'à des plaintes telles que « Encore un vide dans notre clergé diocésain ! »<sup>1810</sup>, « le clergé déjà si réduit de notre diocèse »<sup>1811</sup>, « Les deuils se succèdent rapides dans les rangs du clergé diocésain, déjà si éclaircis »<sup>1812</sup>. Il arrive parfois qu'on compte les décès, qui ont tendance à s'accélérer : ainsi, en 1911, Bernard Blanc est le 12<sup>e</sup> mort depuis le 28 décembre précédent<sup>1813</sup>. Si l'espérance chrétienne reste naturellement de mise (« Vraiment la Providence veut apprendre aux siens à ne compter guère que sur elle, puisqu'elle supprime de plus en plus dans nos moyens d'action la part de notre coopération personnelle »<sup>1814</sup>), elle semble ne plus suffire à masquer un certain découragement devant l'ampleur de la tâche pastorale. Par endroits, le discours est franchement triste et résigné, comme pour le décès de l'abbé Ambroise Bon<sup>1815</sup>. Est-ce un hasard si l'annonce de la disparition se situe juste avant la publication d'une longue prose mélancolique, intitulée « Vers la fin du Rêve »<sup>1816</sup>, qui décrit le déclin du rôle du prêtre dans la société ? En 1909, lors de la mort du séminariste Alfred Savournin, à la suite de la dureté de son service militaire, le ton n'est plus à la célébration des bienfaits surnaturels de la mort d'un saint clerc, mais au regret tout terrestre de son absence. L'évêque d'alors, Mgr Félix Guillibert, écrit : « Je plains notre diocèse qui a si peu d'aspirants à l'état sacerdotal, et qui voit ainsi, fauché par si une mort si prématurée, un bon sujet qui nous promettait tant, s'en aller déjà », « connaissant mieux que jamais le besoin que nous avons de vocations comme la sienne... »<sup>1817</sup>.

Du défunt lui-même, on parle désormais moins des vertus que des traits plus humains. Un peu au-delà de notre période d'étude, un exemple très révélateur est la notice portant sur l'abbé Émilien Blanc : il est question de sa « délicatesse de conscience qui confinait au scrupule » comme de ses « fréquentes absences de mémoire »<sup>1818</sup>. Jusque là, les défauts des individus ne pouvaient guère se voir qu'en creux, par l'absence de mention de telle ou telle qualité. Quant aux sacrifices et aux malheurs des hommes, s'ils ont toujours été présents, ils se trouvent moins assumés à présent. Le portrait d'un humain remplace celui du héros. On rapporte même une

<sup>1808</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 22 juin 1901, p. 397.

<sup>1809</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 23 novembre 1901, p. 748.

<sup>1810</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 8 mai 1909, p. 299.

<sup>1811</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 21 février 1914, p. 122.

<sup>1812</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 17 janvier 1914, p. 40.

<sup>1813</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 10 septembre 1911, p. 165.

<sup>1814</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 8 mai 1909, p. 299.

<sup>1815</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 3 octobre 1903, p. 636-637.

<sup>1816</sup> *Ibid.*, p. 637-640.

<sup>1817</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 23 janvier 1909, p. 61.

<sup>1818</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 23 juin 1923, p. 294.

parole significative de l'abbé Blanc : « Je quitterai la terre volontiers. On y voit trop de tristesses ! »<sup>1819</sup>, proprement impensable dans les pages de la revue quelques décennies plus tôt. Le clergé varois a définitivement changé.

\*

\* \*

Par couches successives, mettant à profit les avantages de l'analyse prosopographique, on a donc tenté de dresser le portrait-robot du prêtre varois au long de plus d'un siècle d'histoire. Par ses origines sociales, plus modestes que sous l'Ancien Régime, par ses origines géographiques, davantage concentrées dans divers foyers du diocèse, par l'histoire de sa vocation, de moins en moins liée à son histoire familiale, par l'évolution du profil de sa carrière, qui suit différents trajets, le prêtre du diocèse de Fréjus et Toulon connaît différentes évolutions entre 1789 et le début du XX<sup>e</sup> siècle. En sus de son ministère pastoral, il développe certaines activités, mais reste largement en marge de la population. Au moment de la Séparation, il se trouve plus seul que jamais, comme le déplorent à mots de plus en plus ouverts les notices nécrologiques de la revue diocésaine, qui perçoivent la mort du prêtre de plus en plus négativement.

La vision du décès du prêtre par ses confrères survivants nous permet justement de passer de l'individu à la collectivité, sacerdotale ou laïque. C'est à cette dernière qu'on va désormais s'intéresser : étant donné les évolutions constatées plus haut, peut-on parler d'un déclin du clergé au long du XIX<sup>e</sup> siècle ?

---

<sup>1819</sup> *Ibid.*, p. 294.

## **II UN CLERGÉ VAROIS**

### **TRAVERSÉ PAR DES FAIBLESSES**

Considéré jusque là, pour les besoins de l'étude, de manière individuelle, le prêtre doit à présent être brièvement replacé dans le double contexte du clergé et celui de la société varoise. Le prêtre n'est pas seulement l'homme d'une vocation qui rend quotidiennement un culte à Dieu. Il faut ici rétablir la dimension collective de son existence : le paradoxe est que celui qui s'est exclusivement donné à Dieu n'est jamais totalement seul ; il fait partie de la communauté cléricale (même s'il ne la cotoie pas forcément tous les jours) et il est en relation très fréquente avec le peuple. Dans le cadre de cette analyse, il est impossible de récapituler tous les aspects de la vie sociale des prêtres, tant au sein de la communauté cléricale que par rapport à la société civile. Suivant la ligne directrice de notre thèse, nous mettrons l'accent sur les échecs et les insuffisances du clergé au XIX<sup>e</sup> siècle. Après une approche numérique du clergé, destinée à compléter les données touchant au mouvement des ordinations, nous constaterons le manque d'unité croissant du clergé avant d'évoquer la rupture progressive avec le peuple.

#### **1. Approche quantitative du clergé varois**

Même si elle ne préjuge pas de son influence réelle, l'importance numérique du clergé séculier (avec son évolution dans le temps) est un indicateur précieux du poids potentiel de l'Église dans l'espace considéré. Meilleur est l'encadrement de la population, plus facilement pourra-t-elle assurer son évangélisation ou contrôler ses comportements plus ou moins déviants. A l'inverse, une baisse du taux de clercs laisse présager une période moins favorable au développement de la foi catholique. Émilien Constant rapporte cette phrase significative d'un prêtre varois en 1877 : « La paroisse de la Roque [-Esclapon] est très religieuse, mais la foi tend à diminuer, et cela provient de ce que le prêtre n'est pas continuellement au milieu d'eux »<sup>1820</sup>. Ces considérations nous amènent à commencer par une approche quantitative de la présence des prêtres dans le diocèse.

Plusieurs questions sont donc à traiter. L'encadrement ecclésial local est-il important ou plutôt pauvre ? La proportion de prêtres pour 1 000 habitants dans le diocèse, à calculer, pourra

---

<sup>1820</sup> Feuille volante placée dans le registre *Statistique diocésaine* à l'évêché, d'après Émilien CONSTANT, *Le département du Var...*, op. cit., t. I, p. 489.

être comparée à la moyenne nationale ou aux données disponibles d'autres diocèses. L'aspect diachronique est éminemment à prendre en compte, vu la réalité de la démographie diocésaine. Par les persécutions, l'émigration, mais aussi la mortalité naturelle, on sait que le clergé varois a été notablement décimé pendant la période révolutionnaire. A-t-il pu être reconstitué au retour à la paix religieuse, à quelle vitesse et de quelle façon ? Par la suite, alors que la population du département a augmenté sensiblement, le nombre de prêtres est-il parvenu à suivre le mouvement, malgré la baisse du nombre des ordinations observée plus haut<sup>1821</sup>, ou au contraire a-t-il plus ou moins marqué le pas ? Si oui, peut-on individualiser une période-clé pendant lequel un déclin s'opérerait ?

Une simple idée de la quantité de prêtres dans le diocèse ne peut suffire. Pour appréhender l'efficacité de l'encadrement ecclésial, il faudra ensuite évoquer la répartition de la desserte paroissiale dans le Var, puis dessiner la structure par âges de la population sacerdotale. A-t-on affaire à un clergé jeune donc (supposé) dynamique ou à un groupe vieillissant dont la relève n'est pas assurée et qui porte donc en germe son futur déclin ? Pour répondre devront être réalisées des pyramides des âges du clergé à plusieurs époques différentes.

### **a- L'effectif du clergé varois**

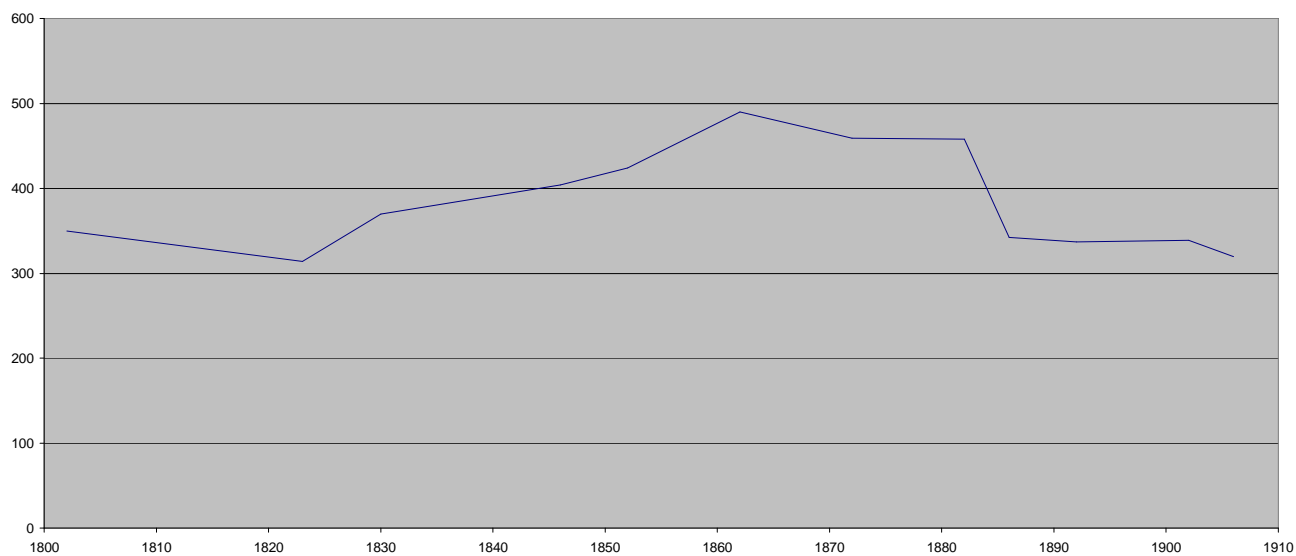
Le nombre de prêtres du diocèse est une donnée majeure pour estimer la présence du clergé sur le terrain dans le diocèse. Il est possible de reconstituer son évolution à partir de diverses sources fiables, dont les apports sont résumés dans le tableau 38 et le graphique 18 ci-après.

**Tableau 38 : Nombre de prêtres de paroisse dans le Var**

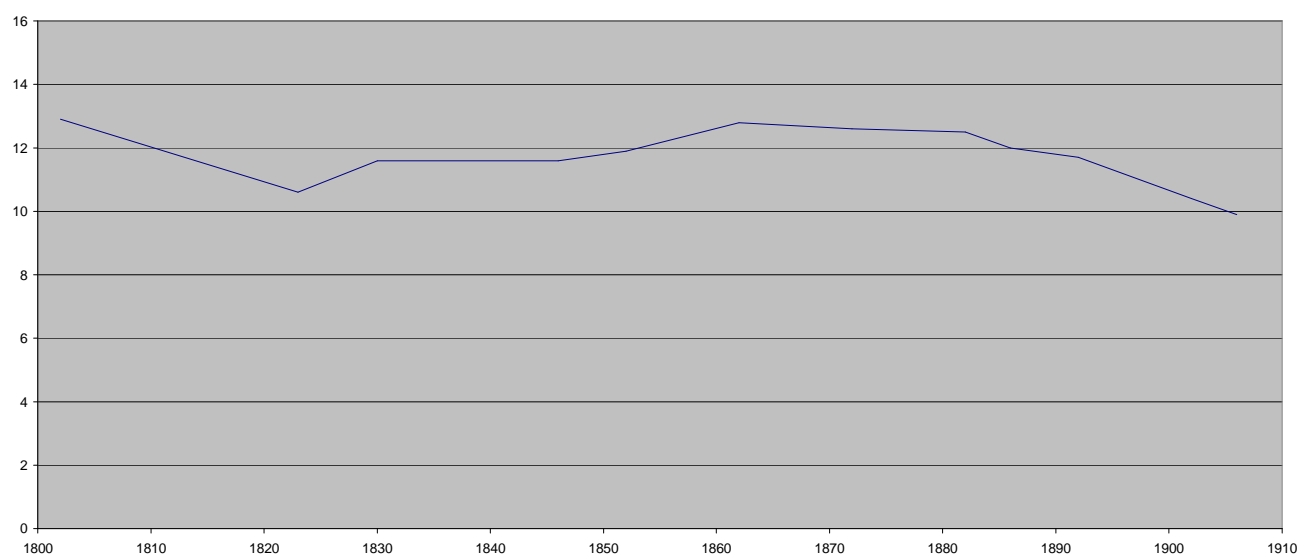
ANNEE	PRETRES	POP. VAR	PR./10 000 HAB	HAB/PR
1802	350	271 703	12,9	776
1823	314	305 096	10,6	972
1830	370	317 408	11,6	858
1846	404	349 859	11,6	866
1852	424	357 538	11,9	843
1862	490	381 970	12,8	780
1872	459	362 944	12,6	791
1882	458	367 220	12,5	802
1886	342	283 689	12,0	829
1892	337	288 336	11,7	856
1902	339	326 384	10,4	963
1906	320	324 638	9,9	1 014

<sup>1821</sup> Voir *supra*, « Les ordinations », p. 281-294.

**GRAPHIQUE 18 : NOMBRE DE PRETRES DE PAROISSE DANS LE VAR**



**GRAPHIQUE 19 : TAUX D'ENCADREMENT ECCLESIAL POUR 10 000 HABITANTS**



De même que pour les ordinations, la courbe du nombre de prêtres dans le diocèse est diversement connue. Au début de la période concordataire, le Var se fonde dans le diocèse d'Aix ; il faut attendre la restauration de 1823 pour le voir identifié de manière autonome, en particulier dans les statistiques diocésaines rassemblées dans le document F 19/2382 des Archives nationales.

## La lente reconstitution du clergé varois

Comme nous l'avons vu à la fin de la deuxième partie, il n'existe aucun état complet des prêtres au moment du Concordat. D'après notre base de données, 369 prêtres ont été réintégrés dans l'Église, mais tous n'ont pas exercé tout de suite un ministère pastoral. Si les éléments en notre possession sont complets, une petite vingtaine d'entre eux (dont une majorité d'anciens jureurs) n'occupe pas de poste avant 1806 au moins : Antoine Raynaud, ancien curé assermenté de Valderoure, est nommé vicaire à Mons en 1806, Jean-François Martin n'est recteur de Cabasse qu'en 1807 ; Jean Antoine Pothonier, qui exerçait la profession de greffier à la restauration du culte, n'a pas de poste avant 1808. À l'inverse, d'autres ont rapidement cessé leur activité, tel Joseph Chiris, recteur de Roquebrune, retiré dès 1805, ou Joseph Antoine Ricard, vicaire de Montauroux, victime en 1805 d'une paralysie qui l'éloigne du ministère<sup>1822</sup> (il meurt l'année suivante) ; quelques-uns sont employés dans les Bouches-du-Rhône ou ont intégré un autre diocèse. Il est donc raisonnable d'estimer à 350 le nombre de prêtres réellement employés dans le service des paroisses du Var autour de 1802. Pour comparaison, l'Administration civile compte 800 prêtres en activité dans tout le diocèse d'Aix en 1820<sup>1823</sup>.

La restauration officielle du diocèse en 1823 est l'occasion de la rédaction d'un nouvel état du personnel, conservé à l'évêché<sup>1824</sup>. Le clergé paroissial s'y trouve fort de 315 prêtres. La diminution probable d'environ 10 % en 20 ans, alors que la population départementale a crû de 12,3 %, ne doit pas étonner ; elle est l'effet du passage à la retraite et surtout de la mortalité des nombreux prêtres âgés ayant survécu à la Révolution (tableau 38 et graphique 20 ci-après), pas encore remplacés par la reprise des ordinations. C'est ce que l'Église de l'époque appelle par euphémisme « pertes à réparer »<sup>1825</sup>. Une telle diminution n'est pas propre au Var : dans le diocèse de Grenoble, J. Godel relève 122 décès pour seulement 11 ordinations entre 1802 et 1809<sup>1826</sup>. Parmi les 369 prêtres du Var réintégrés au Concordat, 85 sont décédés entre 1802 et 1810 (soit 23 %) et 98 autres entre 1811 et 1820 (soit plus de 26 %) : la moitié n'a donc pas participé au rétablissement du diocèse. Le décès des 173 restants s'étalera jusqu'en 1860, la date de disparition d'une dizaine restant inconnue<sup>1827</sup>. Dans le détail, il nous est, pour l'heure,

---

<sup>1822</sup> *Annales paroissiales de Montauroux* (<http://aserp-montauroux.fr/content/view/166/>, consulté le 1<sup>er</sup> août 2010).

<sup>1823</sup> A.N., F 19/2381, 1820.

<sup>1824</sup> Arch. diocésaines de Toulon, « Personnel 1823 » (non coté).

<sup>1825</sup> Bernard PLONGERON, « De Napoléon à Metternich : une modernité en état de blocus », in *Histoire du christianisme*, t. X, *op. cit.*, p. 643.

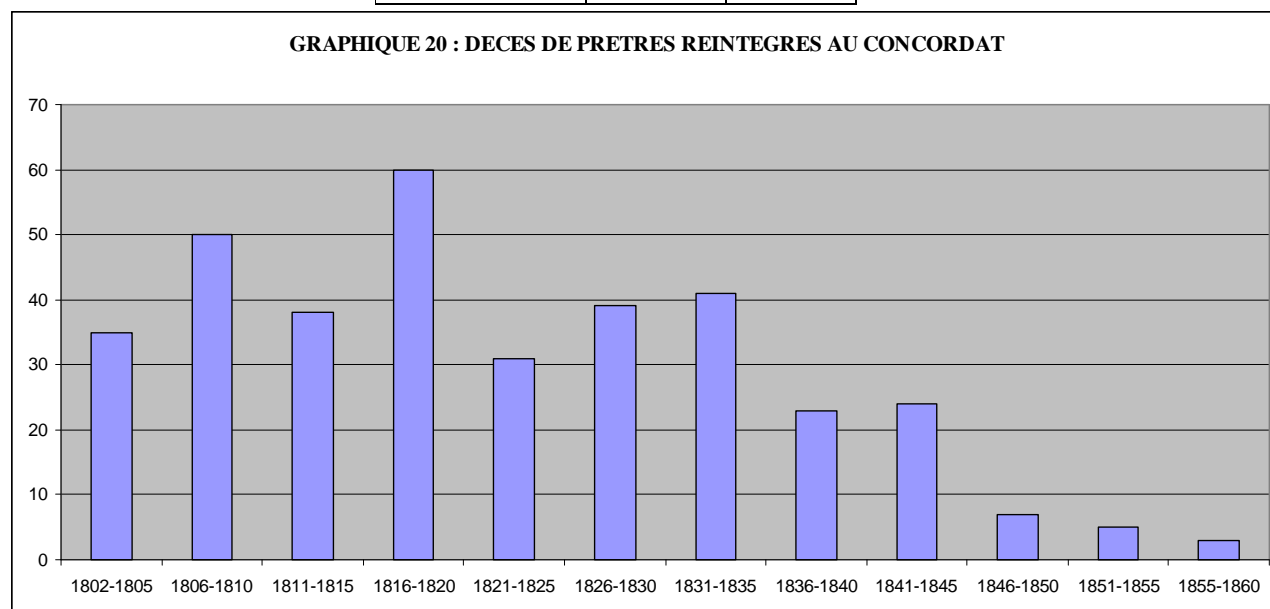
<sup>1826</sup> Jean GODEL, *La Reconstruction concordataire dans le diocèse de Grenoble...*, *op. cit.*, cité dans Bernard PLONGERON, « De Napoléon à Metternich : une modernité en état de blocus », in *Histoire du christianisme*, t. X, *op. cit.*, p. 644.

<sup>1827</sup> Précisons que ces réintégrés n'ont pas tous exercé dans le Var après 1802.

impossible de détailler si le chiffre de 1823 est un minimum ou s'il correspond à un début de remontée. En tout cas, avec un peu plus de 10 prêtres pour 10 000 habitants ou un prêtre pour moins de 1 000 âmes, proportion que les historiens ecclésiastiques trouvent convenable<sup>1828</sup>, le Var se situe un peu au-dessous de la moyenne nationale de desserte cléricale, estimée à l'époque à 12,5 prêtres pour 10 000 habitants<sup>1829</sup>, mais il devance nettement Paris, qui ne comptait qu'un prêtre pour 1 680 habitants en 1802<sup>1830</sup>, ou Vannes (un prêtre pour 2 147 habitants)<sup>1831</sup>.

**Tableau 39 : Date de décès des prêtres du Var réintégrés au Concordat**

DATES	MORTS	%
1802-1805	35	9,5
1806-1810	50	13,6
1811-1815	38	10,3
1816-1820	60	16,3
1821-1825	31	8,4
1826-1830	39	10,6
1831-1835	41	11,1
1836-1840	23	6,2
1841-1845	24	6,5
1846-1850	7	1,9
1851-1855	5	1,4
1855-1860	3	0,8
Total	356	96,5
Date inconnue	13	3,5
<b>TOTAL</b>	<b>369</b>	<b>100</b>



<sup>1828</sup> C'est une référence souvent prise par Gabriel LE BRAS.

<sup>1829</sup> Le ministère des Cultes compte, en 1820, 36 185 prêtres en activité pour 29 millions d'habitants (A.N., F 19/2382).

<sup>1830</sup> « DANIEL Yvon, *Après le recensement de 1962. La population, le nombre des paroisses, des lieux de culte et le nombre de prêtres dans le diocèse de Paris* », Compte-rendu in *Population*, 1966, vol. XXI, n°2, p. 430.

<sup>1831</sup> Claude LANGLOIS, *Le Diocèse de Vannes au XIX<sup>e</sup> siècle, 1800-1830*, Paris, Klincksieck, 1974, p. 296-308.

À partir du milieu des années 1820, la situation s'améliore notablement sous le double effet de l'essor des ordinations, qu'on a déjà constaté plus haut, et du ralentissement du nombre de décès des vieux prêtres d'Ancien Régime. En 1829-1830, lorsque Mgr Michel accède à l'épiscopat et remplit un petit registre rassemblant tous les prêtres du diocèse par ordre alphabétique<sup>1832</sup>, le renouvellement du clergé est nettement entamé. Cette source très fiable regroupe 403 noms présents dans le Var, mais tous ne sont pas employés en paroisse. Si on enlève la trentaine de prêtres non desservants ou retirés, on arrive à 370 prêtres environ, ce qui représente une progression très notable depuis le rétablissement du diocèse. En quelques années, le nombre de prêtres a visiblement dépassé celui du Concordat, provoquant une nette augmentation du taux d'encadrement de la population, malgré la croissance démographique du département. Le tout frais diocèse de Fréjus se développe donc sous les meilleurs auspices.

Au milieu du siècle, les chiffres commencent à constituer des séries continues. L'*Ordo* fréjusien annuel comprend désormais une liste des prêtres par fonction et le document F 19/2382 des Archives nationales, réalisé pour le compte du ministère des Cultes, consigne quasiment chaque année la répartition du nombre de prêtres dans chaque diocèse jusqu'à la loi de Séparation. Il serait cependant illusoire de dessiner une courbe annuelle de l'évolution numérique du clergé. Il existe en effet de notables variations d'une année sur l'autre et des différences, pouvant atteindre 10 à 25 unités, entre les chiffres fréjusiens et le document des Archives nationales. De tels écarts s'expliquent par une certaine mobilité des ecclésiastiques (prêtres incardinés et excardinés, c'est-à-dire entrant et sortant du diocèse ; mise au repos temporaire pour raisons de santé), mais aussi, sans doute, par une incertitude sur le nombre de prêtres à prendre en compte dans le total (prêtres habitués, chapelains, vicaires rétribués ou non sur les crédits de l'État).

L'*Ordo* fréjusien de 1846 compte en tout cas 404 prêtres diocésains, soit 28 % de plus qu'en 1823<sup>1833</sup>. En 23 ans, l'augmentation du nombre de prêtres a largement dépassé la croissance démographique varoise (14,7 %), bien que l'écart entre les deux mouvements se soit nettement réduit à partir de 1830. Avec 11,6 prêtres pour 10 000 habitants, soit un pour 866, le Var se situe cependant encore au-dessous du niveau national puisque la France de 1848 compte 45 456 prêtres, 13,3 pour 10 000 habitants ou un pour 752<sup>1834</sup>. On pourrait facilement accuser la jeunesse du diocèse, dont le séminaire n'a été rouvert que vingt ans plus tôt. Il faut également

---

<sup>1832</sup> Arch. diocésaines de Toulon, Registre personnel 2.2.D.2, 1829-1830.

<sup>1833</sup> Le document F 19/2382 des A.N. compte 437 prêtres en activité, y compris 29 professeurs de séminaire, qui n'ont pas été inclus dans notre décompte.

<sup>1834</sup> A.N., F 19/2382 et Gabriel AUDISIO, *Les Français d'hier*, t. II, *op. cit.*, p. 437.



rappeler que la chute des ordinations au début de la Monarchie de Juillet est plus lourde que dans le reste de la France. Enfin, le graphique 20 montre une reprise de la mortalité des prêtres d'Ancien Régime, due à la disparition progressive de la génération ordonnée peu avant la Révolution.

La progression quantitative du clergé, désormais clairement lisible dans les sources, apparaît ensuite comme continue. En 6 ans, celui-ci a encore gagné 20 personnes et frôle les 12 prêtres pour 10 000 habitants au début de la période d'étude d'Émilien Constant<sup>1835</sup>. Les graphiques laissent même apparaître une accélération, surtout en chiffres absolus, à partir de 1850. Entre 1852 et 1862, la population varoise progresse de 6 % contre 15,6 % pour le clergé. Octave Teissier parle de 461 ecclésiastiques et religieux dans le Var au recensement de 1851, soit 1,29 sur mille, pour une population varoise de 357 967 habitants<sup>1836</sup>. Son total est supérieur au nôtre car il englobe administration, personnel du séminaire et prêtres retraités.

Un apogée est visible en 1862, au milieu du Second Empire : le nombre de prêtres de paroisse avoisine les 500 tandis que le taux d'encadrement est maximal avec 12,8 prêtres pour 10 000 habitants. « J'ai trop de prêtres », la phrase prononcée par Mgr Jordany au début de son épiscopat pour faire comprendre aux éventuels indociles que leur place n'était pas incessible, est restée fameuse<sup>1837</sup>. Les chiffres bruts abondent visiblement dans son sens. La mortalité des prêtres est basse et le mouvement des ordinations suffit amplement à la compenser. Ajoutons qu'il reste de surcroît, d'après l'*Ordo* diocésain, 16 prêtres « sans activité » dans le diocèse, dont tous ne sont pas forcément en retraite puisque 6 ont moins de 60 ans. Si 1860 est une coupure pour la démographie varoise, qui perd 66 444 habitants avec l'arrondissement de Grasse<sup>1838</sup>, elle ne l'est pas pour le diocèse, dont la population, on le sait, ne coïncide plus avec celle du département. Jamais celui-ci n'avait semblé si prospère, à l'image d'ailleurs de ce qu'on sait sur l'ensemble de la France catholique.

## Une irrémédiable chute

Selon l'adage romain, la roche tarpéienne est souvent proche du Capitole. Après une stabilisation à haut niveau pendant dix ou vingt ans (la fin du Second Empire et la République

---

<sup>1835</sup> Émilien CONSTANT, *Le département du Var...*, *op. cit.*, t. I, p. 488.

<sup>1836</sup> Octave TEISSIER, *Statistique du Var et résumés généraux de la statistique de l'Empire*, Draguignan, P. Garcin, 1855, p. 106.

<sup>1837</sup> Marius-Roch REYNOARD, *Nullité des censures*, Nice, 1866, p. 103, cité par Émilien CONSTANT, *Le département du Var...*, *op. cit.*, t. I, p. 491. Ledit Reynoard a effectivement eu des démêlés sérieux avec son supérieur.

<sup>1838</sup> Chiffres du recensement de 1861, le premier après le transfert, puisés dans l'*Ordo* de 1863.

conservatrice), les indicateurs repartent peu à peu à la baisse. Pour la première fois depuis le début du siècle, l'effectif des prêtres baisse à partir de 1870. En valeur absolue, le mouvement est très net : 31 prêtres ont été perdus en dix ans, soit plus de 6 %. Le graphique 19 amortit cependant la baisse car la démographie varoise – même avec l'ajout de l'arrondissement de Grasse qui fait encore partie du diocèse – est en difficulté, notamment en raison de la guerre de 1870 et surtout des effets du phylloxera déjà évoqué par ailleurs. Ici, le destin du Var religieux commence à s'éloigner de celui du pays : toute l'historiographie témoigne que l'apogée numérique du clergé français se poursuit jusqu'à la fin des années 1870. Une statistique connue de 1878 dénombre 56 000 prêtres, chiffre record depuis le Concordat et proche de celui de 1789, près de 15 pour 10 000 habitants<sup>1839</sup>. Au même moment, le taux varois est tombé sous les 12,5.

Dès 1881, alors que la France est en situation de simple stabilisation, le décrochement s'aggrave. Si la population varoise baisse moins, le nombre de prêtres poursuit lentement sa diminution : cette fois, le clergé est devenu moins dynamique que l'ensemble des Varois. C'est à ce moment-là que le graphique 18 fait apparaître un hiatus. Le diocèse perd l'arrondissement et archiprêtré de Grasse le 1<sup>er</sup> septembre 1886 et la mesure exacte des conséquences réelles de ce transfert fait partie des problématiques importantes de notre étude. En chiffres absolus, le déclin est incontestable : le diocèse se voit priver de 115 prêtres, 9 cures doyennes et 62 succursales qui desservaient 51 communes et 11 hameaux<sup>1840</sup>. Cet espace comptait 78 643 habitants en 1881, soit 21,4 % de la population du diocèse, et on remarquera qu'il était mieux pourvu que la moyenne diocésaine (14,6 prêtres pour 10 000 habitants contre 12,5). En valeur relative, le manque est moins impressionnant. Sur le graphique 19, l'année 1886 ne constitue pas une rupture majeure. Enfin, on notera sur le véritable décrochement du taux d'encadrement date des années 1890, postérieur donc au transfert.

En somme, la perte de l'arrondissement de Grasse, différée par rapport à l'histoire départementale, n'aurait au pire qu'accentué ou confirmé le déclin quantitatif du clergé, mais en aucun cas provoqué une rupture majeure. C'est la reprise démographique varoise à partir du recensement de 1891, associée à la baisse du nombre de prêtres, lente mais continue d'abord, puis subitement plus forte à partir de 1900 (au moment de la disparition des prêtres ordonnés avant 1860), qui provoque une chute du taux d'encadrement. Tombé sous la barre symbolique des 10 pour 10 000 habitants à la Séparation, il est déjà légèrement inférieur à celui de 1823, alors que le

---

<sup>1839</sup> Dominique BARJOT et alii, *La France au XIX<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 261 ; Claude LANGLOIS in François LEBRUN dir., *Histoire des catholiques en France...*, op. cit., p. 330. Cela représente un prêtre pour moins de 700 habitants.

<sup>1840</sup> Source : *Ordo* diocésain de 1886, le dernier qui fasse mention de l'archiprêtré.

chiffre national approche 14<sup>1841</sup>. La situation à la fin de la période concordataire semble porter les germes de grandes difficultés à venir.

### **L'appoint mineur des incardinations**

Un mince registre présent à l'évêché permet de constater qu'un appel aux prêtres étrangers semble avoir été réalisé dans le diocèse<sup>1842</sup>. Les données succinctement consignées (un simple nom, un lieu d'origine, une année) permettent d'identifier 60 prêtres incardinés, c'est-à-dire juridiquement intégrés, plus ou moins durablement, au diocèse de Fréjus, entre 1823 et 1910. Leur étalement chronologique a été traduit dans le graphique 21 ci-après.

Trois périodes d'appel à l'extérieur sont nettement individualisées. Après un démarrage très lent dans les décennies 1820 et 1830, où le diocèse compte essentiellement sur ses propres forces, un mouvement plus important s'amorce dans les années 1840, au moment du net essoufflement des ordinations constaté plus haut. Il atteint son apogée vingt ans plus tard (avec un record de 9 prêtres incardinés entre 1861 et 1865), alors que le diocèse semble de nouveau porteur, avant de subir un très net déclin : c'est la période où Mgr Jordany proclame avoir « trop de prêtres ». Satisfait quantitativement de son clergé, l'évêque met sans doute un frein à l'arrivée de nouveaux prêtres dans son diocèse. Le flot des incardinations s'en trouve durablement tari. Il faut attendre les quinze dernières années du siècle, après la mort de Mgr Terris et la perte de l'archiprêtre de Grasse, pour apercevoir une réaction à la nette chute du nombre de prêtres dans le Var. 25 prêtres sont ainsi incorporés au diocèse entre 1886 et 1910, mais cela ne suffit pas à inverser la tendance.

Au total, les incardinations ne représentent pas un poids considérable dans le diocèse. En presque neuf décennies, elles ne concernent que l'équivalent de 6 % des prêtres séculiers ordonnés dans le Var. En l'absence de documentation complète, une interprétation définitive du mouvement est impossible à établir. Il est difficile d'évaluer la part de l'initiative personnelle de prêtres attirés par des postes à pourvoir (peut-être dans la première moitié du graphique) et de l'impulsion donnée par un évêque qui cherche à combler les lacunes de son effectif (dans la seconde moitié)<sup>1843</sup>. Parfois, les choix sont de nature plus complexe : l'abbé Pascal Pascal, ordonné à Digne, son diocèse natal, en 1836, neveu de Joseph Ephraïm Pascal (vicaire jureur de Carnoules en 1791 puis rétracté et émigré), rejoint son oncle à Carnoules peu après son

---

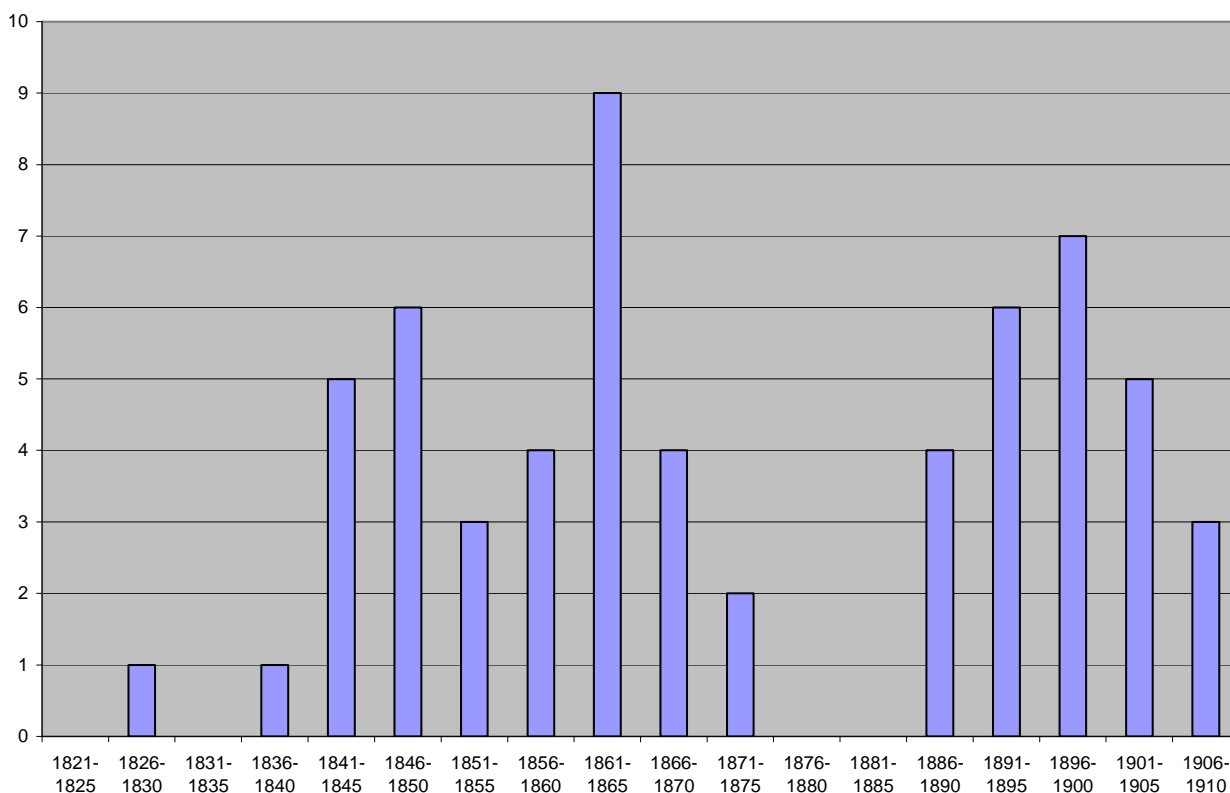
<sup>1841</sup> En 1904, il y a en France 55 096 prêtres (un pour 698 habitants) selon Gabriel AUDISIO, *Les Français d'hier*, t. II, *op. cit.*, p. 437.

<sup>1842</sup> Arch. diocésaines de Toulon, Registre incardinations (non coté).

<sup>1843</sup> La faiblesse des effectifs et l'incomplétude des données biographiques sur certains de ces prêtres nous a empêché d'approfondir cette analyse.

ordination. Il devient vicaire de son oncle, resté recteur du village pendant 38 ans, et est incardiné dans le diocèse en 1842, avant d'occuper d'autres postes dans le Var. Il témoignera de son attachement à son oncle, chargé de gloire par son exil sous la Terreur, par une publication.

**GRAPHIQUE 21 : LES INCARDINATIONS D'ECCLÉSIASTIQUES  
DANS LE DIOCESE DE FREJUS, 1823-1910**



Les données sont compliquées par le fait que les prêtres étrangers employés dans le Var n'ont pas tous été incardinés. Certains se rencontrent par hasard dans les *Ordines* ou au sein des registres. Sur ces individus, absents des registres de personnel, on ne sait que peu de choses et on ignore fréquemment leur origine exacte autant que leur destination finale<sup>1844</sup>. Restant sous l'autorité de leur évêque diocésain, ils n'occupent que des postes subalternes (recteur de petite paroisse rurale, prêtre habitué en ville), car les fonctions curiales sont réservées aux prêtres diocésains ou incardinés, et restent habituellement peu de temps. C'est le cas, par exemple, de 14 Espagnols (Patrice d'Aleira est prêtre habitué à Grasse en 1838) et de trois jeunes prêtres polonais. L'abbé Byszewski, né en 1823, est dit prêtre habitué à Hyères en 1864<sup>1845</sup> ; l'abbé

<sup>1844</sup> Chacun bénéficie d'une ligne dans notre fichier prosopographique, mais celle-ci reste souvent bien incomplète.

<sup>1845</sup> *Ordo* du diocèse de Fréjus-Toulon 1865.

Dudkiewich, né en 1828, est prêtre habitué à Saint-Flavien de Toulon pendant 11 ans<sup>1846</sup>. L'abbé Joseph Adamski, né en 1830, reste 25 ans vicaire auxiliaire à Saint-Louis d'Hyères à partir de 1865 et il y meurt en 1890<sup>1847</sup>.

La conclusion de cette étude semble s'imposer d'elle-même. Au Concordat, le Var n'employait que 350 à 370 prêtres paroissiaux. Suivant le mouvement général du pays, le diocèse de Fréjus voit son clergé se reconstituer de manière lente, mais continue sur toute la première moitié du siècle et fait visiblement partie des plus prospères de la région. En revanche, l'apogée, situable entre la fin de la Monarchie de Juillet et le déclin du Second Empire, s'avère relativement court. Surtout, à l'instar de la courbe des ordinations étudiée précédemment, il précède un déclin précoce (dès la fin des années 1860 au lieu de 10 ou 20 ans plus tard pour le niveau national) et plus accentué qu'ailleurs. Au tout début du XX<sup>e</sup> siècle, la situation est devenue très inquiétante. Les quelques incardinations constatées ne suffisent pas pour peser sur ce constat. La perte de l'arrondissement de Grasse, si elle n'a évidemment guère arrangé les affaires du diocèse, ne semble pas être le facteur premier d'explication.

Globalement – en tout cas sur le plan de l'importance numérique du clergé – le Var semble ainsi passer des caractères d'un « bon » diocèse à ceux d'un diocèse plus médiocre à partir de 1865. Cet état de fait pourrait correspondre à la traduction de l'évolution politique du département.

### **b- L'encadrement clérical de la population**

La proportion de prêtres dans la population diocésaine n'est cependant pas tout ; le schéma de la desserte des paroisses, sur le terrain, compte bien davantage. C'est donc l'efficacité de l'encadrement clérical qu'il faut maintenant tenter de mesurer.

Cette efficacité peut se mesurer concrètement par le taux de vacance des paroisses du diocèse, non desservies par manque de prêtres. Il peut se déduire de l'observation de certains documents, tels que les feuilles annuelles du F 19/2382 aux Archives nationales et la liste des postes paroissiaux dans les Annuaires du Var (pour les curés) ou les *Ordines* successifs (pour les curés, vicaires, aumôniers). Là encore, les données sont à manier avec prudence car l'absence d'un prêtre à tel poste ne préjuge pas de la durée du manque de prêtre : est-elle le signe d'un

---

<sup>1846</sup> *Ordines* du diocèse de Fréjus-Toulon de 1867 à 1878.

<sup>1847</sup> *Ordo* du diocèse de Fréjus-Toulon 1866 et nécrologie de l'*Ordo* de 1891. Sa sépulture figure sur les registres paroissiaux de Saint-Louis d'Hyères.

décès qui a eu lieu juste avant la rédaction du document concerné ou d'un poste non pourvu depuis longtemps ? Quelques estimations indicatives figurent cependant dans le tableau 39 ci-après.

### Un encadrement très serré

Concrètement, les Annuaires du Var précisent qu'il manque un curé sur 33 en 1821, deux en 1817 et 1820 et même trois en 1819 (6 à 9 %). En dessous, 12 à 13 succursales (sur 161 en 1817, puis sur 173 en 1819-1821 grâce à la réorganisation paroissiale) restent sans desservant, soit 7,5 % environ. Nous n'avons malheureusement pas d'idée du nombre de vicariats vacants, mais il doit être faible : des documents de 1813 et de 1816 font respectivement des listes de 83<sup>1848</sup> et 82 vicaires<sup>1849</sup>, tandis que, quelques années plus tard, un Annuaire parle de 64 vicaires rétribués dans le futur diocèse en 1822<sup>1850</sup>.

**Tableau 40 : Nombre de postes paroissiaux vacants dans le Var**

ANNEE	Cures	Succursales	Vicariats	Aumôniers	TOTAL
1813	0	11	0	?	11
1817	2	12	?	?	?
1820	2	13	?	?	?
1823	0	?	?	?	?
1827	0	?	14	?	?
1846	0	7	11	3	21
1852	0	2	16	3	21
1862	0	1	6	1	8
1872	0	8	5	2	15
1882	0	4	10	2	16
1892	0	9	9	5	23
1902	1	8	9	10	28
1906	0	6	18	5	<b>29</b>

De tels chiffres sont loin d'être catastrophiques. Au contraire, une vision sur la France entière montre que le Var figure parmi les mieux placés. Premier bilan en 1815 : tandis que le pays ne dispose plus que de 64 % de paroisses desservies et de 50 % de prêtres en activité par rapport à la situation de 1790, le département en compte respectivement plus de 80 % et de 52 à

<sup>1848</sup> A.D. Var, 3 V 1-16, 1813.

<sup>1849</sup> Arch. diocésaines de Toulon, État nominatif des vicaires des paroisses dans le département du Var, 1816 (photocopie non référencée).

<sup>1850</sup> *Annuaire du Var*, Draguignan, Fabre, 1822, p. 38.

61 %<sup>1851</sup>. Il comprend moins de 12 % de paroisses vacantes tandis qu'une dizaine de départements dépasse les 24 %<sup>1852</sup>. Le Var se classe chaque fois parmi les bastions de la chrétienté que sont le grand Ouest, le Nord-Est (de la Champagne à l'Ain), le Sud du Massif Central et les Alpes. Or, ces cartes recourent largement celles du refus du serment civique et de la pratique religieuse au milieu du XX<sup>e</sup> siècle<sup>1853</sup> et semblent dessiner une géographie du dynamisme religieux des populations au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Le Var, massivement jureur comme on le sait et médiocre pratiquant vers 1960, est cependant l'un des rares cas (avec les Alpes du Sud essentiellement) où toutes les cartes ne sont pas en corrélation. Confirmation pourtant en 1828 où le jeune diocèse fait partie du gros tiers des départements – à peu près les mêmes que précédemment – ayant moins de 10 % de paroisses vacantes<sup>1854</sup>. Le degré de reconstitution du clergé est toutefois insuffisant à traduire l'intensité de la pratique. Claude Langlois est le premier à reconnaître l'anomalie de la Vendée, restée pratiquante, mais qui n'a que 48 % des prêtres de 1790 en raison des effets de la guerre<sup>1855</sup>.

Dans ces bons chiffres, il faut surtout voir les effets de la structure concentrée de la population varoise, déjà constatée à plusieurs reprises, qui favorise la présence d'un assez faible nombre de paroisses : le réseau paroissial est donc plus aisé à reconstituer et à desservir qu'ailleurs. Malgré de nombreuses hésitations au Concordat lisibles dans les documents de préparation du découpage ecclésiastique du diocèse d'Aix<sup>1856</sup>, la carte paroissiale du département reste assez inchangée par rapport à ce qu'elle était autour de 1789. En juillet 1811, un rapport civil sur l'état des églises et des presbytères fait état de 32 cures et 174 succursales, soit 206 paroisses<sup>1857</sup>, chiffre quasiment identique à celui de 1790<sup>1858</sup>. Bien que le chiffre soit peu significatif car il masque de grands écarts, la population moyenne des paroisses dépasse alors les 1 300 âmes, ce qui est plus que raisonnable. Comme dans la plupart des diocèses, l'idéal en ligne de mire de l'autorité épiscopale est la desserte d'« un prêtre par clocher »<sup>1859</sup> : il est inconcevable de laisser durablement une église sans prêtre, même dans les communes de petite taille. Cependant, grâce à la proportion importante de gros bourgs, Émilien Constant parle de

<sup>1851</sup> Claude LANGLOIS, Timothy TACKETT in François LEBRUN dir., *Histoire des catholiques en France...*, op. cit., p. 304, 310 pour les chiffres nationaux et Claude LANGLOIS in Philippe JOUTARD dir., *Histoire de la France religieuse*, t. 3 : « Du roi Très Chrétien à la laïcité républicaine », Paris, Seuil, 1991, p. 313 pour les cartes.

<sup>1852</sup> Claude LANGLOIS, Timothy TACKETT in François LEBRUN dir., *Histoire des catholiques en France...*, op. cit., carte p. 317.

<sup>1853</sup> Claude LANGLOIS in Philippe JOUTARD dir., *Histoire de la France religieuse*, t. 3, op. cit., cartes p. 310.

<sup>1854</sup> *Ibid.*, carte p. 315.

<sup>1855</sup> *Ibid.*, p. 312.

<sup>1856</sup> A.D. Var, 3 V 1, Tableau des circonscriptions ecclésiastiques.

<sup>1857</sup> A.D. Var, 3 V 1, État des églises et des presbytères, 1811.

<sup>1858</sup> Voir Annexe I-14 pour les 207 paroisses de 1790.

<sup>1859</sup> Pierre PIERRARD, *La Vie quotidienne du prêtre français...*, op. cit., p. 66-69.

l'efficacité pastorale du clergé varois, qui permet de desservir beaucoup de paroisses avec moins de prêtres. Selon ses calculs, le clergé varois est « plus efficace » que celui d'Orléans : il y a ici, vers 1850, 1,8 prêtre par paroisse contre 1,3 là-bas<sup>1860</sup>.

Sur le terrain en effet, l'amélioration de la desserte paroissiale, malgré la densification du réseau suscitée par l'augmentation de population, est indéniable. En 1846, aucune cure (sur 36) n'est plus vacante et un coup d'œil rapide sur les *Ordines* montre que ce ne sera plus jamais le cas de manière durable pendant plusieurs décennies. Au niveau inférieur, seules 7 succursales sur 193 manquent d'un prêtre, ce qui fait l'excellent résultat de 3,6 %. Trois d'entre elles sont des villages du canton et doyenné de Saint-Auban. Par comparaison, la France, en 1840, atteignait le chiffre de 4 %<sup>1861</sup>. Encore plus bas, on doit seulement signaler 11 vicaires manquants sur 114 (9,6 %), ainsi que 3 aumôniers sur 30 dans les prisons, les hôpitaux, chez les religieuses ou dans la Marine (10 %, mais le petit nombre de postes concernés rend le taux peu significatif). Comme il semble normal, le déficit restant est reporté sur les postes les moins importants – en tout cas pour les vicaires. Est-ce un choix pastoral judicieux ? Dans la lignée de la réflexion du prêtre cité par Émilien Constant, la future analyse de la pratique populaire ne pourra faire l'impasse sur la question des conséquences pratiques de l'absence des prêtres. En 1862, le taux de vacance atteint un niveau exceptionnellement bas : une seule succursale attend son recteur, 6 vicariats cherchent un preneur qui, sans doute, ne devrait tarder.

### **Une chute à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle**

Dans le dernier tiers du siècle, le taux d'encadrement recule et la proportion de vacance augmente subitement, sous les effets conjugués de la baisse des ordinations et d'une remontée de la mortalité des prêtres. Dès 1872, 7 succursales fonctionnent sans recteur, dont 5 de nouveau dans le doyenné de Saint-Auban. Est-ce le fait du hasard ou s'agit-il d'un abandon par la hiérarchie qui préfère concentrer ailleurs ses efforts ? Il manque encore en 1882 4 recteurs (dont un près de Saint-Auban) et 9 vicaires, auxquels on peut ajouter 8 aumôniers. Sur la carte de France du taux de vacance en 1885, le département a rétrogradé d'un rang : avec l'essentiel du pourtour méditerranéen, il comprend autour de 10 % de vacances, désormais distancé par le grand Ouest, le Massif Central, les Alpes du Nord et une partie du Nord-Est<sup>1862</sup>.

Signalons cependant qu'en 1886, la perte de la région de Grasse ne constitue pas un

---

<sup>1860</sup> Émilien CONSTANT, *Le département du Var...*, *op. cit.*, t. I, p. 488.

<sup>1861</sup> Patrick CABANEL, Michel CASSAN, *Les Catholiques français du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Nathan Université, coll. « 128 », 1997, p. 65.

<sup>1862</sup> Claude LANGLOIS in François LEBRUN dir., *Histoire des catholiques en France...*, *op. cit.*, carte p. 335.

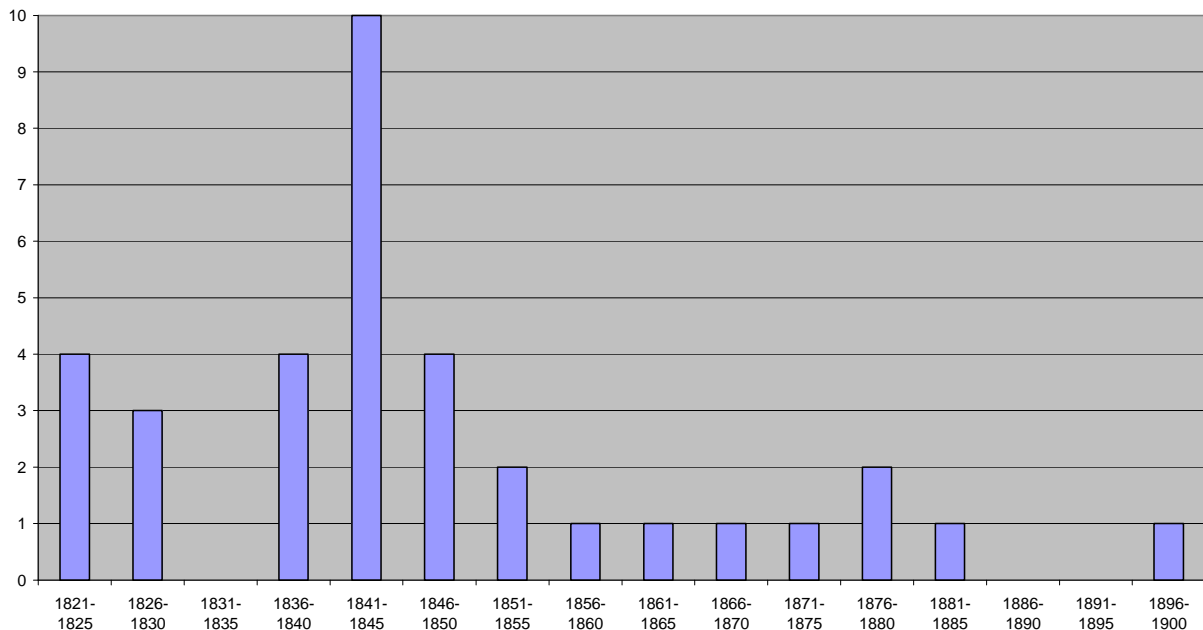


tournant pour le diocèse, au même titre que ce qu'on a établi pour le nombre de prêtres. L'arrondissement était en effet composé de nombreuses paroisses rurales isolées et peu peuplées, subissant une érosion démographique due aux effets de l'exode rural, donc pas toujours faciles à desservir ; à terme, sa perte peut représenter un souci en moins pour l'administration épiscopale. Le mouvement de baisse s'avère bien plus profond. Les postes vacants deviennent plus nombreux, dépassant la vingtaine dès 1892 pour atteindre un record de 29 en 1906. Il est à signaler que certains espaces ruraux très localisés du haut-pays en payent encore les frais : le doyenné de Comps manque de 4 recteurs en 1892, 5 en 1902 (dont les précédentes succursales) et 2 quatre ans plus tard (dont Brenon qui n'était pas déjà desservi aux deux précédents relevés).

### Des choix de répartition spatiale discutables

Le nombre seul de paroisses vacantes ne suffit pas à caractériser le type d'encadrement clérical choisi par le diocèse de Fréjus ; il faut esquisser les principes de la répartition géographique des prêtres dans l'espace diocésain et de son évolution sur le temps long.

GRAPHIQUE 22 : NOMBRE DE CREATIONS DE PAROISSES DANS LE VAR



Nous avons renoncé à établir une série de statistiques tendant à comparer, de manière diachronique, la desserte des paroisses de campagne et celle des villes. Néanmoins, même d'une vision simplement impressionniste, ressortent quelques conclusions essentielles. Il est clair que, malgré la baisse des ordinations et du nombre de prêtres diocésains et malgré l'érosion démographique des petites paroisses de l'arrière-pays due à l'exode rural, l'évêché de Fréjus

persiste à garder pour ligne directrice le principe du prêtre par clocher, avec les lacunes constatées dans certains cantons.

La carte paroissiale du Var, telle qu'elle apparaît en 1823, à la restauration du diocèse (Annexe I-36), se complète notablement jusqu'en 1900. Lorsqu'apparaît un surplus de ministres du culte disponibles, on s'empresse de boucher les trous du réseau. En trois quarts de siècle sont fondées 35 paroisses, dont la liste figure dans l'annexe I-37 et la répartition chronologique dans le graphique 22 ci-dessus. La carte de l'annexe I-38 montre clairement que les créations ont lieu dans deux directions. D'une part, elles ont lieu dans les villages d'arrière-pays non encore desservis (Vérignon, la Bastide, Caussols...), qui constituent parfois des communes depuis peu de temps (Saint-Paul, Tanneron), ainsi que certains écarts éloignés du village centre (Sagne-Prignolet, la Doire, Jabron, la Barre). Après une grande vague de créations dans les années 1840, l'objectif minimum est atteint en 1850 puisque toutes les communes du Var ont une paroisse, à l'exception de la minuscule Riboux, réunie à Signes. D'autre part, le diocèse tente également de desservir des hameaux en pleine croissance démographique, situés à proximité de la côte (Giens, Port-Cros, le Brusce), parfois avant même qu'ils ne forment des communes (le Pradet, Carqueiranne, la Londe), ou des quartiers urbains en essor (Toulon et Cannes). Émilien Constant note avec raison qu'à la fin du Second Empire, les anomalies sont peu nombreuses et que « le diocèse a en gros le personnel qu'il lui faut, faubourgs de Toulon compris »<sup>1863</sup>.

Nous serions plus nuancé concernant le dernier tiers du siècle. Alors que la structure de la population continue d'évoluer au profit de la côte, la carte des paroisses reste stable. Par exemple, l'écart de Favas, fort de moins d'une centaine d'habitants, qui se fond en 1844 dans la commune voisine de Bargemon, acquiert pourtant un recteur en 1841 et le garde jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle : Pierre Reverdit, déjà nommé, est en place de 1841 à 1894 ; il est ensuite remplacé par de jeunes prêtres, selon le schéma de carrière étudié précédemment. François Robert lui succède en 1894, pour son deuxième poste, pendant deux ans et demi, avant l'abbé Édouard Arnaud, qui y reste deux ans à partir de 1897, et enfin l'abbé Charles Pierrugues, de 1900 à sa mort en 1904, qui assume en même temps les fonctions de chapelain du marquis de Villeneuve. Comme aux derniers temps de l'Ancien Régime, les hameaux de Jabron (commune de Comps)<sup>1864</sup> et d'Esclans (commune de la Motte) reçoivent aussi des desservants ou des chapelains pendant une

---

<sup>1863</sup> Émilien CONSTANT, *Le Département du Var...*, op. cit., t. I, p. 489.

<sup>1864</sup> Jabron redevient une paroisse le 4 août 1845 (abbé Hippolyte ESPITALIER, *Les Évêques de Fréjus au XIX<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 77).

longue partie du XIX<sup>e</sup> siècle. Brenon (56 habitants en 1901), Châteauvieux (89 habitants), le Bourguet (121 habitants) ou Artigues (127 habitants) gardent officiellement le statut de paroisses, bien qu'elles ne soient pas toujours effectivement desservies.

Entre 1880 et 1900, on ne compte que deux créations de paroisses, à la fois en raison de la baisse du nombre de prêtres et, sans doute, de la politique gouvernementale des républicains de limiter les créations. À Toulon, malgré le doublement de la population entre 1847 et 1896, aucune nouvelle paroisse n'est créée, bien que les trois paroisses des faubourgs reçoivent des églises de ce nom sous le Second Empire. Cependant, il n'y a aucune suppression pour compenser les déséquilibres naissants. Durant tout le XIX<sup>e</sup> siècle, sauf erreur de notre part, seules deux paroisses ont été supprimées ; il s'agit de deux communes disparues en 1840 et dont le recteur est enlevé en 1848 : Auriac est réunie à Brue tandis que la Bastidonne est rattachée à Barjols. Les autres communes supprimées entre 1804 et 1860<sup>1865</sup> n'avaient pas de recteur, hormis Favas et Dosfraires, qui gardent le leur en dépit de la disparition du maire. Malgré les mutations du clergé et de la population varoise, l'idéal reste donc le *statu quo* ; or, le maillage territorial correspond de moins en moins à la réalité diocésaine et peut expliquer un éloignement des prêtres par rapport au peuple, en particulier dans les nouveaux quartiers urbains mal desservis.

Au niveau national, F. Lebrun fait remarquer que « la reconstitution de l'ancien réseau paroissial tiendra longtemps lieu de politique pastorale, au détriment, parfois irrémédiable, des villes et surtout de leurs banlieues »<sup>1866</sup>. Il ne faudrait cependant pas accuser trop vite l'Église pour sa stratégie d'affectation paroissiale des prêtres pour le moins conservatrice. Dans le maintien des structures paroissiales héritées du passé, il faut voir aussi la réponse à une volonté farouche des populations rurales. Écoutons par exemple le conseil municipal de Pourrières, sous la Monarchie de Juillet, demander aux autorités politiques et spirituelles l'adjonction d'un vicaire à la paroisse :

*« Le Conseil municipal estime que la demande d'installation d'un vicaire est dictée par un esprit de sagesse et d'amour pour la religion, conforme aux vœux de tous les habitants de ce village (il est impossible qu'un seul prêtre puisse suffire aux besoins spirituels qu'exige une population de 1 800 fidèles) et que cette insuffisance est souvent une première cause de l'oubli des devoirs religieux qui gagne insensiblement les cœurs et entraîne la corruption des mœurs. Ainsi, la nomination d'un vicaire est non seulement utile, mais même indispensable pour ceux des habitants qui, depuis quelques années, ont oublié tout devoir religieux. »*<sup>1867</sup>

---

<sup>1865</sup> Voir Annexe I-7.

<sup>1866</sup> François LEBRUN, *Histoire des catholiques en France du XV<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Toulouse, Privat, 1980, p. 450.

<sup>1867</sup> Pétition du Conseil municipal de Pourrières, 12 mai 1845, citée par Pierre PÉLISSIER, *Pourrières en Provence, 1797-1999. Chronique de la vie jamais ordinaire d'un village du Var*, Pourrières, Ville de Pourrières, 2001, p. 182-183.

Le double argument est intéressant. Il relève à la fois de la récrimination d'usagers tenant au bon exercice d'un service public important sur le territoire de la commune et du contrôle moral sur une partie de ses concitoyens, accusés d'être de mauvais chrétiens. En tout cas, la municipalité sera écoutée puisque, le 1<sup>er</sup> juin 1846, l'abbé Bastide est nommé vicaire à Pourrières. Malgré l'atonie démographique de la commune (1 664 habitants en 1872, 1 380 en 1881, 1 181 en 1891<sup>1868</sup>), la paroisse aura deux prêtres jusqu'à la fin du siècle : il est apparemment plus facile de mettre un prêtre quelque part que de l'y enlever...

### **Étude de cas : l'évolution des paroisses de Toulon**

Il faut s'intéresser plus précisément à la desserte religieuse de la principale ville du département, le port de Toulon. La sous-préfecture connaît un essor démographique et spatial irrégulier durant le XIX<sup>e</sup> siècle, notamment lié à l'augmentation de l'activité militaire et commerciale dans le cadre de la consolidation du nouvel empire colonial français<sup>1869</sup>. Une première poussée se manifeste durant la Monarchie de Juillet, après l'expédition d'Alger de 1830 qui lance la conquête de l'Algérie. Toulon passe ainsi de 28 000 habitants en 1831 à 45 000 en 1841 ; une seconde accélération se déroule à la fin du siècle (70 000 habitants en 1886, 101 000 en 1896), notamment au moment où le port reçoit l'escadre de Cronstadt pour sceller l'alliance franco-russe en 1893. On peut se demander comment l'Église a accompagné cette croissance, qui s'est également manifestée par un étalement de l'urbanisation, schématiquement représenté dans l'annexe I-37<sup>1870</sup>.

Dans une ville en pleine croissance telle que Paris, certains auteurs ont mis en évidence l'insuffisance de l'adaptation du réseau ecclésial à la transformation du tissu urbain. On sait ainsi que la capitale ne connaît aucune création de paroisse entre 1802 et 1846 alors que sa population double<sup>1871</sup>. Il n'en est cependant pas ainsi à Toulon : ce qui frappe dans l'histoire religieuse de Toulon, c'est la manière dont la construction de nouvelles églises suit régulièrement l'évolution du bâti urbain, à l'exception d'une certaine période<sup>1872</sup>. Longtemps restée, au XVIII<sup>e</sup> siècle, avec deux paroisses<sup>1873</sup>, la ville est dotée de quatre paroisses au Concordat, deux cures cantonales et

---

<sup>1868</sup> Chiffre des recensements, issus de [http://cassini.ehess.fr/cassini/fr/html/fiche.php?select\\_resultat=27795](http://cassini.ehess.fr/cassini/fr/html/fiche.php?select_resultat=27795) (consulté le 1<sup>er</sup> octobre 2010).

<sup>1869</sup> Paul GONNET, « Toulon à la haute époque de la République (1878-1904) », in Maurice AGULHON dir., *Histoire de Toulon*, op. cit., p. 291-315.

<sup>1870</sup> Voir Alain VIGNAL, « Petite géographie historique de Toulon », in Bruno RAVAZ dir., *Mémoire, Identité toulonnaise*, Toulon, Université du Sud Toulon-Var, 2006, p. 103.

<sup>1871</sup> Patrick CABANEL, Michel CASSAN, *Les Catholiques français du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 85.

<sup>1872</sup> Alain VIGNAL, « Histoire des paroisses de Toulon », *Bull. Soc. A.V.T.*, n°126, 2004, p. 301-304.

<sup>1873</sup> Il faut cependant ajouter de nombreuses chapelles de congrégations religieuses ou de confréries.

deux succursales. Dans le canton Est, existent Sainte-Marie et Saint-François de Paule, tandis que le canton Ouest comprend Saint-Louis et Saint-Pierre (église disparue en 1944 sous les bombardements)<sup>1874</sup>. L'urbanisation toulonnaise franchit rapidement l'enceinte fortifiée pour créer les faubourgs du Pont du Las (à l'Ouest), du Mourillon (au Sud-Est), de Saint-Jean (à l'Est). Les deux cures majeures débordent : en 1846, Notre-Dame a 18 000 âmes et Saint-Louis 14 000<sup>1875</sup>. Les nouveaux quartiers périphériques, surtout peuplés d'ouvriers de l'Arsenal et d'artisans, se voient attribuer des chapelles dès les années 1840. Saint-Flavien au Mourillon (3 000 habitants) naît en 1844, Saint-Joseph au Pont du Las (5 000 habitants) en 1846, puis Saint-Cyprien à Saint-Jean-du-Var (3 000 habitants)<sup>1876</sup> en 1847. La réalisation des édifices actuels fut cependant très lente, au gré des aléas juridiques et financiers.

C'est le faubourg du Mourillon qui attire le premier l'attention. Le 5 décembre 1843, l'évêque demande à l'Etat, sur le budget de 1844, la constitution d'une succursale pour ce quartier estimé à 3 063 habitants, démembrant la paroisse cathédrale et s'engageant à la pourvoir d'un prêtre « le plus tôt possible »<sup>1877</sup>. Une ordonnance royale du 1<sup>er</sup> juin 1844 accorde cette succursale, inaugurée le 2 septembre. Vingt ans durant, c'est « un étroit et obscur magasin »<sup>1878</sup> du Port Marchand qui sert de lieu de culte. Après l'obtention d'autorisations pour construire une véritable église, Saint-Flavien (du nom d'un antique saint de la région) voit sa première pierre posée le 20 juillet 1864. La bénédiction eut lieu le 1<sup>er</sup> mai 1867, puis la consécration par Mgr Jordany le 12 février 1868.

Dès l'obtention de la succursale au Mourillon, l'évêché se penche sur les deux autres faubourgs, le Pont du Las et Saint-Jean, afin d'assurer « l'instruction religieuse » des masses<sup>1879</sup>. Au Pont du Las, une chapelle Saint-Joseph est ouverte dans la rue d'Isly en 1846. Elle sert d'église dès le 25 avril 1847. Après accord de la mairie (10 mars 1847) et du Président de la République (9 mai 1849), elle est reconnue succursale pour 6 000 habitants par ordonnance de Mgr Wicart le 23 juin 1849, démembrant la paroisse Saint-Louis. La première pierre de l'église actuelle, bien plus grande, est posée, non loin de là, le 3 janvier 1865. Consacrée le 1<sup>er</sup> octobre 1867 par Mgr Jordany<sup>1880</sup>, l'église doit desservir non seulement le Pont du Las, mais aussi les quartiers plus périphériques des Routes, des Pomets et des Moulins. Le 9 juillet 1871, ses limites

---

<sup>1874</sup> Voir Annexe I-38 pour la carte des quatre paroisses.

<sup>1875</sup> A.D. Var, 3 V 1-24, Érection de nouvelles succursales sur le crédit ouvert par le budget de 1846.

<sup>1876</sup> A.D. Var, 3 V 1-24, Idem.

<sup>1877</sup> A.D. Var, 3 V 1-23, Érection de nouvelles succursales sur le crédit ouvert par le budget de 1844.

<sup>1878</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 22 février 1868, p. 189.

<sup>1879</sup> A.D. Var, 3 V 1-24, Érection de nouvelles succursales sur le crédit ouvert par le budget de 1846.

<sup>1880</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 19 octobre 1867, p. 562-564.

sont d'ailleurs légèrement agrandies vers l'Est.

À l'Est, Saint-Jean-du-Var prend d'abord un peu d'avance. De 1840 à 1845 déjà, a été construite une chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste, avec un petit presbytère, dans la propriété « Le Château Vert » appartenant à la famille Berthier. Elle est bénite le 20 juin 1847 ; la desserte est d'abord assurée par les Maristes, puis un recteur y est installé le 26 novembre 1848. La mairie (27 mai 1847) puis le Président de la République (décret du 18 novembre 1850) donnant leur accord, Mgr Wicart érige, le 10 janvier 1851, l'église en succursale dédiée à saint Cyprien, évêque de Toulon (475-545) et démembrée de la cathédrale et de Saint-Flavien. Cette église est cependant rapidement trop petite, mais il faut attendre le 6 juin 1870 pour voir poser, sur un terrain cédé par M. Thouron, la première pierre de l'édifice actuel, béni solennellement le 22 septembre 1872 par Mgr Jordany. Sous le Second Empire, Toulon compte donc 7 paroisses, mais, comme on l'a dit, l'évêché n'en crée aucune autre jusqu'au tournant du XX<sup>e</sup> siècle. Au contexte politique défavorable après 1879, il faut ajouter comme motifs le manque de prêtres et, sans doute, le défaut de ressources financières.

Les deux paroisses suivantes sont d'ailleurs le produit d'initiatives individuelles, qui ont mis du temps à se concrétiser. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'abbé César Martinenq, recteur de la Cadière ayant une résidence dans les quartiers situés au nord de la voie ferrée, décide seul de se lancer dans la construction d'une nouvelle église qui desservirait les nouveaux quartiers Ouest de Toulon. La première pierre de l'église Saint-Irénée (du deuxième prénom de Mgr Mignot), dénommée ensuite Saint-Antoine de Padoue en hommage au « miracle de l'arrière-boutique » du cours Lafayette<sup>1881</sup>, est posée le 6 décembre 1894. Si le décès subit du prêtre interrompt un temps les travaux, repris par l'abbé Henri Fougeiret, une première messe est célébrée le 8 décembre 1898 par Mgr Mignot, qui érige l'église en paroisse en 1900. Dix ans plus tard, l'abbé Émile Bouisson, connu pour ses recherches historiques, est nommé vicaire de Saint-Joseph chargé du quartier des Routes. Il prend à cœur la desserte spirituelle de cet espace semi-rural et célèbre, dès le 23 janvier, une messe dans un local privé de l'avenue Martin. Quelques mois plus tard, est construite une première chapelle, inaugurée fin 1910. Mgr Guillibert vient lui-même annoncer la construction d'une nouvelle église, dont la première pierre est posée le 23 mars 1911. Dès le 25 novembre 1912, il donne au quartier le statut provisoire de vicariat détaché de Saint-Joseph.

---

<sup>1881</sup> Lorsqu'une commerçante, Mlle Bouffier, parvient à ouvrir, après une prière à saint Antoine de Padoue, la serrure bloquée de son magasin situé sur l'artère marchande du cours Lafayette, elle décide, pour remercier le saint, d'organiser des offrandes de pain pour les pauvres (Étienne JOUVE, *L'arrière-boutique de Saint Antoine de Padoue et le pain des pauvres. Récit d'un témoin*, Paris, Victor-Retaux, 1895, 268 p.).

Après l'achèvement de l'église en avril 1913, bénite le 16 juin 1914 par l'évêque<sup>1882</sup>, le Sacré-Cœur sera érigé en paroisse le 26 juin 1920<sup>1883</sup>.

Forte de neuf paroisses au lendemain de la Grande Guerre, qui quadrillent régulièrement le territoire de la commune<sup>1884</sup>, Toulon a donc réussi à conserver une desserte proche d'une paroisse pour 10 000 habitants, grâce à un rattrapage tardif. Notons que c'est surtout grâce à la générosité de pieux laïcs, qui ont prêté des locaux de culte provisoires, et à l'intuition de plusieurs prêtres bâtisseurs que la sous-préfecture a pu en arriver à ce résultat. Le personnel ecclésiastique alloué à cette entreprise est conséquent (36 prêtres curés, recteurs, vicaires et aumôniers sont comptés à Toulon en 1862, sans inclure les prêtres retraités<sup>1885</sup>), mais, à la fin du siècle, la progression du nombre de prêtres n'a guère suivi la progression démographique de la grande ville. De plus en plus, l'écart se creuse entre le poids des villes dans la desserte paroissiale et leur place réelle dans la démographie du département. Comme le reconnaît Jacques Maître pour une période un peu plus récente, l'urbanisation a eu tendance à disloquer « l'infrastructure sociale du dispositif ecclésiastique »<sup>1886</sup> en remettant en cause des schémas établis de longue date. Au total, en fin de période, entre présence systématique dans un rural en déprise démographique et pas assez accentuée dans les villes, l'efficacité du prêtre varois signalée par É. Constant perd largement de sa réalité.

### **c- La pyramide des âges du clergé varois**

Même nuancé par sa répartition géographique, le nombre brut de prêtres reste insuffisant à donner une vue exacte du clergé. Parmi les indicateurs destinés à affiner notre vision des choses figure l'âge des prêtres. Les variations de l'effectif clérical, mais aussi son degré de dynamisme peuvent s'expliquer par la structure par âges, qu'on peut déceler grâce à l'élaboration de pyramides successives.

Émilien Constant évoque dans sa thèse les pyramides des âges du clergé après l'étude des élèves du séminaire et des ordinations. Les pyramides des âges qu'il réalise sont celles de 1850 et de 1870, à partir des années de naissance des prêtres de paroisse consignées dans les *Ordines*<sup>1887</sup>. Nous pouvons ici élargir ses observations sur l'ensemble du siècle. Pour une plus grande

---

<sup>1882</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 27 juin 1914, p. 404-409.

<sup>1883</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 10 juillet 1920, p. 330-334.

<sup>1884</sup> Voir Annexe I-39 pour la carte des neuf paroisses.

<sup>1885</sup> *Ordo du diocèse de Fréjus*, 1863, p. 15-17.

<sup>1886</sup> Jacques MAÎTRE, *Les Prêtres ruraux devant la modernisation des campagnes*, Paris, Le Centurion, coll. « Études de sociologie », 1967, p. 8.

<sup>1887</sup> Émilien CONSTANT, *Le département du Var...*, op. cit., t. I, p. 491.

régularité, l'idéal aurait été de compléter le panorama avec les années 1800, 1810, 1830, 1890 et 1905 ou 1910, offrant ainsi une vision globale en début et fin de période et tous les vingt ans. Pour la première moitié du siècle, les impératifs de la documentation nous poussent plutôt à choisir les années 1802, 1823 et 1846, qui sont les mieux renseignées. Les années 1891 et 1909, choisies en fonction de la disponibilité des *Ordines* diocésains, prolongent enfin l'étude vers l'aval.

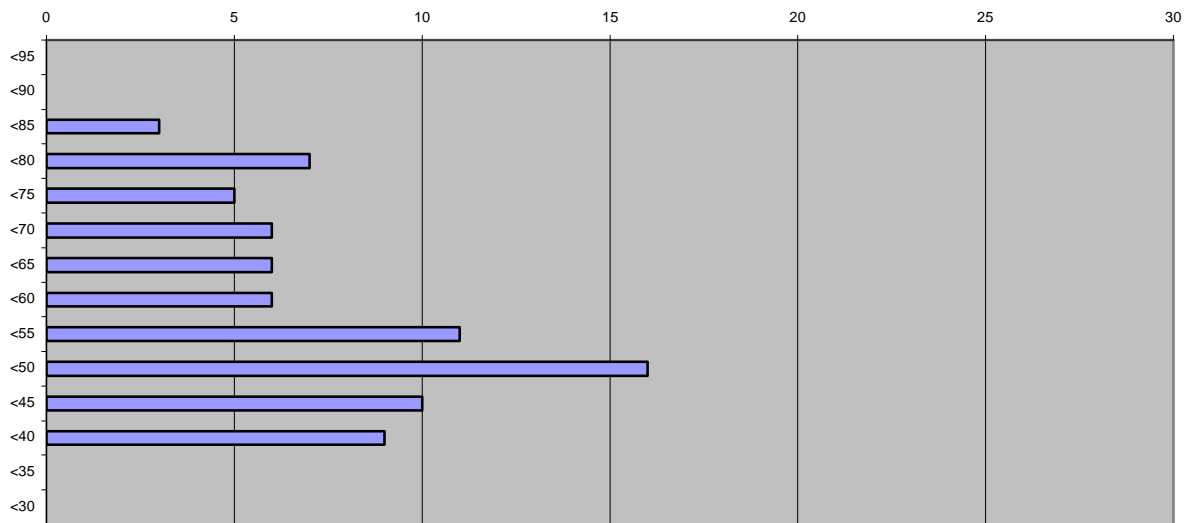
**Tableau 41 : Répartition du clergé par âge entre 1802 et 1909**

AGE	1802	%	1823	%	1846	%	1850	%
<95	0	0	1	0,3	1	0,3	1	0,2
<90	0	0	4	1,3	2	0,6	2	0,5
<85	13	5,9	4	1,3	8	2,2	6	1,5
<80	18	8,2	13	4,1	9	2,5	9	2,2
<75	17	7,7	40	12,7	6	1,7	3	0,7
<70	12	5,5	40	12,7	9	2,5	6	1,5
<65	19	8,6	<b>50</b>	<b>15,9</b>	6	1,7	12	3,0
<60	17	7,7	37	11,7	15	4,2	31	7,7
<55	23	10,5	17	5,4	33	9,2	35	8,7
<50	<b>41</b>	<b>18,6</b>	11	3,5	39	10,9	<b>94</b>	<b>23,3</b>
<45	31	14,1	6	1,9	<b>92</b>	<b>25,6</b>	76	18,8
<40	15	6,8	12	3,8	71	19,8	61	15,1
<35	3	1,4	25	7,9	51	14,2	34	8,4
<30	0	0	40	12,7	11	3,1	34	8,4
Inc.	11	5,0	15	4,8	6	1,7	0	0,0
<b>TOTAL</b>	220	100	315	100	359	100	404	100

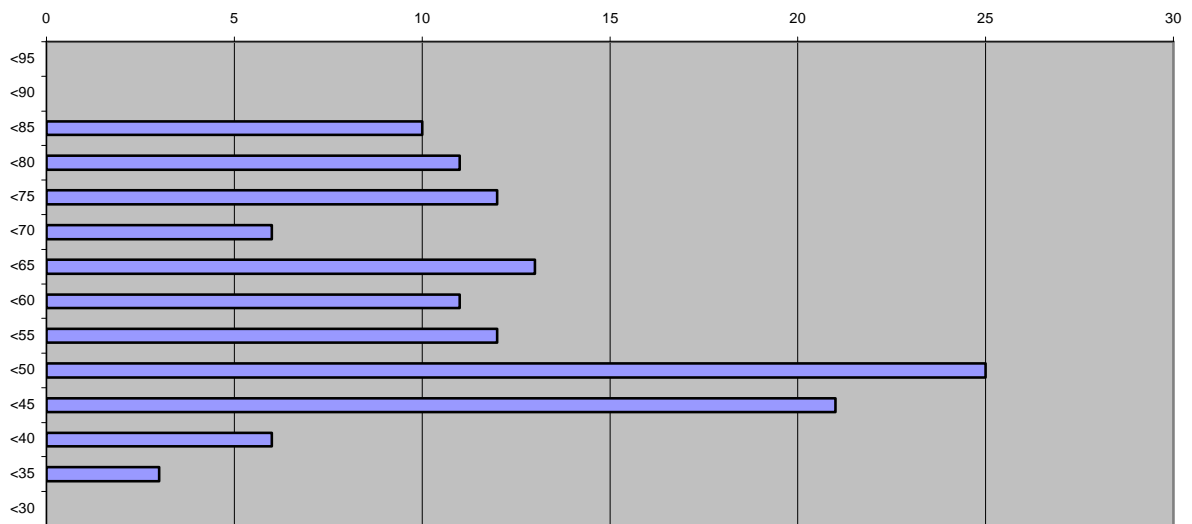
AGE	1870	%	1891	%	1909	%
<95	0	0	1	0,3	1	0,3
<90	2	0	9	2,7	2	0,6
<85	0	0	11	3,3	8	2,4
<80	6	1,3	14	4,3	4	1,2
<75	17	3,7	11	3,3	19	5,7
<70	43	9,5	26	7,9	28	8,5
<65	64	14,1	28	8,5	15	4,5
<60	38	8,4	20	6,1	<b>48</b>	<b>14,5</b>
<55	32	7,0	39	11,9	29	8,8
<50	53	11,6	40	12,2	41	12,4
<45	<b>66</b>	<b>14,5</b>	28	8,5	40	12,1
<40	32	7,0	<b>51</b>	<b>15,5</b>	32	9,7
<35	63	13,8	16	4,9	36	10,9
<30	35	7,7	28	8,5	22	6,6
Inc.	4	0,9	7	2,1	6	1,8
<b>TOTAL</b>	455	100	329	100	331	100



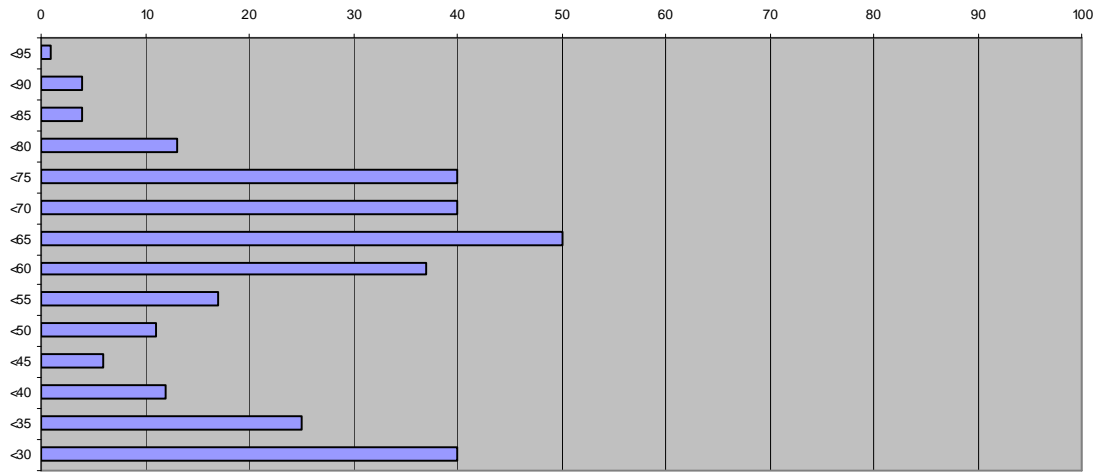
GRAPHIQUE 23 : PYRAMIDE DES AGES DES JUREURS EN 1802



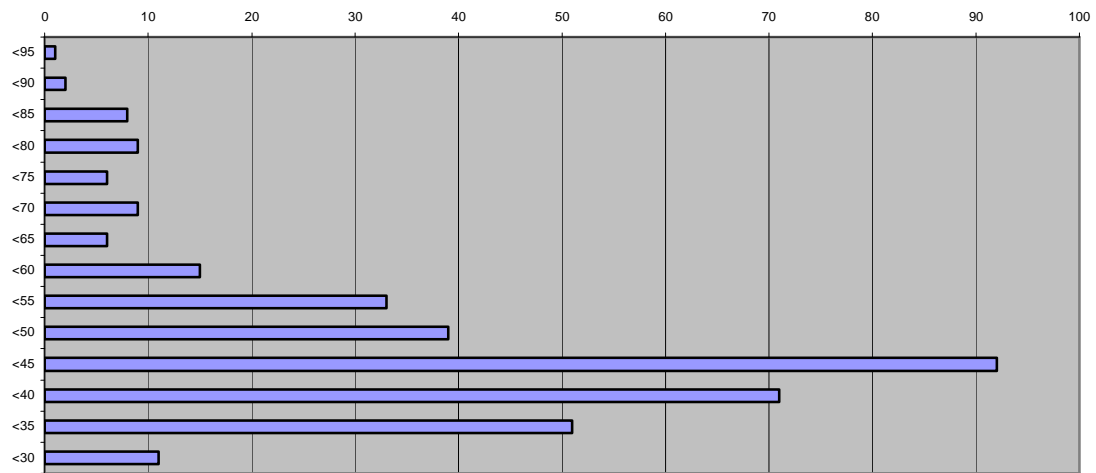
GRAPHIQUE 24 : PYRAMIDE DES AGES DES REFRACTAIRES EN 1802



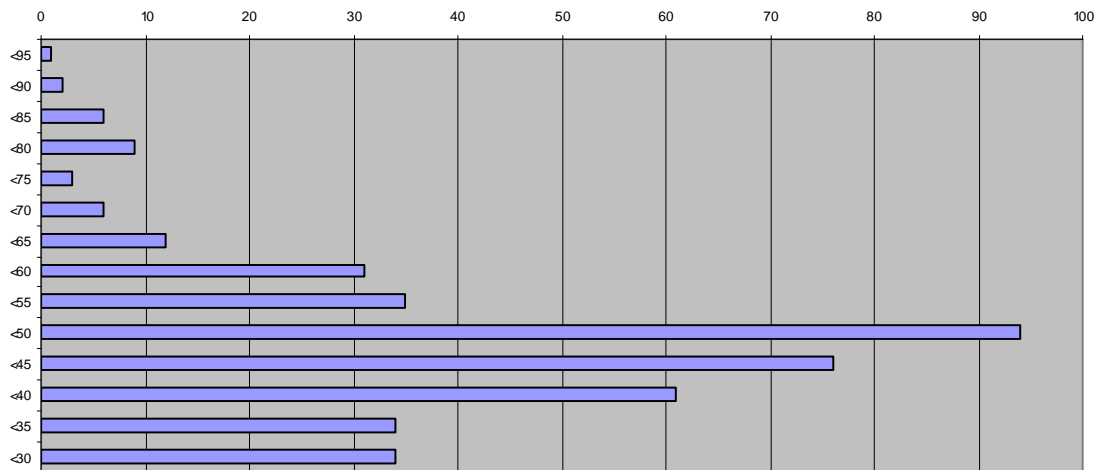
**GRAPHIQUE 25 : PYRAMIDE DES AGES DU CLERGE EN 1823**



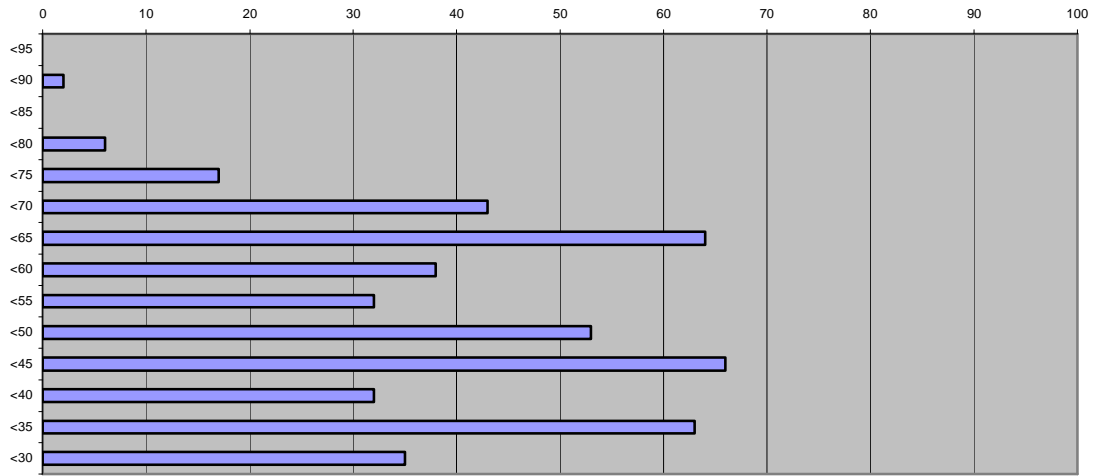
**GRAPHIQUE 26 : PYRAMIDE DES AGES DU CLERGE EN 1846**



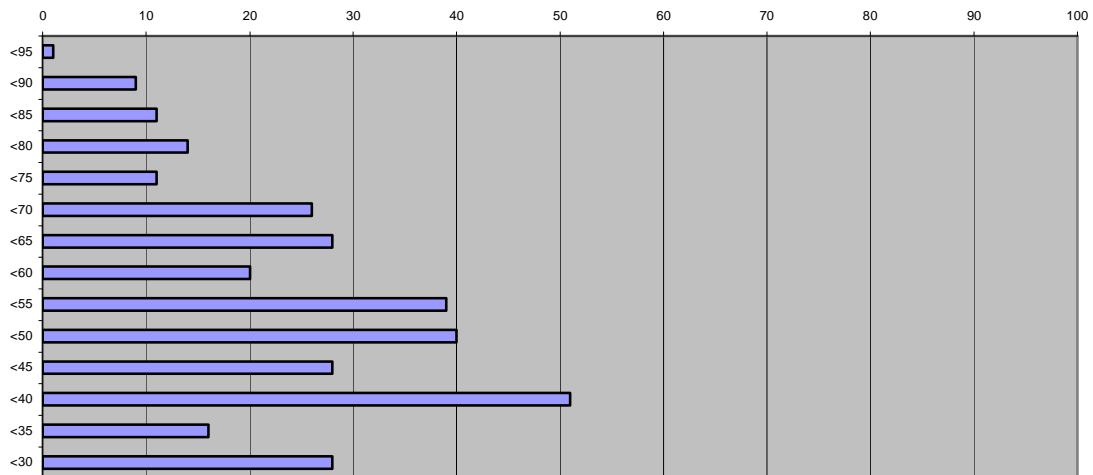
**GRAPHIQUE 27 : PYRAMIDE DES AGES DU CLERGE EN 1850**



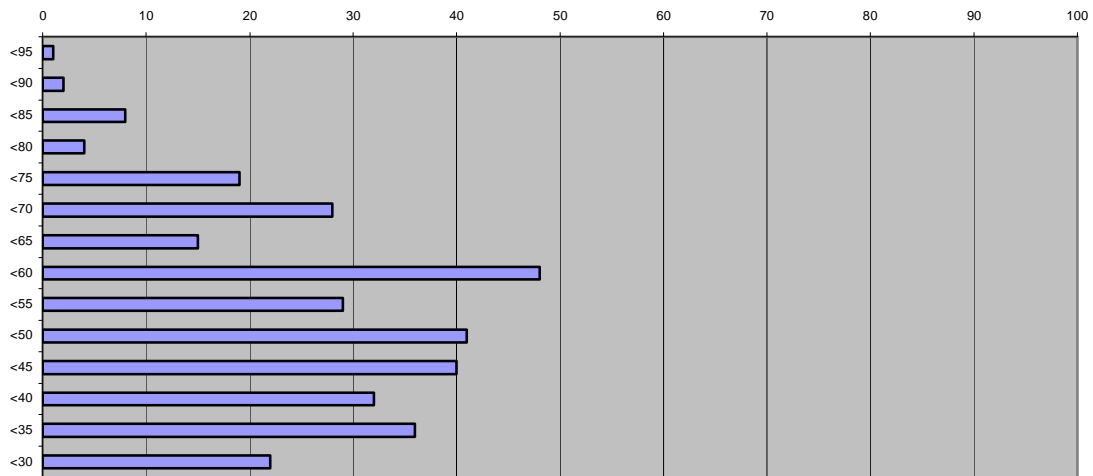
**GRAPHIQUE 28 : PYRAMIDE DES AGES DU CLERGE EN 1870**



**GRAPHIQUE 29 : PYRAMIDE DES AGES DU CLERGE EN 1891**



**GRAPHIQUE 30 : PYRAMIDE DES AGES DU CLERGE EN 1909**



## L'héritage révolutionnaire : un clergé divisé et vieillissant

On a vu que le clergé varois au sortir de la Révolution était divisé entre réfractaires et jureurs, dans des proportions très différentes de ce qu'elles étaient à son commencement. La pyramide des âges en 1802, réalisée pour le seul diocèse prérévolutionnaire de Fréjus, sur lequel les données sont les plus sûres, montre que cette division présente aussi des caractères démographiques accusés<sup>1888</sup>.

Grâce à un fichier dressé à l'époque concordataire, retrouvé par l'abbé Boyer à l'évêché, mais apparemment perdu depuis, qui signale les destinées individuelles des prêtres, Michel Vovelle remarquait déjà que les réfractaires – contrairement à une vieille idée reçue – sont à la fois des jeunes de moins de 40 ans et des vieux et plus de 60 ans. Selon lui, les constitutionnels se retrouvent entre 40 et 60 ans, avec une forte proportion d'abdicateurs de 40 à 50 ans<sup>1889</sup>. À la place de ce fichier, nous possédons l'état des Archives départementales déjà utilisé<sup>1890</sup> qui, s'il n'indique pas les abdicateurs, donne des renseignements comparables sur 220 prêtres. Précisons tout de suite ses limites : très nombreux sont les âges ronds (40, 50, 55, 80 ans notamment) et l'on peut se demander le degré d'exactitude d'un tel relevé. Il peut heureusement être corrigé par les données de la prosopographie, mais les noms ne correspondent pas tous. Notons aussi qu'on ignore l'âge de 9 constitutionnels contre 2 réfractaires seulement, ce qui représente proportionnellement près de 7 fois plus d'incertitude ; l'intérêt pour le clergé jureur semble donc nettement plus limité. Néanmoins, les conclusions du document sont proches de celles de M. Vovelle.

Le premier enseignement de la double pyramide (graphiques 23 et 24), qui ne surprendra pas, est la grande pénurie de jeunes gens au sein du clergé. Aucun prêtre n'a moins de 30 ans (alors que l'âge moyen des ordinations, avant comme après la Révolution, ne dépasse pas 25 ans) et seuls 3, tous du côté romain, n'ont pas encore 35 ans, soit à peine 1,4 % des 209 prêtres dont on connaît l'âge. Le chiffre est encore plus faible que dans le diocèse d'Orléans où, en l'an XIII, 5 prêtres sur 272 ont moins de 35 ans (1,8 %)<sup>1891</sup>. Les moins de 40 ans ne représentent que 8,6 %.

---

<sup>1888</sup> Cette pyramide ressemble nettement à celle du clergé du diocèse de Grenoble, établie par Jean GODEL (Bernard PLONGERON, « De Napoléon à Metternich : une modernité en état de blocus », in *Histoire du christianisme*, t. X, *op. cit.*, p. 644).

<sup>1889</sup> Michel VOVELLE, *Religion et Révolution...*, *op. cit.*, p. 22 et 55. La pyramide des âges du clergé isérois donne sensiblement le même résultat (Bernard PLONGERON, « De Napoléon à Metternich : une modernité en état de blocus », in *Histoire du christianisme*, t. X, *op. cit.*, p. 645).

<sup>1890</sup> A.D. Var, 1 V 1/1.

<sup>1891</sup> Christiane MARCILHACY citée in André LATREILLE, René RÉMOND dir., *Histoire du catholicisme...*, *op. cit.*, p. 183.

Ceci est la traduction directe du manque de recrutement pendant la période révolutionnaire. Par chance, le document indique l'origine de chacun et on peut repérer les ordinations pendant la Révolution, effectivement assez peu nombreuses. Seuls 3 catholiques ont été « ordonnés pendant la persécution » : Codde (30 ans), benjamin des deux camps, Maunier (40 ans) et Raibaud (36 ans). Peut-être en est-il d'autres non identifiés comme tels, repérables par leur âge et l'absence de mention de fonctions antérieures : Martin a 34 ans, Brun 36, Fabre le Cadet 36, Gabriel Reimonet 37 ans, Oriol (sans doute Honoré Auriol) 38, Christine, Cat, David, Garnier, Isnard, Laupier, Martin, Mathieu, Nicolas, Panisse, Joseph Porre, Vian et Veillon 40. En revanche, 10 assermentés ont été « ordonnés par l'intrus » Rigouard – de nouveau, on notera le langage connoté : Augustin Christine (38 ans), Basile Giboin (38 ans), Guiol (d'âge inconnu), Hermelin (40 ans, on mentionne qu'il s'est marié ensuite), Jordanis (32 ans), Marsan (65 ans !), Mitre (38 ans), Poule (42 ans), Sigaudy (42 ans) et Villeneuve (50 ans). Leur âge relativement élevé laisse penser que certains d'entre eux pouvaient être des réguliers avant 1790.

Cependant, si les jureurs semblent avoir davantage de nouveaux ordonnés (11,3 % de l'effectif de 1802 a été ordonné pendant la Révolution), ce sont, comme le remarquait Michel Vovelle, les réfractaires qui comprennent le plus de jeunes : 30 ont moins de 45 ans contre 19 pour les jureurs. La jeunesse est-elle synonyme de courage et d'audace ...ou d'une plus grande influençabilité ? En tout cas, les âges moyens sont effectivement plus portés vers les jureurs, puisqu'un assermenté sur cinq a entre 45 et 50 ans et plus d'un tiers entre 45 et 55 ans. En face, les hommes de la même tranche d'âge sont quantitativement plus nombreux, mais proportionnellement minoritaires (28,4 % seulement de 45 à 55 ans). Les âges immédiatement supérieurs sont moins fréquents, sans doute moins en raison de la mortalité – que la période révolutionnaire a pu accentuer – que des héritages de la fin de l'Ancien Régime, dont on connaît la baisse des vocations : ces générations de prêtres ont en effet été ordonnées dans le dernier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Encore plus haut enfin, les prêtres âgés constituent le deuxième centre de gravité de la pyramide des insermentés. Ils appartiennent aux générations d'avant la crise sacerdotale. 33 d'entre eux ont plus de 70 ans, soit un quart de l'effectif contre 15 % seulement pour leurs rivaux. Leur nombre élevé traduit une plus grande fidélité à l'Église telle qu'ils l'avaient connue pendant le début de leur carrière ecclésiastique déjà longue, mais il est gros de menaces pour la suite puisque, comme on l'a présenté, la mortalité fera perdre à assez court terme une large part du clergé, qu'il sera difficile de compenser.

Globalement, la pyramide des âges du clergé varois est à l'image de ce qu'on connaît par

ailleurs sur l'Église de la restauration concordataire. Si la division entre jureurs et réfractaires se retrouve dans des clivages générationnels, les deux partis se caractérisent par un déséquilibre dans le profil, un manque comparable de jeunes recrues et une moyenne d'âge élevée, éléments porteurs d'inquiétude pour l'avenir. Quand on sait que l'espérance de vie des Français au début du XIX<sup>e</sup> siècle ne dépassait pas 45 ans, on comprend que la médiane de la pyramide, comprise entre 50 et 55 ans pour chacun des deux camps, induise un solde naturel négatif pour plusieurs années<sup>1892</sup>. Le phénomène concerne évidemment<sup>1893</sup> toute la France : dans le diocèse d'Orléans par exemple, on compte 52 décès pour 19 ordinations entre 1802 et 1806<sup>1893</sup>. Le redressement à moyen terme, déjà constaté, est donc d'autant plus remarquable.

### **Un long mais constant rajeunissement**

Les pyramides des âges suivantes montrent un rajeunissement progressif de l'effectif cléricol varois. Nous n'insisterons pas sur le gonflement de la pyramide, qui traduit l'essor numérique du clergé<sup>1894</sup>. En revanche, l'abaissement du centre de gravité est remarquable jusqu'au milieu du siècle.

En 1823, la marque du traumatisme révolutionnaire reste bien présente : en plein cœur de la pyramide apparaît un véritable trou s'étendant sur vingt ans d'amplitude. On retrouve la lacune des plus jeunes prêtres de 1802 qui ont naturellement avancé en âge ; la tranche la plus clairsemée comprend les 40-44 ans (6 individus seulement), nés à la fin de l'Ancien Régime et élevés pendant la Révolution, qui ont grandi en une période qui favorisait peu l'éclosion des vocations. Mais en dessous, déjà, on aperçoit un très net élargissement de la base : 12 prêtres ont 35-39 ans, le double a 30-34 ans et pas moins de 40 (soit plus d'un sur 8) ne dépassent pas 30 ans et ont donc été ordonnés durant la Monarchie restaurée. La tendance de l'évolution s'est donc totalement inversée en deux décennies. Toutefois, à cette époque, les progrès ne semblent pas suffire à rajeunir l'ensemble du corps ecclésiastiel. La tranche d'âge la plus fournie – dans laquelle on trouve la médiane de la pyramide – est celle des 60-64 ans, au nombre de 50, ceux-là même qui furent confrontés dans leur jeunesse au douloureux choix de la prestation du serment, puis qui formèrent les rangs les plus nombreux du clergé, surtout parmi les réfractaires comme on l'a vu, au moment du Concordat. Leurs aînés immédiats ont encore été peu touchés par la mortalité, ce

---

<sup>1892</sup> On entend bien sûr par solde naturel, dans la population cléricale, la différence entre ordinations et décès.

<sup>1893</sup> Christiane MARCILHACY citée in André LATREILLE, René RÉMOND dir., *Histoire du catholicisme...*, op. cit., p. 183., p. 193.

<sup>1894</sup> Notons que, pour une meilleure lisibilité, l'échelle des six dernières pyramides ne correspond à celle de l'année 1802.

qui fait qu'un quart des prêtres est âgé de 70 à 80 ans. Enfin, les vieux prêtres qui avaient largement dit non au serment ont peu à peu disparu. Au total, en 1823, la reprise démographique s'avère encore trop récente et insuffisante à compenser pleinement le vieillissement des générations qui, jeunes ou mûrs, traversèrent la Révolution de 1789.

Une vingtaine d'années plus tard encore, le profil du clergé a complètement changé. Outre la progression globale des effectifs, on note en 1846, année des premières données disponibles sur les prêtres dans l'*Ordo* diocésain, une accentuation du rajeunissement du clergé et un fort abaissement du centre de gravité de la pyramide. Seuls 11,6 % des prêtres dépassent 60 ans, un taux parfaitement comparable à celui du pays (11 % en 1840)<sup>1895</sup>. Le sommet d'abord s'est considérablement allégé, les anciens jureurs et réfractaires ayant été décimés par la mortalité. Tandis que les 60-75 ans, héritiers des classes creuses de la Révolution, ont vu leurs rangs éclaircis par l'âge avançant, un regain de vocations depuis le Concordat est nettement repérable. Il s'accroît subitement pour la tranche des 40-44 ans qui, au nombre de 92 (largement plus du double de la classe précédente), forment à eux seuls un quart du clergé diocésain. Ce sont des prêtres nés avec le XIX<sup>e</sup> siècle, qui n'ont donc pas connu la tourmente révolutionnaire, ordonnés pendant les dernières années de la Restauration. Il faut souligner que leur grand nombre ne peut s'expliquer par les seules ordinations varoises ; on se souvient que le diocèse a fait appel à l'apport de certains prêtres étrangers au département.

En revanche, le bas de la pyramide, en fort retrait, a de quoi inquiéter (71 prêtres de 35 à 39 ans, 51 de 30 à 34, mais seulement 11 pas encore trentenaires). Si, contrairement à l'Empire, les jeunes générations suffisent à compenser les décès en raison de la proportion devenue très faible de gens âgés – d'où la poursuite de l'essor démographique – le moment de dynamisme maximal semble être passé sous la Monarchie de Juillet. Sur le plan de la jeunesse, l'apogée du clergé varois serait donc à décaler vers l'amont par rapport à son maximum numérique et davantage à dater de 1830. Cette remarque est confirmée par le graphique 25, repris d'Émilien Constant qui débute par lui son étude<sup>1896</sup>. Quatre ans seulement le séparent du précédent, mais on voit le décalage vers le haut de la tranche maximale (94 personnes ont de 45 à 49 ans) tandis que les jeunes classes, moins catastrophiques toutefois qu'en 1846, subissent une stagnation préjudiciable pour l'avenir. Lorsque Mgr Jordany, un peu plus tard, proclame qu'il a « trop de prêtres », il n'a sans doute pas tort à court terme, mais il méconnaît le détail du profil de la population cléricale.

---

<sup>1895</sup> Claude LANGLOIS in François LEBRUN dir., *Histoire des catholiques...*, *op. cit.*, p. 329.

<sup>1896</sup> Émilien CONSTANT, *Le département du Var...*, *op. cit.*, t. II, p. 624.

De ce qui précède, on pourrait croire qu'à partir de 1850 s'installe un déclin démographique. La pyramide de 1870 montre que la situation est plus complexe. Ce qui la caractérise, outre son effectif maximal (455 prêtres), c'est sa grande irrégularité. Il n'y presque plus de prêtres très âgés, les classes creuses de 1800 ayant largement dépassé l'espérance de vie. Les ordinands de 1830 se retrouvent, en diminution, entre 60 et 64 ans (64 individus) et on repère bien la baisse qui a suivi ; mais les tranches inférieures dénotent de grandes variations du recrutement : qu'on compare les 40-44 ans (les plus nombreux, 66 personnes) et les 30-34 ans (63) aux 35-39 ou 25-29 ans qui comportent la moitié moins d'individus. Conséquence, l'âge médian se situe entre 50 et 54 ans. Le diocèse semble se caractériser par une certaine instabilité démographique et sa situation est donc incertaine.

Les choses sont plus nettes dans une dernière phase et on n'est point surpris de constater que le déclin numérique correspond à un vieillissement de la population cléricale. Si l'âge médian ne s'élève pas (il est de 45-49 ans en 1891 comme en 1909), c'est surtout parce que les tranches supérieures sont de plus en plus clairsemées. Vers le bas, les 35-39 ans s'avèrent assez nombreux en 1891 (51 personnes), mais la base s'effrite nettement ensuite, donnant à la pyramide de 1909 une allure relativement inquiétante. On comprend mieux la baisse de l'effectif ecclésiastique constatée au tout début du XX<sup>e</sup> siècle. La seule mortalité ne peut suffire à expliquer un tel mouvement ; il faut faire intervenir la perte de l'arrondissement de Grasse en 1886, qui a fait perdre au diocèse un nombre important d'hommes mûrs. En effet, on se souvient que l'autorité épiscopale avait pris l'habitude de muter, en premier poste, les jeunes prêtres nouvellement ordonnés au sein des paroisses reculées du haut-pays. Lors de l'annexion de l'archiprêtré de Grasse, tous ces prêtres passent directement au diocèse de Nice. Ce sont autant de forces vives qui manquent au diocèse à la fin du siècle.

Notre bilan peu à peu s'affine. L'observation des différentes pyramides des âges confirme que le mouvement de la population cléricale connaît au long du siècle une progressive remontée, liée à un rajeunissement, puis un lent déclin s'accompagnant d'un certain vieillissement. L'apport essentiel de ce graphique est de mettre l'accent sur la chronologie précise de cette évolution. En effet, même si le clergé continue de croître numériquement, son apogée démographique doit être avancé aux années 1830-1840, au terme de la reconstruction. Ensuite s'effectue une stabilisation tandis que la tendance au vieillissement s'amorce dès 1870. On retrouve un décalage par rapport à la situation nationale puisque l'historiographie insiste sur le fait que le clergé connaît encore sa



jeunesse maximale autour de 1880<sup>1897</sup>.

## **2. Le manque d'unité du clergé varois**

La diminution quantitative et le vieillissement précoce du clergé varois ne sont pas les seuls problèmes du diocèse. Il faut souligner que, durant tout le XIX<sup>e</sup> siècle, le clergé a rencontré des soucis d'unité, comme en témoignent des rapports parfois difficiles avec l'autorité, mais aussi un manque de sociabilité et certaines défections.

### **a- Des rapports parfois difficiles avec l'autorité**

C'est un lieu commun historique de mettre le doigt sur les relations fort dissymétriques entre un évêque, grand vainqueur de la restauration concordataire, qui s'est débarrassé de la rivalité des bénéficiaires du chapitre cathédrale ou de l'ombre du clergé régulier, et l'ensemble de ses prêtres, qui dépendent de lui pour la nomination et la mutation, à l'exception des curés inamovibles de chefs-lieux de canton<sup>1898</sup>.

Un tel constat ne signifie cependant pas que les rapports entre les deux partis soient forcément mauvais. Le langage employé dans la correspondance adressée à « Sa Grandeur » l'évêque, conservée dans les dossiers paroissiaux des Archives diocésaines, est toujours déférent mais aussi nourri de cordialité ; il est cependant difficile de toujours comprendre ce qui se cache derrière les formules de politesse. On connaît l'affection qui liait les prêtres à certains de leurs supérieurs, par exemple Mgr Michel, issu du clergé diocésain. Pour certains prêtres, l'obéissance ne constitue nullement un souci : toute sa vie, l'abbé Alix Meifredy « sembla faire consister toute sa perfection sacerdotale à obéir aveuglément aux ordres de ses supérieurs »<sup>1899</sup>. Toutefois, il est plusieurs moments clés où on repère une détérioration des rapports entre l'évêque et ses prêtres.

### **Les difficultés de la réconciliation concordataire**

La force numérique des anciens réfractaires lors de la restauration du culte est loin d'entraîner une unanimité du clergé face au Concordat de 1801. D'un ensemble aussi divisé pendant la Révolution, il était difficile de créer un corps homogène. Une étude ancienne a montré que l'archevêque d'Aix, Mgr Jérôme Champion de Cicé, ancien archevêque réfractaire de

---

<sup>1897</sup> Claude LANGLOIS in François LEBRUN dir., *Histoire des catholiques...*, *op. cit.*, p. 330.

<sup>1898</sup> Pierre PIERRARD, *La Vie quotidienne du prêtre français...*, *op. cit.*, p. 134-135.

<sup>1899</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 27 mai 1905, p. 331.

Bordeaux, a largement favorisé les insermentés dans la réorganisation paroissiale<sup>1900</sup>. Dans les deux départements placés sous sa responsabilité, presque tous les curés de première classe qu'il nomme sont d'anciens réfractaires<sup>1901</sup>. L'ancien chanoine émigré Louis de Villeneuve-Bargemon est ainsi promu curé de Lorgues, avant de recevoir la distinction de chanoine honoraire en 1805 ; nommé évêque de Gap en 1817, il meurt avant l'officialisation de la décision par le pape<sup>1902</sup>. Inversement, certains jureurs sont effectivement envoyés dans des postes secondaires. Jean Joseph Audibert, qu'on a déjà croisé comme vicaire général et supérieur du grand séminaire de Fréjus au début de la Révolution, officiellement rétracté le 4 mars 1796<sup>1903</sup>, n'est plus qu'aumônier de l'hôpital de Draguignan en 1802. Bien qu'il fasse pénitence en dormant pendant dix ans sur des sarments de vigne, Mgr de Richery refusera d'accepter son portrait au grand séminaire de Fréjus<sup>1904</sup>. Pierre Antelmy, curé de Châteaudouble de 1772 à la Révolution, assermenté en 1791, est relevé de ses sanctions en 1802, mais ne revient au ministère qu'en 1805, où il exerce les fonctions de vicaire de son ancienne paroisse<sup>1905</sup>. L'abbé Barthélemy insiste sur son repentir : jureur qui « a eu le malheur de prendre part à toutes les révolutions qui se passèrent dans cette époque » et « la faiblesse » d'assister au renversement d'une croix sur la place publique de Châteaudouble, Antelmy fut « gagné par le remords de ses actes », fit relever la croix sur ses propres deniers et « durant toute sa vie, il ne cessa de pleurer ses écarts »<sup>1906</sup>. Jean Michel Artaud, ancien aumônier jureur de l'hôpital de la Charité à Toulon, est approuvé le 18 octobre 1803, mais reste sans fonctions à Toulon<sup>1907</sup>.

Les rancœurs sont parfois tardives : en 1826, l'abbé Michel, futur évêque de Fréjus, intervient auprès de Mgr de Richery pour empêcher Polycarpe Aiguier, ancien assermenté, de devenir curé de Solliès-Pont ; il obtient gain de cause<sup>1908</sup>. Parfois, c'est même l'enterrement de l'ancien prêtre assermenté qui pose problème. Ainsi, Antoine Augier, religieux jureur tardivement rétracté, ayant vécu ses dernières années comme « bon chrétien », meurt à Grasse en 1831. Le curé Honorat Chabaud refuse de l'enterrer comme prêtre, mais un ancien dominicain de

---

<sup>1900</sup> Léon LÉVY-SCHNEIDER, *L'application du Concordat par un prélat d'Ancien Régime, Mgr Champion de Cicé*, Paris, F. Rieder, 1921, XVI+604 p.

<sup>1901</sup> Pierre GUIRAL, « L'épiscopat de Champion de Cicé », in Jean-Rémy PALANQUE dir., *Le Diocèse d'Aix-en-Provence, op. cit.*, p. 175.

<sup>1902</sup> Fichier Barthélemy, V 9.

<sup>1903</sup> Arch. diocésaines d'Aix-en-Provence, A 1, Audibert.

<sup>1904</sup> Fichier Barthélemy, A 32.

<sup>1905</sup> Arch. diocésaines d'Aix-en-Provence, A 1, Antelmy.

<sup>1906</sup> Fichier Barthélemy, A 71.

<sup>1907</sup> Arch. diocésaines d'Aix-en-Provence, A 1, Artaud.

<sup>1908</sup> Fichier Barthélemy, A 26.

Grasse, l'abbé Artaud, intervient et lui obtient les funérailles solennelles<sup>1909</sup>.

Certaines réconciliations paraissent moins aisées et plus longues que d'autres ; on a déjà mentionné qu'une vingtaine de prêtres n'a pas de poste avant au moins 1806. Le retard s'accompagne parfois de sanctions. Jean Antoine Laugier, rétracté en 1802, fut condamné à aller dire, chaque jour et à 5 h du matin, pendant un an, la première messe aux galères de Toulon. Il se soumet à la décision épiscopale ; l'abbé Barthélemy raconte qu'« on le voyait alors, chaque matin, monté sur un cheval et aller remplir ses devoirs. La pénitence achevée, il demeura à Ollioules où il mourut saintement »<sup>1910</sup>. Étienne Bourges ne reçoit une lettre de communion que le 18 juin 1805 et devient vicaire le 18 mars 1806, avant de mourir dès l'année suivante<sup>1911</sup>. Elzéard Ailhaud, natif de Rians, n'est approuvé que le 22 mai 1811<sup>1912</sup>.

Il ne faut cependant pas systématiser l'opposition de l'évêque envers les anciens jureurs. Dans plusieurs dizaines de paroisses, la solution de la continuité avec 1790 est choisie, même si le prêtre a été assermenté entre temps. Ainsi, Marc Antoine Amic, « au rétablissement du culte, reprit sa paroisse de la Crau »<sup>1913</sup>, Honoré Cresp, ancien curé de Saint-Césaire, « après le rétablissement du culte, reprit sa paroisse »<sup>1914</sup>, Jean Joseph Merle est vicaire à Antibes « avant et après la Révolution, et cela jusqu'à sa mort »<sup>1915</sup> et Joseph Jean se trouve « de nouveau vicaire à Aups »<sup>1916</sup>. Certains reçoivent même des promotions, tel Jean-Baptiste Aubert, ancien vicaire à Gonfaron, qui devient curé de la paroisse en 1804<sup>1917</sup>. En sens inverse, certains anciens réfractaires gardent des postes secondaires : François Jaubert, ancien professeur au grand séminaire d'Aix, insermenté, acquiert la modeste rectorerie de la Verdière, Jean-Baptiste Barrême, ancien vicaire de Saint-Césaire, occupe deux postes de vicaire avant de devenir recteur de Valbonne, où il meurt en 1806. En revanche, la seule situation qui est quasiment systématiquement annulée au Concordat, c'est le cas d'une promotion effectuée pendant le temps de l'Église constitutionnelle ; très souvent, le prêtre revient à sa position de départ. Joseph Audibert, vicaire à Cotignac élu curé constitutionnel en 1792, se retrouve de nouveau vicaire en 1802. Après un passage à la Roquebrussanne, il redeviendra curé de Cotignac en 1819<sup>1918</sup>.

---

<sup>1909</sup> Fichier Barthélemy, A 3.

<sup>1910</sup> Fichier Barthélemy, L 16.

<sup>1911</sup> Arch. diocésaines d'Aix-en-Provence, A 1, Bourges.

<sup>1912</sup> Arch. diocésaines d'Aix-en-Provence, A 1, Ailhaud.

<sup>1913</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 28 février 1880, p. 134.

<sup>1914</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 7 août 1880, p. 474.

<sup>1915</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 27 mars 1880, p. 172.

<sup>1916</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 17 avril 1880, p. 216.

<sup>1917</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 24 avril 1880, p. 231.

<sup>1918</sup> Fichier Barthélemy, A 16.

Dans ce contexte, il faut relever quelques dissidences. La grande majorité d'entre elles provient d'anciens jureurs qui refusent de se réconcilier. C'est le cas de Jean-Jacques Amphoux, qui reste hors de la communion à Saint-Paul de Fayence<sup>1919</sup>. Lorsqu'il est apparemment réconcilié, en 1810, il est muté dans les Bouches-du-Rhône, où il termine sa carrière et sa vie en 1831. Dans plusieurs paroisses, survient un conflit entre le prêtre approuvé par l'autorité épiscopale et l'assermenté non repenti. Pierre Honoré Audibert, jureur rétracté, est nommé en 1803 curé de Saint-Jeannet. « La population lui fit mauvais accueil, poussée par l'esprit satanique d'un prêtre assermenté, un Trastour »<sup>1920</sup>. Les autorités cèdent (la fiche se garde bien de le reconnaître ouvertement) puisqu' Audibert est envoyé au Broc, où il fut vicaire en 1785. Là, il est installé « sans aucune contradiction » et « bien reçu ». La même année, Antoine Blanc devient recteur de la Colle : « la population le voyait arriver avec plaisir », mais c'est Blanc lui-même qu'on voit réticent à accepter son poste car le rival assermenté, Jean Baptiste Raybaud, est « un prêtre du pays » et (surtout ?) l'oncle paternel du maire<sup>1921</sup>. L'évêque l'encourage à « user de ménagement », mais Blanc renonce à aller à la Colle et continue son service à Vence, ce qu'avalise Mgr Champion de Cicé au bout de quelques mois. Le résultat est donc une double victoire des assermentés sur la hiérarchie.

La paroisse de la Garde-Freinet crée également un conflit important. Le 24 juillet 1803, une pétition signée par plusieurs dizaines de chefs de famille demande à l'archevêque d'Aix de déplacer le curé Chabriel, présent depuis 1778 et membre de la société populaire locale en 1793<sup>1922</sup>. L'archevêque le mute au village de Collobrières, dans le canton voisin, et le remplace par un ancien capucin, le père Vidal. Des incidents surviennent cependant avant son départ car il s'avère qu'il était soutenu par le maire qui « avait juré sur sa tête que Mr Chabriel ne quitterait pas la paroisse de la Garde-Freinet »<sup>1923</sup>. Le paradoxe est que, dix ans plus tard, une nouvelle pétition des chefs de famille (à peu près les mêmes, mais plus nombreux) réclame le retour de Chabriel pour suppléer à Vidal, âgé et infirme, qui ne peut plus entendre en confession, au nom de la défense de la religion !<sup>1924</sup>

À l'inverse, la paroisse du Plan de Grasse écrit une lettre à Mgr Champion de Cicé, sur laquelle sont apposées 50 signatures, pour conserver Joseph Castel comme vicaire pour la succursale, malgré la nomination de Louis Muret. « Devenu leur vicaire dans un temps des plus

---

<sup>1919</sup> Arch. diocésaines d'Aix-en-Provence, A 1, Amphoux.

<sup>1920</sup> Fichier Barthélemy, A 1.

<sup>1921</sup> Fichier Barthélemy, B 2.

<sup>1922</sup> A.D. Aix, 96 V 5, dossier La Garde-Freinet, pétition du 24 juillet 1803 à l'archevêque d'Aix.

<sup>1923</sup> A.D. Aix, 96 V 5, dossier La Garde-Freinet, Récit des événements arrivés à la Garde-Freinet..., automne 1803.

<sup>1924</sup> A.D. Aix, 96 V 5, dossier La Garde-Freinet, pétition du 30 mars 1813 à l'archevêque d'Aix.

orageux, le citoyen Castel ne cessa de remplir les fonctions de son ministère avec zèle et édification et on a reconnu en lui qu'il ne s'est jamais dévié des véritables principes de la religion »<sup>1925</sup>. On notera la référence implicite à la Révolution. Ainsi, « les exposants très satisfaits de la conduite du citoyen Castel » font « réclamations » pour « supplier de vouloir le conserver ». Ils « rendent toute la justice qui est due au nouvel élu et respectent la nomination qui a été faite en sa faveur, mais comme ils savent que le citoyen Muret n'est pas porté à aller desservir la susdite église succursale » demande qu'il soit conservé au poste qu'il occupe. En dépit de tous ces arguments, le prélat ne changera pas d'avis : on sait que Louis François Muret prend possession de sa cure<sup>1926</sup>, tandis que la situation de l'abbé Castel nous reste inconnue jusqu'en 1818.

Enfin, le père Porte, archiviste du diocèse, signale que le diocèse a connu quelques traces de la Petite Église qui a refusé le Concordat<sup>1927</sup>. Pierre Abou et Jean Joseph Aycardi sont réputés en avoir fait partie, de manière paradoxale puisqu'ils étaient plutôt du côté des jureurs sous la Révolution. Il y avait également un foyer à Saint-Maximin, entretenu par le père dominicain Jean-Baptiste Concordan, qui avait entraîné quelques familles dans son sillage<sup>1928</sup>. Sans faire partie de la Petite Église, l'abbé Pierre Louis Turles, natif de Lorgues, au « caractère peu traitable » comme le dit le préfet du Var Fauchet, a mené une opposition à l'administration épiscopale d'Aix mise en place sans l'accord du pape lors du conflit entre Napoléon et Pie VII, en 1812<sup>1929</sup>.

### **Face à un évêque venu du Nord**

Il n'y a pas qu'à la restauration concordataire que l'autorité de l'évêque a pu être remise en cause. On connaît la révolte contre le chanoine Riccardi, vicaire général perçu comme tout puissant, à la fin de l'épiscopat de Mgr Michel, pourtant très apprécié du clergé<sup>1930</sup>. Une lettre anonyme publiée dans un journal local, en 1842, suscite une réponse scandalisée du prélat, qui affirme qu'il est seul à l'origine des décisions<sup>1931</sup>. L'évêque reçut cependant des lettres de soutien de nombreux prêtres, montrant que son autorité n'était pas mise en cause.

C'est surtout au milieu du siècle que se manifeste la contestation. On a beaucoup écrit sur

---

<sup>1925</sup> A.D. Aix, 96 V 5, dossier Le Plan de Grasse, pétition non datée à l'archevêque d'Aix.

<sup>1926</sup> Arch. diocésaines d'Aix-en-Provence, A 1, Muret et fichier Barthélemy, M 13.

<sup>1927</sup> Bernard PLONGERON, « De Napoléon à Metternich : une modernité en état de blocus », in *Histoire du christianisme*, t. X, *op. cit.*, p. 666-667. Le Var fait partie des foyers mentionnés sur la carte de la p. 666.

<sup>1928</sup> Entretien avec le père Louis PORTE, 25 juin 2006. Sa famille paternelle faisait partie des familles impliquées.

<sup>1929</sup> A.D. Var, 2 V 1/1, Dossier Turles, avec une correspondance intéressante.

<sup>1930</sup> Voir *supra*, « Accélération et interruptions dans la carrière », p. 349.

<sup>1931</sup> Abbé Hippolyte ESPITALIER, *Les Évêques de Fréjus au XIX<sup>e</sup> siècle*, *op.cit.*, p. 68-69.

la figure de Mgr Casimir Wicart, évêque entre 1845 et 1855, natif du Nord, « homme autoritaire, aux manières cassantes, voire brutales, tout à fait étranger au tempérament méridional »<sup>1932</sup>. Comme pour Mgr Michel en 1829, le clergé aurait apparemment voulu un prêtre issu de son sein, tel Étienne André Courdouan. Ce dernier, issu de Lorgues comme nombre de ses confrères, avait un parcours similaire à celui de Mgr Michel, ayant été curé de Saint-Louis en 1834 puis de Sainte-Marie de Toulon en 1836. Il semble que la déception, de grande ampleur, fut attisée par de gestes épiscopaux perçus comme maladroits. Mgr Wicart ne répond quasiment pas au discours de réception de l'abbé Courdouan lors de sa première visite à la cathédrale de Toulon, le 27 juin 1845<sup>1933</sup>, il confère la mozette (sorte de camail décoré) comme signe distinctif pour les curés, le 8 novembre 1846<sup>1934</sup>, ce qui déclenche les jalousies de certains, et il est réputé ne jamais daigner recevoir les simples desservants<sup>1935</sup>. Poussé par la réponse romaine à son rapport quinquennal de 1847<sup>1936</sup>, Mgr Wicart instaure la liturgie romaine dans le diocèse le 8 septembre 1851, publiant un nouveau *Propre du diocèse*<sup>1937</sup>, ce qui n'a pas plu à tout son clergé. Un an plus tard, le bref pontifical du 28 septembre 1852 autorisant Mgr Wicart à se parer du titre d'évêque de Fréjus et Toulon vient peut-être récompenser sa célérité. À la même époque, l'évêque fait partie des partisans de la reconnaissance du dogme de l'Immaculée Conception, proclamé le 8 décembre 1854 par Pie IX, ce dont le Vatican lui est aussi reconnaissant<sup>1938</sup>. Sur ce point, il ne semble point y avoir d'opposition dans le clergé, habitué aux dévotions mariales<sup>1939</sup>.

Le 10 mars 1854, l'évêque publie une circulaire interdisant à tous les prêtres de confesser les enfants en dehors du confessionnal et enlevant à tous les prêtres diocésains le pouvoir ordinaire de confesser lors des retraites organisées par les congrégations, qu'il a favorisées dans le diocèse<sup>1940</sup>. Cette décision scandalise les prêtres qui rédigent une pétition au pape Pie IX,

<sup>1932</sup> Émilien CONSTANT, *Le Département du Var...*, op. cit., t. I, p. 500.

<sup>1933</sup> Abbé Hippolyte ESPITALIER, *Les Évêques de Fréjus au XIX<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 82.

<sup>1934</sup> *Ibid.*, p. 77.

<sup>1935</sup> Émilien CONSTANT, *Le Département du Var...*, op. cit., t. I, p. 488, note 2652.

<sup>1936</sup> « La Sacra Congregazione esorta [Mgr Wicart] a promuovere maggiormente lo studio della Liturgia Romana, onde venga pienamente osservato quanto stabilisce S. Pio V nelle Costit. *Quod a nobis* VII, Idas Julias 1568 e *Quoprimum*, Idas Jul. 1570, come vivamente raccomandava al Vescovo *Remense* la S. M. Gregorio XVI nella lettera de 6 Agosto 1842 ; e come vuole questa S. C. raccomandare a tutti i vescovi di Francia. » (Archives du Vatican, 342 Fréjus, *Relatio Status Ecclesia Forojuliensis, in Galliis, facta Eminentissimo Domino Cardinali S. Congr. SS. Concilii Trid. Interp. Proefecto ab Episcopo Foroj. Casimiro Alexis-I. Wicart Romni veniente*, 28 août 1847 – Réponse (en italien), f°58).

<sup>1937</sup> Abbé Hippolyte ESPITALIER, *Les Évêques de Fréjus au XIX<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 82.

<sup>1938</sup> « *Jucundum [...] quod porro tibi esse in votis in extremo tuarum litterarum ut definiatur de fide immaculata conceptio Beatissimae Virginis Mariae per supplicem libellum a Ill<sup>mo</sup> D<sup>no</sup> Nostro exostules* » (Archives du Vatican, 342 Fréjus, Lettre Ill<sup>mo</sup> ac R<sup>mo</sup> Domino Casimiro Epo Forojuliensis, 25 septembre 1848).

<sup>1939</sup> On a vu qu'une autre fête non encore officiellement reconnue par l'Église comme un dogme, l'Assomption, était fêtée à Toulon le 15 août 1793 (*supra*, p. 240-241).

<sup>1940</sup> *Ibid.*, p. 87.

dénonçant « une violation arbitraire des droits curiaux » et « une honteuse flétrissure sur leurs fronts ». La situation s'envenime lorsque l'évêque répond par la suspense *ipso facto* à l'égard de tous ceux qui oseraient diffuser des témoignages de contestation.

L'abbé Espitalier rapporte même que Mgr Wicart se rendit chez l'abbé Louis Clapier, recteur de Saint-Cyprien depuis 1848 et signataire de la pétition, pour l'accabler de reproches, brisant au passage son portrait qu'il lui avait donné : « Vous êtes indigne de le garder »<sup>1941</sup>. Bien qu'il revienne ensuite chez le prêtre pour tempérer sa colère (« Mon cher, excusez-moi. Veuillez tout oublier »), le mal est fait. Sur un autre plan, on se souvient que Mgr Wicart est en poste au moment du coup d'État de 1851, contre lequel il ne réagit pas, au contraire d'un certain nombre de Varois. Le 30 août 1855, Mgr Wicart est finalement nommé évêque de Laval, siège nouvellement créé, où il devait rester 21 ans. À la mort de Mgr Wicart, comme pour s'excuser, la revue diocésaine publiera un trait montrant que l'évêque tentait toujours de rattraper les mauvais effets de sa colère<sup>1942</sup>. Au total, est-il possible de discerner des relents de gallicanisme dans cette attitude hostile à l'évêque, qui rappelle par certains aspects ce qu'ont vécu les évêques réfractaires au moment de la Révolution ?

Après Mgr Wicart, les relations avec les évêques paraissent meilleures, à quelques exceptions près<sup>1943</sup>, mais le clergé ne se départit pas d'une certaine indépendance qui le pousse parfois à certaines facéties<sup>1944</sup>. Le XX<sup>e</sup> siècle montrera aussi quelques figures originales, comme l'abbé Jules Chaperon, connu pour son aide aux victimes du génocide arménien, en dissidence avec son évêque à partir de 1932<sup>1945</sup>.

### **b- Formation et sociabilité : des lacunes**

L'unité du clergé d'un diocèse n'est pas seulement liée à son premier pasteur ; elle provient également de la formation au séminaire et des relations entre les prêtres eux-mêmes. Il faut donc évaluer succinctement si ces deux éléments ont pu concourir ou non à l'unité du clergé varois.

---

<sup>1941</sup> *Ibid.*, p. 88.

<sup>1942</sup> « Mgr Wicart était vif. Toujours, d'ailleurs, il s'efforça de corriger cet excès d'une bonne qualité. Il savait réparer un mouvement trop prompt. Avec les années, ne cessant de travailler son caractère, il arriva même à contenir le premier mouvement. » (*Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 20 juillet 1889, p 460, citant une anecdote précise).

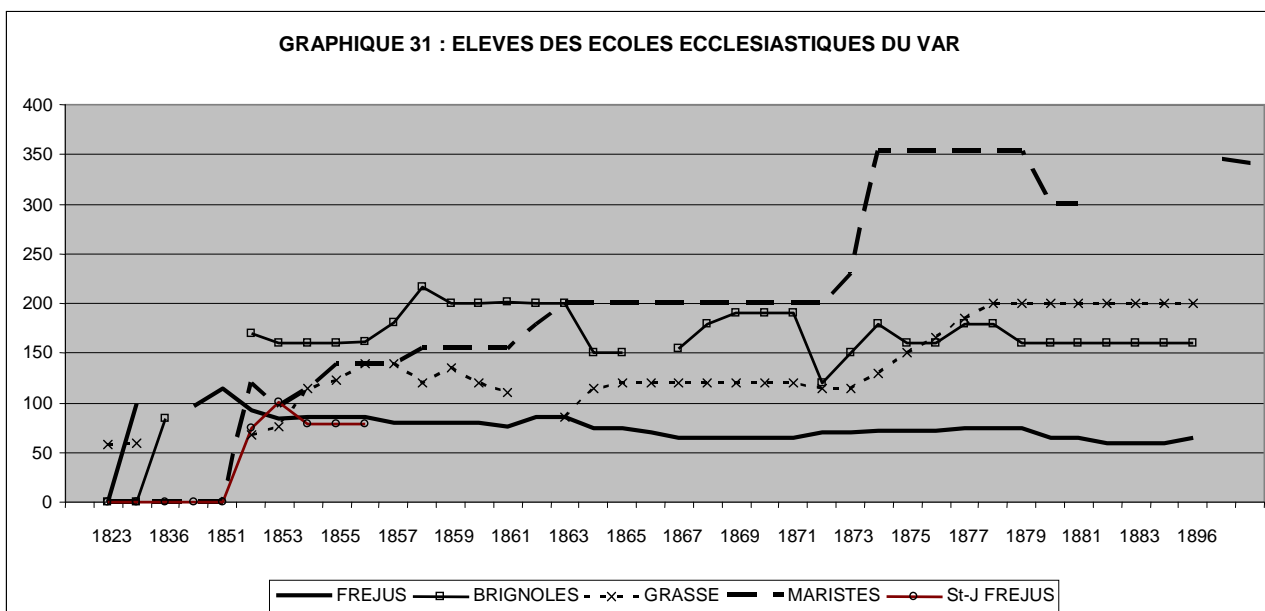
<sup>1943</sup> Émilien CONSTANT (*Le Département du Var...*, *op. cit.*, p. 501-502) parle des conflits entre Mgr Jordany et les abbés Jean Carles et Marius Roch Reynouard, démis de leurs fonctions.

<sup>1944</sup> L'abbé Firmin Laugier, rencontré de nombreuses fois dans cette étude comme historien religieux de la Révolution, s'est permis un bon mot au moment du départ de Mgr Oury, qui avait accepté la perte de l'archiprêtré de Grasse en 1886 : « On ne sait pas si le diocèse pleure ou rit » (Émilien CONSTANT, *Le Département du Var...*, *op. cit.*, t. I, p. 496, note 2683).

<sup>1945</sup> Roger FAUCK, *La Vie mouvementée du curé Jules Chaperon. Biographie d'un prêtre social dans la haute vallée de l'Artuby (Var) (1877-1951)*, Paris, L'Harmattan, coll. « Biographies XX<sup>e</sup> », 2000, 176 p.

**Tableau 42 : Personnel enseignant des écoles ecclésiastiques du Var**

ANNÉE	GD SÉM. FRÉJUS	PT SÉM. BRIGNOLES	PT SÉM. GRASSE	PT SÉM. VENCE	MARISTES LA SEYNE	ST- JOSEPH FRÉJUS	TOTAL
1821	-	-	6	4	-	-	10
1826	5	12	7	7	-	-	31
1831	6	12	7	-	-	-	25
1846	6	12	10	-	-	8	36
1850	6	12	6	-	-	?	24
1855	6	13	12	-	13	?	44
1860	6	16	14	-	20	?	56
1865	6	15	12	-	21	?	54
1870	6	17	12	-	21	?	56
1875	6	16	14	-	21	?	57
1880	7	18	18	-	24	?	67
1885	6	17	19	-	29	?	<b>71</b>



### Le sort divers des établissements de formation

La formation des ecclésiastiques varois s'effectue dans divers établissements. Au Concordat, tout est à reconstruire. En effet, sous la Révolution, les séminaires sont devenus propriété de l'État au même titre que les autres biens nationaux par le décret du 22 décembre 1790 puis la loi du 5 janvier 1791<sup>1946</sup>. En 1802, l'unique grand séminaire du diocèse, destiné à ceux qui persévèrent dans les études pour prendre la voie de la prêtrise, se situe à Aix. Tenu par les sulpiciens, il est vers 1805 sous la direction du jansénisant abbé Dalga. Lorsque Napoléon renvoie l'ordre de M. Olier des séminaires, c'est un Varois de Besse, ancien prédicateur capucin,

<sup>1946</sup> Gilles DEREGNAUCOURT, *De Fénelon à la Révolution...*, op cit., p. 203.



Jean Bouis, qui prend le relais jusqu'à la Restauration et au retour des sulpiciens<sup>1947</sup>. A la séparation des deux diocèses, en 1823, Aix a un supérieur, cinq professeurs et compte 160 élèves.

**Tableau 43 : Nombre d'élèves dans les grands établissements religieux du diocèse**

ANNÉE	GD SÉM. FRÉJUS	PT SÉM. BRIGNOLES	PT SÉM. GRASSE	dont pension.	MARISTES LA SEYNE	dont pension.	ST-JOSEPH FRÉJUS	dont pension.
1821	-	-	58		-		-	
1823	100	-	60		-		-	
1826	?	84	?		-		-	
1836	97	?	?		-		-	
1837	115	?	?		-		-	
1851	92	170	68	?	120		75	
1852	84	160	76	36	96	64	101	75
1853	86	160	114	54	115	80	79	55
1854	86	160	123	71	140	105	79	55
1855	86	162	140	84	140	105	79	?
1856	80	181	140	84	140	105	?	?
1857	80	216	120	75	155	115	?	?
1858	80	200	135	80	155	115	?	?
1859	80	200	120	70	155	115	?	?
1860	76	202	110	60	155	115	?	?
1861	85	200	?	?	180	140	?	?
1862	85	200	85	?	200	?	?	?
1863	75	150	115	?	200	?	?	?
1864	75	150	120	?	200	?	?	?
1865	70	?	120	?	200	?	?	?
1866	65	154	120	?	200	?	?	?
1867	65	180	120	?	200	?	?	?
1868	65	190	120	?	200	?	?	?
1869	65	190	120	?	200	?	?	?
1870	65	190	120	?	200	?	?	?
1871	70	120	115	?	200	?	?	?
1872	70	150	115	?	230	?	?	?
1873	72	180	130	?	353	?	?	?
1874	72	160	150	?	353	?	?	?
1875	72	160	165	?	353	?	?	?
1876	74	180	185	?	353	?	?	?
1877	74	180	200	?	353	?	?	?
1878	74	160	200	?	353	?	?	?
1879	65	160	200	?	300	?	?	?
1880	65	160	200	?	300	?	?	?
1881	60	160	200	?	?	?	?	?
1882	60	160	200	?	?	?	?	?
1883	60	160	200	?	?	?	?	?
1884	65	160	200	?	?	?	?	?
1896	?	?	?	?	345	?	?	?
1900	?	?	?	?	341	?	?	?

<sup>1947</sup> Fichier Barthélemy, B 25.

Au départ, le département du Var comprend deux petits séminaires, préparant les jeunes soit à la vocation ecclésiastique, soit à la poursuite d'études secondaires, l'un à la Seyne fondé en 1807 mais fermé dès 1812 sur ordre de Napoléon, et le second à Grasse à partir de 1808<sup>1948</sup>. Ce dernier, qui accueille 60 élèves en 1823<sup>1949</sup>, est dirigé par l'abbé Honorat Chabaud<sup>1950</sup> entre 1815 et 1830. À la restauration du diocèse, on sait que Mgr de Richery prend tout de suite à cœur l'ouverture d'un grand séminaire : « C'est là l'objet le plus pressant et le plus cher de mes vœux. Il est essentiel, il est indispensable pour le bien du diocèse que l'ouverture s'en fasse dès cette année », écrit-il au préfet du Var peu après sa nomination<sup>1951</sup>. Celui-ci est effectivement ouvert dès le 23 novembre 1823 dans les locaux de l'ancien hôpital de Fréjus, peu avant la construction d'un nouveau bâtiment en 1825<sup>1952</sup>. Le réseau est complété dès 1824 par une école ecclésiastique à Vence, dirigée par Pierre Blacas, avec 5 professeurs et un maître d'études<sup>1953</sup>. On remarquera la concentration des lieux de formation sacerdotale dans l'Est du diocèse, au sein de trois anciennes têtes de diocèse ; Toulon reste à l'écart du mouvement. En 1825, est également ouvert le petit séminaire Saint-Charles de Brignoles, sous la direction de l'abbé Jean-Baptiste Tochon, remplacé fin 1828 par Jean-Baptiste Chauvier<sup>1954</sup>. L'*Ordo* diocésain nous transmet l'optimisme de la hiérarchie à son sujet : « Les soins que l'on prodigue à la jeunesse dans cet établissement, l'esprit qu'on y inspire, les progrès sensibles des élèves, la confiance dont jouissent ceux que Monseigneur l'évêque de Fréjus a choisis pour le diriger, lui obtiennent un succès au-dessus de toute espérance »<sup>1955</sup>. Il est étonnant de ne pas trouver, à la suite, quelques mots d'espoir sur les futures vocations qui pourraient y éclore. D'emblée, Brignoles s'affirme comme le plus gros établissement du diocèse, avec 9 professeurs et 2 préfets d'études, drainant sans doute les jeunes de tout l'Ouest du Var, agglomération toulonnaise comprise. Il est reconstruit en 1852 sur l'initiative de Mgr Wicart<sup>1956</sup>.

L'ordonnance royale du 28 novembre 1828, consécutive à la réforme Martignac<sup>1957</sup>, introduit une réorganisation : les petits séminaires de Grasse et de Brignoles reçoivent le titre

<sup>1948</sup> Abbé Hippolyte ESPITALIER, *Les Évêques de Fréjus au XIX<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 7.

<sup>1949</sup> *Ordo* du diocèse de Fréjus, 1823, p. 50.

<sup>1950</sup> À ne pas confondre avec Laurent Chabaud, mort curé de Sainte-Marie à Toulon en 1835.

<sup>1951</sup> Abbé Hippolyte ESPITALIER, *Les Évêques de Fréjus au XIX<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 27.

<sup>1952</sup> *Ibid.*, p. 27-28.

<sup>1953</sup> *Ordo* du diocèse de Fréjus, 1825, p. 35.

<sup>1954</sup> L'abbé Chauvier reste à son poste jusqu'en 1833, puis on perd sa trace.

<sup>1955</sup> *Ordo* du diocèse de Fréjus, 1826, p. 48.

<sup>1956</sup> Abbé Hippolyte ESPITALIER, *Les Évêques de Fréjus au XIX<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 80.

<sup>1957</sup> Le libéral Martignac, renvoyé ensuite par Charles X, interdit en 1828 l'enseignement aux jésuites et limite le nombre d'écoles ecclésiastiques, réduisant le nombre d'élèves de 47 000 à 20 000 (J. BRUGERETTE, *Le Prêtre Français...*, op. cit., t. I, p. 97-98).

officiel d'« écoles ecclésiastiques secondaires » tandis que Vence disparaît<sup>1958</sup>. Désormais, et ce jusqu'en 1886, le diocèse jouit de trois grands établissements dont l'organigramme est situé en tête de l'*Ordo* annuel avant les titulaires de toutes les paroisses, contrairement aux autres écoles tenues par des clercs, dont la mention est placée plus loin. Il est significatif de bientôt trouver, à proximité immédiate dans l'*Ordo*, l'Institution Sainte-Marie de la Seyne et l'Institution Saint-Joseph de Fréjus (disparue après 1855), bien qu'elles n'aient nullement le statut de séminaires. Pour cette raison, nous avons pris le parti de les adjoindre à nos tableaux.

Les conclusions des différentes courbes sont assez nettes. Le grand séminaire de Fréjus, qui voit son encadrement stabilisé dès 1830 (un supérieur, quatre puis cinq professeurs), atteint son apogée démographique en début de période, passant par un maximum de 115 élèves en 1837<sup>1959</sup>. Remarquons pourtant que Mgr Michel, parle seulement, dans un rapport adressé au Vatican en 1840, de 60 séminaristes destinés à l'état clérical ; peut-être doute-t-il que tous puissent aller jusqu'au sacerdoce<sup>1960</sup>.

Le lieu est repris en 1851, et pour un demi-siècle, par les Oblats, la congrégation fondée par Eugène de Mazenod à Marseille – ce qui traduit une influence précoce de la grande ville voisine<sup>1961</sup>. Le changement de direction ne provoque aucune remontée significative des effectifs, mais, d'après les documents disponibles, il supprime le « mauvais esprit » qui régnait parmi les séminaristes : les Oblats se voient obligés de renvoyer six élèves à leur arrivée, puis quatre autres en 1852-1853<sup>1962</sup>. Le premier directeur oblat fut le père Jean Joseph Marie Lagier, un Haut-Alpin. Les Oblats sont très heureux de l'évolution du séminaire et rédigent plusieurs rapports successifs qui louent les pères dirigeants (« Leur bon esprit, leur union, leur piété, leur régularité font l'édification des séminaristes... » en 1855, « Pour ce qui est de la situation, elle continue à être bonne et satisfaisante sous tous les rapports » en 1857)<sup>1963</sup>, le père Lagier lui-même se félicite du « bienveillant accueil » en 1853-1854, puis des relations « les plus favorables » avec l'évêque de Fréjus et des rapports « également satisfaisants » avec le clergé, mais Mgr de Mazenod envoie le père Lagier à l'évêque de Quimper en 1856, précisant qu'« il est exercé de longue main dans le

---

<sup>1958</sup> *Ordo* du diocèse de Fréjus, 1836, p. 35. Est-ce à dire que Vence était dirigé par les jésuites ? Il ne fait pourtant pas partie des 8 désignés par les A.N. (F 365) selon J. BRUGERETTE, *Le Prêtre Français...*, op. cit., t. I, p. 51.

<sup>1959</sup> *Ordo* du diocèse de Fréjus, 1837, p. 37.

<sup>1960</sup> Archives du Vatican, 342 Fréjus, *Relatio Status Ecclesia Forojuliensis*, in *Gallia, ab Ilmo et Rmo DD. Carolo Joanni Baptista Michel, Dei et apostolica Sedis gratia dicta Ecclesia Episcopo exhibita*, 17 août 1840, § 1, IX et § 6, I.

<sup>1961</sup> Yvon BEAUDOIN, o.m.i., « Grand séminaire de Fréjus (1851-1901) », en ligne sur <http://www.omiworld.org/DizionarioStorico.asp?Lettera=f&L=2&Voce=940> (consulté le 1<sup>er</sup> août 2010).

<sup>1962</sup> *Ibid.*

<sup>1963</sup> *Ibid.*

saint ministère » et que « le séminaire de Fréjus dont il a été supérieur jusqu'à cette année lui doit la ferveur dont la communauté est animée depuis qu'il en a pris la direction »<sup>1964</sup>. L'évêque de Marseille remplace alors l'abbé Lagier par un Marseillais, l'abbé Jean Joseph Magnan, « homme très capable, d'un bon caractère, ayant une très bonne tenue, et déjà expérimenté dans le ministère des grands séminaires »<sup>1965</sup>. Le nouveau directeur est cependant peu apprécié par Mgr Jordany, qui critique sa « négligence » à accomplir ses fonctions.

En août 1859, Mgr de Mazenod envoie alors le père Mathieu Victor Balain, jeune Ardéchois, présenté comme « un homme sérieux et tout dévoué à son devoir, bon religieux et parfait ecclésiastique, un esprit intelligent et cultivé »<sup>1966</sup>. Pendant 18 ans, celui-ci tient le séminaire de main de maître et construit une grande chapelle, mais une mésentente survient avec Mgr Jordany à partir de 1874. À en croire Mgr Jeancard, vicaire général de Marseille, l'évêque varois a été influencé par son entourage et exprime « des plaintes sans fondement mais de nature à rendre désormais impossible les relations de confiance qui devraient toujours exister entre un évêque et le supérieur de son séminaire, membre de son conseil »<sup>1967</sup>. Après la démission de Mgr Jordany, le père Balain est nommé évêque de Nice en 1877. En 1886, il retrouvera de nombreux prêtres du Var lors de l'annexion de l'archiprêtré de Grasse par le diocèse de Nice, décidée par le gouvernement afin de mieux franciser l'ancien comté de Nice grâce aux prêtres français<sup>1968</sup>.

En dépit des avis positifs sur les directeurs, la tendance longue des effectifs est à la baisse, expliquant ainsi le déclin des ordinations sacerdotales dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, malgré une petite reprise en 1861-1862 : on compte 92 élèves en 1851, 70 en 1865, 60 en 1883. Là encore, le Var est en avance par rapport à un diocèse comme Orléans dont l'effectif maximal (106 élèves) n'est atteint qu'en 1866<sup>1969</sup>. A Besançon même, le déclin ne se fait sentir qu'à partir de 1884<sup>1970</sup>. Comme Émilien Constant, on peut noter le creux de la fin des années 1860, comblé

---

<sup>1964</sup> Yvon BEAUDOIN, o.m.i., « Jean Joseph Marie Lagier », en ligne sur <http://www.omiworld.org/DizionarioStorico.asp?Lettera=l&L=2&Voce=988> (consulté le 1<sup>er</sup> août 2010).

<sup>1965</sup> Lettre de Mgr de Mazenod à Mgr Jordany, 3 septembre 1856, citée par Yvon BEAUDOIN, o.m.i., « Jean Joseph Magnan », en ligne sur <http://www.omiworld.org/DizionarioStorico.asp?Lettera=m&L=2&Voce=1016> (consulté le 1<sup>er</sup> août 2010).

<sup>1966</sup> Lettre du père Casimir Aubert, Oblat, à Mgr Jordany, 25 septembre 1859, citée par Yvon BEAUDOIN, o.m.i., « Mgr Mathieu Balain », en ligne sur <http://www.omiworld.org/DizionarioStorico.asp?Lettera=b&L=2&Voce=781> (consulté le 1<sup>er</sup> août 2010). Voir aussi l'annexe II-4.

<sup>1967</sup> Lettre de Mgr Jacques Jeancard, 1874, citée par *Ibid.*

<sup>1968</sup> A.D. Alpes-Maritimes, 3 V 2, Distraction de l'arrondissement de Grasse (moins Lérins) du diocèse de Fréjus, 1886. Parmi les pièces les plus intéressantes figure un rapport du préfet des Alpes-Maritimes qui se plaint des prêtres italiens.

<sup>1969</sup> Christiane MARCILHACY, *Le diocèse d'Orléans sous l'épiscopat de Mgr Dupanloup*, Paris, Plon, 1963, p. 90, citée par Émilien CONSTANT, *Le département du Var...*, op. cit., t. I, p. 490.

<sup>1970</sup> Paul HUOT-PLEUROUX, *Le recrutement sacerdotal dans le diocèse de Besançon de 1801 à 1960*, Besançon, Impr. Néo-Typo, 1966, 516 p.

seulement partiellement après 1870. Après le départ de Mgr Balain, plusieurs pères se succèdent : le père Rambert jusqu'en 1889, qui meurt en fonctions, puis le père Corne de 1889 à 1893, et enfin le père Baffie, jusqu'à l'expulsion de 1901<sup>1971</sup>. En octobre 1880, la direction du séminaire se voit menacée par la querelle des congrégations : le 4 octobre, le ministre des Cultes oblige Mgr Terris, évêque de Fréjus, à confier l'établissement à son clergé diocésain et, le 20, le préfet du Var prononce un arrêt de dissolution de la communauté, mais l'évêque riposte en arguant de la sécularisation des Oblats du Var, permise par un indult de Rome. C'est pour cela que nous avons trouvé plusieurs Oblats dans les ordinations sacerdotales diocésaines. La direction des Oblats persiste donc jusqu'en 1901, époque où le Président du Conseil et ministre des Cultes Pierre Waldeck-Rousseau écrit à l'évêque de Fréjus, Mgr Aloys Arnaud, pour faire partir les religieux de la tête de son séminaire. Malgré la défense de l'évêque, le gouvernement expulse les Oblats, ce dont Mgr Arnaud se plaint amèrement dans sa longue lettre pastorale du 19 août 1901. Le séminaire est désormais confié au clergé diocésain, avant d'être confisqué en 1905. Il faut attendre 1926 pour que le diocèse acquière le domaine de la Castille, offert par la pieuse famille Aubert, et installe le grand séminaire à l'endroit où il se trouve encore de nos jours.

L'histoire du séminaire dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle est également marquée par des conflits réguliers entre la hiérarchie épiscopale et la direction<sup>1972</sup>. Les Oblats se plaignent par ailleurs du manque de zèle pour l'étude (1858) et du niveau insuffisant des connaissances, dû « à la faiblesse des études classiques faites à l'un et l'autre petit séminaire » (Brignoles et Grasse, 1866). Un incident éclate même en 1888, année où le père Rambert, critiqué par l'évêque pour sa trop grande sévérité, doit faire face à une révolte rapportée dans le compte-rendu du conseil général du séminaire :

*« Les élèves se révoltent contre l'autorité. Un placard injurieux a été affiché à la porte du supérieur, affirmant que le supérieur partirait et avec lui tous les Oblats. Impossible de sévir, impossible de faire connaître le fait à l'évêque; il répondrait : vos élèves vous traitent comme vous me traitez vous-mêmes, car il est persuadé que les pères lui font opposition. »*<sup>1973</sup>

De tels événements, couplés au contexte national d'essor de l'anticléricalisme, peuvent contribuer à expliquer la baisse des effectifs au séminaire à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

L'effectif des petits séminaires apparaît bien plus variable, c'est pourquoi nous avons tenu à

---

<sup>1971</sup> De son époque date un fascicule nommé *Petit séminaire Saint-Charles de Brignoles. Distribution des prix présidée par le révérend père Baffie, supérieur du grand séminaire de Fréjus, le 24 juillet 1899*, aperçu sur Internet.

<sup>1972</sup> Yvon BEAUDOIN, o.m.i., « Grand séminaire de Fréjus (1851-1901) », en ligne sur <http://www.omiworld.org/DizionarioStorico.asp?Lettera=f&L=2&Voce=940> (consulté le 1<sup>er</sup> août 2010).

<sup>1973</sup> Compte-rendu du conseil général du séminaire, 5 juin 1888, cité par *Ibid.*

consigner les informations année par année. Brignoles domine toujours Grasse, bénéficiant sans doute d'un bassin de réception plus large. Toutefois, la proportion de petits séminaristes persévérant vers la cléricature s'effrite lentement : pour quelque 300 jeunes recrues au début ici des années 1850, il y a 80 grands séminaristes à Fréjus un peu plus tard (27 %) ; pour 300 encore vers 1865, il y a 70 grands en 1870 (23 %) ; pour 320 en 1875, il n'y a plus que 65 persévérants en 1880 (20 %) et le taux baisse plus nettement ensuite. Entrer au petit séminaire est de moins en moins synonyme d'embrasser une future carrière sacerdotale et c'est sans doute là l'une des causes du déclin du clergé du diocèse.

Dans le détail, un revirement notable se produit dans les années 1870 avec un grand essor de Grasse (120 élèves en 1870, 200 sept ans plus tard), lequel dépasse alors Brignoles en léger déclin. Matériellement, cela s'explique par le déménagement du petit séminaire au quartier Saint-Hilaire, un peu en dehors du centre, dans un grand bâtiment construit entre 1874 et 1876<sup>1974</sup>. En plus de cet agrandissement, l'afflux d'élèves peut être lié à l'afflux de populations venant des Alpes-Maritimes (dont Grasse fait partie depuis 1860) qui rejoignent ensuite le grand séminaire de Nice ou l'état laïc, car il est clair que le grand séminaire ne profite pas de ce mouvement. Enfin, on ne peut passer sous silence le prodigieux développement de l'école mariste qui double ses effectifs entre 1852 et 1862, puis gagne 150 % après la guerre de 1870, avant d'essuyer une certaine baisse<sup>1975</sup>. Là encore, le séminaire de Fréjus n'en ressent guère les effets : moins que jamais, la vocation de Sainte-Marie est de former de futurs prêtres. Il faut noter qu'après le milieu des années 1880, les *Ordines* sont soudain muets sur les effectifs scolaires et sur l'organigramme des séminaires. Le diocèse perd ensuite le petit séminaire de Grasse, passé en 1886 au diocèse de Nice<sup>1976</sup>. À la Séparation, le grand séminaire de Fréjus et le petit séminaire de Brignoles<sup>1977</sup> sont confisqués.

Au total, on doit souligner la divergence entre la bonne santé relative, au moins jusqu'aux années 1880, des écoles secondaires catholiques, et le lent déclin des effectifs du séminaire : si la population varoise fait encore confiance à l'éducation catholique, elle ne confie plus guère ses enfants au grand séminaire pour en faire des prêtres.

---

<sup>1974</sup> Le Conseil municipal de Grasse donne une subvention de 50 000 francs le 10 janvier 1874 ([http://www.ac-nice.fr/saint\\_hilaire/articles.php?lng=fr&pg=13](http://www.ac-nice.fr/saint_hilaire/articles.php?lng=fr&pg=13), consulté le 11 février 2011) et l'établissement ouvre après les vacances de Pâques 1876 (Paul SÉNÉQUIER, *Grasse*, Marseille, Laffitte reprints, 1977, p. 360).

<sup>1975</sup> Association des Anciens Élèves, *L'Institution Sainte-Marie*, p. 118, 123, 125.

<sup>1976</sup> Le petit séminaire de Grasse est devenu le collège Saint-Hilaire en 1907 (source : [http://www.ac-nice.fr/saint\\_hilaire/articles.php?lng=fr&pg=12](http://www.ac-nice.fr/saint_hilaire/articles.php?lng=fr&pg=12), consultée le 11 février 2011).

<sup>1977</sup> Après avoir servi de caserne dès 1906, le bâtiment est devenu une école primaire, un double collège, puis le lycée Raynouard en 1971 (source : [http://www.ac-nice.fr/raynouard/index.php?option=com\\_content&view=article&id=2&Itemid=2](http://www.ac-nice.fr/raynouard/index.php?option=com_content&view=article&id=2&Itemid=2), consultée le 11 février 2011).

## Un séminaire qui sait garder ses élèves

Au fil du temps, le séminaire est donc de moins en moins alimenté par les effectifs des petits séminaires du diocèse. La stagnation de ses effectifs peut être liée au défaut de représentativité de la carte des écoles ecclésiastiques, qui met à l'écart la plus grande ville du département, Toulon<sup>1978</sup>. Cependant, il est intéressant de noter que le grand séminaire, malgré son déclin quantitatif, sait garder ses élèves, ce qui constitue un point positif.

Le tableau 44 récapitule, d'après les *Litterae ordinationis* conservées aux Archives de l'évêché, la collation des différents ordres cléricaux, de la tonsure au sacerdoce en passant par les quatre ordres mineurs (portier, lecteur, exorciste, acolyte), le sous-diaconat et le diaconat. Nous n'avons pas poussé la prosopographie jusqu'à suivre tous les clercs depuis leur tonsure mais, si l'on tient compte du temps nécessaire pour remplir tout le parcours des ordres (de 3 à 4 ans en moyenne), nous constatons combien les chiffres sont assez cohérents entre eux. Le report des tonsurés vers les minorés, puis les sous-diacres, les diacres et enfin les prêtres donne un très bon résultat. Sur 1 280 jeunes hommes tonsurés sur l'ensemble du XIX<sup>e</sup> siècle, 1 215 sont devenus prêtres, soit 94,9 %. En ajoutant les séminaristes décédés, on obtient un taux de perte très bas.

**Tableau 44 : Total des ordinations dans le Var**

ANNEES	PRETRES	DIACRES	S-DIACRES	O MINEURS	TONSURES	TOTAL	POP. VAR	%o PR/POP
1821-1825	45	36	27	27	51	186	305 096	0,15
1826-1830	83	86	97	86	84	436	311 095	0,27
1831-1835	111	105	98	107	56	477	321 686	0,35
1836-1840	56	61	63	58	49	287	323 404	0,17
1841-1845	41	37	36	40	76	230	328 010	0,12
1846-1850	63	69	69	77	90	368	349 859	0,18
1851-1855	76	72	74	84	76	382	357 967	0,21
1856-1860	68	73	73	86	103	403	371 820	0,18
1861-1865	100	98	104	125	105	532	315 526	0,32
1866-1870	65	54	52	41	54	266	308 550	0,21
1871-1875	76	83	81	106	109	455	293 757	0,26
1876-1880	92	79	75	77	81	404	295 763	0,31
1881-1885	45	54	58	64	66	287	288 577	0,16
1886-1890	37	35	37	44	53	206	283 689	0,13
1891-1895	88	85	58	68	76	375	288 336	0,31
1896-1900	72	85	86	65	62	370	309 179	0,23
1901-1905	67	86	80	79	80	392	326 384	0,21
1906-1910	30	24	21	13	9	97	324 638	0,09
<b>TOTAL</b>	1215	1222	1189	1247	1280	6153	-	-

<sup>1978</sup> La situation sera en partie rattrapée au début du XX<sup>e</sup> siècle car le petit séminaire, expulsé de Brignoles, se fixe bientôt à Toulon, dans la cité Montéty.

Cette observation est corroborée par l'analyse d'un des rares documents sur le séminaire diocésain que nous avons pu retrouver, une feuille intitulée « Grand séminaire de Fréjus. Année scolaire 1862-63 »<sup>1979</sup>, qui récapitule, à la belle plume, le nom et l'état civil des 80 séminaristes présents cette année-là à Fréjus. Pour une petite moitié d'entre eux sont inscrits, en face du nom, quelques éléments sur la position du prêtre dans le diocèse un peu après 1900 (chanoine honoraire, évêque de Châlons) ou la mention du décès s'il a eu lieu avant cette date. D'après l'écriture et le contenu du document, il y a tout lieu de penser que c'est l'abbé Eugène Barthélemy, l'historien du diocèse, qui a reconstitué la liste de ses condisciples lors de sa première année de séminaire et qui a récapitulé ce que chacun est devenu. Ce document est essentiel pour nous car il présente la composition du séminaire au moment de son apogée. Sur 80 élèves, 76 figurent dans d'autres sources, soit 95 %. La quasi-totalité d'entre eux sont ordonnés prêtres entre 1863 et 1867, tandis que quatre sont morts séminaristes entre 1863 et 1868. Quatre autres élèves ont quitté le séminaire, dont un pour entrer chez les religieux prémontrés de Frigolet à Graveson, où il meurt en 1901. Le taux de persévérance au séminaire est donc très élevé.

Ces conclusions correspondent tout à fait à celles d'Émilien Constant, qui compare la très faible déperdition des séminaristes varois (moins de 5 %) <sup>1980</sup> avec l'impressionnant « déchet » du diocèse d'Orléans, qui accuse 48,3 % de pertes entre 1849 et 1863 <sup>1981</sup>. En bref, le diocèse de Fréjus, apparemment moins dynamique quant à l'effectif de séminaristes, sait mieux garder ces derniers : lorsqu'on entre au grand séminaire, c'est réellement pour devenir prêtre. Cette déperdition ne semble d'ailleurs pas croître dans le siècle, mais une comparaison trop stricte des chiffres est impossible en raison des arrivées et départs ou des ordinations de réguliers. On se souvient également que le Var se manifeste, à partir des années 1860, par un nombre assez élevé de prêtres non ordonnés dans le diocèse, incardinés ou non, qui viennent, plus ou moins longtemps, y exercer le ministère. L'appel à l'extérieur vient combler les lacunes des ordinations sacerdotales dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, mais il diminue d'autant l'unité du clergé.

### **Une faible sociabilité cléricale**

Existe-t-il d'autres éléments favorisant l'unité des prêtres varois ? Parlant de la lente disparition des pénitents à Marseille dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, Régis Bertrand assure

---

<sup>1979</sup> Archives diocésaines de Toulon, Document non coté.

<sup>1980</sup> Émilien CONSTANT, *Le Département du Var...*, op. cit., t. I, p. 490.

<sup>1981</sup> Christiane MARCILHACY, *Le diocèse d'Orléans...*, op. cit., p. 91.



qu'« il n'est point d'associations durables sans sociabilité de groupe »<sup>1982</sup>. Qu'en est-il dans le Var ?

Un des éléments majeurs de sociabilité pourrait être la revue diocésaine, fondée le 1<sup>er</sup> décembre 1866 sur l'initiative de Mgr Jordany et dirigée pendant 33 ans par le chanoine Michel<sup>1983</sup>. Bien que le fait ne soit jamais explicite, la *Semaine religieuse* est, en pratique, surtout adressée aux prêtres. Certains éléments ne trompent pas : la revue parle de « (ses) abonnés laïques, qui sont malheureusement en si petit nombre... » et renonce à publier une instruction pastorale de Carême, car chaque prêtre en a reçu un exemplaire<sup>1984</sup> ; elle annonce ensuite que « la rentrée des élèves du grand-séminaire aura lieu, cette année, le samedi 13 octobre. MM. les curés sont priés d'en avertir les séminaristes qu'ils ont dans leurs paroisses. »<sup>1985</sup>. La *Semaine religieuse* est cependant davantage un recueil d'informations théologiques et diocésaines plutôt qu'un bulletin cherchant à tisser des liens entre les prêtres.

Les prêtres se retrouvent régulièrement pour les retraites ecclésiastiques, par exemple à Fréjus en 1823 et à Brignoles en 1826, sur l'initiative de Mgr de Richery<sup>1986</sup>, et les conférences ecclésiastiques, créées à l'instigation de Mgr Michel en 1837<sup>1987</sup>, toujours mentionnées dans les rapports quinquennaux adressés au Vatican, mais Mgr Jordany renonce en 1864 à son projet de synode après avoir essuyé des critiques de la part de prêtres « manifestant trop sincèrement leurs pensées » sur des sujets importants<sup>1988</sup>. « L'heure n'était pas à la concertation et l'on peut penser qu'il n'y avait pas là de quoi stimuler l'esprit d'initiative du clergé paroissial », commente É. Constant<sup>1989</sup>. Les synodes de 1880 et de 1882 ne réunissent que 120 et 112 prêtres<sup>1990</sup>. Notons aussi qu'il existe une confrérie de prières pour les prêtres décédés, mais elle rassemble de moins en moins de prêtres. Après six décès consécutifs, l'Œuvre de Saint Joseph pour les prêtres défunts n'a « plus que 35 membres » dans le diocèse en 1902<sup>1991</sup>. Il n'existe aucune réelle structure de sociabilité permettant aux prêtres de se rencontrer pour se soutenir et partager sur le sacerdoce. Le prêtre varois agit seul avant tout. Il est significatif que tous les travaux érudits dont nous avons parlé soient réalisés par des prêtres seuls. Cela n'empêche pas quelques-uns de

---

<sup>1982</sup> Régis BERTRAND, *Les Compagnies de pénitents de Marseille, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Marseille, La Thune, 1997, p. 145.

<sup>1983</sup> Abbé Hippolyte ESPITALIER, *Les Évêques de Fréjus au XIX<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 108.

<sup>1984</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 2 mars 1867, p. 162.

<sup>1985</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 29 septembre 1877, p. 616.

<sup>1986</sup> Abbé Hippolyte ESPITALIER, *Les Évêques de Fréjus au XIX<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 32.

<sup>1987</sup> *Ibid.*, p. 63.

<sup>1988</sup> *Ibid.*, p. 109.

<sup>1989</sup> Émilien CONSTANT, *Le Département du Var...*, op. cit., t. I, p. 502.

<sup>1990</sup> Abbé Hippolyte ESPITALIER, *Les Évêques de Fréjus au XIX<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 127.

<sup>1991</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 25 mai 1902, p. 331-332.

vouloir mettre leurs travaux au service de leurs confrères. Ainsi, la revue diocésaine annonce que « M. l'abbé de Lyques, curé de Méounes, vient de faire paraître une plaquette très instructive ayant pour titre : *Une école de village avant 1789*. C'est un document historique sérieux, extrait des archives de la localité. »<sup>1992</sup> Nous avons aussi été frappés de lire, dans notre abondante documentation, peu d'allusions à une véritable communauté cléricale, à ce que Ph. Boutry appelle « les maigres consolations de la confraternité »<sup>1993</sup>, hormis les liens de la prière.

La meilleure preuve d'une trop faible sociabilité cléricale nous paraît être l'existence de plusieurs départs hors du diocèse. Il faut noter que tout au long du siècle, mais surtout à partir des années 1860, quelques-uns des éléments les plus brillants partent dans d'autres diocèses. Partant dans les diocèses voisins (surtout Marseille et Nice), dans la capitale (l'abbé Antoine Vidal vers 1860<sup>1994</sup>) ou même à l'étranger, presque tous ont pour point commun d'être natifs de la ville ; se seraient-ils sentis isolés dans le diocèse ? Il est possible que le Var ne leur apporte pas la perspective de carrière qu'ils espéraient ; de fait, ils obtiennent fréquemment des postes plus honorifiques et perdent ordinairement le contact avec leur diocèse d'origine.

Parmi une vingtaine d'exemples, citons le Toulonnais Pierre Couder, né en 1795, directeur du collège de Draguignan en 1830, qui, en décembre 1837, part en Russie où il devient précepteur, puis curé de la paroisse Saint-Louis-des-Français de Moscou<sup>1995</sup>. Jamais revenu en France, il meurt à Moscou en 1865. À la même époque, Paul Supriès intègre les Missions Étrangères de Paris pour passer 8 ans en Inde, avant d'entrer chez les chartreux, chez qui il meurt en 1888<sup>1996</sup>. Autre natif de Toulon, Cyprien Estelle, né en 1814, dessert la jeune paroisse de Saint-Joseph de sa ville en 1868 ; il est incorporé le 15 novembre 1873 au diocèse de Marseille où il occupe le poste de secrétaire particulier de l'évêque, jusqu'à sa mort en 1885<sup>1997</sup>. Le Seynois Louis Charles Daniel, né en 1836, recteur de Trans en 1880, quitte le diocèse pour Rome en mai 1884, devenant prélat de Sa Sainteté ; il revient cependant en retraite à Hyères quelques années avant sa mort en 1918<sup>1998</sup>. Louis Marie Joseph Duval, Dracénois né en 1864, ancien étudiant au séminaire parisien de Saint-Sulpice, mais ordonné à Fréjus en 1888, puis vicaire dans sa ville natale en 1894, part pour le diocèse de Tucson, en Arizona, en 1903. Fondateur d'une cité

---

<sup>1992</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 28 juin 1902, p. 410-411.

<sup>1993</sup> Philippe BOUTRY, *Prêtres et paroisses...*, *op. cit.*, p. 239.

<sup>1994</sup> Fichier Barthélemy, V 32.

<sup>1995</sup> Fichier Barthélemy, C 92.

<sup>1996</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 7 juillet 1968, p. 17.

<sup>1997</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, avril 1885, p. 267.

<sup>1998</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, septembre 1918, p. 452-453.

paroissiale très active, il reçoit lui aussi le titre honorifique de prélat de Sa Sainteté et meurt à Nogales (Arizona) en 1947<sup>1999</sup>.

D'autres se font même réguliers. Jacques Peyron, né à Hyères en 1812, entre chez les capucins à Aix vers 1850, où il décède 36 ans plus tard<sup>2000</sup>. Vers 1860, c'est le tour de Joseph Gence, ancien vicaire à Saint-Cyprien de Toulon, chez les bernardins de Sénanque<sup>2001</sup>. Marie Joseph Michel, recteur de Jabron en 1862, rejoint les religieux trinitaires l'année suivante, puis les prémontrés de Graveson<sup>2002</sup>. Certains ne vont pas au bout de leur projet : l'abbé Eugène Audric, religieux des Oblats de Marie Immaculée, veut entrer à la Trappe en 1887, mais n'y reste que quelques années ; on le retrouve aumônier des Petites sœurs des pauvres à Grasse en 1898<sup>2003</sup>.

Tous les indices nous semblent converger pour dessiner l'image d'un diocèse qui attire moins après les années 1860 : si les étudiants persévèrent très largement au séminaire, la déception semble amener une certaine proportion de prêtres d'origine urbaine à quitter le diocèse pour des lieux plus cléments. L'analyse doit être complétée par l'étude de départs plus définitifs, celui des prêtres qui quittent le sacerdoce, que nous relierons à celle de certaines conduites scandaleuses.

### **c- Scandales et défections**

Peu évoqués, sinon par allusion, dans la documentation ecclésiastique qui constitue la base de notre étude, scandales et départs du sacerdoce constituent un signe supplémentaire de l'état du clergé dans le diocèse. Nous nous attacherons à évaluer quantitativement les deux phénomènes.

### **Les scandales**

Philippe Boutry constate, pour le diocèse de Belley, que les scandales sont finalement beaucoup moins nombreux que ne le laissent supposer les publications anticléricales<sup>2004</sup>. Selon lui, en particulier, « l'immense majorité des pasteurs du diocèse de Belley au cours du XIX<sup>e</sup> siècle a scrupuleusement respecté le vœu de chasteté »<sup>2005</sup>. La même remarque peut s'appliquer au

---

<sup>1999</sup> Un site Internet catholique lui rend hommage : <http://www.municipiodenogales.org> (consulté le 1<sup>er</sup> juin 2009). Voir notre annexe II-8.

<sup>2000</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, juin 1886, p. 373.

<sup>2001</sup> Liste des vicaires de Cotignac, photocopie aimablement transmise par M. Serge PORRE, archiviste de la ville de Cuers.

<sup>2002</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, février 1880, p. 75-76.

<sup>2003</sup> Fichier Barthélemy, A 73.

<sup>2004</sup> Philippe BOUTRY, *Prêtres et paroisses...*, *op. cit.*, p. 226.

<sup>2005</sup> *Ibid.*, p. 226.

diocèse de Fréjus, malgré des nuances dans la chronologie.

Durant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, peu d'incidents sont à signaler. En 1808, un document de la Police des cultes apprend qu'un prêtre de Toulon a enlevé une jeune femme et l'a cachée dans une chambre contiguë à la sacristie, ce qui a causé un grand scandale<sup>2006</sup>. L'archevêque demande que l'ecclésiastique en question soit puni et éloigné.

Sous le Second Empire survient une série de scandales rapportés par É. Constant<sup>2007</sup>, dont nous ne reprendrons pas tous les détails. La plupart d'entre eux sont des affaires de mœurs. Le cas le plus connu concerne l'abbé Joseph Esprit Couloubrier. Né à Fréjus en 1826, fils d'un perruquier, il est ordonné dans la ville épiscopale en 1852 et occupe plusieurs postes de vicaire. En poste à Saint-Joseph de Toulon à partir d'avril 1855, il est accusé de détournement de mineure en 1858 sur la personne de la nièce d'un confrère<sup>2008</sup>. L'affaire fait grand bruit, l'évêque jette l'interdit sur lui et lui enjoint de quitter le diocèse. Couloubrier s'exécute, mais ne quitte pas le sacerdoce : nous le retrouvons curé de Fontenay-sous-Bois, dans la banlieue parisienne, à la fin du siècle, et il meurt à Paris en 1902<sup>2009</sup>. Nous passerons vite sur l'affaire d'un prêtre ariégeois, tout à fait extérieur au diocèse, condamné en 1862 par la cour d'assises de Draguignan pour avoir tenté d'assassiner sa maîtresse dans une maison de tolérance de Toulon<sup>2010</sup>.

Huit autres affaires, plus ou moins graves, éclatent entre 1855 et 1870. Deux touchent des réguliers, dont le missionnaire capucin Jaillet, dit le Père Archange, connu pour avoir brûlé des mauvais livres à Grasse en 1857 et condamné en 1861 pour avoir été surpris dans une mauvaise position avec une dame dans un train<sup>2011</sup>, et un frère de l'école communale du Luc, soupçonné d'attentat à la pudeur sur enfant en août 1867. Plusieurs se soldent par des peines de prison, comme le Toulonnais Antoine Vidal, qui quitte le diocèse en 1857 et est condamné à 8 ans de prison<sup>2012</sup>, et le Brignolais François Marie Fauchier, recteur du Pradet de 1856 à 1859, condamné en janvier 1860 à 7 ans de réclusion<sup>2013</sup>. D'autres n'ont encouru que des peines disciplinaires de la part d'une hiérarchie qu'on aperçoit sans complaisance, n'hésitant pas à jeter l'interdit plusieurs fois et à priver le prêtre de tout ministère (l'abbé Louis Gravier, recteur de la Moure, révoqué pour « faute grave », passe les 35 dernières années de sa vie chez lui). Tous, en tout cas,

---

<sup>2006</sup> A.N., F 7/2260, Police des cultes, f°77.

<sup>2007</sup> Émilien CONSTANT, *Le Département du Var...*, *op. cit.*, t. I, p. 497-498.

<sup>2008</sup> A.N., F 19/5810, dossier Couloubrier.

<sup>2009</sup> Fichier Barthélemy, C 91.

<sup>2010</sup> A.D. Aix-en-Provence, 12 U 41, repris par Émilien CONSTANT, *Le Département du Var...*, *op. cit.*, t. I, p. 497.

<sup>2011</sup> A.N., BB 30/418, n°1481. Émilien Constant précise que Prosper Mérimée, de qui le religieux avait brûlé *Colomba*, l'a ridiculisé dans la presse à cette occasion.

<sup>2012</sup> Fichier Barthélemy, V 32.

<sup>2013</sup> Arch. diocésaines de Toulon, Liste des curés du Pradet et Émilien CONSTANT, *Le Département du Var...*, *op. cit.*, t. I, p. 497.

sont plutôt jeunes : Vidal a 26 ans en 1857, Joseph César Pin a 31 ans en 1864, Couloubrier a 32 ans en 1858, Pierre Joseph Lions a 39 ans lorsqu'il est interdit en 1849, Gravier a 41 ans en 1857, Fauchier a 42 ans en 1857. Un seul finira par quitter le clergé, l'abbé Pin en 1864. Enfin, en sus des dix cas évoqués, les accusations contre d'autres clercs ne sont pas prouvées, bien que les avis épiscopaux soient souvent négatifs. Au total, É. Constant estime fort justement que cette dizaine d'affaires ne constitue que « des cas particuliers », parfois liés à la calomnie anticléricale ; le clergé varois n'a jamais été l'objet d'une accusation générale d'immoralité<sup>2014</sup>.

Après 1870, on ne relève plus de scandale d'importance. Le rapport de 1897 envoyé au Vatican précise que les prêtres du diocèse « observent exactement tous leurs devoirs »<sup>2015</sup>. Si notre documentation est significative, l'information pourrait attester d'une élévation du niveau moral des prêtres. Il est caractéristique de constater que lorsque le *Petit Var*, quotidien toulonnais proche des radicaux, entreprend, à la veille de l'application de la loi de Séparation, de relater des scandales impliquant des ecclésiastiques<sup>2016</sup>, il n'évoque aucun événement varois récent.

### **La hausse des départs du sacerdoce**

Le mouvement des défections<sup>2017</sup>, essentiellement connu d'après les registres de personnel, est lui aussi peu nombreux. Sur 1 215 prêtres ordonnés dans le Var entre 1823 et 1910, on compte seulement 16 *extra clerum*, ce qui fait une proportion inférieure à 1,5 %, bien qu'une légère sous-déclaration ne soit pas à exclure. Il faut ajouter un 17<sup>e</sup> prêtre, Fortuné François Lantoin, natif de Grasse, mais non ordonné dans le Var (il est peut-être ordonné à Nice en 1885, pendant la vacance du siège épiscopal varois, suite à la mort de Mgr Terris).

Le plus intéressant à constater est que ces défections suivent une courbe quasiment inverse de celle des scandales. Si de nombreux ecclésiastiques ont définitivement quitté le ministère à l'issue de la Révolution, on n'en compte quasiment aucun durant les deux premiers tiers du XIX<sup>e</sup> siècle. Il est cependant possible que quelques-uns aient échappé à notre analyse, la mention « quitte le diocèse » sur les registres de personnel pouvant éventuellement cacher une destinée scandaleuse dans l'esprit de la hiérarchie ecclésiastique. Le premier incident signalé est le départ d'Antoine Rouaze, natif de Cannes, vicaire à Solliès-Pont en 1840, qui « s'est fait protestant »

---

<sup>2014</sup> Émilien CONSTANT, *Le Département du Var...*, op. cit., t. I, p. 498.

<sup>2015</sup> « *I parocchi osservano esattamente tutti i loro doveri* », « *Nient abuso è a lamentarsi nelle case delle famiglie religiose* » (Archives du Vatican, 342 Fréjus, Monsignore Mignot dal 1890 vescovo di Frejus, 20 décembre 1897).

<sup>2016</sup> *Le Petit Var*, 21 et 22 décembre 1905.

<sup>2017</sup> Dans notre tableau prosopographique, les prêtres ayant quitté le ministère sont signalés par la formule latine *extra clerum* (employée en pareil cas par l'administration épiscopale sur les registres de personnel) dans la colonne BZ (« CLERGÉ »).

peu après<sup>2018</sup>. Il a déjà disparu de l'*Ordo* diocésain de 1843-1844 et on ne sait rien de plus sur lui. Cette étonnante conversion n'est nullement expliquée ; on se demande par exemple si elle est liée à l'activisme protestant qui se développe au milieu du siècle dans l'arrondissement de Grasse, région natale de Rouaze. Ainsi, le 6 décembre 1857, Mgr Jordany dénonce « les nouvelles menées » des protestants de Cannes « pour propager leurs erreurs dans les communes environnantes »<sup>2019</sup>. Si c'est le cas, cela expliquerait l'obsession des évêques varois contre le prosélytisme réformé (phénomène pourtant très localisé), qui étonne É. Constant<sup>2020</sup>. En sens inverse, il faut signaler que le diocèse a ordonné en 1884 un pasteur protestant converti, Pierre Vigouroux, né en 1821 au Puy-en-Velay (Haute-Loire). Le second départ est celui de l'abbé Pin, dont on vient de voir le comportement scandaleux. Après 1887, Auguste Rapet, ancien recteur de Tourrettes, près de Fayence, quitte lui aussi le sacerdoce pour se marier à Maxime (sic) Segond, tel qu'il apparaît sur son acte de décès à Cannes en 1895.

En revanche, les départs augmentent subitement à partir de 1880. 14 défections se produisent entre 1882 et le lendemain de la Première Guerre mondiale, dont 6 entre 1902 et 1907, autour de la Séparation des Églises et de l'État. L'étude du profil de ces prêtres permet de déceler certains caractères communs. De nouveau, plusieurs sont d'origine urbaine, comme les Toulonnais Noël Jean Amenc et Joseph Portepan, qui partent respectivement en 1904 et 1907. Comme l'abbé Pin, Émile Bailon (défroqué en 1919) est né à Fréjus, tandis qu'Émile Danguy et Gustave Barbier sont d'Hyères. On trouve cependant d'autres prêtres nés dans des communes plus rurales, comme Joseph Peyron, de Signes, ou Antoine Giraud, de Bargème. Presque tous sont fils d'artisans ou de cultivateurs (toutefois pas très modestes puisqu'aucun père n'est illettré), mais le fait n'est guère significatif car on sait que la grande majorité des prêtres de la fin du siècle provient de ces catégories sociales.

Il est plus révélateur – mais peu étonnant – de voir que, comme pour les scandales, tous les prêtres concernés sont jeunes. Ordonnés à l'âge ordinaire, autour de 24 ans (sauf Gustave Barbier devenu prêtre à 28 ans), tous ont suivi le cursus ordinaire des prêtres nouvellement ordonnés (professeur au petit séminaire ou/et recteur de petite paroisse rurale) et beaucoup occupaient des postes dans le rural au moment de leur départ. Charles Pierre était recteur de Cabris, Marius Rose recteur de Mazaugues, Noël Jean Amenc recteur de Pontevès, Jean-Baptiste Louis recteur de Port-Cros. Pour ceux-ci, la solitude du jeune prêtre de campagne a pu avoir beaucoup pesé. Quelques-uns cependant sont en poste en ville : Émile Danguy était vicaire à Saint-Joseph de

---

<sup>2018</sup> Arch. diocésaines de Toulon, Registre de personnel n°1.

<sup>2019</sup> Arch. diocésaines de Toulon, *Copies de lettres*, Lettre de l'évêque au préfet du Var.

<sup>2020</sup> Émilien CONSTANT, *Le Département du Var...*, op. cit., t. I, p. 503.

Toulon, Joseph Peyron vicaire à Saint-Flavien et Léon Célestin Ravel vicaire à Saint-François de Paule. Il est fort possible que ces trois prêtres, qui partent à des dates assez voisines, se connaissent, mais tout porte à croire que la démarche reste foncièrement individuelle. La moyenne d'âge au départ est comprise entre 35 et 45 ans, après une bonne dizaine d'années de sacerdoce. Si Marius Rose s'en va dès 26 ans en 1900, après deux ans de sacerdoce, Charles Pierre quitte le ministère à 32 ans, après 8 ans de services, Rapet, Peyron et Barbier ont 39 ans et Danguy a 40 ans. Le plus âgé, Marius Bouffier, a 51 ans et tire un trait sur 26 ans de métier.

Pour certains, il y a des signes avant-coureurs de la crise. Albert Franc, qui abandonne le ministère en 1904, avait pris un temps de disponibilité avant d'être vicaire à Saint-Maximin en 1903. Joseph Portepan a refusé sa nomination à la Môle en 1900 avant son départ en 1907. Émile Bailon, vicaire à Bandol depuis 1897, est *suspens a divinis* en 1913 pour avoir refusé de prendre possession de son poste de curé de Sainte-Anne du Castellet. Devenu un temps vicaire à Marseille, il est mobilisé pour la Grande Guerre et quitte définitivement l'habit en 1919<sup>2021</sup>.

Quant au destin des défrôqués après leur départ, signalons que quasiment tous se marient, comme on le constate sur les actes de décès qu'on a pu retrouver, très souvent hors du département pour éviter tout scandale public : l'un convole à Marseille, l'autre à Montélimar, un troisième à Alger ; seul Albert Franc se marie à la Garde. Joseph Portepan, devenu veuf, s'est même marié une seconde fois. Cela ne veut cependant pas dire que les désirs de la chair soient la cause principale de leur départ, mais, à part l'abbé Barbier qui est réputé avoir été bouleversé par la guerre mondiale, les motifs exacts de leur geste nous demeurent inconnus. Un seul regrette son acte et revient dans le ministère : en 1905, après 7 ans de recul, Émile Danguy intègre le diocèse d'Agen où il meurt en 1935<sup>2022</sup>. On ne sait ce que devient sa femme nommée en mention marginale sur son acte de naissance ; peut-être est-elle décédée. Quant à Célestin Ravel, il « se convertit » en 1940 et est admis à la communion laïque ; le registre de personnel commencé en 1892 conserve, consciencieusement collée en face de sa fiche, une petite carte de visite à son nom.

Malgré leur faible nombre sur le total des prêtres, ces départs du sacerdoce nous semblent traduire l'isolement et la fragilité du ministère sacerdotal dans le Var à la fin de notre période d'étude. La revue diocésaine se garde bien d'évoquer ce tabou qui devait être bien lourd pour les confrères qui avaient connu les prêtres concernés.

---

<sup>2021</sup> Arch. diocésaines de Toulon, Registre personnel 1892.

<sup>2022</sup> Arch. diocésaines de Toulon, Registre personnel 1892.

### **3. La perte du peuple**

Dans cette étude sur les prêtres, nous avons jusqu'ici peu rencontré les laïcs. Pourtant, dans le catéchisme du concile de Trente est implicitement précisé que le ministère du prêtre diocésain (contrairement aux clercs réguliers) est destiné aux fidèles, auxquels il confère les sacrements<sup>2023</sup>. Il faut donc évoquer les relations entre les prêtres et le peuple chrétien. Le thème est si vaste qu'il mériterait des développements spécifiques plus étendus et nous ne pourrions que l'effleurer ici, donnant des pistes susceptibles d'être prolongées au sein d'études ultérieures. Nous renvoyons notamment à ce qu'écrivent M. Agulhon<sup>2024</sup> et É. Constant<sup>2025</sup>, essentiellement à partir de sources civiles, respectivement sur l'avant et sur l'après 1851. L'essentiel pour nous est de souligner la distance croissante des Varois, au long de la période considérée, vis-à-vis du clergé de leur diocèse, visible par l'intermédiaire d'un certain nombre de phénomènes.

#### **a- Un détachement croissant**

Le premier élément à retenir est l'attitude globale du peuple chrétien à l'égard des prêtres. À travers les testaments ou les cahiers de doléances du Tiers-État, nous avons constaté plus haut un détachement certain des populations de la Basse Provence envers la religion à la veille de la Révolution<sup>2026</sup>. Y a-t-il continuité de cette attitude à la restauration concordataire ?

#### **Un éphémère retour à la foi ?**

Plusieurs indices convergent pour signaler un renouveau de la religion catholique à partir du Concordat. Les sources s'accordent à dire que ce printemps débute dès la fin de la Révolution, comme on l'a évoqué pour les départements voisins. Il se trouve visiblement amplifié par plusieurs événements majeurs.

En 1809 et en 1814, le double passage du pape Pie VII est réputé avoir causé beaucoup d'émotion, comme l'atteste un dossier déposé aux Archives départementales<sup>2027</sup>. On sait qu'en 1809, en conflit avec le pape, Napoléon décide de le faire enlever et, après un périple dans le Sud-Est de la France, de le faire enfermer à Savone, près de Gênes, avant de le transporter à Fontainebleau en 1812. En janvier 1814 au contraire, c'est un pape triomphant, sorti des mains

<sup>2023</sup> *Catéchisme du concile de Trente, op. cit.*, Chap. 26 : « Du sacrement de l'ordre », p. 302.

<sup>2024</sup> Maurice AGULHON, « Les premiers ébranlements de la piété traditionnelle », *La République au village (les populations du Var de la Révolution à la Seconde République)*, Paris, Plon, 1970, p. 163-187.

<sup>2025</sup> Émilien CONSTANT, « La vie religieuse », *Le Département du Var...*, *op. cit.*, t. I, Chap. XI, p. 487-532.

<sup>2026</sup> Voir *supra*, « Des Varois assez détachés de l'Église ? », p. 159-164.

<sup>2027</sup> A.D. Var, 3 V 1, Passage du pape dans le Var.



d'un empereur sur le déclin, qui regagne sa demeure romaine. Les deux fois, le pontife traverse le Var dans le sens Ouest/Est, empruntant la même route d'Aix à Nice<sup>2028</sup>.

Le dossier se compose des copies d'un ensemble de lettres rédigées peu après les faits par les curés des paroisses visitées et adressées au chanoine Rey, secrétaire de l'archevêché d'Aix, destinées à garder la mémoire de ces événements. Jean Baptiste Joseph Coulomb, curé de Fréjus de 1803 à 1819, écrit un rapport en 1809 et un autre en 1814. Pour lui, la première fois, « il est bien vrai que le passage du souverain Pontife par ces pays-ci est un événement le plus marquant sous tous rapports politiques et religieux »<sup>2029</sup>. Il évoque son « étonnement », sa « stupeur » et son « admiration » à la nouvelle subite de l'arrivée du pape, reconnaissable à son habit pontifical qu'il a gardé en permanence. Lui-même a réussi à l'approcher, se prosternant devant lui, qui lui répondit en latin, et demande « la consolation religieuse pour les fidèles d'être admis à lui baiser les pieds et à recevoir sa bénédiction dans son appartement ». Pie VII accepte alors de paraître sur le balcon de l'auberge où il loge et le curé « harangue » une « foule considérable de personnes de tout âge et de tout sexe » qui accourt rapidement. Il faut remarquer que l'initiative vient du curé Coulomb : se faisant l'intercesseur du peuple, il organise et encourage lui-même un hommage improvisé au pape, qui termine son arrêt en prenant dans ses bras le nouveau-né de la femme de l'aubergiste, qui venait d'accoucher. On est assez loin du gallicanisme d'Ancien Régime : le succès du Concordat et le statut de pape prisonnier ont beaucoup favorisé l'aura du pontife romain.

Si la visite de 1809 s'est soldée par un succès de curiosité, celle de 1814 semble marquée par la ferveur, aux dires des ecclésiastiques qui en témoignent. Jean André Giboin, recteur de Vidauban, souligne que « la foule a été immense » dans sa paroisse, bien que l'arrivée du pape n'ait été annoncée que quelques heures avant<sup>2030</sup>. « Une grande partie des fidèles a été bien loin à sa rencontre » et a montré de nombreux signes de révérence, tels les « cris répétés de *Vive Pie sept* ». Répondant à l'enthousiasme général, le pape a prononcé plusieurs bénédictions sur la foule présente et sur des chapelets que le recteur lui présentait. Au Muy, selon le recteur Jean-Baptiste Savournin, l'« heureuse nouvelle » de l'arrivée du pape, le 8 février, attire « beaucoup de monde des pays circonvoisins et surtout de Draguignan »<sup>2031</sup>. La foule s'empresse de lui présenter des objets à bénir. Au Puget de Fréjus (Puget-sur-Argens), même scénario de révérence

---

<sup>2028</sup> Voir carte in Claude LANGLOIS, « Pie VII et les catholiques français, 1804-1823 », Claude LANGLOIS, Timothy TACKETT, Michel VOVILLE, Serge BONIN, Madeleine BONIN, *Atlas de la Révolution française*, t. 9 : « Religion », *op. cit.*, p. 73.

<sup>2029</sup> Lettre du curé Coulomb au chanoine Rey, 12 août 1809.

<sup>2030</sup> Lettre du recteur Giboin au chanoine Rey, 17 février 1814.

<sup>2031</sup> Lettre du recteur Savournin au chanoine Rey, 16 février 1814.

de la part du recteur Maurice Lobo, sorti accueillir le pontife avec ses clercs, son conseil de fabrique et ses « quatorze flambeaux » (il lui baise l'anneau à travers la porte du véhicule), et de la foule venue en masse pour l'acclamer :

« *Je voulais ouvrir la porte de sa voiture, pour avoir l'honneur de lui baiser la pantoufle ; mais à cause du mistral, il ne voulut pas, et il me dit de lui baiser son anneau ; ensuite, il sortit la tête hors de la voiture, il nous donna plusieurs fois la bénédiction, et il continua sa route. Deux cents enfants environ coururent auprès des voitures, jusque hors du village, en criant autant qu'ils pouvaient : Vive Notre Saint Père.* »<sup>2032</sup>

Toute une littérature cléricale insiste également sur les bienfaits de la mission régénératrice. Dans son rapport au Vatican en 1840, Mgr Michel dit que la mission est un outil précieux pour lutter contre *alios indifferentes*, c'est-à-dire contre l'indifférence religieuse, mais qu'il manque de prédicateurs<sup>2033</sup>. Par exemple, la mission de 1809 à Cotignac remporte un succès d'autant plus vif que l'un des prédicateurs meurt « saintement » à l'issue de la semaine<sup>2034</sup> ; citons aussi celle de Toulon en 1820, en particulier dans la paroisse Saint-Louis justement dirigée par le futur Mgr Michel<sup>2035</sup>. Les prédications de l'abbé Demazures, royaliste fervent, non originaire du Var, conduit au fort Lamalgue en 1809<sup>2036</sup>, semblent avoir eu quelque écho. Letuaire décrit (non sans ironie) « le luxe de cortège » de la fête du 15 août à Toulon sous l'Empire, où l'on célèbre la Saint-Napoléon, et la « solennité et (la) pompe extraordinaires » de la Fête-Dieu<sup>2037</sup>.

Citons également la restauration de la grotte de la Sainte-Baume, au printemps 1822, qui crée un élan populaire indéniable. L'endroit avait été dévasté en juin 1815 par les troupes du maréchal d'Empire Guillaume Brune, mais continua d'attirer du monde : dans un rapport de 1820, le sous-préfet de Brignoles rapporte avoir vu plus de 10 000 pèlerins le lendemain de la Pentecôte<sup>2038</sup>. Le projet de restauration de la grotte, développé par le préfet Chevalier en 1821, rencontre une réponse enthousiaste des collectivités locales : le Conseil général du Var, « considérant combien il est intéressant de pourvoir au plutôt (sic) à la restauration de ce monument religieux auquel une antique vénération rattache des souvenirs infiniment chers à tous les provençaux, a unanimement délibéré de concourir aux premiers travaux de cette restauration », débloque 5 000 francs<sup>2039</sup>. Pas moins de 62 communes prennent la peine de

<sup>2032</sup> Lettre du recteur Lobo au chanoine Rey, 18 février 1814.

<sup>2033</sup> Archives du Vatican, 342 Fréjus, *Relatio Status Ecclesia Forojuliensis, in Gallia, ab Illmo et Rmo DD. Carolo Joanni Baptista Michel, Dei et apostolica Sedis gratia dicta Ecclesia Episcopo exhibita*, 17 août 1840, § 6, VIII.

<sup>2034</sup> Abbé Jean-Baptiste LAURE, *Histoire de Notre-Dame de Grâces de Cotignac (Provence)*, Marseille, Impr. marseillaise, 1886, p. 235-236.

<sup>2035</sup> Abbé Hippolyte ESPITALIER, *Les Évêques de Fréjus au XIX<sup>e</sup> siècle, op. cit.*, p. 47.

<sup>2036</sup> Michel VOVELLE, in Maurice AGULHON, *Histoire de Toulon, op. cit.*, p.205.

<sup>2037</sup> Voir Mireille FORGET, *Illustrations du Vieux Toulon, op. cit.*, non paginé, n°105 et n°111.

<sup>2038</sup> A.D. Var, 4 V 7, Rapport du sous-préfet de Brignoles, 27 mai 1820.

<sup>2039</sup> A.D. Var, 4 V 7, Délibération du Conseil général du Var, 1821.

répondre à une circulaire du préfet, et la grande majorité vote une participation financière, pouvant atteindre 200 (Brignoles, la Cadière) ou même 500 francs (Pourrières). À la Pentecôte 1822, après les travaux de réouverture de la grotte, la Sainte-Baume draine ainsi le chiffre énorme de 45 000 personnes, si l'on en croit le rapport du préfet Chevalier<sup>2040</sup>.

M. Agulhon cite plusieurs prêtres ayant exercé une influence importante sur leurs fidèles<sup>2041</sup>, dont l'abbé Pierre Véran Marin, aumônier du bain puis de la Marine, qui arrête à lui seul une grève de grande ampleur à l'arsenal, en 1845, en effectuant une médiation auprès du préfet maritime<sup>2042</sup>, ou l'abbé Vital Paul, vicaire à Draguignan pendant 20 ans à partir de 1824, particulièrement vénéré par le peuple pour « sa familiarité avec les classes ouvrières, tenues alors à l'écart, où chacun le connaissait et où il connaissait chacun »<sup>2043</sup>. Au Cannet-du-Luc (aujourd'hui le Cannet-des-Maures), en août 1828, le décès du curé Jean André Barbariès, en place depuis 1787, émeut tant la population que l'on supprime la fête patronale de saint Louis<sup>2044</sup>.

Enfin, l'épidémie de choléra de 1835, au cours de laquelle se sont impliqués de nombreux prêtres, a également suscité une certaine ferveur religieuse, notamment dans le quartier populaire de Saint-Jean à Toulon<sup>2045</sup>. Le clergé de Draguignan célèbre « le triomphe de la foi » et « l'impiété vaincue » au milieu des foules rassemblées à Notre-Dame-du-Peuple<sup>2046</sup>. Un rapport de l'évêque au Vatican précise également que le choléra a été l'occasion d'une plus grande diffusion des dévotions aux Cœurs sacrés de Jésus et de Marie<sup>2047</sup>. Notons, entre autres signes, que, pour cette seule année, le montant des dons et legs pour l'Église atteint le record de 11 948 francs, contre 9 050 en 1830, 6 368 en 1833 et un minimum de 400 francs seulement en 1834<sup>2048</sup>. Morts et vivants ont pu vouloir traduire leur gratitude envers un clergé dévoué ou tenter d'assurer leur salut, dans l'angoisse de temps difficiles. La première explication relèverait du regain d'influence sociale de l'Église ; à la limite, elle peut être le fait d'un non croyant et ne dit rien de la foi du donateur. En revanche, la seconde attesterait d'un véritable réveil religieux. Une analyse

---

<sup>2040</sup> A.D. Var, 4 V 7, Rapport du préfet Chevalier, 1822. Voir René LAMBERT, *La Sainte-Baume. Le Pèlerinage des Compagnons du Devoir*, Paris, Librairie du Compagnonnage, 1997, p. 54-55.

<sup>2041</sup> Maurice AGULHON, *La République au village...*, *op. cit.*, p. 165-166.

<sup>2042</sup> Maurice AGULHON, *Histoire de Toulon*, *op. cit.*, p. 230.

<sup>2043</sup> Frédéric MIREUR, *Les Rues de Draguignan et leurs maisons historiques*, Draguignan, Négro, 1929, t. VII, p. 312.

<sup>2044</sup> Marius SIVAN, *Un village en Provence. Étude historique sur Forum Voconii, Castrum de Caneto, Le Cannet*, Paris, Champion, 1855, p. 65-67.

<sup>2045</sup> Maurice AGULHON, *Une Ville ouvrière au temps du socialisme utopique...*, *op. cit.*, p. 92.

<sup>2046</sup> Anonyme [Abbé Firmin LAUGIER], *Notre-Dame du Peuple de Draguignan. Histoire du sanctuaire et Pratiques de dévotion*, Draguignan, Impr. C. et A. Latil, 1894, p. 59, repris dans Maurice AGULHON, *La République au village...*, *op. cit.*, p. 168.

<sup>2047</sup> Archives du Vatican, 342 Fréjus, *Relatio Status Ecclesia Forojuliensis*, in *Gallia, ab Illmo et Rmo DD. Carolo Joanni Baptista Michel, Dei et apostolica Sedis gratia dicta Ecclesia Episcopo exhibita*, 17 août 1840, § 2, VIII.

<sup>2048</sup> C. N. NOYON, *Statistique du département du Var*, *op. cit.*, p. 381.

de testaments et autres actes notariés rédigés à cette occasion, à la manière de M. Vovelle, ne serait pas inutile pour essayer de mieux comprendre la teneur du phénomène.

### **Une atmosphère de moins en moins catholique**

Cette sorte d'« été de la Saint-Martin »<sup>2049</sup> apparaît cependant comme fragile et peu durable, comme le montrent quelques épisodes relevés par M. Agulhon (la mascarade anticléricale du carnaval de Draguignan en 1826, l'enterrement triomphal du notaire incroyant Fabre à Pignans l'année suivante)<sup>2050</sup>. En 1847 encore, peu après son arrivée, Mgr Wicart ne se plaint guère de l'esprit du peuple dans son rapport quinquennal adressé au Vatican<sup>2051</sup> ; il déplore seulement le recul des pratiques de jeûne et l'éloignement de certains par rapport aux sacrements.

Dès le milieu du siècle, un recul de l'influence du clergé est notable, par exemple à travers certains rapports préfectoraux. En 1854, le préfet du Var signale que « l'influence du clergé sur les familles est presque nulle. Les rapports des curés et desservants avec les habitants se bornant à ceux qui résultent de l'exercice officiel du culte, on comprend que leur autorité morale doit être fort restreinte ». Deux ans plus tard, un autre rapport explique que « l'état moral [du département] laisse à désirer. Le clergé n'exerce aucune influence »<sup>2052</sup>. Pour la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, de tels avis négatifs sont légion.

Le changement d'atmosphère paraît s'accroître dans les débuts de la Troisième République. Entre autres exemples, prenons le témoignage de Jean Paban, qui décrit l'univers religieux de son enfance, à dater des années 1875-1880. À Noël, il y a « peu ou pas de messe de minuit sauf dans quelques chapelles privées, le vent était à l'incrédulité »<sup>2053</sup>. « Beaucoup faisaient profession d'athéisme et l'affichaient. Il fallait épouser les principes de la République laïque et sociale ». La fête est bien plus culturelle que religieuse, bien qu'il n'y ait pas encore de Père Noël, avec tout ce qu'il véhicule sur le plan commercial. Les ouvriers sortaient de l'arsenal avec un fagot de bois offert par la Marine. « Les jeunes gens garçons et filles allaient visiter les Crèches que certaines familles édifiaient chez elles »<sup>2054</sup>.

---

<sup>2049</sup> Expression de Claude LANGLOIS, *Histoire des catholiques en France, op. cit.*, p. 322, qu'il applique à l'état de l'Église entre 1830 et 1880. Pour le Var, la chronologie en serait décalée vers l'amont d'environ 20 ans.

<sup>2050</sup> Maurice AGULHON, *La République au village...*, *op. cit.*, p. 170-171.

<sup>2051</sup> « *Sani mores populi generaliter loquendo et in pietate proficit* » (Archives du Vatican, 342 Fréjus, *Relatio Status Ecclesia Forojuliensis, in Galliis, facta Eminentissimo Domino Cardinali S. Congr. SS. Concilii Trid. Interp. Profecto ab Episcopo Foroj. Casimiro Alexis-I. Wicart Romni veniente*, 28 août 1847, § VIII).

<sup>2052</sup> A.N., F 1 c III Var 7, repris dans Émilien CONSTANT, *Le Département du Var...*, *op. cit.*, t. I, p. 508.

<sup>2053</sup> Jean PABAN, *Mémoires et souvenirs de ma prime jeunesse...*, Saint-Germain-en-Laye, Jean-Pierre Serri (dactylographie), 1989, p. 18.

<sup>2054</sup> *Ibid.*, p. 22.

C'est plutôt l'indifférence religieuse qui domine. « Chez nous, et je n'étais pas le seul dans mon cas, on ne parlait guère de religion ou, si on en parlait, c'était pour la tourner souvent en dérision. Les familles tenaient tout de même à faire célébrer à leurs enfants la première communion, non par piété, je le répète, mais parce que cela faisait bien et pour ne pas être mis à l'index par les personnes bien pensantes et puis c'était l'occasion de faire un bon repas et, dans certaines maisons, la noce »<sup>2055</sup>. Notons l'ambiguïté ; malgré le recul de la foi, le catholicisme continue de tenir le haut du pavé grâce à un net conformisme social parce qu'une élite influente (élite religieuse ou élite sociale ?) ne cesse de tenir les rênes et exerce un véritable contrôle social. La suite du récit illustre parfaitement ce fait. Paban poursuit en racontant ses bêtises avec un groupe de garçons au catéchisme avec l'archiprêtre Mgr Tortel : il y est néanmoins bel et bien allé. Il fait même sa communion, qu'il décrit avant de se justifier : « Nos aînés l'avaient fait, nous ne faisons que continuer la tradition »<sup>2056</sup>. Il parle enfin du culte de Saint Antoine de Padoue, à qui il a confié son entrée à l'Arsenal<sup>2057</sup>. Le conformisme s'immisce donc jusque dans l'intimité de l'individu ; on a sans doute affaire à un raisonnement pragmatique du type « Je ne sais pas trop si saint Antoine a un pouvoir, mais s'il en a exaucé certains, il peut bien m'exaucer aussi »...

Dans le même ordre d'idées, on a déjà rapporté l'histoire de cet ouvrier de l'Arsenal en manque d'enfants qui interdit à sa femme de mettre une pièce à saint Antoine pour sauvegarder sa réputation dans un travail où ce type de dévotion attire visiblement les risées ; quelque temps plus tard, l'épouse tombait enfin enceinte et accouchait de deux bébés, chacun ayant glissé en cachette une pièce au saint<sup>2058</sup>. Ici, l'ambiance n'est plus à l'indifférence, mais à la franche hostilité, contre laquelle on ne peut lutter que clandestinement. Notons que le magasin du cours Lafayette dévoué à saint Antoine fut vendu à la mort de la créatrice, Mlle Bouffier, car le clergé ne sut pas se mettre d'accord sur la succession. Seul subsiste encore de nos jours comme souvenir de ce culte l'église Saint-Antoine de Padoue dans le quartier de Claret-Valbourdin<sup>2059</sup>.

Le même tableau ressort des rapports quinquennaux envoyés par les évêques successifs de Fréjus au Vatican. À partir des années 1860, tous récriminent contre le mauvais esprit croissant du peuple. En 1882, Mgr Terris se plaint des « erreurs » de plus en plus répandues dans le diocèse<sup>2060</sup>. En 1896, Mgr Mignot signale que les causes en sont diverses, du jansénisme à

---

<sup>2055</sup> *Ibid.*, p. 59.

<sup>2056</sup> *Ibid.*, p. 63.

<sup>2057</sup> *Ibid.*, p. 117-119.

<sup>2058</sup> Voir *supra*, p. 60.

<sup>2059</sup> Voir le fascicule *Église Saint-Antoine de Padoue, Toulon. 1898-1998*, Toulon, 1998, 17 p.

<sup>2060</sup> Archives du Vatican, 342 Fréjus, Episcopo Foro-Julienensi et Tolonensi, Romae 5 martii 1882.

« *l'esprit révolutionnaire* » et « *la sécularisation des esprits* » (en français et souligné dans le texte)<sup>2061</sup>. En 1897, le même déplore que la foi diminue tous les jours, même chez les femmes<sup>2062</sup>.

### **La mesure de la pratique religieuse**

Pour dépasser cette vision assez impressionniste, il est nécessaire de prendre quelques indicateurs chiffrés. Selon les mots de G. Audisio, le christianisme n'est pas qu'une religion d'intention, c'est aussi un ensemble de pratiques liturgiques et d'observances morales, plus ou moins visibles sur le terrain<sup>2063</sup>. Ainsi que le reconnaît Ph. Boutry, « seule l'étude quantitative permet, en histoire religieuse comme ailleurs, de s'écarter du flou qui procède d'une somme d'impressions non vérifiées »<sup>2064</sup> ; encore faut-il avoir la chance de disposer d'une information quantitative sur son diocèse d'étude, ce qui n'est guère son cas dans l'Ain<sup>2065</sup>. Pour le Var, É. Constant, qui a travaillé sur les délais de baptême, indice du respect de la règle visant à conférer le sacrement au nouveau-né le plus vite possible<sup>2066</sup>, a montré que ceux-ci s'allongeaient au long du siècle et témoignaient d'un détachement croissant à l'égard de l'obligation des trois jours, hormis dans l'arrondissement de Brignoles<sup>2067</sup>. Nous avons également des renseignements sur le taux de naissances illégitimes, constamment élevé durant la première moitié du siècle<sup>2068</sup>.

Nous avons cependant préféré nous pencher sur l'indicateur classique de la pratique religieuse. Comme dans la plupart des diocèses, les données chiffrées sont absentes jusqu'au Second Empire, période où la pratique commence à baisser et où une prise de conscience cléricale du phénomène aboutit à un besoin de quantifier les fidèles qui respectent les obligations sacramentelles. Si la pratique est universelle, nul besoin d'en dresser un bilan ; c'est lorsqu'elle n'est plus unanime que naît l'intérêt de la calculer. Il s'agit, plus précisément, de travailler sur les pascalisants, les informations sur les messalisants et les cénalisants étant beaucoup trop parcellaires. Obligation confirmée par le concile Latran IV de 1215, la communion à Pâques fait

---

<sup>2061</sup> « *Insansti hujus status causae sunt diversae : olim Jansenismus, hodie « l'esprit révolutionnaire », « la sécularisation des esprits », ut aiunt in Gallia, cui favet Gubernii nunc vigentis sive erga male viventis benevolentia, sive erga catholicos animadversis » (Archives du Vatican, 342 Fréjus, *Status Dioecesis Forojuliensis et tolonensis*, 21 novembre 1896).*

<sup>2062</sup> « *La fede e la pietà vien diminuando ogni giorno nel popolo e non solo gli uomini, ma pur molte delle donne si astengano di sentir messa la festa e dall'adampiere il precetto pasquale » (Archives du Vatican, 342 Fréjus, Monsignore Mignot dal 1890 vescovo di Frejus, 20 décembre 1897).*

<sup>2063</sup> Gabriel AUDISIO, *Les Français d'hier*, t. II : « Des croyants. XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle », *op. cit.*, p. 414.

<sup>2064</sup> Philippe BOUTRY, *Prêtres et paroisses...*, *op. cit.*, p. 12.

<sup>2065</sup> *Ibid.*, p. 19-20.

<sup>2066</sup> Voir l'étude fondatrice de Fernand L. CHARPIN, *Pratique religieuse et formation d'une grande ville. Le geste du baptême et sa signification en sociologie religieuse (Marseille, 1806-1858)*, Paris, Le Centurion, 1964, 332 p.

<sup>2067</sup> Émilien CONSTANT, *Le Département du Var...*, *op. cit.*, t. I, « Le délai de baptême », p. 516-522.

<sup>2068</sup> C. N. NOYON, *Statistique du département du Var*, *op. cit.*, p. 170-171 et 174-175.

partie des commandements de l'Église inscrits dans le catéchisme<sup>2069</sup>. Pour cela, elle est un bon indice du degré d'adhésion des fidèles à la religion catholique. On peut certes se demander, comme C. Sorrel le fait pour la Savoie<sup>2070</sup>, si l'absence à la table eucharistique traduit le détachement volontaire par rapport aux exigences sacramentelles ou, au contraire, une pieuse crainte, plus ou moins héritière des idées jansénistes, de la présence réelle du Christ qu'on aurait peur de profaner<sup>2071</sup>, mais, dans le cas du Var, il n'existe guère de preuve poussant vers la seconde hypothèse.

Concrètement, nous disposons, pour le Var, de deux séries de documents permettant une étude comptable relativement satisfaisante des communions pascales, à quarante ans de distance, dans les années 1860 et peu après 1900.

### **Les années 1860 : faible pratique et dimorphisme sexuel**

Le premier document à utiliser est un important registre des Archives diocésaines de Toulon consignait, doyenné par doyenné, le nombre absolu de pascalisans hommes et femmes de chaque commune, pour plusieurs années comprises entre 1863 et 1877. Aujourd'hui disparue, cette source précieuse, qui indique aussi l'année des missions (dont on peut donc voir les effets sur la pratique pascale), les visites pastorales, les confréries et les bibliothèques religieuses, a heureusement été intégralement recopiée par É. Constant, qui a bien voulu nous confier toutes ses notes.

Les données se présentent souvent sous la forme d'une série de chiffres de 1863 à 1869, parfois interrompus un an ou deux au milieu, comprenant plus rarement 1870, éventuellement complétés par les années 1876-1877. Les nombres sont fréquemment très précis, mais présentent parfois des problèmes de lisibilité non résolus par É. Constant (20 ou 27 hommes à Conségudes en 1863, 137 ou 180 femmes à Gréolières en 1868, 180, 160 ou 130 hommes à Antibes en 1868). N'ayant pas vu l'original, nous nous sommes borné à reproduire l'interprétation préférentielle du chercheur. Notons aussi que les chiffres sont parfois retouchés, comme à Valderoure en 1864 et 1865. Faut-il alors mettre en doute la bonne foi du curé, ou plus sûrement du secrétaire de l'évêché ? Dans tous les cas, on s'en est tenu au chiffre définitif, qui peut être moins élevé que le

---

<sup>2069</sup> *Catéchisme du concile de Trente*, Chap. XX, p. 239-240. « Prenez et mangez-en tous », « prenez et buvez-en tous », proclamait Jésus à ses apôtres au moment d'instituer l'eucharistie.

<sup>2070</sup> Voir notamment Christian SORREL, *Vie religieuse en Savoie. Mentalités, associations*, Mémoires et documents de l'Académie savoisiennne, t. 95, 1988, 403 p.

<sup>2071</sup> Dans certaines paroisses jansénistes du diocèse de Sens (Yonne), au XX<sup>e</sup> siècle encore, des curés se vantaient de ne faire communier leurs paroissiens qu'une ou deux fois par an (rapporté par l'abbé Fabrice LOISEAU, 17 juillet 2005).

précédent.

De ces valeurs absolues, nous avons cherché à fabriquer des valeurs relatives crédibles par rapport aux populations assujetties à la communion pascalle (en gros, les adultes et les enfants de plus de 12 ans environ). Pour ce faire, nous avons suivi les méthodes développées par l'histoire religieuse sérielle depuis les années 1960<sup>2072</sup>, en rapportant le nombre de pascalisants à 75 % de la population par sexe, selon la répartition de la population établie par les démographes, au recensement de 1866, situé à peu près au milieu de la période d'étude. Nos résultats sont donc légèrement différents de ceux d'É. Constant qui prend pour référence 80 % d'assujettis.

Le document pose cependant certains problèmes méthodologiques concernant les chiffres. Par endroits, ceux-ci sont très imprécis (Saint-Maximin, Carqueiranne, Opio). Parfois n'est donnée qu'une fraction (Bouyon en 1864 et 1865, les Ferres pour les hommes) ou une proportion plus ou moins vague (« un grand nombre » d'hommes, « presque toutes » les femmes communient à Tavernes en 1864, seule année indiquée ; les « deux-tiers » à Solliès-Pont), parfois le texte indique « toutes » les femmes (Magagnosc : 100 % hommes et femmes en 1865, idem pour Sagne-Prignolet en 1864, pour les femmes aux Ferres de 1864 à 1869, à Briançonnet de 1864 à 1868, au Plan de Grasse en 1866, à Châteauneuf-Grasse en 1868, à Auribeau de 1864 à 1867, à Mouans-Sartoux de 1865 à 1870, à la Roquette en 1865, au Mas en 1869), voire « toutes moins ... » à la Roquette entre 1867 et 1870. D'autres chiffres laissent à réfléchir, comme 886 femmes à Cotignac en 1865 : le curé a-t-il vraiment pu compter, a-t-il estimé le nombre à partir des hosties consommées ou retranché les non pratiquantes sur un nombre total connu de lui ? On relève aussi un chiffre absurde, celui de 590 pascalisantes à Cipières en 1863, pour 675 habitants, mais la mission a pu drainer la population des alentours. Au contraire, sont visiblement notés dans quelques communes de simples ordres de grandeur (Seillans : 500, 600, 600). Dans chaque cas, on a tenté d'arrondir au mieux. Reste encore le problème de la représentativité des chiffres. On a évidemment réalisé la moyenne de toutes les années disponibles (plus ou moins nombreuses suivant les lieux), mais elle est parfois faussée par la présence d'une mission qui fait gonfler les chiffres, surtout si peu d'années sont présentes (Cagnes : 1876 et 1877, année de mission)

Les lacunes les plus graves concernent la géographie. De nombreuses communes sont absentes, notamment dans l'arrondissement de Draguignan, ainsi que la Seyne et Toulon. Les données de quelques cantons sont incomplètes, en raison des lacunes de Riboux (canton du Beausset), Bormes, Taradeau (Lorgues), Tourtour (Salernes), Saint-Zacharie et Plan-d'Aups

---

<sup>2072</sup> Voir en particulier « Mentalités religieuses dans la France de l'Ouest aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Études d'histoire sérielle », *Cahiers des Annales de Normandie*, n°8, Caen, 1976, 235 p., très méthodologique.



(Saint-Maximin), Ginasservis et Saint-Julien (Rians), la Seyne et le Brusç (la Seyne, aux chiffres approximatifs), Tavernes (approximatif) et Moissac-Bellevue (Tavernes), Port-Cros et Porquerolles pour Hyères (le taux de représentation est très approximatif). Le canton de Fayence n'est pas du tout significatif (seul Tourrettes est présent). Malgré les différences de représentativité des chiffres cantonaux, consignés dans l'annexe I-42, il a été possible de constituer des cartes de pascalisants, présentées dans les annexes I-43, 44 et 49.

Sans reprendre l'analyse complète qu'Émilien Constant réalise de ces chiffres<sup>2073</sup>, il est possible de tirer trois types de conclusion de cette documentation sérielle. Sur le plan diachronique, d'abord, certaines séries continues sont précieuses pour voir les progressions et les régressions, établir des comparaisons entre les années 1860 et 1870 (chose trop rare hélas) ou des évolutions de rapports entre taux masculins et taux féminins. Il faut tout de suite dire que tous les profils existent. De nombreux taux restent stables, notamment dans certains petits villages donnant une impression d'immobilité (Sainte-Anne d'Évenos, Saint-Jeannet sur deux ans, les Lattes, Dosfraires qui n'est plus commune depuis 1841, éventuellement Pierrefeu). Il existe aussi des décrochements, à la hausse comme à la baisse, pouvant être spectaculaires. Parfois, on voit bien l'action des curés, comme à Rians où l'arrivée de l'abbé Henri Clappier en 1865 (il y restera 22 ans) augmente nettement les taux les trois premières années, avant un tassement. À Carqueiranne, l'arrivée de l'abbé Félix Constant suscite une nette hausse en 1870 (on passe de 6 à 20 hommes et de 100 à 200 femmes) ; idem à Pourcieux avec l'abbé Frédéric Jourdan en 1869 (les hommes passent de 24 à 125 en un an) et à Valbonne avec le curé Philip dont l'évêché note les « très bonnes dispositions pour la chaire »<sup>2074</sup>. Plus étonnant, l'abbé Paulin Castillon, médiocrement noté selon É. Constant, arrive en 1867 à Gars où la pratique s'érode d'année en année (15 à 20 % de baisse en deux ans) et fait soudain bondir les chiffres (105 et 115 pascalisants en 1868, « toutes » les femmes en 1869). D'autres progrès sont attribuables aux effets d'une mission paroissiale : ainsi, à Cipières (pour les femmes) en 1863, à Saint-Césaire et à la Farlède en 1865, à la Verdière en 1866, à Saint-Auban en 1867, à Villecroze en 1869, à Cagnes en 1877 (21 jours de prédication). Nous retrouvons globalement les conclusions de D. Javel sur l'efficacité des missions<sup>2075</sup>. Néanmoins, il ne faut pas oublier les bienfaits d'une retraite pascalle

---

<sup>2073</sup> Émilien CONSTANT, *Le Département du Var...*, op. cit., t. I, « La pratique religieuse » et « Le taux des pascalisants », p. 509-513.

<sup>2074</sup> Arch. diocésaines de Toulon, registre *Notes sur le personnel* cité par Émilien Constant dans le dossier qu'il a bien voulu nous transmettre.

<sup>2075</sup> Dominique JAVEL, *Transmettre la foi au diocèse d'Avignon...*, op. cit., p. 267-268.

prêchée par le curé à Collongues en 1877 (le chiffre des hommes est multiplié par plus de 12, celui des femmes par 2,5) ou d'une visite pastorale de l'évêque (à la Roquette en 1864 : on passe de 5 à 12 hommes en 1865 et, en deux ans, de 10 à toutes les femmes, soit plus de sept fois plus), ce qui tendrait à montrer la malléabilité de l'opinion publique de toutes ces paroisses. À Peymeinade, le mouvement haussier paraît accentué par la visite pastorale de 1865 et par l'arrivée du curé Condroyer en 1866. Parfois, la faiblesse des chiffres absolus rend le mouvement peu significatif, comme pour les hommes à Évenos-village (on passe de 3 à 8 en 4 ans) ou pour la petite paroisse voisine du Broussan, située sur la même commune.

Il ne faut cependant pas forcer le trait. Certaines visites pastorales (Antibes en 1864) ou retraites paroissiales (Sallagriffon) n'ont guère d'effets sur les taux de pratique. Ceux de Courségoules subissent une baisse malgré la mission de 1863 et la visite pastorale de 1864. Ceux de Salernes plongent même en 1869, année pourtant marquée par une retraite pascalle et par une visite de Mgr Jordany (le 22 mars) : dans cette commune politiquement ancrée à gauche, peut-on aller jusqu'à penser que les deux événements ont eu l'effet inverse de ce qui était escompté ? Sinon, est-ce la conséquence d'un rigorisme sacramentel ? « Le rigorisme écrase et éloigne », reconnaissait il y a quelques années le pape Jean Paul II<sup>2076</sup>. Pourtant, la même année, l'effet a été très positif dans la commune voisine de Villecroze, preuve que des causes semblables ne produisent pas toujours les mêmes effets.

Ajoutons que les conséquences des missions sont souvent peu durables. Dans la grande majorité des cas, les taux de pascalisans retombent un ou deux ans après (notamment à Cipières, à Saint-Auban ou à la Verdière, un peu moins à Saint-Césaire), ce qui montre les limites d'un tel procédé. Produite par un élément extérieur à la paroisse, selon une mise en scène bien rodée que D. Javel met en exergue pour le diocèse d'Avignon, la mission touche le cœur et suscite des changements, mais les conversions superficielles s'effacent ordinairement lorsque revient le quotidien paroissial ; D. Javel s'interroge lui aussi sur la durabilité des effets des missions<sup>2077</sup>. À Collongues où la mission de 1877 fut un grand succès, les statistiques ultérieures nous manquent pour vérifier la profondeur du mouvement.

Sans qu'on en connaisse les causes précises, on peut repérer d'autres tendances à la hausse. Cette dernière peut être soudaine, comme à Nans en 1869 (triplément du nombre des hommes faisant leurs Pâques), à Bezaudun la même année (les hommes font plus que doubler et rattrapent presque les femmes : 53 contre 57), à Roquestéron (en 1865, on passe de 14 à 46 hommes,

---

<sup>2076</sup> Jean-Paul II, *Lettre aux prêtres pour le Jeudi saint 2002*, 17 mars 2002, § 9.

<sup>2077</sup> Dominique JAVEL, *Transmettre la foi au diocèse d'Avignon...*, op. cit., p. 268.

dépassant même les 40 femmes pourtant également en hausse) ou à Antibes après 1867 (de 1 148 à 1 528 en deux ans). Il existe certains pics inexplicables, en l'absence de mention de mission ou de visite ; ainsi pour les hommes à Courmes en 1865 (15 contre 2 en 1863), à Salernes en 1865, à Régusse en 1866 (35 contre 6 l'année précédente et 7 l'année suivante), à Ollioules en 1867 (sommet de 200 pascalisants), à Cuers en 1869, au moment d'un changement de municipalité<sup>2078</sup> ; pour les femmes à Mons en 1864, à Belgentier en 1864 et 1865 (la moitié de pascalisantes en plus), à Collobrières en 1869 ; éventuellement pour les deux sexes à Solliès-Toucas en 1866. La hausse est souvent plus progressive, par exemple à Artignosc, à Montmeyan, à Signes-Riboux, à la Crau (mais sur 3 années disponibles seulement), à Valbonne, à Caile pour les femmes (30 en 1864, 69 en 1869), à la Plaine-Reynier pour les femmes (286 en 1863, 450 en 1865) et même à Salernes avant 1869. Des incursions dans l'histoire de ces paroisses pourraient être très éclairantes, preuve que les évolutions ne se jouent pas seulement à l'échelon régional ou national.

Plus souvent, cependant, le mouvement est plutôt baissier, essentiellement à partir de 1866 qui constitue fréquemment un apogée. C'est le cas dans plusieurs paroisses de l'archiprêtré de Grasse, comme le Tignet, le Plan de Grasse, Opio, Mouans-Sartoux, Amirat. L'année voit également un pic pour les hommes aux Ferres (75 %), à Antibes (258 pascalisants) et à Châteauneuf-Grasse (après un creux l'année précédente). Parfois, le sommet se situe dès 1864 (la colline de Six-Fours<sup>2079</sup>) ou 1865 (le Cannet, Biot, les Sausses), mais plus rarement en 1867 (Sallagriffon). Après cette date, le recul de la pratique est net un peu partout, tantôt lent (la Londe, le Beausset, Opio), tantôt plus rapide (Auribeau, Saint-Mandrier, Courmes). Certaines baisses sont spectaculaires, comme à Carqueiranne (170 femmes en 1863, 89 en 1864), à Conségudes (200 femmes en 1863, 86 en 1864), au Plan de Grasse (toutes les femmes, c'est-à-dire plus de 250 en 1866, 167 l'année suivante), à Gourdon (presque deux tiers de femmes en moins en 1869 : 35 contre 96). Ici et là, ce décrochement correspond à l'année suivant l'arrivée d'un nouveau curé, par exemple l'abbé Antoine Blanc à Garéoult (9 hommes en 1864 contre 30), l'abbé Louis Bourrely à la Colle (chute en 1866) ou l'abbé Alexandre Maliver au Broc (en 1868). On ne s'étonnera guère d'apprendre que l'évêché trouve ce dernier « très prétentieux, peu poli, [qui] s'est fait des ennemis dans les postes divers qu'il a occupés »<sup>2080</sup>.

<sup>2078</sup> Merci à Serge PORRE qui m'a transmis cet élément d'explication possible.

<sup>2079</sup> Jusqu'en 1875, la commune de Six-Fours est divisée en deux paroisses, en fonction de la répartition de l'habitat : la colline, où sera ensuite construit le fort de Six-Fours, et la Plaine-Reynier, en contrebas, qui connaît une forte croissance démographique. La suppression de Six-Fours est compensée par la création d'une paroisse pour le hameau du Brusca en 1878.

<sup>2080</sup> Arch. diocésaines de Toulon, registre *Notes sur le personnel* cité par Émilien Constant dans son dossier.

D'après les données disponibles, la baisse se poursuit largement dans les années 1870, en chiffres absolus, mais aussi relatifs, malgré les effets de l'exode rural qui diminue la population de nombreux hameaux (et donc le nombre potentiel de pratiquants) : Ollières, Hyères-ville, Carqueiranne, Sallagriffon, les Sausses, Montauroux et Plascassier pour les femmes. Le record négatif revient sans doute à Roquefort où, en douze ans, on passe de 60 à 4 hommes et de 250 à 80 femmes, alors que la population n'a perdu que 100 âmes. Le Mas (légère hausse) ou Vence pour les femmes font figure d'exceptions. Enfin, signalons quelques cas particuliers inclassables. À Gréolières, le nombre de femmes décrit des dents de scie entre 75 et 234 pratiquantes, en peu d'années, tandis qu'au Plan du Castellet, l'évolution des hommes (en baisse) et des femmes (qui se renforcent) est divergente. Devant la diversité des cas possibles, on se gardera de toute généralisation hâtive : il n'y a aucun déterminisme absolu quant aux causes de l'évolution de la pratique.

La deuxième approche, déjà entrevue dans les lignes qui précèdent, est le rapport entre les sexes. Toutes les études attestent que le dimorphisme sexuel se trouve accentué dans les régions peu pratiquantes : plus la pratique féminine est basse, plus l'écart augmente<sup>2081</sup>. Si le chiffre des pascalisantes dépasse 50 % dans la grande majorité des cantons, celui des hommes qui font leurs Pâques n'atteint pas 10 %, soit 5 fois moins, dans plusieurs cantons, avec des records négatifs de 5 % à Collobrières et à la Seyne. Les écarts ont même tendance à se creuser : à Andon, en 1864-1865, les hommes diminuent d'un tiers alors que 50 % de femmes supplémentaires se rendent à l'autel ; à Caille, les pascalisants passent de 30 à 3 entre 1863 et 1867, tandis que les pascalisantes, de 32, se retrouvent 56.

Dans le détail, il existe cependant quelques anomalies. L'évolution des sexes est parfois divergente dans des petits villages – pour lesquels il ne faut pas oublier que les taux sont moins significatifs. C'est le cas aux Ferres, à Saint-Laurent où le nombre de femmes baisse de moitié de 1865 à 1867 tandis que celui des hommes monte de 20 à 33. La proportion des hommes est comparable à celle des femmes à Amirat (46 contre 45 en 1864, 50 à 52 en 1866), voire supérieure aux Mujouls (56 hommes et 53 femmes en 1864). À Gourdon, en 1869, la chute du nombre de femmes (presque deux tiers en moins : de 96 à 35) fait passer leur nombre au-dessous de celui des hommes, qui sont 40.

---

<sup>2081</sup> Claude LANGLOIS, « Toujours plus pratiquantes ». La permanence du dimorphisme sexuel dans le catholicisme français contemporain », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, n°2, 1995, en ligne sur <http://clio.revues.org/index533.html> (consulté le 1<sup>er</sup> mars 2010).

Enfin, le dernier élément d'analyse concerne naturellement la géographie de la pratique. Nous ne reprendrons pas le long commentaire d'Émilien Constant, qui différencie les chiffres relatifs par paroisse, à l'intérieur de chaque arrondissement<sup>2082</sup>. À un niveau plus global, malgré les lacunes, les cartes des annexes I-43, I-44 et I-49 sont assez significatives. Sans surprise, c'est dans l'arrondissement de Grasse qu'on trouve – et de loin – les moyennes les plus fortes, chez les femmes (six cantons à plus de 80 %) comme chez les hommes (deux cantons à plus de 30 %), avec une baisse en direction du littoral (cantons de Cannes et d'Antibes). Pour l'actuel département du Var, elles montrent un net gradient Ouest/Est, presque contraire à la carte du refus de serment civique en 1791 (annexe I-22). Les cantons proches des Bouches-du-Rhône, de Rians au Beausset en passant par Brignoles, ont tous un taux de pascalisants (hommes et femmes confondus) compris entre 40 et 50 %, en dépit de quelques nuances. Ainsi, pour les femmes, apparaissent deux masses foncées au nord (Rians, Barjols) et au sud (le Beausset, la Roquebrussanne) de la Sainte-Baume, tandis que, chez les hommes, ce sont les cantons du centre-ouest (Barjols, Brignoles, Saint-Maximin), les plus proches du massif, qui dépassent les 15 % de pratiquants. Il est difficile de confirmer si le sanctuaire de la Sainte-Baume, qui attire de nombreux pèlerins, est à l'origine de ce phénomène. Lorsqu'on se dirige vers l'Est et vers le Sud, les taux baissent inéluctablement, plus régulièrement pour les femmes que pour les hommes, où le gradient est moins perceptible.

On ne regrettera jamais assez que certains cantons, dont ceux de Toulon et de Draguignan, manquent à l'appel, mais il est possible de comparer ces cartes de pascalisants avec celles des vocations sacerdotales, étudiées précédemment (annexes I-30 à I-32). La parenté est évidente, notamment pour le Nord de l'archiprêtré de Grasse, mais la corrélation s'avère moins nette que prévu. Le centre de gravité des vocations se trouve davantage placé dans le centre Var (cantons de Lorgues, de Cotignac, de Brignoles), géographiquement plus proche du grand séminaire de Fréjus, tandis qu'un canton pratiquant comme celui du Beausset donne assez peu de vocations.

La comparaison avec la carte politique du département, résumée ici par le vote démocrate aux élections de 1850 (annexe I-52), n'est guère plus satisfaisante. La correspondance entre pratique religieuse, vocations sacerdotales et vote conservateur se constate essentiellement dans l'arrondissement de Grasse. Ailleurs, elle est moins automatique : si elle est valable dans les cantons de Lorgues et de Cotignac, clairement marqués à droite, c'est moins le cas de Barjols à Draguignan ou dans le triangle Brignoles-Cuers-la Garde-Freinet, zone qui vote plus à gauche, mais qui fournit tout de même des troupes de pratiquants et de séminaristes. La plus forte

---

<sup>2082</sup> Émilien CONSTANT, *Le Département du Var...*, *op. cit.*, t. I, « Le taux des pascalisants », p. 510-513.

différence concerne le littoral, à l'extrémité ouest du département et d'Hyères jusqu'à Fréjus, qui vote à droite, mais qui fait assez peu ses Pâques et surtout donne peu de vocations. Aller plus loin dans l'analyse sortirait toutefois de notre cadre d'étude.

Enfin, un dernier couplage serait possible avec la carte paroissiale des représentations cléricales<sup>2083</sup>. En effet, la correspondance des prêtres, mais surtout les articles de la revue diocésaine regorgent de qualificatifs sur le degré de qualité des paroisses du diocèse. Un prêtre du Bourguet proclame ainsi : « notre population vient démontrer une fois de plus combien elle s'honore de sa réputation de foi et de piété »<sup>2084</sup>, tandis qu'on rapporte qu'à la Martre, « La foi est encore si vivace dans cette bonne population que tout le monde y va à la messe, le dimanche, et que l'on peut y compter facilement ceux qui ne font pas leurs Pâques »<sup>2085</sup>. Le même type de remarques sur le tempérament des communes se retrouve dans certains ouvrages de contemporains, dont celui de Noël Blache sur l'insurrection de 1851 ; il y différencie par exemple Cuers, « resté peut-être le plus démocratique » des pays du Var<sup>2086</sup>, le Luc « composé d'une population presque entièrement républicaine »<sup>2087</sup>, « La ville de Lorgues [qui] était alors l'une des moins démocratiques du Var »<sup>2088</sup> ou « Aups où dominait le parti légitimiste »<sup>2089</sup>. Un dépouillement plus systématique de ce genre de qualificatifs et une confrontation avec les réalités paroissiales ne seraient pas indignes d'intérêt.

### **Les années 1900 : une lourde chute des taux**

La seconde série de documents en notre possession, inédite cette fois, date des années 1900. À cette époque, est lancée une grande enquête, menée dans presque toutes les paroisses, sur l'état de santé de chacune (nombre de pratiquants, associations pieuses, catéchisme...). Les réponses sont consignées par le curé dans des « feuilles de renseignements » annuelles. Par chance, les archives diocésaines conservent 332 de ces feuilles, datant de 1900 à 1906 (dont 114 rédigées en 1901), que nous avons toutes dépouillées. Au total, 160 paroisses sur 172, représentant 148 communes, sont connues, bien que le degré de précision des données varie sensiblement d'un endroit à l'autre. Si l'archiprêtre de Grasse, passé au diocèse de Nice en 1886, est, par définition, absent, le reste du diocèse est bien connu, ce qui nous permet un bilan de la

---

<sup>2083</sup> Nous n'avons pas pu mener à bien cet important, mais exigeant travail dans le cadre de cette étude.

<sup>2084</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 25 juin 1904, p. 410.

<sup>2085</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 6 mai 1905, p. 284.

<sup>2086</sup> Noël BLACHE, *Histoire de l'insurrection du Var...*, *op. cit.*, p. 43.

<sup>2087</sup> *Ibid.*, p. 58.

<sup>2088</sup> *Ibid.*, p. 121.

<sup>2089</sup> *Ibid.*, p. 153.

pratique religieuse à la fin de notre période d'étude.

Sur le même principe que pour les données précédentes, ont été calculés, sur la base du recensement de 1901, des taux de pascalisants par canton, exprimés dans l'annexe I-42 et dans trois cartes (annexes I-45, I-46 et I-50). Les chiffres de tous les cantons varois sont disponibles, mais tous ne sont pas également significatifs. En effet, sauf éventuel déclassement archivistique, il manque plusieurs chefs-lieux de canton (Brignoles, Lorgues, Cuers, Draguignan), ainsi que d'autres grosses paroisses (trois lacunes dans le canton de Draguignan, deux sur quatre dans celui de Lorgues, mais aussi Saint-Raphaël, Hyères centre), ce qui pourrait faire réviser les chiffres réels à la baisse, les villes apparaissant globalement comme moins pratiquantes. Les chiffres de pascalisants de Mazaugues, dont la feuille est pourtant présente, n'ont pas été renseignés, tandis que les paroisses de Toulon ne sont pas au complet. Signalons que certains chiffres sont parfois étonnants : on dénombre ainsi 45 pascalisantes sur 90 habitants à Jabron, donnée visiblement exagérée ou fautive. Plusieurs fois, nous sommes arrivés à un calcul de plus de 100 % de femmes pratiquantes dans un village, en appliquant la règle des 75 % d'assujettis à la population municipale du recensement de 1901. Enfin, on a prolongé l'analyse de la pratique religieuse par une nouvelle enquête effectuée quatre à cinq décennies plus tard – ce qui maintient donc un intervalle quasi-régulier –, celle du chanoine Boulard publiée dans *l'Atlas de la pratique religieuse*<sup>2090</sup>.

Si tant est qu'on puisse faire confiance à toutes les données, plusieurs conclusions sont à noter. La première concerne les niveaux de pratique : au début du XX<sup>e</sup> siècle, ils ont largement baissé par rapport au Second Empire. Le recul entrevu dans une large partie des paroisses pour les années 1860 et 1870 semble s'être accentué. Aucun canton ne dépasse les 10 % de pascalisants masculins, les deux tiers n'atteignant même pas 5 %, avec un minimum de 0,6 % à Grimaud. Dans le Var à la veille de la loi de Séparation, la désertion des hommes est presque complète ; elle n'étonne guère dans un contexte local que l'on sait très favorable aux radicaux. Les taux féminins ont baissé eux aussi (plus aucun canton ne dépasse les 70 %), mais ils restent supérieurs à 40 % dans une bonne moitié du Var. Celui de la Seyne est cependant tombé très bas, à seulement 17,5 %. L'écart avec les hommes s'est donc maintenu, voire creusé dans les endroits les moins pratiquants.

La géographie des pascalisants a également nettement évolué, se décalant grossièrement vers le Nord et vers l'Est. Pour les hommes, les taux les plus forts se rencontrent au sein d'une

---

<sup>2090</sup> François-André ISAMBERT, Jean-Pierre TERRENOIRE, *Atlas de la pratique religieuse des catholiques en France*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences politiques / Éditions du C.N.R.S., 1980, 187 p., avec cartes et données canton par canton. Voir annexes I-42, I-47, I-48 et I-51.

diagonale allant de la Sainte-Baume au moyen Verdon, à laquelle il faut ajouter Toulon. La plus grande ville du département résiste bien, en effet (7,5 %, mais plus de 8 % *intra-muros*), sans doute grâce à la Marine et au poids des écoles catholiques dans la ville. La diversité des paroisses est cependant forte : la cathédrale Sainte-Marie, située dans le centre ville, est la plus pratiquante (1 200 hommes, soit 19 %), la cure de Saint-Louis est dans la moyenne (275 pascalisants, 7,3 %) tandis que les chiffres des faubourgs ouvriers, Saint-Joseph du Pont-du-Las à l'Ouest ou surtout Saint-Cyprien à l'Est, sont bas (3 à 4 %).

S'agissant des femmes, le département est nettement divisé en trois zones d'inégale superficie. C'est désormais le haut Var qui obtient les résultats les plus élevés (plus de 60 % de pascalisantes), du canton de Cotignac jusqu'à celui de Comps, en passant par Tavernes. On sait pourtant que ce n'est pas l'espace qui donne le plus de vocations, hormis l'exception de Tavernes ; il faut aussi tenir compte de la faiblesse du nombre de la population de référence de certaines paroisses rurales, qui ont subi de plein fouet l'exode rural. Une diagonale Nord-Est/Sud-Ouest, unissant Callas à la Sainte-Baume et au canton du Beausset reste dans la bonne moyenne, par opposition aux faiblesses de toute la zone littorale, de Fréjus à la Seyne.

On peut se demander si le début du <sup>xx</sup>e siècle, moment d'ardentes luttes anticléricales, correspond au creux de la vague. Prolongeant en aval notre analyse, nous pouvons nous appuyer sur les données de l'immédiat après-guerre consignées par le chanoine Boulard. Celles-ci, mises en images dans les annexes I-47, I-48 et I-51, induisent une réponse contrastée. Pour les hommes, une petite remontée est notable : trois cantons dépassent désormais les 10 % (Le Luc, Saint-Maximin et Ollioules), tandis que d'autres gagnent plusieurs points (Lorgues passe de 1,9 à 9 %, Draguignan de 1,9 à 8 %, Besse de 2,7 à 5 %). Il est difficile de dire s'il s'agit d'un mouvement réel ou d'une augmentation purement statistique, étant donné la faiblesse des chiffres précédents. Remarquons, en sens contraire, que les taux de Salernes (1 % en 1950 contre 2,6 % vers 1901) et de Tavernes (2 % contre 5,6 %) poursuivent leur chute. Surtout, les trois cantons disponibles de l'arrondissement de Grasse affichent des chiffres désormais très proches de ceux du Var, contrairement à la situation du Second Empire : la pratique masculine y a donc largement chuté. Chez les femmes, la tendance s'oriente nettement à la baisse. Les progrès (Cuers de 24,1 % à 40 % ; le Luc de 31,8 à 47 % ; Collobrières de 23,1 à 34 %) et les maintiens (Tavernes 62 %, Lorgues 43 %) sont rares, tandis que plusieurs chutes sont à noter (le Beausset, Saint-Maximin, une bonne part de l'arrondissement de Grasse). Les pratiquantes les plus nombreuses se situent



dans le centre Var entre Cuers et Lorgues, le haut Var de Barjols à Aups et le canton de Saint-Auban, dans l'arrondissement de Grasse.

Globalement, les différences entre hommes et femmes font que la carte d'ensemble (annexe I-51) est un peu originale. Il n'est plus guère possible d'individualiser des zones de force de l'observance religieuse. Dans beaucoup de cantons, la pratique religieuse est comprise entre 20 et 30 %. Seuls trois cantons sortent du lot : arrive en tête celui de Tavernes (un tiers de pascalisants, tous sexes confondus), travaillé durant toute la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle par l'abbé Tripe, tandis que celui de Lorgues (30 %) rappelle la persistance du foyer du centre Var. Enfin, la situation a bien changé dans l'arrondissement de Grasse où la dichotomie Nord/Sud s'est presque inversée : c'est désormais le canton de Cannes (31 %), autrefois à la traîne, qui remporte la palme, sans doute en raison des transformations sociales de sa population survenues grâce à l'essor touristique de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Au total, sur près d'un siècle, le Var paraît bien en détachement croissant par rapport à la pratique pascalle. À l'exception du cas de Tavernes, au moins pour les femmes, marqué par une grande stabilité à un niveau très correct, les chiffres baissent plus ou moins régulièrement dans tous les cantons, y compris dans le bastion catholique qu'a longtemps représenté l'arrondissement de Grasse.

### ***b- Prêtres et laïcs : des rapports souvent difficiles***

Les différents auteurs ayant travaillé sur le Var ont proposé plusieurs grilles de lecture pour expliquer le détachement progressif des Varois. On peut notamment s'arrêter sur la signification des différents conflits entre prêtres et laïcs : les rapports entre les prêtres varois et leurs ouailles ne se résument pas seulement à une indifférence croissante, ils passent également par de nombreux incidents, dont il est impossible, dans le cadre de cette étude, de faire une liste, fût-elle succincte, mais qui dénotent le divorce croissant entre le clergé et une partie de la population varoise.

### **Des facteurs d'explication multiples**

Nous avons vu, dans l'analyse des rapports quinquennaux, que les évêques étaient les premiers à chercher des causes à l'indifférence croissante de leurs diocésains. Dans la grande majorité des cas, ils l'attribuent à des causes exogènes, indépendantes de la valeur du clergé. Ainsi, le correspondant du Plan de la Tour pour la revue diocésaine note en 1907 : « Plan de la Tour. – Notre paroisse, si éprouvée depuis plus de deux ans par les méfaits de la Libre Pensée qui

n'a semé que des ruines, a eu le bonheur d'avoir une mission grâce à l'œuvre des Campagnes »<sup>2091</sup>. La présence d'adversaires de la religion est indéniable dans le Var, mais il faut cependant élargir le champ des possibles pour avoir une vision plus complète de la situation.

Pour la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, M. Agulhon propose cinq causes principales à la chute de la pratique<sup>2092</sup>. Jugeant faibles et accidentelles les origines dites « provoquées » par des forces extérieures à l'Église (dont « la fraction libérale et anticléricale (voire antichrétienne) de la bourgeoisie »<sup>2093</sup>), il parle plutôt d'une déchristianisation « spontanée ». Le premier élément serait le défaut de qualité de certains prêtres, notamment des Italiens appelés en renfort, au début de la période concordataire, pour pallier le manque de prêtres consécutif à la Révolution, et qui « n'ayant d'autre but que de faire quelques économies pour retourner ensuite dans leur patrie, tirent le meilleur parti possible du casuel de leur état »<sup>2094</sup>. Nous mettrions un bémol à cette explication, ayant vu le faible nombre de prêtres étrangers installés durablement dans le diocèse dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle ; souvent, ils ne font que passer et les cas cités, reprenant des rapports du préfet du Var, sont certainement marginaux.

Plus profondément, M. Agulhon parle de l'opposition entre l'autorité du prêtre et les intérêts communaux (§ 2) ou économiques (§ 3) de la paroisse. On sait en effet que l'habitat foncièrement groupé de la Basse Provence induit des comportements collectifs très unis ; il n'est guère étonnant de constater que les collectivités se dressent facilement contre ceux qui les menacent, qu'il s'agisse du curé qui s'oppose à l'utilisation systématique de la cloche de l'église pour le son des heures des travaux des champs<sup>2095</sup> ou de celui qui condamne le travail du dimanche du paysan qui s'occupe de sa propre terre après avoir gagné sa vie comme salarié sur les terres d'un riche voisin pendant la semaine.

Il faut également faire un sort aux conflits liés au folklore (§ 4), qu'il s'agisse de danses et de jeux populaires (les réprimandes cléricales contre les excès du Carnaval<sup>2096</sup>) ou de pratiques religieuses proches de la superstition. On a déjà vu, par exemple, comment les missionnaires ont fait brûler les reliques du père Aycardi à Barjols en 1818 – et on souvient que certaines familles ont résisté à leurs injonctions. Au milieu du siècle, Mgr Wicart, venu du Nord, aime peu les démonstrations exubérantes de la foi méridionale et limite certaines manifestations, ce qui, à coup

---

<sup>2091</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 13 avril 1907, p. 244.

<sup>2092</sup> Maurice AGULHON, *La République au village...*, *op. cit.*, « Facteurs possibles de la déchristianisation spontanée », p. 172-187.

<sup>2093</sup> *Ibid.*, p. 172.

<sup>2094</sup> Résumé d'un rapport du préfet Chevalier, A.N. F 1 C III, Var 7, 25 avril 1820, cité dans *Ibid.*, p. 173.

<sup>2095</sup> A.C. Cuers, J 2-75, 28 octobre 1847, cité par *Ibid.*, p. 174.

<sup>2096</sup> Par exemple à Barjols en 1818 ou à Ramatuelle en 1825 (cité in *Ibid.*, p. 176).

sûr, n'est pas allé sans en vexer quelques-uns. M. Agulhon parle d'« attitude rigoriste » de certains membres du clergé, et la critique n'est pas sans lien avec la persistance diffuse du jansénisme dans le diocèse<sup>2097</sup>. Lorsqu'on entend parler de « cette mâle génération de prêtres formés aux vertus sacerdotales dans le grand séminaire d'Aix par M. l'abbé Dalga »<sup>2098</sup>, connu pour ses conceptions très jansénistes, lorsqu'on lit la biographie d'un homme à la carrière aussi classique que le chanoine Victor Durand (annexe II-5), dont l'évêque évoque l'« austère fidélité aux vieilles traditions nationales et provençales », on imagine que l'influence janséniste a perduré bien au-delà de la Révolution. En lisant les *Cahiers* du célèbre dessinateur Pierre Letuaire, source précieuse sur les mentalités toulonnaises du XIX<sup>e</sup> siècle, on comprend que le jansénisme avait fort à faire avec des coutumes telles que la mise d'un enfant baptisé sous un rosier pour lui porter bonheur<sup>2099</sup>.

Enfin, M. Agulhon qualifie de « majeurs » les conflits d'ordre spirituel (§ 5), en particulier au sujet de l'hommage posthume que l'Église refuse à certains personnages notables qui ne respectent pas ses commandements et que le peuple lui-même prétend rendre à sa place. Plusieurs affaires d'inhumations civiles de « saints » laïcs ayant entraîné la fureur du clergé sont connues, telle celle de Louis Charles, bourgeois du Luc, bourgeois voltairien et « providence des pauvres de la commune », mort en 1829<sup>2100</sup>. Signalant les tentations de passage à la Réforme protestante de plusieurs groupes populaires sous la Monarchie de Juillet, M. Agulhon souligne un point que reconnaissent volontiers de nombreux prêtres actuels du diocèse : les Provençaux sont volontiers religieux, mais peu dévots, répugnant à s'inscrire en pleine harmonie avec les institutions établies<sup>2101</sup>.

## **Le clergé varois et la politique**

De son côté, É. Constant insiste longuement, pour les années 1850 à 1880, sur l'engagement politique de nombreux clercs. Selon lui, de nombreux prêtres varois restent très proches du royalisme légitimiste tout au long du siècle. L'information est effectivement bien connue pour une partie de la hiérarchie ecclésiastique : nous avons déjà rencontré les convictions

---

<sup>2097</sup> François-André ISAMBERT qualifie d'« exchristianisation » le comportement d'un clergé rigoriste aboutissant à exclure une partie des fidèles de la pratique (in François LEBRUN dir., *Histoire des catholiques en France du XV<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, Hachette, coll. « Pluriel », 1985, p. 536).

<sup>2098</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 31 mai 1879, p. 345.

<sup>2099</sup> Alain VIGNAL, « La Vie religieuse dans le Var au XIX<sup>e</sup> siècle », *Bulletin de l'Académie du Var*, nouv. série, t. IV, 2003, p. 81.

<sup>2100</sup> Maurice AGULHON, *La République au village...*, *op. cit.*, p. 179-181.

<sup>2101</sup> Entretiens avec Mgr Joseph Madec, ancien évêque de Fréjus-Toulon, et avec le père Henri Forestier, actuel curé de Carnoules.

de Mgr de Richery et de l'abbé Jean-Baptiste Armieu<sup>2102</sup>. É. Constant étend la caractéristique à l'ensemble du clergé, citant un rapport préfectoral des débuts de la III<sup>e</sup> République concernant l'abbé Jean-Baptiste Capucini, proposé comme curé du Luc : « À l'exemple de la très grande majorité des membres du clergé, M. Capucini n'aime pas les institutions républicaines »<sup>2103</sup>. Le portrait de son prédécesseur Joseph Sénès est à peine plus nuancé : « Légitimiste par intérêt et par entraînement, il a surtout des relations avec les réactionnaires de sa paroisse, mais il se tient à l'écart des luttes politiques »<sup>2104</sup>. À Pontevès, Jean-Baptiste Vidal fait bénir une cloche portant l'inscription très contestée : « An 1871 de la République, en attendant un roi »<sup>2105</sup>.

Plusieurs de nos découvertes semblent abonder dans le même sens. Dans un dossier du tribunal correctionnel de Brignoles, nous trouvons également une affaire intéressante : en 1861, l'instituteur public de Saint-Julien, Zéphirin Bienvenu Giraud, 26 ans, est accusé de propos injurieux offensant l'Empereur<sup>2106</sup> et d'avoir discuté en public d'Henri V, le prétendant légitimiste au trône, avec le curé François Massilier. Convoqué comme témoin, le percepteur communal déclare : « Giraud est un brave jeune homme sous le rapport moral, mais trop légitimiste sur le rapport politique ». Ayant failli se présenter aux élections dans l'opposition, « il a et il suit les mêmes principes du clergé et sa fidèle compagnie est le curé ». Giraud recevra cependant des soutiens et s'en sortira assez bien. En 1889, en pleine affaire boulangiste, le vicaire Henri Pascal de Flayosc est accusé de faire clairement de la politique<sup>2107</sup>. Les notices individuelles de notation, rédigées entre 1890 et 1905 à l'occasion de la mutation des prêtres, remplies par le maire ou, à défaut, le sous-préfet, indiquent plusieurs cas de prêtres « violemment monarchistes »<sup>2108</sup>. C'est le cas d'Antoine Nègre, succursaliste à Trigance en 1890, d'Henri Terrin, vicaire à Tavernes la même année, de Victor Arnaud à Bormes (« il) attaquait, en chaire, le gouvernement de la République et surtout ses écoles ») ou de Julien Guigou à Barjols (1896), correspondant du journal *La Croix*.

Plus globalement, pour É. Constant, « il semble en fait que la tendance la plus constante, ostensible ou latente, portait le clergé du Var vers la monarchie légitime ». En 1888, il n'y aurait

---

<sup>2102</sup> Voir *supra*, p. 344.

<sup>2103</sup> A.N., F 19/2939, 29 décembre 1882.

<sup>2104</sup> *Ibid.*, cité par Émilien CONSTANT, *Le Département du Var...*, *op. cit.*, t. I, p. 500, note 2706.

<sup>2105</sup> Émilien CONSTANT, *Le Département du Var...*, *op. cit.*, t. I, p. 500, note 2707.

<sup>2106</sup> « Oh pauvre Napoléon, comme il est pâle ! On dirait qu'on vient de le déterrer » (A.D. Var, 8 U 21/1, Dossier n°115, mai-juin 1861).

<sup>2107</sup> A.D. Var, 1 V 2, Lettre au sujet du vicaire de Flayosc.

<sup>2108</sup> A.D. Var, 1 V 3, Dossiers de mutation, 1890-1905.

même qu'un seul prêtre républicain dans le Var<sup>2109</sup>. Les principaux soutiens moraux et financiers du clergé seraient d'ailleurs des notables légitimistes<sup>2110</sup>. Il est vrai que la revue diocésaine se réjouit de ce que le comte de Chambord ait laissé, par testament en 1883, « 100 000 francs pour les pauvres de France », dont 1 020 francs pour ceux du diocèse de Fréjus<sup>2111</sup>. On apprend également par le même biais que sa veuve a donné, l'année suivante, 1 000 francs pour les victimes du choléra dans le diocèse<sup>2112</sup>. Il n'est pas précisé si elle a accompli le même geste envers d'autres diocèses touchés par le mal.

En bref, le Var confirmerait les conclusions de Ph. Boutry sur le diocèse de Belley, selon lequel l'érosion de la religion serait en bonne part liée à la prise de parole du clergé dans la sphère politique<sup>2113</sup>. En entrant, fort de sa notabilité et de son influence, sur le terrain du débat, du choix personnel permis par l'avènement du suffrage universel dans la vie politique française en 1848, le clergé a ainsi abouti à muer l'unanimité de la croyance dans la communauté rurale en « une adhésion délibérée et motivée » susceptible d'être adoptée, mais aussi refusée, par chaque individu. « La croyance s'est faite opinion religieuse et la paroisse n'a plus été que le cadre collectif des dévotions individuelles »<sup>2114</sup>.

Nous hésiterions toutefois à généraliser le constat en ce qui concerne le Var. Les notices individuelles de mutation composées à la fin du siècle témoignent, dans leur large majorité, de prêtres bien vus par les autorités locales, « sympathiques », « recommandables sous tout rapport », d'opinions modérées, ne s'occupant pas de politique. Les cas de légitimisme militant faisaient-ils illusion à É. Constant ou y a-t-il eu une évolution après l'installation définitive de la République ? La documentation nous manque pour trancher, mais la seconde solution n'est pas impossible, à l'image du changement de l'abbé Sénès, perçu en 1884 comme « doux, conciliant et (qui) paraît sincèrement partisan de nos institutions républicaines »<sup>2115</sup>.

En tout cas, il est évident que le décalage des opinions préférentielles de tout ou partie du clergé avec l'évolution politique d'un département classé très à gauche dès 1848 n'est pas sans être à l'origine de nombreux conflits. Il est impossible de les énumérer tous ; on se contentera

---

<sup>2109</sup> Émilien CONSTANT, *Le Département du Var...*, *op. cit.*, t. I, p. 500, note 2706, citant Adrien DANSETTE, *Histoire religieuse de la France contemporaine*, Paris, Flammarion, 1949, t. II, p. 393). Il relève aussi un prêtre bonapartiste, l'abbé Alexandre Sauvan, curé de Brignoles en 1855 (*Ibid.*, p. 499, note 2705).

<sup>2110</sup> Émilien CONSTANT, *Le Département du Var...*, *op. cit.*, t. I, p. 500.

<sup>2111</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 10 novembre 1883, p. 728.

<sup>2112</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 30 août 1884, p. 554.

<sup>2113</sup> Philippe BOUTRY, *Prêtres et paroisses...*, *op. cit.*, Conclusion, p. 650-651.

<sup>2114</sup> *Ibid.*, p. 651.

<sup>2115</sup> A.N., F 19/2940, cité par Émilien CONSTANT, *Le Département du Var...*, *op. cit.*, t. I, p. 500, note 2706.

seulement d'en présenter les moments clés.

Dès 1830, on rencontre certains problèmes. Est-ce parce que l'évêque venait de rédiger un mandement d'action de grâce pour la prise d'Alger<sup>2116</sup> ? À la Révolution de Juillet, une manifestation hostile aux Bourbons, chantant des refrains partisans, se rend à l'évêché de Fréjus et abat les fleurs de lys qui étaient arborés par la grille du jardin. L'abbé Armieu, secrétaire général de l'évêque, dont on connaît les convictions, « d'un caractère très emporté » selon l'abbé Espitalier qui rapporte l'épisode, décide de tenir tête à l'émeute et envoie des projectiles sur les manifestants<sup>2117</sup>. Le tumulte grandit, jusqu'à ce que Mgr Michel ouvre sa porte d'entrée et reçoive les émeutiers avec amabilité, ce qui désarme les oppositions. En outre, si la *Semaine religieuse* précise que l'abbé Joseph Pascal a été respecté en 1830<sup>2118</sup>, c'est certainement que le fait est assez exceptionnel, mais nous ne repérons aucun acte de franche violence anticléricale.

Au printemps 1848, la République est plutôt bien accueillie par le clergé. De l'abbé Louis François Napoléon Paris, vicaire à Sainte-Marie de Toulon nommé curé de Barjols, le sous-préfet dit : « C'est avec bonheur que notre jeune République a été accueillie par lui, qu'il l'a vu ajouter à sa devise *la Fraternité*, ce sentiment si éminemment chrétien »<sup>2119</sup>. Plusieurs curés, dont l'abbé Honorat à Pourrières, bénissent des arbres de la Liberté en l'honneur de la République naissante, pratique très courante dans toute la France<sup>2120</sup>. Beaucoup de prêtres, peu favorables au nouveau régime, restent prudents. Il faut signaler qu'à cette époque, l'évêque, Mgr Wicart, se dit prêt à accueillir le pape Pie IX, chassé de Rome par la révolution, en attente de solution au port de Gaète, ce qui n'aurait sans doute pas manqué de susciter des réactions dans le département<sup>2121</sup>. L'affaire est rapidement réglée en accord avec le préfet maritime, mais le pape préfère finalement rester en Italie, pour mieux surveiller le déroulement des événements. Mgr Wicart s'en afflige dans une lettre au clergé datée du 2 décembre 1848, aux mots clairement teintés d'ultramontanisme : « Qu'il nous eût été doux d'offrir en ces tristes circonstances des marques de notre dévouement au saint et sublime chef de l'Église ! Qu'il nous eût été doux d'entourer de notre amour le Pontife souverain, méconnu et outragé par les siens ! »

L'événement politique le plus important du siècle dans le Var est sans doute la résistance au coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte le 2 décembre 1851, qu'on a déjà abordée au sein

---

<sup>2116</sup> Mgr Louis MICHEL, *Mandement : action de grâces pour la prise d'Alger*, 19 juillet 1830.

<sup>2117</sup> Abbé Hippolyte ESPITALIER, *Les Évêques de Fréjus au XIX<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 49.

<sup>2118</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 9 octobre 1880, p. 614.

<sup>2119</sup> A.N., F 19/2939, cité par Émilien CONSTANT, *Le Département du Var...*, op. cit., t. I, p. 499.

<sup>2120</sup> Voir Paul CHRISTOPHE, *L'Église de France dans la Révolution de 1848*, Paris, Les Éditions du Cerf, 1998, p. 31-34.

<sup>2121</sup> Abbé Hippolyte ESPITALIER, *Les Évêques de Fréjus au XIX<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 78.

de notre présentation. Le père Louis Porte, actuel archiviste du diocèse, l'englobe dans « un temps de crise » correspondant à l'épiscopat de Mgr Wicart et considère que celle-ci représente le tournant de l'histoire du diocèse, se manifestant par un divorce entre une opinion publique soutenant majoritairement les républicains et un clergé clairement acquis à la cause de la réaction<sup>2122</sup>. Le père Porte poursuit de la sorte :

*« Le clergé dont plusieurs membres ont été menacés ou malmenés par les insurgés accueille avec faveur le retour de l'ordre et l'acheminement vers l'Empire. D'où une cassure durable : chute de la pratique religieuse masculine en particulier. Un clivage qui perdure encore de quelque manière s'établit entre les 'Blancs' plus ou moins en attente de retour du Roi, avec la faveur du clergé, et les 'Rouges' qui, vingt ans plus tard, apporteront leurs suffrages à la III<sup>e</sup> République. »<sup>2123</sup>*

Bien que l'abbé Espitalier soit peu bavard sur le sujet, on sait effectivement que le clergé a eu localement à pâtir de l'insurrection républicaine. L'évêque de Fréjus se réfugie dans la chapelle du préfet<sup>2124</sup>. L'écrivain conservateur Hippolyte Maquan décrit le passage de « nombreux prisonniers » faits par l'insurrection devant la mairie de Lorgues, dont un prêtre, le recteur des Mayons, l'abbé Pierre Rouvier, farouchement anti-rouge<sup>2125</sup>. Représentant de l'autre camp, Noël Blache critique sévèrement la « municipalité cléricale » de Hyères, dominée par le comte David de Beauregard<sup>2126</sup>. Dans le Var, il n'est point d'exemple comparable à celui de Sainte-Croix-du-Verdon (Alpes-de-Haute-Provence actuelles) où le contingent montagnard est dirigé par le curé de la paroisse, l'abbé Chassang, sous une bannière en l'honneur de « Jésus le Montagnard »<sup>2127</sup>. Au contraire, après la victoire de la répression, Mgr Wicart rédige une lettre pastorale de « réflexions sur les circonstances présentes », dénonçant « l'ouragan qui allait fondre sur la France et sur l'Europe » transporté par des gens pratiquant « la licence » pour eux et « la servitude et la terreur » pour les autres en lieu et place de la liberté qu'ils proclament<sup>2128</sup>. Suit une longue description des méfaits des insurgés : « Reconnaissez où ces prédicants sauvages nous conduisaient et ce que peut devenir un peuple détaché du nom de Dieu ». Il est à remarquer que l'évêque appelle cependant la miséricorde chrétienne à l'égard des pécheurs : « Mais pitié, pitié cependant [...] car la plupart ne savaient pas ce qu'ils faisaient ». Le 1<sup>er</sup> janvier 1852, Mgr Wicart

---

<sup>2122</sup> Père Louis PORTE, *Initiation à l'histoire du diocèse de Fréjus-Toulon et hagiographie*, document typographié aux Archives diocésaines de Toulon, p. 8.

<sup>2123</sup> *Ibid.*, p. 8.

<sup>2124</sup> Abbé Hippolyte ESPITALIER, *Les Évêques de Fréjus au XIX<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 81.

<sup>2125</sup> Hippolyte MAQUAN, *Insurrection de 1851 dans le Var*, Draguignan, Bernard, 1853.

<sup>2126</sup> Noël BLACHE, *Histoire de l'insurrection du Var...*, *op. cit.*, p. 30.

<sup>2127</sup> Claude LATTA, « La résistance des républicains au coup d'État du 2 décembre 1851 – 150<sup>e</sup> anniversaire », *Les résistances au coup d'État du 2 décembre 1851*, Montbrison, Village de Forez, 2002 en ligne sur [http://www.1851.fr/auteurs/latta\\_4.htm#\\_ftn25](http://www.1851.fr/auteurs/latta_4.htm#_ftn25) (consulté le 1<sup>er</sup> août 2010).

<sup>2128</sup> Mgr Casimir WICART, *Lettre pastorale. Réflexions sur les circonstances présentes*, 14 décembre 1851.

publiait une circulaire pour prescrire un *Te Deum*, chant de remerciement solennel à Dieu, pour la victoire de Louis-Napoléon Bonaparte au référendum qui entérinait son coup d'État.

L'ancrage du catholicisme dans le camp bonapartiste après 1851 est d'ailleurs marqué par la présence de plusieurs ex-voto conservateurs relevés par J.-M. Guillon dans quelques églises du Var<sup>2129</sup>. À Aups, ville « où dominait le légitimisme » selon N. Blache<sup>2130</sup>, une des étapes de la marge des insurgés, la chapelle néo-gothique Notre-Dame de la Délivrance, commencée le 12 septembre 1852 et inaugurée deux ans plus tard, est construite pour remercier Dieu du dénouement favorable des événements (les otages ont été libérés). On y trouve le tableau d'une famille bourgeoise fuyant devant les insurgés. Dans l'ermitage Saint-Ferréol de Lorgues se trouvent les vêtements d'Andéol de Rasque de Laval, ancien otage, qui a pu sortir indemne d'une situation compliquée. Dans l'église de Trans, se trouve, plus subtil, un ex-voto destiné à remercier le Ciel pour la délivrance de la peste, avec la mention : « 1720 Peste de Marseille renouvelé le 6 Xbre 1851 en raison des événements survenus en France et particulièrement dans le Var. Saint Roch priez pour nous », laissant supposer que les insurgés représentaient une nouvelle peste contre laquelle il fallait se défendre. Cependant, en l'absence de données chiffrées sur la pratique religieuse avant les années 1860, il est cependant difficile de savoir si 1851 est la seule cause des mauvais chiffres masculins constatés plus haut.

Les interventions du clergé en politique semblent atteindre leur apogée pendant la période étudiée par É. Constant, qui cite de nombreux exemples à cheval sur le Second Empire et les débuts de la III<sup>e</sup> République. Un rapport du préfet indique en 1858 que « les occasions de conflits entre les autorités municipales et les curés et desservants sont fréquentes, et les torts ne sont pas toujours du côté des maires »<sup>2131</sup>. L'année suivante, il ajoute : « La bonne harmonie entre les curés ou desservants et les maires n'existe pas toujours. Les premiers ont une tendance trop marquée à intervenir dans les affaires des communes et à exercer une sorte de pression sur les municipalités »<sup>2132</sup>. Beaucoup de ces incidents se déroulent dans la sphère symbolique. Par exemple, en 1880 à Ollioules, le curé Auguste Arnaud est critiqué par le maire pour avoir sonné le glas le 14 juillet, désormais jour de fête nationale<sup>2133</sup>.

---

<sup>2129</sup> Jean-Marie GUILLON, « Les ex-voto du Parti de l'Ordre », *Bulletin de l'association 1851-2001*, n°19, décembre 2001-janvier 2002, en ligne sur [http://www.1851.fr/auteurs/ex\\_voto.htm](http://www.1851.fr/auteurs/ex_voto.htm) (consulté le 1<sup>er</sup> août 2010).

<sup>2130</sup> Noël BLACHE, *Histoire de l'insurrection du Var...*, *op. cit.*, p. 153.

<sup>2131</sup> Rapport du préfet du Var, 5 octobre 1858, cité par Émilien CONSTANT, *Le Département du Var...*, *op. cit.*, t. I, p. 498.

<sup>2132</sup> Rapport du préfet du Var, 5 janvier 1859, cité par *Ibid.*, p. 498.

<sup>2133</sup> A.N., F 19/5810, Dossier Auguste Arnaud.



À partir des années 1880, marquées par l'installation définitive de la République aux échelons national et municipal, l'origine des conflits semble davantage revenir au pouvoir civil, ce qui pourrait manifester la faiblesse croissante du clergé. À Toulon, l'anecdote de l'enlèvement de la vieille croix du cimetière par le maire radical Henri Dutasta, prétextant le mauvais état de celle-ci, en 1883, est bien connue<sup>2134</sup>. Les catholiques ripostent en achetant un bout de terrain derrière le cimetière et en y plantant une croix monumentale, que la municipalité s'ingénie en vain à cacher par des arbres, qui meurent les uns après les autres. Imitant une initiative du maire de Marseille Édouard Maglione, dès mai 1878, de nombreuses municipalités républicaines décrètent l'interdiction des processions, ce qui crée de nouveaux incidents. Certains, tel le curé Mathieu de Nans, bravent l'interdit<sup>2135</sup>, mais la plupart protestent tout en repliant leur activité dans l'église elle-même<sup>2136</sup>.

Il faut aussi signaler la montée d'actes sacrilèges réalisés dans certaines églises au tournant du XX<sup>e</sup> siècle. La lecture de la revue diocésaine nous indique que ce genre d'épisodes se rencontre tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, mais ils prennent une dimension particulière vers 1900, sans que leurs auteurs soient identifiés. Ainsi, en 1901, l'évêque prend sa plume pour les déplorer : « deux fois dans l'espace de moins de dix jours, des attentats sacrilèges sont venus attrister les cœurs chrétiens de notre diocèse »<sup>2137</sup>. Au cours de la nuit, des inconnus ont dérobé à la Plaine-Reynier (Six-Fours) des vases sacrés et une hostie sainte, puis de nombreux vases sacrés et une hostie consacrée dans une custode à Hyères. Bouleversé, Mgr Arnaud s'émeut : « L'Église ne possède rien de plus grand, de plus auguste, de plus sacré que l'adorable Sacrement de nos autels »<sup>2138</sup>.

## Des causes plus profondes ?

Avec le recul, nous pensons cependant que les conflits politiques, malgré leur importance, ne peuvent suffire à expliquer le détachement des Varois par rapport à la religion. Sans remettre en cause toutes les interprétations précédentes, dont aucune n'est exclusive, il est possible

---

<sup>2134</sup> Prosper ROSSI, *Mes souvenirs historiques sur Toulon*, Toulon, 1889, t. IV, p. 121. Référence aimablement communiquée par Mme Évelyne MAUSHART.

<sup>2135</sup> A.D. Var, 2 V 1/1, lettre du sous-préfet de Brignoles au préfet du Var, 18 juillet 1880.

<sup>2136</sup> À Bandol, le curé Joseph Mathis commente : « Cette mesure ne m'a pas fort surpris, mais elle a affligé la plus grande partie de la population qui tient plus qu'ailleurs peut-être à ces pieuses cérémonies de la foi catholique » (Arch. diocésaines de Toulon, Dossier paroissial de Bandol, Lettre du curé au vicaire général, 20 mai 1885. Pour compenser l'interdiction, il organise une collecte destinée à restaurer la statue de Notre-Dame de Grâces (Alain VIGNAL, *250 ans d'Histoire. La paroisse de Bandol (1751-2001)*, Bandol, Éd. de la paroisse, 2001, p. 29 et 33).

<sup>2137</sup> « Lettre circulaire de Monseigneur l'Évêque de Fréjus et Toulon au Clergé de son Diocèse à l'occasion des sacrilèges commis dans les églises de Reynier et d'Hyères (8 septembre 1901) », *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 21 septembre 1901, p. 594-599.

<sup>2138</sup> *Ibid.*, p. 595.

d'ajouter d'autres facteurs. É. Constant juge, sans doute avec pertinence, que « le défaut majeur du clergé varois tient peut-être à un manque de confiance provoqué par le sentiment de son inadaptation au milieu et surtout au moment »<sup>2139</sup>. En sus des faiblesses du clergé que nous avons déjà évoquées, cette inadaptation nous paraît en partie avoir rapport avec la faiblesse du lien entre prêtres et fidèles, et notamment l'absence relative de sociabilité catholique.

Par ses nombreux travaux, M. Agulhon a montré que la sociabilité, composante essentielle du tempérament méridional, était un enjeu majeur de la vie des communautés varoises aux XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Définie comme « l'aptitude à vivre intensément des relations publiques »<sup>2140</sup>, la sociabilité s'est d'abord exprimée sous des formes exclusivement catholiques, telle la confrérie, cadre imparfait dont elle a d'abord dû se satisfaire. R. Bertrand précise que la sociabilité a ensuite pu s'épanouir au XVIII<sup>e</sup> siècle dans des structures profanes laïcisées de plus en plus diverses (loges maçonniques, cercles, sociétés de jeunesse)<sup>2141</sup>. Le XIX<sup>e</sup> siècle voit ensuite la multiplication des cercles bourgeois et des chambrées populaires (celles-ci au nombre impressionnant de 707 dans le Var en 1836<sup>2142</sup>), lieux masculins de réunion et de convivialité de plus en plus intéressés par la politique.

Ce qui apparaît en creux derrière cet essor remarquable et qui explique peut-être davantage la faiblesse de la pratique masculine, c'est l'absence ou l'échec – mais les deux reviennent au même – d'une sociabilité catholique, unissant les hommes d'une même paroisse autour de valeurs religieuses vécues dans une atmosphère de convivialité. Pour la Normandie, Michel Bée constate que, si on est loin d'avoir une stricte correspondance entre confréries et pratique religieuse, l'affaiblissement et le recul des confréries accompagnent toujours une déchristianisation au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>2143</sup>. Dans le Var, la rapide retombée des chiffres de pascalisants après une mission paroissiale est sans doute une conséquence de cet état de fait. Pour faire court, au risque d'être simpliste, la sociabilité rouge a pu d'autant plus facilement se développer qu'elle a occupé une place largement laissée vide par la sociabilité blanche.

Cette dernière, qui mériterait une étude spécifique, n'est pas inexistante, mais elle apparaît comme instable, archaïque et visiblement insatisfaisante pour les populations. Dans la première

---

<sup>2139</sup> Émilien CONSTANT, *Le Département du Var...*, *op. cit.*, t. I, p. 503.

<sup>2140</sup> Stéphane VAN DAMME, « La sociabilité intellectuelle. Les usages historiographiques d'une notion », *Hypothèses* 1/1997, p. 121, en ligne sur <http://www.cairn.info/revue-hypotheses-1997-1-page-121.htm> (consulté le 23 août 2010). Il s'agit d'un article très stimulant qui fait le point sur la notion.

<sup>2141</sup> Régis BERTRAND, « Les confréries de Provence face à la Révolution », *A.H.R.F.*, 1996, n°306, p. 638.

<sup>2142</sup> Maurice AGULHON, *La République au village*, *op. cit.*, p. 221.

<sup>2143</sup> Michel BÉE, « Religion, culture et société : les conférences en Normandie, XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles », *Histoire, économie et société*, 1992, vol. 11, n°11-2, p. 287, en ligne sur [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/hes\\_0752-5702\\_1992\\_num\\_11\\_2\\_1635?Prescripts\\_Search\\_tabs1=standard&](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/hes_0752-5702_1992_num_11_2_1635?Prescripts_Search_tabs1=standard&) (consulté le 1<sup>er</sup> février 2011).

moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, on aperçoit en effet dans les registres d'ordonnances épiscopales de multiples créations d'associations et des reconstitutions de confréries qui durent souvent peu longtemps. À Bandol, la confrérie patronale de Saint-François de Sales, dissoute le 12 janvier 1793, se remonte au Concordat, utilisant les pages du même registre, conservé dans les archives paroissiales, mais elle disparaît très rapidement<sup>2144</sup>. En 1815 reparaissent trois des quatre confréries de pénitents de Toulon, disparues en 1789, mais elles dureront peu<sup>2145</sup>. Quelques années après son relèvement, la confrérie des pénitents de Bouyon est dissoute au milieu du siècle. Au Beausset, la confrérie des pénitents blancs, reconstituée en 1813, se transforme en 1850 en société de secours mutuels<sup>2146</sup>.

D'après É. Constant, il subsiste – au moins nominalement – une trentaine de confréries de pénitents à la fin du Second Empire, dont certaines reconstituées récemment, comme à Six-Fours en 1868<sup>2147</sup>, mais leur valeur est inégale. Si celle du Beausset, qui compte 100 membres, remplissant tous leurs devoirs religieux, en 1859, et celle de Grasse, qui contient « ce qu'il y a de meilleur » parmi les hommes de la commune – notons qu'il s'agit de deux paroisses très pratiquantes –, semblent prospères, celle de Nans parodie la Cène en un repas bien arrosé après avoir participé à la messe du Jeudi saint, tandis que les pénitents noirs de la Cadière proclament que, pour entrer dans la confrérie, « il n'est pas nécessaire de remplir le devoir pascal ni par conséquent d'être chrétien »<sup>2148</sup>. Les feuilles de renseignements des années 1900, qui mentionnent les associations paroissiales par sexe, témoignent de la faiblesse des organisations catholiques masculines, par opposition à une sociabilité féminine plus forte, plus organisée et mieux contrôlée par les curés aux dires d'É. Constant. Au XX<sup>e</sup> siècle, le Var sera ainsi l'un des rares départements du Sud-Est à ne pas avoir conservé de confrérie de pénitents, contrairement aux Alpes-Maritimes, aux Bouches-du-Rhône ou au Vaucluse<sup>2149</sup>.

É. Constant cite encore d'autres organisations masculines développées dans le diocèse, comme les conférences Saint-Vincent de Paul, présentes dès 1843 à Toulon, et le Cercle catholique ouvrier, qui n'a que 30 membres à sa fondation à Toulon en 1875, mais aucun n'a un réel rayonnement dans le diocèse<sup>2150</sup>. Le directeur de ce dernier, le paternaliste Paulin Montéty,

---

<sup>2144</sup> Alain VIGNAL, « Les confréries », *250 ans d'Histoire...*, *op. cit.*, p. 25.

<sup>2145</sup> Alain VIGNAL, « La Vie religieuse dans le Var au XIX<sup>e</sup> siècle », art. cité, p. 77.

<sup>2146</sup> Abbé Louis DUPUI, « Monographie de la paroisse du Beausset », *Bulletin de la Société d'études de Draguignan*, t. 11, 1876-1877, p. 155-156.

<sup>2147</sup> Émilien CONSTANT, *Le Département du Var...*, *op. cit.*, t. I, p. 505.

<sup>2148</sup> Archives diocésaines de Toulon, Dossier paroissial de la Cadière, 13 avril 1853, cité in *Ibid.*, p. 505.

<sup>2149</sup> En 2006, a lieu la reconstitution d'une confrérie de Pénitents noirs à Toulon, sise sur les paroisses Sainte-Marie de la Seds et Saint-François-de-Paule.

<sup>2150</sup> Émilien CONSTANT, *Le Département du Var...*, *op. cit.*, t. I, p. 506-507.

ingénieur de la Marine retraité, fondateur en 1860 de la cité ouvrière qui a gardé son nom près de la gare ferroviaire<sup>2151</sup>, a même été mal vu de la hiérarchie ecclésiastique malgré ses convictions sincèrement catholiques<sup>2152</sup>. Claude Langlois et Christian Sorrel ont récemment montré comment l'Église essaie localement de s'organiser, avec le concours des laïcs, dans des structures de type congrès, afin de répondre aux projets ou aux mesures qui menacent sa position dans la société<sup>2153</sup>. Ils soulignent que, si la réussite de ces organisations n'est guère au rendez-vous, ces réunions démontrent la vitalité d'un catholicisme qui sait mobiliser ses troupes. Il est justement significatif de constater que, dans le Var, rien de ce genre n'existe.

Si le domaine des œuvres catholiques dans le diocèse serait à approfondir, il semble clair qu'une distance et une incompréhension réciproque se sont creusées entre prêtres et fidèles. Commentant la montée des actes sacrilèges contre les hosties au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'évêque signale avec amertume : « Avec le monde, beaucoup de lâches chrétiens, dont la foi, de nos jours, s'affaiblit et la charité s'éteint, ne comprendront pas davantage l'énormité de ces sacrilèges, ni l'immense douleur qu'ils apportent »<sup>2154</sup>.

Un exemple significatif des malentendus du début du XX<sup>e</sup> siècle est l'incident de Saint-Cyprien, paroisse peu pratiquante du quartier ouvrier de Saint-Jean, dans l'Est de Toulon. Le 2 juin 1904, « une bande de scélérats se rue sur l'église de Saint-Cyprien et la saccage entièrement, ne pouvant la brûler parce qu'ils n'ont pas d'essence »<sup>2155</sup>. L'épisode a fait couler beaucoup d'encre. La *Semaine religieuse* conteste « des inexactitudes et des erreurs » dans les articles des journaux laïcs – qui insistent sur les provocations supposées du curé – et elle livre sa version des faits<sup>2156</sup> : quelques jours avant la cérémonie, trois jeunes garçons ont été refusés à la première communion, cinq autres ajournés et deux jeunes filles exclues, faute de connaissances ou de mœurs correctes pour recevoir le sacrement. Le curé Jean-François Roustan permet cependant aux cinq ajournés d'être présents à la messe en habit de communiant, pour ne pas décevoir les familles. Mais la mère de l'un d'eux fait communier son fils en cachette, à la faveur de la foule,

---

<sup>2151</sup> Il est à noter qu'un prêtre diocésain est originaire de cette cité, l'abbé Auguste Bonifay, fils du boulanger du quartier (dont le local, au numéro 5, est toujours visible de nos jours), né en 1878 et ordonné en 1902.

<sup>2152</sup> Montéty fait appel aux capucins pour desservir la chapelle adjacente à la cité ouvrière, devenue aujourd'hui paroisse Saint-Vincent de Paul, sans prévenir l'évêque qui proteste (Émilien CONSTANT, *Le Département du Var...*, *op. cit.*, t. I, p. 507).

<sup>2153</sup> Claude LANGLOIS et Christian SORREL dir., *Le Catholicisme en congrès (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles), Chrétiens et sociétés*, n°8, 2009, 225 p.

<sup>2154</sup> « Lettre circulaire de Monseigneur l'Évêque de Fréjus et Toulon au Clergé de son Diocèse à l'occasion des sacrilèges commis dans les églises de Reynier et d'Hyères (8 septembre 1901) », *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 21 septembre 1901, p. 595.

<sup>2155</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 11 juin 1904, p. 376.

<sup>2156</sup> *Idem*, p. 379.

provoquant la grande colère du curé qui lui fait des reproches en public. Le soir, une manifestation de colère des parents contre le curé dégénère et ravage Saint-Cyprien. Douze individus du quartier seront arrêtés et inculpés<sup>2157</sup>. Le dimanche suivant, l'église se trouve « absolument comble » pour une cérémonie d'expiation<sup>2158</sup>. L'abbé Roustan, sans doute sous le choc, est mis au repos, puis nommé chanoine titulaire. L'amertume du clergé est renforcée par le verdict de la justice, qui acquittera presque tous les accusés<sup>2159</sup>. Quelques mois plus tard encore, le nouveau curé, l'abbé Oscar Roubaud, dira que sa prise de possession se déroule dans le deuil de la mort de deux curés toulonnais et la tristesse du souvenir du saccage<sup>2160</sup>.

Les leçons de cet incident sont complexes : en un sens, il montre l'importance symbolique que garde le sacrement de première communion pour une population même en partie déchristianisée, puisque c'est le refus du curé qui est à l'origine de la rixe. Les familles concernées auraient simplement pu ne plus venir à l'église. Le problème va au-delà de la simple occasion d'une fête de famille puisque le curé avait accepté que les ajournés portassent l'habit de communiant – donc le costume de fête. Il y a plutôt, à côté de l'intégration des rites ecclésiastiques catholiques, une révolte contre les décisions de l'autorité cléricale, vues comme contestables. Révolte qui n'hésite pas à aller jusqu'à la violence. C'est moins contre l'Église qu'on lutte que contre son pouvoir, jugé démesuré, de dire le bien et le mal. La conclusion de Georges Clemenceau, alors sénateur radical du Var, dans *Le Petit Var*, est plus directe : puisque la communion pose souci avec l'autorité cléricale, il ne faut plus envoyer ses enfants à l'église<sup>2161</sup>.

### **La Séparation de 1905 : un aveu de faiblesse**

Si les résistances à la loi de 1905, étudiées par exemple par P. Cabanel<sup>2162</sup>, peuvent être interprétées comme un signe de vitalité religieuse, la Séparation dans le Var témoigne à coup sûr du recul d'influence des prêtres à la fin de notre période d'étude. Nous avons eu l'occasion de

---

<sup>2157</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 25 juin 1904, p. 408-409.

<sup>2158</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 11 juin 1904, p. 379.

<sup>2159</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 5 novembre 1904, p. 711. Il est très significatif de voir que la revue diocésaine encourage la constitution par des laïcs de « Cercles ouvriers, d'Œuvres post-scolaires et de Mutualités » pour faire cesser ce genre d'incidents.

<sup>2160</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 25 mars 1905, p. 187.

<sup>2161</sup> *Le Petit Var*, juin 1904.

<sup>2162</sup> Patrick CABANEL, « Mobilisation et violences religieuses : la résistance aux inventaires », Jean-Pierre CHANTIN et Daniel MOULINET dir., *La Séparation de 1905. Les hommes et les lieux*, Paris, Éditions de l'Atelier, coll. « Patrimoine », 2005, p. 91-108. P. Cabanel dit que ces résistances expriment également une « rébellion indissolublement paysanne et catholique ».

montrer que la Séparation marque, dans le diocèse, l'aveu de la faiblesse du clergé<sup>2163</sup>.

À l'approche de la Séparation, la bataille est avant tout psychologique. La revue diocésaine insiste périodiquement sur la flambée d'incidents visant l'Église partout en France : Lorient, Brest, Marseille, Armentières<sup>2164</sup>, Suresnes, l'église Saint-Augustin à Paris<sup>2165</sup>. À l'occasion de la suppression de toutes les écoles congréganistes, y compris celles des congrégations autorisées (loi Combes du 7 juillet 1904), le journal peste contre « le Néron des âmes » qui « ferme 2 298 écoles, renvoie 10 000 maîtres et 400 000 enfants »<sup>2166</sup>, à opposer bientôt au président américain Théodore Roosevelt qui institue officiellement la célèbre fête de Thanksgiving Day<sup>2167</sup>. Dans le diocèse, de nouveau, le 26 mai 1905, six jeunes qualifiés d'« apaches » – nouvelle référence américaine ! – viennent faire du scandale le soir à l'intérieur de l'église de Solliès-Toucas lors des exercices pieux du mois de Marie<sup>2168</sup>. Ce qui est dénoncé indirectement à travers ces incidents, c'est l'intrusion des anticléricaux dans le territoire même des chrétiens, ce qui permet de se présenter en victimes. Pour équilibrer cette vision négative de la réalité, la *Semaine religieuse* tente cependant de trouver des motifs de réjouissance dans le succès de certaines cérémonies : « Décidément, malgré tout ce que l'on tente en ce moment pour détruire la Religion en France, il est bien consolant de voir que la vieille foi de nos pères, au lieu de diminuer, va toujours en augmentant »<sup>2169</sup>. La situation globale du diocèse est en réalité rendue plus difficile encore par la maladie de l'évêque<sup>2170</sup>. Mgr Arnaud, souffrant pendant plusieurs semaines, ayant interrompu sa tournée de confirmation, meurt le 17 juin 1905 à Brignoles<sup>2171</sup>. Ses obsèques sont célébrées le 23 juin avec des « trains bondés » de pèlerins de tout le diocèse<sup>2172</sup>. Il faut faire appel à l'évêque de Monaco<sup>2173</sup>, le 29 juin suivant, pour effectuer deux ordinations de prêtres.

Dans un tel contexte, le vote de la Séparation elle-même, obtenu à l'Assemblée le 3 juillet et au Sénat le 9 décembre 1905, ne fait qu'envenimer une situation déjà tendue. Des deux côtés, c'est avant tout la presse qui se déchaîne. A gauche, *Le Petit Var* transcrit régulièrement la teneur des débats et met en valeur les interventions de certains parlementaires, notamment celles du

---

<sup>2163</sup> Alain VIGNAL, « La Séparation à Toulon et ses enjeux », in Conférence nationale des Académies des Sciences, Lettres et Arts, *La Séparation en province*, Paris, Akademos, 2005, p.191-205. Nous reprenons ici l'essentiel de nos conclusions.

<sup>2164</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 11 juin 1904, p. 375-376.

<sup>2165</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 18 juin 1904, p. 392.

<sup>2166</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 16 juillet 1904, p. 454.

<sup>2167</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 2 décembre 1905, p. 759.

<sup>2168</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 3 juin 1905, p. 350.

<sup>2169</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 3 juin 1905, p. 350.

<sup>2170</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 17 juin 1905, p. 369-370.

<sup>2171</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 24 juin 1905, p. 385.

<sup>2172</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 1<sup>er</sup> juillet 1905, p. 406.

<sup>2173</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 8 juillet 1905, p. 425.

sénateur Clemenceau. Le 23 novembre, il dit au Sénat : « Il faut choisir entre les droits de Dieu et les droits de l'homme »<sup>2174</sup>. S'il ajoute « Nous ne pouvons pas faire abstraction des 35 millions de catholiques qui se trouvent en France. Ils représentent une masse énorme, bigarrée de sentiments et de croyances, qui va de la foi la plus sincère au doute et à l'incrédulité pratiquante », il termine par une critique péremptoire : « La politique est devenue la part la plus importante de l'activité de l'Église ». On notera la dissociation entre le respect des croyants (dont certains figurent forcément parmi les électeurs de Clemenceau) et la critique de l'institution ecclésiastique elle-même. La visée de plusieurs des élus varois est de couper les subventions aux « agents de Rome » et à cette religion « excessivement dangereuse », selon les mots de Maurice Allard, député socialiste de Draguignan<sup>2175</sup>, pour leur retirer une place importante dans la société.

Chez les catholiques, on dénonce la classe politique au pouvoir, à travers une loi qui n'est pas vue comme libérale, mais tyrannique : reniant son passé et son identité, « La France se sépare de l'Église »<sup>2176</sup>. Est aperçue la continuité de cette politique avec les mesures antérieures : « La loi de Séparation est une conséquence logique de toutes les concessions faites, depuis cent ans, à l'esprit du mal c'est-à-dire aux Sectaires, francs-maçons ou protestants ayant le pouvoir de légiférer, d'administrer et de gouverner en France », « Tous les conflits politiques, sociaux, économiques ne sont, au fond, que des conflits de Religion »<sup>2177</sup>. L'enjeu principal à défendre est précisément la place de la religion dans le corps social. Ce sont vraiment deux civilisations, deux conceptions de la nation qui s'affrontent irrémédiablement.

Toutefois, il n'y a pas que la presse qui se mobilise puisqu'en avril 1905, 1 500 électeurs catholiques toulonnais (sur une vingtaine de milliers) se réunissent au Grand Hôtel pour faire pression sur leurs députés afin de ne pas signer le projet de loi Briand<sup>2178</sup>. Leur démarche sera vaine ; les parlementaires varois voteront tous la loi de 1905.

Après le vote, les réactions divergent soudain. C'est une résignation triste qui domine chez les catholiques, là où on s'attendrait à une explosion de colère. D'après l'état d'esprit général, le mal est déjà fait, l'irréparable a été commis – et c'était largement prévisible. Dans la *Semaine religieuse*, aucune flambée de violence verbale ; le 16 décembre, est plutôt publiée une sobre pièce, matière à réflexion, intitulée « L'Inventaire. Scène de demain », qui évoque un curé

---

<sup>2174</sup> *Le Petit Var*, 24 novembre 1905, p. 1.

<sup>2175</sup> Discours du 20 mai 1903, *Journal officiel*, p. 1704.

<sup>2176</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 8 juillet 1905, p. 423.

<sup>2177</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 9 décembre 1905, p. 774.

<sup>2178</sup> Paul GONNET in Maurice AGULHON dir., *Histoire de Toulon, op. cit.*, p. 321.

dérangé pendant sa messe du matin (et défendu par un fabricant) par des fonctionnaires tatillons impatients de compter les cierges de son église<sup>2179</sup>. Le jeune Marc Sangnier, dirigeant du mouvement catholique libéral « le Sillon », lequel devait être condamné par le pape Pie X en 1910, donne une conférence à Toulon qui attire les foules et préconise l'abnégation : « L'Église sait s'adapter à toutes les formes de gouvernement et sans révolution elle passe de la barbarie à la civilisation... »<sup>2180</sup>. Peut-être est-ce une allusion au fameux « Passons aux barbares » de Frédéric Ozanam en 1848. L'absence d'évêque titulaire et l'attente de la décision du pape, qui ne se prononcera qu'en février 1906 avec la virulente encyclique *Vehementer nos*<sup>2181</sup>, sont sans doute des motifs du silence catholique.

Dans le parti adverse, le ton est très différent. La modération de l'Église est justement vue comme un signe de faiblesse : « Les cagots d'aujourd'hui ont encore de la voix pour hurler ; il leur manque du courage pour agir », clame bientôt *Le Petit Var*<sup>2182</sup>. De jour en jour, les articles se font plus directs et préparent le camp anticlérical à un affrontement. Le long article de Carnaud, qu'il nous faut citer ici en partie, est à ce propos très significatif :

*« Il est à présumer que l'attitude du clergé séparé de l'État, placé sous la direction d'évêques soumis à Rome, va devenir plus ouvertement hostile à la République. Au lieu de mourir de sa belle mort, l'Église catholique va en précipiter l'heure par toutes sortes d'imprudences et de provocations. C'est, entre autres, le combat contre l'instituteur qui, sans doute, va devenir obligatoire pour les curés. »*

Dans ce climat d'esprits échauffés, le point d'orgue des tensions aurait pu être les inventaires des lieux de culte, effectués dans toutes les églises à partir du 1<sup>er</sup> février 1906. On sait que les inventaires créent de fortes tensions à Paris, en Bretagne et dans le Nord, allant jusqu'à la mort d'un boucher flamand, Ghysel, lors d'une manifestation, le 6 mars, qui devait faire tomber le ministère Rouvier le lendemain. Dès le 1<sup>er</sup> février, *Le Petit Var* remplit quotidiennement ses colonnes de dépêches décrivant en détail les incidents, surtout parisiens (« Des bandes de fanatiques excités par les curés injurient et frappent les fonctionnaires »)<sup>2183</sup>. Cependant, il est étonnant de constater qu'il ne trouve aucun grain à moudre au niveau local.

Dans le Var, en effet, la résistance reste essentiellement passive ; la désobéissance civile attendue par les anticléricaux n'a point lieu. Les inventaires eux-mêmes, consignés aux Archives

---

<sup>2179</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 16 décembre 1905, p. 789.

<sup>2180</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 23 décembre 1905, p. 812-813.

<sup>2181</sup> Ce léger décalage chronologique n'est pas sans rappeler la réaction du pape Pie VI après la Constitution civile du clergé, évoquée précédemment.

<sup>2182</sup> *Le Petit Var*, 2 janvier 1906, p. 1.

<sup>2183</sup> *Le Petit Var*, 1<sup>er</sup> février 1906, p. 1.



départementales<sup>2184</sup>, en témoignent. On y trouve par exemple la protestation significative du curé de Bandol, Gustave Chardon, et du trésorier de fabrique Esprit Martinenq, reproduites dans notre annexe III-9<sup>2185</sup>. Notons une petite différence de ton entre le curé, très attentiste, qui souhaite « le jugement que portera le pape sur la loi de 1905 » (« sa décision sera pour l'avenir mon inflexible règle de conduite »), et le trésorier, surtout attentif aux aspects juridiques de l'inventaire. Martinenq insiste sur la propriété des biens d'Église, qui « ne viennent ni de l'État ni de la commune, mais de la générosité des fidèles », clamant qu'il connaît « les noms des donateurs de la plupart des objets » et s'inquiétant de ce que ces biens puissent être « détourn(és) de leur destination première ».

Une consultation rapide des inventaires varois nous a permis de constater que les deux tiers des rapports mentionnent une protestation du curé et/ou de la fabrique accompagnée d'un refus de signature, mais l'opposition reste parfaitement symbolique et aucun incident réel n'est à signaler. Les inventaires se sont donc passés assez calmement, sans être nullement l'explosion de haine que l'on aurait pu craindre – voire que certains espéraient à mots couverts. Dans les communes où le presbytère est confisqué par la municipalité, le prêtre quitte les lieux sans incident. Une anecdote locale rapporte, par exemple, que l'abbé Spariat, qui, expulsé de son presbytère au Plan de la Tour, se réfugie dans une famille du village avec son chien Fido<sup>2186</sup>.

## **BILAN : FORCES ET FAIBLESSES DU CLERGÉ**

L'évolution du clergé varois en tant que groupe social est donc très contrastée. Elle suit un double mouvement sur la longue durée. Au Concordat, le clergé, fragilisé par l'épisode révolutionnaire, apparaît numériquement amoindri et vieilli, menacé par un nombre annuel de décès supérieur au rythme des ordinations. Il bénéficie cependant d'un contexte géographique favorable, dans un département où l'habitat groupé dominant lui permet de desservir le maillage paroissial avec plus d'efficacité que dans d'autres diocèses, si bien que les places vacantes ne forment pas légion. La restauration du diocèse et du séminaire de Fréjus en 1823 marque une étape importante dans l'essor du clergé, bientôt plus nombreux et plus jeune, capable d'assurer le

---

<sup>2184</sup> A.D. Var, dossier 5 V 4.

<sup>2185</sup> A.D. Var, 5 V 4, Bandol.

<sup>2186</sup> Raymond BERNARDI, *Les villages du golfe de Saint-Tropez*, Barbentane, Équinoxe, coll. « Le temps retrouvé », 1998, p. 260.

service du culte dans un nombre croissant de paroisses, dont la carte tend à rejoindre celle des communes. À partir de 1860, cependant, l'apogée du clergé varois laisse vite place à un déclin : la baisse précoce des vocations, la perte en 1886 de l'archiprêtré de Grasse qui fournissait nombre de vocations et qui concentrait beaucoup de jeunes prêtres envoyés, pour leurs premiers postes, dans les petites paroisses de l'arrière-pays, et les effets de la mortalité rendent le clergé moins nombreux et plus âgé. Se tenant à son idéal d'un prêtre par clocher, il est également moins efficace à l'égard des urbains du diocèse, en pleine croissance démographique. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, tous les progrès sur l'encadrement des fidèles accomplis en un siècle ont déjà été statistiquement effacés.

Le clergé varois du XIX<sup>e</sup> siècle porte aussi la trace de plusieurs faiblesses. Son manque d'unité apparaît à travers diverses sources. Dès le Concordat où l'archevêque d'Aix choisit de privilégier les anciens réfractaires sur les assermentés d'hier, le clergé se trouve périodiquement en opposition plus ou moins intense à son évêque. Nourri d'une vieille tradition janséniste que le siècle concordataire a eu du mal à éliminer, il est notamment très hostile à Mgr Wicart, prélat ultramontain venu du Nord, dont le départ pour Laval en 1855 apparaît comme un soulagement. Le manque de sociabilité cléricale contribue à ce que les déchirements du clergé soient aussi internes : secoué par quelques scandales, peu nombreux, mais parfois médiatiques, il est touché vers la fin du siècle par une vague croissante de départs du ministère, issue de prêtres jeunes et plutôt isolés, ayant perdu confiance en le sacerdoce.

Cet isolement se ressent enfin face à la communauté des fidèles, de plus en plus détachée de la pratique religieuse. Les statistiques disponibles à partir du Second Empire montrent à la fois un fort dimorphisme sexuel et un recul global jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle, malgré des différences locales notables. Ce détachement se manifeste par des incidents et par une incompréhension croissante entre prêtres et paroissiens. Au-delà des problèmes de mentalité et des conflits politiques qui traversent le siècle, notamment focalisés autour de l'épisode du coup d'État du 2 décembre 1851, on peut mettre en avant la faiblesse de la sociabilité catholique dans le diocèse. Conscients désormais de leur faiblesse, les prêtres varois réagissent donc peu à la Séparation de 1905.

## CONCLUSION GÉNÉRALE :

### LA MUTATION DES PRÊTRES VAROIS

Parvenus au terme de notre parcours, nous pouvons cerner la complexité des prêtres exerçant leur ministère dans l'espace varois de la veille de la Révolution à la Séparation des Églises et de l'État. Malgré les zones d'ombre persistantes, dues à l'insuffisance des sources consultées, à la longueur de certaines recherches et sans doute aux imperfections de notre démarche, nous connaissons mieux, à présent, les quelque 3 480 ecclésiastiques varois ayant vécu entre 1789 et les années 1900. Plusieurs phénomènes saillants nous semblent à récapituler.

#### **Le creuset de la Révolution**

La première conclusion est d'ordre chronologique. La décennie révolutionnaire, qui a fait l'objet d'une section entière, est un phénomène marquant, dont l'importance va au-delà des quelques années de sa durée. L'adhésion du clergé varois au serment décrété par l'Assemblée nationale en 1790 a été massive, comme le signalait en 1986 Timothy Tackett, affinant des résultats que l'historiographie avait aperçus depuis longtemps ; le recoupement de nombreux documents nous permet de la fixer quasi-définitivement à 92 %. Malgré quelques nuances de sensibilité (un large spectre allant des assermentés zélés aux hésitants jurant du bout des lèvres afin de sauvegarder leur place, de conserver la religion ou de faire comme leurs voisins) ou de géographie (une allergie au serment plus forte dans les diocèses frontaliers de Vence et de Grasse), le département est un exemple extrême du succès de la politique gouvernementale de régénération de la religion. L'unanimité, presque totale, est à mettre en lien avec des héritages complexes, tenant à la fois d'un déclin des effets de la Contre-Réforme, de la persistance du jansénisme et de revendications du bas clergé contre les prérogatives des prélats. Les quatre évêques du département, bientôt contraints d'émigrer en Italie, ne sont guère écoutés.

Au fil du temps, cependant, les divisions de l'Église constitutionnelle et l'isolement progressif, puis le décès de l'évêque élu donnent des points au camp réfractaire. Bénéficiant de soutiens ponctuels mais fidèles, les prêtres insermentés poursuivent leur apostolat dans le diocèse plus ou moins clandestinement et se voient rejoints par une quantité notable d'ecclésiastiques ayant rétracté leur serment. Le clergé lié à la papauté remporte donc, au moins quantitativement, une victoire inattendue au moment du rétablissement du culte. Bien que largement diminué du fait des abandons de ministère, des décès, des exécutions ou de l'émigration, il se montre plus

puissant que les restes du clergé constitutionnel et pourra assurer la reconstruction de la vie religieuse au Concordat, avec l'apport des ralliés de la dernière heure.

Le poids de la Révolution est pourtant plus durable que le simple rapport de forces entre Église constitutionnelle et Église catholique romaine. Loin d'être une parenthèse à refermer dès la signature du Concordat de 1801, la Révolution fonctionne comme un ferment d'unité pour le clergé. Comme le montre C. Langlois pour Vannes, la Révolution est présente dans le clergé, au sein des discours ou comme référence implicite, durant toute la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>2187</sup>. Largement récompensés de leur fidélité dans les épreuves, les anciens réfractaires occupent le haut du pavé et entretiennent la mémoire d'épisodes glorieux qui se transmettront, via l'historiographie diocésaine, durant tout le XIX<sup>e</sup> siècle. L'illusion de la victoire de la résistance héroïque d'une chrétienté immuable face à l'irréligion et à la persécution fait perdurer longtemps le sentiment que rien n'a changé ; de nombreux prêtres retrouvent d'ailleurs la place qu'ils avaient avant le serment civique. Sur le plan théologique, le Concordat n'a pas effacé un fort sentiment d'attachement au gallicanisme et au jansénisme, qui se heurtent à l'orthodoxie romaine des évêques du XIX<sup>e</sup> siècle. Un tel clergé, si sûr de lui, se retrouvait peu capable de prendre en compte les profondes évolutions du siècle ; il a notamment fait l'économie d'une remise en cause profonde sur les conditions imparfaites de la christianisation qui ont pu régner au XVIII<sup>e</sup> siècle.

### **Un clergé isolé, mais aussi transformé**

Le second enseignement de l'étude nous paraît être le changement de nature qui affecte le prêtre varois au long du XIX<sup>e</sup> siècle. L'effectif du clergé bénéficie d'abord d'une rapide reconstruction, assurée par l'apport au séminaire diocésain de classes nombreuses issues de l'artisanat rural développé dans les gros bourgs de campagne, attirées par un idéal religieux autant que par des perspectives de carrière<sup>2188</sup>. Le caractère assez groupé de l'habitat provençal permet de reconstituer rapidement la desserte d'un réseau paroissial très proche de celui de l'Ancien Régime, auquel le diocèse reste fidèle pendant l'essentiel du siècle, n'hésitant pas à desservir des hameaux d'une centaine d'âmes tandis que l'urbanisation rassemble des milliers d'hommes dans les villes. À partir du milieu du siècle, la disparition progressive de postes intéressants et l'immobilité des carrières, de plus en plus standardisées, paraissent dérouter une

---

<sup>2187</sup> Claude LANGLOIS, *Le Diocèse de Vannes au XIX<sup>e</sup> siècle, 1800-1830*, Paris, Klincksieck, 1974, 632 p.

<sup>2188</sup> En 1859, le procureur général d'Aix déplore qu'un grand nombre de jeunes prêtres aient choisi la carrière ecclésiastique « plutôt pour se créer une position que sous l'influence d'une vocation réelle » (A.D. Aix-en-Provence, 12 U 33, 5 octobre 1859, cité par Émilien CONSTANT, *Le Département du Var...*, op. cit., t. I, p. 489), ce qui irait à l'encontre des représentations développées par la revue diocésaine.

partie du clergé et contribuent sans doute à faire baisser précocement le nombre des vocations.

Dans le dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, les indices négatifs tendent à s'accumuler. La baisse des vocations sacerdotales, plus précoce d'au moins deux décennies que dans la plupart des autres diocèses français, traduit l'essoufflement d'un modèle de recrutement largement centré sur l'artisanat rural, au moment où la société varoise se transforme sous l'effet des mutations économiques et des bouleversements démographiques. En 1886, la perte soudaine, longtemps empêchée par les évêques, de l'archiprêtré de Grasse, qui passe au diocèse de Nice, constitue une véritable catastrophe. En plus de priver le Var des nombreuses vocations qu'abritait cet espace resté très majoritairement fidèle à la pratique religieuse, elle dépouillait le diocèse de tous les jeunes prêtres que l'archiprêtré contenait en raison d'une politique épiscopale qui confinait les nouveaux ordonnés dans les petites paroisses de l'arrière-pays.

C'est à cette époque que le clergé varois prend soudain conscience de sa faiblesse et de son isolement. Les rapports de l'évêque à Rome changent de ton et déplorent l'abandon de la pratique, tout en la reliant avant tout à des causes nationales. Jusque là peu nombreux, les abandons de sacerdoce se multiplient ; ils concernent avant tout de jeunes prêtres, ayant un peu plus de dix ans de sacerdoce, qui ont du mal à percevoir leur utilité dans un monde qui change et qui a de moins en moins besoin d'eux. L'évolution du ton des notices nécrologiques parues dans la revue diocésaine vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, beaucoup plus pessimistes, paraît aussi rendre témoignage d'un tel changement. Se heurtant à une opposition politique croissante, contre laquelle ils hésitent parfois sur la conduite à tenir, les prêtres, devenus moins nombreux, plus isolés, notamment sur le plan familial (le taux de parentèle cléricale des prêtres ordonnés chute après 1890), se divisent et semblent se réfugier dans la sacristie, comme le montre l'attitude assez passive et résignée des inventaires consécutifs à la loi de 1905, contrairement à ce qui se passe dans d'autres régions de France<sup>2189</sup>. Autrement dit, le relatif échec des prêtres participe lui-même de la déchristianisation de l'espace varois dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, indépendamment du processus politique en cours dans un département largement passé à gauche dès la fin de la Monarchie de Juillet.

Il faudra attendre la Première Guerre mondiale, théâtre d'un certain renouveau de ferveur lié aux drames exceptionnels du temps, qui devait étonner le clergé lui-même, pour voir apparaître un état d'esprit plus positif au sein de l'Église varoise. La revue diocésaine publie des lettres de prêtres mobilisés qui sont surpris de voir combien ils sont demandés pour assurer le

---

<sup>2189</sup> Voir par exemple Yves-Marie HILAIRE, « L'application de la loi de Séparation (1906-1911) », *Une Chrétienté au XIX<sup>e</sup> siècle ? La vie religieuse des populations du diocèse d'Arras (1840-1914)*, Lille, Publications de l'Université Lille III, 1977, p. 752-759.

réconfort spirituel et décrivent des messes pleines de ferveur célébrées en l'honneur des victimes du conflit. Entre autres exemples, l'instruction pastorale sur le Purgatoire de Mgr Guillibert, dès 1915, parle du retour à la religion qui se produit à l'occasion de la guerre, tout en déplorant la persistance de la pratique masculine de se tenir hors de l'église pendant les enterrements<sup>2190</sup>. Dans son rapport au Vatican en 1917, l'évêque, tout en soulignant les horreurs du conflit mondial, relevait une augmentation notable des œuvres et de la pratique et notait sa « satisfaction » globale, pour la première fois depuis longtemps<sup>2191</sup>. À l'armistice de 1918, l'évêque décrit lui-même l'enthousiasme de « la foule émue » qui, spontanément, « s'engouffra » dans la cathédrale : « Rien n'est beau comme la foi quand elle jaillit du tréfond d'un peuple et quand les prêtres sont eux-mêmes, de fait, entraînés par le courant »<sup>2192</sup>. Comme cela a déjà été constaté au niveau national, la Grande Guerre permet donc la réintégration du catholicisme dans la République<sup>2193</sup>.

Toutefois, en contrepartie de ce déclin, on constate l'émergence d'un modèle plus moderne de prêtre, très différent de celui des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. En 120 ans, le clergé varois est nettement passé de l'ordre à la vocation. Issu de couches sociales plus modestes – après le recul des classes supérieures dès le Concordat –, puis de professions plus diverses – l'artisanat perdant finalement sa prépondérance de l'époque concordataire –, le clergé n'est plus là pour faire carrière, mais pour répondre à un appel personnel et pour accomplir une mission dont il sait qu'elle va à contre-courant de l'atmosphère de la société. C'est peut-être pour cela qu'il accepte plus volontiers que d'autres de se départir de ses vieux contours concordataires de fonctionnaires publics. Desservant plus fréquemment plusieurs paroisses rurales en même temps ou de vastes quartiers urbains en essor, confronté en ville à la montée quotidienne de l'indifférence, le prêtre apprend à vivre dans la solitude. Anticipant la baisse générale des ordinations qu'a connue la France au long du XX<sup>e</sup> siècle, le clergé varois a véritablement changé de paradigme. Quantitativement en recul, il est sans doute de meilleure qualité, comme en témoigne la raréfaction du nombre de scandales. Cette évolution se fait dans la douleur, puisqu'elle se manifeste par une raréfaction du clergé, mais elle aboutit à un corps plus épuré, assez irréprochable et très investi de sa mission proprement spirituelle. En son sein apparaissent d'ailleurs quelques figures remarquables, qui se manifestent par leur diversité, du chanoine Beguin jusqu'à l'abbé Spariat.

---

<sup>2190</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 20 février 1915, p. 94.

<sup>2191</sup> Archives du Vatican, 342 Fréjus, *Forojulienses, Relatio quinquennialis 1913-1917*, 27 novembre 1917.

<sup>2192</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 16 novembre 1918, p. 542.

<sup>2193</sup> Voir Jacques FONTANA, *Les Catholiques français pendant la Grande Guerre*, Paris, Éd. du Cerf, 1990, 440 p. et Nadine-Josette CHALINE, *Chrétiens dans la Première Guerre mondiale*, Actes des Journées tenues à Amiens et à Péronne les 16 mai et 22 juillet 1992, Paris, Éd. du Cerf, 1993, 208 p.

## **Des caractères originaux de déchristianisation**

Ce parcours sur les prêtres varois nous a évidemment amené à rencontrer le peuple chrétien et à évoquer le recul de la foi et de la pratique religieuse dans le département, ce qui était l'un de nos objectifs fondamentaux de départ. Si les contraintes de l'étude ont fait que nous n'avons pu que l'apercevoir, quelques enseignements paraissent cependant émerger. D'abord, il existe naturellement une interaction réciproque entre la carte des vocations sacerdotales et celle de la pratique religieuse. Dans les deux cas, c'est l'Ouest du département, en particulier l'arrondissement de Brignoles, ainsi que l'arrière-pays grassois qui se trouvent largement en tête des statistiques obtenues par la compilation des données sérielles, par opposition au littoral ou à la vallée du Verdon plus détachés. Les régions pratiquantes produisent globalement davantage de prêtres ; pour l'arrondissement de Grasse, il y a même correspondance avec le refus du serment civique sous la Révolution, ce qu'il est plus difficile à observer dans l'espace varois actuel. En sens inverse, il est possible de découvrir ici ou là les effets de l'action de tel curé sensible aux vocations, comme dans le canton de Tavernes où les faibles effectifs de population rendent toute variation éminemment visible sur les cartes. Dans le détail, toutefois, la correspondance n'est pas complète ; certaines communes ou certains cantons, comme celui du Beausset, ne donnent pas autant de vocations que leur taux de pratique le ferait attendre.

En revanche, la carte religieuse n'est guère le décalque de la carte politique parce que les rapports entre politique et religion dans le Var sont plus complexes qu'il n'y paraît. Il faut d'abord compter avec l'important dimorphisme sexuel dont fait preuve le département : comme on l'a aperçu lorsqu'on a évoqué l'origine familiale des vocations de nombreux prêtres du Var, les pratiquants varois sont surtout des pratiquantes. Or, jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, ce sont les hommes qui votent. Les conflits politiques entre clercs, longtemps restés légitimistes, et laïcs, de plus en plus proches du camp progressiste, ont créé des fractures tout au long du siècle, cristallisées en particulier autour de la résistance au coup d'État du prince-président en 1851, honnie par une grande partie des prêtres.

Nous pensons cependant qu'il ne faudrait pas réduire le divorce entre les prêtres et l'opinion publique aux seuls enjeux politiques. En face d'un peuple à la sociabilité séculaire, dont le terrain, jadis occupé par les confréries de pénitents de plus en plus déconfectionnalisées au XVIII<sup>e</sup> siècle, puis par des groupements profanes (franc-maçonnerie, cercles, chambrées, sociétés montagnardes...) à l'engagement politique croissant, les prêtres rencontrent un double vide, celui de l'échec de la sociabilité catholique et celui de manque de confraternité au sein du clergé lui-

même. Le Var paraît manquer de structures collectives de vie chrétienne et de transmission de la foi. Au moins autant que l'évolution politique du département, lequel s'est ponctuellement dressé contre des prêtres vus comme les agents d'un pouvoir antidémocratique, il nous semble que ce que nous appellerions volontiers la *désocialisation de la foi*, qui a du mal à s'insérer dans une communauté plus précise que la simple paroisse, a joué un rôle moteur dans le déclin du catholicisme dans le Var.



## TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Les évêchés du futur Var en 1789	34
Tableau 2 : Les évêchés périphériques en 1789	38
Tableau 3 : Bilan des principales sources sérielles	90
Tableau 4 : Complétude des fiches	91
Tableau 5 : Les prêtres soumis au serment civique au 15 avril 1791	100
Tableau 6 : Le serment de 1791 en chiffres	119
Tableau 7 : Le serment civique par district	120
Tableau 8 : Le serment civique varois par type de clergé	122
Tableau 9 : L'encadrement clérical de la population en 1791 (pour 100 000 habitants)	126
Tableau 10 : Le serment civique varois par diocèse pré révolutionnaire	130
Tableau 11 : Le serment civique varois par diocèse pré révolutionnaire (détail)	131
Tableau 12 : Le profil du clergé dans le Var et en Isère	141
Tableau 13 : Répartition des délégués et députés du clergé en 1789	153
Tableau 14 : Les rétractations selon T. Tackett	187
Tableau 15 : Les rétractations selon nos estimations	187
Tableau 16 : Le serment civique varois par diocèse pré révolutionnaire, 1791-1792	191
Tableau 17 : Le destin du clergé au Concordat dans le Var, en Isère et en Charente	271
Tableau 18 : Le destin au Concordat des prêtres varois par catégorie	273
Tableau 19 : Le destin au Concordat des prêtres varois assujettis au serment de 1791	273
Tableau 20 : Le destin au Concordat des prêtres varois ayant rétracté leur serment	273
Tableau 21 : Les ordinations de prêtres dans le Var, 1821-1910	284
Tableau 22 : Les ordinations de prêtres dans le Var, moyenne et indice	284
Tableau 23 : Les ordinations de prêtres en France, moyenne et indice	285
Tableau 24 : Les ordinations de réguliers dans le Var, 1823-1910	293
Tableau 25 : L'âge des prêtres à l'ordination de 1740 à 1860	300
Tableau 26 : L'âge des prêtres à l'ordination de 1861 à 1910	300
Tableau 27 : Nombre de parents prêtres des ecclésiastiques varois ordonnés de 1740 à 1860	306
Tableau 28 : Nombre de parents prêtres des ecclésiastiques varois ordonnés de 1861 à 1910	306
Tableau 29 : Origine sociale des ecclésiastiques varois ordonnés de 1740 à 1822	318
Tableau 30 : Origine sociale des ecclésiastiques varois ordonnés de 1823 à 1880	318
Tableau 31 : Origine sociale des ecclésiastiques varois ordonnés de 1881 à 1910	318
Tableau 32 : Professions artisanales les plus fréquentes parmi les pères de prêtres ordonnés dans le diocèse, 1823-1910	322
Tableau 33 : Signature du père sur l'acte de baptême ou de naissance des prêtres	325
Tableau 34 : Origine géographique des ecclésiastiques varois ordonnés de 1740 à 1910	332
Tableau 35 : Les décès des ecclésiastiques varois de 1789 à 1840	359
Tableau 36 : Les décès des ecclésiastiques varois de 1841 à 1890	359
Tableau 37 : Les décès des ecclésiastiques varois de 1891 à 1977	359
Tableau 38 : Nombre de prêtres de paroisse dans le Var	371
Tableau 39 : Date de décès des prêtres du Var réintégré au Concordat	374
Tableau 40 : Nombre de postes paroissiaux vacants dans le Var	381
Tableau 41 : Répartition du clergé par âge entre 1802 et 1909	391
Tableau 42 : Personnel enseignant des écoles ecclésiastiques du Var	407
Tableau 43 : Nombre d'élèves dans les grands établissements religieux du diocèse	408
Tableau 44 : Total des ordinations dans le Var	414

## **TABLE DES GRAPHIQUES**

Graphique 1 : L'encadrement clérical par canton en 1791	127
Graphique 1bis : Les rétractations mois par mois, 1791-1792	189
Graphique 2 : Le destin au Concordat des prêtres varois	272
Graphique 3 : Le destin au Concordat des prêtres isérois	272
Graphique 4 : Les ordinations sacerdotales dans le Var au XIX <sup>e</sup> siècle (chiffres annuels)	286
Graphique 5 : Les ordinations sacerdotales en France au XIX <sup>e</sup> siècle (chiffres annuels)	286
Graphique 6 : Les ordinations sacerdotales dans le Var au XIX <sup>e</sup> siècle (par périodes quinquennales)	287
Graphique 7 : Les ordinations sacerdotales en France au XIX <sup>e</sup> siècle (par périodes quinquennales)	287
Graphique 8 : Les ordinations sacerdotales en France et dans le Var en indice	288
Graphique 9 : Proportion de séculiers et de réguliers dans les ordinations sacerdotales varoises (en %)	288
Graphique 10 : Évolution de la population varoise au XIX <sup>e</sup> siècle	289
Graphique 11 : Les ordinations sacerdotales rapportées à la population varoise	289
Graphique 12 : L'âge des prêtres à l'ordination de 1740 à 1910	299
Graphique 13 : La proportion de parentèle sacerdotale des ecclésiastiques varois (en %)	307
Graphique 14 : Évolution des origines sociales du clergé varois (en %)	319
Graphique 15 : Signature du père des prêtres varois (en %)	325
Graphique 16 : Non signature du père des prêtres varois (en %)	325
Graphique 17 : L'âge moyen des ecclésiastiques du Var au décès (en années)	359
Graphique 18 : Nombre de prêtres de paroisse dans le Var	372
Graphique 19 : Taux d'encadrement ecclésial pour 10 000 habitants	372
Graphique 20 : Décès des prêtres réintégrés au Concordat	374
Graphique 21 : Les incardinations d'ecclésiastiques dans le diocèse de Fréjus, 1823-1910	379
Graphique 22 : Nombre de créations de paroisses dans le Var	384
Graphique 23 : Pyramide des âges des jureurs en 1802	392
Graphique 24 : Pyramide des âges des réfractaires en 1802	392
Graphique 25 : Pyramide des âges du clergé en 1823	393
Graphique 26 : Pyramide des âges du clergé en 1846	393
Graphique 27 : Pyramide des âges du clergé en 1850	393
Graphique 28 : Pyramide des âges du clergé en 1870	394
Graphique 29 : Pyramide des âges du clergé en 1891	394
Graphique 30 : Pyramide des âges du clergé en 1909	394
Graphique 31 : Élèves des écoles ecclésiastiques du Var	407

# INDEX DES PRINCIPAUX NOMS PROPRES

## A

Adrets (Les)..... 346  
Agulhon .... 41, 42, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 60, 61, 66, 67, 71,  
72, 160, 162, 263, 317, 423, 426, 427, 441, 442, 449  
Aiglun .....88, 193, 311  
Aiguier ..... 172, 401  
Aiguines.....103, 106, 363  
Aix .... 1, 2, 33, 34, 35, 36, 38, 39, 40, 41, 44, 45, 47, 49, 53,  
54, 55, 63, 64, 74, 81, 83, 84, 88, 90, 102, 113, 125, 130,  
131, 132, 133, 134, 143, 144, 145, 146, 152, 155, 158,  
162, 164, 165, 180, 181, 182, 184, 191, 194, 206, 211,  
219, 245, 255, 264, 265, 266, 267, 268, 270, 283, 295,  
297, 305, 310, 313, 319, 321, 327, 337, 338, 343, 344,  
348, 351, 353, 363, 372, 373, 382, 400, 401, 402, 403,  
404, 407, 418, 419, 424, 442, 457, 459  
Albi ..... 31, 50  
Allard .....11, 16, 74, 454  
Alpes-de-Haute-Provence .....87, 110, 220, 270, 305, 320,  
338, 339, 446  
Alpes-Maritimes .....32, 37, 45, 46, 74, 75, 87, 98, 164, 193,  
217, 222, 247, 253, 261, 342, 411, 413, 450  
Amirat .....118, 434, 435  
Ampus.....103, 153, 167, 168, 210, 305, 307, 313, 341  
Andon .....125, 157, 435  
Antibes.....25, 37, 158, 245, 329, 332, 333, 334, 335, 336,  
360, 402, 430, 433, 434, 436  
Arcs (Les).....36, 42, 52, 70, 107, 115, 166, 167, 168, 169,  
171, 349, 365  
Arles.....33, 34, 37, 38, 41, 44, 59, 145, 268, 269, 283  
Armieu .....344, 443, 445  
Arnaud .... 102, 259, 295, 302, 303, 304, 343, 352, 385, 412,  
443, 447, 448, 453  
Aups.... 36, 73, 102, 115, 153, 165, 169, 193, 194, 195, 323,  
332, 333, 334, 335, 336, 337, 345, 402, 431, 437, 440,  
447  
Avignon ..... 33, 35, 49, 64, 66, 71, 110, 129, 130, 138, 255,  
292, 432, 433  
Aycardi .....209, 210, 211, 305, 307, 313, 364, 404, 441

## B

Bagnols ..... 168, 179, 185, 203  
Bandol..... 21, 38, 42, 66, 70, 98, 106, 107, 175, 179, 180,  
181, 182, 193, 200, 209, 234, 238, 239, 240, 241, 246,  
274, 303, 346, 357, 367, 422, 448, 450, 456  
Bar (Le) .....332, 333, 334, 335, 336, 337  
Bargème..... 168, 421  
Bargemon . 51, 153, 154, 166, 170, 218, 262, 304, 345, 349,  
353, 362, 365, 385  
Barjols..... 35, 52, 61, 73, 88, 102, 108, 111, 115, 117, 119,  
120, 121, 125, 142, 155, 187, 188, 189, 211, 235, 237,  
274, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 344, 356, 361,  
364, 386, 436, 440, 441, 443, 445  
Barrême .....220, 263, 402  
Barthélemy ....64, 76, 83, 84, 85, 86, 90, 102, 113, 115, 116,  
117, 118, 130, 157, 176, 178, 184, 192, 193, 196, 200,  
203, 210, 211, 218, 220, 221, 222, 223, 229, 238, 241,  
244, 245, 246, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 269,

270, 274, 277, 294, 296, 297, 303, 304, 305, 308, 313,  
314, 315, 320, 348, 350, 351, 356, 360, 362, 363, 364,  
366, 367, 401, 402, 403, 404, 408, 415, 417, 418, 419  
Bastide (La)..... 112, 173, 385, 387  
Baudinard .....39, 106, 108, 173, 176, 337, 346  
Bausset-Roquefort ..... 34, 40, 112, 135, 144, 204, 216, 223,  
226, 227, 228  
Beausset (Le).....51, 104, 107, 112, 175, 192, 195, 234, 236,  
237, 246, 314, 332, 333, 334, 335, 336, 361, 434, 436,  
439, 450  
Bertrand .....9, 53, 415, 449  
Besse .38, 220, 259, 328, 332, 333, 334, 335, 336, 344, 407,  
439  
Bezaudun ..... 201, 433  
Bouis.....2, 102, 303, 408  
Boulard .....7, 12, 64, 290, 329, 331, 438, 439  
Bourguet (Le) .....39, 270, 346, 437  
Boyer ..... 353, 395  
Brenon ..... 103, 384  
Brignoles .....39, 43, 58, 60, 70, 73, 82, 111, 115, 119, 120,  
121, 125, 140, 153, 154, 187, 189, 203, 218, 242, 244,  
252, 265, 269, 296, 309, 311, 314, 332, 333, 334, 335,  
336, 338, 341, 343, 345, 351, 352, 409, 412, 413, 416,  
425, 429, 436, 438, 443, 444, 448, 453, 462  
Broc (Le) ..... 403, 434  
Brovès ..... 166, 168, 308, 346

## C

Cadière (La).. .....34, 98, 103, 104, 106, 107, 115, 121, 123,  
175, 178, 180, 182, 209, 221, 234, 238, 248, 249, 343,  
350, 363, 389, 426, 450  
Cagnes .... 157, 158, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 347, 431,  
432  
Caille.....244, 246, 263, 308, 346, 435  
Callas ..... 168, 169, 314, 317, 332, 333, 334, 335, 336, 349,  
361, 364, 439  
Cannes .... 60, 61, 74, 98, 117, 121, 125, 193, 203, 206, 261,  
313, 332, 333, 334, 335, 336, 345, 352, 385, 420, 436,  
440  
Cannet (Le).....108, 117, 167, 169, 426, 434  
Carcès ..... 147, 148, 150, 152, 347  
Carqueiranne ..... 385, 431, 432, 434, 435  
Castellet (Le)...107, 108, 110, 176, 192, 196, 201, 218, 221,  
222, 238, 248, 249, 261, 422, 435  
Celle (La)..... 36, 39, 40, 258, 259, 275  
Champion de Cicé.....49, 400, 401, 403  
Chaperon ..... 406  
Châteaudouble..... 103, 108, 169, 170, 305, 345, 363, 401  
Châteauneuf-Grasse.....203, 431, 434  
Châteauevert .....104, 106, 112  
Claviers..... 168, 262, 320, 354, 355  
Cogolin .....47, 112, 365  
Colle (La) ..... 186, 247, 270, 403, 434  
Collobrières .....125, 157, 158, 265, 332, 333, 334, 335, 336,  
403, 434, 435, 439  
Collongues..... 433  
Comps.....73, 153, 167, 244, 263, 313, 331, 332, 333, 334,  
335, 336, 346, 384, 385, 439

Constant.....57, 58, 65, 66, 67, 68, 73, 283, 322, 324, 340,  
341, 370, 376, 382, 383, 385, 390, 398, 411, 415, 416,  
419, 420, 421, 423, 429, 430, 431, 432, 434, 436, 442,  
443, 444, 447, 449, 450, 451  
Correns.....39, 258, 344  
Cotignac.....36, 82, 86, 104, 112, 117, 165, 203, 245, 249,  
311, 313, 316, 324, 332, 333, 334, 335, 336, 338, 345,  
351, 402, 418, 425, 431, 436, 439  
Courségoules.....193, 332, 333, 334, 335, 336, 339, 433  
Crook.....137, 237, 239  
Cuers.....2, 84, 86, 102, 178, 182, 214, 269, 297, 315, 332,  
333, 334, 335, 336, 337, 341, 348, 349, 351, 365, 418,  
434, 436, 437, 438, 439, 441  
Cuges.....38, 193

## D

Delpal.....84, 329  
Digne.....33, 86, 270, 308, 311, 341  
Draguignan.....11, 33, 34, 35, 36, 37, 40, 43, 47, 48, 51,  
52, 57, 58, 70, 73, 74, 81, 88, 102, 111, 113, 119, 120,  
121, 124, 125, 134, 135, 136, 140, 146, 148, 153, 154,  
158, 164, 165, 168, 169, 170, 171, 173, 174, 176, 187,  
188, 189, 203, 207, 217, 237, 252, 253, 258, 267, 273,  
283, 294, 296, 303, 304, 308, 311, 314, 315, 316, 317,  
320, 328, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 341, 344, 347,  
348, 351, 354, 362, 363, 376, 381, 401, 417, 419, 424,  
426, 427, 431, 436, 438, 439, 446, 454  
Dureuil.....221, 248, 261

## E

Embrun.....34, 36, 38, 39, 41, 44  
Entrecasteaux.....105, 297, 307, 308, 346  
Esclans.....165, 176, 177, 385  
Escagnolles.....45, 346  
Espitalier.....48, 49, 65, 135, 136, 139, 144, 308, 344, 349,  
353, 406, 445, 446  
Évenos.....104, 105, 112, 338, 364, 432  
Expilly.....96, 99, 205, 212, 330

## F

Farlède (La).....44, 155, 156, 203, 207, 211, 213, 214, 217,  
218, 234, 236, 250, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 432  
Favas.....166, 349, 362, 385, 386  
Fayence.....58, 103, 123, 135, 155, 166, 167, 235, 307, 308,  
321, 332, 333, 334, 335, 336, 344, 403, 421, 432  
Ferrare.....261  
Ferres (Les).....431, 434, 435  
Flassans.....104, 185, 353  
Fox-Amphoux.....104, 113, 172, 176, 185, 246  
Fréjus.....2, 16, 21, 25, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 39, 40, 41, 42,  
43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 63, 65, 70, 80, 81,  
82, 83, 84, 89, 102, 105, 110, 111, 112, 115, 118, 119,  
120, 121, 122, 123, 125, 130, 131, 132, 134, 135, 136,  
137, 139, 143, 144, 145, 146, 148, 149, 150, 151, 152,  
153, 154, 155, 156, 157, 162, 177, 179, 182, 187, 188,  
191, 193, 194, 202, 204, 206, 207, 208, 209, 213, 214,  
216, 217, 220, 222, 223, 226, 227, 228, 229, 231, 232,  
233, 234, 237, 242, 244, 250, 251, 252, 253, 257, 258,  
259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 270, 275,  
277, 281, 282, 283, 290, 292, 293, 294, 295, 296, 297,  
298, 301, 302, 303, 304, 305, 307, 308, 309, 310, 311,  
312, 313, 314, 315, 316, 317, 320, 322, 323, 327, 331,

332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 342, 344,  
345, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356,  
357, 358, 360, 361, 362, 363, 364, 366, 367, 368, 369,  
373, 375, 380, 384, 385, 388, 390, 395, 400, 401, 402,  
404, 405, 406, 409, 410, 411, 412, 413, 415, 416, 417,  
418, 419, 420, 421, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 436,  
437, 439, 441, 442, 444, 445, 446, 448, 451, 452, 453,  
454, 455, 456, 461

## G

Gap.....35, 40, 44, 269, 401  
Garde (La).....35, 73, 97, 103, 104, 105, 106, 107, 176, 193,  
221, 247, 304, 323, 403, 422, 436  
Garde-Freinet (La).....73, 304, 323, 403, 436  
Gardon.....21, 98, 106, 179, 180, 181, 182, 193, 234, 238,  
241, 274  
Garéoult.....243, 434  
Gattières.....88, 193, 247, 277, 363  
Gaude (La).....34, 38, 117, 149, 162, 186, 192, 193, 225, 228,  
229, 265, 270, 297, 321, 356, 363  
Ghiraldi.....138, 207, 214, 236, 250, 265  
Ginasservis.....103, 104, 106, 173, 432  
Giraud.....50, 123, 305, 307, 320, 346, 357, 362, 421, 443  
Girault.....56  
Glandevès.....39, 130, 131, 147, 191, 193  
Gobel.....205, 212, 213  
Gourdon.....320, 434, 435  
Grasse.....32, 36, 39, 43, 45, 58, 59, 70, 74, 84, 88, 98, 102,  
111, 113, 115, 119, 120, 121, 122, 125, 130, 131, 132,  
135, 136, 138, 139, 140, 145, 147, 148, 149, 150, 151,  
152, 153, 154, 155, 157, 158, 163, 164, 187, 188, 189,  
191, 192, 193, 199, 200, 206, 207, 209, 217, 220, 221,  
222, 225, 229, 241, 242, 244, 246, 259, 260, 261, 263,  
265, 296, 308, 311, 314, 316, 320, 321, 322, 332, 333,  
334, 335, 336, 337, 338, 339, 341, 342, 345, 346, 347,  
348, 351, 360, 362, 376, 377, 379, 380, 383, 399, 401,  
403, 404, 406, 409, 411, 412, 413, 418, 419, 420, 421,  
431, 434, 436, 437, 439, 440, 450, 457, 458, 460, 462  
Grenoble.....141, 142, 163, 271, 275, 360, 373, 395  
Gréolières.....220, 311, 312, 430, 435  
Grimaud.....165, 192, 244, 247, 262, 304, 321, 332, 333, 334,  
335, 336, 355, 438  
Guillon.....2, 53, 74, 447

## H

Haute-Loire.....138, 205, 301, 421  
Hautes-Alpes.....87  
Hyères.....34, 35, 70, 74, 98, 102, 111, 119, 120, 121, 124,  
125, 140, 153, 154, 187, 189, 214, 244, 261, 268, 293,  
298, 311, 332, 333, 334, 335, 336, 348, 350, 417, 418,  
421, 432, 435, 437, 438, 446, 448, 451

## I

Italie.....5, 27, 43, 115, 138, 178, 192, 220, 222, 223, 230,  
238, 253, 258, 260, 261, 265, 275, 360, 445, 458

## J

Jonquier.....200, 241, 242, 313, 315  
Jordany.....46, 48, 51, 262, 324, 345, 353, 376, 388, 389,  
398, 406, 411, 416, 421, 433  
Julia.....341

## L

Langlois .....8, 14, 118, 197, 199, 275, 312, 382, 451, 459  
Laugier..... 102, 110, 111, 113, 115, 117, 118, 132, 136, 138,  
139, 156, 159, 179, 183, 184, 185, 188, 192, 194, 200,  
202, 205, 209, 211, 213, 216, 218, 220, 223, 224, 227,  
232, 234, 236, 238, 240, 242, 246, 249, 253, 256, 258,  
264, 265, 266, 278, 305, 308, 342, 353, 364, 402, 406  
Lérins .....35, 37, 40, 46, 135, 155, 220, 292, 293, 411  
Lorgues ..... 36, 42, 43, 73, 88, 102, 154, 165, 166, 173, 193,  
194, 197, 203, 214, 238, 251, 252, 253, 254, 262, 263,  
330, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 345, 347,  
355, 362, 401, 404, 405, 431, 436, 437, 438, 439, 440,  
446, 447  
Louis XVI.....99, 181, 236, 256, 277  
Louis XVII .....237, 239, 259  
Luc (Le)..... 42, 73, 100, 103, 106, 108, 165, 243, 247, 278,  
332, 333, 334, 335, 336, 344, 419, 426, 437, 439, 442,  
443  
Lyon... 1, 14, 23, 35, 46, 55, 70, 84, 329, 354, 357, 360, 364

## M

Madec .....2, 283, 442  
Magagnosc ..... 98, 157, 222, 431  
Marseille... ..1, 16, 33, 34, 35, 36, 38, 42, 44, 47, 50, 51, 52,  
54, 55, 62, 63, 64, 67, 70, 71, 102, 110, 117, 125, 130,  
131, 132, 133, 145, 146, 152, 155, 162, 163, 164, 180,  
191, 192, 194, 203, 206, 217, 244, 245, 253, 262, 265,  
266, 268, 294, 295, 303, 321, 344, 351, 354, 357, 410,  
411, 415, 416, 417, 422, 425, 429, 447, 448, 453  
Mas (Le) .....431, 435  
Maures .....33, 35, 69, 73, 108, 109, 112, 180, 265, 426  
Mazaugues.....115, 117, 193, 201, 421, 438  
Meaux .....168, 350  
Méounes .....417  
Michel..... 7, 9, 10, 12, 28, 34, 35, 36, 37, 41, 51, 52, 59, 63,  
69, 70, 71, 72, 73, 74, 77, 81, 94, 95, 96, 100, 102, 110,  
113, 116, 118, 124, 125, 128, 132, 134, 137, 141, 142,  
143, 145, 152, 156, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 182,  
208, 213, 216, 238, 242, 243, 244, 245, 254, 268, 271,  
274, 275, 277, 282, 295, 296, 308, 313, 322, 324, 326,  
327, 337, 338, 348, 349, 362, 375, 383, 387, 395, 396,  
400, 401, 404, 405, 410, 416, 418, 424, 425, 426, 445  
Môle (La).....109, 112, 116, 166  
Mons .....174, 304, 340, 373, 434  
Montauroux .....165, 169, 203, 235, 262, 321, 365, 373, 435  
Montjallard.....139, 155, 156, 235, 236  
Montéty.....51, 414, 451  
Montmeyan..... 98, 103, 106, 175, 296, 308, 434  
Motte (La) .....165, 177, 203, 385  
Mougins-Roquefort..... 154, 155, 156, 209, 210, 211, 212  
Mujouls (Les).....153, 435  
Muy (Le).....42, 107, 424

## N

Néoules .....242, 356  
Nice..... 2, 37, 38, 39, 45, 46, 59, 60, 74, 75, 138, 143, 158,  
160, 164, 195, 217, 222, 223, 224, 229, 233, 234, 258,  
260, 261, 298, 308, 332, 333, 334, 335, 336, 338, 342,  
366, 376, 399, 411, 413, 417, 420, 424, 437, 460  
Nîmes.....137, 214, 237

## O

Ollières .....435  
Ollioules .....59, 70, 103, 107, 153, 154, 176, 184, 269, 332,  
333, 334, 335, 336, 352, 353, 402, 434, 439, 447  
Orange .....39, 117, 143, 296  
Orléans... 6, 58, 210, 310, 339, 351, 383, 395, 397, 411, 415  
Oury .....47, 56, 406

## P

Pallières .....346, 354  
Paris..... 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 20, 21,  
22, 23, 24, 25, 26, 27, 29, 30, 31, 33, 34, 35, 36, 37, 38,  
39, 41, 42, 44, 46, 47, 49, 50, 54, 55, 56, 58, 63, 64, 69,  
70, 72, 73, 75, 77, 85, 86, 94, 96, 98, 99, 100, 101, 106,  
110, 113, 116, 125, 128, 129, 132, 133, 136, 138, 143,  
144, 145, 146, 147, 155, 156, 159, 160, 161, 162, 163,  
164, 197, 205, 208, 212, 213, 215, 216, 217, 231, 232,  
235, 237, 243, 244, 250, 254, 257, 260, 264, 266, 277,  
281, 282, 283, 285, 296, 298, 303, 304, 309, 310, 314,  
315, 317, 320, 324, 329, 345, 351, 360, 374, 382, 383,  
387, 389, 390, 401, 406, 411, 417, 419, 423, 426, 429,  
438, 444, 445, 452, 453, 455, 459, 461  
Pey .....264, 265, 296, 315, 360  
Pézeron .....2  
Pie VI.....23, 24, 101, 138, 190, 224, 227, 239  
Pie VII .....5, 24, 44, 266, 270, 404, 423, 424  
Piémont.....38, 45, 230, 258, 260, 342  
Pignans .....34, 36, 102, 118, 203, 311, 312, 328, 345, 427  
Pisani ... 34, 38, 138, 149, 162, 192, 225, 226, 228, 229, 270,  
297  
Plaine-Reynier (La) .....344, 350, 434, 448  
Plascassier .....98, 222, 435  
Pontevès .....102, 104, 344, 354, 421, 443  
Porte .....2, 165, 404, 446  
Poulle.....51, 218, 321  
Pourcieux.....83, 265, 354, 432  
Pourrières .....86, 117, 386, 387, 426, 445  
Provence.....1, 2, 12, 16, 21, 29, 33, 34, 35, 37, 39, 41, 42,  
44, 47, 49, 52, 53, 54, 55, 61, 62, 63, 64, 69, 71, 72, 74,  
81, 83, 84, 88, 97, 102, 110, 112, 113, 125, 134, 137,  
143, 144, 145, 147, 148, 149, 150, 152, 155, 158, 159,  
160, 161, 162, 163, 164, 171, 175, 180, 182, 184, 194,  
211, 219, 230, 238, 245, 250, 252, 254, 259, 263, 264,  
266, 270, 282, 283, 295, 303, 304, 305, 308, 317, 326,  
330, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 340, 351, 386,  
401, 402, 403, 404, 419, 423, 425, 426, 441, 449, 459  
Purnières.....34, 138, 222, 260, 261, 321  
Puget.....102, 105, 132, 157, 158, 177, 179, 214, 220, 363,  
365, 424

## R

Régusse.....105, 106, 117, 122, 125, 158, 193, 434  
Revest (Le).....102, 103, 112, 123, 180, 214, 367  
Rey .....2, 46, 135, 235, 424, 425  
Rians.....73, 123, 237, 332, 333, 334, 335, 336, 341, 351,  
364, 365, 402, 432, 436  
Riboux .....38, 184, 385, 431, 434  
Richery... ..41, 45, 55, 277, 283, 344, 348, 351, 362, 401,  
409, 416, 443  
Riez.....37, 39, 40, 130, 131, 132, 145, 146, 191  
Rigouard.....43, 44, 49, 138, 155, 156, 192, 200, 203, 207,  
211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 225, 226,

232, 234, 235, 236, 238, 242, 250, 251, 252, 253, 254,  
255, 256, 257, 265, 270, 277, 278, 282, 312, 321, 360,  
396  
Rome... 44, 53, 101, 110, 116, 169, 171, 200, 214, 219, 224,  
260, 261, 265, 269, 277, 278, 296, 346, 348, 349, 412,  
417, 445, 454, 455, 460  
Roquebrune .....82, 86, 223, 242, 337, 373  
Roquebrussanne (La).....108, 203, 332, 333, 334, 335, 336,  
402  
Roque-Esclapon (La).....154, 173  
Roquefort.....435

## S

Saint-Auban.....39, 122, 157, 158, 270, 331, 332, 333, 334,  
335, 336, 339, 383, 432, 433, 440  
Saint-Césaire .....263, 402, 432, 433  
Sainte-Anastasie.....112, 117, 125, 158, 193  
Sainte-Baume.....38, 39, 40, 52, 292, 293, 338, 361, 425,  
426, 436, 439  
Saint-Jeannet .....294, 347, 403, 432  
Saint-Julien.....39, 102, 103, 106, 107, 176, 178, 192, 344,  
432, 443  
Saint-Laurent.....39, 247, 328, 345, 435  
Saint-Martin .....184, 343, 346, 354, 356, 427  
Saint-Maximin.....39, 51, 52, 88, 111, 119, 120, 121, 125,  
187, 189, 209, 210, 313, 317, 329, 332, 333, 334, 335,  
336, 343, 351, 357, 365, 404, 422, 431, 432, 439  
Saint-Nazaire.....33, 105, 106, 154, 241, 247, 347  
Saint-Paul ... 35, 37, 102, 111, 119, 120, 121, 123, 138, 187,  
188, 189, 218, 229, 337, 355, 385, 403  
Saint-Raphaël .....70, 346, 438  
Saint-Tropez.....85, 166, 167, 180, 192, 193, 214, 229, 234,  
244, 262, 309, 332, 333, 334, 335, 336, 352, 355, 363,  
365, 456  
Saint-Vallier .....332, 333, 334, 335, 336, 356  
Salernes.....73, 169, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 339, 344,  
356, 362, 431, 433, 434, 439  
Sallagriffon.....270, 346, 433, 434, 435  
Sanary .....33, 106, 241, 247  
Sangnier .....455  
Seillans .....142, 218, 431  
Senez.....39, 130, 131, 132, 145, 147, 191, 192, 224, 225,  
270  
Séranon.....45, 346  
Seyne (La) .....34, 53, 70, 74, 105, 106, 178, 241, 293, 296,  
313, 314, 315, 332, 333, 334, 335, 336, 339, 345, 350,  
409, 410, 431, 432, 435, 438, 439  
Sieyès.....155, 207, 209  
Signes.....61, 154, 263, 308, 353, 354, 385, 421, 434  
Sillans .....105, 112, 113, 185, 195, 223  
Six-Fours ... 52, 102, 106, 107, 221, 344, 345, 434, 448, 450  
Soleilhas .....220, 305, 308  
Solliès-Pont .....44, 154, 155, 203, 218, 244, 246, 250, 254,  
256, 257, 264, 265, 268, 296, 332, 333, 334, 335, 336,  
345, 356, 365, 401, 420, 431  
Solliès-Toucas .....265, 321, 434, 453  
Solliès-Ville.....155  
Sorrel.....50, 290, 430, 451

## T

Tackett.....12, 23, 95, 110, 111, 113, 114, 117, 118, 119,  
123, 124, 125, 128, 129, 130, 132, 134, 135, 138, 145,  
146, 151, 159, 163, 168, 170, 175, 183, 186, 187, 188,  
191, 192, 197, 199, 279, 280, 282, 317, 337, 458, 463  
Taradeau .....103, 106, 166, 173, 431  
Tavernes .....39, 73, 107, 294, 309, 332, 333, 334, 335, 336,  
339, 346, 347, 431, 432, 439, 440, 443, 462  
Terris.....46, 48, 49, 56, 357, 412, 420, 428  
Thoronet (Le) .....36, 40, 297, 363  
Toulon .. 2, 15, 19, 31, 32, 33, 34, 35, 39, 40, 42, 43, 44, 45,  
46, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 58, 59, 60, 61, 62, 64, 66,  
67, 68, 69, 70, 71, 72, 74, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88,  
89, 97, 98, 102, 108, 109, 111, 112, 115, 117, 119, 120,  
121, 123, 124, 125, 130, 131, 132, 134, 135, 137, 138,  
139, 140, 145, 146, 153, 154, 155, 160, 164, 178, 180,  
181, 182, 184, 185, 187, 188, 189, 191, 192, 200, 202,  
203, 205, 211, 213, 214, 215, 217, 222, 223, 225, 226,  
227, 233, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 244, 245, 250,  
258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268,  
269, 270, 274, 277, 282, 283, 292, 293, 294, 295, 296,  
297, 302, 303, 304, 305, 308, 309, 310, 311, 312, 313,  
314, 315, 316, 320, 323, 330, 332, 333, 334, 335, 336,  
338, 339, 340, 343, 345, 347, 348, 349, 350, 351, 352,  
353, 354, 355, 356, 357, 360, 361, 362, 363, 364, 366,  
367, 368, 369, 373, 375, 381, 385, 387, 388, 389, 390,  
400, 401, 402, 405, 406, 409, 414, 415, 416, 417, 418,  
419, 421, 422, 425, 426, 428, 430, 431, 432, 434, 436,  
437, 438, 439, 441, 442, 444, 445, 446, 448, 450, 451,  
452, 453, 454, 455, 461  
Tourrettes .....167, 421, 432  
Tourtour.....103, 166, 167, 173, 174, 341, 431  
Trets .....86  
Tripe.....340, 347, 440  
Turin .....45, 261

## V

Valderoure.....121, 346, 373, 430  
Varages.....85, 105, 106, 196, 201, 254, 275, 323  
Vence ... 15, 37, 38, 39, 45, 51, 91, 102, 111, 115, 119, 121,  
122, 125, 130, 131, 132, 135, 138, 139, 145, 147, 148,  
149, 150, 152, 154, 157, 162, 163, 187, 188, 191, 193,  
199, 218, 220, 222, 223, 225, 226, 227, 228, 262, 265,  
266, 270, 277, 283, 297, 315, 332, 333, 334, 335, 336,  
337, 339, 348, 351, 355, 356, 365, 403, 409, 410, 435,  
458  
Verdière (La).....107, 321, 402, 432, 433  
Vérignon.....39, 385  
Villocroze .....107, 178, 184, 297, 432, 433  
Villeneuve-Bargemon.....401  
Vinson .....38  
Vovelle.....7, 9, 95, 96, 110, 113, 128, 137, 159, 160, 161,  
163, 244, 246, 337, 395, 396, 427

## W

Wicart.....25, 82, 349, 388, 389, 405, 406, 409, 427, 441,  
445, 446, 457

# TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS .....	2
PRÉSENTATION .....	3
Un long XIX <sup>e</sup> siècle, reflux juridique du catholicisme .....	4
Une approche de la déchristianisation.....	6
Seconde lecture : une réalité plus complexe .....	8
Dépasser deux lectures trop linéaires .....	11
Des pistes de recherche de l'historiographie contemporaine .....	12
Un révélateur : l'étude d'un clergé diocésain au XIX <sup>e</sup> siècle .....	14
PREMIÈRE PARTIE : .....	17
ENJEUX ET CONDITIONS DE L'ÉTUDE .....	17
I LA FIGURE DU PRÊTRE .....	17
1. LE DROIT : LE PRÊTRE SELON L'ÉGLISE ET SELON L'ÉTAT.....	17
a- Les permanences du droit canon .....	17
Le prêtre dans le catéchisme du concile de Trente.....	18
Clergé séculier, clergé régulier.....	19
b- Les mutations du droit civil .....	20
Sous l'Ancien Régime : le premier Ordre du royaume .....	20
La Révolution : bouleversements et remises en cause .....	21
Le Concordat : la fonctionnarisation du clergé .....	24
La Séparation : des prêtres indépendants de l'État .....	27
2. LES PRÊTRES DANS L'HISTORIOGRAPHIE RELIGIEUSE.....	29
La persistance d'une image littéraire .....	29
Des problématiques en évolution .....	30
II LE DIOCÈSE DE FRÉJUS, UN CREUX HISTORIOGRAPHIQUE .....	32
1. PRÉSENTATION DU DIOCÈSE .....	32
a- Un assemblage composite .....	33
Quatre anciens diocèses .....	33
D'autres portions de diocèses.....	38
b- Une somme d'héritages différents .....	39
Diversité du panorama religieux .....	39
Comme une Provence en miniature .....	41
c- Un diocèse à l'histoire mouvementée .....	43
Péripéties révolutionnaires .....	43
Mise en place du diocèse concordataire .....	44
La question de l'arrondissement de Grasse.....	45
2. UNE HISTORIOGRAPHIE LACUNAIRE.....	46
a- Les lacunes de l'historiographie religieuse .....	47
Pas de grande synthèse.....	47
Des biographies d'évêques.....	48
La série des chroniques religieuses .....	50
b- L'historiographie locale : une vision bien indirecte .....	53
Cinq grandes thèses de référence sur l'espace d'étude .....	53
Les histoires du Var et de Toulon .....	58

Une nuée de monographies communales .....	60
c- Les imprécisions de l'historiographie régionale .....	61
Les histoires de Provence .....	61
Les diocèses voisins .....	63
d- Un bilan .....	65
Les inconvénients de l'historiographie existante .....	65
Une série de vides à combler .....	66
3. LE CONTEXTE POLITIQUE ET SOCIAL .....	68
a- Le contexte démographique et économique .....	68
1800-1850 : un lent démarrage .....	69
Les contrastes de la seconde moitié du siècle .....	70
b- Le contexte politique .....	71
Un département d'abord conservateur .....	71
Naissance d'un Var républicain .....	72
Un Var de plus en plus rouge .....	73
c- Le problème de l'arrondissement de Grasse .....	74
<b>III UNE MÉTHODOLOGIE COMPLEXE ET EXIGEANTE .....</b>	<b>75</b>
1. LE CHOIX DE LA PROSOPOGRAPHIE .....	75
a- Définition .....	76
b- Une approche en plein essor .....	76
c- Justification et apport .....	77
d- Les limites de la méthode quantitative .....	78
2. PANORAMA DES SOURCES .....	80
a- De précieuses sources collectives .....	80
Plusieurs documents synchroniques .....	80
Les documents diachroniques .....	81
Le fichier Barthélemy .....	84
b- L'abondance des sources secondaires .....	87
Les ressources de l'état civil .....	87
Quelques sources mineures .....	88
3. UN BILAN DES DONNÉES .....	89
a- Aperçu d'ensemble .....	91
b- Un clergé inégalement connu .....	92
CONCLUSION .....	93
<b>DEUXIÈME PARTIE : .....</b>	<b>94</b>
<b>LES PRÊTRES EN RÉVOLUTION .....</b>	<b>94</b>
<b>I FACE AU TOURNANT DE 1791 : .....</b>	<b>95</b>
<b>JUREURS ET RÉFRACTAIRES .....</b>	<b>95</b>
1. Le point sur la Constitution civile .....	96
a- La Constitution civile du clergé et le serment .....	96
Les innovations du nouveau régime .....	96
Le serment civique et ses enjeux .....	99
Le cas du clergé non paroissial .....	101
Les conditions du serment civique dans le Var .....	102
b- Une statistique varoise renouvelée .....	109
Le Var et l'historiographie nationale .....	110
Le document 1 L 1090 et ses limites .....	111



Une prospection des sources élargie .....	113
2. Un clergé massivement jureur .....	113
a- Une nouvelle image globale du serment varois .....	114
Des résultats bruts à relativiser.....	114
Confirmation globale des chiffres de T. Tackett.....	118
b- Différents angles d'approche sur le serment.....	121
Analyse spatiale : une adhésion différenciée au serment .....	121
Typologie du clergé devant le serment .....	122
Clergé des villes, clergé des champs .....	124
3. Essai d'interprétation des résultats.....	128
a- Le rôle des anciens cadres : évêques et diocèses d'Ancien Régime .....	129
La géographie des anciens diocèses : un révélateur ? .....	129
Le faible rôle des séminaires diocésains .....	133
Une réaction contre les évêques ? .....	135
L'émigration des évêques varois .....	137
b- Le profil du clergé varois .....	140
Un clergé divers et divisé .....	140
Le poids inégal du gallicanisme et du jansénisme .....	143
Les cahiers de doléances du clergé .....	146
Les élus du printemps 1789.....	153
Recherche d'un profil du réfractaire .....	156
c- Le serment, image du sentiment des Varois ?.....	159
Des Varois assez détachés de l'Église ?.....	159
Les cahiers de doléances des communautés.....	164
Les cahiers de doléances du Tiers-État .....	170
4. Les dessous d'une quasi-unanimité.....	172
a- Les zélés .....	172
Des prêtres très motivés .....	172
Un discours révolutionnaire .....	174
b- Réticences et hésitations .....	175
Des prestations parfois tardives.....	175
Absences inopinées et incidents.....	177
Le cas de Jean-Baptiste Gardon, curé de Bandol .....	179
c- Les rétractations .....	182
Des sources diverses et complémentaires .....	183
Une approche statistique .....	186
Analyse explicative des rétractations .....	190
Les motivations des rétractations .....	194
Un bilan : le serment, une réalité complexe .....	197
Un clergé jureur, gallican et légaliste.....	197
Les rétractations : un écart au modèle.....	198
II COMPORTEMENTS DURANT LA DÉCENNIE RÉVOLUTIONNAIRE.....	199
1. La mise en place des deux Églises parallèles.....	201
a- L'installation de l'Église constitutionnelle .....	201
Stabilité du réseau paroissial .....	201
Relative stabilité du personnel des desservants.....	202
L'élection de l'évêque constitutionnel .....	204
Une administration constitutionnelle renouvelée .....	213

Le travail de l'évêque constitutionnel .....	214
b- Les réfractaires en résistance .....	219
Des réfractaires souvent discrets .....	220
Les émigrés : leur identité et leur rôle .....	222
Le discours des évêques émigrés .....	224
2. L'évolution divergente des deux Églises .....	230
a- L'éclatement de l'Église constitutionnelle .....	230
Des contestataires divers et de plus en plus nombreux .....	231
Le cas Montjallard .....	235
Les événements toulonnais de 1793 .....	237
Les révolutionnaires zélés .....	243
Une majorité silencieuse ? .....	246
L'isolement progressif de Rigouard .....	250
b- Le renforcement de l'Église réfractaire .....	257
Des émigrés de plus en plus nombreux et dispersés .....	258
Les réfractaires restés dans le Var : un objet de mémoire .....	261
Des « martyrs » valorisés par l'historiographie .....	264
Après l'orage .....	265
3. La situation au Concordat : la revanche des réfractaires .....	266
a- Deux études de cas : les anciens diocèses de Fréjus et de Toulon .....	267
Le diocèse de Fréjus : un clergé diminué dominé par les réfractaires .....	267
Le diocèse de Toulon : peu de prêtres, mais une majorité de « bons » .....	268
b- Élargissement à l'échelle varoise .....	270
Les effectifs : une baisse sensible, mais non catastrophique .....	270
La composition du clergé .....	271
LES PRÊTRES EN RÉVOLUTION : UN BILAN .....	276
TROISIÈME PARTIE : .....	279
ESSOR ET DÉCLIN DU CLERGÉ AU XIX <sup>e</sup> SIÈCLE .....	279
I LE PARCOURS INDIVIDUEL DU PRÊTRE .....	279
1. Le recrutement du clergé varois .....	280
a- Les ordinations .....	281
Reconstitution d'une série statistique .....	281
Un mouvement contrasté : un large essor, puis un déclin précoce .....	290
Ordinations de séculiers et de réguliers .....	292
b- Les vocations : un portait spirituel et intellectuel .....	294
Le modèle de la vocation précoce .....	294
D'autres types de vocation .....	296
L'âge des ordonnés : une certaine stabilité .....	297
c- Les origines familiales .....	302
La prêtrise, une affaire de famille .....	302
Homonymie ou parenté ? .....	303
Splendeur et misère des « familles patriarcales » .....	307
Des écarts au modèle plus ou moins importants .....	311
Les prêtres, des cadets aux aînés ? .....	312
d- Les origines sociales .....	315
Un lourd travail de reconstitution sociologique .....	316
L'Ancien Régime : un clergé dual .....	319
Après 1790 : un clergé dominé par les fils d'artisans .....	320

Une paradoxale décreue du niveau d'instruction .....	324
e- Les origines géographiques .....	328
Une valorisation complexe des données .....	328
Une évolution significative .....	331
Un bilan : le déclin d'un modèle .....	340
2. La carrière ecclésiastique .....	342
a- Les types de carrière.....	342
Le vicariat, porte d'entrée du ministère paroissial .....	343
Une mutation des carrières au milieu du siècle.....	345
Des ministères parfois très longs.....	347
Accélération et interruptions dans la carrière .....	348
b- Les occupations du prêtre .....	351
Les prêtres écrivains.....	352
Des activités plus marginales .....	354
c- La retraite .....	355
Une retraite peu demandée.....	355
Un temps de repos ou d'activité ?.....	356
d- La mort du prêtre, entre réalité et hagiographie.....	357
Les conditions matérielles de la mort.....	358
Entre hommage et solitude.....	363
Le miroir des notices nécrologiques.....	366
II UN CLERGÉ VAROIS TRAVERSÉ PAR DES FAIBLESSES .....	370
1. Approche quantitative du clergé varois.....	370
a- L'effectif du clergé varois .....	371
La lente reconstitution du clergé varois .....	373
Une irrémédiable chute .....	376
L'appoint mineur des incardinations.....	378
b- L'encadrement clérical de la population.....	380
Un encadrement très serré .....	381
Une chute à la fin du XIX <sup>e</sup> siècle .....	383
Des choix de répartition spatiale discutables .....	384
Étude de cas : l'évolution des paroisses de Toulon.....	387
c- La pyramide des âges du clergé varois .....	390
L'héritage révolutionnaire : un clergé divisé et vieillissant .....	395
Un long mais constant rajeunissement .....	397
2. Le manque d'unité du clergé varois .....	400
a- Des rapports parfois difficiles avec l'autorité .....	400
Les difficultés de la réconciliation concordataire .....	400
Face à un évêque venu du Nord .....	404
b- Formation et sociabilité : des lacunes .....	406
Le sort divers des établissements de formation.....	407
Un séminaire qui sait garder ses élèves.....	414
Une faible sociabilité cléricale .....	415
c- Scandales et défections .....	418
Les scandales.....	418
La hausse des départs du sacerdoce .....	420
3. La perte du peuple .....	423
a- Un détachement croissant .....	423

Un éphémère retour à la foi ? .....	423
Une atmosphère de moins en moins catholique .....	427
La mesure de la pratique religieuse .....	429
Les années 1860 : faible pratique et dimorphisme sexuel .....	430
Les années 1900 : une lourde chute des taux .....	437
b- Prêtres et laïcs : des rapports souvent difficiles .....	440
Des facteurs d'explication multiples .....	440
Le clergé varois et la politique .....	442
Des causes plus profondes ? .....	448
La Séparation de 1905 : un aveu de faiblesse .....	452
BILAN : FORCES ET FAIBLESSES DU CLERGÉ .....	456
CONCLUSION GÉNÉRALE : LA MUTATION DES PRÊTRES VAROIS .....	458
Le creuset de la Révolution .....	458
Un clergé isolé, mais aussi transformé .....	459
Des caractères originaux de déchristianisation .....	462
TABLE DES TABLEAUX .....	464
TABLE DES GRAPHIQUES .....	465
INDEX DES PRINCIPAUX NOMS PROPRES .....	466
TABLE DES MATIÈRES .....	470

## RÉSUMÉ

### De l'Ordre à la vocation. Les prêtres du Var de la Révolution à la Séparation

La présente étude porte sur le clergé séculier du département du Var de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle au début du XX<sup>e</sup> siècle. Elle s'interroge sur les changements de l'identité du prêtre et sur les relations entre l'évolution des ordinations et la baisse de la pratique dans le Var. Elle se fonde sur la méthode de la prosopographie, portant sur 3 480 ecclésiastiques présents dans le département.

Pendant la Révolution, le Var se singularise par le taux de prêtres jureurs le plus élevé de France (92 %). Ce record s'explique notamment par le poids du jansénisme, par une attitude critique des prêtres envers la hiérarchie de l'Église d'Ancien Régime et par l'absence de grands changements sur le terrain. Dans le sillage de la Révolution, le XIX<sup>e</sup> siècle est marqué par une reprise, puis par un déclin précoce des ordinations, sans doute lié à un recul des structures collectives de manifestation de la foi. Les prêtres varois, moins nombreux, sont cependant marqués par une vocation plus personnelle et plus solide.

Mots clés : Histoire religieuse, analyse sociale, analyse statistique, démographie, prosopographie, biographie, cartographie, prêtres, clergé, ecclésiastiques, évêques, Église catholique, catholicisme, diocèse, paroisses, Var, Provence, France, ordinations, Révolution, XIX<sup>e</sup> siècle, Séparation, loi de 1905, déchristianisation, ordinations, pratique religieuse, pascalisans, désocialisation de la foi

### From the Order to the vocation. The priests of the French department of the Var from the Revolution of 1789 to the Separation of 1905

This study is about the secular clergy of the French department of the Var from the end of the XVIII<sup>th</sup> century to the beginning of the XX<sup>th</sup> century. It deals with the changes in the priests' status and the relations between the evolution of the ordinations and the fall in religious practice. It uses the method of the prosopography on 3,400 churchmen present in the department.

During the Revolution, the Var is characterised by the highest rate in France of swearer priests (92 %). This is partly due to the influence of Jansenism, to the critical attitude of the priests towards the hierarchy of the Church and to the absence of great changes on the ground. In the wake of the Revolution, the XIX<sup>th</sup> century is marked by a revival, and then an early decline of the ordinations, probably related to the fall of the collective structures of demonstration of the faith. The declining number of priests of the Var is however marked by a vocation which is both more personal and more robust.

**Université de Provence (Aix-Marseille I)  
École doctorale 355 « Espaces, cultures, sociétés »**

**Thèse de Doctorat d'Histoire contemporaine**

présentée par Alain VIGNAL

**DE L'ORDRE À LA VOCATION.**  
**LES PRÊTRES DU VAR**  
**DE LA RÉVOLUTION À LA SÉPARATION**

**ANNEXES**

**SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE**

**Soutenue le 18 décembre 2010**

**Mention Très honorable avec Félicitations du jury**

Directeur de recherches : M. Jean-Marie GUILLON,  
professeur d'Histoire contemporaine à l'Université de Provence

Jury

M. Régis BERTRAND, professeur émérite à l'Université Aix-Marseille I  
M. Jean-Marie GUILLON, professeur à l'Université Aix-Marseille I  
M. Paul d'HOLLANDER, professeur à l'Université de Limoges, rapporteur  
M. Christian SORREL, professeur à l'Université de Lyon-II, rapporteur, président du Jury

**DE L'ORDRE À LA VOCATION.**  
**LES PRÊTRES DU VAR**  
**DE LA RÉVOLUTION À LA SÉPARATION**

**ANNEXES**





**I**

**GÉOGRAPHIE HISTORIQUE**

**DE L'ESPACE ÉTUDIÉ**

## AVERTISSEMENT

Sauf mention contraire, les cartes et les fonds de carte ont été réalisés par nos soins, en qualité 300 dpi, à partir des données présentées au long de notre étude et dans notre bibliographie en fin de volume.

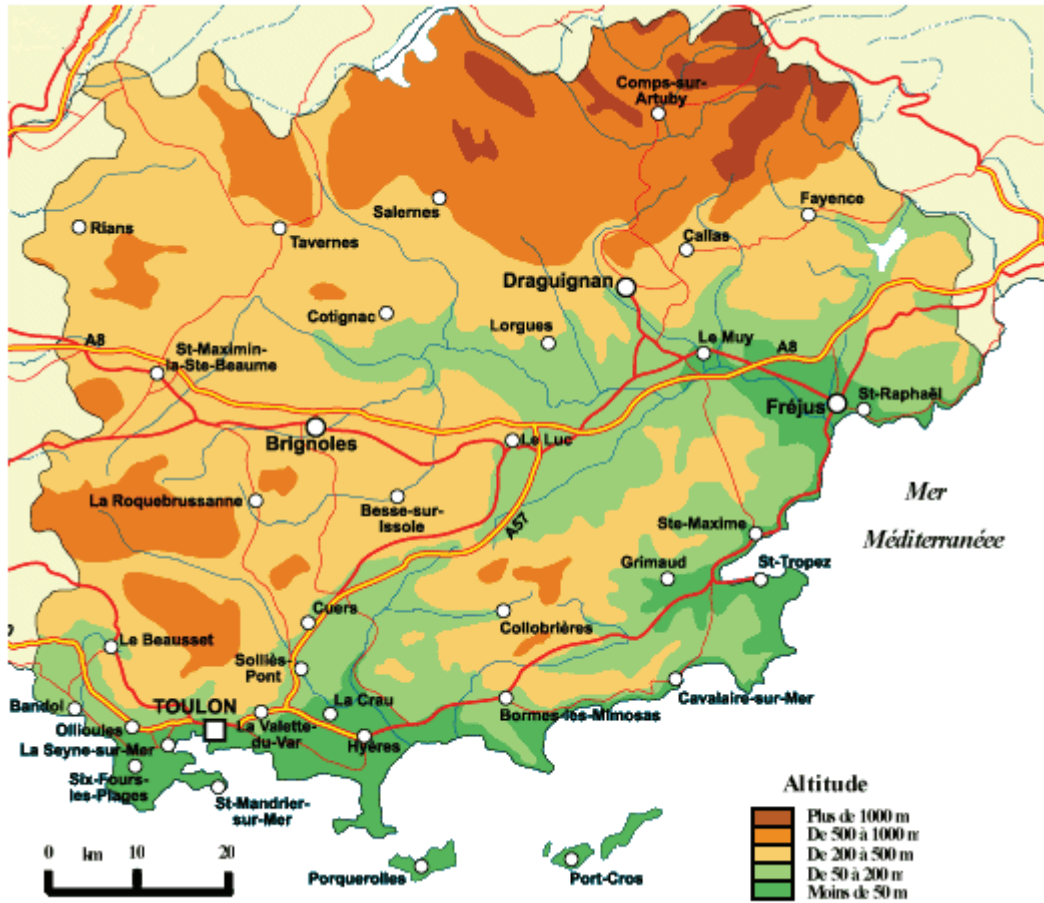
Parmi les références les plus souvent utilisées, il faut citer :

Édouard BARATIER, Georges DUBY, Ernest HILDESHEIMER et alii, *Atlas historique, Provence, Comtat Venaisin, principauté d'Orange, Comté de Nice, principauté de Monaco*, Paris, Armand Colin, 1969, 208 p. et 326 planches.

« Des villages de Cassini aux communes d'aujourd'hui » ([http://cassini.ehess.fr/cassini/fr/html/1\\_navigation.php](http://cassini.ehess.fr/cassini/fr/html/1_navigation.php)) : banque de données chiffrées et cartographiques sur l'histoire du territoire français, coordonnée par l'École des Hautes études en sciences sociales (EHESS).

<http://sebastien-avy.phpnet.org/> : site Internet de Sébastien AVY, généalogiste amateur compilateur de données sur l'Ancien Régime (certains documents intéressants ont été retirés depuis 2009).

## ANNEXE I-1 : LE VAR AUJOURD'HUI



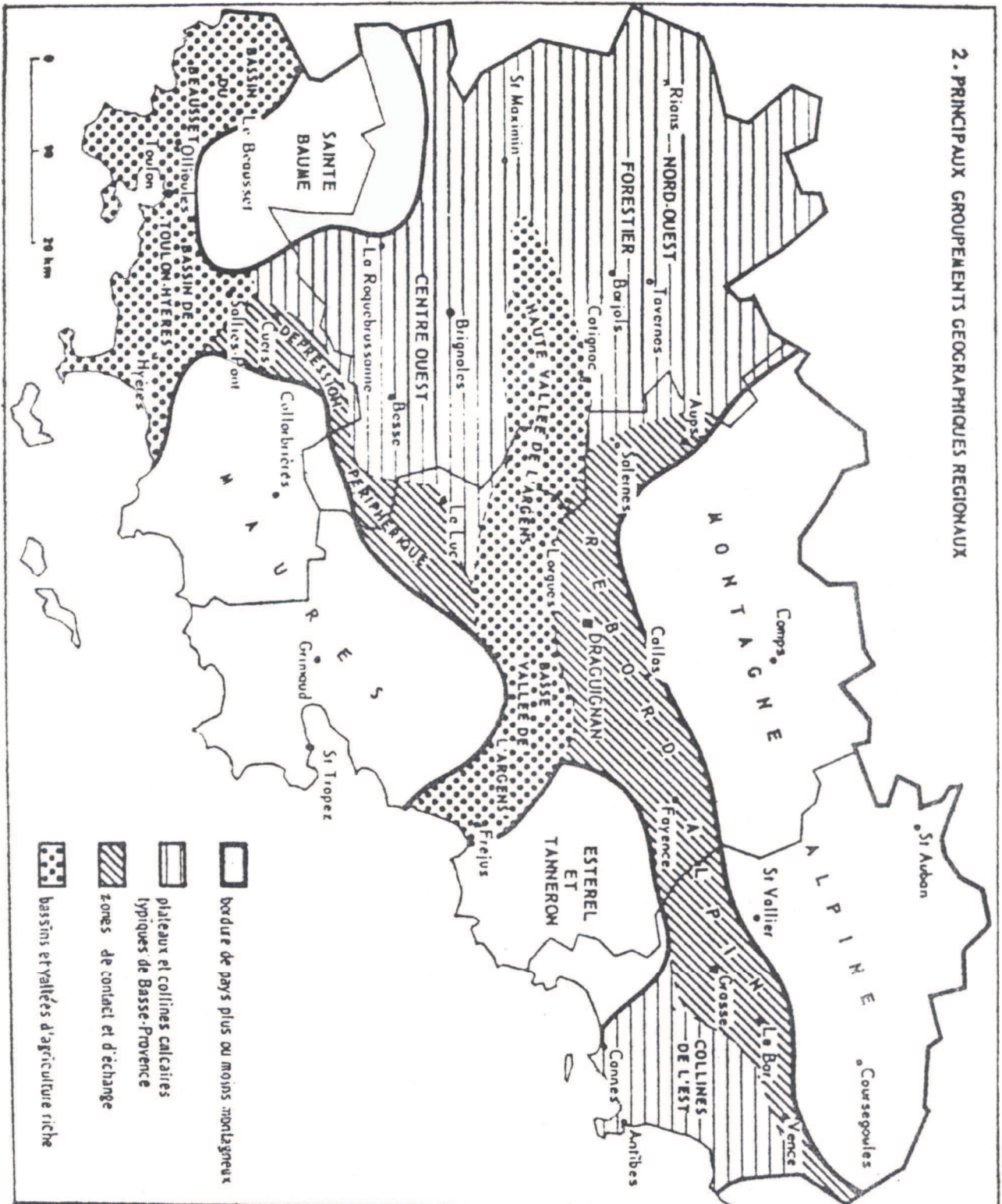
D'après <http://www.pacainfoeco.com>

## ANNEXE I-2 : LE VAR EN 1914



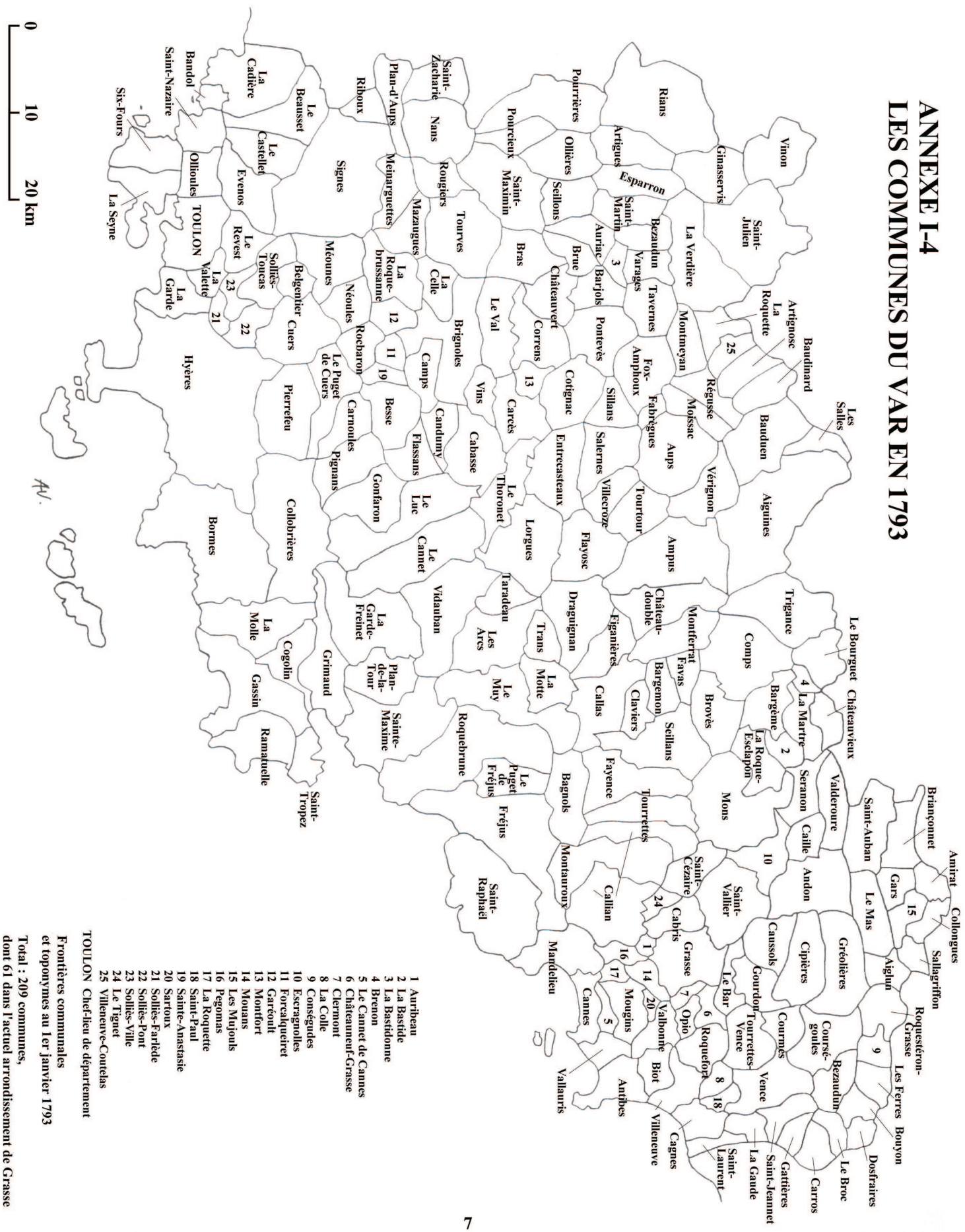
Carte anglaise de 1914 (<http://www.lib.utexas.edu>)

### ANNEXE I-3 : LES ENSEMBLES RÉGIONAUX DU VAR

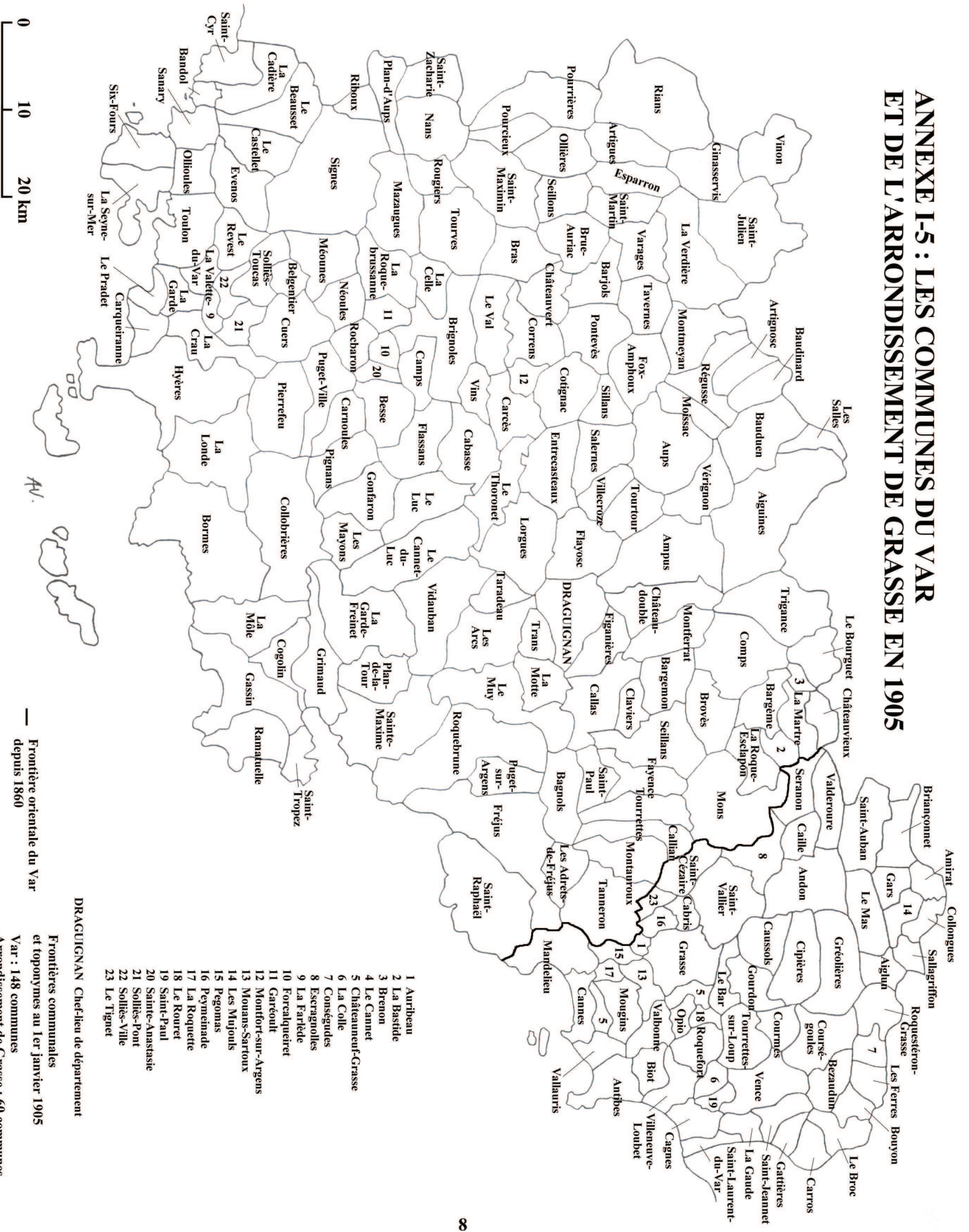


Source : Maurice AGULHON, *La Vie sociale en Provence intérieure au lendemain de la Révolution*, Paris, Société des Études Robespierriennes, coll. « Bibliothèque d'Histoire révolutionnaire », 3<sup>e</sup> série, n°12, 1970, p. 517.

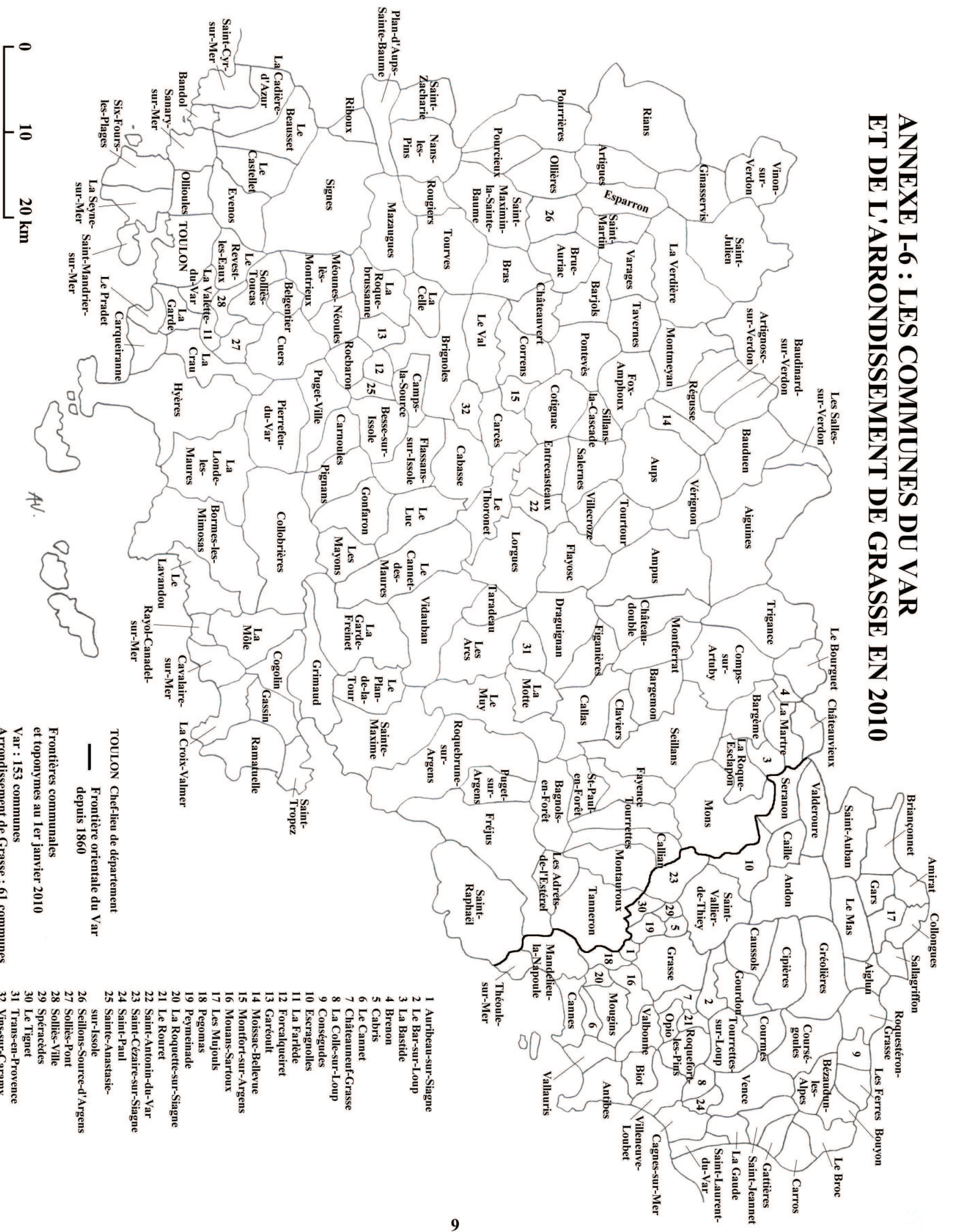
# ANNEXE I-4 LES COMMUNES DU VAR EN 1793



# ANNEXE I-5 : LES COMMUNES DU VAR ET DE L'ARRONDISSEMENT DE GRASSE EN 1905

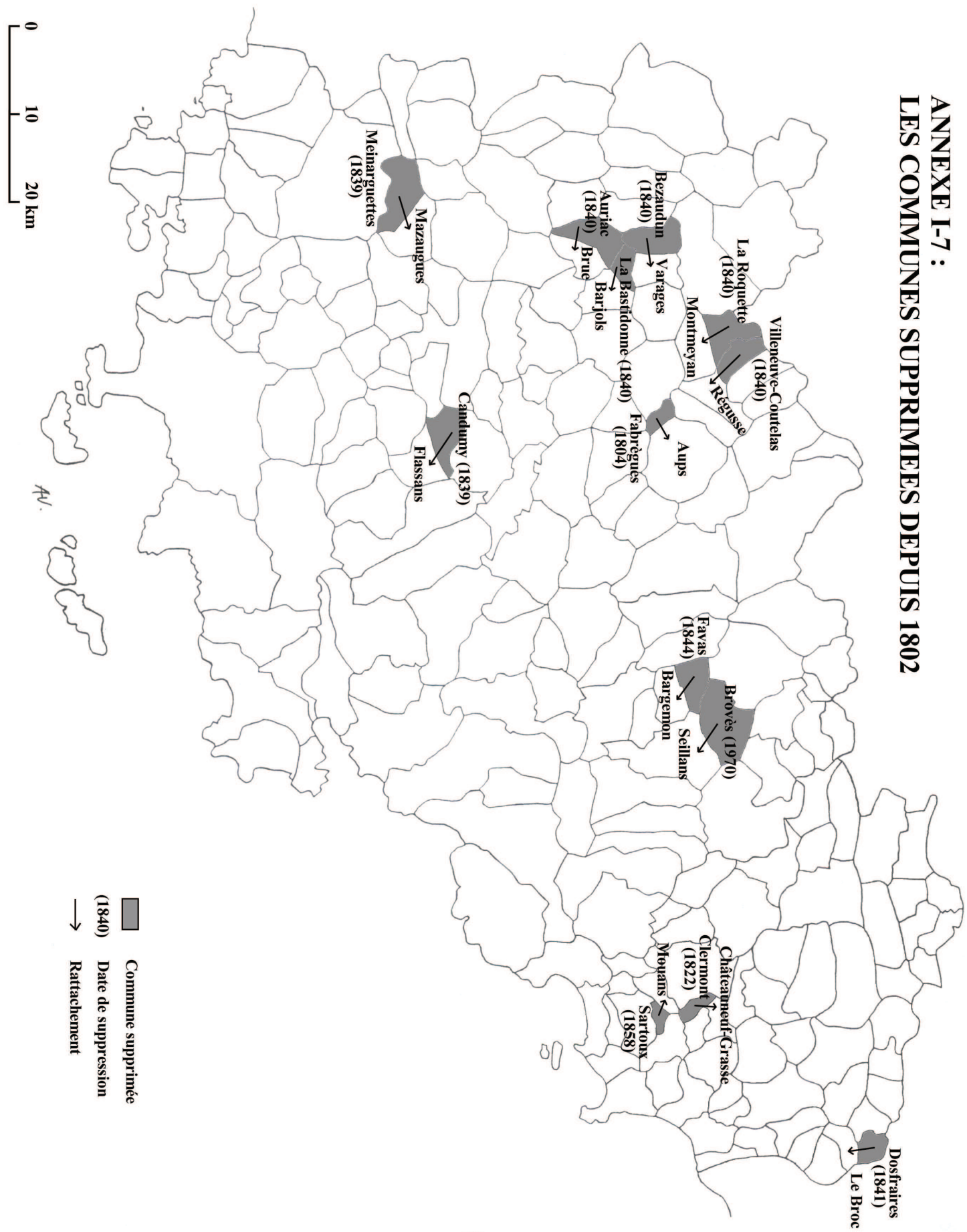


# ANNEXE I-6 : LES COMMUNES DU VAR ET DE L'ARRONDISSEMENT DE GRASSE EN 2010



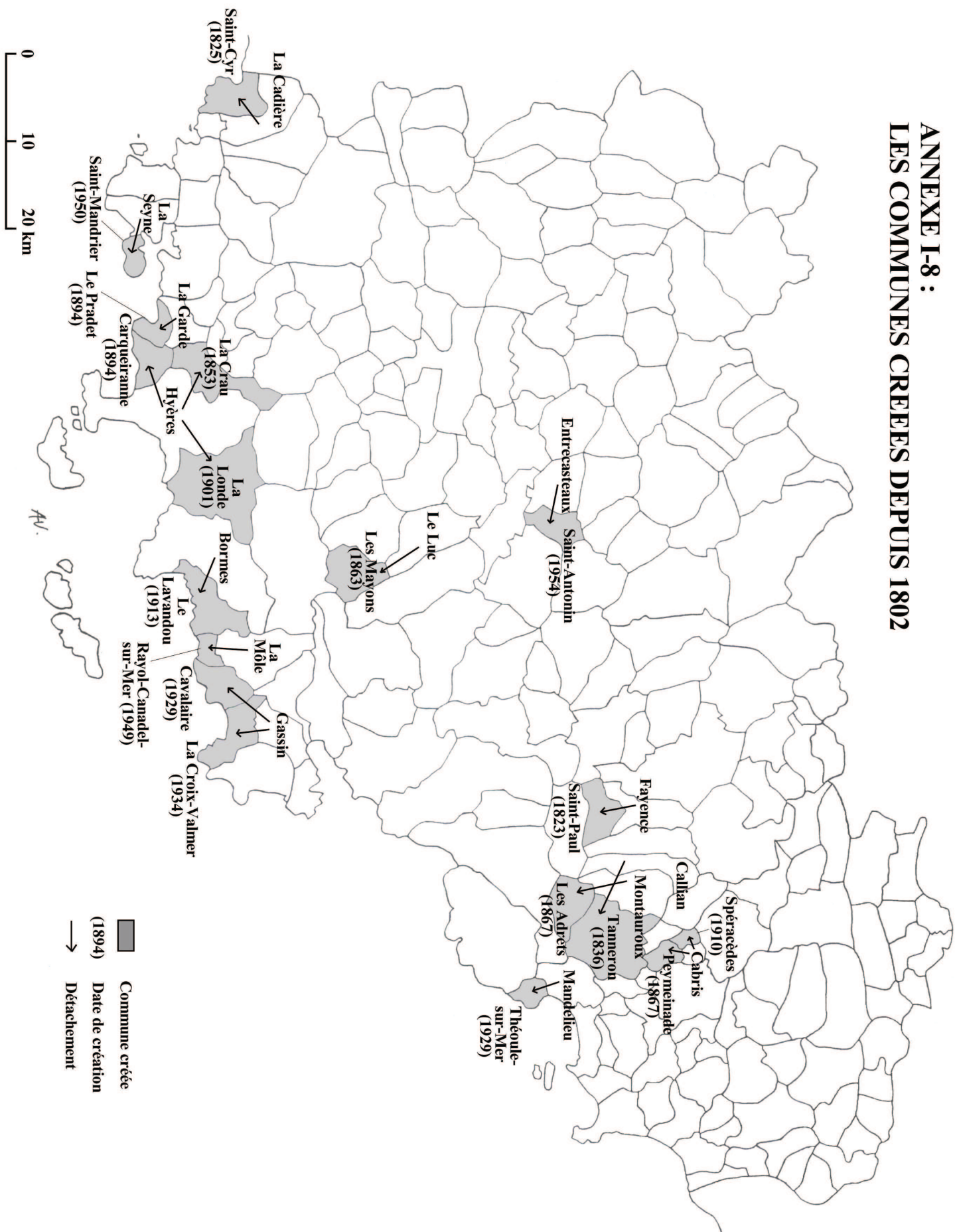
- 1 Auribeau-sur-Siagne
- 2 Le Bar-sur-Loup
- 3 La Bastide
- 4 Breton
- 5 Cabris
- 6 Le Cannet
- 7 Châteauauf-Grasse
- 8 La Colle-sur-Loup
- 9 Conségudes
- 10 Escragnolles
- 11 La Farède
- 12 Forcalquieret
- 13 Gardoult
- 14 Moissac-Bellevue
- 15 Montfort-sur-Argens
- 16 Monaus-Sartoux
- 17 Les Mujons
- 18 Pegomas
- 19 Peymeinade
- 20 La Roquefle-sur-Siagne
- 21 Le Rouret
- 22 Saint-Antonin-du-Var
- 23 Saint-Cézaire-sur-Siagne
- 24 Saint-Paul
- 25 Sainte-Anastasia-sur-Issole
- 26 Seillons-Source-d'Argens
- 27 Solliès-Pont
- 28 Solliès-Ville
- 29 Spéracèdes
- 30 Le Tignet
- 31 Trans-en-Provence
- 32 Vins-sur-Caramy

# ANNEXE I-7 : LES COMMUNES SUPPRIMEES DEPUIS 1802





# ANNEXE I-8 : LES COMMUNES CREEES DEPUIS 1802



**ANNEXE I-9**  
**MODIFICATIONS ADMINISTRATIVES**  
**RELATIVES AUX COMMUNES DE L'ESPACE D'ÉTUDE**

**1. Communes supprimées**

**1A : Le Var (10 communes supprimées depuis 1802)**

<b>Date</b>	<b>Commune supprimée</b>	<b>Commune de rattachement</b>
1804	Fabrègues	Aups
1839	Candumy	Flassans
	Meinarguettes	Mazaugues
1840	Auriac	Brue (devient Brue-Auriac)
	La Bastidonne	Barjols
	Bezaudun	Varages
	La Roquette	Montmeyan
	Villeneuve-Coutelas	Régusse
1844	Favas	Bargemon
1970	Brovès	Seillans

**1B : L'arrondissement de Grasse (7 Communes supprimées depuis 1790)**

<b>Date</b>	<b>Commune supprimée</b>	<b>Commune de rattachement</b>
1790	Fougassières	Dosfraires
1791	Le Puget-Saint-Laurent	Saint-Laurent
	Malvans	Vence
1792	Les Valettes	Tourrettes
1822	Clermont	Châteauneuf-d'Opio
1841	Dosfraires	Le Broc
1858	Sartoux	Mouans (devient Mouans-Sartoux)

**2. Communes créées**

**2A : Le Var (15 communes créées depuis 1802)**

<b>Date</b>	<b>Commune créée</b>	<b>Commune démembrée</b>
1823	Saint-Paul	Fayence
1825	Saint-Cyr	La Cadière
1836	Tanneron	Callian
1853	La Crau	Hyères
1863	Les Mayons-du-Luc	Le Luc
1867	Les Adrets-de-Montauroux	Montauroux
1894	Carqueiranne	Hyères
	Le Pradet	La Garde
1901	La Londe	Hyères
1913	Le Lavandou	Bormes
1929	Cavalaire	Gassin
1934	La Croix	Gassin
1949	Rayol-Canadel-sur-Mer	La Môle
1950	Saint-Mandrier	La Seyne
1954	Saint-Antonin-du-Var	Entrecasteaux

**2B : L'arrondissement de Grasse (7 communes créées depuis 1790)**

Date	Commune créée	Commune démembrée
1790	Roquefort	Saint-Paul
	Valderoure	Seranon
1792	La Colle	Saint-Paul
1793	Le Rouret	Châteauneuf-Grasse
1867	Peymeinade	Cabris
1910	Spéracèdes	Cabris
1929	Théoule-sur-Mer	Mandelieu

**3. Changements de toponymes****3A : Le Var (46 changements depuis 1802)**

Date	Ancien nom	Nouveau nom
1862	La Molle	La Môle
1867	Puget-après-Cuers	Puget-Ville
1877	Solliès-Farlède	La Farlède
1886	Puget	Puget-sur-Argens
1889	La Seyne	La Seyne-sur-Mer
1890	Saint-Nazaire	Sanary
1891	Les Adrets-de-Montauroux	Les Adrets-de-Fréjus
1891	La Valette	La Valette-du-Var
1897	Les Mayons-du-Luc	Les Mayons
1904	Montfort	Montfort-sur-Argens
1907	Saint-Cyr	Saint-Cyr-sur-Mer
1920	La Cadière	La Cadière-d'Azur
	Comps	Comps-sur-Artuby
	Nans	Nans-les-Pins
	Le Revest	Le Revest-les-Eaux
	Saint-Maximin	Saint-Maximin-la-Sainte-Baume
	Saint-Paul	Saint-Paul-en-Forêt
	Sillans	Sillans-la-Cascade
	Trans	Trans-en-Provence
1921	Roquebrune	Roquebrune-sur-Argens
	Seillons	Seillons-Source-d'Argens
1923	Six-Fours	Six-Fours-la-Plage
1924	Flassans	Flassans-sur-Issole
	Sanary	Sanary-sur-Mer
1927	Le Cannet-du-Luc	Le Cannet-des-Maures
1929	Bagnols	Bagnols-en-Forêt
1930	Cavalaire	Cavalaire-sur-Mer
1935	Moissac	Moissac-Bellevue
	Pierrefeu	Pierrefeu-du-Var
	Sainte-Anastasie	Sainte-Anastasie-sur-Issole
	Les Salles	Les Salles-sur-Verdon
1936	Camps	Camps-la-Source
	Méounes	Méounes-lès-Montrieux
1937	Artignosc	Artignosc-sur-Verdon
	La Croix	Croix-Valmer
	Vins	Vins-sur-Caramy
1947	Vinon	Vinon-sur-Verdon
1951	Saint-Mandrier	Saint-Mandrier-sur-Mer
1961	Besse	Besse-sur-Issole
	Croix-Valmer	La Croix-Valmer

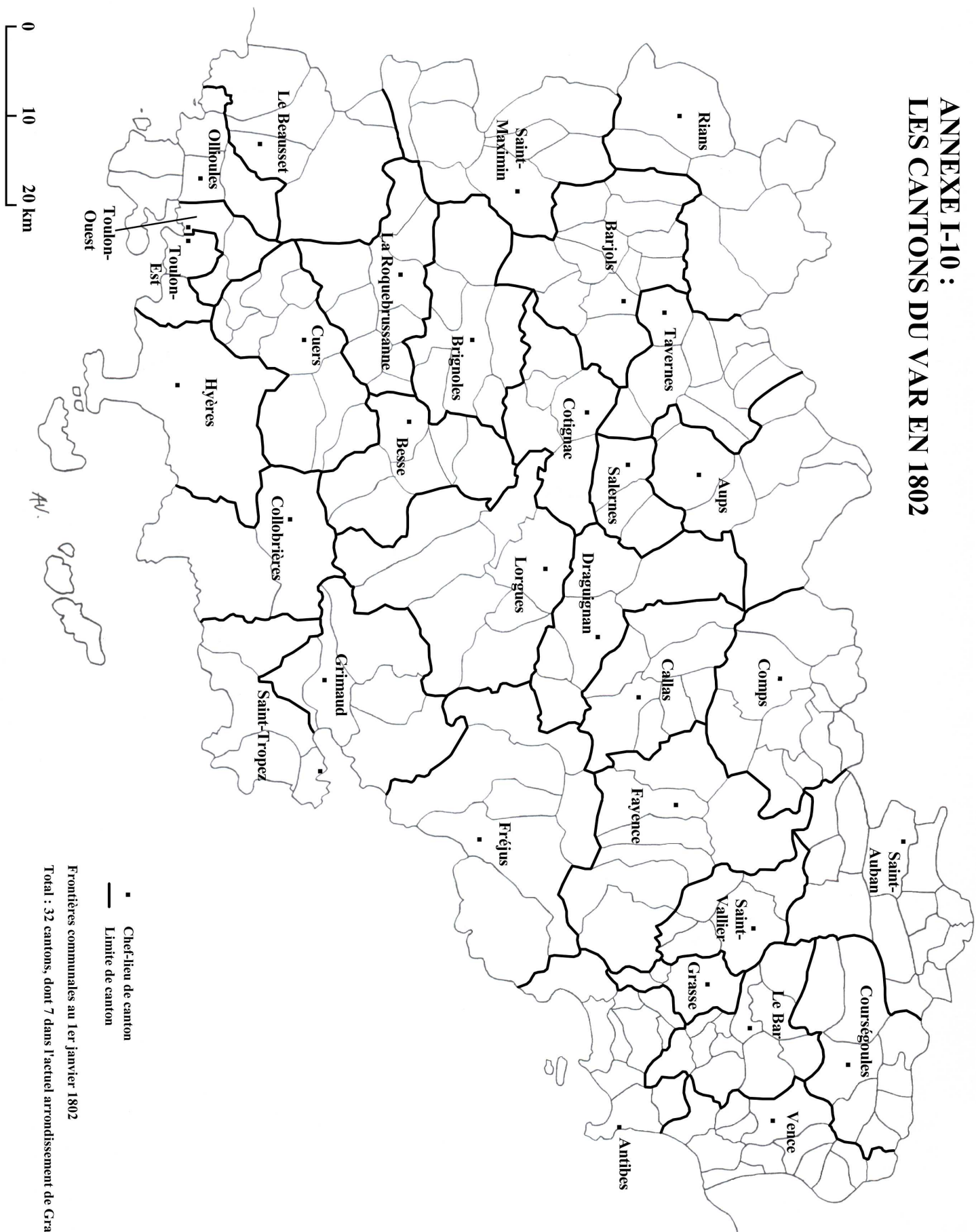
1962	Les Adrets-de-Fréjus	Les Adrets-de-l'Estérel
1968	Bormes	Bormes-les-Mimosas
1973	Baudinard	Baudinard-sur-Verdon
1974	Six-Fours-la-Plage	Six-Fours-les-Plages
1993	Plan-d'Aups	Plan-d'Aups-Sainte-Baume
2008	Plan-de-la-Tour	Le Plan-de-la-Tour

### 3B. L'arrondissement de Grasse (12 changements depuis 1802)

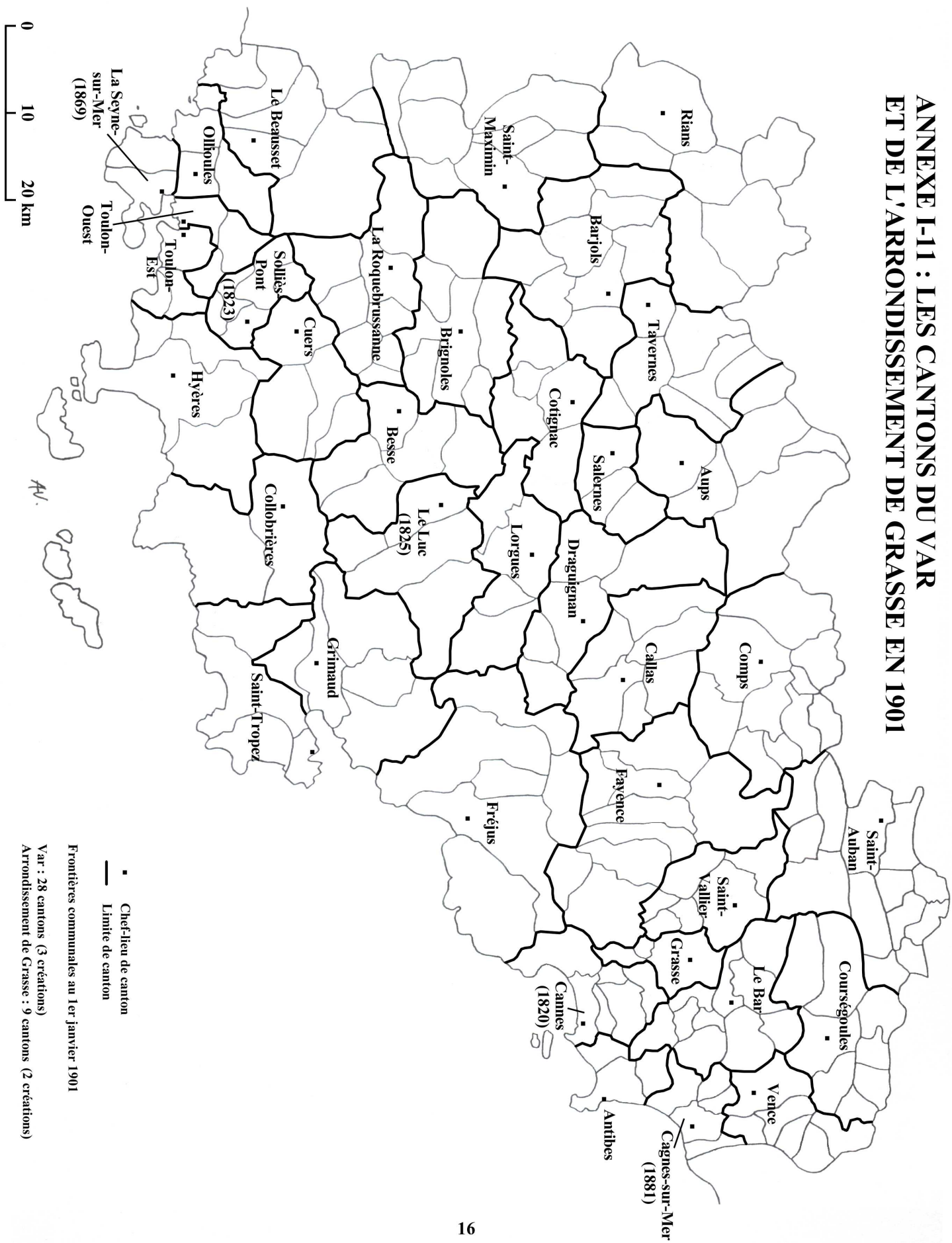
Date	Ancien nom	Nouveau nom
1894	Tourrettes-de-Vence	Tourrettes-sur-Loup
1896	Saint-Laurent	Saint-Laurent-du-Var
1922	Cagnes	Cagnes-sur-Mer
1926	La Colle	La Colle-sur-Loup
	La Roquette	La Roquette-sur-Siagne
1933	Auribeau	Auribeau-sur-Siagne
	Bézaudun	Bézaudun-les-Alpes
	Roquefort	Roquefort-les-Pins
	Saint-Cézaire	Saint-Cézaire-sur-Siagne
1957	Saint-Vallier	Saint-Vallier-de-Thiery
1961	Le Bar	Le Bar-sur-Loup
1970	Mandelieu	Mandelieu-la-Napoule

**Sources** [http://cassini.ehess.fr/cassini/fr/html/1\\_navigation.php#](http://cassini.ehess.fr/cassini/fr/html/1_navigation.php#),  
[http://fr.wikipedia.org/wiki/Anciennes\\_communes\\_du\\_Var](http://fr.wikipedia.org/wiki/Anciennes_communes_du_Var),  
[http://fr.wikipedia.org/wiki/Anciennes\\_communes\\_des\\_Alpes-Maritimes](http://fr.wikipedia.org/wiki/Anciennes_communes_des_Alpes-Maritimes)  
(Sites consultés le 27 juillet 2009)

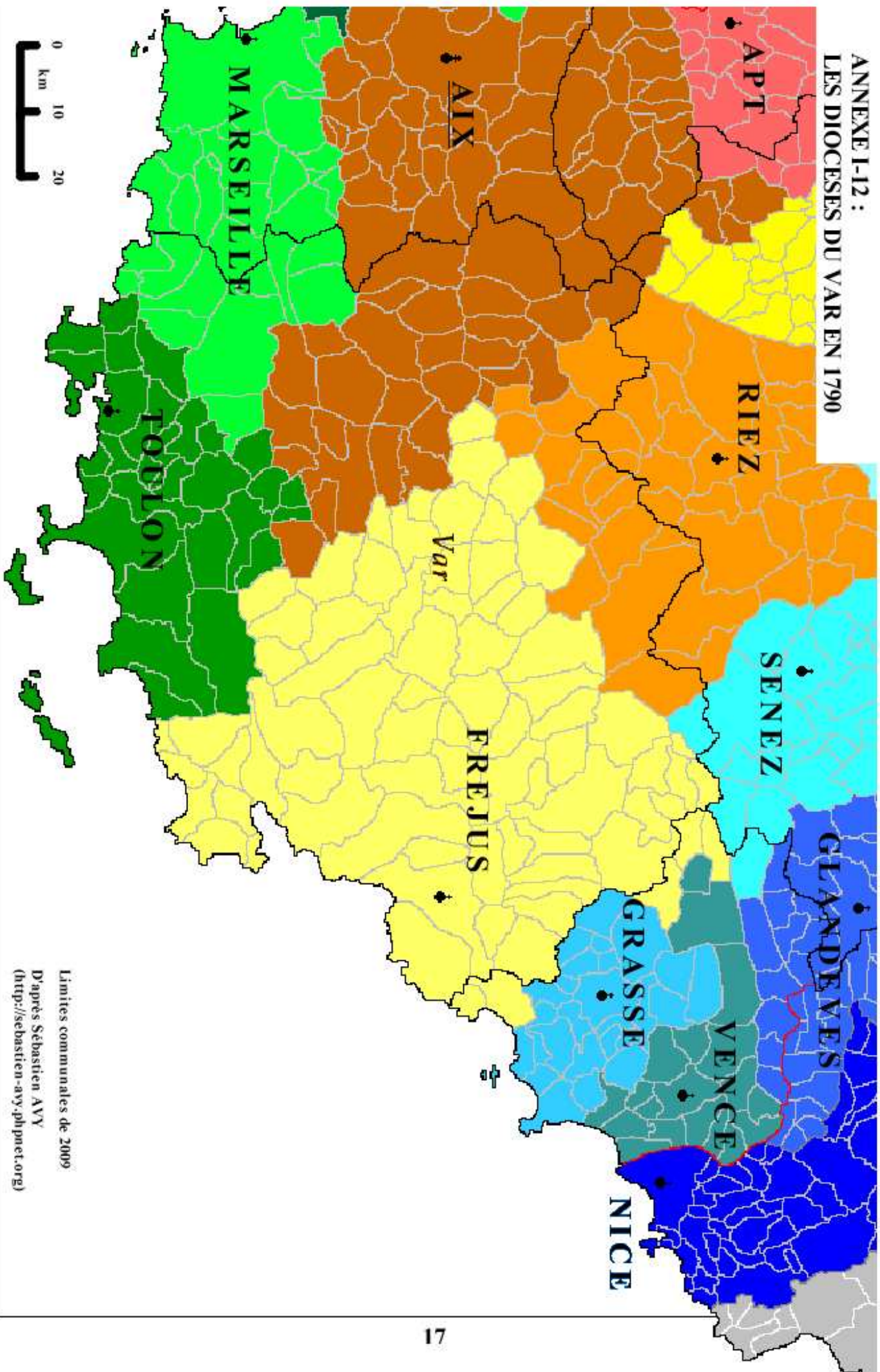
# ANNEXE I-10 : LES CANTONS DU VAR EN 1802



# ANNEXE I-11 : LES CANTONS DU VAR ET DE L'ARRONDISSEMENT DE GRASSE EN 1901

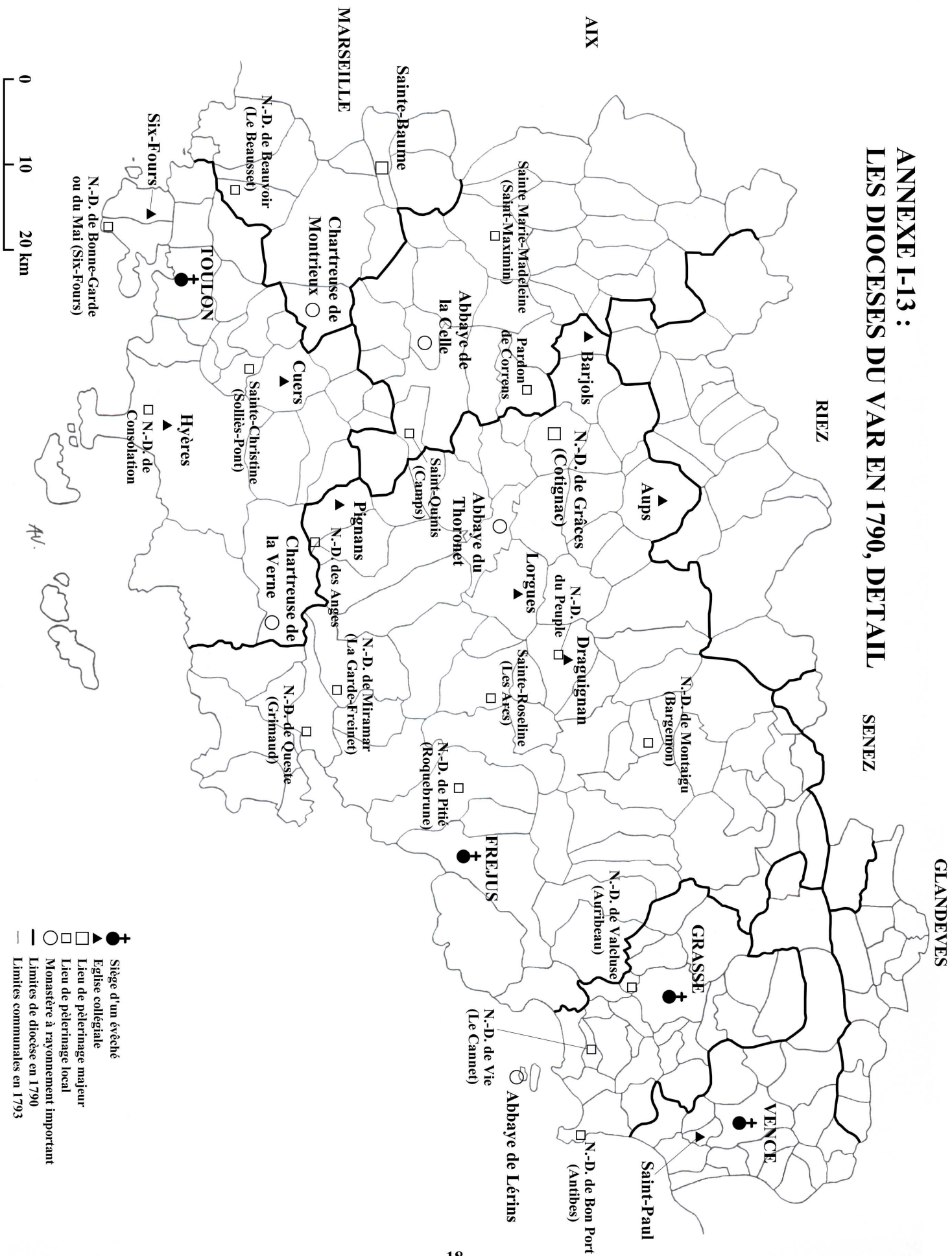


ANNEXE I-12 :  
LES DIOCESES DU VAR EN 1790



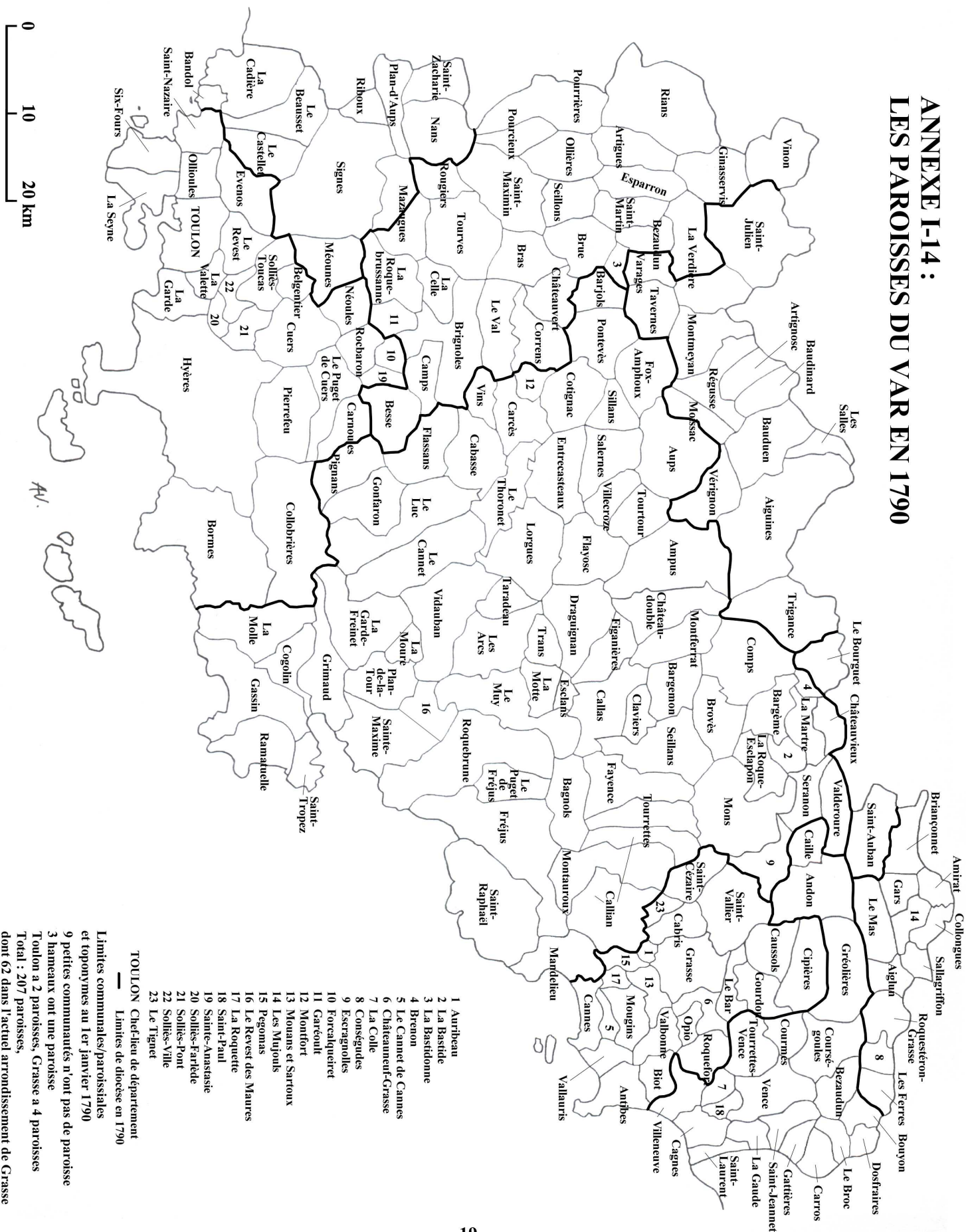
Limites communales de 2009  
D'après Sébastien AVY  
(<http://sebastien-avy.ph.pnet.org>)

# ANNEXE I-13 : LES DIOCESES DU VAR EN 1790, DETAIL





# ANNEXE I-14 : LES PAROISSES DU VAR EN 1790



## ANNEXE I-15 : LE DIOCESE DE GRASSE EN 1789



A. Vignal 2009

— Limite de diocèse

● Evêché

▲ Collégiale

*Thorenc* Commune supprimée  
depuis 1789

*(Théoule)* Commune créée  
depuis 1789

En 1789, le diocèse de Grasse, partie de la province ecclésiastique d'Embrun, comprend 27 paroisses, qui correspondent à :

- 25 communes actuelles
- 2 communes supprimées  
(Clermont réuni à Châteauneuf en 1822,  
Sartoux réuni à Mouans en 1858)
- 3 communes créées  
(Peymeinade distrait de Cabris en 1868,  
Spéracèdes distrait de Cabris en 1910,  
Théoule distrait de Mandelieu en 1929)

Frontières communales de 2000

## ANNEXE I-16 : LE DIOCESE DE VENCE EN 1789



A. Vignal 2009

— Limite de diocèse

● Evêché

▲ Collégiale

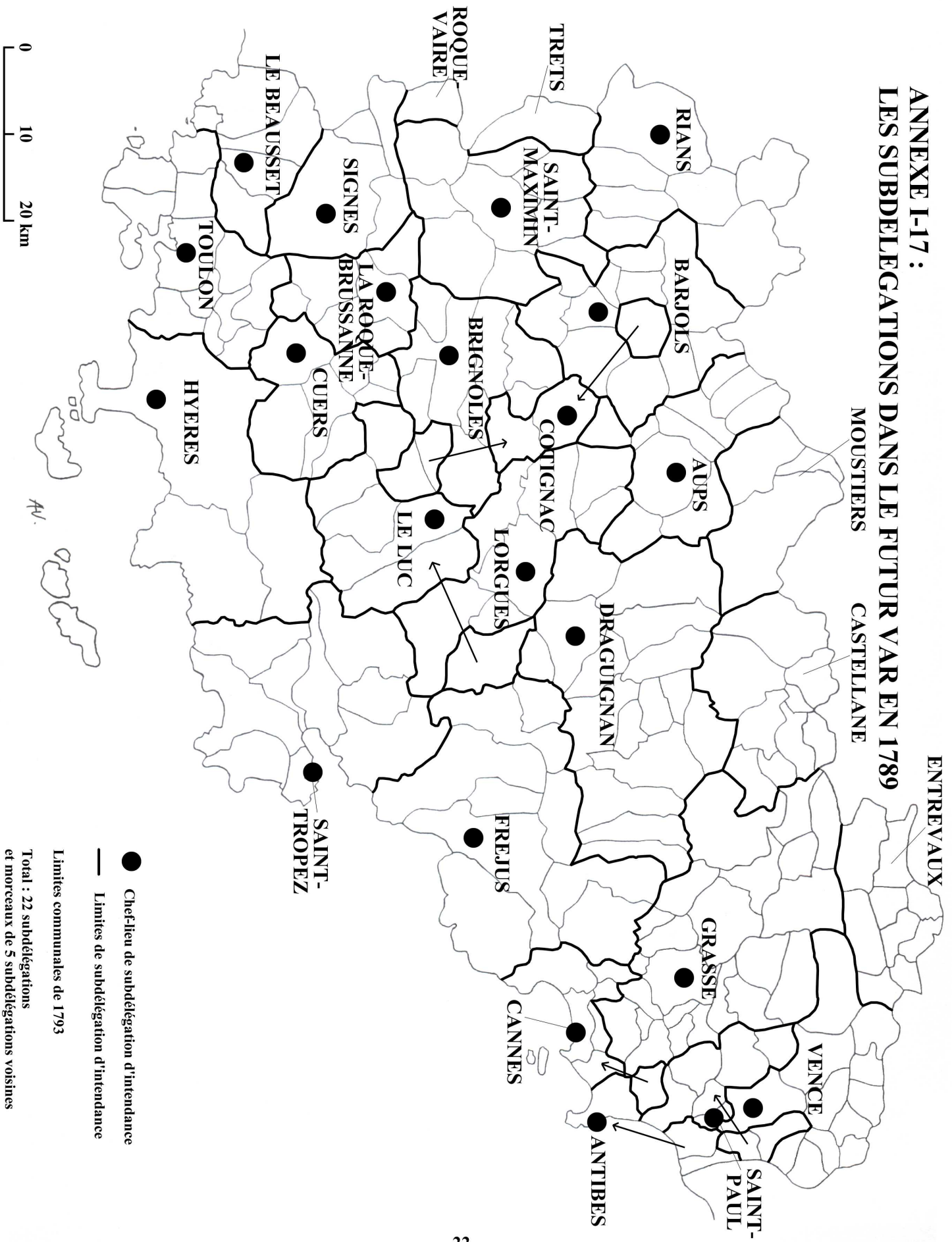
*Thorenc* Commune supprimée  
depuis 1789

En 1789, le diocèse de Vence, partie de la province ecclésiastique d'Embrun, comprend 21 paroisses, qui correspondent à :

- 19 communes actuelles
- 2 communes supprimées (Thorenc réuni à Andon en 1789, Dosfraires réuni au Broc en 1841)

Frontières communales de 2000

**ANNEXE I-17 :  
LES SUBDELEGATIONS DANS LE FUTUR VAR EN 1789**

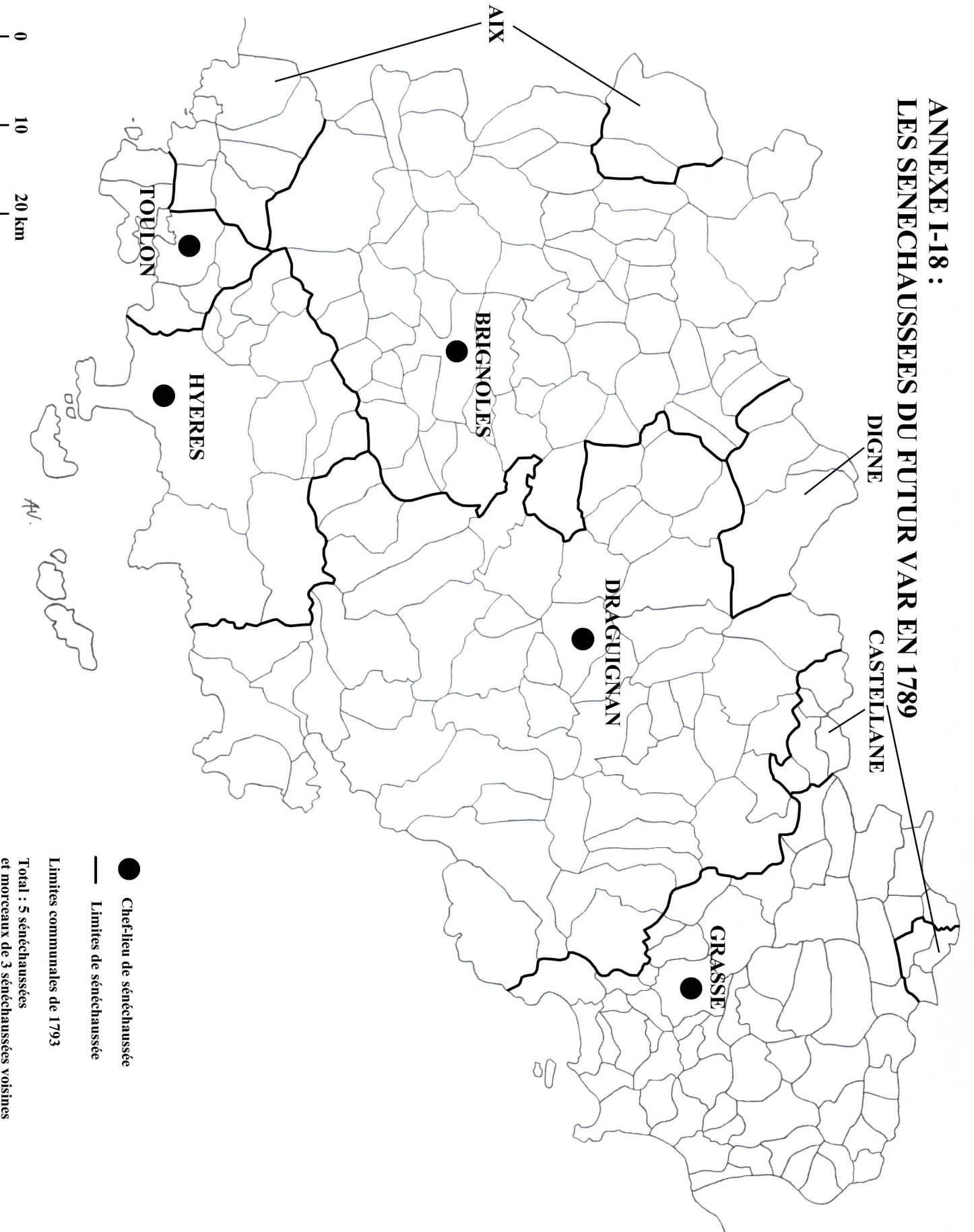


- Chef-lieu de subdélégation d'intendance
- Limites de subdélégation d'intendance

Limites communales de 1793

Total : 22 subdélégations  
et morceaux de 5 subdélégations voisines

**ANNEXE I-18 :  
LES SENECHAUSSEES DU FUTUR VAR EN 1789**

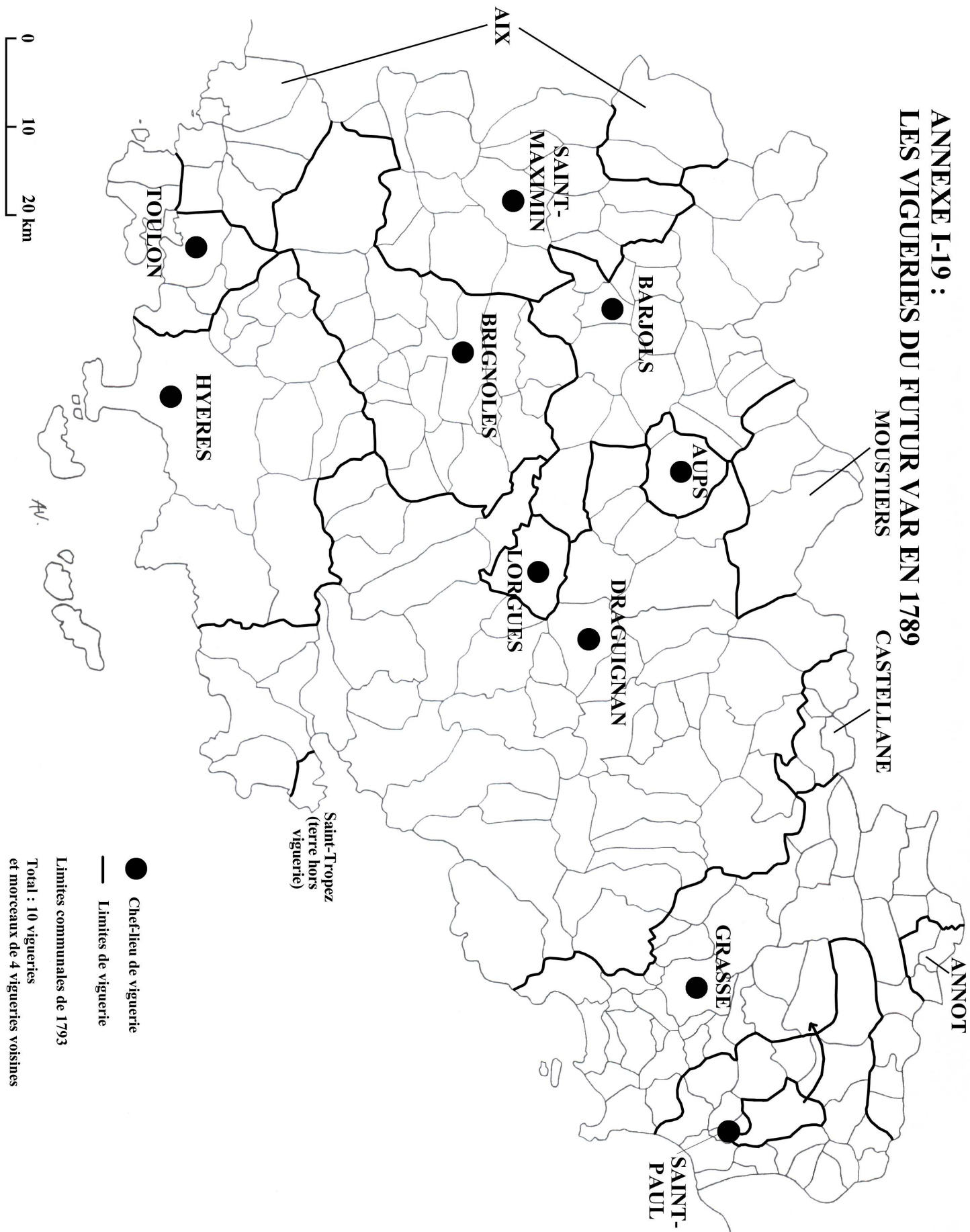


- Chef-lieu de sénéchaussée
- Limites de sénéchaussée

Limites communales de 1793

Total : 5 sénéchaussées  
et morceaux de 3 sénéchaussées voisines

# ANNEXE I-19 : LES VIGUERIES DU FUTUR VAR EN 1789

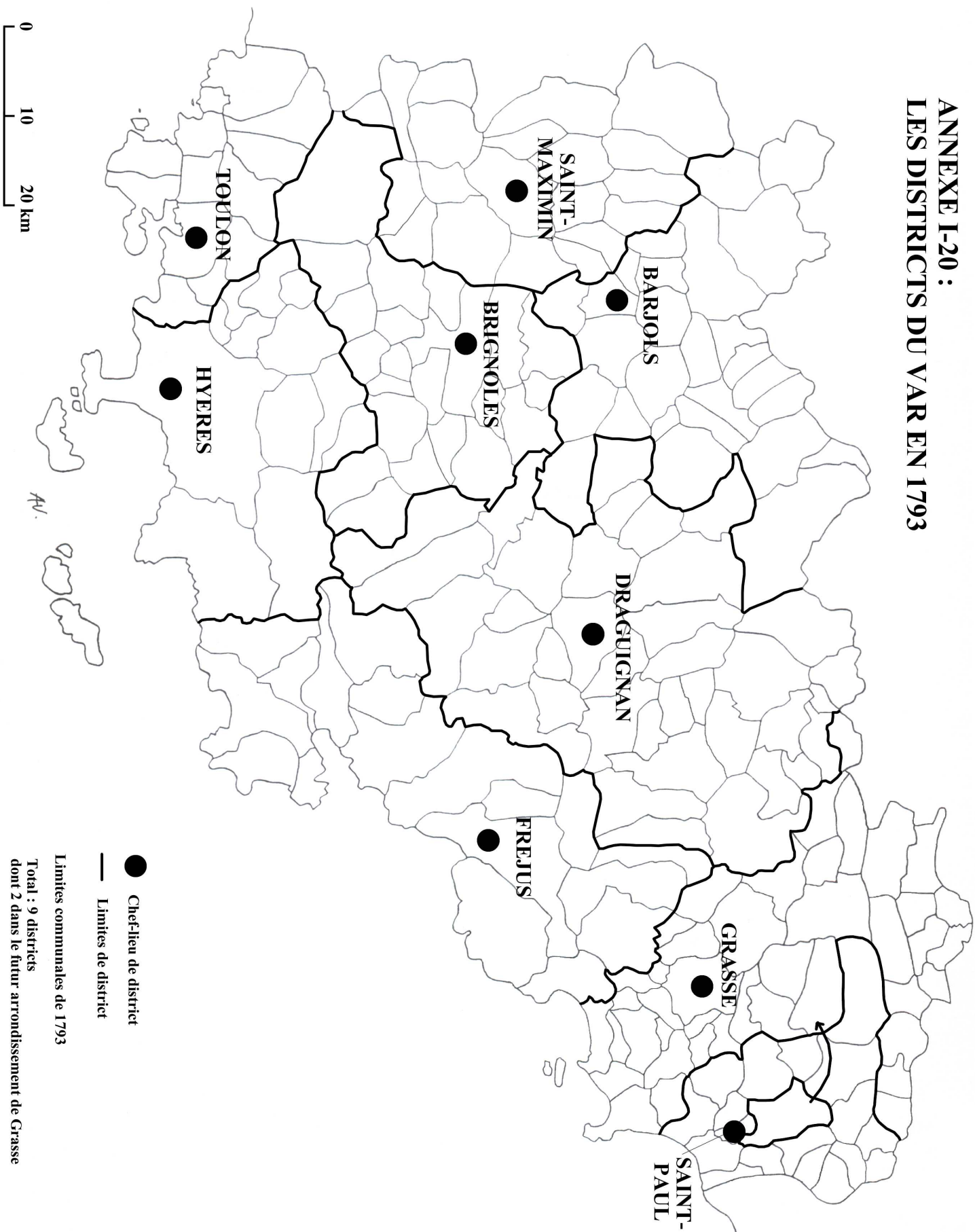


- Chef-lieu de viguerie
- Limites de viguerie

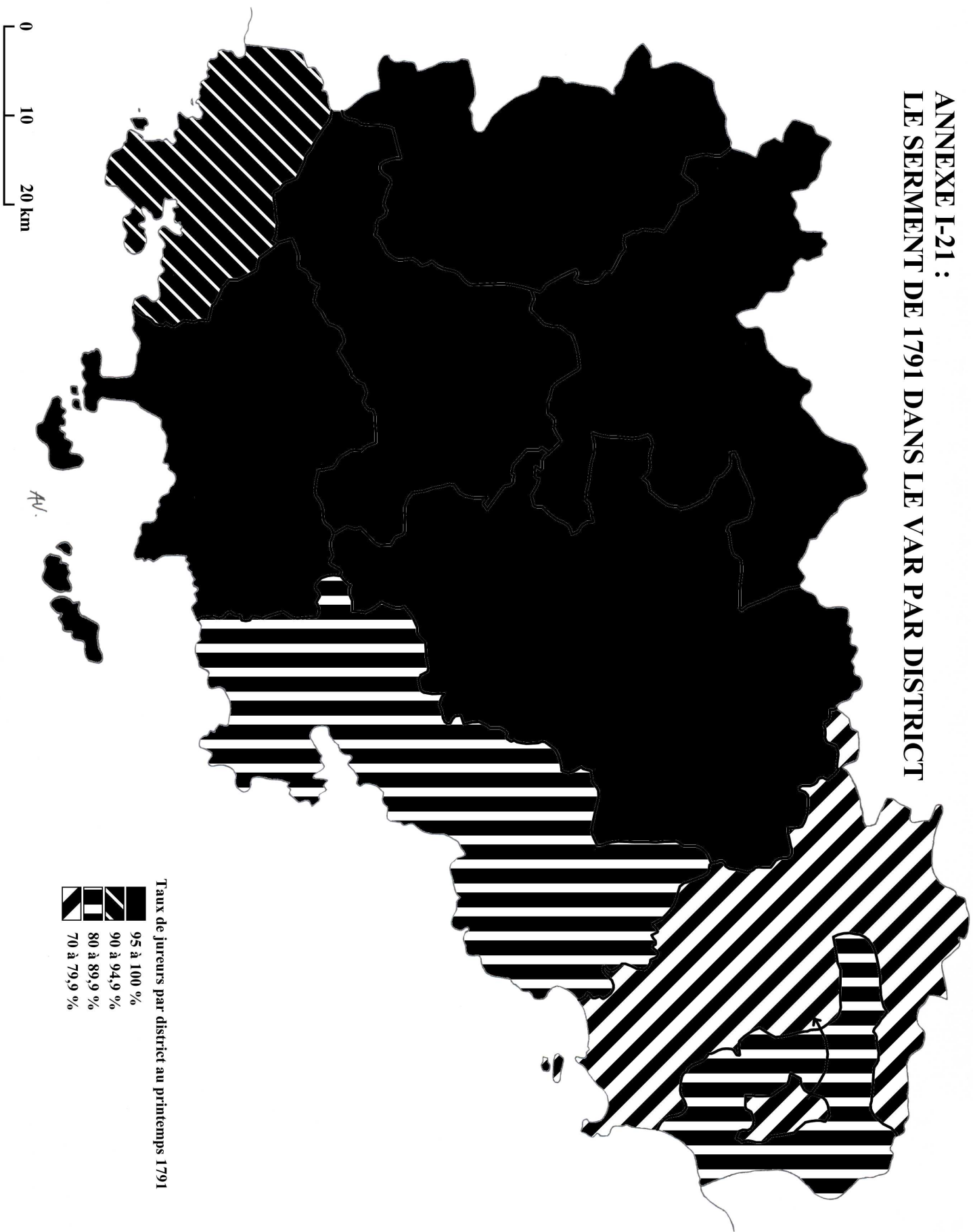
Limites communales de 1793

Total : 10 vigueries  
et morceaux de 4 vigueries voisines

# ANNEXE I-20 : LES DISTRICTS DU VAR EN 1793

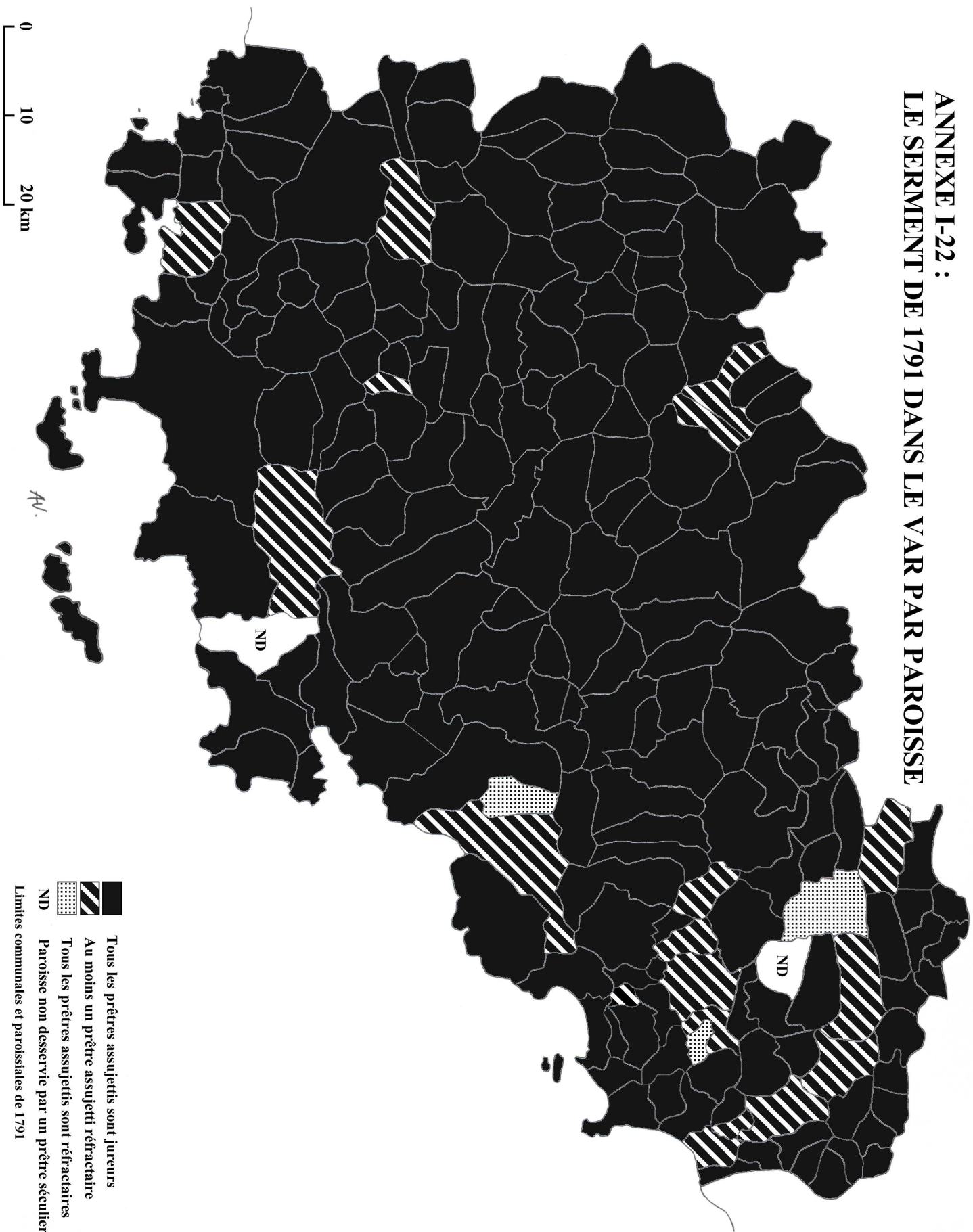


**ANNEXE I-21 :  
LE SERMENT DE 1791 DANS LE VAR PAR DISTRICT**





**ANNEXE I-22 :  
LE SERMENT DE 1791 DANS LE VAR PAR PAROISSE**



Tous les prêtres assujettis sont jurés  
 Au moins un prêtre assujetti réfractaire  
 Tous les prêtres assujettis sont réfractaires  
 Paroisse non desservie par un prêtre séculier  
**ND**  
 Limites communales et paroissiales de 1791

**ANNEXE I-23 : LE SERMENT DE 1791 DANS LE VAR  
PAR DIOCESE D'ANCIEN REGIME**



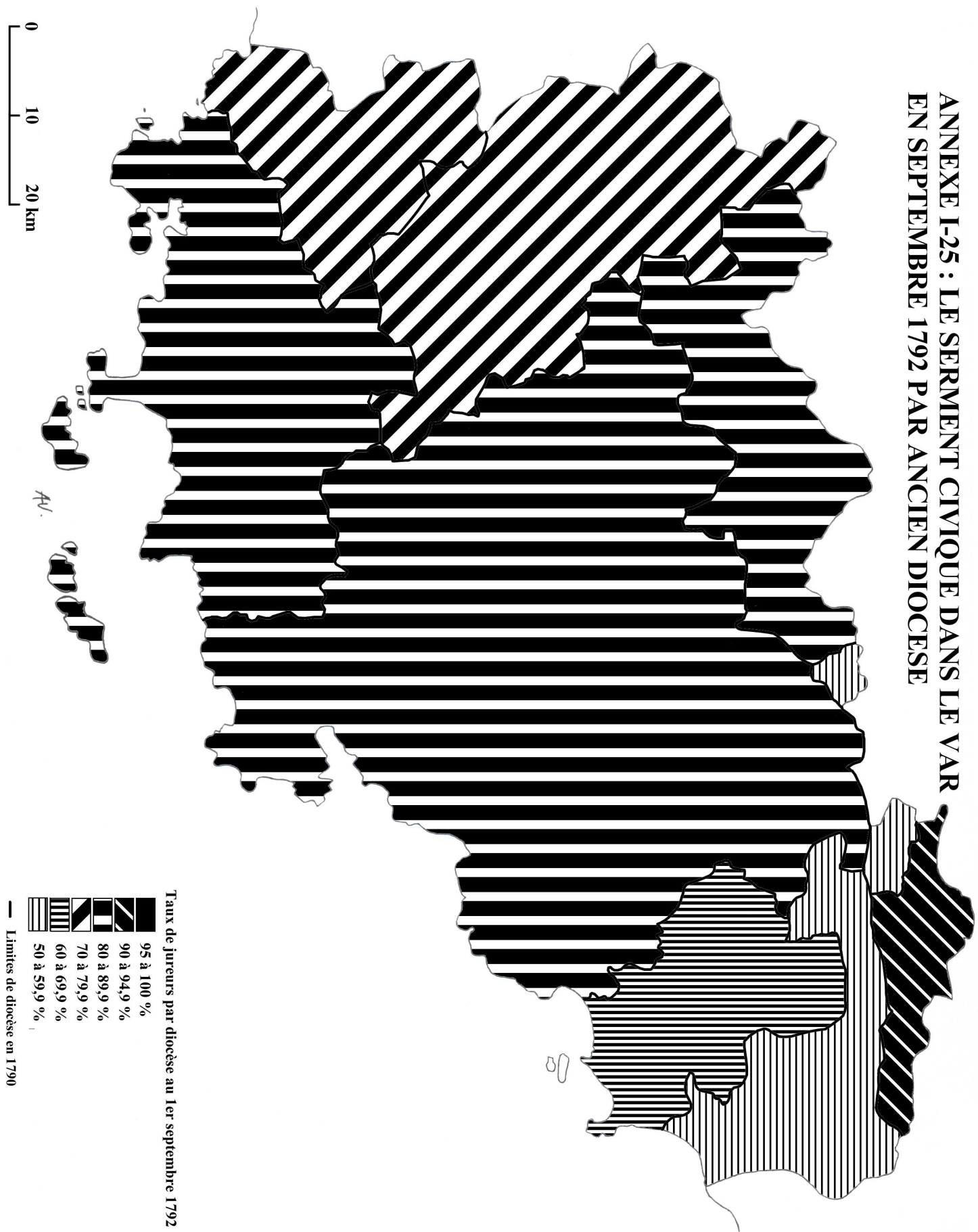
**Taux de jureurs par diocèse au printemps 1791**

- 95 à 100 %
- ▨ 90 à 94,9 %
- ▤ 80 à 89,9 %
- ▥ 70 à 79,9 %
- ▧ 50 à 70 %
- Limites de diocèse en 1790

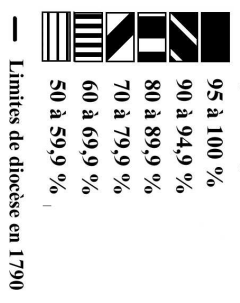
**ANNEXE I-24 : LE SERMENT CIVIQUE DANS LE VAR  
EN SEPTEMBRE 1792 PAR DISTRICT**



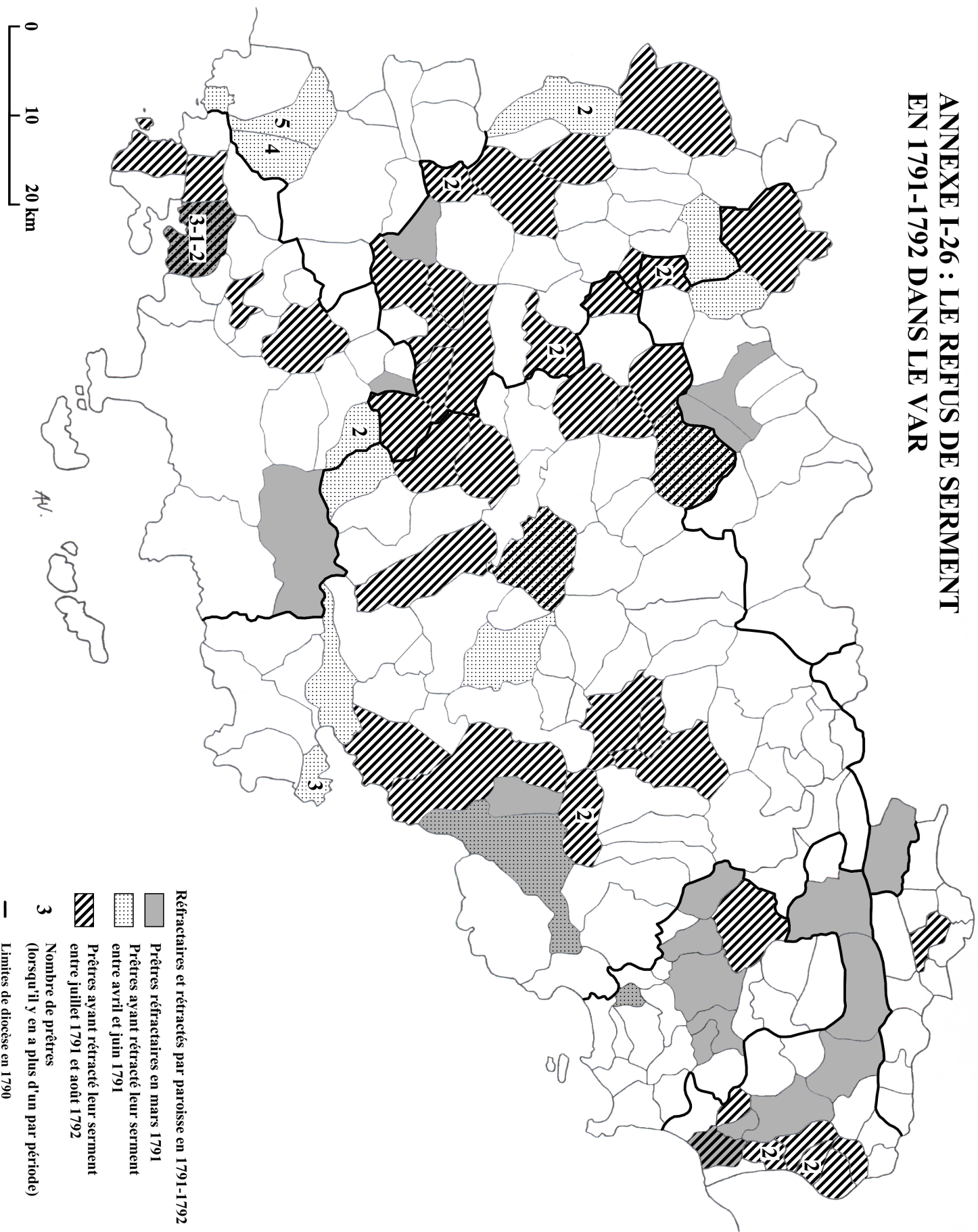
**ANNEXE I-25 : LE SERMENT CIVIQUE DANS LE VAR  
EN SEPTEMBRE 1792 PAR ANCIEN DIOCESE**



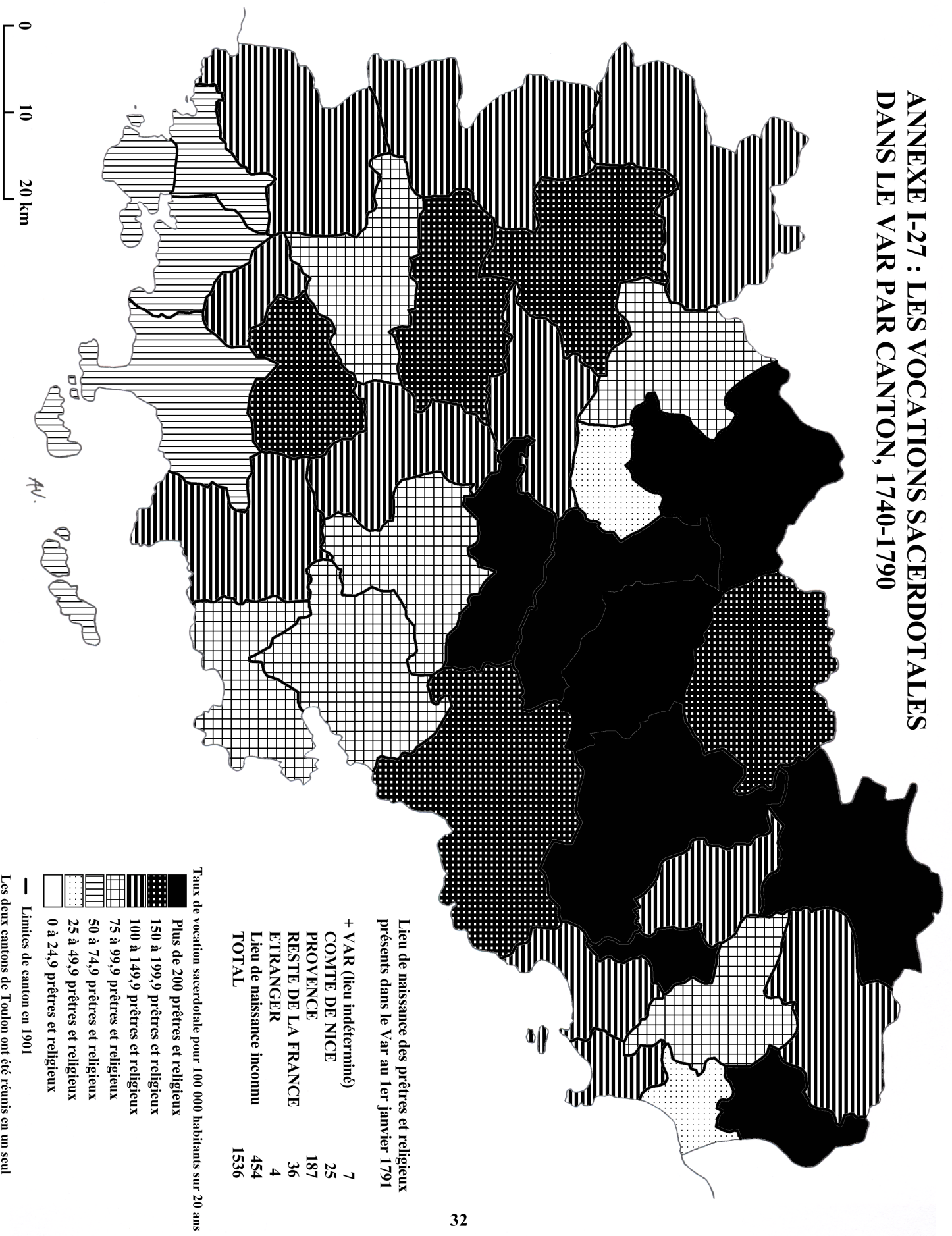
Taux de jureurs par diocèse au 1er septembre 1792



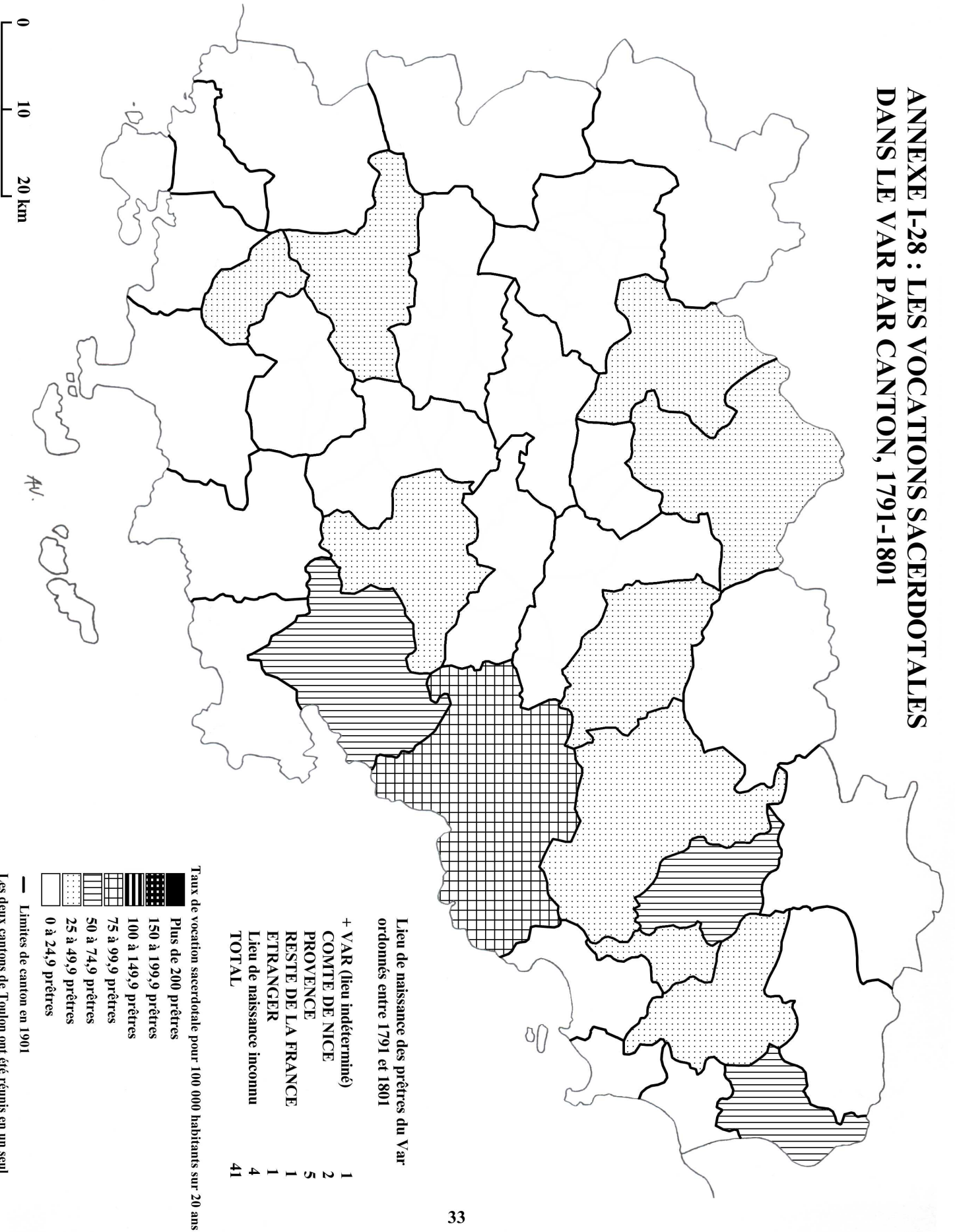
# ANNEXE I-26 : LE REFUS DE SERMENT EN 1791-1792 DANS LE VAR



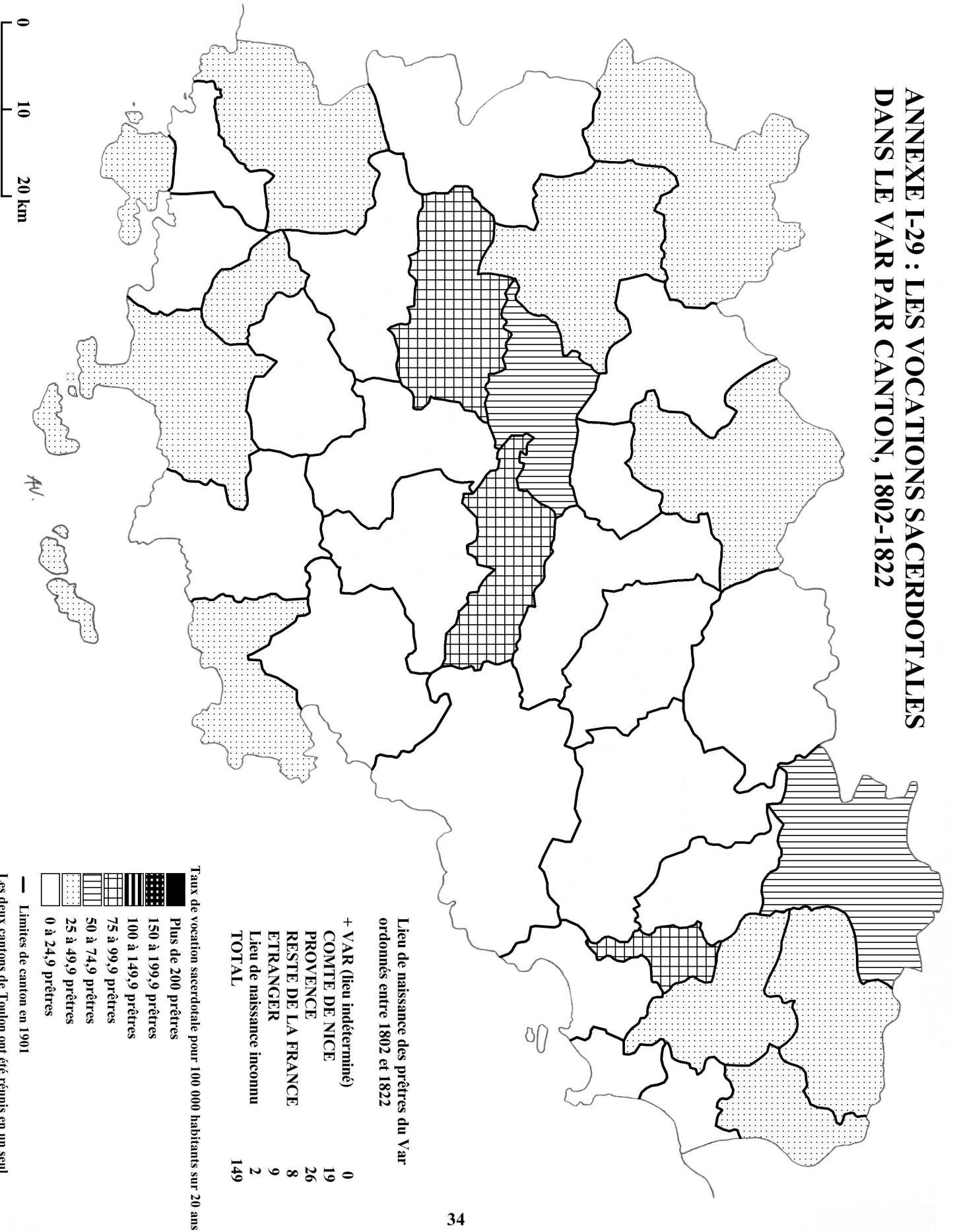
# ANNEXE I-27 : LES VOCATIONS SACERDOTALES DANS LE VAR PAR CANTON, 1740-1790



# ANNEXE I-28 : LES VOCATIONS SACERDOTALES DANS LE VAR PAR CANTON, 1791-1801

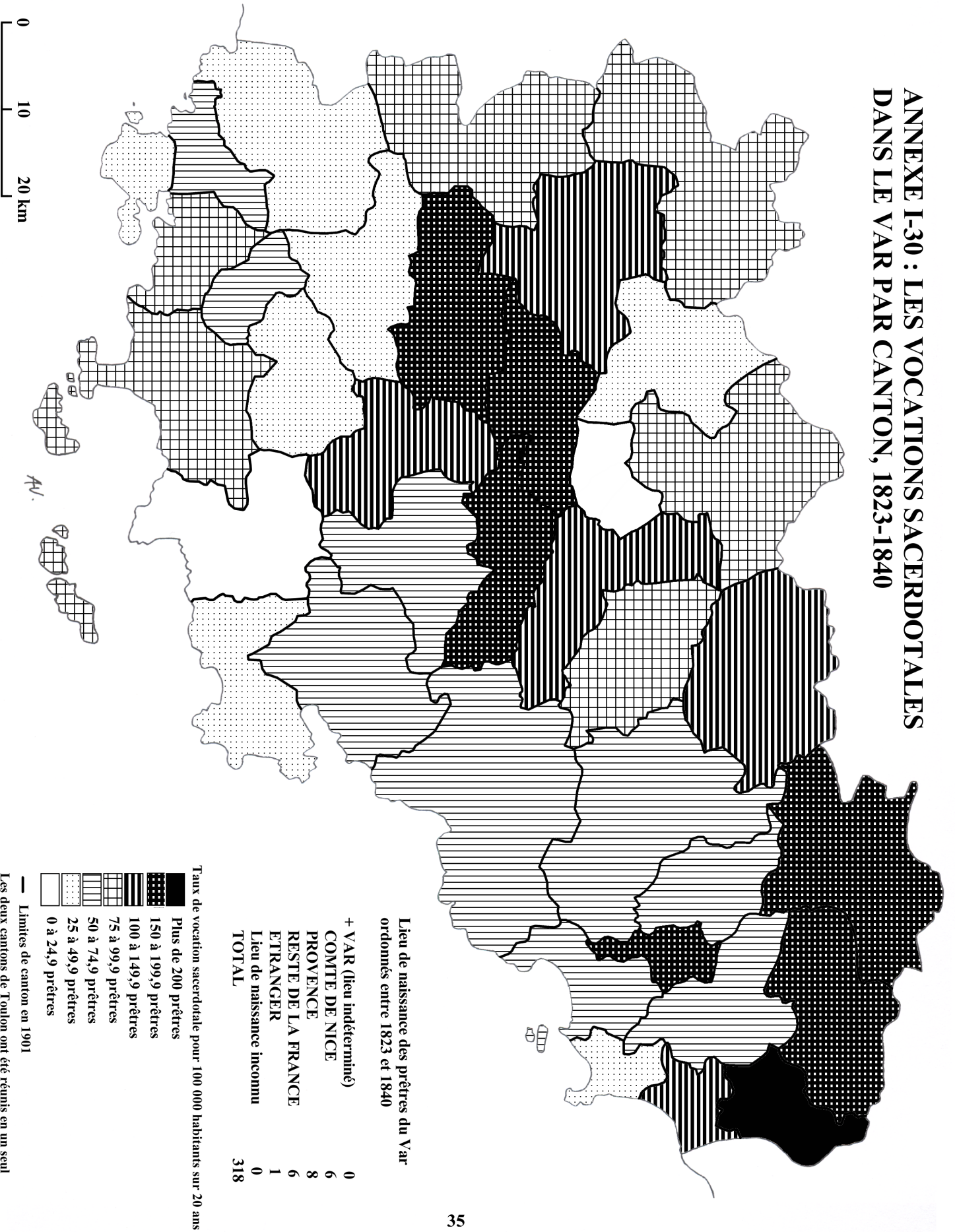


# ANNEXE I-29 : LES VOCATIONS SACERDOTALES DANS LE VAR PAR CANTON, 1802-1822

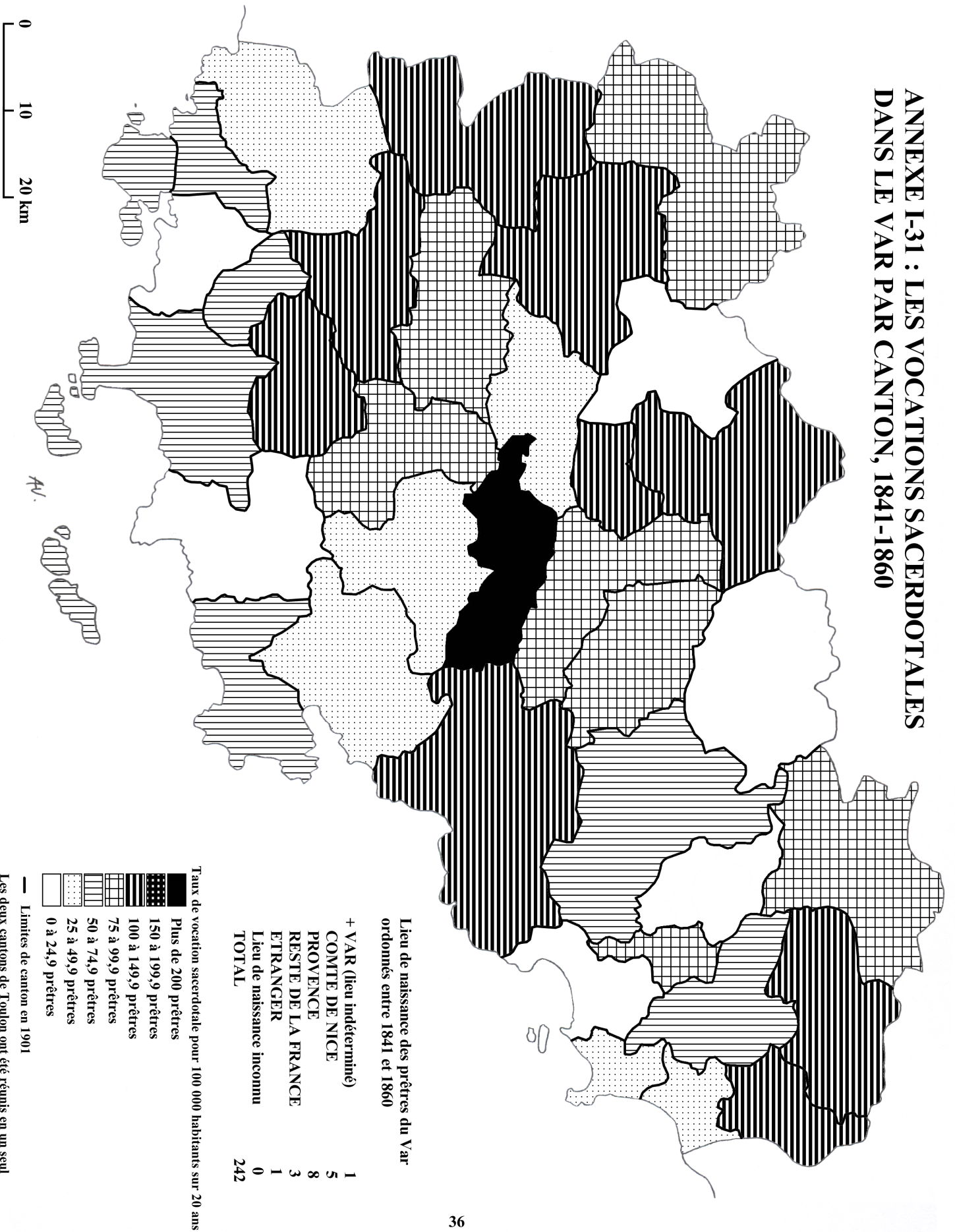




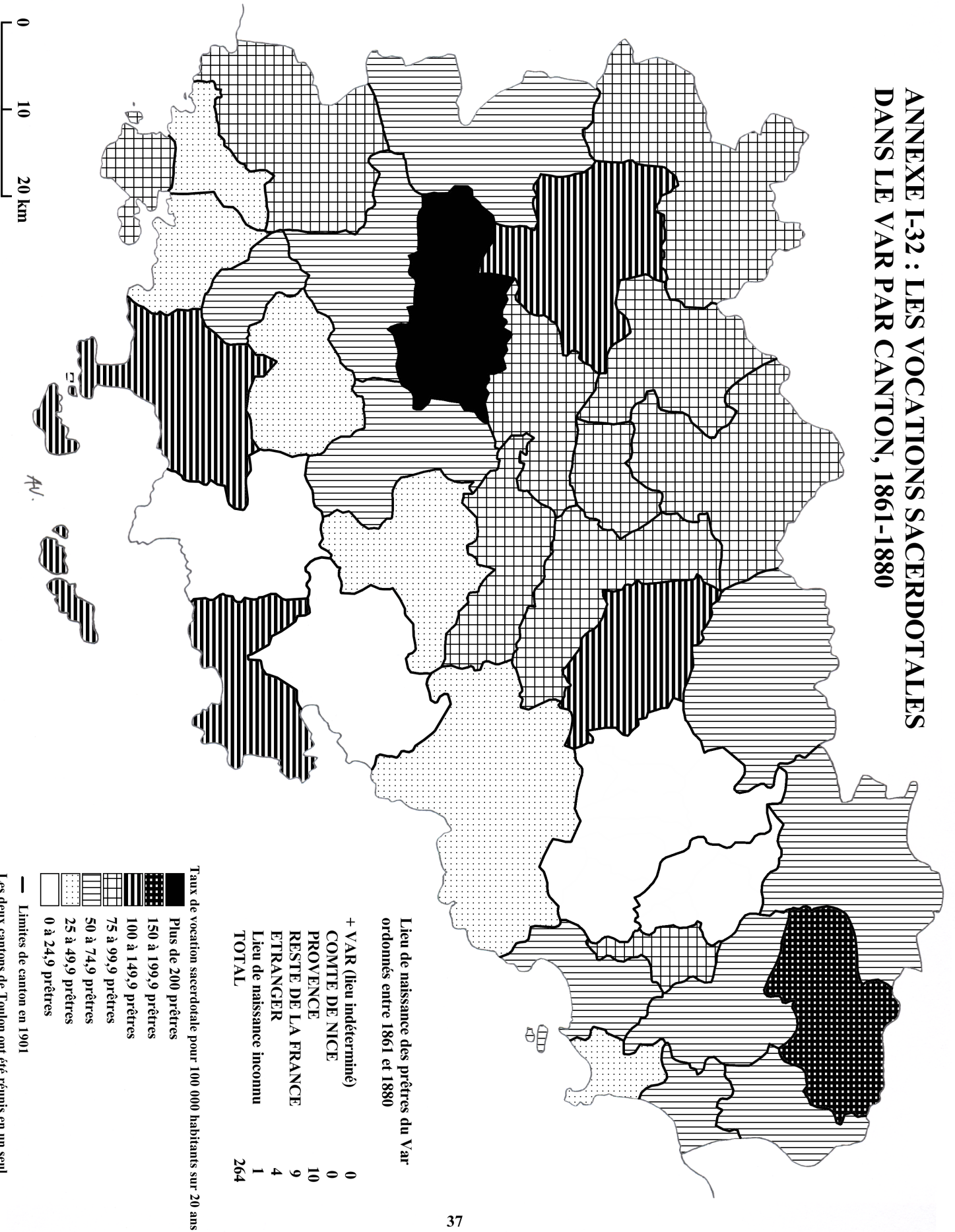
# ANNEXE I-30 : LES VOCATIONS SACERDOTALES DANS LE VAR PAR CANTON, 1823-1840



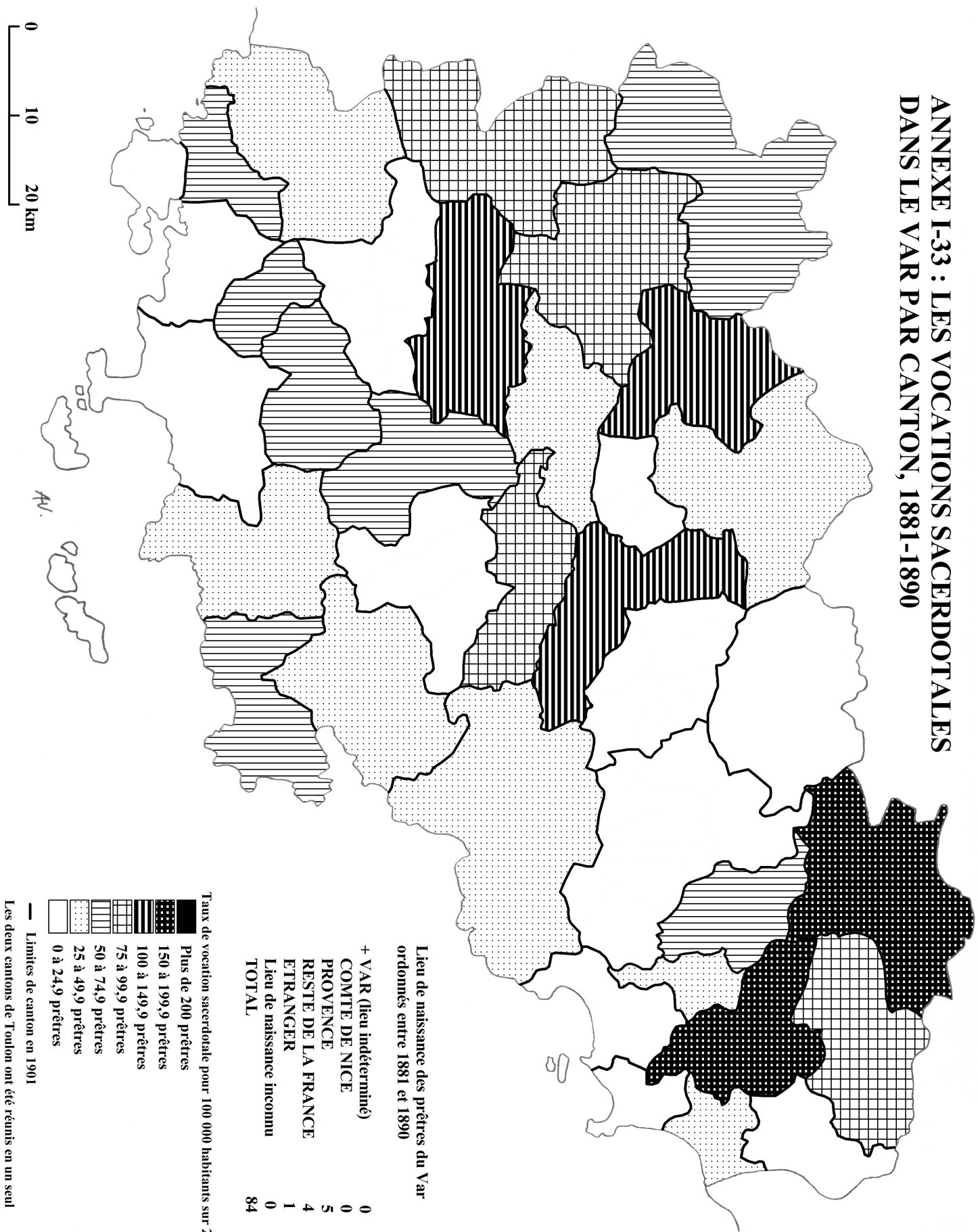
# ANNEXE I-31 : LES VOCATIONS SACERDOTALES DANS LE VAR PAR CANTON, 1841-1860



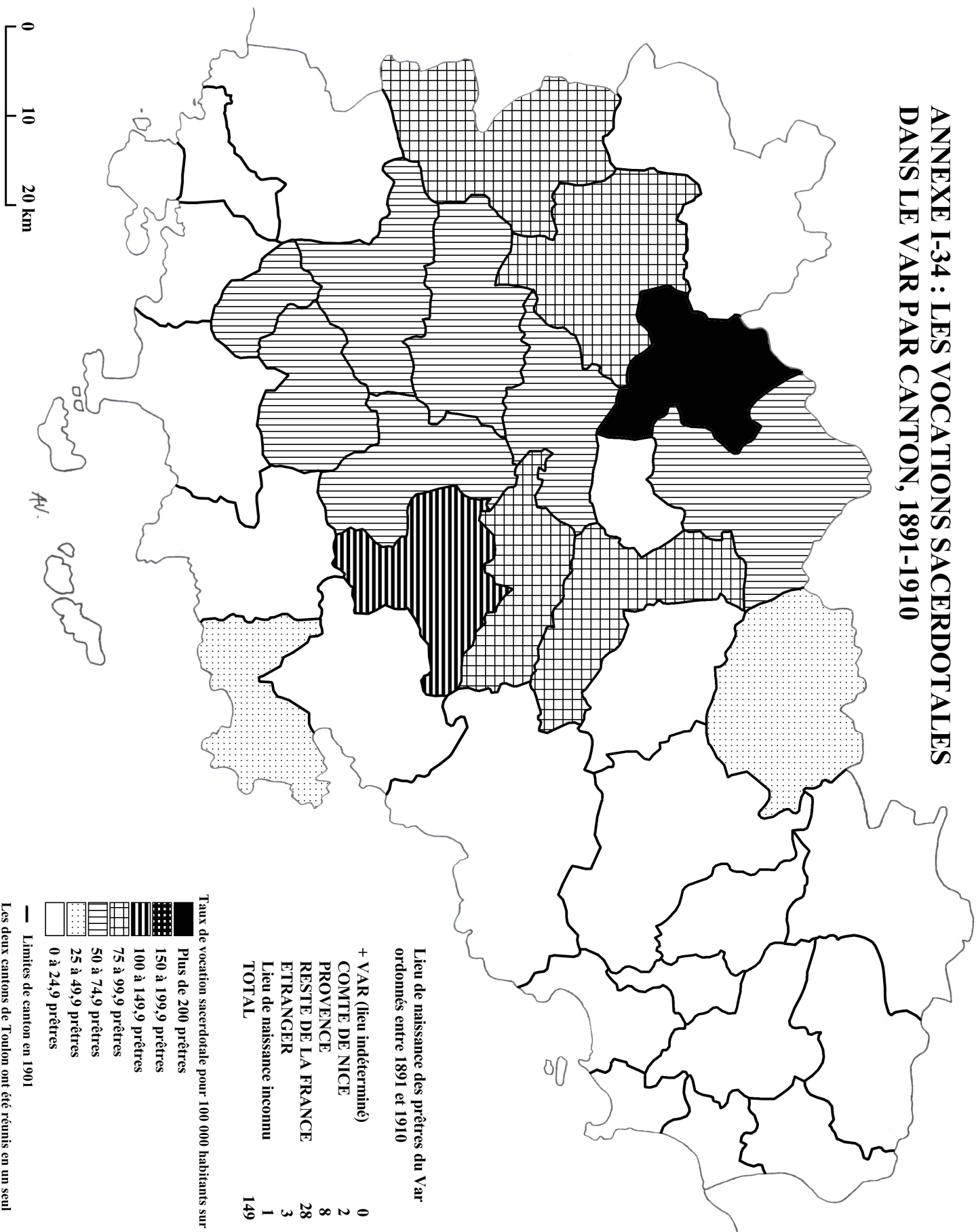
# ANNEXE I-32 : LES VOCATIONS SACERDOTALES DANS LE VAR PAR CANTON, 1861-1880



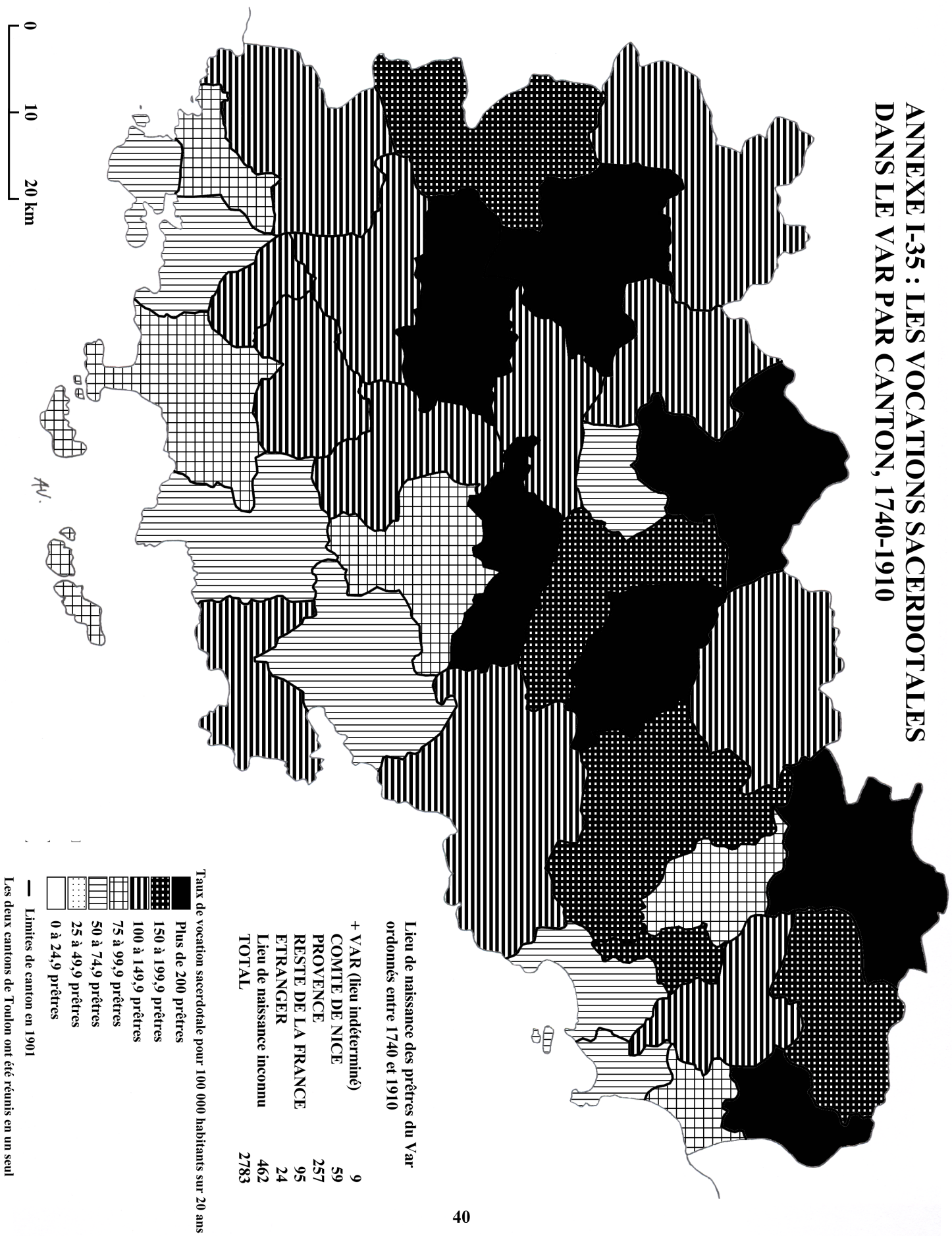
# ANNEXE I-33 : LES VOCATIONS SACERDOTALES DANS LE VAR PAR CANTON, 1881-1890



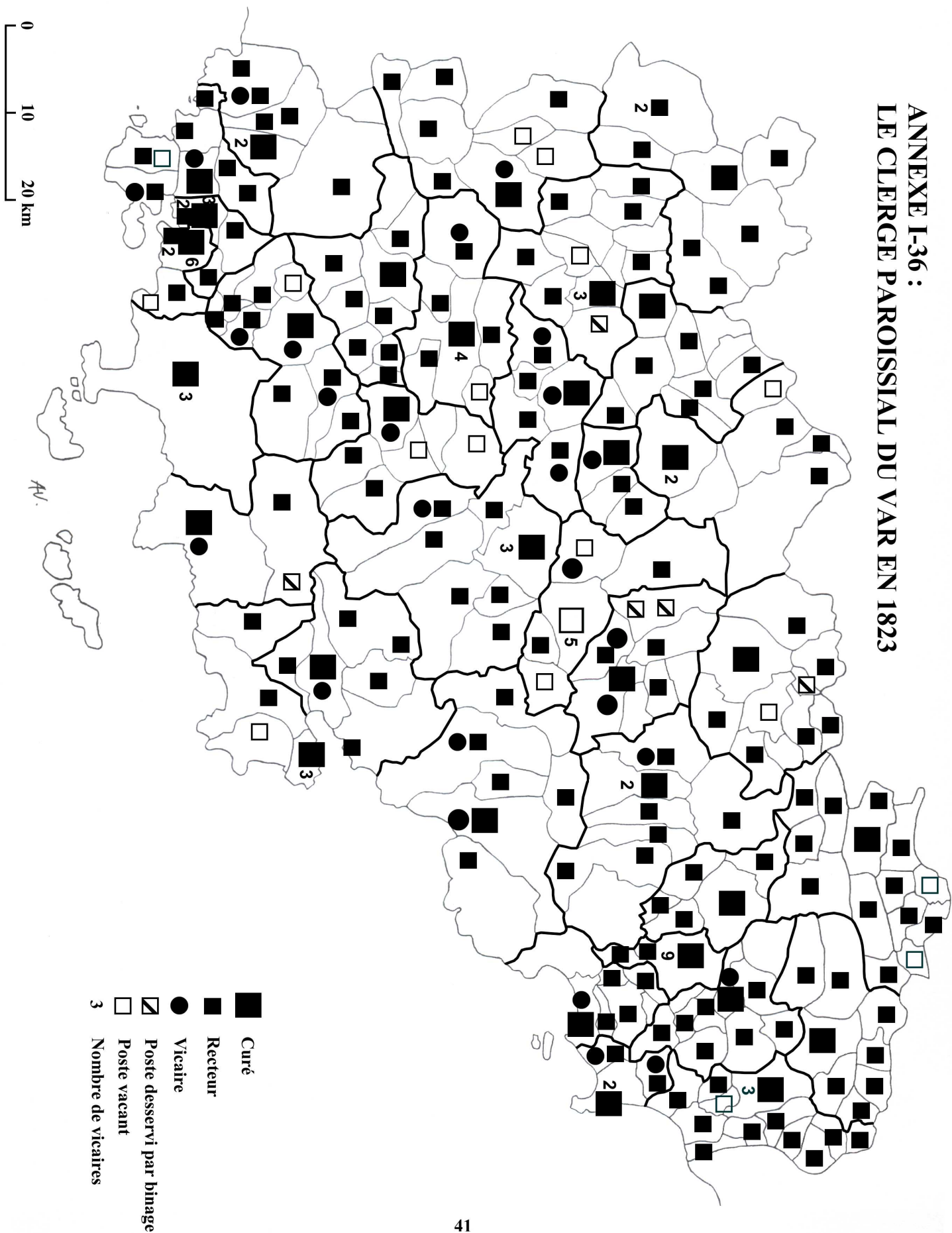
# ANNEXE I-34 : LES VOCATIONS SACERDOTALES DANS LE VAR PAR CANTON, 1891-1910



# ANNEXE I-35 : LES VOCATIONS SACERDOTALES DANS LE VAR PAR CANTON, 1740-1910



ANNEXE I-36 :  
LE CLERGE PAROISSIAL DU VAR EN 1823



## ANNEXE I-37 : CRÉATION DE PAROISSES DANS LE VAR, 1823-1900

<b>Année</b>	<b>Paroisse créée</b>	<b>Caractéristique</b>
1825	Sainte-Anne du Castellet	Hameau du Castellet
	Carqueiranne	Hameau d'Hyères (commune en 1894)
	Vérignon	Petite commune
	Saint-Paul de Fayence	Commune créée en 1823
1826	La Crau	Hameau d'Hyères (commune en 1853)
1827	La Bastide	Petite commune
1828	Le Pradet	Hameau de la Garde (commune en 1894)
1839	Tanneron	Commune créée en 1836
	Sagne-Prignolet	Hameau de Briançonnet
1840	Saint-Mandrier	Hameau de la Seyne (commune en 1950)
	Peymeinade	Hameau de Cabris (commune en 1867)
1841	Mandelieu	Petite commune
	Favas	Petite commune, supprimée en 1844
1842	La Doire	Hameau de Séranon
	La Londe	Hameau d'Hyères (commune en 1901)
1843	Le Broussan	Hameau d'Évenos
1844	Plascassier	Hameau de Grasse
	Le Plan de Grasse	Hameau de Grasse
	Spéracèdes	Hameau de Cabris (commune en 1910)
	Saint-Flavien	Quartier de Toulon
1845	Jabron	Hameau de Comps
1846	Sauvebonne	Hameau d'Hyères
1847	Le Plan du Castellet	Hameau du Castellet
	Caussols	Petite commune
1849	Saint-Joseph	Quartier de Toulon
1851	Saint-Cyprien	Quartier de Toulon
1854	Giens	Hameau d'Hyères
1859	Le Lavandou	Hameau de Bormes (commune en 1913)
1864	La Barre	Hameau d'Aiguines
1866	Port-Cros	Hameau d'Hyères
1874	Le Cros de Cagnes	Hameau de Cagnes
1878	Le Brusç	Hameau de Six-Fours
1879	Sainte-Marguerite-de-la-Bocca	Quartier de Cannes
1881	Notre-Dame-des-Pins	Quartier de Cannes
1900	Saint-Antoine-de-Padoue	Quartier de Toulon

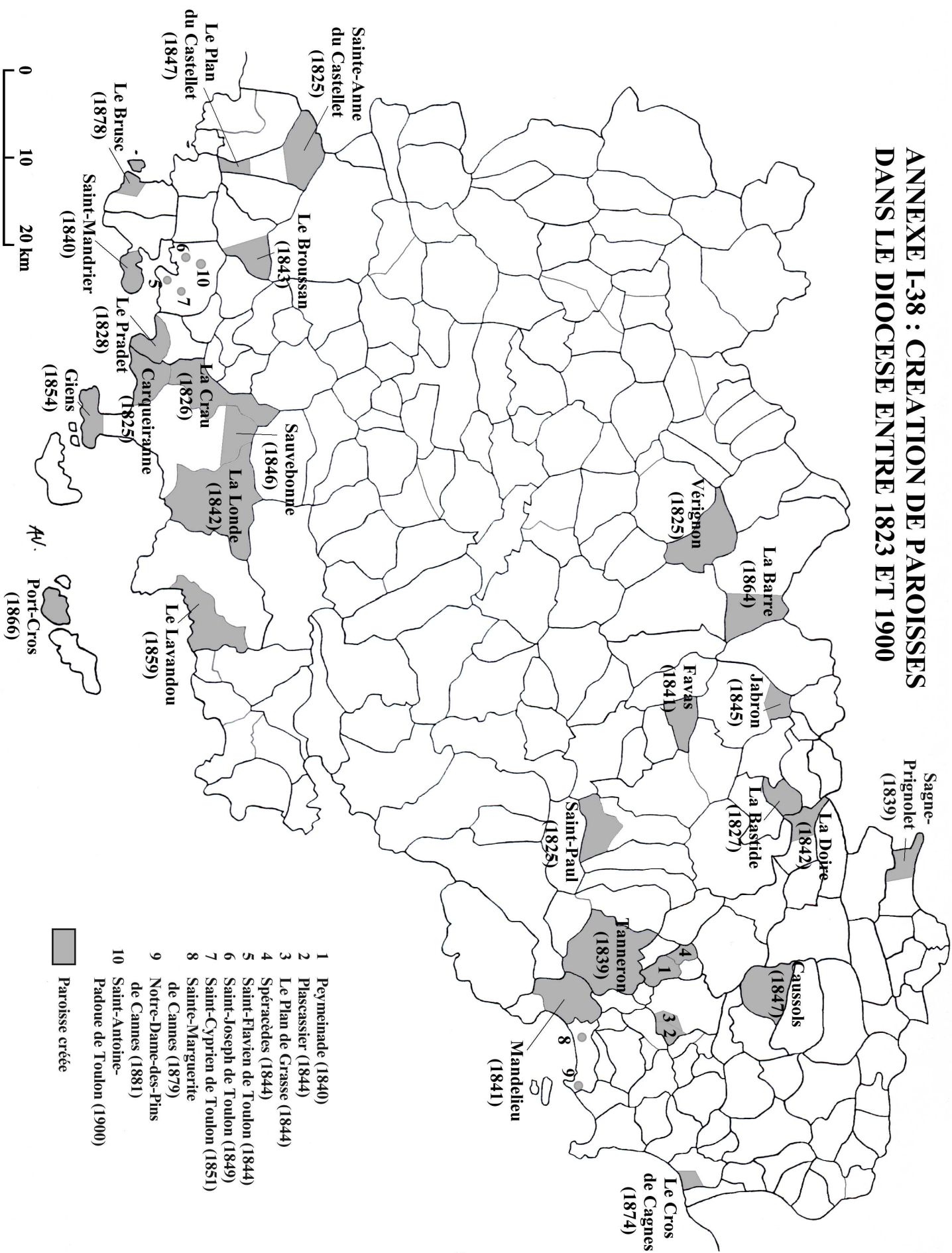
Sources :

- Abbé Hippolyte ESPITALIER, *Les Évêques de Fréjus au XIX<sup>e</sup> siècle*, Fréjus, J. Cisson, 1904, p. 34, 60, 77, 110-111 et 133.

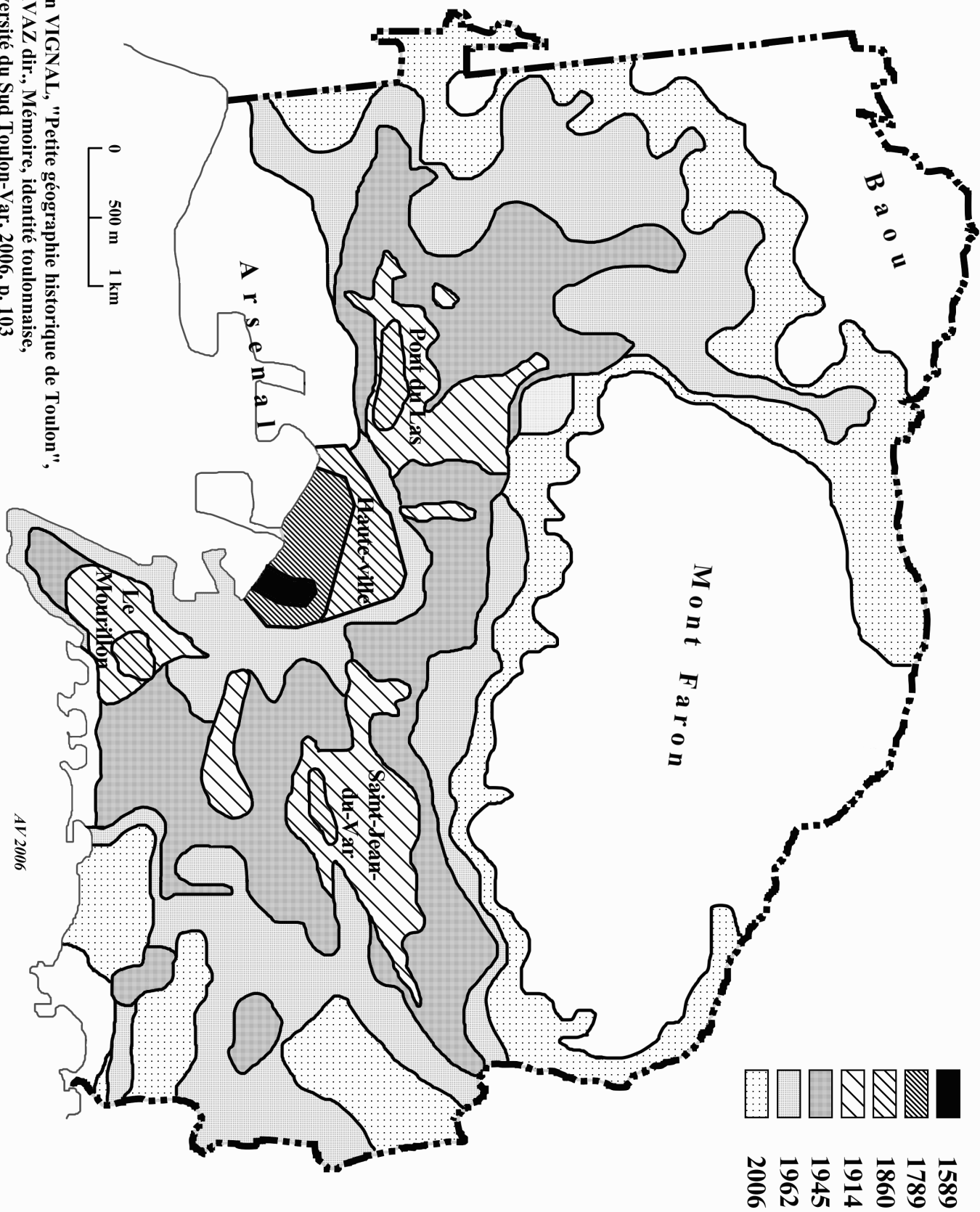
- Dossiers paroissiaux aux Archives diocésaines de Toulon.



# ANNEXE I-38 : CREATION DE PAROISSES DANS LE DIOCESE ENTRE 1823 ET 1900



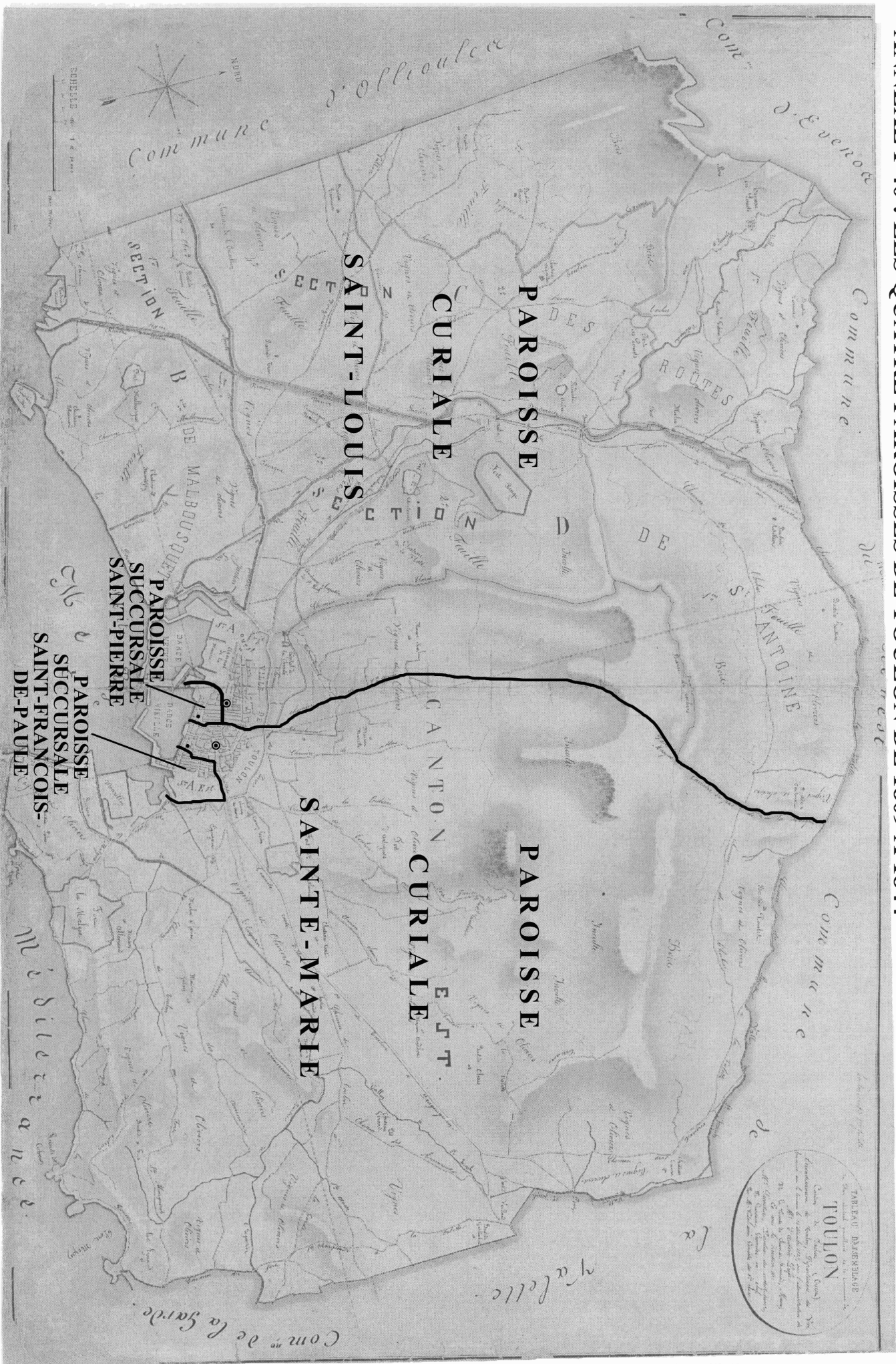
ANNEXE I-39 : EVOLUTION DE L'URBANISATION DE TOULON



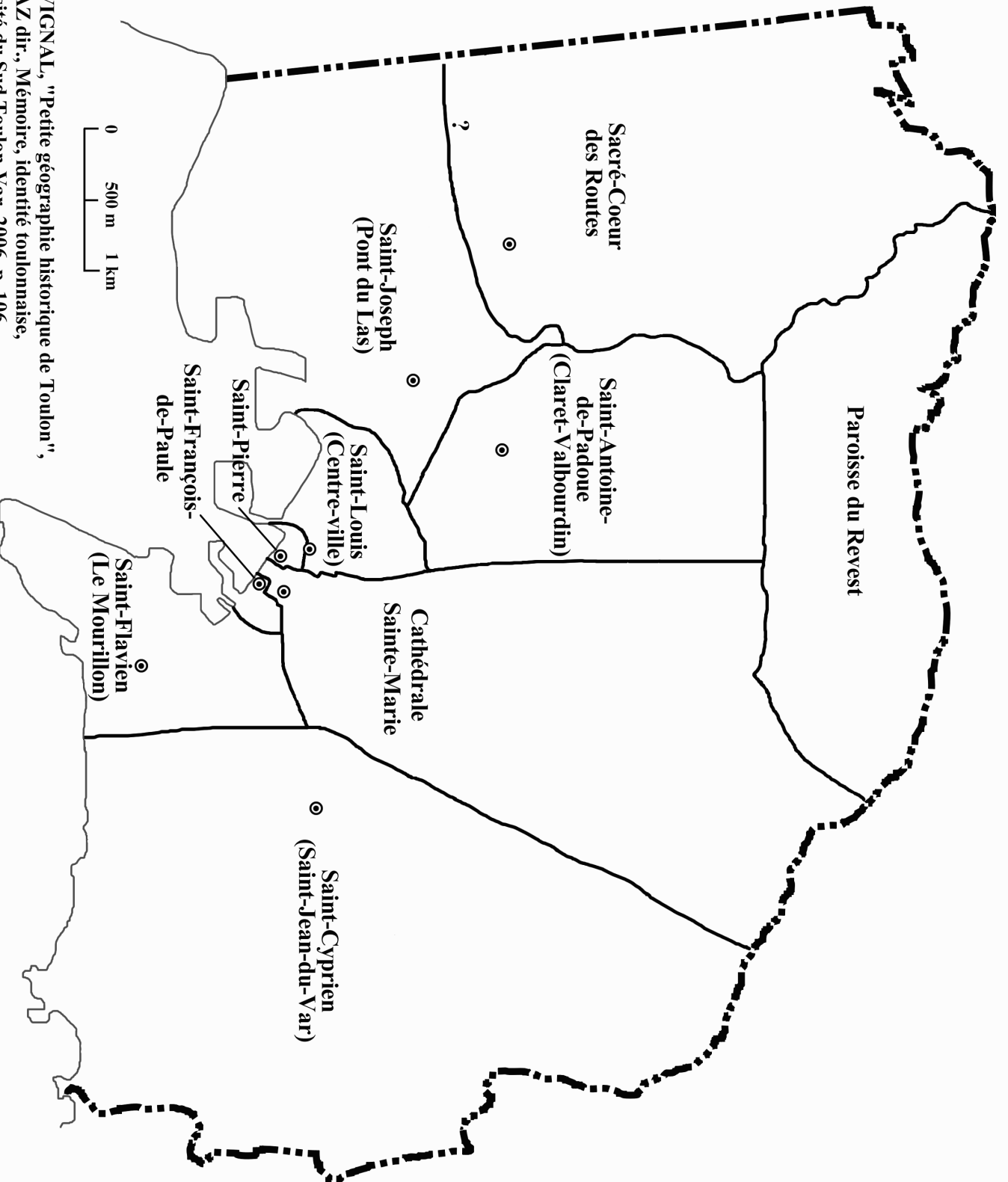
D'après Alain VIGNAL, "Petite géographie historique de Toulon",  
in Bruno RAVAZ dir., Mémoire, identité toulonnaise,  
Toulon, Université du Sud Toulon-Var, 2006, p. 103

AV 2006

**ANNEXE I-40 : LES QUATRE PAROISSES DE TOULON DE 1809 A 1844**



ANNEXE I-41 : LES 9 PAROISSES DE TOULON EN 1920



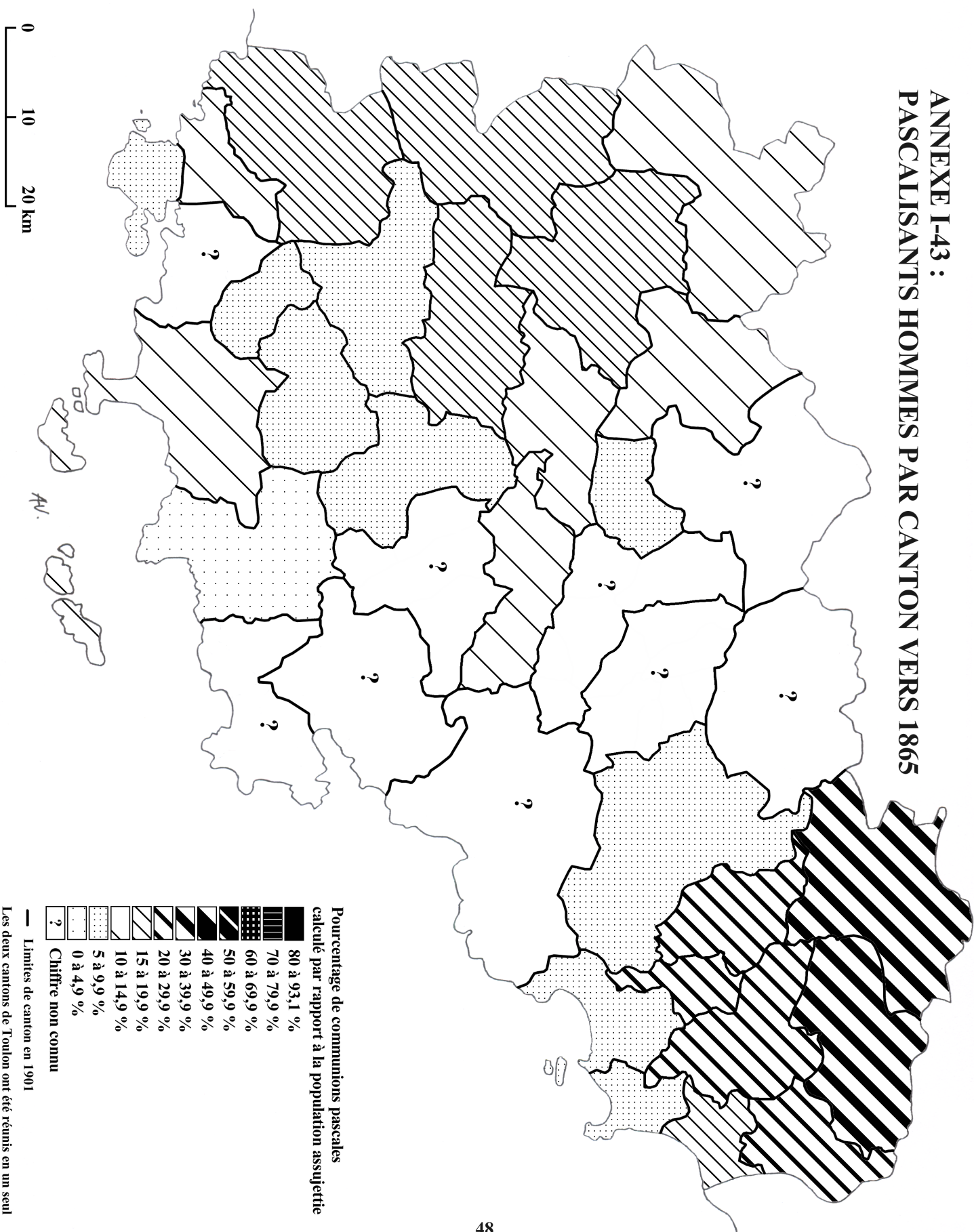
D'après Alain VIGNAL, "Petite géographie historique de Toulon",  
in Bruno RAVAZ dir., Mémoire, identité toulonnaise,  
Toulon, Université du Sud Toulon-Var, 2006, p. 106

# ANNEXE I-42 : LES PASCALISANTS DANS LE VAR, XIXe-XXe SIECLES

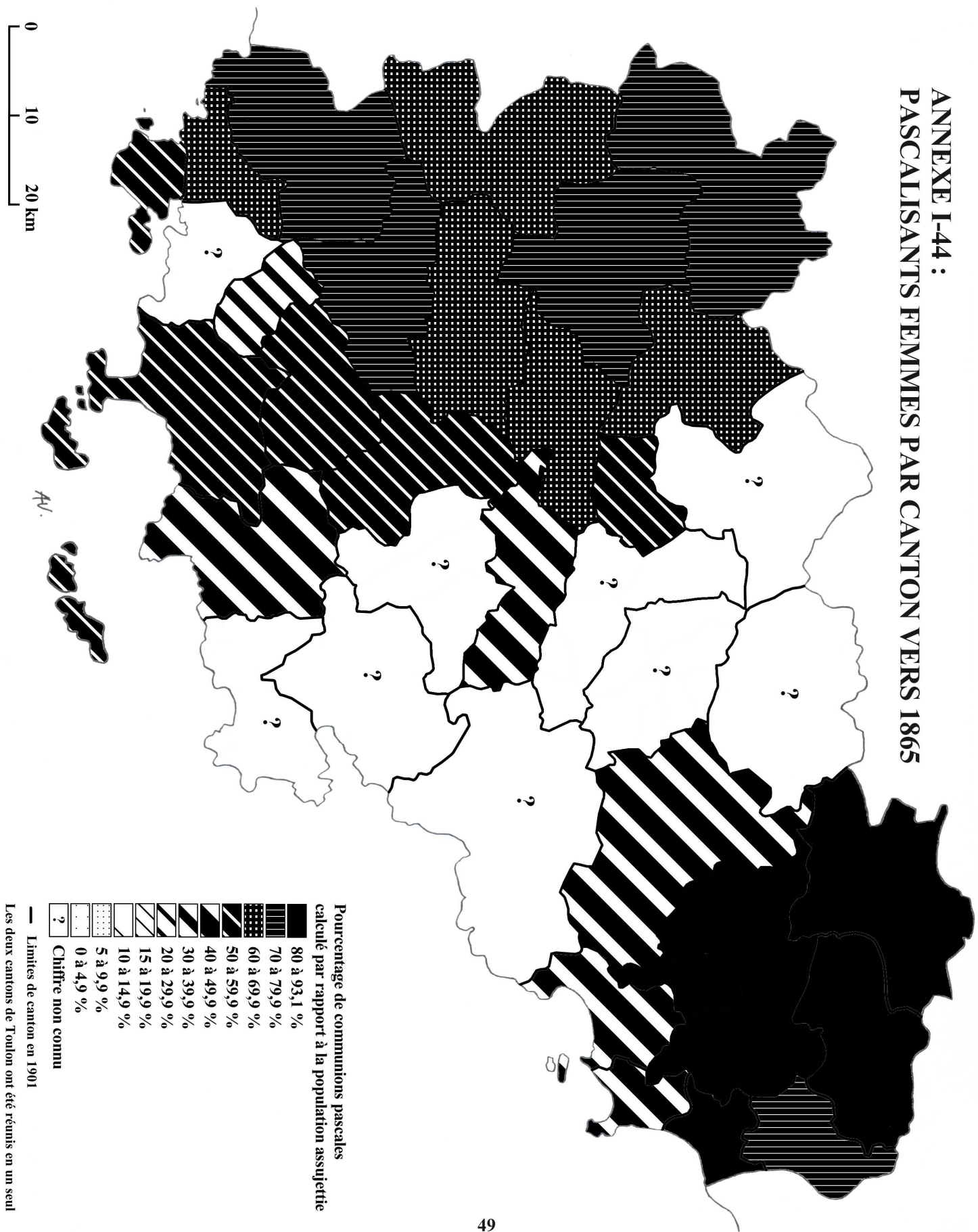
CANTONS	EVOLUTION DES PASCALISANTS PAR SEXE (en %)						EVOLUTION GENERALE (en %)			
	PASC H 1865	PASC F 1865	PASC H 1901	PASC F 1901	PASC H 1950	PASC F 1950	CANTONS	PASC 1865	PASC 1901	PASC 1950
AUPS	...	...	5,1	60,5	2	46	AUPS	...	32,8	25
BARJOLS	19,6	76,0	6,3	51,9	4	44	BARJOLS	47,8	29,1	26
LE BEAUSSET	16,6	72,6	3,6	45,6	2	26	LE BEAUSSET	44,6	24,6	15
BESSE SUR ISSOLE	8,9	59,8	2,7	46,3	5	37	BESSE SUR ISSOLE	34,4	24,5	23
BRIGNOLES	18,0	64,8	6,6	52,6	...	...	BRIGNOLES	41,4	33,2	18
CALLAS	...	...	2,5	44,7	3	26	CALLAS	...	23,6	15
COLLOBRIERES	4,6	45,3	1,5	23,1	4	34	COLLOBRIERES	24,9	12,3	20
COMPS	...	...	2,1	63,3	...	...	COMPS	...	32,7	28
COTTIGNAC	10,3	63,9	4,8	61,1	2	35	COTTIGNAC	36,4	32,9	19
CUERS	6,3	51,4	2,2	24,1	4	40	CUERS	28,8	13,1	23
DRAGUIGNAN	...	...	1,9	48,2	8	37	DRAGUIGNAN	...	25,1	23
FAYENCE	6,4	48,6	1,7	34,8	4	30	FAYENCE	27,5	18,2	18
FREJUS	...	...	1,8	26,9	3	23	FREJUS	...	14,4	14
GRIMAUD	...	...	0,6	28,3	1	11	GRIMAUD	...	14,4	7
HYERES	1,4	50,8	4,1	24,5	4	16	HYERES	31,1	14,3	10
LORGUES	11,2	43,6	1,9	43,4	9	43	LORGUES	27,4	22,6	27
LE LUC	...	...	2,9	31,8	12	47	LE LUC	...	17,4	30
OLLIOULES	10,9	65,0	2,8	38,1	10	28	OLLIOULES	37,9	20,4	20
RIANS	13,0	75,6	2,2	38,0	2	28	RIANS	44,3	20,1	15
LA ROQUEBRUSSAN	9,2	73,3	3,5	46,6	3	38	LA ROQUEBRUSSAN	41,2	25,1	21
ST-MAXIMIN	16,7	68,5	6,1	45,8	10	39	ST-MAXIMIN	42,6	26,0	25
ST-TROPEZ	...	...	2,1	24,9	4	27	ST-TROPEZ	...	13,5	16
SALERNES	6,4	50,2	2,6	41,1	1	13	SALERNES	28,3	21,9	8
LA SEYNE	5,6	52,3	2,6	17,5	...	...	LA SEYNE	29,0	10,1	...
SOLLIES-PONT	9,2	34,6	2,1	52,8	4	26	SOLLIES-PONT	21,9	27,4	15
TAVERNES	10,0	65,0	5,6	61,8	2	62	TAVERNES	37,5	33,7	33
TOULON	...	...	7,5	47,7	...	...	TOULON	...	27,6	13
CANTONS APPARTENANT AU DIOCESE JUSQU'EN 1886							CANTONS APPARTENANT AU DIOCESE JUSQU'EN 1886			
ANTIBES	7,7	48,1	...	...	...	...	ANTIBES	27,9	...	...
LE BAR	21,9	90,2	...	...	...	...	LE BAR	56,1	...	19,5
CAGNES SUR MER	15,7	82,0	...	...	5	30	CAGNES SUR MER	48,9	...	14,5
CANNES	7,8	45,7	...	...	...	...	CANNES	26,8	...	31
COURSEGOULES	35,1	88,6	...	...	...	...	COURSEGOULES	61,9	...	21,5
GRASSE	23,7	93,1	...	...	...	...	GRASSE	58,4	...	18
ST-AUBAN	32,3	80,8	...	...	9	45	ST-AUBAN	56,6	...	9,5
ST-VALLIER	21,4	86,4	...	...	...	...	ST-VALLIER	53,9	...	20,5
VENCE	21,6	75,0	...	...	4	35	VENCE	48,3	...	26,5

Les chiffres de 1950 sont issus des études du Chanoine BOULARD

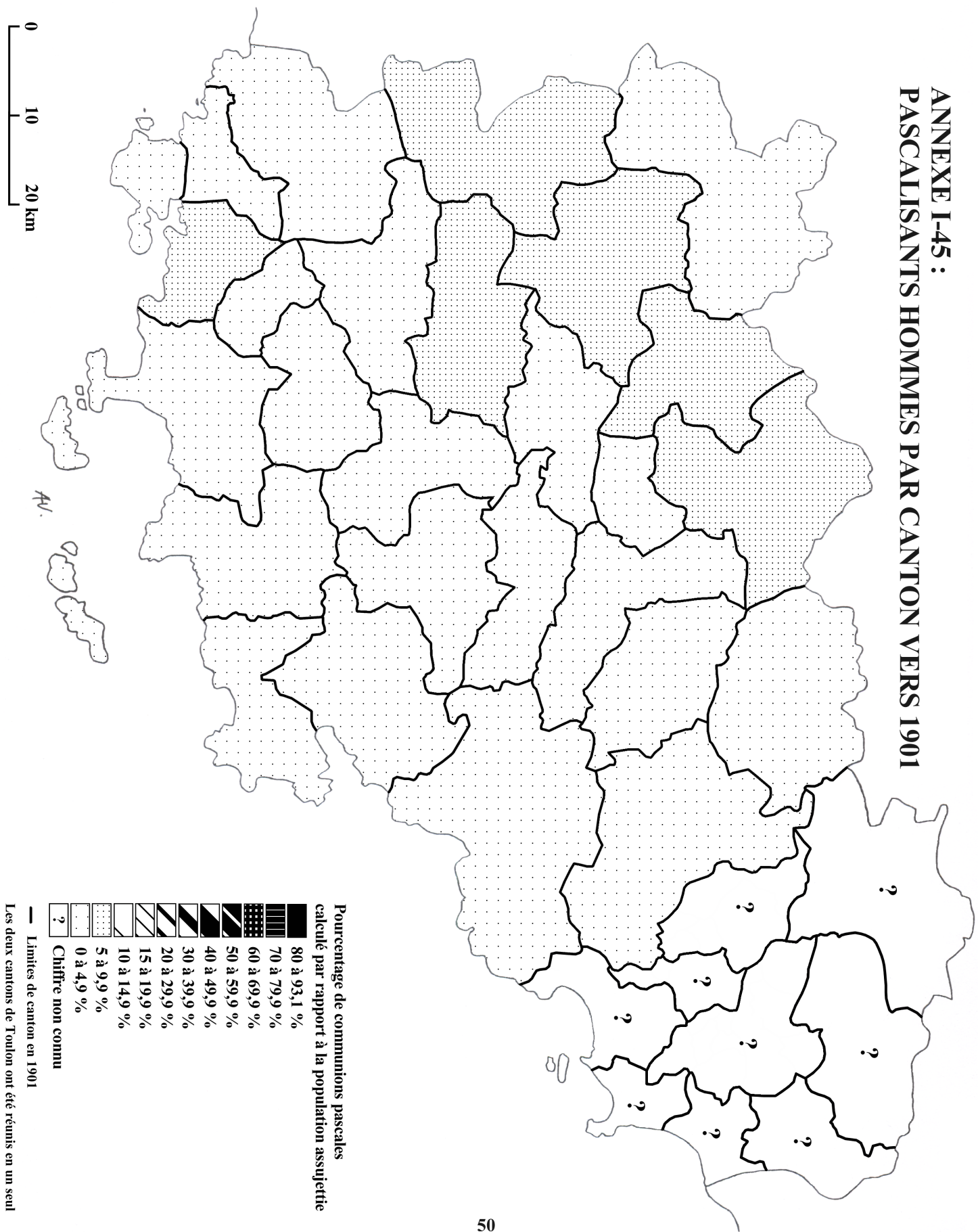
**ANNEXE I-43 :  
PASCALISANTS HOMMES PAR CANTON VERS 1865**



# ANNEXE I-44 : PASCALISANTS FEMMES PAR CANTON VERS 1865

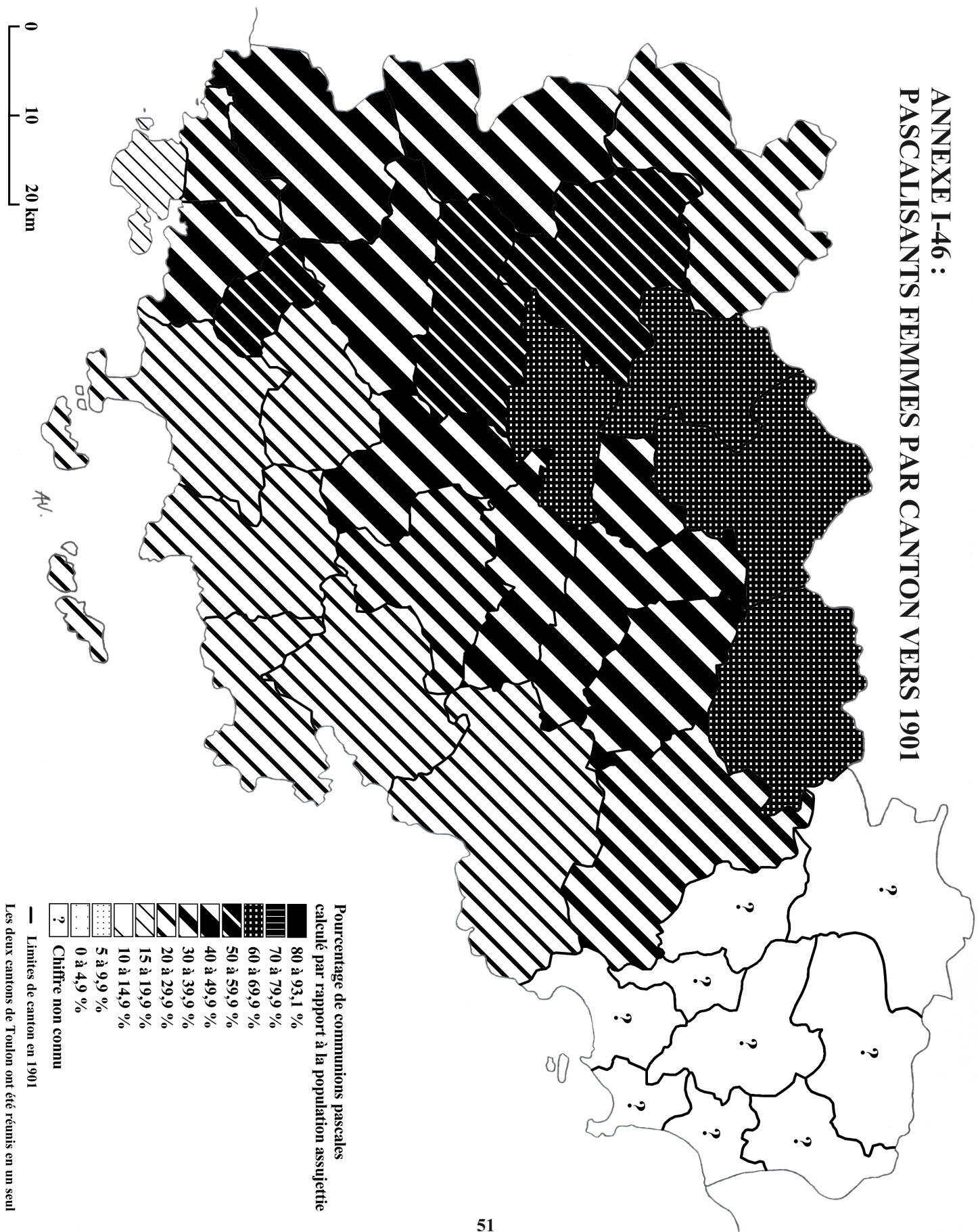


# ANNEXE I-45 : PASCALISANTS HOMMES PAR CANTON VERS 1901

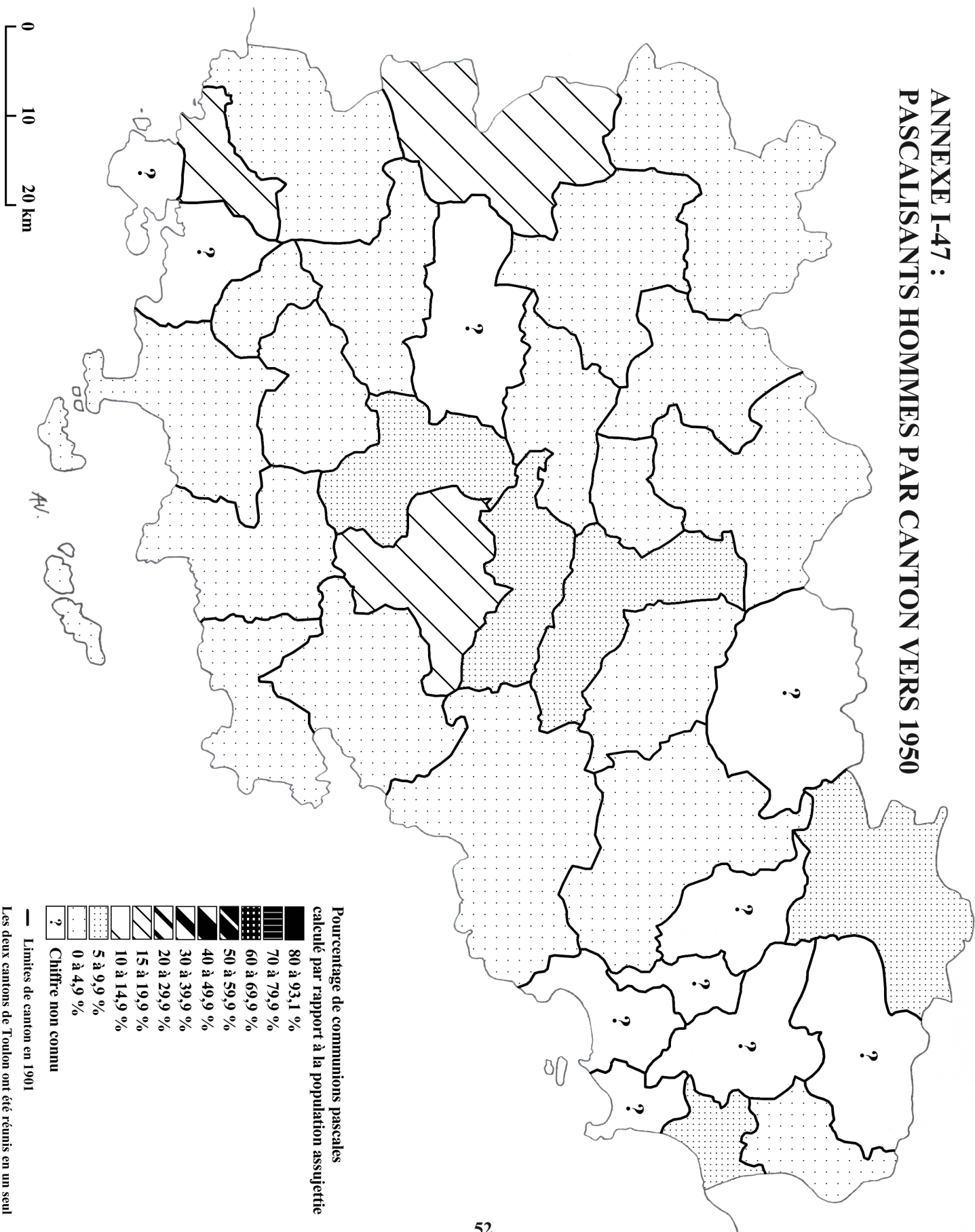




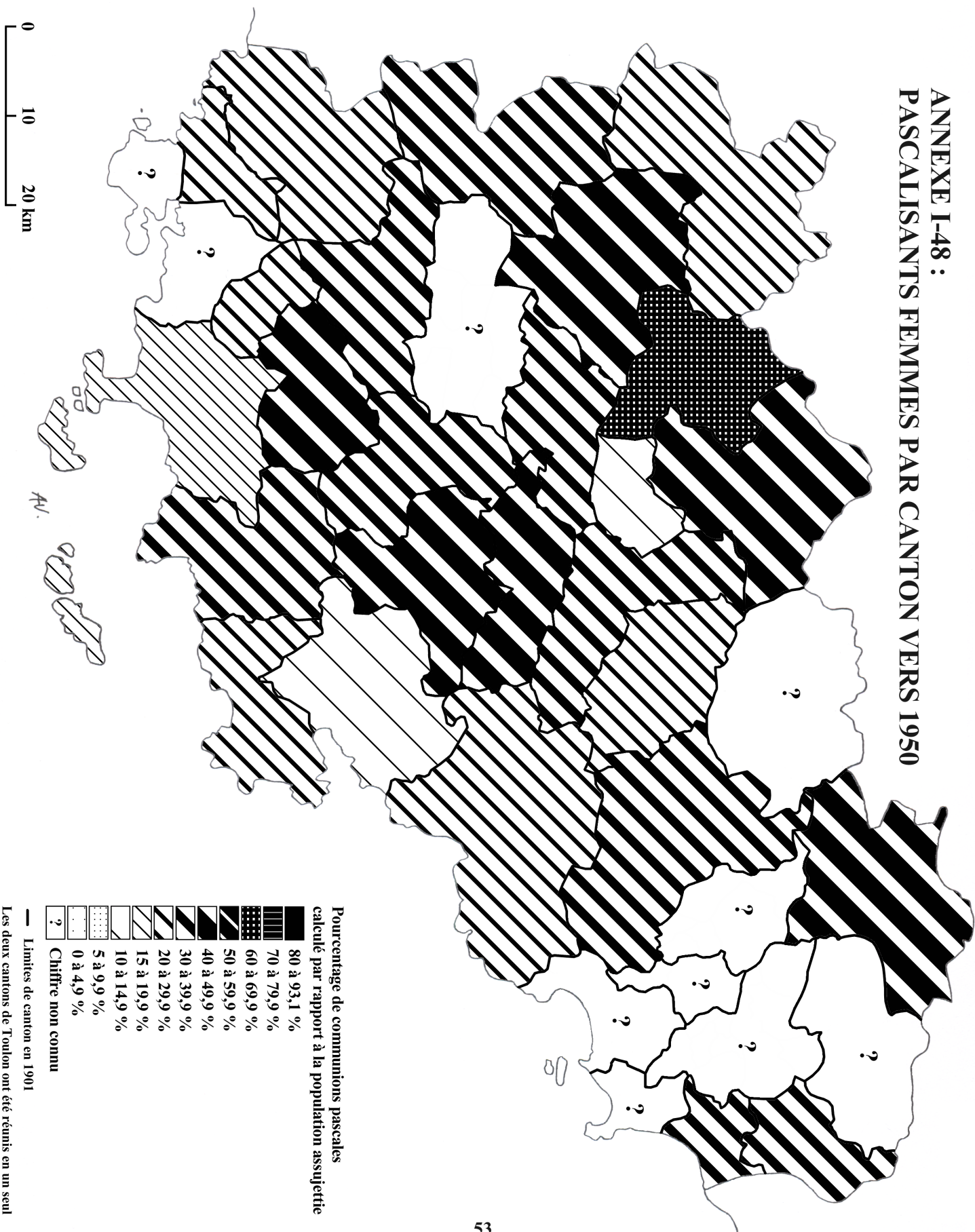
# ANNEXE I-46 : PASCALISANTS FEMMES PAR CANTON VERS 1901



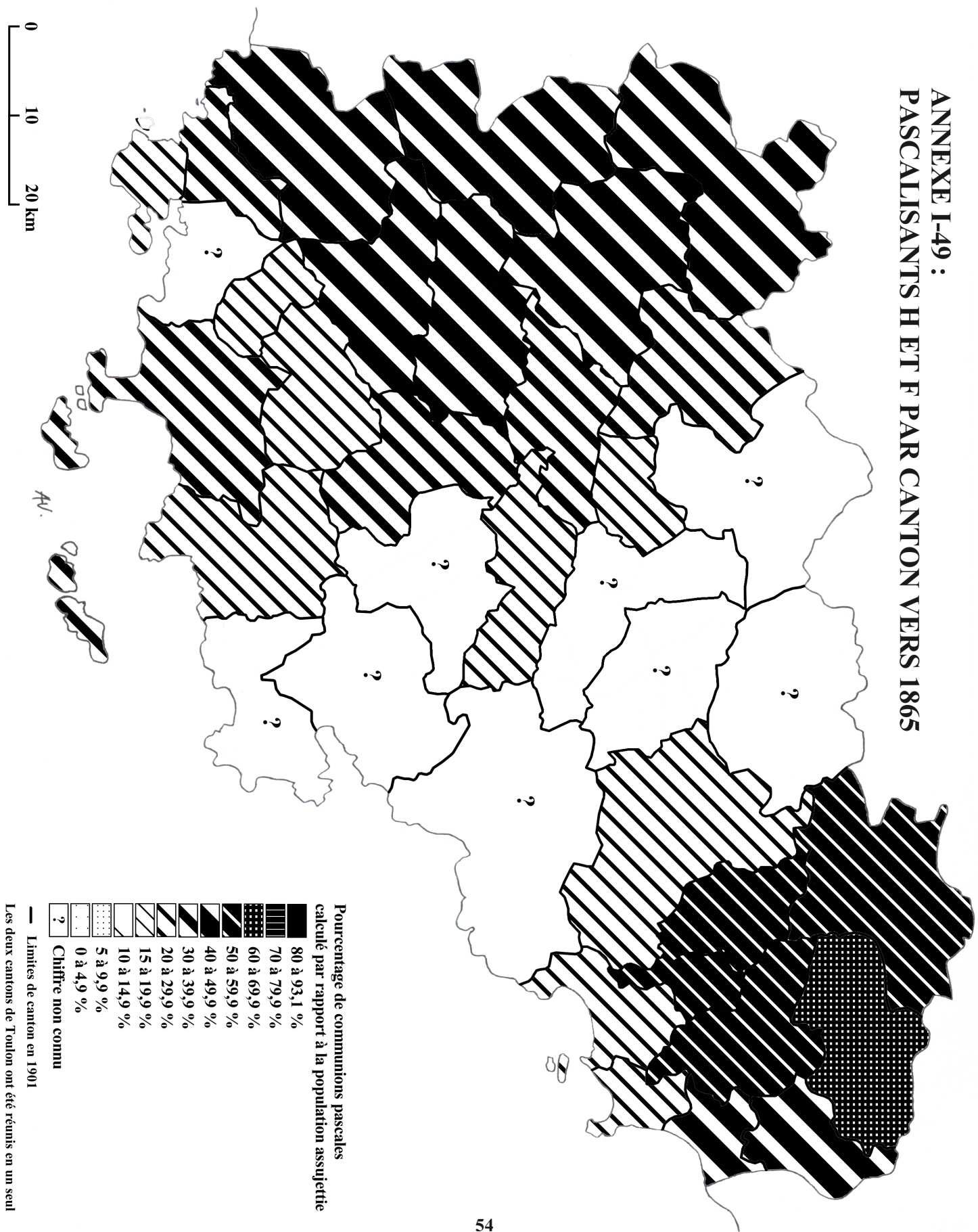
# ANNEXE I-47 : PASCALISANTS HOMMES PAR CANTON VERS 1950



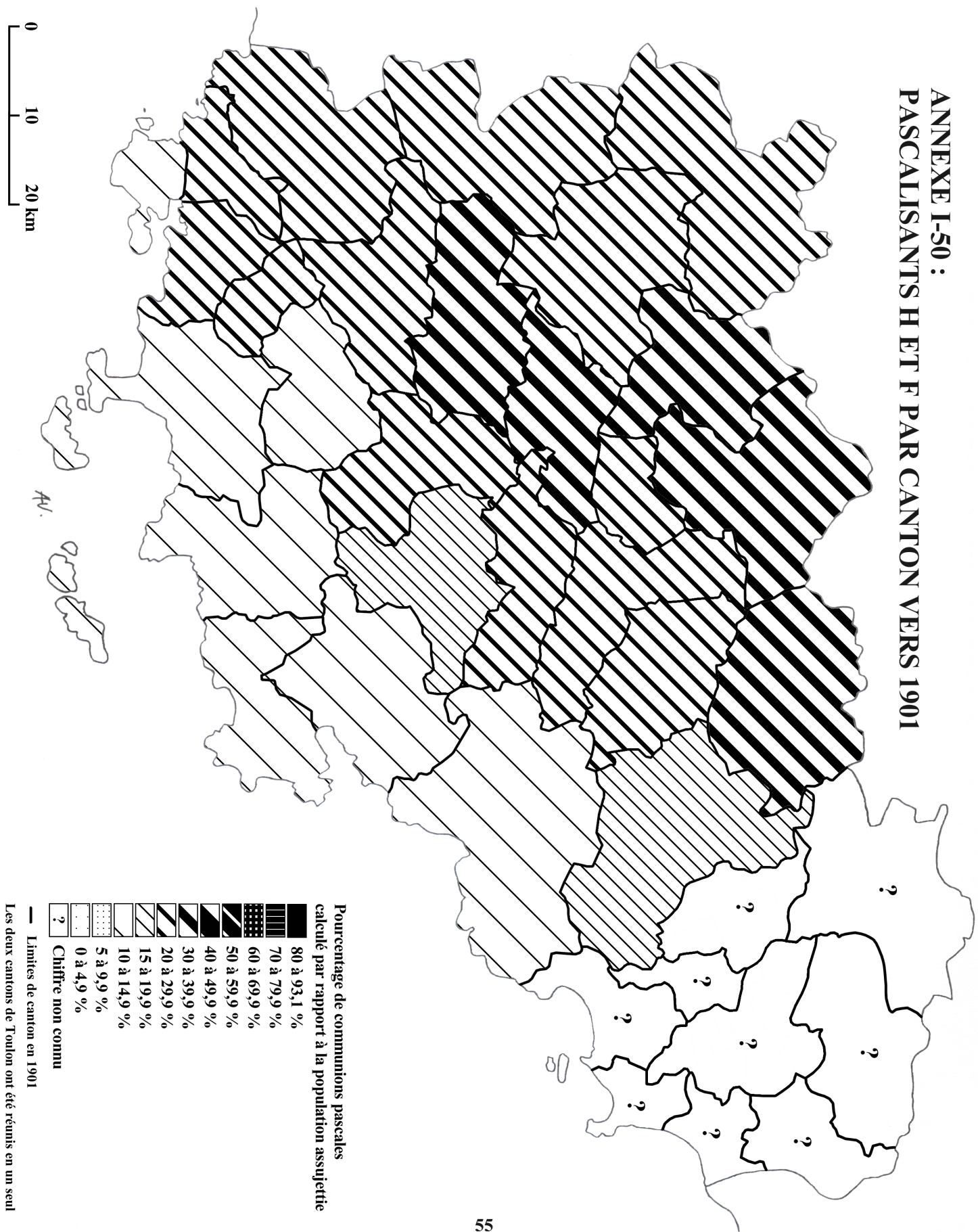
**ANNEXE I-48 :  
PASCALISANTS FEMMES PAR CANTON VERS 1950**



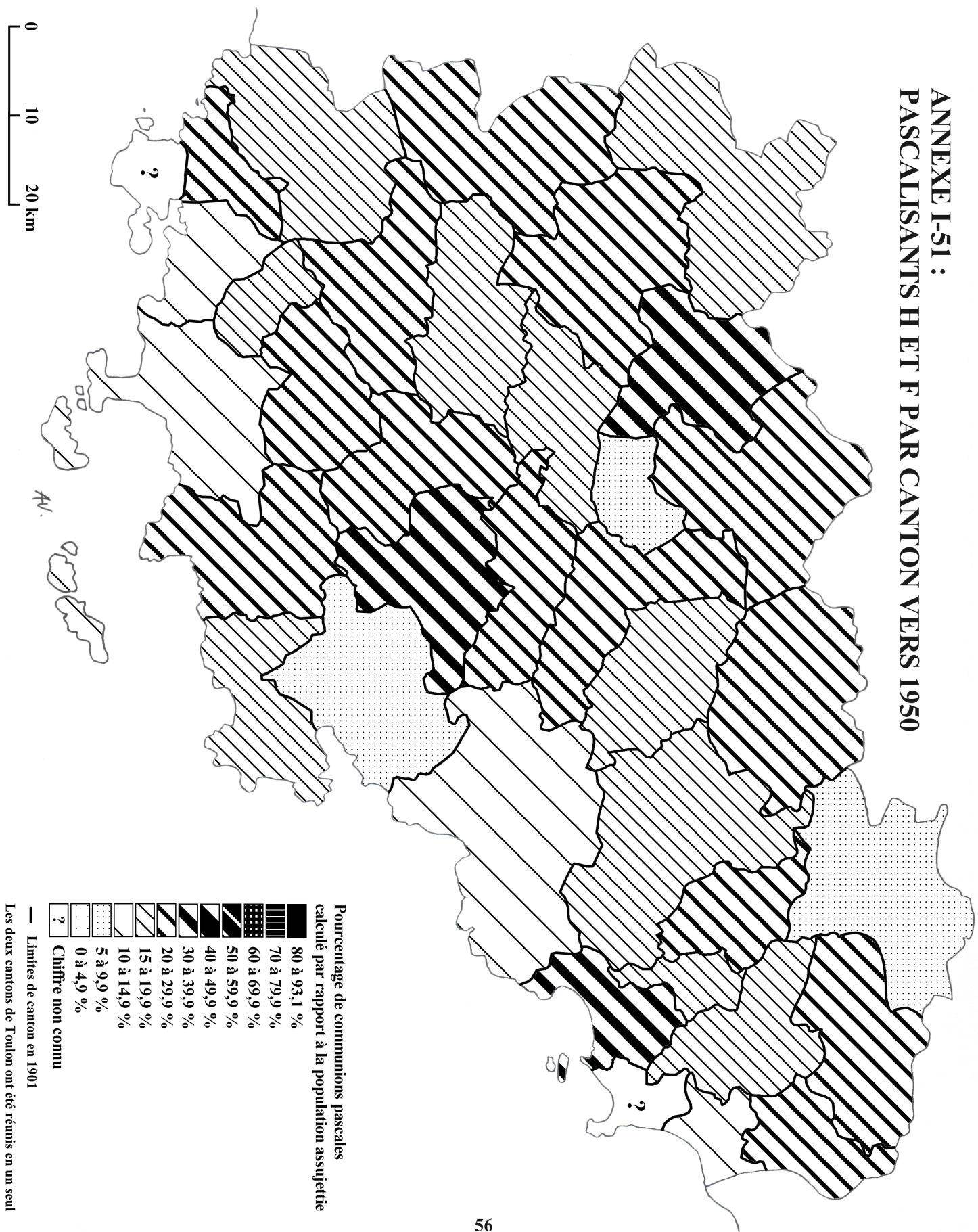
**ANNEXE I-49 :  
PASCALISANTS H ET F PAR CANTON VERS 1865**



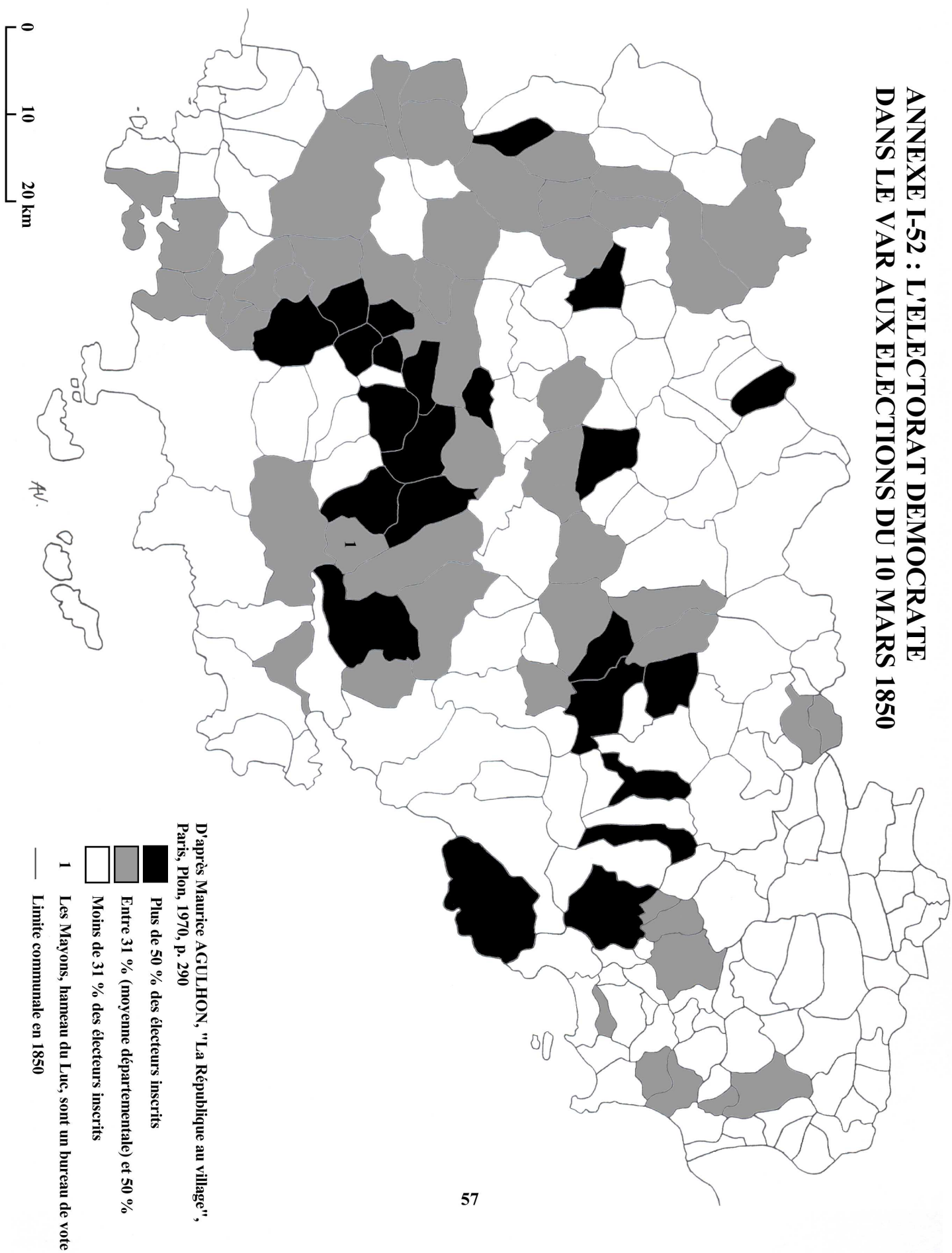
**ANNEXE I-50 :  
PASCALISANTS H ET F PAR CANTON VERS 1901**



# ANNEXE I-51 : PASCALISANTS H ET F PAR CANTON VERS 1950



**ANNEXE I-52 : L'ELECTORAT DEMOCRATE  
DANS LE VAR AUX ELECTIONS DU 10 MARS 1850**







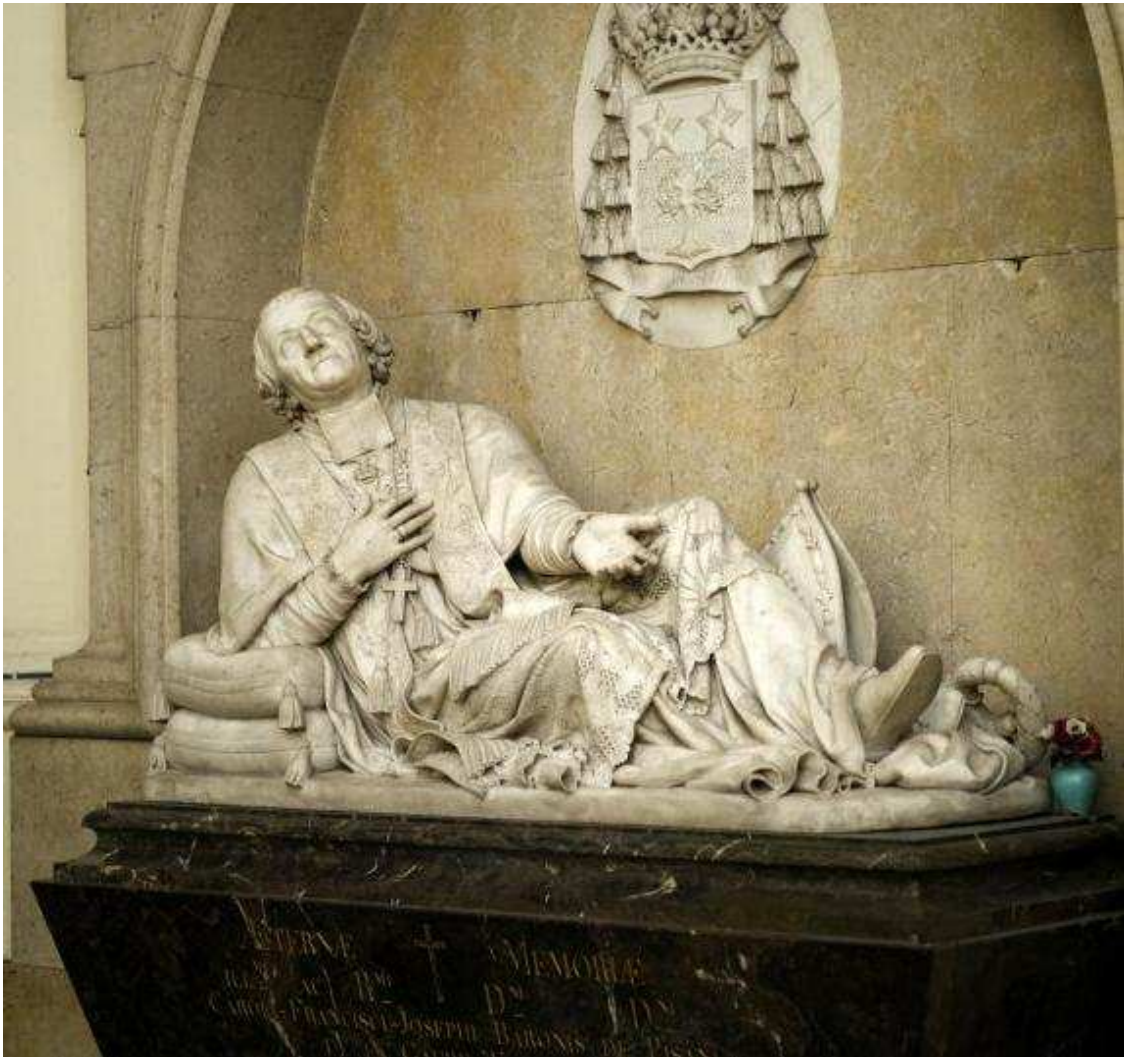
## **II**

**BIOGRAPHIES :**

**QUELQUES FIGURES**

**DE PRÊTRES DU VAR**

## ANNEXE II-1 : MGR PISANI DE LA GAUDE, UN ÉVÊQUE RÉFRACTAIRE



Statue de Mgr Pisani de la Gaude dans la cathédrale de Namur (<http://www.cana.be/-Plan-interactif->).

Charles François Joseph Pisani de la Gaude est né à Aix le 4 mars 1743, fils d'un marquis avocat au Parlement d'Aix, issu d'une famille toscane installée en Provence depuis le XV<sup>e</sup> siècle.

Il suit d'abord les traces de son père comme avocat à la Cour des comptes d'Aix, puis, à la suite du décès de sa fiancée, une demoiselle d'Entrecasteaux, et sous l'influence de son oncle, Mgr de Rebol Lambert, évêque du petit diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux (dans la Drôme actuelle), il entre dans les ordres. Devenu prêtre en 1774, il est d'abord vicaire général de son oncle à Saint-Paul-Trois-Châteaux, avant d'être nommé évêque de Vence le 26 octobre 1783.

Sacré le 8 février 1784, il fait partie des quatre évêques varois réfractaires à la Constitution civile du clergé, au début de la Révolution, et émigre en Italie le 21 mai 1791. Voyageant beaucoup lors de son exil long de plus de 10 ans (Nice, Rome, Venise, Pesaro, encore Venise et Rome), il est à l'origine de plusieurs lettres très détaillées à l'intention des prêtres et des fidèles de son diocèse et semble garder de nombreux contacts avec eux, ce qui pourrait expliquer que le diocèse de Vence soit celui où les refus de serment civique furent les plus nombreux.

Au Concordat, le diocèse de Vence est supprimé, comme les autres sièges varois, et Mgr Pisani doit présenter sa démission, comme le pape Pie VII y invite tous les évêques d'Ancien Régime. Il rentre en France en 1802, mais délaisse le Var, recherchant à Paris un nouveau siège épiscopal. Le 3 février 1804, il est nommé évêque de Namur (Belgique actuelle) où il doit lutter contre un mouvement apparenté à la Petite Église, les Stévenistes (du nom de l'ancien vicaire général Corneille Stevens). Après avoir réussi à réconcilier l'abbé Stevens, Mgr Pisani meurt à Namur le 23 février 1826. Une statue à son effigie orne la cathédrale de Namur.

## ANNEXE II-2 : RIGOUARD OU L'ÉCHEC D'UN ÉVÊQUE CONSTITUTIONNEL



Estampe de Mollard représentant Rigouard, député aux États généraux, en 1791

(<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b6943583w.r=rigouard.langFR>)

Jean Joseph Rigouard, fils de Gaspard et de Christine Guibaud, est né à Solliès-Pont le 1<sup>er</sup> octobre 1735, dans le diocèse de Toulon. Docteur en droit et en théologie de la Faculté d'Aix, il est d'abord vicaire à Solliès-Ville, puis curé de Solliès-Farlède (aujourd'hui la Farlède) à partir de 1779.

Franc-maçon convaincu, dirigeant la loge « La Réunion » fondée en 1782, il épouse naturellement les idées de la Révolution. Au printemps 1789, il est élu député du clergé de la sénéchaussée de Toulon aux États généraux. Favorable aux réformes, il est l'un des premiers députés ecclésiastiques à prêter serment de fidélité à la Constitution civile du clergé, le 27 novembre 1790.

Bien que non présent dans le département, il est élu évêque constitutionnel du Var le 11 avril 1791, après le double refus de l'évêque de Fréjus, Mgr Emmanuel de Bausset-Roquefort, de prêter le serment civique et du père Jean Joseph Raymond Aycardi d'accepter son élection. Abandonnant son mandat de député, il revient dans son diocèse après son sacre à Paris. Il organise l'Église constitutionnelle dans le diocèse le plus jureur de France, visitant rapidement un grand nombre de paroisses, mais il se heurte à l'opposition croissante d'une partie de son clergé, qui ne reconnaît pas son élection ou conteste ses idées politiques avancées. Délaissant la ville épiscopale de Fréjus, il s'installe à Lorgues en 1793, mais connaît des difficultés croissantes avec la population. De plus en plus isolé, abandonné par l'État, il se replie dans sa ville de Solliès-Pont, bien qu'il continue de jouer un rôle dans le maintien de l'Église constitutionnelle française. Il meurt chez lui le 15 mai 1800 et ne sera pas remplacé.

## ANNEXE II-3 : MGR MICHEL, UN ÉVÊQUE ISSU DU DIOCÈSE



Portait publié dans  
Abbé Hippolyte ESPITALIER,  
*Les Évêques de Fréjus au XIX<sup>e</sup> siècle*,  
Fréjus, J. Cisson, 1904, h.t. p. 30-31.

Louis Charles Jean-Baptiste Michel, fils cadet d'une famille de commerçants, naît à Aix le 12 juillet 1761. Ordonné prêtre en 1785, docteur en théologie, il devient professeur au grand séminaire de sa ville à la veille de la Révolution.

Réfractaire à la Constitution civile du clergé, il émigre en Savoie, puis fuit devant les troupes françaises. Il passe plusieurs années à Ferrare où il rencontre de nombreux prêtres français, dont l'évêque de Fréjus Mgr Emmanuel de Bausset-Roquefort, et se fait remarquer par la justesse de sa doctrine. Au Concordat, il rejoint le diocèse d'Aix, mais est envoyé dans la partie varoise de celui-ci. Chargé de réorganiser le culte à Toulon avec les abbés Jean-Baptiste Vigne et Laurent Jansolen (ou Gensolen), il gravit peu à peu tous les échelons de la hiérarchie ecclésiastique. Nommé recteur de la nouvelle paroisse Saint-Pierre en 1809, il devient curé de Saint-Louis en 1813, où il favorise la grande mission de 1820, puis curé de la cathédrale Sainte-Marie en 1821. Très apprécié par tout le clergé pour son sérieux, il est pressenti par Mgr Charles Alexandre de Richery, évêque de Fréjus nommé archevêque d'Aix, pour lui succéder. Le roi Charles X accepte sa nomination le 16 avril 1829.

Légitimiste ardent (il a reçu la Légion d'honneur pour un éloge funèbre de Louis XVIII), Mgr Michel reste très prudent en politique face à la Révolution de 1830. Il se bat cependant pour conserver l'évêché de Fréjus, menacé par la réforme de 1833, et s'élève contre plusieurs projets de réforme religieuse présentés par le gouvernement de la monarchie de Juillet. Très actif lors des épidémies de choléra (dont celle de 1835), il parcourt son diocèse plusieurs fois et se montre très attentif à tous ses prêtres, sur lesquels il rassemble une documentation complète. Il complète la carte des paroisses du diocèse et favorise les ordres religieux. La fin de son épiscopat est ternie par les critiques adressées à son tout puissant vicaire général, le chanoine Riccardi. Il meurt le 22 février 1845 à Fréjus, laissant un bon souvenir dans le diocèse.

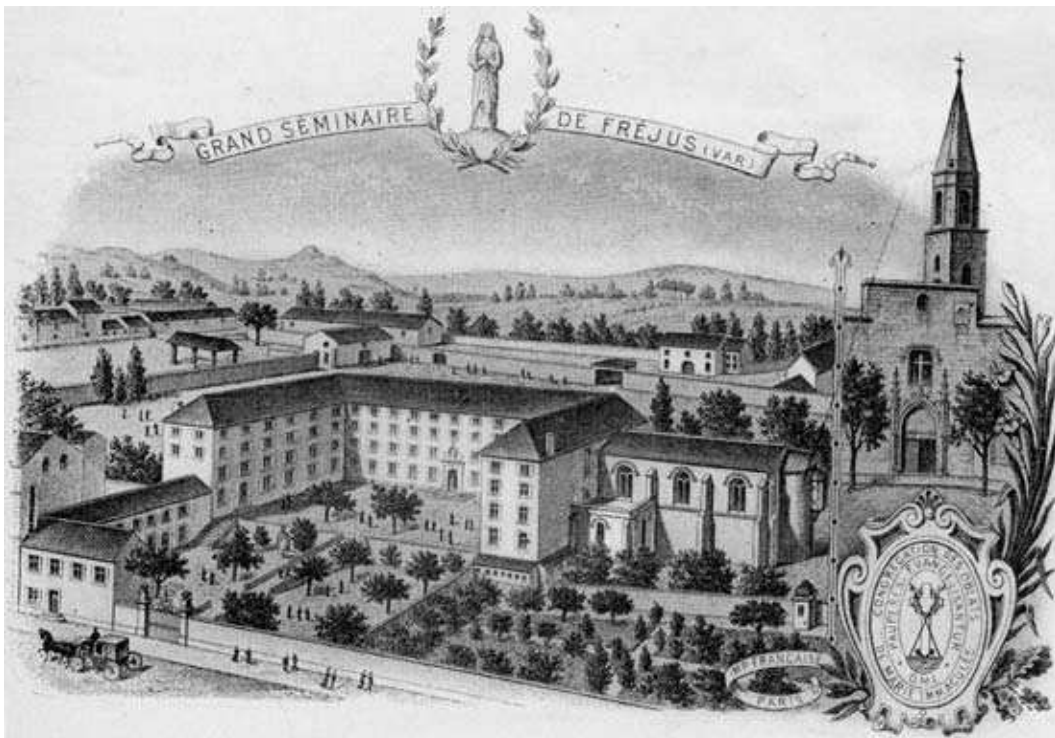
## ANNEXE II-4 : MGR BALAÏN, LE FORMATEUR



Mathieu Victor Balaïn est né à Saint-Victor, en Ardèche, le 27 mai 1828, dans une famille nombreuse. Élève du grand séminaire de Viviers, il émet le souhait de devenir missionnaire et entre dans la jeune congrégation des Oblats de Marie Immaculée en Isère, où on lui trouve « des talents supérieurs ».

Envoyé à Marseille, il est ordonné prêtre par Mgr Eugène de Mazenod en 1852, puis enseigne dans deux établissements corses. En août 1859, malgré son jeune âge, il est nommé supérieur du grand séminaire de Fréjus, qu'il dirige pendant 18 ans. Lorsqu'il arrive, l'institution et le diocèse connaissent un apogée, avec plus de 10 ordinations de prêtres séculiers chaque année. Très apprécié, tant comme formateur que comme administrateur, il est cependant confronté à une baisse sensible des effectifs (malgré une remontée au début des années 1870), phénomène qui s'accroît après son départ.

En effet, l'abbé Balaïn est nommé évêque de Nice le 22 novembre 1877. Sacré dans la cathédrale de Fréjus en 1878, il se montre très attentif à la formation et retrouve, en 1886, lors de la cession de l'archiprêtré de Grasse à son diocèse, de nombreux prêtres qu'il a eus au séminaire. Il est cependant en conflit avec quelques chanoines niçois hostiles à la France. En 1896, il est promu archevêque d'Auch (Gers), où il meurt le 13 mai 1905, en pleine crise de la Séparation des Églises et de l'État.



Mgr Balaïn et le grand séminaire de Fréjus, Documents issus du site des Oblats de Marie immaculée (<http://www.omiworld.org>).

## ANNEXE II-5 : LE CHANOINE DURAND, UNE CARRIÈRE ACCOMPLIE

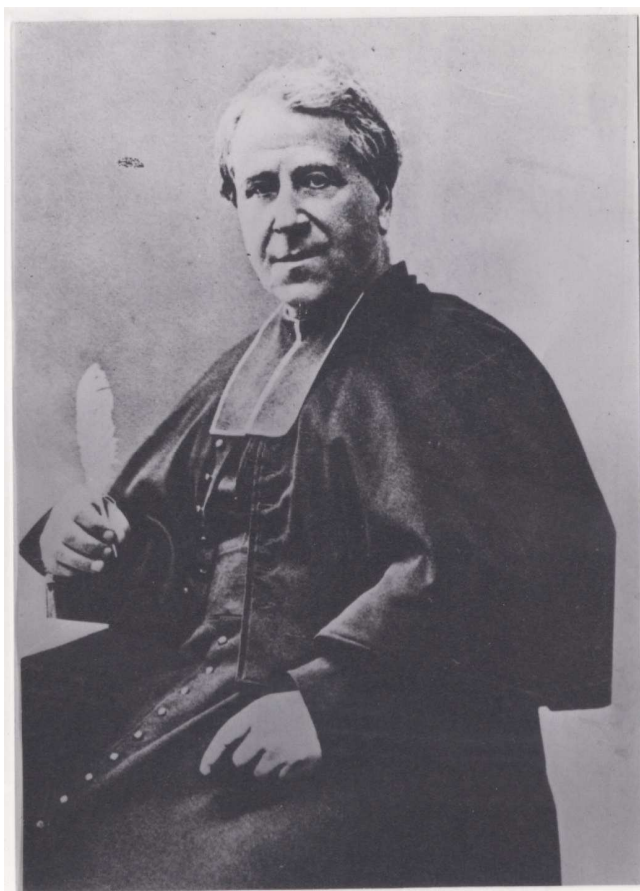


Image pieuse recto et verso, coll. part. Serge PORRE (Cuers)

Joseph Victor Durand est né à Bras le 21 juillet 1829. Comme beaucoup de prêtres varois du XIX<sup>e</sup> siècle, il est le fils d'un artisan, le menuisier François Durand. Ordonné prêtre en 1858, il suit les différentes étapes d'une carrière sacerdotale typique de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle dans le diocèse.

D'abord recteur à Jabron (1858), petite paroisse dépendant de la commune de Comps, il occupe ensuite plusieurs postes de vicaire dans des gros bourgs (Trans en 1861, Fayence en 1863, Bormes en 1866). Après dix ans de sacerdoce, à une époque où le diocèse comprend beaucoup de prêtres et où l'évêque soigne la trame paroissiale de tout le territoire diocésain, il redevient recteur de petites paroisses rurales de l'intérieur, à la Môle (1868), à Brue (1872) puis à Montferrat (1879). Malade chez lui, pendant plus d'un an en 1886, il devient aumônier de la Providence à Toulon en 1887 et reçoit le titre honorifique de chanoine auxiliaire. Discret, très consciencieux dans l'exercice de son sacerdoce, il est nommé chanoine titulaire de la cathédrale de Fréjus en 1890. Sa longévité lui permet d'assurer la place de doyen du chapitre en 1910. Il meurt le 4 décembre 1914, âgé de 85 ans, sans avoir jamais occupé le poste de curé. Son décès est l'occasion de la publication d'une lettre circulaire de l'évêque, Mgr Guillibert, qui loue notamment son « austère fidélité aux vieilles traditions nationales et provençales ».

## ANNEXE II-6 : LE CHANOINE BÉGUIN, PRÊTRE ET ARTISTE



Photographies : coll. part. Serge PORRE (Cuers)

Auguste Jules Marie Béguin est né à Mirabeau (Vaucluse) le 6 janvier 1834. Incorporé au diocèse de Fréjus en 1853, au début de son séminaire, il est ordonné prêtre en 1857 et effectue toute sa carrière ecclésiastique dans le Var, mais n'aura jamais de charge paroissiale. Son parcours se résume à un petit nombre de postes : professeur au petit séminaire de Brignoles de son ordination à 1873, il reste chez lui 2 ans, puis occupe le poste d'aumônier de l'hôpital de Brignoles pendant 37 ans, de 1875 à sa mort le 28 décembre 1912. Il est nommé chanoine honoraire le 22 juillet 1902.

Le chanoine Béguin est surtout connu comme un artiste et un érudit, ainsi que le suggèrent les clichés qu'on garde de lui. Peintre reconnu de son temps, il a composé plus de 400 tableaux religieux, notamment centrés sur le culte des saints, commandés par toutes les paroisses du diocèse (*Saint Jean-Baptiste* pour l'église de Forcalqueiret, *Les quatre saints Louis* et *Saint Désiré et sainte Félicité* pour l'église de Cuers...). Également réputé pour ses prédications et sa direction spirituelle, il a écrit un livre sur sainte Marie Madeleine. Il est également passionné par les plantes grasses, dont il a créé plusieurs variétés. Le chanoine Béguin est un exemple typique des prêtres érudits du XIX<sup>e</sup> siècle.

## ANNEXE II-7 : L'ABBÉ SPARIAT, MAJORAL DU FÉLIBRIGE



Abbé Léon Spariat (1861-1936)  
Collection P. Auméran / Cliché L. Baille

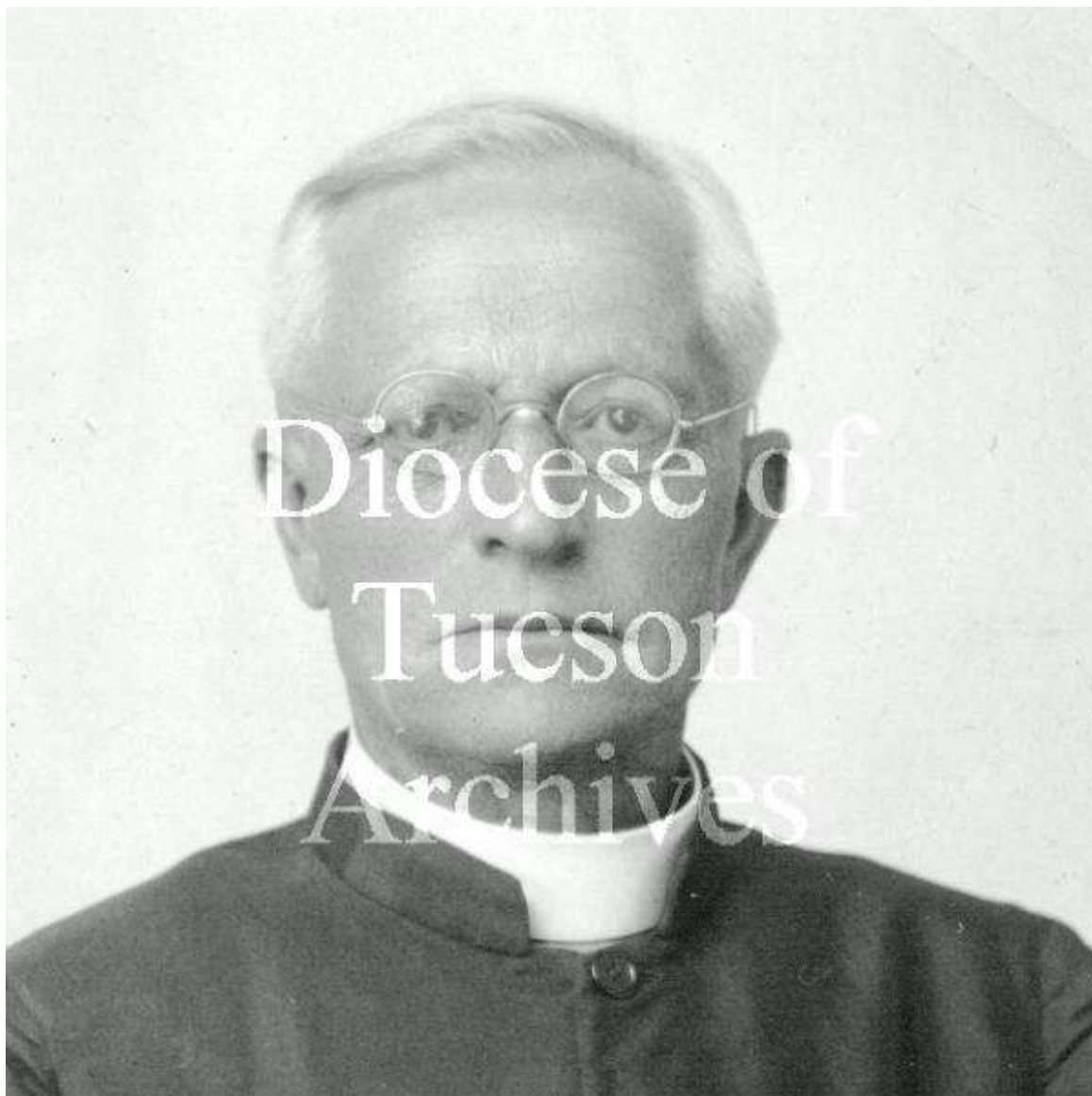
Photographie : Pierre AUMÉRAN, *Pierrefeu-du-Var. son église et ses chapelles*, La Valette-du-Var, Association des Amis de l'orgue de Pierrefeu, 2005, p. 58.

Léon Spariat est né à Roumoules (Alpes-de-Haute-Provence) le 18 août 1861. Élève du petit séminaire de Grasse, puis du grand séminaire de Fréjus, il est ordonné prêtre en 1885. Il suit un parcours typique : recteur du village du Bourguet, puis de trois autres paroisses rurales, entrecoupées d'un vicariat à Aups, il est nommé en 1908 recteur de Saint-Mandrier, sur la côte, qui n'est pas encore une commune. Il assurera également l'aumônerie de l'hôpital militaire voisin. Aumônier du Cercle catholique de Toulon en 1920, il devient curé doyen de Pierrefeu en 1923 et doyen honoraire. Retiré pour saisons de santé en 1934, il meurt le 26 avril 1936 à Marseille.

L'abbé Spariat est surtout connu pour sa passion pour la langue provençale, qui l'a amené à participer à de multiples associations culturelles. Membre de l'Académie Mont-Réal de Toulouse dès 1882, il entre au Félibrige en 1883 et en est élu Majoral en 1898, année où il devient membre associé de l'Académie du Var. Il organise plusieurs Jeux floraux et écrit de nombreux poèmes historiques et religieux en provençal.



## ANNEXE II-8 : MGR DUVAL, UN VAROIS PARTI AU LOIN



Photographie prise entre 1900 et 1919, Roman Catholic Diocese of Tucson Archives n°776 607 (<http://azmemory.lib.az.us>)

Louis Marie Joseph Duval, fils d'un avocat de Draguignan, est né dans la préfecture varoise le 20 mai 1864. Après des études au séminaire Saint-Sulpice à Paris, il est ordonné prêtre à Fréjus en 1888 et devient professeur au petit séminaire de Brignoles, puis vicaire de sa ville natale.

En 1902, il obtient l'autorisation de quitter le diocèse. Attiré par la mission étrangère, il intègre l'année suivante le diocèse de Tucson, dans le sud de l'Arizona (États-Unis), évangélisé par des Français. Il devient curé de Nogales, petite ville proche de la frontière mexicaine, où il restera plus de 40 ans. Il accueille une école mariste en 1914 et fonde une vaste cité paroissiale qui marque l'histoire de la cité.

Nommé prélat de Sa Sainteté en 1932, il meurt à Nogales le 14 juillet 1947. Le jour de ses obsèques, le 17, toute la ville lui rend hommage solennel. Exception au modèle varois, Mgr Duval représente un exemple très rare de prêtre du diocèse parti pour la mission en Amérique.

## ANNEXE II-9 : NOTICE NÉCROLOGIQUE DE JEAN PEYTRAL

### « NÉCROLOGIE

M. L'ABBÉ JEAN PEYTRAL, SOUS-DIACRE

La mort, qui a fait, depuis quatre mois, de nombreux vides dans les rangs du clergé diocésain, vient d'atteindre une nouvelle victime, frappée à la fleur de l'âge et couchée dans la tombe avant d'avoir pu réaliser aucune des espérances qu'elle avait fait concevoir. M. l'abbé Jean Peytral s'est endormi dans la paix du Seigneur, à Toulon, le samedi 3 mai, dans la 22<sup>e</sup> année de son âge et le onzième mois après son ordination au sous-diaconat.

Depuis plusieurs mois, ses professeurs, ses condisciples et ses amis ne conservaient plus d'illusion sur l'issue fatale de la cruelle maladie qui le minait lentement et le tenait éloigné des études ecclésiastiques. La perspective de cette existence si hâtivement menacée de s'éteindre, leur causait une tristesse d'autant plus vive que la Providence avait richement avantagé le cher malade du côté de l'esprit et surtout du côté du cœur. Sa piété peu commune, son intelligence, sa docilité, ses manières douces et polies, son application soutenue à l'étude, tant que ses forces physiques ne trahirent pas sa bonne volonté, faisaient espérer qu'il tiendrait avec honneur sa place dans le clergé diocésain, et qu'il s'emploierait avec un plein succès aux œuvres du ministère paroissial.

Dieu a brisé ces espérances et retiré à lui ce bon serviteur dès le début de sa journée, et avant même qu'il eût creusé son premier sillon. Sa mort est le seul chagrin qu'il ait jamais causé à sa famille et à ses professeurs ; aussi laisse-t-il après lui un suave parfum d'édification. Nous pouvons l'affirmer et nul de ceux qui l'ont connu ne contestera notre dire, il apparaissait parmi ses condisciples comme un ange qui aurait emprunté un corps mortel afin d'habiter quelques années ici-bas. Aujourd'hui l'ange a rendu son corps à la terre et a regagné le ciel. Sa délicate et mélancolique figure, sa frêle constitution, l'ingénuité et la candeur de son âme, qui ne soupçonna jamais le mal, faisaient présager à tous que son passage au milieu de nous serait court. Un moment, sa famille et ses amis avaient espéré qu'il vivrait assez pour recevoir l'ordination sacerdotale et monter au moins une fois au saint autel : Dieu lui a refusé cette consolation ; mais nous avons le ferme espoir qu'il l'a revêtu déjà de cette *tunique d'allégresse et de ce vêtement de joie* que le Pontife lui promettait, il y a dix mois, en lui conférant les insignes du sous-diaconat.

Le séminaire de Fréjus a perdu un élève sur la terre, mais il a donné un élu de plus au ciel.

X. »

*Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 24<sup>e</sup> année, n°19, 10 mai 1890, p. 300-301.

## ANNEXE II-10 : NOTICE NÉCROLOGIQUE DE MARCEL ORSINI

### « NÉCROLOGIE

La mort vient de frapper un nouveau coup dans les rangs du jeune clergé diocésain. Après quatre mois et quelques jours de sacerdoce, M. l'abbé Marcel Orsini s'est pieusement endormi, à Toulon, entre les bras du Dieu qui, après avoir comblé de joies spirituelles sa jeunesse lévitique, s'est hâté de l'introduire dans la phalange des saints prêtres qu'il associe intimement à sa vie du ciel.

Les derniers mois de cette courte existence n'ont été qu'une série ininterrompue de douleurs supportées avec une énergie morale et une résignation surnaturelle qui ont fait l'admiration de tous ceux qui s'approchaient de ce prêtre édifiant.

À l'école de la souffrance, les grandes âmes font de rapides progrès dans la sainteté. Si l'action continue et dévorante de l'inexorable mal qui a eu enfin raison des forces physiques de notre cher malade, remplissait notre âme de tristesse, la constatation du perfectionnement intérieur dont elle était l'occasion et comme l'ouvrière nous comblait d'une sainte allégresse.

'Sa mort (lisons-nous dans la lettre par laquelle M. l'abbé Broquier a annoncé à M. le Supérieur du grand séminaire le départ de ce jeune homme pour le ciel) a été le couronnement et comme la première récompense de sa vie. Longues avaient été ses souffrances, sans jamais vaincre sa patience ni abatre son courage. Plus cruelles que jamais à ses derniers moments, elles n'en ont que mieux fait ressortir la mâle énergie de ce caractère d'ailleurs si sympathique et si doux, que la nature, la grâce, l'éducation reçue au sein de sa famille, et les vertus puisées dans la surnaturelle et fortifiante atmosphère du séminaire avaient si fortement trempé.

'Je crois devoir vous dire encore que, depuis plusieurs semaines déjà, le cher malade recevait, chaque dimanche, la visite du Dieu qui soulage et fortifie. Aussi, lorsque devant les ravages toujours plus profonds du mal inexorable qui le dévorait, il fallait songer aux préparatifs du suprême voyage, n'eût-on pas besoin de recourir à des subterfuges pour le lui annoncer. Il reçut l'Extrême-Onction avec la piété d'un ange, et il se plaisait à répéter ensuite le plus aimablement du monde 'Si l'on pouvait m'en faire autant, tous les dimanches, vraiment, je ne m'y opposerais pas.'

'Tels étaient ses sentiments, quand, ce matin 19 novembre, a éclaté la crise suprême. La mort était attendue ; elle n'apportait donc ni effroi ni surprise. 'Agréez mes souffrances, ô mon Dieu, murmurait de temps en temps le pauvre malade'. Puis, appelant successivement les membres de sa famille présents autour de lui, mais que son regard n'apercevait plus, et m'appelant moi-même : 'C'est le départ, dit-il, adieu à vous tous, adieu à tous ceux que j'ai aimés' – 'Non, non, lui répondis-je, c'est *au revoir* que nous avons à nous dire.' Et se reprenant alors, 'oui, ajouta-t-il, au revoir au ciel car j'espère bien que c'est au ciel que je vais.'

'Nous venions de réciter, l'abbé Eynaud et moi, les prières des agonisants, quand, vers une heure après-midi, s'acheva cette scène à la fois douloureuse et consolante. L'âme du pieux abbé se dégageait de ses chaînes et remontait vers Dieu.

'Il priera là-haut pour sa famille en pleurs, pour ses amis, pour vous qu'il aimait tant, mon R. Père, pour son cher séminaire de Fréjus et aussi pour notre bien-aimé diocèse auquel il eût été si heureux de consacrer les travaux de sa vie tout entière.'

L'abbé Orsini fut, au témoignage de ses directeurs et de ses condisciples du grand séminaire, pendant tout le cours de ses études théologiques, un ecclésiastique sans reproche. À première vue, l'œil le moins exercé apercevait dans son regard si limpide et si doux, dans le tranquille rayonnement de sa figure délicate et presque toujours épanouie et souriante, le reflet d'une âme véritablement belle, franche, loyale, expansive, ennemie de toute dissimulation.

Parfaitement élevé, d'abord au sein d'une famille qui allie au suprême degré les vertus religieuses aux vertus militaires, et plus tard au collège des RR. PP. Maristes de La Seyne pour lesquels il avait conservé une vive et persévérante affection, l'abbé Orsini se fit remarquer dès son entrée au grand séminaire, par ses manières aisées, distinguées et même élégantes, par sa politesse

irréprochable mais sans affectation, par les prévenances que lui dictait son bon cœur à l'endroit de ses supérieurs, par ses relations faciles, cordiales et toujours joviales avec ses condisciples.

Si l'âge n'était pas parvenu à donner aux traits de sa physionomie un caractère viril, son âme, nous pouvons l'affirmer, était fortement trempée, habituée aux pensées sérieuses, prête à affronter les périls du monde et les luttes du ministère sacerdotal. Fils d'un officier justement considéré à Toulon, l'abbé Orsini avait à cœur d'être un valeureux soldat de Jésus-Christ.

L'amour du devoir et de la règle était comme inné chez lui. Bien que sa santé eût été fortement avariée durant les derniers mois de son séjour au séminaire, l'horreur qu'il éprouvait pour la singularité et les dispenses l'empêcha toujours de solliciter des exemptions qui auraient allégé le poids du règlement devenu bien lourd pour sa faible constitution. Il était levé à cinq heures et il lui fallait un ordre formel de son supérieur pour le déterminer à prolonger le temps de son repos.

Quand la maladie le contraignit à quitter le séminaire pour rentrer dans sa famille, où on espérait que ses forces se rétabliraient plus facilement, il avait constamment les yeux tournés vers le noviciat de sa vie ecclésiastique, attendant et sollicitant souvent la faveur de reprendre sa place au milieu de ses condisciples.

Ce fut un spectacle émouvant, le 29 juin dernier, dans la cathédrale de Fréjus, que celui de ce jeune ecclésiastique dont la figure pâle et amaigrie accusait de longs mois de souffrance, assis dans un fauteuil durant presque tout le cours de la cérémonie de l'Ordination et demandant au Pontife de le faire Sacrificateur de la Loi nouvelle, lui qui stationnait, depuis de longs mois, sur la montagne du sacrifice où il ne devait pas tarder à consommer sa propre immolation.

Ce ne fut qu'au prix des plus dures fatigues et grâce à la force d'âme qui le caractérisait, que l'abbé Orsini put monter au saint autel, durant les mois de Juillet et d'Août. Au mois de septembre, ses forces déclinerent rapidement. Bientôt, il fut obligé de s'aliter. Mais si le corps était brisé, anéanti, le cœur demeurait fort.

Le cher malade conservait toujours l'espoir de revenir à la santé et d'obtenir une place dans le clergé paroissial. Dieu a couronné cette invincible générosité : Il s'est hâté d'introduire son fidèle serviteur dans les joies éternelles du paradis.

L'abbé Orsini a été rejoint, au ciel, deux de ses condisciples au séminaire, qui l'y avaient précédé, à quelques années d'intervalle, et dont il est doux d'évoquer, à cette heure, l'aimable souvenir : l'angélique abbé Peytral dont nous avons essayé d'esquisser, dans les pages de la *Semaine religieuse*, il y a quatre ans, l'attachante figure, et l'abbé Hours, si humble, si mortifié, si uni à Dieu.

Puisse leur intercession auprès de Dieu amener dans les murs du grand séminaire de Fréjus beaucoup d'imitateurs de leur innocence, de leurs vertus et de leur bon esprit.

E. B. [abbé Eugène Barthélemy] »

*Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 28<sup>e</sup> année, n°47, 24 novembre 1894, p. 744-747.

# **III**

## **DOCUMENTATION**

### ANNEXE III-1 : CHRONOLOGIE DE LA LÉGISLATION RELIGIEUSE DE LA RÉVOLUTION

Sources principales : Michel VOVELLE dir., *L'État de la France pendant la Révolution (1789-1799)*, Chronologie, p. 552-579 ; Timothy TACKETT, *La Révolution, l'Église, la France*, Paris, Le Cerf, 1986 (485 p.), passim.

26 août 1789 : La Déclaration des droits de l'homme proclame la liberté religieuse (article 10).

28 oct. 1789 : Suppression provisoire des vœux monastiques.

2 nov. 1789 : Nationalisation des biens du clergé.

17 déc. 1789 : Les biens du clergé garantissent les dettes de l'État, création des assignats.

13 fév. 1790 : Interdiction des vœux monastiques.

14 avril 1790 : Les frais du culte passent à la charge de l'État.

12 juil. 1790 : Vote de la Constitution civile du clergé.

27 nov. 1790 : Obligation de prêter serment de fidélité à la Constitution civile.

4 janv. 1791 : Interdiction des réserves faites au serment.

21 janv. 1791 : Instruction de l'Assemblée nationale qui proclame ne pas vouloir s'occuper des affaires spirituelles.

23 janv. 1791 : Les prêtres réfractaires peuvent rester dans leur paroisse jusqu'à leur remplacement.

12 mars 1791 : Loi confiant aux administrations départementales le soin d'établir des listes de prêtres jureurs et réfractaires.

17 mars 1791 : Lettre circulaire du Comité ecclésiastique aux autorités départementales.

18 mars 1791 : Augmentation du délai de prestation de serment pour les réfractaires.

7 mai 1791 : « Loi de tolérance », la Constituante reconnaît aux réfractaires le droit de dire la messe, mais non celui d'administrer les sacrements.

29 nov. 1791 : Décret considérant les prêtres réfractaires suspects de révolte contre la loi et de mauvaises intentions contre la patrie.

3 avril 1792 : Suppression de la faculté de théologie de la Sorbonne.

6 avril 1792 : Suppression des congrégations.

27 mai 1792 : Décret condamnant à la déportation en Guyane tous les prêtres réfractaires dénoncés par 20 citoyens.

11 juin 1792 : Veto du roi Louis XVI au décret de déportation des prêtres réfractaires.

14 août 1792 : Loi sur le serment de liberté et d'égalité.

26 août 1792 : Les prêtres réfractaires ont 15 jours pour quitter le territoire. Une dénociation par 6 citoyens suffit.

10 sept. 1792 : Réquisition de l'or des églises.

19 juil. 1793 : Décret favorisant le mariage des ecclésiastiques.

20 oct. 1793 : Décret ordonnant la déportation des prêtres réfractaires et des jureurs dénoncés par dix citoyens pour incivisme.

6 nov. 1793 : Les communes peuvent librement abandonner le catholicisme et choisir un autre culte.

23 nov. 1793 : Les églises deviennent temples de la Raison.

6 déc. 1793 : Décret limitant les violences antireligieuses.

25 fév. 1794 : Les prêtres mariés ne seront pas déportés.

7 mai 1794 : La Convention reconnaît l'Être suprême et l'immortalité de l'âme.

8 juin 1794 : Fête de l'Être suprême décidée par Robespierre.

5 août 1794 : Décret sur le paiement de l'arriéré des pensions ecclésiastiques.

18 sept. 1794 : Suppression du budget des cultes.

21 fév. 1795 : Décret sur la liberté des cultes et la séparation des Églises et de l'État.

30 mai 1795 : Libre usage des églises non vendues comme biens nationaux.

31 mai 1796 : Restitution des biens aux prêtres exilés.

5 sept. 1796 : Restitution des biens aux prêtres réfractaires âgés ou infirmes.

4 déc. 1796 : Arrêt des poursuites contre les réfractaires.

1<sup>er</sup> juin 1797 : Rapport du député royaliste Camille Jordan restaurant la sonnerie des cloches et rendant les églises au culte catholique.

24 août 1797 : Abrogation de la loi sur la déportation et la réclusion des réfractaires.

5 sept. 1797 : Fin de l'apaisement religieux, reprise des persécutions contre les réfractaires.

6 juil. 1798 : Perquisitions et prime de dénonciation contre les réfractaires.

9 sept. 1798 : Création du culte décadaire.

21 nov. 1799 : Suppression des persécutions contre certains prêtres.

28 déc. 1799 : Autorisation d'ouverture des églises tous les jours.

Nov. 1800 : Début des négociations entre le Premier Consul Bonaparte et le pape Pie VII.

15 juil. 1801 : Signature du Concordat entre Napoléon Bonaparte et Pie VII.

8 avril 1802 : Ratification du Concordat par la France, avec les 77 « articles organiques ».

15 avril 1802 : Publication solennelle du Concordat en France.

## ANNEXE III-2 : CHRONOLOGIE SOMMAIRE DU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

Date	Les événements nationaux	Le diocèse de Fréjus
<b>Le rétablissement du culte catholique</b>		
8 thermidor XI		Le préfet Fauchet rend les églises Saint-Louis et Saint-Jean à l'archevêque d'Aix.
7 messidor XI		Prestation de serment des curés et succursalistes à l'église Sainte-Marie de Toulon.
15-7-1801	Signature du Concordat.	
3-4-1802	Vote des 77 articles organiques ajoutés par Bonaparte au Concordat.	
18-4-1802	Publication officielle du Concordat en France, avec les articles organiques malgré la protestation du pape.	
5-9-1802		Réouverture de la cathédrale de Toulon.
1-1803		Les restes de Pie VI à la cathédrale de Toulon.
2-12-1804	Sacre de Napoléon à Notre-Dame de Paris.	
<b>La fin de l'Empire: de nouvelles tensions</b>		
2-2-1808	Les troupes françaises occupent Rome.	
17-5-1809	La France annexe les Etats pontificaux.	
10-9-1809	Pie VII excommunie Napoléon.	
6-7-1809	Arrestation de Pie VII.	
22-8-1810		Mort de Mgr Champion de Cicé à Aix.
23-2-1812	Rupture du Concordat.	
9-5-1812	Pie VII est transféré à Savone.	
25-1-1813	Concordat de Fontainebleau arraché à Pie VII.	
24-3-1813	Le pape Pie VII rétracte sa signature.	
11-4-1814	Première abdication de Napoléon.	
<b>La Restauration : le catholicisme rentre en grâce</b>		
5-5-1814		25 à 30 000 visiteurs à la Sainte-Baume.
24-5-1814	Retour triomphal de Pie VII à Rome.	
-8-1814	Pie VII restaure l'ordre des jésuites.	
18-11-1814	Loi sur l'obligation dominicale.	
20-3/22-6-1815	Les Cent Jours, intermède napoléonien.	
6-1815		Des soldats du Mal Brune dévastent la Sainte-Baume.
8-7-1815	Retour de Louis XVIII à Paris: Seconde Restauration.	
1816	Loi supprimant le divorce.	
1816	Loi sur l'interdiction du travail le dimanche.	
22-7-1816		Grand pèlerinage à la Sainte-Baume.
11-6-1817	Nouveau Concordat, jamais ratifié par la France.	
12-3-1820		Mission générale dans le diocèse.
20-2-1821		La Sainte-Baume devient chapelle vicariale
27-5-1822		Restauration du culte à la Sainte-Baume.
20-7-1823		Sacre de Mgr de Richery à Paris.
3-8-1823		Restauration du diocèse de Fréjus.
29-9-1823		1 <sup>o</sup> lettre pastorale de l'évêque de Fréjus.
Fin 1823		Réouverture du séminaire de Fréjus.
1824		Installation des trappistes à la Sainte-Baume.
20-4-1825	Loi sur le sacrilège.	
29-5-1825	Sacre de Charles X à Reims.	
<b>Des difficultés passagères</b>		
27/29-7-1830	Révolution des Trois Glorieuses.	
27-11-1830	Apparition de la Rue du Bac à Paris.	
15-8-1832	Grégoire XVI condamne <i>L'Avenir</i> .	



Fin 1837		Sacrilège contre la statue de la Vierge à Gassin.
1838		Sacrilège contre le Saint Sacrement à Gassin.
1843		Rachat de la chartreuse de Montrieux.
3-1845		Grève de l'arsenal arrêtée par l'abbé Marin.
1845		Incident religieux au Revest.

## La Seconde République

2-1848	Révolution contre la Monarchie de Juillet.	
8-12-1849	Encyclique <i>Nostis et nobiscum</i> condamnant les révolutions de 1848.	
15-3-1850	Loi Falloux sur la liberté de l'enseignement secondaire.	
1-1851		Assassinat du gardien Lambert à la Sainte-Baume
1851		Restauration de l'unité liturgique dans le diocèse.
2-12-1851	Coup d'Etat de Louis-Napoléon.	Résistance puis féroce répression dans le Var.

## Le Second Empire

28-9-1852		Le diocèse devient de Fréjus et Toulon.
8-11-1854	Proclamation de l'Immaculée Conception.	
1854		L'Etat rachète le monastère du Thoronet.
1855		Mission d'envergure dans le diocèse.
1858	Apparitions de la Vierge à Bernadette Soubirous à Lourdes.	
Début 1859		L'évêque de Fréjus achète Saint-Honorat.
31-5-1859		Installation de 3 frères à Lérins.
22-7-1859		Réinstallation des Dominicains à la Sainte-Baume.
24-3-1860	Nice et la Savoie deviennent françaises.	
21-5-1860		Pèlerinage des félibres à la Sainte-Baume.
24-6-1860	Création du département des Alpes-Maritimes.	
1861		Achèvement de la chartreuse de Montrieux restaurée.
18-2-1861		Les religieux de Saint-Pierre-ès-Liens à Lérins.
8-12-1864	<i>Quanta Cura</i> et le <i>Syllabus</i> .	
12-1866		Fondation de la <i>Semaine religieuse du diocèse</i> .
1869	Ouverture du Concile du Vatican.	
21-10-1869		Les religieux de Sénanque à Lérins.
1870	Proclamation du dogme de l'infaillibilité pontificale.	

## Les débuts de la République

4-9-1870	Proclamation de la III <sup>e</sup> République.	
2-1871	La Vierge apparaît à Pontmain.	
1871		Une communauté permanente à Lérins.
1872	Dernier recensement demandant l'appartenance religieuse.	
1873	Premiers pèlerinages nationaux à Lourdes.	
31-7-1873	Le Sacré Coeur de Montmartre déclaré d'utilité publique.	
19-2-1875		Les moines de Lérins sauvent les 308 naufragés du <i>Normandie</i> .
12-7-1875	Liberté de l'enseignement supérieur.	

## La première crise anticléricale

29-3-1880	Expulsion des Congrégations non autorisées.	
12-7-1880	Loi supprimant le repos dominical obligatoire.	
10-1880		Les Dominicains expulsés de la Sainte-Baume.
1882		Synode diocésain.
27-7-1884	Loi Naquet autorisant le divorce.	
1884		Retour des Dominicains à la Sainte-Baume.
1885		Lérins édite un <i>Magnificat</i> en 173 langues.
1-9-1886		Réunion de l'arrondissement de Grasse au

		diocèse de Nice.
1887	Loi sur les funérailles.	
1888		Mort de Dom Barnouin à Lérins.
15-7-1889	Loi sur le service militaire des ecclésiastiques.	

## L'apaisement

12-12-1890	Le Ralliement : toast du cardinal Lavignerie à Alger.	
-2-1891		Congrès des Cercles Catholiques à Toulon.
15-5-1891	Encyclique <i>Rerum Novarum</i> .	
16-2-1892	Encyclique de Léon XIII <i>Au milieu des sollicitudes</i> .	
3-5-1892	Encyclique <i>Notre consolation</i> sur le ralliement des cardinaux.	
24-5-1895		Lérins devient abbaye cistercienne.
1896	Gouvernement Jules Méline.	

## La seconde crise anticléricale

13-1-1898	Le « J'accuse » de Zola relance l'Affaire Dreyfus.	
1-7-1901	Loi sur les associations.	
4-8-1903	Election de Giuseppe Sarto (Pie X).	
1903		Seconde expulsion des Dominicains de la Sainte-Baume.
1903	Alfred Loisy mis à l'Index.	
7-7-1904	Loi interdisant l'enseignement aux Congrégations, autorisées ou non.	
30-7-1904	Rupture des relations diplomatiques entre la France et le Saint-Siège.	
9-12-1905	Loi de Séparation de l'Eglise et de l'Etat.	
11-2-1906	Encyclique <i>Vehementer nos</i> .	
10-8-1906	Encyclique <i>Gravissimo officii munere</i> contre les associations culturelles.	
2-1-1907	Loi Clemenceau sur l'utilisation des lieux de culte.	
8-9-1907	Encyclique <i>Pascendi</i> contre le modernisme.	
8-10-1907	Pie X institue le Denier du Culte.	

### ANNEXE III-3 : LISTE DES ÉVÊQUES DE FRÉJUS AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

La date est celle de la nomination, précédant de quelques semaines ou de quelques mois la consécration.

Sources : R. AUBERT, « Fréjus », *Dictionnaire d'Histoire et de géographie ecclésiastique*, t. XVIII, col. 1238-1239.

Abbé H. ESPITALIER, *Les Évêques de Fréjus*, t. IV : « le XIX<sup>e</sup> siècle », Fréjus, Imprimerie J. Cisson, 1904, 191 p.

#### **Le diocèse supprimé**

Le 18 avril 1802, à la publication du Concordat, le diocèse de Fréjus est réuni à l'archidiocèse d'Aix-en-Provence, qui comprend les Bouches-du-Rhône et le Var.

#### *Liste des archevêques d'Aix-en-Provence:*

- 18 avril 1802 Mgr Jean-Marie CHAMPION DE CICÉ (3 septembre 1755, Rennes – 9 août 1810, Aix-en-Provence).
- 8 déc. 1811 Mgr Gaspard Jean André Joseph JAUFFRET (3 mai 1753, la Roquebrussanne – 14 mai 1823, Paris).
- 13 nov. 1819 Mgr Pierre-Ferdinand de BAUSSET-ROQUEFORT (31 décembre 1757, Béziers – 29 janvier 1829, Aix-en-Provence).

#### **Le diocèse restauré**

- 16 mai 1823 Mgr Charles-Alexandre de RICHERY (31 juillet 1759, château d'Allons – 25 novembre 1830, Aix-en-Provence).
- 16 avril 1829 Mgr Louis Charles Jean-Baptiste MICHEL (12 juillet 1761, Aix-en-Provence – 22 février 1845, Fréjus).
- 29 mars 1845 Mgr Casimir Alexis Joseph WICART (4 mars 1799, Méteren – 8 avril 1879, Laval).
- 6 nov. 1855 Mgr Joseph Antoine Henry JORDANY (13 septembre 1798, Puymoisson – 25 octobre 1887, Riez).
- 17 mars 1876 Mgr Joseph Ferdinand Sébastien TERRIS (20 janvier 1824, Bonnieux – 26 février 1885, Fréjus).
- 2 mars 1886 Mgr Frédéric Henry OURY (3 mai 1842, Vendôme – 6 février 1921, Marseille).
- 6 juin 1890 Mgr Eudoxe Irénée MIGNOT (20 septembre 1842, Brancourt – 19 mars 1918, Albi).
- 7 déc. 1899 Mgr Aloys Joseph Eugène ARNAUD (12 septembre 1834, Roquevaire – 17 juin 1905, Brignoles).

## ANNEXE III-4 : CADRE DE CLASSEMENT DES ARCHIVES PAROISSIALES

« Cadre-type de classement pour les Archives paroissiales », publié dans le *Manuel des Archives de l'Église de France*, Association des archivistes de l'Église de France, 1980 (présent aux Arch. Dioc. de Toulon), pages E1-E3.

### **Série A : Relation avec la hiérarchie**

- A 1 : Documents généraux (documents officiels, ordonnances, créations, chapelles...).
- A 2 : Documents spéciaux (correspondance avec l'évêque).
- A 3 : Relations doyenné, archidiaconé ou secteur.
- A 4 : Visites pastorales.

### **Série B : Personnel**

- B 1 : Clergé paroissial.
- B 2 : Aumôniers.
- B 3 : Prêtres auxiliaires.
- B 4 : Prêtres habitués ou en retraite.
- B 5 : Prêtres de passage (séjour d'étude, villégiature...).
- B 6 : Religieux et religieuses de service paroissial.
- B 7 : Communautés et congrégations implantées sur la paroisse.
- B 8 : Maître de chapelle, chantres.
- B 9 : Organiste.
- B 10 : Employés d'église : sacristain, aide aux prêtres.
- B 12 : Agents pastoraux, catéchistes.

### **Série C : Vie paroissiale**

- C 1 : Administration spirituelle (dont registres de catholicité).
- C 2 : Administration générale (conseil pastoral, secrétariat...).
- C 3 : Vie liturgique (coutumiers, célébrations, fêtes patronales...).
- C 4 : Formation chrétienne (sermons, catéchèse...).
- C 5 : Établissements scolaires catholiques.
- C 6 : Mouvements de vie évangélique.
- C 7 : Œuvres d'assistance et de charité.
- C 8 : Mouvements d'apostolat des laïcs.
- C 9 : Œuvres diverses (patronages, colonies de vacances, bibliothèques...).
- C 10 : Services pastoraux (préparation aux sacrements, pastorale des familles...).
- C 11 : Moyens de communication.
- C 12 : Participation aux temps forts ecclésiaux (synodes, jubilés, JMJ...).

### **Série D : Gestion des biens temporels**

- G 1 : Biens immobiliers.
- G 2 : Bien mobiliers.
- G 3 : Entretien des édifices.

### **Série E : Administration temporelle de la paroisse**

- E 1 : Conseils.
- E 2 : Comptabilité paroissiale.
- E 3 : Fondations, legs...

### **Série F : Rapports avec l'autorité civile**

- F 1 : Séparation (loi de 1905).
- F 2 : Relation avec l'autorité communale.

F 3 : Dispositions concordataires.

**Série W : Documents audiovisuels**

W 1 : Documents visuels (cinéma, vidéo, films, diapositives).

W 2 : Documents sonores.

W 3 : Documents informatiques.

**Série Y : Iconographie**

Y 1 : Photographies (personnes, lieux, cérémonies).

Y 2 : Cartes et plans.

Y 3 : Iconographie religieuse (tableaux, images pieuses).

**Série Z : Documents historiques**

Z 1 : Monographies historiques.

Z 2 : Copie de pièces anciennes relatives à la paroisse.

Z 3 : Relations d'événements (notes des curés, extraits de presse).

Z 4 : Notes d'érudits et travaux d'études diverses.

Z 5 : Extraits des publications locales.

Z 6 : Papiers privés.

## **ANNEXE III-5 : ANCIEN CADRE DE CLASSEMENT DES ARCHIVES DIOCÉSAINES**

« Cadre de classement proposé pour les Archives diocésaines »  
(Circulaire du Secrétariat de l'épiscopat français, 14 novembre 1961)

### **Série A (RELATIONS AVEC LE SAINT- SIÈGE)**

- 1A : Actes du Souverain Pontife : encycliques, bulles.
- 2A : Correspondance avec le Saint-Siège : rapports quinquennaux, etc.
- 3A : Conciles.
- 4A : Correspondances avec les congrégations romaines.
- 5A : Organismes, institutions et œuvres pontificales.
- 6A : Nonciature.

### **Série B (RELATIONS INTERDIOCESAINES)**

- 1B : Province : décisions de l'Assemblée provinciale.
- 2B : Rapports avec le secrétariat de l'épiscopat et les Commissions épiscopales.
- 3B : Relations avec les régions apostoliques.
- 4B : Relations avec les autres évêchés (pouvoirs des riverains...).
- 5B : Mandements des autres évêques.

### **Série C (ORAGANISATION TERRITORIALE DU DIOCESE)**

- 1C : Circonscriptions territoriales et leurs modifications.
- 2C : Érections de paroisses.
- 3C : Création et suppression de chapelles.
- 4C : Zones, secteurs, unités pastorales nouvelles.
- 5C : Partage du diocèse ou fusion du diocèse avec un autre.

### **Série D (PERSONNEL)**

- 1D : Dossiers des évêques vicaires généraux, secrétaire général et personnel de l'évêché, dignitaires (prélats et chanoines), doyens et archiprêtres, clergé paroissial, chapelains, aumôniers, professeurs.  
A subdiviser selon chaque situation locale.
- 2D : Ordos, états du personnel, registres de mouvement du personnel, registres d'insinuations (ordination, incardination, excardination) obituaires.
- 3D : Mutuelle, sanatorium du clergé.

### **Série E (MAGISTERE EPISCOPAL)**

- 1E : Actes officiels du Magistère épiscopal : mandements, lettres pastorales, Semaines religieuses (collection reliée).
- 2E : Conseil épiscopal.
- 3E : Statuts synodaux, synodes, conseil de vigilance, censeurs, consultants.
- 4E : Catéchisme et catéchuménat.

### **Série F (CONTRÔLE EPISCOPAL)**

- 1F : Contrôle du clergé séculier.
- 3F : Visites canoniques (évêque, archidiacre, doyen).
- 4F : Congrès cantonaux, enquêtes sur l'état des paroisses.
- 5F : Aumôniers.

### **Série G (SACREMENTS ET LITURGIE)**

- 1G : Administration des sacrements.
- 2G : Liturgie.
- 3G : Indulgences.

- 4G : Reliques, dévotions, processions.
- 5G : Actes de catholicité.
- 6G : Police du culte ; sonneries, chapelles, cimetières.

### **Série H (FORMATION DU CLERGÉ)**

- 1H : Petits séminaires.
- 2H : Grands séminaires.

### **Série J (ENSEIGNEMENTS)**

- 1J : Aumônerie d'enseignement.
- 2J : Enseignement primaire.
- 3J : Enseignement secondaire.
- 4J : Enseignement technique et apprentissage.
- 5J : Enseignement agricole.
- 6J : Enseignement supérieur.

### **Série K (APOSTOLAT ET ŒUVRES)**

- 1K : Œuvres sacerdotales.
- 2K : Œuvres de piété, pèlerinages, confréries de pénitents.
- 3K : Œuvres missionnaires.
- 4K : Action catholique.
- 5K : Œuvres de charité et d'assistance, hôpitaux.
- 6K : Œuvres sociales et syndicales.
- 7K : Presse.
- 8K : Cinéma.
- 9K : Radio.
- 10K : Télévision.
- 11K : Bibliothèques chrétiennes.

### **Série L (TEMPOREL)**

- 1L : Denier du culte, traitements.
- 2L : Budgets et comptes.
- 3L : Legs, donations, fondations.
- 4L : Biens immobiliers, inventaires.
- 5L : Entretien des édifices diocésain.
- 6L : Commission d'art sacré.

### **Série M (RAPPORTS AVEC L'AUTORITE CIVILE)**

- 1M : Séparation des Églises et de l'État.
- 2M : Rapports avec le Gouvernement.
- 3M : Rapports avec la Préfecture.
- 4M : Rapports avec les membres des Assemblées législatives.
- 5M : Rapports avec le Conseil général.
- 6M : Rapports avec les maires.

### **Série O (SECTES ET CULTES NON CATHOLIQUES)**

- 1O : Sectes.
- 2O : Protestantisme.
- 3O : Judaïsme.

### **Série P (DÉPÔT DES ARCHIVES PAROISSIALES)**

(En conservant à l'intérieur de la série le classement des archives paroissiales : classement par ordre

alphabétique des paroisses).

**Série Z (DOCUMENTATION HISTORIQUE)**

1Z : Monographies.

2Z : Notes d'érudits.

3Z : Papiers privés d'évêques.

Série AA (DOCUMENTS ANTERIEURS À 1791)

Série BB (DOCUMENTS DE LA PERIODE 1791-1801)



## ANNEXE III-6 : CADRE DE CLASSEMENT ACTUEL DES ARCHIVES DIOCÉSAINES

Cadre de classement actuel (appliqué depuis la fin des années 2000 aux Archives diocésaines de Fréjus-Toulon), en application du « cadre-type de classement pour les Archives diocésaines », in *Manuel des Archives de l'Église de France*, Association des archivistes de l'Église de France, 1980, p. D1-D6.

En italique, figurent les ajouts du Père Louis Porte, archiviste du diocèse de Fréjus-Toulon.

### Série A (RELATIONS AVEC LE SAINT- SIÈGE)

1A : Actes du Souverain Pontife : encycliques, bulles, brefes et lettres officielles.

2A : Correspondance avec le Saint-Siège : rapports quinquennaux, etc.

3A : Conciles.

4A : Correspondances avec les congrégations romaines, *pénitencerie*.

5A : Organismes, institutions et œuvres pontificales.

6A : Nonciature.

### Série B (RELATIONS INTERDIOCESAINES)

1B : Province : décisions de l'Assemblée provinciale, *conférence des évêques*.

2B : Rapports avec le secrétariat de l'épiscopat et les Commissions épiscopales.

3B : Relations avec les régions apostoliques.

4B : Relations avec les autres évêchés (pouvoirs des riverains...)

5B : Mandements des autres évêques.

### Série C (ORGANISATION TERRITORIALE DU DIOCÈSE)

1C : Circonscriptions territoriales et leurs modifications (*limites d'archidiaconés, de doyennés, de paroisses*), *création de postes*.

2C : Érections de paroisses.

3C : Création et suppression de chapelles.

4C : Zones, secteurs, unités pastorales nouvelles.

5C : Partage du diocèse ou fusion du diocèse avec un autre.

6C : *Transfert du siège épiscopal*.

### Série D (PERSONNEL)

1D : Dossiers des évêques vicaires généraux, secrétaire général et personnel de l'évêché, dignitaires (prélats et chanoines), doyens et archiprêtres, clergé paroissial, chapelains, aumôniers, professeurs. A subdiviser selon chaque situation locale.

2D : Ordos, états du personnel, registres de mouvement du personnel, registres d'insinuations (ordinationes, incardinations, excardinations) obituaires, *enquêtes, recommandation en vue de transfert entre diocèses*.

3D : Mutuelle, sanatorium du clergé.

3D ? : *Chapitre cathédral*.

*E et F : Gouverner*

### Série E (MAGISTÈRE ÉPISCOPAL)

1E : Actes officiels du Magistère épiscopal : mandements, lettres pastorales, Semaines religieuses (collection reliée), correspondance officielle du Magistère épiscopal, *avis et ordonnances*.

2E : Conseil épiscopal, *vicaires généraux*.

3E : Statuts synodaux, synodes, conseil de vigilance, censeurs, consultants.

4E : Catéchisme et catéchuménat.

5E : Prédication, cadres de sermon.

6E : Conseil presbytéral.

7E : Conseil diocésain de pastorale.

8E : Missions paroissiales.  
9E : *Jubilé 2000 (Comité du Jubilé)*.

### **Série F (DISCIPLINE DIOCÉSAINNE)**

1F : Contrôle du clergé séculier.  
2F : Congrégations religieuses et Instituts religieux (s'il n'existe pas de série R).  
3F : Visites canoniques (évêque, archidiacre, doyen).  
3.2F : *Courrier des paroisses*.  
4F : Congrès cantonaux, enquêtes sur l'état des paroisses, enquêtes de sociologie religieuse, diocésaine, paroissiale en vue de missions (CPMI...).  
5F : Immigrés.  
6F : Exorcismes.  
7F : Surnaturel douteux, manifestations para-naturelles.  
8F : *Fidèles en litige avec l'Église*.

### **Série G (SACREMENTS ET PASTORALE LITURGIQUE) : Sanctifier**

1G : Administration des sacrements, *pastorale du baptême, du mariage, lettres des confirmands à l'évêque*.  
2G : Liturgie et musique sacrée.  
2.2G : *Les temps liturgiques : Carême, Avent...*  
3G : Indulgences, jubilés, lieux de pèlerinage et sanctuaires du diocèse, dévotions diverses.  
4G : Reliques, dévotions, processions.  
5G : Actes de catholicité (*doubles reçus à la chancellerie*).  
6G : Police du culte ; sonneries ; chapelles, cimetières.  
7G : Causes de béatification et de canonisation.  
8G : *Propres diocésains, livres liturgiques*.

*H, J, K : enseigner, évangéliser*

### **Série H (FORMATION DU CLERGÉ)**

1H : Petits séminaires.  
2H : Grands séminaires, *dossiers de candidats, de séminaristes*.  
3H : Vocations tardives.  
4H : GFU, GFO...  
5H : Œuvre des vocations.  
6H : Éducation permanente.  
7H : Retraites pastorales.  
8H : Œuvres ou associations sacerdotales.

### **Série J (MONDE SCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT)**

1J : Direction diocésaine de l'enseignement catholique.  
1J : Aumônerie des établissements d'enseignement public.  
2J : Enseignement primaire catholique.  
3J : Enseignement secondaire catholique.  
4J : Enseignement technique et apprentissage catholiques.  
5J : Enseignement agricole catholique.  
6J : Enseignement supérieur catholique.

### **Série K (APOSTOLAT ET ŒUVRES)**

1K : Direction des Œuvres sacerdotales et congrès diocésains des œuvres.  
2K : Associations, mouvements et Œuvres de piété ; pèlerinages, confréries de pénitents.  
3K : Œuvres missionnaires.  
4K : Action catholique.

5K : Œuvres de charité et d'assistance ; hôpitaux.  
6K : Œuvres sociales et syndicales, *éducation catholique, défense catholique*.  
7K : Presse.  
8K : Cinéma.  
9K : Radio.  
10K : Télévision.  
11K : Bibliothèques chrétiennes.  
12K : *Diaconie du Var (Union diaconale du Var)*.  
13K : *Pastorale des jeunes*.  
14K : *Pastorale du tourisme et des loisirs*.  
15K : *Pastorale de la santé*.  
16K : *Pastorale du deuil*.

### **Série L (TEMPOREL)**

1L : Denier du culte, traitements.  
2L : Budgets et comptes.  
3L : Legs, donations, fondations.  
4L : Biens immobiliers, inventaires, *états des lieux, actes notariés, achats, ventes*.  
5L : Commission d'art sacré.  
6L : Entretien des édifices diocésains.  
7L : Monuments historiques.  
8L : Commission diocésaine des archives (catalogue, correspondance...)  
9L : Conseils de fabrique.  
10L : Commission du temporel, *Conseil des Affaires économiques*.  
11L : Mutuelles, caisses de retraite, CAPA, Sécurité sociale.

### **Série M (RAPPORTS AVEC L'AUTORITÉ CIVILE)**

1M : Séparation des Églises et de l'État.  
2M : Rapports avec le Gouvernement.  
3M : Rapports avec la Préfecture.  
4M : Rapports avec les membres des Assemblées législatives.  
5M : Rapports avec le Conseil général, *les Archives départementales*.  
6M : Rapports avec les maires.  
7M : Relations avec l'armée, *anciens combattants*.  
8M : Relations avec des organismes divers (compagnies minières, Croix rouge...).

*Série N : Chancellerie : dispenses de mariage, dossiers venus des paroisses.*

### **Série O (OFFICIALITÉ)**

1O : Fonctionnement de l'officialité. Règlement de l'officialité (Officialité et Conseil d'État XIXe siècle à 1921). Études, documents et consultations sur le mariage et le divorce. Procès et affaires.  
2O : Cas canoniques.  
3O : Dispenses canoniques.  
4O : Officialité métropolitaine.  
5O : Greffe de l'officialité.

### **Série P (PAROISSES)**

Dépôt des archives paroissiales.  
PP : Archives paroissiales récupérées.

### **Série R (RELIGIEUX ET INSTITUTS SÉCULIERS)**

1R : Religieux en général. Direction diocésaine des religieux. Organisations, unions. Législation,

dispenses.

2R : Érections canoniques et approbations.

3R : Ordres et congrégations masculins.

4R : Ordres et congrégations féminins.

5R : Instituts réguliers.

### **Série S (SECTES ET CULTES NON CATHOLIQUES)**

1S : Sectes.

2S : Protestantisme.

3S : Judaïsme.

4S : Islam.

5S : Œcuménisme.

6S : Secrétariat des non-chrétiens.

7S : Secrétariat des non-croyants.

### **Série W (AUDIOVISUEL)**

1W : Cinéma, films.

2W : Documents sonores.

3W : Diapositives.

4W : Microfilms.

### **Série Y (ICONOGRAPHIE)**

1Y : Tableaux, photographies de personnes.

2Y : Tableaux, photographies de lieux.

3Y : Tableaux et photographies d'événements et de cérémonies.

4Y : Cartes.

5Y : Plans des immeubles et des édifices (projets, réalisations, modifications).

### **Série Z (DOCUMENTATION HISTORIQUE)**

1Z : Monographies.

2Z : Notes d'érudits.

3Z : Papiers privés d'évêques

4Z : Papiers privés de prêtres.

5Z : Papiers privés de laïcs.

**Série Mi : Microfilms de substitution, de sécurité, négatifs.**

**Série AA (DOCUMENTS ANTERIEURS À 1791)**

**Série BB (DOCUMENTS DE LA PÉRIODE 1791-1801)**

## ANNEXE III-7 : LE SERMENT DE 1790 À LA MÔLE

« Prestation du serment civique, 14 juillet 1790

Nous maire consul, auditeurs des comptes, conseillers actuels de la communauté, instruits par les publications faites au lieu de Cogolin, tant à la messe de la paroisse qu'au son de la trompe, que ce jourd'hui 14 juillet 1790, il doit s'effectuer à Paris une fédération générale de tous les patriotes français réunis par députation pour assurer à jamais la tranquillité de cet empire et l'établissement de l'heureuse Constitution qui rend à l'homme sa dignité primitive et au citoyen l'exercice de tous ses droits [...]

Nous sommes empressés de nous unir véritablement et fermement d'intention et de volonté, de fait, de cœur de d'âme, à tous les bons citoyens qui dans ce moment, élancent de tous les points de ce vaste empire un cri unanime, simultanément et concordant, celui de la liberté ; et qui donnent à l'univers pénétré d'admiration le spectacle vrai, imposant et édifiant d'un peuple immense de frères qui s'embrassent et se jurent mutuellement un amour et une union inviolables.

En conséquence, nous étant assemblés dans la chapelle [de sainte Marie Madeleine] de la Molle, après y avoir invoqué l'Être suprême, qui régit les empires et qui tient dans ses mains les destinées des nations et avoir assisté à une messe solennelle célébrée par le Très Révérend Père Dom Marbaud, procureur de la Chartreuse de la Verne, nous maire-consul, à l'heure précise de midi, nous avons prononcé à haute voix, en présence de tous et en levant la main sur l'autel, le serment civique en ces termes : Je jure d'être fidèle à la nation, à la Loi et au Roi et de maintenir de tout mon pouvoir la constitution décidée par l'Assemblée nationale et acceptée par le Roy. Après quoi chaque officier et conseiller municipal a fait individuellement le même serment en disant Je le jure, laquelle formule a été aussitôt répétée (par le Révérend Père Dom Marbaud, ces mots entre parenthèses barrés dans le livre des délibérations) généralement par tous les assistants de l'un et de l'autre sexe, jeunes et vieux, sans exception quelconque, lesquels ont fait retentir la voûte des cris mille fois répétés de : Vive la Nation, vive le Roy, vive la Constitution, vive les braves Parisiens et tous les bons Français... et les cloches sonnantes, nous nous sommes rendus devant ladite chapelle. Là, le *Te Deum* a été entonné et chanté, en signe de réjouissance publique, il a été brûlé un feu de joie [...]

Fait à la Molle et dans la chapelle susdite le 14 juillet 1790 »

Registre de délibérations municipales de la Molle, repris dans Abbé MARÈS, *La Môle à l'époque révolutionnaire* (étude dactylographiée non datée), p. 9-10 (Archives diocésaines de Toulon, Fonds Marès).

## ANNEXE III-8 : DÉNONCIATION ENVERS DEUX PRÊTRES DE GATTIÈRES

« A messieurs les juges du tribunal du district de Saint-Paul du Var

Remontre l'accusateur public qu'il vient de lui être fait une dénonciation par Monsieur le procureur syndic du directoire de district de Saint-Paul du Var que les sieurs Feraud et Roumieu prêtres demeurant au lieu de Gattières, le premier natif du dit lieu, et le second du lieu d'Aiglun, répandent des troubles au dit lieu de Gattières en calomniant la révolution, en déclamant contre les lois nouvelles, en présentant au peuple les prêtres assermentés comme des scismatiques, en administrant le baptême dans des maisons particulières, et autres faits graves, et comme la tranquillité publique exige que le bon ordre règne, et que la conduite des sieurs Feraud, Roumieu, adhérens, auteurs et complices des dits délits soient sévèrement punis.

Je requiers sur tout ce que dessus circonstances et dépendances. Il en sera informé par devant un des Messieurs les juges du tribunal qui sera commis à cet effet, et que les témoins, seront assignés le tout aux formes de la loi, et qu'à tel jour et heure qu'il plaira au commissaire qui sera nommé de fixer il sera accédé au lieu de Gattières, et partout ou besoin sera, en compagnie du requérant du greffier et d'un huissier à la suite pour procéder à l'information aux termes de la loi. »

A.D. Alpes-Maritimes, L 1468 (janvier 1792), repris dans Andrée DAGORNE, « 1905-2005, la loi sur la séparation des Églises et de l'État est centenaire », dossier pédagogique en ligne sur <http://www.cg06.fr/cms/cg06/upload/decouvrir-les-am/fr/files/dossier-peda-centenaire1905.pdf> (consulté le 1<sup>er</sup> juin 2010).

### ANNEXE III-9 : L'INVENTAIRE DE L'ÉGLISE DE BANDOL EN 1906

Les opérations d'inventaire de l'église paroissiale Saint-François de Sales commencent le 17 février 1906, à 9 h 30 en présence du curé Chardon, du trésorier de la fabrique Esprit Martinenq et du maire Bagarry.

Le rapport en est effectué par Girard, sous-inspecteur des Domaines à Draguignan.

Le curé remet une protestation écrite signée, annexée au procès-verbal :

« Monsieur, j'ai l'ordre et le devoir de ne coopérer en rien à l'action que vous allez accomplir et même de protester contre elle.

Je suis ici comme un simple témoin faisant toutes réserves en attendant le jugement que portera le pape sur la loi de 1905 et la dévolution des biens d'église.

Sa décision sera pour l'avenir mon inflexible règle de conduite.

Je demande l'inscription de ces lignes au procès-verbal. »

Martinenq remet aussi une protestation écrite émanant des fabriciens, également annexée.

« Nous soussignés fabriciens de la fabrique de Bandol protestons contre l'Inventaire fait par les agents du Gouvernement des biens de notre paroisse.

Ces biens ne viennent ni de l'État ni de la commune, mais de la générosité des fidèles. Les noms des donateurs de la plupart des objets qui ornent notre église sont connus. Plusieurs nous ont même chargés de faire sur certains de ces objets les réserves les plus expresses bien décidés à les revendiquer par tous les moyens au cas où l'on tenterait de les détourner de leur destination première.

En conséquence gardiens et défenseurs de ces biens, même pour ce simple susdit inventaire nous ne cédon qu'à la force.

Et c'est le cas dire qu'ici la force prime le droit. »

A. D. Var, 5 V 4 : Inventaires des biens dressés en exécution de l'article 3 de la Loi du 9 décembre 1905, dossier Bandol.

## Table des annexes

<b>I GÉOGRAPHIE HISTORIQUE DE L'ESPACE ÉTUDIÉ</b>	<b>3</b>
AVERTISSEMENT	4
ANNEXE I-1 : LE VAR AUJOURD'HUI	5
ANNEXE I-2 : LE VAR EN 1914	5
ANNEXE I-3 : LES ENSEMBLES RÉGIONAUX DU VAR	6
ANNEXE I-4 : LES COMMUNES DU VAR EN 1793	7
ANNEXE I-5 : LES COMMUNES DU VAR ET DE L'ARRONDISSEMENT DE GRASSE EN 1905	8
ANNEXE I-6 : LES COMMUNES DU VAR ET DE L'ARRONDISSEMENT DE GRASSE EN 2010	9
ANNEXE I-7 : LES COMMUNES SUPPRIMÉES	10
ANNEXE I-8 : LES COMMUNES CRÉÉES	11
ANNEXE I-9 : MODIFICATIONS ADMINISTRATIVES RELATIVES AUX COMMUNES DE L'ESPACE D'ÉTUDE	12
ANNEXE I-10 : LES CANTONS EN 1802	15
ANNEXE I-11 : LES CANTONS ET DE L'ARRONDISSEMENT DE GRASSE EN 1901	16
ANNEXE I-12 : LES DIOCÈSES DU VAR EN 1790	17
ANNEXE I-13 : LES DIOCÈSES DU VAR EN 1790 : DÉTAIL	18
ANNEXE I-14 : LES PAROISSES DU VAR EN 1790	19
ANNEXE I-15 : LE DIOCESE DE GRASSE EN 1789	20
ANNEXE I-16 : LE DIOCESE DE VENCE EN 1789	21
ANNEXE I-17 : LES SUBDÉLÉGATIONS DANS LE FUTUR VAR EN 1789	22
ANNEXE I-18 : LES SÉNÉCHAUSSÉES DU FUTUR VAR EN 1789	23
ANNEXE I-19 : LES VIGUERIES DU FUTUR VAR EN 1789	24
ANNEXE I-20 : LES DISTRICTS DU VAR EN 1793	25
ANNEXE I-21 : LE SERMENT DE 1791 DANS LE VAR PAR DISTRICT	26
ANNEXE I-22 : LE SERMENT DE 1791 DANS LE VAR PAR PAROISSE	27
ANNEXE I-23 : LE SERMENT DE 1791 DANS LE VAR PAR DIOCÈSE D'ANCIEN REGIME	28
ANNEXE I-24 : LE SERMENT CIVIQUE DANS LE VAR EN SEPTEMBRE 1792 PAR DISTRICT	29
ANNEXE I-25 : LE SERMENT CIVIQUE DANS LE VAR EN SEPTEMBRE 1792 PAR ANCIEN DIOCESE	30
ANNEXE I-26 : LE REFUS DE SERMENT EN 1791-1792 DANS LE VAR	31
ANNEXE I-27 : LES VOCATIONS SACERDOTALES DANS LE VAR PAR CANTON, 1740-1790	32
ANNEXE I-28 : LES VOCATIONS SACERDOTALES DANS LE VAR PAR CANTON, 1791-1801	33
ANNEXE I-29 : LES VOCATIONS SACERDOTALES DANS LE VAR PAR CANTON, 1802-1822	34
ANNEXE I-30 : LES VOCATIONS SACERDOTALES DANS LE VAR PAR CANTON, 1823-1840	35
ANNEXE I-31 : LES VOCATIONS SACERDOTALES DANS LE VAR PAR CANTON, 1841-1860	36
ANNEXE I-32 : LES VOCATIONS SACERDOTALES DANS LE VAR PAR CANTON, 1861-1880	37
ANNEXE I-33 : LES VOCATIONS SACERDOTALES DANS LE VAR PAR CANTON, 1881-1890	38
ANNEXE I-34 : LES VOCATIONS SACERDOTALES DANS LE VAR PAR CANTON, 1891-1910	39



ANNEXE I-35 : LES VOCATIONS SACERDOTALES DANS LE VAR PAR CANTON, 1740-1910	40
ANNEXE I-36 : LE CLERGÉ PAROISSIAL DU VAR EN 1823	41
ANNEXE I-37 : CRÉATION DE PAROISSES DANS LE VAR, 1823-1900	42
ANNEXE I-38 : CRÉATION DE PAROISSES DANS LE DIOCÈSE ENTRE 1823 ET 1900	43
ANNEXE I-39 : ÉVOLUTION DE L'URBANISATION DE TOULON	44
ANNEXE I-40 : LES QUATRE PAROISSES DE TOULON DE 1809 À 1844	45
ANNEXE I-41 : LES 9 PAROISSES DE TOULON EN 1920	46
ANNEXE I-42 : LES PASCALISANTS DANS LE VAR, XIX <sup>e</sup> -XX <sup>e</sup> SIÈCLES	47
ANNEXE I-43 : PASCALISANTS HOMMES PAR CANTON VERS 1865	48
ANNEXE I-44 : PASCALISANTS FEMMES PAR CANTON VERS 1865	49
ANNEXE I-45 : PASCALISANTS HOMMES PAR CANTON VERS 1901	50
ANNEXE I-46 : PASCALISANTS FEMMES PAR CANTON VERS 1901	51
ANNEXE I-47 : PASCALISANTS HOMMES PAR CANTON VERS 1950	52
ANNEXE I-48 : PASCALISANTS FEMMES PAR CANTON VERS 1950	53
ANNEXE I-49 : PASCALISANTS H ET F PAR CANTON VERS 1865	54
ANNEXE I-50 : PASCALISANTS H ET F PAR CANTON VERS 1901	55
ANNEXE I-51 : PASCALISANTS H ET F PAR CANTON VERS 1950	56
ANNEXE I-52 : L'ÉLECTORAT DÉMOCRATE DANS LE VAR AUX ÉLECTIONS DU 10 MARS 1850	57
<b>II BIOGRAPHIES : QUELQUES FIGURES DE PRÊTRES DU VAR</b>	<b>59</b>
ANNEXE II-1 : MGR PISANI DE LA GAUDE, UN ÉVÊQUE RÉFRACTAIRE	60
ANNEXE II-2 : RIGOUARD OU L'ÉCHEC D'UN ÉVÊQUE CONSTITUTIONNEL	61
ANNEXE II-3 : MGR MICHEL, UN ÉVÊQUE ISSU DU DIOCÈSE	62
ANNEXE II-4 : MGR BALAÏN, LE FORMATEUR	63
ANNEXE II-5 : LE CHANOINE DURAND, UNE CARRIÈRE ACCOMPLIE	64
ANNEXE II-6 : LE CHANOINE BÉGUIN, PRÊTRE ET PEINTRE	65
ANNEXE II-7 : L'ABBÉ SPARIAT, MAJORAL DU FÉLIBRIGE	66
ANNEXE II-8 : MGR DUVAL, UN VAROIS PARTI AU LOIN	67
ANNEXE II-9 : NOTICE NÉCROLOGIQUE DE JEAN PEYTRAL	68
ANNEXE II-10 : NOTICE NÉCROLOGIQUE DE MARCEL ORSINI	69
<b>III DOCUMENTATION</b>	<b>71</b>
ANNEXE III-1 : CHRONOLOGIE DE LA LÉGISLATION RELIGIEUSE DE LA RÉVOLUTION	72
ANNEXE III-2 : CHRONOLOGIE SOMMAIRE DU XIX <sup>e</sup> SIÈCLE	74
ANNEXE III-3 : LISTE DES ÉVÊQUES DE FRÉJUS AU XIX <sup>e</sup> SIÈCLE	77
ANNEXE III-4 : CADRE DE CLASSEMENT DES ARCHIVES PAROISSIALES	78
ANNEXE III-5 : ANCIEN CADRE DE CLASSEMENT DES ARCHIVES DIOCÉSAINES	80
ANNEXE III-6 : CADRE DE CLASSEMENT ACTUEL DES ARCHIVES DIOCÉSAINES	83
ANNEXE III-7 : LE SERMENT DE 1790 À LA MÔLE	87
ANNEXE III-8 : DÉNONCIATION ENVERS DEUX PRÊTRES DE GATTIÈRES	88
ANNEXE III-9 : L'INVENTAIRE DE L'ÉGLISE DE BANDOL EN 1906	89
TABLE DES ANNEXES	90



**DE L'ORDRE À LA VOCATION.**  
**LES PRÊTRES DU VAR**  
**DE LA RÉVOLUTION À LA SÉPARATION**  
**SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE**

## ABRÉVIATIONS

*	Source ou ouvrage d'importance pour le sujet.
A.C. :	Archives Communales.
A.D. :	Archives Départementales.
A.H.R.F. :	Annales historiques de la Révolution française.
A.M.T. :	Archives Municipales de Toulon.
A.N. :	Archives Nationales.
A.V.T. :	Amis du Vieux Toulon.
Bibl. Sém. :	Bibliothèque diocésaine Marie-Joseph Lagrange, domaine de la Castille (la Crau).
B.M.T. :	Bibliothèque Municipale de Toulon.
B.N.F. :	Bibliothèque Nationale de France.
B.S. Hist. :	Bibliothèque de Section d'Histoire.
B.U. :	Bibliothèque Universitaire.
Bull. Soc. A.V.T. :	Bulletin de la Société des Amis du Vieux Toulon.
Bull. Soc. Drag. :	Bulletin de la Société d'Etudes scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan.
C.D.D. :	Centre Diocésain de Documentation.
Fasc. :	Fascicule.
Impr. :	Imprimerie.
M.M.S.H. :	Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme.
t. à p. :	Tiré à part.

# SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

## I – SOURCES

De précieux outils méthodologiques pour débiter les recherches :

Hervé BASTIEN, *La France contemporaine, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles. Méthode pratique pour la recherche historique*, Paris, Masson histoire, 1996, 217 p. (A.D. Var, 20625).

Paul DELSALLE dir., *La recherche historique en archives. XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Ophrys, coll. « Documents Histoire », 1993, 214 p.

Paul DELSALLE dir., *La recherche historique en archives. XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Ophrys, coll. « Documents Histoire », 1996, 312 p. (B.U. Aix, HIS 907.2 REC).

Direction des Archives de France, *État des inventaires des archives départementales, communales et hospitalières au 1<sup>er</sup> janvier 1983*, Paris, Archives nationales, 1984, 2 vol., 1275 p.

Les sources apparaîtront ci-après groupées par centres d'archives, publiques puis privées, des lieux plus proches aux plus éloignés de notre espace d'étude.

### 1) SOURCES PUBLIQUES

À noter en premier lieu un guide très intéressant, portant surtout sur l'Ancien Régime et la Révolution :

André-Jacques PARÈS, *Sources manuscrites de l'Histoire du Département du Var dans les Bibliothèques Publiques de Paris et des Départements*, Toulon, Société Nouvelle des Impr. Toulonnaises, 1938, 264 p. (A.M.T., V 00)[1259 documents cités, classement thématique et géographique, avec index des noms de lieu].

#### *a- Les Archives communales*

##### **a1- Archives municipales de Toulon**

Les fonds sont nettement divisés en deux parties : avant et après 1815.

– AVANT 1815. Un outil à consulter :

André-Jacques PARÈS, *Inventaire numérique des Archives communales postérieures à 1789. Révolution et Empire, 1789-1815. Ville de Toulon*, Toulon, Société Nouvelle des Impr. Toulonnaises, 1934, 164+14 p. (A.V.T., 221).

En particulier la série P : Cultes.

- |              |  |
|--------------|--|
| L 2          | Cultes sous la période sectionnaire (1793).      |
| L 718 (P 14) | Circonscription des paroisses de Toulon en 1791. |
| L 720 (P 16) | Réouverture des églises, 1802-1814.              |
| L 722 (P 18) | Fêtes et cérémonies religieuses, 1789-1812.      |
| L 723 (P 19) | Fabriques, 1803-1810.                            |

– APRÈS 1815. Un précieux outil :

*Archives Municipales de Toulon. Inventaire 1815-1945*, s.d., 323 p. (A.M.T., sans cote).

Dans le détail, on s'attachera particulièrement aux séries suivantes.

SÉRIE 2 P : Culte catholique.

2 P 1 : Archives ecclésiastiques, 1815-1901. Correspondance, fabriques, divers. Inventaires des objets d'art et du mobilier des églises de Toulon en 1905. 13 importants dossiers classés par mes soins.

2 P 2 : Affaires religieuses, suite 1815-1901.

2 P 3 : Paroisse Sainte-Marie : comptabilité, une transcription, Vendémiaire an XIII-1850-

1887.

2 P 4 : Paroisse Sainte-Marie, comptabilité 1888-1897.

2 P 5 : Paroisse Saint-Louis, délibérations 1810-1830 et 1852-1870.

2 P 6 : Paroisse Saint-Louis, délibérations 1870-1877.

2 P 7 : Paroisse Saint-Louis, comptes 1858.

2 P 8 : Paroisse Saint-Louis, conseil de fabrique, comptabilité 1870-1874.

2 P 9 : Paroisse Saint-Louis, 1874-1880 ; presbytère église Saint-Pierre, bail de location à F. Lambert curé 3-10-1925.

2 P 10 : Paroisse Saint-Louis, 1881-1889.

2 P 11 : Paroisse Saint-Louis, 1890-1892.

2 P 12 : Paroisse Saint-Louis, 1893-1896.

2 P 13 : Église de la Valette 1837-1902.

SÉRIE 2.Q : Œuvres charitables et institutions diverses d'aide sociale.

2.Q.<sup>I</sup> 5a : Sociétés religieuses, 1840-1913.

Dons et legs aux églises 1841-1846. Soeurs de Saint-Vincent de Paul 1845-1847. Couvent du Bon Pasteur 1841-1871. Petites Soeurs des Pauvres 1853-1891. Legs Tauriac 1913. Œuvre de la Providence 1840-1877.

2.Q.<sup>I</sup> 5b : Sociétés religieuses, suite 1840-1913.

2.Q.<sup>I</sup> 6 : Etablissements charitables, divers 1849-1899.

Comptes des établissements subventionnés 1864-1871. Loteries 1849-1886.

Dons et legs 1864-1898. Dégâts à la chapelle Notre-Dame-du-Bon-Pasteur 1824.

Subventions aux inondés 1875. Divers : crédits, fêtes, secours...

SÉRIE 3.Q. : établissements hospitaliers. Peu de choses sur la religion (voir 2 Q).

SÉRIE 1.R.<sup>VII</sup> : Beaux-Arts. Décevant.

SÉRIE 5.R. : Fêtes, rites et cérémonies. Très peu d'éléments à glaner.

– LA POLITIQUE. Un gros ouvrage à dépouiller :

*Registre des délibérations municipales de Toulon*, relevés informatiques, 3 vol., 1997 : 1799-1830 : 382 p. ; 1831-1848 : 357 p. ; 1849-1937 : 357 p.

Une partie est désormais interrogeable sur ordinateur, par mot clé. Permet d'étudier la politique religieuse des municipalités.

## **a2- Archives municipales de Draguignan**

Voir Carine LEISER, Françoise CRABIÉ, *Archives communales de Draguignan. Répertoire numérique détaillé*, Draguignan, Archives Départementales, 1999, 137 p. (Archives diocésaines, non coté)[avec table méthodique très pratique].

SÉRIE I : Police, maintien de l'ordre, hygiène et salubrité publique (p. 81-83).

I 2 : Fêtes et cérémonies publiques, notamment religieuses (1831-1937).

SÉRIE M : Edifices et monuments appartenant à la commune, à l'État, au département (p. 93-95).

M 9 : Église paroissiale Saint-Michel : construction d'un nouvel édifice sur le site ancien, 1859-1892.

SÉRIE N : Biens communaux, terres, bois, eaux (p. 97).

N 12 : Biens nationaux, 1790-1827.

SÉRIE P : Cultes (p. 105-106).

P 1 : Culte catholique, généralités, 1806-1920.

P 2 : Conseil de fabrique, an X-1899.

P 3 : Conseil de fabrique, comptabilité, 1833-1901.

P 4 : Communautés religieuses, 1807-1874.

P 5 : Période révolutionnaire, 1791-1800.

P 6 : Police des cultes, 1811-1932.

SÉRIE Q : Assistance et prévoyance (p. 109-110).

Q 3 : Œuvres charitables, notamment Société Saint-Vincent-de-Paul, Œuvre de la Providence, Orphelinat de Sainte-Marthe, Œuvre de Nazareth, Œuvre de Saint-Joseph, Congrégation hospitalière des Petites Soeurs des Pauvres, 1853-1933.

SÉRIE R : Instruction publique, sciences, arts et lettres (p. 113-115).

R 7 : Enseignement libre. Frères de la Doctrine chrétienne, Soeurs de Sainte-Marthe, 1824-1924.

### **a3- Archives communales de Fréjus**

L'ancien siège de l'évêché mérite un sort spécial. On y voit particulièrement les relations entre temporel et spirituel.

<http://www.ville-frejus.fr/hermes/mairie/sce-archives.htm> : présentation rapide des fonds (consultée le 3 mai 2009).

Série P : Cultes. Notamment correspondance avec l'évêque.

### **a4- Archives communales d'Aix-en-Provence**

Elles nous ont servi à repérer quelques prêtres varois se trouvant dans les Bouches-du-Rhône autour de la Révolution.

GG 158 : Cultes. Contient un bel imprimé grand format avec la liste des paroisses de chaque doyenné du diocèse d'Aix sous l'Ancien Régime.

GG 505 : Instruction publique. Séminaire (1788-1789). Manquant en 2009.

GG 506 : Instruction publique. Séminaire (1791-1793). Document d'ordre financier.

P 2 : Pensionnaires ecclésiastiques (an IX-1829).

P 6 : Curés et desservants, vicaires (an XI-1907). Gros dossier comprenant surtout de la correspondance, mais aussi quelques tableaux du clergé d'Aix, dans lequel on peut trouver des Varois.

P 7 : Séminaires (an X-1828). Série décevante.

P 14 : Communautés religieuses (1810-1846).

### **a5- Autres archives communales**

Les Archives communales, souvent sous-exploitées, recèlent de nombreux renseignements sur les réalités concrètes du département. Une vingtaine possède un inventaire sommaire réalisé au début du siècle, dont la collection est aux Archives Départementales (cotes AC), mais qui ne correspond plus forcément à l'état actuel des fonds ou des cotes.

Le cadre de classement est le suivant :

– ARCHIVES ANTÉRIEURES À 1790.

SÉRIE GG : Cultes. Ne contient souvent que les registres paroissiaux, mais on peut trouver à l'occasion d'autres types de documents, notamment dans les villes. Relativement utile.

– ARCHIVES POSTÉRIEURES À 1790.

SÉRIE D : Administration générale de la commune. Contient les actes du pouvoir municipal, notamment au sujet du problème religieux.

SÉRIE J : Police, justice, hygiène. Évoque tout incident qui peut troubler l'ordre public (querelles sur les processions ou les sonneries de cloches).

SÉRIE M : Edifices et monuments appartenant à la commune, à l'État, au département  
Peut contenir des renseignements sur l'église en tant que bâtiment public.

SÉRIE P : Cultes. La série fondamentale. Contenu variable : parfois correspondances, registres de fabriques et confréries.

SÉRIE Q : Assistance et prévoyance. Pour mesurer le rôle du clergé dans ce domaine.

SÉRIE R : Enseignement. Renseignements sur les écoles libres.

## ***b- Les archives départementales***

### **b1- Archives Départementales du Var**

Un outil de base : Jean-Jacques LETRAIT, Robert ALLAIN, *Guide des Archives du Var*, Draguignan, Archives Départementales, 1979, 282 p. (A.M.T., V 84).

– SÉRIE G : Le clergé séculier d'Ancien Régime.

A.D. Var, *Série G. Clergé séculier avant 1790*, s.d., 69 p. Excellent répertoire classé par lieux, avec brefs repères historiques en introduction.

1 G : registres de l'évêché de Fréjus.

1 G 46 à 62 : secrétariat de l'évêché, registres chronologiques de 1545 à 1791 (dispenses, ordinations, lettres dimissoires).

– SÉRIE J : Documents entrés par voie extraordinaire. Très riche à Draguignan, cette série contient de nombreux documents précieux qui peuvent compléter des lacunes. Leur dépouillement a donc été nécessaire, facilité par deux inventaires dactylographiés et un index :

A.D. Var, *Sous-série 1 J*, Draguignan, s.d., 27 p.

A.D. Var, *Série J. XIV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles. 2 J à 28 J*, Draguignan, 1998, 146 p.

A.D. Var, *Index alphabétique des noms de personnes et de lieux contenus dans la série J. Du 1 J 1 au 1 J 185 et du 2 J 1 au 17 J 14*, par Françoise CRABIÉ, 60 p. et 21 p.

1 J 123 : Livre de comptes de la confrérie des Pénitents blancs sise à la chapelle Saint-Pierre à Tourves, 1778-1849.

1 J 141 : Livre de raison d'Eugénie Marie Louise d'Eyssautier de Brignoles, 1833-1873.

1 J 147 : Registre des délibérations de la confrérie (sic) des Pénitents blancs de la paroisse de Tavernes sous l'invocation du Saint Esprit, installée le 15 février 1817.

1 J 161 : Société Saint Vincent de Paul à Lorgues, procès-verbaux et registres de bons de séances, 1864-1889.

1 J 229 : Diocèse de Fréjus, messes pour les fêtes des saints célébrées dans le diocèse : textes liturgiques et cantiques.

2 J 58 : Baile de Rians, chapelle Notre-Dame de Miséricorde, 1684-1806.

\*2 J 209 : Abbé Espitalier, notes bibliographiques sur des auteurs ecclésiastiques, XIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles.

\*2 J 210 : Abbé Espitalier, notes sur les communes et paroisses de l'évêché de Fréjus et Toulon.

2 J 211 : Abbé Espitalier, les évêques de Fréjus.

2 J 212 : Abbé Espitalier, copie de correspondance et discours importants des évêques.

2 J 213 : Abbé Espitalier, liasse (notamment fondation de Minimes, Jésuites et sœurs de Nevers à Fréjus).

2 J 319 : Livre de raison Latil, 1830-1840.

2 J 344 : Martelly-Chautard, livre de raison, an II-1811.

2 J 414 : Pecout, famille Giboin, livres de raison et de comptes, 1662-1860.

2 J 501 : Reynaud de Lyques, notes sur la chartreuse de Montrieux, 15 cahiers, 1100-1900.

2 J 570 : Société Saint Vincent de Paul : confrérie de Draguignan (1844-1854), confrérie de Toulon (1844-1850).

4 J 7 : Consulat-Empire, factums, mémoires, an X-1805.

4 J 8 : Mandement de Mgr de Richery, 1824.

4 J 77 : Élections, conseils généraux et d'arrondissement 1836-1937, placards, affiches, professions de foi, bulletins de vote.

4 J 78 : Élections, Chambre des Députés, idem, 1826-1898.

4 J 85 : Franc-maçonnerie, papiers de la loge de Toulon, fin XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle.

9 J 23 : Megy, curé de Baudinard, livre de raison, 1768-1804 ; procès, 1768-1819.

\*9 J 26 : Clergé réfractaire, sans date.

13 J 6 : Muraire Joseph, procureur, livre de raison, 1710-1824.



13 J 12 : Fabrique de la paroisse de Draguignan, comptes, budgets, 1790-1807.

13 J 13 : Tracts concernant la duchesse de Berry, XIX<sup>e</sup> siècle.

13 J 55 : Muraire Philippe, Matthieu Jacques et Pons, propos séditionnaires et mouvement révolutionnaire à Cogolin, 1849.

13 J 68 : Muraire Philippe, commune des Arcs, procès contre Rossi au sujet de la reconstruction de l'église, 1853.

Il faut noter en particulier la sous-série 18 J : Fonds Frédéric MIREUR (célèbre archiviste du département), composé d'une accumulation de notes.

18 J 26 à 35 : Ordres religieux et confréries.

18 J 53 à 55 : Communes du Var.

18 J 56 à 110 : Notes biographiques.

– SÉRIE L : La Révolution, point de départ de notre étude. Certaines archives révolutionnaires débordent d'ailleurs sur l'ère concordataire.

Jean-Jacques LETRAIT, *Répertoire numérique de la série L. Administrations et tribunaux de l'époque révolutionnaire, 1789-an VIII*, Draguignan, Impr. Olivier-Joulian et Nouvelle réunies, 1959, p. 109-111.

\*1 L 1089 : Procès-verbaux des prestations de serment (classés par district).

\*1 L 1090 : État nominatif des ecclésiastiques qui ont prêté ou refusé le serment civique (février 1791).

\*1 L 1091 à 1094 : Réfractaires et rétractations.

1 L 1139 : Pensions ecclésiastiques.

1 L 1583 : Clergé catholique.

1 L 1585 : Clergé, district de Draguignan.

1 L 1589 : Cultes, pensions et traitements ecclésiastiques, 1791-an VIII.

– SÉRIE M : Archives politiques.

Une aide claire et très complète :

Jean-Jacques LETRAIT, René LE MINOR, *Répertoire numérique de la série M. Administration générale*, Draguignan, Impr. Olivier-Joulian et Nouvelle réunies, v. 1960, 90 p. (A.D. Var, 13).

- Sous-série 2 M : Plébiscites et élections. Connaissance du contexte politique.

2 M1-1 : Plébiscite an X-an XII.

2 M1-2 : Élection présidentielle 10 décembre 1848.

2 M1-3 : Plébiscite de 1851.

2 M1-4 : Plébiscite du 8 mai 1870.

2 M3-1 à 42 : Élections législatives, 1815-1906 (résultats par commune).

2 M5-13 à 217 : Élections au Conseil Général, 1833-1905 (mentions des opinions sur le relevé ; permet la construction de cartes politiques).

2 M6-1 à 20 : Élections aux conseils d'arrondissement, an VIII-1910 (d'un intérêt limité).

2 M7-1 à 34 : Nomination et élections des conseils municipaux, an VIII-1910.

Notamment 2 M7-20 1 : Statistiques sur les élus, 1881.

2 M7-34 1 : Affiches électorales : programme et présentation des candidats, 1896-1908.

- Sous-série 4 M : Police politique.

4 M 9 : Manifestation antireligieuse à Cuers (1830).

4 M 16 : La Révolution de 1848 dans le Var.

4 M 19 à 36 : Insurrection contre le coup d'État du 2 décembre 1851.

4 M 39 : Proclamations et lettres de félicitations à l'Empereur (1852-70).

\*4 M 40 : Les progrès de l'indifférence religieuse (1870-1873).

- Sous-série 6 M : Police générale. Regroupe une série de faits divers.  
6 M 18 1 à 6 : Cérémonies publiques, an VIII-1914.
- Sous-série 8 M : Police administrative.  
8 M16 : Police des associations.  
Par ordre alphabétique des communes, de 16-4 à 16-25.
- Sous-série 10 M : Circonscriptions territoriales. Pour préciser la géographie historique du département.  
10 M 2 2 et 3 : Changements dans les cantons.  
10 M 3 2 et 8 : Changements dans les communes.
- Sous-série 11 M : Population. Pour une idée de la démographie varoise.
- Sous-série 12 M : État civil. Pour des recherches d'ordre biographique, notamment naissance des prêtres.  
12 M 1/2 à 112 : Tables décennales.
- SÉRIE T : Enseignement.
- SÉRIE U : Justice. Utile pour repérer les tensions religieuses.  
Voir Jean-Jacques LETRAIT, M. RIVIER, *Répertoire numérique de la série U*, Draguignan, Archives départementales, 1962.  
8 U 21/1 : Tribunal correctionnel de Brignoles : affaires politiques, propos séditieux, coalitions, 1853-1870.
- SÉRIE V : Cultes depuis 1800.  
Évidemment la série de référence, bien qu'elle soit parfois décevante.  
Voir René LE MINOR, *Répertoire numérique dactylographié de la série V*, Draguignan, Archives Départementales, 1956, 6 p. (répertoire n°42).  
A actualiser par *Répertoire numérique de la série V*, Draguignan, s.d., 5 p.  
Ce sont des gros dossiers pas toujours homogènes.
- Sous-série 1 V : Affaires relatives au personnel, an VIII-1907.
  - \*1 V 1/1 : État du personnel : traitements, pensions, an VIII-1815.  
Duplicata de l'état adressé au Ministère des Finances le 24 floréal an 8 (liste par lieu de résidence, avec date de naissance, type d'ancienne fonction, somme, pièces produites pour le dossier).  
*État des liquidations provisoires de Pensions ecclésiastiques, faites par le Préfet du Département du Var, en exécution de l'Arrêté du 3 Prairial an X* (mêmes renseignements, avec table alphabétique finale).  
8 suppléments au tableau.  
État des ecclésiastiques du département du Var non inscrits sur le tableau des Pensionnaires (non daté).  
\*Diocèse de Fréjus. État des prêtres catholiques (vers 1802).  
Traitement des curés. État de répartition entre les divers curés : 1<sup>er</sup> trim an XII, 2<sup>e</sup> trim an XII, 3<sup>e</sup> trim an XII, 4<sup>e</sup> trim an XII, 1<sup>er</sup> trim 1807, 1<sup>er</sup> trim 1814, 1<sup>er</sup> trim 1815.  
Traitement des curés. Changements à faire de l'État de répartition : 2<sup>e</sup> trim 1813, 3<sup>e</sup> trim 1813, 4<sup>e</sup> trim 1813, 4<sup>e</sup> trim 1815.  
État de répartition entre les divers desservans du département du Var : 1<sup>er</sup> trim 1813, 1<sup>er</sup> trim 1814, 1<sup>er</sup> trim 1815.  
Supplément de traitement aux desservans chargés du service de deux succursales, année

1814.

Traitements des desservans des succursales. Changements à faire de l'État de répartition : 3<sup>e</sup> trim 1807, 4<sup>e</sup> trim 1807, 2<sup>e</sup> trim 1813, 3<sup>e</sup> trim 1813, 4<sup>e</sup> trim 1813, 2<sup>e</sup> trim 1814, 3<sup>e</sup> trim 1814, 4<sup>e</sup> trim 1814, 2<sup>e</sup> trim 1815, 4<sup>e</sup> trim 1815.

Liste des étudiants ecclésiastiques conscrits de l'année 1815.

Relevé des desservans qui ont atteint leur 50<sup>e</sup> année, 1849 [mal placé].

État des liquidations provisoires auxquelles les Ex-Chevaliers de Malte ont droit en exécution de l'arrêté des consuls du 18 thermidor an XI.

État des ecclésiastiques de toute nature qui jouissent de la pension accordée par le gouvernement dans le département du Var, 18 avril 1809.

1 V 1/2 : Idem, 1816-1886.

Compte primitif des dépenses du culte catholique effectuées pendant l'année 1886.

1 V 1/3 : Registres de correspondance relatifs aux traitements ecclésiastiques, pensions et cautionnements, 1814-1825. 5 cahiers. Peu intéressant.

1 V 2 : État du binage, des nominations, mutations du personnel (notice individuelle à partir de 1882) et secours 1810, 1816-1889.

Nomination aux succursales, 2<sup>e</sup> trim 1817.

Nomination aux cures, 2<sup>e</sup> trim 1817.

État des mutations du personnel des vicaires, 1<sup>er</sup> trim 1817.

1 V 3 : Idem, 1890-1905.

1 V 4 : Nomination des évêques, vicaires généraux, chanoines, 1818-1907.

1 V 5 : Dossiers individuels : affaires politiques, an X-1903.

- Sous-série 2 V : Rapports avec les autorités civiles.

2 V 1/1 : Rapports entre autorités religieuses et autorités civiles, an VIII-1899.

2 V 1/2 : Idem, 1900-1923.

2 V 1/3 : Registre de correspondance de l'évêché, 1823-1831.

2 V 2 : Correspondance entre l'archevêque d'Aix, ses vicaires et ses curés, 1808-1813.

2 V 4 : Mémoire sur l'Église de France, 1848.

- Sous-série 3 V : Circonscriptions ecclésiastiques.

3 V 1 : Tableau des circonscriptions ecclésiastiques, an II-1903.

- Sous-série 4 V : Églises, chapelles, presbytères (construction, réparations).

4 V 1 : État des églises, an XII-1845 ; tableau des chapelles 1903.

4 V 2 à 6 : Constructions, réparations, aliénations par commune (ordre alphabétique), an XII-1925.

4 V 7 : Constructions, réparations, aliénations : Sainte-Baume.

- Sous-série 5 V : Biens ecclésiastiques. Inventaires et attributions de biens.

5 V 1 : Inventaire en application de la circulaire du 22-12-1882 (1883).

5 V 2 : Biens épiscopaux, 1817-1905.

5 V 3 : Mense épiscopale, 1878-1954.

5 V 4 à 6 : Inventaires par commune en application de la loi de Séparation du 9 décembre 1905 (1906).

5 V 7 : Arrêtés de mise sous séquestre et procès-verbaux de notification, 1906.

5 V 8 : Attributions des biens, 1906-1910.

5 V 9 : Comptabilité relative aux fabriques, Montauroux, 1765-1905.

- Sous-série 6 V : Congrégations religieuses, 1809-1934.

6 V 1 : État des congrégations religieuses, 1816-1824.

6 V 2 et 3 : Congrégations d'hommes, 1809-1925.

6 V 4 et 5 : Congrégations de femmes, 1818-1934.

- Sous-série 7 V : Actes de l'évêché.

7 V 1 à 5 : Lettres pastorales et mandements de l'évêque, 1824-1942.

7 V 1/6 : *Ordo*, 1783-1960.

7 V 1/7 à 10 : Recueils d'écrits émanant de l'évêché, mandements, circulaires, lettres pastorales, 1802-1876.

7 V 3 : Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon.

- Sous-série 8 V : Culte non catholique.

8 V 1 : Culte protestant (an XII-1926) et israélite (1806-1841).

- Sous-série 9 V : Divers.

9 V 1 : *Ordines*, 1876-1890 ; cantiques ; Almanach du clergé de France (1826) ; chemin de croix 1805.

- SÉRIE X : Bienfaisance, assistance et prévoyance sociale.

9 X 1 : Indigents, ateliers de charité, 1812-1874.

## **b2- Archives Départementales des Alpes-Maritimes**

L'arrondissement de Grasse, rattaché aux Alpes-Maritimes depuis 1860, fit partie intégrante du diocèse de 1802 à 1886. Les recherches ont donc dû être également menées aux Archives de Nice.

Un outil de référence :

Ernest HILDESHEIMER, *Guide des Archives des Alpes-Maritimes*, Nice, Archives Départementales, 1974, 167 p.

À compléter par une recherche par mots clés dans le moteur informatique très performant des archives. Il est dommage qu'on ne puisse effectuer une recherche simultanée dans la totalité des fonds, comportant une petite vingtaine de rubriques (archives privées, bibliothèque, iconographie et audiovisuel, journaux locaux, état civil, état de périodiques, répertoire des notaires, ressources documentaires...)

- E 88/001 : Bouyon

Abbé Bonnefoy, de Bouyon, est tué dans les massacres de 1792 au Palais royal à Paris.

- SÉRIE G : Clergé séculier

1 G 1 à 447 : Chapitre cathédral de Vence.

4 G 66 : Diocèse de Vence, 1669-1790.

G 63 : Statuts synodaux du diocèse de Grasse, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles.

G 107 : Confréries du diocèse de Grasse, 1726-1790.

G 121 : Assemblées du clergé du diocèse de Grasse, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles.

G 123 : État général des ornements appartenant aux paroisses du diocèse de Grasse.

G 215 : Paroisse de Gourdon, 1635-XVIII<sup>e</sup> siècle.

G 242 : Paroisse de Roquefort, 1665-XVIII<sup>e</sup> siècle.

G 1034 : Correspondance du chapitre de Grasse, 1781-1790.

G 1089 : Comptes de M. Ricord, receveur des décimes du diocèse de Grasse, 1745-1790.

G 1195 : Évêché de Vence, actes du pouvoir souverain, 1481-1787.

G 1212 : Insinuations ecclésiastiques du diocèse de Vence, 1785-1790.

- SÉRIE H : Clergé régulier

H 1043 : Abbaye Saint-Honorat de Lérins, différents avec l'évêque de Grasse, 1555-XVIII<sup>e</sup> siècle.

- SÉRIE J : Documents entrés par voie extraordinaire

- 3 J 25 : Papiers Georges BLONDEAU, Clergé de Nice sous la Révolution. Pas de nom connu.  
 6 J 27 : Papiers Joseph LEVROT, Divers. Contient une notice sur Brignoles et une étude sur les confréries de pénitents dans l'Almanach du Var de 1823.  
 6 J 29 : Idem, Histoire religieuse du diocèse de Nice. Notice nécrologique sur certains prêtres, dont Mgr Latty né à Cagnes.  
 23 J 49 : Fonds Joseph-Antoine DURBEC, « La vie de jadis et naguère à Biot : l'église, les chapelles, les oratoires, le clergé, la confrérie des Pénitents blancs ».  
 160 J 1 : Documents officiels relatifs à la paroisse de Saint-Auban, 1846-1958.

– SÉRIE L : Révolution française

L 760Bis : comptes du receveur des décimes du diocèse de Grasse rendus au directoire du district, 1790.

– Microfilms

1 Mi 54/001 : Sénéchaussée de Grasse, États généraux. Cahier de doléances et remontrances du clergé des diocèses de Grasse et Vence, 1789. Les originaux sont aux AN, BA 39 et B III 63.

– Presse

Pr 318 : *L'Éclaircur du dimanche*, 6 janvier 1824 : article de Georges Doublet sur les sept cent nobles, marchands et prêtres niçois qui quittèrent Nice lors de l'invasion française en 1792 et dont les biens furent saisis.

*L'Éclaircur du dimanche*, 27 janvier 1924 : article de Georges Doublet sur les prêtres français émigrés en 1792 et logés au château Carabacel à Nice par Mgr Valperga de Maglione, évêque de Nice. Ils durent fuir la ville et passer le col de Tende à l'arrivée des troupes françaises.

– SÉRIE V : Cultes.

V 1 – V 5 : Période pré-concordataire.

V 6 – V 29 : Organisation concordataire.

V 30 – V 39 : Fabriques.

V 40 – V 43 : Divers (police du culte, fêtes...).

V 46 – V 57 : Diocèses de Vintimille et d'Albenga.

V 60 – V 90 : Comptabilité.

C. BIANCHI, *Répertoire numérique détaillé de la série 3 V (postérieure à 1860)*, 1968, dactylographié, 20 p.

3 V 1 – 3 V 306 : Culte catholique.

3 V 1 et 2 : Organisation et modifications des limites du diocèse de Nice, 1860-1888.

3 V 3 : Situation du clergé, des édifices religieux, des établissements ecclésiastiques et des congrégations en 1860.

3 V 4 : Difficultés avec le chapitre cathédral, 1864-1880.

3 V 5 : Correspondance de l'archevêque d'Aix avec le préfet du Var, an XII-1811.

3 V 6 et 3 V 7 : Circonscriptions des paroisses et succursales (an XI-an XIII et 1843).

3 V 8 : Circonscriptions des paroisses et succursales de l'arrondissement de Grasse, 1860-1868.

Dossier n°1 (doc 1 à 5) : Paroisses de l'arrondissement de Grasse.

Dossier n°2 (doc 6 à 9bis) : Commune de Nice. Délimitation des paroisses du Port, Saint-Antoine et Saint-Roch.

Dossier n°3 (doc 10 à 15) : Paroisses du Diocèse de Nice 1860.

3 V 13 : Erection de cures, 1875-1891.

3 V 14 : Erections de succursales à Grasse, 1812-1819.

3 V 15 : Idem à Cannes, 1879-1881.

3 V 16 : Idem, 1808-1875.

3 V 21 : Tableau statistique des chapelles, 1903-1904.

3 V 22 : Demandes d'ouverture au culte.

3 V 29 : Caisse de retraite pour les anciens curés, 1866-1882,  
 3 V 32 : Petit séminaire de Grasse, 1860.  
 3 V 33 : Logement des curés. Enquête sur les presbytères, 1808-1818.  
 3 V 35 I à IV : Renseignements statistiques sur les églises paroissiales et les presbytères du département du Var, arrondissement de Grasse, 1845 (radiations d'hypothèques).  
 3 V 36 : Biens et revenus des fabriques, an XI-1822.  
 3 V 37 à 40 : Budgets des fabriques (1819-1830, 1886, 1861 à 1901).  
 3 V 41 : Inspection des petits séminaires, 1882-1895.  
 3 V 44 : Police des cultes. Sonneries des cloches. Processions 1872-1894.  
 3 V 45 : Attitude du clergé, 1860-1875.  
 3 V 46 : Prêtres étrangers, 1880-1886.  
 3 V 47 : Traitements du clergé, 1860-1863.  
 3 V 48 : État du personnel, 1808-1821.  
 3 V 49, 3 V 58-I et II, 3 V 59 : État des mutations du personnel ecclésiastique.  
 3 V 50 à 54 : Dossiers individuels, traitements, secours, an X à 1860.  
 3 V 55 : Plaintes contre les desservants. Difficultés avec les autorités civiles, 1809-1857.  
 3 V 56-57 : Augmentation pour les desservants âgés, 1875-1901,  
 3 V 60 : Evêques, vicaires généraux et chanoines.  
 3 V 61 à 78 : Curés et vicaires par ordre alphabétique.  
 3 V 79 à 160 et 180-248 : Dossiers communaux et paroissiaux.  
 3 V 250 : État des congrégations de femmes, 1819-1823.  
 3 V 252 : État des communautés et congrégations religieuses, 1851-1882.  
 3 V 259 : Cisterciens de Lérins, 1872-1886.  
 3 V 265 : Congrégations diverses, 1809-1901.  
 3 V 273 : Liste des congrégations religieuses, 1902-1909.  
 3 V 334-561 : Séparation des Églises et de l'État, avec inventaires complets par commune.  
 Pas d'Ordo de Nice jusqu'au début XX<sup>e</sup> siècle.

Le classement de la série V a été en partie bouleversé par un recolement à partir de 2007.

### **b3- Archives Départementales des Bouches-du-Rhône**

#### **A- Le centre d'Aix-en-Provence**

Il contient quelques documents religieux.

Voir Raoul BUSQUET, *Documents relatifs à l'histoire religieuse de la Restauration conservés dans les Archives départementales des Bouches-du-Rhône (1814-1830)*, Paris, 1913, p. 82-85.

#### – SÉRIE G : Religion

1 G : Archevêché d'Aix (Ancien Régime).

1 G 1229bis à 1313 : Insinuations ecclésiastiques jusqu'en 1791 (pour retrouver certaines ordinations de prêtres).

1 G 1314 à 1318 : Contrôle des insinuations, jusqu'en 1790.

1 G 1346 : Liste des paroisses du diocèse d'Aix, 1814.

1 G 1353 : Collations, ordinations, dispenses de bans, 1782-1792.

1 G 1364 : Registre de correspondance aux ministres, préfets, sous-préfets, maires et autorités (1815-1819).

1 G 1365 : Mandements, lettres pastorales, lettres circulaires de l'archevêque d'Aix (1727-1792, 1802-1890).

8 G : Paroisses du diocèse d'Aix.

#### – SÉRIE L : Révolution

L 817 à 855 : Cultes, clergé.

L 817 : Exercices et police du culte : lois, décrets, circulaires et instructions. Affaires générales

(1790-an III).

- L 818 : Clergé séculier et régulier. État de religieux, religieuses et ecclésiastiques (1791-1792).  
Précis et très complet, mais ne concerne jamais le Var.
- L 819 : Ministres du culte : affaires générales ; correspondance des municipalités relative aux ministres du culte, démissions, plaintes... (1791-an II).
- L 820 : Idem (1790-an IV).
- L 821 : Élections de curés : procès-verbaux et correspondance (1790-an II).
- L 822 : Serment civique : instructions ; procès-verbaux de prestation du serment civique ; état des ecclésiastiques qui ont prêté le serment (1790-an II).
- L 823 : Serment civique : lettres de refus ou de rétractation du serment et correspondance jointe (1790-1792).
- L 824 : Serment civique : correspondance (presque toujours anonyme) adressée à des ecclésiastiques et provenant d'ecclésiastiques relative au serment (1794).
- L 825 : Déclarations de prestation de serment, de domicile, d'âge et de ressources faites par les prêtres du district d'Aix (an II).
- L 826 : Prêtres déportés ou émigrés : circulaires, correspondance. Relevé général (1793-an IV).
- L 827 : Circonscription des paroisses : correspondance et procès-verbal relatifs à la division des paroisses du district. État des paroisses et succursales (1790-1791).
- L 828 : Locaux et matériel du culte : délibérations, correspondance des municipalités. Temple de la Raison (1790-an III).
- L 829 : Ornaments et objets du service du culte (1791-an II).
- L 830 : Dépenses du culte (1790-an II).
- L 831 : Biens du clergé séculier : revenus et comptes (1790-an II).
- L 834 à 854 : Traitements et pensions ecclésiastiques (1790-an IV).
- L 855 : Fondations et confréries (1790-1791).

– SÉRIE V : Cultes.

96 V : Archevêché d'Aix.

96 V 2 : Personnel, affaires générales, circulaires (1807-1885).

96 V 3 : Clergé de la province ecclésiastique d'Aix : actes d'état civil (an V-1890).

Contient dossier sur l'inhumation de Mgr de Bausset.

96 V 4 à 8 : Clergé paroissial : nominations, procès-verbaux d'installation, documents divers (par ordre alphabétique des communes), an XI-1890.

96 V 4 contient petit livre *Jubilé accordé par N.S.P. le Pape Pie VII à l'occasion du rétablissement du Culte Catholique en France*, Aix, Chez Antoine Henricy, 1805, 88 p.

On trouve notamment Besse ou Brignoles... Papiers assez abrupts.

96 V 5 : dossiers Entrecasteaux, La Garde-Freinet, Ginasservis, le Plan de Grasse.

96 V 9 : Aumôniers civils et militaires, 1808-1881.

96 V 10 : Affaires diverses : candidatures à des canonicats, brefs de dispense... (1808-1903).

96 V 13 : Métropole d'Aix : inventaire du mobilier (8 cahiers), 1810-1841.

96 V 14 : Var : organisation de l'ancien diocèse de Vence, circonscriptions paroissiales, visite pastorale des paroisses par F. Florens, vicaire général de Mgr Champion de Cicé (1807), 1802-1808.

96 V 15 : Délimitation des circonscriptions de paroisses, dont la Cadière (1822).

96 V 16 et 17 : Culte paroissial : célébration du culte, quêtes, églises (travaux et propriété), chapelles, mobilier, érections de cures et de succursales, plaintes diverses (par ordre alphabétique des communes), an XI-1890.

96 V 18 : Fabriques : comptabilité, legs (par ordre alphabétiques des communes), an XI-1880.

96 V 19 : Processions, missions : Toulon, Le Val, Cuers, Grasse (an XII-1819).

96 V 21 : Enseignement : grands et petits séminaires d'Aix, Grasse, Marseille et Vence ; écoles communales : Frères des Ecoles chrétiennes (Aix), 1808-1828.

96 V 22 : Congrégations masculines et féminines (1 dossier par congrégation), 1803-1809.

96 V 23 : Confréries de pénitents, associations religieuses, œuvres charitables (1805-1919).

96 V 26 à 35 : dispenses de mariage, cassations, oppositions (non classé), 1800-1860.

Ouvrage à valeur de source :

\*Chanoine Antoine RICARD, *Quelques souvenirs du clergé marseillais au XIX<sup>e</sup> siècle*, Marseille, Joseph Chauffard, 1881, 471 p. (Kappa 789)[liste de biographies de prêtres ayant exercé dans le diocèse de Marseille, par ordre chronologique de décès, morts entre 1789 et 1881, avec index alphabétique ; « accomplissement d'un acte de piété fraternelle », p. I].

## **B- Le centre de Marseille**

Pour la série V, fondamentale, voir :

Raoul BUSQUET, *Répertoire numérique de la série V (Cultes)*, Marseille, Archives départementales, 1910, 17 p.

– Personnel :

2 V 1 : Affaires générales, état du personnel, depuis l'an XI.

3 V 1 : Archevêché d'Aix, dossiers individuels, an X-1900.

8 V 1 : Supérieurs, professeurs et trésoriers des séminaires et divers, 1816-1869.

9 V 2 : Clergé des paroisses. Nomination, plaintes, état du personnel, communes de A à M, depuis l'an X.

9 V 4 : Suite, communes de P à V.

– Traitements et dépenses du culte, pensions ecclésiastiques :

10 V 1 : Correspondance relative aux allocations provisionnelles de l'an IX.

11 V 1 : Tableau des pensionnaires ecclésiastiques.

13 V 3 : Nomination de curés et desservants et brevets de traitement, an XII-1812.

13 V 4 à 23 : Comptabilité des dépenses du culte, exercices annuels, ans XI-XII à 1823.

16 V 1 : Liquidations de pensions ecclésiastiques, 1809-1839.

17 V 1 : Secours et pensions accordés à des prêtres âgés et infirmes. Caisses de secours, 1820-1879.

18 V 1 : Dépenses du culte à la charge du département et des communes. Affaires générales, an XI-1808.

19 V 1 à 9 : Fixation des dépenses du culte à la charge du département et des communes, ordre alphabétique, an XI-1807 ou 1809.

– Mandements et lettres pastorales :

21 V 1 : Mandements et lettres pastorales des archevêques d'Aix, 1806-1885.

– Police du culte :

24 V 1 et 2 : Affaires générales. Circulaires ministérielles. Correspondance, an VIII-1870.

25 V 1 : Prières publiques, an X-1868.

26 V 1 : Observation des dimanches et des fêtes, an VIII-1849.

27 V 1 : Sonneries de cloches, an X-1904.

28 V 1 : Processions, an IX-1864.

29 V 1 : Prédications, an XI-1864.

30 V 1 : Missions et missionnaires, an XIII-1844.

31 V 1 : Arrestation, interrogatoires de divers ecclésiastiques, 1809-1827.

31 V 2 : Renseignements sur divers ecclésiastiques, 1808-1902.

33 V 1 : Esprit politique du clergé, an VIII-1870.

– Edifices diocésains : travaux et comptabilité.

55 V 1 : Écoles secondaires ecclésiastiques, 1812-1905.

57 V 1 et 2 : Séminaires, bourses et demi-bourses, 1808-1825.

– Circonscriptions paroissiales. Érections de cures et succursales. Créations de vicariats :

65 V 1 : Établissement et remaniement des circonscriptions paroissiales. Érection de succursales, an X-1847.

66 V 1 à 8 : Création et suppression de vicariats, par ordre alphabétique, depuis l'an XI.



- Églises paroissiales, presbytères :
  - 67 V 1 : État des églises monumentales, an X-1883.
  - 68 V 1 : État général de la situation des presbytères, 1816-1819.
- Chapelles et oratoires :
  - 71 V 1 : Chapelles et oratoires : instructions et correspondance, affaires générales, an X-1882.
  - 72 V 1 : Affaires diverses, depuis l'an VIII.
- Confréries de pénitents :
  - 90 V 1 : Affaires générales, an XII-1835.
  - 91 V 1 à 3 : Ordre alphabétique des communes, depuis l'an X.
- Associations mystiques. Œuvres religieuses et charitables. Cercles religieux :
  - 92 V 1 et 92 V 1 à 2 : depuis 1807-1808.

#### **b4- Archives en ligne**

Depuis 2006, plusieurs services d'Archives départementales ont mis en ligne des documents plus ou moins nombreux sur leur site Internet. Nous avons surtout utilisé les données de l'état civil (registres paroissiaux d'Ancien Régime, registres d'état civil et tables décennales après 1792) pour compléter la prosopographie des prêtres.

Par ordre d'utilisation décroissante, on peut citer :

Var : <http://www.archives.var.fr>

Alpes-Maritimes : <http://193.48.79.11/archives/indexEC.php>

Bouches-du-Rhône : [http://www.archives13.fr/dorisuec/jsp/system/win\\_main.jsp](http://www.archives13.fr/dorisuec/jsp/system/win_main.jsp)

Alpes-de-Haute-Provence : <http://www.archivesenligne.archives04.fr>

Hautes-Alpes : [http://www.archives05.fr/arkotheque/etat\\_civil/index.php](http://www.archives05.fr/arkotheque/etat_civil/index.php)

Mayenne : <http://www.archinoe.fr/cg53v4/etatcivil.php>

Sarthe : <http://www.archives.sarthe.com/RegistreNumerise.asp>

Tarn : <http://archives.tarn.fr/index.php?id=858>

(Sites consultés le 1<sup>er</sup> juillet 2009)

#### **c- Archives Nationales**

Voir Archives Nationales, *Guide du lecteur*, Paris, Archives Nationales, 3<sup>e</sup> éd., 1982, 56 p.

Jean FAVIER dir., *Les Archives nationales. État général des fonds*, Paris, Archives nationales, 4 vol., 1978-1980, principalement t. II, 1789-1940...

Jean FAVIER dir., *Les Archives nationales. État des inventaires*, Paris, Archives nationales, 4 vol., 1985-1991, principalement t. II, 1789-1940, 1985, 656 p. (S.H.M., 8<sup>o</sup> 8913).

Jean FAVIER, *La Pratique archivistique française*, Paris, Archives nationales, 1993, 630 p.

Michel GASSE, *Guide de recherche généalogique aux Archives nationales*, Paris, La Voûte, 2003, 81 p. (A.D. Aix, 025GAS).

P. de VAISSIÈRE, « L'Histoire de l'Église de France de 1515 à 1789 aux Archives nationales », RHEF, t. 19 (1933), p. 463-489.

– SÉRIE B : Élections et votes

B II 1040 : Élections présidentielles, 10 décembre 1848, Var.

B II 1126 : Plébiscite, décembre 1851, Var.

B II 1214 A et B : Plébiscite sur le rétablissement de l'Empire, novembre 1852, Var.

– SÉRIE BB : Ministère de la Justice

BB 18, 961 à 1515 : Dossiers d'affaires diverses, dans l'ordre chronologique, 1816-1852.

– SÉRIE C : Assemblées nationales

C 1571 et 1572 : Résultats des élections législatives de 1849 et 1850, par section (compense la perte de l'arrondissement de Grasse dans les Archives départementales).

- SÉRIE F1 : Dossiers du Ministère de l'Intérieur.
  - F 1 C : Rapports des préfets sur l'esprit public, les élections, comptes-rendus administratifs, correspondances.
  - F 1 C III Var 3 : Esprit public, élections 1810-1820.
  - F 1 C III Var 4 : Esprit public, élections 1821-1870.
  - F 1 C III Var 7 : Comptes-rendus administratifs, 1814-1870.
  - F 1 C III Var 12 : Correspondance, divers.
  - F 1 C V Var : Conseil général, an VIII-1858.
  
- SÉRIE F2 : Ministère de l'Intérieur. Administration départementale
  - F 2 2721 à 2726 : Contrôle des associations et des congrégations religieuses, 1904-1940.
  
- SÉRIE F3 : Ministère de l'Intérieur. Administration communale
  - F 3 II Var : Série départementale, affaires locales.
  
- SÉRIE F 7 (Ministère de l'Intérieur) : Police générale.
 

Voir Jacqueline CHAUMIE, *F 7, 6678-6784, Objets généraux des affaires politiques, 1815-1838*, Paris.

  - F 7 104 à 167 : Bureau des émigrés.
  - F 7 2259 à 2260 : Culte, 1806-1813.
  - F 7 3020 à 3021 : Police des cultes, 1791-1811.
  - F 7 3693 : Correspondance du Var.
  - F 7 6701 : Loges maçonniques, associations (1816-1830).
  - F 7 7398 B5 3479 : État de prêtres et d'émigrés du Var.
  - F 7 9707-9708 : Situation du département du Var (1815-1830).
  - F 7 9777 : Affaires de sépultures.
  
- SÉRIE F 19 : Dossiers du Ministère des Cultes.
 

Pour un point de vue global sur ces archives très denses : Jean FAVIER dir., *Les Archives nationales. État des inventaires, op. cit.*, t. II, 1789-1940, p. 349-365.

Léon LE GRAND, *Les Sources de l'histoire religieuse de la Révolution aux Archives nationales*, Paris, 1914, 210 p.

A compléter par 41 inventaires partiels classés de F 19/01 à F 19/16 et de F 19/100 à F 19/125 (usuels aux A.N.), qui se recoupent parfois.

  - 3-5 : Brevets des curés, avec renseignements personnels, par diocèse, 1806-1814.
  - 140 : Discours séditieux tenus en chaire, par diocèse, an XI-1810.
  - 148 : Tableau des prêtres dissidents au Concordat, an X-1810.
  - 155 : Tableau des prêtres interdits, an XII-1809.
  - 200, 145, 250, 251, 252, 253, 255, 254, 256, 257, 213, 215, 214 : Correspondance du ministère avec archevêques et évêques sur le culte, an X-1808.
  - 238 : Plaintes et dénonciations de prêtres par diocèse, 1806-1810.
  - 239 : Renseignements sur les ecclésiastiques promouvables, an X.
  - 246 : Tableau des refus de sacrements, 1806-1810.
  - 248, 152, 172, 208, 180, 174, 202, 210, 173, 183, 204, 258, 184, 143, 242 : Correspondance du ministère avec le clergé, par ordre chronologique, an XI-1808.
  - 266 : Répertoire alphabétique des aumôniers militaires, 1815-1830.
  - 268 : Renseignements divers, dont tableau numérique du personnel des diocèses (p. 14-26), statistiques des bourses des séminaires (p. 70-72), 1814-1824.
  - 312 : Statistique ecclésiastique, 1802-1814.
  - 321 : État des vicaires généraux et des chanoines par diocèse, an XI-1808.
  - 326 : Sommes payées dans chaque département par les communes pour le service paroissial,

- 1827-1828.
- 328 : État du personnel des diocèses, 1<sup>er</sup> semestre 1812.
- 353 : Affaires des cultes dans le Var, an XI-1829.
- 366 : Tableau des pensionnaires ecclésiastiques, I<sup>er</sup> Empire.
- 367B : État général du clergé par départements, 1823-1824.
- \*478-480 : Affaires diverses, Var, 1789-1830.
- 507 A et B : Presse, journaux du Var.
- 611<sup>4</sup> : Inventaire des biens meubles et immeubles appartenant aux communautés religieuses, Var, 1790.
- 616<sup>2</sup> : Liste des édifices non aliénés servant à l'exercice des cultes, Var, an X.
- 643 : État des paroisses manquant d'églises et de presbytères, Var, 1811.
- 653 : Correspondance avec les évêques et les préfets au sujet des secours à accorder pour construction ou réparation des églises et presbytères, 1811-1828.
- 720 : Pétition pour la conservation du siège épiscopal de Fréjus, 1834.
- 729A : Correspondance et ordonnances relatives au changement de classe des cures et à l'érection de succursales en cures, diocèse de Fréjus, 1816-1837.
- 736B : Demandes relatives à la circonscription des succursales, diocèse de Fréjus, an X-1807.
- 748B : Demandes relatives à des réunions et à des disjonctions de succursales, pétitions, correspondances des préfets et des évêques, diocèse de Fréjus, 1808-1824.
- 763B : Pétitions, réclamations et correspondance relatives à des érections ou à des translations de succursales, diocèse de Fréjus, 1839-1840.
- 771A : Correspondance relative à l'érection des vicariats, diocèse de Fréjus, 1818-1832.
- 780B : Correspondance relative aux vicariats et aux demandes d'indemnités et suppléments de traitements à accorder aux vicaires, diocèse de Fréjus, 1808-1841.
- 788A : Translations de cures et de vicariats, érections de succursales en cures, érections de chapelles en succursales, chapelles de secours et oratoires, circonscription de paroisses, diocèse de Fréjus, 1813-1836.
- 798B : Annexes, chapelles de secours, chapelles vicariales, correspondance au sujet de leur création, diocèse de Fréjus, 1807-1825.
- 816B : Correspondance relative à l'autorisation d'ouverture d'oratoires particuliers et de chapelles domestiques, diocèse de Fréjus, 1811-1820.
- 825 : État du personnel des séminaires, diocèse d'Aix, 1808-1820.
- 834 : État de répartition entre les évêchés des 2400 bourses et demi-bourses accordées par le décret du 30 septembre 1807. Présentation par les évêques de candidats, diocèse d'Aix, 1808-1809.
- 839A : Rapports, lettres, circulaires et états relatifs aux bourses accordées par l'État dans les séminaires et à leur répartition entre les diocèses, 1816-1832.
- 840A : Correspondance entre les évêques et l'Administration relative à l'octroi de bourses dans les séminaires, présentation de candidats par les évêques, diocèse d'Aix, 1818-1829.
- 844A : Idem, diocèse de Fréjus, 1823-1836.
- 856B : Correspondance des évêques au sujet des écoles secondaires ecclésiastiques, principalement des bourses et demi-bourses, diocèse de Fréjus, 1828-1830.
- 859 à 861 : Demandes de places ecclésiastiques.
- \*866 : Renseignements fournis par les préfets sur les ecclésiastiques qui méritent la confiance du gouvernement, Var, vendémiaire an X.
- 879 : Lettres de prêtrise, démissions, district de Fréjus, an II.
- 893 : Lettres de prêtrise, démissions, Var, an II.
- 905 : Correspondance des évêques au sujet de la nomination des vicaires généraux et chanoines, diocèse d'Aix, 1810-1829.
- 906B : Idem, diocèse de Fréjus, 1823-1830.
- 911B : Nominations de chanoines par droit de régale, par brevet de joyeux avènement et de serment de fidélité, diocèse d'Aix, 1814-1829.

- 912B : Idem, 1823-1829.
- 916B : Correspondance entre les évêques et le ministère chargé des cultes au sujet de la nomination des curés, diocèse d'Aix, 1814-1827.
- 928 : Idem, diocèse de Fréjus, 1823-1829.
- 941 : Correspondance relative à la nomination des curés de 1<sup>ère</sup> classe, diocèse d'Aix, 1808-1816.
- 942 : Idem, diocèse de Fréjus, 1818-1827.
- 946A : Correspondance relative aux ordinations, diocèses d'Agen à Limoges, an XI-1807.
- 947 : Décrets autorisant les évêques à procéder aux ordinations, avec les rapports correspondants, an VIII-1809.
- 948 : Idem, 1810.
- 949A : Idem, correspondance, Aix, 1811.
- 950A : Idem, correspondance, Aix, 1812.
- 951A : Idem, correspondance, Aix, 1813.
- 952A : Idem, correspondance, Aix, 1814.
- 952B : Idem, correspondance, Aix, 1815.
- 953A : Tableaux des nominations aux succursales, diocèse d'Aix, an XIII-1812.
- 967A : Tableau des nominations de curés approuvées par le gouvernement, an XI-an XIII.
- 973A : Brevets de traitements de curés annulés ou échangés, diocèse d'Aix, an XIII-1814.
- 976A : Binages : tableau et correspondance relative aux ecclésiastiques qui desservent deux succursales, diocèse d'Aix, 1813-1817.
- 985 à 999 : Aumôniers militaires, dossiers individuels (ordre alphabétique général), 1815-1830.
- 1016 : Correspondance relative aux prêtres réfractaires, an IV-an V, département du Var.
- 1040 : Correspondance relative aux exemptions de service militaire demandées pour des étudiants ecclésiastiques et clercs, 1806-1808.
- 1041A : Idem, diocèse A à M, 1808-1809.
- 1046 : Service de mer, conscrits ecclésiastiques, diocèse d'Aix, 1812-1813.
- 1047 : Service de terre, conscrits ecclésiastiques, diocèse d'Aix, 1812-1813.
- 1050A : Levée de 100 000 hommes des 4 classes 1809 à 1812 prescrite par le senatus-consulte du 11 janvier 1813, dossiers des ecclésiastiques à dispenser, diocèse d'Aix, 1813.
- 1051 : Appel de 120 000 hommes, dossiers des ecclésiastiques à dispenser, diocèse d'Aix, 1813-1814.
- 1052A : Correspondance et états des ecclésiastiques à dispenser, diocèse d'Aix, 1812-1813.
- 1053 : Concription de 1814, dossiers comprenant les états des ecclésiastiques à dispenser, diocèse d'Aix, 1813-1814.
- 1099<sup>68</sup> : Décrets relatifs à l'attribution de biens paroissiaux, Var, 1907-1914.
- 1118 : Correspondance relative aux pensions ecclésiastiques, an II-an V.
- 1119 : Correspondance relative aux pensions ecclésiastiques, 1791-an II.
- 1133 : État par département des curés et desservants qui touchent des pensions à déduire de leurs traitements, an XI-1809.
- 1137 : Demandes diverses de pensions et de secours, diocèse d'Aix, 1815.
- 1138A : Demandes diverses de pensions et de secours, diocèse d'Aix, 1816.
- 1139A : États par diocèse des prêtres infirmes et des religieuses qui ont droit aux secours accordés par l'ordonnance du 6 juin 1816, diocèse d'Aix, 1816.
- 1140 : Demandes de secours provenant de desservants en retraite et d' ecclésiastiques, diocèse d'Aix, 1816-1818.
- 1141B : Secours aux desservants à la retraite et à divers ecclésiastiques âgés et infirmes, diocèse d'Aix, 1816.
- 1143B : Secours aux congrégations et anciennes religieuses, 1817-1830.
- 1144 : Secours aux desservants retraités, aux prêtres âgés et infirmes et aux anciens religieux, diocèse d'Aix, 1816-1821.

1147A : Idem, correspondance, 1818-1820.  
 1163B : Secours aux pr agés, 1825-1826.  
 1178B : Secours aux anciennes religieuses, 1824-1830.  
 1226-1271 : Correspondance générale avec le Ministère, par diocèse.  
 1273-1284 : Correspondance avec le Ministère sur la doctrine, par ordre chronologique général, 1864-1884.  
 1294-1297 : Correspondance sur les circonscriptions ecclésiastiques, par ordre chronologique général, 1876-1902.  
 1299, 1302, 1305, 1307, 1308, 1312, 1317 à 1320 : Cures et succursales autorisées, par ordre tantôt chronologique, tantôt géographique, 1808-1899  
 1321-1326 : Vicariats autorisés, 1818-1905.  
 1327-1328 : Chapelles et chapelles de secours.  
 1330-1331 : Episcopat, 1802-1901.  
 1332 : Notices politiques sur les prélats, début IIIe République.  
 1333-1335 : Prestation de serment et signatures des prélats, 1819-1870.  
 1336-1337 : Candidats à l'épiscopat, 1855-1905.  
 1338-1340 : État des vicaires généraux et chanoines, par diocèse, 1819-1905.  
 1341, 1343 : État des canonicats, par diocèse, an XIII-1905.  
 1345, 1348, 1352 : État des curés, par diocèse et par période, 1800-1905.  
 1357-1376 : Nominations ecclésiastiques, par diocèse et par période, 1846-1905.  
 \*2381 : Résumé des statistiques de l'administration des Cultes, 1852-1860 par Nigon de Berty.  
 \*2382 : État annuel du clergé par départements.  
 2527 : Administration des cultes, dossiers des évêques, Mgr Wicart.  
 \*2939 et 2940 : Dossiers personnels des curés, diocèse de Fréjus.  
 5524 : Refus de sépultures.  
 5555-5557 : Missions.  
 5601 : Clergé de l'Ouest et du Midi (1826-1832).  
 5604 : Attitude politique du clergé, 1848-1852.  
 5810 : Police des cultes, diocèse de Fréjus, 1850-1880.  
 6177 : Dossiers des évêques, Mgr Jordany.  
 6283 : Confréries et congrégations d'hommes (Rapport Portalis, 1807).  
 6310 : Lettre de Mgr Champion de Cicé au Ministre des Cultes (1807).  
 6544 à 6697 : Personnel ecclésiastique (fiches par dernier diocèse d'exercice).  
 10.031 2 : Cartes de la France et de l'Algérie protestantes.  
 10.115 : Ouverture des lieux de culte protestant, an XII à 1905.

– SÉRIE AD : Archives imprimées.  
 AD XVII : Cultes. Non consulté.

## 2) **SOURCES RELIGIEUSES**

Des références de base pour commencer les prospections :

« Les sources de l'histoire du catholicisme », *Revue historique*, octobre-décembre 1957.

Mgr Charles MOLETTE, « Problèmes posés à la conservation et la gestion des archives de l'Église catholique en France », *Archives de l'Église de France*, bulletin n°43-44, 1995, p. 3-7 [un cadre intéressant].

Brigitte WACHÉ, *Initiation aux sources archivistiques de l'histoire du catholicisme français*, Lyon, Presses universitaires de Lyon (Publications du DEA d'histoire religieuse), 1992, 112 p.

### ***a- Archives paroissiales***

En général, on y trouve plusieurs types de sources:

- Registres paroissiaux (baptêmes, mariages, sépultures).
- Correspondance, plus ou moins complète, entre les curés et l'évêque.
- En principe, doubles des procès-verbaux de visites pastorales.
- Parfois Annales paroissiales (Bandol, Montauroux...).

Dans le détail, celles de la Seyne-sur-Mer ont été publiées (Archives diocésaines), de même que celles du Pradet. Les autres sont encore globalement inédites. Nous connaissons bien celles de Bandol pour y avoir travaillé.

La cathédrale Toulon possède un fonds assez riche (dossiers prêtres, reliques...) bénéficiant d'un inventaire.

Le curé de La Londe, ancien prêtre anglican, a versé les archives de sa paroisse aux AD.

Le curé de Draguignan a retrouvé dans un faux-placard les archives de la collégiale (2 mètres linéaires) qu'il a données aux AD.

Il existe un « cadre-type de classement pour les Archives paroissiales », encore peu appliqué, publié dans le *Manuel des Archives de l'Église de France*, Association des archivistes de l'Église de France, 1980 (présent aux Arch. Dioc. de Toulon), pages E1-E3, inclus dans notre annexe III-6.

### ***b- Les Archives diocésaines***

Un ouvrage à consulter : Jacques GADILLE, *Guide des Archives diocésaines françaises*, Lyon, Centre d'histoire du catholicisme (Université de Lyon II), 1971, 167 p. (A.N., 72B) [ancien et à réactualiser, mais encore non dépassé].

Ancien cadre de classement (Circulaire du Secrétariat de l'épiscopat français, 14 novembre 1961) : voir Annexe III-7.

Cadre de classement actuel (appliqué depuis les années 2000 aux Archives diocésaines de Fréjus-Toulon), en application du « cadre-type de classement pour les Archives diocésaines », in *Manuel des Archives de l'Église de France*, Association des archivistes de l'Église de France, 1980, p. D1-D6 : voir Annexe III-8.

Un exemple de classement : Daniel MOULINET, « Les Archives Historiques du diocèse de Moulins », *Archives de l'Église de France*, bulletin n°43-44, 1995, p. 8-17.

### **b1- Archives diocésaines de Toulon**

Sises à l'évêché (impasse Beaulieu à Toulon), ces archives sont sous la responsabilité d'un archiviste du père Louis Porte, chanoine, et d'un laïc bénévole, M. Paul Kerboeuf, que je tiens à remercier pour leur aide constante. Elles ont été la source principale de nos recherches.

L'inventaire réalisé par Émilien CONSTANT au cours de ses recherches n'est plus valable. L'état de ces archives est disparate. Des pertes et destructions ont eu lieu en raison des déplacements du siège de l'évêché, notamment de Fréjus à Toulon en 1958.

– Classement des années 2000

Une partie est bien classée dans des cartons et des dossiers thématiques. Nous avons-nous-même passé beaucoup de temps, durant notre DEA, à classer de nombreux documents et registres épars.

#### **1) Meuble « Archives paroissiales » : six étagères de cartons thématiques.**

Naguère classés par doyennés, les dossiers paroissiaux sont depuis peu classés par ordre alphabétique du nom des paroisses au sein de 40 cartons.

#### **2) Meuble Divers.**

Deux rayons entiers de vieux livres religieux reliés des XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles.

A noter *La France ecclésiastique 1857-1858*, Paris, Librairie des livres liturgiques illustrés Henri Plon, 1857, 396 p. [annuaire, paraissant à partir de 1851, contenant des renseignements

précieux].

Cartons d'archives :

Carton n°57 : Séminaires (administration).

Carton n°58 : Bulles papales. Pie VIII (1829-1830), Grégoire XVI (1831-1846), Pie IX (1846-1878).

Carton n°59 : Bulles papales. Léon XIII (1878-1903), Pie X (1903-1914), Pie XI (1922-1939), Pie XII (1939-1958), Jean XXIII (1958-1963).

Carton n°60 : « Diocèse de Nice ». Cannes, Grasse.

Carton n°61 : Archives conciliaires Vatican II de Mgr Félix Verdet, évêque de la Rochelle.

Carton n°62 : Archives conciliaires Vatican II de Mgr Félix Verdet, évêque de la Rochelle.

Carton n°63 : Saint-Siège. Correspondance avec le Vatican et la nonciature, denier du Saint-Siège.

Carton n°64 : Saint-Siège. Dispenses, indulgences, rescrits, bulle Unigenitus (1738).

Carton n°65 : Archevêché d'Embrun (1728-1738), évêché de Marseille (1728-1888), histoire ecclésiastique (1674-1803), propre diocésain.

Carton n°66 : Encycliques, lettres pastorales, oraisons funèbres des évêques.

Carton n°67 : Le Cardinal Boyer, 1.

Carton n°68 : Le Cardinal Boyer, 2.

Carton n°69 : Mgr Arnaud, Bardel, Ghio, d'Inguibert, Mazerat, Michel, Mignot, Simeone.

Carton n°70 : Mgr Guillibert.

Carton n°71 : Mgr Guillibert, 1.

Carton n°72 : Mgr Guillibert, 2.

Carton n°73 : Mgr Gaudel.

Carton n°74 : Legs et testaments la Castille (M. Lambert). Incardinations, excardinations.

Carton n°75 : Courrier des paroisses vers l'évêché.

Carton n°76 : Affaires culturelles et diverses (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles).

Carton n°77 : Affaires politico-religieuses 1880-1905. Associations diocésaines, denier du clergé, biens de l'Église.

Carton n°78 : Questions scolaires et juridiques, cas personnels.

Carton n°79 : Saint Siège.

Carton n°80 : Petits séminaires de Brignoles et Hyères.

Carton n°81 : Visites canoniques.

Carton n°82 : Conférences sacerdotales et décanales.

Carton n°83 : Confirmations 1925-1932.

Carton n°84 : Confirmations 1933-1940.

Carton n°85 : Confirmations 1941-1948.

Carton n°86 : Confirmations 1949-1955.

Rayon « Actes des évêques » :

Grandes chemises : Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Fréjus (1837-1923).

Grand volume abîmé : Actes religieux 1823-1838.

Registre « Avis de l'évêque 1834-1847 ».

Grand registre « Ordonnances particulières de Monseigneur 1846-1958 ».

Registre Dépêches 1884-1955.

Documents sur le clergé :

1823 : État du diocèse : prêtres, curés, paroisses, population, état des chapelles.

Grand volume « Personnel du diocèse de Fréjus », 1<sup>er</sup> XIX<sup>e</sup> siècle.

Grand volume « Personnel ecclésiastique », 2<sup>e</sup> XIX<sup>e</sup> siècle.

État du personnel du clergé du diocèse, 1-1-1862.

État du personnel du clergé du diocèse, 1-1-1863.

Registre « Mutations des curés, recteurs et vicaires 1841-1863 ».

Grand registre « Mutations 1864-1905 ».  
Notes sur les prêtres ordonnés, 1830-1845.  
Grand volume « Litterae ordinationis », 1823-1932 (tout en latin).  
Annales du petit séminaire Saint-Charles de Hyères, 1865-1958.  
Répertoire « Fichier des élèves du petit séminaire de Hyères », XX<sup>e</sup> siècle.

Etagères de droite :

Nombreux papiers et dossiers XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles en vrac ; parmi les plus importants :  
Document manuscrit sur le divorce à Marseille, 1889-1893.  
Dossier écoles congrégationnistes fermées, 1880.  
Dossier écoles et patronages, 1900-1913.  
Dossier « Secours aux prêtres ».  
Dossier « Tournée pastorale » 1895-1908 (calendrier complet, mais aucun compte-rendu).  
Dossier « Visites *ad limina* » 1907-1927.  
Très nombreuses lettres éparses, non classées, disparates.  
Carte des missions catholiques en Afrique en 1889 (en couleurs).  
Opuscules religieux divers.  
Enquête de la Sacrée congrégation du Concile sur l'instruction religieuse dans les paroisses, 1932 (questions en latin).  
Enquête de la Sacrée congrégation du Concile sur l'instruction religieuse dans les paroisses, juillet 1938.  
Petit carton « Prêtres soldats 1914-1918 ».

### **3) Meubles centraux.**

Double de tous les registres paroissiaux du diocèse (baptêmes, mariages, sépultures), XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles.  
Collection complète reliée de mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques (1803-1905).

### **4) Armoire en fer « Archives comptables ».**

*1<sup>e</sup> étagère :*

Registre « Répertoire chronologique et analytique des pièces conservées au secrétariat » 1823-1863, avec liste des binages par paroisse, des succursales, chapelles de secours et congrégations religieuses au XIX<sup>e</sup> siècle.  
Nombreux registres de comptes précis, mais peu exploitables.

*2<sup>e</sup> étagère :*

Registre « Associations pieuses, via crucis, chapelles : permissions » 1846-1929.  
Registre « Église des Adrets. Livre de compte de la fabrique » 1893-1922.  
Registre « Compte de Rome et des arrondissements » 1843-1901.  
Registre « Comptes divers des séminaires » 1838-1885.  
Registre « Recettes et dépenses du secrétariat » 1855-1894.  
Registre « Comptes » 1862-1894.  
Registre « Recettes diocésaines et Université catholique » 1838-1885.  
Registre « Timbre » 1879-1906.  
« Journal. Livre de caisses » 1911-1928.  
« Journal » : comptes 1929-1943.  
Chemise « Ordonnances » 1802-1830.  
Chemise « Ordonnances royales » 1831-1846.  
Chemise « Administration des cultes. Pièces officielles » 1861-1900.  
« Répertoire des pièces diverses conservées au service de l'évêché » par ordre alphabétique des sujets ou paroisses, XIX<sup>e</sup> siècle.



Registre « Comptes du suffrage » 1880-1901.  
« Journal » comptes, 1944.  
Registre « Comptes. Sixième des chaises » 1838-1958.  
Registre « Messes de fondation. Legs des séminaires de Fréjus » 1821-1960.

*3<sup>e</sup> étagère :*

Registre « Sommier des titres », fin XIX<sup>e</sup>-début XX<sup>e</sup> siècle.  
Registre « Sommier bons du Trésor », premier XX<sup>e</sup> siècle.  
Registre « Suffrage » : comptes de l'œuvre des séminaires 1900-1902 (dons par paroisse), nécrologe de la confrérie du Suffrage 1907-1924 ; à l'envers, « Presbytère d'Agay, souscription volontaire » avec nom des donateurs, 1890.  
Registre « Copies de lettres » 1857-1926 (très incomplet) ; à l'envers, « Nombre de feuilles des registres de couvertures » par doyenné et paroisse, fin XIX<sup>e</sup> siècle.  
Registre « Petit séminaire de Brignoles » : répertoire de droit canon, sous Mgr Jullien.  
Carton : enveloppe « Presbytères au moment de la Séparation 1907 », pièces diverses de ventes XX<sup>e</sup> siècle...  
Carton : papiers sur le grand séminaire à partir de son ouverture le 30 novembre 1823, projet de transfert du petit séminaire de Grasse à Vence 1860, Inventaire du grand séminaire de Fréjus 1906, divers papiers 1907...

*4<sup>e</sup> étagère :*

Gros registre « Recettes du secrétariat de l'évêché » : comptes complets par doyennés et paroisses, 1866-1883.  
Gros registre « Fondations » : liste des fondations pieuses léguées à l'Église par doyenné et paroisse, fin XIX<sup>e</sup> siècle.  
Grand registre « Sommier des legs pieux » 1838-1856, puis « Avis de l'évêque de Fréjus » 1847-1856 avec table chronologique.  
Grand registre (abîmé) « Dimissoires, exeat, incorporations, celebret, titres cléricaux et autres actes concernant les ecclésiastiques et religieux », 1845-1895 avec table.  
Grand registre « Avis sur les legs pieux, donations etc. », 1856-1865.  
Grand registre « Avis des évêques », 1865-1884 avec table chronologique.  
Grand registre « Dons et dépôts avec ou sans fondations », 1867-1955.  
« Journal » : dépenses courantes de l'évêché, 1904-1906.  
Grand registre « Pensions ecclésiastiques » 1906-1907.  
Grand registre « Formations, renouvellements, budgets et assemblées extraordinaires des conseils de fabrique », 1846-1906 avec table complète.  
\*Carton : Notices biographiques sur les prêtres du diocèse (petites fiches plus ou moins complètes par ordre alphabétique), XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles.  
Reçus bancaires, 1960.  
Enveloppe « Registres des fondations de l'œuvre des séminaires. Pièces diverses », XX<sup>e</sup> siècle.  
Registre « Chapitre », fin XVIII<sup>e</sup> siècle.  
Registre « Dépôts à la charge de l'œuvre du séminaire », 1961-1962.  
Petit carnet « Inventaire de l'évêché 1940 ».  
« Registre officiel des fondations de l'œuvre des séminaires », 1883-1955 avec table.  
Registre « Paroisse de la Valette. Dépenses de la fabrique », 1838-1856.  
Registre « Comptes de la mense épiscopale 1769-1788 ».  
\*Registre « État du diocèse de Fréjus en 1775 » avec montant de toutes les congrues.  
Carton « Procès-verbaux de visites » : en fait, n'en contient aucune, mais un état des églises du Var à réparer en 1811, des papiers du séminaire au XIX<sup>e</sup> siècle et de nombreuses feuilles récapitulatives des comptes des paroisses 1935-1939.  
« Journal » : dépenses et recettes, 1875-1888.

#### 5<sup>e</sup> étagère :

Dossier « Paiements. Denier du culte, caisses de retraite », 1969-1972.

Dossier « Les bilans », 1968-1969.

Dossier « Commission du temporel », 1968-1972.

Carton : synode 1923, visite pastorale d'Ollières 1906...

Carton : « Indults divers » : indulgence 1832 au temps du choléra, papiers de la Sacrée Congrégation des sacrements.

Carton « Chemin de croix » : autorisations et documents sur l'érection de chemins de croix dans les églises, début XX<sup>e</sup> siècle.

Carton « Associations catholiques » : papiers Action Catholique française, Jeunesse Ouvrière Chrétienne...

Carton « Ordonnances du Ministère de l'Instruction publique et des Cultes de 1830 à 1880 » : liste des paroisses et succursales du Var en l'an XIII dressée par le préfet Fauchet, fête du roi 1832, règlement sur les sonneries de cloches 1884, correspondance diverse...

Carton : caisse de secours sacerdotale début XX<sup>e</sup> siècle.

Carton « Nominations et prises de possession 1908-1940, suffrage 1953-1954 » : série de procès-verbaux.

#### – Reclassement actuel

Depuis quelques années, le Père Louis Porte, archiviste du diocèse de Fréjus-Toulon, a effectué le reclassement d'une partie des archives, sur le modèle des Archives diocésaines de 1980.

Nous insérons ci-dessous l'inventaire qu'il en a réalisé, terminé à l'été 2010.

#### « Nos trésors » (dans le coffre) :

**1. 'Livre Rouge' de l'Evêché de Fréjus** : parchemin contenant les 'redditus et expensas' de tout l'Evêché de Fréjus.

**2. Sacramentaire** (Rituel – Missel) de Fréjus, parchemin.

**3. Directoire de l'église Cathédrale de Fréjus**, parchemin.

**4. Psautier avec calendriers hébreux, syrien, grec et latin...**, 1581.

**5. Cartulaire de l'Evêché de Fréjus** : manuscrit du XVIII<sup>e</sup> siècle ; deux très grands volumes ; comporte la copie du **livre Rouge**, y compris la partie perdue.

**6. Procès et sentences de Comps**, XVII<sup>e</sup> siècle.

**7. Procès et sentences de Draguignan**, XVII<sup>e</sup> siècle.

**8. Petit livre des bénédictions** : manuscrit de 90 p., XVIII<sup>e</sup> siècle ?

**9. Registre : Administration de la Fabrique de Fréjus** : manuscrit, début XIX<sup>e</sup> siècle.

#### Série C : Organisation territoriale du diocèse

6C : Transfert de l'Evêché de Fréjus à Toulon.

#### Série D : Personnel

2.1.D. : Collection des Ordo/Annuaire diocésains.

2.2.D. : Registres du personnel (prêtres).

- **2.2. D.1\* Registre du Personnel en 1823** (*Cahier 37x24 – 53 pages, sans couverture*)

Première partie : arrondissement de Grasse : curés, recteurs, vicaires, prêtres, ecclésiastiques (= tonsurés), religieuses (Visitation de Grasse et quelques autres) ; état de la population par commune ; état des chapelles. (29 pages).

Deuxième partie : tableau des paroisses du diocèse de Fréjus et des prêtres qui les desservent (y compris arrondissements de Grasse et de (Vence).

Feuille volante : état des prêtres et ecclésiastiques des cantons de Grimaud et Saint-Tropez.

- **2.2. D.2\*.Petit registre : état du clergé en 1829-31** (*15x21cm*) assez bon état

Première partie : ordre alphabétique, lieu, date de naissance, fonction (403 noms) ; si né à l'extérieur : incardiné (i) ou non (E) ; pension ecclésiastique.

Deuxième partie : annuaire manuscrit, évêché, cathédrale, séminaire, paroisses par arrondissement et cantons, chiffre de population, traitement de la commune

- **2.2. D.3. Fiches** établies par les prêtres à la demande de Mgr Michel en vue, semble-t-il, de commencer un nouveau registre du personnel resté en usage jusqu'en 1865. (rassemblées dans deux chemises ou placées dans les dossiers de paroisse (cf répertoire des paroisses).

- **2.2. D.3\* Registre du Personnel 'prêtres'** (25x37cm) *Beau papier, couverture très détériorée, dos arraché*

Extrêmement utile ! Position de tous les prêtres ayant exercé entre 1835 et 1865 : tableau des prêtres ordonnés dans le diocèse ou incorporés, noms et prénoms, lieu et date de naissance, ordinations (sous diaconat et prêtrise), fonctions successives exercées, éventuellement décès.

- **2.2. D.4\* Registre du Personnel (prêtres)** reg. **82/nn** (*Registre en bon état. (32x25). 185 doubles pages + table alphabétique*)

Même dispositif pour la période 1860-1882 : en ordre alphabétique jusqu'à p. 122, ensuite par année d'ordination, de 1862 à 1880.

Tables alphabétiques pour l'ensemble. Au total, 772 prêtres.

- **2.2. D.5\* Registre du Personnel** reg. **82B/nn** (32x25) *Couverture très détériorée, dos arraché.*

Dispositif identique au précédent ; période 1880-1892 ; tables alphabétiques.

- **2.2. D.6\* Registre du personnel** reg. **92/nn.** (32x25) *très mauvais état : couverture sans dos, nombreuses feuilles détachées*

Dispositif identique au précédent ; période 1892-1965 ; tables alphabétiques.

**2.3 D. Registres de mutations**, une boîte (Curés, recteurs, vicaires...)

- **2.3. D.1 : 1<sup>er</sup> volume, 1841-1863. État des mutations par trimestre ou semestre** (*Registre 30x21 ; état médiocre*)

Paroisses, noms, prénoms, dates des fonctions, observations.

- **2.3. D.2 : 2<sup>e</sup> volume, 1864-1905. État des mutations par trimestre ou semestre** (*Registre 37x25 ; état médiocre*)

Noms, prénoms, date de naissance, paroisse dans laquelle a lieu le service, durée du service, poste occupé auparavant.

- **2.3. D.3 : 3<sup>e</sup> volume, 1885-1968 : État de MM. les Prêtres du diocèse et des fonctions qu'ils exercent** (*registre 37x25 ; détérioré*)

Noms, prénoms, dates de naissance (jusqu'en 1959), lieu de naissance (depuis juin 1890 jusqu'à 1959), fonction qu'ils exerçaient, fonctions auxquelles ils sont appelés, observations : date de la mutation.

**2.4 D Registres d'insinuations ecclésiastiques**

- **2.4.1.D. : Litterae ordinationis (Ordinations). du 16 octobre 1823 au 17 décembre 1932** (*Registre en bon état (37x24). 563 pages*)

Au début, les 'lettres de tonsure' comportent le nom des pères et mères. À partir du 21 décembre 1832, il n'est plus fait mention de 'lettres'. Sont mentionnées les ordinations de religieux : Maristes, Dominicains, Cisterciens etc.

Tables : dates et lieux des ordinations avec indication de la page.

Au début du registre : petit cahier : Mgr Michel : 'notes sur les prêtres ordonnés du mois de décembre 1830 au 17 mai 1845. Lieu et date de naissance. Au début, table alphabétique. 200 noms.

- **2.4.2.D. : Registre des Dimissoires, Exeat, Incardinations, celebret, pouvoirs de confesser, prêcher, ecclésiastiques concernés par la Loi Militaire (liste de séminaristes avec noms des parents p.70, 96, 174, 204,240, 250, 260).** Très détérioré

Ecclésiastiques concernés par la loi militaire de 1889 : nés entre 1869 et 1886, avec noms des pères et mères.

Liste de ecclésiastiques ayant accompli leur service militaire (1889-1906).

Prêtres étrangers fixés dans le diocèse de Fréjus ou y exerçant quelque fonction.

**1<sup>er</sup> volume :** Couvre les années 1920-1926. Religieux et séculiers, provenance et situation dans le Diocèse. Départ ou décès. (*un cahier*)

**2<sup>e</sup> volume :** années 1920-1963. Comme ci-dessus. (*un registre*)

**- Association de la bonne mort.**

**- Prêtres**

Fiches Barthélemy (clergé 1789 et XIX<sup>e</sup>), de l'ordre du millier !

Fiches individuelles 1835 (d'autres restées dans les dossiers de paroisse).

**3D : Chapitre Cathédral** (à revoir, avec analyse précise)

1. statuts 1837, 1852, 1909, 1924. Admissions

2. - Registre des Lettres de vicaires généraux, chanoines (depuis 1823), doyens, avec listes récapitulatives en ordre chronologique des nominations.

- Registre des Procès Verbaux des réunions capitulaires depuis 1903.

3. - Registre des statuts du Chapitre ; coutumiers 1853-57 ; nominations 1878 ; Actes du chapitre en 1900-1903.

- Registre des Institutions canoniques de 1890 à 1960.

### **Série E : Magistère Épiscopal**

1 E Actes officiels du Magistère Episcopal

**1.4.1 E.** - Actes religieux 1823-1838 : divers : nominations, incardinations, exeat, érections de paroisses ...Legs... avec table alphabétiques des actes selon catégorie (1 registre très détérioré : manier avec précautions.)

- Ordonnances particulières de Mgr (1846-1958) : réductions de fondations, suspenses a divinis (4) ; actes divers par commune : érections de paroisses, communautés religieuses, pénitents, tarifs etc.( 1 registre avec table alphabétique).

**- Avis de Monseigneur : nombreux legs et divers (1834-1847) (1 registre sans tables).**

#### **1.1 E Recueils des Lettres Pastorales, Mandements etc. (Œuvres pastorales)**

Note : Un catalogue 'Œuvres pastorales 1803-1926', propre à cette série donne le titre, avec une brève analyse, de toutes les pièces conservées dans ces volumes. Pour les 5 premiers volumes, l'on indique dans quel volume se trouvent ces pièces

**1\***. 12/02/1803 - 09/01/1845 : de Cicé, de Beausset Roquefort, de Richery, Michel. Relié, bon état.

**2\***. 24/02/1804 – 31/08/1829 : de Cicé, de Beausset Roquefort, de Richery

Pagination et table des matières. 63 pièces cousues. Mauvais état.

**3\***. 25/02/1804 – 10/09/1829 : de Cicé, de Beausset Roquefort, de Richery.

Collection très partielle. Relié.

**4\***. 22/10/1825 – 02/02/1847 : de Richery (2 pièces), Grande Aumônerie (2 p.) Michel (17 p.), Siège vacant (4 p.). Jubilé 1847 (2 p.). 3 lettres nécrologiques de carmélites. Table.

**5\***. **Mgr Michel**, 05/12/1829 – 09/01/1845 : semble complet. État médiocre

(5\*bis : volume analogue contenant quelques pièces manquant au volume 5).

**6\*a. Mgr Wicart**, 12/06/1845 – 24/10/1850 table chronologique des 39 documents tous numérotés.

**6\*b. Mgr Wicart**, 09/12/1850 – 29/01/1856 table comme ci dessus, documents 40 à 82 +1. Vacance du Siège = 6 documents.

**7\*a. Mgr Jordany**, 25/02/1856 – 22/01/1865 table 55 documents + Encyc Quanta Cura et Syllabus.

**7\*b Mgr Jordany**, 02/02/1865 – 17/06/1871 table documents 56 à 99.

**7\*c Mgr Jordany**, 15/09/1871 – 04/06/1876 idem n° 100 à 124 + lettre des V.G.

**8\***. **Mgr Terris**, 04/06/1876 – 18/04/1886 Deux tomes reliés ensemble :

- le premier avec table imprimée (en fin de volume) documents 1 à 38, pages 1 à 490.

- le second, documents 39 à 45, pages 1 à 109 + 6 documents des vicaires généraux et capitulaires, pour la longue vacance du siège à partir du 8 avril 1885.

**8\*/2bis** c'est le tome 2 avec table manuscrite très détaillée.

**9\*** **Mgr Oury**, 29/07/1886 – 04/07/1890, table documents\_1 à 20, pages 1 à 575

**10\*** **Mgr Mignot**, 05/09/1890 – 13/12/1899, documents 1 à 30, p. 1 à 418.

**11\*** **Mgr Arnaud**, 19/02/1900 – 07/05/1905, documents 1 à 40, p. 1 à 452.

**12\*** **Mgr Guillibert**, 1905-1926.

1.4.1 Avis et ordonnances. Mgr de Richery 1823-21/08.1829 p.1 à 149 ; Mgr Michel 19/11/1829-16/10/1838.

Table alphabétique :

A : Approbations : chapelles privées et divers ; avis et autorisations.

B : Budgets cathédrale 1824-1829.

C : Certificats de bonne conduite ; certificats d'exemption 1824-1833 de la conscription avec date, lieu de naissance ; confréries.

D : Dimissoires pour divers ordres ; donations ; dispenses ; démissions ; demandes.

E : Exeat ; excorporations ; érection de chapelle ; état de répartition de sommes d'argent avec listes de destinataires, prêtres retraités et anciennes religieuses.

F : Fabriques ; formulaires.

I : Institution de recteurs ; incorporations ; indulgences.

L : Cinquante Lettres d'hermites ; legs ; lettres de vicaires, aumôniers, limites de la paroisse Notre-Dame.

N : Nominations de fabriciens (sept).

O : Ordonnances royales : legs, fabriques, nominations, érection de chapelles ; ondoiements.

P : Permissions d'ondoyer et diverses ; procès verbaux.

R : Divers (sept cas).

S : Sécularisation (1) et divers (3).

T : Titres cléricaux ; environ 150 de 1823 à 1838, noms et profession des parents.

V : Via crucis : érections de chemins de croix (76 par Mgr Michel).

?: Divers : permissions, approbations : ondoiements ; ordonnances.

Registre 26x42 cm. 435 pages utilisées + 33 pages de tables.

Très détérioré, couverture, dos arrachée, partie supérieure rongée, collée...

Commencé en octobre 1823, clos le 16 octobre 1838.

#### **1.4\* E 2 Avis de Monseigneur 1834-1906\***

« Copies de certains avis de Mgr l'Evêque ». Concerne surtout des legs et autres dispositions testamentaires, utilisation de chapelles, transferts de la paroisse d'Hyères...

Ecclésiastiques ou laïcs concernés. Adressés aux Fabriques et divers.

- **Vol. 1** Commencé le 18 juin 1834, clos le 10 juillet 1847.

Avis divers : concernant des acceptations de legs en espèces, ou terrains, chapelles...

Et ce qui touche à des travaux dans églises et chapelles ; création de succursales et construction de lieux de culte ; par exemple au Pradet, à la Londe ; transfert du titre paroissial d'Hyères de Saint-Paul à Saint-Louis...

Registre 20,5x31 cm ; 87 pages utilisées + quelques feuilles collées ou insérées.

- **Vol. 2** du 2 août 1847 au 20 juin 1856.

En début : sommier de legs pieux de 1838 à avril 1856, avec quelques indications sur l'utilisation des espèces et autres biens

En fin : table des avis non compris dans le sommier, pour la période 09/1847 à 07/1856, suite du registre précédent).

- Érection de succursales et chapelles de secours.

- Construction d'églises : Saint-Cyr, Flassans ; de presbytères.

- Établissement de communautés religieuses.

- Achats et aliénations de terres et immeubles.

- Réparations. . Demandes de secours pour travaux.

- Tarifs divers.

- Suppression de traitement...

Registre 24 x 38 cm, p. 1 à 242 plus les tables Bon état.

- **Vol. 3** du 24 juin 1856 au 23 mars 1865.

En fin de volume : sommier des legs et tables des avis comme au volume 2

Registre 24 x 38, p 1 à 352 ; suivies d'un sommier des legs pieux et de la table des autres avis ; dos du registre déchiré.

- **Vol. 4** du 28 mars 1865 au 19 août 1884.

Registre 23 x 35, p 1 à 345 ; suivies du sommier des legs pieux, couvrant d'abord les p. 181 à 345, puis les p. 1 à 180 ; vient alors la liste des autres avis.

Dos du registre disparu.

- **Vol. 5** du 23 août 1884 au 12 février 1906.

Registre 23 x 35, numéroté jusqu'à p. 146, puis env.150 pages utilisées, registre inachevé, aucune table : indice de la récente *loi de séparation*.

Volume en mauvais état.

### **1.4.3. E Ordonnances particulières de Monseigneur, 1846-1962.**

Tables générales.

Réduction de fondations jusqu'en 1928.

Suspens a divinis (4).

Nature des actes par paroisse, concernant aussi les religieux du lieu ; érection de paroisses.

Série d'actes concernant des congrégations religieuses (implantations).

Registre 24x38 cm ; 180 pages utilisées + quelques feuilles collées ou insérées.

Assez bon état...

Commencé le 4 juin 1846, clos le 1<sup>er</sup> février 1962.

### **Série G : Sacrements et Pastorale Liturgique**

**3.1 G** : Cotignac Notre-Dame de Grâces

**3.2 G** : Notre-Dame des Anges à Pignans.

**3.3 G** : Sainte-Baume : 1820-1998 (dont Trappistes).

**3.4 G** : Sainte Roseline aux Arcs.

**3.5 G** : Notre-Dame de Consolation à Hyères

**3. 6. G** : Saint-Honorat de Lérins.

### **Série H : Formation du Clergé**

1.H Petits Séminaires

**1.1. H** Petit Séminaire S. Charles. Brignoles 1824- 1906 ; Montety 1911-1919 ; Hyères 1919-1970

**1.\*Annales du P. Sém. Saint Charles : 1865-1958** (précieux).

\*Catalogue de la Grande Congrégation (4<sup>ème</sup> à Rhéto), 1861-1906.

**2.\*Congrégation de S. Louis de Gonzague** (8<sup>ème</sup> à 4<sup>ème</sup>), 1891-1906.

\*Fichier des élèves avec annotations. Tables alphabétiques. 1923-1938 ;

\*Fichier des élèves avec annotations. Ordre alphabet et chronol. 1938-1953.

- **Petit séminaire de Grasse**

1) Réponse à un questionnaire du Ministre des Affaires ecclésiastiques (12 février 1828) fonctionnement ...avec le nombre d'élèves entrés au Grand Séminaire de 1823 à 1827.

2) Même type de document Septembre-novembre 1843.

3) Courrier du Ministère de la justice relatif à un projet de transfert du Petit Séminaire de Grasse à Fréjus (30 décembre 1846).

4) Copie 'une lettre du Ministre au Préfet au sujet d'une demande d'autorisation de vente du Petit Séminaire de Grasse en vue d'achat de terrain pour reconstruire. (29/09/1859)

5) Recettes et dépenses 1<sup>er</sup> trimestre 1871-72.

**3. Plans pour 1824 et 1859 (reconstruction). Documents des pouvoirs publics**

Rapport moral (1904 ?). Fonction du directeur, services en paroisse ;  
4. État des élèves boursiers de 1851 à 1869. Noms et lieux de naissance.  
Documents comptables.

5. Petit Séminaire à Montety 1911-1920 ; à Hyères 1920....

**1.2. H** Ecole N. Dame de Grâces à Toulon : évaluations immobilières 1942-1950

## **2H Grand Séminaire**

**2.1. H** Séminaire de Fréjus, 1824-1906.

Travaux. Comptabilité.

Quelques listes d'élèves : 1858 ; 1879. Obligations militaires ; Corps professoral ; Pères Oblats sécularisés en 1880. En poste jusqu'en 1901 environ.

**2.2. H** Séminaire de Fréjus 1906-1920.

## **Série J : Enseignement**

### **Externat S. Joseph et Institution Sainte Marie**

*Provenance* : papiers de Mgr Guillibert (1906-1926).

#### **Institution Sainte Marie.**

Lettres P. Delaunay à Mgr Guillibert. (1908-1913). 7 pièces.

Notes de Mgr Guillibert pour homélie d'obsèques P. Delaunay 30/09/1914.

Liste des professeurs, rentrée 1910.

Les Petits Séminaristes à Sainte Marie – la position de l'abbé V. Arène l'été 1909 (1909-1911)

Lettres P. Graly à Mgr Guillibert. (1922-1926) 7 pièces

Bulletin annuel Anciens élèves 1921 ; nécrologe guerre 1914-1918.

Dossier (non classé) relatif à la mise en adjudication du Collège sur décision de la Mairie. Procédure arrêtée avec intervention du préfet. (1923) ;

Divers.

#### **Externat S. Joseph.**

Lettres du P. Georges à Mgr Guillibert (10 pièces) 1909-1925 ; Collège, Communautés religieuses de la Visitation et Petites Sœurs de l'Assomption... Une note de l'Evêque.

Lettres de gratitude de jeunes élèves à l'Evêque au sujet de la célébration de la confirmation ; sans date.

Dossier de correspondance avec le Provincial, l'Evêque intervenant contre le transfert d'un 'Père' de statut diocésain à un poste de la Congrégation. 1923

Petit dossier sur une mesure disciplinaire (Scouts de France mis en cause...)

Courrier relatif aux groupes de la « Croisade eucharistique.

## **Série K : Apostolat et œuvres**

**1K** : Apostolat des Laïcs. Dossiers du délégué, y compris Santé, Tourisme, 1994-2000. Rentré en octobre 2003.

**2K** : Montety et cercle catholique ouvrier (1850-1920). 2 cartons.

## **Série L : Temporel**

**3L** : Fondations : messes et divers. 2 registres (+séminaristes 1901-1905, avec date de naissance).

**6L** : Entretien édifices diocésains : Cathédrale de Fréjus 1818-1918.

## **Série M : Rapport avec l'autorité civile**

1M - Séparation de l'Eglise et de l'Etat, 1905-1920

- Exposition préparée par les archivistes de la région en 2005

2.3 M Ordonnances ministérielles et arrêtés préfectoraux.

2.3/1 - années 1802-1820 : mise à disposition des églises Saint-Louis et Saint-Jean ; éventuelle location de l'église des Augustins ; érections de succursales ; legs et donations.

- 1821-1825 : érection succursales ou paroisses : Carqueiranne, Solliès Pont, le Luc ; Statuts du chapitre cathédral et charge curiale à Fréjus. Nomination ; legs et donations ; secours au clergé
- 1826-1830 : succursales ; legs et donations.
- Recueils de circulaires du Ministère : 1826-1853.
- 2.3/1 - années 1830-1860.
- 2.3/3 - années 1861-1900.

### **Série Q : Dossiers des paroisses, venus de l'Evêché de Fréjus**

Clos en 1958. Les documents antérieurs au Concordat de 1801 sont gardés dans le fond « Ancien Régime ».

Dossiers classés par paroisses. Composition des dossiers :

Notes d'histoire : liste des curés et vicaires jusqu'en 1881 ; réponses aux enquêtes de 1838 ; 1843, 1847, 1863, 1881 ; parfois un historique de la paroisse établi à la demande de Mgr Jordany.

### **Série Y : Iconographie**

**2.1.Y :** Saint Maximin.

**2.2 Y :** Sainte Christine (Cuers), Chartreuse de la Verne avant restauration (vers 1960).

### **Série Z : Documentation historique**

2Z Erudits locaux

2. 1. Z Mgr Saxer : Thèse sur le culte de Marie Madeleine et divers (2 cartons).

**2. 2. Z** Fonds Pellegrino : concerne Saint-Zacharie et son histoire.

**-(1) :** 9 cahiers manuscrits du P. Pellegrino : Histoire du prieuré des Bénédictines (5) ; Orgnon (1) ; Histoire de Saint-Zacharie (3).

**-(2) :** - Copies manuscrites et dactylographiées d'un manuscrit d'Albanès : bénédictines de Saint-Zacharie.

- Dactylographie d'une large part du 1<sup>er</sup> cahier de l'Histoire de S. Zacharie

**-(3) :** D.E.S. de Françoise Duplessy, 1967 ; Prieuré des bénédictines Saint-Zacharie au Moyen-Age. 149 + L pages dactylographiées. Liasse de notes manuscrites.

2. 3. Z : Fonds Marès.

Notes sur la Mole, la Verne, Giens (paroisses dans lesquelles a exercé le père Victor Marès).

**2. 4. Z :** Fonds Malausse (Histoire de nos églises...)

+ **Première partie : Bureau des Archives ; Rayonnage supérieur, côté nord.**

**- 1 Description et histoire détaillée des nos paroisses.**

Dix classeurs noirs ; format écolier, numérotés de 1 à 10. Fiches en ordre alphabétique des paroisses, sans tenir compte des articles : le, la, les.

1. Les Adrets / Bormes. (1 à 20).

2. Le Bourguet / Chateauvert. (21 à 41).

3. Chateaufieux / Fréjus – la Gabelle. (42 à 65).

4 La Garde / Pierrefeu. (65 à 99).

5 et 6 Manquent...les 15 paroisses/communes commençant par **P.** (sauf Pierrefeu) et **R.**

7. (Rebouillon) Sainte-Anastasie / La Seyne = *N. D. de la mer, Mar Vivo* ( 121 à 142).

8. Signes / Tavernes. (143 à 152).

9. le Thoronet / Vins. (153 à 167).

10. **Toulon :** Sainte-Marie (cathédrale), Immaculée Conception, Sacré-Cœur, Saint-Cyprien à Saint-Vincent de Paul. (sans numéros).

**- 2 « Lieux de prière en terre varoise ». Nos églises (paroissiales)**

Notices historiques et descriptives avec dessin de 2 à 4 pages sur 'nos églises paroissiales'.

Trois classeurs rouges de fiches format écolier, numérotés de 1 à 3

1) 'les Adrets' à 'Evenos'.



2) 'La Farlède' à Sainte Anastasie'

3) 'Saint Antonin' à 'Vins

- **3 « Lieux de prière... » Nos chapelles** (lacunes)

Notices sur les chapelles de chaque paroisse ; deux classeurs rouges, format écolier

1) Des Adrets à Forcalqueiret. **Où sont les autres ?**

2) Salernes à Vins.

- **4 Église et chapelles de chaque paroisse**

Description et histoire de l'église, note brève sur chaque chapelle ; deux classeurs format écolier.

Des Adrets à le Muy.

De Nans à Vins + liste des orgues existant dans le diocèse.

- **5 Chapelles du Var.**

L'ensemble des chapelles de chaque paroisse. Un dossier relié par pinces, format écolier.

- **6 Sanctuaires du Diocèse de Fréjus Toulon du X<sup>ème</sup> au XV<sup>ème</sup> siècle**

Églises ou chapelles, groupées par canton. Un dossier relié par pince (*A été mouillé*).

- **7 Notes sur la paroisse d'Ollioules.**

Église et œuvres d'art ; cimetières, chapelles et oratoires ; œuvres ; clergé, communautés et confréries. La révolution et après ; dessins. Un classeur, format écolier 67 p. + table des matières.

- **8 Vie du Père Yvan.**

Copie manuscrite d'un ouvrage de 1662 ; Cinq classeurs noirs contenant de 150 à 250 pages, format écolier.

+ **Fonds Malausse (Deuxième partie) et Sekiera**

**9 à 12 voir Z 4 Chaufferie**

- **9 Histoire de la paroisse de Rians.** Cinq fascicules.

- **10 Éphémérides d'histoire locale.** Fiches.

- **11 Fiches de statistiques religieuses par paroisse.**

- **12 Rians Histoire des Seigneurs, de la commune et de la paroisse de Rians (1938-42)**

Six fascicules A4. Imprimés publiés par le Syndicat d'Initiative, avec introduction d'André Siekiera, curé de Rians.

- **13 Vie du P. Antoine Yvan 1576-1653** récit présenté par la paroisse de Rians en 1996.

1 fascicule A4, imprimé avec fac-similés. 36 p.

**2. 5.Z Fonds Abelé :** Copies dactylographiées des Archives paroissiales de la Seyne

**2. 6.Z Fonds Barberis :** Notes sur *Pontevès* + Bulletin Société de Draguignan (classeur).

**2. 9.Z Extraits de thèses d'Histoire Locale, époque contemporaine :** Constant, Roos-Jourdan, Vignal ; + Notices hagiographiques des saints du diocèse, avec notices Guillabert et Guigou (sous la Révolution) par L. Spariat.

**3. Z Dossiers des Évêques du Diocèse depuis 1802**

3.0 à 3.8 Z (1 boîte 1802-1905)

3. Z. 0. Archevêques d'Aix, jusqu'en 1823.

3.0. Z.1. Mgr de Cicé

- Lettre aux diocésains de Bordeaux sur sa démission en réponse au bref pontifical du 15 août 1801. (petit livret de 20 p.)

- Correspondance avec clergé de Toulon. 1802-1803. Imprimé. 1 fasc. A4 35 pages.

- Les Fabriques : décret impérial 1809, lettre de l'évêque 1810 ; photocopie 26 p.

- Notice biographique 1735-1810 (Armorial épiscopat français. 4 pages (+A3).

- Dossier : Guérison 'regardée comme miraculeuse' obtenue à Grasse par l'intercession de Mme de Pinczon, supérieure générale de S. Thomas de Villeneuve.

Courrier du curé et premières attestations : octobre, nov. 1838.

Ordonnance épiscopale prescrivant enquête 30/11/1838.

Enquête auprès des témoins.

Ordonnance épiscopale du 14/01/1939 pour action de grâces solennelle, le 30/01.1839.

Note de l'Evêque, rendant compte de la cérémonie, 06/02/1839.

### **3.0. Z.2. Mgr de Beausset Roquefort.**

Extrait de testament : anneau pastoral pour Mgr de Richery. 2 p. ms.

#### **3. 1. Z. de Richery Charles -1823-1829**

Courrier reçu de l'Arch. de Paris , pour un mariage. + inquiétude sur circulaire du 16 déc.1828. 1 p.

#### **3. 2. Michel Louis 1829-1845.**

- Lettre de Nomination à Fréjus, 29 juil. 1829. 11 p. ms. + 'Norma Juramenti 2 p.'

- Procès verbal du sacre : + attestation de prestation de serment donnée par le Grand Aumônier du Roi (les deux pièces copiées par Mgr Michel et envoyées en vue de la prise de possession du siège).

- Mandement sur les cas réservés, en latin : 17 pages numérotées + 3 pages pour un article oublié, inséré après la page 12) de la main de l'Evêque. S.D.

#### **3. 3. Wicart Casimir. 1845-1855.**

- Circulaire n° 20 Troubles 8 mars 1848 (transcrite en tête des titres de Lettres Pastorales)

- Lettre d'annonce décès M. Pons, V.G. 4 mars 1853

- Circulaire : menace épidémie ; mesures modérées. 22 juil. 1854.

- Tarif diocésain pour les cérémonies. Cahier écolier. 1848-1850.

#### **3. 4 .Jordany Joseph 1856-1876.**

Lettre signée Roussel, en religion fr. Léonard de Langres, abbé Roussel. 4 pages 14/09/1857 ;

#### **3. 5. Terris Joseph. 1876-1885**

- Pièces diverses avant l'Épiscopat. Courrier familial. Discours de Mariage, discours à Lourdes 1873.

- Lettre de M Revoil 1876. Son portrait par Théophile Berengier de Marseille. Le Cercle Catholique Ouvrier à Lourdes 1884. L'œuvre de la propagation des bons livres

- Son Calice « Marie Madeleine »

- Notice sur « le Saint Mors », relique avignonnaise.

- Notes personnelles sur ses visites pastorales 1877-1882.

#### **3. 6 Oury Frédéric. 1886-1890**

- Fiche signalétique.

- 2 brochures d'Yves Auffret sur ses amitiés, avec indications bibliographiques. + lettre de Mgr Madec.

- Discours en latin, Marseille 1887, de M. Urbanus Sinardet. (2 exemplaires de la brochure) ; Voir S.R.1886, p. 195.

#### **3. 7 Mignot Eudoxe. 1890-1900.**

- Six lettres adressées d'Albi (à M. l'abbé Ardouin semble-t-il). Un certain intérêt...

- Brève présentation de la Thèse de M. Sardella (publiée en 2004 ; en notre bibliothèque).

#### **3. 8 Arnaud Aloys. 1900-1905.**

- Traduction de la Bulle d'institution et Commission de M. Mathé pour la prise de possession.

#### **3. 9 Guillibert Félix. 1906-1926.**

#### **3. 10 Simeone Augustin. 1926-1940.**

#### **3. 11 Gaudel Auguste. 1940-1960.**

#### **3. 12. Mazerat Henri 1960-1962**

#### **3. 13 Barthes Gilles 1962-1983.**

#### **3. 14 Madec Joseph 1983-2000.**

#### **3. 15 Rey Dominique. 2000-**

### **3.11 Z FONDS Guillibert**

3.11. Z 1 Registres de Correspondance expédiée. 4 tomes. 1 boîte ++

Nombre de lettres expédiées : 33 051.

## **Brémond (affaire Ste Jeanne de Chantal).**

### **Papiers Mazerat**

Néant.

### **Papiers Barthe. 1962-1983.**

3.2 Images Memento.

3.6 Lettres Pastorales : Carême : 1979, 1980

3.12 Décès : notice de Monaco ; notice de Toulon

### **Papiers. 1983-2000.**

3.1 Dossier : officier de l'ordre National du Mérite

3.2 Photos.

3.6 : Messages : Noël 1994 ; 1996, 1999 : Rentrée 1997-98 ; tombe profanée 1996.

Journée Synodale du 8 juin.

Témoignage : 16 ans d'épiscopat, 1999 ; Le Grand Séminaire : 1983-2000.

3.9 : E.F.T. 27/02/1983 : de Mgr Barthe à Mgr Madec ; Évêque Émérite en 2000.

Jumelage Toulon/Mannheim

## **b2- Archives diocésaines d'Aix-en-Provence**

Maison diocésaine, 7, cours de la Trinité, 13 625 Aix-en-Provence.

Les archives de l'archidiocèse d'Aix, auquel a appartenu le Var de 1802 à 1823, contiennent peu de documentation sur le Var, mais deux éléments importants :

– Registres du clergé

10 registres, numérotés A1 à A10, recensant tous les prêtres du diocèse par ordre alphabétique. Le premier contient des informations précieuses sur les prêtres varois au Concordat.

– Base de données informatique sur les prêtres du diocèse

Réalisée par une équipe de bénévoles (dont M. Jean Thaon) à partir des registres cités, elle comprend 3 809 prêtres de la Révolution au XX<sup>e</sup> siècle.

Ouvrage à valeur de source à la Bibliothèque diocésaine d'Aix-en-Provence (même adresse) :

*Nécrologe du clergé du diocèse d'Aix-en-Provence, années 1900 à ...* (PR 220) : cahier manuscrit, par lettres. En fait, remonte aussi au XIX<sup>e</sup> siècle (contient plusieurs prêtres varois).

## **b3- Archives historiques diocésaines de Nice (AHDN)**

Celles-ci ne comprennent généralement aucun renseignement sur les paroisses réunies au diocèse de Nice en 1886.

Peuvent être consultés les quelques documents suivants :

4 F 24, 25, 26, 27 : État des paroisses 1846, 1856, 1843, 1847, 1858.

3 F 26 : Visites pastorales 1826.

Deux instruments de travail essentiels :

- Gros classeur « Listes des prêtres par paroisse. Nom et prénom, nomination, mutation, décès », dont paroisses de l'arrondissement de Grasse.

- Gros classeur « Obituaire. Prêtres du diocèse de Nice (1148-1960) », dont prêtres de l'arrondissement de Grasse.

Dossiers paroissiaux : 72 paroisses de l'arrondissement

Contenu similaire à celui des paroisses du Var : liste de curés, événements importants

*Ordines* diocésains : collection complète. Utile peu après l'annexion de 1886 (liste des prêtres par poste, y compris le petit séminaire de Grasse, nécrologie annuelle).

## **c- Les Archives Vaticanes**

Trois articles à consulter en priorité :

Ernest AUDARD, « L'histoire religieuse de la Révolution française aux Archives Vaticanes », *RHEF*, t. 4, vol. n°23, 1913, p. 516-535 [très ancien, mais utile].

Bernard BARBICHE, « Les sources de l'histoire religieuse de la France dans les archives et bibliothèques du Saint-Siège », *Revue des Archives de France*, n°164, 1994.

Gérard CHOLVY, « Les sources de l'histoire religieuse des diocèses du Midi au XIX<sup>e</sup> siècle : les archives du Vatican », *Annales du Midi*, 1969, p. 216-229.

Lors de notre visite en 2003 ont été essentiellement consultés les « dossiers de diocèses » (Fréjus porte le n°342), dans lesquels figurent surtout des rapports périodiques sur l'état du diocèse, quasiment tous en latin, que nous avons entièrement dépouillés.

*Relatio Status Ecclesia Forojuliensis, in Gallia, ab Illmo et Rmo DD. Carolo Joanni Baptista Michel, Dei et apostolica Sedis gratia dicta Ecclesia Episcopo exhibita*, 17 août 1840.

*Relatio Status Ecclesia Forojuliensis, in Galliis, facta Eminentissimo Domino Cardinali S. Congr. SS. Concilii Trid. Interp. Proefecto ab Episcopo Foroj. Casimiro Alexis-I. Wicart Romni veniente*, 28 août 1847.

*Relatio forojuliensis episcopi ad Summum Pontificem de statu Dioecesis Forojuliensis ac Tolonensis in Gallia* (grand format), 4 mai 1862.

*Relatio de statu Dioecesis Forojuliensis (in Gallia)*, 19 juillet 1867.

*Relatio Status Dioecesis Forojuliensis ab anno 1867 ad annum 1875*, 12 novembre 1875.

*Évêché de Fréjus et Toulon, Relatio status Ecclesiae et Dioecesis*, 1879.

*Episcopo Forojulensi et Tolonensi, Romae 5 martii 1882*.

*Status Dioecesis Forojuliensis et Tolonensis*, 21 novembre 1896.

*Monsignore Mignot dal 1890 vescovo di Frejus*, 20 décembre 1897.

*Relatio status Ecclesiae ac Dioecesis Forojuliensis ac Tolonensis*, anno 1903, 20 février 1903.

*Congreg. Concistoriale 333 : Fréjus après la fin du Concordat* [sans date précise].

*Forojulienses, Relatio quinquennalis 1913-1917*, 27 novembre 1917.

#### **d- Témoignages oraux**

Entretiens avec des prêtres et des religieux :

Mgr Joseph Madec, ancien évêque de Fréjus-Toulon.

Mgr Dominique Rey, actuel évêque de Fréjus-Toulon.

Père Jean-Noël Dol, curé du Mourillon (Toulon).

Père Henri Forestier, curé de Carnoules.

Père Maurice Franc, curé de Fayence.

Frère Gabriel Garnier (†), petit frère du clergé à Toulon.

Abbé Fabrice Loiseau, curé de Saint-François-de-Paule (Toulon).

Père Guy Montech, curé de Sainte-Maxime.

Père Jean Oder, du diocèse de Marseille.

Père Louis Porte, archiviste du diocèse.

### **3) SOURCES IMPRIMÉES**

#### **a- Religion**

\**Lettre pastorale (période révolutionnaire)* :

*Lettre pastorale de M. l'évêque du département du Var [Jean Joseph Rigouard]*, Paris, Impr. Valleyre, 23 mai 1791, 20 p., en ligne sur

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k45814w.image.r=rigouard+eveque.f5.langFR> (consulté le 1<sup>er</sup> avril 2010).

\**Mandements épiscopaux (période concordataire)* :

- En deux exemplaires aux Archives diocésaines : une partie en feuilles volantes dans des

chemises, la totalité reliée dans les Meubles centraux.

- Série reliée en plusieurs volumes aux Archives Départementales du Var : 1802-1822, 1823-45, 1845-56 (7 V 1/9 et 7 V 2).

\**Ordines* : Édition annuelle à partir de 1808-1809.

Chaque *Ordo* diocésain contient un calendrier liturgique complet en latin, suivi du nécrologe des prêtres du diocèse<sup>1</sup>, puis, à partir de l'édition 1843-1844, la liste des curés et vicaires de toutes les paroisses (avec nom, année et lieu de naissance, date de nomination).

Conservation aux Archives diocésaines et aux A.D. du Var (7 V 1/6 et 9 V 1).

\**Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon* : Revue hebdomadaire parue tous les samedis à partir du 1<sup>er</sup> décembre 1866, conservée, reliée année par année, à l'évêché de Toulon, à la bibliothèque de la Castille et aux A.D. du Var (7 V 3).

Contient un rapide calendrier liturgique de la semaine, quelques « pensées », des informations religieuses générales, des « nouvelles du diocèse » (promotions, nominations, manifestations, nécrologie) et « de Rome » et une rubrique bibliographique.

- Voir à ce propos Émile POULAT, *Les « Semaines religieuses », approche socio-historique et bibliographique des bulletins diocésains français*, Lyon, Centre d'Histoire du Catholicisme (Lyon II), 2<sup>e</sup> éd. 1972, 100 p. (B.N.F., 8-LD2-102(8)).

*Almanach du clergé de France* (Paris, Gaume, à partir de 1851), puis *La France ecclésiastique. Almanach du clergé de France* (Paris, Plon, à partir de 1857-1858), puis *Guide de la France chrétienne et missionnaire* : édition annuelle avec organigramme de l'administration de l'Église catholique et liste des curés par diocèse.

\*Edmond POUPÉ, *Documents relatifs au clergé réfractaire varois*, Draguignan, Impr. du Var, Société d'études scientifiques et archéologiques (Mémoires –I), 1917, 140 p. (A.V.T., 30.VAR ; B.M.T., 40 644).

Victor SAXER, « Les manuscrits de l'évêché de Fréjus », *Scriptorium. Revue internationale des études relatives aux manuscrits*, XVII, 1, 1963, p. 10-24 (t. à p. aux Archives diocésaines, non coté)[évoque notamment un manuscrit du XIX<sup>e</sup> siècle sur une mission à Toulon].

## **b- Annuaires et rapports**

\**Annuaire du département du Var* : Annuaire édité chaque année à Draguignan, ville préfecture, depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle, par les frères Guichard (an XI), puis l'imprimerie Fabre.

On y trouve un grand nombre de renseignements normalement actualisés sur le département, en particulier la liste des curés et desservants, la population de chaque commune, les organigrammes des administrations centrales et locales.

Est présente aux A.V.T. toute la collection soigneusement reliée (57 volumes sous la cote 4089) de 1817 à 1908, parfois plusieurs années ensemble. Lacunes : avant 1817, 1834, 1835, 1837 à 1850, 1871 et 1876. À noter qu'il y a un unique volume pour 1906-1907.

*Annuaire de la ville de Toulon ou le Guide toulonnais* : Annuaire édité par Aurel. Peu de renseignements sur la religion (curés, aumôniers militaires).

Une partie de la collection est présente aux A.V.T. (cote 64.TLN).

*Annuaire des Alpes-Maritimes* pour la période 1860-1886.

*Bulletin Municipal* de Toulon : recueil bimensuel des comptes-rendus des conseils municipaux, à partir de 1880. Conservation aux A.V.T., sans cote.

*Conseil Général. Rapport du préfet et procès-verbal des délibérations. Sessions extraordinaires de janvier et février et ordinaire d'avril 1896*, Draguignan, Impr. Olivier-Joulian, 1896, 228 p. (A.M.T., V 02).

Citoyen Jean FAUCHET (préfet), *Statistique du département du Var*, Paris, Impr. des Sourds-Muets, an X (fin 1801), 121 p. (A.V.T., 53.VAR R) ; Paris, Chez Testu, 1805, 295 p. (A.D.

---

<sup>1</sup> Les A.D. du Var conservent les *Ordines* de Fréjus de 1783 et 1784 (7 V 1/6), qui ne contiennent pratiquement qu'un calendrier liturgique. En dernière page, on trouve simplement la mention des prêtres *piae Aggregationis Seminarium* ou *piae Aggregationis Sancti Torpetis* (« agrégés au séminaire » ou « à saint Tropez ») morts dans l'année.

Var, C 9)[présentation chiffrée du département, rien sur la religion].

Paul MASSON, *Les Bouches-du-Rhône. Encyclopédie départementale*, Paris, Edouard Champion et Marseille, Archives départementales, t. X, 1923, 3<sup>e</sup> partie : « La vie religieuse », p. 599-761 [dépasse le cadre départemental du titre].

Octave TEISSIER, *Statistique du Var et résumés généraux de la statistique de l'Empire*, Draguignan, P. Garcin, 1855, 143 p. (A.V.T., 39.VAR)[nombreuses données chiffrées, notamment sur la religion p. 75].

Octave TEISSIER, *Notice historique et documents statistiques sur les sociétés de secours mutuels*, Paris, Libr. de Guillaumin et Cie, 1860, 48 p. (A.V.T., carton Toulon n°7)[avec tableau des 22 sociétés toulonnaises en 1859].

### **c- La presse**

Pour une présentation du problème, voir LETRAIT, ALLAIN, *Guide des archives du Var, op. cit.*, p. 229-230.

A.D. Var, 4 J 1 (fonds Castinel) : Généralités, notes sur les journaux, périodiques, revues varoises (1 cahier), les personnages remarquables (3 cahiers), le département et les communes (3 cahiers)

4 J 20 : Toulon 1<sup>er</sup> Empire, Restauration, Troisième République, factums, imprimés, journaux, 1806-1913.

10 T 3-1 : Dossiers sur la presse.

Série U : journaux saisis (délit de presse). Cf. A.N., série BB 18.

Plusieurs articles ont été consacrés au sujet dans *Provence historique*, t. X, fasc. 39, janvier-mars 1960 :

- Maurice AGULHON, « La diffusion d'un journal montagnard, *Le Démocrate du Var* sous la Deuxième République », p. 11-27.

- Emilien CONSTANT, « Notes sur la presse dans le département du Var sous le Second Empire », p. 28-48.

- Gérard GAUDIN, « Quelques notes sur la diffusion de la Gazette du Midi après la chute du Second Empire », p. 49-61.

On peut consulter aussi la 5<sup>e</sup> partie « La Presse » de Paul MASSON dir., *Les Bouches-du-Rhône. Encyclopédie départementale*, t. VI, *La vie intellectuelle*, Marseille, Archives Départementales des Bouches-du-Rhône, 1914, chap. XVIII, « La presse politique de 1789 à 1848 » et XIX, « La presse politique (suite) », p. 549-626 (A.V.T., 1659)[très précis].

Pascal SANZ-JORDANA, *Autour de la presse toulonnaise dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle*, Toulon, Société des Amis du Vieux Toulon, s.d., 11 p. (B.M.T., 43.935).

François DUFÉTEL, Yves LE MENEACH, *État alphabétique dactylographié des journaux conservés aux Archives du Var*, Draguignan, Archives Départementales, 1976, 4 p.

\*Jean WATELET, *Bibliographie de la presse française politique et d'information générale, 1865-1944*. 83. *Var*, Paris, Bibliothèque Nationale, 1978, 90 p. (A.V.T., Armoire métallique n°3)[très bonne préface de Michel Margueritte].

*Var, terre des républiques, 1789-1989*, Toulon, Var Matin République-F.O.L. 83, 1988, 280 p. (A.V.T., 20.VAR)[l'histoire du républicanisme].

Inventaire complet pour le Second Empire dans Émilien CONSTANT, 5<sup>e</sup> vol., p. LII-LVI.

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, la presse varoise est inexistante, ce que déplorent les préfets eux-mêmes qui tentent deux fois – en vain – de créer un *Journal du Var* pour informer (et si possible influencer) les notables, lesquels se contentent de lire quelques grands journaux parisiens. Ce n'est qu'après la Révolution de Juillet 1830 qu'apparaissent enfin plusieurs journaux d'information à Toulon, n'ayant de rayonnement que dans l'arrondissement et quelque peu en Algérie, puis quelques publications professionnelles d'annonces et de renseignements utiles, en particulier *L'Univers religieux*. L'imprimeur Auguste Aurel, après l'échec de *L'Aviso* (1828-1834), fonde en

janvier 1835 *Le Toulonnais*, relativement favorable au gouvernement, puis plus à droite dans les années 1840. En 1844, Aurel meurt et est remplacé par son fils Eugène.

Une deuxième période de profusion de la presse varoise se situe peu avant et pendant la Révolution de 1848. Deux quotidiens démocrates-chrétiens éphémères apparaissent vers 1845 à Draguignan et Toulon, puis un journal démocrate produit par le négociant Fulcran Suchet. La réduction des trois quarts du cautionnement entraîne la naissance de feuilles plus durables : orientées nettement à gauche à Toulon (*Le Démocrate du Var*, victime de nombreux procès, et les deux *Démocraties*), elles sont par contre légitimistes à Draguignan (*Le Conciliateur* puis *L'Union du Var*).

*Le Toulonnais* reste gouvernemental durant le Second Empire, puis évolue vers la gauche entre 1865 et 1868, notamment avec la mort d'Eugène en 1866. Il se montre modéré sur le plan politique, mais avancé dans le domaine social, rendant compte des activités de l'Internationale. *La Sentinelle*, annexe de celle de Marseille, fait figure d'organe clérical. A Draguignan, paraissent des feuilles conservatrices, *Le Var* et *L'Union du Var*, bientôt supprimé par Napoléon III.

A partir de la fin de l'Empire se produit une poussée à gauche : les titres royalistes déclinent tandis qu'apparaissent *Le Progrès du Var* (1869) ou *La Petite Provence* puis surtout *Le Petit Var* (1880). Après certains échecs, la droite se reconnaît peu à peu dans des feuilles conservatrices modérées comme *La République du Var* ou cléricales telles que *L'Echo des diocèses* (1892) ou *La Croix du Littoral*. Enfin, l'esprit socialiste progresse par quelques titres mineurs, jusqu'à imprégner *Le Petit Var* vers 1910.

Pour chaque journal, classé par ordre chronologique de son apparition, apparaissent ses dates extrêmes de parution, son éditeur, son lieu de parution, sa tendance ou son évolution politique, puis son lieu de conservation selon Jean WATELET, LETRAIT/ALLAIN et Maurice AGULHON. Seuls figurent ici les principaux journaux, importants par leur durée ou leur rôle politique. Les publications essentielles sont marquées d'un astérisque.

### **Restauration**

*Journal de Brignoles*, 1822-12 mai 1878 (Perreymond, Brignoles) : feuille d'annonces.

A.D. Var : 1870-1874.

*Le Sylphe*, 1825 (Draguignan) : libéral, interdit au 2<sup>e</sup> numéro.

*L'Observateur de Toulon et du Var*, 1826 (Toulon) : libéral.

Pratiquement pas conservé.

\**L'Aviso*, 1828-1834 (A. Aurel-Laurent, Toulon) : libéral, puis républicain.

B.N. : deux numéros conservés (J.O. 2 844).

B.M.T. : deux numéros conservés (per 150).

### **Monarchie de Juillet**

\**Le Var*, 1830-1849 (Draguignan) : constitutionnel, favorisé par le préfet fin 1848.

B.N. : 1848-1849 (J.O. 963).

B.M. Draguignan : 25 numéros, 1840-1847 (per 61).

*Le Corsaire de la Méditerranée*, 1830- v. 1835 ? (Toulon) : républicain.

Apparemment non conservé.

*Le Corsaire toulonnais*, 1832- v. 1835 ? (Toulon) : orléanisme incertain.

Apparemment non conservé.

*L'Eclairer de la Méditerranée*, 1832-1838 (Laurent, Toulon) : orléaniste, favorisé par le gouvernement.

B.M.T. : quelques numéros (per 174).

*Le Journal du Var*, v. 1835-1842 (Draguignan) : orléaniste, favorisé un moment par le gouvernement.

Apparemment non conservé.

\**Le Toulonnais*, janvier 1835-15 juin 1873 (A. Aurel, Toulon) : libéral, puis centre-droit (1840),

puis conservateur (1848).  
B.N. : 1835-1873 (surtout après 1848, *J.O.* 2 842).  
A.N. : 1871.  
Bibl. Arsenal Paris : 1849-1864.  
A.D. Var : 1835-1852 et 1862-1873.  
A.V. Toulon : 1835-1872 (lacunes).  
B.M. Toulon : 1836-1873 (fragmentaire).

*La Sentinelle*, 1838-1854 (Toulon) : suite de *L'Eclaireur*, centre-gauche dans les années 1840, puis conservateur en 1848.

A.V. Toulon : 1844.

*La Gazette du peuple*, 1841-1845 (Michel, Draguignan) : démocrate-chrétien.

B.M. Draguignan : 5 numéros conservés (per 61).

*La Théo-démocratie*, v. 1845 (Toulon) : démocrate-chrétien.

Apparemment non conservé.

*L'Indépendant du Var*, 1846 (Fulcran Suchet, Toulon) : démocrate.

Apparemment non conservé.

\*Voir aussi *La Gazette du Midi*, 1830-1885 (Marseille) : légitimiste.

B.M. Marseille, 1830-1835 sauf 1833.

### **Seconde République**

*La Démocratie du Midi*, février à août 1848 (Toulon) : révolutionnaire.

B.N. : *J.O.* 2 846.

*Le Conciliateur*, février 1849-1850 (Maquan, Draguignan) : légitimiste, suite du *Var*.

B.N. : complet (*J.O.* 961).

\**Le Démocrate du Var*, avril 1849-décembre 1850 (Pons et Anglade, Toulon) : révolutionnaire.

B.N. : *J.O.* 959.

A.V. Toulon : complet.

*L'Union du Var*, 1850-1861 (Gimbert, Draguignan) : légitimiste (suite du *Conciliateur*), interdit par le Second Empire.

B.N. : *J.O.* 962.

A.D. Var : 1850-1861 et 1891.

B.M. Draguignan : 1853-1861.

*La Démocratie du Var*, avril-mai puis septembre-décembre 1851 : républicain.

B.N. : *J.O.* 960.

### **Second Empire**

*L'Echo du Monde catholique*, 1862-1864 (Gimbert, Draguignan) : rédigé par l'abbé Justin Carmagnolle.

B.N., *J.O.* 1653 : 1862-1864.

*L'Echo du Var... Journal non politique*, 1864-1871 (Gimbert, Draguignan).

A.D. Var : 1864-1870.

B.M. Draguignan : 1864-1871.

\**Le Progrès du Var*, 1869-1880 (Tardy, Toulon) : libéral.

A.D. Var : 1871-1880.

\**Le Var*, 1853-1944 (Garcin puis Latil, Draguignan) : conservateur, puis républicain modéré.

B.M. Draguignan : presque complet.

B.N. : *J.O.* 91 186.

B.M. Toulon : 1867-1887, 1890-1900.

### **Troisième République**

*La Petite Provence*, 1877-1880 (Gassier, Brignoles) : successeur de l'éphémère *Le Brignolais* (1875-1877), radical et très anticlérical.



- A.D. Aix, 17 U 4 : quelques numéros, 1877-1879.  
*Le Courrier du Var*, 1878-1897 (Brignoles) : royaliste.  
 B.N. : J.O. 3189.  
 A.D. Var : 1878-1897, incomplet.
- \**Le Petit Var*, 1880-1941 (Toulon).  
 Journal radical, peu cher (5 centimes), créé par un Bordelais et des Marseillais, il devient favorable aux socialistes à partir de 1900-1905.
- Hyères-Journal*, 1883-1914 (Hyères) : républicain modéré.  
 B.N. : J.O. 85 194.  
 A.D. Var : 1883-1914, incomplet.
- Le Petit Dracénois*, 1886-1906 (Draguignan) : républicain.  
 B.N. : J.O. 87 653.  
 A.D. Var : 1886-1906, incomplet.
- La Ligue Démocratique*, 1889-1903 (Brignoles) : républicain.  
 B.N. : J.O. 86 468.  
 A.D. Var : 1889-1903, incomplet.
- La Croix du Littoral*, 1892-1944 (Toulon, puis Aix-en-Provence) : clérical.  
 B.N. : J.O. 13 065.  
 AD. Var : 1892-1912.
- \**La République du Var*, 1895-1944 (Toulon) : républicain modéré.  
 B.N. : J.O. 89 230.  
 A.D. Var : 1895-1941.
- Le Cri du Var*, 1904-1914 (Draguignan) : socialiste.  
 B.N. : J.O. 91 996.  
 B.M. Draguignan : complet.  
 A.D. Var : 1904-1914, incomplet.
- La Sentinelle du Midi* (Marseille) : clérical.
- \**La Sentinelle Toulonnaise*, 1854-1870 puis 1873-1890 (Laurent, Toulon) : clérical.  
 B.N. : J.O. 3965 puis 90 255.  
 B.M. Toulon : 1854-1870, incomplet ; 1871-1872 ; 1882-1890.  
 A.D. Var : 1863-1870, 1871-1890.
- Saint-Raphaël Revue*, 1887-1906 (Fréjus, puis Saint-Raphaël).  
 B.N. : J.O. 90 081.  
 A.D. Var : 1887-1906, incomplet.
- Saint-Raphaël Journal*, 1897-1914 (Saint-Raphaël).  
 B.N. : J.O. 90 082.  
 A.D. Var : 1909-1914.

#### **d- Témoignages d'époque**

Par manque de référencement et de temps, très peu ont été utilisés.

Pierre LETUAIRE, *Notes et souvenirs sur l'Histoire et les Mœurs Toulonnaises*, Toulon, Impr. spéciale du « Petit Var », 1910, 90 p. et Toulon, Paul Tissot, 1914, 146 p.

Jean PABAN, *Mémoires et souvenirs de ma prime jeunesse...*, Saint-Germain-en-Laye, Jean-Pierre Serri (dactylographie), 1989, 148 p. (A.V.T., 7.TLN)[l'auteur est né en 1870 à Toulon ; des éléments sur la fin du siècle].

## **II – BIBLIOGRAPHIE COMMENTÉE**

### **Présentation générale**

Quelques outils de base :

Arlette BOULOGNE, *Comment rédiger une bibliographie*, Paris, Nathan, coll. « 128 », rééd. 2005, 128 p.

FORMIST, *REPERE. Ressources électroniques pour les étudiants, la recherche et l'enseignement*, Villeurbanne, Enssib, 2005, 111 p.

Annie PIOLAT, *La Recherche documentaire : manuel à l'usage des étudiants, doctorants et jeunes chercheurs*, Marseille, Solal, 2002, 150 p.

Pour faciliter les recherches, on indiquera le lieu de consultation et la cote de nombreux titres cités, surtout s'ils sont rares. Par simple souci d'efficacité et de cohérence géographique, ces centres de ressources bibliographiques sont autant que possible centrés sur le Var, notre espace d'étude. Les principaux sont mentionnés ci-dessous :

- Bibliothèque de la Société des Amis du Vieux Toulon (A.V.T.), cours Lafayette, 83 000 TOULON.
- Bibliothèque de l'Académie du Var (Acad. Var), Passage de la Corderie, 83 000 TOULON.
- Archives Départementales du Var (A.D. Var), DRAGUIGNAN.
- Bibliothèque Diocésaine Lagrange, Domaine de la Castille, LA CRAU.
- Centre Diocésain de Documentation (C.D.D.), rue Pierre-Semard, TOULON.
- Évêché du Var, 68, impasse Beaulieu, 83 000 TOULON.
- Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (M.M.S.H.), rue du Château de l'Horloge, AIX-EN-PROVENCE.
- Bibliothèque Universitaire d'Aix-Marseille I, AIX-EN-PROVENCE.
- Bibliothèque de Section d'Histoire de l'Université d'Aix-Marseille I, AIX-EN-PROVENCE.

A aussi été utilisé le site Internet de la Bibliothèque Nationale de France : <http://www.catalogue.bnf.fr>

Les ouvrages les plus importants pour notre étude sont signalés par le sigle (\*).

### **1) INSTRUMENTS DE TRAVAIL**

#### ***a- La religion***

##### **a1- Dictionnaires encyclopédiques**

Ils peuvent aider à la compréhension de certains termes ou notions spécifiques présents dans les documents.

*Catholicisme hier, aujourd'hui, demain*, Gérard JACQUEMET dir., Paris, Letouzey et Ané, en cours depuis 1947, 7 vol., actuellement arrivé à la lettre S (sacerdoce) (B.N.F., D-95431).

*Dictionnaire de la Bible*, Paris.

*Dictionnaire de la civilisation chrétienne*, Fernand COMTE dir., Paris, Larousse-Bordas/HER, coll. « In extenso », 1999, 802 p. [avec une introduction dite « Genèse » très détaillée et utile].

*Dictionnaire critique de théologie*, Jean-Yves LACOSTE dir., Paris, PUF, 1998, 1298 p. (B.U. Aix, 230.03 DIC).

*Dictionnaire culturel de la Bible*, Danielle FOUILLOUX, A LANGLOIS dir., Paris, Cerf-Nathan, 1990, 302 p. (B.U. Aix, N 13282).

*Dictionnaire de culture religieuse et catéchistique*, Chanoine L.-E. MARCEL, Besançon, Éditions Servir, rééd. 1949, 989 p. (Archives diocésaines, non coté)[très synthétique].

*Dictionnaire de droit canonique*, Chanoine Raoul NAZ dir., Paris, Letouzey et Ané, 1935-1965, 7 vol. (B.N.F., E-3706).

*Dictionnaire de spiritualité ascétique et mystique*, Marcel VILLER dir., Paris, Beauchêne, 1937-

- 1995, 21 vol. (B.U. Aix, 248.03 DIC).
- Dictionnaire de théologie catholique*, Émile AMANN dir., Paris, Letouzey et Ané, 1909-1972, 15 t., 30 vol. (B.U. Aix, 230.03 DIC).
- Dictionnaire d'Histoire et de géographie ecclésiastiques*, Cardinal BAUDRILLART dir., Paris, Letouzey, 1909-1966, 28 vol. (B.U. Aix, 270.03 DIC).
- Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine*, Jean-Marie MAYEUR et Yves-Marie HILAIRE dir., Paris, Beauchesne, 1985-1996, 9 vol. (B.N.F., 8-LN4-251)[présentation géographique].
- Dictionnaire pratique des connaissances religieuses*, Jean BRICOUT dir., Paris, Letouzey et Ané, 1925-1930, 6 vol. et 2 suppléments (B.S. Hist. Aix, E 291 ; B.N.F., D-95312)[biographies et points de dogme].
- Encyclopédie des religions*, Frédéric LENOIR et Ysé TARDAN-MASQUELIER dir., Paris, Bayard, 1997, 2 vol. (BU Aix, 200.3 ENC)[tome 1 : Histoire. ; tome II : Thèmes].
- Encyclopédie des religions*, Paris, Encyclopædia Universalis, 2002, 657 p.
- Petit Dictionnaire de droit canonique*, Jean WERCKMEISTER, Paris, Le Cerf, coll. « Droit canonique », 1993.
- Véronique GROUSSET, *Guide pratique du catholicisme*, Paris, F1RST, 1995, 279 p.
- Éric SUIRE et alii, *Vocabulaire historique du christianisme*, Paris, Armand Colin, coll. « Cursus », 2004, 242 p. (A.D. Aix, 230.14 SUI).

## **a2- Synthèses générales**

- Henry CHADWICK et G.R. EVANS, *Atlas du Christianisme*, Paris, Brepols, s.d., 240 p. (M.M.S.H., ATL 270 CHA)[davantage une synthèse qu'un atlas].
- Pierre Daniel CHANTEPIE de la SAUSSAYE, *Manuel d'histoire des religions*, Paris, Armand Colin, 1904, 714 p. (B.S. Hist. Aix, D 459).
- François LEBRUN dir., *Les Grandes dates du christianisme*, Paris, Larousse, 1989, p. 145-190 [mise au point par Michel LAUNAY].
- Histoire générale des religions*, Paris, Quillet, 1960, 2 tomes (B.S. Hist. Aix, E 110).
- \**Théo. L'encyclopédie catholique pour tous*, Paris, Droguet et Ardant / Fayard, 1993, 1327 p. [somme de connaissances vulgarisées, « équivalent religieux du *Quid* » selon G. Cholvy].

## **b- Cartographie régionale et ecclésiastique**

### **b1- Méthodologie de la cartographie**

- Colette CAUVIN, Francisco ESCOBAR, Aziz SERRADJ, *Cartographie thématique*, Paris, Hermès/Lavoisier, 4 vol., 2007-2008 (MMSH, 910 CAU)[très technique].
- Anne LE FUR, *Pratiques de la cartographie*, Paris, Armand Colin, coll. Synthèse Géographie, 2004, 96 p. (Bibl. Méjanes 911 LEF)[méthodologie bien présentée et illustrée].
- Christine ZANIN, Marie-Laure TRÉMÉLO, *Savoir faire une carte. Aide à la conception et à la réalisation d'une carte thématique univariée*, Paris, Belin, coll. Sup, 2003, 200 p. (Bibl. Méjanes 911 ZAN)[très technique, mais complet].

### **b2- Ouvrages généraux**

- \*Serge BONIN, Claude LANGLOIS dir., *Atlas de la Révolution française*, Paris, Éditions de l'EHESS, vol. 5, fasc. 2 : « le territoire » carte 1 : les diocèses à la veille de la Révolution de 1789 ; vol. 9, « Religion », 1996, p. 60-61.
- CHARLE (concepteur), DUMORTIER (graveur), ARNOUL (textes), *Atlas départemental et diocésain de la France à l'échelle approximative du 1/365 000<sup>e</sup>*, 1829-1831, 76 feuilles (cité par C.N.R.S.).
- François de DAINVILLE, Jean TULARD, *Atlas administratif de l'Empire français, d'après l'atlas rédigé par ordre du duc de Feltré en 1810*, Paris, Minard, 1973 [en particulier carte XVIII : le culte catholique].

- Dictionnaire des Postes*, Noyon, Impr. postale, 2<sup>e</sup> éd. 1859, 1914 p. (A.D. Var, 20171)[repérage de 150.000 communes et hameaux].
- Christian-Bernard HIRTZ, *Atlas Historia de la Révolution française*, Paris, Tallandier (BPI)[p. 72-76 sur la Provence].
- \*François-André ISAMBERT, Jean-Pierre TERRENOIRE, *Atlas de la pratique religieuse des catholiques en France*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences politiques / Éditions du C.N.R.S., 1980, 187 p. (M.M.S.H., ATL 270 ISA)[pour comparaison sur le XX<sup>e</sup> siècle].
- H. JEDIN, K. S. LATOURETTE, J. MARTIN, *Atlas zur Kirchengeschichte*, Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1970 [à voir, la carte n°97 B].
- Léon MIROT, *Géographie historique de la France : des origines à 1950*, Paris, Picard, 1979, 619 p. (B.N.F., 944.002 2 MIRO m) [une base].
- Gilles PÉCOUT, *Atlas de l'histoire de France, XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Autrement, 2007, 96 p. (Bibl. Méjanes Isaac US 944 PEC)[Religion : p. 18-19, 60-61].
- René RÉMOND et alii, *Atlas historique de la France contemporaine, 1800-1965*, Paris, Armand Colin, coll. « U », rééd. 1966, 235 p. (B.N.F., 944.06 ATLA).
- Georges REVERDY, *Atlas historique des routes de France*, Paris, Presses de l'école nationale des Ponts et Chaussées, 1986, 182 p. (Bibl. Méjanes 912 REV).
- Abbé RICHOU, *Atlas pour servir à l'histoire de l'Église*, Paris, 1978 [planche XV : « France et Belgique »].
- Jean SELLIER, *Atlas historique des provinces et régions de France. Genèse d'un peuple*, Paris, La Découverte, 1997, 223 p. (Bibl. Méjanes Isaac US 944 SEL).
- C. TALLON, *La France divisée par provinces ecclésiastiques. Carte des archevêchés et des évêchés*, Paris, 1883.

### **b3- Ouvrages spécifiques à l'espace traité**

*Atlas de Provence-Côte-d'Azur*, Le Paradou, 1976.

- \*Édouard BARATIER, Georges DUBY, Ernest HILDESHEIMER et alii, *Atlas historique, Provence, Comtat Venaissin, principauté d'Orange, Comté de Nice, principauté de Monaco*, Paris, Armand Colin, 1969, 208 p. et 326 planches (A.V.T., 5163)[ouvrage unique : des cartes essentielles sur les diocèses, les paroisses, les communes créées et supprimées, malgré des petites erreurs ; large bibliographie].
- Cercle Généalogique du Midi-Provence, *Répertoire toponymique de la France du XVIII<sup>e</sup> siècle. Provence-Alpes-Côte-d'Azur*, janvier 1993 (Bibl. d'Agévar, XXXXI).
- Comité départemental du Tourisme, *Var, le pays bleu, vert, or. Inventaire cartographique*, Schéma de développement et d'aménagement du tourisme varois, 1<sup>ère</sup> partie, Bandol, Aris, v. 1990, 63 planches (A.D. Var, usuel) [Cartographie de phénomènes naturels et humains].
- Léon MOUNIER, « Trois évêchés de Provence », *Provence Généalogie* n°109, 3<sup>e</sup> trimestre 1998, p. 51-53 (Bibl. d'Agévar, sans cote)[notamment sur Vence, avec carte].
- Félix POUSSIBET, *Diocèses, paroisses et succursales de Provence sous l'Ancien Régime*, Toulon, Association Généalogique du Var, 1992, 21 p. (Bibl. d'Agévar, XXXVIII)[liste des paroisses pour chaque diocèse d'avant 1790, avec carte des communes et des diocèses].

### **c- Connaissance de l'espace départemental**

#### **c1- Le Var actuel**

- Archives départementales du Var, « Histoire des communautés d'habitants et des communes », <http://www.var.fr/ressources/files/ARCHIVES/ACannexe1.pdf> (consulté le 1<sup>er</sup> août 2009)[des petites erreurs en page 2].
- Jean-Jacques AUBIN, *Géographie du Var à l'usage des écoles primaires*, Draguignan, Latil, 1868, 120 p. ; rééd. 1876, VII+164 p.
- Edouard BARRUS, *Le Département du Var. Son histoire, description géographique, organisation*

- administrative, notices communales*, Marseille, Librairie Ferran jeune, 1919, 80 p. (A.M.T., V 74)[utile].
- Yves BERNARD, *Annuaire touristique et culturel du Var*, Edisud, 1991, 30 chap., non pag. (A.D. Var, 20539)[anecdotes historiques par commune].
- Gabriel Henri BLANC, *En Provence... en flânant autour du Var*, Provence offset, 1985, 557 p.
- Oscar de la CONTRYE, *Statistique générale du département du Var et de l'arrondissement de Grasse*, Paris, 1881, 362 p. manuscrites (A.V.T., 4015).
- Maurice DELPLACE, *Le Var. Histoire et histoires*, 173 p. (A.V.T., 394.VAR).
- Guide Pol Toulon-Hyères-Tamaris Cassis, *La Ciotat, Bandol, Les Lecques, Sanary, Draguignan, Les Maures, Bormes, Le Lavandou, Cavalaire, La Croix-de-Cavalaire*, 1905 (A.M.T., V 67)[des indications historiques et touristiques intéressantes, avec plan du Toulon du début du siècle].
- Adolphe JOANNE, *Guide du département du Var*, Paris, Hachette, 1880, 64 p. (A.V.T., 43.VAR)[un classique des bouquinistes, assez simpliste].
- Jeannine NERI, Francis MORA, Raoul GUYAT coll., « *Un cantoun* » en Provence. *Haut-Var. Le canton de Tavernes*, s.l., Spot Impr., 1994, 151 p. (A.V.T., 210.VAR)[présentation très peu historique].
- \*C. N. NOYON, *Statistique du département du Var*, Paris, 1838, 676 p. (reprise en 1840, 1842, 1844, 1846) ; rééd. Res Universis, coll. « Monographie des villes et villages de France », 1993, 539 p. (B.M.T., 38.025 ; A.V.T., 4334)[mise à jour de la *Statistique* de Fauchet].
- Petites notices historiques communales*, recueil de notices par canton, Préfecture du Var, 1975-1976 (A.D. Var, sans cote)[toponymie, éléments d'histoire, inventaire des sites, édifices et objets protégés, réalisé à l'occasion des visites du préfet dans le département].
- Octave TEISSIER, *Statistique du Var et résumés généraux de la statistique de l'Empire*, Draguignan, P. Garcin, 1855, 143 p. (A.V.T., 4067).
- \**Var. Provence Côte d'Azur*, Guide Gallimard, Paris, 1994, 408 p. (A.D. Var, 20339)[très complet].

## **c2- Les Alpes-Maritimes**

(pour la période 1802-1886)

- Annales de la Société scientifique et littéraire de Cannes et de l'arrondissement de Grasse*, t. XLVI, 2001, 68 p. (Acad. Var, non coté)[relevé de tous les articles parus depuis 1868 dans l'ordre chronologique].
- Victor Henry DEBIDOUR, *Trésors cachés du pays niçois*, Paris, Hachette, 1961, 142 p.
- \*Robert REBOUL, *Biographie et bibliographie de l'arrondissement de Grasse*, Grasse, Crosnier fils, 1877, 335 p. [ancien].
- Elisée RECLUS, *Les Villes d'hiver de la Méditerranée et les Alpes-Maritimes. Itinéraire descriptif et historique*, Paris, L. Hachette et Cie, 1864, 501 p. (A.V.T., non coté)[descriptions utiles].
- \**Recherches Régionales. A.-M. et contrées limitrophes*, trimestriel, Archives Départementales, Centre administratif départemental, 06 206 NICE Cedex 3 : centré sur les Alpes-Maritimes, contient par définition l'arrondissement de Grasse, mais s'élargit à l'occasion au Var actuel.

## **d- Biographies**

Alfred FIERRO, *Bibliographie analytique des biographies collectives imprimées de la France contemporaine, 1789-1985*, Paris, Champion, 1986, VIII-372 p.

## **d1- Le contexte général**

- \*Edna HINDIE-LEMAY, *Dictionnaire des Constituants, 1789-1791*, Paris, Universitas, 1991, 2 vol. (BPI)[de précieuses biographies sur les députés du clergé varois].
- Dr Ferdinand HOEFER dir., *Nouvelle biographie universelle*, Paris, Firmin Didot frères, 1852-1866, 46 vol. (A.V.T., non coté).
- Pierre LAROUSSE, *Grand Dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Administration du Grand

- dictionnaire universel-Larousse, 1866-1888, 17 vol. (A.V.T., non coté).
- Joseph-François MICHAUD, *Biographie universelle ancienne et moderne*, Paris, 2<sup>e</sup> éd., 1843-1865, 45 vol.
- Michel MOURRE, *Dictionnaire encyclopédique d'histoire*, Paris, Bordas, 1978, rééd. Paris, Larousse, 1997, 8 vol., 4992-XXX p.
- M PREVOST, ROMAN d'AMAT, H TRIBOUT de MOREMBERT, JP LOBIES dir., *Dictionnaire de biographie française (DBF)*, Paris, Letouzey et Ané, depuis 1933, 19 vol. parus [très complet].
- Gustave VAPEREAU, *Dictionnaire universel des contemporains*, Paris, Hachette, 4<sup>e</sup> éd., 1870, avec *Supplément* de Léon GARNIER en 1873 [la fiabilité des dates a été mise en cause].

## **d2- Personnages varois**

- Claude-François ACHARD, *Dictionnaire de la Provence et du Comtat Venaissin... par une société de gens de lettres*, t. III et IV : *Hommes illustres*, Marseille, Mossy, 1785-1787.
- Lydie ADOLPHE, *Portalis et son temps, le « bon génie de Napoléon »*, Paris, Sirey, 1936, VIII+353 p. [sur l'auteur varois du Concordat].
- Frédéric d'AGAY dir., *Grands notables du Premier Empire*, t. 18 : « Le Var », Paris, C.N.R.S., 1988, 296 p. (B.U. Droit Aix, 124 7239).
- M. ANDRAUD dir., *Statistique morale de la France ou biographie par départemens (sic). Var*, Paris, Moreau Rosier, 1829, 108 p. (A.V.T., 6513)[des fiches assez complètes, mais ne concerne que le début du XIX<sup>e</sup> siècle].
- Anonyme, « Figures toulonnaises. Marius Escartefigue (1872-1957) », *Le Toulonnais* n°6, 25 mars 1996, p. 8 [succinct résumé de sa carrière et de son action politique].
- M. LE BORGNE, *Dutasta, maire de Toulon, 1878-1888*, Mémoire de Maîtrise, Université de Nice, 1971, 173 p. [un célèbre maire anticlérical].
- Chanoine Pierre CHAIX, « L'œuvre du bx don Bosco dans notre diocèse », *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 1929.
- Jean-Luc A. CHARTIER, *Portalis, père du Code civil*, Paris, Fayard, 2004, 441 p. (AD Aix, 923.4 CHA)[Mise en contexte de la situation religieuse après la Révolution].
- \*Collectif, *Dictionnaire biographique du Var (Var. Dictionnaire, Annuaire et Album)*, Paris, Flammarion, coll. « les Dictionnaires départementaux », 1902, 2 vol., 587 p. (A.V.T., 4035)[« grand Tableau d'Honneur » des biographies de tous ceux qui ont compté dans le département : un très grand nombre de personnages cités dans tous les domaines, dont des ecclésiastiques, avec leur parcours et des informations parfois précieuses ; à noter les belles photographies d'époque].
- Collectif, *Les personnages illustres du Var*, s.l., Les Éditions du Bastion, 1993, 142 p. (B.U. la Garde, 944.93 PER)[assez simpliste].
- Charles GALFRÉ, *Le Tigre en Provence. Clemenceau, l'élu du Var*, Aix-en-Provence, Edisud, 1991.
- Alain GÉRARD, *Hommes et femmes célèbres du Var*, Paris, Éditions Bonneton, 1995, 159 p. [utile pour quelques personnages].
- Henri LAPEYRE, *Nos figures au cours de l'Histoire*, Toulon, 1948, 60 p. (A.M.T., V 69)[ouvrage grand public].
- Henri LAPEYRE, *Les Varois du XIX<sup>e</sup> siècle*, Toulon, Les Amis des Villages varois / Impr. Pelabon, 1968, 71 p. (A.V.T., 124.VAR ; A.M.T., V 27)[des biographies utiles par thème et par commune].
- Fernand MORY, *Destins varois, de Peiresc à Clemenceau*, Toulouse, Privat, 1972, 268 p. (A.V.T., 4060)[quelques personnages importants de la Révolution et du XIX<sup>e</sup> siècle : abbé Sieyès, préfets, maires de Toulon...].
- Georges ORTOLAN, *Michel Pacha (1819-1907), enfant de Sanary. Créateur de Tamaris*, La Seyne-sur-Mer, G.R.A.I.C.H., 1984, 57 p. (A.V.T., 199.VAR)[sur le constructeur de l'église actuelle de Sanary].

\*Joseph SALVARELLI, *Les administrateurs du département du Var (1790-1897). Notices biographiques*, Draguignan, Impr. Olivier-Joulian, 1897, 505 p. (A.M.T., V 01)[liste de tous les conseillers généraux, préfets, sous-préfets, maires avec des renseignements plus ou moins lapidaires et une rapide présentation de l'histoire politique du Var].

### **d3- Les ecclésiastiques**

– Généralités

Mgr BAUNARD, *L'Épiscopat français depuis le Concordat jusqu'à la Séparation (1802-1905)*, Paris, Librairie des Saints-Pères, 1907, XVI-720 p. [notice sur chaque évêque].

Jacques-Olivier BOUDON, *L'Épiscopat français de l'époque concordataire, 1802-1905. Origines, formation, désignation*, thèse de doctorat, Université Paris-IV, 1991, éd. Paris, Cerf, 1996 (B.U. Aix).

\*Jacques-Olivier BOUDON, *Les Élités religieuses à l'époque de Napoléon. Dictionnaire des évêques et des vicaires généraux du Premier Empire*, Paris, Nouveau Monde Éditions – Fondation Napoléon, 2002, 313 p. (BU Aix, 944.05 BOU)

A CHAPEAU et F COMBALUZIER, *Épiscopologue français des temps modernes (1592-1973)*, Paris, Letouzey, 1977, 51 p. [t. à p. de l'article « France » du DHGE, t. XVIII].

Armand JEAN, *Les Évêques et les archevêques de France, depuis 1682 jusqu'à 1801*, Paris, Picard, 1891, 545 p. [sans bibliographie].

Abbé MIGNE, *Dictionnaire de statistique religieuse et de l'art de vérifier les dates*, Le Petit-Montrouge, J.-B. Migne, 1851, 1075 p. (avec liste des évêques par siècle).

Michel PÉRONNET, *Les Évêques de l'ancienne France*, Lille-Paris, 1977, 2 vol.

Paul PISANI, *Répertoire biographique de l'épiscopat constitutionnel (1791-1802)*, Paris, Picard, 1907, 476 p.

– Les évêques varois

« Mgr Emmanuel-François de Bausset-Roquefort », *L'Ami de la religion et du roi*, vol. 3, 1816, p. 254-256.

Gaston CHEREL, *Le Fondateur du diocèse de Laval. Monseigneur Wicart*, Laval, 2005, 27 p.

E.-L. COUANIER de LAUNAY, *Vie de Mgr Wicart, premier évêque de Laval*, Laval et Paris, 1888, IX+652 p. [Mgr Wicart fut évêque de Fréjus de 1845 à 1855].

Marcel FOUCOU, « La vie tumultueuse de Monseigneur Jean-Joseph Rigouard, évêque constitutionnel de Fréjus et franc-maçon », *Var Terre des Républiques, 1789-1989*, 1988, p. 83-93.

Pierre FRAYSSE, *Jean-Joseph Rigouard. Curé de Solliès-la-Farède, Député de la sénéchaussée de Toulon, Evêque constitutionnel du Var, Franc-maçon (1735-1800)*, Marseille, Institut Historique de Provence, 1928, 167 p. (A.V.T., 222.VAR ; Bibl. Sém. la Castille, sans cote)[favorable à Rigouard].

Chanoine Denis GHIRALDI, « Jean-Joseph Rigouard, franc-maçon, curé de la Farède, évêque constitutionnel du Var », *Recherches régionales*, n°4, octobre-décembre 1990, p. 221-257.

Abbé Firmin LAUGIER, *Mgr Ferdinand de Bausset Roquefort et ses relations avec le département du Var*, Fréjus, Cisson, 1897, 37 p.

Chanoine Daniel MEYNEN, « Monseigneur Pisani de la Gaude : une nomination forcée, par quoi ou par qui ? », en ligne sur <http://www.historic.be/articles/pisani-050806/pisani-050806.html#sdfootnote171anc> (consulté le 23 mai 2010)[sur l'évêque réfractaire de Vence, nommé à Namur au Concordat].

Abbé H. RAYMOND, *Esquisse biographique. Monseigneur Terris, évêque de Fréjus et Toulon*, Avignon, Aubanel frères imprimeurs, 1885, 48 p. (Arch. Dioc., non coté)[avant tout « un respectueux et sympathique hommage » comme le précise l'auteur].

*Sa Grandeur Monseigneur Félix Guillibert, évêque de Fréjus et Toulon*, Aix-en-Provence, Impr. Paul Roubaud, 1929, 30 p. (Arch. diocésaines Toulon, carton 2 D).

Louis-Pierre SARDELLA, *Mgr Eudoxe Irénée Mignot (1842-1918). Un évêque français au temps*

*du modernisme*, Paris, Cerf, coll. « Histoire religieuse de la France » n°25, 747 p. [évêque de Fréjus de 1890 à 1899].

*La Sentinelle du Midi*, 45<sup>e</sup> année, n°1584, 14 juillet 1876, « Notice sur les évêques de Toulon » [par le journal clérical de la région].

Jules de SÉRANON, « Notice sur Mgr de Richery », *Mémoires de l'Académie d'Aix*, VIII, 1861, p. 144-165 [par le neveu du prélat].

– Deux prêtres du diocèse béatifiés

Dossier « À la découverte des saints de Provence », *Église Fréjus-Toulon*, n°119, Juillet 2008 : François-Joseph PEY, p. 7 et Jules PAZERY DE THORAME, p. 8.

Félix DOLLIEULE, « François-Joseph Pey, martyr de la Foi », *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 1926, n°52, p. 674-676, 1927, n°2, 3, 4 et 6.

Félix DOLLIEULE, *François Joseph Pey, martyr pour la foi*, Toulon, 1927, 46 p.

Mgr Noël FORNO, *La Révolution française et le Var*, Bulletin du bicentenaire, Académie du Var, Toulon, 1990.

J. GRENTE, *Les Martyrs de septembre 1792 à Paris*, Paris, Tequi, 1926.

Victor SAXER, *François Joseph Pey, Martyr de la Révolution française, 1759-1792*, La Crau, 1959, 31 p.

– Les prêtres émigrés sous la Révolution

\*« L'autobiographie de M. le chanoine Gairoiard [sic] », *Semaine religieuse de Fréjus et Toulon*, 25 août 1923, p. 405-406 ; 22 septembre 1923, p. 452-454 ; 6 octobre 1923, p. 476-478 ; 20 octobre 1923, p. 500-502 ; 27 octobre 1923, p. 513-514 ; 3 novembre 1923, p.525-526 ; 10 novembre 1923, p. 538-539 ; 17 novembre 1923, p. 549-550 ; 24 novembre 1923, p. 561-562 ; 1<sup>er</sup> décembre 1923, p. 571-575 ; 26 janvier 1924, p. 44-47 ; 2 février 1924, p. 57-58 ; 9 février 1924, p. 67-69 ; 23 février 1924, p. 90-92 ; 29 mars 1924, p. 148-150 ; 12 avril 1924, p. 175-176 ; 19 avril 1924, p. 186-188 ; 3 mai 1924, p. 211-212 ; 10 mai 1924, p. 222-224 ; 17 mai 1924, p. 233-236 ; 12 juillet 1924, p. 329-333 ; 23 août 1924, p. 403-405 ; 30 août 1924, p. 416-417 ; 27 septembre 1924, p. 463-465 ; 29 novembre 1924, p. 575-577 ; 13 décembre 1924, p. 599-601 ; 3 janvier 1925, p. 9-10 ; 17 janvier 1925, p. 33-35 ; 24 janvier 1925, p. 45-47 ; 7 février 1925, p. 68-69 ; 14 février 1925, p. 81-82 ; 9 mai 1925, p. 233-235 ; 16 mai 1925, p. 245-247 ; 23 mai 1925, p. 257-259 ; 11 juillet 1925, p. 344-345.

M. de la BURLIE, *Éloge historique de M. J. B. Vigne*, Marseille, 1825 (repris en partie dans « M. Vigne, curé de l'église Sainte-Marie de Toulon », *Semaine religieuse de Fréjus et Toulon*, 16 juillet 1898, p. 452-455 et 23 juillet 1898, p. 469-471).

Mgr Denis GHIRALDI, « Un vicaire général clandestin sous la Révolution dans le diocèse de Vence : l'abbé Pierre Blacas (1766-1845) », *Recherches Régionales*, octobre-décembre 1991, vol. 32, n° 4, p. 181-204.

R.P. J. LE ROHELLEC, *Actes des martyrs et des confesseurs de la foi pendant la Révolution. Ecclésiastiques, religieux et religieuses exilés pour la foi dans les États pontificaux*, Tours, Alfred Mame et Fils, 1918, 239 p.

Abbé Pascal PASCAL, *Vie de M. Pascal, archidiacre et vicaire général* (cité dans Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel..., op. cit.*)[écrit par son neveu, prêtre lui aussi].

Abbé Joseph SAURIN, *Vie d'André Saurin*, Draguignan, Impr. Garcin, 1859 [vicaire général de Fréjus au début de la Révolution, par son neveu prêtre].

Marie-Madeleine VIRÉ, « Ecclésiastiques, religieuses, religieux des Alpes-de-Haute-Provence émigrés dans les États pontificaux au temps de la Révolution », *Chroniques de Haute Provence. Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Alpes-de-Haute-Provence*, 124<sup>e</sup> année, n°351, 2004, p. 67-83.

– Les autres prêtres

Abbé Jean-Baptiste AIGUIER, *À la mémoire de Messire M. J. Décugis, curé de Pierrefeu, doyen*



- d'honneur*, Toulon, Impr. Emile Costel, 1888, 10 p. (AVT, carton V18)[un éloge funèbre très lyrique].
- « Le bienheureux Pierre-Julien Eymard, supérieur du collège de la Seyne », *Semaine religieuse de Fréjus et Toulon*, 25 juillet 1925, p. 363-364 [le prêtre est resté à la Seyne de 1851 à 1855].
- Marijo CHICHÉ-AUBRUN, « L'étrange destin du maire bonapartiste de Fayence : Joseph-François de Villeneuve, noble, prêtre, révolutionnaire », *Bull. Soc. Études de Draguignan*, t. XXVII, 1983, p. 21-40.
- Cdt Emmanuel DAVIN, « In memoriam. Le chanoine Émile Bouisson », *Bull. Soc. A.V.T.* n°83, 1961, p. 12-14 [portrait rapide d'un prêtre érudit du début du XX<sup>e</sup> siècle].
- Cdt Emmanuel DAVIN, « Le Père Lacordaire à Toulon en 1847 », *Bull. Acad. Var*, 1962.
- Ch. FAYAL, « Un prêtre provençal révolutionnaire : Sieyès », *Bull. Soc. A.V.T.*, n°58-59, 1938, p. 125-153.
- Mgr Denis GHIRALDI, « La curieuse destinée de l'abbé Chabert, curé de Gattières », *Recherches régionales*, avril-juin 1994, vol. 35, n°2, p. 67-84.
- Norbert de MARLES, *Une Vie d'apôtre. Récits et souvenirs. L'abbé J. Pastoret, curé de Saint-Flavien*, Toulon, Impr. de la Jeune Provence, 1911, 149 p. (coll. part. Serge PORRE).
- Serge PORRE, « Il y a 75 ans, le chanoine Béguin disparaissait », *Semaine-Provence* n°1413, 15 janvier 1988 [sur un prêtre artiste, avec photographie].
- Edmond POUPÉ, « Lettres de l'abbé Montjallard, curé de Barjols, député à l'Assemblée constituante », *Bull. Soc. Drag.*, t. XXX, 1914-1915, p. XLI-CIII.
- Dom Marie-Bernard REDON, *Un serviteur de Marie, Dom Marie-Bernard Barnouin, abbé de Lérins*, Lérins, 1907 [sur le restaurateur de l'abbaye en 1869].
- \*Religieuses de Notre-Dame du Bon Pasteur de la Charité, *Vie de l'abbé Marin*, Angers, Lâiné et fils, 1869, 405 p. (A.V.T., 9195)[célèbre aumônier du bain de Toulon ; donne des éléments de contexte utiles].
- « Mgr Victorin Arène », *Quinzaine religieuse du diocèse de Fréjus-Toulon*, 94<sup>e</sup> année, n°24, 5 novembre 1960, p. 284 [sur un prêtre érudit, professeur au séminaire, puis curé à Toulon].

### **e- Le vocabulaire**

Dans les témoignages ou les textes d'archives peuvent figurer des mots en provençal. Quelques outils de compréhension sont donc nécessaires.

- Claude-François ACHARD, *Dictionnaire de la Provence et du Comtat Venaissin... par une société de gens de lettres*, t. I et II : *Vocabulaire français-provençal*, Marseille, Jean Mossy, 1785, rééd. Genève-Paris, Slatkine Reprints, 1983, 732 et 654 p. (Bibl. Méjanes, Aix, US 449 ACH)[pratique].
- Auguste BRUN, *La langue française en Provence de Louis XIV au Félibrige*, Marseille, Bibliothèque de l'Institut historique de Provence, 1927, 169 p.
- Chanoine Xavier de FOURVIÈRES, *Lou Pichot Tresor*, Marseille, Librairie P. Ruat, 1902, 264 p. (A.V.T., 7006)[un condensé].
- S.-J. HONNORAT, *Dictionnaire Provençal-Français ou Dictionnaire de la langue d'oc ancienne et moderne, suivi d'un vocabulaire Français-Provençal*, Digne, Repos, 1846, 3 vol. (A.V.T., 7003).
- Frédéric MISTRAL, *Lou Trésor dou Félibrige ou Dictionnaire Provençal-Français*, Avignon, Roumanille, Paris, Champion, 1879-1886, 2 vol. (A.D. Var, G 61) ; rééd. Paris, Delagrave, 1932 (A.V.T., 7005)[connu et très complet].
- Paul REYMOND, *Dictionnaire des vieux métiers. 1200 métiers disparus ou oubliés*, Paris, Brocéliande, 62 p. (A.D. Aix, U 19).

## 2) LE CONTEXTE : ÉTUDES GÉNÉRALES

### *a- La France de la fin de l'Ancien Régime au début du XX<sup>e</sup> siècle*

Les ouvrages sur le contexte politique général du pays sont évidemment innombrables. On ne présentera ici que les plus précieux et les plus connus.

Voir René LASSERRE dir., *La France contemporaine : guide bibliographique et thématique*, Niemeyer et PUF, 1978 [inventaire de travaux universitaires].

Notons une mise en contexte intéressante :

Madeleine AMBRIERE dir., *Dictionnaire du XIX<sup>e</sup> siècle européen*, Paris, PUF, 1997, 1375 p. (B.U. la Garde, 940.28 DIC)[voir par exemple l'article « Concordat »].

Collectif, *Journal de la France et des Français*, Paris, Gallimard, coll. Quarto, 2001, 2 vol., 2408 p. (B.U. la Garde, 944 JOU).

### **a1- Les grandes collections**

*Histoire de France*, Jean FAVIER dir., Paris, Fayard.

- Jean TULARD, *Les Révolutions, de 1789 à 1851*, t. 4, 1985.

- François CARON, *La France des patriotes, de 1851 à 1918*, 1985, rééd. Le Livre de Poche références, 1993, t. 5, 734 p.

*Histoire de France*, Paris, Hachette.

- François FURET, *La Révolution*, t. 4, 1988, rééd. coll. « Pluriel », 1992 (2 vol.).

- Maurice AGULHON, *La République de Jules Ferry à François Mitterrand, 1880 à nos jours*, t. 5, 1990, rééd. coll. « Pluriel », 1992.

*Histoire de la France*, Georges DUBY dir., Paris, Larousse.

- Georges DUBY, *De 1348 à 1852*, 1994, 543 p.

- Jean BOUVIER et alii, *Histoire de la France de 1852 à nos jours*, Paris, Larousse, 1987, rééd. 1991, 685 p. [bonne bibliographie classée].

*Histoire de la France contemporaine 1789-1980*, Jean-Paul BERTAUD, Roger BOURDERON, Jean BRUHAT, Jean ELLEINSTEIN, Jean GACON, François HINCKER, Claude MAZARIC, Maurice MOISSONNIER, Danielle TARTAKOWSKI, Claude WILLARD, Germaine WILLARD, Paris, Éditions Sociales / Livre-Club Diderot, 1979-1980 [contient de bonnes biographies et des chronologies complètes].

- t. II, *1799-1835*, 1979, 464 p.

- t. III, *1835-1871*, 1979, 445 p.

- t. IV, *1871-1918*, 1980, 445 p.

*Histoire de la France rurale*, Georges DUBY et Armand WALLON dir., Paris, Le Seuil.

- Etienne JUILLARD dir., *1789-1914. Apogée et crise de la civilisation paysanne*, t. 3, 1976, 568 p. (B.U. Aix, 307.72 HIS 3).

*Histoire de la France urbaine*, Georges DUBY dir., Paris, Le Seuil, t. 4.

- Maurice AGULHON, *La ville à l'âge industriel*, 1983, 665 p. (B.U. Aix, 307.76 HIS 4).

*Histoire économique et sociale de la France*, Fernand BRAUDEL et Ernest LABROUSSE dir., Paris, PUF.

- *L'avènement de l'ère industrielle, 1789- années 1880*, t. III, 2 vol., 1976, rééd. 1993, 1089 p. (B.U. Aix, Z 10 605/3)..

- *L'ère industrielle et la société d'aujourd'hui, 1880-1914*, t. IV, 3 vol., 1979-1982, 1837 p. (B.U. Aix, N 9421/4).

*Nouvelle Histoire de la France contemporaine*, Paris, Le Seuil, coll. « Points Histoire ».

- Louis BERGERON, *La France napoléonienne, 1799-1815. I Aspects intérieurs*, t. IV, 1972, 251 p.

- André JARDIN, André-Jean TUDESQ, *La France des notables, 1815-1848. I L'évolution générale*, t. VI, 1973, 249 p.

- André JARDIN, André-Jean TUDESQ, *La France des notables, 1815-1848. II La vie de la*

nation, t. VII, 1973, 255 p.

- Maurice AGULHON, *1848 ou l'apprentissage de la république, 1848-1852*, t. VIII, 1973, 254 p.

- Alain PLESSIS, *De la fête impériale au mur des Fédérés, 1852-1871*, t. IX, 1973, rééd. 1992, 254 p.

- Jean-Marie MAYEUR, *Les débuts de la III<sup>e</sup> République, 1871-1899*, t. X, 1973, 254 p.

- Madeleine REBÉRIOUX, *La République radicale ? 1899-1914*, t. XI, rééd. 1992, 254 p.

Ajoutons une synthèse assez récente et de qualité :

\*Dominique BARJOT, Jean-Pierre CHALINE, André ENCREVÉ, *La France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, coll. « Premier cycle », 1998, 680 p.

## a2- La société française

André ARMENGAUD, *La Population française au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? » n°1420, 1971, 121 p. (B.M.T., Q 62.025) ; ouvrage refondu par Agnès FINE, Jean-Claude SANGOÏ, 1991, 127 p. (B.M.T., Q 87.229).

Louis BERGERON, *L'industrialisation de la France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hatier, 1979, 79 p. (B.U. Aix, ZC 78/384).

André CABANIS, *Histoire économique, sociale et politique de la société française aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Toulouse, Privat, 1990.

François CARON, *Histoire économique de la France, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Armand Colin, 1981.

Christophe CHARLES, *Histoire sociale de la France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, coll. « Points Histoire », 1991.

Georges DOVEAU, *La Vie ouvrière en France sous le Second Empire*, Paris, Gallimard, 1946, XIX-605 p. (B.M.T., 26.013).

\*Jacques DUPÂQUIER, *Histoire de la population française, de 1789 à 1914*, t. IV, Paris, Seuil, 1988 (B.M.T., 86 374)[référence majeure].

Jacques DUPÂQUIER, Denis KESSLER, *La Société française au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, coll. « Pluriel », 1995, 552 p. [aspects quantitatifs].

Georges DUPEUX, *La société française, 1789-1970*, Paris, Armand Colin, coll. « U », 6<sup>e</sup> éd. 1986.

Yves LEQUIN, *Histoire des Français, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, vol. 2 : *La société*, Paris, Armand Colin, 1983.

Gérard NOIRIEL, *Les ouvriers dans la société française*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Points Histoire », 1986, 317 p. (B.M.T., 105.729).

L.-H. PARIAS, *Histoire du Peuple français*, t. IV et V, Nouvelle Librairie de France, 1991.

Charles-Henri POUTHAS, *La Population française pendant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, 1955, 225 p.

## a3- Les institutions

Bernard BARBICHE, *Les Institutions de la monarchie française à l'époque moderne*, Paris, PUF, coll. « Premier cycle », 2<sup>e</sup> éd. 2001, 448 p.

Église catholique, *Le Concordat de 1801 et les articles organiques du culte catholique, avec toutes les modifications jusqu'à nos jours*, Marseille, Librairie de l'œuvre de Don Bosco, 1894 (B.N.F., 8-LD7-121).

Église catholique, *Concordat entre Sa Majesté l'empereur et roi Napoléon et Sa Sainteté Pius VII. Concordat signé à Fontainebleau le 25 janvier 1813* (B.N.F., 8-LD7-40).

Jacques GODECHOT, *Les Institutions de la France sous la Révolution et l'Empire*, Paris, PUF, 1968.

*Histoire du droit et des institutions de l'Église en Occident*, t. XVII.

Marcel MARION, *Dictionnaire des institutions de la France, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, rééd. Paris, Picard, 1999, 564 p. (A.D. Var, 21168).

Roland MOUSNIER, *Les Institutions de la France sous la monarchie absolue, 1498-1789*, Paris, rééd. PUF, coll. « Quadrige manuels », 2005, 1253 p.

Félix PONTEIL, *Les Institutions de la France de 1814 à 1870*, Paris, 1966, 491 p. (B.N.F., 4-LE1-162).

Michel VOVELLE, *Les Institutions de la France*, Paris, PUF, 1991.

#### **a4- Les périodes historiques**

Ne sont mentionnés ici que quelques ouvrages non cités par ailleurs.

##### – L' Ancien Régime

Lucien BÉLY dir., *Dictionnaire de la France d' Ancien Régime, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, PUF, 1996, XVIII-1384 p. [présentation claire avec index complets].

Anne CONCHON, Bruno MAES, Isabelle PARESYS, Robert MUCHEMBLED dir., *Dictionnaire de l' Ancien Régime*, Paris, Armand Colin, 2004, 298 p. [plus condensé].

Pierre GOUBERT et Daniel ROCHE, *Les Français et l' Ancien Régime*, Paris, Armand Colin, t. 2 : Culture et société.

##### – La Révolution

François FURET et Mona OZOUF dir., *Dictionnaire critique de la Révolution française*, Paris, Flammarion, 1988, 1122 p. [classement par thème].

Albert SOBOUL dir., *Dictionnaire historique de la Révolution française*, Paris, PUF, 1989, XLVIII-1133 p.

##### – Le Consulat et l' Empire

Georges LEFEBVRE, *Napoléon*, Paris, PUF, coll. « Peuples et civilisations », rééd. 1965.

Jean MISTLER, *Napoléon et l' Empire*, Paris, Hachette, 1968, 2 vol.

##### – La Restauration

Guillaume de BERTIER de SAUVIGNY, *La Restauration*, Paris, Flammarion, 1955, 652 p. ; 9<sup>e</sup> éd. 1999.

Félix PONTEIL, *La Monarchie parlementaire (1815-1848)*, Paris, Armand Colin, 1948.

Jean VIDALENC, *La Restauration*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1983, 128 p.

E. de WARESQUIEL, B. YVERT, *Histoire de la Restauration, 1814-1830. Naissance de la France moderne*, Paris, Perrin, 1996.

##### – La Monarchie de Juillet

Philippe VIGIER, *La Monarchie de Juillet*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? » n°1002, 3<sup>e</sup> éd., 1969, 128 p.

##### – La Seconde République

Jean DAUTRY, *1848 et la Seconde République*, Paris, Éditions Sociales, 2<sup>e</sup> éd. 1957, 338 p.

Louis GIRARD, *La II<sup>e</sup> République (Vie et Mort)*, Paris, Calmann-Lévy, 1968, 318 p.

Philippe VIGIER, *La Seconde République*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? » n°295 (1967), 5<sup>e</sup> éd., 1988, 128 p.

##### – Le Second Empire

M. BLANCHARD, *Le Second Empire*, Paris, Armand Colin, 1950.

Adrien DANSETTE, *Du 2 décembre au 4 septembre*, Paris, Hachette, 1972.

Georges PRADALIÉ, *Le Second Empire*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? » n°739, 7<sup>e</sup> éd., 1987.

##### – La Troisième République

Jean-Pierre AZEMA, Michel WINOCK, *La III<sup>e</sup> République*, Paris, Calmann-Lévy, 1970 (rééd. Hachette, coll. « Pluriel », 1986).

Paul M. BOUJU, Henri DUBOIS, *La Troisième République*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? » n°520, 10<sup>e</sup> éd., 1984, 127 p.

Jacques CHASTENET, *Histoire de la III<sup>e</sup> République*, Paris, Hachette, 1955, 6 vol.

- François GOGUEL, *La Politique des partis sous la III<sup>e</sup> République*, Paris, Le Seuil, 1958.  
 Jean-Marie MAYEUR, *La Vie politique sous la III<sup>e</sup> République*, Paris, Le Seuil, coll. « Points Histoire » n°73, 1984, 445 p. (B.U. Aix, ZC 133/73).  
 Jean-Yves MOLLIER, Jocelyne GEORGE, *La plus longue des Républiques, 1870-1940*, Paris, Fayard, 1994 [une histoire très critique].

### **a5- La politique**

- Jean BAAL, *Histoire du radicalisme*, Paris, La Découverte, 1994.  
 Serge BERSTEIN, *Histoire du Parti radical*, Paris, F.N.S.P., 2 vol., 1980 et 1982.  
 Frédéric BLUCHE, *Le bonapartisme*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1980, 127 p.  
 Jacques-Olivier BOUDON, *Religion et politique en France depuis 1789*, Paris, Armand Colin, coll. Cursus, 2007, 254 p. (BU Aix, 944.92 BOU)  
 Jean-Jacques CHEVALIER, *Histoire des institutions politiques de la France de 1789 à nos jours*, Paris, 1958.  
 Jean DEFASNE, *La Gauche en France de 1789 à nos jours*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? » n°1464, 3<sup>e</sup> éd. 1983, 127 p.  
 François FURET, *La Révolution, op. cit.*  
 Louis GIRARD, *Les Libéraux français : 1814-1875*, Paris, Aubier, 1985, 277 p. (B.M.T., 79.569).  
 François GOGUEL éd., *Géographie des élections françaises sous la III<sup>e</sup> et la IV<sup>e</sup> République*, Paris, Armand Colin, rééd. 1970.  
 Georges LEFRANC, *Le mouvement socialiste sous la Troisième République*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, 1977.  
 Pierre LÉVÊQUE, *Histoire des forces politiques en France*, t. 2, 1880-1940, Paris, Armand Colin, 1994, 311 p. (B.M.T., 90.238 /2).  
 Claude NICOLET, *Le Radicalisme*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1967.  
 Claude NICOLET, *L'idée républicaine en France. Essai d'histoire critique*, Paris, Gallimard, 1982.  
 René RÉMOND, *Les Droites en France*, Paris, Aubier-Montaigne, coll. « Historique », rééd. 1982.  
 \*René RÉMOND, *La vie politique en France depuis 1789*, 2 tomes, Paris, Armand Colin, 1986 [un classique].  
 Stéphane RIALS, *Révolution et Contre-Révolution au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Albatros et D.U.C., 1987.  
 Stéphane RIALS, *Textes politiques français (1789-1958)*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? » n°2171, 2<sup>e</sup> éd., 1987, 127 p. [petit recueil de nombreux documents essentiels].  
 Jean-François SIRINELLI dir., *Histoire des droites en France*, Paris, Gallimard, 1992, 3 vol.  
 Georges WEILL, *Histoire du parti républicain en France : 1814-1870*, Paris, F. Alcan (1900), rééd. Paris-Genève, Slatkine, 1980 [ancien, mais synthèse utile].  
 Claude WILLARD, *Le mouvement socialiste en France, 1893-1905. Le guesdisme*, Paris, Éditions sociales, 1965.  
 Michel WINOCK, *La France politique, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Seuil, coll. « Points Histoire » n°H256, 1999, 576 p. [recueil d'articles parus en majorité dans *L'Histoire*].  
 Théodore ZELDIN, *Histoire des passions françaises*, 5 vol., trad. fr. Paris, Seuil, 1979.

### **b- Le cadre régional**

Une référence utile : <http://www.archeoprovence.com/biblio/biblio.php> : « bibliographie couvrant le territoire de Provence Alpes Côte-d'Azur dans les domaines Historiques, Archéologiques et Ethnologiques » (consulté le 3 avril 2010).

### **b1- La Provence**

- \*Claude-François ACHARD, *Description historique, géographique et topologique des villes, bourgs, villages et hameaux de la Provence ancienne et moderne, du Comtat Venaissin et de la Principauté d'Orange*, Aix-en-Provence, Calment, 1787-1788, 2 vol., 648 et 666 p. (B.M.T., 5159 ; A.D. Var, A 46)[évoque l'Ancien Régime, mais fondamental par la précision de ses informations].

- Maurice AGULHON, « Les classes sociales en Provence », *Provence historique*, fasc. 80, t. XX, avril/juin 1970, p. 101-108.
- Maurice AGULHON, Noël COULET, *Histoire de la Provence*, Paris, P. U. F., 1987 (A.V.T., 5355).
- André ARMENGAUD, R LAFONT et alii, *Histoire d'Occitanie*, Paris, P. U. F., 1979.
- Édouard BARATIER dir., *Histoire de la Provence*, Toulouse, Privat, 1969 (rééd. 1990, 604 p.)[le XIX<sup>e</sup> siècle est réalisé par Maurice AGULHON].
- Édouard BARATIER, *Documents de l'histoire de la Provence*, Toulouse, Privat, 1971, 430 p.
- Grégory BERTHIER, *Dictionnaire de la Provence et de la Côte d'Azur*, Paris, Larousse, coll. Jacques Marseille, « Pays et Terres de France », 2002, 850 p. (Bibl. Méjanes, US 944.9 DIC).
- Raoul BUSQUET, V. L. BOURILLY, Maurice AGULHON, *Histoire de la Provence*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? » n°149, 1966.
- Régis BERTRAND, Christian BROMBERGER, Jean-Paul FERRIER, Claude MARTEL, Claude MAURON, Jean ONIMUS, *Provence*, Paris, Christine Bonneton éditeur, coll. « Encyclopédies régionales », 1989, 432 p. [en bonne part ethnographique, bonnes illustrations, bibliographie classée de 9 pages, très complète, et index onomastique].
- Dictionnaire des églises de France, Belgique, Luxembourg, Suisse*, Paris, Robert Laffont, 1996, t. II : Centre et Sud-Est.
- François-Xavier EMMANUELLI, *Histoire de la Provence*, Paris, Hachette littérature, 1980, 337 p.
- \*François-Xavier EMMANUELLI, Bernard BARBIER, Roland CATY, Gérard MONNIER, Eliane RICHARD, Ralph SCHOR, *La Provence contemporaine de 1800 à nos jours*, Rennes, Ouest-France Université, 1994, 357 p. (A.V.T.)[réalisé par des spécialistes].
- Etienne GARCIN, *Dictionnaire historique et topographique de la Provence*, Draguignan, Chez l'auteur, 1835, 2 vol., 611 et 612 p. (A.D. Var, A 11), rééd. Nyons, Chantemerle, 1972 (AD Aix, 944.9 GAR).
- Guide bleu Provence, Alpes, Côte d'Azur*, Paris, Hachette, 1985 [indications historiques assez lapidaires, mais parfois utiles].
- Guide Gallimard Provence-Côte d'Azur*, Paris, Gallimard, 2000, 384 p. [très illustré].
- Pierre GUIRAL dir., *La Provence de 1900 à nos jours*, Toulouse, Privat, coll. « Le passé présent », 1978, 414 p. (Bibl. Méjanes, Aix, 944.9 PRO)[quelques éléments sur la Séparation].
- Roger LIVET, *Habitat rural et structures agraires en Basse-Provence*, Aix-en-Provence, Ophrys, Publication des Annales de la Faculté des Lettres n°32, 1962, 465+XVII+XII p. (A.V.T., 5153)[un cadre géographique].
- Roger LIVET, *Atlas et géographie de la France moderne. Provence Côte d'Azur Corse*, Paris, Flammarion & Éd. Famot, 1978, 291 p. (Bibl. Méjanes, US 914.49 PRO).
- Hervé MILON, *Les Carnets du patrimoine. Provence Côte d'Azur*, Paris, Massin, coll. « Les guides Massin », 2000, 552 p. (Bibl. Méjanes US 914.49 PRO)[très complet sur les édifices religieux].
- Sophie d'ORSETTI et alii, *Les Noms de famille en Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Histoires et anecdotes*, Paris, Archives & Culture, 2001, 316 p.
- Emile RIPERT, *La Renaissance provençale : 1800-1860*, Marseille, J. Laffitte, 1978, 553 p. (B.MT., 102.511)[surtout sur l'aspect littéraire et la religiosité].
- Pierre ROLLET, *La vie quotidienne en Provence au temps de Mistral*, Hachette, 1972, 254 p. (Bibl. dioc. Aix, PR 11)[peu de choses sur la religion].
- Comte de VILLENEUVE, *Statistique du département des Bouches-du-Rhône dédiée au roi*, Marseille, Ricard, 1821-1829, 5 vol. [dépasse son département].
- Michel VOVELLE, *De la cave au grenier. Un itinéraire en Provence au XVIII<sup>e</sup> siècle. De l'histoire sociale à l'histoire des mentalités*, Paris, Serge Fleury, 1980, 484 p. (A.V.T., 5269)[avec large bibliographie].

## **b2- Le département du Var**

– La Révolution

Une bibliographie ancienne est donnée dans :

Jean-Jacques LETRAIT, *Répertoire numérique de la série L. Administrations et tribunaux de l'époque révolutionnaire, 1789-an VIII*, Draguignan, Impr. Olivier-Joulian et Nouvelle réunies, 1959, p. 109-111.

L BONIFACE, « Le District de Saint-Paul du Var, 1790-an IV », *Bull. Soc. Drag.*, t. XXXVIII, 1930-1931.

L BONIFACE, « L'administration du canton de 'Paul du Var' sous la Constitution de l'an III », *Bull. Soc. Drag.*, t. XXXVIII, 1937.

– Etudes d'ensemble et XIX<sup>e</sup> siècle

Charles ALLEAUME, « Les Cent Jours dans le Var », *Bull. Soc. Drag.*, t. XLII, 1938, p. 3-205.

Charles ALLEAUME, « La Terreur blanche dans le Var », *Bull. Soc. Drag.*, t. XLV, mémoire LXXI, p.1-27.

Maurice ARRECKX, *Un combat pour le Var. L'Histoire du Conseil Général 1790-1990*, La Garde, Edisud, 1990, 419 p. (A.M.T., V 61)[les grands événements politiques du département par un non historien].

Jean BELGRANO, *Le Var, ses Objets d'Art, ses Monuments, ses Légendes, ses Sites*, Draguignan, Impr. nouvelle, 1966, 301 p. (A.V.T., 4332)[fiches historiques par commune].

Michel BELLENFANT, *Le Département du Var sous le Consulat et l'Empire. Aspects économiques et sociaux*, Nice, C.R.D.P., brochure B.044, 1981, 102 p. (A.M.T., V 60)[recueil de documents importants ou significatifs, voir p. 19-20 pour la religion ; bonne bibliographie classée].

\*Michel BELLENFANT, Yves RINAUDO, *Le Var au XIX<sup>e</sup> siècle. 1815-1914*, Nice, C.R.D.P., 1990; 247 p. (A.V.T.)[recueil de documents d'archives classés; sur la religion : p. 18-20 et 225-230].

François BESLAY, *Voyage aux pays rouges, par un conservateur*, Paris, Plon, 229 p. (B.M. Marseille, 4473).

Léonce BONIFACE, « La vente des biens nationaux dans le district de Saint-Paul-du-Var », *Bull. Soc. Drag.*, t. LXVII, 1943, p. 1-117.

Collectif, *Var, terre des Républiques 1789-1989*, La Garde, Var Matin République / F.O.L. 83 / SNIP, 1988, 279 p. (A.V.T., 4031)[recueil d'articles d'historiens].

Colloque *Les Préfets dans l'Histoire du Var*, 7 avril 2000, Toulon, Impr. de la Préfecture du Var, 2000, 126 p. (A.V.T.).

\*Émilien CONSTANT, *Le département du Var sous le Second Empire et au début de la Troisième République*, thèse de doctorat, Aix-en-Provence, 1977, 5 vol., 1595+XCIX p. (B.U. Aix, TLD 947), rééd. Association 1851 pour la mémoire des Résistances républicaines, 2009, 2 vol. 574 et 634 p. [travail monumental, avec immense bibliographie].

Irène et Jean-Philippe CUNIBERTI, « Points de repères sur l'évolution d'une société portuaire : Toulon dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle », *Annales de la faculté des Lettres et Sciences Humaines de Nice*, n°25, 1975.

DESMAREST, LEMAN, *Statistique du département du Var*, début XIX<sup>e</sup> siècle.

Bernard DUPLESSY, Michel FRAISSET, Robert CALLIER (photographies), *Le Var des collines*, Aix-en-Provence, Edisud, 1989, 259 p. (A.V.T., 209.VAR) [présentation touristique et culturelle, puis notes historiques et description des monuments pour chacune des 85 communes du Haut Var].

Exposition *Les Préfets dans le Var. Bicentenaire de l'institution préfectorale*, Toulon, Préfecture du Var, avril 2000, 28 p. [plaquette utile].

Jocelyne GEORGE, « Les ultras dans le Var : une faction sous l'Empire, un parti sous la Restauration », in *Rives nord-méditerranéennes*, Partis, pouvoir local ..., [En ligne], mis en ligne le : 22 juillet 2005. URL : <http://rives.revues.org/document145.html>. Consulté le 17 janvier 2009.

\*Jacques GIRAULT, « A la recherche du "Var rouge", de l'insurrection de Décembre 1851 au

Front Populaire », *Cahiers de la Méditerranée*, Nice, décembre 1973.

\*Jacques GIRAULT, *Les Varois et le socialisme 1920-1935*, thèse d'État, Université Paris-I, 1990, publié en partie sous le titre *Le Var rouge. Les Varois et le socialisme de la fin de la Première Guerre mondiale au milieu des années 1930*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995, 861 p. (A.V.T., 4455).

Louis HENSELING, *Zig-zags dans le Var*, Toulon, 1929-1935, rééd. Marseille, Laffitte Reprints, 1977, 2 tomes (A.V.T., 4068)[description historique des communes varoises par un grand érudit local ; une référence].

Dominique LEGENNE, *Var, terre d'histoire*, Arles, Actes Sud / Conseil Général du Var, 1999, 269 p. [« un reportage sur 2000 ans d'histoire », selon l'auteur, journaliste].

Jean-Jacques LETRAIT, « Histoire du département du Var », *Bull. Soc. A.V.T.*, n°96, 1974, p. 31-55 [assez général].

Victor-A. MALTE-BRUN, *Le Var. Histoire, statistique, géographie, administration*, 1882, rééd. s.l., Les Éditions du Bastion, 1988, 79 p. (A.V.T., 4036) [présentation thématique et illustrée du département].

Michel MARGUERITTE, *Histoire des Varois*, Nice, Éditions Sika, 1977 [une référence, mais aujourd'hui dépassée].

Michel MARGUERITTE, « Le Département du Var au temps de M. Grévy », *Bull. Soc. Études de Draguignan*, t. XXVII, 1983, p. 41-52 [assez bonne synthèse].

Jean MASSE, *Le mouvement anarchiste dans le Var de 1879 à 1904*, Actes du 90<sup>e</sup> Congrès national des Sociétés savantes de Nice (1965), Paris, Bibl. nationale, 1966.

René MERLE, *Les Varois, la presse varoise et le provençal. 1859-1910*, t. à p. du Bulletin de la Société d'études historiques du texte dialectal, 1996, 411 p. (A.V.T., 202.VAR)[sur l'utilisation du provençal dans les luttes politiques].

Charles PONCY, Pierre LETUAIRE, Edmond CASTELLAN et alii, *Le Toulon de Letuaire : Chroniques tirées de « l'Illustration » 1844-1869*, Toulon, A.L.A.M.O., 1986, 258 p. (B.M.T., 35.411).

Edmond POUPÉ, *Les Élections législatives dans le Var de 1815 à 1830*, *Bull. Soc. Draguignan*, t. XLI, 1936-1937, t. à p., 1937, 185 p.

Yves RINAUDO, *Le Var autrefois*, Le Coteau, Éditions Horvath, 1986, 160 p. (A.V.T., 192.VAR ; B.M.T., 83.164)[très porté sur la vie quotidienne, nombreuses photographies].

Jocelyne TINTORI-GEORGE, *Les Maires dans le département du Var de 1800 à 1940*, thèse de doctorat, Université Paris-I, 1987, 1043 p. (B.U. Aix, TMF 1987/1171).

– La Seconde République et le coup d'État du 2 Décembre

Point historiographique majeur dans le Var, célèbre pour sa grande résistance à l'action de Louis-Napoléon Bonaparte.

Sites Internet à consulter, avec bibliographie détaillée :

[http://www.rene-merle.com/article.php3?id\\_article=543](http://www.rene-merle.com/article.php3?id_article=543)

<http://www.memoires-du-var.com/francais/1851/index.htm>

<http://www.1851.fr/lieux/sommaire.htm>

Maurice AGULHON, « Le rôle politique des artisans dans le Var, de la Révolution à la Deuxième République », colloque d'histoire sur l'artisanat et l'apprentissage, Gap, 1965.

Maurice AGULHON, *Où en est l'histoire de l'insurrection de Décembre 1851 en Provence ?*, Feuilles documentaires régionaux publiés par le C.R.D.P. de Marseille n°6 et 7, 1966.

Maurice AGULHON, « La République au village, quoi de neuf ? », *Provence historique*, t. XLVIII, fasc. 194, oct-nov-déc 1998 [bilan assez récent].

Charles ALLEAUME, « Un épisode de guerre civile dans le Var (décembre 1851) », *Bull. Soc. Drag.*, t. L, 1954-55, p. 12-14 et 15.

\*Michel BELLENFANT, *Le Coup d'État du 2 Décembre 1851 dans le département du Var*, Nice, C.R.D.P., 1978, 164 p. (A.V.T., 4342)[61 documents essentiels avec bonne bibliographie ;



voir sur la religion le texte p. 120].

- Noël BLACHE, *Histoire de l'insurrection du Var en décembre 1851*, Paris, Armand Le Chevalier, 1869, 236 p. (A.V.T., 4030) ; rééd. Paris, La Table Rase, 1983, 173 p. (A.V.T., 4034)[récit par un témoin engagé avec préface de Charles Galfré].
- Léonce BONIFACE, « L'arrondissement de Grasse sous la Seconde République (1848-1852) », *Bull. Soc. Drag.*, t. XLVII, 1948-1949.
- Conseil Général du Var, *En 1851 le Var républicain s'enflamme*, Toulon, Conseil Général, 2000, 18 p. [plaquette pédagogique].
- Charles DUPONT, *Les Républicains et les Monarchistes dans le Var en décembre 1851*, Paris, Librairie Germer Baillière et Cie, 1883, 277 p. (A.M.T., V 16)[témoignages précieux ; auteur très républicain].
- V. FOURNIER, *Le Coup d'État de 1851 dans le Var*, Draguignan, 1928, 80 p. [utilise les témoignages imprimés et les Archives Nationales, mais aucune source locale].
- Alexandre GARIEL, *Le Coup d'État de décembre 1851 dans le Var*, Draguignan, Gimbert fils, Giraud et Cie, 1878, 56 p. (B.N.F., Lb 55/3045).
- Jocelyne GEORGE, « Mémoire révolutionnaire et tradition municipale républicaine. Le cas du Var au XIX<sup>e</sup> siècle », in Michel VOVELLE dir., *Révolution et République. L'exception française*, Paris, Kimé, 1994.
- Jean-Marie GUILLON, « Lex ex-voto du Parti de l'Ordre », *Bulletin de l'association 1851-2001*, n°19, décembre 2001-janvier 2002, en ligne sur [http://www.1851.fr/auteurs/ex\\_voto.htm](http://www.1851.fr/auteurs/ex_voto.htm) (consulté le 20 juin 2009).
- Jean-Jacques LETRAIT, *Les Clubs démocratiques dans le Var (1848-1849)*, Draguignan, Impr. Olivier-Joulian, 1950.
- Jean-Jacques LETRAIT, « L'insurrection dans le Var contre le coup d'État de 1851 », *Bull. Soc. Drag.*, t. XII, 1967.
- Hippolyte MAQUAN, *Trois jours au pouvoir des insurgés. Récit épisodique de l'Insurrection de décembre 1851 dans le Var*, Paris, Dentu et Marseille, Marius Olive, 1852, 92 p. (A.V.T., 21.VAR ; B.M. Draguignan, Pr 1305) ; rééd. sous le titre *Insurrection de décembre 1851 dans le Var*, Draguignan, Bernard, 1853, 378 p. [témoignage d'un légitimiste].
- Frédéric NÉGREL, *Clandestinité et réseau républicain dans le Haut-Var. La société secrète montagnarde d'Artignosc (1849-1851)*, Mémoire de Maîtrise dirigé par Jean-Marie GUILLON, éd. Les Mées, 1851-2001, 2001, 319 p. (A.V.T., 390.VAR), rééd. 2010 [comment les républicains créent une contre-société].
- Provence 1851. Une insurrection pour la République*, Actes des journées d'étude de 1997 à Château-Arnoux et de 1998 à Toulon, Gap, Association pour le 150<sup>e</sup> anniversaire de la résistance au coup d'État du 2 décembre 1851, 2000, 240 p.
- Adolphe ROBERT, *Statistique pour servir à l'histoire du 2 Décembre 1851. Paris et les départements*, Paris, Librairie de la Renaissance, 1869, 268 p. (A.V.T., armoire n°1, 4030)[contient les noms et les origines des 937 Varois condamnés].
- Yannick ROSSIGNOL, *Les Insurgés varois de 1851*, Nice, Serre, 2004, 212 p.
- H. ROUX, « Trois jours de terreur à Lorgues », publié par Antoine Barbier, « Document relatif aux suites dans le Var du coup d'État du 2 décembre 1851 », in *Bull. Soc. Drag.*, t. XXXI, mémoires I - V 1916-1917, 1918, p. 53-66, en ligne sur [http://www.1851.fr/documents/lorgues\\_roux.htm](http://www.1851.fr/documents/lorgues_roux.htm) (consulté le 20 juin 2009).

### **b3- Le département des Alpes-Maritimes**

Le catalogue des Archives départementales se trouve en ligne sur <http://www.basesdocumentaires-cg06.fr/os-html/hiov/home.html> (consulté le 20 juin 2009).

Il faut également consulter le catalogue de la revue *Recherches régionales*, en ligne sur <http://www.cg06.fr/fr/decouvrir-les-am/decouverte-du-patrimoine/les-archives-departementales/revues-rech-regionales/recherches-regionales/> (consulté le 1<sup>er</sup> août 2009).

Seul l'arrondissement de Grasse, réuni au département des Alpes-Maritimes en 1860, nous

intéresse. Parmi les références importantes, on peut citer :

- Actes du colloque de Nice 1999, *Du comté de Nice aux Alpes-Maritimes*, Nice, Serre, 2000, 272 p. [colloque du Centre d'histoire du droit].
- Maurice BORDES, Ernest HILDESHEIMER, Charles FIGHIERA, Raph SCHOR dir., *Le Comté de Nice et le pays de Grasse à l'époque moderne*, Nice, CRDP, 1976, 112 p. (A.D. A.-M., BBM4/0190).
- Louis BUEIL, Olivier BENIAMINO, Jean SALOMONE, *Histoire et géographie des Alpes-Maritimes*, Nice, Syndicat national des instituteurs et institutrices de l'Union française, 1957, 100 p.
- Centre d'Histoire du Droit de la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de l'Université de Nice, présentation d'Hubert CHARLES, *Les Alpes-Maritimes, 1860-1914 : intégration et particularismes* (Actes du colloque de Nic de 1987), Nice, Serre, 1988, 404 p.
- J.-N. KERVEL, *Histoire de Nice et des Alpes-Maritimes pendant vingt-et-un siècles*, Paris, Hetzel / Claye, 1862, 334 p.
- René LIAUTAUD, *Petite Histoire des Alpes-Maritimes*, Nice, L'Amitié par les livres, 1947, 145 p.
- René LIAUTAUD, *Mémento d'histoire et de géographie des Alpes-Maritimes*, Nice, Liautaud, s.d., 79 p.
- « Publications de Mgr Denis Ghiraldi », *Recherches régionales*, n°183, 2006, p. 83-86 [un ecclésiastique du XX<sup>e</sup> siècle auteur de nombreux articles sur l'histoire de la région].
- Joseph ROUX, *Statistique du département des Alpes-Maritimes*, Nice, Libr. Charles Cauvin, 1862, 2 vol., 588 et 487 p., en ligne sur [http://www.basesdocumentaires-cg06.fr/archives/ImageZoomViewerSI.php?cote=III312\(1\)&repertoire=III\\_1534\\_1bis&d=ROUX](http://www.basesdocumentaires-cg06.fr/archives/ImageZoomViewerSI.php?cote=III312(1)&repertoire=III_1534_1bis&d=ROUX) (Joseph), *Statistique des Alpes-Maritimes*, Nice, 1862, t.1, 588 p. et [http://www.basesdocumentaires-cg06.fr/archives/ImageZoomViewerSI.php?cote=III312\(2\)&repertoire=III\\_312\\_2&d=ROUX](http://www.basesdocumentaires-cg06.fr/archives/ImageZoomViewerSI.php?cote=III312(2)&repertoire=III_312_2&d=ROUX) (Joseph), *Statistique des Alpes-Maritimes*, Nice, 1862, t.2, 487 p. (consulté le 30 août 2010).
- Ralph SCHOR, *Dictionnaire historique et biographique du comté de Nice*, Nice, Serre, 2002, 416 p.
- Chanoine Eugène TISSERAND, *Histoire de la Révolution française dans les Alpes-Maritimes*, Nice, S. Cauvin-Empereur, 1878, 499 p. (A.V.T., 1900), rééd. Marseille, Laffitte Reprints, 1974, 499 p. [informations précieuses, débordant largement sur le XIX<sup>e</sup> siècle].

### **c- L'échelle communale**

#### **c1- Un bilan**

Sur les quelque 210 communes de l'espace d'étude, la bibliographie est immense et très inégale, souvent marquée par une perspective très touristique. Une bonne partie se trouve à la bibliothèque de la Société des Amis du Vieux Toulon.

Plusieurs sources peuvent aider à les recenser :

- Les bibliographies des thèses de Maurice AGULHON et d'Émilien CONSTANT, citées par ailleurs.
- Georges REYNAUD, *Catalogue des monographies communales. Région Midi-Provence*, Port-de-Bouc, 11<sup>e</sup> cahier généalogique du Cercle Généalogique du Midi-Provence (CGMP), 1979, 24 p. (Bibl. Méjanes Aix, US 944.9 REY). Résultat d'un gros travail de recherches, parfois à actualiser.
- R. VIDAL, *Bibliographie du département du Var*, manuscrit relié, s.d., 192 p. (A.V.T., 278.VAR).
- Le fichier « Monographies » aux Archives Départementales du Var à Draguignan.
- Les cartons V « Communes du Var » de la bibliothèque de la Société des Amis du Vieux Toulon, qui contiennent des pochettes sur chaque commune avec photocopies de tout ouvrage concernant la commune. Il faut bien entendu rajouter les communes des Alpes-Maritimes ayant appartenu au diocèse de Fréjus jusqu'en 1886.
- Le catalogue du Musée d'art et d'histoire de Provence de Grasse, en ligne sur <http://mahpgrasse-->

[catalogue.blogspot.com/2007/01/histoire-locale-et-regionale-1.html](http://catalogue.blogspot.com/2007/01/histoire-locale-et-regionale-1.html) (consulté le 1<sup>er</sup> août 2009).

A cela on ajoutera le fruit de nos recherches personnelles, en particulier des articles récents parus dans le quotidien local, *Var Matin*.

## **c2- Les monographies communales**

Ci-après figurent, en un choix non exhaustif, les principales monographies communales pouvant fournir un cadre à notre étude, classées par ordre alphabétique des communes. Ont été exclues les publications qui présentent le moins d'intérêt ou qui n'évoquent pas la période contemporaine, mais aussi celles qui traitent plus spécifiquement du sujet religieux, réunies plus loin.

### **– Aiguines**

FONT D'ÉILENC, VALE-ROUX (pseudonymes), *Aiguines, grand canyon du Verdon. Monographie historique*, Aups, Font d'Eilens et Vale-Roux, 1979, 60 p. (A.V.T., carton V 6.2)[très narratif].

Marie WALLET, *Aiguines : un village de tourneurs sur bois*, Marseille, Laffitte, 1983, 341 p. (A.D. Var, D 248).

### **– Les Arcs**

Elisabeth SAUZE dir., *Les Arcs-sur-Argens, pages d'histoire d'un terroir provençal*, Les Arcs, Les Amis du Parage, 1993, 253 p. (A.V.T., 4331, A.D. Var, 20344)[intéressant pour l'histoire politique du XIX<sup>e</sup> siècle ; bibliographie complète].

### **– Aups**

L. de GÉRIN-RICARD et A. LIONS, *Histoire d'Aups*, s.l.n.d. (cité par Georges REYNAUD).

Édouard GIBELIN, *L'École buissonnière. Aups à travers les âges*, Brignoles, Brumes Chabert, 1885, V+263 p. (A.V.T., 151.VAR ; A.D. Var, D 1)[se veut résolument anecdotique].

### **– Bagnols-en-Forêt**

Guy DÉsirAT, *Bagnols-en-Forêt, Var : contribution à l'étude de la Provence orientale*, Le Muy, Riccobono, 1980, 191 p. (A.V.T., 52 VAR 1 ; A.D. Var, D 217)[n'évoque pas le XIX<sup>e</sup> siècle].

### **– Bandol**

Marius CAYOL, *Histoire de Bandol*, Bandol, Les Éditions Aris, 1980, 272 p. [un mélange d'anecdotes et de relevés d'archives locales].

Raymond CULIOLI, *Bandol, la deuxième vague (1880-1983)*, Bandol, Éditions Eden, 1997, 226 p. (A.D. Var, 20811)[contient des anecdotes sur la querelle anticléricale].

### **– Bargème**

Maurice PERRIER, *Vie, déclin et perspectives d'un village du Haut-Var : le cas de Bargème*, Nice, Faculté des lettres et Sciences humaines, 1981, 36 p. (A.D. Var, BR 393).

### **– Bargemon**

Jacques DUFLOS, *Retrouver le passé de Bargemon*, s.l., 1991, 27 p. (A.D. Var, BR 146).

C. MISTRAL, *Monographie sur Bargemon (Var) : de la Préhistoire à nos jours*, s.l., Chez l'auteur, 1957, 43 p. (A.D. Var, BR 633).

### **– Le Beausset**

Dr Gérard DELAFORGE, *Le Beausset et la Révolution française, 1789-1799*, Le Beausset, Municipalité du Beausset, 1992, 336 p.

Louis SIFROY-BONIFAY, *Annales de la ville du Beausset*, Toulon, Aurel, 1866, 120 p. (A.D. Var, D 5).

Jean GAVOT, *Quand le Beausset est raconté : histoire et histoires d'une commune rurale de Provence*, Marseille, Laffitte, 1976, 271 p. (A.D. Var, D 196) ; rééd. sous le titre *Histoire du Beausset : histoire et histoires d'une commune rurale de Provence*, Marseille, Laffitte, 1989, 271 p. (A.D. Var, 20082).

### **– Besse**

Jacques SEILLÉ, *Histoire de Besse et de Gaspard de Besse*, Brignoles, SOVACOM, 1990, 207 p. (A.V.T., 180.VAR)[très narratif].

### **– Biot**

Joseph-Antoine DURBEC, *Monographie de Biot. Histoire et géographie humaine*, Cannes, 1935.

– **Bormes**

Paul BENOÎT dir., *Bormes les Mimosas, 2000 ans d'histoire*, Bormes-les-Mimosas, Éditions Sauvegarde Vieux Bormes, 1987, 183 p. (A.V.T., 400.VAR)[plan thématique ; peu de choses sur le XIX<sup>e</sup> siècle].

Paul BENOÎT, Gérard DAUMAS, *Petite chronique de Bormes au XX<sup>e</sup> siècle*, 2000, 123 p. [quelques éléments sur la Séparation, avec photographies des édifices de culte].

*Bormes les Mimosas*, Paris, AREO, 1970, 37 p. (A.D. Var, BR 1284).

E. COULET, *Essai de monographie du Fort et de la seigneurie de Brégançon du XI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Marseille, Institut historique de Provence, 1928, 98 p. (A.V.T., 245.VAR R ; A.D. Var, 20989).

Philémon GIRAUD, *Notes chronologiques pour servir à l'histoire de Bormes*, Hyères, Cruvès, 1859, 227 p. (A.V.T., 62.VAR ; A.D. Var, D 6).

Louis HONORÉ, *Bormes au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Montauban, Orphelins Imprimeurs, 1913 138 p. (A.V.T., 63.VAR ; A.D. Var, 20983).

Camille ROCK, *Bormes (Var) : station hivernale. Monographie suivie de notes historiques et traditions*, Fréjus, Cisson, 1911, 96 p. (A.D. Var, BR 1365).

– **Brignoles**

A. JAUBERT, *Brignoles : la vie d'une cité provençale*, Toulon, Impr. du Petit Var, 1932, 25 p. (A.D. Var, BR 1369).

Emilien LEBRUN, *Essai historique sur la ville de Brignoles*, Marseille, Impr. marseillaise, 1897, XV+795 p. (A.V.T., 66.VAR ; A.D. Var, D 8).

J.-M.-F. RAYNOUARD, *Notice sur Brignoles*, Brignoles, Vidal, 1883, 124 p. (A.V.T., 61.VAR ; A.D. Var, 10121).

Marie-José ROSAZ-BRULARD, *Les Brignolais au XIX<sup>e</sup> siècle*, Brignoles, Les Alizés, 1987, 360 p. (A.V.T., 60.VAR ; A.D. Var, 10012)[réalisé par une agrégée docteur ès Lettres, très scientifique].

– **Brovès**

Louis BLANC, *Monographie de Brovès*, manuscrit ronéotypé, s.d., 90 p. (Escolo de l'Ar, Aix-en-Provence).

– **Cabris**

R. BAILET, *L'ancien Cabris et l'actuel*, Grasse, 1920.

Paul SÉNÉQUIER, *Cabris et le Tignet*, Grasse, Imbert, 1900, 145 p.

– **La Cadière**

Marius DEIDIER, *Petite Histoire de la Cadière d'Azur*, La Cadière, Les Compagnons de Cathedra, 1975 (A.V.T., 4120).

Abbé Magloire GIRAUD, *La Cadière et ses environs*, 1858, rééd. Paris, Res Universis, coll. « Monographies des villes et villages de France », 1993, 216 p.

– **Cagnes-sur-Mer**

L. ANDRÉ-BONNET, *Cagnes-sur-Mer, fortin médiéval, son histoire*, Gap, 1938.

– **Callian**

Association pour la sauvegarde du patrimoine, *L'évolution d'un terroir : Callian de l'an 1000 à l'an 2000*, Callian, 1999, non pag. (A.D. Var, BR 629).

– **Camps**

Edmond ORTIGUES, *Un village du Var du XI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle : Camps-la-Source, pays des chapeliers*, Nice, Serre, 1993, 175 p. (A.D. Var, 20322).

– **Cannes**

Abbé BAUSSY, *Cannes hier et aujourd'hui* (cité par Reynaud).

Hubert DHUMEZ, *Mélanges inédits relatifs au passé du pays cannois*, Cannes, Equipe des historiens cannois, 1961.

Philippe ERLANGER, *Cannes*, Paris, 1977 (cité par Reynaud).

Pierre GIUGLARIS, *Si la Bocca m'était contée*, Nice, Serre, coll. « Les Régionales », vol. XXVII,

1990, 224 p.

Mgr GUIGOU, *Histoire de Cannes et de son canton*, Cannes, 1878 (cité par Reynaud).

Jean-Joseph PIERRUGUES, *Cannes à travers les âges*, Cannes, 1931.

P. PINATEL, *Quatre siècles de l'histoire de Cannes (1448-1892)*, Cannes, 1892 (cité par Reynaud).

Michel PRUDHOMME-LACROIX, *Contribution à l'histoire de Cannes : Cannes sous le Second Empire*, D.E.S. Faculté des Lettres, Aix-en-Provence, 1961, 172 p.

Lt-Col. Henri-Charles THIERRY de VILLE d'AVRAY, *Histoire de Cannes*, Cannes, Robaudy, 1909, 3 vol. (A.V.T., 1921).

#### – Le Cannet-des-Maures

Jeanne DELAY, *Le Cannet-des-Maures*, Toulon, 1977, t. II, « De 1442 à 1945 », 160 p. (A.D. Var, D 261).

Marius SIVAN, *Un village en Provence. Étude historique sur Forum Voconii, Castrum de Caneto, Le Cannet*, Paris, Champion, 1855, 120 p. ; rééd. 1885, 222 p.

#### – Carcès

Paul AUDIBERT, *Chronique de Carcès. L'envolée du XX<sup>e</sup> siècle dans un village du Var précédée d'un rappel historique*, Draguignan, Riccobono, s.d. (A.V.T., 128.VAR)[rares éléments sur la religion].

Vincent BOREL, *Carcès sous la III<sup>e</sup> République*, Giens, La Rosalba, 1999, 127 p. (A.V.T., 405.VAR)[voir la sociabilité, p. 63-74].

Frédéric MIREUR, *A propos des notes historiques sur Carcès*, Draguignan, Latil, 1902, 12 p. (A.D. Var, BR 1499).

Jacques SEILLÉ, *Histoire de Carcès : la vie d'un village provençal des origines au XX<sup>e</sup> siècle*, Saint-Laurent-du-Var, Impr. Promographic, 1984, 199 p. (A.V.T., 194.VAR ; A.D. Var, D 259)[extraits de documents anciens].

Jacques SEILLÉ, *Provence d'autrefois. Carcès, 1870-1920*, Toulon, Presses de l'Impr. du Las, 1993, 251 p. (A.V.T., 181.VAR)[thématique, assez utile].

#### – Carqueiranne

René GHIGLIONE, *Carqueiranne. Les Mûriers de Barberousse*, La Garde, SBIP, 1995, 99 p. (A.V.T., 262.VAR).

\*René GHIGLIONE, *Carqueiranne. Les Tulipes de la République*, La Garde, SNIP, 1996, 110 p. (A.V.T., 261.VAR)[les deux ouvrages regorgent de récits d'incidents entre cléricaux et anticléricaux].

#### – Carros

René VERRIER et Annette MAGNIEN, *Petite histoire de Carros et du canton de Vence*, Carros, Au Relais de Carros, 1957, 128 p.

#### – Le Castellet

Réveillé de BEAUREGARD, *Souvenirs du Castellet (Var)*, Aix, Impr. J. Nicot, 1893, 62 p. (A.D. Var, BR 636).

M. DELMAS, *Notice historique sur le Castellet (Var)*, Marseille, Librairie de Camoin, 1874, 214 p. (A.D. Var, BR 1507).

Bernard DUREUIL, *Le Castellet, Mémoires d'un village perché*, Marseille, Jeanne Laffitte, 2004, 311 p. (MEJANES, 944.9 DUR)[précis, avec références nombreuses].

#### – Causols

Philippe de BEAUCHAMP, *Causols, territoire insolite*, Nice, Serre, 2006, 88 p. [très peu historique].

#### – Cavalaire

Jean-Daniel de GERMOND, *Histoire et histoires... de Cavalaire*, Gap, Louis-Jean, 1992, 721 p. (A.V.T., 406.VAR).

#### – Châteaudouble

Gérard TIRY, *Châteaudouble. Lou País de Gimèrri*, s.l., 1986, 173 p. (A.V.T., 47.VAR ; A.D. Var, 20024).

– **Châteauneuf-de-Grasse**

Christiane et René LORGUES, *Châteauneuf-de-Grasse*, Nice, Serre, 2007, 80 p.

– **Claviers**

Camille ROCK, *Claviers (Var) : notes et traditions*, Lérins, Impr. de l'Abbaye, 1908, 26 p. (A.D. Var, BR 637).

– **Cogolin**

Jacques CAMBA, *Cogolin*, Saint-Georges-de-Luzençon, Maury, 1989, 253 p. (A.V.T., 160.VAR)[avec liste des curés, p. 179].

Françoise MEUNIER, *Une Commune du Var : Cogolin. Etude démographique de 1815 à 1914*, Toulouse, 1979, 107 p. (A.D. Var, D 209).

– **Collobrières**

Vincent BOREL, *Collobrières et le Pays des Maures vers 1900*, Marly-le-Roi, Champflour, 1998, 128 p. (A.V.T., 373.VAR ; A.D. Var, 20931).

– **Correns**

Jacques SEILLÉ, *Histoire de Correns : histoire d'un village de Provence centrale*, s.l, 1987, 193 p. (A.D. Var, 20033).

– **Cotignac**

Gabriel Henri BLANC, Jean-Pierre MARSEILLE, *Un village en Provence, Cotignac à partir du XVII<sup>e</sup> siècle*, Carcès, 1980, 592 p. (A.D. Var, D 218).

Gabriel Henri BLANC, *Cotignac, mon village*, Cotignac, Chez l'auteur, 1991, 224 p. (A.D. Var, 30049).

Gabriel Henri BLANC, *Le Passé d'un village de Provence. Vie, traditions, évolution, aménagements*, Cotignac, Chez l'auteur, 1994, 503 p. (B.N.F., 2001-6212).

Jacques SEILLÉ, *Histoire de Cotignac*, Carcès, Chez l'auteur, 1990, 237 p. (A.V.T., 152.VAR ; A.D. Var, 20229).

Octave TEISSIER, *Histoire de la commune de Cotignac*, Marseille, Gueidon, 1860, 345 p. (A.V.T., 75.VAR ; A.D. Var, D 12).

– **Courségoules**

« Inventaire du canton de Courségoules », *Recherches Régionales. A.-M. et contrées limitrophes* n°153, 41<sup>e</sup> année, avril-juin 2000, 129 p. [photos nombreuses, bibliographie, index des lieux-dits, carte des églises et chapelles p.24].

– **La Crau**

Ville de la Crau, *La Crau des origines à nos jours*, La Crau, La Crau 2000, 1991, 284 p. (A.V.T., 259.VAR)[bon chapitre sur « la vie paroissiale » p. 91-111].

– **La Croix-Valmer**

Pierre BÉRENGUIER, *Si la Croix-Valmer m'était contée*, La Croix-Valmer, Chez l'auteur, 1994, 504 p. (A.D. Var, 20455).

– **Cuers**

René JACOB, *Histoire chronologique de Cuers*, Saint-Raphaël, Les Bardes, 1981, 107 p. (A.V.T., 78.VAR)[utile].

– **Draguignan**

Association Découverte et protection historique, *Draguignan, 2000 ans d'Histoire*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2000, 189 p. (B.M. Fréjus, 944.93 ASS).

Paul BOUVIER, *Un Maire et sa ville sous le premier Empire napoléonien : Reboul-Taradeau, maire de Draguignan (1808-1813)*, Nice, Mémoire de Maîtrise, 1977, 65+VIII p. (A.D. Var, D 200).

Michel DERLANGÉ, Yves RINAUDO, *Draguignan et sa région : étude socio-économique. XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, s.l., 1982, non pag. (A.D. Var, D 262).

Frédéric MIREUR, *Les rues de Draguignan et leurs maisons historiques*, Draguignan, Négro, 8 vol., 1921-1931 (A.V.T., 274.VAR ; A.D. Var, D 17).

Edmond POUPÉ, Frédéric MIREUR, *Petite Histoire de Draguignan*, Draguignan, Impr. Latil frères, 1911, 111 p. (A.M.T., V 71).

- J.-M. ROSSI, *Début du siècle à Draguignan*, Draguignan, Impr. dracénoise, v. 1985, 157 p. (A.D. Var, C 196).
- Victor-Louis TREMELLAT, *Monographie du canton de Draguignan*, Draguignan, Impr. Olivier Jouliau, 1896, 107 p. (A.D. Var, 20970).
- **Entrecasteaux**
- Jacques SEILLÉ, *Histoire d'Entrecasteaux et de Saint-Antonin. Histoire d'un village de Provence centrale*, Brignoles, Impr. Delta, 1986, 205 p. (A.V.T., 94.VAR ; A.D. Var, D 272)[récit assez anecdotique à base d'archives].
- Gabriel TROTOBAS, « Notes historiques sur Entrecasteaux », *Le Var historique et géographique*, avril-juin 1932.
- **Esparron**
- Fernand CORTEZ, *Esparron de Pallières, ses églises, ses seigneurs, la communauté de ses habitants*, Draguignan, Latil, 1885, 245 p. (A.D. Var, D 24).
- **La Farlède**
- Jean-François COUSTILLIÈRE, *La Farlède. Essai de monographie*, La Farlède, 1994 [fourmille d'anecdotes].
- **Fayence**
- Cercle d'études et de recherches sur l'histoire de Fayence, *La Révolution française à Fayence, 1789-1799*, Nice, Impr. toscane, 1989, 266 p.
- Marijo CHICHÉ-AUBRUN, *Vous avez dit révolution ? Les villages du Pays de Fayence dans la tourmente révolutionnaire*, Fayence, M. Chiché-Aubrun éd., 1989, 192 p. (AVT, 105.VAR).
- Bernard MARCHAND, *Fayence. Notes d'histoire*, livret n°79, 2006, 18 p. (AVT, carton V8).
- **Figanières**
- Louis HONORÉ, *Figanières au temps de la Révolution, 1789-1804*, Montauban, Orphelins Imprimeurs, 1912, 89 p. (A.D. Var, D 25).
- **Flassans**
- Louis BAUDOIN, *Histoire de la seigneurie et de la communauté de Flassans-sur-Issole (Var) : des origines au XX<sup>e</sup> siècle*, Marseille, Impr. Saint-Victor, 1970, 104 p. (A.V.T., 41.VAR ; A.D. Var, D 105).
- Jocelyne GEORGE, « Le Rouge et le blanc : les maires du village de Flassans dans le Var. De 1800 à 1967 », in Maurice AGULHON, Louis GIRARD, Jean-Louis ROBERT, William SERMAN et alii, *Les Maires en France du Consulat à nos jours*, Publications de la Sorbonne, 1986, p. 375-389 (A.D. Var, D 257).
- **Flayosc**
- Pierrette GENDREAU, *La Mémoire de Flayosc*, Le Muy, Riccobono, 1989, non pag. (A.D. Var, 20139).
- **Fox-Amphoux**
- Jacques SEILLÉ, *Histoire de Fox-Amphoux*, Toulon, Impr. du Las, 1998, 225 p. (A.V.T., 367.VAR)[travail rigoureux, citant de nombreux documents].
- **Fréjus**
- J.-A. AUBENAS, *Histoire de Fréjus, ses antiquités, son port*, Fréjus, 1881.
- J. CHARLES-ROUX, *Fréjus*, Paris, Bloud, 1909, 144 p. (A.D. Var, D 28).
- A. DONNADIEU, *Fréjus*, Paris, 1928.
- Marcel FOUCOU, *Fréjus. Regards sur une cité*, Nice, Serre, 1982, 143 p. (B.M. Fréjus, 944.93 FRE).
- Paul GRAUGNARD, *Histoire de Fréjus des origines à nos jours*, Fréjus, Municipalité, 1997, 52 p. (A.D. Var, BR 391).
- Philippe JUMAUD, *Fréjus, Saint-Aigulf*, 1932.
- Jean-Baptiste MEIFFRET, *Forum Julii ou Fréjus ancien et moderne*, Nice, Gauthier, 1866, 120 p. (A.D. Var, D 102).
- Louis ROBION, Marcel FOUCOU, Patrick JOUANNEAU, Claire TARLIER, *Fréjus, V<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle. Déclins et renaissances*, Nice, CRDP, 1987, 238 p. (Archives diocésaines, non

coté)[pédagogique et très documenté].

– **La Garde**

Maurice DELPLACE, *La Garde ne meurt... : histoire d'un vieux village varois*, Toulon, Impr. du Sud-Est, 1954, 136 p. (A.D. Var, D 35 ; A.V.T., 420.VAR)[par sous-thème ; quelques mots sur la chapelle de la Pauline p. 69].

Charles GINOUX, *La Garde lès Toulon et ses environs*, Toulon, Isnard, 1885, rééd. Paris, Res Universis, coll. « Monographies des villes et villages de France », 1993, 123 p. (B.U. la Garde, 944.93 GIN ; A.D. Var, 10032)[la religion se réduit à quelques éléments surtout chronologiques sur les chapelles].

– **La Garde-Freinet**

Jacques DALMON, *La Garde-Freinet : d'or et de sinople*, La Garde-Freinet, Universud, 1994, 146 p. (A.D. Var, 20404).

Léon SÉNÉQUIER, *Connaissance de la Garde-Freinet : sa géographie et son histoire, ses histoires, ses contes, etc...*, Draguignan, 1965, 206 p. (A.D. Var, D 168).

– **Gassin**

Colette PEIRUGUES, *Gassin au cours du temps*, Gassin, Ville de Gassin, 1994, 189 p. (A.D. Var, 20925).

Mireille REY-BROT, *Gassin : vigie mystérieuse du golfe de Saint-Tropez*, Raphèle-lès-Arles, Marcel Petit (C.P.M.), 1993, 142 p. (A.V.T., 196.VAR ; A.D. Var, 20321)[très narratif].

– **la Gaude**

Alex BENVENUTO, *La Gaude au fil des jours*, Nice, Serre, coll. « Les Régionales », vol. XXIX, 2003, 272 p.

Émile BONIFFACY, *La Gaude, évolution sociale d'une commune provençale pendant sept siècles*, Paris, Alphonse Picard et fils, 1912, 493 p.

– **Gonfaron**

Louis BAUDOIN, *Histoire générale de la commune de Gonfaron des origines au XX<sup>e</sup> siècle*, Marseille, 1966, 233 p. (2<sup>e</sup> éd., Impr. Saint-Victor, 1976, 233 p.)(B.U. la Garde, 944.93 BAU ; A.D. Var, D 139].

– **Grasse**

Lucien AUNE, *Les Grassois et le pays de Grasse dans la Révolution française* (Actes du colloque organisé par l'Association historique du Pays de Grasse et le Comité Académique pour la célébration du second centenaire de la Révolution française, Grasse, 9 février 1985), Grasse, Association historique du pays de Grasse, 1985, 167 p.

Lucien AUNE, *Le Haut pays de Grasse*, Nice, Serre, 1992, 112 p. [description géographique, ethnographique et historique des villages alentour].

Jean-Marie CRESP, *Grasse, capitale de la Provence orientale*, Grasse, Chez l'auteur, 1975, 67 p.

Hervé de FONTMICHEL, *Le Pays de Grasse*, Paris, Bernard Grasset, 1963, 174 p.

Paul GONNET dir., *Histoire de Grasse et de sa région*, Roanne, Horvath, coll. « Histoire des villes de France », 1984, 216 p.

Abbé S. MASSA, *Histoire de Grasse*, Cannes, L. Vincent, 1878, 283 p. (A.V.T., 1929)[peu de choses sur le XIX<sup>e</sup> siècle].

Michelle POLLET, *Grasse à la veille de la Révolution : Études démographiques, 1751-1789*, Antibes, Chez l'auteur, 1979, 201 p.

Paul SÉNÉQUIER, *Grasse, Notes à la suite de l'inventaire des Archives communales*, Grasse, Imbert, 1883, 2<sup>e</sup> éd. 1892, 427 p.

Paul SÉNÉQUIER, *La Terreur à Grasse*, Grasse, Impr. E. Imbert et Cie, rééd. 1894, 96+44 p.

Paul SÉNÉQUIER, Dr A. CHUQUET, *Grasse : Notice historique et climatologique*, Grasse, Impr. E. Imbert, 189, 53 p.

– **Grimaud**

Jeanne CARMAGNOLLE, Louis CARMAGNOLE, *Monographie de Grimaud (Var)*, Grenoble, F. Eymond et Fils, 1951, 67 p. (A.D. Var, BR 632).

– **Hyères**



- Maurice ABBONEN, *Hyères, une villégiature au soleil*, Nîmes, Christian Lacour Editeur, coll. « Colporteur », 1992, 259 p. (A.M.T., V 56)[un passage sur saint Jean Bosco qui est passé dans la commune].
- Amédée BODINIER, *Hyères et ses environs*, Hyères, Bloch, 1892, 162 p. (A.D. Var, D 207)
- Vincent BOREL, *Hier à Hyères*, Marly-le-Roi, Champflour, 2001, 310 p. (A.V.T., 408.VAR)[chroniques parues dans Var Matin].
- Dr R. CHASSINAT, *Hyères ancienne et moderne*, 1910 [il s'agit de la 4<sup>e</sup> édition de l'ouvrage d'A. Denis].
- Alphonse DENIS, *Hyères ancien et moderne*, Hyères, Souchon, 1882, 672 p. (A.V.T., 102.VAR ; A.D. Var, D 43).
- Claude GAUTIER, *Giens-en-presqu'île : une promenade historique*, Marly-le-Roi, Champflour, 1989, 54 p. (A.D. Var, BR 133).
- Honoré-Zénon GENSOLLEN, *Essai historique, topographique et médical sur la ville d'Hières, en Provence*, Paris, Méquignon Marvis, 1820, 100 p. (A.D. Var, 10120) [« avec un précis des troubles qui ont eu lieu dans cette ville en l'année 1815 »].
- J. ICARD, *Notes historiques sur les rues d'Hyères*, Hyères, s.n., 1910, 206 p. (A.D. Var, 20984)
- Odile JACQUEMIN, *une ville en images, Hyères-les-Palmiers*, Hyères, Mémoire à lire, territoire à l'écoute, 1999, 160 p. (A.D. Var, 30111).
- **Le Lavandou**
- Cdt Emmanuel DAVIN, *Monographie du Lavandou*, Toulon, Société nouvelle des Impr. toulonnaises, 1939, 129 p. (A.D. Var, D 48).
- **La Londe**
- Collectif, *De Gaoutabry à La Londe-les-Maures*, La Londe-les-Maures, Ville de La Londe, 1999, 221 p. (A.V.T., 4542).
- **Lorgues**
- Docteur F. CORDOUAN, *Histoire de la commune de Lorgues*, Paris, Aubry, 1864, 268 p. (A.V.T., 4232 ; A.D. Var, D 50) ; rééd. Association des amis de Saint-Ferréol et du Vieux Lorgues, 1996, 263 p. (A.D. Var, 20590).
- André DELESTANG, *Lorgues, commune rurale : évolution démographique et économique*, D.E.S. Faculté des Lettres, Aix-en-Provence, 1950, 113 p. (A.D. Var, D 149).
- Louis NARDIN, *Lorgues à la Belle Epoque*, Le Muy, Riccobono, 1981, 173 p. (A.D. Var, D 230).
- Louis NARDIN, *Lorgues, cité franche de Provence*, L. Nardin, 1972, 494 p. (A.V.T., 4235 ; A.D. Var, D 175).
- Louis NARDIN, « Présentation de Lorgues », *Bull. Soc. Drag.*, t. XVII, 1972, p. 187-190.
- Octave TEISSIER, *Lorgues et Toulon*, Marseille, A. Gueidon, 1864, 69 p. (A.V.T., 158 ; A.D. Var, BR 2087)[évoque principalement l'Ancien Régime].
- **Le Luc**
- Frédéric AUBE, *Notice historique sur Le Luc*, Draguignan, Impr. Latil, 1874, 62 p. (A.D. Var, BR 653).
- Christiane BÉNAZET et Mireille TEIL, *Mémoire en Images. Le Luc et ses environs*, Saint-Cyr-sur-Loire, Alan Sutton, 1999, 128 p. [recueil de cartes postales].
- Y. BOUFFIER, *Le Luc-en-Provence des origines à la Révolution*, Le Muy, 1978.
- E. KALMAR, *Le Luc à travers l'histoire*, Saint-Raphaël, 1978.
- **Mandelieu**
- E. de MARANDE, *Mandelieu* (cité par Reynaud).
- **Les Mayons**
- Paul MAUREL, *Monographie de la commune des Mayons-du-Luc*, Draguignan, Impr. Olivier-Joulian, 1913, 43 p. (A.D. Var, BR 836).
- **Méounes-lès-Montrieux**
- Robert NICOLETTI, *Si Méounes m'était conté*, Toulon, Presses du Midi, 1994, 581 p. (A.V.T., 432.VAR)[avec liste des curés].
- Abbé Victor SAGLIETTO, *Méounes, étude archéologique et historique*, Cannes, Cruvès et

Vincent, 1936, 130 p. (A.D. Var, 21090).

– **Mons**

Alexandre VALENTE, *Pour la petite histoire du Haut-Var : Mons vous conte la sienne*, Saint-Raphaël, Impr. Nouvelle, 1964, 64 p. (A.D. Var, BR 1634).

– **Montferrat**

« Notes sur l'histoire régionale. Montferrat », *Notre Montagne*, n°252 à 254, 25 février à 10 mars 1912 [contient liste précise des curés].

– **Montfort**

Jacques SEILLÉ, *Histoire de Montfort, village templier*, Montfort-sur-Argens, Terre Profonde, 1988, 203 p. (A.V.T., 182.VAR ; A.D. Var, 20058)[un petit village politiquement conservateur au XIX<sup>e</sup> siècle].

– **Montmeyan**

Gabriel Henry BLANC, *Montmeyan. Trois siècles d'histoire*, Montmeyan, Chez l'auteur, 1975, 448 p. (A.M.T., G 01)[ouvrage réalisé à la main ; pointilliste].

– **Mouans-Sartoux**

Les deux communes ont été réunies, après plusieurs tentatives infructueuses, par décret impérial du 23 mars 1858 (Michel GOURDON p. 264).

Michel GOURDON dir., *Mouans et Sartoux. Histoire de deux communautés*, Mouans-Sartoux, Publication du Centre Régional de Documentation Occitane (CRDO), 1987, 401 p. (Bibl. Méjanès, Aix, US 944.9 MOU)[ouvrage fouillé, mais assez court sur les problèmes religieux de la Révolution et le XIX<sup>e</sup> siècle ; à noter « la vie religieuse », p. 208-227, photographies].

*Monographie de Mouans-Sartoux*, 1887 (manuscrit 726 à la bibliothèque Méjanès, Aix-en-Provence).

– **Ollioules**

C. BRUN, *Histoire de Saint-Nazaire. Notice sur Ollioules*, Marseille, 1883.

Eugène CASTELLAN, *Histoire d'Ollioules*, Toulon, Société Nouvelle des impr. toulonnaises, 1937, 324 p. (A.V.T., 417.VAR)[récit chronologique].

– **Pourrières**

MADON, *Notes pour la commune de Pierrefeu en réponse au mémoire versé au procès par les demandeurs*, Toulon, E. Aurel, 1861, 57 p. (AVT, carton V18).

Bernard MARCHAND, *Pierrefeu-du-Var. Notes d'histoire*, livret, 2005, 14 p. (AVT, carton V18)[très peu sur l'histoire].

– **Pourrières**

B. MARTINELLI, *Pourrières : production et communauté rurale*, thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Aix-en-Provence, 1979.

Pierre PELISSIER, *Pourrières en Provence, 1797-1999. Chronique de la vie jamais ordinaire d'un village du Var*, Pourrières, Maury imprimeur, 2001, 357 p. (A.V.T., 471.VAR II)[chapitre vie paroissiale, p. 180-199].

– **Le Pradet**

Auguste GUIEN, *Monographie du Pradet*, manuscrit inédit (cité par R. JARDIN).

Raymond JARDIN, *Le Pradet, histoires et Histoire*, Le Pradet, Office municipal de la Culture et de la Jeunesse, 1993, 277 p. (A.M.T., V 62)[très complet, avec documents d'archives et bibliographie].

V. MINAIR, *Monographie du Pradet*, manuscrit inédit (cité par R. JARDIN).

Commandant TERLIER, *Monographie du Pradet*, manuscrit inédit du milieu des années 1930 (cité par R. JARDIN).

Louis TREMELLAT, *Monographie de la commune du Pradet (notice historique, climatologique, géologique et viticole)*, Toulon, 1898, 67 p.

– **Puget-sur-Argens**

Groupe de recherches historiques sur Draguignan et sa région, *Puget-sur-Argens, histoire d'une communauté*, Monaco, Print Office, 1989.

Daniel HAINAUT, *Histoire de Puget-sur-Argens des origines à la Révolution*, Hyères, Éd. du Lau,

2007.

Michel ROUDILAUD, *Puget-sur-Argens*, Marguerittes, Equinoxe, coll. « Le Temps retrouvé », 1995, 113 p. (A.V.T., 270.VAR)[illustrations sur les lieux religieux, peu de texte].

– **Puget-Ville**

Dr Henri GRÉGOIRE, *Histoire de la commune de Puget-Ville jusqu'à 1789*, Toulon, 1876, VI+142 p. [avec quelques chiffres sur le XIX<sup>e</sup> siècle].

– **Le Revest-les-Eaux**

L. TROFIMOFF, *Le Revest-les-Eaux, Tourris, Val d'Ardène*, Marseille, 1963 (cité par Reynaud).

– **Roquebrune**

Jean-Paul OLLIVIER, Docteur Jean LANDREAT, André ABBE, *Roquebrune. Des bords de l'Argens au sommet du Rocher*, Nice, Serre, 1992, 334 p. (Bibl. Méjanes, Aix, 944.9 ROQ)[la partie religion est surtout une description des édifices].

– **La Roquebrussanne**

Abbé Victor SAGLIETTO, *La Roquebrussanne, étude archéologique et historique*, Cannes, 1934.

– **Rougiers**

Jean-Louis MARTINET et alii, *Il était une fois... Rougiers*, Aubagne, Lartigot, 1997, 191 p. (A.V.T., 139.VAR)[assez riche, mais peu classé].

– **Le Rouret**

Lucien AUNE, *Le Rouret, Alpes-Maritimes. 1793-1993 : bicentenaire de la commune*, Nice, Serre, 1993, 72 p.

– **Saint-Cézaire-sur-Siagne**

Suzanne-Marie DURAND, *Mes amis de Saint-Cézaire. Histoires véridiques du pays du soleil*, Paris, Libr. Des Saints-Pères, 1956, 127 p.

– **Saint-Cyr-sur-Mer**

Jacques GUION, *Une passion nommée Saint-Cyr*, Saint-Cyr-sur-Mer, Impr. Universelle, 1995, 149 p. (A.V.T., 4522)[surtout anecdotique].

– **Sainte-Maxime**

Jean-Daniel de GERMOND, *Sainte-Maxime*, Marguerittes, Equinoxe, coll. « Le Temps retrouvé », 1993, 100 p. (A.V.T., 271.VAR)[avec liste des curés p. 69].

– **Saint-Jeannet**

François CALI, *La maison neuve sur la place*, Paris, Hachette, 1978, 279 p. (cité par Reynaud).

Georges CARROT, *Saint-Jeannet, village de Provence*, Saint-Jeannet, La Roméguière, 1977, 211 p.

Françoise et Caroline CHAMBON, *Saint-Jeannet, par les rues et les chemins...*, Nice, Serre, 2002, 40 p. [c'est surtout un guide touristique].

J.-E. MALAUSSÈNE, *L'évolution d'un village-frontière de Provence : Saint-Jeannet*, Paris, Alphonse Picard et fils, 1909, 429 p.

– **Saint-Julien-le-Montagnier**

Abbé Victor SAGLIETTO, *Saint-Julien-le-Montagnier dans le Haut-Var*, Toulon, 1943.

– **Saint-Laurent-du-Var**

Edmond ROSSI, *Saint-Laurent-du-Var, porte de France*, Nice, Serre, coll. « Les Régionales », 1980, 282 p.

– **Saint-Mandrier**

Gisèle ARGENSSE, *Saint-Mandrier, terre d'accueil. Histoire d'une presqu'île*, Saint-Mandrier, Chez l'auteur, 1989, 254 p. (A.M.T., V 55)[très narratif, mais le contenu est riche et précis].

L.-J.-B. BÉRENGER-FÉRAUD, *Saint-Mandrier près Toulon. Contribution à l'histoire de la localité et de l'hôpital maritime*, Paris, Ernest Leroux, 1881, 524 p. (A.M.T., V 64) ; rééd. Marseille, Laffitte reprints, 1977, 524 p. [par un médecin en chef de la Marine, traite surtout de l'hôpital].

– **Saint-Maximin**

C. CAIRETY-MISTRE, *A propos de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume*, Marseille, Éditions du Littoral Sud, 1934, 125 p.

R. PAVE, *Saint-Maximin-La Sainte-Baume. Evolution d'une bourgade rurale*, D.E.S. Faculté des

Lettres, Aix-en-Provence, 1952.

– **Saint-Paul-en-Forêt**

Célestin ARNAUD, « Saint-Paul-en-Forêt », *Bull. Soc. Drag.*, 1930-1931, en partie mis en ligne sur <http://www.saintpaulenforet.fr/Histoire.html> (consulté le 17 juillet 2009).

– **Saint-Paul-de-Vence**

Louis CAPPATTI, *Saint-Paul, bonne ville de François I<sup>er</sup>, chef-lieu de viguerie, ses remparts, son église, ses hostelleries*, Saint-Paul-de-Vence, Chez l'auteur, 1956, 50 p.

Jeanne FAURE, *Saint-Paul-de-Vence, une ville royale de l'ancienne France sur la côte d'Azur*, Cannes, J. Delannoy, 1931, 95 p., rééd. sous le titre *Saint-Paul, ville royale*, Cagnes-sur-Mer, Impr. Zimmermann, 1970, 239 p. [contient des éléments d'histoire religieuse].

C. LUXEL, *Saint-Paul-de-Vence*, Saint-Paul-de-Vence, v. 1948 (cité par Reynaud).

– **Saint-Raphaël**

J.-A. ORTOLAN, *Saint-Raphaël, notes et souvenirs*, Saint-Raphaël, V. Cheilan, 1894, 209 p. (A.V.T., 140.VAR)[des éléments sur l'église et l'abbé Bernard].

– **Saint-Zacharie**

André MAILLOUX, *Saint-Zacharie de la Révolution à la Troisième République, ou de la fragilité des opinions politiques*, Cannes, Cruvès, 1935, 47 p.

Léon ROUX, *Essai de statistique sur le bourg de Saint-Zacharie (Var)*, Marseille, Marius Olive, 1862, 61 p.

– **Saint-Tropez**

Anonyme, *Saint-Tropez, le mal connu*, Paris, 1961.

Fernand J. BEN, *Le Pays de Saint-Tropez*, Marseille, « rondelet felibren dou Pichoun Bousquet », s.d. (1955), 103 p.

Raymond BERNARDI, *Les villages du golfe de Saint-Tropez*, Barbantane, Équinoxe, coll. « Le temps retrouvé », 1998, 320 p. [essentiellement un recueil de cartes postales commentées].

– **Salernes**

Abbé Victor SAGLIETTO, *Salernes, notice historique*, Toulon, 1934.

– **Sanary-sur-Mer**

Claude BRUN, *Histoire de Saint-Nazaire*, Marseille, Lebon, 1883, XIV+63 p.

Geneviève LE GALL, *La population de Saint-Nazaire (Sanary) de 1836 à 1931*, Mémoire de Maîtrise, Université d'Aix-en-Provence, 1970, 126 p. (A.D. Var, D 142).

Barthélemy ROTGER, *De Saint-Nazaire à Sanary « Beau-Port ». Contribution à l'histoire locale des origines à 1900*, Le Beausset, Atelier du Beausset, 1984, 489 p. (B.M.T., 77 376) [très narratif, mais grosse somme de travail].

R. VALLENTIN du CHEYLARD, *Notes historiques sur Sanary*, Montélimar, 1914, 97 p. (A.D. Var, D 69).

Ville de Sanary-sur-Mer, *Sanary-sur-Mer. Mille ans d'histoire*, Sanary-sur-Mer, Maury Imprimeur, 1982, non pag. (A.V.T., 351.VAR)[surtout illustratif, pour le grand public].

– **Seillans**

Jean SALOMONE, *Seillans, 1789-1799 : un village provençal pendant la Révolution française*, Nice, Éditions Serre, 1989, 184 p.

Jean SALOMONE, *Seillans. Histoire d'un village provençal*, Nice, Éditions Serre, coll. « Les Régionales », vol. XXIX, 1991, 159 p. (A.V.T., 4312)[très narratif, mais documenté].

– **Séranon**

Joseph SASSY, *Balade dans le temps : Mémoire de Séranon*, Grasse, Éd. TAC-Motifs, 2004, 431 p.

– **La Seyne-sur-Mer**

Louis BAUDOIN, *Histoire générale de la Seyne-sur-Mer, avec abrégé des annales de Six-Fours des origines au XVII<sup>e</sup> siècle*, Marseille, Impr. Saint-Victor, 1965, 914 p.

Anne-Marie KERVEVAN, *L'Évolution politique, économique et sociale de La Seyne-sur-Mer de 1830 à 1851*, D.E.S. Faculté des Lettres, Aix-en-Provence, 1967, 136+4 p.

– **Signes**

Abbé Victor SAGLIETTO, *La commune de Signes, étude archéologique et historique*, Cannes, Impr. Cruvès et Vincent, 1935, 253 p. (A.V.T., 4297)[quelques mots sur l'abbé Jourdan, mort en 1814].

– **Six-Fours**

Dr ARMIEUX, « Notice sur Six-Fours en Provence », *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, Toulouse, t. XI, 1874 (AVT).

Comte Gustave d'AUDIFFRET, *Annales de Six-Fours en Provence, depuis sa fondation par les Phocéens jusqu'à nos jours, avec documents antiques*, Toulon, E. Aurel, 1866 [comprend plusieurs gravures].

Abbé E. BURLE, *Le Brusq-sur-Mer (Six-Fours, Var). Monographie historique des origines jusqu'à nos jours*, Toulon, Impr. Giraud, 1908 (Arch. Mun. Six-Fours, BibH-3).

Jean-Loup DUYNS, *Si Six-Fours m'était conté... Histoire de Six-Fours-les-Plages de l'aube de l'humanité à nos jours*, Six-Fours-les-Plages, Municipalité, 1993, 43 p. (A.M.T., V 77)[bande dessinée sans grande prétention].

François JOUGLAS, *Histoire du vieux Six-Fours*, Nice, Impr. méditerranéenne, 1963, 107 p. (AVT, 328.VAR).

François JOUGLAS, *Six-Fours-les-Plages. Guide historique et touristique*, Toulon, Richard, 4<sup>e</sup> éd. 1978, 156 p. (AVT, 330.VAR).

Georges VIDAL, *Six-Fours, bourgade provençale*, Paris, Éd. des Humbles, 1925, 93 p. (Arch. Mun. Six-Fours, BibH-17)[dont III : « Les Abbés de Saint-Victor. Les Églises et les Chapelles »].

Rémy VIDAL, *Six-Fours*, Toulon, Impr. du Petit Var, 1896 (voir AVT).

– **Solliès-Ville**

Monique BROUSSAIS, *Autrefois... Solliès-Ville*, La Garde, SNIP, 1989, 173 p. (AVT, 136.VAR)[peu chronologique].

Paul MAUREL, *La vie tourmentée d'une commune à travers les âges : Solliès*, s.l., 1936, rééd. Paris, Le Livre d'histoire, coll. « Monographies des villes et villages de France », n°2391, 2005, 267 p.

– **Taradeau et le Thoronet**

Yves RINAUDO, « Quelques aspects de l'évolution démographique de deux communes viticoles varoises : Taradeau et le Thoronet de 1872 à 1911 », *Provence historique*, 1969, p. 143-161.

– **le Tignet**

Jean ROUSTAN, *Le Tignet, arrondissement de Grasse, canton de Saint-Vallier, département des Alpes-Maritimes*, Le Tignet, Roustan, 1958, non pag. (A.D. A.-M., BBM3/1804).

Paul SÉNÉQUIER, *Cabris et le Tignet*, Grasse, Imbert, 1900, 145 p.

– **Toulon**

\*Maurice AGULHON et alii, *Histoire de Toulon*, Toulouse, Privat, 1980, 400 p. [ouvrage réalisé par des historiens de formation].

Malcolm CROOK, *Toulon in war and revolution. From the ancien regime to the Restoration, 1750-1820*, Manchester, Manchester University Press, 1991, 270 p. (A.M.T., T 78, B.M.T., 100 511)[sources et bibliographie très complètes].

Céline d'ESMENARD, *L'Arsenal de Toulon vu par les contemporains dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle*, Mémoire de Maîtrise d'Histoire dirigé par M. Ruggiero, Université de Nice Sophia-Antipoli, septembre 1999, 171 p. (A.V.T., 257.TLN R).

D.M.J. HENRY, *Histoire de Toulon depuis 1789 jusqu'au Consulat d'après les documents de ses archives*, Toulon, Impr. Eugène Aurel, 1855, 2 vol., 446 et 429 p.

Docteur Gustave LAMBERT, *Histoire de Toulon*, Toulon, Impr. du Var, 1886-1892, 4 vol. (rééd. Alamo 1989, A.V.T., 170.TLN)[s'arrête à la Révolution].

Paul MAUREL, *Histoire de Toulon*, Toulon, Montbarbon, 1943, 191 p.

Dr Tony MARMOTTANS, *Toulon et son histoire, du Moyen Age à la Belle Epoque*, Marseille, Autres Temps, coll. « Temps Mémoire », 2000, 192 p. (A.V.T., 261.TLN)[réunion d'articles parus dans *Var Matin*].

- Evelyne MAUSHART, *La place de la Marine dans la vie toulonnaise (1870-1914)*, Mémoire de Maîtrise d'Histoire, Université d'Aix-Marseille I, 2001 (A.V.T.).
- Louis MONGIN, *Toulon, sa rade, son port, son arsenal, son ancien bagne*, Toulon, 1904, 295 p.
- Michel MOUTET, *La misère et les œuvres d'assistance à Toulon sous la Monarchie Constitutionnelle*, D.E.S. Faculté des Lettres dirigé par Pierre GUIRAL, Aix-en-Provence, 1964, 183 p.+10 pl. h.t. (A.V.T., 266 TLN R)[bonne présentation démographique de la ville].
- H. PETRIO, *Toulon 1793*, Toulon, s. l., 1993, 28 p. (B.M.T., 37 598)[peu scientifique].
- Christine ROCCHI, *Les ouvriers de l'Arsenal de Toulon au travers du recrutement, 1850-1853*, Mémoire de Maîtrise d'Histoire dirigé par M. Ruggiero, Université de Nice Sophia-Antipolis, septembre 1998, 263 p. (A.V.T., 256.TLN R).
- Prosper ROSSI, *Mes souvenirs. Documents historiques sur Toulon, 1869-70-71*, Toulon, Impr. marseillaise (sic), 1891, 232 p. (A.V.T., 164.TLN 2).
- Henriette TROJANI, *La Société et la Vie à Toulon de 1795 à 1815*, thèse de doctorat dirigée par Pierre GUIRAL, Aix-en-Provence, C.R.D.P., 1961, 440 p. (A.V.T., 216.TLN).
- VERGÉ-FRANCESCHI Michel, *Toulon, port royal. 1481-1789*, Paris, Tallandier, 2002, 329 p. (B.U. la Garde, 944.93 VER).
- **Tourtour**
- André et Nicole CABAU, *Tourtour. Chroniques d'un village du Haut Var*, Nice, Serre, coll. « Les Régionales », vol. XXIV, 1989, 336 p.
- Guy DÉSIKAT, *Tourtour. Monographie et vie quotidienne*, Nice, Serre Editeur, coll. « Les Régionales », vol. XXXVIII, 1997, 335 p. (A.V.T., 4493)[très sérieux].
- **Tourves**
- Claude ARNAUD, *Tourves. Un village en Provence verte*, Tourves, Ville de Tourves, 1996, 189 p. (A.V.T., 428.VAR)[peu sur le XIX<sup>e</sup> siècle].
- Abbé Victor SAGLIETTO, *Tourves : étude archéologique et historique*, Cannes, 1936.
- **Trans-en-Provence**
- Guillaume BARLES, *Trans en Provence*, Marseille, Éditions Jeanne Laffitte, 1982, 125 p. (A.V.T., 142.VAR)[sérieux, mais un peu court].
- **Le Val**
- Henri AUTHOSSERRE, *Le Val, un village de Provence à travers l'Histoire*, Nîmes, C. Lacour éditeur, coll. « Colporteur », 1997, 161 p. (A.V.T., 372.VAR)[du sens historique].
- Abbé Jean-Baptiste VIDAL, « Deux essais historiques sur le Val », *Bull. Soc. Drag.*, ...
- **Valbonne**
- Amis de l'abbaye et du patrimoine valbonnais, *Histoire de Valbonne – Sophia Antipolis*, Aix-en-Provence, Édisud / La Calade, 2003, 157 p.
- Lucien AUNE, *Valbonne de l'an mil à ... Sophia Antipolis. Origines, naissance, évolution d'une communauté du moyen pays Grassois*, Valbonne, Éd. L'Étoile du Sud, 1998, 101 p.
- Jean-François PALANQUE, *Histoire de Valbonne et de ses relations avec les villes d'Antibes et de Grasse depuis sa fondation jusqu'à la Révolution*, Valbonne, Chez l'auteur, 1963, 129 p.
- **La Valette**
- Pierre BEL, *La Valette, Vieux Village de Provence*, La Garde, Atelier du Patrimoine / S.N.I.P., 1990, 155 p. (A.V.T., 4320)[peu précis sur le XIX<sup>e</sup> siècle].
- Jean GABIOT, *La Décennie révolutionnaire, 1789-1799*, La Valette-du-Var, Les Cahiers des Archives n°1, 2000, 128 p. (A.V.T., carton V17bis).
- Laurent GERMAIN, *Histoire de la Valette (Var)*, Toulon, Impr. A. Isnard et Cie, 2<sup>e</sup> éd., 1891, 231 p. (A.V.T., 4321), rééd. Marseille, J. Laffitte, 1978 [fouillé, mais très peu de choses postérieures à la Révolution].
- **Vallauris**
- Camille BARTOLI, *Vallauris – Golfe-Juan : tradition et exotisme*, Nice, Serre, 1983, 167 p.
- Camille BARTOLI, *Vallauris ...le jour où Napoléon y débarqua. État de la commune de Vallauris et de ses habitants le 1<sup>er</sup> mars 1815*, Grasse, Éd. TAC-Motifs, 2005, 64 p.
- Maryse GUIGO, « Vallauris, légende et réalités », *Annales de la Faculté des Lettres de Nice*,

décembre 1970, p. 25 sq.

Paul MÉJEAN, *Vallauris – Golfe-Juan, 3000 ans d'histoire et de céramiques*, Paris, Éd. Foucher, 1975, 157 p.

– **Vence**

Raymond BESSAN, *Vence, une commune, un évêché*, Nice, Société d'Impr. méditerranéenne, 1954, 183 p.

François CALI, *Le Pays de Vence*, Paris, Éd. Arthaud, 1981, 149 p.

Georges CASTELLAN, *Une cité provençale dans la Révolution : chronique de la ville de Vence en 1790*, Paris, Flammarion, 1978, 316 p.

Georges CASTELLAN dir., *Histoire de Vence et du pays vençois*, Aix-en-Provence, Association pour la Défense et la Promotion du Patrimoine vençois / Édisud, 1992, 285 p.

Jacques DAURELLE, *Vence et ses monuments d'après les archives*, Vence, Éd. de la Vieille Provence, 1934, 226 p.

J.-L. LELAURAIN et A. CHAVE, *Vence*, Vence, 1952.

Donald Culross PEATTIE, *Vence. The story of a Provençal town through two thousand years*, Nice, L'Éclaireur de Nice, 1930, 167 p.

René PONS, *La Vie à Vence à la fin de l'Ancien Régime*, D.E.S. d'Histoire, Faculté des lettres d'Aix-en-Provence (mss 128, Toulon).

Chanoine Eugène TISSERAND, *Histoire de Vence, cité, évêché, baronnie, de son canton et de l'ancienne viguerie de Saint-Paul-du-Var*, Paris, Libr. Eugène Belin, 1860, 313 p. (A.V.T., 1963)[éléments religieux importants, mais s'arrête en 1789, en dépit d'une chronologie courant jusqu'en 1859].

– **Villeneuve-Loubet**

Richard CAMOU, *Villeneuve-Loubet de l'Antiquité à l'an 2000*, Villeneuve-Loubet, Office du tourisme, 2004, 244 p.

– **Vins-sur-Caramy**

G. LAMAZÈRE, M. MATHIS, J. BONNET, *Vins-sur-Caramy. Histoire d'un village varois*, Marseille, Paul Tacussel, 1993, 157 p. (A.V.T., 185.VAR)[peu historique].

### **3) LE THÈME D'ÉTUDE : L'HISTOIRE RELIGIEUSE**

#### ***a- Historiographie et méthodes***

##### **a1- Bilan historiographique**

Association française d'histoire religieuse contemporaine, *Bibliographie d'histoire religieuse contemporaine*, Lyon, Université Jean-Moulin, 1981, 202 p., dont 1 ; Mémoires et thèses, 1960-1980

Idem, *Bibliographie d'histoire religieuse contemporaine. Mémoires et maîtrises (1977-1987)*, 1990, 47 p.

Idem, *Bibliographie d'histoire religieuse contemporaine. Thèses et mémoires (1988-1992)*, 1994, 36 p. + *Addenda et corrections*, 1994, 7 p.

Marie-Paule CAIRE-JABINET, *Introduction à l'historiographie*, Paris, Nathan, 1994.

\*Marie-Paule CAIRE-JABINET, *Histoire des religions en France (16<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Armand Colin, coll. « Coursus histoire », 2000, 191 p. (B.U. Aix, HIS 291.171 CAI)[bon chapitre 1 sur « l'historiographie religieuse »].

Paul d'HOLLANDER, Claude LANGLOIS, *Histoire du christianisme : Bibliographie annotée de langue française*, Paris, Groupement de recherche n°1095 du CNRS (Histoire du christianisme), 1997, 565 p.

Françoise HILDESHEIMER, *L'historiographie religieuse*, Paris, Publisud, coll. « Courants Universels. Histoire », 1996, 143 p. (M.M.S.H., 270 HIL).

Claude LANGLOIS, « Des *Etudes d'histoire ecclésiastique locale* à la sociologie religieuse historique. Réflexions sur un siècle de production historiographique », *RHEF*, t. 62, 1976, p.

329-346.

\*Gérard NOIRIEL, *Qu'est-ce que l'histoire contemporaine ?*, Paris, Hachette Supérieur, 1998, 256 p. (B.U. Aix, HIS 907.2 NOI).

\*« Un siècle d'histoire du christianisme en France. Bilan historiographique et perspectives », Actes du colloque de Rennes, *Revue d'Histoire de l'Église de France*, t. 86, n°217, juillet-décembre 2000, p. 321-769.

<http://www.19e.org/bibliographie/religion.htm>, consulté le 10 juillet 2006

## a2- Méthodologie et ouvrages pionniers

G. BACCRAËRE, « La Visite canonique de l'évêque, du supérieur religieux, du vicaire lorrain », *Dictionnaire de droit canonique*, Paris, s. d., t. VII, col. 1512-1619.

\*Chanoine Fernand BOULARD, *Premiers itinéraires en sociologie religieuse*, Paris, Éditions Ouvrières, 1954, 156 p. (Bibl. Sém. la Castille, 185.500), 2<sup>e</sup> éd. 1966, 159 p.

\*Chanoine Fernand BOULARD, « Aspects de la pratique religieuse en France de 1802 à 1931 », *Revue d'histoire de l'Église de France*, juillet-décembre 1973, p. 269-311.

Chanoine Fernand BOULARD, « Matériaux pour l'histoire religieuse du peuple français », *Annales E.S.C.*, juillet-août 1976, p. 761-801.

\*Chanoine Fernand BOULARD, Yves-Marie HILAIRE dir., *Matériaux pour l'histoire religieuse du peuple français, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions du C.N.R.S., 1982, 1987 et 1995 [le 4<sup>e</sup> volume, traitant des 22 diocèses du quart sud-est de la France, est en préparation sous la direction de Bernard DELPAL].

M. BOURGIN, *Les sources manuscrites de l'histoire religieuse de France*, Paris, 1925.

*Bulletin de l'Association des Archivistes de l'Église de France*, 50, rue de Bourgogne, Paris 7<sup>e</sup>, sous la direction de l'abbé MOLETTE [semestriel, parution depuis 1974].

Victor CARRIÈRE, *Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale*, Paris, Letouzey, 1934-1940, 3 vol. [évoque notamment les sources au Vatican].

Nadine-Josette CHALINE, A. FOURÉ, *Hier, une chrétienté ? Les archevêques de Rouen visitent leur diocèse*, Rouen, 1978 [recueil de documents].

Jeannine CHARON-BORDAS, « L'histoire religieuse contemporaine aux Archives nationales », *Revue de l'histoire de l'Église de France*, n°61, 1975, p. 61.

\*Jeannine CHARON-BORDAS, « Archives religieuses et recherche historique », *La Gazette des Archives*, n°165, 1994.

Jean CHELINI, *La ville et l'Église. Premier bilan des enquêtes de sociologie religieuse urbaine*, Paris, Les Éditions du Cerf, 1958, 364 p. (B.S. Hist. Aix, A 209).

C.N.R.S. (Gabriel LE BRAS, François de DAINVILLE, Jean GAUDEMET, André LATREILLE dir.), *Répertoire des visites pastorales de la France :*

*Première série : Anciens diocèses (jusqu'en 1790)*, 1977-1985, 4 vol.

*Deuxième série : Diocèses concordataires et post-concordataires (à partir de 1801)*, t. 1 « Agen-Lyon », Paris, Éditions du C.N.R.S., 1980 (370 p.), bibliographie p. 19.

Jean DELUMEAU dir., *Le fait religieux*, Paris, Fayard, 1993.

J.-D. DURAND dir., *Histoire et théologie*, Paris, 1994.

Marie-Hélène et Michel FROESCHLÉ-CHOPARD, *Atlas de la Réforme pastorale en France de 1550 à 1790. Les évêques en visite dans les diocèses*, Paris, Éd. du C.N.R.S., 1986, 253 p. (M.M.S.H., 270 FRO).

\*Michel LAGRÉE, « La monographie diocésaine et les acquis de l'historiographie religieuse française », *Études d'histoire religieuse*, Société canadienne d'histoire de l'Église catholique, n°61, 1995, p. 9-41.

Joseph LALOUX, *Manuel d'initiation à la sociologie religieuse*, Paris, Éditions universitaires, coll. « FERES », 1967, 295 p. (Bibl. Sém. La Castille, 182.5).

Marcel LAUNAY, « Les procès-verbaux de visites pastorales dans le diocèse de Nantes au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, n°82, 1975 (2), p. 179-193.

Gabriel LE BRAS, *Introduction à l'histoire de la pratique religieuse*, Paris, 1942.



- Gabriel LE BRAS, *Études de sociologie religieuse*, Paris, 1955-1956, 2 vol.
- Gabriel LE BRAS, Émile POULAT, Jacques MAITRE, Emile G. LEONARD, Henri DESROCHE, « Mesure des appartenances religieuses en France », *Archives de Sociologie des Religions* n°2, juillet-septembre 1956, p. 17-54 (t. à p. : B.N.F., 8-R PIECE-26690).
- Gabriel LE BRAS, « L'historiographie contemporaine du catholicisme en France », *Mélanges Renouvin*, Paris, PUF, 1966, p. 23-32.
- Gabriel LE BRAS, *L'Église et le village*, Paris, Flammarion, coll. « Nouvelle bibliothèque scientifique », 1976, 293 p. (Bibl. Sém. La Castille, 182.5).
- Jacques MAITRE, « L'âge au baptême catholique », *Revue française de sociologie*, 5 (1), 1964, p. 51-67.
- Jean-Marie MAYEUR dir., *L'histoire religieuse de la France, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles, problèmes et méthodes*, Paris, Beauchesne, 1975.
- « Mentalités religieuses dans la France de l'Ouest aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Études d'histoire sérielle », *Cahiers des Annales de Normandie*, n°8, Caen, 1976, 235 p. (Bibl. la Castille, 506.5).
- Émile POULAT, « Une Enquête anticléricale de pratique religieuse en Seine-et-Marne (1903) », *Archives de Sociologie des Religions* n°6, juillet-septembre 1958, p. 117-148 (t. à p. : B.N.F., 8-LK4-5416)[avec carte].
- Émile POULAT, « Thèses et mémoires présentés en France de 1940 à 1954 et touchant à la sociologie des religions », *Archives de Sociologie des Religions* n°1, janvier-juin 1956, p. 159-171 (t. à p. : B.N.F., 8-Q-9322 (1940-1954)).
- Gilles PRESSON, *Les paroisses du diocèse de Chambéry au XIX<sup>e</sup> siècle d'après les procès verbaux des visites pastorales (1823-1873)*, Mémoire de Maîtrise d'Histoire dirigé par M. Palluel-Guillard, Université de Grenoble, 1992, 208 p.
- Marc VENARD, Dominique JULIA, « Le Répertoire des visites pastorales de la France. Premiers enseignements d'une enquête », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. LXIII, n°171, juillet-décembre 1977, p. 213-234.
- Marc VENARD, Dominique JULIA, *Répertoire des visites pastorales des anciens diocèses de France*, Paris, 1977-1980, 3 vol.

### **a3- L'histoire quantitative**

- René BAEHREL, « Statistique et démographie historique : la mortalité sous l'Ancien Régime. Remarques inquiètes », *Annales ESC*, 1957, vol. 12, n°1, p. 85-98.
- Pierre CHAUNU, « Pour une histoire religieuse sérielle », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, 1965.
- Pierre CHAUNU, « L'histoire sérielle, bilan et perspectives », *Revue historique*, 1970, n°2.
- François FURET, « L'Histoire quantitative et la construction du fait historique », *Annales E.S.C.*, 1971, n°1 [un article fondateur].
- Alain GIOAN, Alain RUGGIÉRO, *Elements de technique statistique pour l'histoire quantitative*, Nice, INRDP/CRDP, 1975, 90 p. [présentation des outils statistiques de base].
- Jean-Louis ROBERT, « L'histoire quantitative, réflexions épistémologiques », *Supplément à la Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine, Seizième série, n° 10, Bulletin de la Société d'Histoire Moderne*, n°2, 1981.

### **b- Un cadre international : Église catholique et papauté**

#### **b1- Aperçu d'ensemble**

- Henri-Marc BONNET, *Histoire des ordres religieux*, Paris (B.S. Hist. Aix, A 123).
- Henri-Marc BONNET, *La Papauté contemporaine (1878-1955)*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? » n°209, 1971, 126 p.
- Père Francesco CHIOVARO, Père Gérard BESSIÈRE, *Urbi et Orbi. Deux mille ans de papauté*, Paris, Gallimard, coll. « Découvertes Religion », 1995, 176 p. (B.M. Bandol,

262.13)[richement illustré, mais succinct sur le XIX<sup>e</sup> siècle].

P DELATTRE, *Les établissements des jésuites en France depuis quatre siècles*, 2 vol., 1949.

Austin GOUGH, *Paris et Rome. Les catholiques français et le pape au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éd. de l'Atelier, 1996.

\*Yves-Marie HILAIRE dir., *Histoire de la papauté. Deux mille ans de mission et de tribulations*, Paris, Tallandier, 1996, 557 p.

B. HORAIST, *La dévotion au pape et les catholiques français sous le pontificat de Pie IX (1846-1878) d'après les archives de la Bibliothèque apostolique vaticane*, Rome, 1995.

J.N.D. KELLY, *Dictionnaire des papes*, Paris, Brépols, 1994.

François LEBRUN, *Les Grandes Dates du christianisme*, Paris, Larousse, 1989.

\*Philippe LEVILLAIN dir., *Dictionnaire historique de la Papauté*, Paris, Fayard, 1994, 1776 p. [une base récente].

Mac CAFFERY, *History of the Catholic Church in the XIX<sup>e</sup> century*, ... [une référence en langue anglaise].

J. MATHIEU-ROSAY, *La Véritable Histoire des papes : du royaume des cieux aux royaumes terrestres*, Paris, Grancher, 1991 [très anticonformiste].

\*L. VON PASTOR, *Histoire des papes depuis la fin du Moyen Age*, Paris, Plon-Argences, 22 vol., 1888-1962 [ouvrage allemand monumental].

Pierre PIERRARD, *Les Papes et la France, vingt siècles d'histoire commune*, Paris, Fayard, 1981, 318 p. (B.M.T., 262.13/PIER).

Georges SUFFERT, *Tu es Pierre*, Paris, Éditions de Fallois, 2000, 572 p. [récent, mais un peu vague].

## **b2- Manuels pratiques d'histoire de l'Église**

Paul CHRISTOPHE, *Deux mille ans d'histoire de l'Église*, Paris, Droguet – Ardant, 2000, 1211 p.

Jean COMBY, *Pour lire l'histoire de l'Église*, Paris, Le Cerf, 1984-1986, 2 vol., 202+248 p. Très clair, avec des extraits de documents clés.

Jean-Baptiste DUROSELLE, *Histoire du catholicisme*, Paris, PUF, coll. Que sais-je ? n°365, 1949, 8<sup>e</sup> éd. 1996, 128 p.

Roland FRÖHLICH, *Histoire de l'Église. Panorama et chronologie*, Paris, Desclée, coll. « Bibliothèque d'histoire du christianisme », n°4, 1984, 203 p. [grands repères par siècle].

Austin GOUGH, *Les Catholiques français et le pape*, Éd. de l'Atelier, 1997.

*Histoire de l'Église*, Etampes, Clovis, 1999, 506 p. [un point de vue traditionaliste].

Nicole LEMAÎTRE, Marie-Thérèse QUINSON, Véronique SOT, *Dictionnaire culturel du christianisme*, Paris, Le Cerf / Nathan, 2000.

Jean-Pierre MOISSET, *Histoire du catholicisme*, Paris, Flammarion, 2006, 529 p.

Pierre PIERRARD, *L'Église et l'Histoire*, Paris, Desclée de Brouwer, 1991, 265 p. [réflexion sur les grands moments de l'histoire de l'Église].

Pierre PIERRARD, *Histoire de l'Église catholique*, Paris, Desclée, 1991, 352 p. [récit sans notes, mais avec une bibliographie classée et commentée de qualité].

Emile POULAT, *2000 ans de christianisme*, Paris, Société d'Histoire chrétienne, 1976 [synthèse intelligente].

Éric SUIRE, *Vocabulaire historique du christianisme*, Paris, Armand Colin, 2004.

Pierre VALLIN, *Les Chrétiens et leur histoire*, Paris, Desclée (Manuel de théologie 2), 1985, 308 p. [très axé sur les problématiques].

## **b3- Histoires générales de l'Église**

R. AUBERT, M. D. KNOWLES, L. J. ROGIER, *Nouvelle Histoire de l'Église*, Paris, Le Seuil, 1963-1975, 5 vol. :

- t. 4 : L. J. ROGIER, G. BERTIER de SAUVIGNY, J. HAJJAR, « Siècle des Lumières, Révolutions, Restaurations (1715-1848) », 1966, 587 p.

- t. 5 : R AUBERT, J BRULS, PE CRUNICAN et alii, « L'Église dans le monde moderne (1848 à

nos jours) », 1975, 926 p.

Guy BÉDOUELLE, *Dictionnaire d'histoire de l'Église*, Chambray-lès-Tours, CLD, 1994, 334 p. [avec bibliographies].

Paul CHRISTOPHE, *Petit dictionnaire de l'histoire de l'Église*, Paris, Desclée de Brouwer, 1994, 159 p. [très succinct].

DANIEL-ROPS, *Histoire de l'Église du Christ*, Paris, Librairie Arthème Fayard, Éditions Bernard Grasset :

- Jean DUMONT dir., t. IX, « L'Église des Révolutions », 1965, 396 p.

- Jean DUMONT dir., t. X, « L'Église des Révolutions. II », 1965, 446 p.

Augustin FLICHE et Victor MARTIN dir., *Histoire de l'Église depuis les origines jusqu'à nos jours*, Paris, Bloud et Gay, 1934-1963, 21 vol. parus :

- Jean LEFLON, *La crise révolutionnaire, 1789-1846*, 1949, 524 p.

- t. 21 : R. AUBERT, *Le Pontificat de Pie IX (1846-1878)*, rééd. 1963, 510 p.

Nicole LEMAÎTRE, Marie-Thérèse QUINSON, Véronique SOT, *Dictionnaire culturel du christianisme*, Paris, Le Cerf – Nathan, 1994, 334 p. [très clair et illustré].

Jean-Marie MAYEUR, Charles et Luce PIETRI, André VAUCHEZ, Marc VENARD dir., *Histoire du christianisme des origines à nos jours*, Paris, Desclée, depuis 1990 :

- t. 10 : Bernard PLONGERON dir., « Les défis de la modernité (1750-1840) », 1997, 1002 p.

- t. 11 : Jacques GADILLE et Jean-Marie MAYEUR dir., « Libéralisme, industrialisation, expansion européenne (1830-1914) », 1995, 1172 p. [une base de travail récente et documentée].

*Deux mille ans de christianisme*, Paris, Société d'histoire chrétienne – Livre de Paris – Hachette, 1985, 10 vol. de 292 p. [organisation en dossiers thématiques].

#### **b4- Sur quelques papes**

Roger AUBERT, *Le Pontificat de Pie IX (1846-1878)*, Paris, Bloud et Gay, rééd. 1963, 510 p. (B.S. Hist. Aix, D 2)[donne une large place à la France].

Yves CHIRON, *Pie IX, pape moderne*, Paris, Fideliter, 1997 [prend le contrepied des idées habituelles sur le pape du *Syllabus*].

P. Pierre FERNESSOLE, *Pie X*, Paris, 1952-1953, 2 vol.

Fernand HAYWARD, *Léon XIII*, Paris, 1937, 336 p.

Marcel LAUNAY, *La papauté à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle. Léon XIII et Pie X (1878-1914)*, Paris, Éd. du Cerf, 1997.

E. SODERINI, *Il Pontificato di Leone XIII*, 3 vol., 1932-1933.

Rajoutons naturellement les articles d'encyclopédies, comme *Catholicisme*.

#### **c- Le niveau national**

Christian AMALVI dir., *Mouvements religieux et culturels en France de 1800 à 1914*, Paris, Sedes, 2001, 192 p. (BU Aix, 944.92 MOU).

Gabriel AUDISIO, *Les Français d'hier*, t. II : « Des croyants », Paris, Armand Colin, 1996, 479 p.

Patrick CABANEL, Michel CASSAN, *Les Catholiques français du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Nathan Université, coll. « 128 », 1997, 128 p. (B.U. Aix, HIS 282.44 CAB)[courte synthèse de qualité].

Marie-Paule CAIRE-JABINET, *Histoire des religions en France (16<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles)*, *op. cit.*

Gérard CHOLVY, *La religion en France de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, Hachette, coll. « Carré Histoire », 1991, 2<sup>e</sup> éd. 1998, 254 p.

\*Gérard CHOLVY, Yves-Marie HILAIRE, *Histoire religieuse de la France contemporaine*, Toulouse, Privat, t. I : 1800-1880, 1985, 384 p. ; t. II : 1880-1936, 1986, 460 p. [très axé sur l'histoire des mentalités, bibliographie très détaillée].

Gérard CHOLVY, *Etre chrétien en France au XIX<sup>e</sup> siècle. 1790-1914*, Paris, Le Seuil, 1997.

Adrien DANSETTE, *Histoire religieuse de la France contemporaine*, Paris, Fayard, rééd. 1965,

- 892 p. [date un peu].
- Jean-Baptiste DUROSELLE, *Les débuts du catholicisme social en France 1822-1870*, Paris, 1951 (B.S. Hist. Aix, D 62).
- Ralph GIBSON, *A Social History of French catholicism, 1789-1914*, London, Routledge, 1989 [meilleure synthèse en langue anglaise].
- Claude GUILLET, *La Rumeur de Dieu : apparitions, prophéties et miracles sous la Restauration*, Paris, Imago, 1994, 213 p. (B.M.T., 90.947).
- Jean JULG, *L'Église et les États. Histoire des Concordats*, Paris, Nouvelle Cité, 1990, 360 p.
- Michel LAGRÉE dir., *Chocs et ruptures en histoire religieuse, Fin XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1998, 219 p. (B.U. Aix, HIS 282 CHO)[colloque].
- Claude LANGLOIS, *Histoire de la France religieuse XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1991.
- \*André LATREILLE, René RÉMOND, *Histoire du catholicisme en France*, t. III, « La période contemporaine », Paris, Spes, 1962, 709 p. (Bibl. Sém. la Castille, 506.5)[démarche thématique par régimes successifs, bibliographie courte et ancienne].
- \*François LEBRUN dir., *Histoire des catholiques en France du XV<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Toulouse, Privat, 1980, rééd. Paris, Hachette, coll. « Pluriel », 1985, 588 p. (Bibl. Sém. la Castille 506.5)[très complet, nombreuses cartes].
- R. P. LECANUET, *L'Église de France sous la III<sup>e</sup> République*, Paris, rééd. Alcan, 1931, 4 tomes.
- \*Philippe JOUTARD, *Histoire de la France religieuse* (Jacques LE GOFF, René RÉMOND dir.), t. III, « Du roi Très Chrétien à la laïcité républicaine », Paris, Seuil, 1991, 558 p. (B.S. Hist. Aix, C 1138)[démarche thématique embrassant les XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, avec bibliographie très complète].
- Jean-Marie MAYEUR, *L'histoire religieuse de la France XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, « Problèmes et méthodes », 1975 [large bibliographie].
- Jean-Marie MAYEUR, *La question laïque XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1997, 238 p. (B.S. Hist. Aix, B 948).
- Xavier de MONTCLOS, « La France et ses croyances », in Jean CAZENEUVE et alii, *Le Grand Livre de la France*, Paris, Larousse, rééd. 1988 (319 p.), p. 230-258 [de la bonne vulgarisation problématisée].
- Xavier de MONTCLOS, *Histoire religieuse de la France*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », n°2428, 2<sup>e</sup> éd. 1990, 127 p. (B.M.T., Q 85.877)[un condensé problématisé].
- Albert de MUN, *Catholicisme français et catholicisme romain du Syllabus au ralliement*, Rome, Ecole française de Rome, 1983.
- Denis PELLETIER, *Les Catholiques en France depuis 1815*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 1997, 128 p. (BU Aix, 944.92 PEL).
- \*Henri VERBIST, *Les grandes controverses de l'Église contemporaine, de 1789 à nos jours*, Lausanne, Éditions Rencontre, 1969, rééd. Verviers, Marabout Université, 1971, 384 p. [par un théologien et docteur en histoire].

#### **d- Les diocèses**

Voir la collection « Histoire des diocèses de France » : 1<sup>re</sup> série, Paris, Letouzey et Ané, 4 vol. parus ; 2<sup>e</sup> série, Paris, Beauchesne, depuis 1967, 22 vol. parus, dont Aix, Marseille, Nice et Monaco.

\*Thierry BLOT, *Reconstruire l'Église après la Révolution : le diocèse de Bayeux sous l'épiscopat de Mgr Charles Brault, 1802-1823*, Paris, Les Éditions du Cerf, coll. Histoire religieuse de la France, 1997, 496 p. (BU Aix, 944.92 CER)[thèse de 1988 d'Histoire du droit et des institutions, avec choix de documents ; on regrette le manque de cartes et de graphiques].

Philippe BOUTRY, *Prêtres et paroisses au pays du curé d'Ars*, Paris, Cerf, 1986, 706 p. (C.D.D.).

Patrick CABANEL, *Cadets de Dieu. Vocations et Migrations religieuses en Gévaudan, XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Ed. du C.N.R.S., 1997, 389 p.

- Nadine-Josette CHALINE, *Les Catholiques du diocèse de Rouen sous la III<sup>e</sup> République*, thèse d'État, Université Paris-X, 1984, éditée sous le titre *Les Catholiques normands sous la Troisième République*, Roanne/Le Coteau, Horvath, 1986, 252 p.
- Abbé Guy CHEVREAU, *Monseigneur Gabriel Laurent Paillou, évêque de la Rochelle et Saintes, 1735-1826*, La Rochelle, Chez l'auteur, 1995, 159 p. (B.N.F., 1999-7504).
- \*Gérard CHOLVY, *Géographie religieuse de l'Hérault contemporain*, Paris, PUF, Publications de la Faculté de Lettres et Sciences humaines de Montpellier, t. XXXII, 1968, 515 p. (M.M.S.H., F.ME 270 CHO).
- Gérard CHOLVY, *Religion et société au XIX<sup>e</sup> siècle. Le diocèse de Montpellier*, thèse de doctorat, Université Paris-I, 2 t., 1671 p., éd. Lille, 1973.
- Gérard CHOLVY, « Une chrétienté au XIX<sup>e</sup> siècle : la Lozère », *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Lozère*, nouvelle série, n°18-19, 1972-1973, p. 365-382.
- Gérard CHOLVY, *Une chrétienté au XIX<sup>e</sup> siècle : la Lozère, Cévennes et Gévaudan*, Mende, 1974.
- Joseph CLÉMENT, *Le Personnel concordataire dans le département de l'Allier*, Moulins, 1904.
- Bernard DELPAL, *La vie chrétienne dans les paroisses du diocèse de Valence au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle (1840-1857)*, thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Lyon-II, 1980, 2 vol. éditée sous le titre : *Entre paroisse et commune. Les catholiques de la Drôme au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle*, Lyon-Valence, Éditions Peuple libre, 1989.
- Michel DENIS, *L'Église et la République en Mayenne, 1896-1906*, 1967.
- M. FAUGERAS, *Le diocèse de Nantes 1813-1849*, thèse de doctorat, éd. Fontenay-le-Comte, Lussaud, 1964, 2 vol.
- Pierre FOUCAULD, *Aspects de la vie chrétienne dans un grand diocèse de l'Ouest de la France. Le diocèse du Mans 1830-1854*, thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Université de Caen, 1980.
- H. GAZEAU, *L'évolution religieuse des pays angevins de 1814 à 1870*, thèse de doctorat, Université de Rennes, 1961, 1680 p.
- Ralph GIBSON, *Les Notables et l'Église dans le diocèse de Périgueux, 1821-1905*, thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Université de Lyon, 1979, 2 vol.
- Samuel GICQUEL, *Prêtres de Bretagne au XIX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, 310 p.
- \*Jean GODEL, *Histoire religieuse du département de l'Isère. La Reconstruction concordataire dans le diocèse de Grenoble après la Révolution (1802-1809)*, Grenoble, Chez l'auteur, 1968, 411 p.
- Léonce HAYS, « Monographie religieuse d'un diocèse français : le diocèse d'Angoulême », *Revue Catholique des Églises*, 25 juillet 1907, p. 393-414.
- \*Yves-Marie HILAIRE, *Une Chrétienté au XIX<sup>e</sup> siècle ? La vie religieuse des populations du diocèse d'Arras (1840-1914)*, thèse de doctorat d'Histoire soutenue à l'Université de Lille, éd. Lille, Presses universitaires de Lille-III, 1977, 2 t., 1017 p.
- Paul HUOT-PLEUROUX, *La Vie chrétienne dans le Doubs et la Haute-Saône de 1860 à 1900 d'après les comptes rendus des missions paroissiales*, Besançon, Impr. Néo-Typo, 1966, 383 p.
- Michel LAGRÉE, *Mentalités, Religion et Histoire en Haute-Bretagne au XIX<sup>e</sup> siècle. Le diocèse de Rennes, 1815-1848*, Paris, Klincksieck, 1977.
- Michel LAGRÉE, *Religion et cultures en Bretagne, 1850-1950*, Paris, Fayard, 1992.
- Claude LANGLOIS, *Le diocèse de Vannes au XIX<sup>e</sup> siècle, 1800-1830*, Université de Rennes, éd. Paris, Klincksieck, 1974, 629 p.
- Marcel LAUNAY, *Le diocèse de Nantes sous le Second Empire*, Nantes, C.I.D., 1982, 2 vol., 980 p.
- Jean LEFLON, *E. A. Bernier, évêque d'Orléans et l'application du Concordat*, Paris, Plon, 1938, 2 vol.
- Mgr J. LESTOCQUOY, *La Vie religieuse d'une province. Le diocèse d'Arras*, Arras, 1949 [ancien, mais des chiffres intéressants].
- \*Christiane MARCILHACY, *Le diocèse d'Orléans sous l'épiscopat de Mgr Dupanloup (1849-1878)*, thèse, Paris, 1962, XXX+592 p. parue sous le titre *Le diocèse d'Orléans au milieu du*

*XIX<sup>e</sup> siècle. Les hommes et leurs mentalités*, Paris, Sirey, coll. « Histoire et sociologie de l'Église », 1964, XV+501 p. (B.S. Hist. Aix, B 282)[ouvrage pionnier ; préface de Gabriel LE BRAS].

Alfred MINKE, *Un Prélat concordataire dans les départements réunis : Mgr Zaepffel, évêque de Liège, 1802-1808*, Louvain-la-Neuve, Université de Louvain, « Recueil de Travaux d'histoire et de philologie », 1985, 560 p. (B.N.F., 4-Z-7225(27)).

Claude MULLER, *Dieu est catholique et alsacien. La vitalité du diocèse de Strasbourg au XIX<sup>e</sup> siècle, 1802-1914*, Lille, 1987.

Jean-Marie PÉRIÉ, *La Vie religieuse dans le diocèse de Rodez de 1801 à 1870*, thèse de doctorat, Université de Montpellier, 1986.

Louis PÉROUAS, *Refus d'une religion. Religion d'un refus en Limousin rural, 1880-1940*, Paris, E.H.E.S.S., 1985.

Pierre PIERRARD dir., *Histoire des diocèses de Cambrai et Lille*, Paris, Beauchesne, coll. « Histoire des diocèses de France » n°8, 1978, 352 p.

Liliane PINARD, *Les mentalités religieuses du Morvan au XIX<sup>e</sup> siècle (1830-1914)*, Dijon, Éditions Universitaires de Dijon, 1997, 629 p. (B.U. Aix, HIS 306.674 4 PIN).

Arlette PLAYOUST-CHAUSSIS. *La vie religieuse dans le diocèse de Boulogne au XVIII<sup>e</sup> siècle (1725-1790)*. Arras, Publication de l'Université de Lille III / Commission Départementale des Monuments Historiques du Pas-de-Calais, 1976, 291 p.

Abbé Ernest SÉVRIN, *Un conflit ecclésiastique sous la Restauration. Mgr de Latil, évêque de Chartres (1821-1824), et M. Chasles, curé de la cathédrale*, Chartres, 1950, 261 p.

Christian SORREL, *Les catholiques savoyards du Ralliement à la Seconde Guerre mondiale. Histoire du diocèse de Chambéry (1890-1940)*, thèse, Université de Montpellier-III, 1994, éditée : *Les catholiques savoyards. Histoire du diocèse de Chambéry 1890-1940*, Montmélian, La Fontaine de Siloé, 1995.

Bernard VOGLER, *Histoire des chrétiens d'Alsace des origines à nos jours*, Paris, Desclée, 1994, 428 p.

### ***e- Les diocèses provençaux***

Quelques publications d'ensemble sur les diocèses voisins de celui de Fréjus-Toulon.

Yvon BEAUDOIN o.m.i., *Le Grand Séminaire de Marseille sous la direction des oblats de Marie-Immaculée, 1827-1862*, Ottawa, 1966.

Guy BÉDOUELLE, Antoine LION, Luc THÉVENON, *Les Dominicains et l'image. De la Provence à Gênes, XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Nice, Serre, 2006, 204 p.

Raoul BUSQUET, *Documents relatifs à l'histoire religieuse de la Restauration conservés dans les Archives départementales des Bouches-du-Rhône (1814-1830)*, Paris, F. Rieder et Cie, 1914, 136 p. (A.M.T., P 3).

Fernand L. CHARPIN, *Pratique religieuse et formation d'une grande ville. Le geste du baptême et sa signification en sociologie religieuse (Marseille, 1806-1858)*, Paris, Le Centurion, 1964, 332 p. (B.S. Hist. Aix, C 245)[pionnier sur la question des délais de baptême].

Abbé M. CONSTANTIN, *Les Paroisses du diocèse d'Aix, les paroisses de l'ancien diocèse d'Aix*, Aix, A. Makaïre, 1890, 559 p. (A.V.T.).

J. FONTANA, « Le diocèse de Nice 1814-1879 », *Nice historique*, 1975 et 1976.

Marie-Hélène FROESCHLÉ-CHOPARD, *Itinéraires pèlerins de l'ancienne Provence*, Marseille, La Thune, 2002, 285 p. (BU Aix, 944.89 ITI)[études de cas, très bonne carte p. 49].

Françoise HILDESHEIMER dir., *Les diocèses de Nice et Monaco*, Paris, Beauchêne, coll. « Histoire des diocèses de France », n°17, 1984, 387 p. (M.M.S.H., F.ME 270 DIO)[quelques éléments sur l'arrondissement de Grasse].

Dominique JAVEL, *Transmettre la foi au Diocèse d'Avignon, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, thèse de doctorat, Université de Montpellier III, 1997, éd. condensée : Avignon, Éditions A. Barthélemy, 2000, 435 p.

Philippe JOUTARD, *Cinq siècles de protestantisme à Marseille et en Provence*, Marseille,

Fédération Historique de Provence, 1978.

B. LORENZATO, *Histoire de l'Église de Marseille*, Paris, Les Éditions du Cerf, 1984, 63 p. (B.M.T., 45297)[ouvrage de vulgarisation contenant des renseignements intéressants, notamment des chiffres, mais aucune référence de sources ou de bibliographie].

*Marseille au XIX<sup>e</sup>. Rêves et Triomphes*, Musées de Marseille – Réunion des Musées Nationaux, 1992, 446 p. (M.M.S.H., F.ME 700 MAR)[chapitre sur la religion écrit par Régis Bertrand].

\*Abbé PASCAL, « Le Clergé du diocèse d'Aix pendant le XIX<sup>e</sup> siècle », *Annales de Provence*, 3<sup>e</sup> série, paru en plusieurs livraisons :

- 21<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup>1, janvier-février-mars 1924, p. 28-49 (archevêques et évêques).
- 21<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup>2, avril-mai-juin 1924, p. 57-89 (chanoines, évêques promus).
- 21<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup>3, juillet-août-septembre 1924, p. 113-145 (décorés, membres de sociétés, écrivains, musiciens).

t. à p. Aix-en-Provence, Librairie Dragon, 1925.

\*Abbé PASCAL, « Le Clergé du diocèse de Marseille pendant le XIX<sup>e</sup> siècle, 1789-1925 », *Annales de Provence*, 3<sup>e</sup> série, paru en plusieurs livraisons :

- 22<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup>1, janvier-février-mars 1925, p. 35-51 (évêques, émigrés, chanoines).
- 22<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup>2, avril-mai-juin 1925, p. 57-70 (chanoines, évêques promus).
- 22<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup>3, juillet-août-septembre 1925, p. 146-157 (pourvus de dignités, décorés, membres de sociétés).
- 22<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup>4, octobre-novembre-décembre 1925, p. 185-196 (écrivains).

\*Jean-Rémy PALANQUE dir., *Le diocèse de Marseille*, Paris, Letouzey et Ané, 1967, 337 p. (A.V.T., 955).

\*Jean-Rémy PALANQUE dir., *Le diocèse d'Aix-en-Provence*, Paris, Beauchêne, 1975, 280 p. (A.V.T., 1540).

Hélène ROZELOT, *Le patrimoine du diocèse de Nice de 1792 à 1905*, D.E.A. d'Histoire, dirigé par Ralph SCHOR, Université de Nice, 1992, 97 p.

*Souvenirs du petit séminaire et collège catholique de Marseille*, Paris, Ambroise Bray, 1866, 2 t., 254 p. (Bibl. dioc. Aix, PR 336)[recueil de poésies de circonstance].

*Histoire géographique, naturelle, ecclésiastique et civile du diocèse d'Embrun*, 1783, t. I, 562 p. (Bibl. dioc. Aix, PR 361)

Danielle TARTAKOWSKY, Alain CORBIN, Noëlle GÉROME, *Les usages politiques des fêtes aux XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Publ de la Sorbonne, 1994, 440 p. (recueil d'articles)(M.M.S.H. 306 USA).

Patrick VERLINDEN, *La Provence chrétienne. Les plus beaux sites*, Marseille, Éd. Les 7 Collines, 2005, 348 p. (Bibl. Méj., US 726 PRO)[ouvrage essentiellement touristique, comportant de rapides résumés historiques, nourri de belles illustrations].

## **f- Les diocèses de Fréjus et Toulon**

### **f1- Études générales sur les diocèses varois**

*Annuaire du diocèse de Fréjus-Toulon 1999*, p. 26-27 [présentation historique très synthétique, supprimée dans les éditions suivantes].

\*Archives de la cathédrale de Toulon, *L'Église de Toulon après le Concordat. Correspondance entre Monseigneur Champion de Cicé et les prêtres de Toulon, 1802-1803*, s. d., 35 p. (Archives diocésaines, non coté).

\*Chanoine Joseph-Hyacinthe ALBANÈS, *Gallia christiana novissima. Histoire des archevêchés, évêchés et abbayes de France accompagnée des documents authentiques recueillis dans les registres du Vatican et les archives locales*, Montbéliard, Société anonyme d'impr. Montbéliardaise, t. 1 : « Aix, Apt, Fréjus, Gap et Sisteron », 1899 : « Évêché de Fréjus », col. 305-432.

Joseph ANTELMY, *Description du diocèse de Fréjus*, 1676, éd. *Annales du Sud-Est varois*, t. XVIII, 1995, 83 p. (A.V.T., sans cote)[avec carte du diocèse pré-révolutionnaire].

\*Joseph ANTELMY repris par Jacques Félix GIRARDIN, *Description historique du diocèse de*

- Fréjus*, 1749-1754, publiée par l'abbé Jean-Baptiste DISDIER, Draguignan, C. et A. Latil, 1872, 423 p. (A.V.T., 301.VAR)[actualisation de l'œuvre précédente, décrivant les églises du diocèse de Fréjus d'Ancien Régime].
- R. AUBERT, « Fréjus », *Dictionnaire d'Histoire et de géographie ecclésiastique*, t. XVIII, 1977, col. 1225-1240 [bonne bibliographie ; carte col. 1227-1228].
- Gabriel Henri BLANC, *Le Var religieux*, Cavaillon, Impr. Rimbaud, 1986, 704 p. (A.V.T., 29.VAR)[une simple compilation].
- \*Maurice BORDES, « Le diocèse de Grasse aux XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles », *Recherches régionales*, 27<sup>e</sup> année, n°97, octobre-décembre 1986, p. 2-16.
- \*Chanoine Émile BOUISSON, *Histoire des évêques de Toulon*, Toulon, Impr. G. Rougeolle, 1927, 283 p. (A.M.T., V 36)[très détaillé, s'arrête à la Révolution].
- Abbé Raymond BOYER, *Notice historique sur l'ancien évêché de Toulon*, 1956, 12 p. [manuscrit aux Archives diocésaines, avec carte du diocèse au Moyen Age et très bonnes notes bibliographiques].
- Serge CHIERICO, *L'Ordre de Malte en Provence orientale aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Nice, Serre, 2001, 160 p.
- Abbé Jean-Baptiste DISDIER, « Notice ou inscription historique du diocèse de Fréjus », *Bull. Soc. Drag.*, VIII, 1870-1871, p. 1-311.
- \*Abbé Hippolyte ESPITALIER, *Les Évêques de Fréjus*, 4 vol., surtout t. 3 : « Du XIII<sup>e</sup> siècle à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », Draguignan, Impr. Latil, 1898, 535 p. et t. 4 : « le XIX<sup>e</sup> siècle », Fréjus, Impr. J. Cisson, 1904, 191 p. (A.V.T., 302.VAR 3 et 4).
- Marie-Hélène FROESCHLÉ-CHOPARD dir., *Dieu et les hommes en pays de Haute-Siagne. Le patrimoine religieux de Cabris, Escragnoles, Peymeinade, Saint-Césaire, Saint-Vallier, Spéracèdes, Le Tignet*, Nice, Serre, 2004, 192 p.
- L. GAILLARD, « Fréjus », *Catholicisme. Hier, aujourd'hui, demain*, t. IV, 1956, col. 1579-1581 [succinct].
- Hélène HERMIEU, *La vie religieuse à Toulon de 1830 à 1852*, D.E.S. dactylographié, Faculté des Lettres d'Aix-en-Provence, 1964, 96 p. (A.V.T., 265 TLN R).
- Mgr Louis-Albert JOLY de CHOIN (évêque de Toulon), *Instructions sur le rituel de Toulon imprimées d'après les manuscrits de l'auteur par ordre de Mgr G.-F. Moreau, évêque de Mâcon*, Lyon, Frères Périsse, 1778, 3 vol., rééd. 1829, 6 vol.
- Dr Gustave LAMBERT, *Histoire des Evêques de Toulon*, 1880 (A.V.T.).
- Léon LÉVY-SCHNEIDER, *L'application du Concordat par un prélat d'Ancien Régime, Mgr Champion de Cicé*, Paris, F. Rieder, 1921, XVI+604 p. [l'archevêque d'Aix-en-Provence avait le département du Var dans son diocèse de 1802 à 1810].
- Frédéric MIREUR, *Les Frères prêcheurs à Draguignan*, Draguignan, 1913.
- Frédéric MUYARD, *Le gouvernement spirituel et temporel d'un diocèse sous l'Ancien Régime : le diocèse de Grasse au XVIII<sup>e</sup> siècle*, thèse de doctorat de Droit, Université de Nice, 1977, 511 p. (Médiathèque de Grasse, HL\_400395 MUY MAHP).
- André-Jacques PARÈS, *Le Procès Girard-Cadière (Toulon, Aix... 1731). Bibliographie Anecdotique*, Marseille, Institut historique de Provence, 1928, 151 p. [sur une célèbre affaire qui a défrayé la chronique au XVIII<sup>e</sup> siècle].
- Chanoine Louis PORTE, *Initiation à l'histoire du diocèse de Fréjus-Toulon et hagiographie*, s. d., 12 p. (manuscrit aux Arch. Dioc. de Toulon).
- Abbé Victor SAGLIETTO, *Revue des ouvrages et opuscules composés par les Membres du Clergé du diocèse de Fréjus et Toulon depuis les débuts du siècle dernier*, Cannes, Impr. Cruvès et Vincent, 1934, 113 p.
- A. SIFFRE, *La Vie religieuse dans les Alpes-Maritimes pendant la Révolution et l'Empire*, D.E.S. d'Histoire, Faculté des Lettres d'Aix-en-Provence.

## f2- Les paroisses varoises

Une source essentielle sur les églises du Var et les grandes dates de leur histoire :



\*Chanoine Louis MALAUSSE, *Églises et chapelles du Var*, 10 classeurs manuscrits illustrés (Archives diocésaines, usuel non coté)[avec bibliographie complète, mais ancienne].

D'autres vues d'ensemble :

Chanoine Émile BOUISSON, *Aperçu historique sur les Chapelles et Églises du Var*, Toulon, Impr. du Petit Var, 1932, 19 p. (B.Apost. Vatican, R.G.Storia.IV.6294(int.13))[notes de conférence].

Chanoine Émile BOUISSON, *Promenade historique à travers les chapelles du Var. Les sanctuaires de Notre-Dame*, Toulon, Société des Impr. toulonnaises, 1933, 31 p. (extrait AVT)

P. Emile DÉCIMO, *Anniversaires de nos églises*, dactylographié, 1998, 51 p. (Arch. Diocésaines, non coté)[notes historiques sur 7 églises de l'agglomération toulonnaise].

Jean FALCUCCI, *Les Chapelles du Var*, Toulon, Éditions Pleine Page, 1990, 144 p. (Evêché de Toulon, non coté)[aquarelles et notes historiques souvent reprises du chanoine Malausse].

Bernard MARCHAND, *Inventaire sommaire des églises et chapelles du Var*, Toulon, Chez l'auteur, 2001, 2 vol., 113 p. (A.V.T., 392.VAR 1 et 2)[liste de tous les édifices religieux par commune].

Dans le détail, on signalera quelques ouvrages, opuscules ou articles spécialisés. Ont été omis tous les ouvrages traitant exclusivement de la description de l'édifice religieux communal ou d'une période antérieure à la Révolution.

#### – Les Arcs

Un habitant des Arcs, *Histoire de Michelle, la grande cloche des Arcs : souvenirs de 1638 en l'an 1849*, Draguignan, Bernard, [1849 ?], 15 p. (A.D. Var, BR 845).

#### – Bandol

« Deux siècles en arrière », *Var Matin* du 28 décembre 1999.

Alain VIGNAL, *Petite Histoire de la paroisse de Bandol*, Bandol, Éditions de la Paroisse, 1997, 42 p. (rééd. 1998, 52 p.)[rapide commentaire des événements, avec quelques statistiques et petite bibliographie].

Alain VIGNAL, *250 ans d'Histoire. La Paroisse de Bandol (1751-2001)*, Bandol, Éditions de la Paroisse, 2001, 73 p. [plus détaillé et problématisé].

#### – Bargemon

\*Abbé Louis SAUZÈDE, *Histoire religieuse de Bargemon dédiée à S.G. Monseigneur Jordany*, Marseille, Alexandre Gueidon, 1868, 229 p. (A.V.T., 54.VAR ; A.D. Var, 20982) ; rééd. sous le titre *Histoire de Bargemon*, Paris, Office d'édition du livre d'histoire, coll. « Monographie des villes et villages de France », 1995, 225 p. (A.D. Var, 10076) [un chapitre précis sur la Révolution, p. 146-171].

#### – Barjols

Joseph-Michel d'ANDRÉ-BARDON, « Le Christ de Barjols ; (suivi de) la faïence de Varages », *Bull. Soc. Drag.*, t. XIX, (1892-1893), t. à p. Draguignan, Latil, 1893, 9 p. (A.D. Var, BR 999).

Gabriel Henry BLANC, *Notice historique de la Collégiale de Barjols. Vie et traditions de Saint-Marcel*, Brignoles, Impr. Stimpo, 1976, 46 p. (Bibl. Sém., 380.3).

Michel FOUSSARD, Jean-Loup FONTANA, *Barjols : l'orgue de la Collégiale*, Marseille, Conservation Régionale des Monuments historiques de Provence-Alpes-Côte-d'Azur, 1987, 48 p. (A.D. Var, BR 402).

Paul VAILLANT, *Barjols et le culte de Saint-Marcel*, Toulon, Impr. catholique Cité Montéty, 1903, 137 p. (A.V.T., 57.VAR ; A.D. Var, D 3)[rares détails à glaner sur le XIX<sup>e</sup> siècle].

#### – Le Beausset

Joël CANDAU, *Les Oratoires dans l'espace rural varois. Canton du Beausset*, thèse, Université de Nice, 1983 (49.VAR R 1).

\*Docteur Gérard DELAFORGE, *Histoires du Beausset. L'Église de 1789 à 1914*, Le Beausset, Chez l'auteur, 2000, 127 p. (A.V.T., 396.VAR).

Abbé Louis DUPUI, « Monographie de la paroisse du Beausset », *Bull. Soc. Drag.*, t. 11, 1876-77,

p. 109-183 ; t. à p. Draguignan, Impr. C. et A. Latil, 1877, 107 p. (voir <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5749786h/f51>)[concerne surtout l'Ancien Régime et la nomenclature des chapelles de la commune].

P. M. ROUX, *Le Beausset, étude historique et géographique concernant l'ancien golfe, le double réseau de vigies et le sanctuaire de Notre-Dame du Beausset-Vieux*, Marseille, Ruat ; 2<sup>e</sup> éd. Toulon, Figard, 1910, 20 p. (A.D. Var, BR 995).

« Siècles passés », article dans *Var Matin* du 22 août 2000.

#### – Bormes

Louis HONORÉ, *Les registres de catholicité de la paroisse de Bormes*, Draguignan, Latil, 1917, 56 p. (A.D. Var, BR 1364).

André PIERRE, *L'Église Saint-Trophime de Bormes (Var)*, Toulon, Impr. nouvelle, 1976, 28 p. (A.D. Var, BR 1361).

#### – Brignoles

Dom Henri JAUBERT, *Notre-Dame de Lorette, près de Brignoles : notice historique avec planches gravées et sceaux en phototypie*, Marseille, Impr. marseillaise, 1886, 97 p. (A.D. Var, BR 1738).

Frédéric MIREUR « Procession d'action de grâces à Brignoles (Var) en l'honneur de la délivrance d'Orléans par Jeanne d'Arc (1429) », *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1893, n°2, p. 175-182 (A.D. Var, BR 1368).

« Notes historiques sur Brignoles », *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 24 août 1878, p. 547-549, 31 août 1878, p. 560-561, 7 septembre 1878, p. 575-577, 14 septembre 1878, p. 590-596.

Lou Peysan de l'Amaroun, *A Sant Louis, Evesqué, patroun et proutectour dé Brignolo*, Brignoles, Vian, 1868, 4 p. (A.D. Var, BR 1317).

#### – Cabasse

Georges BERARD, *Petite Histoire de la chapelle Saint-Loup, à Cabasse*, Association des Amis des chapelles et oratoires de Cabasse, 1984, 22 p. (A.D. Var, BR 1492).

#### – La Cadière

Abbé Magloire GIRAUD, *Histoire du prieuré de Saint-Damien, établi sur les ruines de l'ancien Tauroentum*, Toulon, Laurent, 1849, 120 p. (A.D. Var, D 9).

#### – Callian

Association Callian au fil du temps, *Nos chapelles : témoins ou fantômes ? Callian 83440*, s.l., 1996, 16 p. (Evêché, dossier Callian).

#### – Le Castellet

E. FERRARI, *Le Castellet (Var) : historique de l'église*, s.l., 1965, 37 p. (A.D. Var, D 238).

#### – La Celle

Abbé Pierre CHAIX, « L'Hostie miraculeuse de la Celle », *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 18 décembre 1943, p. 320-324.

Abbé J. S., « La Celle et son hostie miraculeuse », *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 7 janvier 1893, p. 11-13.

#### – Collobrières

Pierre CONSEIL dir., *Histoire de Notre-Dame des Victoires*, Collobrières, Association culturelle, 1996, 21 p. (A.D. Var, BR 321).

#### – Correns

Abbé V. AUZET, *Notice historique sur Correns et son fameux pardon*, Toulon, Impr. catholique, 1901, 38 p. (A.D. Var, BR 1374 ; A.V.T., carton V2bis).

Gilles BOUIS, Henri AUTHOSSERRE, *Le Pardon de Correns : un pèlerinage traditionnel au cœur de la Provence*, Correns, Paroisse de Correns, 1956, 32 p. (A.D. Var, BR 762).

#### – Cotignac

Gabriel Henri BLANC, *Histoire religieuse de Cotignac*, Cotignac, Chez l'auteur, 1986, 320 p. (A.D. Var, 30050).

#### – La Crau

Chanoine Émile BOUISSON, « Une page d'histoire religieuse sous la Révolution à la paroisse de la Crau », *Archives Hist. Diocèse de Fréjus-Toulon*, n°16, 1935, p. 145-155.  
*La Navarre : 100 ans (1878-1979)*, s.l., s.n., 1979, 24 p. (A.D. Var, BR 1490).

– **Draguignan**

Chanoine ALBIN, *Mémoire historique et chronologique sur l'Église de Draguignan*, s.l., s.n., 1890, 69 p. (A.D. Var, BR 1298).

Anonyme, *Notre-Dame du Peuple de Draguignan. Histoire du sanctuaire et Pratiques de dévotion*, Draguignan, Impr. C. et A. Latil, 1894, 148 p. (A.V.T., 305.VAR ; A.D. Var, D 131)[détails intéressants sur le XIX<sup>e</sup> siècle].

Anonyme, *Notre-Dame de Montserrat à Draguignan : souvenirs de l'histoire locale*, Draguignan, Impr. Latil, 1880, 34 p. (A.D. Var, BR 498).

Abbé Firmin LAUGIER, *Le Monastère de la Visitation de Draguignan : étude d'histoire locale*, Draguignan, Impr. Latil, 1872, 69 p. (A.D. Var, BR 499). [extrait de *Bull. Soc. Drag.*].

\*Raymond POULLE, *Histoire de l'église paroissiale de Notre-Dame et Saint-Michel à Draguignan*, Draguignan, Garcin, 1865, 552 p. (A.V.T., 303.VAR ; A.D. Var, D 15)[inégal : des détails utiles, mais quelques erreurs].

– **Esparron**

Chanoine Pierre CHAIX, *Esparron-de-Pallières et Notre-Dame du Revest. Archéologie, histoire*, Toulon, Impr. Jeanne-d'Arc, 1933, 151 p. (A.V.T., 100.VAR)[des éléments très utiles ; liste des curés p. 87-89].

Fernand CORTEZ, *Esparron-de-Pallières (Var) : ses églises, ses seigneurs, la communauté de ses habitants*, Draguignan, Latil, 1885, 245 p. (A.D. Var, D 24).

– **Evenos**

M.B.L., « Hommage au père Alexandre », article dans *Var Matin* du 27 février 2000 [sur le père A. Dorgère, curé d'Evenos, mort le 23 février 1900].

– **Fayence**

CERHF, Fayence pendant la Révolution (B.U. la Garde, 944.93).

Pierre PENCHENAT, H. BARELLI, *Histoire des édifices religieux de Fayence : les 2 Saint-Jean-Baptiste et notice sur les chapelles fayençoises*, Mairie de Fayence, 1988, non pag. (A.D. Var, BR 26).

Abbé J.M. SIVAN, *Note historique sur Fayence : Notre-Dame du Cyprès*, Lérins, Bernard, 1901, 18 p. (A.D. Var, BR 1727).

– **Fréjus**

Guy DÉSIROT, *Les Chapelles de Fréjus*, Nice, Serre, 1995, 72 p. (A.V.T., 255.VAR).

Paul-Albert FÉVRIER, *La fête de saint François de Paule à Fréjus en 1858 : la « Bravade »*, Fréjus, Leydet, s.d., 21 p. (A.D. Var, BR 1482).

Paul-Albert FÉVRIER, Michel FIXOT, Lucien RIVET, *Au cœur d'une ville épiscopale : Fréjus*, Fréjus, Comité d'animation et d'action culturelles, 1988, 60 p. (A.D. Var, BR 1578).

Marcel FOUCOU, Georges SENEQUIER, *Saint François de Paule. Sa vie, son culte à Fréjus, sa bravade*, Fréjus, Chez les auteurs, 1998, 128 p. (B.M. Fréjus, 235.2 FOU).

Octave TEISSIER, *La Cathédrale de Fréjus : notes et documents accompagnés d'un plan*, Draguignan, Latil, 1849, 31 p. (A.D. Var, BR 1739).

Octave TEISSIER, *Notice historique sur la commune de Fréjus et sur son évêché*, Toulon, Vincent, 1864, 15 p. (Géographique, historique, biographique et statistique du département du Var)(A.D. Var, BR 951).

Paul TERRIS, « La Fête de saint François de Paule à Fréjus », *Annales de Provence*, t. 1, mai 1883, p. 266-335 (t à p Marseille, Chauffard ; Fréjus, Leydet, 1883) (A.D. Var, BR 953).

– **Grasse**

Joseph FARNARIER, *Contribution à la connaissance de la ville de Grasse. II-la Cathédrale. III-l'Evêché de Grasse*, Grasse, L. Carestia, 1981, 199 p. (A.V.T., 1954)[des renseignements, mais mal classés].

- Abbé Joseph Philomène LATIL, *Histoire civile et religieuse de Grasse pendant la Révolution*, Grasse, Alphonse, 1905, 2 vol., 258 et 119 p. [par un curé de Grasse].
- **Grimaud**  
Bernard ROMAGNAN, Elisabeth SAUZE coll., *Commune de Grimaud : Chapelle Notre-Dame de la Queste. Lieu de culte, lieu de vie, étude historique*, Cogolin, SIVOM du Pays des Maures et du Golfe de Saint-Tropez, 1999, 45 p. (A.D. Var, BR 760).
- **Hyères**  
*Notre-Dame de Consolation à Hyères*, Lérins, Impr. de l'Abbaye, 1908 (A.V.T., 305.VAR).  
Paul TURC, *L'église Saint-Louis d'Hyères*, Hyères, CCCP, coll. « L'Histoire d'Hyères », 1992, 66 p. (A.V.T., 401.VAR ; A.D. Var, BR 359)[d'un grand intérêt].
- **Lorgues**  
André BARBES, *Dieu et Patrie. Discours prononcé à la distribution des prix de l'école des Frères de Saint-Gabriel à Lorgues le 19 août 1883*, Paris, Victor Palmé, 1883, 23 p. (A.V.T., carton V 6.71)[très instructif sur les mentalités religieuses locales].  
Dr C. (CORDOUAN), *Notice historique sur l'église de Lorgues*, Draguignan, Gimbert, 1863, 64 p. (A.D. Var, BR 1749).  
Christian DELSERAY, *La Collégiale Saint-Martin de Lorgues*, Colmar, Ingersheim, 1981, 17 p. (A.D. Var, BR 1649).  
L. A. de RUFFI, *Saint Ferréol martyr et l'ermitage de ce nom à Lorgues*, Draguignan, Impr. C. et A. Latil, 1873, 77 p. (A.V.T., carton V 6.71 ; A.D. Var, BR 1733)[sur le monastère Saint-Ferréol de Lorgues et ses aléas].
- **Méounes**  
Robert MAGAUD, *Paroisse de Méounes-les-Montrieux (Var). Église de Saint-Eutrope*, s.l., 2003, 38 p. (Evêché, dossier Méounes)[très descriptif, beaucoup d'illustrations en couleurs].
- **Montauroux**  
Anonyme, *Annales paroissiales de Montauroux (projet commencé en 1846)*, transcrit par Matthieu CECCHINATO en août 2008, en ligne sur <http://aserp-montauroux.fr/content/view/166/> (consulté le 1<sup>er</sup> août 2010).
- **Mougins**  
David GIORDANENGO, Yves UGHUES, *Notre-Dame de Vie, Mougins*, Grasse, Éd. TAC-Motifs, 2005, non pag. (Médiathèque de Grasse, HL\_400421 GIO MAHP).
- **Le Muy**  
Abbé Édouard GIBELIN, *Notice sur Notre-Dame de la Roquette*, Fréjus, Impr. Cisson, 1898, 20 p.
- **La Napoule**  
H. E. (Abbé Hippolyte ESPITALIER), « Notes sommaires sur la Napoule », *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 30<sup>e</sup> année, n°45, 7 novembre 1896, p. 720 ; 30<sup>e</sup> année, n°48, 28 novembre 1896, p. 768-769 [des éléments sur le clergé].
- **Ollioules**  
A.C., « Des siècles de vie à Faveyrolles », *Var Matin* du 25 mai 2000 [l'histoire d'une chapelle de quartier].  
Abbé Émile DECIMO, *La Vie d'une paroisse du Var, Ollioules*, Olioules, J.-F. Garel, 1983, 99 p. (AVT, 162.VAR), rééd. Calvi, Signature di Balagna, 2005, 106 p. (Evêché de Toulon, non coté)[surtout sur le XX<sup>e</sup> siècle].
- **Pierrefeu**  
Pierre AUMÉRAN, *Pierrefeu-du-Var. son église et ses chapelles*, La Valette-du-Var, Association des Amis de l'orgue de Pierrefeu, 2005 [très détaillé, belles illustrations].
- **Le Pradet**  
*Annales ecclésiastiques de la paroisse du Pradet (1858-1880)*, cité par Raymond JARDIN.  
M.C., « Enfin la croix tréflée », *Var Matin* du 5 juin 2000 [sur la consécration de l'église].
- **Rians**  
Chanoine MALAUSSE, *L'église de Rians et son histoire*, Aix-en-Provence, Makaire, 1971, non pag. (A.D. Var, BR 1715).

– **Saint-Cyr**

Abbé Guy MIRAGLIESE, *Note historique sur l'église de Saint-Cyr-sur-Mer (Var)*, Toulon, Dupli-offset, 1983 (A.V.T., 164.VAR R).

– **Saint-Maximin**

Abbé Michel MONCAULT, *Saint-Maximin de Provence. La basilique Sainte-Marie-Madeleine et le couvent royal dominicain*, Aix-en-Provence, Edisud, 1985 (A.V.T., 176.VAR), 3<sup>e</sup> éd. 2003, 63 p. (MEJANES, 726 MON).

Louis ROSTAN, *Notes sur l'église de Saint-Maximin (Var)*, Brignoles, Peyremond-Dufort, 1859 (A.V.T., 109.VAR R) ; rééd. Brignoles, Brunet-Chabert, 1886 (A.V.T., 343.VAR).

Louis ROSTAN, *Monographie des Dominicains de Saint-Maximin*, Draguignan, Latil, 1873 (A.V.T., 339.VAR).

L. VALATX o.p., *La basilique de Saint-Maximin La Sainte-Baume*, Toulon, Impr. Sainte Jeanne d'Arc, 1927, 138 p. (A.V.T., 28.VAR)[quelques mentions sur le XIX<sup>e</sup> siècle, p. 118-121].

– **Saint-Tropez**

Louis HONORÉ, « Un épisode de l'application de la Constitution civile du clergé, 1791 », *Institut historique de Provence*, t. II, 1925, p. 173-178.

Louis HONORÉ, « Poursuites judiciaires contre des prêtres réfractaires de Saint-Tropez », *Var historique et géographique*, t. VI (94), avril-juin 1943, p. 297-300.

– **Saint-Zacharie**

André MAILLOUX, *Une maladie curieuse, la Quinzoutite ou le Quinze Août à Saint-Zacharie. Étude de mœurs locales*, Draguignan, Olivier-Joulian, 1935, 80 p.

– **Seillans**

« Éphémérides de Seillans », *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 30<sup>e</sup> année, n°22, 181-184.

– **La Seyne**

Association des Anciens Élèves, *L'Institution Sainte-Marie, 1849-1999*, Gap, Louis-Jean, 1999, 367 p. (A.V.T., 429.VAR).

Louis BAUDOIN, *L'Église paroissiale Notre-Dame-du-Bon-Voyage de la Seyne-sur-Mer. Ses origines, son passé et son présent*, Marseille, Saint-Victor, 1975 (A.V.T., 324.VAR R)[par un célèbre érudit de la ville].

Abbé Paul TERRIS, *Institution Sainte-Marie. La Seyne-sur-Mer. L'histoire d'une maison d'éducation*, Toulon, Costel, 1882 (A.V.T., 346.VAR R)[discours prononcé lors d'une remise des prix].

– **Six-Fours**

Antonin CHAUDE, *L'Église de Saint-Pierre-ès-Liens de Six-Fours. Reliquaire d'art*, Toulon, Impr. Mouton, 1925, 31 p. (Arch. Mun. Six-Fours, BibH-11)[avec bibliographie artistique].

Comte V. de GAUDEMARIS, *Six-Fours. Ses églises*, Marseille, impr. marseillaise, 1909 (A.V.T., 32.VAR).

A. W., « La Trilogie éternelle », article dans *Var Matin* du 23 juillet 2000.

+ l'église paroissiale Notre-Dame de l'Assomption

J.D., « Une nouvelle église », article dans *Var Matin* du 24 février 2000.

+ le Brusac

J.D., « La maison des Bruscains », article dans *Var Matin* du 5 décembre 1999.

+ Notre-Dame du Mai

A.W., « Une vieille dame alerte », article dans *Var Matin* du 16 janvier 2000.

– **Solliès-Toucas**

Colonel André BEAUNOC, « L'église au fil de l'histoire (1) », article dans *Var Matin* du 7 février 2000.

– **Solliès-Ville**

P. MAUREL, *Le vieux Solliès et ses monuments religieux*, s.l.n.d. (cité par Reynaud).

Marie-Georges TOMASINI, *Étude de Patrimoine. Église Saint-Michel de Solliès-Ville*, Étude dactylographiée, U.T.V., 1999 (A.V.T., 78.VAR R).

– **Tavernes**

*Notice historique sur Tavernes et sur la chapelle et ermitage de Notre-Dame de Bellevue*, Toulon, Impr. catholique, 1898, 46 p.

– **Le Thoronet**

Edmond BARBIER, *Le Thoronet. L'abbaye et les habitants de la Renaissance à la Révolution*, Barbentane, Équinoxe, coll. « Mémoires du Sud », 2002, 347 p. [étude universitaire].

– **Toulon**

Un certain nombre d'articles et de petites études peuvent se trouver dans le grand classeur « Toulon 4. Religion », divisé en catégories thématiques, à la bibliothèque des Amis du Vieux Toulon (mais ils concernent principalement le XX<sup>e</sup> siècle).

S. BONNOME, « Un événement religieux à Toulon en 1842 », *Bull. Soc. A.V.T.*, 1942, p. 39-45.

Chanoine Émile BOUISSON, « Les ordres religieux à Toulon et dans le diocèse de Toulon avant 1789 », *Bull. Soc. A.V.T.*, 1930, p. 261-284.

Chanoine Émile BOUISSON, « La charité à Toulon », *Bull. Soc. A.V.T.*, n°31-32, juillet-décembre 1931, p. 125-134 [s'arrête à la Révolution].

Chanoine Émile BOUISSON, « Les divers cultes religieux à Toulon », *Bull. Soc. A.V.T.*, 1937, p. 15-22.

Chanoine Émile BOUISSON, « Les églises de Toulon », *Bull. Soc. A.V.T.*, 1941.

\**Notice Cathédrale de Toulon en 1790* (A.M.T., 4 Z 41)[liste du clergé séculier et régulier de la ville au début de la Révolution, avec le destin de la plupart des personnages].

Cdt Emmanuel DAVIN, *La Réforme à Toulon de 1553 à nos jours*, Toulon, Rebufat, 1946.

Charles GINOUX, *Notice historique sur les églises des deux cantons de Toulon*, Paris, Typographie E. Plon, Nourrit et Cie, 1896, 46 p. (A.V.T., carton Toulon Religion).

De façon plus précise, il faut citer :

+ sur la cathédrale Sainte-Marie

Mairie de Toulon, *La cathédrale de Toulon*, Toulon, Mairie de Toulon, 1996, 28 p. (A.M.T., sans cote)[petite brochure qui fait un point intéressant].

Dr Tony MARMOTTANS, *Toulon et son histoire, du Moyen Age à la Belle Epoque*, op. cit. (A.V.T., 261.TLN)[avec résumé de l'histoire de chaque église de la ville].

André-Jacques PARÈS, « Le tranfert des Dépouilles mortelles de Mesdames Adélaïde et Victoire de France (filles de Louis XV) de Trieste à l'Abbaye Saint-Denis. Cérémonies et séjour à Toulon (11 décembre 1814 – 7 janvier 1817) », *Bull. Académie du Var*, 1917.

Abbé RAUZY, *La cathédrale Sainte-Marie de la Seds à Toulon*, Toulon, Impr. Sainte-Jeanne d'Arc, 1928, 38 p. (A.V.T., carton Toulon Religion)[assez architectural].

Mgr TORTEL, *Notice sur les reliques conservées dans l'Église cathédrale Sainte-Marie de Toulon*, Toulon, Impr. Th. Gaillac, 1895, 19 p. (B.M.T., 44 752)[contient des éléments historiques sur la restauration du culte au Concordat].

\*Mgr TORTEL, *Notice historique sur l'église Sainte Marie de Toulon*, Toulon, Impr. catholique cité Montéty, 1898, XVI+358 p. (Archives diocésaines, sans cote)[très utile].

+ sur l'église Saint-Louis

Mgr Victorin ARÈNE, *In Memoriam. Église Saint-Louis de Toulon, 1707-1944*, Toulon, 1944, 11 p. (A.M.T., 4 Z 32)[très court, mais utile].

Chanoine Maurice BONNIN, *Notes historiques concernant la paroisse Saint-Louis de Toulon*, s.l., 1982, 38 p. (A.V.T., carton Toulon Religion)[reprend et amplifie Arène].

+ sur l'église Saint-Pierre

Abbé J. RAUZY, *Essai historique sur l'église Saint-Pierre de Toulon ; récit des fêtes du centenaire de cette paroisse, 1809-1909*, Toulon, Cisson, 1909, 30 p. (A.D. Var, BR 2190).

+ sur l'église Saint-François-de-Paule

Louis JANVIER, *Notice historique et chronologique sur l'église Saint-François de Paule dite église Saint-Jean à Toulon*, 2 p. (A.M.T., 4 Z 42).

VÉLAN, *Historique de l'église Saint-François-de-Paule*, Toulon, Impr. et lithographie E. Aurel,

- 1860, 84 p. (A.V.T., carton Toulon Religion).  
+ sur l'église Saint-Cyprien
- M. HÉE, *Centenaire. Historique de l'église Saint-Cyprien et de la Communauté paroissiale*, plaquette, s.d., 12 p. (A.M.T., 4 Z 37).  
+ sur l'église Saint-Flavien
- Pierre COUETARD, *Histoire de paroisses Sanit-Flavien (150<sup>e</sup> anniversaire), Saint-Jean-Bosco (30<sup>e</sup> anniversaire) et Saint-Paul (25<sup>e</sup> anniversaire)*, Toulon, 1995, 102 p. (A.V.T., 243.TLN R)[complet].
- Notice sur la paroisse Saint-Flavien, Mourillon, depuis son érection jusqu'à ses noces d'or*, Marseille, Impr. et Libr. Saint-Thomas d'Aquin, 1894, 24 p. (A.V.T., carton Toulon Religion).
- + sur les différentes chapelles
- Lilian RENARD, « Sainte-Philomène bientôt traditionaliste », *Var Matin* du 10 septembre 2000.  
+ sur un centre de piété
- « L'arrière-boutique de Saint-Antoine », *Je dis tout*, n°16, 4<sup>e</sup> année, 18 avril 1908, p. 7 (A.V.T., sans cote).
- Etienne JOUVE, *L'arrière-boutique de Saint Antoine de Padoue et le pain des pauvres. Récit d'un témoin*, Paris, Victor-Retaux, 1895, 268 p. (A.V.T., 259. TLN).  
+ Points divers
- Cdt Emmanuel DAVIN, « Le sculpteur et peintre Sébastien Pesetti (1780-1860). Son cahier de travaux en Provence (document inédit) », *Bull. Soc. Drag.*, LXX, 1947, 1-22 [document très intéressant, permettant de cerner les goûts religieux de l'époque à travers les diverses commandes].
- Institution Saint-Maur. Relation de la fête du 200<sup>e</sup> anniversaire, 1686-1886*, Toulon, Impr. catholique Emile Costel, 1887, 73 p. (A.V.T., 191.TLN)[très narratif].
- Relation de la Mission de Toulon, suivie de celle de la Mission des Galères*, Toulon, Chez Magdelain, 1820, 67 p. (A.V.T., 231.MNE)[source précieuse, accompagnée d'un petit crucifix d'époque].
- Léon ROLAND, *Origines de la Société de Saint-Vincent de Paul. 10 années d'histoire locale*, Toulon, Impr. catholique, 1844, 33 p.
- Société Saint-Vincent de Paul, *Conseil central du Var, les conférences au diocèse de Fréjus et Toulon, 1843-1930*, Toulon, Impr. du Sud-Est, 1931, 40 p.
- **Tourves**
- Abbé Henri FOUGEIRET, *Les Pardons de Tourves. Le pardon à Tourves en l'an de grâce 1896*, Toulon, Impr. catholique, 1896, 63 p. (B.N.F., 8-LK7-30128).
- **Le Val**
- Dr REY, *L'Église et les chapelles du Val*, notice citée par H. Authoserre.
- **Valbonne**
- J.-P. CAVALIER, *La vie religieuse à Valbonne au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Mémoire de Maîtrise d'Histoire, Université de Nice, 1977.
- **La Valette**
- Maurice JEAN, « L'assassinat du curé de la Valette sous la Révolution », *Bulletin Soc. A.V.T.*, n°106, 1984, p. 133-142.
- **Vence et son ancien diocèse**
- François CALI, *Fragments d'une passion selon le Calvaire de Vence, en treize traits, quatorze Leçons et quatorze Images, avec un Inventaire photographique des cinquante statues polychromes de ce Calvaire représentant au naturel les mystères de la Passion*, Vence, Association de Sauvegarde des Monuments et Sites de Vence, 1976, non pag.
- Georges DOUBLET, *Monographie des paroisses (...) de l'ancien diocèse de Vence :*  
*Canton de Vence*, Nice, Malvano, 1900, 55 p.  
*Canton de Cagnes*, Nice, Malvano, 1902, 48 p.

*Canton de Courségoules, Saint-Auban, Bar, Nice, Malvano, 1903, 67 p.*

*Corrections et additions, Nice, Malvano, 1905, 16 p.*

Marie-Hélène FROESCHLÉ-CHOPARD, « Univers sacré et iconographie au XVIII<sup>e</sup> siècle : églises et chapelles des diocèses de Vence et de Grasse », *Annales ESC*, 1976, 31, n°3, p. 489-519.

Abbé Théodule LIONS, « Notice historique sur l'ancien évêché de Vence », *Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 25 août 1877, 11<sup>e</sup> année, n°34, p. 533-539 ; n°35, 1<sup>er</sup> septembre 1877, p. 551-554 ; n°36, 9 septembre 1877, p. 566-569 ; n°37, 15 septembre 1877, p. 581-586.

#### – La Verdière

Association pour la Sauvegarde de Patrimoine religieux de la Verdière, *Églises, chapelles et oratoires de la Verdière*, Manosque, Impr. Besson et Teissier, s.d., 32 p. (Evêché Toulon, sans cote)[surtout intéressant pour ses photographies].

REYNAUD, « Histoire d'une chapelle. Notre-Dame de Santé à la Verdière (Var) », *Annales de Provence*, 3<sup>e</sup> série, 21<sup>e</sup> année, n°4, oct.-nov.-déc. 1924, p. 188-211 et 22<sup>e</sup> année, n°5, janvier-février-mars 1925, p. 5-33 [va jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle].

#### – Villecroze

Jacques PARÈS, « L'esprit religieux à Villecroze pendant la Révolution », *Archives historiques du diocèse de Fréjus et Toulon*, n°8, 1934, p. 180-191 et n°9, p. 231-246.

### f3- Hauts lieux religieux du diocèse et divers

#### – Présentation et divers

*Orgues du Var et du Vaucluse*, Aix-en-Provence, Arcam/Edisud, s.d., non pag. (A.V.T., 633.PRO).

Paul AMARGUIER, Régis BERTRAND, Alain GIRARD, Daniel LE BLÉVEC, *Chartreuses de Provence*, Aix-en-Provence, Édusud, 1988.

Raoul BÉRENGUIER, *Les Abbayes de Provence*, 1960, rééd. Nouvelles Éditions latines, 1969.

Raoul BÉRENGUIER, *Églises et abbayes du Var*, Paris, Nouvelles Éditions latines, s.d., 32 p. (A.V.T., sans cote)[belles illustrations, un peu de texte].

Joël CANDAU, *Les Oratoires dans l'espace rural varois*, thèse, Université de Nice, 1984 (A.V.T., 49.VAR R 2).

Louis CLAPIER, *Les zouaves pontificaux du Var*, Le Beausset, Capelle, 1912, XV+448 p. (B.M.T., 19 634).

Pierre DUBOIS, *Les Capucins dans le Midi. Les Capucins varois. Solliès-Pont, 1650-1791*, Draguignan, le Dragon, 1966, 61 p. (A.V.T., 200.VAR).

Pierre DUBOIS, *Les Capucins dans le Midi. Les Capucins varois. Le Seyne-sur-Mer, 1621-1792*, Toulon, Impr. nouvelle, 1968, 101 p. (A.V.T., 336.VAR).

Pierre GERBAUD, *Les abbayes provençales*, Rennes, Ouest-France, 1980, 63 p. (Bibl. Sém. la Castille, 376)[description artistique et historique ; avec carte].

Sylvie FRACHON, *Notre-Dame de Pépiole*, s.l., s.d., 22 p. (Arch. mun. Six-Fours, usuel)[très court et général].

Louis HENSELING, Pierre IRIGOIN, *Les Oratoires du Var. Essai d'inventaire*, Aix-en-Provence, Éditions des Amis des Oratoires, 1957, 64 p. (A.V.T., 284.VAR)[avec carte de répartition].

Louis JANVIER, *Inventaire des oratoires du Var*, Aix-en-Provence, Roubaud, 1982 (A.V.T., 45.VAR)[plus complet, sans carte de répartition].

*Relation de la Bravade de Draguignan, le jour de la fête de Saint-Hermentaire*, Draguignan, Bernard, s.d., 25 p. (A.D. Var, BR 1495).

« Fêtes traditionnelles du pays raphaëlois », *Annales du Sud-Est varois*, t. XII, 1987, p. 31-47 (A.V.T., sans cote).

Abbé Henri FOUGEIRET, *Sanctuaires anciens et modernes de la Très Sainte Vierge dans les diocèses de Fréjus et de Toulon*, Toulon, Isnard, 1891, 245 p. (A.V.T., 316.VAR).

Jean GAVOT, *La Saint-Eloi, la Sainte-Barbe au Beausset*, le Beausset, Atelier du Beausset, 1983 (A.V.T., 215.VAR).

Robert HENRY, *Les hauts-lieux varois*, Vidauban, 1978, 134 p. (A.D. Var, C 137).

Henry LEVERT, *Les ex-voto de Notre-Dame des Anges*, Toulon, Siblas, 1989, 59 p. (A.V.T.,



198.VAR)[illustrations nombreuses].

MAURRON, « Mœurs et coutumes provençales. La Saint-Eloi à Signes », *Bull. Acad. du Var*, 1906.

Karl THIR, Raymond BOYER, *Les Chartreuses de Montrieux et de la Verne*, Salzbourg, Université de Salzbourg, 1985, 50 p.+76 ill. (AV.T., 212.VAR).

#### – La Celle

Raoul BÉRENGUIER, *Le Monastère Royal de la Celle*, Lille, Crouan et Roques, 1937, 80 p. + 2 pl. (Bibl. Acad. du Var, sans cote).

« Quelques notes sur la Celle », *Sem. Religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon*, 8 octobre 1869, p. 732-736 et 16 octobre 1869, p. 750-752.

#### – Cotignac

Gabriel Henri BLANC, *Histoire religieuse de Cotignac*, Cotignac, Chez l'auteur, 1986, 320 p. (A.D. Var, 30050).

Abbé Jean-Baptiste LAURE, *Histoire de Notre-Dame de Grâces de Cotignac (Provence)*, Marseille, Impr. marseillaise, 1886, 280 p. (A.V.T., 77.VAR)[passage intéressant sur la mission de 1809].

R.P. L. MARTEL, *Etude historique sur l'oratoire de Notre-Dame de Grâces en Provence (Cotignac)*, Paris, Téqui, 1881, 344 p. (A.V.T., 76.VAR).

A. MARTIN, *La Vierge du vœu de Louis XIII : Notre-Dame de Grâce de Cotignac (Var) et la dévotion française à Notre-Dame de l'Assomption*, Toulon, s.n, 1950, 10 p. (A.D. Var, BR 1503).

*Notre-Dame et saint Joseph sont apparus à Cotignac*, Draguignan, Éditions du Sud-Est, s.d. [v. 1995], 34 p.

Abbé E. VINCENS, *Notice historique et populaire sur Notre-Dame de Grâces*, Toulon, Impr. Jeanne d'Arc, 1918, 175 p. (A.V.T., 73.VAR)[plus religieux qu'historique].

#### – Lérins

Abbé Louis ALLIEZ, *Visite de Lérins*, Brignoles, Perreymond-Dufort, 1840.

Abbé Louis ALLIEZ, *Histoire du monastère de Lérins*, Paris, Didier et Cie, 1862, 3 t. (A.V.T., 1940 1, 2 et 3)[une référence sur le sujet].

Jean-Jacques ANTIER, *Lérins. L'île sainte de la Côte d'Azur*, Paris, S.O.S., coll. « Hauts lieux de spiritualité », 1973, 350 p. (Bibl. la Castille, 381.4)[assez complet, bon point bibliographique].

\*Régis BERTRAND, Yann CODOU, Dom Vladimi GAUDRAT, Mireille LABROUSSE, Jean-Marie LE GALL, Eliana MAGNANI, *Histoire de l'abbaye de Lérins*, coll. « Cahiers cisterciens », série « Des lieux et des temps », n° 9, Abbaye de Bellefontaine, ARCCIS, 2005.

Père Vladimir GAUDRAT, Jérôme KELAGOPIAN, *Abbaye de Lérins*, Nice, Gilletta / Nice Matin, 2005, 167 p. [beaucoup de photographies].

Nicole et Jean LAPEYRE, *Lérins. Saint-Honorat, l'île des contrastes*, Cagnes-sur-Mer, Edica, 1984, 151 p. (Méjanes, 255 LAP)[nombreuses photographies, faible part historique].

Un Moine de Lérins, *L'île et l'abbaye de Lérins. Récits et description*, Notre-Dame de Lérins, Impr. Marie-Bernard, 1895, 240 p. (A.V.T., 1944) ; 2<sup>e</sup> éd. 1909, 313 p. (A.V.T., 1945).

« Lérins, l'île des saints », *Église de Fréjus-Toulon*, 1969, n°12, 22 juin 1969, p. 15-20 [A l'occasion du centenaire de l'installation des cisterciens].

Henri MORIS, *L'abbaye de Lérins. Histoire et monuments*, Paris, Plon, 1909.

J. PUVEREL, *Les îles de Lérins et le monastère Saint-Honorat*, Antibes, 1869.

Mgr François-Xavier REDON, *Un serviteur de Marie. Le révérendissime Dom Marie Bernard fondateur et premier vicaire général des cisterciens de l'Immaculée Conception dits de Sénanque, abbé de Lérins*, Abbaye de Notre Dame de Lérins, Cannes, 1904.

Dom Marie-Bernard de TERRIS, *Histoire de Lérins*, Nice, 1965.

Anne VIALON, *Quelques aspects des luttes de l'abbaye de Lérins au XVIII<sup>e</sup> siècle*, thèse de Droit, Université d'Aix-Marseille, 1958.

#### – Montrieux

- \*Paul AMARGIER, Régis BERTRAND, Alain GIRARD, Daniel LE BLEVEC, *Chartreuses de Provence*, Aix-en-Provence, Édisud, 1988.
- Marc DUBOIS, *Chartreuse de Notre-Dame de Montrieux (Var)*, t. à p. de la revue *Mabillon*, Ligugé, 1936, 112 p. (A.V.T., 223.VAR)[publication de documents importants].
- M. MONGIN, A. PAUL, *Montrieux*, Toulon, 1912.
- La vie des Chartreux « au désert ». Chartreuse de Montrieux*, Méounes, Chartreuse de Montrieux, 1955, non pag. (A.V.T., 216.VAR)[peu historique].
- H. de VILLENEUVE-FLAYOSC, *Notice sur le monastère de Montrieux*, Brignoles, 2<sup>e</sup> éd., 1892.
- **La Sainte-Baume**
- Abbé Joseph-Hyacinthe ALBANÈS, *Le Couvent royal de Saint-Maximin en Provence de l'Ordre des Frères Prêcheurs. Ses prieurs, ses annales, ses écrivains*, Draguignan, Latil, 1880 (A.V.T., 350 VAR R).
- Guy CHASTEL, *La Sainte-Baume*, Paris, Flammarion, 1930 (A.V.T., 410.VAR).
- CHEVALIER, *Notice sur la Sainte-Baume accompagnée de vues et de Plans*, Paris, Firmin Didot, 1822 (A.V.T., 82.VAR R).
- Père Philippe DEVOUCOUX DU BUYSSON o.p., *Histoire du pèlerinage de Saint-Maximin et de la Sainte-Baume*, t. 1, Marseille, Impr. Fondation Don-Bosco, 1994 (A.V.T., 337.VAR 1).
- Père Philippe DEVOUCOUX DU BUYSSON o.p., *Histoire abrégée de la Sainte-Baume*, Fraternité Sainte Marie-Madeleine, 1989.
- Père Philippe DEVOUCOUX DU BUYSSON o.p., *La Sainte-Baume, haut lieu de Provence*, Marseille, Éditions Pec, 1992.
- René LAMBERT, *La Sainte-Baume. Le Pèlerinage des Compagnons du Devoir*, Paris, Librairie du Compagnonnage, 1997, 127 p. [aspects historiques intéressants].
- Joseph d'ORTIGUE, *La Sainte-Baume*, Paris, Eugène Renduel, 1834, 2 vol. (A.V.T., 291.VAR 1 et 2).
- Abbé V..., *Notice sur la Sainte-Baume et la consécration de ce monument historique et religieux*, Draguignan, Impr. Fabre, 1822, 23 p. (A.D. Var, 4 V 7)[court, mais précieux, avec des éléments sur la restauration de 1822].
- André VINCENT, *La Sainte-Baume*, 1950.
- **Sainte-Roseline**
- Marc DUBOIS, « La Chartreuse de la Celle-Roubaud (Var), 1260-1420 », *Provincia*, t. XV, 1935, p. 274-288 (t. à p. Marseille, Société de statistique d'histoire et d'archéologie de Marseille et de Provence, 1936, 15 p., A.V.T., carton V 4).
- **Le Thoronet**
- Jean-Yves ANDRIEUX, *L'abbaye du Thoronet. La mesure de la perfection*, Paris, Belin, coll. « Les destinées du patrimoine », 2001, 159 p.
- Paul AUDIBERT, *Le Thoronet en son temps*, Draguignan, Riccobono, s.d., 95 p. (A.V.T., 123.VAR).
- Edmond BARBIER, *Le Thoronet. L'abbaye et les habitants de la Renaissance à la Révolution*, Barbentane, Équinoxe, coll. « Mémoires du Sud », 2002, 347 p.
- Raoul BÉRENGUIER, *L'abbaye du Thoronet*, Paris, Caisse Nationale des Monuments historiques et des Sites, 1982, 63 p. (A.V.T., carton V 138 ; Bibl. Méjanès, Aix, 726 BER)[rachetée par l'État en 1854, voir p. 55-56].
- \*Marie-Laure CAUWE, *Les cisterciens du Thoronet au dernier siècle de l'Ancien Régime*, Mémoire de Maîtrise dirigé par Régis BERTRAND, Université d'Aix-Marseille, 1995.
- Yves ESQUIEU, *L'abbaye du Thoronet*, Rennes, Ouest-France, 1985, 32 p. (A.T., carton V 138)[surtout artistique].
- E. MUHEIM, E. REVAULT, *L'abbaye du Thoronet*, Paris, Caisse Nationale des Monuments historiques et des Sites, 1990.
- **La Chartreuse de la Verne**
- Jean-Pierre ANIEL, *La Chartreuse de la Verne*, Rennes, Ouest France, 1981 (A.V.T., 120.VAR).

- Raoul BÉRENGUIER, *La Chartreuse de la Verne*, Paris, Nouvelles Éditions Latines, 1970, 32 p. (A.V.T., 122.VAR ; Bibl. Méjanès, Aix, 726 BER)[s'arrête à la dissolution en 1791].
- J. BOST, « La Chartreuse de Notre-Dame de La Verne », *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, série 2, n°13, 1969.
- Jacques CHARLES-GAFFIOT dir., *La Chartreuse de la Verne. Trésors dispersés*, Cogolin, Mairie de Cogolin, 1998, 191 p.(A.V.T., 266.VAR)[très documenté, quelques bribes sur le XIX<sup>e</sup> siècle].
- Commandant Louis-Marie de CIVRIEUX, *La Chartreuse de la Verne*, Paris, Radot, coll. « Mémoires du temps présent », 1928, 224 p. (B.N.F., 8-RN-28963)[Roman].
- Cdt Emmanuel DAVIN, « La Chartreuse de la Verne 1170–1792 », *Bulletin Soc. A.V.T.*, n°126, 1956.
- Marc DUBOIS, « La Chartreuse de la Verne », *Revue Mabillon*, 1931.
- Pierre GRIMAUD, *La Chartreuse de la Verne, 1170-1792*, Toulon, s.n., 1973, 84 p. (A.D. Var, BR 390).
- J.-P. de HEITZE, *La Chartreuse de la Verne*, Paris, Lecoq et Durey, 1827.
- Chanoine Louis MALAUSSE, « La Chartreuse de La Verne », in *Dictionnaire des Églises de France*, t. II : « Centre et Sud-Est », Paris, Robert Laffont, 1966.
- Mireille MAUREL, *La Chartreuse de Notre-Dame de la Verne en Provence*, Marseille, Saint-Victor, 1974, 336 p. (A.V.T., 121.VAR ; B.N.F., 8-LK7-59257)[Textes et documents].
- Henri VIENNE, « Notices historiques et statistiques sur les anciennes chartreuses de Notre-Dame de Laverne et de Montrieux », *Bulletin de la Société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var*, 1839.

#### **4) ECLAIRAGES CHRONOLOGIQUES**

##### ***a- Les héritages***

##### **a1- Des héritages profonds**

###### – Généralités

- Gabriel AUDISIO, *Les Français d'hier*, t. 2 : « Des croyants, XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle », Paris, Armand Colin, coll. « U », 1996, 460 p.
- Serge BRUNET, *Les prêtres des montagnes. Val d'Aran et diocèse de Comminges (vers 1550 - vers 1750)*, thèse de doctorat d'histoire sous la direction de Joseph GOY, 1996, publiée : *Les prêtres des montagnes. La vie, la mort, la foi dans les Pyrénées centrales sous l'Ancien Régime*, Aspet, PyrÉGraph, 2001, 864 p.
- Serge BRUNET, « Le prêtre et sa famille : historiographie du recrutement, le cas des Pyrénées centrales aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Annales de démographie historique*, 2004/1, n°107, p. 163-195 (en ligne sur [http://www.cairn.info/article.php?ID\\_ARTICLE=ADH\\_107\\_0163](http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=ADH_107_0163), consulté le 20 août 2009).
- Roger CHARTIER, *Les Origines culturelles de la Révolution française*, Paris, Le Seuil, coll. « Points Histoire », 2000, 304 p.
- Antoine DÉGERT, *Histoire des séminaires français jusqu'à la Révolution*, Paris, 1912, 2 vol. [ancien, mais encore utile ; parle peu du XVIII<sup>e</sup> siècle cependant].
- Dominique DINET, Marie-Claude DINET-LECOMTE, « Les appelants contre la *Bulle Unigenitus* d'après Gabriel-Nicolas Nivelles », *Histoire, économie et société*, 9<sup>e</sup> année, 1990, n°3, p. 365-389 [avec trois cartes de France des appelants contre la *Bulle Unigenitus*].
- Françoise HILDESHEIMER, *Le Jansénisme en France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Publisud, coll. « Courants universels », 1991, 221 p.
- Bernard HOURS, *L'Église et la vie religieuse dans la France moderne, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, coll. Premier cycle, 2000, 384 p. (BU Aix, 944.92 HOU).
- \*François LEBRUN, *Etre chrétien en France sous l'Ancien Régime, 1516-1790*, Paris, Seuil, coll. « Etre chrétien en France », t. 3, 205 p. (B.S. Aix, B 919)[bon point thématique, insiste sur la

crise du XVIII<sup>e</sup> siècle, contient un glossaire de 10 p.].

André LATREILLE, *L'Église catholique et la Révolution française*, t. I, *Le Pontificat de Pie VI et la crise française (1775-1799)*, Paris, Hachette, 1946, 280 p. (B.S. Aix, C 241.I)[ancien et assez narratif].

Catherine MAIRE, « L'Église et la nation. Du dépôt de la vérité au dépôt des lois : la trajectoire janséniste au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Annales E.S.C.*, 46<sup>e</sup> année, n°5, 1991, p. 1177-1205, en ligne sur [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ahess\\_0395-2649\\_1991\\_num\\_46\\_5\\_279002](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ahess_0395-2649_1991_num_46_5_279002), Consulté le 28 décembre 2009.

Timothy TACKETT, *Priest and Parish Eighteenth-Century France. A Social and Political Study of the Curés in a Diocese of Dauphiné (1750-1791)*, Princeton, Princeton University Press, 1977, 350 p.

\*Timothy TACKETT, « Histoire sociale du clergé diocésain dans la France du XVIII<sup>e</sup> siècle », *RHMC*, t. XXVI, avril 1979, p. 198-234.

Timothy TACKETT et Claude LANGLOIS, « Ecclesiastical Structures and Clerical Geography on the Eve of the French Revolution », *French Historical Studies*, 11, 1980, p. 715-745.

Timothy TACKETT, « Les revenus des curés à la fin de l'Ancien Régime : esquisse d'une géographie », in Alain CROIX, Jean JAQUART, François LEBRUN, *La France d'Ancien Régime. Étude réunies en l'honneur de Pierre Goubert*, Toulouse, Privat, 1984.

Jean de VIGUERIE, *Le Catholicisme des Français dans l'ancienne France*, Nouvelles éditions latines, 1988 [un point de vue traditionaliste].

– Quelques études de cas

Charles BERTHELOT DU CHESNAY, *Les Prêtres séculiers en Haute-Bretagne au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes II, 1984, 660 p. [sur la crise de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle].

Dominique DINET, « Une déchristianisation provinciale au XVIII<sup>e</sup> siècle : le diocèse d'Auxerre », *Histoire, économie et société*, 1991, 10<sup>e</sup> année, n°4, p. 467-489.

Michel JOIN-LAMBERT, « La pratique religieuse dans le diocèse de Rouen de 1707 à 1789 », *Annales de Normandie*, t. V, 1955, p. 35-49.

Pierre LOUPÈS, « Le clergé paroissial du diocèse de Bordeaux d'après la grande enquête de 1772 », *Annales du Midi*, t. LXXXIII, 1971, p. 5-24.

E. NEDELEC, *Le Diocèse de Lisieux au XVIII<sup>e</sup> siècle*, thèse de l'École des Chartes, 1954.

J. STAES, *La Vie religieuse dans l'archidiaconé de Josas (organisation ecclésiastique et pratique religieuse) à la fin de l'Ancien Régime, 1750-1789*, thèse de l'École des Chartes, 1969.

Timothy TACKETT, « Le recrutement du clergé dans le diocèse de Gap au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. XX, 1973, p. 497-522.

– Spécificités régionales

Archives parlementaires de 1787 à 1860 ; 2-7. *États généraux ; Cahiers des sénéchaussées et bailliages*. Série 1 / Tome 3 / impr. par ordre du Sénat et de la Chambre des députés ; sous la dir. de MM. Jules Mavidal et Emile Laurent, Paris, P. Dupont, 1879 (en ligne sur [gallica.bnf.fr](http://gallica.bnf.fr))[contient les cahiers de doléances de la sénéchaussée de Draguignan, des clergés de Fréjus, de Grasse et de Vence].

\*Maurice AGULHON, *La Sociabilité méridionale. Confréries et Associations dans la vie collective en Provence orientale à la fin du 18<sup>e</sup> siècle*, thèse complémentaire, Université d'Aix-Marseille, parue à La Pensée Universitaire (Publications des Annales de la Faculté des Lettres, « Travaux et Mémoires », n°XXXVI), 1966, 2 vol., 878 p. (B.U. Aix, TLD 62). Rééd. sous le titre *Pénitents et francs-maçons de l'ancienne Provence*, Paris, Fayard, coll. « Histoire sans frontières », 1968, 452 p. (A.V.T., 5347 ; B.S. Hist. Aix, C 236)[contient une carte des confréries dans le futur département du Var à la veille de la Révolution].

Abbé Paul ARDOIN, *Le Jansénisme en Basse-Provence au XVIII<sup>e</sup> siècle. La Bulle Unigenitus dans les diocèses d'Aix, Arles, Marseille, Fréjus, Toulon (1713-1778)*, Marseille, Impr. Saint-

- Lazare, 1936, 2 vol., 276 et 399 p.
- René BAEHREL, *Une croissance : la Basse-Provence rurale de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle à 1789. Essai d'économie historique statistique*, Paris, S.E.V.P.E.N., 1961, 842 p.
- \*Michel DERLANGE, *Les communautés d'habitants au dernier siècle de l'Ancien Régime*, Toulouse, Association des Publications Université Toulouse-Le Mirail / Eché, 1987, 636 p. (A.V.T., 5296)[important].
- Marie-Hélène FROESCHLÉ-CHOPARD, *La religion populaire en Provence orientale au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Beauchêne, 1980, 418 p.
- J. ROY, *Le Prêtre paroissial dans deux diocèses provençaux : Aix et Arles au XVIII<sup>e</sup> siècle. Société et religion*, thèse de doctorat de 3<sup>e</sup> cycle, Université d'Aix-Marseille I, 1975.
- Jules VIGUIER, *La Convocation des États Généraux en Provence*, Paris, L. Lenoir ; Marseille, H. Aubertin, 1896, 396 p.
- Jules VIGUIER, *Les Débuts de la Révolution en Provence (24 janvier 1789-30 septembre 1791)*, Paris, L. Lenoir, 1895, 405 p.
- \*Michel VOVELLE, *Piété baroque et déchristianisation en Provence au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les attitudes devant la mort d'après les clauses des testaments*, Paris, Plon, 1973, 697 p. (rééd. Le Seuil, coll. « Points Histoire », n<sup>o</sup>H 34, 1978, 348 p.) (A.V.T., 5110).
- Michel VOVELLE, « Analyse spectrale d'un diocèse méridional au XVIII<sup>e</sup> siècle : Aix-en-Provence. Institutions, pratique et vie religieuse », *Provence historique*, t. XXII, 1972, p. 352-451.

## a2- La Révolution

Un bilan historiographique désormais un peu ancien, mais fondamental :

- \*Claude LANGLOIS, « Religion et Révolution : bibliographie critique », *Archives des sciences sociales des religions*, 1990, n<sup>o</sup>72, p. 189-204 [centré sur les publications suscitées par le bicentenaire, avec introduction-mise en contexte].
- Généralités : l'historiographie universitaire
- Serge BIANCHI, « Les Curés rouges dans la Révolution française », *Annales historiques de la Révolution française*, 1982, p. 364-392 ; 1985, p. 447-479.
- Charles CHAUVIN, *Le Clergé à l'épreuve de la Révolution*, Paris, Desclée de Brouwer, coll. « Petite encyclopédie moderne du christianisme », 1989, 155 p. (Bibl. Sém. la Castille, 541.22)[contient des tableaux de chiffres].
- Gérard CHOLVY, « La Révolution française et la question religieuse », *L'Histoire*, n<sup>o</sup>72, 1984, p. 50-59.
- Gérard CHOLVY, Michel VOVELLE, débat in *Annales Historiques de la Révolution Française*, n<sup>o</sup>233, 1978, p. 451-470.
- Bernard COUSIN, Monique CUBELLS, René MOULINAS, *La Pique et la Croix. Histoire religieuse de la Révolution française*, Paris, Centurion, 1989, 317 p. (Bibl. Sém. la Castille, 541.22).
- Mgr Claude DAGENS, Joël-Benoît d'ONORIO, Gérard MÉMETEAU, Reynald SECHER, Jean-Baptiste GEFFROY, J L HAROUËL, *L'Église à l'épreuve de la Révolution*, Paris, Téqui, 1989.
- Yann FAUCHOIS, *Religion et France révolutionnaire*, Paris, Herscher, coll. « Arts et spiritualité », 1989, 160 p.
- Mgr Denis GHIRALDI, « Les serments au temps de la Révolution et de la lutte antireligieuse », *Recherches régionales*, juillet-septembre 2002, n<sup>o</sup> 163, p. 13-46.
- \*Mgr Denis GHIRALDI, « Les victimes de la Révolution dans l'arrondissement de Grasse », *Recherches régionales*, 2002, n<sup>o</sup>164, p. 73-98, en ligne sur <http://www.cg06.fr/cms/cg06/upload/decouvrir-les-am/fr/files/rr164-victimes.pdf> (consulté le 25 juin 2009)[très bien informé].

- Mgr Denis GHIRALDI, « La curieuse destinée de l'abbé Chabert, curé de Gattières », *Recherches régionales*, avril-juin 1994, vol. 35, n°2, p. 67-84 [une étude de cas précieuse].
- Paul et Pierrette GIRAULT de COURSAC, *Louis XVI et la question religieuse pendant la Révolution*, Paris, ŒIL, 1988, 353 p. (Méjanes, 944.041 GIR).
- Alain JOBLIN, « Religion populaire et Révolution française dans le Nord-Ouest de la France », *RHEF*, 1999, vol. 316, p. 271-299.
- Pierre de LA GORCE, *Histoire religieuse de la Révolution française*, Paris, Plon, 1909-1923, 5 vol. (t. III rééd. sous le titre *Martyrs et apostats sous la Terreur*, 1934, 315 p.).
- Charles LEDRÉ, *L'Église de France sous la Révolution*, Paris, Auguste Picard, 1940.
- Jean LEFLON, *La Crise révolutionnaire, 1789-1846*, t. XX de FLICHE et MARTIN, *Histoire Générale de l'Église*, Paris, Bloud et Gay, 1955.
- Chanoine Daniel MEYNEN, « Monseigneur Pisani de la Gaude : une nomination forcée, par quoi ou par qui ? », en ligne sur <http://www.hictoric.be>, consulté le 6 août 2009 [très documenté, notamment sur la période révolutionnaire].
- Louis PEROUAS, Paul d'HOLLANDER, *La Révolution française, une rupture dans le Christianisme ? Le cas du Limousin (1775-1822)*, Treignac, Les Monédières, 1988, 429 p.
- Pierre PIERRARD, *L'Église et la Révolution, 1789-1889*, Paris, Nouvelle Cité, coll. « Historiques » 1988, 273 p. (Bibl. Sém. la Castille, 540.4).
- Bernard PLONGERON, *Conscience religieuse en Révolution. Regard sur l'historiographie religieuse de la Révolution française*, Paris, A. et J. Picard, 1969, 352 p. [un point précieux, bien qu'ancien, avec une analyse des différents serments révolutionnaires].
- Bernard PLONGERON, *Théologie et politique au siècle des Lumières, 1770-1820*, Genève, Droz, 1973, 405 p.
- Edmond PRÉCLIN, *Les Jansénistes du XVIII<sup>e</sup> siècle et la Constitution civile du clergé*, Paris, Libr. universitaire J. Gamber, 1929, 578 p.
- Quelle religion pour la Révolution ?*, Éditions de l'Université de Bruxelles, coll. « La pensée et les hommes », Nouvelle série, n°10, 1989, 203 p.
- Jean QUÉNIART, *Le Clergé déchiré : fidèle ou rebelle ?*, Rennes, Ouest-France, 1988.
- Religieux et religieuses pendant la Révolution (1770-1820)*, Actes du colloque de la Faculté de théologie de l'Université catholique de Lyon (15-17 sept. 1992), Lyon, Profac, 1995, 2 vol. (MMSH, 270REG).
- Religion, Révolution, Contre-Révolution dans le Midi, 1789-1799*, Actes du colloque de Nîmes (27-28 janvier 1989), Nîmes, J. Chambon, 1990 (B.U. Aix, Z 10 185).
- Jacques SOLÉ, *La Révolution en questions*, Paris, Le Seuil, coll. « Points histoire », 1988, 413 p. [très problématisé].
- \*Timothy TACKETT, *La Révolution, l'Église, la France*, Paris, Cerf, 1986, 485 p. (B.S. Hist. Aix, D 1010)[vaste étude du serment civique].
- TDC (Textes et documents pour la classe) n°560, 10 octobre 1990, spécial « La Révolution et l'Église » par François HINCKER [très pédagogique].
- Jean TULARD, *La France de la Révolution et de l'Empire*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 2004, 213 p. (Bibl. Méj., 944.041 TUL).
- Michel VOVELLE, « Prêtres abdicataires et déchristianisation en Provence », *Actes du 89<sup>e</sup> Congrès des Sociétés savantes*, Lyon, Section d'Histoire moderne et contemporaine, 1964, I, p. 63-95.
- Michel VOVELLE, « Essai de cartographie de la déchristianisation sous la Révolution française », *Annales du Midi*, t. 76, juillet-octobre 1964, p. 529.
- \*Michel VOVELLE, *Religion et Révolution : la déchristianisation de l'an II*, Paris, Hachette, coll. « Le temps et les hommes », 1976, 316 p. (Bibl. Sém. la Castille, 541.22)[centré sur la France du Sud-Est, avec cartes importantes].
- Michel VOVELLE, *La Révolution contre l'Église. De la Raison à l'Être Suprême*, Bruxelles, Complexe, 1988, 311 p.
- Michel VOVELLE dir., *L'État de la France pendant la Révolution (1789-1799)*, Paris, Éditions La Découverte, 1988, 598 p.

– L’historiographie catholique

Paolo CALLIARI, *1789. Révolte contre Dieu. Le Père Bruno Lanteri (1759-1830) et la Contre-Révolution*, Paris, Éd. du Cèdre, 1986, 125 p.

Renée CASIN, *Les catholiques et la Révolution française*, Montsûrs, Resiac, 1988, 146 p.

Jean CHAUNU, *Pie VI. Droits de l’Église et droits de l’homme. Le Bref Quod aliquantum et autres textes*, Limoges, Criterion, coll. « Histoire », 1989, 172 p.

Paul CHRISTOPHE, *Les Prêtres dans la Révolution*, Paris, Les Éditions ouvrières, 1986, 285 p.

*Le Clergé à l’épreuve de la Révolution*, Paris, Desclée de Brouwer, coll. « Petite encyclopédie moderne du christianisme », 1989.

*Communio*, « La Révolution », t. XIV, 1989.

*Concilium*, « La Révolution et l’Église », n°221, 1989.

Jean DUMONT, *Pourquoi nous ne célébrerons pas 1789*, Argé, 1987, 98 p.

Jean DUMONT, *L’Église au risque de l’histoire*, Limoges, Criterion, 1984 ; rééd. Paris, Éd. de Paris, 2002.

Jean DUMONT, *La Révolution française ou les prodiges du sacrilège*, Limoges, Criterion, 1984, 511 p. (Bibl. la Castille, 541.21)[Polémiste].

*L’Église catholique et la Révolution française*, Paris, Cerf, coll. « Foi vivante ».

*Les catholiques français et l’héritage de 1789 : 1889-1989*, Paris, Beauchesne, 1989.

Renaud ESCANDE dir., *Le Livre noir de la Révolution française*, Paris, Le Cerf, 2008, 882 p. (BU Aix, 944.04 LIV)[ouvrage polémique récent, dont « La persécution religieuse », p. 213-225].

Ivan GOBRY, *La Révolution française et l’Église*, Escurolles, Fideliter, 1989, 331 p. [vision nettement pro-catholique].

Ivan GOBRY, *Dictionnaire des Martyrs de la Révolution*, Coulommiers, Dualpha, 2002, 410 p. (BU Aix, 944.04 GOB)[liste de 4600 noms, comprenant une dizaine de Varois, avec de nombreuses erreurs].

« Liste des documents (sources, documents, témoignages, articles, ouvrages) envoyés par 32 diocèses de France [...] sur les martyrs de la foi pendant la Révolution française », *Archives de l’Église de France. Bulletin de l’Association des Archivistes de l’Église de France*, n°45-46, Automne 1996, p. 6-17.

Jean de VIGUERIE, *Christianisme et Révolution. Cinq leçons d’histoire de la Révolution française*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1986, rééd. 1988.

– La situation locale et régionale

Claude BADET dir., *Guide des sources régionales pour l’histoire de la Révolution française : Alpes de Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse*, Commission scientifique régionale Provence-Alpes-Côte d’Azur pour le bicentenaire de la Révolution française, Université de Provence, 1987, 317 p.

M. BARBIER, « Les prêtres septuagénaires prisonniers dans le département du Var », *Bull. Soc. Drag.*, 1912-1913, p. LXL-LXVI.

J. BARRUOL, *La Contre-Révolution en Provence et dans le Comtat*, Cavaillon, Impr. Mistral, 1928.

Régis BERTRAND, « Les confréries de Provence face à la Révolution », *A.H.R.F.*, 1996, n°306, p. 635-647.

Constant BIANCHI, « L’Application de la Constitution civile du clergé dans l’ancien diocèse de Grasse », *Annales de la Société scientifique et littéraire de Cannes et de l’arrondissement de Grasse*, t. XIII, 1951-1954, p. 97-108.

Chanoine Émile BOUISSON, « Le clergé de l’évêché de Toulon sous la Révolution », *Congrès de Toulon de l’Institut historique de Provence, 1928*, Marseille, I.H.P., 1929, p. 180-186.

Chanoine Émile BOUISSON, « Les registres de catholicité sous la Révolution française », *Archives historiques du diocèse de Toulon*, n°11, 1934, p. 330-336.

Abbé M. CHAILAN, « Autour de la Révolution. La vie catholique dans le Var », *Archives historiques du diocèse de Toulon*, n°2, 1932, p. 63-68 ; n°3, p. 187-192.

- Abbé M. CHAILAN, « Prêtres assermentés du Var d'après des documents inédits », *Mémoires de l'Institut historique de Provence*, t. X, 1933-1935, p. 187-213 (A.V.T., sans cote ; B.U. Aix, 50 604/X).
- \*Bernard COUSIN, « Religion et Révolution dans le département du Var », in Jean-Clément MARTIN, *Religion et Révolution*, Paris, Anthropos, 1994, p. 141-147.
- \*Bernard COUSIN dir., *Hommes de Dieu et Révolution en Provence*, Paris, C.N.R.S., 1995 (B.S. Hist. Aix, C 1204), rééd. Brepols, 2009.
- Malcolm CROOK, « Une absence ? Religion et Contre-Révolution à Toulon en 1793 », *Colloque Religion, Révolution, Contre-Révolution dans le Midi, 1789-1799*, op. cit., p. 95-102.
- Christiane DEROBERT-RATEL, *Institutions et vie municipale à Aix-en-Provence sous la Révolution*, Aix-en-Provence, Édisud, 1981, 672 p. (Bibl. dioc. Aix, PR 210)[importants développements sur la religion, p. 428-475].
- Capitaine DUFAURE, *Relation de ce qui s'est passé à Toulon, le 1<sup>er</sup> décembre*, Paris, Chez Desenne, 1789, 19 p. (en ligne sur <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k44390c/f3.image.pagination>)[récit d'une émeute populaire].
- Marcel FOUCOU, « Le clergé fréjusien face aux lois de 1789 », *Annales du Sud-Est Varois*, t. III, 1978, p. 31-37 (A.V.T., sans cote).
- Marie-Hélène FROESCHLÉ-CHOPARD, « L'Église et le peuple dans les cahiers de doléances : la sénéchaussée de Draguignan fait-elle partie du Midi rouge ? », *Provence historique*, fasc. 148, 1987, p. 121-133.
- Jean GEORGELIN, « La géographie du serment sur la constitution civile du clergé (1791), le Midi », in *La Vie religieuse dans la France méridionale à l'époque moderne*, Actes du colloque de 1990, Montpellier, Université Paul-Valéry, 1992 (267 p.), p. 257-264.
- Mgr Denis GHIRALDI, « Les victimes de la révolution dans l'arrondissement de Grasse [Alpes Maritimes] », *Recherches régionales*, 43 (2002), n° 164, p. 73-98.
- Fulgence GIRARD, « Toulon livré aux Anglais », *La France maritime*, vol. 3, 1837, p. 302.
- Chanoine F. GIRAUD, *Nos Martyrs des Journées de Septembre 1792. Jean-Marie du Lau, archevêque d'Arles, et ses compagnons*, Aix, Typ. Makaïre, 1918, 111 p. (Bibl. dioc. Aix, PR 313).
- Georges GUIBAL, *Le Mouvement fédéraliste en Provence en 1793*, Paris, Plon, 1908, 315 p.
- Louis JANVIER, « Cloches antérieures à 1792-93 dans le Var », *Bull. Soc. A.V.T.*, 1980, p. 151-205 ; 1981, p. 167-182.
- \*Abbé Firmin LAUGIER, *Le Schisme constitutionnel et la persécution du clergé dans le Var, Draguignan*, Impr. Latil, 1897, XX+337 p. (A.M.T., V 19 ; B.M.T., 16 025 ; Bibl. Sém., 380)[avec index des noms].
- Dr Hubert LAUVERGNE, *La Révolution française dans le Var, 1789-1798*, Toulon, Monge et Villamus, 1839, VII+708 p. (A.V.T., 4006)[auteur royaliste].
- Abbé Marie-Joseph MAUREL, *Études franciscaines sur la Révolution dans le Var*, Sisteron, 1908, 132 p.
- Frédéric MIREUR, *États généraux de 1789 : Cahiers de doléances des communautés de la sénéchaussée de Draguignan. Vœux du clergé et de la noblesse*, Draguignan, Olivier et Rouvier, 1889, 537 p.
- Y. PARET, *La contre-révolution à Aix et dans le Pays d'Aix, 1795-1802*, Mémoire de maîtrise d'Histoire, Faculté de lettres d'Aix-en-Provence.
- Michel PÉRONNET, Lucien GAILLARD, *La Révolution dans les Bouches-du-Rhône, 1789-1799*, Le Coteau, Horvath, 1988, 136 p. (Bibl. dioc. Aix, PR 11)[quelques éléments sur la vie religieuse].
- Edmond POUPÉ, *L'Élection des députés du Var à l'Assemblée législative, à la Convention nationale, au Conseil des Cinq-Cents et au Conseil des Anciens*, Draguignan, 1901.
- Edmond POUPÉ, *Lettres de l'Abbé Montjallard, Curé de Barjols, Député à l'Assemblée Constituante*, Draguignan, 1915.
- \*Edmond POUPÉ, « Documents relatifs au clergé réfractaire varois », *Bull. Soc. Drag.*, t. XXX,



- 1916-1917, p. 5-140 ; t. à p. Draguignan, Impr. du Var, Société d'études scientifiques et archéologiques (Mémoires –I), 1917, 140 p. (A.V.T., 30.VAR ; B.M.T, 40 644).
- \*Edmond POUPÉ, « Le département du Var sous la Révolution française », *Bull. Soc. Drag.*, XL, 1934-1935, p. 1-555 [très complet].
- Provence historique*, t. XXXVI, fasc. 148, avril-mai-juin 1987, « Midi rouge et Midi blanc », p. 117-347 (Actes du colloque d'Avignon).
- La Révolution française et le Var*, *Bull. Soc. A.V.T.* 1990 [recueil d'articles].
- Yves RINAUDO, *La Révolution à Grasse*, D.E.S. Faculté des Lettres, Aix-en-Provence (n°108).
- Antoine TRAMONI, *Toulon 1789-1799*, Nice, C.R.D.P. / Var Matin, 1988, 173 p. [quelques éléments pour comprendre la situation à la fin de la Révolution].
- Michel VOVELLE, « Toulon » in albert SOBOUL dir., *Dictionnaire historique de la Révolution française*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 1989, p. 1041.
- \**Un Évêque dans la tourmente révolutionnaire. Jean-Marie du Lau, archevêque d'Arles, et ses compagnons martyrs (1792-1992)*, colloque du IIe centenaire (Arles, 2-4 octobre 1992), Montpellier, Université Paul-Valéry, 1992, 135 p. (Bibl. dioc. Aix, PR 313).
- Eugénie et Alexandre ZATZÉPINE, « États généraux de 1789 – Cahier des doléances du Tiers État de la sénéchaussée de Toulon », *Bull. Soc. A.V.Toulon*, n°111, 1989, p. 99-131 (t. à p. BMT 44739).

#### **b- La réouverture des églises**

- Bernard ARDURA, Gérard CHOLVY, Cardinal Louis-Marie BILLÉ, *Le Concordat entre Pie VII et Bonaparte*, Cerf, 2001 (Méjanés, 944.041 ARD).
- Brigitte BASDEVANT-GAUDEMET, *Le Jeu concordataire dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, 1988.
- Guillaume BERTIER de SAUVIGNY et Alfred FIERRO, *Bibliographie critique des mémoires sur la Restauration écrits ou traduits en français*, Genève, Droz (EPHE IVe section, Hautes études médiévales et modernes 63), 1988, 269 p.
- Régis BERTRAND, « Résurrection, déclin, survie des compagnies de pénitents à l'époque contemporaine », comm. au colloque « Histoire des mentalités, histoire des résistances », La Baume-lès-Aix, sept.1980, in *Provence historique*, t. XXXII, fasc. 128, 1982, p. 183-192.
- Régis BERTRAND, « Reconstitution des confréries de pénitents sous la Consulat et l'Empire », *Les confréries de pénitents, Dauphiné-Provence* (actes du colloque de Buis-les-Baronnies, octobre 1982), Valence, Histoire et archives drômoises, 1988, p. 203-228.
- François CADILHON, *L'honneur perdu de Mgr Champion de Cicé*, Bordeaux, Fédération Historique du Sud-Ouest, 1996, 287 p. (M.M.S.H., FME 270 CHA)[contient une carte des confréries du diocèse en 1809 (p. 27)].
- Simon DELACROIX, *La réorganisation de l'Église de France après la Révolution, 1801-1809*, thèse, Paris, Éditions du Vitrail, 1962, t. I seul paru.
- Laurent GAUTHIER, *La reconstitution des Églises dans l'Ain au XIX<sup>e</sup> siècle*, Mémoire de D.E.A. d'Histoire dirigé par Xavier de Montclos, Université Lyon II, 1989, 137 p.
- Louis HONORÉ, *L'Emigration dans le Var de 1789 à 1815*, Draguignan, Impr. du Var, 1923, 781 p. (B.M.T., 26 492)[contient 5 331 noms].
- M.-P. JACOLIN, *La Vie paroissiale dans le département de l'Ain au lendemain du Concordat*, Lyon, DES d'Histoire, 1964.
- André LATREILLE, *L'Église catholique et la Révolution française*, t. II, *L'Ere Napoléonienne et la crise européenne (1800-1815)*, Paris, Hachette, 1950, 292 p. (B.S. Aix, C 241.II).
- Michel LAURENCIN, *Les relations Église-État sous le Premier Empire : l'attitude de Mgr Louis-Mathias de Barral, archevêque de Tours (1746-1816)*, thèse dactylographiée, Université de Lyon III, 1975.
- Michel LAURENCIN, « Le clergé constitutionnel dans la réorganisation concordataire », *L'Information historique* n°4, sept.-oct. 1970, p. 197-199.

- Charles LEDRÉ, *La Réorganisation d'un diocèse français au lendemain de la Révolution. Le cardinal Cambacérès, archevêque de Rouen*, Paris, 1943.
- Jean LEFLON, « Face à Napoléon : Pie VII », *Revue de l'Institut Napoléonien*, 1975, p. 1-19.
- Charles-Henri POUTHAS, « Le clergé sous la Monarchie constitutionnelle, 1814-1848 », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, t. XXIX, 1943.
- Charles-Henri POUTHAS, *L'Église et les questions religieuses sous la Monarchie constitutionnelle*, Paris, C.D.U., rééd. 1961 [classique].
- Chanoine Bernard PRÉTESEILLE, « Un prélat d'Empire : Mgr Louis-Mathias comte de Barral, archevêque de Tours », *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, t. XXXV, 1969, p. 507-527.

### **c- Le régime concordataire**

- Henri CABANE, *Histoire du clergé de France pendant la révolution de 1848*, Paris, Bloud et Cie, 1908.
- Paul CHRISTOPHE, *L'Église de France dans la Révolution de 1848*, Paris, Les Éditions du Cerf, 1998, 172 p. [contient de nombreux textes].
- Jacques LAFON, *Les Prêtres, les fidèles et l'État*, Beauchesne, 1987.
- Charles LEFEBVRE, « Les catholiques et la Révolution de 1848 », *Facultés catholiques de Lille*, Avril 1948.
- Jean-Marie LENIAUD, *L'Administration des cultes pendant la période concordataire*, Paris, Nouvelles Éditions latines, 1989.
- Jean MAURAIN, *La Politique ecclésiastique du Second Empire*, Paris, Alcan, 1930.
- Bernard PLONGERON, *Des résistances religieuses à Napoléon (1799-1813)*, Paris, Letouzey et Ané, 2006.
- P. THUREAU-DANGIN, *L'Église et l'État sous la monarchie de Juillet*, Paris, 1880.

### **d- Le temps des crises**

- Paul BUREAU, *La Crise morale des temps nouveaux*, Paris, Bloud, 1907, XII-462 p.
- Pierre CHEVALLIER, *La Séparation de l'Église et de l'école, Jules Ferry et Léon XIII*, Paris, Fayard, 1981, 585 p. (B.S. Hist. Aix, D 991).
- P. COLIN, *L'audace et le soupçon. La crise du modernisme dans le catholicisme français, 1893-1914*, Paris, Desclée, 1997 [grande réflexion].
- Jérôme GRÉVY, *Le cléricalisme ? voilà l'ennemi. Une guerre de religion en France*, Paris, Armand Colin, 2005.
- Livre blanc du Saint-Siège, *La Séparation de l'Église et de l'État en France. Exposé et documents*, Édition des « Questions actuelles », 1906, 174 p.
- J. Mac MANNERS, *Church and State in France, 1870-1914*, Londres, 1972.
- Jean-Marie MAYEUR, « Religion et politique : géographie de la résistance aux inventaires », *Annales E.S.C.*, t. 21, 1966, p. 1259-1272.
- Yves MARCHASSON, *La diplomatie romaine et la République française. A la recherche d'une conciliation. 1879-1880*, Paris, Beauchesne, coll. « Théologie historique », 1974, 528 p.
- André MATER, *La Politique religieuse de la République française*, Paris, Librairie critique Émile Nourry, 1909 [ouvrage de justification républicaine].
- Julien de NARFON, *La Séparation des Églises et de l'État. Origines, étapes, bilan*, Paris, Librairie Félix Alcan, 1912, III+317 p.
- Mona OZOUF, *L'École, l'Église et la République, 1871-1914*, Paris, Armand Colin, 1963 ; rééd. Seuil, coll. « Points Histoire », 1992, 260 p.

### **e- La Séparation de 1905**

Une abondante bibliographie est parue ou a été rééditée à l'occasion du centenaire de la loi de 1905.

- On ne citera que les titres les plus représentatifs, qui renvoient à d'abondantes bibliographies.
- Jean BAUBÉROT, Paul d'HOLLANDER, Mireille ESTIVALÈZES éd., *Laïcité et séparation des Églises et de l'État. Histoire et actualité*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 2006.
- Alain BOYER, *1905 : la Séparation Églises-État. De la guerre au dialogue*, Paris, Cana, 2004, 187 p.
- Patrick CABANEL, *La Séparation de l'Église et de l'État*, Paris, Geste éditions, coll. « En 30 questions », 2005, 62 p.
- Jean-Pierre CHANTIN et Daniel MOULINET dir., *La Séparation de 1905. Les hommes et les lieux*, Paris, Éditions de l'Atelier, coll. « Patrimoine », 2005, 272 p. (944.92 SEP)[avec chronologie et abondante bibliographie].
- Conférence nationale des Académies des Sciences, Lettres et Arts, *La Séparation en province*, Paris, Akademos, 2005, 285 p. [recueil de conférences].
- Andrée DAGORNE, « 1905-2005, la loi sur la séparation des Églises et de l'État est centenaire », dossier pédagogique en ligne sur <http://www.cg06.fr/cms/cg06/upload/decouvrir-les-am/fr/files/dossier-peda-centenaire1905.pdf> (consulté le 1<sup>er</sup> juin 2010)[sur les Alpes-Maritimes].
- « Laïcité, séparation, sécularisation, 1905-2005 », numéro spécial *Vingtième siècle*, n°87, juillet-septembre 2005, 230 p.
- Jacqueline LALOUETTE, *La Séparation des Églises et de l'État : Genèse et développement d'une idée (1789-1905)*, Paris, Le Seuil, coll. « L'Univers historique », 2005, 449 p.
- Maurice LARKIN, *L'Église et l'État en France. 1905 : la crise de la Séparation*, Toulouse, Privat, coll. « Bibliothèque historique universelle », 2004, 284 p.
- Yves LEQUIN dir., *Histoire de la laïcité*, Besançon, CRDP de Franche-Comté, 1997, 401 p.
- Jean-Marie MAYEUR, *La Séparation des Églises et de l'État*, Paris, Éd. de l'Atelier, rééd. 2005.
- Odile RUDELLE, Serge BERSTEIN, *Le Modèle républicain*, Paris, PUF, coll. « Politique aujourd'hui », 1992, 431 p.
- Jean-Marc SCHIAPPA dir., *1905 ! La loi de Séparation des Églises et de l'État*, Paris, Syllepse, 2005, 642 p.
- Jacques SÉVENET, *Paroisses parisiennes devant la séparation Églises-État en 1901*, Paris, Letouzey et Ané, coll. « Mémoire chrétienne au présent », n°2, 2005.
- Christian SORREL, *La République contre les congrégations. Histoire d'une passion française, 1899-1904*, Paris, Les Éditions du Cerf, 2003, 265 p.

## **5) ÉCLAIRAGES THÉMATIQUES**

### ***a- Le clergé***

#### **a1- Recrutement et carrière**

- A. ARNAUD, *Le Recrutement du clergé séculier dans le diocèse de Viviers*, D.E.S. Université de Lyon, 1966.
- Thierry BLOT, *Le Curé, pasteur. Des origines à la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Étude historique et juridique*, Pierre Tequi (BU Aix, 253 BLO).
- \*Jacques-Olivier BOUDON, *L'Épiscopat français de l'époque concordataire, 1802-1905. Origines, formation, désignation*, thèse dactylographiée, Université Paris-IV, 1991, éd. Paris, Cerf, 1996.
- \*Chanoine Fernand BOULARD, *Essor ou déclin du clergé français ?*, Paris, Les Éditions du Cerf, 1950, 479 p. (Bibl. Sém. la Castille, 186.500).
- Sylvie BRIENT, *Le recrutement sacerdotal dans le diocèse de Vannes de 1802 à 1960*, Mémoire de Maîtrise d'Histoire dirigé par Michel LAGRÉE, Université Rennes-II, 1990, 109 p.
- Nadine-Josette CHALINE, « Le recrutement du clergé dans le diocèse de Rouen au XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue d'Histoire économique et sociale*, n°49, 1974, p. 385-405.

- Franck CHANTEPIE, *Les vocations sacerdotales et religieuses d'hommes et de femmes dans le diocèse de Nantes de 1915 à 1966*, thèse de 3<sup>e</sup> cycle dirigée par M. NOUAILHAT, Université de Nantes, 1984, 814 p. [en aval de notre période d'étude].
- Gérard CHOLVY, *Les Vocations sacerdotales et religieuses dans le diocèse de Montpellier (1801-1956)*, D.E.S. Lettres, Université de Montpellier, 1956.
- Jean-Baptiste DARANATZ, « Les ordinations sacerdotales du diocèse de Bayonne au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Bayonne*, nouv. série, n°7, 1931, p. 127-141.
- Pierre DELOOZ, s. j., « Pourquoi ne seront-ils pas prêtres ? », *Nouvelle revue théologique*, 76-4 (avril 1954), p. 392-412.
- \*Gilles DEREGNAUCOURT, *De Fénelon à la Révolution. Le clergé paroissial de l'Archevêché de Cambrai*, Lille, Presses Universitaires de Lille, 1991, 434 p. [hors période, mais des problématiques intéressantes].
- Christian ESTÈVE, « Le recrutement sacerdotal dans le diocèse de Saint-Flour au XIX<sup>e</sup> siècle », *Histoire, économie et société*, 1994, vol. 13, n°13-4, p. 609-648 [en ligne sur [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/hes\\_0752-5702\\_1994\\_num\\_13\\_4\\_1717](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/hes_0752-5702_1994_num_13_4_1717), consulté le 17 août 2009].
- J. de FONT-RÉAULX, « Le recrutement sacerdotal au diocèse de Vienne en 1774 », *Bulletin d'archéologie et de statistique de la Drôme*, t. XLVI, 1969, p. 5-96.
- Pierre FOUCAULT, « L'origine socio-professionnelle du clergé sarthois durant la période concordataire (1801-1905) », *Mentalités religieuses dans la France de l'Ouest aux XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, *Cahiers des Annales de Normandie*, Caen, n°8, 1976, p. 148-170 (Bibl. la Castille, 506.5).
- Marie-Louise FRACARD, « Le recrutement du clergé séculier dans la région niortaise au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. LVII, 1971, p. 241-265.
- Edward T. GARGAN et Robert A. HANNEMAN, « Recruitment to the Clergy in Nineteenth Century France : 'Modernization' and 'Décline' ? », *Journal of interdisciplinary History*, IX/2, 1978, p. 275-285.
- Ralph GIBSON, *Les Notables et l'Église dans le diocèse de Périgueux, 1821-1905*, thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Université de Lyon, 1979, 2 vol.
- \*Jean-Pierre GONNOT, *Vocations et carrières sacerdotales dans le diocèse de Belley de 1823 à 1904.*, thèse de 3<sup>e</sup> cycle dirigée par Xavier de MONTCLOS, Université Lyon-II, 1984, 357 p.
- Marie GRANGE, *Le Recrutement du clergé au séminaire Saint-Irénée de Lyon de 1801 à 1815*, Lyon, D.E.S., 1963.
- Paul HUOT-PLEUROUX, *Le recrutement sacerdotal dans le diocèse de Besançon de 1801 à 1960*, Besançon, Impr. Néo-Typo, 1966, 516 p.
- \*Dominique JULIA, « La Crise des vocations. Essai d'analyse historique », *Études*, février 1967, p. 238-251 et mars 1967, p. 378-396.
- Abbé Louis KAMMERER, « Le Clergé d'Alsace sous l'Ancien Régime. Répertoires et sources », *Archives de l'Église d'Alsace*, 1984, p. 121-124.
- Yves-Marie LE PENNEC, « Le recrutement des prêtres dans le diocèse de Coutances au XVIII<sup>e</sup> au siècle », *Revue du département de la Manche*, t. XII, 1970, p. 191-234.
- Renaud LESCUYER, *Le recrutement sacerdotal dans le diocèse de Lyon de 1811 à 1830*, Mémoire de Maîtrise d'Histoire dirigé par Xavier de MONTCLOS, Université Lyon-II, 1992, 192 p.
- Jean-Marie PÉRIÉ, *Les vocations sacerdotales et religieuses dans le diocèse de Rodez de 1850 à 1914*, thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Université de Montpellier, 1978.
- Louis PÉROUAS, « L'évolution du clergé dans les pays creusois depuis 450 ans », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, n°64, 1978, p. 5-26.
- Julien POTEL, Paul HUOT-PLEUROUX, Jacques MAÎTRE, *Le Clergé français*, Paris, Éditions du Centurion, coll. « Etudes de sociologie », 1967, 268 p. (Bibl. la Castille, 185.500)[traite surtout du XX<sup>e</sup> siècle].
- J. ROUSSEAU, « L'étude des vocations sacerdotales est-elle un critère valable en sociologie

religieuse historique ? », *Actes du 87<sup>e</sup> Congrès des Sociétés Savantes, Poitiers 1962*, Section Histoire moderne et contemporaine, Paris, 1963, p. 35-40.

*La Vocation religieuse et sacerdotale en France, XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Actes de la 2<sup>e</sup> Rencontre d'histoire religieuse de Fontevraud (9 octobre 1978), Angers, Presses de l'Université d'Angers, 1979, 79 p.

## **a2- Le clergé dans la vie religieuse**

Dominic-Aidan BELLENGER, *The French ecclesiastical exiles in England 1789-1815*, Ph. D. Histoire dirigé par M. NORMAN, Université de Cambridge, 1978.

\*Chanoine Fernand BOULARD, *Essor ou déclin du clergé français ?*, Paris, Les Éditions du Cerf, 1950, 479 p. (Bibl. Sém. la Castille, 186.500).

J. BRUGERETTE, *Le Prêtre Français et la Société Contemporaine*, Paris, P. Lethielleux, 1933, 2 vol. (Bibl. Sém. la Castille, 540.3).

C. GREMION, Philippe LEVILLAIN, *Les Lieutenants de Dieu. Les évêques et la République*, Paris, 1986.

Hervé GUILLEZ, *Prêtres et Associations de fidèles*, Mémoire de Maîtrise de Théologie, dirigé par M. LEGRAND, Institut catholique de Paris, 1992, 125 p.

Emmanuel HAVARD, *Recteurs et vicaires du pays de Vitré (1878-1906)*, Mémoire de Maîtrise d'Histoire dirigé par Marcel LAUNAY, Université catholique d'Angers, 1992.

*Histoire de la paroisse*, Actes de la 11<sup>e</sup> rencontre d'histoire religieuse de Fontevraud, Centre de recherche d'histoire religieuse et d'histoire des idées, Université d'Angers, 1988.

\*Marcel LAUNAY, *Le bon prêtre. Le clergé rural au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Aubier, coll. Historique, 1986.

Gabriel LE BRAS, *L'Église et le village*, Paris, Flammarion, coll. « Histoire », 1976, 289 p.

Edmond de MANDAT-GRANCEY, *Le Clergé français et le Concordat*, Paris, Perrin, 1905, 323 p. (B.N.F., 8-Z WAHL-484)[recueil d'articles parus dans *L'Action française*].

R. METZ, « La paroisse en France à l'époque moderne et contemporaine », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 61, 1975, p. 5-24.

Marc MINIER, *L'Épiscopat français du Ralliement à Vatican II*, Padoue, CEDAM, 1982.

M. de MONTREUIL, *Les Chanoines*, Mémoire de Maîtrise d'Histoire dirigé par M. LALANNE, Université d'Angers, 1987.

Hervé OLIVAUD, *La Vie des prêtres briérons de 1750 à 1830*, Mémoire de Maîtrise d'Histoire dirigé par Marcel LAUNAY, Université de Nantes, 1991, 230 p.

\*Pierre PIERRARD, *Le Prêtre français du Concile de Trente à nos jours*, Paris, Desclée, Bibliothèque d'Histoire du christianisme n°8, 1986, 168 p. (Bibl. la Castille, 506.5)[Avec précieux extraits de textes].

Pierre PIERRARD, *Histoire des curés de campagne de 1789 à nos jours*, Paris, Plon, coll. « Terres de France », 1986, 337 p. (C.D.D., 253.09 PIE), rééd. Christian de Bartillat, 1998, 337 p.

\*Pierre PIERRARD, *La Vie quotidienne du prêtre français au XIX<sup>e</sup> siècle, 1801-1905*, Paris, Hachette, 1986, 489 p. (C.D.D., 253.09 PIE).

\*Bernard PLONGERON, *La Vie quotidienne du clergé français au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 1974, rééd. 1989, 289 p.

Jean QUÉNIART, *Les Hommes, l'Église et Dieu dans la France du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 1978.

Pascal RENNES, *L'encadrement paroissial dans le diocèse de Coutances et Avranches entre 1880 et 1985*, Mémoire de Maîtrise d'Histoire dirigé par M. DÉSERT, Université de Caen, 1991.

A SCHAER, *Le Clergé paroissial catholique en Haute-Alsace sous l'Ancien Régime, 1648-1789*, 1966, 299 p. (B.S. Hist. Aix, B 281).

Christian SORREL, « Un clergé, un peuple : les paroisses rurales du diocèse de Chambéry à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle », *Mémoires et documents de l'Académie salésienne*, t. 95, 1988.

Claude SUAUD, *La vocation. Conversion et reconversion des prêtres ruraux*, Paris, Les Éd. de Minuit, coll. « Le sens commun », 1978, 280 p.

Paul VIGNERON, *Histoire des crises du clergé français contemporain*, Paris, Téqui, 1976, 494 p. [préface de Jean-Baptiste DUROSELLE].

## **b- La foi du peuple chrétien**

### **b1- Les formes de piété**

Chanoine Fernand BOULARD, « Aspects de la pratique religieuse en France de 1802 à 1939 », *R.H.E.F.*, 1973, p. 269-311.

Chanoine Fernand BOULARD, « La religion populaire dans le débat de la pastorale contemporaine », in Bernard PLONGERON, *La religion populaire. Approches historiques*, Paris, 1976, p. 27-49.

Philippe BOUTRY, *Les Vénérés Pasteurs du diocèse de Belley. Cheminement des mentalités et des opinions religieuses dans les paroisses du diocèse de l'Ain de 1815 à 1880*, thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Université de Paris-I, 1983.

Philippe BOUTRY, « Réflexions sur la confession au XIX<sup>e</sup> siècle », *Pratiques de la confession des Pères du désert à Vatican II*, Paris, Cerf, 1983.

Philippe BOUTRY, « L'anticléricisme, la femme et le confessionnal », *L'Histoire* n°16.

Philippe BOUTRY, « Les saints des catacombes. Itinéraires français d'une piété ultramontaine (1800-1881) », *Mélanges de l'Ecole française de Rome – Moyen Age et Temps modernes*, t. 91, 1979, p. 875-930.

José CABANIS, *Michelet, le Prêtre et la Femme*, Paris, Gallimard, 1978, 256 p.

Olivier CHALINE, « Topographie spirituelle et ferveur des fidèles, deux lacunes de la réflexion sur les pèlerinages », *Communio*, t. 22, n°4, 1997, p. 27-39.

Gérard CHOLVY, « Les missions intérieures catholiques dans les campagnes en Europe aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles », in J-P MASSAUT et M-E HENNEAU éd., *La christianisation des campagnes*, Actes du colloque de la CIHEC (25-27 août 1994), Bruxelles-Rome, 1996, p. 563-582.

Bernard COUSIN, « L'ex-voto. Document d'histoire, expression d'une société », *Archives des sciences sociales des religions*, 1979, vol. 48, n°48-1, p. 107-124 [en ligne sur [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/assr\\_0335-5985\\_1979\\_num\\_48\\_1\\_2191](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/assr_0335-5985_1979_num_48_1_2191), consulté le 1<sup>er</sup> août 2009].

Bernard COUSIN, *Le Miracle et le Quotidien. Les ex-voto provençaux, images d'une société*, thèse de doctorat, éd. Aix Université, Sociétés, Mentalités, Cultures, 1983, 339 p. (A.V.T., 5291).

Bernard COUSIN, *Ex-voto de Provence. Images de la religion populaire et de la vie d'autrefois*, Paris, Desclée de Brouwer, 1981, 183 p. (Bibl. Méjanes US 247 COU).

Bernard COUSIN, « La Parole et le geste : les missions des Oblats en Provence au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 88, n°2, 1991, p. 211-219.

Alphonse DUPRONT, *Du sacré. Croisades et pèlerinages, images et langages*, Paris, 1987.

Jacques FAUPIN, *La Mission de France. Histoire et institutions*, Casterman, 1960, 235 p.

Marie-Hélène FROESCHLÉ-CHOPARD, « Les dévotions populaires d'après les visites pastorales : un exemple, le diocèse de Vence au début du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue historique de l'Église de France*, 1974.

Georges GOYAU, « La place de l'histoire missionnaire dans l'histoire de France », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 21, 1935, p. 29-34.

M. GRACY, *Considérations sur les ex-voto peints du Var (arrondissement de Draguignan)*, Mémoire de l'école du Louvre, 1963 (cité par Bernard Cousin).

Paul d'HOLLANDER dir., *L'Église dans la rue. Les cérémonies extérieures du culte en France au XIX<sup>e</sup> siècle*, colloque de Limoges (23-24 mars 2000), Limoges, Presses universitaires de Limoges, 2001, 330 p.

Paul d'HOLLANDER, *La Bannière et la rue ; les processions dans le Centre-Ouest au XIX<sup>e</sup> siècle*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 2003, 305 p.

Michel LAGRÉE, « Confession et pénitence dans les visites pastorales et les statuts synodaux

- bretons, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle », *Pratiques de la confession...*, *op. cit.*
- Michel LAGRÉE et alii, *Homo religiosus. Autour de Jean Delumeau*, Paris, Fayard, 1997, 724 p. [recueil d'articles de fond].
- Claude LANGLOIS, « Mariophanies et mariologies au XIX<sup>e</sup> siècle. Méthode et histoire », in Jean COMBY éd., *Théologie, histoire et piété mariale*, Actes du colloque de la faculté de théologie de Lyon (1<sup>er</sup>-3 octobre 1996), Lyon, 1997, p. 19-36.
- Claude LANGLOIS, « Mariophanies sculpturales et modèle provençal sous le Second Empire », *Mélanges Michel Vovelle (volume aixois). Sociétés, mentalités, cultures. France (XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Aix-en-Provence, 1997, p. 297-315.
- Jean-Marie MAYEUR, « Des clercs devant la religion populaire : aux origines d'un débat », *La religion populaire*, Actes du colloque du C.N.R.S., Paris, 1979, p. 339-346.
- Stéphane MICHAUD, *Muse et Madone. Visages de la femme de la Révolution française aux apparitions de Lourdes*, Paris, Le Seuil, 1985, 248 p.
- Bernard MONTAGNES, « La reconstitution de la confrérie du Rosaire après la Révolution », Bernard PLONGERON dir., *Pratiques religieuses, mentalités et spiritualités dans l'Europe révolutionnaire (1770-1820)*, Turnhout, 1988.
- René MOULINAS, « Le pèlerinage, victime des Lumières », in Jean CHELINI, H. BRANTHOMME dir., *Les chemins de Dieu. Histoire des pèlerinages chrétiens des origines à nos jours*, Paris, 1982, p. 259-292.
- Claude NICOLAS, *Les ex-voto peints de l'arrondissement de Toulon*, Mémoire de l'école du Louvre, 1964 (cité par Bernard Cousin).
- Marie-José OLIVIER, *Les dévotions populaires dans les Pyrénées-Orientales au XIX<sup>e</sup> siècle*, Mémoire de Maîtrise d'Histoire, Université de Montpellier, 1972.
- \**La religion populaire*, colloque du C.N.R.S., Paris, Éditions du C.N.R.S., 1979 [14 communications sur le XIX<sup>e</sup> siècle].
- Bernard PLONGERON et Paule LEROU dir., *La Piété populaire*, Turnhout, Brepols, puis Paris, Letouzey, plusieurs volumes.
- Bernard PLONGERON dir., *Le Christianisme populaire. Les Dossiers de l'histoire*, Paris, Le Centurion, 1976.
- Claude SAVART, *Le Livre catholique témoin de la conscience religieuse en France au XIX<sup>e</sup> siècle*, thèse, Paris-Sorbonne, 1981 ; éd. Paris, Beauchesne, 1985, 718 p.
- Ernest SÉVRIN, *Les Missions religieuses en France sous la Restauration : 1815-1830*, t. 1, Saint-Mandé, Chez l'auteur, 1948, XXX+367 p. ; t. 2, Paris, Vrin, 1959, 532 p.
- Georges TAVARD, *La Vierge Marie en France aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Essai d'interprétation*, Paris, Cerf, 1998.
- E. TERRASSE, « Conférences ecclésiastiques – Étude de quelques images particulières », *Revue du clergé français*, n°14, 15 juin 1895.
- M. VAN DELFT, *La Mission paroissiale, pratique et histoire*, Paris, P. Lethielleux, 1964, 212 p.

## **b2- Les confréries**

- \*Maurice AGULHON, *Pénitents et francs-maçons de l'ancienne Provence*, *op. cit.*
- Maurice AGULHON, « Les confréries de pénitents dans le Midi de la France, de la Restauration à nos jours. Essai d'enquête collective », *Actes du 96<sup>e</sup> congrès des Sociétés savantes*, Toulouse, 1971, Histoire moderne, t. II, p. 175-183.
- Maurice AGULHON, « Les confréries de pénitents au XIX<sup>e</sup> siècle », *Études sur l'Hérault*, nouvelle série, I, 1985, n°3, p. 29-40.
- Michel BÉE, « Religion, culture et société : les conférences en Normandie, XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles », *Histoire, économie et société*, 1992, vol. 11, n°11-2, p. 277-293.
- Régis BERTRAND, « Les compagnies de pénitents de Marseille à travers quatre siècles d'histoire (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles) », *Marseille et son terroir*, Comité du Vieux-Marseille, 1979-1980, p. 357-500.
- Régis BERTRAND, « Evêques et pénitents dans les Alpes du Sud pendant le Consulat et

- l'Empire », *Annales de Haute-Provence*, n°295, p. 59-72.
- Joseph DUHR, « La confrérie dans la vie de l'Église », *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1939.
- Marie-Hélène FROESCHLÉ-CHOPARD, « L'évolution des pénitents en Provence orientale, XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, oct.-déc. 1983, p. 616-636.
- \*Marie-Hélène FROESCHLÉ-CHOPARD et R. DEVOS dir., *Les confréries, l'Église et la cité. Cartographie des confréries du sud-est*, Grenoble, Centre alpin et rhodanien d'ethnologie, t. 10, 1988, 269 p. (A.V.T., 5542)[bonne bibliographie].
- Marie-Hélène FROESCHLÉ-CHOPARD, « De la confrérie du Saint-Sacrement au culte du Sacré-Cœur : le passage de l'homme à l'individu », *Confréries et dévotions à l'épreuve de la Révolution*, Actes du colloque de Marseille (18-19 mai 1988), *Provence historique*, t. 39, fasc. 156, 1989, p. 138.
- \*Marie-Hélène FROESCHLÉ-CHOPARD, *Espace et sacré en Provence (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle). Cultes, images, confréries*, Paris, 1994 (A.V.T.).
- Guy LAURANS, *L'Humilité et la gloire. Contribution à l'étude sociologique des confréries de Pénitents en Bas-Languedoc*, thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Université de Montpellier, 1973.
- Gabriel LE BRAS, « Les confréries chrétiennes – Problèmes et propositions », *Revue historique de Droit français et étranger*, 1940-1941 ; repris dans *Etudes de sociologie religieuse*, t. II, Paris, 1956.
- R. NAZ, « Confrérie », article dans *Dictionnaire de droit canonique*, Paris, Letouzey et Ané, 1949.
- Sourgentin* n°179, 11 décembre 2007, 58 p. : numéro spécial « Pénitents du Comté de Nice » [avec plusieurs articles de Luc THÉVENON, conservateur en chef du Patrimoine].
- Luc THÉVENON, Michèle POLLET et alii, *Pénitents des Alpes-Maritimes*, Nice, Éd. Serre, 1981, rééd. 2008, 186 p.

### **b3- Laïcité et déchristianisation**

- Sabino ACQUAVIVA, *L'Éclipse du sacré dans la civilisation industrielle*, Tours, Mame, 1967, 404 p.
- Sabino ACQUAVIVA, *Christianisation et Déchristianisation*, 9<sup>e</sup> rencontre d'histoire religieuse, Fontevraud (oct. 1985), Presses de l'Université d'Angers, 1986.
- Louis CAPERAN, *Histoire contemporaine de la laïcité française*, Paris, Rivière, 1957, 1960 et 1961, 3 t. (B.S. Hist. Aix, C 262).
- Pierre CHEVALIER, *La Séparation de l'Église et de l'École*, Paris, Fayard, 1981.
- Christianisation et déchristianisation*, Actes de la IX<sup>e</sup> Rencontre d'histoire religieuse de l'abbaye de Fontevraud les 3, 4 et 5 octobre 1985, Angers, Presses de l'Université d'Angers, 1986, 326 p.
- Jean FAURY, *Cléricalisme et anticléricalisme dans le Tarn (1848-1900)*, Toulouse, 1980, 532 p.
- Histoire de la laïcité*, Bruxelles, la Renaissance du Livre, 1979, 333 p. (B.U. la Garde, 261.7 HIS)[un article concerne la France, p. 221-241].
- Jacqueline LALOUETTE, *La libre-pensée en France, 1848-1940*, Paris, Albin Michel, 1997, 636 p.
- Alec MELLOR, *Histoire de l'anticléricalisme français*, Paris, 1966 (B.S. Hist. Aix, C 235).
- Paul NAUDON, *La Franc-Maçonnerie*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1963, 128 p.
- Malcolm O. PARTIN, *Waldeck-Rousseau, Combes and the Church : The Politics of Anticlericalism, 1899-1905*, Duke, University Press, 1969.
- Emile POULAT, *Liberté, laïcité. La guerre des deux France et le principe de la modernité*, Paris, Cujas-Le Cerf, 1988, 439 p. (B.U. la Garde, 261 POU)[ouvrage thématique].
- René RÉMOND, « La déchristianisation », *Colloque d'histoire religieuse (Lyon, 1963)*, Grenoble, Allier, 1963, p. 123-154.
- René RÉMOND, *La déchristianisation au XIX<sup>e</sup> siècle. Actes du Colloque d'Histoire religieuse de Lyon*, C.H., t. IX, 1, 1964.
- René RÉMOND, « La déchristianisation. État présent de la question et des travaux en langue française », *Concilium*, 15 septembre 1965.
- René RÉMOND, *L'Anticléricalisme en France, de 1815 à nos jours*, Paris, Le Seuil, 1976 ; rééd.



Paris, Complexe, 1985, 388 p. (Bibl. la Castille, 540.1).

Georges WEILL, *Histoire de l'Idée laïque en France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Alcan, 1925, rééd. Paris, Hachette, coll. « Pluriel », 2004, 416 p. [ancien, mais classique].

### **c- Religion et culture**

#### **c1- Littérature régionaliste sur les coutumes provençales**

G. ARNAUD d'AGNEL, Léopold DOR, *Noël en Provence : usages, crèches, santons, noëls, pastorales*, Paris, Occitania, 1927, rééd. Marseille, Jeanne Laffitte, 1982, 228 p. (Bibl. Méjanes US 394.2 ARN).

Robert BAILLY, *Confréries vigneronnes et Ordres bachiques en Provence*, Aix-en-Provence, Édisud, 1988, 111 p. (Bibl. Méjanes US 641.2 BAI).

Jean BELGRANO, *Le Var. Ses œuvres d'art, ses monuments, ses légendes, ses sites*, Draguignan, Impr. Nouvelle, 1966, 301 p. (A.V.T., 4332).

Jean BELGRANO, *Contes et légendes varois*, Draguignan, Riccobono, 1969.

Laurent-Jean-Baptiste BÉRENGER-FÉRAUD, *Réminiscences populaires de la Provence*, Paris, 1885, rééd. Marseille, Laffitte Reprints, 1971, 407 p. (Bibl. Méjanes US 392 BER)[s'attache à montrer les origines païennes de nombreux rites].

André BERNARD, *En Provence, à Noël...*, Hyères, CCDP, 1991, 83 p. [par un Ollioulais, évoque certaines coutumes toulonnaises du XIX<sup>e</sup> siècle].

Jean-Paul CLÉBERT, *Les Fêtes en Provence*, Avignon, Aubanel, 1982, 186 p. (Bibl. Méjanes 394. CLE).

Charles GALTIER, *Les Saints guérisseurs en Provence et Comtat Venaissin*, Le Coteau, Horvath, 1990, 168 p. (Bibl. Méjanes US 235 GAL)[éléments intéressants sur la religion populaire].

Marion NAZET, *Noël provençal. Saveurs et traditions*, Aix-en-Provence, Édisud, 1998, 176 p.

Pierre RIPERT, *Les origines de la crèche provençale et des santons populaires à Marseille*, Marseille, Tacussel, 1956, rééd. 1975, 72 p. (Bibl. Méjanes US 394.2 RIP).

Claude SEIGNOLLE, *Le folklore de la Provence*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1963, 389 p. (rééd. 1980)(A.V.T., 5384)[recension de coutumes par thèmes, de la naissance à la mort].

Etienne SVED, *Provence des campaniles*, Saint-Michel-l'Observatoire, Sved, 2<sup>e</sup> éd. 1971, 191 p.

Claire TIÉVANT, *Almanach de la mémoire et des coutumes. Provence*, Paris, Albin Michel, 1984, non pag. (379 p.)[recension de nombreuses traditions régionales, notamment religieuses].

#### **c2- Etudes scientifiques**

Maurice AGULHON, « Les chambrées en Basse-Provence. Histoire et ethnologie », *Revue historique*, avril-juin 1971, p. 337-368.

Gabriel AUDISIO dir., *Religion et identité. Actes du colloque d'Aix (24-26 octobre 1996)*, Aix-en-Provence, Université de Provence, 1998, 294 p. (B.U. Aix, 261.1 REL).

Marcel BERNOS, « De l'influence salutaire ou pernicieuse de la femme dans la famille et dans la société », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, XXIX, juill.-sept. 1982, p. 453-461.

Bernard BERTHOD, Elisabeth HARDOUIN-FUGIER, *Dictionnaire des objets de dévotion dans l'Europe catholique*, Paris, Les Éditions de l'Amateur, 2006, 280 p. (BU Aix, 200.3 BER)[très illustré].

Régis BERTRAND, Michel VOVELLE dir., *La ville des morts, essai sur l'imaginaire urbain contemporain d'après les cimetières provençaux*, Paris, Éditions du C.N.R.S., 1983, 209 p.

\*Régis BERTRAND, *Crèches et santons de Provence*, Avignon, A. Barthélemy, 1992, 189 p. (Bibl. Méjanes US 394.2 BER)[évoque l'abbé varois Sumien].

\*Régis BERTRAND, *Les Provençaux et leurs morts, Recherches sur les pratiques funéraires, les lieux de sépultures et le culte du souvenir des morts dans le Sud-Est de la France depuis la fin du XVII<sup>e</sup> siècle*, thèse de doctorat dirigée par Michel VOVELLE, Université Paris-I, 1994, 1707 p. (B.U. Aix, TMF1994).

Régis BERTRAND, *Santibellis, figurines de Provence*, Paris, Aubanel, 2006, 160 p.

Bruno BÉTHOUART dir., *Religion et culture en Europe occidentale de 1800 à 1914*, Paris,

Éditions du Temps, 2001.

- B. BOURDON, *Les fêtes en Provence*, Mémoire de Maîtrise, Université d'Aix-en-Provence, 1969.
- Nadine-Josette CHALINE dir., *Ces églises du XIX<sup>e</sup> siècle*, Amiens, Encrage, 1993.
- Gérard CHOLVY, *Etre chrétien en France au XIX<sup>e</sup> siècle, 1790-1914*, Paris, Seuil, coll. « Etre chrétien en France », t. 4, 1997.
- Jean-Marie CHOURAQUI, *Le combat de Carnaval et de Carême en Provence (de 1650 à 1830)*, Thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Aix, Université de Provence, 1981.
- Alain CORBIN, *Les Cloches de la terre. Paysage sonore et culture sensible dans les campagnes au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Albin Michel, coll. L'évolution de l'humanité, 1994.
- Alain CORBIN, Roger-Henri GUERRAND, Catherine HALL, Lynn HUNT, Anne MARTIN-FUGIER, Michelle PERROT, *Histoire de la vie privée. De la Révolution à la Grande Guerre*, t. IV, Paris, Le Seuil, 1987, 640 p. (B.U. Aix, HIS 306 HIS)[utile pour des éclairages particuliers grâce à un index thématique].
- Jean DELUMEAU dir., *Histoire vécue du peuple chrétien*, Toulouse, Privat, 2 vol., 454 et 480 p.
- Joseph-Antoine DURBEC, « Notes historiques sur quelques pèlerinages, processions, fêtes et jeux de Provence », *Actes du 77<sup>e</sup> Congrès des sociétés savantes*, 1952, p. 247-286.
- Éducation et religion, XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, actes de la 13<sup>e</sup> Université d'été d'histoire religieuse (Paris, 10-13 juillet 2004), Chambéry, Université de Savoie, coll. « Sociétés, religions, politiques », 2006, 327 p.
- Paul-Albert FÉVRIER, « Les Fêtes religieuses dans l'ancien diocèse de Fréjus », *Provence historique*, avril-juin 1961, p. 174.
- Foi chrétienne et milieux maritimes (XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Actes du colloque de Paris, collège de France, 23-25 septembre 1987, Paris, Publisud, 1989, 375 p. (M.M.S.H., 270 FOI).
- Jean-Claude GAUGAIN, *Jeux, gymnastique et sports dans le Var (1860-1940)*, Paris-Montréal, L'Harmattan, 2000, 409 p. (A.V.T., 430.VAR)[mentions sur le sport catholique autour de 1900].
- Paul GERBOD, *L'Europe culturelle et religieuse de 1815 à nos jours*, Paris, Nouvelle Clio n°39, 1977, 2<sup>e</sup> éd. 1989, 384 p.
- Ralph GIBSON, « Le catholicisme et les femmes au XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 79, 1993, p. 86-87.
- François-André ISAMBERT, *Le sens du sacré. Fête et religion populaire*, Paris, Éditions de Minuit, 1982, 314 p.
- Dominique JAVEL, *Transmettre la foi au Diocèse d'Avignon, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Avignon, Éditions A. Barthélemy, 2000, 435 p. [condensé d'une thèse de doctorat].
- Michel LAGRÉE, *Religion et cultures en Bretagne, 1850-1950*, Paris, Fayard, 1992, 601 p.
- Alfred MATHÉRON, « Evénements de la vie de famille vers 1900, dans la région nord du département du Var », *Le Var historique et géographique*, 1941, p. 65-80.
- La Piété populaire*, Actes du 99<sup>e</sup> Congrès national des sociétés savantes (Basançon, 1974), Bibliothèque Nationale, 1976.
- Juan PLAZAOLA, *L'Église et l'art. Vingt siècles d'architecture et de peinture chrétiennes*, Paris, Le Cerf, 2008, coll. « Histoire du christianisme », 2008, 167 p. (Méjanes, 246 PLA).
- \*Bernard PLONGERON dir., *La religion populaire. Approches historiques*, Paris, Beauchesne, 1976, 237 p. (M.M.S.H., 270 PLO)[bon exposé de problématiques].
- Félix PONTEIL, *Histoire de l'Enseignement, 1789-1965*, Paris, Sirey, 1965, 454 p.
- La religion populaire*, Actes du colloque international du C.N.R.S. (Paris, 17-19 octobre 1977), Paris, 1979.
- Antoine PROST, *L'Enseignement en France, 1800-1967*, Paris, Armand Colin, coll. « U », 1968, 524 p.
- Lucienne ROUBIN, *Chambrettes des Provençaux. Une Maison des Hommes en Méditerranée septentrionale*, Paris, Plon, 1970, 251 p.
- Claude SAVART, *Les catholiques en France au XIX<sup>e</sup> siècle. Le témoignage du livre religieux*, Paris, Beauchesne, coll. « Théologie historique », 1987, 718 p.

- Michel VOVELLE, *Les métamorphoses de la fête en Provence, de 1750 à 1820*, Paris, Aubier-Flammarion, 1976, 300 p. (A.V.T., 5386)[y a-t-il une dissociation entre fête et religion ?].
- Michel VOVELLE, *La Mort et l'Occident de 1300 à nos jours*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque illustrée des histoires », 2<sup>e</sup> éd. 2000, 800 p. (AD Aix, 306.9 VOV).

#### **d- Religion et politique**

- Maurice AGULHON, *Marianne au combat. L'imagerie et la symbolique républicaines de 1789 à 1880*, Paris, Flammarion, coll. « Bibliothèque d'ethnologie historique », 1979, 251 p. [notamment sur la rivalité entre Marianne et Marie, p. 169-170].
- Gaston BORDET, « Une fête contre-révolutionnaire néo-baroque et ordinaire, la grande mission de Besançon, janvier 1825 », in collectif, *La Fête : pratiques et discours*, Annales littéraires de l'Université de Besançon n°262, Paris, Les Belles Lettres, 1982 [une étude de cas significative].
- Yves DELOYE, *Les voix de Dieu. Pour une autre histoire du suffrage électoral : le clergé catholique et le vote, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, coll. « L'espace du politique », 2006, 410 p.
- \*Jean-Marie DONEGANI, *La liberté de choisir : pluralisme religieux et pluralisme politique dans le catholicisme français contemporain*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences Politiques, 1993, 485 p. (B.U. Aix, ND)[évoque en priorité le XX<sup>e</sup> siècle, mais donne d'excellentes problématiques].
- François-Georges DREYFUS, *Histoire de la Démocratie chrétienne en France. De Chateaubriand à Raymond Barre*, Paris, Albin Michel, 1988, 434 p.
- Jacques GADILLE éd., *Les catholiques libéraux au XIX<sup>e</sup> siècle*, Actes du colloque international d'histoire religieuse de 1971, Grenoble, Presses Universitaires, 1974.
- Jacques GADILLE, *La Pensée et l'Action politiques des évêques français au début de la III<sup>e</sup> République, 1870-1883*, Paris, Hachette, 1967, 2 vol.
- Claude LANGLOIS, « Religion et politique dans la France napoléonienne », *Christianisme et pouvoirs politiques*, 1974.
- Xavier de MONTCLOS, *Le Toast d'Alger*, Paris, De Boccard, 1966 [le problème du toast du cardinal Lavignerie à la République].
- Pierre PIERRARD, *Mille huit cent quarante-huit, les Pauvres, l'Évangile et la Révolution*, Paris, Desclée et Cie, 1977 [sur le fameux catholicisme quarante-huitard].
- Bernard PLONGERON, *Théologie et politique au siècle des Lumières, 1770-1820*, Genève, Droz, coll. « Travaux d'histoire éthico-politique » n°XXV, 1973, 405 p.
- Jean-Marie MAYEUR, *Des partis catholiques à la Démocratie chrétienne*, Paris, Armand Colin, coll. « U », 1980, 247 p.
- Emile POULAT, « Religion et politique (De l'abbé Grégoire aux prêtres ouvriers) », *Critique, Revue générale des publications françaises et étrangères*, août-septembre 1957, p. 757-770 (t. à p. : B.N.F., 8-R PIECE-26771).
- S. H. SCHOLL o. p. éd., *Cent cinquante ans de mouvement ouvrier chrétien en Europe de l'Ouest (1789-1939)*, Louvain-Paris, Nauwelaerts, 1966.
- Pierre THIBAUT, *Savoir et pouvoir. Philosophie thomiste et politique cléricale au XIX<sup>e</sup> siècle*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1972.

#### **e- Religion et société**

- Maurice AGULHON, *La vie sociale en Provence intérieure au lendemain de la Révolution*, Paris, Société des Études Robespierristes, coll. « Bibliothèque d'Histoire révolutionnaire », 3<sup>e</sup> série, n°12, 1970, 534 p. (A.V.T., 5447).
- Maurice AGULHON, *Une ville ouvrière au temps du socialisme utopique, Toulon de 1815 à 1851*, Paris, Mouton, 1951 (rééd. La Haye, 1970, 368 p.)(B.M.T., 944.93 /AGUL).
- \*Maurice AGULHON, *La République au village. Les populations du Var de la Révolution à la*

- Seconde République*, Paris, Plon, 1970, 543 p. ; rééd. Seuil, coll. « Univers Historique », 1979, 553 p. (A.V.T., 4330).
- Maurice AGULHON, *L'Histoire vagabonde*, Paris, Gallimard, 1987, 2 vol.
- Charles ALLEAUME, *La Loi Falloux et son application dans le Var*, Draguignan, Impr. Olivier-Joulian, 1954.
- Marc BLOCH, *Les caractères originaux de l'histoire rurale française*, Paris, Armand Colin, rééd. 1968, 2 vol.
- Jeanne CARON, *Le Sillon et la démocratie chrétienne (1894-1910)*, Paris, Plon, 1966, 798 p.
- \*Gérard CHOLVY, *Religion et société. Le diocèse de Montpellier au XIX<sup>e</sup> siècle*, thèse de doctorat, Université de Paris, 1972, éd. Lille, Presses universitaires de Lille, 1973, 2 vol., 1671 p.
- Aline COUTROT, François G. DREYFUS, *Les forces religieuses dans la société française*, Paris, Armand Colin, 1965, 344 p. (B.S. Hist. Aix, D 369)[seul le premier chapitre concerne la fin du XIX<sup>e</sup> siècle : une bonne présentation du contexte politico-religieux].
- Paul DROULERS, *Action pastorale et problèmes sociaux sous la Monarchie de Juillet chez Mgr d'Astros, archevêque de Toulouse, censeur de Lamennais*, Paris, Société d'histoire ecclésiastique de la France, Vrin, 1953.
- Jean-Baptiste DUROSELLE, *Les débuts du catholicisme social en France (1822-1870)*, Paris, PUF, coll. « Bibliothèque de la science politique », 1951, 788 p.
- Françoise MARCARD, *Religion et société en France aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Armand Colin, coll. « Prépas », 1998, 205 p.
- Denis MAUGENET, *Le mouvement social catholique en France au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Le Cerf, coll. « Recherches morales », 1990, 254 p.
- Jean-Marie MAYEUR, « Catholicisme intransigeant, catholicisme social, démocratie chrétienne », *Annales E.S.C.*, vol. 27, n°2, mars-avril 1972, p. 483-499.
- Jean-Marie MAYEUR, *Catholicisme social et démocratie chrétienne. Principes romains, expériences françaises*, Paris, Cerf, 1986, 287 p. (B.U. Aix, Z 8699).
- Jean-Marie MAYEUR, *La Séparation de l'Église et de l'État*, Paris, Julliard-Gallimard, coll. « Archives », 1966, rééd. 1973, 200 p. [contient des documents précieux].
- Jean-Rémy PALANQUE, *Catholiques libéraux et gallicans en France face au concile du Vatican 1867-1870*, Aix-en-Provence, Ophrys (Publication des Annales de la Faculté des Lettres nouvelle série n°34), 1962, 207 p. (B.S. Hist. Aix, D 7)[utile pour la compréhension d'un conflit].
- Pierre PIERRARD, *L'Église et les ouvriers*, Paris, Hachette, coll. « Hachtte littérature », 1984, 599 p.
- \*Yves RINAUDO, *Les Vendanges de la République. Une modernité provençale, les paysans du Var à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*, Lyon, PUL, 1982, 321 p. (A.V.T., 4346)[condensé d'une thèse, très bien informé].
- Henri ROLLET, *L'action sociale des catholiques en France, 1871-1901*, thèse dactylogr., Paris, 1947, 725 p.
- Michel et Gaby VOVELLE, *Vision de la mort et de l'au-delà en Provence du XV<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle, d'après les autels des Âmes du Purgatoire*, Paris, Armand Colin, 1970.

# TABLE DES MATIERES

ABRÉVIATIONS .....	94
<b><u>SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE</u></b> .....	<b>95</b>
<b>I – <u>SOURCES</u></b> .....	<b>95</b>
<b>1) <u>SOURCES PUBLIQUES</u></b> .....	<b>95</b>
<b>a- Les Archives communales</b> .....	<b>95</b>
<b>a1- Archives municipales de Toulon</b> .....	<b>95</b>
<b>a2- Archives municipales de Draguignan</b> .....	<b>96</b>
<b>a3- Archives communales de Fréjus</b> .....	<b>97</b>
<b>a4- Archives communales d’Aix-en-Provence</b> .....	<b>97</b>
<b>a5- Autres archives communales</b> .....	<b>97</b>
<b>b- Les archives départementales</b> .....	<b>98</b>
<b>b1- Archives Départementales du Var</b> .....	<b>98</b>
<b>b2- Archives Départementales des Alpes-Maritimes</b> .....	<b>102</b>
<b>b3- Archives Départementales des Bouches-du-Rhône</b> .....	<b>104</b>
A- Le centre d’Aix-en-Provence .....	<b>104</b>
B- Le centre de Marseille .....	<b>106</b>
<b>b4- Archives en ligne</b> .....	<b>107</b>
<b>c- Archives Nationales</b> .....	<b>107</b>
<b>2) <u>SOURCES RELIGIEUSES</u></b> .....	<b>111</b>
<b>a- Archives paroissiales</b> .....	<b>111</b>
<b>b- Les Archives diocésaines</b> .....	<b>112</b>
<b>b1- Archives diocésaines de Toulon</b> .....	<b>112</b>
<b>b2- Archives diocésaines d’Aix-en-Provence</b> .....	<b>125</b>
<b>b3- Archives historiques diocésaines de Nice (AHDN)</b> .....	<b>125</b>
<b>c- Les Archives Vaticanes</b> .....	<b>125</b>
<b>d- Témoignages oraux</b> .....	<b>126</b>
<b>3) <u>SOURCES IMPRIMÉES</u></b> .....	<b>126</b>
<b>a- Religion</b> .....	<b>126</b>
<b>b- Annuaire et rapports</b> .....	<b>127</b>
<b>c- La presse</b> .....	<b>128</b>
<b>d- Témoignages d’époque</b> .....	<b>131</b>
<b>II – <u>BIBLIOGRAPHIE COMMENTÉE</u></b> .....	<b>132</b>
<i>Présentation générale</i> .....	<b>132</b>
<b>1) <u>INSTRUMENTS DE TRAVAIL</u></b> .....	<b>132</b>
<b>a- La religion</b> .....	<b>132</b>
<b>a1- Dictionnaires encyclopédiques</b> .....	<b>132</b>
<b>a2- Synthèses générales</b> .....	<b>133</b>
<b>b- Cartographie régionale et ecclésiastique</b> .....	<b>133</b>
<b>b1- Méthodologie de la cartographie</b> .....	<b>133</b>
<b>b2- Ouvrages généraux</b> .....	<b>133</b>
<b>b3- Ouvrages spécifiques à l’espace traité</b> .....	<b>134</b>
<b>c- Connaissance de l’espace départemental</b> .....	<b>134</b>
<b>c1- Le Var actuel</b> .....	<b>134</b>
<b>c2- Les Alpes-Maritimes</b> .....	<b>135</b>
<b>d- Biographies</b> .....	<b>135</b>

d1- Le contexte général.....	135
d2- Personnages varois .....	136
d3- Les ecclésiastiques .....	137
e- Le vocabulaire .....	139
<b>2) <u>LE CONTEXTE : ÉTUDES GÉNÉRALES</u></b> .....	<b>140</b>
a- La France de la fin de l'Ancien Régime au début du XX <sup>e</sup> siècle .....	140
a1- Les grandes collections .....	140
a2- La société française .....	141
a3- Les institutions .....	141
a4- Les périodes historiques .....	142
a5- La politique.....	143
b- Le cadre régional .....	143
b1- La Provence.....	143
b2- Le département du Var.....	144
b3- Le département des Alpes-Maritimes.....	147
c- L'échelle communale .....	148
c1- Un bilan.....	148
c2- Les monographies communales .....	149
<b>3) <u>LE THÈME D'ÉTUDE : L'HISTOIRE RELIGIEUSE</u></b> .....	<b>161</b>
a- Historiographie et méthodes.....	161
a1- Bilan historiographique.....	161
a2- Méthodologie et ouvrages pionniers.....	162
a3- L'histoire quantitative.....	163
b- Un cadre international : Église catholique et papauté .....	163
b1- Aperçu d'ensemble .....	163
b2- Manuels pratiques d'histoire de l'Église .....	164
b3- Histoires générales de l'Église .....	164
b4- Sur quelques papes .....	165
c- Le niveau national.....	165
d- Les diocèses .....	166
e- Les diocèses provençaux.....	168
f- Les diocèses de Fréjus et Toulon.....	169
f1- Études générales sur les diocèses varois .....	169
f2- Les paroisses varoises.....	170
f3- Hauts lieux religieux du diocèse et divers .....	178
<b>4) <u>ECLAIRAGES CHRONOLOGIQUES</u></b> .....	<b>181</b>
a- Les héritages.....	181
a1- Des héritages profonds .....	181
a2- La Révolution .....	183
b- La réouverture des églises.....	187
c- Le régime concordataire.....	188
d- Le temps des crises .....	188
e- La Séparation de 1905 .....	188
<b>5) <u>ÉCLAIRAGES THÉMATIQUES</u></b> .....	<b>189</b>
a- Le clergé.....	189
a1- Recrutement et carrière .....	189
a2- Le clergé dans la vie religieuse .....	191
b- La foi du peuple chrétien .....	192

b1- Les formes de piété .....	192
b2- Les confréries .....	193
b3- Laïcité et déchristianisation.....	194
c- Religion et culture .....	195
c1- Littérature régionaliste sur les coutumes provençales .....	195
c2- Etudes scientifiques.....	195
d- Religion et politique.....	197
e- Religion et société.....	197

<b><u>TABLE DES MATIERES</u></b> .....	<b>199</b>
--	------------